

Bulletin
de la
Société
archéologique
du
Finistère

tome CXXXVIII

2010

Ouvrage publié avec le concours
du Ministère de la Culture,
du Conseil régional de Bretagne,
du Conseil général du Finistère,
de la ville de Quimper et de la ville de Brest.

Société archéologique du Finistère

8c, rue des Doutes

B.P. 1156

29101 QUIMPER CEDEX

C.C.P. 338-65 G RENNES

Tél. : 02 98 95 08 21

Courriel : ste.archeo.finistere@wanadoo.fr

Site Internet : www.lefinistere.org

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

(reconnue d'utilité publique par décret du 20 mars 1889)

Présidents d'honneur

M. le Président du Conseil général du Finistère
M. le Préfet du Finistère
M^{gr} l'Évêque de Quimper et Léon

Composition du bureau (2010)

<i>Président :</i>	M. Patrick Galliou
<i>Vice-présidents :</i>	M. Yann Celton M ^{me} Dany Guillou-Beuzit M. Jean Kerhervé M. Guy Leclerc M. Josick Peuziat
<i>Secrétaire générale :</i>	M ^{me} Annick Le Douget
<i>Secrétaires :</i>	M. Patrick Kernévez M. Bruno Le Gall M. Alain Pennec
<i>Trésorier :</i>	M. Philippe de Kermadec
<i>Trésorier adjoint :</i>	M. Christian Millet
<i>Responsables du Bulletin :</i>	M. Jean Kerhervé et M ^{me} Dany Guillou-Beuzit
<i>Responsable informatique :</i>	M. Yvon Autret

Membres du conseil d'administration

M. Yves-Pascal Castel (vice-président honoraire), M. Tanguy Daniel (président honoraire), MM. Yves Gallet, Joël Hascoët, Michel Le Goffic, Philippe Le Stum, Fañch Postic, Bernard Tanguy (président honoraire).

Membres honoraires

M^{lle} Annie Boucher (secrétaire générale honoraire), MM. Daniel Collet, Hervé Glorennec, Auguste Dizerbo.

Chargée de gestion, de recherche et de conservation

M^{lle} Anne Brignaudy

TABLE DES MATIÈRES

ARCHÉOLOGIE : DE LA PRÉHISTOIRE AU MOYEN ÂGE

Patrick GALLIOU, Michel LE GOFFIC, Josick PEUZIAT, Notices d'archéologie finistérienne (année 2009)	9
---	---

PATRIMOINE, ART ET HISTOIRE

Philippe LE STUM, Musée départemental breton. Une année d'enrichissement des collections (2009).....	25
Yves-Pascal CASTEL, Yann CELTON, Louis CHAURIS, Isabelle GARGADENNEC, Dany GUILLOU-BEUZIT, Guy LECLERC, Hubert LE GALL, Joël LUBIN, Michel MAUGUIN, Jos SALIOU, Monuments et objets d'art du Finistère. Études, découvertes, restaurations (année 2009)	31
Christian MILLET, Construire dans la région de Morlaix (1450-1600)	65
Guy LECLERC, La piété dans l'art en Bretagne	109
Yves-Pascal CASTEL, Joël LUBIN, La main énigmatique : main ouverte, majeur et annulaire joints. Une curiosité iconographique	123
Louis CHAURIS, Modalités de la reconstruction partielle au XIX ^e siècle d'un édifice du XIII ^e siècle : l'église Saint-Thomas-Becket à Bénodet.....	151
Louis CHAURIS, Interruption dans la reconstruction d'un édifice religieux : l'église de Cléder (Finistère)	159

LANGUE ET LITTÉRATURE BRETONNES ET CELTIQUES

A.-Y. BOURGÈS, Nouvelles conjectures sur les origines du <i>Lancelot</i> en prose	173
Bernard TANGUY, La terminologie manoriale en Bretagne au bas Moyen Âge..	183
Ronan CALVEZ, Yves LE BERRE, La pierre et le livre. De la littérature du breton comme source historique	191
Annick LE DOUGET, Justice française et langue bretonne. Jurés et accusés monolingues bretons dans le Finistère, de la Révolution au second Empire	201

DU MOYEN ÂGE AU XX^e SIÈCLE : ÉTUDES ET DOCUMENTS

Josick PEUZIAT, Locuan ou les difficultés d'une lecture et d'une identification	215
Régis LE GALL-TANGUY, Réflexions autour des premiers seigneurs de Pont-Croix	233
Bertrand YEURC'H, André-Yves BOURGÈS, Patrick KERNÉVEZ, Comtes, vicomtes et lignages châtelains en Bretagne au Moyen Âge	243
Jean-Paul SOUBIGOU, Recherches sur les prieurés de <i>Megnemus</i> et <i>Maguguennus</i> en l'évêché de Léon au XIV ^e siècle.....	281
Bruno LE GALL, Jean-Paul PÉRON, La franc-maçonnerie à Quimper dans la seconde moitié du XVIII ^e siècle	297
Jean-Louis AUTRET, Interrogatoires relatifs aux émeutes de Plabennec de mars 1793	341
Emmanuel PLAT, La route des vins vers le Finistère au XIX ^e siècle.....	355
Frédéric BARGAIN, Entre le roi et la République : les historiens bretons du premier vingtième siècle (1914-1945).....	371
Éric AUPHAN, Henri Queffélec (1910-1992). L'homme des îles	391

DOCUMENTATION

Yann CELTON, Chronique des archives et des bibliothèques du Finistère (année 2009).....	421
Comptes rendus bibliographiques	439

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ

Procès-verbaux des séances et des excursions (année 2009)	459
Nécrologies	487
Jean-Louis Le Floc'h, 1920-2009 (Yann CELTON).....	
Gwennole Le Menn, 1938-2009 (Brieg LE MENN, Jean-Yves LE MOING)	
Table des illustrations.....	495

Nous remercions Patrick Galliou et Fañch Morvannou qui ont traduit les résumés respectivement en anglais et en breton.

***ARCHÉOLOGIE :
DE LA PRÉHISTOIRE
AU MOYEN ÂGE***

Notices d'archéologie finistérienne (année 2009)*

CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU, Penn- al-Leur-Ger

Il y a quelques années, M. Colléoc a trouvé une hache polie dans le grand champ lui appartenant, situé derrière sa maison (section A 4, parcelle 944a). Son fils Yannick avait remarqué depuis quelque temps, dans l'angle nord-est du même champ, une concentration de scories de fer témoignant de l'existence, par le passé, d'un bas fourneau et d'une forge. En prospectant ce même terrain en décembre 2009, il a eu la bonne surprise de découvrir une petite masse plano-convexe en alliage cuivreux. Sa couleur est gris-rouge foncé (10 R 4/1 du code Munsell), due à la cuprite, et ses dimensions sont les suivantes : longueur, 67 mm ; largeur, 50 mm ; épaisseur, 18 mm, pour un poids de 212 g. Une analyse a été réalisée par C. Le Carlier (UMR 6566 du CNRS) et donne pour composition : cuivre 98,61 % ; plomb 1,05 %, étain 0,06 %, plus des éléments-traces dont l'argent, l'arsenic, le bismuth, le nickel, l'antimoine et le zinc pour les plus importants. Cette masse métallique n'a pas été coulée dans un moule, mais dans

une dépression argileuse grossièrement creusée comme en témoignent les contours irréguliers. Certaines petites bulles sont encore remplies d'argile. Il s'agit sans doute du rebut de coulée d'un objet en alliage cuivreux, oublié ou perdu par le fondeur. Il pourrait remonter à la période gallo-romaine, mais pourrait tout aussi bien être bien plus tardif.

Michel Le Goffic

CLÉDER, An Amied

Ce site littoral est régulièrement surveillé par MM. Jean-Claude Le Goff et Daniel Roué et a déjà fait l'objet d'une notice dans une précédente livraison¹. Il a fourni une indus-

* Ont collaboré à cette chronique : Patrick Galliou, professeur émérite à l'université de Bretagne occidentale, Brest, Michel Le Goffic, archéologue du département du Finistère, Josick Peuziat, vice-président de la Société archéologique du Finistère.

1. M. LE GOFFIC, « Glanes archéologiques finistériennes », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXIX, 1990, p. 42-44.

trie sur silex comportant, outre des éclats de débitage et un nucléus prismatique, un fragment médian de lame, des éclats retouchés et trois burins. L'absence de pièces vraiment caractéristiques et leur situation stratigraphique dans le limon weichselien nous laissaient penser, avec réserve, que cette station pouvait remonter au Paléolithique moyen.

De nouvelles pièces viennent de nous être confiées pour étude. Notons tout d'abord la présence de quelques éclats de quartz dont trois sont manifestement d'origine anthropique. Le décompte du mobilier de silex fait apparaître cinq petits nucléus, vingt-quatre éclats, trente-six débris, une lame complète, deux fragments proximaux et un mésial, deux lamelles, deux fragments d'outils, un couteau à dos naturel. Certains éclats montrent des enlèvements d'esquilles cryoclastiques montrant qu'ils ont subi un fort épisode glaciaire. La pièce la plus intéressante est celle qui

présente un pédoncule et ressemble fortement à une pointe de La Font-Robert, dont il manque l'extrémité distale comme c'est très souvent le cas pour les projectiles qui ont servi (fig. 1). Elle était de petite dimension, réalisée à partir d'une lamelle à deux pans, de 12 mm de largeur, et son pédoncule aux retouches bilatérales directes semi-abruptes mesure également 12 mm de longueur. Cette armature caractéristique permet de dater l'industrie non pas du Paléolithique moyen, mais du Paléolithique supérieur et, plus précisément, du Gravettien tout comme le site de Ti-Saozon à l'île de Batz, c'est-à-dire entre 28 000 et 20 000 avant notre ère, juste avant le dernier et le plus intense épisode glaciaire de la dernière glaciation du Weichsel.

Michel Le Goffic

CLÉDER, Leslaou

Par l'intermédiaire de notre correspondant clédérois, M. Albert Jestin, nous avons appris qu'un effondrement s'était produit au beau milieu d'un champ de choux-fleurs appartenant à M. Jean-Jacques Abhamon, en décembre 2009, lors d'un passage en tracteur. L'endroit de la découverte se trouve à 200 m au sud du hameau de Leslaou, dans la parcelle n° 89, section BM du cadastre actuel, et les coordonnées Lambert sont : x = 125,850 ; y = 1125,700 ; z = 64 m. Une visite sur place nous a permis de descendre dans la cavité et d'en prendre les mesures (fig. 2).

L'effondrement du plafond de la salle 4, la plus orientale de la structure hypogée, a provoqué un trou ovale de 0,70 m sur 0,45 m. Cette salle est de plan elliptique, de 2,55 m de grand axe et 1,70 m de largeur maximale, et son plancher se trouve à seulement 2,60 m sous la surface du sol, la hauteur sous plafond étant d'1,40 m. De cette salle 4 on accède à la salle 3 par une petite chatière (e) subcirculaire de 0,45 m de hauteur pour 0,40 m de largeur, d'une épaisseur de 0,50 m, munie d'un seuil de 0,06 m de hauteur. La salle 3 est de

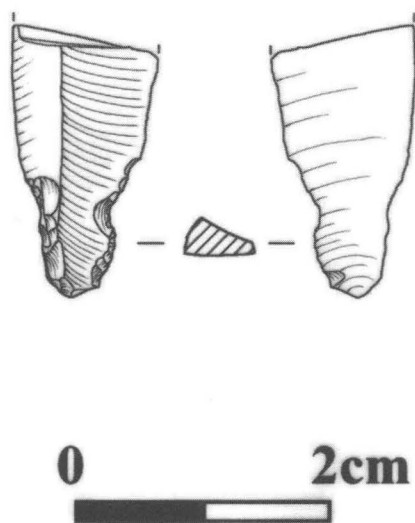


Fig. 1. – Cléder, *An Amied*, pointe à pédoncule en silex, à extrémité distale brisée. Dessin B. Grall.

plan subelliptique, de 2,80 m de grand axe et 2,00 m de petit axe. En face de la chatière se trouve une autre chatière identique (d) mais munie d'un seuil d'une hauteur de 0,40 m, au travers de laquelle de la terre brune venant de

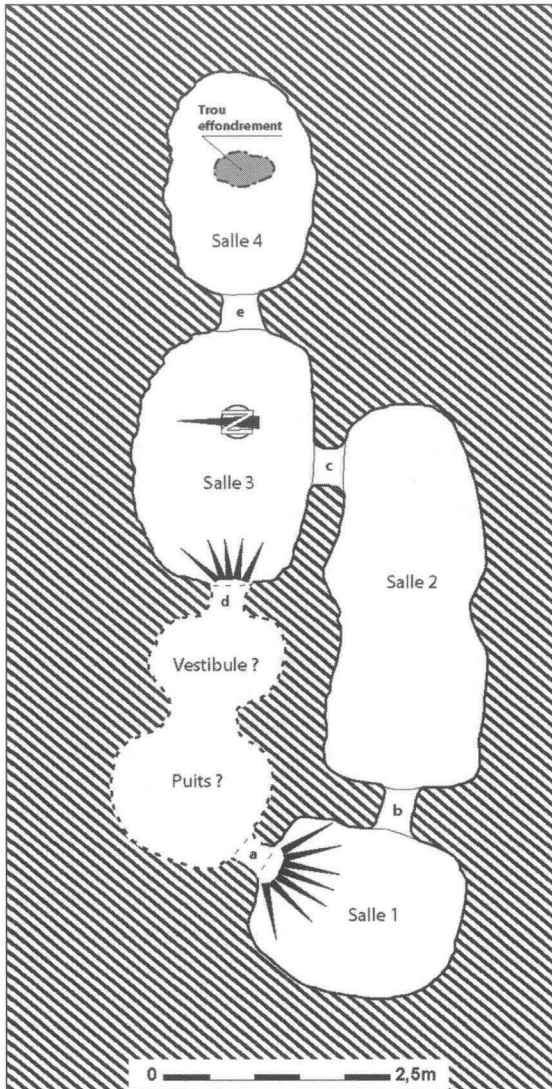


Fig. 2. – Cléder, *Leslaou*, plan des parties visibles du souterrain de l'âge du fer. Relevé M. Le Goffic.

la surface s'est déversée en cône à l'extrémité de la salle 3. Sensiblement au milieu du côté sud de la salle 3, se trouve la chatière (c) de forme et de dimensions identiques, mais possédant un seuil atteignant 0,15 m de hauteur. En franchissant, en rampant, cette chatière, on pénètre dans la salle 2, beaucoup plus vaste, de 4,40 m de longueur pour une largeur variant d'1,65 m à 1,75 m dans les parties les plus larges. À l'extrémité de cette salle 2 se trouve, au centre de la paroi, la chatière (b), de forme ovale, de 0,50 m de hauteur et 0,40 m de largeur, pour une épaisseur de 0,70 m, avec un seuil de 0,40 m de hauteur. De l'autre côté de cette chatière, on arrive dans la salle 1, subquadrangulaire, de 2,25 m de longueur pour 1,90 m de largeur, très encombrée par un cône de terre noire provenant du rebouchage de l'accès principal, qui obturerait complètement la chatière (a), ce qui suppose que le puits d'accès se trouve derrière cette chatière. Comme la chatière (d) n'était pas complètement obturée, nous supposons, compte tenu de la distance existant entre la salle 1 et la salle 3, qu'en plus du puits doit exister une petite salle ou plutôt un vestibule comme cela existe dans nombre de souterrains. Il a été creusé dans le monzogranite de Cléder, très altéré en arène friable, et la visite a montré en outre que le plafond des salles était grandement effrité et même largement éboulé par endroits, et que d'autres effondrements de plafonds étaient à envisager dans un proche avenir. Si l'on met bout à bout les dimensions des différentes salles et chatières et de la partie non explorée, ce souterrain dépasse les 13 m de longueur et figure donc parmi les grands souterrains de l'âge du fer armoricain, sans compter qu'il n'est pas du tout impossible qu'à partir du puits d'accès principal il y ait d'autres salles vers le nord ou vers l'ouest. Comme dans tous les cas analogues, cette structure souterraine révèle la présence d'une ferme indigène dont les bâtiments se trouvaient en surface et dont les trous de poteaux, fosses, fossés sont aujourd'hui comblés ; la fouille pourrait

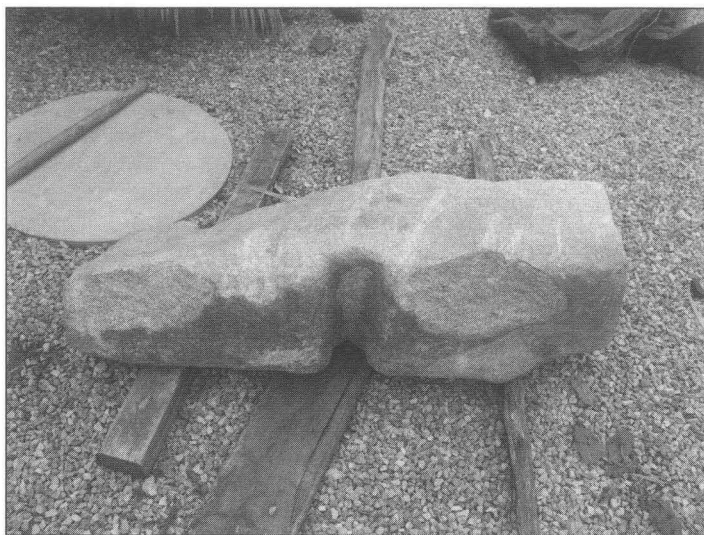


Fig. 3. – Guimaëc, Keroriou, stèle réutilisée puis abandonnée.
Cliché M. Le Goffic.

révéler l'organisation et les modifications éventuelles des affectations des bâtiments ou du parcellaire.

Le secteur sud de Cléder apparaît comme particulièrement riche en vestiges du second âge du fer, période de La Tène, puisque, dans un triangle compris entre Kerlissien, La Tourelle et Leslaou, trois souterrains ont été mis au jour récemment, de même que les traces d'un bâtiment et des stèles témoignant de la présence d'un cimetière à Kerlissien². Notons que d'après nos informations, la stèle à seize pans qui se trouve à Keryaouen proviendrait de La Tourelle.

Michel Le Goffic

GUIMAËC, Keroriou

En passant à côté d'un tas de pierre qui se trouvait près de son domicile, M. Acloque

a remarqué, en octobre 2009, un monolithe qui lui a semblé particulier. Il l'a précautionneusement fait mettre de côté et nous a averti de sa découverte. Il s'agit en fait d'une stèle de l'âge du fer du type haut (1,25 m de hauteur, embase comprise), tronc-pyramidale, à section quadrangulaire, à angles abattus. Elle est en granite beige clair à grain fin (1 à 3 mm) à biotite et molybdénite comme minéral d'accompagnement. Il pourrait s'agir du granite de Lanmeur dans un faciès proche de filons minéralisés. Cette stèle a subi bien des avatars avant d'être repérée. En effet, elle montre, sensiblement à mi-hauteur, une profonde entaille de section hémicirculaire, large de 10 cm pour une profondeur allant de 6 à 11 cm. Des entailles sur stèles sont bien connues, même si elles demeurent non datées et d'une signification mystérieuse. La plus proche que l'on puisse citer à titre comparatif se trouve au bourg de Plestin-les-Grèves (Côtes-d'Armor).

Cette pierre a probablement été réutilisée pour servir de manteau de cheminée, car la face portant l'entaille est rubéfiée. À première vue, nous avons pensé à une face de diacalse ayant favorisé la précipitation

2. M. LE GOFFIC, « Notices d'archéologie finistérienne (année 2003) », *ibid.*, t. CXXXII, 2003, p. 23 ; ID., « Notices... (année 2004) », *ibid.*, t. CXXXIII, 2004, p. 11 ; ID., « Notices... (année 2005) », *ibid.*, t. CXXXIV, 2005, p. 14-16 ; ID., « Notices... (année 2007) », *ibid.*, t. CXXXVI, 2007, p. 15.

d'oxydes ferriques, mais comme cette rubéfaction épouse les contours de l'entaille, il ne peut s'agir d'une diacalse de la roche. Seul un des angles montre un chanfrein. La retaille de la pierre pour son emploi ne permet pas de reconnaître toutes ses caractéristiques, d'autant plus que, depuis son abandon, elle a été mise à mal et montre de nombreuses épaufures, certaines très récentes. L'embase, calculée à partir du départ de chanfrein, mesure 30 cm de hauteur. Une caractéristique originale consiste dans le fait qu'au moins une des faces n'est pas travaillée et montre une érosion de type marin à surface lisse et partiellement courbe, ce qui laisse supposer que cette stèle n'était peut-être pas conçue pour être vue de tous les côtés. Notons que Keroriou n'est qu'à cinq cents mètres du littoral où se trouve précisément un affleurement de granite calco-alcalin de Lanmeur.

Michel Le Goffic

LANDÉDA, Kerafrayant

Le réexamen d'une photographie prise voici une dizaine d'années dans un jardin

privé par une de mes étudiantes de licence d'ethnologie m'a montré que, parmi les pierres diverses (stèle de l'âge du fer, en particulier) collectées par les propriétaires se trouvait un petit autel en granite d'époque romaine (fig. 4). Il serait intéressant de pouvoir réexaminer cette pièce et d'en connaître la provenance exacte, les autels de ce type ne se rencontrant guère que dans la partie méridionale de notre département.

Patrick Galliou

LANDÉVENNEC, bois du Loc'h

Il y a une vingtaine d'années, une demi-douzaine de tas de pierres nous avait été montrée dans la forêt domaniale, au sud du chemin forestier allant de Lescuz au Loc'h. Ces petits monticules de trois à cinq mètres de diamètre sont surbaissés et leur hauteur est de 50 à 80 cm. Ils se situent au niveau de la rupture de pente, à une altitude de 80 à 85 m et, comme ils se trouvent à une centaine de mètres de parcelles cultivées, nous avons, à l'époque, soupçonné la possibilité de tas d'épierrage lors de défrichements médiévaux

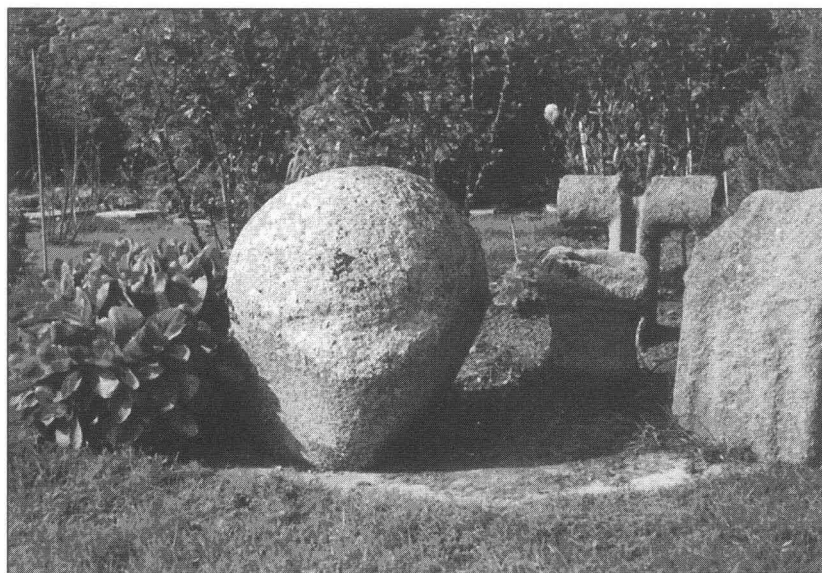


Fig. 4. – Landéda, Kerafrayant, stèle de l'âge du fer et petit autel romain en granite. Cliché P. Galliou.

ou des Temps modernes, sans évacuer pour autant l'éventualité de la présence de tombelles protohistoriques, comme on en connaît dans d'autres forêts. Récemment, en compagnie des agents de l'Office national des forêts en charge de la gestion du bois du Loc'h, nous avons parcouru la zone située au nord du vallon qui se trouve en ligne de crête à quelque 80 m d'altitude. Ces derniers avaient en effet remarqué des tas de pierres de dimensions pluridécimétriques qui leur paraissaient suspects et dont le nombre est supérieur à vingt. Cette zone est symétrique de la précédente par rapport au vallon et les tas de pierres se trouvent tous dans le voisinage de la ligne de crête. Leurs dimensions sont variables, les diamètres variant de 2 à 8 m et les hauteurs de 0,20 à 1,60 m. La roche, qui est ici un quartzite gris appartenant à la formation des schistes et quartzites de Plougastel, affleure par endroits sur cette même ligne de crête. La zone en question étant parfaitement inculte en raison de la topographie, des affleurements rocheux et de la qualité médiocre des sols, nous optons cette fois pour un champ de tombelles qui pourraient dater de la protohis-

toire. Les coordonnées Lambert des centres des sites sont : $x = 105,900$; $y = 1087,100$ et $x = 106,200$; $y = 1087,750$.

Michel Le Goffic

LOCRONAN, rue Moal

Lors de travaux de terrassement, en septembre 2009, des murs de maçonnerie de granite à l'appareil très soigné ont été mis au jour. Prévenu par les services municipaux, nous avons constaté qu'il s'agissait d'un ancien bâtiment détruit à la suite d'un incendie, comme en témoigne la couche de cendre et de charbon de bois atteignant une vingtaine de centimètres par endroits. Parmi les vestiges mis au jour figurent un tuyau de pipe en terre, une masse sphérique en fer dont les oxydes ont conservé la trame d'un tissu, un col de bouteille en verre et plusieurs tessons de céramique (fig. 5), dont certains, en grès, sont déformés par l'intense chaleur dégagée lors de l'incendie. Les faïences blanches et vernissées laissent penser que ce bâtiment était occupé au XVIII^e siècle, mais sa construction pourrait être bien antérieure.

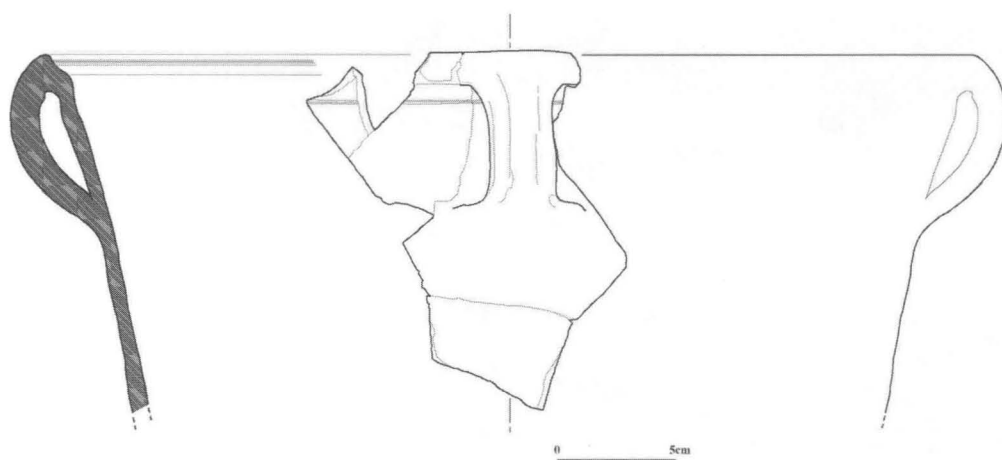


Fig. 5. – Locronan, rue Moal, fragment de poterie des Temps modernes.
Dessin B. Grall.

D'aucuns y verraient les restes de l'hôpital qui jouxtait la chapelle Saint-Eutrope et qui existait dès le ^{XIV}^e siècle dans la rue Moal, semble-t-il, mais pour l'affirmer il aurait fallu qu'une fouille préalable aux travaux y ait été menée. Lors de notre passage, les terrassements étaient malheureusement achevés.

Michel Le Goffic

LOCTUDY, Kerandouret

Jacques Quiniou nous a fait découvrir une toute petite stèle de l'âge du fer qui venait d'être sortie de terre lors de la pose d'une clôture en bordure de la rue qui mène au centre culturel (LAC/Loctudy, art et culture). Elle se range dans la catégorie des stèles hémisphériques basses et elle est réalisée à partir d'un gros galet de granite leucocrate. Elle est haute de 0,50 m pour une largeur de 0,35 m et une épaisseur de 0,26 m. La limite entre l'embase et la partie supérieure est marquée par léger ressaut sensiblement au milieu du galet, remontant légèrement vers les parties les plus plates de la pierre, la partie hors sol passant ainsi de 0,24 m à 0,16 m (fig. 6).

Michel Le Goffic

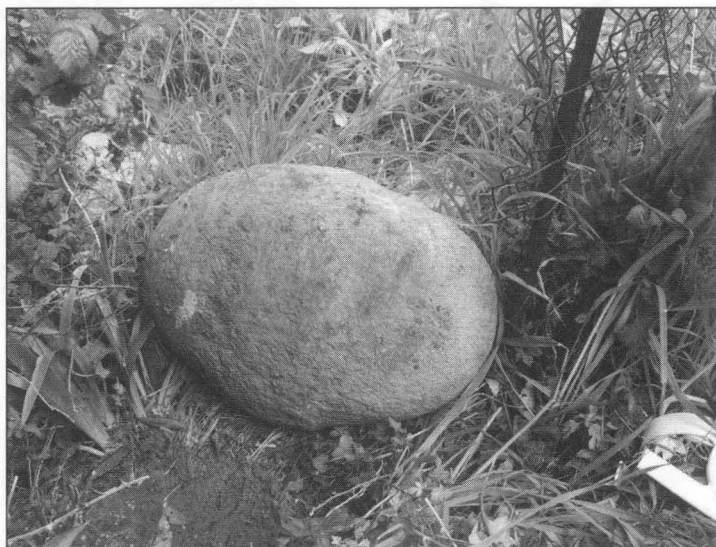
PLOUÉZOC'H, Roc'hou

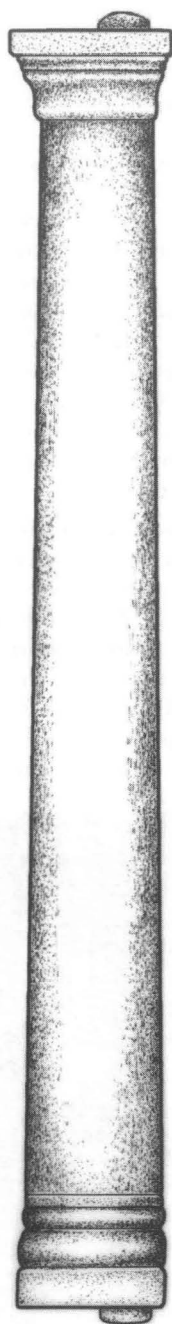
En 1942, lors de la Seconde Guerre mondiale, les troupes d'occupation ont creusé une tranchée pour enfouir un câble téléphonique à l'ouest du manoir du Roc'hou. Au milieu de la grande parcelle cultivée (section OC, n° 173) fut mise au jour, à cette occasion, une colonne de granite non fracturée, ce qui est tout à fait exceptionnel. Cette colonne gît depuis cette époque sur le talus en bordure du champ et son existence nous a été révélée par François Le Gall à qui le propriétaire des lieux, M. Bertrand Huon de Kermadec, a fait part de l'intérêt qu'il y portait et des questions qu'il se posait à son sujet. Très obligeamment, il nous a reçu dans sa propriété pour étudier cette découverte déjà ancienne.

Il s'agit d'une colonne monolithe de 2,33 m de longueur, en granite gris à biotite et phénocristaux d'orthose rose et autres feldspaths blancs (fig. 7 et 8). La base et le chapiteau sont de section carrée et montrent deux tenons en position excentrée de 8 cm de diamètre et de 3 à 4 cm d'épaisseur. Elle reposait donc sur un piédestal, voire un stylobate ou un soubassement, et devait supporter un

Fig. 6. – Loctudy, Kerandouret, petite stèle de l'âge du fer, réalisée à partir d'un gros galet de granite.

Cliché M. Le Goffic.





linteau ou un entablement. De plus, il y a une dissymétrie marquée par un aplatissement de la base et du chapiteau du côté le plus proche des tenons, ce qui exclut la fonction de piédestal de statue et laisse supposer que cette colonne devait être adossée à un mur ou une façade et que, par conséquent, elle ne devait pas être unique. Le fût de la colonne est légèrement tronconique et a un diamètre de 25 cm à la base pour se réduire à 20 cm au sommet. La base comprend une plinthe de section carrée de 28 cm de côté et 7 cm de hauteur surmontée de deux tores peu accusés, le premier de 6 cm de hauteur, le second de 4 cm, puis d'un listel à peine marqué. Le chapiteau de section carrée, de 31 cm de côté, se réduit à un tailloir de section carrée, avec talon droit surmonté d'un petit talon, puis de l'abaque en bandeau vertical.

Fig. 7. – Plouézoc'h, *Roc'h'hou*, colonne de granite.
Relevé M. Le Goffic.

Fig. 8. – Plouézoc'h, *Roc'h'hou*, vue du chapiteau de la colonne.
Cliché M. Le Goffic.



PLOUÉZOC'H, île Stérec

Le travail de cette colonne demeure assez fruste et ne répond pas aux canons stricts d'un ordre classique. Il pourrait être l'œuvre d'un artisan local inspiré par l'ordre toscan, à modénature simplifiée, la base dérivant du style italo-occidental à deux tores, le supérieur moins épais que l'inférieur, et le chapiteau étant simplifié par suppression de l'astragale.

Il serait souhaitable de réaliser une prospection de la parcelle d'où a été extraite cette colonne pour tenter de la replacer dans un contexte. En effet, s'il peut s'agir, comme nous le pensons du moins provisoirement, d'un élément d'un édifice gallo-romain, il serait étonnant qu'aucun indice, comme des fragments de tuile ou de poterie, ne soit présent dans le sol ou remonté à la surface par les labours.

De plus, au sud du manoir, se trouve un affleurement de poudingue, et quelques gros blocs de conglomérat et grès quartzitique gris sortent de terre. Lors de travaux de jardinage pour mieux dégager ces rochers, plusieurs silex postpaléolithiques ont été mis au jour. Il manque des pièces caractéristiques pour mieux cerner la période de fréquentation de ce site d'où l'on dispose d'une vue très étendue, tant vers le nord-ouest et la baie de Morlaix que vers le sud jusqu'aux monts d'Arrée.

Michel Le Goffic

Un dépotoir gallo-romain a été découvert par François Le Gall. Le site se trouve en microfalaise et est soumis à l'érosion par la mer, ce qui est à l'origine de sa mise au jour. Il s'étend sur plusieurs dizaines de mètres et cet épandage comprend au moins une fosse d'une profondeur d'une quarantaine de centimètres pour une largeur visible en coupe d'environ un mètre. Il est largement recouvert par des déblais de granite résultant du creusement d'un tunnel traversant tout l'îlot par les occupants de la Seconde Guerre mondiale afin d'entreposer des explosifs et des munitions, un appontement ayant été réalisé en contrebas. De l'artillerie complétait l'armement de l'îlot qui participait à la défense de la baie de Morlaix. Le simple examen de la microfalaise fait apparaître des reliefs de repas, et on peut y remarquer des ossements de mammifères, parmi lesquels des ovicaprinés dont les os longs sont fracturés et montrent des traces de boucherie, mais aussi un fragment de côte de boviné. Nous avons noté également la présence de plusieurs dents (une prémolaire [p3] et deux molaires inférieures [m1 et m3] d'un jeune suidé), mais aussi des coquilles d'huître plate, de patelle, de coque et de palourde. L'inventaire des vestiges découverts est complété par quelques tessons de poterie commune grise tournée, à dégraissant réalisé

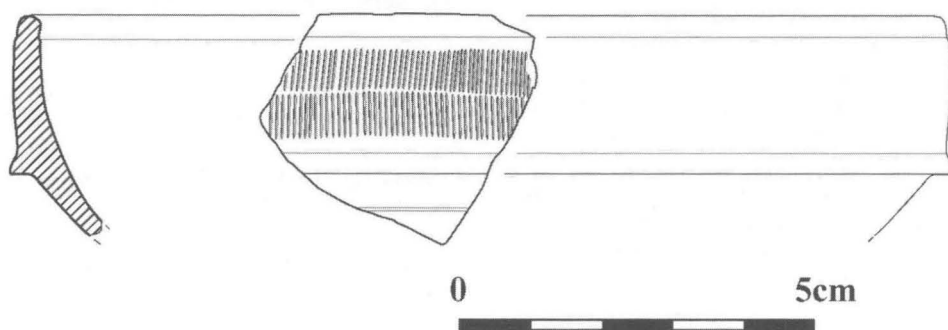


Fig. 9. – Plouézoc'h, île Stérec, rebord de sigillée (Drag 24/25).
Dessin B. Grall.

à partir de granitoïde concassé, certains montrant des stries parallèles verticales, très peu accusées, réalisées à l'ébauchoir, un tesson de poterie beige fine, à dégraissant très fin micacé (muscovite), et un rebord de poterie sigillée (Drag 24/25, fig. 9). Les fragments de tuiles sont nombreux (*tegulae* et *imbrices*) et l'on note aussi la présence de tessons de verre bleu et de verre vert provenant de l'encolure d'un petit flacon.

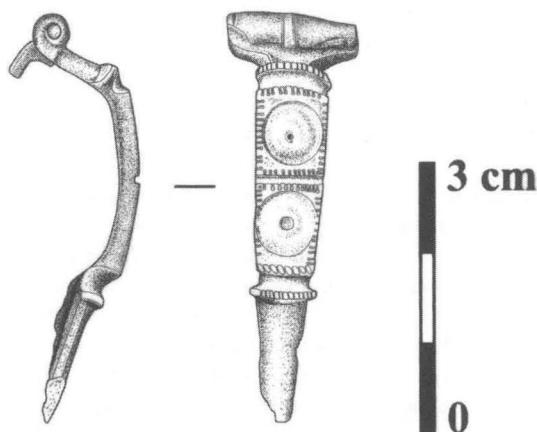


Fig. 10. – Plouézoc'h, île Stérec, fibule dérivant du type d'Aucissa.
Dessin B. Grall.

Enfin, les objets métalliques sont peu nombreux et se résument à un fragment de fer très oxydé et à une fibule en bronze (fig. 10). Cette fibule, dont il manque la majeure partie de l'ardillon, dérive sans doute du type d'Aucissa ; elle est du genre à charnière formée par un repli de l'arc renfermant une goupille en fer, et du type à arc tendu bipartite mouluré et pied effilé dont l'extrême partie distale manque. Le porte-ardillon est trop érodé pour savoir s'il était perforé ou non. Le décor est malheureusement grandement dégradé et comportait, sur l'arc, deux appliques de forme ovoïde comprises entre deux

nerfs transversaux guillochés dont on ne voit plus que les traces et les trous centraux de fixation. Ce pouvait être des émaux, du corail ou un autre ajout, de couleur et sans doute d'une matière différente de celle du support. Au rôle utilitaire de cette fibule s'ajoutait assurément celui d'une belle parure. Si on la compare à celles du musée du Louvre, elle peut être datée du 1^{er} siècle³.

Il est très vraisemblable qu'à l'emplacement choisi pour creuser le tunnel se trouvait un habitat gallo-romain, situé sur la rive droite de la baie de Morlaix, jouissant d'une vue exceptionnelle, mais toutefois exposé aux vents dominants, habitat qui a sans doute fait suite à une occupation de l'âge du fer de la période de La Tène, comme le laissent supposer les restes d'un souterrain encore visible dans la falaise attaquée par l'érosion marine.

Michel Le Goffic

PLOUGOULM, Tevenn

Le site de Toul-an-Ouch, au nord-ouest du hameau du Tevenn, est bien connu pour sa réserve archéologique comportant un site à industrie mésolithique du « type Bertheaume⁴ », un dolmen néolithique, plusieurs sépultures de l'âge du bronze en coffres ou sous tumulus ainsi qu'un habitat avec dépôt d'objets de l'horizon Rosnoën⁵ et des traces de parcellaire et de cultures gaulois conservés sous le sable dunaire⁶. Ce site

3. I. FAUDUET, *Fibules préromaines, romaines et mérovingiennes du musée du Louvre*, Paris, 1999.

4. O. KAYSER, J.-C. LE GOFF, D. ROUÉ, « Le site mésolithique de Toul-an-Naouc'h », *Revue archéologique de l'Ouest*, n° 7, 1990, p. 63-66.

5. J. BRIARD, Y. ONNÉE, J. PEUZIAT, « Les bronziers de Rosnoën (1000 av. J.-C.). Les dépôts de Logonna-Quimerç'h, Plougoulm et Coray », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVIII, 1980, p. 51-67.

6. P.-R. GIOT, « Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes », *ibid.*, t. CVII, 1979, p. 15-16.

se prolonge vers le sud-est, puisque Marie-France Pennors nous a signalé l'existence d'une butte de terre dans la parcelle AB 393 du cadastre, acquise par le conseil général du Finistère, qui venait d'être défrichée après abattage des conifères qui y poussaient. Il s'agit en fait d'un beau tumulus d'un diamètre d'une trentaine de mètres pour une hauteur d'environ deux mètres, situé à une douzaine de mètres d'altitude, en bordure de l'estuaire du Guillec. Les coordonnées Lambert sont : $x = 129,550$; $y = 1128,800$.

Michel Le Goffic

PLOUNÉVENTER, Coatalec

Au cours de l'excursion de notre Société sur le site antique de Kerilien-Coatalec en Plounéventer, j'ai eu l'occasion de noter la présence, dans la cour d'une maison privée, d'une pierre probablement antique, partiellement enterrée, servant de bassin de réception à une pompe à l'ancienne (fig. 11). Le grain et la couleur du granite qui la constitue diffèrent très sensiblement de ceux du substrat local et les moulures que porte cette pièce semblent désigner un petit monument (autel ?) d'époque romaine. Une enquête auprès des

occupants de la maison, absents lors de l'excursion du 9 mai, et un examen approfondi de cette pierre permettraient peut-être d'en connaître l'origine et la nature exacte.

Patrick Galliou

PONT-L'ABBÉ, église Notre-Dame des Carmes

Les stèles armoricaines de l'âge du fer ont connu au cours des siècles des réutilisations diverses et variées. Les plus fréquents remplois de ces monuments sont les fûts de croix. On observe aussi des éléments souvent tronqués, creusés en cuvette dans leur partie supérieure avec trous de fixation à la périphérie, naguère utilisés comme troncs à offrande : un petit canal, foré à la partie inférieure de la cuvette, évitait aux pièces de monnaies de baigner trop longtemps dans l'eau d'infiltration, quand le tronc était situé à l'extérieur de l'église ou de la chapelle, comme c'est le cas à la chapelle de Lambour, à Pont-l'Abbé, ou à celle de Saint-Samson, à Landunvez. Ces stèles ont aussi pu servir de bénitier, en creusant une vasque dans la partie la plus large, en renversant le monolithe, comme celui de l'église de Plovan ou



Fig. 11. – Plounéventer, Coatalec, élément lithique, probablement antique, servant de bassin de réception à une pompe à l'ancienne.
Cliché P. Galliou.



Fig. 12. – Pont-l'Abbé, église Notre-Dame des Carmes, bénitier et son support.
Cliché J. Peuziat.

celui que l'on voit à l'entrée du cimetière de Plonéour-Lanvern. Il y a bien d'autres types de remplois, dont les lecteurs du Bulletin ont l'habitude de prendre connaissance au fil des découvertes.

Une autre façon de remployer ces petits monolithes a consisté à les utiliser, plus ou moins tronqués, tout simplement comme support. Au bas de l'église Notre-Dame des Carmes se voient trois bénitiers. Si deux d'entre eux présentent une facture classique, où support et vasque forment un ensemble harmonieux, le troisième, situé au sud, dans la pénombre, est constitué d'éléments disparates. La vasque circulaire en granite, d'un diamètre de 0,78 m, haute, avec la mouluration de la base, de 0,69 m, repose par l'intermédiaire d'une embase sur un petit socle dont la partie visible atteint au maximum 0,20 m (fig. 12). La partie inférieure de l'embase a été taillée de manière à s'adapter plus ou moins convenablement au sommet du support.

En réalité, ce petit socle est un tronçon de stèle armoricaine, amputé de son embase caractéristique et sans doute de la partie sommitale. L'état de surface du granite, peu altérée, incite à penser que le monument n'est pas resté longtemps à l'air libre et qu'il



Fig. 13. – Détail du support.
Cliché J. Peuziat.

a été assez tôt remis dans un endroit abrité. Le fragment visible est de section octogonale, sa hauteur maximale atteint 0,20 m, mais le dallage est irrégulier (fig. 13). La largeur des faces oscille entre 0,15 m et 0,18 m à la base et 0,14 m et 0,16 m au sommet. Hormis deux faces, le monument présente une facture soignée et harmonieuse. Le caractère principal, remarquable, de cette stèle est le traitement des facettes : elles ne sont pas tout à fait planes et sont séparées par une arête non émoussée assez bien conservée ; elles présentent une légère concavité, peu accentuée, qui devait donner à la stèle primitive l'aspect d'un monolithe à pans très larges, identique à celui d'une colonne dorique dans l'architecture classique. Cette analogie a déjà été jadis suggérée par Pierre-Roland Giot et reprise par d'autres auteurs⁷. Dans la liste des monuments à larges pans, on peut aussi citer celui de Lestreux en Meilars-Confort. Dans la typologie des stèles, ce vestige de

7. M.-Y. DAIRE, A. VILLARD, avec la collaboration de S. HINGANT et E. LE GOFF, « Les stèles de l'âge du fer à décors géométriques et curvilignes. État de la question dans l'Ouest armoricain », *Revue archéologique de l'Ouest*, n° 13, 1996, p. 123-156 (p. 153).

monument est à classer dans la série des stèles hautes à pans.

À la chapelle Notre-Dame de Tronoën à Saint-Jean-Trolimon, une stèle mieux préservée, lisse, de section circulaire, est aussi utilisée comme support de vasque de bénitier.

Josick Peuziat

SAINT-POL-DE-LÉON, Kerigou

En 2002, le recul de la falaise de la petite pointe de Kerigou, au nord de Trégondern, a fait apparaître en coupe le puits d'une cavité souterraine que MM. Jean-Claude Le Goff et Daniel Roué n'ont pas manqué de nous signaler. Une visite sur place nous a permis de constater qu'il s'agit bien d'un souterrain de l'âge du fer creusé dans les altérites locales, comme l'atteste un tesson de poterie prélevé à la base du remplissage du puits d'accès qui est profond de 2,20 m pour un diamètre d'un mètre. Le comblement de la structure est composé de terre brune et de blocs d'amphibolite et de granite dont certains sont rougis par le feu. Un conduit se dirige vers l'ouest sur quatre mètres de longueur environ et oblique vers le nord. C'est là tout ce que l'on sait sur ce souterrain. En surface se trouvent curieusement deux toutes petites parcelles (section AV, n° 31 et 32) qui pourraient correspondre au parcellaire proto-historique d'une ferme indigène. La position topographique est également intéressante et laisserait penser à un petit éperon encore barré par un talus.

Michel Le Goffic

SANTEC, Karreg-an-Normant

Jean-Claude Le Goff et Daniel Roué nous ont fait découvrir un tas de pierres de plan ellipsoïdal visible à mi-marée, sur l'estran, entre l'île de Sieck et la côte. Il a un diamètre variant de 3,90 à 5,20 m pour une hauteur de 0,70 à 1,10 m, et montre de gros blocs du côté nord. Compte tenu de la dimension

des blocs, en aucun cas il ne peut s'agir d'un lest de bateau échoué ; la nature des pierres et leur conformation, se rapportant pour la plupart à des blocs aux arêtes arrondies et à des galets, éliminent aussi le chavirage d'un transport par voie maritime. L'entassement en cet endroit de matériaux par les courants de marée ne nous semble pas non plus une explication satisfaisante. Quant à la toponymie (*Karreg-an-Normant*, « le rocher du Normand »), elle ne nous renseigne guère plus sur l'origine et la signification de ce tas de pierres qui pourrait bien dater d'avant la remontée du niveau de la mer à son niveau actuel et, par conséquent, être un petit cairn néolithique. Seule une fouille, ou au moins un sondage, permettrait d'apporter une réponse aux questions que l'on est en droit de se poser à son sujet.

Michel Le Goffic

SCAËR, Kergroac'h-Vihan

En creusant une fosse pour planter un fruitier dans son verger, en février 2007, M. Le Dez a découvert des scories de fer et des battitures qui témoignent de l'existence d'une ancienne forge à cet emplacement. De plus, trois fragments d'un moulin à bras en granite, et deux d'une meule à affûter ont servi de base ou de socle à la forge comme en témoignent les coulées de métal fondu qui y sont restées accolées. Cette forge peut être datée du bas Moyen Âge grâce à la présence dans la même fosse de poterie onctueuse.

Michel Le Goffic

TOURC'H, Restou

Dans le nouveau lotissement créé au nord du bourg de Tourc'h, M. David Duvollet entreprit, en août 2009, quelques aménagements de jardin dont un petit bassin, ce qui l'amena à creuser le sol sur plusieurs décimètres de profondeur. Le hasard voulut qu'il choisît précisément l'emplacement d'un

ancien bas fourneau. Il eut quelque peine à extraire les scories piégées dans le fond de four, dont la reconstitution à partir des fragments montre que le diamètre avoisinait le mètre pour une épaisseur d'une trentaine de centimètres. Cela n'est pas sans rappeler certaines scories du Porzay, reconnues par Vincent Le Quellec, lors d'une prospection systématique qu'il réalisa en 2007. Quelques fragments de *tegulae* récoltés dans la parcelle, à côté de morceaux de minerai de fer, nous laissent penser que la réduction du minerai de fer dans ce bas fourneau a pu être réalisée à l'époque gallo-romaine.

Michel Le Goffic

TRÉMÉOC, Kerilis

Michel Trolez nous a fait part de ses découvertes mobilières réalisées successive-

ment et pendant plusieurs années au cours de travaux de jardinage dans sa propriété de Kerilis. Ces petits objets mis au jour traduisent une fréquentation des lieux à diverses époques. Ainsi, deux grattoirs sur entame, des pièces esquillées, des lamelles et éclats de silex se rapportent à la Préhistoire (Néolithique ou âge du bronze), des scories de fer laissent penser à la présence d'un atelier métallurgique ou d'un bas fourneau qui serait peut-être à mettre en relation avec de nombreux tessons de poterie médiévale, dont certains en onctueuse de Plonéour-Lanvern (XI^e-XV^e siècle). Ajoutons encore quelques boutons en laiton, des monnaies du XIX^e siècle, une pierre à fusil en silex, et l'inventaire sera à peu près complet.

Michel Le Goffic

PATRIMOINE, ART ET HISTOIRE

Musée départemental breton. Une année d'enrichissement des collections (2009)

par Philippe Le Stum*

Archéologie

Numismatique : un trésor monétaire du XIV^e siècle (Inv. 2009.10.1 à 205.)

Comparativement aux bilans présentés dans les Bulletins de certaines années passées, le nombre d'acquisitions réalisées par le Musée au cours de l'année 2009 pourra paraître réduit. C'est qu'un achat exceptionnel – et particulièrement onéreux¹ – a absorbé près des deux tiers du budget annuel d'acquisition de notre établissement.

Il s'agit du produit d'une heureuse découverte fortuite réalisée, en effectuant des tra-

voux au sol de sa maison, par un habitant de Saint-Pol-de-Léon. Parmi les gravats, il a mis au jour deux tirelires en terre cuite. Les deux objets sont en eux-mêmes forts intéressants et très peu communs. Ce sont des petits tonnelets percés d'une fente à travers laquelle on pouvait aisément glisser les monnaies, mais bien plus difficilement les en retirer, ainsi qu'en a pu faire l'expérience notre collègue Michel Le Goffic, à qui l'inventeur avait confié cette tâche délicate.

Les deux récipients ne contenaient pas moins de 203 monnaies d'or émises entre 1360 et 1394 (fig. 1). Nous empruntons à Bruno Foucray, conservateur régional de l'archéologie pour l'Île-de-France, mandaté comme expert, avant l'acquisition, par le ministère de la Culture, des éléments d'analyse de ce trésor (les dates indiquées correspondent à la période d'émission).

Tirelire 1 :

6 francs à cheval de Jean II le Bon (1360-1364) ;

* Conservateur en chef du patrimoine, conservateur du Musée départemental breton.

1. 125 000 euros, répartis sur les années budgétaires 2009 et 2010. Cette acquisition du conseil général du Finistère bénéficie d'une subvention du Fonds régional d'acquisition pour les musées de Bretagne (État, Conseil régional de Bretagne).



Franc à cheval de Jean II le Bon, avers et revers, 1360-1364.



Franc à cheval de Charles V, avers et revers, 1364-1365.



Franc à pied de Charles V et Charles VI, avers et revers, 1365-1385.



Écu à la couronne de Charles VI, avers et revers, 1388.



Noble d'Édouard III, avers et revers, atelier de Calais, 1361-1369.



Franc à pied de Jeanne de Provence et Louis I^{er} d'Anjou, avers et revers, atelier d'Avignon, 1372-1382.

Fig. 1. – Trésor monétaire du XIV^e siècle (Saint-Pol-de-Léon), monnaies d'or.
Inv. 2009.10.1 à 205.

1 franc à cheval de Charles V (1364-1365) ;
46 francs à pied de Charles V et Charles VI (1365-1385) ;
8 écus à la couronne de Charles VI, deuxième émission (1388) ;
10 écus à la couronne de Charles VI, troisième émission (1389-1394) ;

1 noble d'or du roi d'Angleterre Édouard III (atelier de Calais, 1361-1369) ;
2 francs à pied de Jeanne de Provence (atelier d'Avignon, 1372-1382) ;
1 franc à pied de Louis I^{er} d'Anjou (atelier d'Avignon, 1382-1384).
Soit 75 monnaies.

Tirelire 2 :

21 écus à la couronne de Charles VI, première émission (1385-1388) ;

5 écus à la couronne de Charles VI, première ou deuxième émission ;

26 écus à la couronne de Charles VI, deuxième émission (1388) ;

76 écus à la couronne de Charles VI, troisième émission (1389).

Soit 128 monnaies.

« Un tel trésor est inédit en Bretagne pour ce qui est de la date, puisqu'il a probablement été constitué à la fin des années 1380 ou tout au début des années 1390. En effet, on ne trouve pas moins de vingt-trois trésors de monnaies d'or ou comprenant des monnaies d'or pour la période 1364-1385, mais plus rien ensuite jusqu'aux années 1420. La composition des trésors antérieurs est à peu de chose près la même que celle de celui de Saint-Pol. La discrétion des monnaies antérieures à 1364 s'explique assez facilement par la refonte des pièces anciennes, préalable aux émissions des francs à cheval puis à pied, suivis par les écus de Charles V et Charles VI. Ce trésor est donc révélateur de la circulation monétaire de l'or en Bretagne dans les dernières décennies du XIV^e siècle, y compris par la présence du noble anglais et des trois francs à pied féodaux ; la monnaie du roi s'y taille la part du lion.

Les contenants sont intéressants mais non inédits : les trésors de Ploërmel (fin du XIII^e-début du XIV^e siècle) et de Questembert (1482-1488) étaient aussi conservés dans des tirelires.

Au vu de la composition, un trésor d'urgence semble exclu, le quart des monnaies étant antérieures à 1385. L'origine des pièces, quasiment toutes françaises, peut laisser croire à la « fortune » d'un homme de guerre breton engagé dans les armées du roi et revenu mourir au pays : il n'y a pas de pièces flamandes, qu'on aurait sans doute trouvées dans la cassette d'un marchand, et l'on sait que les gens de guerre étaient normalement payés en or.

La dissimulation des tirelires et le fait que ses propriétaires ne soient pas venus les rechercher peuvent s'expliquer par des troubles particuliers, car l'on ne connaît pas d'événement majeur ayant pu inciter à une telle conduite dans la région de Saint-Pol à cette époque ; les Anglais de Brest pouvaient encore y entretenir l'insécurité, mais Olivier de Clisson, autre fauteur de troubles du moment, en conflit avec Jean IV, était bien loin.

On notera que c'est le troisième trésor découvert à Saint-Pol, le premier contenant seulement des monnaies d'argent (1365-1373), le deuxième mêlant l'or et l'argent (1373-1385). Ce trésor est à rapprocher d'un autre, composé aussi de monnaies d'or et peut-être contemporain, découvert à Roscoff dans les fondations d'une maison : sa datation est floue (vers 1385-1422), car la trouvaille est trop sommairement décrite (90 écus d'or de Charles VI ; 2 nobles d'or d'Édouard III)².

Arts décoratifs

Pour la raison exposée ci-dessus, nous n'avons procédé qu'à un achat dans le domaine des arts décoratifs, celui d'une pièce de céramique quimpéroise assez fameuse et représentative de la vogue de la statuette décorative dans les années 1920. La *Bretonne à la grenouille* (Inv. 2009.7.1.), œuvre de l'artiste anversois Paul Hagemans (1884-1959), fut éditée vers 1925, par la manufacture HB, à deux cents exemplaires – au maximum – en grès et deux cents autres en faïence (fig. 2). Le modèle acquis par le Musée est un grès d'une exécution parfaite. Par ailleurs, quelques céramiques émaillées de Marjatta et Jean-Claude Taburet sont venues, grâce à la générosité de ces artistes quimpérois, renforcer leur présence dans la collection du Musée.

2. Information communiquée par Yves Coativy, maître de conférences d'histoire médiévale à l'université de Brest. Il est notamment l'auteur de *La Monnaie des ducs de Bretagne, de l'an mil à 1499*, Rennes, 2006.

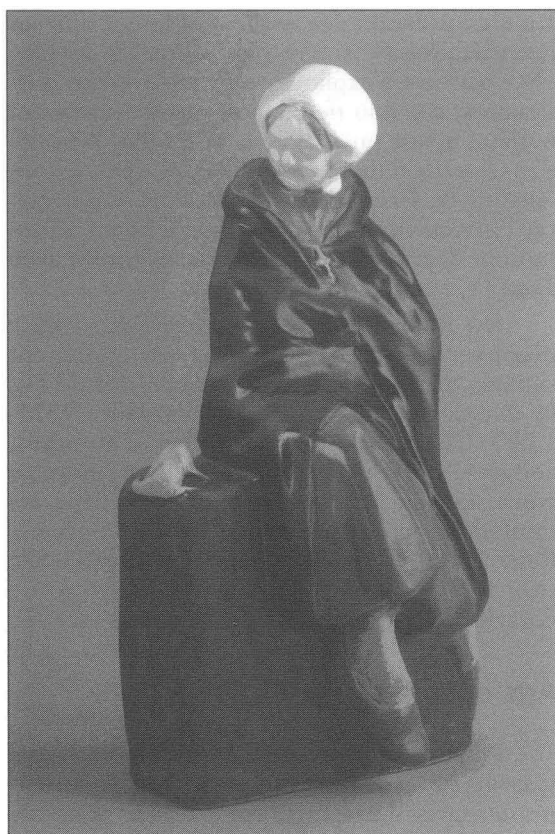


Fig. 2. – Paul Hagemans (1884-1959), *Bretonne à la grenouille*, grès émaillé polychrome, faïencerie HB, vers 1925.
Inv. 2009.7.1.
Cliché S. Goarin/Mdb.

Arts graphiques

Peu d'art graphique également, mais quelques pièces notables, entrées par don ou par achat sur le marché de l'estampe : du Vannetais Jean Frélaut, un paysage de *Molène*, eau-forte remise par M. Dominique Frélaut, par l'aimable intermédiaire de notre collègue conservatrice du musée de Groix, M^{lle} Sylvie San Quirce (Inv. 2009.6.1.). L'eau-forte de Louis Ruet (Paris, 1861- ?), d'après un tableau du peintre de Concarneau Alfred



Fig. 3. – Louis Ruet (1861 - ?) d'après Alfred Guillo (1844-1926), *Deux jeunes Bretonnes*, eau-forte, Paris, Société artistique des aquafortistes français, fin du XIX^e siècle.
Inv. 2009.12.1.
Cliché S. Goarin/Mdb.

Guillo (1844-1926), appartient au genre, très prisé au XIX^e siècle, de la gravure dite « d'interprétation », qui permettait aux amateurs de disposer de reproductions des toiles remarquées lors des Salons parisiens de peinture (Inv. 2009.12.1., fig. 3).

Acquise en vente publique à Drouot, la lithographie de Maximilien Luce (1858-1941), *Camaret, les roches rouges* ou *La Mer à Camaret* (Inv. 2009.9.1.), fut imprimée en 1895 (fig. 4). Notre épreuve provient de la collection du grand collectionneur d'estampes Henri M. Petiet (1894-1980).

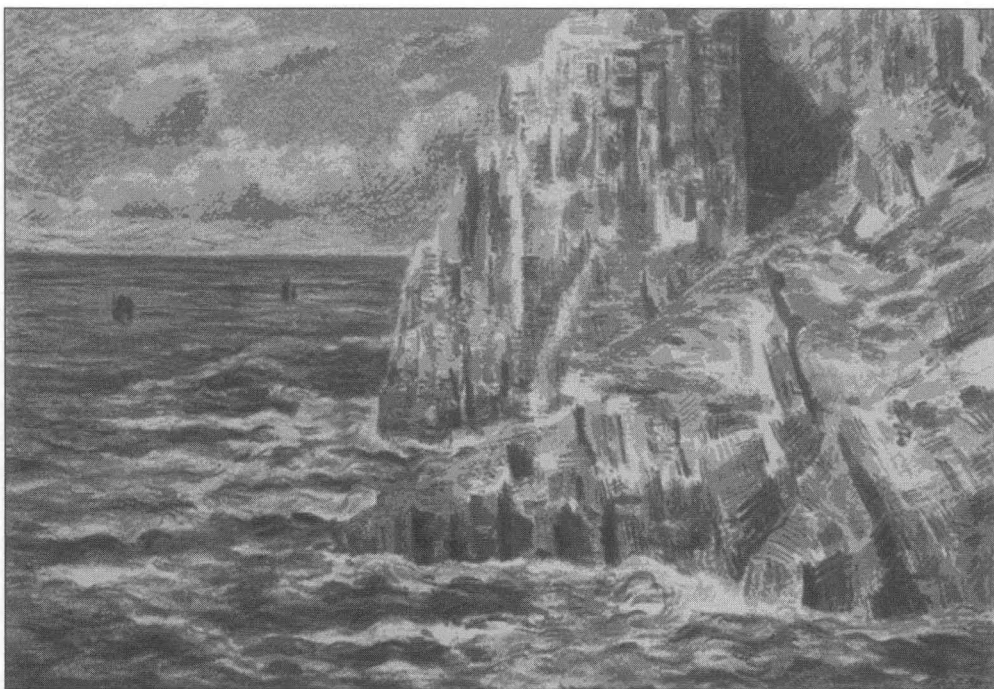


Fig. 4. – Maximilien Luce (1858-1941), *Camaret, les roches rouges* ou *La Mer à Camaret*, lithographie en couleurs sur chine appliqué sur vélin, 1895.
Inv. 2009.9.1.
Cliché S. Goarin/Mdb.

Costumes

La place éminente que tient le costume dans la collection et dans l'action du Musée a été réaffirmée en 2008 par la rénovation des quatre salles du circuit permanent de visite consacré à cette thématique, puis en 2009 par une très large contribution du Musée au monumental ouvrage *Costumes de Bretagne*, publié par les éditions Palantines³. Sensibles aux efforts réalisés par le Musée pour la conservation et la mise en valeur de ce fragile patrimoine, plusieurs donateurs ont cette

année encore contribué à compléter cette collection unique en Bretagne. Nous remercions ici M^{mes} Anne Jégou (éléments de costumes bigoudens, Inv. 2009.2.1 à 6.), Marie-Louise Cadiou (boucles de chapeau de Melgven, Inv. 2009.3.1 à 4.), Annie Broodcoorens (pèlerine de Quimerc'h, Inv. 2009.4.1.) et Yvonne Speer (tablier, Inv. 2009.14.1.), M. Jean Le Cunff (éléments de costumes de Lorient, Inv. 2009.13.1.), ainsi que le donateur anonyme d'un costume de Névez (Inv. 2009.11.1 à 4.).

En 2008, les nouvelles présentations semi-permanentes et temporaires (exposition *Kant Bro, Kant giz, La Bretagne en costumes*, 14 juin 2008-19 avril 2009) se sont inscrites comme des temps forts de « l'année du costume », bel événement fédérateur de la vie culturelle

3. Y. GUESDON, *Costumes de Bretagne*, introduction par P. Le Stum, Quimper, 2009.

cornouaillaise, dont le Musée est heureux d'avoir eu l'initiative. L'un des événements phares de la saison fut la présentation, par le brodeur Pascal Jaouen (1962), de sa nouvelle collection de vêtements haut de gamme brodés main, « Regards vers l'Ouest ». Ce créateur de talent perpétue et revisite l'art du fil breton sur des modèles contemporains où il ose marier tradition et modernité (fig. 5). Comme celles de Val Piriou, déjà présentes au Musée, ses créations trouvent dans les formes, les coupes et l'ornementation traditionnelles la matière formelle d'une élégance résolument contemporaine. Deux ensembles parmi les plus remarquables créés en 2008 ont donc rejoint, par achat, la collection du Musée (Inv. 2009.8.1 et 2.).

Fig. 5. – Pascal Jaouen (1962), vêtement haut de gamme, bustier, collection « Regards vers l'Ouest », fil coton, fil de soie, fil métallique, paillettes métal, plume, perles de verre, velours, broderie.

Inv. 2009.8.1.

Cliché École de broderie d'art de Quimper.



Monuments et objets d'art du Finistère

études, découvertes, restaurations

(année 2009)

BREST (SAINT-MARC)

Manoir de Kerisbian

Pierres proximales et pierres distales

« En descendant [de Saint-Marc] jusqu'au hameau du Moulin-Blanc, on laisse à gauche le vieux petit manoir de Kerisbihan, [...] logis du XVII^e siècle à façade ajourée de baies pittoresquement dissemblables ». Depuis que L. Le Guennec écrivait ces lignes¹, le « vieux » manoir a été considérablement transformé ; de surcroît, les bâtiments sont inclus dans des lotissements récents qui ont singulièrement réduit l'ancien domaine. Les vestiges conservés consistent en des murs plus ou moins ruiniformes, des bâtiments annexes, une demeure remontant probablement au XIX^e siècle et le manoir offrant encore quelques éléments d'origine. À l'invitation

de M^{me} Martin-Kerautret, nous avons tenté de préciser la nature et la provenance des pierres mises en œuvre au cours de siècles. Les unes sont d'extraction toute proximale, les autres de provenance nettement distale.

Le domaine de Kerisbian est situé vers la limite de deux ensembles géologiques différents. Au nord, affleurent les « gneiss de Brest », ancien granite cadomien² modifié par un métamorphisme régional postérieurement à son intrusion. Cette roche, grossièrement feuilletée, de nuance gris-bleu quand elle est saine, brunâtre par altération météorique, ne peut généralement livrer que des moellons médiocres, de façonnement difficile. Des carrières étaient ouvertes dans le vallon du Stangalard à faible distance à l'est de Kerisbian. Au sud, s'étendent largement les « schistes et grès de l'Élorn », ensemble

1. L. LE GUENNEC, *Le Finistère monumental*, II, *Brest et sa région*, Quimper, 1981, p. 120.

2. Cadomien, du latin *Cadomus*, Caen. Phase tectonique qui se manifeste par la discordance du Cambrien sur les couches redressées du Briovérien.



Fig. 1. – Brest, *manoir de Kerisbian*, façade principale, défigurée par l'ouverture de grandes baies et, semble-t-il, par l'ajout de deux ailes latérales.

Cliché L. Chauris.

sédimentaire rythmique, d'âge briovérien³ ; à proximité des gneiss de Brest, les schistes ont été transformés en schistes tachetés par métamorphisme de contact. Le complexe de l'Élorn affleurerait en bordure de la rade avant l'extension des infrastructures portuaires. Toutes ces roches sont traversées par des filons de quartz blanchâtre livrant des moellons au façonnement presque impossible.

Gneiss de Brest, schistes et grès de l'Élorn ont été employés dans l'élévation principale du manoir (dont le crépi a été enlevé) en moellons le plus souvent informes, ainsi que dans un petit bâtiment annexe (crèche ?). L'élévation arrière du manoir a fait également appel à des moellons gneissiques. En fait, seuls les niveaux gréseux fournissent des moellons convenables. Quelques éléments quartzeux dans un vieux mur témoignent de l'utilisation du « tout-venant ». Les moellons sont liés par une argile beige, de décomposition superficielle. L'emploi généralisé de ces différentes roches s'explique par la proximité

des points d'extraction. À défaut de qualité, elles offraient l'avantage de la quantité.

Les roches proximales ne pouvant procurer des pierres de taille, appel a dû être fait dans ce but à des roches distales transportées par mer jusqu'aux approches du chantier ; ce mode d'acheminement réduisait singulièrement le handicap de la distance. Le « microgranite de Logonna », extrait en bordure d'un des diverticules orientaux de la rade de Brest, est facilement identifiable à sa tonalité jaunâtre, presque blonde, rehaussée par d'innombrables cernes subconcentriques brunâtres d'hydroxyde de fer. Ce matériau estimé a été largement mis en œuvre dans le manoir. Dès l'abord, on remarque l'encadrement des trois portes cintrées de la façade principale ; on note que si la porte ouest n'est pas d'origine, la mise en œuvre renouvelée lors des transformations du même matériau souligne un souci d'homogénéité lithologique. En fait, les trois portes du rez-de-chaussée confèrent à la façade ses lettres de noblesse. L'encadrement d'une fenêtre rectangulaire dans la même façade est aussi en pierre de Logonna, également l'entourage d'une petite fenêtre, côté arrière. À l'intérieur du manoir,

3. Briovérien, partie supérieure du Protérozoïque. De *briva*, pont, et *Vera*, Vire.

le même matériau a été largement recherché pour la pierre de taille : deux portes en anse de panier (selon toute probabilité appartenant à la première étape de construction), une porte à linteau droit (plus récente ?), des piédroits de cheminée tant au rez-de-chaussée qu'au premier étage. Les vestiges du portail d'entrée dans la cour sont aussi en pierre de Logonna ; tout laisse présumer que l'ensemble du portail était de même nature. Dans la cour, une petite construction (crèche ?) montre une porte en microgranite.

Le « granite de l'Aber-Ildut », exploité sur les rivages occidentaux du Léon a été recherché par suite de son aptitude à fournir de grands éléments. Malgré les difficultés d'observation, il semble bien que le linteau (d'environ deux mètres de long) d'une cheminée au premier étage ait été façonné dans cette roche. Dans la maison (attribuée au XIX^e siècle) accolée au manoir, l'entourage d'une porte à linteau droit a fait appel à ce granite dont les gros feldspaths roses apparaissent aujourd'hui en relief. Les marches de l'escalier circulaire du manoir sont d'observation malaisée : il est possible – sans que le fait puisse être attesté avec certitude – qu'elles aient été façonnées dans la variété à gros feldspaths blancs de ce même granite.

Quelques autres roches distales ont été employées. Le « microgranite de l'île Longue » en rade de Brest, très dur, gris-bleu à beige, a été recherché pour le pavage de la cour. Le « granite de Trégana », aux nombreux feldspaths blanchâtres à section rectangulaire, extrait sur le littoral au-delà du goulet de Brest, a été noté en remploi dans une fenêtre du deuxième étage, en association avec la pierre de Logonna. On notera l'absence du kersanton de la rade de Brest ; ce matériau, généralement recherché pour les armoiries, a peut-être disparu⁴.

Kerisbian fournit un excellent exemple d'appel à des pierres de composition et de provenance totalement différentes : d'une part, des pierres locales – essentiellement gneiss de Brest et schistes de l'Élorn – pour les moellons ; d'autre part, des pierres distales – principalement microgranite de Logonna et dans une moindre mesure, granite de l'Aber-Ildut, pour les éléments de bel appareil. Cette diversité induit un net polyolithisme, à la fois primaire, – ou originel – lors de la construction, et secondaire – ou acquis – lors des épisodes de reconstruction. Ce polyolithisme repose sur des raisons techniques (nécessité d'éléments de forte dimension pour les linteaux) et esthétiques (mise en œuvre de la belle pierre de Logonna pour l'encadrement des ouvertures), le tout contrôlé par des impératifs financiers (coût minime des moellons locaux).

Louis Chauris

FINISTÈRE

La Conservation des antiquités et œuvres d'art. Travaux de restauration (année 2009)

La notion de protection du patrimoine s'est imposée progressivement. En 1831, le premier poste d'inspecteur général des Monuments historiques est attribué à Louis Vitet, suivi, en 1834, par Prosper Mérimée. En 1837, est créée la Commission des Monuments historiques. Avec la loi du 30 mars 1837 sur les objets mobiliers, les membres des sociétés savantes deviennent les correspondants locaux de l'inspecteur des Monuments historiques, jusqu'à l'établissement, en 1908, du corps des conservateurs des antiquités et objets d'art, poste généralement confié aux archivistes départementaux. La Conservation des antiquités et objets d'art

4. La chapelle Notre-Dame-du-Bon-Port, au Vieux-Saint-Marc, reconstruite avec des remplois en 1837, puis restaurée en 1957, érigée à quelques centaines de mètres

de Kerisbian, fait aussi un large appel au microgranite de Logonna, associé localement au granite de l'Aber-Ildut (faciès rose et blanc) ; toutefois, ici, le kersanton a été recherché pour les portes latérales.

(CAOA) du Finistère, rattachée aujourd'hui à la Conservation départementale du patrimoine et des musées, remonte à 1911, et a eu notamment pour titulaires les archivistes Henri Bourde de la Rogerie, Henri Waquet, Jacques Charpy. Avec les lois de décentralisation de 1983, les départements prennent en charge le poste de conservateur et y affectent progressivement du personnel à plein temps. C'est en 1988 que le conseil général a recruté un conservateur adjoint qui est devenu conservateur en titre en 1990, à la suite du retrait de Tanguy Daniel, président de la Société archéologique, qui exerçait la fonction depuis 1975.

La CAO A a pour mission la connaissance et la mise en valeur des objets mobiliers publics ou privés et procède à des inventaires *in situ*. Des recherches permettent d'identifier les œuvres civiles ou religieuses dont la conservation présente un intérêt public au point de vue de l'histoire, de l'art, de la science ou de la technique, et de définir ceux qui mériteraient soit un classement (intérêt majeur), soit une inscription au titre des monuments historiques (intérêt suffisant)⁵. Près de cinq mille objets sont actuellement juridiquement protégés dans le département. Les inventaires permettent un constat d'état général et la définition d'une programmation des opérations de sauvegarde et de valorisation à engager. Des aides à la conservation, la restauration et la mise en sécurité des objets sont apportées par le conseil général. Le conservateur des antiquités et objets d'art conseille les propriétaires pour le montage administratif des dossiers et assure le contrôle scientifique et technique dans le cadre des interventions menées sur les œuvres par des professionnels habilités.

Les subventions du conseil général du Finistère ont, par exemple, contribué à l'ins-

tallation de près de vingt-cinq vitrines blindées placées dans les églises⁶, la dernière étant, en 2009, celle de Lannédern. Elles permettent au public d'admirer au long de l'année les trésors habituellement conservés dans d'autres endroits bien moins sûrs. Ces vitrines garantissent aux objets une grande sécurité et un mode de conservation optimum.

Principaux chantiers

En 2009, quarante-huit objets ont ainsi pu être restaurés dans le Finistère, statuaire, retable ou élément de mobilier plus modeste. On trouvera ci-après, dans l'ordre alphabétique des communes, quelques-unes des notices qui concernent ces restaurations.

Bourg-Blanc, chapelle Saint-Urfold, maître-autel à tombeau galbé en bois polychrome et doré, fin du XVIII^e siècle, restauration du décor peint encrassé et recouvert d'un vernis oxydé qui opacifiait la polychromie (Arthema Restauration Abbaretz, Loire-Atlantique).

Châteaulin, chapelle de Kerluan, Vierge à l'Enfant, grès polychrome, XVI^e siècle, consolidation, restauration et présentation sur une structure métallique de la statue découverte enterrée dans la chapelle (Pierre Floc'h, La Chapelle-Caro, Morbihan).

Châteauneuf-du-Faou, église Notre-Dame, chaire à prêcher (remontée par M. Inizan, menuisier), retable du maître-autel, retables nord et

5. Les objets classés sont indiqués par la lettre C entre parenthèses, les objets inscrits à l'inventaire supplémentaire portent la mention IS.

6. La première vitrine blindée a été installée à Saint-Thégonnec, sous l'impulsion de Pierre-Marie Auzas, alors inspecteur des Monuments historiques, en 1973. Liste des communes équipées d'une vitrine : Bénodet ; Carantec ; Commana ; Dirinon ; Goulien ; Guengat ; Guiclan ; Île Molène ; Lanhouarnau ; Lannédern ; Locquéholé ; Locronan ; Pleyben ; Plouéan ; Plougastel (installation par la DRAC) ; Plouigneau ; Ploumoguer ; Primelin ; Quimperlé ; Saint-Évarzec ; Saint-Pol-de-Léon ; Saint-Sauveur ; Saint-Thégonnec ; Sizun. En cours, Lannilis et La Roche-Maurice. Il n'y a pas que des trésors d'orfèvrerie qui soient présentés sous vitrine blindée : il en est ainsi du retable anversoise de Kerdévot à Ergué-Gabéric, dont la protection a été établie à la suite du vol qui avait eu lieu en 1973.

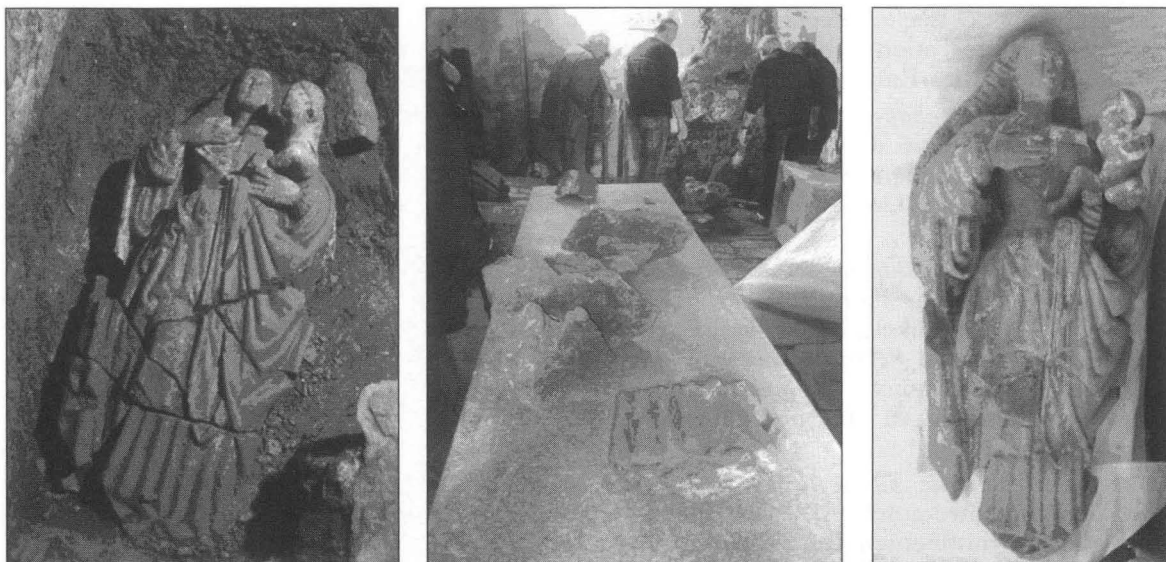


Fig. 2-4. – Châteaulin, *chapelle de Kerluan*, Vierge à l'Enfant, de la découverte à la restauration.
Grès polychrome, XVI^e siècle.
Clichés P. Floc'h.

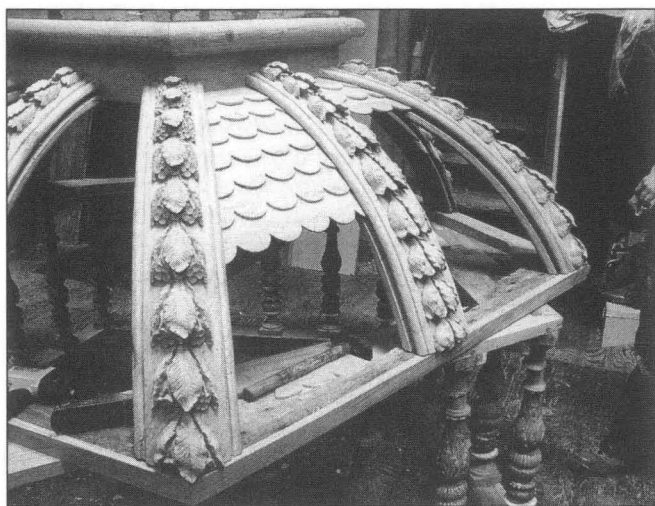


Fig. 5 et 6. – Commana, *église Saint-Derrien*, dôme des fonts baptismaux en cours de restauration et fonts baptismaux restaurés.
Clichés Le Ber.



sud, ambon, XIX^e siècle, réfection de la polychromie et réintégration de bois neuf (Gilbert Le Goël, Bieuzy-les-Eaux, Morbihan).

Clédén-Cap-Sizun, *chapelle de Langroas*, tribune, seconde moitié du XVIII^e siècle, restauration et restitution de la polychromie originale (Gilbert Le Goël, Bieuzy-les-Eaux, Morbihan).

Commana, *église Saint-Derrien*, fonts baptismaux du sculpteur Honoré Alliot⁷, 1682, démontage, renforcement des structures (Le Ber, Sizun), prix du *Pèlerin magazine*, « Un patrimoine pour demain ». Un programme de polychromie-dorure va être prochainement engagé.

Douarnenez, *chapelle Sainte-Hélène*, retables nord et sud, maître-autel, XIX^e siècle, dépose et reprise par confinement des pièces altérées et vermoulues (Le Ber, Sizun) ; restauration de deux tableaux (Saint François, Vierge au forçat), huiles sur toile (190 x 160 cm), début du XX^e siècle, qui présentaient de nombreux désordres tant sur la couche picturale que sur le support (Françoise Le Corre, Gouesnac'h).

Faou (Le), *église Notre-Dame de Rumengol*, chaire à prêcher du sculpteur Yves Cêvaër⁸, 1779 (C), restauration et pose d'un grillage de protection du dais contre les déjections de chauve-souris installées au-dessus.

Guimiliau, *église Saint-Miliau*, deux confessionnaux, fin du XVIII^e siècle (C), démontage complet, remplacement des pièces altérées, réfection des dômes (Le Ber, Sizun).

Landrévarzec, *chapelle de Quilinen*, groupe de l'Annonciation, XVI^e siècle (C), re-création par moulage du groupe, très dégradé.



Fig. 7. – Landrévarzec, *chapelle de Quilinen*, groupe de l'Annonciation, XVI^e siècle (détail). Cliché CAO.

Loqueffret, *église Sainte-Geneviève*, groupe de la Trinité, au centre d'une niche à volets, surmonté d'une statuette du Christ ressuscité, et cantonné d'anges musiciens, d'apôtres, de cariatides, bois polychrome, XVI^e siècle (C), restauration après dépose totale, prix 2008 du *Pèlerin magazine* (Gilbert Le Goël, Bieuzy-les-Eaux, Morbihan) (fig. 8).

Martre (La), *église Saint-Salomon*, statue de saint Marc, fin du XVI^e siècle (IS), traitement par anoxie (destruction des organismes xylophages par privation d'oxygène), polychromie originale totalement disparue (H. Gruau, Veigné, Indre-et-Loire).

Melgven, *chapelle de Cadol*, maître-autel, fin du XVIII^e siècle, restauration et complément du décor sur le corps de l'autel, création d'un décor d'accompagnement sur les gradins et le

7. Sur ce personnage, voir Y.-P. CASTEL, T. DANIEL, G.-M. THOMAS, *Artistes en Bretagne. Dictionnaire des artistes, artisans et ingénieurs en Cornouaille et en Léon sous l'Ancien Régime*, Quimper, 1987, p. 19.

8. ID., *ibid.*, p. 67.

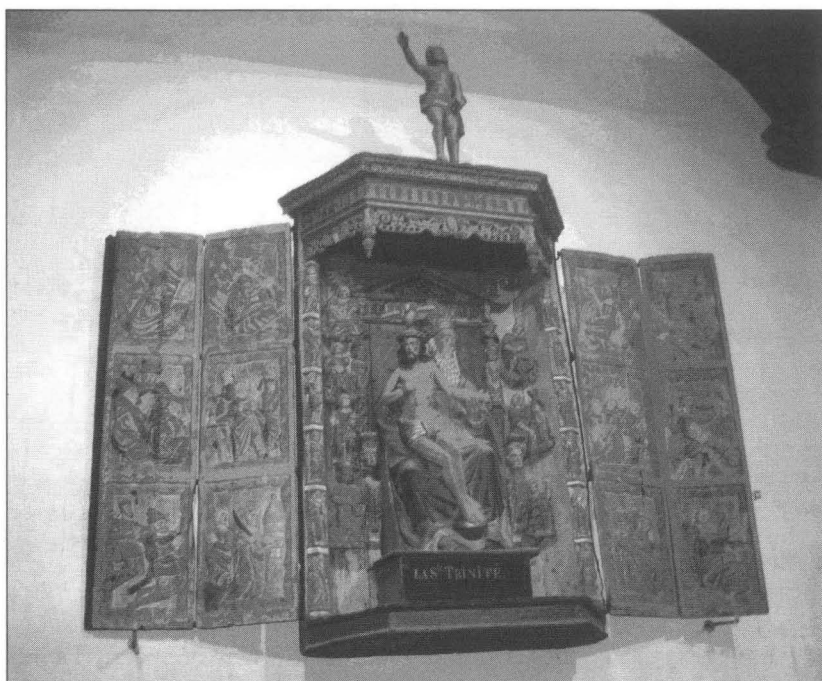


Fig. 8. – Loqueffret, *église Sainte-Geneviève*, groupe de la Trinité, XVI^e siècle. Cliché CAO.

tabernacle (Arthema Restauration, Abbaretz, Loire-Atlantique).

Plomodiern, *chapelle Notre-Dame du Ménéx-Hom*, retables (C) et statues, œuvres du sculpteur Jean Cevaër et du menuisier Jean Le Seven⁹, vers 1710-1715, remise en polychromie (fig. 9).

Ploudiry, *chapelle Saint-Antoine*, statue de saint Antoine et niche, fin du XVII^e siècle, dépose, traitement par imprégnation, refixage de la polychromie ; restauration achevant celle de l'ensemble du mobilier, commencée il y a quinze ans, avec le concours du *Pèlerin magazine* (Le Goël, Bieuzy-les-Eaux, Loire-Atlantique).

Poullan-sur-Mer, *église Saint-Cadoan*, confessionnal, XIX^e siècle, restauration faisant suite à celle de la chaire et d'un autre confessionnal (Savina, Plouhinec).

Quéménéven, *chapelle de Kergoat*, chaire à prêcher, œuvre du maître menuisier Claude Mazier¹⁰, 1773, restauration en cours (Le Ber, Sizun) ; tribune d'orgue, XVIII^e siècle, restauration du décor floral sur un volet de la porte de l'orgue, qui ne peut être vu des visiteurs, l'escalier d'accès à la tribune étant trop étroit (Arthema Restauration, Abbaretz, Loire-Atlantique).

Rosporden, *chapelle du Moustoir*, peintures murales (C) : deux campagnes de sondages de décors peints ont permis de mettre au jour un faux appareil à simple trait ocre rouge, peint sur un badigeon de lait de chaux couvrant l'ensemble des murs de la chapelle ; ensemble décoratif floral, peint sur le chevet et les retours des murs nord et sud du chœur, constitué d'une large frise de rinceaux ocre

9. ID., *ibid.*, p. 66 et 231.

10. ID., *ibid.*, p. 260-261, pour ce personnage d'origine comtoise, mort à Quimper en 1784.

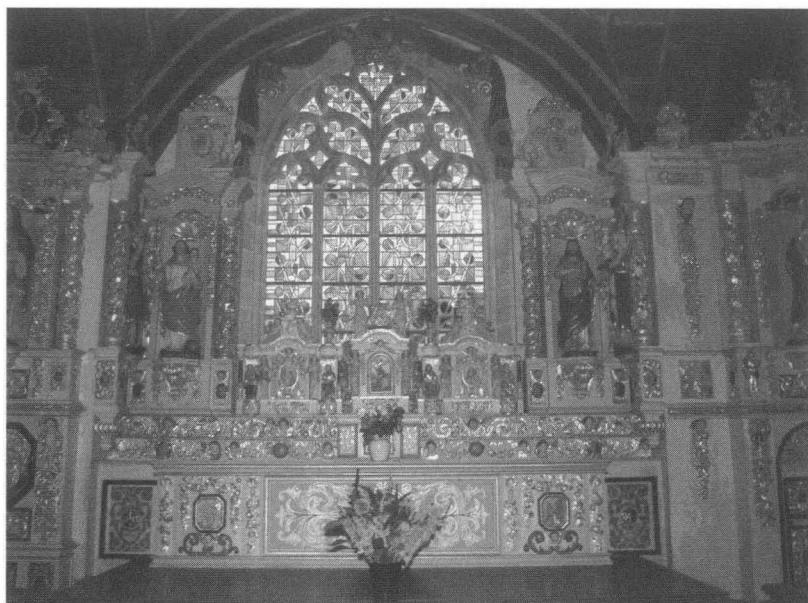


Fig. 9. – Plomodiern, chapelle Notre-Dame du Menez-Hom, retable du maître-autel restauré. Cliché CAO.A.

au-dessus des vases garnis de bouquets de fleurs ; date de création du décor sur le mur du chevet, 1692 ; inscriptions : « Saint Morice, priez pour nous » ; « I. LISOV ».

Trégarvan, *église Saint-Budoc*, restauration de l'ensemble du mobilier, maître-autel et retable, XIX^e siècle, statues de saint Antoine, saint Roch, saint Pierre, sainte Marguerite, saint Sébastien, Christ en croix, Père éternel, piéta (Arthema Restauration, Abbaretz, Loire-Atlantique, et Le Goël, Bieuzy-les-Eaux Morbihan).

Autres travaux

Cloître-Pleyben (Le), *église Saint-Blaise*, bannière de saint Blaise [C] (Hood, Audierne) ; Esquibien, *église Saint-Onneau*, chaire (Savina, Plouhinec) ; Lanarvily, *église Saint-Gouesnou*, confessionnal (Le Ber, Sizun) ; Lannédern, *église Saint-Édern*, vitrine du trésor (elle contient des pièces de Loqueffret) ; Lannilis, *chapelle Saint-Yves*, statue de saint Joseph (Le Goël, Bieuzy-les-Eaux, Morbihan) ; Lannilis, *chapelle du Bergot*, statues de saint Herbot, de saint Yves et d'une Vierge à l'Enfant

(Arthema Restauration, Abbaretz, Loire-Atlantique) ; Locquéholé, *église Saint-Guérolé*, retable du maître-autel (Le Ber, Sizun) ; Loctudy, *chapelle Saint-Oual*, statue de saint Jean (*id.*) ; Morlaix, *église Saint-Melaine*, statue de sainte Marguerite, XVI^e siècle (Atelier régional de restauration, Bignan, Morbihan) ; Morlaix, *ancien couvent des Ursulines*, peintures sur bois, fin du XVII^e siècle (Romana et Corneliu Andronescu, Saint-Georges-Montcocq, Manche) ; Plabennec, *chapelle de Lanorven*, retables (boiseries, Le Ber, Sizun ; polychromie, Arthema Restauration, Abbaretz ; tableau, Miranda Ponzi, Plaudren, Côtes-d'Armor) ; Pleyben, *chapelle Saint-Laurent*, niche et statues de saint Laurent et d'un saint au livre (Le Goël, Bieuzy-les-Eaux) ; Plogoff, *église Saint-Collodan*, statues, et *chapelle Saint-Michel*, statues (Arthema Restauration, Abbaretz) ; Plonéour-Lanvern, *chapelle de Languivoa*, groupe de la *Déploration sur le Christ mort* (Le Goël, Bieuzy-les-Eaux) ; Plouescat, *chapelle de Kerzéan*, Christ en croix, un saint évêque, sainte Marguerite (Arthema Restauration, Abbaretz) ; Plovan, *église*

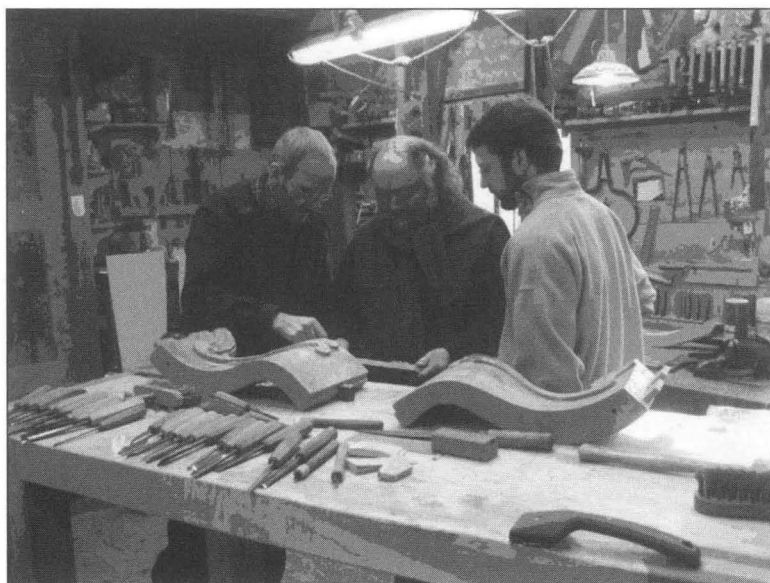


Fig. 10. – À l'atelier Le Ber de Sizun, les restaurateurs au travail.
Cliché CAO.A.

Saint-Gorgon, maître-autel (Le Ber, Sizun) ; *Saint-Pabu*, *église Saint-Tugdual*, statues de l'Immaculée Conception (Le Goël, Bieuzy-les-Eaux), et de saint Maudez (Arthema Restauration, Abbaretz) ; Tréflévénez, *église Saint-Pierre*, retable et autel, polychromie et dorure (Le Goël, Bieuzy-les-Eaux) ; Trégunc, *église Saint-Marc*, statue de saint Joseph, XIX^e siècle (Arthema Restauration, Abbaretz).

Yann Celton, Isabelle Gargadennec¹¹

Œuvres du sculpteur Jean Fréour

Le décès à Batz-sur-Mer, à 91 ans, le 11 juin 2010, du sculpteur Jean Fréour, le dernier des Seiz-Breur, auteur du *Glenmor* du jardin du Thabor à Rennes et du *Christ* de la basilique de Yamoussoukro (Côte-d'Ivoire), nous donne l'occasion de signaler, à partir de la documentation réunie par Gilbert Massard, de Châteaubriant, quelques œuvres conser-

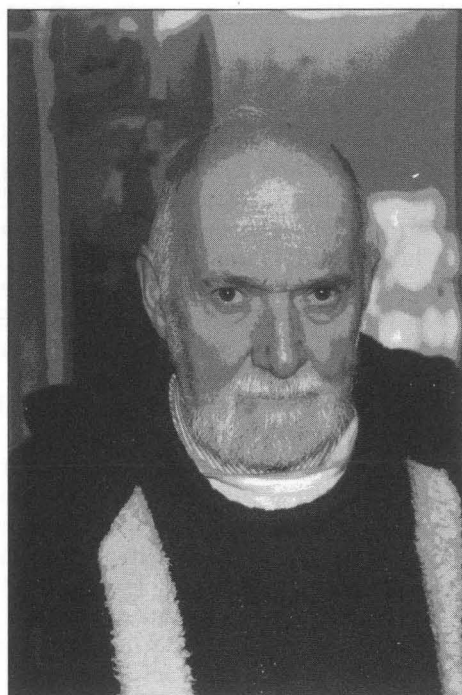


Fig. 11. – Jean Fréour.
Cliché Y.-P. Castel.

11. Isabelle Gargadennec est conservateur départemental des antiquités et objets d'arts du Finistère ; Yann Celton, archiviste diocésain.



Fig. 12. – Fouesnant, *chapelle de Beg-Meil*, crèche de Noël, par Jean Fréour.
Cliché Y.-P. Castel.

vées dans notre département. La plus ancienne, datée 1944, est le buste de Cornic qui se dresse à Morlaix sur la place du Viaduc ; en pierre de Chauvigny, elle remplace le *Corsaire* de bronze jeté au creuset du fondeur au cours de la Seconde Guerre mondiale. En 1945, Fréour cisèle les statuette d'une crèche de Noël aux Rois mages, destinée à la chapelle de Beg-Meil (Fouesnant), puis, l'année suivante, pour la même chapelle, une statue de la Vierge, et, en 1960, un saint Joseph. En 1947, sort de son atelier la *Notre-Dame-des-Prisonniers* de la chapelle du Croaziou à Loctudy. Plus tard, en 1978, l'Association de Kerizinen lui commande les statues de Jésus et de sa mère, en bois d'avodiré (un bois exotique rare). En 1997, Notre-Dame de Tourbian (Guipavas) s'enrichit d'une Vierge à l'Enfant en chêne, et la même année Jean Fréour sculpte dans un schiste rouge le buste d'un ecclésiastique du diocèse de Quimper (collection particulière).

Yves-Pascal Castel

GOUÉZEC, GUENGAT, GUIMILIAU

Mise en croix originale du mauvais larron

Les mauvais larrons des grandes *Passions* de verre du XVI^e siècle, à Gouézec, Guengat et Guimiliau, font partie de ces curiosités iconographiques qu'on se plaît à relever. Représentés de manière inhabituelle, ils ne sont pas vêtus du simple périzonium ou de la culotte à crevés comme on en voit ailleurs, mais d'un vêtement qui tient plus de la chemise à pans volants que de tout autre chose. Ils ont les mains liées par-devant comme dans les *Montées au calvaire*, leurs pieds reposent sur les barreaux d'une échelle qui se répartissent de chaque côté d'un montant médian. Plus étrange, au-dessus de leur cou se tend une corde destinée à les hisser sur le gibet. Nous disons bien hisser et non descendre, comme le supposait le regretté abbé Feutren, sans doute eu égard à la *Descente du Christ* qui, dans le vitrail de Gouézec, voisine avec



Fig. 13-15. – Vitrail de la Passion, églises de Gouézec, Guengat et Guimiliau (de gauche à droite), mise en scène du mauvais larron. Clichés J. Feutren.

le mauvais larron¹² (fig. 13). Plus étonnant encore, la présence du servant qui, tout en haut du gibet, fixe le condamné, chausses vertes, cotte brune à Gouézec, chausses vertes, cotte bleue à Guengat, chausses bleues, cotte verte à Guimiliau. Quant au diable qui, selon l'imagerie conventionnelle, s'empare de l'âme du supplicié après son dernier souffle, il se blottit derrière le larron attendant sa mort. Diable rouge à l'aile jaune à Gouézec, diable mauve mais sans aile à Guengat, diable dont il ne reste que les jambes et l'aile bleue à Guimiliau, par suite d'une dégradation malencontreuse du vitrail.

Les dessins de ces mauvais larrons se ressemblant, on en déduit qu'ils sortent d'un même atelier, vraisemblablement situé à

Quimper. Le larron de Guengat, vu le nombre élevé de plombs de casse, est celui qui se présente comme le plus authentique, des restaurations importantes ayant été exécutées à Gouézec et Guimiliau.

La consultation du monumental ouvrage de Louis Réau n'a guère été utile pour trouver quelque rapport avec de mauvais larrons ressemblant aux nôtres. L'auteur a certes un bref chapitre intitulé : « Jésus monte à l'échelle pour être cloué sur la Croix ¹³ ». Mais rien de semblable pour le mauvais larron. Tout au plus, pourrions-nous évoquer, dans l'état réduit, avouons-le, de notre documentation, la *Crucifixion* de Jacob Jordaëns que conserve la cathédrale Saint-André de Bordeaux.

Yves-Pascal Castel

12. Le Christ en croix, absent sur le cliché, se trouve donc bien à la droite du mauvais larron, comme le veut l'iconographie traditionnelle représentée dans les deux autres vitraux.

13. L. RÉAU, *Iconographie de l'art chrétien*, Paris, 1957, t. II², p. 474-475.

GUILERS

Fort de Penfeld

Un chef-d'œuvre d'architecture militaire en péril

Les cinq ouvrages fortifiés exécutés sous Louis XVI à l'ouest de Brest pour la défense avancée du port de guerre¹⁴ offrent aujourd'hui des statuts différents. Le Portzic (déjà aménagé par Vauban, puis remanié au XIX^e siècle) est toujours occupé par l'armée ; Montbarrey abrite le mémorial de la Seconde Guerre mondiale ; Keranroux, sérieusement endommagé lors du siège de Brest en 1944, est un jardin public ; le Questel, restauré, est ouvert librement au public ; Penfeld enfin, qui appartient encore à l'armée, mais à présent délaissé, est dans un état de délabrement inquiétant ; or, il constitue un exemple remarquable de la fortification à la fin de l'Ancien Régime et, par suite, mérite en urgence des travaux de sauvegarde, avant que l'irréversible ne se produise¹⁵.

Penfeld présente un contour pentagonal. La contrescarpe abrite un passage couvert. Après les douves, l'accès s'effectue au sud-sud-ouest par une porte monumentale avec le millésime 1782 gravé en réserve. Au fond d'une vaste cour intérieure se dresse un casernement dominé par une plate-forme – ou cavalier – destinée à l'artillerie. Les moellons du fort sont en gneiss de Brest, extraits sur place ou dans le vallon de la Villeneuve tout proche ; les pierres de taille, réservées au portail d'accès, aux chaînages d'angle, à l'encadrement des ouvertures, proviennent

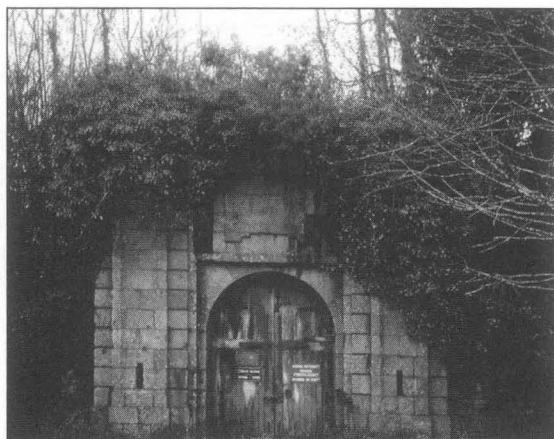


Fig. 16. – Guilers, fort de Penfeld, la porte monumentale d'accès, envahie par le lierre. Cliché L. Chauris.

de différents faciès du massif granitique de l'Aber-Ildut, amenés par voie d'eau jusqu'au fond de la Penfeld maritime¹⁶. Les travaux entrepris au XIX^e siècle sont soulignés par l'emploi de briques rouges.

L'état des lieux peut être schématiquement esquissé :

- la construction d'un énorme hangar près de l'entrée du fort, à proximité de son aile droite, a rompu la perspective de l'escarpe aspectée au sud-sud-ouest ;
- des éboulements empêchent en plusieurs points l'avancement dans le passage couvert, aujourd'hui repaire des chauves-souris ;
- le comblement des douves a ridiculement réduit l'élévation de l'escarpe dont les zones « émergées » disparaissent peu à peu sous le lierre ;
- l'envahissement du lierre masque toute la zone sommitale et une partie des côtés de la porte d'accès ;

14. J.-Y. BESSELIÈRE, *Les Travaux de fortification de Brest à la fin du XVIII^e siècle [1776-1784]*, mémoire de maîtrise dactyl., Brest, 1996. Se reporter aussi au fonds Langeron, Arch. mun. Brest, 2 S 1 à 27.

15. L'auteur redit sa vive reconnaissance aux autorités militaires qui lui avaient permis d'entreprendre l'étude pétrographique du fort dès 1993. Il remercie chaleureusement M. Yves Hubert qui l'a guidé sur les lieux en janvier 2010 ; il a pu alors constater l'avancement saisissant des dégradations de l'ouvrage.

16. L. CHAURIS, « Pierres et fortifications en région brestoise », *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 179, 1998, p. 55-65.



Fig. 17. – Guilers, fort de Penfeld, moellons de gneiss et pierres de taille en granite de l'Aber-Ildut, dans le casernement sous l'emprise de la végétation. Cliché L. Chauris.

- en dépit de son fruit originel, la majestueuse façade du casernement est menacée d'écroulement par le poids des terres du cavalier sommital, aggravé par le développement de la végétation arbustive qui gagne aussi le terre-plein en contrebas, au revers dudit casernement ;

- les ouvertures à l'arrière du casernement se sont partiellement effondrées ;

- une impressionnante draperie de lierre tombe verticalement dans la salle médiane du casernement¹⁷.

Ces observations succinctes indiquent clairement que les motifs d'inquiétude sur l'avenir du fort appartiennent à deux ordres différents : d'une part, l'impact des masses de terre – soit originelles (cavalier sur le casernement), menaçant non seulement la façade, mais aussi les ouvertures au revers – soit tardives (comblement des douves), ayant bouché pour partie le passage couvert ; d'autre part, l'emprise de la végétation, évidente pour les arbres, plus sournoise pour le lierre.

Ces deux motifs suggèrent *ipso facto* les remèdes à apporter. Si ces restaurations

étaient effectuées, Penfeld (avec le Questel voisin) fournirait, aux portes mêmes de la ville et qui, plus est, à proximité du Parc des expositions, une image exemplaire du patrimoine militaire brestois, si malmené par ailleurs en raison de l'arasement quasi systématique des remparts de la cité.

Louis Chauris

LA FOREST-LANDERNEAU

Ruines du château de Joyeuse-Garde

Très large prédominance des schistes locaux

Peu de châteaux en Bretagne ont suscité autant de légendes, complaisamment rapportées¹⁸, que Joyeuse-Garde. Les archéologues se sont penchés à leur tour sur les ruines. En 1970, un compte rendu de fouilles est publié¹⁹ ; la construction est rapportée à la

18. Parmi d'autres, D.-L. MIORECEC DE KERDANET, *Voyage au vieux château de Joyeuse-Garde*, Brest, 1823 ; Chevalier DE FRÉMINVILLE, *Antiquités du Finistère*, 1832, p. 267 sq. ; L. LE GUENNEC, *Le Finistère monumental*, II, Brest et sa région, Quimper, 1981, p. 457-460.

19. M.-C. DES DÉSERTS, « Le château de Joyeuse-Garde. Compte rendu des fouilles », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCVI, 1970, p. 75-87.

17. Comment ici ne pas évoquer Hölderlin : « ...la pluie sans rameaux pareille au lierre pend ».

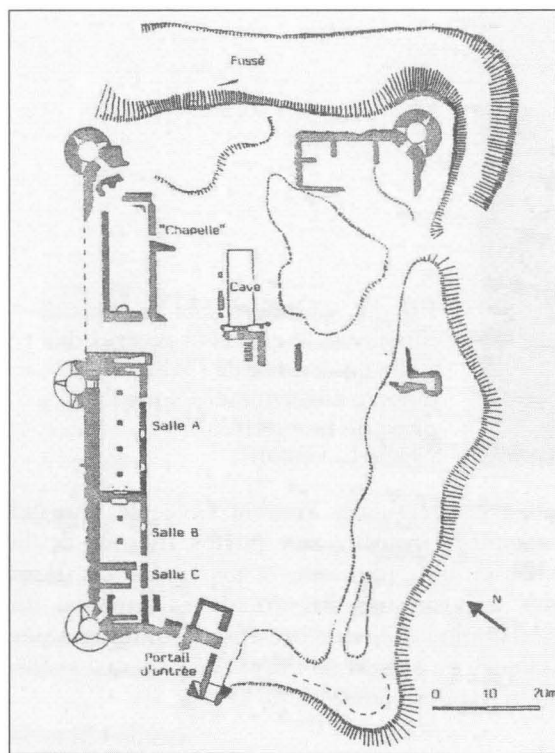


Fig. 18. – La Forest-Landerneau, *plan du château de Joyeuse-Garde*, dressé lors des fouilles par les membres de la Société des Amis de Joyeuse-Garde (1970).

D'après P. KERNÉVEZ, *op. cit.*

seconde moitié du XIII^e siècle²⁰. Du château ruiniforme ne subsistent aujourd'hui que le portail d'entrée, à l'ouest, sans doute mieux conservé par suite de la qualité de l'appareillage, les substructions des trois salles septentrionales dénommées d'ouest en est C, B, A, et de la « chapelle », les vestiges des deux tours orientales et de quelques petites pièces annexes, la cave... (fig. 18).

20. P. KERNÉVEZ, « Les châteaux du Léon au XIII^e siècle », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXIX, 1992, p. 95-127.



Fig. 19. – La Forest-Landerneau, *château de Joyeuse-Garde*, portail d'entrée ruiniforme. Cliché L. Chauris.

Pour éclairer d'une approche jusqu'à présent inabordable quelques modalités du bâti, l'examen lithologique des pierres a été entrepris récemment. En effet, les auteurs précités ne se sont guère attardés sur cet aspect. À diverses reprises, M.-C. des Déserts évoque les « belles dalles de schiste » et le « beau granit » ; si ces annotations révèlent, dès l'abord, une dualité pétrographique, elles n'apportent guère d'informations précises sur la nature et l'origine de ces matériaux. Dans l'état actuel de nos recherches, neuf roches différentes ont été mises en évidence ; l'inventaire est probablement incomplet, un volume considérable de pierres ayant été prélevé dans les ruines et réemployé dans les constructions voisines.

Le château a été édifié sur un terrain plat, à faible distance de la ria de l'Élorn qui sépare le pays de Léon, au nord, de la Cornouaille, au sud. Il est fondé sur un complexe schisto-gréseux, de teinte grisâtre, d'âge briovérien²¹. Quand elles ne sont pas décomposées superficiellement, ces roches ne peuvent fournir que de médiocres moellons, le plus souvent hétérométriques, légèrement

21. Sur ce mot, voir *supra* Brest, Saint-Marc.

gondolés. Ces matériaux forment aujourd'hui plus de 90 % des vestiges. Le quartz, en lentilles inaltérables qui parcourt les schistes décomposés, disséminé à la surface du sol, a été utilisé sporadiquement, de manière aléatoire, un peu partout dans les murailles où il retient l'attention par sa blancheur. Près de La Forest-Landerneau, le Briovérien est recouvert localement par les quartzites dits de La Roche-Maurice, qui ont aussi fourni quelques éléments. Les « gneiss de Brest » qui affleurent largement un peu au nord du château, ont été observés localement dans la « chapelle » ; ils ne livrent guère que de mauvais moellons ; toutefois, les bancs de quartzites très durs qu'ils renferment, ont été parfois utilisés (élévation sud de la salle A) sous forme de grands éléments lités.

La navrante pauvreté du sous-sol proximal, inapte à fournir des pierres de taille, a contraint les bâtisseurs à aller quérir, à plusieurs kilomètres au nord, la « pierre de grain » souhaitée pour les encadrements des ouvertures, les cheminées... Dans ce but, appel a été fait à la variété finement grenue du vaste massif de Kersaint-Plabennec. Cette roche est présente dans les différentes parties du château : portail d'entrée (en particulier à l'intérieur, entre autres pour l'encoche carrée, en deux éléments, d'une poutre transversale renforçant la porte)²² ; salle C (porte d'accès à l'escalier, ouverture) ; salle A (piédroits de la cheminée, entrée de l'escalier en éléments chanfreinés) ; colonnettes à l'accès de la « chapelle » ; tour près de la « chapelle » (embrasure de tir) ; restes du cintre de l'escalier d'accès à la cave... Plus rarement, en quelques points, un granite à gros grain du même massif est associé au granite à grain fin.

22. Les pierres de taille granitiques, de teinte très claire, sur le côté gauche de l'entrée, ont été mises en place lors des travaux de restauration. Tant par leur appareil que par leur coloration, elles étonnent désagréablement dans les ruines. À l'évidence, il s'agit de pierres de récupération. Leur provenance est inconnue.

L'absence locale de pierres susceptibles de livrer de grandes dalles plates a conduit à rechercher, assez loin au sud de l'Élorn, les schistes bleus du Dévonien²³, utilisés pour les marches de l'escalier accédant à la cave²⁴. Quelques moellons d'un microgranite de teinte beige ont été observés très sporadiquement. La même roche a été également notée dans

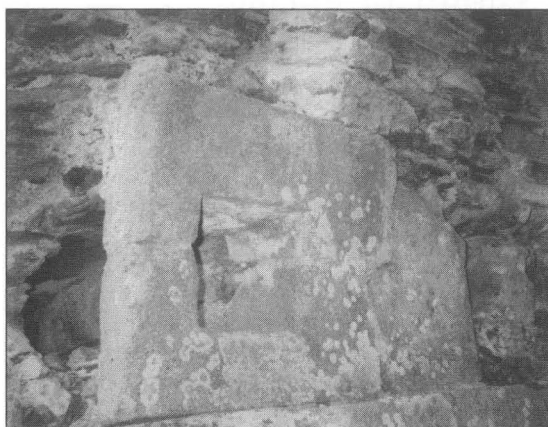


Fig. 20. – La Forest-Landerneau, *château de Joyeuse-Garde*, à l'entrée, granite fin de Kersaint-Plabennec, pour l'encoche de la poutre transversale, et moellons schisto-gréseux de provenance locale. Cliché L. Chauris.

des murets aux environs du château. Jusqu'à présent, ce type de roche n'a pas été décelé au nord de l'Élorn, alors qu'il est fréquent au sud. Il est possible que des filons aient ici échappé à la sagacité des géologues.

Au total, le château de Joyeuse-Garde révèle à l'observateur pétrographe un poly-lithisme *a priori* inattendu. Cet appel à des roches de nature et de provenance différentes reflète à la fois la diversité du sous-sol local

23. Dévonien, étage des temps primaires.

24. Un doute s'élève toutefois sur l'époque de mise en place de ces dalles ; il s'agit peut-être d'une restauration.

ne livrant toutefois que des moellons (schistes gréseux, quartz, quartzites, gneiss, peut-être microgranites), mais en même temps son impossibilité à fournir les pierres de taille granitiques qui ont dû être extraites plus au nord dans le Léon.

Louis Chauris

LAMPAUL-GUIMILIAU

Chapelle Sainte-Anne

Prédominance des schistes locaux

Sise dans la commune de Lampaul-Guimiliau, la petite chapelle Sainte-Anne, en forme de croix latine, porte, au-dessus de l'entrée ouest, le millésime 1654. Si cette modeste construction – au demeurant soigneusement entretenue – ne peut être comparée avec la majestueuse église paroissiale, elle revêt néanmoins une réelle originalité dans la mise en œuvre des matériaux pierreux. Alors que l'édifice du bourg a fait essentiellement appel à un granite relativement distal, extrait dans le vaste massif de Plounéour-Ménez²⁵, la chapelle Sainte-Anne a privilégié les pierres schisteuses proximales (cf. *infra*). Le granite est resté ici d'emploi parcimonieux : dans la baie du transept sud ; dans la façade occidentale (porte cintrée, une partie des pierres d'angle, et selon toute probabilité, les rampants et le clocheton²⁶) ; à l'intérieur, l'autel du côté sud²⁷.

L'utilisation du schiste local pour les moellons des élévations est, somme toute, normale. Beaucoup plus étonnant est son emploi pour des éléments habituellement en granite dans la région : porte sud, non seu-

lement les montants, mais aussi le cintre en trois parties ; l'œil-de-bœuf dans le transept nord ; dans la façade ouest, le millésime est gravé dans cette même roche. L'appareillage des schistes s'avère dans l'ensemble assez fruste : le plus souvent, de longs moellons peu épais, hétérométriques, généralement posés à plat selon la foliation ; les traces des outils ayant servi au façonnement suggèrent que la mise en forme n'était pas toujours facile.

Ces schistes offrent une teinte bleu-gris clair. Leur provenance paraît toute proche : dans les champs voisins ont été recueillis des fragments de pierre identique ; mais les perrières du XVII^e siècle ont dû – comme c'était l'habitude – être comblées à l'achèvement des travaux. Cette origine proximale semble également confirmée par la présence, à la base de l'élévation occidentale, de blocs de quartz informes, semblable au quartz observé dans les champs avoisinant la chapelle, associé au schiste²⁸. Ainsi, mis à part le granite resté d'emploi limité, la chapelle Sainte-Anne, à nette prédominance schisteuse, est une émanation, fort réussie, d'un sous-sol ingrat²⁹.

Louis Chauris

LAMPAUL-GUIMILIAU

Pierres du bourg... en péril

Le bourg de Lampaul-Guimiliau conserve encore plusieurs maisons anciennes, aujourd'hui menacées de destruction. Avant leur disparition, il a paru opportun de rassembler quelques annotations sur la nature et la provenance des pierres mises naguère en œuvre dans l'habitat de cette petite cité,

25. Ont été également recherchés, mais avec parcimonie, le kersanton de la rade de Brest, un microgranite et, sur quelques mètres, dans l'élévation nord, de médiocres petits moellons schisteux.

26. Inaccessibles lors de notre passage.

27. Le soubassement et le fût du calvaire (XVII^e siècle) sont aussi en granite de Plounéour-Ménez ; la statuariale sommitale est en kersanton.

28. La toiture a fait appel aux ardoises rustiques des monts d'Arrée, clivées dans des schistes n'offrant aucune ressemblance avec ceux utilisés par ailleurs dans la chapelle.

29. L'auteur témoigne ses vifs remerciements à Marie-Thérèse Mingam, adjointe au maire, et à Hubert Le Gall qui l'ont accompagné sur le site.



Fig. 21. – Lampaul-Guimiliau, *chapelle Sainte-Anne*, XVII^e siècle, vue d'ensemble de l'élévation méridionale. À gauche, le calvaire, XVII^e siècle.
Cliché L. Chauris.

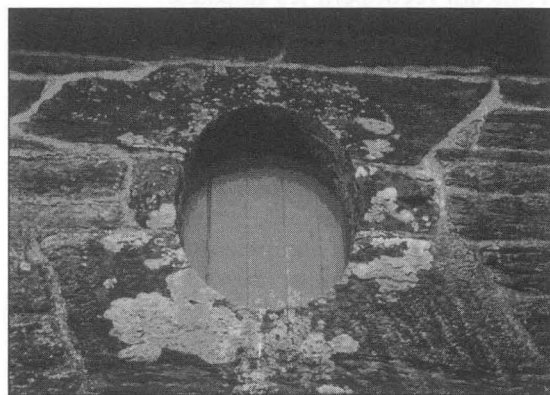
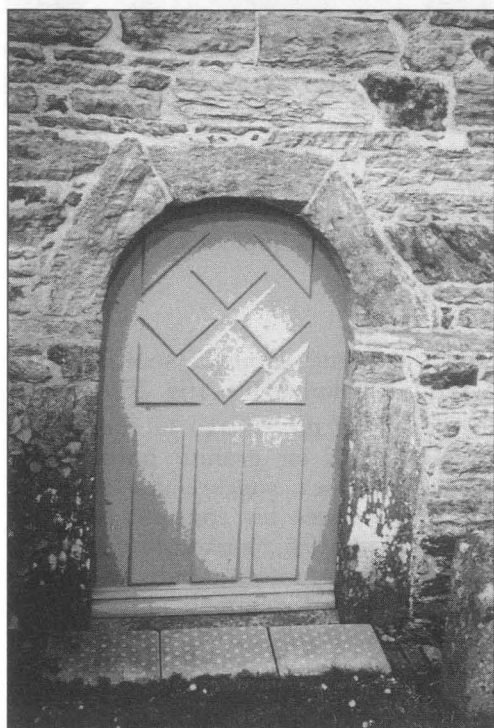


Fig. 22 et 23. – Porte méridionale et œil-de-bœuf du transept nord, encadrements en éléments schisteux grossièrement façonnés.
Clichés L. Chauris.

célèbre par son prestigieux enclos paroissial (église, arc de triomphe et ossuaire).

Portant le millésime 1651, l'actuelle « Maison du patrimoine » qui sera évidemment conservée, en face de l'élévation méridionale de l'église, s'avère d'un grand intérêt (fig. 24). Les pierres de taille sont en granite de Plounéour-Ménez, souvent à faciès porphyroïde (c'est-à-dire riche en gros cristaux de feldspath, ici blanchâtre, dans un fond à granulométrie nettement moins accusée) : cintre de la porte, en deux éléments, montants de la porte (avec un élément à grain plus fin) et marche d'accès ; encadrement des fenêtres (toutefois, lors d'une restauration récente, appel a été fait au granite du Huelgoat, également porphyroïde, mais riche en grands cristaux gris sombre, à section rectangulaire, de cordiérite). Les élévations (façade et pignon) sont en moellons plats, hétérométriques, de schiste gris-bleu, associés à quelques quartz blancs, localement abondants (pignon) et, curieusement, à des éléments épars en granite de Plounéour-Ménez. La provenance des schistes est à rechercher dans les formations d'âge dévonien qui s'étendent largement à l'ouest du bourg ; celle du quartz, dans les filons qui recoupent les schistes.

Les moellons d'une autre maison située à proximité sont différents. Des schistes bleu-noir, dominants, admettant de minces lits gréseux, en éléments irréguliers, de faible épaisseur, sont associés à des blocs informes de grès-quartzite blanc-gris, dont la dureté est telle que seule la taille éclatée est possible. Ces deux roches appartiennent à d'autres niveaux du complexe dévonien occidental. Dans une ruelle, non loin de l'église, une ancienne demeure, non datée, présente une porte, avec linteau à accolade, ayant mis en œuvre les deux principales variétés de granite de Plounéour-Ménez : le faciès avec des cristaux porphyroïdes abondants, et de grande dimension ; le faciès où de tels cristaux sont moins nombreux et plus petits. Aux moellons



Fig. 24. – « Maison du Patrimoine », en face de l'église. Pierres de taille en granite de Plounéour-Ménez ; moellons schisteux, dominants, associés à quelques éléments quartzeux.

Cliché L. Chauris.

schisteux, de teinte sombre, sont associés quelques quartz blanchâtres (fig. 25).

Sur la place du bourg, la morphologie d'une fenêtre, en granite porphyroïde de Plounéour-Ménez, suggère une demeure du XVI^e siècle. Seuls les contours internes de l'ouverture sont soigneusement façonnés (chanfreins) ; les contours externes manquent de symétrie. Le linteau présente une profonde échancrure due à l'éclatement de la pierre sous l'action de la rouille des barreaux verticaux dont on distingue encore l'emplacement (fig. 26). Dans ce bâtiment, contrai-

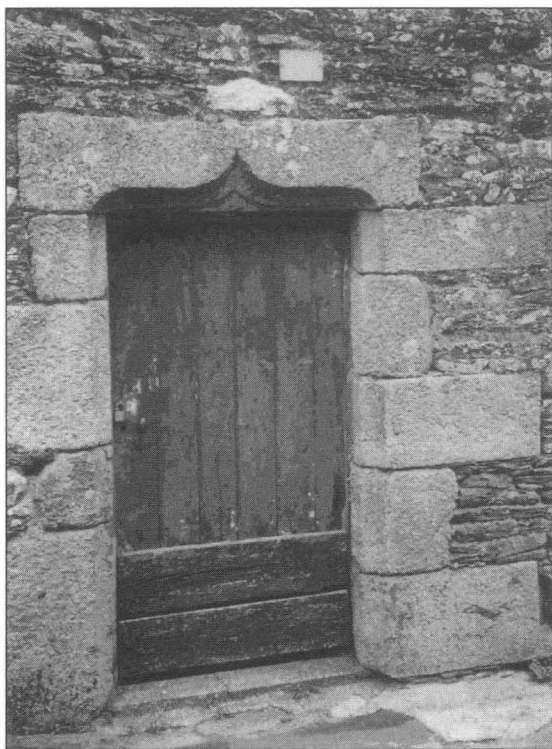


Fig. 25. – Dans une ruelle à proximité de l'église, porte avec linteau à accolade, en granite de Plounéour-Ménez ; moellons schisteux, plus rarement quartzeux. Cliché L. Chauris.

rement aux maisons précitées, les moellons schisteux sont régulièrement assisés ; les traces des outils de façonnement révèlent les difficultés de leur équarrissage.

En bordure de la place dite « Espace Anne-de-Bretagne », l'encadrement d'une porte avec le millésime 1673 (ou 1675 ?) est façonné dans des schistes noirs affectés par un métamorphisme de contact granitique qui les a transformés en « cornéennes » compactes, aptes au façonnement (fig. 27). Non loin de là, une porte (millésime 1592) offre un cintre en granite de Plounéour-Ménez, les montants sont toutefois en moellons schisteux.



Fig. 26. – Petite fenêtre en granite de Plounéour-Ménez ; moellons schisteux régulièrement assisés. Cliché L. Chauris.

Le bâtiment des sanitaires de la bibliothèque du bourg fournit un bon exemple de remploi des pierres d'une ancienne construction : moellons de schiste bleu-gris à linéation accusée, de quartz et de quartzite gris-vert à filonnets de quartz blanc, également d'âge dévonien. Cet édicule a conservé un pignon ancien exécuté en moellons de gneiss, dits de Guimiliau, qui affleurent largement à l'est de Lampaul. Par altération météorique, cette roche, originellement gris-bleu, présente une teinte brunâtre ; sa foliation, assez accusée, la rend inapte à livrer des pierres de taille ; ce matériau médiocre a été observé dans plusieurs maisons anciennes³⁰.

30. Ailleurs, le gneiss de Guimiliau a pu livrer de bons moellons, ainsi que l'atteste le viaduc franchissant la Penzé à proximité de cette localité.



Fig. 27. – « Espace Anne-de-Bretagne », encadrement d'une porte (1673 ou 1675 ?) en schistes noirs métamorphisés en cornéennes compactes. Cliché L. Chauris.

Des schistes truffés de petites baguettes d'andalousite à faciès chialstolite³¹ ont été utilisés parfois en moellons dans les murs de l'habitat ancien, auxquels ils confèrent un aspect très caractéristique. Toujours dans le bourg, les murs d'une petite grange isolée, ruiniforme, recouverte d'épaisses ardoises des monts d'Arrée, montre une association aléatoire de moellons schisteux, gneissiques et quartzeux, réunis par un liant, assez friable, de limon beige, à l'évidence de provenance locale.

Pour la pierre de taille, l'habitat plus récent (probablement du XIX^e siècle) a encore privilégié le granite de Plounéour-Ménez (encadrements d'ouverture). Toutefois, la maison occupée par le bar *Le Monarque* a fait appel à la diorite de Plounéventer aux nombreuses petites enclaves gris sombre.

Ces annotations entraînent plusieurs remarques.

31. L'andalousite est un silicate d'alumine formé lors du métamorphisme de contact granitique sur des schistes. Dans la variété chialstolite, des inclusions noirâtres dessinent une croix.

- L'absence de granites dans le territoire de la commune a nécessité l'appel prédominant, pour les pierres de taille, au granite de Plounéour-Ménez dont les premiers affleurements apparaissent à une dizaine de kilomètres. On retrouve ici le matériau qui, antérieurement voire simultanément, avait été, mais dans une mesure infiniment plus importante, mis en œuvre lors de la construction de l'église. Ce granite provenait essentiellement de la fente des boules, souvent énormes, éparses à la surface du sol, débarrassées par l'érosion de leur manteau d'arène. La distance relativement considérable, eu égard aux difficultés des charrois, suggère une certaine aisance des habitants.

- Les formations d'âge dévonien qui s'étendent à l'ouest du bourg ont été exploitées essentiellement pour livrer des moellons. Leurs différents faciès ont été mis en œuvre : schiste bleu-noir et schistes gris-bleu, fournissant des moellons plats ; schistes à andalousite ; plus rarement, par suite des difficultés du façonnement, grès-quartzites blanc ou gris-vert. Les quartz recoupant ces différentes roches ont été également utilisés :

leur association avec les roches précitées indique la mise en œuvre des matériaux « tout venant ». Par rapport aux schistes, l'emploi des gneiss de Guimiliau d'âge cadomien est nettement plus restreint.

Au total, à Lampaul-Guimiliau, l'habitat ancien du bourg se caractérise par un polythisme reflétant essentiellement des contraintes techniques (nécessité dans certains cas, de pierres de taille, d'origine distale) et financières (coût nettement moins élevé des moellons, par surcroît de provenance proximale).

Louis Chauris, Hubert Le Gall

PLEYBEN

Chapelle Notre-Dame de Lannélec

Retable du maître-autel

Les ornements du gradin

La chapelle de Notre-Dame de Lannélec, datée, sur le premier pilier de la nef, de l'année 1490, possède une belle verrière du XVI^e



Fig. 28. – Pleyben, *chapelle Notre-Dame de Lannélec*, rinceau du maître-autel. Bois polychrome et doré, XVII^e siècle. Cliché G. Leclerc.



Fig. 29. – Jean Lepautre (1618-1682), gravure de rinceau.

siècle et un riche mobilier, dont le retable du maître-autel. Ce retable en bois doré est connu surtout par son iconographie religieuse consacrée aux derniers événements de la vie de la Vierge. Mais le décor du gradin du retable n'est pas sans intérêt. Il se compose de deux rinceaux qui jaillissent, de part et d'autre du centre, de deux bustes dénudés de jeunes femmes. Ces dernières se détournent, mettant en valeur leur plastique, pour regarder les *putti* qui s'accrochent aux enroulements des rinceaux. Aux extrémités de ces derniers, des oiseaux et des têtes chimériques remplacent les *putti*.

Le sculpteur qui travailla à la réalisation du retable a reproduit, au moins en partie, un rinceau dessiné par Jean Lepautre (1618-1682), graveur ordinaire du roi Louis XIV. Il a retiré du dessin de Lepautre le serpent dont un *putto* saisit le cou. On a là un nouvel exemple du rayonnement de l'art de Versailles jusque dans une chapelle de campagne au XVII^e siècle.

Guy Leclerc

PLONÉVEZ-DU-FAOU

Église de Saint-Herbot

La visite de Prosper Mérimée, 1835

L'église de Saint-Herbot, à Plonévez-du-Faou, a retenu très tôt l'attention de l'administration des Monuments historiques, dénomination proposée par l'abbé Grégoire au cours de la Révolution française, et promise à faire fortune. Ce fut le fait de Prosper Mérimée, jeune écrivain talentueux, nommé, en 1834, inspecteur général des Monuments historiques, fonction récemment créée par Guizot. À ce titre, le futur auteur de *Carmen*, partant à la découverte des monuments bretons remarquables, guidé par Auguste-Chrétien Junker, ingénieur en chef des Mines et directeur de la fonderie de Poullaouen, s'arrête à Saint-Herbot, en 1835. De la tournée de Mérimée en Bretagne sont nées les *Notes d'un*

voyage dans l'ouest de la France publiées à la librairie Fournier de Paris en 1836³². Le texte qui suit, respectant l'orthographe d'origine, est extrait de la première édition (p. 162-165). Il permet d'appréhender le regard que Mérimée, en pleine période romantique, porte sur le style et la sculpture, regard qui, quelque peu abrupt dans un premier temps, se voit tempéré par des remarques judicieuses. Nous nous sommes permis un ou deux brefs commentaires placés entre parenthèses.

« L'Église (de Saint-Herbot) paraît avoir été réparée à plusieurs reprises, ou du moins, sa construction a duré fort long-temps. Sa forme est celle d'un parallélogramme rectangle ; elle n'a pas d'apside. À l'intérieur, des piliers cylindriques ou carrés divisent la nef, les uns et les autres flanqués de colonnes engagées. À leur épaisseur, surtout au style de leurs chapiteaux, je serais tenté de les croire du treizième siècle ; on m'assure que l'église ne date que de la fin du quatorzième. En Bretagne, il est vrai, le style gothique primitif s'est altéré plus lentement qu'ailleurs, et pour ne citer qu'un détail remarquable, le chapiteau s'est conservé dans cette province jusqu'au seizième siècle, tandis qu'au quinzième siècle il disparaissait de presque tous les édifices de la France centrale (*Se fait jour ici la théorie du retard séculaire de l'art breton, un mythe qui a la vie dure*). Dans le portail méridional de Saint-Herbot et sous le porche qui le précède, j'observe des chapiteaux ornés de feuillages élégans que j'aurais certainement crus du seizième siècle, s'ils n'étaient accompagnés de détails bien caractéristiques du quinzième³³. Au-dessus de la nef, à l'ouest,

s'élève une tour carrée percée de fenêtres en ogive, entourées de gros tores. On l'aperçoit de fort loin, et l'effet en est délicieux. Elle m'a paru remonter à la construction primitive, à l'exception d'un couronnement de style flamboyant qu'on lui a maladroitement ajouté. Le portail occidental, sur lequel on lit la date de 1516, est un placage assez riche ; on y remarque l'ogive à contre-courbe, les feuillages gras et frisés (mauves et choux) accompagnés de moulures prismatiques et très saillantes. Une galerie flamboyante surmonte ce portail.

« J'ai déjà dit un mot du portail méridional, beaucoup plus important ; ses jolies voussures parfaitement refouillées, renferment des figurines ou des rinceaux, un peu maniérés, il est vrai, comme toute ornementation flamboyante. Contre les parois du porche sont rangées les statues des douze apôtres, peintes et dorées ; elles sont médiocres, et leurs draperies à plis cassés et roides manquent de grâce et de vérité. À tout prendre, cependant, l'effet général de ce porche est des plus satisfaisants, et mainte église de grande ville s'en trouverait honorée. Mais le chœur de Saint-Herbot le fait bientôt oublier. C'est une merveille d'élégance et de bon goût que son chancel ou jubé en bois, travaillé dans le style Renaissance. Quoique cette délicieuse boiserie ait beaucoup souffert, elle offre encore plusieurs parties intactes, où l'on peut étudier un système d'ornementation riche et gracieux, frappant dans son ensemble, et qu'on aime ensuite à détailler à loisir. Il serait à désirer qu'on prît plus de soin de ce jubé, qu'on le fit nettoyer et passer à l'huile. Je vous prierai de bien vouloir en recommander la conservation à M. le Préfet du Finistère.

« Les vitraux, je devrais dire les deux seules verrières qui subsistent encore, sont assez remarquables par le dessin et la richesse des

32. Une nouvelle édition a été publiée par P.-M. Auzas, Paris, A. Biro, 1989 (Collection La Porte étroite-Écrits sur l'art). Fañch Morvannou a fait paraître dans *Hor Yezh*, n° 100, c'hwevrer 1975, p. 17-31, un exposé sur le voyage que fit Prosper Mérimée en Bretagne.

33. L'inscription qui, avec le nom du gouverneur, précise la date de la construction, confirme l'intuition de Mérimée : MESSERE IEHAN DE LAVLNOY

PBRE : GOVVERNER DE CEANS FIST FAIRE / CETE PORTAIL COMECENT LE PRIMIER IOR DE IVIET LAN MIL QVATRE CETS QVATRE VINTS DIX OVYT (1498).

couleurs. Ils portent la date de 1566. Devant l'église j'ai lu avec quelque étonnement une date de la fin du même siècle, au pied d'une croix de granit, ornée de statuettes, bas-reliefs, etc., qu'à leur style tout gothique j'aurais certainement crus beaucoup plus anciens (*L'inscription complète est : CESTE CROIX FVT FAICT EN LAN 1575 M. MATHIEU CRAVEC P G [prêtre gouverneur]*).

« Adossée au portail méridional, on remarque une petite construction bien lourde, dont les chapiteaux ioniques et la forme prétentieuse annoncent un ouvrage contemporain de Louis XIV. C'est le *reliquaire* de l'église. Je dois expliquer ce que c'est qu'un reliquaire en Bretagne et quelle est sa destination. Une pratique fort étrange règne dans cette province. Les parens d'un mort le font exhumer au bout de quelques années, lorsqu'ils croient que la terre a absorbé ses chairs décomposées. Les os recueillis sont alors rejetés dans un petit bâtiment construit *ad hoc* auprès de l'église ; c'est le reliquaire. Quelquefois on réserve la tête du mort pour la mettre dans une boîte, et la placer dans un lieu apparent de l'église, avec cette inscription : *Ci gît le chef de N.* Il est impossible d'imaginer rien de plus repoussant que ce monceau d'ossements blanchis, jetés pêle-mêle au milieu des orties qui poussent toujours en abondance dans les reliquaires. Bien souvent, un zèle empressé n'attend pas l'entier dépouillement du squelette, et des lambeaux de chairs puantes attirent les chiens que personne ne prend soin de chasser. D'ailleurs ces ossuaires n'inspirent aux paysans ni dégoût, ni respect. J'en ai vu plusieurs s'y abriter de la pluie, d'autres y manger ; quelques-uns attendaient que j'eusse passé pour y faire l'amour avec leurs maîtresses. Je ne sais à quelle époque remonte ce détestable usage ; mais je n'ai pas vu de reliquaire de construction ancienne, un seul, par exemple, qu'on pût rapporter à la période gothique. Dans les villes un peu considérables, ces charniers sont des dépendances des cimetières, et n'offensent pas la vue des passans et des dévots

comme dans les villages ; mais il y a peu d'églises où on ne trouve des chefs. »

Yves-Pascal Castel

PLOUARZEL

Château de Kervéatoux

Ancienne porte du moulin du pont de Rohan à Landerneau

Une porte en pierre de Logonna, d'une belle couleur ocre, orne la façade est du pavillon de la chapelle du château de Kervéatoux à Plouarzel³⁴. Une note conservée au musée de Saint-Renan³⁵ précise que cette porte est celle des anciens moulins du pont de Rohan à Landerneau. Un dessin de T. Busnel (1886, au plus tard) confirme cette information³⁶. Il s'agit en fait de la « porte principale en anse de panier, encadrée de deux fenêtres étroites, à meneau horizontal unique, [qui] s'ouvr[ait] dans une façade bien appareillée en pierre de Logonna, sous un arc en accolade à crochets, retombant sur deux culs-de-lampe ornés d'anges porteurs de phylactères. Le sommet de l'accolade, timbré du blason seigneurial, est amorti en fleuron, dans la pure tradition du gothique flamboyant³⁷ ».

Le pont de Landerneau, sur lequel sont implantés les nouveaux moulins³⁸, a été

34. L. DUJARDIN, *Histoire de Kervéatoux*, 1937, nouv. éd. avec compléments, Saint-Renan, 2009.

35. Photo et note de Jeanne Le Bihan (1914-1985), fondatrice du musée de Saint-Renan.

36. H. DU CLEUZIOU, *Bretagne*, t. I, *Le pays de Léon* (1^{re} partie), Paris, 1886, p. 81.

37. J. KERHERVÉ, « Landerneau à la fin du Moyen Âge. Le développement urbain », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXIII, 2004, p. 207-235.

38. Sous un même toit était installé un double ensemble de meules, comme le décrit J. Bazin, d'où le pluriel qu'emploient aussi les documents contemporains. Avant 1510, aucun moulin n'est signalé sur le pont, le

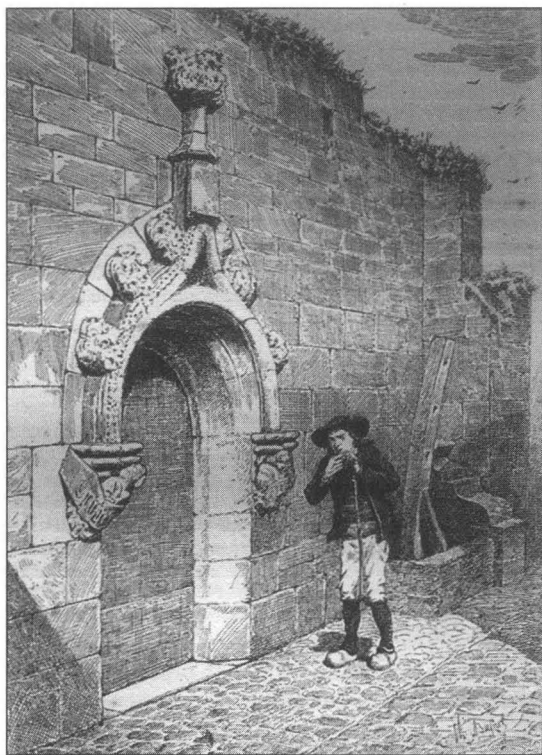


Fig. 30. – Porte des anciens moulins du pont de Landerneau.

Dessin de T. Busnel, dans H. DU CLEUZIOU, *Bretagne...*, op. cit., p. 81..

reconstruit en 1510 par Jehan II, vicomte de Rohan. Cet équipement seigneurial « était un “moulin-pescherie” où l’on capturait beaucoup de saumons, importante source de revenu, et aussi un “moulin-prison”. Il avait 10,80 m de long et 5,35 m de large, possédait deux vannes desservant chacune un “tournan” et un “moulan”. Au premier étage une cuisine, une chambre, servant de “chambre criminelle”, et un local réservé au “sexe” délinquant. Au deuxième étage,

plus proche, sur l’Élorn, se trouvant 2,5 km en amont, à Kerhamon en Plouédern.

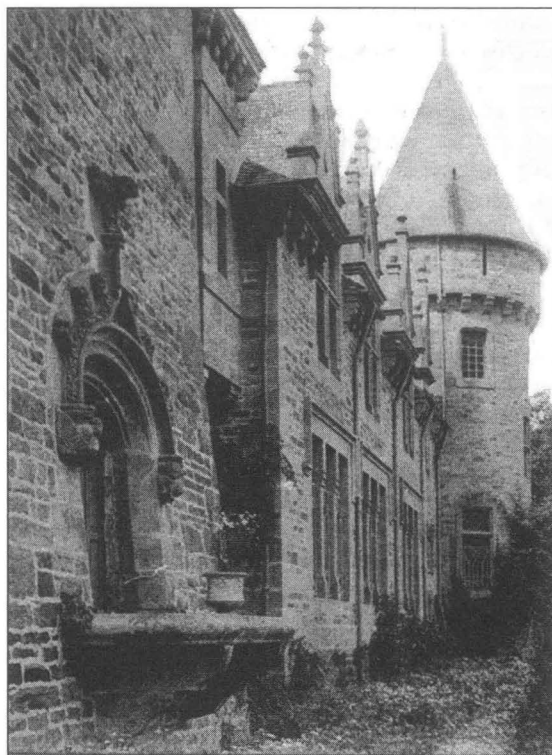


Fig. 31. – Château de Kervéatoux (Plouarzel), porte des moulins remontée. Carte postale ancienne (détail).

une chapelle placée sous le vocable de saint Louis et une pièce à destination de “chambre civile”. Légèrement au-dessous du niveau de la rue, les installations du moulin et plus bas, la “pescherie”³⁹ ».

En 1825, un incendie détruisit plusieurs maisons du pont, mais non le moulin, amputé cependant d’un étage. Ses vestiges, tels qu’on les voit sur le dessin de T. Busnel, ont été démolis en 1897. C’est donc après 1897 que la porte du XVI^e siècle, heureusement préservée,

39. J. BAZIN, *Landerneau. Ancienne capitale de la principauté de Léon*, Brest, 1962, 2^e éd. revue et augmentée, Rennes, 1973, p. 187.

vée, a été remontée à Kervéatoux. Comme à Landerneau, elle est placée sous une chapelle. Sa position surélevée a sans doute été commandée pour compenser le dénivelé existant entre le sol des façades est et ouest du pavillon. Ainsi, le seuil de la porte, précédé d'une large pierre, qui s'apparente à un quai de déchargement, est au niveau du sol de la pièce qu'il dessert et à celui de la porte opposée qui donne dans la cour d'honneur.

Le blason seigneurial de la porte du moulin de Rohan a été effacé, mais un examen minutieux permet de tracer les contours de la figure anciennement gravée. Il s'agit d'un lion. Nous savons que les Rohan étaient seigneurs de Landerneau depuis le mariage de Jean I^{er} avec Jeanne de Léon en 1349, et que les macles, armes des Rohan, étaient apposées sur leurs biens immobiliers. Il est fort probable qu'ils aient voulu conserver ce lion symbole de la seigneurie léonarde. Ils n'avaient pas omis leurs emblèmes : l'inscription figurant sur la pierre de dédicace du nouveau pont et des moulins (1510) est entourée d'une frise de macles. Cette pierre en kersanton était apposée sur la façade du moulin.

Michel Mauguin et Jos Saliou

PLOUVORN

Manoir de Kergoulouarn

Polyolithisme maîtrisé dans la mise en œuvre des roches locales

Le manoir de Kergoulouarn, situé vers la limite septentrionale de la commune de Plouvorn, non loin du gros hameau de Sainte-Catherine à Mespaul, remonte au XVII^e siècle (cheminée du salon : 1653), avec des vestiges rapportés au XV^e siècle et quelques réaménagements plus tardifs⁴⁰. Dès l'abord, il apparaît

un net contraste entre les élévations de la façade orientale, en moellons, et de la façade occidentale, largement en pierres de taille de bel appareil, révélant les deux étapes de construction.

L'édifice constitue un remarquable exemple de mise en œuvre de pierres appartenant à quatre types pétrographiques différents, mais toutes de provenance locale : à proximité, un *gneiss*⁴¹ à grain fin-moyen, à foliation nette, à petits « yeux » feldspathiques et lits sombres de biotite (mica noir) ; au sud, à quelques centaines de mètres, le *granite de Lescondan*, de teinte blanc-gris, à grain fin-moyen à deux micas, à muscovite (mica blanc) dominante⁴², exploité dans quelques carrières dont deux sont encore en activité ; à l'ouest et au nord-ouest, à quatre-cinq kilomètres, l'extrémité orientale du *granite de Cléder*, blanc-gris, à légère nuance bleutée quand il est sain, à grain moyen-grossier, avec feldspath porphyroïde⁴³, affleurant sous forme de boules naguère débitées pour l'obtention de grandes pierres de taille ; au nord, enfin, à moins d'un kilomètre, le *granite de Sainte-Catherine*, à granulométrie variée, blanchâtre, constellé d'innombrables cristaux noirâtres de tourmaline, exploité dans de nombreuses carrières, aujourd'hui abandonnées, ouvertes à l'est de ce hameau⁴⁴.

41. Ou plus précisément un orthogneiss, c'est-à-dire dérivant de la transformation métamorphique d'un granite.

42. Le granite de Lescondan qui culmine sur la butte de Brénéméré, représente l'ultime réapparition orientale du granite de Saint-Renan dans le bas Léon, cf. L. CHAURIS, « Les prolongements orientaux du granite stannowolframifère de Saint-Renan (Finistère) », *Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'ouest de la France*, n^{lle} série, t. 28, 3, 2006, p. 124-131.

43. C'est-à-dire à granulométrie nettement supérieure à celle du fond de la roche.

44. Pour plus d'informations sur ces différentes roches, se reporter à L. CHAURIS, E. MARCOUX, *Carte géologique à 1/50 000*, feuille « Saint-Pol-de-Léon », Paris, 1998.

40. Nous redisons nos vifs remerciements à M. et M^{me} de Menou qui nous ont très aimablement guidé sur les lieux.



Fig. 32. – Balustres en granite de Sainte-Catherine sur le palier de l'escalier du manoir de Kergoulouarn.
Cliché L. Chauris.

Les gneiss proximaux ont été utilisés sous forme de dalles à la base de la façade orientale du manoir ; leur texture feuilletée contrarie la propagation de l'humidité du sol dans les murs. Ils ont été également employés dans la façade est comme éléments de calage des moellons en granite de Sainte-Catherine, ainsi qu'en moellons (associés au même granite) dans le secteur nord de la façade occidentale.

Le granite de Lescondan a été mis en œuvre, pour partie dans les entourages d'ouvertures de la façade orientale ; dans le secteur sud de la façade occidentale en éléments soigneusement appareillés (en association avec le granite de Sainte-Catherine, dominant) ; dans la grande porte de la même façade (avec le granite de Cléder) ; localement dans les parois de l'escalier intérieur...

Le granite de Cléder est, au moins dans quelques cas, d'emploi relativement tardif : appui d'une fenêtre dans la façade orientale ; également appui d'une fenêtre dans la façade occidentale (dans ce cas, manifestement refaite) ; à l'intérieur, linteau de porte ; linteau d'une cheminée à l'étage ; marches de l'escalier de la tourelle... La possibilité d'obtenir facilement de solides pierres de fortes dimensions (à l'inverse des granites de

Lescondan et dans une moindre mesure de Sainte-Catherine) a manifestement privilégié le granite de Cléder pour la confection de grands éléments résistants pouvant dépasser 2,50 m de longueur (linteaux...).

Le granite de Sainte-Catherine a joué un rôle majeur dans le manoir, aussi bien pour les éléments rapportés au XV^e siècle, où la roche est alors façonnée en moellons de granulométrie très variée (des faciès très fins aux faciès pegmatitiques), que pour la construction du XVII^e siècle, où la pierre de taille est privilégiée (secteur sud de la façade occidentale). Dans le secteur nord de cette façade, le granite de Sainte-Catherine est en moellons : cette modalité dans l'appareillage et l'association avec des gneiss suggèrent que ce secteur est à rapporter également au XV^e siècle. Les murs de l'escalier intérieur ont fait un large appel au granite de Sainte-Catherine. C'est dans cet escalier que les aptitudes de ce matériau au façonnement élaboré sont les plus explicites : soubassement à godrons d'une statue disparue, balustres du palier (fig. 32).

Fait à souligner dans la trilogie des pierres de taille : dans certains éléments du manoir, les trois granites sont intimement

associés, ainsi, dans le hall, côté gauche ; à la faveur d'une telle juxtaposition, les différences pétrographiques entre les roches ne peuvent manquer de frapper l'œil le moins exercé. Le cas le plus remarquable d'une telle association est illustré par la cheminée d'une des chambres : piédroit, successivement, de bas en haut, granite de Saint-Catherine, granite de Lescondan, granite de Sainte-Catherine (soigneusement ouvragé) ; linteau en granite de Cléder.

L'examen lithologique de Kergoulouarn souligne l'intérêt de l'éclairage lithologique pour une approche plus globale de l'architecture. Dans l'état actuel des recherches, l'emploi des gneiss proximaux, de surcroît uniquement en moellons, paraît essentiellement limité aux parties les plus anciennes. L'utilisation relativement restreinte du granite de Lescondan, pourtant tout proche, s'interprète par la difficulté de son façonnement. La recherche du granite de Cléder nettement plus distal, s'explique par la nécessité de se procurer de grands éléments. Au total, c'est la mise en œuvre généralisée du clair granite de Sainte-Catherine qui confère au manoir sa tonalité. Employé dès les premiers stades de la construction, et alors en moellons, il s'impose au XVIII^e siècle, non seulement en pierres de taille, mais même en éléments sculptés. Ces diverses modalités architectoniques, évoluant au cours du temps, soulignent à l'évidence les choix délibérés des bâtisseurs se traduisant par un polylithisme élégamment maîtrisé.

Louis Chauris

PLOUZANÉ

Batterie de Quillihouarn

Le kersanton dans les ouvrages défensifs à la fin du XIX^e siècle

Dans le cadre de la défense du goulet de Brest, décision est prise, en 1888, d'installer des batteries de 100 mm un peu à l'ouest du fort de Mengam, édifié à la fin du XVII^e

siècle. Le site retenu est situé près du lieu-dit Quillihouarn à Plouzané, sur le plateau, un peu en retrait des hautes falaises littorales. Une batterie de six pièces est effectivement construite en 1896-1897 (canons M de 100 mm, modèle 1889). Les six emplacements des pièces sont séparés par de petites traverses et par des niches. Les « sous-sellettes d'affût sont les plus belles de ce type [...] de toute la place de Brest⁴⁵ ».

Outre l'état de conservation assez remarquable de la batterie, l'ouvrage s'avère d'un intérêt particulier par la mise en œuvre, avec magnificence, du kersanton gris appartenant au faciès Hôpital-Camfrout. Cette roche a été utilisée : pour l'encadrement des deux portes du bâtiment à plan rectangulaire élevé à l'accès de la batterie ; pour les tablettes des sous-sellettes d'affût, à deux niveaux, à contour semi-circulaire, en grands éléments curvilignes d'un façonnement exceptionnel ; pour l'entourage des niches doubles entre les traverses (fig. 33).

Sous les pierres de taille en kersanton des socles, formant tablette, le gneiss de Brest qui constitue le substratum local, a été utilisé en moellons ; le même gneiss fournit les parements vus des niches (en sus du kersanton des entourages). Le poste de commandement de tir a été exécuté en moellons de même nature.

La batterie de Quillihouarn confirme la place essentielle prise par le kersanton dans les ouvrages défensifs de la région brestoise à la fin du XIX^e siècle, peu de temps avant l'arrêt des constructions en maçonnerie, remplacée par le béton : batteries hautes (1882-1883) et batterie sous roc (1888) de la pointe des Espagnols ; batterie du Toulinguet (1883-1884) ; batterie de Kerbonne (1890-1891), etc. Le kersanton tend alors à détrôner le granite de l'Aber-Ildut qui avait dominé la construc-

45. M. FRIGNS, L. MALCHAIR, J.-J. MOULINS, J. PUELINCKX, *Index de la fortification française. Métropole et Outre-mer. 1874-1914*, Welkenraedt, Belgique, 2008.



Fig. 33. – Batterie de Quillihouarn, niche double entre les traverses de la batterie, kersanton (encadrement) et gneiss (parements).
Cliché L. Chauris.

tion des ouvrages militaires de la place de Brest depuis l'époque de Vauban. On notera que le grand entrepreneur brestois Omnès qui a joué un rôle majeur dans la fourniture des pierres de taille pour les ouvrages défensifs vers la fin du XIX^e siècle, possédait des exploitations dans les deux roches⁴⁶.

Louis Chauris

PONT-CROIX

Église Notre-Dame de Roscudon

Retable de l'autel Notre-Dame-de-Pitié
Copie de Jean Lepautre

Dans le deuxième bas-côté nord de l'église de Notre-Dame de Roscudon, à Pont-Croix, l'autel de Notre-Dame-de-Pitié est surmonté d'un petit retable constitué d'un panneau de bois orné de bas-reliefs dorés. Au centre du panneau, une fausse corniche arquée en son milieu sépare deux motifs. Le motif supérieur présente deux anges pleureurs assis dos à dos sur la partie cintrée et

s'essuyant les larmes avec un pan de leur vêtement. Deux volutes végétales encadrent le motif. L'ange de gauche pose sa main libre sur l'arcature ; ses jambes sont à demi dénudées, l'une est repliée et l'autre portée vers l'avant. L'ange de droite a les jambes bien couvertes, il replie un bras vers sa poitrine. Leurs ailes sont à demi déployées. Au-dessus, émerge le buste d'un *putto* qui joint les mains comme pour une prière. L'autre motif, sculpté sous l'arcature de la fausse corniche, présente dans un cercle sainte Véronique tenant de ses deux mains le voile sur lequel s'est dessiné le visage du Christ. Sur le reste du panneau sont sculptés divers ornements comme rinceaux et volutes.

Le sculpteur est Paul La Haye, originaire de Guimiliau et installé à Pont-Croix. Il travailla, en 1688, à la réalisation de ce petit retable et du devant de l'autel. Nous avons vu que, pour la pietà du devant d'autel, il avait copié la pietà peinte en 1599-1600 par Annibal Carrache⁴⁷. Pour la partie centrale du reta-

46. Nous redisons nos vifs remerciements à Yves Hubert qui nous a conduit sur le site.

47. G. LECLERC, « Monuments et objets d'art du Finistère. Pont-Croix, église Notre-Dame de Roscudon », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXVI, 2007, p. 83-86.



Fig. 34. – Pont-Croix, église Notre-Dame de Roscudon, autel Notre-Dame-de-Pitié, retable (détail).

Bois polychrome et doré, Paul La Haye, 1688.

Cliché G. Leclerc.



Fig. 35. – Jean Lepautre (1618-1682), gravure pour un retable (détail).

ble, il a copié l'amortissement d'un retable dessiné et gravé par Jean Lepautre (1618-1682), graveur ordinaire du roi Louis XIV. Il a supprimé la couronne végétale entourant l'image de Véronique et la guirlande de fleurs

qui la décoraient. Le personnage qui émerge au-dessus des anges, les bras levés sur la tête est devenu un *putto* en prière. L'attitude des deux anges est la même que sur la gravure de Lepautre.

Avec Lepautre pour le petit retable de Notre-Dame-de-Pitié, Annibal Carrache pour le bas-relief de la piété, Peter Coecke Van Aalst pour la Cène sculptée en ronde bosse⁴⁸, Jean Jouvenet pour la *Présentation de Jésus au temple* au retable de Saint-Nicolas⁴⁹, l'église de Pont-Croix témoigne d'une production artistique bretonne en phase avec la création artistique européenne.

Guy Leclerc

48. R. COUFFON, « Le retable de la Cène à Pont-Croix », *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. LXXXV, 1957, p. 16-18.

49. Renseignement fourni par Maud Hamoury.

SAINT-THÉGONNEC

Quatrième centenaire du calvaire

Éclairage lithologique

En vue de la célébration du quatrième centenaire du calvaire de Saint-Thégonnec (1610-2010), l'étude lithologique de ce superbe monument a été entreprise à la demande d'Anne Guillou et de René Kergoat. L'ouvrage se compose de trois ensembles distincts : le soubassement ou masse (« mace » des anciens) ; les scènes de la *Passion* disposées sur la plate-forme ; les croix des larrons et la croix centrale avec sculptures sommitales⁵⁰.

Le soubassement, à contour rectangulaire (env. 2,95 m x 1,42 m), frappe par son aspect massif qu'atténue quelque peu l'emmachement basal, la corniche de la plate-forme et la table d'offrande. Appel a été fait à deux variétés du massif granitique de Plounéour-Ménez⁵¹ : un faciès à gros grain, riche en grands feldspaths blanchâtres qui lui confèrent un cachet porphyroïde accusé ; un faciès à grain plus fin où les grands feldspaths restent disséminés.

Ces deux faciès ont été mis en œuvre de manière aléatoire. Tous les éléments des parements vus sont en pierres de taille régulièrement assisées ; toutefois, le faciès à grain fin s'est mieux prêté au façonnement que le faciès grossier. Le degré d'altération varie fortement : certaines pierres sont très saines, de teinte blanc-gris clair, d'autres, altérées, parfois même fissurées, de nuance beige-jaunâtre. Ces différences sont dues à la position des blocs dans les boules, souvent énor-

mes qui recouvrent – encore aujourd'hui – le massif de Plounéour-Ménez ; les éléments jaunâtres proviennent des parties superficielles des boules, les éléments blanc-gris, des zones centrales. L'exposition pluriséculaire des pierres n'a fait qu'accentuer les modalités de l'altération.

Les dimensions des pierres de taille diffèrent singulièrement : plusieurs dépassent nettement un mètre, d'autres à peine deux dizaines de centimètres. Quelques mesures à titre d'exemple (successivement longueur, hauteur et épaisseur ; la densité du granite est de l'ordre de 2,65) : (a) 1,78 m x 0,28 m x 0,37 m, soit 0,184 m³ et 489 kg env. ; (b) 1,78 m x 0,28 m x 0,18, soit 0,090 m³ et 238 kg env. ; (c) 1,24 m x 0,26 m x 0,36 m, soit 0,116 m³ et 307 kg env. Ainsi, le poids de certaines pierres approche une demi-tonne. Cette constatation souligne les difficultés des charrois quand on sait que les blocs n'étaient sans doute qu'équarris dans les carrières – ce qui augmente encore leur poids –, que les plus proches affleurements du granite de Plounéour-Ménez sont distants d'au moins cinq kilomètres et que les transports s'effectuaient par des chemins souvent mauvais.

La table d'offrande, en granite porphyroïde, est une belle dalle monolithe (1,49 m x 0,44 m pour une épaisseur d'une quinzaine de centimètres, soit 260 kg env.). Elle témoigne de l'aptitude du granite de Plounéour-Ménez à fournir de grands éléments de faible épaisseur.

Le socle de la croix centrale est également en granite, de même que le fût des trois croix ; le fût central est à écots, les deux fûts latéraux s'amenuisent vers le haut ; l'ensemble atteste à la fois la qualité de la pierre et l'habileté des tailleurs. La présence d'une dalle tumulaire (1,63 m x 0,66 m, épaisseur inconnue) remployée au pied de la table d'offrande suggère un remaniement au moins partiel du soubassement.

La mise en évidence, par suite d'une légère déclivité du sol, en direction de l'église,

50. Y.-P. CASTEL, *Atlas des croix et calvaires du Finistère*, Quimper, 1980, p. 336-337, n° 2846 ; ID., *En Bretagne. Croix et calvaires. Kroaziu ha kalvariu or bro*, Tréflévénez, 1997. Pour une vue d'ensemble, se reporter à l'ouvrage collectif : F. ROUDAUT (dir.), *Saint-Thégonnec. Naissance et renaissance d'un enclos*, Brest, 1998.

51. L. CHAURIS, « Le granite de Plounéour-Ménez », *Pierre Actual*, 2007, n° 851, p. 71-83 ; n° 852, p. 94-99.



Fig. 36. – Contraste entre le granite de Plounéour-Ménez du soubassement et le kersanton noir à grain fin (type Rosmorduc) de la statuette (*Résurrection*). Cliché L. Chauris.

d'épaisses dalles schisteuses sous les assises régulières du soubassement, entraîne deux déductions : il est présumé que ces dalles ont été placées pour contrarier la progression de l'humidité du sol dans le bâti ; il est probable que l'intérieur de la masse, en deçà du parement vu granitique, soit aussi en schiste : étant donné l'éloignement des affleurements granitiques, il serait surprenant que ce matériau distal ait été utilisé ici, alors que les schistes sont surabondants à Saint-Thégonnec.

Les sculptures du calvaire ont toutes fait appel au kersanton extrait en bordure des diverticules orientaux de la rade de Brest. Cette roche présente de nombreuses variétés, fort différentes les unes des autres⁵². Quatre types principaux, offrant entre eux des transitions, ont été reconnus : type Kerzanton *stricto sensu* (à Loperhet), noir-verdâtre, à gros grain ; type Rosmorduc (à Logonna-Daoulas), noir foncé à grain fin ; type pointe du Château (également à Logonna-Daoulas),

gris-bleu, à grain fin ; type Hôpital-Camfrout, grisâtre, à grain moyen. Le kersanton admet localement des veinules feldspathiques blanchâtres et des enclaves quartzieuses à éclat vitreux qui nuisent à son homogénéité ; si les veinules n'ont pas d'incidence sur le façonnement, il en est tout autrement des enclaves.

Sans vouloir être exhaustif, voici quelques informations sur la mise en œuvre de ces roches. Le kersanton noir à gros grain n'a pas été utilisé dans le calvaire de Saint-Thégonnec. Cette absence est fort heureuse car ce kersanton est le seul qui soit facilement altérable : il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner le tympan du Folgoët ou encore le porche de La Martyre où la desquamation atteint des proportions inquiétantes. Par contre, le kersanton noir à grain fin du type Rosmorduc⁵³, a été largement recherché ;

52. L. CHAURIS, « Une pierre bretonne : le kersanton », 119^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Amiens, 1994, Paris, 1996, p. 279-296.

53. L'appartenance au type Rosmorduc ne signifie pas obligatoirement que les pierres ici mises en œuvre ont été extraites des carrières de ce nom ; en effet, en plusieurs autres points (Kerzanic, Bretin...) affleure un kersanton identique. Cette même remarque s'applique aux autres kersantons.



Fig. 37. – *Christ aux liens* en kersanton gris-bleu à grain fin (type pointe du Château). À gauche, kersanton noir à grain fin (type Rosmorduc), devenu brunâtre par altération. Cliché L. Chauris.

c'est, de loin, le plus estimé, permettant une taille d'une finesse extraordinaire et offrant une résistance exceptionnelle à l'érosion. C'est dans cette variété qu'ont été sculptées les parties sommitales du calvaire, ainsi que la *Résurrection* (fig. 36), Marie-Madeleine, au pied de la croix, la statuette de Saint-Thégonnec au-dessus de la table d'offrande. C'est sans doute dans ce même kersanton, mais ici, cas exceptionnel, altéré, qu'ont été façonnés les trois personnages à gauche de l'ensemble du *Christ aux liens* ; selon cette interprétation, il semblerait que la qualité de la pierre ici mise en œuvre laissait sans doute initialement à désirer (fig. 37). Le kersanton du type pointe du Château a été utilisé pour la scène du *Christ aux liens* ; vu sa dureté, on reste stupéfait devant l'habileté de l'artiste. Le kersanton gris du type Hôpital-Camfrout a été recherché pour le *Lavement des mains*, l'*Ecce Homo*, la *Mise au tombeau*.

Si les parties des personnages destinées à être vues ont été façonnées avec le plus grand soin, il n'en est pas de même pour leurs

parties arrière invisibles du sol ; l'examen, à l'aide d'une échelle, de plusieurs d'entre eux, a révélé qu'ici la sculpture reste à peine ébauchée, avec simple taille éclatée, indication précieuse sur un stade du travail de l'artiste, ici non mené à terme, car estimé inutile.

Quelques mesures sur des ensembles en kersanton permettent d'obtenir une idée approchée de la dimension des blocs à partir desquels le sculpteur a travaillé. Pour l'ensemble du *Christ aux liens*, elles sont les suivantes : longueur, 0,65 m, hauteur, 0,95 m, épaisseur, 0,24 m, soit environ 0,150 m³ et plus de 400 kg ; pour la *Mise au tombeau*, les dimensions sont respectivement 1,11 m x 0,72 m x 0,35 m env., soit environ 0,280 m³ et près de 790 kg. Toutefois, il est évident que le bloc qui a permis la sculpture était plus important : dans le second cas, il a pu être de l'ordre d'une tonne.

Plusieurs statues montrent des enclaves de quartz. Leur présence dans le kersanton est totalement aléatoire et, par suite, imprévisible pour le sculpteur face au bloc brut. Leur

apparition, en particulier dans les *Saintes Femmes* n'a cependant pas empêché l'artiste de poursuivre son œuvre, même si celle-ci est quelque peu déparée par ces « taches » parfois curieusement placées.

La mise en œuvre dans le calvaire de Saint-Thégonnec de trois types de kersanton différents – ce qui implique autant de provenances – tendrait à suggérer (indépendamment des styles) que toutes les œuvres de ce monument ne sont peut-être pas dues au même sculpteur, dit, dans l'ignorance de son nom, « le maître de Saint-Thégonnec ». Si cette interprétation devait s'avérer exacte, il faudrait modifier quelque peu les conceptions attribuant à un seul artiste – ou atelier – le façonnement de la statuaire, chaque « ymaeur » allant peut-être lui-même choisir ses blocs dans les carrières. Toutefois, on peut aussi se demander si ces différences frappantes ne seraient pas dues à des restaurations à diverses époques. L'interrogation demeure.

Quoi qu'il en soit, l'éclairage lithologique du calvaire, à l'occasion de son quatrième centenaire, a offert l'opportunité de soulever des problèmes qui, apparemment, étaient restés occultés jusqu'ici. Il souligne, une fois de plus, l'intérêt des examens pétrographiques approfondis dans l'interprétation des œuvres de pierre pluriséculaires.

Louis Chauris

SIZUN

Ossuaire

Dalle funéraire de sœur Marie des Séraphins

Parmi la douzaine de dalles funéraires conservées dans le pavé de l'ossuaire de Sizun, datées des années 1860, celle qui est couchée sur le seuil semble ne pas y avoir été mise là au hasard. En granite, elle mesure 1,60 m de longueur. L'épithaphe qui envahit

la surface sans autre ornement qu'une simple petite croix, est formée de caractères gravés en creux dont plusieurs sont effacés. Difficilement lisible, le texte, issu d'un déchiffrage laborieux, a pu être complété par la consultation du registre d'état civil conservé à la mairie :

ICI REPOSE (LE CORPS DE) / MARIE HYACINTHE (---) / SALAUN DITE EN RELIGION / MARIE DES SERAPHINS / DECEDEE A SIZUN / SUPERIEURE DES FILLES (DU ST) ESPRIT LE 31 AOÛT 1863 / (NEE) A PLEUMEUR BODOU / COTES DU NORD / 6 MARS 1813 / PRIEZ DIEU POUR LE / REPOS DE SON AME.

Le texte du registre de la mairie (acte 59), plus détaillé, corrobore cette inscription : « L'an mil huit cent soixante-trois le premier septembre à sept heures du matin. Par devant nous Jean Marie Le Sanquer, adjoint délégué pour remplir les fonctions d'officier de l'état civil de la commune de Sizun, chef-lieu de canton, département du Finistère, sont comparus Joseph Salaun, tambour, âgé de quarante-huit ans, et Louis Élleouet, cultivateur, âgé de trente-cinq ans, les deux voisins et bienveillants à la dite défunte, demeurant séparément au dit bourg de Sizun, lesquels nous ont déclaré que Marie Hyacinthe Salaun, dite la sœur Séraphin, supérieure de la congrégation de Saint-Esprit, institutrice communale de Sizun, âgée de cinquante et un ans, native de Pleumeur-Bodou, département des Côtes-du-Nord, fille des défunts Pierre Marie et de Marie Yvonne Jacqueline Le Mat, est décédée hier soir à huit heures en sa demeure au dit bourg de Sizun. Le dit Salaun a signé avec nous, le dit Élleouet a déclaré ne savoir signer, après lecture faite. J(oseph)h Salaun, Le Sanquer. »

Yves-Pascal Castel, Dany Guillou-Beuzit

Construire dans la région de Morlaix (1450-1600)

par Christian Millet

La région de Morlaix, au sens large, délimitée au nord par la Manche et au sud par les monts d'Arrée, s'étend de Lannion à Landerneau. Ce territoire, se partageant entre les évêchés de Tréguier et de Léon, fut un espace de construction très actif aux XV^e et XVI^e siècles. La période couvre la fin de l'époque gothique et celle de la Renaissance. Pour l'histoire de l'art, cet assemblage peut sembler inopportun tant la différence est nette entre ces deux âges dans la quête des modèles architecturaux. Mais le processus de construction, tout en intégrant les nouveautés techniques et formelles, ne semble pas avoir été profondément bouleversé par cette coupure. Le partage des tâches entre ingénieurs et architectes n'est pas encore une réalité et les maîtres d'œuvre bretons ont acquis depuis longtemps la technicité nécessaire pour réaliser leur chantier quel qu'en soit le langage. Rappelons qu'un des grands architectes français du XVI^e siècle, Philibert Delorme, termine en 1552 la Sainte-Chapelle du château de Vincennes dans le style du début du XV^e

siècle ; à cette même date, il élève le pavillon d'entrée du château d'Anet dans une manière avant-gardiste, dirions-nous aujourd'hui.

De cette fièvre constructrice, les archives ne nous laissent que des bribes et les comptes de fabrique, actes et fondations pieuses restants sont d'autant plus précieux. Cette étude s'appuie sur les documents concernant les églises de Morlaix, Notre-Dame du Mur (1481-1602), Saint-Melaine (1455-1602) et Saint-Mathieu (1465-1601), ceux des églises Saint-Hervé de Lanhouarneau (1522-1602), Saint-Pierre de Plougasnou (1485-1600) et Saint-Jean-du-Doigt (1490-1602), ceux de la chapelle Saint-Jacut de Plestin (1487-1504). Il faut y ajouter quelques pièces dont un compte de l'abbaye du Relec (1542-1546), un prône de Saint-Pierre de Pleyber-Christ (1552), les devis pour la construction partielle de Saint-Melaine de Morlaix (1500-1506), de Saint-Yves de Plougonven (1511), du château de Lesquiffiou (1579) et de Saint-Maudez de Pleyber-Christ (1585), le devis et le certificat

de conformité des travaux réalisés au château de La Roche-Maurice (1492-1493)¹.

Autres sources d'information, les épigraphes sont aussi d'un grand recours ; elles fournissent des dates et parfois les noms des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre. Ce sont les pierres dédicatoires comme celles de Notre-Dame de Kernitron de Lanmeur (1444) ou du pont de Landerneau (1510). Ce sont aussi les signatures d'architectes ou de charpentiers comme on peut les voir, entre autres, à Saint-Laurent de Trédrez (1500), au moulin de Brézal en Plounéventer (1520), à Saint-Yves de La Roche-Maurice (1561) ou à Saint-Pierre de Ploubezre (1577). Enfin de nombreux millésimes répartis dans les édifices permettent de connaître la datation de plusieurs chantiers.

La plus remarquable des épigraphes de la zone d'étude reste celle de la chapelle Saint-Nicolas de Plufur (1499), qui se déploie sur une trentaine de mètres linéaires sous la forme d'un chant rythmé et assonancé dont voici les deux premiers quatrains octosyllabiques² :

« V. de Plusquellec de bon cœur
De Bruil /(ac) qui estoit seign(eur)
Fit le devis de ceste / eglise
E(n) celle forme et à sa guise
R(ené) Leros esto(i)t mis(e)ur
De ceste chape/le et gouvarneur
Ph(ilippes) Beaumanoir /
Fut sans faille m(aistre) oup(v)rier en pierre »

Cette étude a donc pour sources des textes et inscriptions associés à plus d'une centaine de chantiers³. Il faut cependant relativiser cette approche dans la mesure où les

sources évoquées ci-dessus concernent une majorité d'édifices religieux, quelques demeures aristocratiques et de rares habitations urbaines ou rurales. D'autre part, le propos n'est pas celui d'un historien de l'art mais d'une personne qui parcourt cette région depuis de nombreuses années avec l'œil de son métier, l'architecture.

Décider de construire et recevoir l'autorisation

Chaque dimanche, les notables, « la plus saine et maire part des paroissiens », se réunissent après la messe pour parler de leurs affaires. La décision de reconstruire ou de restaurer l'église et ses annexes est prise à cette occasion. Elle est généralement annoncée durant l'interruption de la grand-messe appelée prône. Ainsi, le 7 février 1489, les notables du quartier Saint-Melaine de Morlaix décident « d'un commun accord de faire abatre ladite eglise, quelle est caduque et indigente de reparacion, et la faire faire reediffier, bastir et construire de nouvel, l'augmenter, croistre et elargir d'un costé et d'autre [...] »⁴. Cette délibération faite, il est nécessaire d'avoir l'accord des autorités compétentes, en l'occurrence Robert Guibé, évêque de Tréguier, représenté par son vicaire général.

Pour la reconstruction du chœur de Saint-Pierre de Pleyber-Christ⁵, les paroissiens précisent lors du prône du 5 mars 1552 qu'ils « sont d'avis que ledict vieill pignon soit demoly pour le rediffier de nouveau et y faire une secretenerie ». L'église paroissiale relevant directement de la juridiction de Penzé et Daoudour, fief des Rohan, vicomtes

1. La majorité de ces sources se trouve aux Archives départementales du Finistère ; on en trouvera le détail ci-dessous. Deux autres lieux de conservation ont permis de compléter cet ensemble : les châteaux de Lesquiffiou à Pleyber-Christ et du Roc'hou à Plouézoc'h.

2. Y.-P. CASTEL, *Saint-Melaine et les Beaumanoir*, Morlaix, 1989, p. 39.

3. Cf. la liste en annexe.

4. Y.-P. CASTEL, *Saint-Melaine et les Beaumanoir*, op. cit., p. 15.

5. F. GAOUYER, J. FEUTREN, R. FAUJOUR, *Autour de Pleyber-Christ*, 3 vol., Pleyber-Christ, 1995, t. III, p. 939-950 (d'après les archives du château de Lesquiffiou).

de Léon, son sénéchal inspecte les lieux et constate la conformité de l'exposé des fabriciens. Maître Jean Kersaintgilly, substitut et commis du procureur du vicomte, ne trouve rien à redire. L'autorisation est alors donnée pour la réalisation des travaux.

Un préalable se pose cependant à la reconstruction, la garantie donnée par les fabriciens aux « nobles qui y ont armes a present » du maintien de leurs prééminences dans la partie à rebâtir ; ils « auronct leurs dictes armes et armoiries audict nouvel bastiment en l'endroit que ilz ont a presant audicte vitre ». Cette exigence semble être une explication du remploi fréquent de fenêtres anciennes dans des chevets reconstruits. Il existe néanmoins des exceptions. L'une d'entre elles peut encore se lire dans le clocher de Saint-Ignace de Plouigneau. Une épigraphe en remploi précise que les armoiries présentées dans le pignon seront celles des seigneurs qui ont aidé financièrement aux travaux et non celles des anciens fondateurs de l'église. : « l'an : m(il) : CCCC : IIII^{XX} : XIII : par decret : de m(aistr)e René du Pont : archi(dia)cre : de : Ploecastel : c(on)seille(r) du roi : par : le c(on)sentem(en)t : de m(aistr)e : G(uillaume) : Guycasnou : recteur : les : fabriq(ue)s : et : paro(i)s(s)iens : [a] été armoyé : cest : pignon : des : nobles : no(n) : co(mm)e : fond(at)eurs ou : patro(n)s : mais : co(mm)e : aydans : a l'edifice⁶. »

Arrêter le programme. Le devis

La réalisation d'une œuvre est cadrée par un programme que l'on appelle au XVI^e siècle devis, « dyvys » ou « prothocole ». Ce dernier terme paraît le plus approprié car le document en question est bien un recueil de

6. J.-F. JOLY, C. MILLET, D. SANNIER, « Plouigneau, ancienne église », *Monuments et objets d'art du Finistère, Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXV, 2006, p. 119-121. Le clocher est reconstruit en 1895 par Ernest Le Guerranic.

directives et de règles, rédigé sous la forme d'un acte notarié. Le devis est avant tout descriptif, comprenant la liste des travaux, les délais à respecter et souvent la nature des matériaux et les formes à exécuter. Ce n'est en aucun cas un devis quantitatif et estimatif, le maître d'œuvre s'engageant sur un coût global lors de l'appel d'offres. Ce n'est pas non plus un acte anodin et les fabriciens n'hésitent pas à y invoquer Dieu et ses saints : « Le devis de l'église parochiale de Ploegonven advisé par les paroissiens estre fait et constrict en l'honneur de Dieu et la compagnie celestielle⁷. »

Le contenu de ces actes est parfois dicté par la maîtrise d'ouvrage. Ainsi une inscription située autrefois sur la troisième arche du pont de Landerneau dévoile le nom des auteurs du devis, le procureur du vicomte de Rohan et le receveur de la ville : « L'an mil VC X, hault (et) puissant Jean, viconte de Rohan, conte de Porhoet, / seigneur de Leon, de la Garnache, de Beauvoir sur Mer (et) de Bleign, fist faire / ces pontz et mouli(n)s au devis de m(aistre) Marc Saget, p(rocureur), (et) Jean Le Guiryec, rece(veur) de ceste ville⁸. » De même, on devine, lors des travaux du début du XVI^e siècle à Saint-Melaine de Morlaix, l'importance d'un certain Vincent Marhec, stipulant pour le procureur de la fabrique Yvon Perrot et impliqué dans l'établissement des devis pour la reconstruction du chœur (1500) et des degré, croix et clôture du cimetière (1506). Pour le chœur

7. L. LE GUENNEC, *Notice sur la commune de Plougouven (Finistère)*, Morlaix, 1922, devis partiel du 26 décembre 1511.

8. J. KERHERVÉ, « Landerneau à la fin du Moyen-Âge. Le développement urbain », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXIII, 2004, p. 231. Il n'est pas précisé si un spécialiste est intervenu dans l'élaboration de ce programme comme ce fut par exemple le cas de Jean de Culan, chanoine de Cusset, consulté pour les constructions des ponts Notre-Dame de Paris, en 1500, et du Rhône à Lyon, en 1507 (Arch. nat., H 1778 et suiv.).

de Saint-Antoine de Plouézoc'h en 1570, messire Nicolas Le Loucze, prêtre, a « la charge et principale conduite de nouveau bastiment⁹ ».

Mais dans la majorité des cas, c'est un « homme de l'art » qui rédige le devis, complété parfois par un dessin. Ce peut être un entrepreneur tel Olivier Garric¹⁰ qui, en 1520, donne le devis du moulin de Bréal à Plounéventer : « Lan mil cinq CXX, Guillaume de Brezal et Marguerite Le Senechal, sieur et dame de Bresal, firent faire cest estanc et moulin au dyvys de Olivier Garric¹¹. » Ce sont aussi des architectes comme Michel Le Borgne, qui délivre des devis et des plans pour plusieurs édifices des alentours alors qu'il est maître d'œuvre de la tour de Saint-Mathieu de Morlaix. En 1576, il fournit aux tailleurs de pierre le plan et le devis de l'oratoire du Sacre de Saint-Jean-du-Doigt. De même, en 1579, au château de Lesquiffiou, à Pleyber-Christ, Alain Morvan, Sylvestre Le Guirec et Yvon Silliau, maîtres piqueurs de pierres, doivent « faire et parfaire la plateforme d'un oratoire [...] sur le ront de la tour estant au portal [...], selon le devis que leur en fera maistre Michel Le Borgne, maistre de l'eupvre de Saint Mathieu¹² ».

Concevoir

Parler de conception architecturale aux XV^e et XVI^e siècles est toujours une gageure, car les textes nous éclairent faiblement à ce sujet. Concevoir une architecture est un concept abstrait qui projette dans une enveloppe matérielle un sens nourri de croyances

et de désirs. Mais y a-t-il plusieurs manières de concevoir ? Les processus de création dans la loge située au bas du chantier médiéval ou renaissant étaient-ils si différents des pratiques d'agence enfumée des dernières décennies du XX^e siècle ou de la conception assistée par ordinateur (CAO) d'aujourd'hui ?

Chercher une référence. Le modèle

Dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, Guy Leclerc met en lumière, chaque année, les sources qui ont servi à la création de nombreuses œuvres sculpturales ou picturales bretonnes. Ses observations valent pour l'architecture. Durant la période étudiée, de nombreuses gravures entre autres¹³, et dans la deuxième moitié du XVI^e siècle plusieurs livres d'architecture circulent entre clients ou maîtres d'œuvre et influent fortement sur le choix conceptuel. Ainsi l'architecture flamboyante bretonne utilise les mêmes techniques, la même modénature que celles des provinces environnantes. L'architecture de la seconde Renaissance dans le Léon est fortement influencée par les livres de Sebastiano Serlio et Philibert Delorme. Yves Croazec, quand il prend la charge de la construction de la tour de Saint-Mathieu de Morlaix en 1548, arrive avec ses gabarits empruntés aux chantiers de la région de Guingamp.

Mais ces éléments ne sont pas suffisants pour créer un modèle. C'est une conjonction de plusieurs sources – volonté du maître d'ouvrage, formation et personnalité du maître d'œuvre, matériaux – qui fait jaillir un type architectural répété dans un périmètre géographique relativement restreint. C'est le cas, dans les années 1485-1535, de « l'atelier Beaumanoir » qui s'inspire de principes constructifs connus par ailleurs, mais assemblés ici pour la première fois. René Couffon

9. Arch. dép. Finistère, 183 G 4, procès-verbal de prééminences de la chapelle Saint-Antoine en Plouézoc'h, 23 avril 1570.

10. Signalé également en 1529 à Daoulas sur une sablière : « O. Garic et ses aydans. »

11. Inscription au-dessus de la porte du moulin.

12. Archives du château de Lesquiffiou.

13. Le carnet de croquis, tel celui de Villard de Honnecourt, n'est cependant pas chose fréquente.

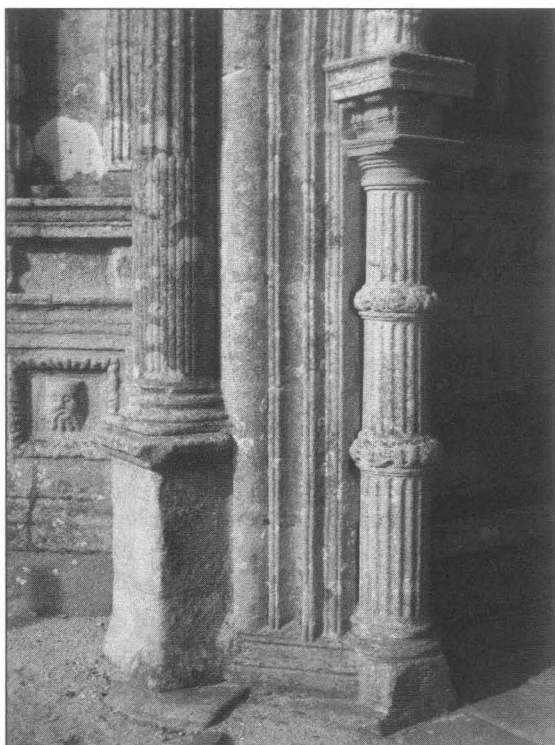


Fig. 1. – Lanhouarneau, *église Saint-Hervé*, porche sud, ordre français.
Cliché C. Millet.



Fig. 2 – Plestin, *manoir de Leslac'h*, travée d'escalier.
Cliché C. Millet.

a étudié cet ensemble et lui a donné comme concepteur Philippe Beaumanoir, cité sur l'inscription de la chapelle Saint-Nicolas de Plufur, prototype de cet atelier : « L'on est donc tenté de conclure que c'est à ce bon architecte qu'il convient d'attribuer la conception nouvelle de ces édifices dont il assuma l'exécution avec son atelier », écrit-il¹⁴. Il faut cependant noter que Philippe Beaumanoir n'est pas le seul maître d'œuvre à construire

de cette manière¹⁵. D'autres noms apparaissent dans les églises de cet « atelier », An Dat à Saint-Laurent de Trédrez, Jean Guillou à Notre-Dame de Trémel¹⁶. D'autre part, Philippe Beaumanoir et les membres de sa famille, Jean, Yvon, Étienne, appliquent rarement ces principes constructifs aux œuvres qu'ils réalisent. Il n'en demeure pas moins qu'un modèle se crée, à cette époque,

14. R. COUFFON, « Un atelier architectural novateur à Morlaix à la fin du XV^e siècle », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XIX, 1938 (première partie), p. 65-89.

15. C. MILLET, « Regards renouvelés sur l'atelier Beaumanoir », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 123-150.

16. ID., « Trémel (Côtes-d'Armor), église Notre-Dame », *Monuments et objets d'art du Finistère*, *ibid.*, t. CXXXVI, 2007, p. 92-94.

autour de Morlaix, et qu'il fait référence, sans que sa paternité soit définie d'une manière évidente. En tout état de cause, il correspond à une demande d'une clientèle religieuse, qui y trouve un excellent cadre pour y appliquer sa liturgie, et laïque, qui cherche à s'affirmer par deux éléments constitutifs de cette architecture, le clocher et les porches avec secrétairerie.

Les modèles ne sont pas du seul domaine religieux. Il en existe aussi dans l'architecture civile. À Morlaix, les maisons à cour couverte et escalier à « pondalez », à pan de bois triangulé et à poteaux d'angles sculptés, présentent un type original¹⁷. Mézarnou en Plounéventer, Tronjoly en Cléder sont des exemples représentatifs d'un style de manoir répandu dans le Léon vers 1525-1540¹⁸. De même, dans le Trégor finistérien, certains hôtels ou métairies, souvent destinés aux religieux, vicaires ou chapelains, présentent un parti architectural à la volumétrie bien typée, que l'on peut encore lire dans de nombreuses fermes et maisons actuelles. Il met en scène un « estage », bâtiment avec chambre haute, et une salle basse attenante, extension d'habitat ou resserre. Cet ensemble ferme un côté de la cour bordée sur les autres côtés par une écurie/étable et une grange. Un puits et une porcherie complètent l'ensemble. La couverture hiérarchise les bâtiments, ardoise ou pierre de Locquirec pour l'« estage », « gled¹⁹ » (ou chaume) pour la salle basse et l'écurie, genêt pour la grange ou la loge.

La « culture des ports », chère à Christiane Prigent, a facilité l'importation de modèles novateurs et renouvelé les sour-

ces d'inspiration²⁰. Mais ce n'est pas le seul vecteur. Le milieu artistique peut échanger ses connaissances et ses recettes. Ainsi, Jean Delorme, architecte au château de Lamballe, vend le 29 août 1556 à Jean Delespine, maître maçon d'Angers, plusieurs objets et des « des-sains des forteresses de Bretagne, les toysés faictes esdites forteresses » avant de se désengager de sa charge de conducteur général des édifices, bâtiments, réparations et fortifications du duché de Bretagne²¹. D'autre part, les maîtres d'œuvre se déplacent. Certains sont vraisemblablement allés dans le Val de Loire, en Île-de-France et pourquoi pas en Italie ? Les années de formation de ces hommes nous sont totalement inconnues. D'autres peuvent avoir suivi dans leurs déplacements les maîtres d'ouvrage, afin qu'ils puissent s'inspirer de constructions que les commanditaires apprécient ou rencontrer des confrères experts dans le nouvel art. Deux exemples, hors de Bretagne, illustrent ce type de déplacement : Michelet Amangeart, maître d'œuvre du château de Chaumont-sur-Loire, est emmené en 1508 par Charles II d'Amboise, seigneur de Chaumont, au château de Gaillon dans l'Eure, le *nec plus ultra* des demeures seigneuriales de l'époque, construit par Colin Biart et Guillaume Sénault pour le cardinal Georges d'Amboise²². Il en est de même, semble-t-il, d'Ercole Nigra, architecte piémontais du château de la Tour-d'Aigues dans le Vaucluse, que le seigneur Jean-Louis

17. D. LELOUP, *La Maison urbaine en Trégor aux XV^e et XVI^e siècles*, Rennes, 1996, *passim*.

18. C. DOUARD, « Mézarnou à Plounéventer », dans C. MIGNOT, M. CHATENET (dir.), *Le Manoir en Bretagne. 1380-1600*, Paris, 1993 (rééd., 1999), p. 272-279.

19. Le mot « gled » désigne à la fois l'iris des marais, le carex (laïche), les roseaux et les joncs.

20. C. PRIGENT, « Rôle des classes sociales dans la production des statues en basse Bretagne », dans X. BARRAL I ALTET et alii (dir.), *Artistes, artisans et production artistique en Bretagne au Moyen Âge*, Rennes, 1983, p. 129-132.

21. J.-M. PÉROUSE DE MONTCLOS, *Philibert De l'Orme, architecte du roi (1514-1570)*, Mengès, 2000, p. 52. Jean Delorme est le frère de l'architecte Philibert Delorme, voir *infra*, note 145.

22. A. DEVILLE, *Comptes de dépenses de la construction du château de Gaillon*, Paris, 1850, p. 354, quittance du 7 octobre 1508.

Nicolas de Bolliers, « avide de nouveauté », emmène à la cour de France²³.

Du *Ne varietur* au « ainsi que l'eupvre le requerra »

Quelle que soit l'époque, c'est la teneur du devis qui définit la liberté d'expression²⁴. La démarche conceptuelle navigue entre des directives plus ou moins lâches. Elle est enfermée dans un modèle qu'il faut appliquer à la lettre, *ne varietur* écrit-on dans les comptes de fabrique, ou elle est assez souple pour laisser la place au pouvoir d'invention, à la créativité. Un maître d'ouvrage peut fortement influencer la conception de l'œuvre et même en être l'instigateur dès la rédaction du protocole. D'un autre côté, un architecte indépendant peut assurer sur place l'essentiel, imposer son parti, jeter les bases du chantier et le tenir suffisamment longtemps pour qu'il n'y ait pas de profonde remise en cause. En aucun cas il ne voudra être enfermé dans les fluctuations des revenus et subsides de ses clients ni dans leurs changements stratégiques. Cette attitude est plus courante à la Renaissance, où l'architecte, sûr de son art²⁵, est conscient du changement de statut de sa profession. Mais elle ne peut être possible que s'il a su se forger une renommée et, par la réussite tant technique qu'artistique de ses œuvres, toucher une clientèle de seigneurs et

de communautés villageoises au-delà de son terroir d'origine.

C'est donc le rapport de forces existant entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, la personnalité de chaque acteur dans l'acte de construire qui décident du parti de la construction et donnent à l'œuvre son identité. Plusieurs devis du début du XVI^e siècle à Saint-Melaine de Morlaix montrent cette fluctuation dans l'espace conceptuel. Ainsi, pour le chevet de l'église en 1500, « lesdicts pignon et fenestre [seront] faiz et construitz sellon et au devis de la portraicture en faicte de ce jour signee des notaires soubzscriptz, *ne varietur*²⁶ ». Les volumes et les formes sont déterminés et ne laissent à l'exécutant que l'interprétation formelle. Par contre, lors des chantiers de l'année 1506, toujours à Saint-Melaine, les devis offrent une pluralité d'interprétations ; ils permettent des compositions architecturales où le maître d'œuvre est laissé libre dans une improvisation créatrice tout en respectant certaines figures obligées, conception pas très éloignée d'une œuvre ouverte²⁷ : « *Item* au susain pignon de ladicte chapelle y aura une fenestre de verre en maniere de arceau mouleüré ainsi que l'eupvre le requerra²⁸ », ou encore « ung aultre mur qui viendra de byez [...] en devallant par ambas, le plus convennable que se pourra estre [...] pour l'utilité et beauté dudict eupvre[...] »²⁹. » Pourtant, comme le souligne Philippe Bernardi³⁰, il faut relativiser l'intangibilité d'un devis. Des modifica-

23. G. CHEYLAN, J. GANNE, *Le Château de La Tour d'Aigues*, Gardanne, 1973, p. 20.

24. O. CHAPELOT, « Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre dans le bâtiment médiéval », dans O. CHAPELOT (dir.), *Du projet au chantier, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre aux XIV^e-XVI^e siècles*, Paris, 2001, p. 11-33.

25. L'architecte « sûr de son art » est une figure connue depuis le XIII^e siècle, comme tend à le montrer l'inscription de son nom dans les labyrinthes de Reims ou d'Amiens par exemple, ou encore sa représentation, dans le vitrail dit de « l'Entrevue » à Saint-Germer-de-Fly (Oise), où l'homme de l'art discute sur un pied d'égalité avec l'abbé Pierre de Wessencourt. Je remercie Yves Gallet de m'avoir fourni ces références.

26. Arch. dép. Finistère, 151 G 87, devis du chevet de Saint-Melaine de Morlaix, 1500.

27. U. ECO, *L'Œuvre ouverte*, Paris, 1965.

28. Arch. dép. Finistère, 151 G 93, devis des chapelle et reliquaire du cimetière de Saint-Melaine de Morlaix, 1506.

29. *Ibid.*, 151 G 93, devis des degré, croix et clôture du cimetière de Saint-Melaine de Morlaix, 1506.

30. P. BERNARDI, *Métiers du bâtiment et techniques de construction à Aix-en-Provence à la fin de l'époque gothique (1400-1550)*, Aix-en-Provence, 1995, p. 243.

tions peuvent intervenir en cours de chantier, de la volonté du maître d'ouvrage, en accord avec le maître d'œuvre.

La part de la maîtrise d'ouvrage

La fonction de base des maîtres d'ouvrage est de décider des travaux et d'en organiser le financement. La majorité d'entre eux, conseillers de fabriques, officiers ducaux, seigneuriaux ou municipaux, tenue dans le cadre rigide de l'entretien des bâtiments, se contente de ce rôle. Mais pour d'autres, initiateurs du projet, cette fonction n'est pas satisfaisante. Ils veulent fréquemment laisser leur empreinte en insufflant l'esprit des formes non seulement par l'imposition de modèles et l'écriture de devis détaillés mais aussi par l'exigence d'une nouvelle esthétique. Ils affichent parfois un souci de modernisme, si ce n'est de mode. L'exemple illustre est le roi de France Charles V qui, ayant vraisemblablement un penchant pour l'architecture, s'implique fortement dans la conception de ses demeures du Louvre ou de Vincennes et même dans celle des fortifications de Mantes³¹. Christine de Pisan disait de lui que, « de geometrie qui est l'art et science des mesures et esquierres, compas et lignes, [il] s'entendoit souffisamment et bien le monstroient en devisant de ses edifices³² ». Il est même parrain, en 1376, d'un fils de son principal maître d'œuvre, Raymond du Temple, son « bien aimé sergent d'armes et maçon ».

Toute proportion gardée, ce fut peut être le cas à Saint-Nicolas de Plufur. Vincent de Plusquellec, seigneur de Bruillac, établit le

devis de cette chapelle en 1499 ; Yves-Pascal Castel note que René Couffon a occulté la première strophe de l'inscription de cette chapelle : « Vincent de Plusquellec de bon coeur / de Bruillac qui estoit seigneur / fit le devis de ceste / église en celle forme et a sa guise³³ ». Ce quatrain, déjà cité, interroge sur la paternité de l'œuvre. Ce membre de la famille seigneuriale de Plusquellec de Bruillac est certes un aristocrate mais il est vraisemblablement au fait de l'art de construire. Il fait le devis « à sa guise » et il a pu en confier la réalisation à Philippe Beaumanoir, bon exécutant.

D'autre part, il ne faut pas sous-estimer l'importance des courants artistiques cheminant à travers les réseaux familiaux et la part prise par la maîtrise d'ouvrage dans la conception. Le cas de la famille d'Amboise vers 1500, autour de son principal représentant, le cardinal Georges d'Amboise, a souvent été signalé. Une autre famille, les Goulaine, de la région nantaise, a favorisé la diffusion de l'esthétique de la seconde Renaissance en Bretagne³⁴. Ainsi plusieurs filles de Christophe, seigneur de Goulaine de 1492 à 1533, eurent une influence certaine sur ce développement. Jeanne de Goulaine et son mari, Maurice de Plusquellec, seigneur de Carman, furent les maîtres d'ouvrage du château de Coët-Seizploué (futur Maillé) à Plounévez-Lochrist, vers 1560-1570. Le pavillon d'angle déploie pour la première fois en Léon des colonnes superposées selon les trois ordres antiques. Les églises Notre-Dame de Berven, à Plouzévé, et Saint-Hervé,

31. Y. LENOIR, « L'implication personnelle de Charles V dans la défense de Paris : l'exemple de l'enceinte royale de Mantes (Yvelines) », dans O. CHAPELOT (dir.), *Du projet au chantier...*, op. cit., p. 297.

32. Christine de PISAN, *Le Livre des faiz et bonnes meurs du sage roy Charles le Quint*, extrait cité dans J. QUICHERAT, « Titres concernant Raimond du Temple, architecte du roi Charles V », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1847, t. VIII, p. 55.

33. Y.-P. CASTEL, *Saint-Melaine et les Beaumanoir*, op. cit., p. 40-41.

34. S. JOUBERT, « Audace et renommée : échanges culturels pendant la Renaissance », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXXI, 2003, p. 205-241, et S. JOUBERT-PÉRON, « Le château de Goulaine (XV^e-début XIX^e siècles) : nouvelles approches, nouvelle image », *ibid.*, t. LXXXII, 2004, p. 193-224. Cette influence a déjà été signalée par R. COUFFON, « L'architecture classique au pays de Léon (1573-1700). L'atelier de l'Élorn. L'atelier de Kerjean », *ibid.*, t. XXVIII, 1948, p. 23-101.

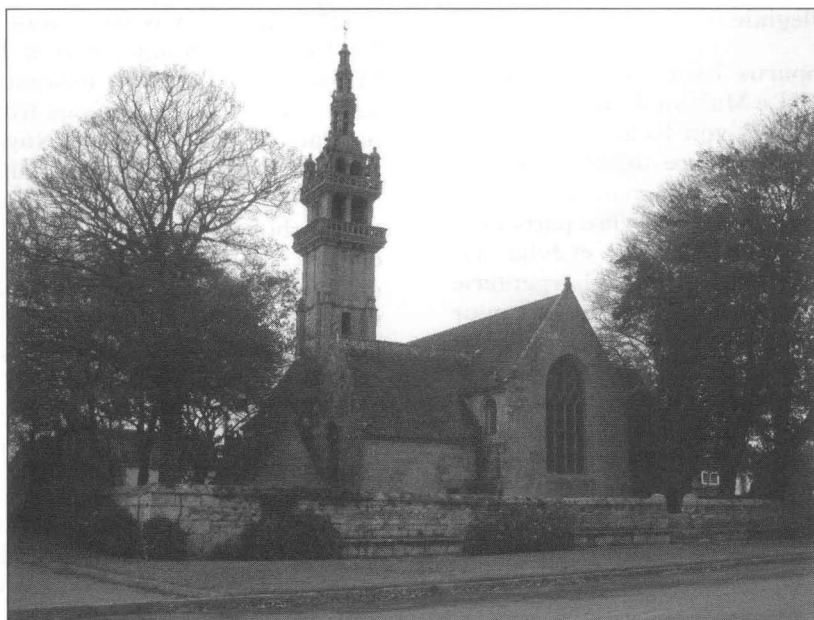


Fig. 3. – Plouzévédé, *chapelle Notre-Dame de Berven*.
Cliché C. Millet.

à Lanhouarneau, sont marquées par cette influence. Marquise de Goulaine, la sœur de Jeanne, fut inhumée dans la chapelle de Notre-Dame de Kerfons à Ploubezre. Sa fille, Claude de La Touche-Limousinière, épouse du seigneur de Coatfrec, fit construire en 1559 l'aile sud de cette chapelle pour abriter la tombe de sa mère. « Les références architecturales sont savantes et précieuses : Porte Dorée de Fontainebleau pour la porte à encadrement de colonnes et agrafe à l'italienne en forme de S, gaines du frontispice de l'ouvrage de Serlio, niches à la Philibert Delorme, remplage comparable à ceux de Saint-Eustache de Paris, de vingt ans son aînée³⁵. » Une troisième sœur, Louise de Goulaine, épouse de Guy III d'Espinay, demanda en 1551-1553 à

l'architecte angevin Jean de L'Espine d'élever un mausolée au réalisme saisissant dans le chœur de l'église de Champeaux.

Toutes ces constructions apparaissent isolées dans leur proche environnement, modèles précurseurs d'une esthétique à l'aube de sa diffusion. Ces références cheminent dans la famille de Goulaine qui les recommande à sa parenté et à son lignage. Les trois sœurs appartiennent à un réseau se ramifiant dans la noblesse bretonne, dans lequel circulent aussi bien les modèles conceptuels et décoratifs que les maîtres d'œuvre. Peut-être existe-t-il entre elles une saine émulation montrant une implication certaine des femmes dans la diffusion de la nouvelle esthétique architecturale³⁶.

35. G. LE LOUARN, « Notre-Dame-de-Kerfons en Ploubezre (Côtes-d'Armor) », *ibid.*, t. LX, 1983, p. 301-305.

36. On peut se demander néanmoins jusqu'à quel point elles en avaient conscience, voir S. JOUBERT-PÉRON, « Le château de Goulaine... », art. cit., p. 214.

Conception collégiale

« [...] Comparus Estienne Beaumanoir, Thomas et Jehan Le Malyon, Jehan Courcuff, Pezron Le Besque, Yvon Rolland, Yvon Le Boceur, tailleurs de pierre ayant la charge [...] de l'edifice et nouvel eupvre, que a present l'on faict construire en l'eglise parochiale de Saint Mellaine a Mourlaix, et Jehan Le Dyouguel, ayant la charge de la charpenterie [...], après que ilz avoint esté appelez pour visiter et deviser ledit œupvre [...], avoient donné leur oppinion, conseil et advis [sur] le prouffit et utilité pour l'augmentacion, decoration et eslargissement d'icelle eglise [...] Et de ce jour sont d'oppinion et avis, et ensemble et d'une mesme voix, que, a leur discrecion et scavance, l'œupvre [...] doigt estre parachevé et conduyt³⁷. »

Cet extrait des comptes de Saint-Melaine de Morlaix des 1^{er} et 2 janvier 1498, concernant la construction de la chapelle de Jean Le Borgne et Nicolas Coëtanlem, montre que les décisions sur le parti à prendre et la décoration sont collégiales. Ce n'est pas une simple expertise technique. Les sept tailleurs de pierre et le charpentier œuvrant sur le chantier, ensemble et d'une même voix, conçoivent la chapelle. Deux jours sont nécessaires et deux d'entre eux, le tailleur de pierre Thomas Le Malyon et le charpentier Le Dyouguel, se chargent de la réalisation.

Pendant toute la période médiévale il existe une multitude d'exemples de ces réunions de maîtres d'œuvre, en général de renom, pour concevoir tout ou partie de l'œuvre. L'exemple du dôme de la cathédrale de Milan est le plus célèbre. Les maîtres français, normands, flamands, alsaciens et italiens s'y affrontent autour de 1400³⁸. Ces ren-

contres ne sont pas forcément conflictuelles. En 1459 par exemple, Pierre Tarrissel, Jean Masse, Jean Turpin et Florent Bluët établissent en commun le devis de travaux à exécuter dans la cathédrale de Noyon (Oise). De même Guillaume Sagrera, maître d'œuvre de Saint-Jean de Perpignan, et Jean Guingamp, de Narbonne, sont appelés à Gérone pour décider si la cathédrale de cette ville aura une ou deux nefs. C'est une manière de concevoir qui demeure, même si la profession et les médias mettent, en général, sous les projecteurs de l'actualité de fortes personnalités sachant bien communiquer.

Conception individuelle

Être directeur d'un chantier important accroît le renom du maître d'œuvre. Cela lui permet grâce à un emploi du temps que l'on suppose assez lâche de faire quelque « extra ». S'attribuant la conception, il établit plans et devis et s'associe à un artisan local à qui il confie la réalisation. Il se réserve quelques jours de visite de chantiers et dépêche quelques-uns de ses compagnons pour le choix des pierres, la réalisation de la sculpture monumentale et le suivi de chantier.

Ainsi, pour la construction de l'oratoire de Saint-Jean-du-Doigt, l'architecte morlaisien Michel Le Borgne s'associe à un maçon local, Pierre Guyader, envoie sur place l'un de ses proches, Gilles Cozden, et demande à l'un de ses compagnons, Yvon Tanguy, de « fournir et delivrer ausdicts parroissiens en leur prosne le pourtraict et prothocolle que ledict Borgne avoit faict dudict œupvre³⁹ ». Il en est de même pour la chapelle du château de Lesquiffiou, à Pleyber-Christ. Nous pouvons facilement imaginer que, pendant ses dix-sept ans de responsabilité sur le chan-

37. R.-F. LE MEN, *Monographie de la cathédrale de Quimper (XIII^e-XV^e siècle)*, Quimper, 1877, p. 269-270.

38. G. GERMANN, *Vitruve et le vitruvianisme. Introduction à l'histoire de la théorie architecturale*, Darmstadt, 1987, p. 35. C'est à cette occasion que le maître français

Jean Mignot lança aux Italiens : *Ars sine scientia nihil est* (« L'art n'est rien sans la science [ou le savoir] »).

39. Arch. dép. Finistère, 245 G 37, comptes de fabrique, 1576.

tier de Saint-Mathieu de Morlaix, Michel Le Borgne a pu être sollicité pour de nombreux projets grâce à la réputation que lui procurent ses fonctions. Nous pensons aux chapelles du château de Kerjean à Saint-Vougay et du manoir de Kerlosser à Lannéanou, en 1560. Henry Le Roux, maître d'œuvre contemporain et rival (?) de Michel Le Borgne, offre un autre exemple. Responsable de plusieurs chantiers à Notre-Dame-du-Mur de Morlaix, il est signalé en 1565 à Saint-Jean-du-Doigt afin de parachever le porche sud⁴⁰.

D'autre part, il existe peu de créateurs par génération et lorsqu'il y a une nouveauté qui sied à la clientèle, la majorité des maîtres d'œuvre s'empressent de s'en inspirer ou tout simplement de la copier⁴¹. Pour ces deux raisons, Jean Le Taillanter, expert et inventeur, apparaît comme un homme à part et semble en avoir imposé à ses contemporains. Probablement maître d'œuvre à Loguivy-Plougras en 1566⁴², chef de chantier des tours-clochers de Ploubezre en 1577⁴³ et de Plougasnou en 1582-1584⁴⁴, il semble présent lors de la conception du porche de Lanhourneau en 1580⁴⁵. Ces quatre chantiers demandent aux fabriques locales un effort important étalé sur plusieurs dizaines d'années. À l'inverse d'autres maîtres d'œuvre attachés à la fabrique, tels Yves Croazec ou Michel Le Borgne, responsables de chan-

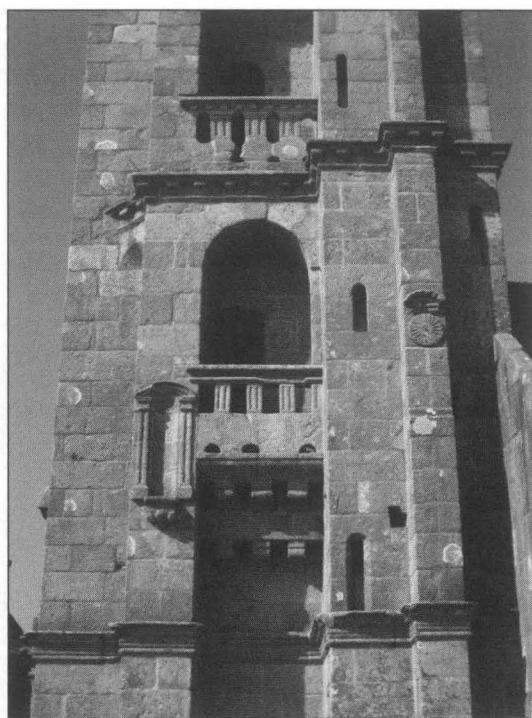


Fig. 4. – Plougasnou, église Saint-Pierre, tour-clocher, 1582.
Cliché C. Millet.

tiers jusqu'à ce qu'ils ne puissent plus exercer pour cause de blessure ou de décès, Jean Le Taillanter pratique une maîtrise d'œuvre itinérante. La durée de son travail *in situ* est d'environ trois ans. Il conçoit le projet, définit le principe constructif, livre dessins et devis et démarre le chantier. Puis il va son chemin dans la tradition des compagnons et de certains maîtres d'œuvre médiévaux. Certes il ne va pas très loin, trente à quatre-vingts kilomètres séparent les différentes paroisses où il travaille. Retourne-t-il sur place pour surveiller l'évolution des travaux ? Aucun compte de fabrique ne le signale.

Vers le milieu du XVI^e siècle, plusieurs églises et chapelles du Léon décorent somptueusement leur entrée sud, souvent précédée d'un porche. Leur structure et leur forme sont

40. *Ibid.*, 245 G 36, comptes de fabrique, 1565.

41. Le chevet de l'église de Ploulec'h, par exemple, est manifestement une copie appauvrie de celui de Trédrez.

42. Épigraphe : « CESTE CHAPPELE FUT COMMENCEE / 1516 ET LA TOUR 1566 ».

43. Épigraphe (lecture de R. Couffon) : « CESTE TOUR FUT COM(MENCE)E PAR J LE TAILLANTER M LE 8 MAY E LE F LE BIHAN PROCUREUR POUR LA PAROISE LORS EN LAN 1577 ».

44. Épigraphe : « LE . 8^e JOUR D'OCTOB(RE) 1582 / MJ TALLA(N)TER MAFAET LE FO(N)DE(ME)NT / EN LO(N)EUR DE DI(E)UCO(N)DUIT JUQ(UE)S A P(RESE)NT 1584 ».

45. Arch. dép. Finistère, 111 G 6, comptes de fabrique.



Fig. 5. – Bodilis, *église Notre-Dame*, porche, 1585.

Cliché C. Millet.

encore d'inspiration gothique mais la décoration et les ornements puisent largement dans le vocabulaire de la première Renaissance. Le matériau de base est le kersanton. Dans la zone étudiée on recense les porches de Notre-Dame de Lampaul-Guimiliau (1533), de Notre-Dame de Pencran (1553), de Saint-Thuriau de Landivisiau (1554-1565), de Saint-Houardon de Landerneau (1604), les portes de Notre-Dame de Bodilis (1570), de Saint-Yves de La Roche-Maurice (vers 1550), de Saint-Suliau de Sizun (vers 1550). Le programme décoratif est d'une telle ampleur que le recours aux tailleurs de pierre, aussi brillants soient-ils, n'est pas suffisant. C'est une architecture conçue par un « imageur »

qui façonne de véritables livres de pierre ouverts aux fidèles. C'est dans les ateliers de Landerneau, dont le plus connu est celui de Bastien et Henry Prigent, que ces modèles conceptuels ont vu le jour.

Emporter l'offre

Plusieurs artisans sont commis à l'entretien des édifices religieux ou civils : maçons, tailleurs de pierres, charpentiers, verriers, couvreurs, etc. Chaque année les comptes de fabrique détaillent leurs activités. En général, ces ouvriers résident dans la paroisse. Ils demeurent par rapport à la fabrique dans une situation subalterne. Hommes de métier, manuels, d'extraction modeste, ils sortent généralement du petit peuple⁴⁶. Pour eux, pas besoin d'appel d'offres. Ils reçoivent un salaire, au prix journalier du moment. Ainsi, en 1548, Henry Le Roux est chargé de faire ou de réparer un des reliquaires d'attache (*gar-nel*) de Notre-Dame-du-Mur de Morlaix. Les pierres de taille et la « faczon » lui sont payés 11 livres⁴⁷. Les fabriciens ne prennent pas la peine de consulter d'autres maîtres d'œuvre. Du moins les comptes ne le signalent pas. Parfois le marché est fait après s'être topé la main et avoir bu un vin d'honneur⁴⁸.

En revanche, pour les chantiers importants plusieurs candidats sont mis en concurrence et le marché va au moins disant lorsque s'éteint la chandelle allumée à cet effet. Les deux exemples suivants, l'un à Morlaix, l'autre à Saint-Jean-du-Doigt, illustrent ce genre d'opération. Le dimanche 14 juin 1506, le marché des degré, croix et clôture du cimetière de Saint-Melaine de Morlaix est mis à

46. G. DUBY, *Le Temps des cathédrales*, Paris, 1976, p. 230.

47. Arch. dép. Finistère, 14 G 73, compte de fabrique, 1548.

48. « En pain et vin faisant marché, ce touchant avec lesdicts mariniers et rompteurs de piaerres », *ibid.*, 245 G 37, compte de fabrique, 1576.

prix par Étienne Beaumanoir pour la somme de 280 livres. Le 24 juin, jour de la Saint-Jean-Baptiste, Hervé Le Gouyer fait une nouvelle proposition ; il rabaisse (« desgecte ») de 40 livres la somme initiale, à condition d'être indemnisé de 40 sous s'il n'emporte pas le marché, ce qui est accepté par le procureur de la fabrique Guyon de Quélen. Le dimanche 28 juin, Hervé Le Gouyer, associé cette fois à Guillaume Le Besque, améliore son offre et la ramène à 200 livres pour 60 sous d'indemnisation. Enfin, le lundi 29 juin, date de l'adjudication (« l'oultre »), à l'issue des vêpres, « Tanguy Le Gluidic desgecte la somme de vingt soulz monnoye et, pour ce que homme ne desgecta sur ledict Tanguy a l'estainte de la chandelle sur ce alumee, ledict marché demoura o ledict Tanguy, Philippes et Estienne Beaumanoir⁴⁹ ». En 1577, Yvon Le Lavyc, membre d'une famille de charpentiers et menuisiers morlaisiens, définit, un premier dimanche, « la faczon des bois-saiges » de l'oratoire de Saint-Jean-du-Doigt. Il revient un second dimanche pour l'adjudication du marché. Le chantier lui échappe et le « marché de faire lesdicts boyssaiges » demeure « a l'estainct de la chandelle avecq ledict Becyvin, dernier desjectant⁵⁰ ».

Une première conclusion s'impose. Le fait d'établir le devis d'une œuvre ne confère pas systématiquement la réalisation du chantier. Comme souvent, les candidats locaux ont l'avantage de la proximité qui leur permet de réduire les coûts. D'autre part, le lauréat d'un appel d'offres n'est pas toujours un maître d'œuvre. Il peut s'agir, comme à Morlaix en 1506, d'un marchand faisant office de promoteur s'associant à des entrepreneurs. Tanguy Le Gluidic, négociant⁵¹, s'implique

fortement dans la reconstruction de Saint-Melaine. De 1483 à 1489, il en paye la taille d'Église⁵². Le 20 janvier 1498, il est parmi les personnages consultés pour la construction de la chapelle Le Borgne-Coëtanlem⁵³. Le 4 février 1506, il est cité dans le testament de Louis Le Borgne⁵⁴. C'est vraisemblablement un personnage important du nouveau quartier Saint-Melaine qui n'hésite pas à prendre part au plus haut point à son aménagement.

La mise en concurrence n'est pas toujours de règle. La réputation d'un maître d'œuvre est parfois suffisante pour les fabriciens ; les notables paroissiaux savent imposer leur homme et les seigneurs propriétaires ont toute liberté pour en choisir un. C'est en général le cas d'architectes renommés pour leur modernité et pour leur savoir technique, tel Jean Le Taillanter ou Fiacre de La Haye, ainsi que celui de directeurs de grands chantiers, « superintendants sur l'edificze », tel Yves Cozic, maître d'œuvre de Bourbriac. Le maître de la tour de Saint-Mathieu de Morlaix, Michel Le Borgne, est retenu en 1579 par Adrien Le Borgne, seigneur de Lesquiffiou, et en mars 1576, il est choisi par les fabriciens de Plougasnou, associé à un maître local : « lesdicts comptables, par l'advis de certains aparantz personnaige de ladicte parroisse, feirent marché vers lesdicts maistre Michel Le Borigne et Pierre Texier de parachever l'oratoire surdict [...] »⁵⁵.

Parfois cependant, le conseil de fabrique a besoin de se rassurer sur la pertinence

de solidarité anglo-bretonne ? », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXIV, 2005, p. 216.

52. Arch. dép. Finistère, 151 G 33-37, comptes de fabrique, 1483-1489.

53. *Ibid.*, 151 G 121.

54. J. MARZIN, « Quelques testaments des XV^e-XVI^e siècles (archives de l'hospice de Morlaix) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXXVII, 1910, p. 27-64.

55. Arch. dép. Finistère, 245 G 37, compte de fabrique, 1576.

49. *Ibid.*, 151 G 93, devis des degré, croix et clôture du cimetière de Saint-Melaine de Morlaix, 1506.

50. *Ibid.*, 245 G 37, compte de fabrique, 1577.

51. Cité en 1501 comme marchand dans une enquête sur le naufrage d'un navire anglais en baie de Morlaix, L. MOAL, « À propos du droit de bris : un exemple

de son choix. En 1582, les fabriciens de Saint-Mathieu de Morlaix engagent le maître tailleur de pierre Augustin Pen, mais cherchent à vérifier sa compétence auprès d'autres architectes renommés et ordonnent « aux presentz procureurs a faire venir, aux despantz de la fabrique, le mestre de l'œuvre du bastiment de monsieur Lanvengat⁵⁶ visiter la tour de l'église, pour sçavoir si le mestre d'a present s'acquitte en l'endroit de ladicte tour, sauf par après faire venir celui de Vennes [...] et poursuivre ledict maistre d'a present a fournir caution suivant sa promesse⁵⁷ ».

Diriger et organiser le chantier

Une fois le marché attribué et l'accord sur le prix et le salaire des ouvriers établi, l'adjudicataire (« feuratier ») dirige et organise le chantier.

Direction du chantier

Les maîtres d'œuvre morlaisiens dirigent une équipe d'ouvriers et travaillent eux-mêmes à la réalisation de l'œuvre. On ne peut les comparer aux maîtres d'œuvre des cathédrales fustigés par Nicolas de Biard, prédicateur dominicain dans un de ses sermons de 1261 : « Dans ces grands édifices, il a accoutumé d'avoir un maître principal qui les ordonne seulement par la parole et n'y met que rarement la main et cependant reçoit des salaires plus considérables que les autres⁵⁸. » Il travaille à raison d'une somme

relativement modique, guère supérieure aux autres ouvriers qu'il dirige. Cependant, au-delà de ce salaire journalier, il peut percevoir quelques indemnités compensatoires.

Dans les comptes de fabrique, nulle trace d'exigence de fidélité ni de contrat d'exclusivité, comme l'évêque et les chanoines de Meaux le demandent à l'architecte Gautier de Varinfroy en 1253, ni même de limitation de la durée des absences, comme le chapitre de la cathédrale de Beauvais le réclame à Martin Chambiges⁵⁹. On peut cependant penser que des rapports de confiance s'établissent implicitement entre fabriciens et maîtres d'œuvre chargés d'un chantier de longue durée. Ce fut sans doute le cas lors de la construction de la tour Saint-Mathieu de Morlaix, pour Yves Croazec et Michel Le Borgne, respectivement directeurs du chantier pendant treize ans et seize ans.

Il se peut que le maître d'œuvre prenant la direction des travaux ne soit pas obligatoirement son concepteur. Parfois même, il est conduit à diriger des projets qui n'ont pas son agrément. Paul Roudié le fait observer à propos d'Imbert Boachon, maître maçon de la cathédrale Saint-André de Bordeaux, dont le projet fut examiné par une commission de cinq maîtres-maçons « afin qu'ils voient le projet qu'avait fait Imbert pour les piliers de l'église et pour connaître leur avis⁶⁰ ». Alors que le maître d'œuvre avait décidé la construction d'un seul arc-boutant, la commission fut d'avis d'en construire trois. Imbert Boachon fut dans l'obligation de s'exécuter.

56. Manoir de Trébodennic à Ploudaniel, construit pour Alain de Poulpry, seigneur de Lanvengat, chanoine de Léon, conseiller au parlement de Bretagne.

57. Arch. dép. Finistère, 150 G 57, comptes de fabrique, 1582-1583.

58. V. MORTET, P. DESCHAMPS, *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture et à la condition des architectes en France au Moyen Âge*, t. 2, XII^e-XIII^e siècles, Paris, 1929, rééd. Paris, 1995. Voir aussi Dossier de la Bibliothèque

nationale de France : *Les Cathédrales et Villard de Honnecourt. Repères, chantiers et bâtisseurs : maître d'ouvrage et maître d'œuvre*, <http://classes.bnf.fr/villard/>.

59. F. MEUNIER, « Martin Chambiges, un architecte parisien au service du chapitre cathédral de Troyes au début du XVI^e siècle » dans O. CHAPELOT (dir.), *Du projet au chantier...*, op. cit., p. 113.

60. *ut videant patronum quod fecerat magister Imbertus de pillaris pro ecclesia et ad sciendum eorum opinionem*, voir P. ROUDIÉ, *L'Activité artistique à Bordeaux, en Bordelais et en Bazadais de 1453 à 1550*, Bordeaux, 1975, p. 64-65.

Peut-être sommes-nous dans ce cas lors de la construction de la chapelle Le Borgne-Coëtanlem à Saint-Melaine de Morlaix, où Thomas Le Malyon doit exécuter un projet conçu collégialement.

Cette collégialité est courante à la fin de la période médiévale. Étienne Hamon la signale, par exemple, lors de la construction de l'église Saint-Gervais-Saint-Protais de Gisors (Eure), qui, jusqu'en 1505, se partage entre les maîtres Guillaume Le Maistre, Pierre Gosse et Robert Jumel⁶¹. Outre le maître charpentier seul responsable de son œuvre, cette collégialité cache souvent une complémentarité dans l'équipe des tailleurs de pierre et maçons. Ainsi, la construction du château d'Amboise (Indre-et-Loire) est confiée en 1491 à trois maîtres d'œuvre, Colin Biard, Guillaume Sénault et Louis Armangeart, sans précision de la tâche de chacun. Mais c'est à travers d'autres chantiers où ils sont appelés en renfort – château de Gaillon (Eure), cathédrale de Rouen, cathédrale de Bourges – que se révèle leur spécialité, Colin Biard étant sollicité pour la conception, Guillaume Sénault pour l'organisation⁶². En fait, leur collaboration fait penser aux agences modernes d'architecture où plusieurs associés se partagent les différentes étapes de la construction : trouver le client, concevoir le projet et en établir les plans, coordonner les entreprises sur le chantier. En était-il de même dans la famille Beaumanoir à Saint-Melaine de Morlaix en 1490 ? Au début du chantier, Étienne Beaumanoir est l'adjoint de Guillaume Le Malyon qu'il évince

deux mois après, et fait appel alors à son parent Beaumanoir le vieil. En 1490, les Beaumanoir dominent le chantier et se répartissent les tâches. On peut penser qu'Étienne s'occupe de la conception⁶³ et Beaumanoir le vieil de l'organisation du chantier. Le troisième, Beaumanoir le jeune (Philippe), au début de sa carrière, fait partie de l'équipe des cinq tailleurs de pierre.

Organisation du chantier

Chaque corps d'état a son maître d'œuvre, les deux principaux étant le tailleur de pierre (ou maçon) et le charpentier. L'expertise technique ressort nécessairement de ces deux hommes de métier. Menuisiers, couvreurs, pintiers, etc. dirigent eux-mêmes leurs ouvriers et ne rendent compte qu'aux fabriciens. Philippe Estienne, chargé de la menuiserie de Notre-Dame-du-Mur de Morlaix, au moins de 1481 à 1485, est qualifié de « menuisier et maistre de l'eupvre⁶⁴ ». Autour d'eux se forme une équipe composée des proches ou d'artisans résidant dans la paroisse, plus ou moins imposés par la fabrique. Pour les tailleurs de pierre, les grands chantiers des églises morlaisiennes nécessitent entre six et dix ouvriers travaillant de deux cents à deux cent cinquante jours par an. Certains y passent la majorité de leur vie professionnelle. Moricze Penquelen travaille au moins vingt-cinq ans sur le chantier de Saint-Mathieu de Morlaix ; son frère Prigent et son collègue Yvon Tanguy, vingt ans. D'autres ne font que passer, tel Jean Beaumanoir en 1561, qui n'y travaille que quarante jours. Alain Salamagne a noté que beaucoup de maçons investissent pour leur propre compte dans l'habitat civil sur lequel nous sommes peu

61. É. HAMON, « L'art flamboyant dans le Vexin : l'exemple de l'église de Gisors à travers les livres de comptes de construction », dans *Les Bâisseurs du Moyen Âge, Dossiers d'archéologie*, n° 219, déc. 1996-janvier 1997, p. 106-117.

62. ID., « Le cardinal Georges d'Amboise et ses architectes » dans *L'Artiste et le Clerc. Commandes artistiques des grands ecclésiastiques à la fin du Moyen Âge (XIV^e-XV^e siècle)*, F. JOUBERT (dir.), Paris, 2006, p. 329-348.

63. Étienne Beaumanoir est appelé comme expert pour visiter la tour de la cathédrale de Tréguier en 1506, Arch. dép. Côtes-d'Armor, G 374, comptes des procureurs de fabrique, 1505-1527.

64. Arch. dép. Finistère, 14 G 64, comptes de fabrique, 1481.



Fig. 6. – Trémel (Côtes-d'Armor), *manoir de Kermerzit*, début du XVI^e siècle.
Cliché C. Millet.

renseignés et ne passent que ponctuellement dans les grands chantiers civils ou religieux⁶⁵. Les charpentiers, menuisiers, couvreurs, pintiers utilisent moins de main-d'œuvre, entre trois et cinq ouvriers.

Les paiements montrent une hiérarchie, matérialisée par l'ordre d'apparition dans la liste des comptes de fabrique. À la tête, le maître de l'œuvre. L'évolution dans le temps de la dénomination des maîtres tailleurs de pierre montre une volonté de se démarquer des autres ouvriers. En 1499, Philippe Beaumanoir, à Saint-Nicolas de Plufur, est nommé « maistre oupvrier en pierre », le même en 1514 à Saint-Melaine de Morlaix,

est « maistre et principal feurastier de l'œuvre » ; en 1568 Michel Le Borgne, à Saint-Mathieu de Morlaix, est maître de l'œuvre, « ayant la superintendance sur l'edifficze », le même en 1576 à Saint-Jean-du-Doigt, est « architecte », et en 1585 à Plougasnou, Jean Le Taillanter est « maistre architecte ».

Ce chef de chantier est accompagné d'un valet (« varlet »), qui le seconde dans son travail. C'est souvent un apprenti qu'il forme, parfois un de ses enfants. En 1578, par exemple, pour la couverture de l'oratoire de Saint-Jean-du-Doigt, Arnault Le Guen, « coupvreur d'ardoises », est secondé par son fils⁶⁶. Il en est de même pour Guillaume Le Malyon et son fils Thomas, en 1496, à

65. A. SALAMAGNE, « Les projets architecturaux dans les villes du nord de la France à l'époque médiévale et au début de la Renaissance. Des maîtres d'ouvrage aux maîtres d'œuvre », dans O. CHAPELOT (dir.), *Du projet au chantier...*, op. cit., p. 219.

66. Arch. dép. Finistère, 245 G 37, comptes de fabrique, 1577. Le terme « fils » est barré pour être remplacé par celui de « serviteur ».

Notre-Dame-du-Mur de Morlaix, ou pour Yves Croazec, à Saint-Mathieu de Morlaix, en 1558. Un vieux maçon trégorrois raconte encore aujourd'hui comment le valet, pour l'édification d'un mur d'une maison, était chargé d'apporter les moellons pour son maître qui appareillait la paroi extérieure, alors que ce jeune ouvrier était en même temps chargé du parement intérieur, soit, pour ce dernier, une tâche de manutention et une tâche d'apprentissage sur une face dont la finition n'avait pas la même importance que la façade externe puisqu'elle était par la suite recouverte d'un torchis. De temps en temps, le maître empiétait sur le parement du valet pour tester sa rapidité à trouver une solution appropriée à cette anomalie.

Viennent ensuite les ouvriers. Ils sont parfois dirigés par un contremaître tel Carantec Le Chesne à Saint-Mathieu de Morlaix de 1562 à 1567⁶⁷. Son salaire journalier est supérieur de cinq deniers à celui des simples ouvriers. Il existe vraisemblablement une spécialisation chez ces derniers ; certains équarrirent les moellons, d'autres taillent les parpaings et leur donnent forme à partir de gabarits préétablis, d'autres sont chargés de la sculpture monumentale, tel Jean Tyly qui fait des corbelets en 1485 à Notre-Dame-du-Mur⁶⁸. D'autres encore sont des appareilleurs, chargés du calepinage et du tracé des gabarits, intermédiaires entre les carriers et les tailleurs⁶⁹. Les marchés sont, pour la majorité, forfaitaires. Les ouvriers sont rarement payés à la tâche. Nous avons cependant constaté des marques de tâcherons sur quelques chantiers, au château de Coatfrec vers 1462, au chœur de Saint-Jean-du-Doigt dans les années 1460-1470, à l'église de Plouaret

67. *Ibid.*, 150 G 48 à 51, comptes de fabrique, 1562-1567.

68. *Ibid.*, 14 G 64, comptes de fabrique, 1485.

69. É. HAMON, « L'art flamboyant dans le Vexin... », *op. cit.*, p. 111. Les comptes de Gisors, en 1540, parlent d'un « asseilleur de pierres » pour les travaux délicats.

et au clocher de Notre-Dame de Kroaz-Batz à Roscoff⁷⁰. Enfin, à la base se trouvent les « manouvriers » (« darbareurs ») chargés du transport et de la manutention des matériaux, de la préparation du mortier et de la conduite des engins de levage.

Pour une meilleure organisation, une loge est construite auprès du chantier pour s'abriter des intempéries. Nicolas Reveyron⁷¹ cite un texte écrit par Olivier de Serres en 1600, décrivant ces loges à tout faire, « pour en temps pluvieux, neigeux, venteux et froid y charpenter, tailler les pierres, accoutrer des perches, lattes [...] et y faire plusieurs autres ouvrages en mauvais temps, plus commodément qu'à découvert ». On y resserre également matériel et gabarits des moulures et autres éléments décoratifs. Une loge faite en torchis et couverte de genêt est citée à Saint-Melaine de Morlaix⁷². À Saint-Mathieu de Morlaix, la loge, en bois, est appelée « taparlaur ».

Le travail est rythmé par des moments festifs, dont le coût est supporté par la fabrique. La signature d'un marché, le début ou la fin d'un chantier et autres événements sont célébrés par un vin d'honneur : « En despens ausdicts Le Borigne, Guyader et leurs compaignons après la perfection d'icelle massonnerie pour leur vin de parachevement⁷³ ». De même, certaines fêtes font l'objet de libations plus abondantes. La fabrique paie un mouton le jour de l'Ascension, fête des tailleurs de pierre – « Pour le mouton et disner des oupvriers qui besoignent sur ledict ediffieze

70. Y.-P. CASTEL, *Roscoff, Notre-Dame de Kroaz-Batz*, Roscoff, 2002.

71. N. REVEYRON, « Cathédrale de Lyon (XII^e-XIV^e siècles). Le chantier de la primatiale Saint-Jean-Baptiste-Saint-Étienne », dans *Les Bâisseurs du Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 98-105 (p. 105).

72. Arch. dép. Finistère, 151 G 37, comptes de fabrique, 1490.

73. *Ibid.*, 245 G 37, comptes de fabrique, 1577.

le jour de l'Ascension Nostre Seigneur⁷⁴ » – ou le jour de l'an – « Pour le mouton et leur disner a touz les oupvriers dudict edifice, en la maison Michel Balavenne, au comancement de ladicte année⁷⁵ ». Le jour des Rois, c'est le gâteau traditionnel : « en ung gatteau baillé audicts oupvriers avecques sa secquelle la veille des Rois, a la mode acousthume⁷⁶ ». Pour le « lundy lardier » (lundi gras) les ouvriers sont à « courir la poule ».

On ne dit pas à Morlaix si les ouvriers reçoivent des fabriciens autant de prévenances que le chapitre de Troyes dispense, en 1509, aux tailleurs de pierre, qu'il gratifie de gants de peau de mouton, de « houssaulx⁷⁷ » et de sabots pour les préserver du froid, bien qu'ils travaillent dans un lieu clos.

Réaliser l'œuvre

La réalisation de l'œuvre comprend de nombreuses étapes. Un chantier-type débute par le repérage et le nettoyage de l'emplacement des travaux, suivi de la fouille des fondations. Parallèlement, le maître d'œuvre donne forme au projet par le dessin et la taille de gabarits. Ensuite vient une phase de préparation comprenant entre autres la recherche de matériaux, l'aiguisage des outils, la mise en place d'échafaudages et l'installation des engins de levage. La phase de réalisation à proprement parler comprend l'élévation des murs, la taille des profils et de la sculpture monumentale, la mise en place de la charpente, de la couverture et de la plomberie, la pose des menuiseries. Les finitions incluent l'enduit ou le crépi, la serrurerie et

la ferronnerie, la décoration (peintures, verrières, etc.). L'acte ultime est la vérification de conformité, le « renable ».

Donner une forme au projet. Le dessin et le gabarit

Le devis est parfois accompagné d'un dessin, appelé « pourtrait » ou « pourtraicture ». Comme le souligne Pierre du Colombier⁷⁸, ce document est exécuté pour imager le devis et il est conservé par le commanditaire ou le notaire comme pièce justificative à laquelle on a recours en cas de litige⁷⁹. Il sert aussi à préciser aux ouvriers le projet du maître d'œuvre. Lors de la construction de l'oratoire de Saint-Jean-du-Doigt en 1576, on rémunère Michel Le Borgne, architecte, pour « donner instruction et pourtraicture aux aultres oupvrier, pour y besoigner⁸⁰ ».

Le dessin est rarement exécuté par les maîtres d'œuvre qui, pour la plupart, ne savent pas écrire ni même signer. On fait donc le plus souvent appel à un peintre. Ainsi, en 1516, Auffroy Sigrou dresse « deux patron et portraicture » pour la croix de Saint-Mathieu de Morlaix⁸¹. Quelques maîtres d'œuvre font exception, tel Philippe Beaumanoir : le devis de l'église de Plougouven, en 1511, stipule que « le pignon d'en haut sera semblable a l'ancien pignon par dehors, selon le dessin qu'en a fait ledict Beaumanoir⁸² ». Sa signature au bas d'une quittance de la fabrique de Saint-Melaine de Morlaix, le 25 mai 1515,

74. *Ibid.*, 150 G 48, comptes de fabrique, 1562-1563. Le compte de Saint-Hervé de Louharneau précise : « quand le mouton fust courru » ; dans ce cas, le mouton devait donc rester à celui qui, le premier, attrapait l'animal.

75. *Ibid.*, 150 G 39, comptes de fabrique, 1550-1551.

76. *Ibid.*, 150 G 57, comptes de fabrique, 1582-1583.

77. Houseau, espèce de jambière.

78. P. DU COLOMBIER, *Les Chantiers des cathédrales*, Paris, 1953,

79. « Lesdicts pignon et fenestre [seront] faiz et construitz sellon et au desir de la portraiture en faicte de ce jour », Arch. dép. Finistère, 151 G 87, devis du chevet de Saint-Melaine de Morlaix, 1500.

80. *Ibid.*, 245 G 37, comptes de fabrique, 1576.

81. *Ibid.*, 150 G 28, comptes de fabrique, 1516.

82. L. LE GUENNEC, *Notice sur la commune de Plougouven (Finistère)*, op. cit., p. 28.

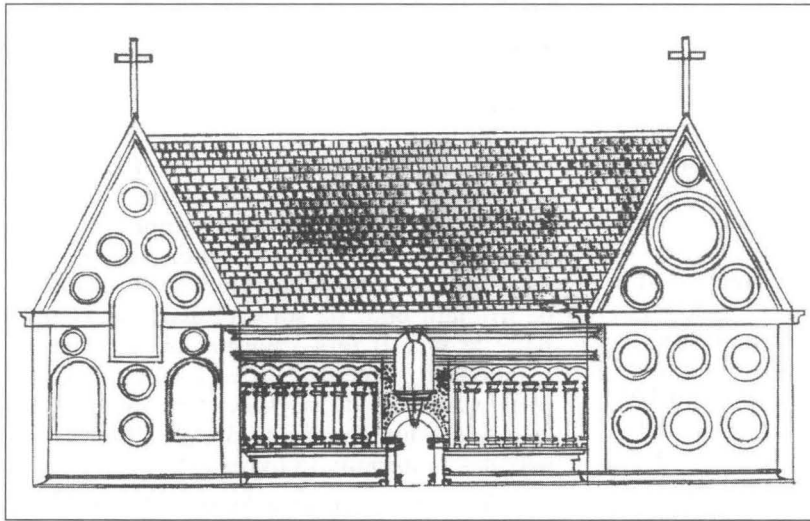


Fig. 7. – Élévation du reliquaire de Saint-Mathieu de Morlaix.
Arch. dép. du Finistère,
150 G 149.

montre toute la qualité de son écriture⁸³. Le « portraict » du reliquaire de Saint-Mathieu de Morlaix, daté du 16 juin 1620, est un rare exemple conservé. Ce document fournit une élévation plus que sommaire, non cotée, avec des façades en un seul dessin représentant la façade principale et les pignons rabattus sur le plan frontal. Il a pour légende : « modele et plan prins par Guyon Feulou, maistre architecte, et Pierre Jegou, maistre tailleur de pierre et maçon, du reliquaire proposé de faire bastir au bas du cymetiere de la paroisse de monsieur Saint Mathieu a Morlaix⁸⁴. »

Outre le dessin, le maître d'œuvre ou l'appareilleur, profitant des intempéries, dessine et taille des gabarits (« molles »). Yves Croazec, en 1558, le fait sur des planches de hêtre, pour les ouvriers œuvrant sur la tour de Saint-Mathieu de Morlaix⁸⁵; de même pour Christophe Le Mouden, en 1579, pour

le porche de Lanhouarneau, à qui on fournit « une planche pour ferre les moules pour les tailleurs de pierres⁸⁶ ». Nous ne savons pas si ces gabarits sont envoyés directement sur le chantier aux tailleurs de pierre ou aux carriers comme ce fut le cas, en 1502, lors de la construction de la façade de la cathédrale de Troyes pour laquelle Jehançon Garnache se rend à la carrière d'Aulnay porter les « faux-mosles » faits par Martin Chambiges⁸⁷. Les comptes de fabrique morlaisiens listent les paiements versés aux ouvriers et fabriciens allant et venant aux carrières, mais ils sont peu explicites sur le travail effectué sur place. En une occasion, cependant, pour la tour de Saint-Mathieu de Morlaix, les comptes donnent plus de précision et indiquent que « Michel Le Borgne et deux aultres compagnons [ont été payés] pour sept journees qu'ilz auroinct esté en l'Isle Grande choesir les pierres et les chasser⁸⁸ ».

83. Arch. dép. Finistère, 151 G 87, devis du chevet de Saint-Melaine de Morlaix, 1500.

84. *Ibid.*, 150 G 149.

85. *Ibid.*, 150 G 44 : « poyé au maître de l'eupvre, pour une planche de fou a faire des molles, a servir audict edificze. »

86. *Ibid.*, 111 G 6, f° 226.

87. C. BAUCHAL, *Nouveau Dictionnaire biographique et critique des architectes français*, Paris, 1887, p. 245.

88. *Ibid.*, 150 G 51, comptes de fabrique, 1567-1568. La chasse est un marteau (ou ciseau) de tailleur de pierre.

Marquer l'emplacement et creuser les fondations

Le premier souci est de délimiter l'emplacement de l'œuvre et d'en faire les fondations. En 1576, à Saint-Jean-du-Doigt, Michel Le Borgne visite le lieu « presnant la placze et pourtraicture dudit œupvre ». S'agit-il ici de tracer au sol l'emprise de la construction ? Par la suite, on creuse les fondations ; Denys Jacob, Pierre Tanguy et leurs compagnons sont occupés « a vuyder le fondement dudit oratoire » pendant douze journées d'homme, soit trois jours réels⁸⁹. De même, en 1579 à Lanhouarneau, le maître d'œuvre délimite l'emplacement du porche sud, la fabrique payant les « depans a M. Christoffle Le Mouden quant il vint mointré la place pour le porche », et 25 sous à Alain Tuyssin, pour préparer l'espace sur lequel les travaux doivent commencer⁹⁰.

Rechercher les matériaux

Toutes les constructions dont les devis ou les comptes nous sont parvenus sont des édifices en pierre. Ils sont même le plus souvent en pierres de taille disposées en moyen et grand appareil et complétées par des moellons. La couverture est en ardoise. Ce sont des ouvrages religieux, aristocratiques (châteaux, manoirs et leurs annexes) ou d'utilité publique (pont, moulin, four, etc.).

Pierre

Si les moellons viennent généralement de « perrières » proches, il en est tout autrement de la pierre de taille qu'il faut aller quérir dans des carrières souvent éloignées. Les éléments sont parfois de très grande dimension, comme certaines pierres du Verveur à Plouigneau, qui mesurent près de deux mètres. Leur transport est coûteux et difficile à travers des

chemins défoncés, semés de fondrières. Pour rapporter sept mille ardoises des monts d'Arree distants d'une trentaine de kilomètres, la fabrique de Saint-Hervé de Lanhouarneau met en place une véritable logistique afin de nourrir en route les convoyeurs. Elle achète à Landerneau de la viande de bœuf (« pour la char a attretenir les gentz quieulx furent pour la premiere foix a charuer des ardoises de Menezaré »). Elle fait cuire trois boisseaux de froment pour 62 sous, et dépense 41 sous pour le vin. Il faut rajouter, au passage de Landivisiau, une libation en pain et vin de 13 sous. Ces frais de voyage, et ce ne sont pas les seuls, coûtent près du double (9 livres) du prix des matériaux (5 livres)⁹¹.

Aussi recourt-on à la voie d'eau – mer ou rivière – dès que possible. Les carrières sur l'estran sont recherchées car le transport en gabarre est moins coûteux que par terre. Morlaix et les paroisses littorales comme Plougasnou s'approvisionnent dans les carrières des îles (Batz, île Grande, île Milliau) ou du littoral (Le Dourduff-en-Mer, Roc'h-Didren, Le Menez en Ploujean). L'apport du kersanton dans les églises de La Roche-Maurice, Landivisiau, Bodilis, Lampaul-Guimiliau, a été facilité grâce à la remontée de l'Élorn jusqu'à Landerneau. Nous sommes cependant très loin des cent soixante milles marins que parcourent les marins de Talmont en Saintonge pour apporter de la pierre de Taillebourg sur le chantier de la cathédrale de Vannes en 1483⁹².

La zone d'étude possède de nombreuses carrières qui fournissent la pierre de construction. Outre les sites d'extraction cités dans le tableau (fig. 8), sont utilisés les granites de Kersaint, Cléder, Plounéour-Ménez,

89. *Ibid.*, 245 G 37, comptes de fabrique, 1576.

90. *Ibid.*, 111 G 6, comptes de fabrique, f° 225 et 226.

91. *Ibid.*, f° 148 et 149.

92. Arch. dép. Morbihan 74 G 3, comptes de Jean Avalleuc, chanoine et procureur de la fabrique, 1483-1486 : « a Eonnet Kervélien, maistre de l'œuvre, pour fair ses despans et pour ses journees et paynes de aller jusques a ladicte perriere de Taillebourg. »

Situation	Édifices	Date	Maîtres d'œuvre	Sources
Pierre de taille				
Plounérin, Bruillac	Plufur, chapelle Saint-Nicolas	1499	Philippe Beaumanoir	
Île de Batz	Morlaix, Saint-Mathieu	1490-1491	Étienne Beaumanoir	ADF, 150 G 21
	Morlaix, Saint-Melaine	1490	Beaumanoir le vieil	<i>Ibid.</i> , 151 G 87
	<i>Id.</i>	1500	Étienne Beaumanoir	<i>Ibid.</i> , 151 G 93
	<i>Id.</i>	1506	É. et Phil. Beaumanoir	
Roscoff ou île de Batz	Roscoff, Notre-Dame de Kroaz-Batz	1522-1545	?	L. CHAURIS
	Saint-Martin-des-Champs, chapelle de Cuburien, piliers		?	<i>Id.</i>
	Morlaix, Saint-Mathieu	1527-1531		
		1550-1551	Yves Croazec	ADF, 150 G 39
Île Grande	Morlaix, Saint-Melaine	1500	Étienne Beaumanoir	<i>Ibid.</i> , 151 G 87
	Morlaix, Grand-Rue, maisons à pondalez (base).	1500-1525		L. CHAURIS
	Morlaix, Saint-Mathieu, croix	1516		
	<i>Id.</i>	1550-1551		ADF, 150 G 28
	<i>Id.</i>	1567-1578	Yves Croazec	<i>Ibid.</i> , 150 G 39
	Saint-Jean-du-Doigt, oratoire	1576-1577	Michel Le Borgne	150 G 51-55
	Plougasnou, Saint-Pierre	1582-1588	<i>Id.</i>	<i>Ibid.</i> , 245 G 37
			Jean Le Taillanter	L. CHAURIS
Île Miliau	Morlaix, Saint-Mathieu	1565-1566	Guillaume Cozic	ADF, 150 G 50
Plouigneau, Le Verveur	Plouégat-Guerrand, Saint-Agapit	1524	Atelier Beaumanoir	L. CHAURIS
Ploujean, Ménez	Saint-Martin-des-Champs, chapelle de Cuburien	1527-1531	?	<i>Id.</i>
Ploujean, Kerscoff	Ploujean, chapelle Sainte-Geneviève	1560	Michel Le Borgne	<i>Id.</i>
Saint-Vougay, Kergonnet	Lanhouarneau, Saint-Hervé	1565-1566	?	ADF, 111 G 6
		1580-1581	Christoffle Le Mouden	<i>Ibid.</i>
Mespaul, Sainte-Catherine	Bodilis, Notre-Dame, porche sud	1585	?	L. CHAURIS
	Landivisiau, Saint-Thuriau, tour	1590	?	<i>Id.</i>
Daoulas, Kersanton	Morlaix, Saint-Mathieu, croix	1516		ADF, 150 G 28
Moellons				
Plourin, Kerangouez	Morlaix, Saint-Mathieu	1550-1562	Yves Croazec	150 G 39, 44, 47
Saint-Jean-du-Doigt	Saint-Jean-du-Doigt, oratoire	1576-1577	Michel Le Borgne	<i>Ibid.</i> , 245 G 37
Ardoises				
Plouézoc'h,	Plougasnou, moulin de Kersaint	1533	Jean An Dat, couvreur	testament de C. de Cursay
Le Dourduff	Saint-Jean-du-Doigt, oratoire	1576	Michel Le Borgne	ADF, 245 G 37
Monts d'Arrée, Commana (P)	Lanhouarneau, Saint-Hervé	1556-1557	Hervé Manach, couvreur	<i>Ibid.</i> , 111 G 6
Angleterre (<i>via</i> Morlaix.)	Saint-Jean-du-Doigt, oratoire	1577	Arnault Le Guen, couvreur	<i>Ibid.</i> , 245 G 37
	Morlaix, Saint-Mathieu (Édouard Bréoc, marchand)	1595-1596	Hervé Le Moguérou et autres, couvreurs	<i>Ibid.</i> , 150 G 60

Fig. 8. – Origine et emploi des pierres mises en œuvre dans le pays de Morlaix.

Sources : Archives départementales du Finistère (ADF) et L. CHAURIS, « Géologie et histoire de l'architecture : la provenance des pierres utilisées dans la construction des édifices religieux de la région morlaisienne », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXII, 1993, p. 225-273.

Guerlesquin et Loguivy-Plougras, la diorite du haut Léon, et bien d'autres roches, tufs, grès, gneiss, schistes, argiles, etc. La pierre de Locquirec par exemple, facilement débitable, fournit de multiples utilisations dans l'habitat rural du Trégor occidental. Dès le ^{xv}^e siècle et peut-être même avant, elle a servi comme éléments de murs, de couverture, de dallage, mais aussi comme piliers de loge ou stalles d'écurie. La provenance est donc locale, à une exception près. En deux occasions, les comptes de fabrique signalent l'achat sur le port de Morlaix d'ardoises en provenance d'Angleterre : pour l'oratoire de Saint-Jean-du-Doigt, en 1577⁹³, et pour Saint-Mathieu de Morlaix, en 1595⁹⁴. Dans certains marchés, l'entrepreneur peut récupérer les anciens matériaux issus d'une démolition afin de s'en resservir⁹⁵.

Bois

Le bois nécessaire aux charpentiers et celui des menuisiers ou huchiers n'ont pas le même âge. De nombreuses études dendrochronologiques ont montré que le bois de charpente, aux ^{xv}^e et ^{xvi}^e siècles, est un bois vert utilisé quelque temps après l'abattage des arbres. On ne peut attendre car la demande est trop pressante. Ainsi, dès le début d'un chantier, les charpentiers parcourent les forêts avoisinantes pour trouver les arbres nécessaires à leur ouvrage, qui sont débités sur place. Le 15 juillet 1489, un mois après le début de la reconstruction de l'église Saint-Melaine de Morlaix, les charpentiers Philippe

Estienne et Jacob Prigent, accompagnés du procureur Jean de Goetzbryant, se déplacent dans la forêt de Coatquéau en Scrignac pour choisir les arbres⁹⁶ qui, par préférence, sont des chênes, comme le signalent les comptes de Lanhouarneau⁹⁷. Une place à part doit être faite pour le port de Morlaix (et vraisemblablement ceux de Roscoff ou Landerneau) ; ouvriers et fabriciens y viennent faire leur approvisionnement. La construction de l'oratoire de Saint-Jean-du-Doigt montre les changements de stratégie des fabriciens qui privilégient la première année l'abattage et le débitage d'arbres par les charpentiers locaux mais qui, par la suite, préfèrent acquérir sur le port de Morlaix des bois déjà travaillés en provenance d'autres contrées⁹⁸. Ce fait n'est pas nouveau car en 1485 déjà, pour la réparation de la tour de Notre-Dame-du-Mur de Morlaix, Philippe Estienne achète du « bois a un homme de Cornouaille⁹⁹ ». On va donc faire son marché sur le port de Morlaix et non seulement pour le bois mais aussi, comme on l'a vu précédemment, pour les ardoises d'Angleterre. C'est peut-être l'endroit où les charpentiers trouvent le bois sec nécessaire aux pièces travaillées et sculptées, les sablières par exemple. Ils y achètent également des lattes et des clous ainsi que des futailles débitées par la suite en chevilles sur le chantier, comme l'attestent les comptes de Saint-Jean-du-Doigt qui dévoilent toute l'ingéniosité des artisans du bois et des marins : « En l'achapt de quatre fustz de barriques dudict Morlaix, pour accomoder lesdicts boys a flotter après ledict batteau, et lesquelz baricques furent après employés tant a faire chevilles que aultres

93. « Ung millier et demy de pierres d'ardoise d'Angleterre, achapté a Mourlaix d'avec Nicolas Kerouzeré », Arch. dép. Finistère, 245 G 37, comptes de fabrique, 1577.

94. « Poyé a Edouart Breoc, marchand angloix, pour six milliers de pierre d'ardoise », *ibid.*, 150 G 60, comptes de fabrique, 1595-1596.

95. « Et jouira le feurastier de la despeuille du vieil pignon y estant a present et desditz pilliers a present y estans, a en disposer a son plaisir », *ibid.*, 151 G 87, devis du chevet de Saint-Melaine de Morlaix, 1500.

96. *Ibid.*, 151 G 37, comptes de fabrique, 1489-1490.

97. « Poïé a monsieur de Coaleguer, pour six arbres de chesne », *ibid.*, 111 G 6, comptes de fabrique, 1556-1557.

98. C. MILLET, « La construction de l'oratoire de Saint-Jean-du-Doigt (1576-1578) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIX, 2000, p. 133-152.

99. Arch. dép. Finistère, 14 G 64, comptes de fabrique, 1485.

employs entour ledict oratoire [...] ¹⁰⁰, » Le bois sert aussi aux gabarits (« molles ») réalisés dans des planches de hêtre (« fou »), aux échafaudages (« perches »), au bard, à l'engin de levage, au mouton de la cloche, etc.

Argile, sable et chaux. Fabrication du mortier

Dans le Trégor finistérien, chaque manoir, hôtel, métairie ou convenant possède sur ses terres un trou d'où est extraite l'argile (*poul pry*) qui sert à la fabrication du mortier. Les murs en parpaings et les torchis utilisent cette roche que l'on arme avec de la balle de céréales ou de lin. Pour l'oratoire de Saint-Jean-du-Doigt, en 1576, les fabriciens charroient « de la terre pour faire du mortier ¹⁰¹ ». Pour les pierres de taille, on utilise un liant fait de chaux et de sable fin, des « sablons » précise le compte de Saint-Hervé de Lanhourneau ¹⁰². La chaux est un produit importé, semble-t-il, et s'achète donc dans les ports. Les fabriciens de Plougasnou s'en procurent à Roscoff ¹⁰³, et ceux de Lanhourneau à Landerneau ¹⁰⁴. Il se peut également qu'elle soit produite à partir du calcaire coquillier ou du sable dunaire, dans de petites unités de production, comme on le constate au XVIII^e siècle dans la baie de Douarnenez et la rade de Brest.

100. *Ibid.*, 245 G 37, comptes de fabrique, 1577.

101. *Ibid.*

102. *Ibid.*, 111 G 6, comptes de fabrique, 1556-1557. Le sablon est un sable fin. Ce terme avait-il le même sens au XVI^e siècle ?

103. Pour « avoir achepté a Roscoff deux baricques de chau employez entour ledict oratoire, comprins le port d'iceulx dudict Roscoff jusques audict Primel, six livres », *ibid.*, 245 G 37, comptes de fabrique, 1577. Le port de Roscoff fournit le vin pour le chantier de Lanhourneau et de l'huile pour Notre-Dame-du-Mur de Morlaix : « Item poyé a ung homme de Roscoff, soixante dix soulz pour vignt et une cartte d'huile de ballayne pour ladite lampe », *ibid.*, 14 G 64, comptes de fabrique, 1546.

104. « En neuff boeceaux de chauff [...] et pour l'import de Landarneau », *ibid.*, 111 G 6, comptes de fabrique. Le boisseau de chaux vaut à Landerneau 0,69 hectolitres.

Pour la construction du chevet de Saint-Hervé de Lanhourneau en 1565-1566, le « cymant » est fait avec du « roussyn » (sable roux ?). Les comptes consultés ne nous donnent pas de précisions sur la composition des mortiers. À titre d'information, il est intéressant de rappeler le mélange utilisé pour le rejointoiement des voûtes de la cathédrale de Quimper, digne d'une recette culinaire : 25 livres de résine, une livre de suif, et, lorsque la mixture est fondue, ajout d'une quantité de chaux non précisée, ce liant devant être utilisé à chaud ¹⁰⁵.

Préparer les outils

Une forge est installée près de la loge lorsque l'importance du chantier l'impose, à la cathédrale de Quimper, par exemple. Il faut en moyenne un forgeron pour fournir à trois picoteurs de pierre des outils propres à l'ouvrage ¹⁰⁶. Mais ce sont en général les forgerons locaux qui se chargent d'affûter les outils et les coins des tailleurs de pierre ; leurs noms sont précisés dans les comptes comme ceux des autres ouvriers : « A Guillaume Leon, pour ayguiser les martaulx a Jacob Mazer ¹⁰⁷. » Tous les comptes des fabriques listent les mises d'argent déboursées pour l'acquisition du charbon destiné à la forge ¹⁰⁸, mais sa provenance n'est pas précisée. Pour la cathédrale de Tréguier, il est apporté du sud du Trégor, des paroisses de Loc-Envel et Loguivy-Plougras ¹⁰⁹. Il s'agit vraisemblable-

105. R.-F. LE MEN, *Monographie de la cathédrale de Quimper*, op. cit., p. 342.

106. Y.-P. CASTEL, *Saint-Melaine et les Beaumanoir*, op. cit., p. 20.

107. Arch. dép. Finistère, 111 G 6, comptes de fabrique, 1556-1557.

108. « En charbon ausdicts oupvriers pour aguiser leurs outilz », *ibid.*, 245 G 37, comptes de fabrique, 1576.

109. G. MINOIS, « Origine et transport des matériaux pour le cloître et le clocher de la cathédrale de Tréguier

ment de charbon de bois, mais il existait aussi un commerce régulier de charbon de terre entre l'Angleterre et les ports bretons, plus particulièrement celui de Morlaix. C'est dans ce port que les fabriciens de Saint-Jean-du-Doigt vont acheter ce combustible.

Mettre en place les échafaudages et les engins de levage et de manutention

Pour monter les murs à la hauteur voulue, les tailleurs de pierre et maçons construisent des échafaudages constitués de perches liées par des cordes et de claies généralement faites en genêt¹¹⁰. L'achat de perches permet d'avoir des échafaudages prenant appui sur le sol. D'autres sont suspendus, montés à partir de boulins laissés dans le mur et qui sont fermés ensuite par des bouchons de pierre. Sur la plate-forme est monté l'engin de levage. Ainsi, à Saint-Mathieu de Morlaix, en 1565-1566, on achète « une piecze de bois fourchu pour aider a l'engyn de la tour¹¹¹ ». En 1571, le charpentier Philippe Le Corvez et ses compagnons réparent l'engin. En 1580-1581, le même, secondé de Jan Le Mesguez, hausse « d'ung estage la crave et engin pour monter les pierres au haut de ladicte tour¹¹² ».

Les comptes de fabrique nous renseignent peu sur les moyens de manutention. À Saint-Melaine de Morlaix, on parle d'une « cyviere a bras » et à Lanhouarneau, en 1580, une « pirouet » (birouette, brouette) est achetée. En 1562, à Saint-Mathieu de

Morlaix, des bards sont confectionnés¹¹³. Il faut 89 journées de charpentiers pour faire « ledict bardz » et le forgeron François Troadec est payé plus de 20 livres pour les ferrements nécessaires.

Élever les murs et les voûtes. Daller le sol

Les sources sont avares de renseignements sur la façon d'élever les murs. Pourquoi parler de choses qui paraissent évidentes ? Les notaires se contentent de termes convenus : « en bonne pierre de masonnerie de chau et sable ainsi que l'eupvre le requiert¹¹⁴. » Dans le devis de construction d'une chapelle pour Alexandre Le Borgne, seigneur de Lesquiffiou, le 2 mars 1585, il est précisé que Sylvestre Le Guiriec et autres ouvriers « romperont a leurs cousts et depans la pierre de taille requise et necessaire pour la perfection dudict eupvre et la tailleront et meteront en leurs lieux et place [...], aussy fairont le massonaige qu'il faudra faire pour accomplir ledict edifice¹¹⁵ ». En 1500, à Saint-Melaine de Morlaix, le devis du chevet est un peu plus précis : l'emplacement de contreforts (« pilliers halboutants »), la provenance des pierres, (« pierre de taille de Bazpaul ou de la Grand Isle »), le nombre de jambages et de soufflets de la verrière, par exemple, sont indiqués¹¹⁶.

Les édifices en pierre, même les plus petits comme les oratoires, sont faits en moyen et grand appareil. Il existe peu de surfaces voûtées, excepté quelques porches, généralement en croisées d'ogives et liernes, tels ceux des

au XV^e siècle », dans X. BARRAL I ALTET *et alii* (dir.), *Artistes, artisans et production artistique...*, op. cit., p. 235-236.

110. « A ung homme quil baille une section de genés a faire des claes », Arch. dép. Finistère, 111 G 6, comptes de fabrique, 1556-1557.

111. *Ibid.*, 150 G 50, comptes de fabrique, 1565-1566.

112. *Ibid.*, 150 G 56, comptes de fabrique, 1580-1581. La « crave » (du breton *c'havr*) correspond au mot français chèvre, engin de levage des charpentiers.

113. *Ibid.*, 150 G 48, comptes de fabrique, 1556-1557. Les bards sont habituellement des brancards à main ou sur roue pour transporter les matériaux ; il s'agit ici plus vraisemblablement de fardiers.

114. *Ibid.*, 151 G 93, reliquaire de Saint-Melaine, devis.

115. Archives de Lesquiffiou, chapelle Saint-Maudez à Pleyber Christ.

116. Arch. dép. Finistère, 151 G 87, devis du chevet de Saint-Melaine de Morlaix, 1500.

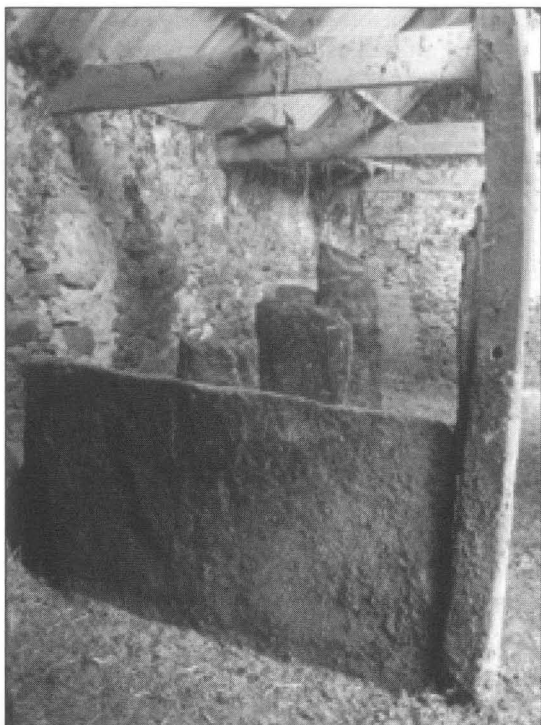


Fig. 9 et 10. – Deux procédés constructifs utilisés dans l'architecture rurale trégoroise : La pierre de Locquirec, pour certaines séparations, ici des stalles d'écurie, et les « quenouilles », pour les murs et les plafonds. Clichés J.-F. Joly.

églises de Keraudy en Ploumiliau, de Saint-Jean-du-Doigt ou de Roscoff. Lors de l'intégration de la petite église de Lanhouarneau à la grande, Jacob Mazé est payé pour « volser les vaultres et les fenestres de l'église¹¹⁷ ». Ces voûtes sont en fait les arcs des baies et des grandes arcades de la nef. L'entrepreneur est généralement chargé de construire les cintres nécessaires à leur édification. C'est du moins ce que demandent les fabriciens dans le devis du chevet de Saint-Melaine de Morlaix¹¹⁸. Par contre, en 1502, pour l'étalement des grandes arcades, il est demandé au charpentier Philippe Morvan de « mettre du bois a soustenir les arcs de l'église de Saint Melaine durant que l'on ediffiera le pignon

susain d'icelle eglise¹¹⁹ ». La face intérieure du mur est recouverte de mortier et blanchie à la chaux¹²⁰.

Les murs ne sont pas tous élevés en pierre. Lors de la récente restauration d'une maison à pondalez de la Grand-Rue à Morlaix, le maître d'œuvre décida, pour la confection des hourdis du pan de bois, de réutiliser une technique traditionnelle. Celle-ci consiste à juxtaposer des fusées ou « quenouilles » faites d'une âme de bois entourée d'un mélange d'argile et de filasse (fibres de lin, par exemple). Le mariage bois-argile permet une vie commune et indépendante des variations

117. *Ibid.*, 111 G 6, comptes de fabrique, 1556-1557.

118. « Et fournira le feurastier de toutes matieres requises pour ledit edifice, tant chaffaulx, cintres que aultres choses », *ibid.*, 151 G 87.

119. *Ibid.*, devis du chevet de Saint-Melaine de Morlaix, 1502.

120. « Audiet Arnault Le Blanc et son serviteur pour avoir esté chacun d'eulz induire de mortier et blanchir de chau le dedans des parroys dudict oratoire », Arch. dép. Finistère, 245 G 37, comptes de fabrique, 1577.

thermiques et le procédé est de règle pour constituer murs de séparation et plafonds. Pour ceux-ci, les extrémités de la quenouille prennent appui sur les solives et le nu du plafond est lissé grâce à un enduit de terre armé. Il est encore possible de voir ce genre de plafond dans plusieurs fermes anciennes (fig. 10). Nul doute que cette technique devait exister aux XV^e et XVI^e siècles. Nous l'avons notée dans plusieurs inventaires du XVIII^e siècle, dans lesquels les fusées prennent le nom français de « barasseaux¹²¹ ».

Décorer. La sculpture monumentale

Les tailleurs de pierre sont souvent chargés de la sculpture monumentale. En 1577, les fabriciens de Saint-Jean-du-Doigt sont satisfaits de leur travail, à tel point qu'ils s'accordent à leur verser un supplément de 20 livres pour « d'honnêtes décorations » qui n'avaient pas été demandées initialement. Le devis du chevet de Saint-Melaine de Morlaix, en 1500, donne un aperçu des profils et décorations à réaliser :

« et monteront lesdicts pilliers halboutans (contreforts) a amortir jucques es esgargoules (gargouilles) autrement reprises qui seront au plan dudict chieffron (chevron de pierre) garny de ses lermiers (larmiers) saillant, une fiolle (pinacle) a chacun desdicts pilliers par lesdicts lermiers. *Item* sera ledit pignon chief-fronné, lermieré et alternativement crethé a doubles crethes (ornements en forme de crête), ung lermier au dessus dudict pignon o (avec) son espy de mesmes crethes a une croix au dessus. Ladite fenestre sera a cinq meneaulx et a traeze souffletz garnys de leurs cointz a deux empes (petites pointes, hampes, des deux côtés du soufflet) et deux rava-

lementz (ébrasements) garny de ses tablettes [...] Les jambaiges desdites fenestre et voulte seront ouvrés a chaffrant fourché (chanfrein en forme de cavet)¹²². »

Cet ensemble est complété par une faune fantastique garnissant les gargouilles et les crossettes.

Les tailleurs de pierre sont-ils aussi des sculpteurs ? On pourrait le penser en lisant le devis des degré, croix et clôture du cimetière de Saint-Melaine de Morlaix, dans lequel Étienne et Philippe Beaumanoir sont chargés de réaliser le calvaire décrit dans le programme. Mais interviennent-ils en tant qu'entrepreneurs sous-traitant le travail ou en tant que sculpteurs ? Les comptes ne le disent pas. Il est vraisemblable que certains ensembles décoratifs, les porches en kersanton de la vallée de l'Élorn en particulier, soient réalisés par des équipes de sculpteurs de Landerneau.

Réaliser la charpente et les menuiseries

Le bois est un matériau primordial dans la construction de cette époque, soit pour la charpente des édifices en pierre, soit pour de nombreuses maisons et annexes en pan de bois. La charpenterie est donc aussi importante que la maçonnerie, mais nous avons peu d'informations sur sa mise en œuvre. Le « mesurage » d'une ferme, datant de 1771, livre la description classique de la charpente d'une maison rurale : « une ferme composée de deux arbalatriers, un entret, un poinçon et deux contrefiche, quatre panne, un fait et deux sablières, quarante cinq chevrons de sciage¹²³. » Elle peut s'appliquer pour le XVI^e siècle. Les éléments de la charpente sont assemblés et tenus par des chevilles taillées

121. « une poutre, treize soliveaux, compris la chevetre, treize panées de barasseaux, compris celle de l'ecoutille », Archives privées, Déclaration des droits convenanciers et réparatoires du convenant Le Stancou en Guimaëc, 1757.

122. Arch. dép. Finistère, 151 G 87, devis du chevet de Saint-Melaine de Morlaix, 1500.

123. Archives privées, Déclaration des droits convenanciers et réparatoires de la Villeneuve en Garlan, 1771.

dans des douves de barrique qui servent également à faire le lambris¹²⁴.

Comme pour la maçonnerie, le marché de charpenterie et de lambrissage est soumis à appel d'offres. En 1556 à Lanhouarneau, Goulven Symon est requis « pour venyr voir et faire le dyvis du boys¹²⁵ ». De même en 1577, Yvon Le Lavyec, charpentier morlaisien, se déplace un dimanche à Saint-Jean-du-Doigt pour « mettre la façon des boissaiges¹²⁶ ». On peut sentir parfois des conflits de prédominance dans la conception de l'œuvre. En 1416, Jean Guérard, maçon du duc de Berry, pour discréditer l'architecte du duc de Bourgogne, Robert de Helbuterne, son rival à la maîtrise des œuvres de maçonnerie de la ville de Paris, accuse celui-ci d'être charpentier et non maçon. Ce dernier lui répond qu'il est « grant géometrien car il est charpentier, ce qui est *superius* à maçon¹²⁷ ». Mais le plus souvent charpentiers et maçons sont condamnés à s'entendre car un diagnostic commun est indispensable dans les expertises techniques auxquelles ils sont conviés. À la fin du ^{xv}^e siècle, Philippe Estienne est le charpentier le plus en vue à Morlaix et sa réputation est aussi établie que celle des maçons de la famille Beaumanoir. Il est à la fois charpentier, menuisier et peintre. Il se charge de la décoration ornementale tout comme le tailleur de pierre est responsable de la sculpture monumentale. De 1481 à 1487, il est maître de l'œuvre de la collégiale Notre-Dame-du-Mur, puis il apparaît à l'église Saint-Melaine pour laquelle il va choisir

des arbres avec son collègue Jacob Prigent et il taille trois poutres.

L'architecture urbaine est l'œuvre des charpentiers. De nombreuses demeures en pan de bois existent encore à Saint-Pol-de-Léon, Landerneau, et à Morlaix qui présente un modèle original, la maison à « ponda-lez¹²⁸ ». Mais, à notre connaissance, il n'existe aucun document d'origine détaillant la réalisation et le montage des structures en bois.

Dans les édifices religieux, les charpentiers réalisent une partie de la décoration intérieure et sculptent toutes les parties visibles de la charpente, tirants avec engoulants, sablières, blochets et clés de voûte du lambris. Ils sont également peintres et n'hésitent pas à utiliser des couleurs vives. Ils signent assez souvent leur œuvre. Ainsi à Saint-Laurent de Trédrez, Jean Jouhaff laisse sa marque en lettres gothiques sur la sablière nord : *Jouhaff hoc fecit M^{VC}. Jhesus, Maria¹²⁹*. De même, à Loguivy-Plougras en 1557, Jean Guillaume signe sur la sablière de la longère nord de la nef : « fet J. Guille. » Ou bien encore en 1561 à La Roche-Maurice, Fiacre Le Men sculpte sur la sablière du bas-côté nord : *POVR LES SARPANTER (charpentiers) JA(CQUES ?) LE BORN G(OUVERNEUR) A L'AN M V LXI FIACR MENN*, et sur le bas-côté sud : *FIACRE LE MEN L'AN MIL V LXI¹³⁰*.

124. « Habiller le lambrusq du costé devers la chappelle de la benoiste Trinité, comprins fustaille et cloux », Arch. dép. Finistère, 14 G 75, Morlaix, Notre-Dame-du-Mur, comptes de fabrique, 1552.

125. *Ibid.*, 111 G 6, comptes de fabrique, 1556-1557.

126. *Ibid.*, 245 G 37, comptes de fabrique, 1577.

127. P.-Y. LE POGAM, P. PLAGNIEUX, « Les maîtres des œuvres de maçonnerie de la ville de Paris dans la première moitié du ^{xv}^e siècle », dans O. CHAPELOT (dir.), *Du projet au chantier...*, op. cit., p. 255.

128. D. LELOUP, *La Maison urbaine en Trégor aux ^{xv}^e et ^{xvii}^e siècles*, op. cit., passim.

129. « Jouhaff a fait cela en 1500, Jésus, Marie » ; R. COUFFON, *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier*, Saint-Brieuc, 1939-1941, p. 538 (extrait des *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*), signale que Jean Jouhaff est un charpentier connu dans la région et qu'il est notamment l'auteur, en 1484, de la charpente de la librairie de la cathédrale de Tréguier. Voir aussi S. DUHEM, *Les Sablières sculptées de Bretagne. Images, ouvriers du bois et culture paroissiale au temps de la prospérité bretonne (xv^e-xvii^e siècle)*, Rennes, 1997, p. 121.

130. Y.-P. CASTEL, « Visite de l'église de La Roche-Maurice », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXX, 1991, p. 410. Le moulage en plâtre a été réalisé par Michel Huon, de Plourin-lès-Morlaix.

Il faut encore signaler une réalisation exceptionnelle de charpenterie, les flèches de bois qui sont ensuite recouvertes en plomb. À Saint-Jean-du-Doigt, en 1566, Jean Nédélec et François Deryen, charpentiers, travaillent près de trois mois pour « faire et accouster lesdicts bois ». Ils sont aidés par le charpentier local Raoul Begyvin et les goujons nécessaires à l'assemblage sont fabriqués par le forgeron Alain Roux¹³¹.

Couvrir

Pays de schistes ardoisiers, la région fournit un matériau de bonne qualité, ce qui n'exclut pas l'importation d'ardoises d'Angleterre. La pierre de Locquirec, roche volcano-sédimentaire, est aussi largement utilisée dans le Trégor. Tous les édifices « nobles » – églises, chapelles, manoirs, hôtels, « estages » des métairies, maisons de ville – sont couverts de ces matériaux. Chaque année les comptes de fabrique détaillent les sommes versées aux couvreurs pour des réparations de toiture que les tempêtes d'hiver malmènent. Les artisans se déplacent en compagnie des fabriciens à la carrière ou au port pour faire leur choix et contrôler le nombre d'ardoises achetées¹³². La couverture des bâtiments ruraux, granges, écuries, crèches, fait souvent appel à d'autres matériaux, paille de seigle ou chaume, souvent appelée « gled ». Pour les bâtiments plus communs, la loge à charrettes par exemple, la couverture est faite de genêts.

Le plomb sert à couvrir la flèche de l'église de Saint-Jean-du-Doigt. En 1566, les comptables vont à Morlaix chercher un ouvrier pour la « vesture et mettre en pris le marché » pour couvrir la flèche (« hoguillon »)

du clocher. Ils y trouvent Fiacre Hamon qui, le dimanche suivant, vient sur place puis à son retour fait « le devis dudict marché et l'escript d'icelluy signé pour envoyer ausdicts paroissiens¹³³ ». L'âme de la flèche, construite en bois, est recouverte de plomb par les pintiers Fiacre Hamon et Aulbin du Moulin. Fiacre Hamon en est encore payé en 1570 et l'ensemble coûte environ 2 000 livres, somme considérable¹³⁴. Un autre pintier est sollicité quelques années plus tard, toujours à Saint-Jean-du-Doigt, pour réaliser les plombs de l'oratoire¹³⁵. La majorité des plombs sont d'abord apportés sur le quai de la maison des balances à Morlaix, puis transportés par la rivière jusqu'à la dernière grève avant la haute mer. C'est l'hiver et les pintiers redoutent que la mer formée ne détériore leur travail. Les timbres et plombs dorés encore plus fragiles font le voyage sur le dos du cheval d'un fabricien¹³⁶.

Expertiser et contrôler

Exercée par un maître dont la notoriété est reconnue dans un territoire élargi, l'expertise a pour but de dresser un état des lieux, de régler les problèmes techniques et parfois de réorienter un parti conceptuel mal engagé. En 1506, Étienne Beaumanoir, maître morlaisien, visite avec le maître charpentier Pierre Lucas la tour de Saint-Tugdual de

131. Arch. dép. Finistère, 245 G 36, comptes de fabrique, 1566-1567.

132. « A ung couvreur d'ardoise d'avoir esté, a la requeste desdicts comptables et en leur compagnie, compter lesdictes ardoises, en prendre les plus profitables », *ibid.*

133. *Ibid.*

134. Par comparaison, la charge annuelle présentée par les comptes de fabrique est de 715 livres, pour 1566-1567, et de 410 livres, pour les années 1568-1570.

135. « A maistre Aubin Morin, pintier, a valoir sur le marché faict vers luy de garnir l'anguillon sommet et la croix dudict oratoire de plomb », *ibid.*, 245 G 37, comptes de fabrique, 1578. ; Aubin Morin et Aulbin du Moulin pourraient être le même homme.

136. « A l'ung desdicts comptables d'avoir esté o son cheval a Morlaix querir les timbres et plomb doré dudict oratoire que ledict Aulbin ne vouloit estre portez par mer ny charrette a cause de la doreüre », *ibid.*

Tréguier¹³⁷. En 1560, un fabricant de Saint-Mathieu de Morlaix est dédommagé pour « avoir esté, par le commandement desdicts paroissiens, querir messire Yves Cozic, maistre de l'eupvre de Bourbriac, pour venir revisiter l'edifficze de Saint Mahé par l'absenze de maistre Yves Croazec¹³⁸ ». Cette intervention est importante pour la construction de la tour de cette église car le parti initial semble avoir été modifié à cette occasion. Un an après, un de ses parents, Guillaume Cozic, prend le commandement des travaux. Yves Cozic avait probablement une solide réputation car, lors de sa présence à Morlaix, la fabrique de Notre-Dame-du-Mur en profite pour avoir son avis « sur ce qui restait dresser en ladicte eglise de leur art¹³⁹ ». L'emploi du mot « art » ne nous semble pas anodin. Parfois, certains savoirs ont disparu et l'on a recours à des maîtres experts venus d'autres lieux : « Le 3^e mai 1601, poyé à maistre Fiacre de La Haye qui serait venu expres de Saint Miliou pour tailler des pierres aux picoteurs et auroict esté occuppé et restardé quatre journees, la somme d'un escu¹⁴⁰. »

Dans de nombreuses villes de France, il existe un ou plusieurs « maistres des œuvres de la ville », bourgeois ou religieux, chargés par les échevins de suivre et de contrôler sur le terrain les travaux urbains, halles, fortifications, beffroi et autres. Ils doivent avoir une capacité de gestionnaire et un certain bagage technique¹⁴¹. À aucun moment nous n'avons rencontré de tels personnages à Morlaix ou

dans les autres villes. Par contre, plusieurs maîtres des œuvres sont cités pour les travaux domaniaux. En 1510, Jean, vicomte de Rohan, seigneur de Léon, charge Marc Saget, procureur, et Jean Le Guiriec, receveur de Landerneau, de faire le devis du pont et moulin de cette ville. Il est fort probable qu'ils suivent le chantier et contrôlent sa conformité. De même, l'inspection des travaux de réparation réalisés au château de La Roche-Maurice, le 26 avril 1493, se fait sous le contrôle de l'adjoint du receveur du vicomte. Le charpentier Nicolas an Harczonneur rend « ledit feur renable au desir dudit devis ». Le sénéchal de Landerneau, en présence de Jean Audren, lieutenant du receveur, de maître Hervé de Kercoent, procureur de la cour de Landerneau, et autres « suppotz et officiers de mondit seigneur et plusieurs aultres gens savans audit ouvrage [...], a trouvé ledit feur estre bien et regnablement fait sellon ledit devis¹⁴² ».

Parallèlement, les villes s'attachent le service d'artisans spécialisés, engagés par contrat, dont les fonctions principales sont l'inspection des bâtiments communaux, la surveillance et le contrôle des chantiers en cours, et parfois l'approvisionnement en matériaux. Ce sont les maîtres maçons ou charpentiers des œuvres de la ville. Nous n'avons trouvé aucune trace de cette fonction à Morlaix. Elle existe cependant dans d'autres villes bretonnes : en 1428, Michel Le Breton est maître des œuvres et fortifications de la ville de Rennes par exemple. De même, les princes créent cette fonction dans leur entourage : vers 1387-1396, Guillaume Le Duc est maître des œuvres de Jean de Chatillon, comte de Penthievre¹⁴³ ; en 1434,

137. Arch. dép. Côtes-d'Armor, G 374, comptes des procureurs de fabrique, 1505-1527.

138. Arch. dép. Finistère, 150 G 45.

139. *Ibid.*, 14 G 76.

140. *Ibid.*, 150 G 62, comptes de fabrique, 1601. Saint Miliou correspond à Ploumilliau dans les Côtes-d'Armor, paroisse où Fiacre La Haye reconstruit le chœur de l'église.

141. B. COLLET, « Projet architectural et fortifications à Troyes à la fin du Moyen Âge », dans O. CHAPELOT (dir.), *Du projet au chantier...*, op. cit., p. 240.

142. J. KERHERVÉ, « La Roche-Maurice, château », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CX, 1982, p. 334-335.

143. R. COUFFON, *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier*, op. cit., p. 643.



Fig. 11. – Morlaix, *église Saint-Melaine*, 1489, « L'an mil quatre cens quatre / vingnts neuff fut com(m)an/cee ceste eglise de par Dieu ». Cliché C. Millet.

Guillaume Dammartin, maître des œuvres du duc Jean V¹⁴⁴.

La Bretagne devenue française, la charge de contrôleur des bâtiments et fortifications du roi dans le duché est créée. Henri, dauphin et duc de Bretagne, nomme en 1545 Philibert Delorme « conducteur général des ouvrages des côtes de Bretagne ». En 1545-1546, cet architecte est présent à Brest, où il dénonce les détournements d'armes, de munitions et de blés commis par le capitaine et le contrôleur du port. Il est à Concarneau, à Saint-Malo, à Nantes, en 1550, vraisemblablement à Belle-Isle-en-Mer, en 1549, et, dit-il, « seroyt bien long à vouloir tout escrire ce que j'ay fait en Bretagne ». Mais sa présence dans la province se fait plus rare à partir de la fin de 1547, lorsqu'il est nommé « conseiller architecte et aumosnier ordinaire du Roy¹⁴⁵ ».

Pris par ailleurs, Philibert Delorme cède, le 3 février 1554, sa charge de conducteur général des édifices, bâtiments, réparations et fortifications du duché de Bretagne à son frère cadet Jean. On peut penser qu'il a prodigué ses conseils aux habitants de Morlaix qui entreprennent d'édifier un château défendant l'entrée de la baie sur le rocher du Taureau. Il en a peut-être contrôlé les premiers travaux dès 1545.

Le « renable », contrôle de conformité ou état des lieux, se déroule en présence de représentants du maître d'ouvrage et d'artisans experts dans le corps d'état en question. En 1470, celui des peintures effectuées par Jean Perrot dans la chapelle Saint-Yves, à l'intérieur de l'église Saint-Melaine de Morlaix, est effectué par le prêtre Yves Rouainant, maître en théologie, qui pourrait être le responsable du programme¹⁴⁶. En 1578, celui des travaux de l'oratoire de Saint-Jean-du-Doigt regroupe le recteur de la paroisse, trois seigneurs du pays et deux maçons : « messieurs le scholastique, Penanguern, Tuomelin et Keralyou, [...] Paul Begat et Yvon Guillesser, tailleurs de pierre, qui auroinct faict ledict renable d'icelluy oratoire¹⁴⁷ ». Les maçons pourraient être les concurrents malheureux du maître d'œuvre retenu.

Il arrive que cette vérification débouche sur des critiques pouvant aller jusqu'à la reprise complète de l'œuvre comme c'est le cas à Tréguier en mai 1484, où Jean Jouhaff, charpentier et menuisier, doit refaire une chaire qui n'a pas été jugée recevable¹⁴⁸. Les défauts dans la réalisation peuvent aller encore plus loin et aboutir à des drames, comme l'illustre cet exemple, certes pris en dehors

144. G. DURVILLE, « Mathurin Rodier, maître maczon de l'Église de Nantes », *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, 1898, p. 137-157 (p. 138-139). Voir aussi le travail récent de J.-M. GUILLOUËT, *Les Portails de la cathédrale de Nantes. Un grand programme sculpté du XV^e siècle et son public*, Rennes, 2003, qui apporte des éclairages nouveaux sur le sujet.

145. J.-M. PÉROUSE DE MONTCLOS, *Philibert De l'Orme...*, *op. cit.*, *passim*.

146. Arch. dép. Finistère, 151 G 23, comptes de fabrique, 1469-1470.

147. *Ibid.*, 245 G 37, comptes de fabrique, 1578.

148. A. DROGUET, « Les comptes de fabrique de la cathédrale de Tréguier 1480-1542 », dans X. BARRAL I ALTET et alii (dir.), *Artistes, artisans et production artistique...*, *op. cit.*, p. 209-212.

de notre contexte géographique, mais spectaculaire : en 1372, Pierre Chandin, maître de l'œuvre de la collégiale de Saint-Quentin, est accusé de malfaçons ; le roi Charles V ordonne que ses biens soient confisqués pour que le produit de leur vente puisse être employé aux réparations de cet édifice. Le malheureux se pend en 1373¹⁴⁹.

Économie de l'œuvre

Étudier le financement de l'œuvre demanderait un article entier. Nous nous limiterons donc à quelques remarques générales.

Recettes

Les recettes des fabriques religieuses sont multiples. Chaque année les comptes listent sous la rubrique « charge » leur provenance et leur montant. Ce sont des dons en espèces ou en céréales, obtenus par donations directes ou par testaments. En 1533, Charles de Cursay, dans son testament, laisse « au procureur et gouverneur de la chapelle Notre Dame de la Fontaine audict Mourlaix la somme de trois *paressartz* (lire *pareffartz*) froment [...] pour aider a entretenir ladite chapelle en reparation¹⁵⁰ ». Elles se font souvent sous forme de cession perpétuelle assise sur l'hypothèque des biens du donateur ou de rentes, locations de maisons ou de terrains. Ce dernier type de revenus n'est pas sans poser problème et parfois il faut avoir recours à la justice. Les malheurs des temps tarissent également la recette. Après le sac de Morlaix par les Anglais en 1522, la fabrique de Notre-Dame-du-Mur ne peut récupérer son dû sur les maisons de Thomas Calloët et de feu Yvon

Guingamp, situées dans la ville close, « par tant que lesdictes maisons furent brulées par les Anglais et demeures insolubles¹⁵¹ ». Ce sont aussi des offrandes en produits divers (fil, lin, beurre) ou en « aulnices », offrandes en argent déposées dans les tronc par les pèlerins et les fidèles¹⁵². Il arrive même parfois que l'on connaisse les raisons de la donation¹⁵³. De plus, certains particuliers ou corps constitués financent les parties privatives. Les familles nobles, par exemple, participent à la construction des vitraux où ils peuvent apposer leurs armes¹⁵⁴.

Les trésoriers (miseurs) ont recours également à des recettes exceptionnelles quand le chantier nécessite l'engagement de sommes importantes. L'une d'entre elles est la taille d'Église, impôt individuel des ménages versé par les foyers résidant dans la paroisse. Dès 1471, elle est instituée à Saint-Melaine de Morlaix et versée à l'archidiacre de Pougastel. Au départ, le retour est modeste ; la taille est de 12 deniers pour 293 ménages et de 6 deniers pour les 84 veufs et veuves, soit pour l'année quelque 17 livres seulement. Elle est beaucoup plus importante au début des travaux en 1489 : 5 sous pour 286 ménages et 2 sous 6 deniers pour 78 veufs et veuves, soit au total 81 livres. Une taille d'Église est également instaurée pour Saint-Mathieu de Morlaix, et Yvon Beaumanoir la paie pour son ménage dès 1465. Des quêtes sont aussi

149. C. GOMART, « Notice sur l'église de Saint-Quentin », *Bulletin monumental*, 4^e série, t. VI, 1870, p. 201-240 (p. 219).

150. J. MARZIN, « Quelques testaments des XV^e et XVI^e siècles... », art. cité, p. 42 (testament de Charles de Cursay, 9 mars 1533).

151. Arch. dép. Finistère, 14 G 56, comptes de fabrique, 1526.

152. J. TANGUY, « Les comptes de fabrique de Saint-Jean-du-Doigt », dans *Saint-Jean-du-Doigt, des origines à Tanguy Prigent*, J.-C. CASSARD (éd.), Brest, 2001, p. 171-180 (p. 173).

153. Offrande reçue « d'auchun homme en confession, en remors de conscience », Arch. dép. Finistère, 151 G 25, comptes de fabrique, 1471-1472.

154. T. DANIEL, « Le financement des constructions religieuses sous l'Ancien Régime : l'exemple de Saint-Divy au XVI^e siècle », dans *Bretagnes. Art, négoce et société de l'Antiquité à nos jours*, Mélanges offerts au professeur Jean Tanguy, J.-C. CASSARD (éd.), Brest, 1996, p. 85-91.



Fig. 12. – Saint-Jean-du-Doigt, oratoire, 1577.

Collection particulière.

organisées. En 1489, à Saint-Melaine de Morlaix, les « donaisons à l'église » rapportent 278 livres 5 sous 4 deniers et les quêtes de la grand-messe, lors du premier trimestre, montent à la somme de 145 livres 2 sous 6 deniers¹⁵⁵.

Autre revenu, la vente ou la « baillée » de tombes (« poullaige »). En janvier 1501,

155. Y.-P. CASTEL, *Saint-Melaine et les Beaumanoir*, op. cit., p. 17-18.

par exemple, les procureurs de la fabrique de l'église de Plougasnou, Raoul Le Ségaler et Jean Geffroy, passent contrat avec Yvon Barvet pour un « lieu et place d'une tombe » à l'intérieur de l'église, contre la cession d'une pièce de terre près de Trégastel, et lors de la vente d'une autre tombe en 1593, l'acte précise que « pour sa dévotion en faveur de cestes et ayder a continuer la construction de ladicte tour sur ladicte eglise », Bastien Postic verse à la fabrique 5 écus¹⁵⁶.

Enfin, pour le financement des grands édifices, le duc de Bretagne peut intervenir. Ainsi, en 1432, un mandement du duc Jean V ordonne aux fermiers de l'impôt de verser au chapelain de Notre-Dame de Lambader une somme de 15 livres pour aider à l'édification de la chapelle. Le duc intervient aussi pour les édifices publics. En 1452, Pierre II autorise les miseurs de la ville de Morlaix à employer 800 livres pour refaire les ponts-levis de Bourret, du « pont Borgne » et du « Marcheix ». Mais d'une manière générale, pour renforcer les défenses, la ville utilise les recettes du billot, taxe sur la vente au détail des boissons courantes¹⁵⁷. Le recours à un impôt spécial est aussi possible. En 1468, la construction de la halle ou cohue de Morlaix s'élève à 574 livres et est couverte, à raison de 160 livres, par une taille spéciale « esgaillée » sur l'ensemble de la population¹⁵⁸.

Le prix de l'œuvre

Nous connaissons rarement le coût global d'une œuvre, les constructions se prolongeant sur de nombreuses années, de reprise en reprise. L'absence de certaines archives et la difficulté d'apprécier les dévaluations rendent impossible l'exercice. Les comptes

156. Arch. dép. Finistère, 185 G 50.

157. J.-P. LEGUAY, « Le Léon, ses villes et Morlaix au Moyen Âge », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVI, 1978, p. 103-160.

158. Arch. dép. Loire-Atlantique, B 6, f° 159.



Fig. 13. – Plestin (Côtes-d'Armor),
chapelle Saint-Jagut, 1496.
Cliché C. Millet.

de fabrique nous permettent néanmoins d'appréhender les coûts de deux petits édifices élevés d'une traite. L'oratoire du Sacre de Saint-Jean-du-Doigt (1576-1578) revient à 977 livres¹⁵⁹ et les dépenses de la chapelle Saint-Jagut de Plestin sont chiffrées en 1496 : « Le samedi XV^{me} jour d'octobre l'an mil IIIIC IIII^{XX} XVI fut achevee la chappelle de Nostre Dame de Pitié a Saint-Jagu près Lesormel, scavoir est : la maçonnerie, taille, boys et couverture, avecques les lates et clous, compris la façon des ouvriers et despens, se montre à VC livres¹⁶⁰. » À cette somme, il faut ajouter 167 livres couvrant la clôture de bois, les statues, les verrières, la cloche et la serrurerie. Le tout s'élève donc à 667 livres. De même, nous connaissons le prix de la maison de la fabrique de Notre-Dame-du-Mur, construite près de la chapelle en 1554 : 365 livres, 10 sous, 10 deniers¹⁶¹.

159. C. MILLET, « La construction de l'oratoire de Saint-Jean-du-Doigt... », art. cité, p. 142.

160. Archives privées du château du Roc'hou (Plouézoc'h).

161. Arch. dép. Finistère, 14 G 76, comptes de fabrique, 1554.

Le paiement des maîtres d'œuvre et des ouvriers

Le paiement de l'œuvre varie en fonction du contrat. Il peut être défini lors de l'appel d'offres, par exemple 160 livres et deux écus, en 1500, à Étienne Beaumanoir pour le chevet de Saint-Melaine de Morlaix, ou 200 livres, en 1576, à Michel Le Borgne et Pierre Guyader, pour la maçonnerie de l'oratoire de Saint-Jean-du-Doigt. Dans ce dernier cas, les fabriciens sont tellement satisfaits de l'œuvre et des « honnestes decoracions » faites en supplément, qu'ils acceptent une rallonge de 20 livres. L'euphorie passée, les commissaires aux comptes réduisent cette somme à 10 livres. Le règlement se fait généralement en plusieurs versements. La coutume est de trois échéances correspondant au début, à la moitié et à la fin des travaux. Pour le chevet de l'église Saint-Melaine de Morlaix, en 1500, le paiement se fait exceptionnellement en quatre fois¹⁶².

162. « A estre le poiement faict, la quarte partie le derrain jour de may prochain, autre quarte partie a la Saint Michel, l'autre quarte partie a la Chandeleur et le parsus, le renable rendu dudit feur », *ibid.*, 151 G 87, devis du chevet de Saint-Melaine de Morlaix, 1500.

Ces sommes sont versées aux adjudicataires. En outre, le maître d'œuvre et les ouvriers sont payés à la semaine selon un coût journalier. D'autres peuvent être rémunérés à la pièce, tels les tâcherons repérables à leurs marques laissées dans la pierre. Le maître d'œuvre n'est guère plus payé que les ouvriers. Cela semble logique car il a déjà perçu le prix de l'adjudication. La plus-value correspond à sa direction de chantier ; elle est complétée par quelques suppléments¹⁶³, ou par le paiement du logement¹⁶⁴, ou encore par des habits¹⁶⁵, etc.

Le prix journalier ne progresse pas d'une manière linéaire durant la période étudiée, et il faut tenir compte des dévaluations successives de la monnaie. Pour les tailleurs de pierres, il double de 1470 à 1570 (de 2 sous à 4 sous 2 deniers). Mais il peut atteindre des sommets, jusqu'à 12 sous 6 deniers en 1490, lors de l'invasion du duché par les Français – époque de très forte dévaluation de la monnaie –, pour revenir vers 1500 à un niveau plus normal de 3 sous 4 deniers.

Il s'agit ici de sommes d'argent. Le maître d'œuvre peut être aussi payé en nature, comme à Saint-Hervé de Lanhouarneau, en 1556 où les fabriciens donnent « a Jacob Mazer, pour la premiere fois a avoir l'accord qu'il auret faict de construyre l'edificze, deux garcees segle et ung de froment, valant 105 sous¹⁶⁶ ». Ce type de paiement est assez fré-

quent dans d'autres lieux et sert souvent de complément à une somme d'argent. Ainsi, en 1449, Raymond Dolhas et son fils s'engagent à construire la troisième travée du chœur de la cathédrale de Rodez « pour 1 000 écus d'or, 25 pipes de vin, 300 setiers de seigle, 6 porcs, du prix de six moutons d'or, un bœuf de six moutons d'or, et une robe avec chaperon pour le père; plus la conduite des matériaux à pied d'œuvre et une maison d'habitation¹⁶⁷ ».

Familles d'artisans

À Morlaix, l'existence d'associations de métiers du bâtiment ne semble pas avérée. Par contre, certaines équipes peuvent regrouper pour un chantier des artisans d'une même famille. Philippe Bernardi, après avoir étudié les prix-faits d'Aix-en-Provence, entre 1401 et 1550, constate que seulement 18% de ceux-ci sont passés par des associations qui réunissent des parents¹⁶⁸. Pour le pays de Morlaix, il est difficile, au vu de la maigreur de l'échantillon, de mener une telle étude statistique. Contentons-nous de noter que plusieurs familles sont présentes sur les chantiers de la zone d'étude. En voici quelques exemples :

Les charpentiers Le Lavyec se succèdent à Saint-Melaine de Morlaix : Alain, Guillaume, Jean, signalés de 1471 à 1481 comme artisans ou payant la taille d'Église, ou encore Paul. En 1577, un autre Jean est appelé à Saint-Jean-du-Doigt pour « mettre la faczon des boissaiges » de l'oratoire.

Guillaume Le Malyon, attesté à Saint-Melaine de Morlaix de 1471 à 1489, prend

163. « De la somme de quarante ung soulz houiet deniers monnoye payee a Michel Le Borgne pour son bonnet et honestetté d'avoir la superintendance sur ledict edificze », *ibid.*, 150 G 51, comptes de fabrique, 1567-1568.

164. « Payé pour le maistre de l'eupvre (Yves Croazec), pour le louaige de sa maison que la paroisse lui paye, par an cent soulz », *ibid.*, 150 G 39, comptes de fabrique, 1550-1551.

165. « Audiet maistre (Guillaume Cozic) pour sa commission, pour une paire de chausses, la somme de soixante soulz *ibid.*, 150 G 47, comptes de fabrique, 1561-1562.

166. *Ibid.*, 111 G 6, comptes de fabrique 1556-1557. La

garcée de Landivisiau vaut 0,91 hectolitre.

167. L. BION DE MARLAVAGNE, *Histoire de la cathédrale de Rodez*, Rodez-Paris, 1875, (rééd. Marseille, 1977).

168. P. BERNARDI, « Relations familiales et rapports professionnels chez les artisans du bâtiment en Provence à la fin du Moyen Âge », *Médiévales*, t. 30, 1996 (Les dépendances au travail), p. 55-68 (p. 60).

la direction du chantier du porche sud. Il est alors secondé par un de ses fils. En 1496, toujours avec ses enfants, il répare la vitre du sieur de Penhoat à Notre-Dame-du-Mur. On rencontre de nouveau Thomas Le Malyon et son frère Jean, fils de Guillaume, à Saint-Melaine en 1498, dans l'équipe qui donne son avis sur la construction de la chapelle Coëtanlem-Le Borgne. Thomas prend alors la responsabilité de la construction.

La famille la mieux renseignée reste celle des Beaumanoir. Yvon réside « au Marcheix » de Morlaix en 1455. De 1465 à 1490, il se partage entre plusieurs paroisses. Pour celle de Saint-Mathieu, il paye la taille d'Église de 1465 à 1470 et en 1485-86 ; pour celle de Saint-Melaine il réalise un petit travail en 1467 et paye la taille en 1473. C'est vraisemblablement lui qui est appelé Beaumanoir le vieil lorsqu'il rejoint Étienne Beaumanoir sur le chantier du porche sud ; il y est présent en 1489 et 1490. De la même génération, Jean répare une baie de Saint-Melaine en 1463 et paye la taille d'Église de cette paroisse en 1472.

En 1485, Étienne habite le quartier du Marcheix avec Yvon. Il paye la taille d'Église de Saint-Mathieu. En 1485, pendant quarante-deux jours, il fait la fenêtre de Penhoat à Notre-Dame-du-Mur. Puis, en juillet 1489, avec Philippe Beaumanoir et Geoffroy Rivoal, il rejoint Guillaume Le Malyon pour le début de la reconstruction de Saint-Melaine. En septembre, il devient le seul responsable du chantier et on le suit jusqu'au mois de mai 1490. Quelques mois plus tard, il va, avec un fabricant de Saint-Mathieu de Morlaix, chercher des pierres de taille. En 1496, il fait le degré de la chapelle Saint-Jagut de Plestin. De 1498 à 1506, il semble dominer le chantier de Saint-Melaine ; il est cité en tête de liste lors de la consultation des ouvriers pour l'édification de la chapelle Coëtanlem-Le Borgne, le 20 janvier 1498. Il prend le marché le 7 mars 1500 pour réaliser en un an le chevet et il emporte, associé à Tanguy Le Gludic

et à son parent Philippe, la construction des degrés, croix et clôture du cimetière de Saint-Melaine, le 29 juin 1506, chantier qui doit être terminé également en un an. Cette même année, il fait une expertise-conseil avec le charpentier Pierre Lucas à la cathédrale de Tréguier.

Philippe, le plus célèbre membre de cette famille, pourrait être le fils d'Yvon (Beaumanoir le jeune lorsqu'il rejoint le chantier de la reconstruction de Saint-Melaine en juillet 1489. Jusqu'en mai 1490, il y travaille cent quarante-neuf jours. En 1499, il construit la chapelle Saint-Nicolas de Plufur où il est maître ouvrier en pierres. De 1506 à 1516, il travaille sur le chantier de Saint-Melaine, d'abord pour un an avec son parent Étienne pour la construction des degrés, croix et clôture du cimetière, puis, à partir de 1511 et jusqu'en septembre 1516 au moins, sur la tour de l'église. Pendant cette période, en décembre 1511, il établit un devis pour l'église Saint-Yves de Plougonven. Certains auteurs pensent qu'en 1536 il est l'auteur, avec Jean Hémery, d'un projet pour la reconstruction de la tour de Notre-Dame de Guingamp. Philippe, après plus de quarante-huit ans de carrière, serait alors âgé de 65 ans environ. À titre de comparaison, au XVI^e siècle, l'activité d'Yves Croazec n'est connue que pendant quinze ans, et celle de Michel Le Borgne et de Jean Le Taillanter pendant respectivement trente et vingt ans. Il est donc possible qu'un autre Philippe ait appartenu à la génération suivante des Beaumanoir. À celle-ci pourraient aussi se rattacher François Beaumanoir, signalé par Louis Le Guennec pour avoir construit le reliquaire de Plouégat-Guerrand en 1532, et Jean Beaumanoir, qui fait un bref passage de quarante jours sur le chantier de la tour de Saint-Mathieu de Morlaix en 1561. Enfin une Marguerite Beaumaner épouse en 1545 Pierre Le Diouguel, peintre doreur, qui pourrait être le fils de Jean Le Diouguel, maître charpentier et compagnon d'Étienne

Beaumanoir sur le chantier de Saint-Melaine de Morlaix en 1498.

Les membres de la famille ont leur vie professionnelle indépendante et c'est un peu fortuitement, semble-t-il, qu'ils se regroupent sur certains chantiers, en fonction de leurs disponibilités. Pour les Beaumanoir, il semble cependant que la reconstruction de Saint-Melaine de Morlaix (et peut-être celle de Saint-Mathieu) soit leur chantier privilégié, sur lequel ils fondent leur réputation et leurs références.

Conclusion

Les processus de construction analysés dans cette étude montrent une organisation du travail efficace entre le respect de la tradition et l'assimilation progressive de formes nouvelles. Les fonctions et les tâches sont généralement bien répertoriées et exécutées. L'évolution artistique bat au même rythme que celle des provinces avoisinantes. Cependant à chaque fonction ne correspond pas un seul et unique métier, une seule et unique personne. Les rôles des constructeurs sont complexes et imbriqués. La création est plurielle et la collégialité est souvent de règle. Ainsi la conception peut se partager entre maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, qui sont eux-mêmes généralement entrepreneurs. Les maîtres sculpteurs de Landerneau font œuvre d'architectes. Les charpentiers, tels Philippe Estienne, peuvent être à la fois maîtres d'œuvre, charpentiers, menuisiers et peintres. Il n'existe pas encore de distinction très claire entre architecture et génie civil. En 1582, la tour de l'église de Plougasnou démontre, dans une mise en scène quasi théâtrale, le talent d'architecte de Jean Le Taillanter ; et en même temps la statique de l'œuvre laisse apparaître toute sa maîtrise technique. À la fin du XVI^e siècle, le maître d'œuvre est encore architecte et ingénieur. Michel-Ange disait qu'il manquait toujours quelque chose au peintre et au sculpteur qui

n'a pas pratiqué l'architecture. Lui-même architecte, peintre et sculpteur, il déplorait la disparition de cette pluralité dans la création, comme s'il sentait venir la fin d'une époque. Durant ces cent cinquante ans, nous percevons à travers la personnalité de plusieurs constructeurs la lente évolution de la profession vers un partage plus rationnel des tâches. Restons cependant lucide ; malgré toutes les œuvres examinées, malgré tous les textes analysés, il reste très difficile de se projeter dans l'esprit des créateurs d'une époque aussi lointaine.



Fig. 14. – Un tailleur de pierre, Adam Kraft de Nuremberg (1493-1496).

Dans un monde stylistique bien différent, les mêmes outils au service de l'artiste, la masse et le ciseau.

Cliché Petrus Silesius.

ANNEXE

Quelques chantiers répertoriés entre 1450 et 1600.

Légende :

* attribué par l'auteur (cf. les articles qui suivent).

Y.-P. CASTEL, T. DANIEL, G.-M. THOMAS, *Artistes en Bretagne*, Quimper, 1987.C. MILLET, Y.-P. CASTEL, M. HUON « Michel Le Borgne, architecte morlaisien de la Renaissance », *Bulletin de la Société archéo-**logique du Finistère*, t. CXXIII, 1994, p. 227-249.C. MILLET, Y.-P. CASTEL, M. HUON, « Jean Le Taillanter, architecte de la Renaissance », *ibid.*, t. CXXV, 1996, p. 123-150.C. MILLET, « Regards renouvelés sur l'atelier Beaumanoir », *ibid.*, t. CXXVII, 1998, p. 123-150.**Trégor, archidiaconé du Pougastel**

Date	Édifice	Maîtrise d'ouvrage	Réalisation	Références
1444	Lanmeur, Kernitron, partie ouest	P. Lochou, prieur de Notre-Dame de Kernitron	H. Morvan, entrepreneur	Inscription
1458	Plougras, reliquaire	Maître Jean Le Jeune		<i>Id.</i>
1460	Saint-Jean-du-Doigt, chœur	Prigent Marc'hec, chanoine de Tréguier		<i>Id.</i>
1462	Ploubezre, château de Coatfrec	Guillaume de Penhoët, baron de Coatfrec		Marques de tâcheron
Vers 1462	Ploubezre, chapelle de Kerfons, nef	<i>Id.</i>		Armoiries
1494	Plouigneau, Saint-Ignace, tour	René du Pont, archidiacre ; Guillaume Guicaznou, recteur ; fabrique	Atelier Beaumanoir	Inscription
1496	Plestin, Saint-Jagut, degré	Guillaume de Lesormel	É. Beaumanoir	Arch. Roc'hou
1499	Plufur, Saint-Nicolas, chapelle	René Leros, gouverneur	V. Plusquellec de Bruillac, devis P. Beaumanoir, maître-ouvrier	Inscription
1500	Trédrez, Saint-Laurent		An Dat (?)	<i>Id.</i>
1500	Trédrez, Saint-Laurent, sablières		J. Jouhaff, menuisier	<i>Id.</i>
1505	Plougras, Saint-Pierre, reconstruction			Prééminences
Vers 1510	Trémel, Notre-Dame, nef		J. Guillou, tailleur de pierre	Inscription

1511	Plougonven, Saint-Yves	Fabrique	P. Beaumanoir, devis	L. LE GUENNEC <i>Notice..., op. cit.</i>
1510-1512	Saint-Jean-du-Doigt, église, partie ouest	Raoul de Coatanscour, recteur	P. Beaumanoir*	J. -F. Clech, archiviste ¹⁶⁹
1523	Plougasnou, hôtel de Keridour	Olivier Cazuc		Inscription
1524	Plouégat-Guerrand, église, tour		Atelier Beaumanoir	<i>Id.</i>
1526	Guerlesquin, halles	Pierre de Rohan, seigneur de Guerlesquin		
1532	Plouégat-Guerrand, reliquaire		F. Beaumanoir	AD Finistère, 34 J 118
1532	Ploulec'h, Saint-Pierre, chapelle sud	Jean Le Rouge, seigneur de Kerninon et Kerloas	Atelier Beaumanoir	Inscription
1540	Plouézoc'h, hôtel de Kerarprin	Yves Jégaden, curé		<i>Id.</i>
1542	Plouézoc'h, château du Taureau	Ville de Morlaix	P. Delorme (?)	Autorisation de François I ^{er}
1557	Loguivy-Plougras, Saint-Émilion	Auguste Glamyon, gouverneur	J. Guillaume, charpentier	Inscription
1559	Ploubezre, Notre-Dame de Kerfons, chapelle sud	Claude de la Touche-Limousinière, fille de Marquise de Goulaine		
1560	Lannéanou, Kerlosser, chapelle	La Tour, seigneur de Kerlosser	M. Le Borgne*	<i>Id.</i>
Vers 1560	Ploujean, Notre-Dame	Fabrique	<i>Id.</i> *	
1561-1574	Ploujean, Sainte-Geneviève	<i>Id.</i>	<i>Id.</i>	AD Finistère, 14 G 76
1566	Loguivy-Plougras, Saint-Émilion, tour		J. Le Taillanter*	Inscription
1566-1567	Saint-Jean-du-Doigt, flèche de bois (38 l)	<i>Id.</i>	J. Nédélec et F. Deryen, charpentiers	AD Finistère, 245 G 36
1566-1571	Saint-Jean-du-Doigt, flèche, plomb (2 000 l environ)	<i>Id.</i>	F. Hamon, pintier	<i>Ibid.</i>
1570-1572	Plouézoc'h, Saint-Antoine, chevet	Nicolas Le Loueze, prêtre	M. Le Borgne*	<i>Ibid.</i> , 183 G 4
1570	Plouaret, manoir de Guernanchanay, portail	Famille de La Lande	J. Le Taillanter*	Armoiries
Vers 1570	Plestin, manoir de Leslac'h, escalier	Marguerite de Lannion, veuve de Vincent du Dresnay		Armoiries
1574	Plougasnou, Saint-Pierre, porte sud		M. Le Borgne*	Inscription
1576	Plestin, Saint-Efflam, porche sud	François de La Tour, recteur		<i>Id.</i>

169. A. DE LA BARRE DE NANTEUIL, « Saint-Jean-du-Doigt », *Congrès archéologique de France*, 1914, p. 56.

1576-1577	Saint-Jean-du-Doigt, oratoire, maçonnerie (438 l)	Fabrique	M. Le Borgne, devis et plan ; P. Guyader, tailleur de pierre	AD Finistère, 245 G 37
1577-1578	Saint-Jean-du-Doigt, oratoire, charpenterie	<i>Id.</i>	Y. Le Lavyec, devis R. Becyvin, charpentier	<i>Ibid.</i>
1577	Ploubezre, Saint-Pierre et Saint-Paul, tour	<i>Id.</i> F. Le Bihan, procureur	J. Le Taillanter	Inscription
1581	Plouégat-Moysan, manoir de Coatizel	Yves Pierre, seigneur		<i>Id.</i>
1582-1584	Plougasnou, Saint-Pierre, tour	Fabrique Laurent Trémoign, prêtre	<i>Id.</i>	<i>Id.</i>
1583	Plouégat-Guerrand, manoir de Goasmelquin	Jean de Goudelin		Armoiries
1588	Loguivy-Plougras, chapelle du Dresnay	Olivier de Quélen et Claude de Boiséon, seigneurs du Dresnay		Inscription
1600	Guimaëc, chapelle Christ, façade sud	François Gentil	Y. Le Bronnec	<i>Id.</i>
1602	Ploumiliau, Saint-Miliau, chevet	Fabrique	F. de La Haye J. Le Coz	<i>Id.</i>
1612	Plougasnou, Saint-Pierre, clocher	<i>Id.</i> ; P. Le Lannou et Fiacre Kerléo	F. de La Haye	<i>Id.</i>

Morlaix

Date	Édifice	Maîtrise d'ouvrage	Réalisation	Références
1468	Morlaix, halles			AD Loire-Atl., B 6, f°159
1471	Morlaix, Saint-Melaine, degré (6 l)	Fabrique	G. Le Malyon	AD Finistère, 1 G 25
1476-1477	Morlaix, Saint-Melaine, reliquaire (15 l)	<i>Id.</i>	J. Guegen, maçon J. Prigent, charpent.	<i>Ibid.</i> , 151 G 30
1481	Morlaix, fortifications, porte du Marché	Jean de Kerloaguen, sire de Rosampoul, lieutenant de Morlaix		J. DAUMESNIL, <i>Histoire de Morlaix</i>
1481-1487	Morlaix, Notre-Dame-du-Mur, menuiserie (700 l environ)	Fabrique	P. Estienne, maître de l'œuvre	AD Finistère, 14 G 64
1485-1486	Morlaix, Notre-Dame-du-Mur, baie	Jean de La Forest	É. Beaumanoir	<i>Ibid.</i>
1487	Morlaix, remparts, appartements dans les portes et les tours		J. Le Dyoughuel, charpentier	J. DAUMESNIL, <i>op. cit.</i>
1489-1490	Morlaix, Saint-Melaine, porche sud	Fabrique	G. Le Malyon, É. Beaumanoir, Beaumanoir le vieil, P. Estienne, charpentier	AD Finistère, 151 G 37

1490-1491	Morlaix, Saint-Mathieu	<i>Id.</i>	É. Beaumanoir	<i>Ibid.</i> , 150 G 21
1496	Morlaix, Notre-Dame-du-Mur, baie de M. de Penhoat		G. Le Malyon	<i>Ibid.</i> , 14 G 64
1497	Morlaix, Saint-Mathieu, agrandissement	<i>Id.</i>		<i>Ibid.</i> , G 147
1498	Morlaix, Saint-Melaine, chapelle Le Borgne-Coëtanlem (110 l ; 30 quartiers froment)	Jean Le Borgne et Nicolas Coëtanlem	Conception collégiale : T. Le Malyon, maçon, J. Le Dyouguel, charpentier	R. F. LE MEN ¹⁷⁰
1500-1501	Morlaix, Saint-Melaine, chevet (160 l, 2 écus)	Vincent Marc'hec	É. Beaumanoir P. Morvan, charpent.	AD Finistère, 151 G 87
1506	Morlaix, Saint-Melaine, dégré, croix, clôture (199 l)	Vincent Marc'hec, Tanguy Le Gludic, marchand	É. Beaumanoir P. Beaumanoir	<i>Ibid.</i> , 151 G 93
1506	Morlaix, Saint-Melaine, reliquaire	Guillaume Guicaznou, chanoine de Tréguier, doyen de Notre-Dame-du-Mur		<i>Ibid.</i>
1511-1516	Morlaix, Saint-Melaine, tour	Fabrique	P. Beaumanoir	<i>Ibid.</i> , 151 G 87
1516	Morlaix, Saint-Mathieu, calvaire	<i>Id.</i>	V. Perrot, peintre (dessin) A. Sigrou (dessin)	<i>Ibid.</i> , 150 G 28
1547-1548	Morlaix, Notre-Dame-du-Mur, pignon et reliquaire (20 l)	<i>Id.</i>	H. Le Roux	<i>Ibid.</i> , 14 G 72-73
1550-1561	Morlaix, Saint-Mathieu, tour	<i>Id.</i>	Y. Croazec	<i>Ibid.</i> , 150 G 39-47
1554	Morlaix, Notre-Dame-du-Mur, maison de la fabrique (365 l 10 s)	<i>Id.</i>	H. Le Roux (?)	<i>Ibid.</i> , 14 G 76
1559	Morlaix, Saint-Mathieu, tour	<i>Id.</i>	Y. Cozic (expertise)	<i>Ibid.</i> , 150 G 45
1559	Morlaix, Notre-Dame-du-Mur	<i>Id.</i>	<i>Id.</i>	<i>Ibid.</i> , 14 G 76
1561-1562	Morlaix, Notre-Dame-du-Mur, reprise de piliers (80 l)	<i>Id.</i>	H. Le Roux M. Le Borgne	<i>Id.</i>
1562-1566	Morlaix, Saint-Mathieu, tour	<i>Id.</i>	G. Cozic, C. Le Chesne, contremaître	<i>Ibid.</i> , 150 G 47-50
1567-1581	<i>Ibid.</i>	<i>Id.</i>	M. Le Borgne	<i>Ibid.</i> , 150 G 51-56
1575	Morlaix, Notre-Dame-du-Mur, réparations des fondations (787 l)	<i>Id.</i>		<i>Ibid.</i> , 14 G 78
1583-1588	Morlaix, Saint-Mathieu, tour	<i>Id.</i>	A. Pen	<i>Ibid.</i> , 150 G 57-58
1594-1595	Morlaix, Notre-Dame-du-Mur, réparations	<i>Id.</i>	J. Feulou	<i>Ibid.</i> , 14 G 79
1595-1597	Morlaix, Saint-Mathieu, tour	<i>Id.</i>	J. Le Cozker (expertise et travaux)	<i>Ibid.</i> , 150 G 60

170. R.-F. LE MEN, *Monographie de la cathédrale de Quimper*, op. cit., p. 269-270.

1596-1597	Morlaix, Notre-Dame-du-Mur, réparations	<i>Id.</i>	J. Le Cozker	<i>Ibid.</i> , 14 G 79
1598-1599	<i>Ibid.</i> (200 l)	<i>Id.</i>	F. de La Haye	<i>Id.</i>
1600-1601	Morlaix, Saint-Mathieu, tour	<i>Id.</i>	J. Le Bricquet, F. de La Haye (expertise)	<i>Ibid.</i> , 150 G 62

Léon (est)

Date	Édifice	Maîtrise d'ouvrage	Réalisation	Références
1450	Pencran, manoir de Kermadec	Yvon Huon, lieutenant d'Hervé Le Ny, procureur du vicomte de Léon		Acte d'auto-risation ¹⁷¹
Vers 1460	La Martyre, église, porche sud	Guy de Manfuric, abbé de Daoulas	Atelier de Notre-Dame du Folgoët	Armoiries et sculpture
1492	La Roche-Maurice, château, réparations du pont-levis et du pont dormant	Perceval de Lesormel, capitaine	N. An Harezonneur, charpentier	J. KERHERVÉ, « La Roche... », art. cité
1510	Landerneau, pont	Marc Saget, procureur Jean Le Guyriec, receveur		Inscription (devis)
1520	Plounéventer, moulin de Brézal	Guillaume de Brézal et Marguerite Sénéchal	O. Garric (devis)	Inscription
1521	Landerneau, Saint-Julien, porche			<i>Id.</i>
Vers 1525	Saint-Pol-de-Léon, hôtel de Keroulas	Hamon Barbier, abbé de Saint-Mathieu, chanoine de Léon		AD Finistère, 34 J 76
Vers 1525	Plounéventer, manoir de Mézarnou	Maurice de Parcevaux et Jeanne de Prathir		Armoiries
Vers 1525	Bodilis, Notre-Dame, tour	Hervé Thomas, recteur de Plougar [1517-1538] (?)		Inscription
1527-1531	Saint-Martin-des-Champs, couvent de Cuburien, église			<i>Id.</i> (1527)
1531	Saint-Pol-de-Léon, cathédrale, deux arcs et voûtes	Hamon Barbier, doyen du chapitre		décision du 24 août ¹⁷²
1533-1560	La Roche-Maurice, chapelle de Pont-Christ	Guillaume de Brézal et Marguerite Sénéchal		Inscription
1534	Plouvorn, Notre-Dame de Lambader, chevet	Marc de Troérin		Texte de donation ¹⁷³

171. Cet acte se trouverait dans les archives du château du Roc'h'hou (information fournie par Philippe de Kermadec, que nous remercions).

172. C. DOUARD, « L'espace privé au début du XVI^e siècle. L'inventaire d'un manoir à Saint-Pol-de-Léon », dans C. MIGNOT, M. CHATENET (dir.), *Le Manoir en Bretagne. op. cit.*, p. 221.

173. R. COUFFON, A. LE BARS, *Diocèse de Quimper et de Léon. Nouveau répertoire des églises et chapelles*, Quimper, 1988, p. 309.

1535	Cléder, manoir de Tronjoly	Christophe de Kergoët		
1542	Plounéour-Ménez, Notre-Dame du Relec, travaux	Pierre Chouart		AD Finistère, H 53
1551	Pleyber-Christ, Saint-Pierre, façade ouest	Fabrique	M. Le Borgne*	Inscription
1552	Pleyber-Christ, Saint-Pierre, chevet	Jean Le Borgne, seigneur de Lesquiffiou, et fabrique	<i>Id.</i>	Arch. Lesquiffiou
1553	Pencran, Notre-Dame, porche sud	Hervé Kerahès et Guillaume Bras, fabriques	Ateliers de Landerneau	Inscription
1554-1559	Landivisiau, Saint-Thuriau, porche sud	Fabrique	<i>Id.</i>	<i>Id.</i>
1555	Trémaouézan, Notre-Dame, chevet	O. Léti et O. Bourhis, fabriques		<i>Id.</i>
1556-1557	Lanhouarneau, Saint-Hervé, intégration de la petite église à la grande	Fabrique	J. Mazé, maçon	AD Finistère, 111 G 6
1556-1557	<i>Ibid.</i>	<i>Id.</i>	Y. Bescount, G. Symon (devis) ; B. Crasser, charpentier	<i>Id.</i>
Vers 1560	Plounévez-Lochrist, château de Maillé	Maurice de Plusquellec, seigneur de Carman et Jeanne de Goulaine		
Vers 1560	Saint-Vougay, château de Kerjean	Louis Barbier, seigneur de Kerjean		L. LE GUENNEC ¹⁷⁴
1561	La Roche-Maurice, Saint-Yves, sablières		F. Le Men	<i>Id.</i>
1570	Bodilis, Notre-Dame, porte sud	Fabrique	Ateliers de Landerneau	<i>Id.</i>
1573	Lampaul-Guimiliau, Notre-Dame, tour	<i>Id.</i>	J. Le Taillanter* (deuxième niveau)	<i>Id.</i>
1576-1580	Plouzévédé, Notre-Dame de Berven	Jeanne de Goulaine et Louis de Carman		<i>Id.</i> et armoiries
1577	Loc-Éguiner-Ploudiry, Saint-Éguiner, chœur	Christofle Yven, gouverneur		Inscription
1579	Pleyber-Christ, château de Lesquiffiou, oratoire	Adrien Le Borgne, seigneur de Lesquiffiou	M. Le Borgne, devis S. Le Guirrec et ses compagnons.	Arch. Lesquiffiou
1579-1582	Lanhouarneau, Saint-Hervé, porche sud	Fabrique	J. Le Taillanter, conception (?) ; C. Le Mouden	AD Finistère, G 6
1584	Plouneventer, manoir de Trébodennic	Alain de Poulpry, chanoine de Léon, doyen du Folgoët		Inscription
1585	Pleyber-Christ, Saint-Maudez	Alexandre Le Borgne, seigneur de Lesquiffiou	S. Le Guirrec et ses compagnons	Arch. Lesquiffiou

174. L. LE GUENNEC, *Une famille de la noblesse bretonne. Les Barbier de Lescoët*, Quimper, 1991.

1590	Landivisiau, Saint-Thuriau, base du clocher	Fabrique	J. Le Taillanter*	Inscription
1591	Landerneau, Saint-Thomas	Hervé de Parcevaux, seigneur de la Grande-Palue		<i>Id.</i>

Résumé

Entre 1450 et 1600, la région de Morlaix est animée par une très grande activité architecturale. L'examen de textes et d'épigraphes encore existants nous livre de précieuses informations sur les chantiers de cette époque. L'approche cependant ne peut être que partielle car ces sources concernent en majorité des édifices religieux, quelques rares demeures aristocratiques et exceptionnellement des habitations urbaines ou rurales.

L'objectif de cet article est d'analyser, grâce aux archives et aux inscriptions et par des visites *in situ*, les différentes étapes de l'acte de construire : décider des travaux, arrêter le programme, concevoir, emporter l'offre, diriger et organiser le chantier, réaliser l'œuvre, expertiser et contrôler. Celles-ci révèlent une organisation du travail efficace, entre le respect de la tradition et l'assimilation progressive de formes nouvelles. Elles montrent également la complexité des responsabilités entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, la pluralité des fonctions regroupées en une même personne, la fluctuation entre collégialité et individualité.

Cette analyse est complétée par une approche de l'économie de l'œuvre. Enfin l'étude de plusieurs familles d'artisans ne démontre pas d'une manière évidente l'existence d'ateliers. Elle souligne au contraire la complexité de l'organisation professionnelle du bâtiment à cette époque.

Abstract

Between 1450 and 1600, there was much architectural activity in the Morlaix region. A study of documents and inscriptions gives us precious information as to the work done at that time. Such an approach can of course only be incomplete, as its sources mostly concern religious buildings, a few aristocratic houses and on exceptionally urban or rural houses.

The following article aims at exploring, through the analysis of archives and inscriptions and *in situ* visits, the different stages of building operations (decision making, program making, conception, bidding, organizing and directing the building site, controlling the work done). They reveal an efficient working organization, uniting traditional ways and the progressive assimilation of new techniques. They also reveal a complex network of responsibilities, with working functions sometimes devolved upon a single person.

An approach to the economy of the building itself completes this analysis, while the study of several families of craftsmen does not reveal any obvious workshop, and, quite on the contrary highlights the complexity of the building trade at that time.

Diverradur

Etre 1450 ha 1600, e korn-bro Montroules ez eo aet war-raog e-leizh al labourioù o tennañ d'an ti-saverezh. Pa vez sellet pizh ouzh ar skridoù hag an enskrivadennoù ez eus c'hoazh anezo, e tesker forzhig titouroù prissius war santieroù ar prantad-amzer-se. Koulskoude, ne c'heller kaoud gant ar mammennoù-se nemed gouiziegezh verr ha dibarfed, rag ne dennont nemed da ilisoù pe chapelioù, da nebeud tre da gestell ha manerioù an noblañsoù, ha, ral tre, da dier eus kêr pe a-ziwar ar maes.

Ar pennad-mañ ez eo ar pal anezañ, a drugarez d'an dielloù, d'an enskrivadurioù, ha dre forzh mont war an dachenn, lakaad war wel peb heni eus krogadoù-labour ar sevel-ti : ober e soñj gant al labourioù, dibab da vad ar roll-labour, koñseviñ, tapoud krog war ar c'hennig, ren hag urzhiañ ar santier, kass al labour da benn, prisachañ ha kontrollañ. Diwar an oll oberoù-mañ e teu war wel un urzhiadur eus al labour kaset war-raog gant efed, en ur zerc'hel kont hag eus boasioù ar re gozh hag eus ar mad bet graet, tamm-ha-tamm, eus ar stummoù newez. Diskouezet e vez iwe evel-se al luziet ma'z eo an ingalañ ar c'hargoù etre mestroni an oberenn ha mestroni ar pezh-labour ; gwelet e vez c'hoazh al lies ma c'hell bezañ ar c'hargoù o sammañ ar memes den, hag ar mont-ha-dont etre labour a-stroll ha labour en e unan.

Klokaet ez eo an dispakañ-se dre ur studiadenn diwar-benn mererezh an oberenn. Ewid echuiñ, petra bennag ma vez graet ur studiadenn diwar-benn meur a familh artisanted, n'eo ket anad rik e vefe bet eus atelhieroù. Er c'hontrol, ar pezh a seblant bezañ gwir eo e vefe bet luziet meurbed frammadur ar vicher sevel-ti er prantad-amzer-se.

La pietà dans l'art en Bretagne

par Guy Leclerc

Absence de sources scripturaires

La pietà, nom italien de la Vierge de pitié, est l'image peinte ou sculptée de la Vierge pleurant son fils mort dont elle tient le corps sur ses genoux ou qui est étendu à ses pieds. Une part de la force émotionnelle de la scène tient à la solitude de la Vierge face à son fils. La présence d'un ou de plusieurs autres personnages nous ramène aux iconographies plus anciennes de la Déposition de croix ou des Lamentations. Il arrive que quelques angelots accompagnent discrètement la Vierge.

L'iconographie de la pietà n'a aucun fondement scripturaire. Seul, l'évangéliste saint Jean note la présence de la mère de Jésus lors de la crucifixion de son fils : « Près de la croix se tenaient sa mère, la sœur de sa mère, Marie Clopas, et Marie-Madeleine. » (Jean 19, 25-26). Les trois autres évangélistes par-

lent d'un groupe de femmes qui se tenaient à distance. La précision apportée par Jean a une incidence sur l'iconographie de la pietà, les artistes nous montrent le plus souvent Marie, le buste droit, digne et retenue dans sa douleur.

L'évangile apocryphe de Nicodème, composé au IV^e siècle, puis amplifié aux IX^e-X^e siècles, introduit le thème iconographique des lamentations mais non celui de la pietà. À la fin du X^e siècle est évoquée, sous la plume de Siméon Métaphraste, la scène de la pietà. Métaphraste fait dire à Marie : « Sur mon sein tu as dormi du sommeil de l'enfance, maintenant tu y dors du sommeil de la mort. » Mais il faut attendre le début du XIV^e siècle pour qu'apparaissent les premiers groupes sculptés. La scène se situe entre la descente de croix et la mise au tombeau, elle a quelque chose d'intemporel : c'est un arrêt sur image. Elle est plus image de dévotion qu'image historique.

Une création iconographique tardive

Son apparition dans l'iconographie chrétienne, au début du XIV^e siècle, s'inscrit d'abord dans le développement de la dévotion mariale. Depuis le XII^e siècle surtout, on assiste à l'évolution d'un même thème, celui de la représentation de la Vierge à l'Enfant, avec successivement la Vierge en majesté hiératique, la Vierge de tendresse portant l'Enfant sur un bras, la Vierge de douleurs et enfin la Vierge de pitié.

Plusieurs historiens ont mis l'accent sur le rôle des écrits des mystiques comme le récit des visions de sainte Brigitte de Suède (1303-1373) ou les méditations du bienheureux Suso (1296-1366). Or ces textes ont été écrits et publiés après l'apparition des premières pietà.

Les ordres mendiants, dominicains, carmes et surtout les cordeliers, disciples de saint François, ont favorisé le développement de la dévotion moderne, dévotion individualiste et souvent doloriste, se nourrissant des scènes pathétiques de la Passion. Elle insiste sur l'humanité du Christ, de sa naissance à sa mise au tombeau. Avec saint François d'Assise on suit le Christ de la crèche vivante de Noël dans l'église de Greccio jusqu'au mont Alverne, où François reçut les stigmates dans la vision du Christ séraphique. Le culte de la Passion s'enracine aussi dans une dimension historique et géographique que découvrent les pèlerins en Terre sainte.

Les malheurs du XIV^e siècle – la guerre de Cent Ans, les famines ou la peste noire – sont légèrement postérieurs aux premiers groupes sculptés de la pietà, mais les misères des temps et l'omniprésence de la mort ont favorisé la diffusion de l'image de la Vierge de pitié qui renvoie aux victimes de ces malheurs un reflet de leur souffrance. Enfin on peut s'imaginer que la scène de la pietà ait pu apparaître lors de la représentation des mystères. Rien ne permet de le confirmer.

L'image n'est qu'une des nouvelles iconographies du début du XIV^e siècle en quête d'émotions religieuses : les statues du *Christ aux liens*, de l'*Homme de douleurs*, du *Christ assis attendant son supplice*, les *Crucifixions réalistes*, les *Mises au tombeau* monumentales, les *Christ gisants* nourrissent la nouvelle dévotion intimiste et doloriste.

Une diffusion progressive

L'Allemagne est considérée comme le berceau de l'image sculptée de la pietà. En 1298, à propos de l'obtention d'indulgences, il est fait mention d'une pietà dans l'église du monastère des Carmélites à Cologne mais sans en donner une description. Les premières pietà allemandes semblent dater des environs de 1320 ; on les trouve à Naumburg, à Erfurt, à Cobourg. La plus ancienne est peut-être celle de Meersburg, au bord du lac de Constance.

En France, une première mention en est faite en 1388 dans la commande adressée par Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, à Perrin Denys, maçon demeurant à Paris « d'une ymaige de Nostre Dame tenant en son giron une autre ymaige d'un Dieu de pitié et pour deux ymaiges d'anges tout de boy enlevez, lesquels mondit seigneur a fait acheter de lui et les fait mettre sur l'autel de son oratoire en son hostel d'Artois à Paris¹ ». Deux ans plus tard, Philippe le Hardi demande à Jean Le Grant, voiturier, de transporter de Paris à la Chartreuse de Champmol, à Dijon, « une ymaige de Nostre Dame laquelle tient embracié Nostre Seigneur et de deux petits anges² ». À la même époque, la pietà apparaît dans l'illustration de certains livres d'heures.

1. W. H. FORSYTH, *The Pietà in French Late Gothic Sculpture*, New York, 1993, p. 201, note 16.

2. ID., *ibid.*, p. 201, note 17.



Fig. 1. – Sceau de la collégiale Notre-Dame du Folgoët (1426-1439).
Cliché M. Fabre.

En Bretagne, la première représentation connue est, sans doute, celle qui figure dès 1426 sur le sceau de la collégiale du Folgoët³. La collégiale a été fondée en 1423, par le duc de Bretagne Jean V. Le choix de l'image de la pietà pour son sceau laisse supposer que l'iconographie de la pietà est déjà bien connue dans le duché en ce début du XV^e siècle. La cour ducale a dû adhérer très tôt à cette dévotion. Le manuscrit de la *Somme le Roi*, réalisé en 1464, commence par une miniature en pleine page qui représente Isabeau Stuart, épouse, en secondes noces, du duc François I^{er} (1442-1450), priant devant une pietà en compagnie de ses deux filles Marguerite et Marie. La duchesse est présentée par saint François qui reçoit les stigmates d'un Christ séraphique placé au-dessus de la pietà. Les *Grandes*

Heures d'Anne de Bretagne, peintes par Jean Bourdichon entre 1506 et 1508, montrent la persistance de cette dévotion chez l'héritière du duché devenue reine de France. On y voit, sous la forme d'un diptyque sur deux pages, les représentations de la pietà et de la reine-duchesse Anne en prière, vers laquelle se tourne le regard de la Vierge de pitié.

La Bretagne possède un nombre considérable de pietà, sculptées dans le bois ou la pierre, réalisées en terre cuite ou représentées dans les vitraux⁴. Plusieurs raisons expliquent cette abondance. L'habitat dispersé a favorisé la multiplication des chapelles dont certaines sont consacrées à Notre-Dame de pitié. Sur un grand nombre de calvaires à personnages qui émaillent la terre bretonne figure la pietà, soit au revers de la croix soit sur le socle au pied du fût. À Plougouven, en 1554, le calvaire monumental fut érigé en l'honneur de Dieu, de Notre-Dame de pitié et de saint Yves. Les confréries de Notre-Dame-de-Pitié sont à l'origine de certaines commandes de ces groupes sculptés. La Bretagne, marquée par une dévotion mariale déjà ancienne mais aussi par l'inquiétude de l'au-delà, est une terre d'élection pour cette nouvelle dévotion. Les guerres de religion ou les manifestations iconoclastes ont peu affecté la statuaire bretonne. Dans son livre sur les pietà en France, William H. Forsyth renonce à étudier les pietà bretonnes tant elles sont nombreuses.

Des œuvres exceptionnelles

Les premières pietà en Bretagne, au XV^e siècle, ont pu être importées ou réalisées sur place par des sculpteurs étrangers, assez nombreux à la fin de la période ducale. Des ateliers locaux ont pris la relève.

3. Renseignement fourni par Martine Favre, docteur en histoire, auteur de l'ouvrage *Sceau médiéval, analyse d'une pratique culturelle*, Paris, 2001.

4. Yves-Pascal Castel en a fait un inventaire, avec un classement typologique, dans le n° 69 de la revue *Minihi-Levenez*, juillet-août 2001.

Les importations se révèlent assez rares. Les pietà en albâtre, de la fin du XIV^e siècle ou du début du XV^e siècle, comme celles de Locquirec ou d'Esquibien⁵, proviennent certainement des ateliers d'albâtriers de la région de Nottingham en Angleterre. À Pont-l'Abbé, une œuvre importée d'un atelier d'Anvers date de 1510-1520. Dans ce groupe en bois polychrome et doré, le Christ mort ne repose pas sur les genoux de la Vierge comme c'est souvent le cas. Il est devant elle à demi étendu sur un linceul, le buste redressé contre une paroi rocheuse, évocation du Calvaire. Un pan de l'ample manteau de la Vierge passe sous les jambes du Supplicié et se termine en pointe par de larges plis ; une restauration de peinture n'en a pas tenu compte. Sur ses reins, le périzonium n'est pas noué mais un pan chevauche l'autre en plis très souples. Sa tête est légèrement renversée en arrière, les yeux sont clos. Le bras droit retombe en suivant la courbe du corps. La musculature des membres se perçoit. Les plaies du côté droit, des mains et des pieds transpercés sont discrètement accompagnées de quelques gouttes de sang. Il n'y a pas là de recherche de dramatisation mais plutôt d'intériorisation.

La Vierge est à genoux devant le corps de son fils. Son voile doré, ramené sur le devant, laisse voir son visage et son cou. Son manteau, qui couvre aussi sa nuque, est blanc semé de fleurs dorées et bordé d'un galon également doré. Le revers du manteau est doré et orné de brocarts. Sa robe se voit un peu au-dessous de sa ceinture. Son visage et ses mains, qui seuls apparaissent, sont traités avec une grande délicatesse. La tête légèrement inclinée, elle regarde avec une douleur contenue son fils mort. Elle porte la main droite vers sa poitrine sans la toucher, le pouce écarté et les autres doigts effleurant le galon du manteau. De l'autre main, pouce et petit doigt écartés, elle soulève le bras gauche

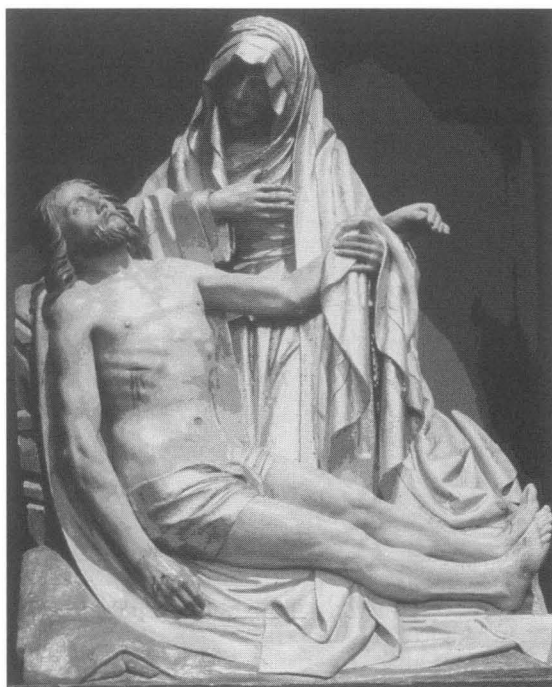


Fig. 2. – Pont-l'Abbé, église Notre-Dame des Carmes, pietà.

Bois polychrome et doré.

Cliché G. Leclerc.

de son fils, l'enveloppant, en signe de respect, dans un pan de son manteau. Les doigts de la main du Supplicié sont légèrement recroquevillés. Sous le bras gauche de la Vierge, les plis de son manteau tombent en ondulations tandis que plus à droite, au-dessus des pieds du Christ, le vêtement s'écrase au sol en plis bouillonnants⁶.

Des pietà identiques, sorties du même atelier, se voient dans plusieurs églises de Belgique mais aussi au musée Portalegre (Portugal) et dans l'église Sainte-Walburge

5. Cette statue a été volée en 1980 et se trouve actuellement au Chili.

6. Voir G. LECLERC, « Pont-l'Abbé. Église Notre-Dame des Carmes. Vierge de pitié anversoise, vers 1510-1520 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXVII, 2008-2009, p. 112-114.



Fig. 3. – La Chapelle-des-Fougeretz (Ille-et-Vilaine), *église Saint-Joseph*, pietà. Tuffeau, XV^e siècle. Cliché G. Leclerc.

de Netterden (Pays-Bas)⁷. Le modèle n'a guère fait école dans notre région, sauf à La Chapelle-Neuve (Côtes-d'Armor), mais il a pu inspirer d'autres formules. La pietà en bois de l'église du Saint (Morbihan) provient de la chapelle Saint-Trémeur située dans la même commune. La Vierge, à l'aspect jeune, retient sans effort son fils sur ses genoux. D'un geste tout en délicatesse, elle relève le bras gauche de son fils, touchant à peine ses doigts. Son voile aux plis désordonnés laisse voir son visage et son cou, un pan du voile est



Fig. 4. – Quimperlé, *chapelle Notre-Dame de Kerbertrand*, pietà. Bois polychrome, XV^e-XVI^e siècle (?). Cliché G. Leclerc.

ramené d'une épaule sur l'autre. Son manteau, qui a glissé jusqu'à sa taille, déborde sur les côtés en plis cassés. Tout indique une influence flamande⁸.

L'église de La Chapelle-des-Fougeretz, près de Rennes, possède une pietà en pierre blanche du XV^e siècle, d'une composition exceptionnelle. La Vierge, le haut du visage en partie dissimulé par son voile, rapproche la main gauche de son fils de ses lèvres en l'enveloppant d'un pan du voile. Il en résulte une série de plis en éventail qui se répètent sur le manteau au-dessous du genou droit de

7. « El Fruto de la Fe », *El legado artístico de Flandres en la Isla de la Palma*, catalogue de l'exposition, Gand, Santa Cruz de La Palma, Madrid, 2005.

8. C. PRIGENT, « Étude de quelques sculptures bretonnes influencées par les modes venues des pays nordiques », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVIII, 1980, p. 269-288 (p. 284-285).

la Vierge. Cet aspect de la Vierge fait penser aux pleurants des tombeaux et n'est pas sans similitude avec la piéta du musée Liebieghaus à Francfort, que l'on attribue à une main bourguignonne. Le traitement des ailes des angelots qui tentent de toucher de leurs mains couvertes d'un linge les mains et les pieds du Christ mort tend à le confirmer (fig. 3).

La piéta en bois polychrome de la chapelle du lycée de Notre-Dame de Kerbertrand à Quimperlé rappelle l'aspect atroce des premières piéta allemandes ; elle provient de l'ancien autel de Notre-Dame-des-Trépassés dans la cathédrale de Quimper et doit dater du début du XVI^e siècle⁹. Le tragique est autant dans les visages de la mère et de son fils que dans les plis abondants et désordonnés du manteau et du voile de la Vierge. Le macabre est dans le décor de crânes, d'ossements et d'outils épars sur le rocher rappelant le Calvaire. Seules deux petites fleurs y introduisent un espoir de résurrection (fig. 4).

Tout aussi exceptionnelle est la piéta de l'église de Plouarzel qui, par le traitement des visages et des drapés, révèle la présence d'un ciseau exceptionnel. Soulevant du revers de la main droite un pan de son voile, la Vierge, éternellement jeune, s'apprête à essuyer quelques larmes. Elle passe l'autre main sous l'avant-bras du Supplicié sans le soulever. Le corps du Christ repose en arc de cercle sur les genoux de sa mère ; son visage, aux lourdes paupières fermées, s'encadre dans une barbe et une chevelure aux grosses mèches torsadées raidies. Une imposante couronne d'épines recouvre le front. À la chapelle de Notre-Dame de Kerdévot à Ergué-Gabéric, la Vierge, assise sur un tertre pierreux, prie, les mains jointes, devant son fils mort étendu au sol. La composition de l'œuvre et les particularités de sa coiffure et de sa robe, serrée à la taille par une ceinture en tissu, suggèrent un



Fig. 5. – Plouarzel, église Saint-Arzel, piéta. Bois doré et polychrome, XVI^e siècle. Cliché G. Leclerc.

apport extérieur qui reste à trouver¹⁰. Tous ces modèles originaux ont peu inspiré les sculpteurs locaux.

Ceux que véhiculent les gravures intéressent surtout les sculpteurs de piéta en bas reliefs. C'est ainsi qu'en 1688 Paul La Haye sculpte en bas relief, dans la collégiale de Pont-Croix, une piéta pour le devant de l'autel de Notre-Dame-de-Pitié, d'après une gravure peinte par Annibal Carrache. À la chapelle de Notre-Dame de Berven en Plouzévédé, c'est une gravure de Marten de Vos que le sculpteur local reproduit assez maladroitement, en bas relief, sur la partie supérieure du chancel.

10. G. DURAND, « La statuaire à Kerdévot », dans *Kerdévot. Livre d'or du cinquième centenaire. 1489-1989*, Ergué-Gabéric, 1989, p. 49-78. L'auteur trouve cette piéta « très hispanisante » (p. 67-68).

9. Id., *ibid.*, p. 282-284.



Fig. 6. – Plonévez-du-Faou, *église Saint-Herbot*, pietà.

Tuffeau polychrome, *xv^e siècle*.
Cliché G. Leclerc.

Les pietà aux angelots

Un grand nombre de pietà assistées d'anges sont en tuffeau des bords de Loire, que des ateliers locaux aient fait venir des blocs de pierre, ou que des groupes sculptés aient été importés. La première hypothèse semble être la plus vraisemblable. Un modèle proche de celui de la pietà de Cunault (Maine-et-Loire) est peut-être à l'origine de cette production

locale. Ce type de pietà est particulièrement dense dans la partie nord de l'ancien diocèse de Cornouaille, de Saint-Gilles-Pligeaux au Faou.

Celle qu'abrite l'église de Saint-Herbot, à Plonévez-du-Faou, du *xv^e siècle*, en tuffeau polychrome, se révèle de grande qualité. La Vierge, assise sur un rocher, porte une robe rouge bien ajustée sur la poitrine et serrée à la taille. Son voile laisse voir son visage et sa chevelure ondulée. Son manteau bleu est ramené, sur ses genoux et sur le rocher, en plis arrondis ou cassés. Son voile, sa robe, son manteau comme le périzonium du Christ sont bordés d'un galon doré. Sur son genou droit relevé, la Vierge retient le corps du Supplicié. Elle glisse ses mains sous les bras de son fils dont le corps est disproportionné par sa petitesse et par l'importance de sa tête. Il ne s'agit pas de maladresses, mais d'une volonté d'évoquer la Vierge qui pense au temps de Nazareth quand elle berçait l'Enfant-Jésus sur ses genoux. La dramatisation de la scène est dans le corps décharné du Christ, dans ses yeux mi-clos et sa bouche entrouverte, laissant voir la double rangée de dents. La Vierge ne regarde pas son fils, elle se tient droite. Sa douleur se perçoit dans quelques larmes, dans le froncement entre les sourcils et dans les rides du cou. Elle semble faire sienne l'interpellation du prophète Jérémie (Lm 1, 12) inscrite sur le chancel : « Ô vous qui passez, voyez s'il est une douleur semblable à la mienne. » Deux angelots saisissent et contemplent l'un un pied et l'autre une main percés par les clous.

Dans le sud du Morbihan on rencontre des pietà assistées d'anges en pierre blanche polychrome, à base très large et de grand format. C'est le cas dans les églises Notre-Dame de Larmor-Plage et Saint-Pierre de Plescop, et dans la chapelle Notre-Dame-la-Blanche de Theix (Morbihan). Leur emplacement au-dessus d'un autel souligne le caractère eucharistique de la pietà, les genoux de la Vierge deviennent l'autel sur lequel Marie,



Fig. 11-13. – Visages de la Vierge de pitié.
Ci-contre : Ploudaniel, *cimetière*, granit, XV^e
siècle ; Ergué-Gabéric, *chapelle Notre-
Dame de Kerdévot*, bois polychrome, XVI^e
siècle.

Ci-dessus : Malestroît (Morbihan), *église
Saint-Gilles*, bois polychrome et doré, XVI^e
siècle.

Clichés G. Leclerc.

Les gestes de la Vierge

Dans beaucoup de groupes, la Vierge retient le corps de son fils sur ses genoux d'une seule main passée sous la nuque ou sous l'aisselle droite. De sa main libre, elle relève plus ou moins le bras de son fils jusqu'à approcher de ses lèvres une main percée comme à l'église de Malestroît (Morbihan) ou celle de Saint-Coulitz. Quelquefois, elle saisit

son bras avec un pan de son voile en signe de grand respect comme à l'église de Locmélar. Geste plus rare et plus intime quand la Vierge retient un pan du périzonium comme pour cacher la nudité de son fils. La pietà de l'église de Sérent (Morbihan), que l'on compare à celle de l'hôpital Saint-Jean à Bruges, en offre un bel exemple. Le modèle est repris dans celle de l'église de Tréguennec. Dans un des vitraux de l'église de Clohars-Fouesnant, de sa main libre, la Vierge invite à regarder le corps supplicié. Le même carton est repris dans la maîtresse-vitre de la chapelle de Notre-Dame de Lannélec à Pleyben.

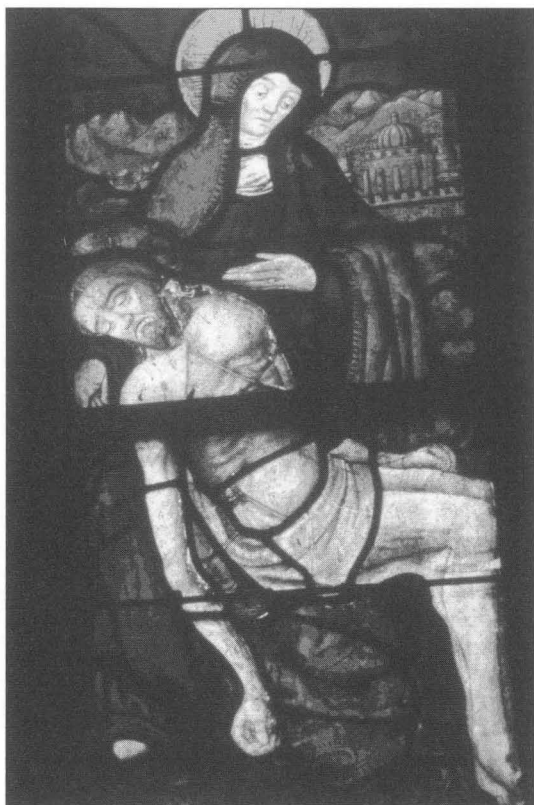


Fig. 14. – Clohars-Fouesnant, *église Saint-Hilaire*, vitrail du bras nord du transept, XVI^e siècle.

Cliché G. Leclerc.

Le corps du Supplicié

La Vierge présente le corps de son fils, mais le regard se tourne vers elle pour percer le secret de sa méditation douloureuse. Le corps du Christ n'est plus qu'un cadavre dont les plaies des mains, des pieds et du côté droit rappellent le supplice, et dont les yeux clos et la bouche entrouverte révèlent la mort. Parfois, le corps est anormalement petit comme pour rappeler que la Vierge, en ce moment, pense aux jours heureux de Nazareth. La tête du Christ est le plus généralement à droite de sa mère, rendant la plaie du côté plus visible. Le



Fig. 15. – Sérent (Morbihan), *église Saint-Pierre*, piéta, chêne, XVI^e siècle.

Cliché G. Leclerc.

corps, dont l'intimité est voilée par un linge noué ou simplement posé, connaît toutes sortes de dispositions, de l'attitude assise à la déposition au sol. Il porte souvent la couronne d'épines, mais le visage est plus tragique quand la chevelure libérée pend vers le sol. L'un des bras tombe vers le sol tandis que l'autre est étendu parallèlement au corps, à moins que la Vierge ne le relève comme pour y trouver encore un signe de vie.

De nouveaux modèles

À la fin du XVII^e et au XVIII^e siècle, de nouveaux modèles de piéta apparaissent. En 1651, à l'église de Gaël (Ille-et-Vilaine), le sculpteur Tugal Carris sculpte un retable en

pierre au sommet duquel il place un groupe où la Vierge, les mains jointes, est assise en tailleur et porte sur les genoux le corps de son fils qui se disloque, la tête reposant au sol. Dans les églises de Mellac, de Plougras (Côtes-d'Armor) ou d'Irvillac, le corps du Supplicié est retenu aux aisselles par les genoux de la Vierge selon un modèle dessiné par Michel-Ange pour la marquise de Pescara, Vittoria Colonna¹¹, et repris par le graveur lorrain Jacques Bellange au début du XVIII^e siècle. Parmi les dernières piétà du XVIII^e siècle figure celle l'église de Louvigné-de-Bais (Ille-et-Vilaine), placée au sommet d'un retable lavallois. Réalisée en terre cuite en 1780, pour la somme de 248 livres, elle est l'œuvre du sculpteur rennais Pierre Taveau, élève de l'académie royale de Paris et sculpteur du duc de Penthièvre. Le corps du Christ, disposé à gauche de la Vierge, est retenu sous l'aisselle gauche par un genou de la Vierge. Celle-ci élève les yeux sur la droite, comme pour interroger Dieu le Père.

À l'église Saint-Melaine de Morlaix on trouve une piétà atypique. Elle s'inscrit dans un ovale et semble emportée dans un tourbillon. C'est la seule piétà bretonne vraiment baroque. On ne connaît ni la date de sa création ni le nom du sculpteur.

En Bretagne, les formules de piétà sont donc multiples et presque inépuisables. Elles soulignent non seulement la connaissance par les sculpteurs bretons des modèles européens, mais aussi leur capacité à innover. Dans l'immense production, la qualité artistique est très variable, ce n'est pas ce que recherchait l'ensemble des fidèles qui voyaient dans le groupe sculpté avant tout un rappel de la passion de la Vierge et un support émotionnel à leur dévotion de recours.

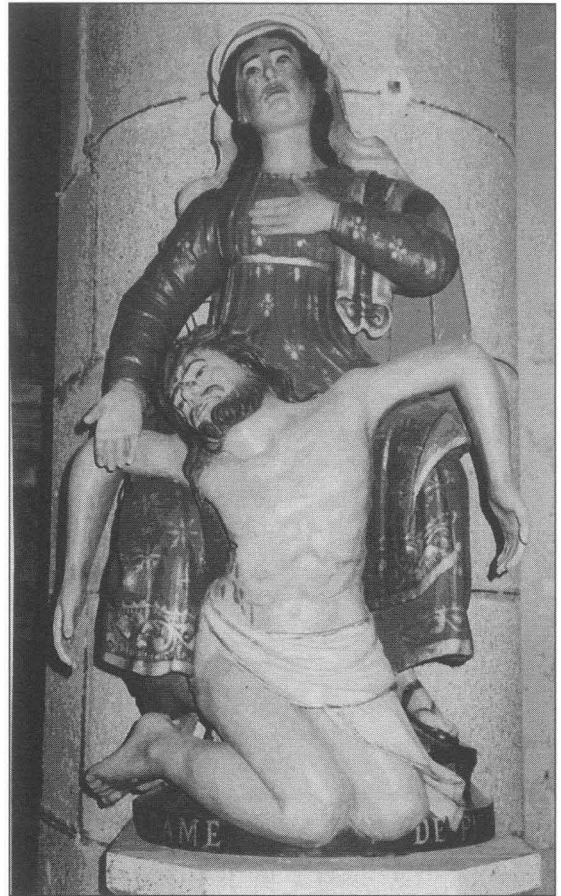


Fig. 16. – Mellac, église Saint-Pierre-aux-Liens, piétà.

Bois polychrome, XVIII^e siècle.
Cliché G. Leclerc.

11. P. JULIEN, « La *Pietà Colonna* de Michel Ange et sa diffusion sculptée dans les paroisses languedociennes au XVII^e siècle », dans S. DUHEM (dir.), *L'Art au village. La production artistique des paroisses rurales (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Rennes, 2009, p. 153-166.

Résumé

Apparue en Allemagne au début du XIV^e siècle, la représentation sculptée ou peinte de la Vierge tenant son fils mort sur ses genoux, appelée pietà, est connue en Bretagne dès le début du XV^e siècle, voire dès la fin du XIV^e siècle. La dévotion à la Vierge, les préoccupations de l'au-delà, la multiplication des chapelles et l'érection d'un grand nombre de calvaires ont favorisé la réalisation d'une quantité de pietà. À côté de quelques rares œuvres importées, la production locale a repris les modèles européens en y ajoutant quelques variantes. Leur qualité artistique est variable, mais leur omniprésence dans les enclos paroissiaux comme le long des chemins constitue un aspect de l'art religieux en Bretagne.

Abstract

The painted or carved figure of the Virgin holding her dead child in her lap – Pietà – which was first used in Germany in the early years of the XIVth century, appeared in Brittany as early as the early XVth century, if not at the end of the . The devotion to the Virgin, the preoccupations as to the afterlife, the building of a great number of chapels and *calvaires* favoured the multiplication of pietàs. Imported works are few, the local artists using European-wide models, adding a few variants of their own. The artistic quality of such works is irregular, but their omnipresence in *enclos paroissiaux* and on the roadside gives them a place in Breton religious art.

Diverradur

Diwanet e Bro-Alamagn e derou ar XIV^{ed} kantved, skeudennadur kizellet pe livet ar Werc'hez gant he Mab marv war he daoulin, anvet Pietà, a zo anavezet e Breizh kerkent ha derou ar XV^{ed} kantved pe zoken dibenn ar XIV^{ed}. An deoliezh d'ar Werc'hez, ar prederioù d'ar bed all, liesadur ar chapelioù ha savadur un niver bras a galvarioù, o deus roet tro da sevel ur bern Pietà. Warbouez un nebeut oberennoù deuet a-ziavaez bro, en deus an obererezh lec'hie adkemeret ar skouerioù europat, o tegas ouzhpenn un nebeut eilstummoù. O zalvoudegezh arzel a zo dizingal, met o hollvezañs er porzhioù-bered evel a-hed an hentoù a ziskouez un doare a-bouez eus an arz relijiel e Breizh.

La main énigmatique : main ouverte, majeur et annulaire joints. Une curiosité iconographique

par Yves-Pascal Castel et Joël Lubin

Dans le domaine de l'iconographie, il est parfois difficile de trouver un qualificatif adéquat pour définir un détail digne de retenir l'attention. Il en va ainsi d'une représentation de la main humaine originale qui est loin d'être rare, celle de la « main largement ouverte aux doigts écartés, mis à part le majeur et l'annulaire qui restent étroitement joints », main qui demeure à notre avis malaisée à qualifier ! « Main atypique » relève du vocabulaire de la médecine, aussi bien que de celui du jeu qui connaît aussi la « main spéciale », tandis que les passionnés de poker évoquent la « main classique ». Le musicologue emploie le terme de « main baroque ». Avec la « main mystique » on frôle l'ésotérisme... L'expression « main pseudo-zygodactyle », empruntée par Thomas Peter Kunesh à la zoologie, fait quelque peu compliqué¹. Elle est adoptée par ceux

qui étudient la position des doigts de la femme qui présente le sein à l'enfant qu'elle allaite, un élément à ne pas négliger dans la recherche d'une signification symbolique.

Les adjectifs ne manquent pourtant pas pour qualifier les mains : « précieuse », « délicate », « recherchée », « raffinée », « élégante », « belle », « jolie », « grande », « petite », « droite », « gauche », mais aucun adjectif ne paraît convenir à la main étudiée ici. Le terme « main M. A. J. » (majeur annulaire joints) aurait pu faire l'affaire, mise à part la réticence à augmenter d'un terme abrégé un pullulement de sigles qui ne manque pas de devenir encombrant.

Condamné à rester évasif, on se résoudra donc à l'appeler « main énigmatique ». La position des doigts définie plus haut est loin d'être aussi naturelle qu'on pourrait le penser. L'expérience faite auprès des personnes invitées à présenter la main de cette manière, majeur et annulaire accolés, le confirme. Beaucoup se voient affrontés, du moins dans un premier temps, à une hésitation qui tra-

1. T. P. KUNESH, *The Pseudozygodactylous Gesture of the Lactation Goddess : Evolution and Migration*, thèse de l'université du Minnesota, 1990 (<http://www.darkfiber.com/pz/>).

duit la difficulté face à un effort somme toute léger. Certains qui réussissent aisément pour une main peinent pour l'autre, et ils ne sont pas rares ceux qui n'y arrivent ni avec la droite ni avec la gauche. Il est vrai aussi qu'il s'en trouve à le faire quasi naturellement. L'observation de la gestuelle des individus qui parlent avec leurs mains, orateurs patentés ou anonymes perdus dans les foules agitées que nous livrent à foison les mass media, conduit à reconnaître la rareté du geste qui nous occupe tout en apportant quelques surprises. Ainsi de la main de l'Américain George Bush, repérée sur des photos de journaux, soit en compagnie du Russe Vladimir Poutine, soit avec Scott McClellan, qui fut son porte-parole... Plus récemment, la main de l'épouse de Barack Obama lors de l'investiture de son époux ou celle de Michael Jackson, photographié lors d'une dernière répétition...

Un signe mystérieux

Parmi les innombrables mains énigmatiques que fournit de son côté le vaste domaine de l'iconographie qui nous préoccupe, la plus célèbre est sans conteste la dextre de l'hidalgo espagnol, peint par le Greco aux environs de 1578. Doigts effilés, elle presse sa poitrine, pouce, index, auriculaire écartés de manière forcée, tandis que le majeur et l'annulaire se tiennent étroitement joints. La main s'impose ainsi, lumineuse, sur le pourpoint sombre du chevalier près de la garde d'or de l'épée. Un délicat poignet de dentelle la souligne et elle fascine autant que les traits du long visage grave. Quant à l'identité du personnage, quoi qu'on en ait écrit, elle reste inconnue aux yeux de bon nombre de commentateurs. Pour sortir de l'impasse de l'anonymat certains ont avancé qu'il s'agissait du portrait d'un juif visé par le décret royal de 1492, stipulant l'expulsion et la spoliation des biens des descendants de la race élue. L'homme, pour échapper à la sanction, ayant accepté le



Fig. 1. – Le Greco, *Le Chevalier à la main sur la poitrine*.
Madrid, Musée du Prado.

baptême à son corps défendant, exprimerait, la main sur le cœur, sa fidélité à la religion des ancêtres. L'hidalgo du Greco serait donc un marrane résigné à la « conversion » afin d'échapper au sort de ses congénères, qui demeurés fermement attachés à leur identité se voyaient condamnés à l'exil. Thomas Peter Kunesch qui évoque longuement la main « à la Greco » fait néanmoins observer que le geste en question est exploité par le célèbre peintre espagnol dans au moins dix-huit tableaux, certains conservés dans la cathédrale de Tolède : mains du Christ serrées sur la croix, de la *Montée au Calvaire*, du *Christ dépouillé de ses vêtements*, etc. D'autres commentateurs attribuent le geste en question aux juifs sépharades lorsqu'ils lisent la *Amidah*, la série

des bénédictions proférées à l'occasion d'un vœu².

À l'explication reliant la main énigmatique à la judaïté, s'en ajoute une autre en rapport avec Ignace de Loyola, le fondateur de la Compagnie de Jésus. Ne conseillait-il pas au fidèle qui venait de commettre une faute de porter la main à la poitrine pour implorer le pardon du Seigneur ? Mais rien ne dit qu'il proposait le geste fait à la manière de celui qui nous occupe, majeur et annulaire joints. Le symbolisme, s'emparant du geste en question, n'aura aucune peine à voir dans l'annulaire et le majeur joints l'expression de la dualité des natures divine et humaine du Christ, réunies en une seule et même personne, la personne du Fils de Dieu. Les autres doigts, index et auriculaire écartés, représenteraient les deux autres personnes de la Trinité, le Père et l'Esprit-Saint.

En réalité les hypothèses avancées tiennent difficilement pour la bonne raison que bien avant l'affaire des marranes d'Espagne, bien avant Ignace et face à une explication symbolique toujours délicate à interpréter, le geste se repère dans l'iconographie aussi bien profane que religieuse, antiquité païenne et chrétienté mêlées, si bien que nombreux sont ceux qui inclinent à y voir tout simplement un effet esthétique empreint d'une certaine préciosité destinée à diversifier la représentation des mains. « Souci esthétique ! »... Exclamation recueillie dans une galerie de Pont-Aven, en 2008, auprès d'un artiste à qui on demandait d'explicitier le sens de la main énigmatique qu'il venait de peindre...

2. Le geste se voit sur la photo d'un juif prise dans le train entre Long Island et Manhattan, photo extraite de l'ouvrage de P. SARFATI, *Talmud*, Arte-Video Le Monde 2, 2007 (cité dans *Biblia*, n° 60, p. 40). Même geste sur la main levée d'un personnage de l'affiche du film de Ken Loach, *It's a Free World*, Grande-Bretagne, distribution Diaphana Films, 2007.

À toute époque, en tout pays, dans les divers domaines des arts plastiques

L'esquisse chronologique qui suit montre la main énigmatique présente en toute époque et dans des cultures diverses. Néanmoins les grottes préhistoriques, si riches en mains « négatives » tracées sur les parois, sont pauvres. À peine peut-on rapprocher de la main énigmatique un dessin relevé dans la grotte Chauvet. L'Antiquité romaine la livre, entre autres, dans *Ulysse et les Sirènes*, une mosaïque conservée au musée du Vatican. La période romane, privilégiant dans un constant souci de hiératisme des mains aux doigts joints, demeure avare de mains énigmatiques. Signalons néanmoins le triptyque émaillé créé par Nicolas de Verdun en 1181 pour l'abbaye impériale de Klosterneuburg, près de Vienne en Autriche. La main du pharaon terrassé est une main énigmatique.

XIII^e-XV^e siècle

En revanche, succédant à une période romane assez démunie, les siècles gothiques se montrent généreux en ce qui concerne notre recherche. Vers 1250, les dessins du célèbre *Album* de Villard de Honnecourt présentent des exemples significatifs : mains d'un Christ en croix (pl. IV et pl. XIV), main droite de la Vertu d'humilité (pl. V), mains de « l'une des deux damoiseles de qui le jugement fut fait devant Salomon de leur enfant que chascune vouloit avoir » (pl. XXII), main droite d'un évêque (pl. XXIII)³.

En 1260, sur la chaire du Duomo de Pise, Nicola Pisano et son fils Giovanni sculptent la main énigmatique de la Tempérance et d'autres figures d'angle. Dans la scène du

3. *Album de Villard de Honnecourt, architecte du XIII^e siècle*, publié en fac-similé, précédé de considérations sur la Renaissance de l'art français au XIX^e siècle et suivi d'un glossaire par J.-B. LASSUS, ouvrage mis à jour par A. Darcel, Paris, 1968.

Jardin des oliviers, on la voit donnée à Judas aussi bien qu'à Jésus, attribution qui ne manque pas de laisser perplexe lorsqu'il s'agit de rendre compte de la symbolique de la main en question⁴.

La main se retrouve en tête d'un manuscrit des *Lamentations* de Jérémie, du XIII^e siècle, appartenant au personnage inclus dans la lettrine Q où Baruch s'attache à consoler son Maître⁵. Dans la seconde moitié du XIII^e siècle se signalent les deux mains du célèbre crucifié de Cimabue (1240-1302), dans l'église Saint-Dominique à Arezzo. Les mains énigmatiques d'un crucifié, déjà relevées sur un dessin de Villard de Honnecourt, sont d'autant plus intéressantes qu'elles sont relativement rares dans ce type de représentation du Christ⁶.

La mosaïque du *Baptême de Jésus* dans le vestibule du baptistère de la basilique Saint-Marc, à Venise, présente un saint Jean-Baptiste aux mains énigmatiques (1342-1354)⁷. La *Vierge à l'Enfant* de Barnaba de Modena (v. 1328-v. 1386) a ainsi les mains qui maintiennent l'enfant debout sur ses genoux. Sur les centaines de mains ouvertes des personnages qui se succèdent dans la tapisserie de l'Apocalypse à Angers, on relève dans *La Chute de Babylone envahie par les démons* des mains énigmatiques chez l'apôtre Jean et l'ange qui plane sur les nuées célestes (1377)⁸. Au musée des Offices à Florence, on note la main gauche

de l'ange qui soutient le genou du Jésus de la *Madone* de Filippo Lippi (vers 1465).

Citons pour en finir avec le Moyen Âge, dans l'église de Monteoliveto, à Naples, la main de la Madeleine, de la *Lamentation du Christ mort*. Empreinte d'un pathos digne de la cité parthénopéenne, l'œuvre est due à Guido Mazzoni (1450-1518), artiste que Charles VIII ramena en France où il séjourna une vingtaine d'années⁹. Attribuée à l'atelier du même Mazzoni, la *Mise au tombeau* de l'église Santa Maria del Camine à Brescia donne à Jean et Nicodème des dextres énigmatiques imprégnées d'expressivité méridionale¹⁰.

XVI^e siècle

À partir du XVI^e siècle, au début de la période désignée par les historiens comme ouvrant les Temps modernes, on assiste à une prolifération de mains énigmatiques.

Il en va ainsi des fresques de Michel-Ange à la chapelle Sixtine (1510-1512) : dextre du Créateur dans la *Séparation des eaux*, main gauche du prophète Jonas, main droite d'un vieillard du *Déluge*. Elle se retrouve, significative au plus haut point, dans la *Création d'Adam*, où dextre du Père et sénestre d'Adam voient passer l'influx créateur¹¹, et encore au *Jugement dernier*, que le maître vieilli brosse

4. G. KREYTENBERG, « Vox Dei », Revue *FMR*, Europe, édition française, n° 58, octobre 1995, p. 69-110.

5. Bibl. mun. Troyes, ms. 436, f° 140 r° (cité dans *Biblia*, n° 60, p. 19).

6. Le geste se retrouve au XVII^e siècle, dans la *Crucifixion* qui orne la porte du tabernacle de la chapelle Loc-Mazé au Drennec, comme on le verra plus loin, et dans le grand Christ de Notre-Dame de Berven, à Plouzévédy.

7. E. YON, P. SERS, *Les Saintes Icônes, une nouvelle interprétation*, Paris, 1990.

8. *La Tenture de l'Apocalypse d'Angers*, Cahiers de l'Inventaire, 1987, p. 241, cinquième pièce, tableau 66, illustrant Apoc., 18.

9. A. LUGLI, « Lamentation napolitaine », Revue *FMR*, Europe, édition française, n° 70, octobre-novembre 1997.

10. M. MARTIN, *La Statuaire de la Mise au tombeau du Christ des XV^e et XVI^e siècles en Europe occidentale*, Paris, 1998. L'ouvrage donne un certain nombre de « mains énigmatiques », entre autres : Agnetz (Oise), restaurée en 1883, main de saint Jean ; Allery (Somme), vers 1520 ; Le Mans (cathédrale) ; Moulins (Allier), main de saint Jean ; Peyrestortes (Pyrénées-Orientales), fin XV^e siècle, main de la Vierge.

11. Lavers de la médaille signée Raymond Joly, frappée à la Monnaie de Paris en 1965, est envahi par la main du Créateur telle qu'on la voit dans cette scène, montrant l'intérêt porté à un geste peu coutumier.

sur le mur du fond vingt ans plus tard (1536-1541), dans les deux mains du Christ et celles d'un certain nombre de personnages, élus entraînés par des anges ou damnés saisis par les démons¹².

Passons aux Raphaël du musée de Dresde. Dans la *Madone Sixtine* (1513), le peintre retient la main énigmatique pour la droite de la Vierge qui serre étroitement son enfant contre elle. Dans la *Transfiguration* (1517-1520), il la donne à deux des quinze personnages, en bas, à droite du tableau, et au Christ lui-même (main gauche). Il en va de même pour la *Tentation du Christ*, du Titien (1530-1540), à la Galerie palatine de Florence.

Un peintre moins connu que les précédents, Giovanni Antonio Fasolo, use à profusion de la main énigmatique dans les fresques dont il décore les murs de la villa palladienne de Caldogno, située aux environs de Vicence dans la riantة campagne de la Vénétie (vers 1570)¹³.

En dehors de l'Italie, dans l'Europe entière la liste s'allonge à l'envi. On en retiendra

deux exemples : en France, dans la *Mise au tombeau* de la chapelle d'Amboise transportée, en 1802, de l'abbaye de la Trinité de Poitiers à Notre-Dame-la-Grande, la main serrée sur le cœur de la sainte femme qui se tient derrière la tête du Christ couché sur le linceul tendu par Joseph d'Arimathie et Nicodème¹⁴ ; en Espagne, outre le portrait de l'hidalgo anonyme du Greco (1578) déjà évoqué, d'autres artistes, tel le sculpteur Juan de Anchieta, (1565-1588), la représentent aussi¹⁵.

XVII^e-XVIII^e siècles

Parmi les six mains tendues pour recevoir le Rosaire offert par saint Dominique, dans la *Vierge du Rosaire* (1607), du Caravage (Michelangelo Merisi), il en est une, tout à fait remarquable. La main du *Garçon mordu par un lézard*, du même artiste, adopte le même schéma¹⁶. La *Transverbération de sainte Thérèse* (1652), du Bernin, donne une main gauche énigmatique à la réformatrice du Carmel, quasi évanouie dans son extase.

À Paris, dans l'église Saint-Roch, le *Baptême du Christ* (1731), marbre de Jean-Baptiste Le Moyne, la retient pour la main du Baptiste, qui tient la coquille avec laquelle il a puisé l'eau du Jourdain, et la main droite de Jésus posée sur la poitrine. Le même sculpteur reprend la main énigmatique dans le groupe profane de *Vertumne et Pomone*, en 1760¹⁷. Elle apparaît encore dans *La Sainte Famille avec saint Jean-Baptiste enfant*, huile sur toile de Giuseppe Bottani (vers 1770)¹⁸.

12. L'éminent spécialiste de la Sixtine, Heinrich W. Pfeiffer, jésuite, si prolixe dans *La Chapelle Sixtine révélée, l'iconographie complète* (Paris, 2007), ignore curieusement cette main si particulière. Il commente ainsi la *Séparation des eaux* : « Dieu a les doigts de la main droite tournés vers le haut, tandis que sa main gauche est baissée au-dessus des eaux inférieures », p. 21. Pour la création d'Adam, l'auteur se contente d'un commentaire succinct : « La droite de Dieu, pleine d'énergie dispensatrice de vie, frôle la main gauche détendue d'Adam. Par le même geste est exprimée non seulement l'idée de la première création, mais aussi celle de la nouvelle création à travers la Rédemption. », p. 214. Les ouvrages donnent souvent cette image typique en gros plan. Dans le *Jugement dernier*, H. W. Pfeiffer commente ainsi la main du Christ qui juge : « L'articulation des muscles montre la figure du Christ concentrée dans un seul et unique effort, dont le point culminant est le geste de condamnation de son bras droit levé. » Rien sur le geste de la main elle-même, pas plus que sur celui de la main gauche.

13. R. TEMPERINI, « Villégiature vénitienne », *Revue FMR*, n° 102, p. 17-46. Aucune allusion dans la description des gestes et des attitudes à la « main énigmatique ».

14. M. MARTIN, *La Statuaire...*, *op. cit.*, p. 288.

15. J. CAMÓN AZNAR, « El escultor Juan de Anchieta », *Revue Príncipe de Viana*, 1943, p. 66-71.

16. S. FERMION PAGDEN, « Éloge du bon sens autour des cinq sens », *Revue FMR*, n° 66, février 1997.

17. F. SOUCHAL, « Le regard oblique », *ibid.*

18. C. TELLINI PERINA, « Giuseppi Bottani », *ibid.*, n°102, p. 54. L'auteur évoque simplement pour ce qui nous concerne « la diversité de l'articulation des mains ».

Pour compléter des exemples pris aux siècles classique et baroque, on se reportera plus loin à l'étude des œuvres conservées dans les musées de Brest et de Quimper.

XIX^e-XX^e siècles

Pendant la période contemporaine, le motif reste d'actualité, même si nous ne retenons, pour le XIX^e siècle, qu'un exemple parmi tant d'autres, *L'Adieu* (1892), par Auguste Rodin. Au siècle suivant, Giberto Severi retient la main énigmatique dans le *Portrait de l'actrice Vivi Gioi*, le *Portrait de madame Finas* (1952) et le *Portrait d'une diplomate française* (1958)¹⁹. Roland Topor (1938-1997) nous donne une main vraiment typique, placée sur l'oreille d'un homme vu de profil. L'artiste breton Lucien Simon appuie sur sa hanche la main énigmatique de la bigoudène dans le cercle des spectateurs fascinés par les *Lutteurs à main plate*.

Dans le domaine de la sculpture contemporaine, on retient la Vierge commandée à Jean Fréour par la communauté des pères eudistes de La Roche-du-Theil, en 1980. On ne peut négliger le vaste domaine de l'image saint-sulpicienne dont on donnera quelques aperçus dans l'enquête locale approfondie qui suit²⁰.

Et, pour terminer sur une note plaisante une énumération quelque peu fastidieuse, le caricaturiste Wolinski donne des mains énigmatiques au « pépé communiste » et à sa petite-fille, enthousiasmée par les JMJ catholiques (*Paris-Match*, 18-24 septembre 2008) ; il reprend le thème dans une autre fantaisie du *Journal du Dimanche* du 8 novembre 2009... Est-ce un hasard ?

19. R. BOSSAGLIA, « Dolce vita », *ibid.*, n° 70, octobre-novembre 1997.

20. A. VIRCONDELET, *Le Monde merveilleux des images pieuses*, Paris, 1988, p. 101 et 126.

La main énigmatique des icônes

Dans l'évocation chronologique des mains énigmatiques, on a réservé, les mettant à part, les icônes de l'aire byzantine : à Chilandari (mont Athos, XIV^e siècle), mains de saint Marc qui tient son livre fermé, celles de saint Matthieu qui entrouvre le sien, sur la première page duquel se devinent les mots grecs : BIBL(OS) GE(NESEOS) JE(SOU) CHR(ISTOU) U(IOU) (« Livre de la généalogie de Jésus-Christ, Fils [de Dieu] »)²¹ ; dans la galerie des icônes de Sveti Klement à Ohrid (XVI^e siècle), la main gauche de Joachim et les mains du prêtre de la *Présentation de la Vierge au Temple* ; au Patriarcat grec de Jérusalem, main de Jean-Baptiste dans un *Baptême du Christ*²² ; au Museum of Folk Architecture and Daily Life de Kiev, la Vierge Hodegetria (1677) ; sur une peinture du XVIII^e siècle conservée au National Art Museum de la même ville, mains énigmatiques de sainte Julienne, l'une tenant la croix, l'autre posée sur la garde de l'épée de la martyre²³ ; en Turquie, mains énigmatiques dans la fresque de la *Mise au tombeau*, à Saint-Sauveur in Chora d'Istanbul²⁴.

La main énigmatique dans les musées du Finistère

Faisant suite à une introduction qui montre l'ampleur de la représentation qui nous préoccupe, nous abordons la richesse offerte par le patrimoine du Finistère en commen-

21. E. YON, P. SERS, *Les Saintes Icônes...*, *op. cit.*, fig. 135 et 136.

22. *Id.*, *ibid.*, fig. 69 et 87.

23. L. MILYAEVA, *The Ukranian Icon, 11th-18th Centuries, from Byzantine Sources to the Baroque*, Bornemouth, 1996, p. 88 et 90, note 81.

24. M. MARTIN, *La Statuaire...*, *op. cit.*, p. 20.

çant par les toiles accrochées aux cimaises des musées de Brest et de Quimper.

Musée municipal de Brest

Le *Saint Philippe Benizzi* en extase, de Carlo Dolci (1641), a fait l'objet d'une longue notice dans le catalogue publié à l'occasion de sa présentation à l'exposition tenue au Grand Palais à Paris en 1988-1989²⁵. La main gauche de Philippe fait le geste typique qui nous fascine. Autant qu'on puisse faire l'histoire de l'œuvre, on sait qu'elle fut commandée à Carlo Dolci par la corporation des cochers de Florence. Après bien des pérégrinations, elle est entrée dans la collection du musée municipal de Brest, où on l'admire aujourd'hui. Dans la *Bataille de Josué contre les Amalécites* de René-Antoine Houasse (1645-1710) on remarque les mains de l'ennemi terrassé par un combattant hébreu. La main énigmatique se repère encore dans une demi-douzaine d'œuvres du même musée : *La Sainte Famille*, par Sébastien Bourdon (1616-1671) ; *Achille à la cour de Lycomède*, par Sébastien Leclerc, vers 1713 ; *Le Jugement de Salomon*, par Johann Conrad Seekatz (1719-1768) ; *Cassandre et Olympe* par Jean-François Taillasse, 1799 ; *Héro et Léandre* (1814), par Claude Delorme ; *La Mort de Saint Louis*, grand tableau historique, école française, XIX^e siècle.

Musée des Beaux-Arts de Quimper

À Quimper, la riche collection des tableaux des XVIII^e et XIX^e siècles, issue du legs de Silguy, que présente le musée des Beaux-Arts, fournit de son côté une belle moisson. Rappelons que la collection quimpéroise a fait l'objet d'expositions dans plusieurs villes

d'Espagne en 1992, à l'initiative des conservateurs André Cariou et Sophie Barthélemy, appuyés par Michel Bépoix, directeur de l'Institut Cultural Frances de Zaragoza²⁶. La main énigmatique se rencontre dans nombre d'œuvres : dans *La Nuit* (vers 1753), de Noël Hall, on note les mains de l'allégorie qui représente la Nuit et la main de l'enfant endormi ; dans sa *Visitation* (1770-1780), Joseph-Benoît Suvée la donne à la Vierge Marie ; Antoine-François Callet la réserve à Jupiter et à Ganymède, l'échanson des dieux, dans la toile intitulée *Cérès implorant Jupiter* (vers 1776-1777) ; l'allégorie de la Justice a une main semblable dans le tableau intitulé *Louis XVI jurant fidélité à la Constitution sur l'autel de la patrie* (1790), par Nicolas-Guy Brunet ; il faut aussi voir la main pathétique tendue par Démosthène, le célèbre orateur grec, au prononcé de la sentence capitale par Archias, chef des soldats thraces, dans *La Mort de Démosthène*, peinte par Michel Martin Drolling en 1806 ; plus discrète enfin, mais évidente, la main de la femme qui surveille l'entrée de la grotte où son mari blessé à mort est assisté par un moine, dans *La Confession du brigand*, par Auguste de Forbin, vers 1820.

La main énigmatique dans le patrimoine religieux du Finistère

L'inventaire des mains énigmatiques des musées de Brest et de Quimper, tout intéressant qu'il soit, nous cantonnait dans le domaine de la peinture française en général. Abordons maintenant les œuvres produites par les artistes locaux qui ont travaillé pour les églises et les chapelles du Finistère, invitation discrète à « revisiter » les sanctuaires

25. O. CHEVRILLON, A. BREJON, N. VOLLE, G. BRIGANTI, Y. BONNEFOY, C. HAFFNER, S. COTTÉ, D. LAVALLE, Seicento. *Le siècle de Caravage dans les collections françaises*, catalogue d'exposition, Galeries nationales, Grand Palais, Paris, 1988-1989, p. 14-15.

26. A. CARIOU, S. BARTHÉLEMY, *Un siglo de pintura francesa (1750-1850). Colección del Museo de Quimper*, catalogues des expositions de La Corogne, Saragosse et Valence, La Corogne/Saragosse, 1992.



Fig. 2. – Le Faou, *église Saint-Sauveur*, tableau du *Repas des disciples d'Emmaüs* (détail).
Cliché J. Lubin.

auxquels nous sommes habitués, ravivant par un biais nouveau le regard porté sur notre patrimoine. On privilégiera d'abord quelques édifices particulièrement riches sur le point précis qui nous concerne. Six « stations » ont été privilégiées, mais d'autres, tout aussi fructueuses, pourraient se faire ailleurs. Du Faou, en Cornouaille (église Saint-Sauveur, puis sanctuaire Notre-Dame de Rumengol), on passera en Léon, par Lampaul-Guimiliau, Roscoff, Saint-Pol-de-Léon, enfin Saint-Thégonnec.

Le Faou, *église Saint-Sauveur*

À Saint-Sauveur du Faou, une église qui n'attire pas particulièrement la foule des visiteurs, la représentation de la main énigmatique est loin d'être négligeable. À droite de l'entrée du chœur on la voit sur le médaillon consacré à l'évangéliste saint Luc, bas-relief de qualité sculpté en 1753 par Matthieu Le Goff, maître menuisier et char-

pentier de Brest. L'homme, fort estimé par la fabrique paroissiale, avait fourni, l'année précédente, le couronnement du retable du Rosaire²⁷. Dans le chœur, les mains de la statue du Sauveur et des deux anges adoreurs à l'autel adoptent ce motif ; de même, dans le groupe de la Vierge à l'Enfant, la main gauche de la madone qui tient le sceptre et celle de l'enfant qui soutient le globe de la royauté, ou encore la main gauche de la statue de saint Yves, pressée sur la poitrine dans un geste qui exprime la conviction intime de l'avocat des veuves et des pauvres. À l'autel placé contre le mur nord, elle apparaît dans la statue de la vertu de Tempérance. Dans le bras sud du double transept, elle se voit dans la toile intitulée *Le Repas des disciples d'Emmaüs* ; il s'agit d'un don de l'État, fait au cours

27. M. DANGUY DES DÉSERTS, *Le Faou, Le Faou*, 2001.



Fig. 3. – Le Faou, église de Rumengol, statue du Saint Sauveur (détail).
Cliché J. Lubin.

du XIX^e siècle, et, comme beaucoup d'œuvres de ce genre, le *Repas* de l'église du Faou est une copie inspirée de la grande composition de Véronèse conservée au musée du Louvre. Parmi les quinze personnages qui, dans le décor architectural d'une somptueuse auberge, gravitent autour de la table où le Maître rompt le pain pour Cléophas et son compagnon, on remarque, sur la droite, la main de la femme qui porte un enfant ; le majeur et l'annulaire sont non seulement joints mais ce dernier s'orne d'un riche anneau, en plus de celui qui est enfilé sur son index.

Le Faou, église Notre-Dame de Rumengol

Dans la même commune, l'église de Rumengol est riche en mains énigmatiques. On les relève dans des œuvres fort diverses qui ont l'intérêt d'avoir été commandées à des époques différentes : retables du XVII^e siècle, croix de procession du début du XIX^e siècle, vitraux et maître-autel de la seconde moitié du XIX^e siècle.

Au nord, le retable des évangélistes fournit, ici et là, sept mains énigmatiques : dans la grande statue de saint Luc, main gauche tenant le livre de l'Évangile ; sur les bas-

reliefs qui représentent le martyre de saint Jean et de saint Marc ; sur les bas-reliefs, plaqués aux bases des colonnes, Ambroise, Jérôme, Augustin, trois des quatre Pères de l'Église latine ; au couronnement du retable, la main droite du Père éternel qui émerge d'un grand voile flottant ; dans le coffre de l'autel, l'effigie du saint Sylvain (XIX^e siècle) signalée par la plaque : FOCVS SILVANI (« autel de Sylvain »), que le barde Jean-Marie Lescour avait obtenu de Rome²⁸, on remarque la main droite du martyr.

Dans le retable du bras sud du transept, consacré à saint Jean-Baptiste, les mains énigmatiques sont sensiblement plus nombreuses. Une observation rigoureuse en révèle plus de vingt : au sommet du retable, mains des anges et du Père éternel qu'ils encadrent ; dans les grandes statues, mains de saint Charles Borromée, du Saint Sauveur dont les doigts serrent le globe de la royauté, main du

28. Y.-P. CASTEL, M. DANGUY DES DÉSERTS, « Jean-Pierre Marie Lescour, « barde de Notre-Dame de Rumengol », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXVII, 2008-2009, p. 213-231 (p. 220-221).

Baptiste qui tient l'oriflamme ; plus difficiles à repérer mais présentes, au-dessus du tabernacle, les mains du groupe du *Baptême du Christ*. Les bas-reliefs nous livrent d'autres mains énigmatiques, tel celui où le Baptiste pointe le doigt vers Jésus qui passe au bord du Jourdain, illustrant la parole : « Voici l'Agneau de Dieu. » Et de même qu'au retable du nord, il y en a ici sur les bas-reliefs, aux dés des colonnes représentant quelques-uns des apôtres dont Pierre, Paul, Philippe et Simon. Dans les panneaux du niveau bas du retable placés de part et d'autre de l'autel, on repère les belles mains de deux des Vertus théologiques (Foi et Espérance). Au centre du retable, le grand tableau de l'*Assomption* aux armes des Richelieu, les deux mains de la Vierge dans sa montée extatique vers le ciel, tandis que l'un des assistants tend une de ses mains vers elle.

On trouve encore la main énigmatique dans les vitraux, aux baies n° 2, la Vierge du Couronnement au ciel, et n° 5, une âme dans les flammes du Purgatoire. Sur le maître-autel du XIX^e siècle, elle est attribuée à saint Thomas, mais ici le geste est à peine esquissé. Sur la croix de procession d'argent qui date du premier quart du XIX^e siècle (1812-1819), saint Jean la présente ouverte²⁹. Elle est reprise enfin, sur la bannière de la Vierge, pour la main droite posée sur la poitrine de Marie couronnée au ciel par la Trinité.

Tout bien compté, l'église de Rumengol est riche d'une trentaine de mains énigmatiques.

Lampaul-Guimiliau, église Notre-Dame

L'église léonarde de l'enclos de Lampaul-Guimiliau, dédiée à Notre-Dame, apporte une moisson aussi ample que celle fournie par Rumengol.

29. Poinçon losangique MH, Marguerite Hoguet, veuve de Pierre Paraud, et seconde marque sur la hampe, avec son nom en toutes lettres : VE PARAUD.

Au revers de la poutre de gloire où s'alignent les douze sibylles, on voit la main de la Samienne, sixième de la série, qui tient le berceau évocateur de la mangeoire où la Vierge Marie coucha le nouveau-né dans la grotte de Bethléem ; au centre de la poutre, la main de la Vierge de l'Annonciation.

Le retable de saint Jean-Baptiste, autel au sud du chœur, illustre le propos de façon magistrale. Pas moins de dix-neuf mains ouvertes, annulaires et majeurs joints, dont onze dans le grand tableau central en bas relief qui regroupe quatre épisodes de la vie du Précurseur : mains de trois des cinq disciples auxquels le saint Jean qui passe à distance au bord du fleuve dit : « Voici l'Agneau de Dieu » ; dans le *Baptême de Jésus*, les deux mains fines du Messie agenouillé qui croise les bras mais aussi celles de l'un des trois anges qui assistent à la scène ; vers la fin de la vie du Baptiste, se tendent la main impérieuse du roi Hérode, intimant au garde l'ordre de se rendre au cachot du détenu pour exécuter la sentence cruelle, et celle du martyr qui vient de subir la peine capitale. Trois autres mains énigmatiques se repèrent au fronton de ce beau retable. Elles appartiennent à l'ange adorateur et au joueur de luth qui honorent le Père éternel dont la main créatrice elle-même s'appuie sur le globe représentant son pouvoir sur l'univers. Dans le bas-relief de l'aile droite du somptueux retable, d'autres mains ponctuent la scène de la prédication du Précurseur, celles de la mère qui écoute attentivement la parole enflammée de Jean Baptiste et aussi celle de son enfant.

Le retable de la Passion, au nord, conserve une Passion du XVI^e siècle, produite par l'atelier anversoïse de Robert Moreau, œuvre d'importation intégrée, par le sculpteur breton, dans un encadrement architecturé classique du XVII^e siècle. Dans le bas-relief consacré à la naissance de la Vierge Marie, on note la main de la servante qui présente le linge derrière l'accoucheuse qui, penchée sur le

bassin, abaisse la cruche pour laver l'enfant qui vient de naître.

Vers le bas de l'église, dans la grande *Mise au tombeau* du sculpteur Anthoine, datée 1676, la main énigmatique porte le vase d'aromates de Marie-Madeleine. C'est aussi celle de la femme qui croise les bras vers les pieds du Christ. Ce sont encore la main droite de Gamaliel qui aide Nicodème à tenir le linceul, et celle d'une des saintes femmes dont l'évangile de saint Marc dit qu'elle était la mère de Jacques et de José. Contre le mur sud, dans le tableau de la *Sainte Parenté*, signé A. FLOCH FECIT 1662, l'artiste donne aux sénestres de saint Joseph et de l'Enfant la touche énigmatique. Ajoutons, dans la chapelle ossuaire de l'enclos voisine de l'église, le blochet qui représente une femme.

En quittant l'enclos paroissial de Lampaul-Guimiliau, on peut gagner, dans le quartier isolé de la Garenne en pleine campagne, la chapelle Sainte-Anne qui abrite un groupe de *Sainte Anne trinitaire*, où la main énigmatique de l'aïeule soutient le petit Enfant Jésus près de la Vierge Marie.

Roscoff, église Notre-Dame de Croaz-Batz

Continuant notre tour des églises, nous passons à Notre-Dame de Croaz-Batz, à Roscoff, pour y repérer, au bas mot, plus d'une quarantaine de mains énigmatiques, dont voici le détail.

Au maître-autel, le grand retable du chœur, dû aux sculpteurs Guillaume Castel et Alain Lerrel, resplendissant d'or, fournit à lui seul plus de la moitié du riche lot des mains. Dans la *Cène* sculptée en bas relief sur la porte du tabernacle, la main que Jésus porte à la poitrine, les deux mains de saint Pierre croisées sur la nappe et celle de la servante à la cruche vue de dos³⁰. Parmi les statuettes

de la contre-table de l'autel, signalons la main des évangélistes Marc, Luc et Jean tenant chacun son livre. Dans le bas-relief illustrant le *Couronnement d'épines*, ce sont les mains liées de Jésus. C'est encore la main du Christ appuyée sur le sol dans sa chute sous le poids de la croix lors de la *Montée au calvaire*. Les cariatides et les Vertus placées dans les angles de l'autel présentent aussi des mains énigmatiques, entre autres, la Prudence qui arbore le miroir symbolique, la Justice qui serre contre son flanc la balance et la Force qui s'appuie sur sa colonne. Au sommet du retable, la main de la Vierge de l'Annonciation. Ajoutons les mains de dix angelots qui, cueillant des fruits, jouent dans les rinceaux couverts d'or. Dans la grande toile centrale du retable, la *Donation à saint Dominique et sainte Catherine de Sienne*, la main énigmatique se retrouve dans quatre des médaillons du Rosaire disposés en couronne : Élisabeth de la *Visitation*, docteurs du *Recouvrement de Jésus au Temple*, apôtres de la *Pentecôte* et personnage à droite de l'avant-dernier mystère glorieux illustrant l'*Assomption de la Vierge au ciel*.

Le retable du maître-autel de Roscoff offre ainsi plus de vingt mains énigmatiques, un chiffre à rapprocher de celui du retable de saint Jean-Baptiste à Lampaul-Guimiliau, vu plus haut.

À l'autel des trois vierges, ce sont les mains gauches de sainte Barbe avec sa tour traditionnelle, de sainte Geneviève qui défend la porte de l'enceinte de Paris et de sainte Catherine foulant aux pieds le philosophe

Judas identifiable à la bourse qu'il tient précieusement serrée, une place plutôt rare dans les Dernières Cènes. Ainsi, au lieu d'être, comme d'habitude, assis en bout de table, le traître se tient à la droite du Seigneur, qui selon le texte de l'Écriture « lui tend la bouchée ». En réponse à l'apôtre Jean prié par Pierre de demander à Jésus qui allait le trahir, celui-ci dit simplement : « C'est celui pour qui moi je tremperai la bouchée et à qui je la donnerai. »

30. Dans cette scène signalons, en marge de notre recherche spécifique, la place que donne le sculpteur à



Fig. 4. – Roscoff, *église Notre-Dame de Croaz-Batz*, statue de sainte Barbe (détail).
Cliché J. Lubin.

décontenancé d'Alexandrie. À l'autel des apôtres, il y a la main de saint Pierre.

Dans la chapelle des Agonisants, bâtie en 1701, vers le bas de l'église, au sommet du retable de la Bonne Mort, Dieu le Père, bras étendus, ouvre des mains énigmatiques, annulaires et majeurs joints. Sur la toile centrale datée et signée (« 1702, Alain Bourriquen, sieur de Villemoreau », maître peintre de Morlaix [1668-1738]), on relève la main de la femme qui sèche ses larmes assise au chevet du mourant. À droite, la statue en bois de saint Jérôme adopte le même schéma

pour la main gauche du saint, pendant au-dessus du lion accroupi à ses pieds.

La chaire à prêcher (1711) offre de son côté plusieurs exemplaires de mains énigmatiques. Elles sont dues au sculpteur de Morlaix Jacques Lespagnol. On les voit sur les panneaux en bas relief de la rampe de l'escalier consacrés à divers épisodes de la vie de la Vierge. Si la *Présentation de la Vierge au temple* et l'*Annonciation* sont des thèmes classiques, la *Vision prémonitoire des parents de Marie* est d'autant plus intéressante qu'elle illustre un thème relativement rare dans l'iconographie³¹. En voici le sujet : dans une vision prémonitoire dont ne parlent pas les textes sacrés, anticipant le destin de leur enfant, Anne et Joachim contemplent, déjà glorifiée dans les hauteurs du ciel, Marie, leur fille qui fut accordée miraculeusement par Dieu à leur grand âge. Les pieds de la Vierge sont posés sur un globe où se love le serpent évoqué dans le récit de la Tentation de la Genèse. Un lis évoque la future conception virginale par l'intervention de l'Esprit-Saint sous la forme de la colombe qui plane dans les hauteurs.

Ainsi, à Roscoff, peintres et sculpteurs retenant la main énigmatique s'en donnent à cœur joie, avec une virtuosité qui nous frappe sans doute plus que partout ailleurs.

Saint-Pol-de-Léon, cathédrale Saint-Paul Aurélien

À Saint-Pol-de-Léon, la main, repérée aussi bien dans les retables que dans les vitraux, fournit l'occasion d'une visite qui fait aller et venir d'un bout à l'autre de la cathédrale.

Dans la chapelle axiale du chevet, l'autel de saint Joseph, en bois verni, montre que

31. On en chercherait en vain l'évocation dans l'œuvre monumentale, pourtant fort bien documentée, de L. RÉAU, *Iconographie de l'art chrétien*, Paris, 6 vol., 1955-1959.

l'atelier de sculpteurs locaux du XIX^e siècle, sans doute celui des Derrien, connaissait la main en question. On la devine sur quatre des dix statuettes de la contre-table³², celle de l'apôtre saint Paul et celles de trois évangélistes parmi lesquels seul se reconnaît saint Luc.

Dans la chapelle latérale nord où se célèbrent les messes quotidiennes, le retable du Rosaire, du XVII^e siècle, est riche de ce motif. Dans la toile centrale qui développe la vue panoramique de l'ancienne cité épiscopale, on voit ainsi figurée la main du Christ, posée sur le globe symbolique. De même pour la main de la Vierge de la Pentecôte, parmi les médaillons des mystères du Rosaire peints sur la toile. De même pour les mains des grandes statues, Pierre avec ses clés, Jean-Baptiste, et les statuettes de sainte Claire et de sainte Thérèse d'Avila. Sur le degré, près du tabernacle, on remarque les menottes des angelots qui se congratulent gentiment.

Passant dans la chapelle sud jouxtant la porte latérale dite « de saint Matthieu », le retable du Mont-Carmel se signale par l'ange aux ailes d'or qui tient les armoiries du Carmel. Dans le groupe de l'ange gardien, niche de gauche, le guide céleste et l'enfant qu'il protège présentent la main énigmatique qui se retrouve sur le bas-relief de la Prudence, allégorie féminine reconnaissable au miroir et au serpent, un serpent qui trouve son origine dans la parole de Jésus : « Soyez prudents comme des serpents. »

Remontant vers l'autel de sainte Anne, dans le premier groupe sculpté, Anne et Marie, une main énigmatique de l'aïeule guide la lecture de l'enfant qui apprend à lire. En revanche, dans le second groupe représentant le même sujet, la main énigmatique est celle de Marie.

Près de la croisée du transept, où brillent, dans l'enfeu, les cierges de dévotion, le groupe

de la *Sainte Famille* mérite qu'on s'attarde à chacun des personnages. Marie, Joseph et l'Enfant présentent chacun une main ouverte aux majeurs et annulaires joints.

Aux baies qui éclairent l'église, neuf des vitraux historiés, dont la plupart datent du XIX^e siècle, retiennent l'attention. Baie n° 0, dans la *Dernière Cène*, l'apôtre à droite du Christ pose sur la nappe une main énigmatique. Baie n° 2, la main de saint Joseph. Baie n° 4, le vitrail, daté de 1893, est d'autant plus intéressant que le verrier de l'atelier intitulé « Fabrique du Carmel du Mans » s'inspire d'une page de l'ancien missel, précieux manuscrit conservé à la bibliothèque de Lyon, qui a appartenu à l'évêque Roland de Neufville, dont le long règne a couvert un demi-siècle (1563-1613)³³ ; le prélat y est agenouillé les mains jointes devant un autel ; sa prière est résumée dans la phrase inscrite sur une banderole, qui porte ces mots : *Domine exaltate et trahe me ad te* (« Seigneur, élevez-moi et attirez-moi vers vous »)³⁴. Baie n° 14, le vitrail consacré à la *Vie de Joachim et de sainte Anne*, en six épisodes, également signé « Hucher et succrs (successeurs), fabrique du Carmel du Mans », est postérieur de trois ans ; quatre épisodes nous livrent des mains énigmatiques : celle de Joachim qui reçoit la visite de l'ange, les deux mains de sainte Anne en prière, l'épouse stérile de Joachim, et celle de ce dernier dans la *Rencontre à la Porte Dorée de Jérusalem*, rencontre qui aura pour résultat de mettre fin à la stérilité du couple ; enfin autre main énigmatique, celle d'une des accoucheuses qui assiste à la *Naissance de la Vierge Marie*, l'enfant du miracle. Baie n° 16, le vitrail du *Jugement* (XVI^e siècle) donne une main droite énigmatique à la

32. Elles étaient douze à l'origine, celles des niches extrêmes ayant été volées.

33. Bibl. mun. Lyon, ms. 521 (441).

34. Citation libre inspirée en partie du Cantique des Cantiques : *Trahe me post te curremus* (« Entraîne-moi après toi, courons »), Cant. 1, 4.

sainte patronne de la donatrice Le Scaff³⁵. Baie n° 18, le verrier Lobin, de Tours, attribue une main énigmatique au Seigneur de la *Vision à Pátmos* (1888), la vision inaugurale donnée par l'Apocalypse de saint Jean (1, 12-20). Baie n° 20, dans un des quadrilobes de la grande rose du transept, le même verrier avait, en 1873, donné une main énigmatique au roi David, désigné par l'inscription qui l'accompagne : *Rex David*. Baie n° 24, le vitrail ancien, dit des *Œuvres de miséricorde*, daté de 1560, pourrait faire illusion en ce qui concerne notre inventaire des mains énigmatiques : c'est du temps de sa restauration par la « Fabrique du Carmel du Mans » au XIX^e siècle qu'ont été données de telles mains aux deux anges qui supportent, dans le haut des lancettes, la devise des Kerscau-Kerouartz (?), une devise réconfortante si, s'élevant au-dessus du sens purement matériel, on l'interprète dans le sens spirituel : « Espoir en mieux. » Baie n° 100, baie axiale du chœur, sous la voûte qui surplombe le maître-autel,

consacrée à la *Confession de saint Pierre*, on retrouve la main, donnée à l'apôtre qui, agenouillé devant le Seigneur, reçoit les clés.

Si des vitraux on passe à la statuaire de la cathédrale, dont on a déjà signalé quelques pièces plus haut, la moisson continue. Parmi les statues isolées dispersées en plus de celles déjà mentionnées, on retiendra un saint Joseph, une sainte Thérèse de Lisieux en marbre, une Notre-Dame de Lourdes qui porte au front la croix de son chapelet. On note encore la main sur un bas-relief de la porte d'un confessionnal à l'image du Bon Pasteur. De même dans la grande crucifixion accrochée au mur du bras sud du transept, où se tend, pathétique, vers le Crucifié, la main d'un des assistants. Quelques-unes des statuettes de l'autel du Sacré-Cœur qui lui fait face, et l'ange qui tient une banderole portant les mots : « Réparation, Blasphèmes », sur le reliquaire de la Sainte Face, déclinent aussi le thème.

Enfin, le tombeau de marbre de Jean-François de La Marche, sculpté par Léon Cugnot en 1869. Agenouillé, le dernier évêque de Léon, connu de tous sous le nom d'*Eskop ar patates* (« l'évêque des pommes de terre »), la

35. La donatrice pourrait être Anne du Bois, de la maison de Kerlosquet en Saint-Pol-de-Léon, épouse de Jean Le Scaff, sénéchal de Léon en 1500.

Fig. 5. – Saint-Pol-de-Léon, *cathédrale*, tombeau de M^{gr} Jean-François de La Marche (détail).
Cliché J. Lubin.



main au type énigmatique posée sur le cœur, tend de l'autre la lettre écrite aux administrateurs du département du Finistère depuis son exil en Angleterre. On peut y lire ces fières et courageuses paroles : « Londres, le 4 avril 1792. Aux administrateurs du Finistère. Faites tomber les fers de mes prêtres prisonniers et je m'engage à traverser les mers pour me remettre à votre discrétion. »

Saint-Thégonnec, église Notre-Dame

Nous terminons par Saint-Thégonnec l'inventaire des mains énigmatiques des six sanctuaires choisis pour leur richesse, en



Fig. 6. – Saint-Thégonnec, église Notre-Dame, statue de saint Pierre au livre.
Cliché J. Lubin.

sachant qu'une opération analogue est possible en bien d'autres églises.

Au maître-autel, dans le chœur, il y a les mains des anges qui soutiennent la grande coquille destinée à servir de trône d'exposition pour le Saint Sacrement. Autour du chœur, les mains des anges qui tiennent le médaillon où est représenté Dieu le Père, la main de l'évêque qui porte un livre, celles de saint Luc, l'une pour le livre, l'autre pour le commentaire, celles des statues de saint Pierre au livre et de saint Jean, retenant le pan de son manteau, des bas-reliefs qui représentent saint Augustin et saint Grégoire.

Dans le retable du Rosaire, on remarque la main de sainte Catherine de Sienne. Dans le tableau de la *Nativité*, on devine, dans l'ombre, les mains que croise le berger dans un geste de profonde piété. Au retable du Saint-Sacrement, dans le bras sud du transept, les deux mains de l'ange agenouillé à droite. Sur la grande toile de la *Résurrection*, la main du soldat effrayé exprimant sa stupeur au moment même où le Christ ressuscite. Sur le même retable, la main de la statue de la Vierge qui porte l'Enfant.

Dans la crypte de la chapelle ossuaire, la *Mise au tombeau* (1702) de Jacques Lepagnol, à qui on doit aussi la chaire de Roscoff, a donné à saint Jean cette main, tendue pour assister la Vierge Marie, ainsi qu'à l'ange au calice.

La main énigmatique omniprésente dans les domaines variés de la production artistique dans le Finistère

Quittant l'inventaire analytique de la main énigmatique effectué dans les six églises visitées plus haut, nous en présentons maintenant le thème de manière synthétique dans les différents supports où elle se manifeste : les vitraux, les lambris, les peintures murales, les tableaux indépendants, les statues et les groupes sculptés, les bas-reliefs, le style saint-

sulpicien et les bannières. Cela nous mène, sans prétendre accomplir un circuit exhaustif, dans un nombre appréciable d'églises du diocèse de Quimper et de Léon.

Vitraux

L'abondante production des vitraux des XIX^e et XX^e siècles³⁶, résultat d'une reviviscence qui n'emporte pas aujourd'hui l'adhésion de ceux qui s'attachent à l'abstraction, montre une utilisation fréquente de la main énigmatique. On le voit tant chez les maîtres verriers de Paris, de Tours et de Rennes que chez les maîtres plus proches, de Morlaix ou de Landerneau. La liste qui suit ne reprend pas ce qui a été dit à propos des monuments étudiés plus haut.

– *Carantec*, église Saint-Carantec : baie n° 1, XIX^e siècle, atelier J.-B. Anglade, de Paris, dédié à sainte Anne, main portée au cœur par la Vierge Marie.

– *Crozon*, église Saint-Pierre : baie n° 0, XX^e siècle, *Crucifixion*, main de saint Jean portée au front ; baie n° 1, 1946, atelier Razin, de Nantes, main de l'ange au phylactère ; baie n° 3, bras nord de transept, dans la *Cène*, main de Judas portée au front dans un geste de confusion, après avoir été désigné par le Christ comme celui qui va le trahir.

– *Landerneau*, église Saint-Houardon : baie n° 0, main sur le cœur de la Vierge de l'*Annonciation* ; baie n° 9, au vitrail des *Trois Reines*, si les mains de sainte Élisabeth de Hongrie, qui a pour attribut des roses, ne sortent pas de l'ordinaire, celles de sainte Hélène qui tiennent le suaire et celle de sainte Clotilde qui tient le sceptre sont caractéristiques.

– *Morlaix*, église Saint-Mathieu : baie axiale n° 0, XIX^e siècle, main de saint Augustin, l'un des quatre grands docteurs de l'Église latine ; baie n° 4 (1933-1934, atelier Deschamps), dans la verrière légendée *Saint Mathieu quitte son bureau et suit Jésus*, la main du Christ qui fait signe au publicain de quitter son emploi pour le suivre.

– *Ploudaniel*, église Saint-Yves : baie n° 5, *Mort de saint Joseph*, la main de Jésus qui assiste aux derniers instants terrestres de son père adoptif.

– *Quimper*, cathédrale Saint-Corentin : baie n° 0, dans la *Nativité* peinte en 1868, par Steinheil, la main droite de la Vierge Marie qui tient l'Enfant, celle de ce dernier et de Joseph ; baie n° 2, dans la *Dormition de la Vierge Marie*, de Georges-Claudius Lavergne (vers 1891), la main de saint Paul qui, agenouillé, se reconnaît au nom écrit sur son auréole ; baie n° 13, dans la *Vocation de saint Mélar*, de Louis Plonquet (1904), la main de l'évêque qui se présente devant l'enfant ; baie n° 15, la *Vocation de saint Gwenaël*, du même artiste, la main de l'enfant en rouge à droite ; baie n° 17, dans la *Vie de saint Corentin* (Hirsch, 1869), 16^e médaillon représentant les derniers instants du saint ; baie n° 24, la main de l'enfant dans l'*Éducation de la Vierge Marie* (Lobin, 1858)³⁷.

– *Saint-Divy*, église Saint-Divy : la main, dans la verrière de sainte Thérèse de l'Enfant Jésus (Rault, verrier d'art à Rennes), avec la mention du donateur qui se fait connaître par de simples initiales : M. M. L. DONAVIT 1931.

– *Saint-Éloy*, église Notre-Dame du Fresq : dans le médaillon représentant le buste de sainte Thérèse de l'Enfant Jésus et de la Sainte Face (STÉZ THERESA AR

36. Une enquête, qui reste à faire, dans les vitraux du XVI^e siècle, voire dans ceux de la fin du Moyen Âge, pourrait réserver d'autres trouvailles ; à titre d'exemple, on peut citer la main de Caïphe dans la baie 0 de l'église Saint-Germain de Pleyben (information communiquée par Tanguy Daniel, que je remercie).

37. A. BRIGNAUDY, Y.-P. CASTEL, T. DANIEL, J. KERHERVÉ, J.-P. LE BIHAN, *Les Vitraux de la cathédrale Saint-Corentin de Quimper*, Quimper, 2005.

MABIC JEZUS), la main qui tient le crucifix.

– *Saint-Martin-des-Champs*, chapelle de la Salette : baie n° 0, la main d'Isaac, dans le *Sacrifice d'Abraham*, vitrail du XIX^e siècle par Étienne Clech.

– *Tréouergat*, église Saint-Gouescat : la main dans le vitrail de saint Ergat (XX^e siècle), qui ne mentionne pas le nom de son auteur mais celui des donateurs, plus explicites ici qu'à Saint-Divy : « Don de François Kerbrat et de Marie Kerboul. »

Lambris de plafond

– *Clédén-Poher*, église Notre-Dame : dans le lambris du plafond de la sacristie, la main de la Madeleine de la *Crucifixion*, peinte en 1750 par Pierre Herbault, du temps où « Noble et discret missire Jean Le Gléau, licencié en droit » était recteur de la paroisse.

– *Douarnenez*, chapelle Saint-Michel : dans la scène de l'*Ascension*, la main du Christ³⁸.

– *Morlaix*, chapelle des Ursulines, le lambris du chœur des religieuses, entièrement garni de peinture sur bois, offre plusieurs représentations du modèle : dans la *Crucifixion*, main de Marie-Madeleine ; dans la scène inspirée par la parole de Jésus (« Laissez venir à moi les petits enfants ») ; enfin, dans la *Cène*, une des mains du Christ posée sur la table et la main de l'apôtre en rouge, placé à droite de Judas.

Peintures murales

– *Saint-Ségal*, chapelle Saint-Sébastien : les restaurations récentes ont dégagé sous les enduits des traces relativement importantes de peintures murales. Dans le bras nord du transept se devine un saint François aux

mains stigmatisées dont la gauche entre dans le catalogue des mains énigmatiques.

Tableaux indépendants

– *Guerlesquin*, chapelle Saint-Jean : une toile du XIX^e siècle (?), sans signature, qu'on intitulerait volontiers *La Rencontre des époux Marie et Joseph*. Sous un large médaillon porté par des chérubins, montrant un cœur avec la croix et la couronne d'épines, Joseph agenouillé, à la main gauche énigmatique, présente le lis de la virginité à Marie agenouillée elle aussi, sur fond de paysage. Le thème étant peu habituel dans notre patrimoine, cette œuvre a été cataloguée, à cause du grand cœur qui règne au-dessus des personnages, sous le titre inexact de *Tableau du Sacré Cœur* ; elle provient de l'ancienne église³⁹.

– *Landerneau*, église Saint-Houardon : dans le chœur, toile de Yan' Dargent, la main de l'ange qui présente la Croix.

– *Loc-Brévalaire*, église Saint-Brévalaire : l'image du crucifix avec les instruments de la Passion, signée Leiber.

– *Morlaix*, église Saint-Melaine : dans l'*Ensevelissement de Jésus*, les mains de Joseph d'Arimathie et de l'une des saintes femmes.

– *Plabennec*, église Saint-Thénénan : au retable de l'Ange gardien, à gauche du tableau où l'enfant est guidé par le compagnon céleste, la main droite du diable qui se lève de dépit, voyant lui échapper une proie qu'il pensait saisir.

– *Pleyben*, église Saint-Germain : à l'autel des Trépassés, *Descente de croix*, la main droite de la Vierge explorée dont les bras s'écartent pour montrer le corps que Joseph d'Arimathie enveloppe dans le linceul après qu'il eut été descendu de la croix.

38. Information de Tanguy Daniel.

39. R. COUFFON, A. LE BARS, *Nouveau Répertoire des églises et chapelles, diocèse de Quimper et de Léon*, Quimper, 1988, p. 118.

– *Saint-Urbain*, chapelle de Trévarn : dans les *Cœurs de Jésus et de Marie*, les mains des anges adorateurs, et la *Trinité à l'Enfant Jésus, aux armes de la Passion*, un tableau au thème complexe très particulier, la main de l'ange qui tient un marteau.

La main énigmatique dans les *Donations du Rosaire*

La dévotion au Rosaire s'est développée au XVII^e siècle, sous l'impulsion des confréries établies dans les paroisses. Cela permet de consacrer aux tableaux et aux médaillons qui souvent les accompagnent un bref chapitre particulier, complétant ce qui a été signalé dans les six églises mentionnées plus haut.

– *Sibiril*, église Saint-Pierre : les mains énigmatiques de saint Dominique et de sainte Catherine de Sienne tendues pour recevoir les chapelets offerts à l'un et à l'autre par la Vierge Marie et l'Enfant Jésus.

– *Le Tréhou*, église Sainte-Pitère : les mains des bras croisés de saint Dominique.

– *Plabennec*, église Saint-Thénénan : dans la *Donation du Rosaire*, du XVII^e siècle, est un tableau méconnu qui mérite attention ; les personnages habituels, Dominique, la

Vierge et Catherine de Sienne, qui d'habitude sont seuls, s'entourent ici de plusieurs autres ; au ciel se devine saint Joseph, sur terre on voit un pape, la tiare déposée au centre du tableau ; un prince royal présente à la Vierge sa couronne et son sceptre ; on distingue en outre un saint prêtre avec son livre et un moine encapuchonné ; Saint Louis, avec la couronne d'épines, est le seul des figurants à présenter une main énigmatique ; en revanche ce type de main est attribué à la Vierge qui tient son enfant, ainsi qu'à saint Dominique.

– *Kernilis*, église Sainte-Anne : dans le médaillon du Rosaire (signé H. WINCHMANN F. 1659), la main de la Vierge Marie.

Statues indépendantes et groupes sculptés

La liste qui suit, tout en étant riche d'une cinquantaine de statues, ne peut être considérée que comme un échantillon de représentations de la main énigmatique.

– *Argol*, église Saint-Pierre-et-Saint-Paul : dans le groupe du Sauveur baptisé par saint Jean, la main droite qui tient le livre plaqué sur la poitrine.



Fig. 7. – Sibiril, église Saint-Pierre, retable du Rosaire, sainte Catherine de Sienne (détail).
Cliché J. Lubin.

– *Commana*, église Saint-Derrien : dans le baptistère (1683), les mains de l'allégorie de la Foi qui porte une maquette d'église posée sur des volumes représentant l'Ancien et le Nouveau Testament ⁴⁰, et celle de la statue de la Vierge à la rose, qui tient l'Enfant.

– *Combrit*, chapelle Notre-Dame-de-la-Clarté : la main droite de la statue de la Vierge Mère.

– *Concarneau*, église Saint-Guérolé, la statue de saint Guénolé.

– *Daoulas*, église Notre-Dame : les statues de saint Antoine et de la Vierge.

– *Dirinon*, chapelle Sainte-Nonne : statue de sainte Nonne, la main qui tient le livre.

– *Le Folgoët*, collégiale Notre-Dame : statue de saint Joseph, la main gauche qui porte l'Enfant, et celle de l'Enfant qui tient le globe.

– *Gouézec*, chapelle de Tréguron : statue du Sauveur, la main qui retient le voile enveloppant et la main droite posée sur le cœur.

– *Guiclan*, chapelle Saint-Jacques : statue polychrome de saint Jacques, matière indéterminée (XIX^e siècle ?), la main gauche tenant le livre ouvert.

– *Guimiliau*, église Saint-Miliau : dans le chœur, la main de l'apôtre qui tient serré son livre ouvert, les pages tournées vers la poitrine.

– *Irvillac*, église Saint-Pierre : groupe de Notre-Dame-de-Pitié, une main énigmatique, relativement rare dans ce genre de sculpture.

– *Kernilis*, église Sainte-Anne : les deux mains de sainte Haude qui soutient sa tête tranchée (fig. 9) ; de même la main gauche de saint Tanguy, son frère, considéré comme fondateur de l'abbaye de la pointe Saint-Mathieu ; revêtu de la bure du moine, il tient



Fig. 8. – Dirinon, chapelle Sainte-Nonne, statue de sainte Nonne (détail).
Cliché J. Lubin.

un livre fermé, alors que sa mitre est posée à terre.

– *Lampaul-Ploudalmézeau*, église Saint-Paul-Aurélien : statue de la Vierge à l'Enfant, main gauche de la mère qui porte le petit.

– *Landerneau*, église Saint-Houardon : pietà, la main droite de la Vierge qui soutient le bras du Christ descendu de la croix.

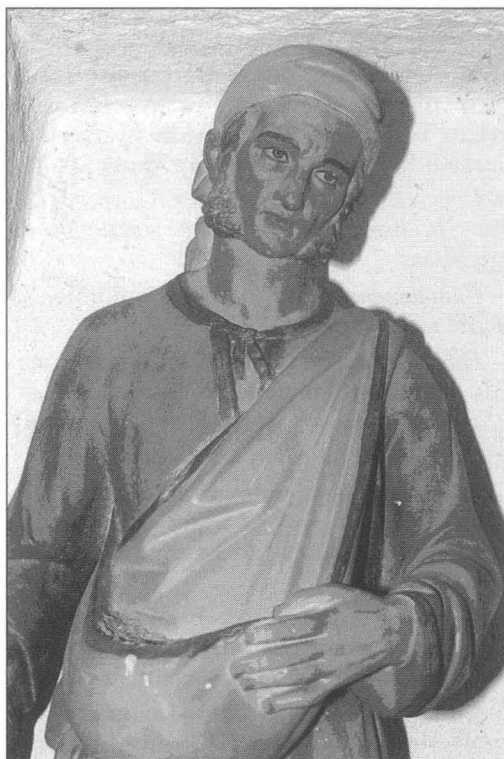
– *Landerneau*, église Saint-Thomas : la main, dans les statues de saint Joseph et de saint Thomas, ainsi que, dans celle de sainte Barbe, la main qui tient la palme et celle qui s'appuie à la tour.

40. C. CHAPALAIN, *Un joyau au cœur des enclos bretons, Commana*, s.l., 1998, p. 77, ill.



Fig. 9. – Kernilis, *église Sainte-Anne*, statue de sainte Haude (détail).
Cliché J. Lubin.

Fig. 10. – Landrévarzec, *église Saint-Guérolé*, statue de saint Isidore (détail).
Cliché J. Lubin.



– Landrévarzec, *église Saint-Guérolé* : statue de saint Isidore le laboureur.

– Locmélar, *église Saint-Mélar* : la main de l'ange cariatide à gauche de la porte du tabernacle et, dans le *Groupe de Notre-Dame-de-Pitié aux deux anges* (bois du XVI^e siècle), la main gauche de l'ange, dont la droite se lève pour inviter le fidèle à s'associer à la douleur de la Vierge Marie.

– Melgven, chapelle Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle : statue de saint Jacques (bois polychrome du XVI^e siècle), main gauche qui tient le livre ouvert.

– Morlaix, chapelle des Ursulines : statues de sainte Angèle Merici (bois, XVII^e siècle) et de la Vierge Marie foulant le monstre (XIX^e siècle).

– Morlaix, *église Saint-Melaine* : statue de sainte Rose de Lima (bois, XVIII^e siècle),

les mains qui présentent l'Enfant Jésus couché sur un grand voile au lourd drapé ; statue de saint Avertin, en chasuble romaine, la main gauche sur la poitrine ; statues de saint Joachim et de sainte Élisabeth.

– Ploudiry, *église Saint-Pierre* : statue de saint Jacques, en bois polychrome (XV^e siècle), la main droite tenant le livre ouvert.

– Plouézoc'h, chapelle Saint-Antoine : statue de saint Jacques, en bois (XVI^e siècle), disparue et mise en vente à Nice.

– Plougoulm, chapelle de Pratacoulm : statue de la Vierge à l'Enfant, la main gauche soutenant l'enfant, retenu par la droite contre la poitrine de sa mère.

– Plougourvest, *église Saint-Pierre* : groupe de Notre-Dame-de-Pitié, la main droite de la Vierge, comme à Irvillac.

– *Plounéour-Ménez*, église Saint-Yves : au retable de l'autel des Trépassés, dans le tableau central en bas relief, la main du dominicain qui s'écarte devant la majesté du Christ du Jugement ; dans les niches latérales, les mains des statues jumelles de saint Pierre et de saint Paul tenant un livre ; dans le groupe de *Sainte Anne éducatrice* (bois, XVII^e siècle), la main de l'aïeule qui guide la lecture de Marie sur la page du livre ouvert.

– *Plouvorn*, église Saint-Pierre : statue de saint Roch.

– *Plouzévéde*, église Notre-Dame de Berven : la main du Christ du jubé (1701) et celle du groupe de Notre-Dame-de-Pitié, en bois polychrome (XVII^e siècle), dont l'originalité consiste en ce que la Vierge porte dans sa main levée un cœur, en un geste symbolique particulièrement émouvant, s'accordant avec le culte plus spécifique du Sacré-Cœur ; enfin la main de la statue de sainte Catherine, qui serre la garde du glaive⁴¹.

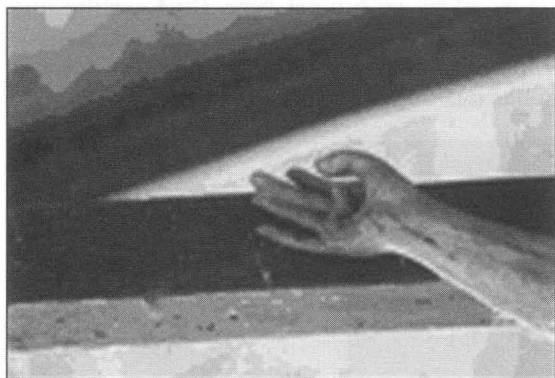


Fig. 11. – Plouzévéde, église Notre-Dame de Berven, jubé, crucifix (détail).
Cliché J. Lubin.

– *Pont-de-Buis*, église Sainte-Barbe : les mains des anges adorateurs, de chaque côté du tabernacle.

– *Quimper*, cathédrale Saint-Corentin : au tombeau de M^{gr} Graveran, le prélat, représenté à moitié allongé, « en vif » selon l'expression et non pas gisant, a les deux mains, celle qu'il porte à la poitrine et celle qui tient une missive, traitées en mains énigmatiques.

– *Rédéné*, église Notre-Dame-de-Lorette : à l'autel sud, dans la statuette de la Vierge à l'Enfant.

– *Saint-Divy*, église Saint-Divy : au retable du Rosaire, statue de saint Dominique, baroque à souhait, la main levée tenant un cœur.

– *Saint-Martin-des-Champs*, chapelle Saint-François de Cuburien : statue de la Vierge à l'Enfant, bois polychrome, dite *Notre-Dame-des-Victoires*, les deux mains de la Vierge ; statues de saint Joseph à l'Enfant, de saint François d'Assise et de saint Yves tenant un livre.

– *Saint-Ségal*, chapelle Saint-Sébastien : au retable sud, statue de sainte Anne avec son livre, saint Joachim main gauche à la poitrine, l'autre tenant sa houlette.

– *Saint-Urbain*, chapelle de Trévarn : les mains du Christ de l'Ascension, éclatant dans sa tunique rouge, et celles de l'ange adorateur.

– *Saint-Vougay*, château de Kerjean : statue d'un saint prêtre non identifié, en provenance de l'église ruinée de Brélévéné et de Cléder.

– *Tréflaouénan*, église Saint-Léonor : Vierge assise (bois, XVIII^e siècle).

Bas-reliefs

Après les statues on peut se pencher sur les bas-reliefs, qui sont tout aussi riches en mains énigmatiques que les rondes-bosses.

– *Bodilis*, église Notre-Dame, dans le riche ensemble des retables blanc et or qui garnissent le chœur et les autels latéraux : la *Cueillette de la manne dans le désert*, trois personnages présentent la main énigmati-

41. Voir aussi le chapitre des bas-reliefs, *infra*.



Fig. 12. – Bodilis, *église Notre-Dame*, retable de Saint-Jean, saint Pierre (détail).
Cliché J. Lubin.

que ; saint Pierre, la main à la poitrine ; les *Disciples d'Emmaüs*, la main de la servante qui porte l'aiguière ; la main de l'ange dans le *Sacrifice d'Abraham*.

– *Brennilis*, *église Notre-Dame* : la main dans les bas-reliefs de l'*Annonciation*, de la *Nativité*, de la *Circoncision*, du *Couronnement de la Vierge au ciel*.

– *Cast*, chapelle *Notre-Dame* de Quillidoaré : bas-relief de la *Nativité*, où tous les acteurs présentent une main énigmatique, que ce soit la Vierge, saint Joseph, le berger, la bergère et l'ange lui-même que le sculpteur ajoute à l'arrière du berceau de l'Enfant Jésus.

– *Communa*, *église Saint-Derrien* : dans le bas-relief représentant le *Baptême du Christ*, au plafond du baptistère (1683), les deux mains de Jésus croisées sur la poitrine.

– *Le Drennec*, chapelle de Locmazé : bas-relief de la *Crucifixion* sur la porte du tabernacle, avec, ce qui est rare, un *Crucifié* aux deux mains ouvertes, annulaire et majeur joints, tout comme la main du saint Jean et celles des anges cariatides voisins.



Fig. 13. – Brennilis, *église Notre-Dame*, bas-relief de l'*Annonciation* (détail).
Cliché J. Lubin.



Fig. 14. – Landerneau, église Saint-Thomas, maître-autel, martyre de saint Thomas Becket. Cliché J. Lubin.

– *Landerneau*, église Saint-Thomas : bas-relief du martyre de saint Thomas Becket, au maître-autel.

– *Locmélar*, église Saint-Mélar : la main dans le bas-relief du *Sacrifice d'Abraham* et celle de l'ange cariatide, maître-autel.

– *Lopérec*, église Saint-Pérec : au retable du Rosaire, les mains gauches de sainte Catherine de Sienne, L'Espérance, la Charité avec l'urne enflammée, sur les portes du bas, saint Joseph et saint Joachim ; en haut du retable, la main gauche posée sur le globe et celle de l'ange de gauche tenant le feston ; dans les médaillons, l'*Annonciation*, la main de Marie posée sur le livre de prières.

– *Plabennec*, chapelle de Locmaria-Lan : au retable, main gauche du Christ.

– *Ploudiry*, église Saint-Pierre : ici la main se trouve être celle d'un personnage aussi énigmatique que la main elle-même, une femme figurée dans le panneau central du coffre du maître-autel, auprès d'un pèlerin qui tend la main pour recevoir l'aumône ; ce panneau central n'a, semble-t-il, rien à voir ni avec la *Nativité* de gauche, ni avec l'*Adora-*

tion des mages de droite ; l'imbroglio s'explique par l'assemblage ingénieux de pièces anciennes, exécuté en 1895 par Duval, sculpteur de Landivisiau. Un document d'archives rapporte qu'ayant acquis « un retable de grande valeur provenant de Notre-Dame-des-Portes de Châteauneuf-du-Faou », Duval se montrait « disposé à le céder à l'église de Ploudiry à un prix assez modique. Moyennant 1 000 francs pour le retable et 300 francs pour son travail, il s'engageait à restaurer la *Nativité* et l'*Adoration des Mages*, œuvre artistique que l'église possède depuis plus de deux cents ans, à les encadrer dans le tombeau de l'autel de manière à former un tout complet⁴² ». Dans cet arrangement, se voit la main de la femme qui serre contre elle « précieusement, un nid d'oiseaux ».

– *Plounéour-Ménez*, église Saint-Yves : au retable du Rosaire, mains de Dominique et de Catherine de Sienne ; parmi les six panneaux

42. *Ploudiry, aux marches de l'Arrée. Son passé, ses monuments*, introduction d'Y. Branellec, Ploudiry, 1982, p. 84-85.



Fig. 15. – Saint-Pol-de-Léon, chapelle Notre-Dame du Kreisker, bas-relief des Pèlerins d'Emmaüs (détail).
Cliché J. Lubin.

de l'escalier de la chaire à prêcher, la Cène propose une main énigmatique.

– *Plourin-Ploudalmézeau*, église Saint-Budoc, sur la chaire de 1727, due au ciseau de René Lucas, replacée dans l'église rebâtie en 1884, trois des panneaux qui illustrent la vie légendaire de sainte Azénor laissent voir des mains énigmatiques : celle de sainte Azénor, posée sur le tonneau ballotté par les flots, l'autre tenant son crucifix, lors de son sauvetage miraculeux ; il y a aussi la main de l'ange qui visitait chaque jour, pour la réconforter, la princesse au cours de son singulier voyage ; enfin, la main de la sainte qui, après cinq mois d'une étrange navigation vers Beauport en Irlande, tient l'enfant qu'elle vient de mettre au monde, le futur saint Budoc⁴³.

– *Plouzévédé*, chapelle Notre-Dame de Berven : les anges qui encadrent le cartouche au monogramme M A (MARIA), les apôtres saint Jacques le Majeur, saint Simon qui tient une lance, saint Philippe, saint François

d'Assise, sainte Geneviève arborent la main énigmatique.

– *Saint-Pol-de-Léon*, chapelle Notre-Dame du Kreisker : au retable sud, les *Pèlerins d'Emmaüs*, la main de Cléophas, appuyée sur la table, dans le moment d'étonnement où il reconnaît Jésus à la fraction du pain.

– *Saint-Ségal*, chapelle Saint-Sébastien : dans la *Nativité aux bergers* (1706), les mains gauches des deux chérubins dans le ciel ; saint Luc, main gauche occupée à feuilleter le livre de son évangile.

– *Sibiril*, église Saint-Pierre : chaire à prêcher, bas-relief représentant saint Marc.

Dans les productions de style saint-sulpicien

Les productions du style saint-sulpicien, issues de fabrications en série proposées sur catalogues, étaient faites dans des matériaux peu nobles, ce qui tend à les dévaloriser aux yeux des amateurs d'art. Malgré la stigmatisation dont il a été l'objet, le style saint-sulpicien n'a cessé de durer, tant et si bien qu'on ne peut faire l'impasse sur ces objets religieux

43. *Kannadig* de Ploudalmézeau, octobre 2008.

qui connaissent aussi la main énigmatique. Quelques exemples pris au hasard, dans le royaume de la statuaire, suffisent à en rendre compte : le Sacré-Cœur, à Saint-Urbain ; une Vierge à l'Enfant, à Clédén-Poher ; le groupe de la Sainte Famille, à Saint-Pol-de-Léon ; les statues de saint Joseph, à Plounéour-Ménez, Saint-Pol-de-Léon, Tréouergat, celles de Notre-Dame de Lourdes et saint Vincent de Paul à Saint-Pol-de-Léon, saint Antoine de Padoue, à Daoulas et au Tréhou, sainte Catherine de Sienne, à Ploudaniel, saint Roch, à Bodilis et Clédén-Poher. On peut encore citer la statue de sainte Thérèse de l'Enfant Jésus et de la Sainte Face, communément connue sous le nom de Thérèse de Lisieux, au Juch, à Landrévarzec, Plounéour-Ménez, Plounéour-Trez, Saint-Pol-de-Léon (marbre). Certaines statues de la sainte carmélite en plâtre, entre autres la Thérèse de Saint-Idunet à Châteaulin, portent la signature de frère Marie Bernard, le trappiste sculpteur Louis Richomme, dont la production se distingue néanmoins de ce qu'il est convenu d'appeler le style saint-sulpicien.

Dans le domaine des médailles signalons la *Médaille miraculeuse de la rue du Bac*, à Paris. Par ailleurs les images pieuses, marque-pages des missels, qu'elles soient publiées chez Bouasse-Lebel ou d'autres éditeurs, regorgent de mains énigmatiques. Témoin cette image de saint Gaëtan, où les mains du saint et celle du Jésus qu'il porte dans les bras ont le majeur et l'annulaire joints⁴⁴.

Bannières

Retenons, pour n'en donner que deux exemples, la bannière de la Vierge, aux deux mains énigmatiques, de l'église Saint-Guérolé à Locquéholé, et celle du *Couronnement de Marie au ciel*, la main droite sur la poitrine, conservé à l'église de Rumengol, au Faou.

De quelques artistes locaux attachés à la main énigmatique

Dans la mesure où il est possible de connaître les auteurs de l'iconographie locale, qu'elle soit ancienne ou contemporaine, citons quelques artistes. Précisons, au préalable, que Roland Doré, l'un des sculpteurs anciens parmi les plus connus de basse Bretagne, ne cisèle que fort rarement la main énigmatique. On la trouve néanmoins, à Trémaouézan, dans la statue du grand apôtre à la hallebarde, en qui se reconnaît saint Matthieu. En fait, les mains n'étaient pas la préoccupation majeure de Roland Doré, chez qui elles sont souvent empreintes du hiératisme relativement rigide des maîtres romans desquels on a parfois, indûment, rapproché l'artiste qui mourut au manoir du Plessis-Meur, l'actuel Quinquis de Plouédern, en 1663. On cherche de même en vain la main énigmatique sur les personnages des grands calvaires bas-bretons.

Quelques noms d'artistes, dont certaines des œuvres qui suivent ont déjà été citées dans les chapitres précédents, ont malgré tout survécu : A. Floch, peintre, peu connu par ailleurs, signe en 1662, le tableau de la *Sainte Parenté*, conservé dans l'église de Lampaul-Guimiliau⁴⁵ ; Alain Bourriquen, sieur de Villemoreau, brosse en 1702 le tableau de la *Bonne Mort* pour l'église de Roscoff ; Jacques Lespagnol, maître sculpteur, habitant près du Pont-aux-Choux, à Saint-Melaine de Morlaix, où il naquit le 28 janvier 1647, y demeurant jusqu'à sa mort le 10 juillet 1714, est l'auteur de la *Mise au tombeau* de la crypte dans la chapelle-ossuaire à Saint-Thégonnec ; René Lucas, né à Brest, irascible procédurier qui a connu la prison, sculpte la chaire de Plourin-Ploudalmézeau en 1727 ; Alexandre Guillemain (1817-1881) peint un prêtre à la

44. A. VIRCONDELET, *Le Monde merveilleux...*, op. cit., p. 102.

45. Y.-P. CASTEL, T. DANIEL, G.-M. THOMAS, *Artistes en Bretagne. Dictionnaire des artistes, artisans et ingénieurs en Cornouaille et en Léon sous l'Ancien Régime*, Quimper, 1988.

main gauche énigmatique sur *La Dernière Prière des Chouans*, du musée des Beaux-Arts de Brest ; Valentin Scarlatescu esquisse une main semblable dans la première station du chemin de croix peint sur les murs de Tréflévénez en 2005 ; enfin, Jean Fréour, le sculpteur contemporain de Batz-sur-Mer, cité plus haut, donne une main énigmatique à la Vierge commandée par les eudistes de La Roche-du-Theil, en 1980.

Conclusion

La main énigmatique se retrouve ainsi dans une multitude de gestes qu'il n'est pas inutile de regrouper en manière de conclusion. La diversité, insoupçonnable au début de l'enquête, va de la menotte espiègle du *putto* baroque multipliée sur les gradins des autels, à la main souveraine du Père éternel, bras tendus dans les nuées qui couronnent les retables⁴⁶. Elle est donnée aux anges adorateurs qui encadrent les maîtres-autels⁴⁷. Elle se pose sur le globe de majesté du Père éternel, celui de la souveraineté de Jésus enfant et du Christ en gloire. Elle tient le sceptre de la Vierge Marie. Elle porte l'Enfant blotti contre sa mère. Elle s'ouvre au bout des bras tendus par la Vierge qui accueille le fidèle, se croise sur la poitrine du Christ que baptise Jean-Baptiste⁴⁸. Elle se plaque sur la table de la Cène qui réunit les Douze, et sur celle de

l'auberge d'Emmaüs devant les deux pèlerins dont les yeux se dessillent. Elle s'ensanglante, clouée sur le bois de la Croix. Elle garde le précieux vase d'aromates de Marie-Madeleine ou exprime l'émotion de l'acolyte de la *Mise au tombeau*⁴⁹. Elle soutient de diverses façons le livre des évangélistes, la règle des fondateurs, la bible des saints personnages, elle présente la palme du martyr, étreint la poitrine des saintes et des saints, exprimant l'intériorité de leurs élans mystiques. Elle arbore l'attribut de l'apôtre, les clés de saint Pierre, la scie de saint Simon ou du martyr, le gril de saint Laurent, soulève la tête décapitée de sainte Haude. Elle appartient au personnage présent au supplice de saint Milliau. Elle participe au geste de conviction de saint Yves, avocat des pauvres et des veuves, « avocat et non larron, chose merveilleuse aux yeux des gens » (*advocatus et non latro, res miranda populo*), selon le dicton populaire⁵⁰. Elle serre le crucifix de sainte Thérèse de Lisieux, encadré d'un bouquet de roses.

La litanie peut s'allonger. L'indéniable étrangeté des mains énigmatiques continuera de donner à rêver quant à la recherche d'une signification symbolique. De toute façon, l'attention portée à un détail iconographique qui paraît mineur est une invitation à « voir ce que l'on voit », comme le conseillait Charles Péguy. Elle a pour conséquence positive de raviver, de manière anecdotique certes, mais efficace, le regard porté sur les œuvres du patrimoine religieux dont on ne finit pas d'analyser les particularités.

46. Le Faou, Rumengol, Vierge du tableau de l'Assomption.

47. Lampaul-Guimiliau, retable de la *Passion*, Le Juch, maître-autel.

48. Jésus baptisé, Lampaul-Guimiliau, retable du Baptiste, sud.

49. Sainte femme de la *Mise au Tombeau*, Lampaul-Guimiliau.

50. Statue de saint Yves, Le Faou, église Saint-Sauveur.

Résumé

Dans le vaste domaine de l'iconographie, profane ou religieuse, il est une façon singulière de représenter la main humaine. Majeur et annulaire joints, elle offre écartés les trois autres doigts, en un geste qui, loin d'être naturel, se retrouve à toute époque et en tous pays. Passant des musées aux églises, de la peinture à la statuaire, l'étude s'attache au repérage de cette particularité dans le Finistère. Sans trop s'aventurer dans le domaine du sens, relevant peut-être d'un simple souci esthétique, elle propose, faute de mieux, de doter cette main typiquement originale du qualificatif d'« énigmatique ».

Abstract

In the large field of iconography, both profane and religious, there is a surprising way of showing the human hand, the middle and ring fingers being joined, while the three other fingers are spread apart. This gesture, clearly not natural, is to be seen in all countries and at all times. The following study, based on observations in museums and churches, from paintings to statues, aims at identifying this peculiar gesture in Finistère. While it may simply be due to aesthetics, and therefore in no need of any "symbolic" approach, this original gesture may be described as "enigmatic", for lack of a better term.

Diverradur

War dachenn ledan an ikonografiezh, neptu pe relijiel, ez eus un doare ispissial da skeuden-niñ dorn mabden. Juntet eo ar bis-bras ha bis ar galon, an tri bis all avad o vezañ distoket, en ur stumm ned eo ket naturel tamm ebed, hag a vez kavet e peb mare hag e peb bro. O tremen eus ar museoù d'an ilisoù, eus al liwerezh d'ar statuennerezh, e vez kavet er studiaden-mañ ul listennad eus ar perzh ispissial-se e Penn-Ar-Bed. Heb mont re bell ewid klask ur ster d'un doare-tressañ hag a denn martese d'ur c'hoant brawaad, e kinniger amañ, da c'hortos gwell, roiñ d'an dorn-se, hag eñv dibar a-dra-sur, an ano a « enigmatik ».

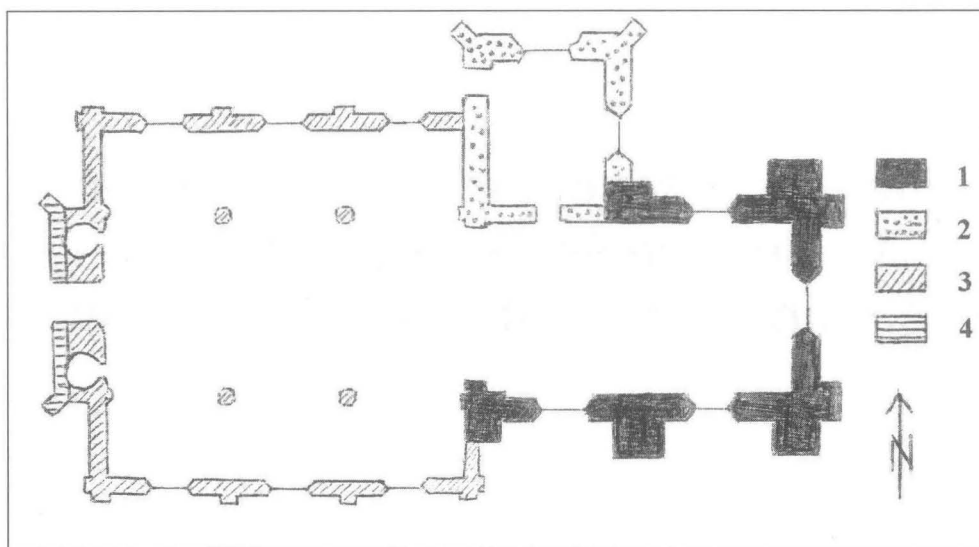


Fig. 1. – Plan schématique au sol de l'état actuel de l'église paroissiale de Bénodet.

1. XIII^e siècle. 2. XV^e siècle. 3. Seconde moitié du XIX^e siècle. 4. Façade occidentale avec remploi d'éléments anciens.

D'après le plan (anonyme) présenté à l'entrée de l'église.

sur le bord de la mer, si les cloches ne sont élevées, le son est étouffé par le vent ». Et plus loin, cette constatation : « Les voûtes ne sont pas moins indispensables à la salubrité et à la conservation de l'église ; elles doivent en effet préserver la toiture de la pression du soulèvement que lui impriment les vents d'ouest et du nord s'engouffrant avec tant de violence dans l'édifice. »

Un second point à envisager découle du fait que la reconstruction a nécessité deux devis successifs. Dans sa séance du 22 octobre 1871, le conseil municipal, après avoir constaté l'état de délabrement de l'édifice, fixe les trois grandes étapes d'un premier projet : conservation du chœur ; reconstruction de « la nef qui n'appartient à aucun style » ; déplacement du clocher (ou campanile) – alors à la naissance du chœur – à l'entrée de la nef. Le procès-verbal d'adjudication est signé le 15 février 1873, en présence de J. Bigot,

architecte diocésain, auteur du projet, avec une mise à prix s'élevant à 26 220,20 francs. L'entrepreneur A. Michel, ayant présenté un rabais de 1 %, emporte le marché sur son concurrent qui n'a offert aucun rabais. Le sieur Le Naour, entrepreneur à Quimper, se propose de déplacer le clocher. La commune se réserve les chapiteaux, culs-de-lampe, etc., provenant de la partie à démolir, ainsi que les pierres armoriées.

Mais au cours des travaux de reconstruction le devenir du campanile, érigé alors que l'édifice n'était encore qu'une chapelle, soulève des problèmes inattendus. En fait, son accès direct s'avérerait impossible puisqu'il était privé d'escalier. Comme le note J. Bigot dans le devis estimatif des travaux à exécuter pour compléments de l'achèvement et de la restauration, le 7 juin 1874, seul « un mât avec barreaux, semblable à un bâton de perroquet scellé dans la terre et oblique-

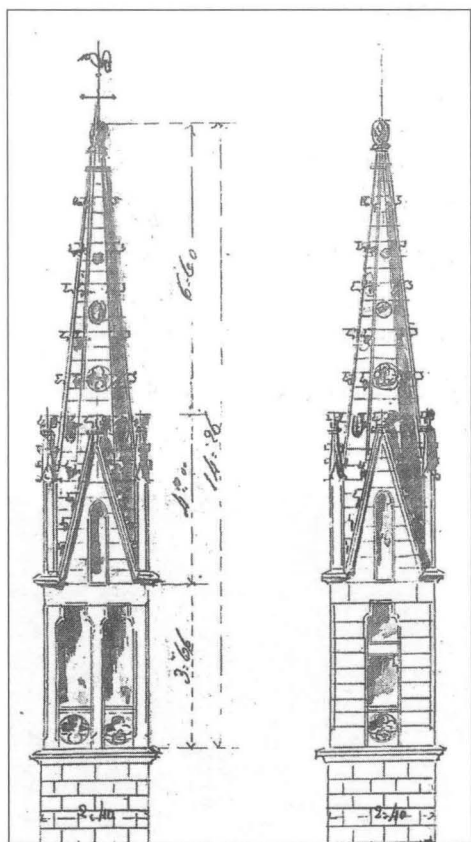


Fig. 2. – Projet de clocher, par J. Bigot (15 novembre 1873).

Arch. dép. Finistère, 1 V 287.

ment placé [contre ledit campanile], servait d'échelle pour y gravir », ce qui s'avérait parfois nécessaire, « soit pour remplacer les cordes des cloches, soit pour graisser [leur coussinet] ». Ce mode d'accès était « d'autant plus dangereux que ce mât pourrissait de plus en plus sous la pluie ». Comme le précise encore l'architecte, on pensait déposer, puis reposer ce campanile sur le nouveau pignon occidental, « en établissant un escalier d'accès en pierre ». Or sa démolition, faite « avec tous les soins possibles », avait permis de constater que plusieurs pierres étaient éclatées par

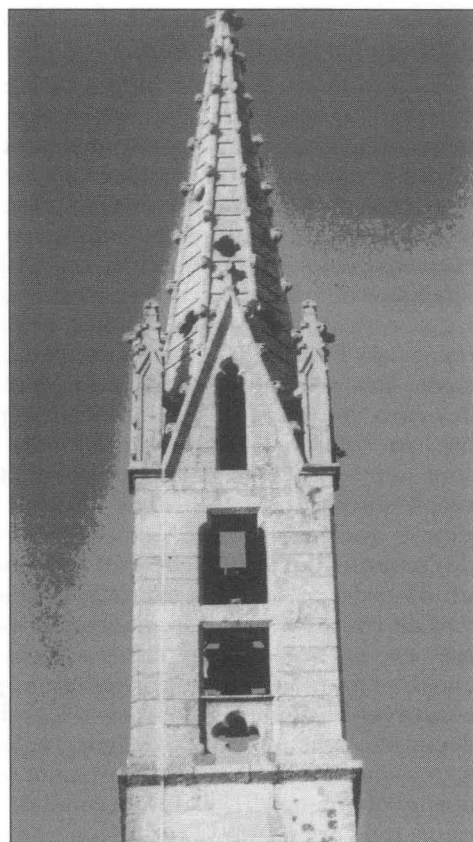


Fig. 3. – Clocher et flèche du XIX^e siècle.

Cliché L. Chauris.

suite de l'oxydation du fer. D'autre part, la petite flèche « n'était composée que de pierres [...] rongées par le temps ». L'architecte tient à souligner que « cet état de chose ne pouvait s'apercevoir préalablement », par suite de l'impossibilité de s'approcher du petit clocher. Sa conclusion est sans appel : le remplacement des pierres hors service et la repose du campanile « coûterai[en]t beaucoup trop en comparaison du prix d'un clocher neuf dans la dimension pouvant s'adapter avec la nouvelle base déjà faite », à l'inverse de l'ancien campanile qui serait alors d'un « aspect dis-

gracieux ». D'où la nécessité d'en venir à un nouveau clocher (fig. 2 et 3).

Par ailleurs, certains murs que l'on avait cru pouvoir conserver tombent en ruine et ne peuvent plus se souder aux parties neuves : « vers le côté sud, une portion de mur ayant 4 mètres de longueur se trouve déversée et se soutient à peine », d'où l'obligation d'une reconstruction, avec toutefois emploi « des anciens matériaux qui seront convenables ». La charpente est « très ondulée principalement vers l'ouest, la couverture présente une cavité très prononcée qui nuit à l'écoulement des eaux pluviales [...]. Les anciens éperons ont un volume très important, mais ils ne sont point jointoyés et leur rampant dénudé reçoit l'infiltration des eaux du toit supérieur ; quelques-uns de ces contreforts ont des sections qui se détachent et qui tendent à un désordre. » Toute la sacristie est dans un état de ruine (chute des enduits), les lambris sont en lambeaux, les fenêtres à moitié bouchées ; l'humidité est telle « qu'on ne peut y conserver le moindre mobilier ». L'architecte demande également de dégager l'église des terres qui l'ensevelissent (localement jusqu'à une profondeur d'1,50 m), « rendant l'intérieur tellement humide que les enduits de chaux récemment faits ne peuvent sécher ». D'où la proposition d'exécuter un dallage granitique jointoyé au ciment.

Le compte rendu de la délibération du conseil de fabrique (16 août 1874) ne fait que confirmer la nécessité de ces travaux supplémentaires, imprévus lors de l'établissement du premier devis. Le conseil note que « si dans toute construction neuve il faut s'attendre à des augmentations, les mécomptes sont bien autrement inévitables lorsqu'il s'agit de reconstruction partielle ; à l'exécution, il se trouve que des parties anciennes que l'on croyait pouvoir conserver tombent en ruine et ne peuvent plus se souder aux parties neuves ». Le conseil de fabrique approuve à l'unanimité le devis supplémentaire, le plan du clocher et le traité avec le sieur Le

Naour pour l'exécution dudit clocher. Au total, la dépense de reconstruction est d'environ 44 000 francs.

Bilan lithologique

Les données archivistiques consultées ne fournissent guère d'informations sur les matériaux utilisés, tant dans l'ancien édifice que lors des travaux au XIX^e siècle. Nos examens sur place permettent de combler ces lacunes en apportant des renseignements sur la nature des pierres et sur les modalités de leur mise en œuvre. Quelques faits majeurs doivent être plus particulièrement soulignés.

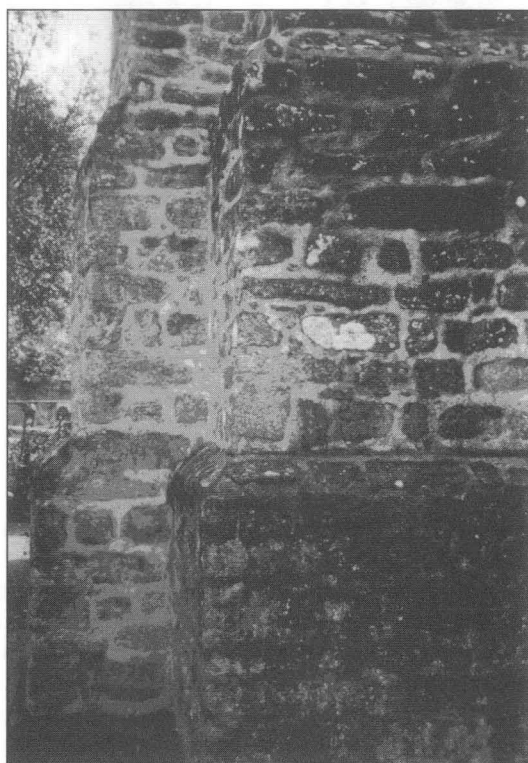


Fig. 4. – Contreforts du chœur (XIII^e siècle) en moellons hétérométriques de provenance locale.

Cliché L. Chauris.

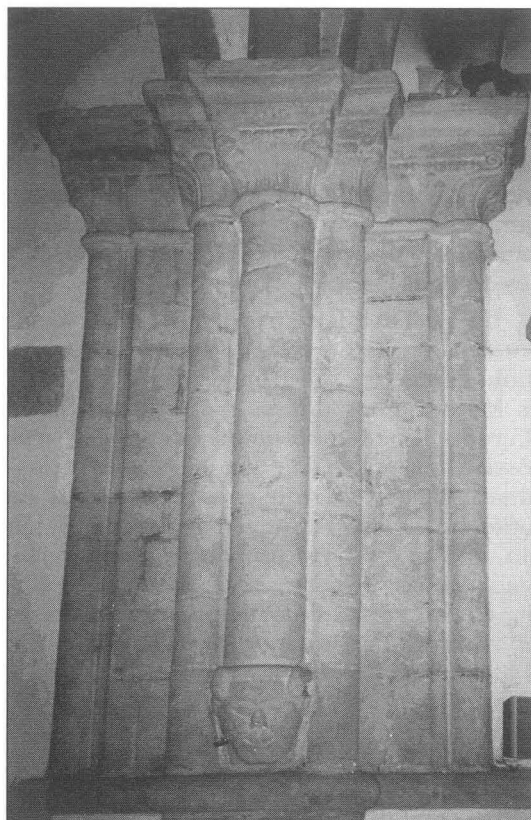


Fig. 5. – Dans le chœur (XIII^e siècle), colonnettes encastrées couronnées par des chapiteaux.
Cliché L. Chauris.

- Mis à part quelques rares moellons plats très allongés de roches métamorphiques de provenance locale dans le côté sud du chœur conservé, tout l'édifice a fait appel à des granites ou, plus précisément à des leucogranites, c'est-à-dire à faciès clair, souvent riches en muscovite (mica blanc). Le crépi qui masque les élévations nord et sud de la nef – excepté les contreforts et l'entourage des baies en pierres de taille – empêche de déterminer la nature des moellons ; selon toute probabilité, il s'agit également de leucogranites.



Fig. 6. – Contraste dans l'appareillage des contreforts du chœur (XIII^e siècle) et de la nef (XIX^e siècle).
Cliché L. Chauris.

- Dans une contrée aussi riche en ces roches que la Cornouaille méridionale, on peut s'attendre, *a priori*, à l'emploi de différentes variétés. Le fait le plus intéressant mis en évidence réside dans les changements observés selon les périodes de construction, non seulement dans la nature et la provenance des granites recherchés, mais aussi dans les modalités de leur façonnement.

- Les parties extérieures du chœur (XIII^e siècle) et tout particulièrement les contreforts frappent par leur aspect massif, avec emploi de moellons hétérométriques, médiocrement

façonnés, essentiellement de provenance toute proximale, tels qu'on peut les observer dans les affleurements naturels en bordure de la mer, à savoir des leucogranites à gros grain ou à grain fin, recoupés par des filons de pegmatite (à très gros cristaux de feldspath blanchâtre) et d'aplite blanche (à grain extrêmement fin) qui confèrent aux parements un aspect tout à fait caractéristique (fig. 4). À l'intérieur du chœur, les colonnettes encastrées ainsi que les chapiteaux ont été récemment badigeonnés, si bien que la granulométrie du granite reste délicate à préciser ; il semble cependant s'agir d'un faciès à grain fin, à l'évidence plus facile à façonner que le granite grossier avec ses filons pegmatitiques (fig. 5).

- Dans l'élévation septentrionale de la partie de l'édifice ajoutée au XV^e siècle, sur le côté nord du chœur, les matériaux sont identiques à ceux des parements extérieurs du chœur (leucogranite très grossier ou fin, pegmatite, aplice), mais leur façonnement est plus élaboré que dans les vestiges extérieurs du XIII^e siècle.

- Un net contraste pétrographique et architectonique apparaît avec les piliers et les contreforts de la nef de la seconde partie du XIX^e siècle, tous en pierres de taille soigneusement ouvragées (fig. 6). Les quatre piliers offrent une section carrée atténuée aux angles par un large chanfrein ; ils ont été élevés avec un leucogranite à grain moyen ; les contreforts latéraux sont aussi en leucogranite à grain moyen ou à grain fin avec parfois des zones enrichies en muscovite. L'entourage des baies est également façonné au moins en partie dans le faciès à grain moyen⁴. La provenance de ces leucogranites n'a pu encore être établie avec certitude ; elle est certainement plus distale que ceux des parties de l'édifice remontant aux XIII^e et XV^e siècles,

mais ils viennent toutefois de Cornouaille méridionale. À titre d'hypothèse, leur origine est rapportée aux environs de Pont-l'Abbé. Cette manière de voir est appuyée, entre autres, par le fait que, quelques années plus tard, le même entrepreneur A. Michel livrait les pierres de taille et les moellons smillés pour l'érection du phare de la Pyramide à Bénodet à partir de la carrière qu'il possédait près de Pont-l'Abbé⁵.

La partie inférieure de la façade occidentale, où a été remplacée l'ancienne porte flamboyante (fig. 7), frappe par la diversité des leucogranites utilisés, puisque six faciès différents au moins ont été identifiés : très grossier, porphyroïde ; grossier avec feldspaths allongés ; fin-moyen avec trainées de biotite (mica noir) ; moyen-grossier ; fin ; à veinule d'aplice. Il est probable qu'une partie de ces pierres est en remploi de l'ancien édifice. Les pierres du clocher ont été extraites aux environs de Quimper où étaient installés les ateliers de Le Naour.

Conclusion

En dépit de son hétérogénéité architecturale et lithologique – peut-être même à cause de cette absence d'homogénéité –, l'église de Bénodet, dans sa dualité, s'avère particulièrement attachante. Il est heureux que l'architecte J. Bigot qui avait, dans l'ensemble, une fâcheuse tendance à détruire les vestiges anciens des édifices qu'il reconstruisait, ait ici tempéré ses habitudes quelque peu iconoclastes... Le visiteur est saisi par l'opposition entre le chœur du XIII^e siècle, au gothique encore assez primitif, sans bas-côtés, et la nef du XIX^e siècle avec ses collatéraux, typiquement dans le style néo-gothique qui a si souvent dominé lors des reconstructions à cette époque.

4. Le kersanton est rarissime dans l'église de Bénodet. Il a été utilisé pour un bénitier à l'entrée (côté interne) de la porte septentrionale.

5. Arch. dép. Finistère, 26 S 891.

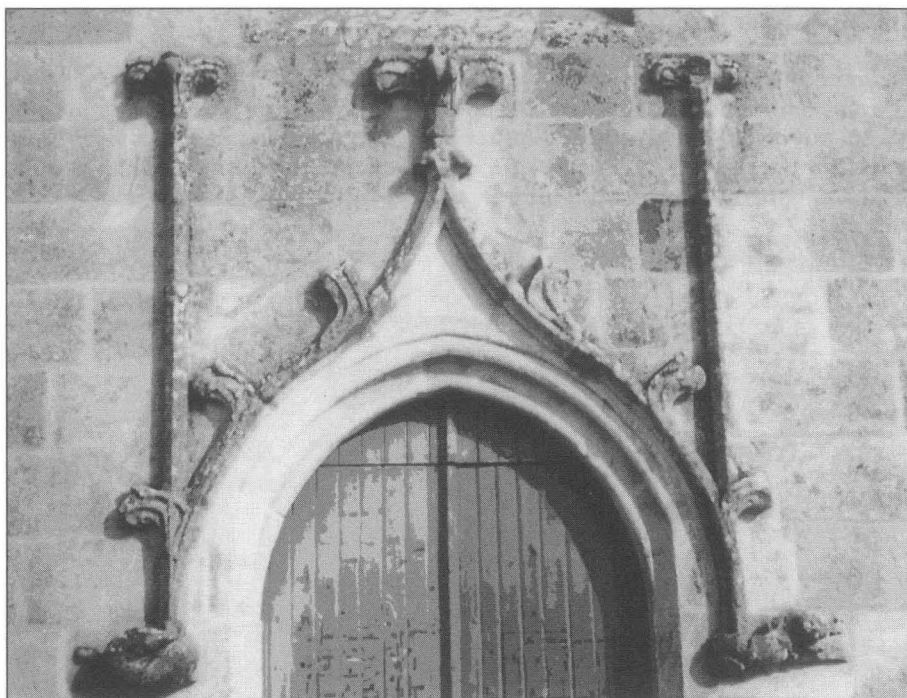


Fig. 7. – Façade occidentale. Remploi de l'ancienne porte lors de la reconstruction au XIX^e siècle.
Cliché L. Chauris.

Résumé

L'église Saint-Thomas-Becket à Bénodet remontait au XIII^e siècle (et en partie au XV^e siècle). Malmenée par les tempêtes océaniques, elle a été reconstruite, non sans soulever des problèmes, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, en conservant des parties anciennes. Les matériaux mis en œuvre, essentiellement granitiques, offrent des faciès et des provenances diverses. Cette dualité, tant architecturale que lithologique, confère à l'édifice une originalité certaine.

Abstract

The Saint-Thomas-a-Becket church in Bénodet is dated to the XIIIth century, with parts belonging to the XVth century. Buffeted by sea storms, it was rebuilt, among much controversy, in the second half of the XIXth century, some of its oldest elements being preserved. The stones used – essentially of granitic origin – show different aspects and origins. This duality, both in the general architecture and in the stonework, gives the church an obvious originality.

Diverradur

Ilis Sant-Tomas-Becket e Benoded e oa anezi abaoe an XIII^{ed} kantved (hag ewid ul lodenn, abaoe ar XV^{ed} kantved). Gwallgasset gant barradoù-amzer ar mor bras, ez eo bet adsavet, ha n'eo ket bet digudenn, war eil lodenn an XIX^{ed} kantved, en ur viroud rannoù eus an ilis kozh. Ar vein ez eus bet graet ganto, greunvaen peurlïessañ, e vez kavet enno stummoù hag orinoù a bebb sort. Diwar an daouelezh-se, o tennañ ken d'an doare sevel-ti, ken d'ar vein, ez eus gant an ilis-se ur perzh dibar anad.

Interruption dans la reconstruction d'un édifice religieux : l'église de Cléder (Finistère)

par Louis Chauris

Les reconstructions d'édifices religieux ont été nombreuses dans le Finistère tant au XVIII^e siècle¹ qu'au XIX^e siècle². Fréquemment, elles s'effectuaient en deux étapes, l'érection de la flèche étant momentanément ajournée pour des raisons financières³. Inversement, dans d'autres églises, seul le clocher, en bon état, était conservé⁴. Le cas de Cléder, ici

envisagé, est un peu particulier : si le clocher (millésimes 1697 et 1700) de l'ancien bâti est effectivement préservé de la démolition, le corps même de l'église, détruit, a vu sa réédification, à peine amorcée, arrêtée pendant plusieurs dizaines d'années. La cause de cette suspension des travaux trouve son origine dans les perturbations apportées par la Révolution. Les dépouillements effectués aux Archives départementales du Finistère permettent de suivre les aléas d'une reconstruction restée longtemps inachevée⁵.

Un édifice délabré à reconstruire

Dans les années 1770, l'église paroissiale de Cléder est dans un état tel que sa répa-

1. C. L'HELGUEN, *La Reconstruction d'églises dans le Léon au XVIII^e siècle*, mémoire de maîtrise dactyl., Brest, Université de Bretagne occidentale, 1996.

2. E. VIROT, *Les Reconstructions d'églises paroissiales dans le Léon au XIX^e siècle (1814-1905)*, mémoire de maîtrise dactyl., Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, 2 vol. ; L. CHAURIS, « Reconstruction d'églises au XIX^e siècle : Quimerc'h, Le Conquet et Scaër. Vieilles pierres et pierres neuves », dans *Chrétienté de Basse-Bretagne et d'ailleurs*. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floch, Quimper, 1998, p. 121-133.

3. Nombreux exemples : Saint-Martin, Morlaix (église : 1775-1788 ; tour : 1851-1855) ; Carantec (respectivement 1866-1868 ; 1885) ; Ouessant (1858-1865 ; 1897).

4. Plounéour-Trez, Plounévez-Lochrist, Plouguerneau, Saint-Mathieu à Morlaix, ou remonté pierre par pierre,

comme à Plouvorn. Sur ces problèmes se reporter à L. CHAURIS, « Histoires de clochers en Basse-Bretagne », *Le Courrier du Léon-Le Progrès de Cornouaille*, 7, 14, 21 et 28 mars 1998.

5. Arch. dép. Finistère, 1 C 5 et 1 V 310.

ration paraît impossible : en conséquence, il s'avère nécessaire de procéder à sa reconstruction, mis à part le clocher. Cette reconstruction ne fait toutefois pas l'unanimité, ainsi qu'en témoigne la curieuse lettre d'une noble dame de la paroisse adressée au président du directoire du département, le 3 février 1791, « dans un style et avec une orthographe qui n'ont rien de noble⁶ » : « Je vous supplie au grace de jetez les yeux sur l'état de l'église de Cléder, les muraille anssont superbe, il ne faut que reaussez de trois pied de hauteur les murailles sur les arcade pour mettre le tout sous le mesme toit [...]. C'est un meurtre que de vouloir abatre de paraille edifice batie a chaut et a sable, c'est un antettement d'un unbesille d'evaique et d'un eservele de recteur quy avait antreprit de faire une catredralle. »

Plan et devis sont établis les 15 juillet et 24 août 1776 par le sieur Robinet, ingénieur-architecte (fig. 1 et 2). Selon l'article 1^{er} dudit devis⁷, « l'église actuelle de la paroisse de Cléder est dans un état de ruine prochaine, les murs en sont lézardés [...] et surplombés dans des parties, contreplombés dans d'autres ; les charpentes entièrement de nulle valeur et la couverture enfoncée de toutes parts et tellement dégradée dans toutes ses parties qu'il est impossible de la réparer. Les murs latéraux n'ont que sept et huit pieds de hauteur, ce qui rend cette église malsaine, incommode et obscure. En général, il n'y a aucune partie de cette église à laquelle on puisse s'attacher. On conservera seulement la tour qui est en fort bon état et peut exister très longtemps. »

L'article 12 du même devis stipule que « la pierre de taille sera prise dans les environs du

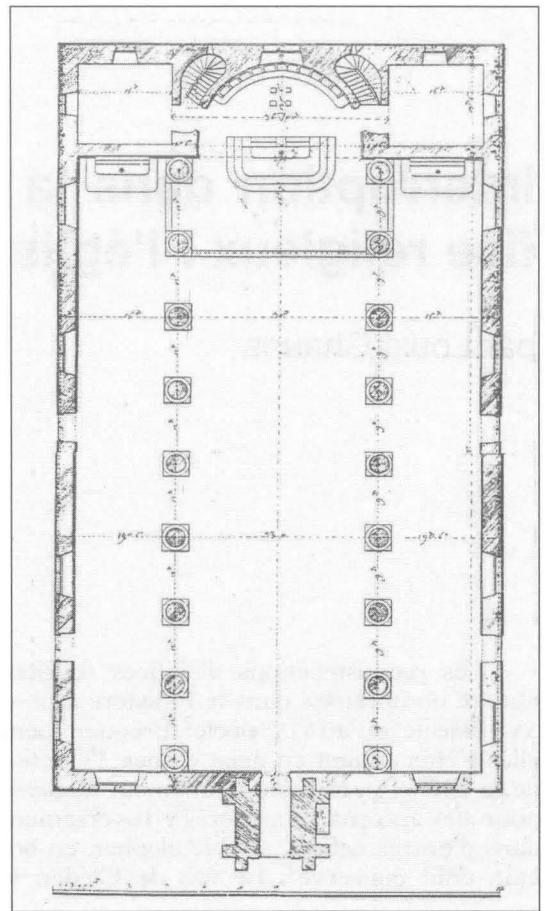


Fig. 1. – Plan au sol de l'église de Cléder, établi par Robinet en 1776.
D'après Arch. dép. Finistère, 1 C 5.

Quilliec⁸ ; elle sera proprement taillée, piquée [...], surtout celle des colonnes, sans encorures ni épaufrures, fils [...] préjudiciables. Le moelon sera pris dans la franchise de Creacavel⁹ ; il sera ébousiné, essemillé au

6. Lettre citée par P. PEYRON, J.-M. ABGRALL, « Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon. Cléder », *Bulletin de la Commission diocésaine d'architecture et d'archéologie*, n°5, 1905, p. 232-240 (p. 237-238).

7. Arch. dép. Finistère, 1 V 310.

8. Le Quilliec est situé vers la limite orientale du granite de Cléder (*infra*).

9. Creacavel, en fait Creac'h-Avel, est situé à faible distance au nord du bourg de Cléder.

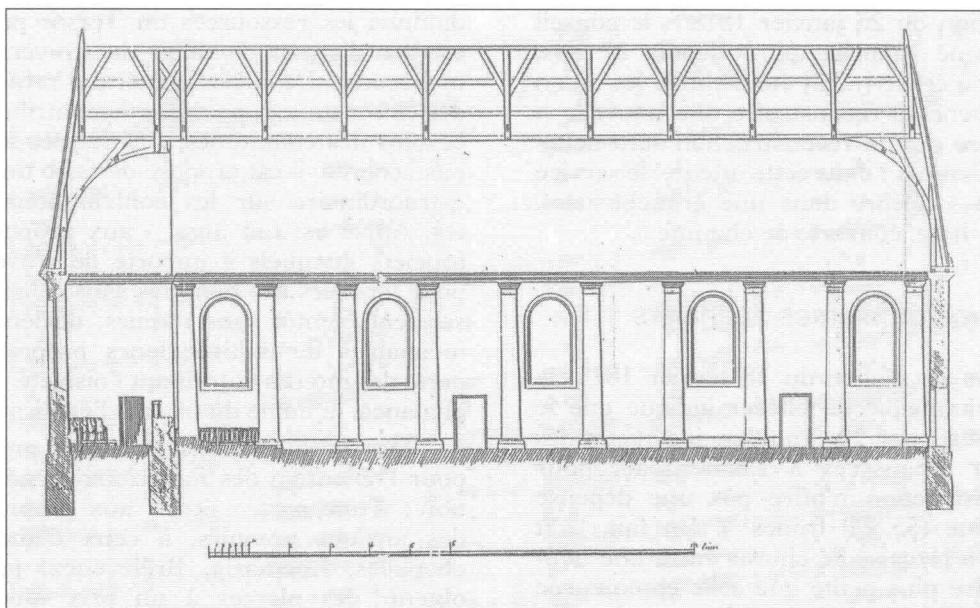


Fig. 2. – Coupe de l'église de Cléder, établie par Robinet en 1776.
D'après Arch. dép. Finistère, 1 C 5.

vif et équari autant que faire se pourra. Le mortier de chaux et de sable pour la maçonnerie, enduit et crépi, sera composé de deux cinquièmes de bonne chaux éteinte et de trois cinquièmes de sable de ruisseau ou de mine¹⁰, bien dégagé des parties terreuses et passé à la claye, le tout broyé et incorporé à force de bras et sans autre eau que celle qui a servi pour éteindre la chaux jusqu'à ce qu'on ne puisse distinguer séparément les parties de chaux et de sable [...]. Les ardoises seront de Châteaulin, de la meilleure qualité. » Il est précisé que les fondations seront exécutées avec les pierres provenant de la démolition de l'ancienne église.

10. Dans les régions maritimes, les mortiers utilisaient fréquemment le sable de mer qui a l'inconvénient de contenir du sel. Le sable des ruisseaux ou des carrières d'arène granitique (dit sable de mine) était beaucoup plus apprécié.

Les travaux sont adjugés en 1789 pour la somme de 65 000 francs¹¹. Mais alors que les murs ne s'élevaient qu'à 4 à 5 pieds au-dessus des fondations, la Révolution allait faire cesser entièrement la poursuite des travaux. « Les pierres de taille destinées à la future église et d'autres provenant de l'ancienne tombée en ruines [étaient] journellement enlevées par les habitants », constate-t-on en 1796 ; le 6 novembre 1802, un arrêté municipal ordonne la restitution des pierres et prescrit des poursuites contre les « délapideurs ». Le 14 juillet 1805, il est décidé de percevoir un octroi de 6 francs par barrique de vin et de 12 francs par barrique d'eau-de-vie pour servir à la reconstruction de l'église. En 1807, dans le même but, les bestiaux amenés à la foire de Brélévénéz sont taxés. Lors de sa

11. P. PEYRON, J.-M. ABGRALL, « Notices sur les paroisses... », art. cité, p. 237.

délibération du 25 janvier 1818¹², le conseil de fabrique rappelle que « depuis 27 ans, l'ancienne église [...] a] été démolie [et qu'on a] commencé à reconstruire une nouvelle ». On espère que la reconstruction sera achevée rapidement ; dans cette attente, le service divin est « célébré dans une granche (*sic*), faite à la hâte, couverte de chaume ».

De graves problèmes financiers

Dans sa séance du 18 février 1818, le conseil municipal de Cléder indique que le devis rédigé par M. Vaultier, ingénieur des Ponts et Chaussées à Landerneau, pour la reconstruction n'offre pas une dépense exorbitante (55 890 francs¹³). En fait, ledit Vaultier a proposé de choisir entre une nouvelle église plus petite que celle commencée avant la Révolution ou la poursuite des travaux sur les premiers fondements élevés. Considérant que « la population de la commune augmente depuis que nous jouissons d'une paix universelle en Europe », que « les anciens fondements ont acquis de la solidité et serviront utilement de base au nouvel édifice », le conseil demande de reconstruire l'église sur les fondations déjà exécutées. Pour mener à bien son projet, il se propose de solliciter un secours en adressant au roi un appel insistant : « L'un des vœux les plus prononcés du roi bienfaisant, sous l'autorité duquel la France a le bonheur d'exister, est de faire jouir ses sujets des bienfaits de l'immortelle religion catholique, apostolique et romaine, par conséquent de [leur] procurer des temples où l'on puisse recevoir les secours des ministres de Dieu et les instructions que fournit l'Évangile. »

Toutefois, le conseil municipal ne se fait guère d'illusion. « La Révolution ayant

diminué les ressources du Trésor public, il est peu d'espoir d'obtenir du gouvernement un secours. Le conseil général a refusé dans des circonstances pareilles de contribuer aux besoins des communes. » Si le secours n'est pas accordé, il est proposé de faire une levée extraordinaire sur les contributions directes. Appel est fait aussi « aux propriétaires fonciers auxquels il importe de n'avoir pas pour fermiers des hommes sans religion, qui seraient bientôt sans mœurs, deviendraient incapables de cultiver leurs propriétés, la perte des mœurs entraînant l'oisiveté, la nonchalance, la haine du travail, l'égoïsme ».

Des mesures concrètes sont proposées pour l'obtention des matériaux de construction : d'une part, « écrire aux propriétaires des anciens manoirs, à ceux d'anciennes chapelles, Locmaria, Brélévéné, pour en obtenir des pierres à un prix modéré » ; d'autre part, « faire rechercher des carrières voisines du bourg pour obtenir des propriétaires d'icelles la facilité de les ouvrir, d'inviter les paroissiens à les exploiter gratis et [à] faire les charrois des pierres, bois de construction, ardoises, [...] mortier, chaux ». Le conseil municipal précise toutefois que « nos charrettes n'auront à s'écarter du clocher pour le point le plus éloigné que de trois lieues, tels que le port de Roscoff, de Pempoul, le Kernic près Plouescat et finalement celui du Port-Neuf ». Et d'ajouter : « Il serait moins pénible qu'on préférât un des ports les plus rapprochés pour y déposer les différents objets. »

Dans sa réponse, le 12 mai 1818, le sous-préfet de Morlaix, après avoir considéré la délibération du conseil municipal, vu le rapport de l'ingénieur des Ponts et Chaussées portant la dépense présumée à 55 890 francs, vu l'absence de ressource disponible de la fabrique, vu le budget de la commune qui ne peut compter que sur une réserve de 2 000 francs, supposant que les secours en charrois de matériaux et la réserve du budget puissent réduire la dépense présumée de 8 000 à 10 000 francs, note qu'« il resterait encore une

12. Arch. dép. Finistère, 1 V 310.

13. *Ibid.*

somme d'environ 45 000 francs à prélever par imposition extraordinaire, laquelle, divisée en six ans, serait de 7 500 francs par an ». Considérant néanmoins qu'une commune de plus de 3 000 habitants ne peut se passer d'une église, le sous-préfet est d'avis qu'une imposition extraordinaire soit prélevée, dès 1818, pendant les six années demandées par le conseil municipal : « À l'expiration de ce temps, la commune de Cléder pourra alors commencer la construction de son église. »

Reconstruction

Dans les années qui suivent, rien ne se passe sur le chantier à peine ébauché. La municipalité s'efforce d'obtenir des secours « pour achever la rebatisse » (*sic*) du sanctuaire. Dans une lettre du sous-préfet au préfet, en date du 12 août 1820, il est fait état d'une demande de la commune de « s'imposer extraordinairement pendant dix ans » (et non plus six ans, comme en 1818) pour l'achèvement de l'église. Enfin, en 1829, après une souscription volontaire que s'était imposée la paroisse (près de 17 000 francs), on « recommença la batisse ». Il avait été reconnu que si l'on était embarrassé pour le choix d'un architecte, on pourrait faire appel à M. Boyer, « conducteur des Ponts et Chaussées à Morlaix, qui a déjà fait plusieurs projets à la satisfaction de l'Administration et qui conduira la construction de Cléder avec intelligence ». Une lettre du sous-préfet de Morlaix au préfet du Finistère, en date du 15 mars 1832, précise toutefois que ledit Boyer « ayant depuis longtemps été surchargé de travaux tant par le projet de construction d'un collège que par celui d'un hôtel de ville à Morlaix, n'a pu s'occuper du projet des travaux de l'église de Cléder ». Et le sous-préfet d'ajouter : « Il vient cependant de m'annoncer qu'il espère pouvoir me le remettre dans 15 jours¹⁴. »

L'adjudication est consentie le 4 octobre 1832. La dépense, évaluée par le devis à 19 352 francs, doit s'élever à 21 504 francs. Une douzaine d'années plus tard, des travaux complémentaires sont encore proposés, à savoir le pavage de l'église en pierre de taille dont l'adjudication a été attribuée au sieur Le Gall, à la suite du plan de M. Boyer, à présent « architecte de l'arrondissement de Morlaix ». Une somme de 5 000 francs est affectée à cette dépense.

Une symétrie mal menée

Il est à présent nécessaire de revenir quelques années en arrière. Dans un rapport adressé au préfet, le 5 septembre 1832, par l'ingénieur en chef du Finistère Goury aîné, à la suite des remarques formulées par le comité des Bâtiments civils, il est d'abord rappelé que le projet primitif de 1789 de feu M. Robinet présentait « une régularité symétrique, les fenêtres latérales devant être également espacées entre elles et sur les mêmes axes que les entrecolonnements de la nef ». Or, « les premières parties de l'exécution, et même celles continuées depuis 1829 jusqu'à 1830, offrent au contraire des irrégularités choquantes [...] que, suivant l'auteur du dernier projet, il serait maintenant trop tard de modifier ». Et l'ingénieur de déclarer : « Voilà donc un ouvrage vicieux¹⁵. »

À ce jour, « tous les murs extérieurs de l'église sont exécutés jusqu'à hauteur de corniche, avec leurs fenêtres irrégulièrement espacées [...]. Deux colonnes du sanctuaire sont élevées jusqu'au chapiteau [...], les bases des seize autres colonnes sont établies. » Dans ces conditions, l'ingénieur en chef estime que « la seule rectification des ouvertures des fenêtres rétablirait l'ordre interverti, sans nécessiter une bien forte dépense, car il s'agirait du travail le plus facile avec des

14. *Ibid.*

15. *Ibid.*

matériaux qui pourraient tous resservir aux mêmes détails ». Toutefois selon l'ingénieur en chef, « on se repentirait certainement de n'avoir point accédé [à cette suggestion] puisqu'il est question d'éviter une faute toujours blâmable et choquante ». Cette rectification entraînerait également le changement de position des portes latérales.

Cette question n'est pas encore tranchée au début de 1839, comme l'atteste la lettre du ministre du Commerce et des Travaux publics, adressée au préfet le 7 janvier. « L'architecte et l'autorité locale, tout en reconnaissant que cette disposition est vicieuse, ont cru devoir la maintenir pour éviter une trop forte dépense. » Une fois encore, « le conseil des Bâtiments civils, satisfait sur tous les autres points, a cru devoir insister pour que les axes des croisées de la nef fussent mis en rapport avec ceux des entrecolonnements et il a objecté que si l'on ne réparait actuellement une irrégularité aussi choquante, il faudrait le faire à plus grand frais lorsque l'édifice serait terminé ». Néanmoins, le devis étant rédigé avec méthode et clarté, le ministère approuve définitivement le projet, tout en demandant au préfet « d'engager l'autorité locale à se résigner au sacrifice nécessaire pour établir la concordance entre les croisées et les entrecolonnements, en laissant ouverte la décision définitive à son libre arbitre ». En fait, rien n'allait être entrepris pour rectifier ces dispositions effectivement assez choquantes.

Une monotonie à rompre

Environ vingt-cinq ans plus tard, en 1864, l'architecte Puyo est chargé d'améliorer l'aspect de l'église qui n'est « nullement en rapport avec sa destination¹⁶ ». Dans son rapport daté du 25 mai, l'architecte émet les propositions suivantes pour rompre la monotonie des élévations :

16. *Ibid.*

- ériger deux contreforts le long des murs latéraux qui font 43 mètres de longueur ; de même, au pignon deux contreforts au droit des colonnes de la nef et quatre autres dans les angles. Afin d'éviter toute détache des murs en moellons, les contreforts auront un fruit de 0,05 par mètre et quelques arrachements seront pratiqués environ tous les mètres ;

- élever le dessus des fenêtres et les surmonter de pignons pour détruire la ligne peu heureuse de la toiture actuelle ;

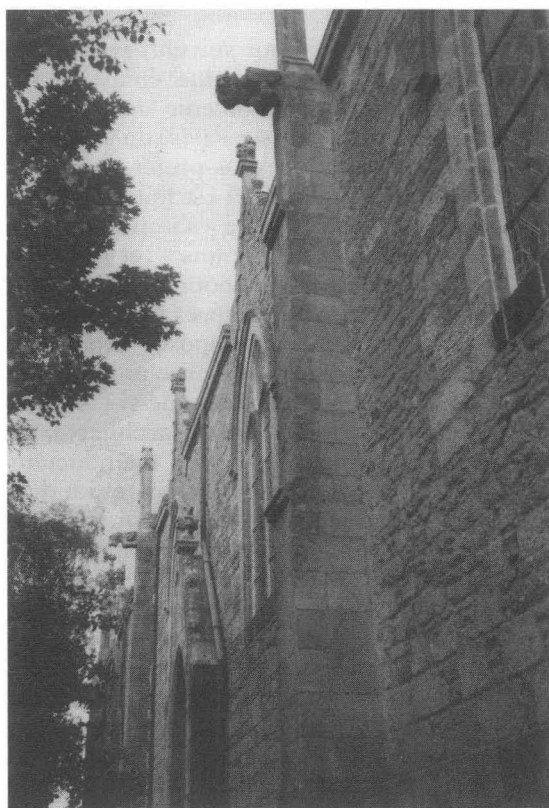


Fig. 3. – Contreforts en pierre de taille et pignons, édifiés tardivement en vue de rompre la monotonie initiale de l'élévation méridionale.

Cliché L. Chauris.

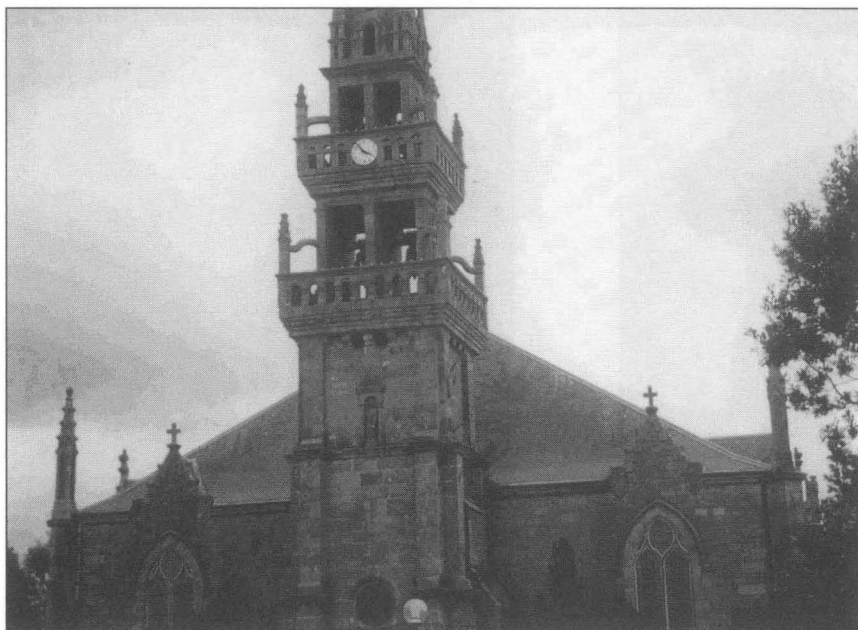


Fig. 4. – Façade occidentale.
De part et d'autre de l'ancien clocher conservé (1697-1700), reconstruction des années 1830, complétée dans les années 1860.
Cliché L. Chauris.

- couronner les portes d'entrée d'un cintre en pierre de taille.

Et l'architecte d'ajouter : « Quant au style, je dois dire que j'ai conservé le plein cintre, ayant déjà toutes les pierres des fenêtres, parce qu'intérieurement rien ne rappelle le gothique ni de près ni de loin. L'aspect plus que lourd de l'édifice en lui-même ne pouvait me permettre de tendre à la légèreté. »

Comme le souligne le rapport de la préfecture, le projet de restauration présenté a pour but, non pas des « travaux confortatifs destinés à sauvegarder la masse générale » de l'édifice dont la construction est récente, « mais divers changements et adjonctions dans les dispositions extérieures, ayant pour objet de donner à l'ensemble un aspect plus en harmonie avec sa destination ». Ce n'est que « comme décoration » que les différents contreforts figurent au projet. La commission adopte à l'unanimité les conclusions du rapport.

De son côté, l'architecte départemental J. Bigot pense qu'il y a lieu de donner un avis favorable au projet, tout en ajoutant : « À mon point de vue, quoi qu'on fasse à cette église pour lui donner une autre physionomie, il sera bien difficile de lui enlever son caractère primitif et de donner aux additions toute la solidité de liaison à laquelle on est en droit d'attendre dans une construction homogène. »

Selon le cahier des charges signé par l'architecte Puyo, les travaux devront être achevés dans un délai de six mois à partir du jour de la notification faite à l'entrepreneur. Faute de remplir cette condition, l'entrepreneur subira une réduction de 5 francs par jour jusqu'à la fin des travaux. Le devis estimatif s'élève à 32 513 francs. Mais les ressources ne feront pas défaut, la fabrique ayant été autorisée à vendre des immeubles évalués à 28 880 francs qui produiront nécessairement une somme beaucoup plus importante. En 1865, l'adjudication des « travaux de restauration » est consentie à l'entrepreneur Tréal.



Fig. 5. – Contreforts de la tour en grands éléments façonnés dans le granite de Cléder.
Cliché L. Chauris.

Aujourd'hui

L'église de Cléder, dédiée à saint Pierre, offre un plan rectangulaire, comprenant une nef de neuf travées avec bas-côtés, en sus de la travée du clocher semi-encasté, et un chœur au chevet plat arrondi à l'intérieur. La nef est séparée des collatéraux par des architraves posées sur des colonnes galbées¹⁷. L'édifice offre une grande homogénéité pétro-

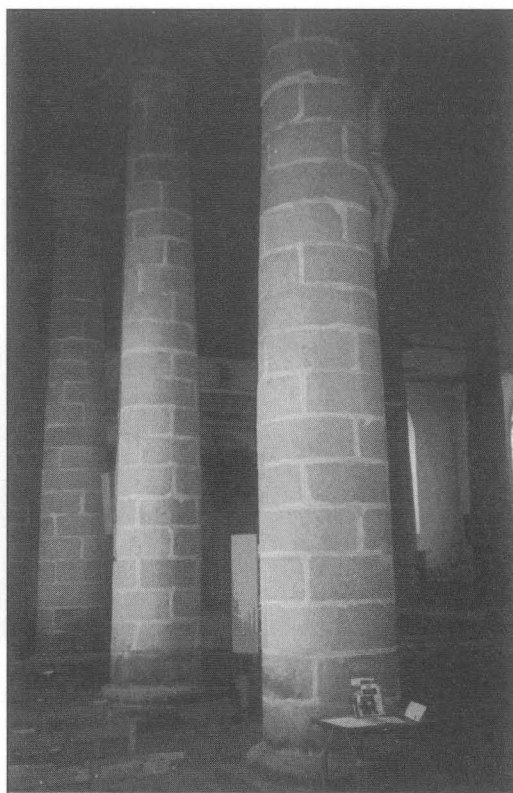


Fig. 6. – Hauts piliers érigés lors de la reconstruction dans les années 1830.
Cliché L. Chauris.

graphique, tant dans la tour de l'extrême fin du XVII^e siècle que dans le corps principal du bâti de la première partie du XIX^e siècle et dans les aménagements de la seconde partie du siècle. Cette homogénéité est due à la mise en œuvre généralisée du granite de Cléder *sensu stricto* et, dans une moindre mesure, de son faciès marginal, dit du Quilliec (ou de Moguéric).

Le granite de Cléder constitue l'un des ensembles ou « faciès » du vaste massif de Brignogan-Plouescat. Le faciès à gros grain, aux énormes feldspaths blanchâtres (5-6 cm), dit de « Brignogan », passe progressivement au faciès « Cléder », aux feldspaths de dimension

17. R. COUFFON, A. LE BARS, *Diocèse de Quimper et de Léon. Nouveau répertoire des églises et chapelles*, Quimper, 1988, p. 63.

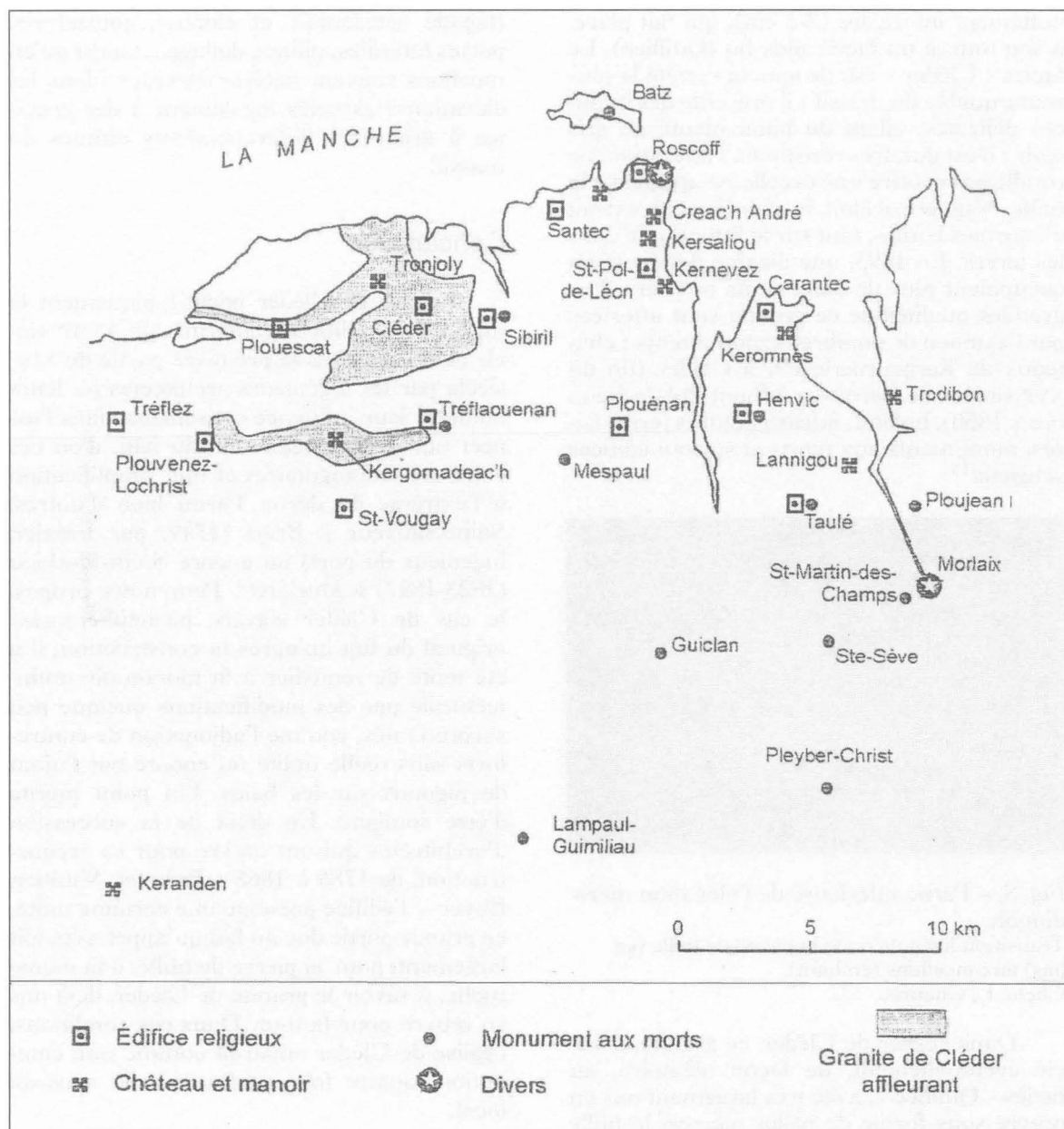


Fig. 7. – Quelques exemples remarquables d'emploi du granite de Cléder *stricto sensu* dans la construction civile et religieuse.
Cartographie L. Chauris.

nettement inférieure (2-3 cm), qui fait place, à son tour, à un faciès plus fin (Quilliec). Le faciès « Cléder » est, de loin, la variété la plus remarquable du massif ; il présente des nuances délicates, allant du blanc-bleuté au gris clair ; il est dur, très résistant à l'altération, ne rouille pas et offre une excellente aptitude à la taille. Naguère, il était, le plus souvent, extrait d'énormes boules, tant sur le littoral que dans les terres. En 1893, une dizaine de chantiers occupaient plus de deux cents ouvriers. Les grandes qualités de ce granite sont attestées par l'examen de nombreux monuments : châteaux de Kergournadeac'h à Cléder (fin du XVI^e siècle), de Kernévez à Saint-Pol-de-Léon (vers 1850), habitat, infrastructures ferroviaires, monuments aux morts et surtout édifices religieux¹⁸.



Fig. 8. – Partie inférieure de l'élévation méridionale.

Transition irrégulière de la pierre de taille (en bas) aux moellons (en haut).
Cliché L. Chauris.

Dans l'église de Cléder, ce granite, associé éventuellement, de façon aléatoire, au faciès « Quilliec », a été très largement mis en œuvre sous forme de belles pierres de taille

(façade occidentale et clocher, contreforts, portes latérales, piliers, dallage...) ainsi qu'en moellons souvent hétérométriques (dans les élévations) associés localement à des granites à grain fin, différenciations ultimes du massif.

Conclusion

L'église de Cléder porte typiquement la marque des édifices construits au XVIII^e siècle et encore dans la première partie du XIX^e siècle par les ingénieurs-architectes ou leurs émules : leur influence est sensible dans l'aspect utilitaire, fonctionnel, du bâti, d'où ces contours rectangulaires et une simplification à l'extrême du décor. Parmi bien d'autres, Saint-Sauveur à Brest (1749, par Frézier, ingénieur du port) ou encore Saint-Mathieu (1823-1827) à Morlaix¹⁹. Pour notre propos, le cas de Cléder s'avère particulièrement original du fait qu'après la construction, il a été tenté de remédier à la monotonie architecturale par des modifications quelque peu surprenantes, comme l'adjonction de contreforts sans réelle utilité ou encore par l'ajout de pignons sur les baies. Un point mérite d'être souligné. En dépit de la succession d'architectes qui ont œuvré pour sa reconstruction, de 1786 à 1865 – Robinet, Vaultier, Boyer – l'édifice présente une certaine unité, en grande partie due au fait qu'appel a été fait largement, pour la pierre de taille, à la même roche, à savoir le granite de Cléder, déjà mis en œuvre pour la tour. Dans ces conditions, l'église de Cléder apparaît comme une émanation, quatre fois renouvelée, du sous-sol local.

18. L. CHAURIS « Naguère à Cléder, petite capitale du granite... », *Le Courrier du Léon-Le Progrès de Cornouaille*, 29 mai, 12 et 26 juin 1993.

19. Arch. dép. Finistère, 1 V 429. L. CHAURIS, « À Morlaix, au début du XIX^e siècle : la reconstruction de l'église Saint-Mathieu », *Le Courrier du Léon-Le Progrès de Cornouaille*, 2 et 9 avril 1994.

Résumé

L'église actuelle de Cléder a été édifiée en quatre étapes différentes : clocher conservé, à l'extrême fin du XVII^e siècle ; début de la construction du corps du bâti à la fin du XVIII^e siècle ; achèvement de ce corps, après une longue interruption, au cours de la première partie du XIX^e siècle ; aménagements ultimes (contreforts, pignons) dans la seconde moitié de ce même siècle. En dépit de ces diverses périodes, l'église présente une remarquable homogénéité pétrographique, due au large appel, toujours renouvelé, au beau granite du terroir.

Abstract

The Cléder church was built in four stages : the steeple, in the final years of the XVIIth century, the church building itself, which was begun at the end of the XVIIIth century and completed, after a long interruption, in the first half of the XIXth century, the final structures (gables, buttresses) in the second half of the same century. Despite this long and complex history, the stonework, using the beautiful local granite, is remarkably homogeneous.

Diverradur

E pewart prantad distag eo bet savet ilis Kleder : an tour bet miret, e fin diwezañ oll ar XVII^{ed} kantved ; kroget da sevel ar peb brasañ eus ar framm e fin an XVIII^{ed} kantved ; goude un hir a ziskrog, peurechuet ar framm-se war-hed lodenn gentañ an XIX^{ed} kantved ; an aosadur diwezañ (harpelloù, pignonnoù) e eil lodenn ar c'hantved-se. En desped d'ar prantadoù-se liessort, e tiskouez an ilis kaoud un unvanded anad e-keñver he mein, a drugarez d'an implij stank ha renewezet dalc'hmada, bet graet eus greunvaen kaer an taolead.

Nouvelles conjectures sur les origines du *Lancelot* en prose

par André-Yves Bourgès*

À l'occasion d'un travail (encore inédit) de révision des éléments constitutifs du dossier hagiographique de saint Mélar, qui nous a permis de corriger plusieurs des conclusions auxquelles nous avions abouti en 1997 dans le cadre de notre édition de ses principales pièces¹, il nous est apparu que les tribulations de ce dossier, notamment en ce qui concerne le texte que nous avons identifié comme étant la **Vita I^a* du saint²,

pouvaient ouvrir de nouvelles perspectives de recherche, particulièrement exaltantes, sur les origines d'un ouvrage fascinant de la littérature médiévale, le *Lancelot* en prose ; mais nous reconnaissons bien volontiers par avance que cette approche renouvelée fait souvent la part belle aux hypothèses et aux conjectures : la matière dont nous traitons est en effet un terrain très favorable à de tels débordements, qu'il convient en tout état de cause de canaliser !

* Membre du Centre de recherche et de documentation sur le monachisme celtique (CIRDoMoC), Landévennec.

1. A.-Y. BOURGÈS, *Le Dossier hagiographique de saint Mélar. Textes, traduction, commentaires*, Landévennec-Lanmeur, 1997 (*Britannia monastica*, vol. 5). Nous avons alors choisi d'écrire le nom du saint sans accent, conformément à l'orthographe bretonne ; mais nous sommes revenu depuis, en matière orthographique, à l'usage du français, qui est d'accentuer tout *e* qui n'est pas muet, comme c'est ici le cas.

2. Id., *ibid.*, voir notamment p. 55-79 (édition du texte latin et traduction), p. 99-121 (commentaires) et p. 222-225 (conjectures sur l'hagiographie).

I.

De la **Vita I^a* de saint Mélar ont été conservés deux fragments incomplets qui correspondent à deux stades différents de la tradition textuelle : nous les avons appelés P³ (exemplaire contenu dans un *lectionnarium*

3. Bibl. Mazarine, Paris, ms. 399 (ancien 248) : le texte mélarrien en huit leçons figure aux f^{os} 177-179.

de sanctis per annum compilé au début du XIV^e siècle) et M⁴ (exemplaire provenant d'un recueil hagiographique manuscrit du XVII^e siècle), lettres qui désignent leur localisation initiale, respectivement Paris, à l'abbaye Saint-Magloire, et Meaux, sans doute à l'abbaye Notre-Dame-de-Châge. P est en partie doublonné par le texte S⁵, qui figurait dans le bréviaire imprimé de Saint-Malo de 1537 et qui ne présente que quelques variantes de détail ; mais celles qui ont trait aux aspects onomastiques sont d'un réel intérêt, notamment en ce qu'elles permettent d'affirmer que S n'a pas été copié directement sur P. Leur source commune – un *libellus* dont la partie finale était consacrée à la vie et aux gestes de saint Mélar – est d'ailleurs explicitement signalée dans le cours du texte⁶.

Il faut ajouter à P et M un autre texte conservé dans un manuscrit liturgique du XVI^e siècle en provenance de l'abbaye de Châge, que pour cette raison nous avons appelé C⁷. Ce texte rapporte l'épisode de la réunification miraculeuse des reliques de saint Mélar, en un lieu des monts d'Arrée situé aux confins de la Domnonée et de la Cornouaille (probablement Croaz-Melar en

Sizun) : il s'agit là d'un *appendix* dont on est assuré qu'il a été écrit par l'auteur de la **Vita I^a* et qu'il prenait place à la suite de celle-ci dans le *libellus* original.

De cet ensemble, l'abréviateur anglais Jean de Tynemouth a fait, vers 1325-1350, sans doute à partir d'un texte conservé au prieuré d'Amesbury, haut lieu du culte de saint Mélar en Grande-Bretagne⁸, un résumé qui paraît être d'une très grande fidélité, pour autant que sa comparaison avec P, M et C permette d'en juger, puisqu'il reprend des phrases entières aux textes en question ; ce résumé, que nous avons appelé T⁹, a surtout l'avantage, comme la *Vie* rimée de saint Mélar en anglo-normand, connue par un manuscrit des années 1380-1390¹⁰ et composée à peu près à la même époque à partir de la même source, de nous procurer la trame complète de l'ouvrage original et de compenser partiellement la perte de ce dernier.

Plus qu'un simple copiste, mais moins qu'un auteur, le « scripteur » du *libellus*, dont d'assez nombreux indices laissent à penser qu'il s'agissait d'un « bretonnant¹¹ », pour-

4. Bibl. nationale France, Paris, ms. latin 13789 : Le texte mélarien figure aux f^{os} 53-55 v^o et il est suivi aux f^{os} 55 v^o-56 v^o d'une pièce en vers en l'honneur du saint.

5. *Breviarium Macloviense* imprimé en 1537 : l'office de saint Mélar en neuf leçons figurait aux f^{os} 277-278 (foliotation tardive). Un exemplaire de la seule *pars estiva* (« volume pour l'été ») de ce bréviaire à l'usage de l'évêché de Saint-Malo était autrefois conservé à la bibliothèque municipale de cette ville ; il a disparu dans l'incendie de 1944 ; mais deux copies de l'office de saint Mélar avaient été levées par ou pour A. de La Borderie.

6. A.-Y. BOURGÈS, *Le Dossier hagiographique...*, op. cit., p. 55 : [Mélar] *cujus in fine hujus libelli vita et actus nobiliter invenitur* (Mélar « dont on trouve remarquablement [rapportés] la vie et les gestes à la fin de ce "livret" »).

7. Bréviaire imprimé de Saint-Victor (édité à Paris en 1523), Paris, bibliothèque Sainte-Geneviève, Rés. BB 8^o 1312 : Le texte mélarien figure aux f^{os} 32-34 des feuillets manuscrits placés en tête de ce bréviaire.

8. Amesbury (Wiltshire), à proximité immédiate des singuliers monuments de Stonehenge et Woodhenge.

9. British Library, Londres, Cotton Tib. E 1, vol. 2 : le texte mélarien figure aux f^{os} 72-73 v^o. Ces feuillets ont été gravement endommagés par le feu lors de l'incendie de 1731 : pour une description du manuscrit, voir *Nova Legenda Anglie*, éd. C. Horstman, t. 1, Introduction. L'ouvrage de Jean de Tynemouth a passé ensuite dans la *Nova Legenda Anglie* de John Capgrave, publiée en 1516, où se retrouve aux f^{os} 229-230 le texte en question. Il est préférable d'utiliser l'édition de C. Horstman, t. 2, p. 183-185, qui a collationné les différents manuscrits subsistants du livre de Jean de Tynemouth.

10. A. H. DIVERRE, « An Anglo-Norman Life of Saint Melor », *National Library of Wales Journal*, t. 15, 1967, p. 167-176 ; « The Life of Saint Melor », dans *Medieval French Textual Studies in Memory of T.B.W. Reid*, Londres, 1984, p. 41-53.

11. Il fait montre de ses connaissances linguistiques en substituant à *Budicus*, qui est le nom donné par l'hagiographe au grand-père paternel de Mélar, celui de *Fortunatus* : ce dernier, qui signifie « heureux, favorisé

rait bien avoir travaillé à Lanmeur, à partir de l'œuvre originale conservée sur place. En tout cas, il existe une grande probabilité que son travail ait été sensiblement contemporain de la création de l'archidiaconé de Poucastel¹².

par la Fortune », constitue en effet une traduction satisfaisante et assez élégante du breton *budic*, lequel a le sens de « victorieux ». Plusieurs de ses tournures syntaxiques sont à l'évidence des « brittonismes », qui ne se retrouvent pas dans le texte M : ainsi en est-il de la formule *vade, confirma contra eum consilium tuum* (« va, assure avec lui ton dessein ») dans laquelle *contra* (« contre ») contaminé par la préposition bretonne *ouzh*, est utilisé au sens du mot « avec », comme l'a fait remarquer B. Merdrignac (*Recherches sur l'hagiographie armoricaine du VII^e au XI^e siècle*, t. 1, s. l., 1985, p. 183-184). Dans le texte M, le passage correspondant est formulé comme suit : *vade, et prout tibi competentium videtur, pactum rei hujus cum Rivaldo confirma* (« va et dans la mesure de ce qui t'apparaît le plus convenable, fais un pacte là-dessus avec Rivod »). Mais surtout ce qui paraît être sa « marque », ou sa « patte » comme on voudra, c'est le souci de la précision, qui parfois, compte tenu justement de son emphase « brittonisante », peut tourner à la redondance. Témoigne de son goût pour les formules tautologiques ce passage : *in ipsis puerilibus annis a nutritore suo ac bajulo aleretur nomine Cerialtavo et educaretur* ([Mélar] « était élevé et éduqué honorablement durant ses années d'enfance par son "nourricier" et "gouverneur" nommé Kerialtan ») ; tandis que, dans le texte M, on peut lire simplement : *in ipsis puerilibus annis a nutritore suo Cerialtano nomine nutritur* (Mélar « était honorablement élevé durant ses années d'enfance par son "nourricier" nommé Kerialtan »). Or, rien ne permet de supposer que le texte original de la **Vita I^a* était, en l'occurrence, beaucoup plus développé : en effet, pour un auteur du XI^e siècle, les termes *nutrio* et *nutritor* étaient suffisamment explicites et s'appliquaient respectivement à l'action de « prendre soin de quelqu'un » et au rôle joué à cette occasion par « celui qui nourrit, qui élève ».

12. Comme il se voit à propos de la localisation de la résidence du fameux Commor, le « château » (*castellum*) de Beuzit. Tandis que, dans le texte M, c'est justement ce « château » qui sert à désigner le territoire où il est situé : « elle [= la "nourrice" de Mélar] s'enfuit avec son "pupille" de Cornouaille en Domnonée, où la tante paternelle de ce dernier, fille de Budic, demeurait avec le comte Commor, son mari, dans le pays de son château qu'on appelle Beuzit » (*De Cornubia cum alumno suo in Domnoniam fugit, ubi ejus amita filia Budici cum Commoro comite viro suo morabatur in pago castelli sui quod Bocidus appellatur*), le texte P le localise explicitement dans la circonscription

Pour qui ou pourquoi ce clerc a-t-il effectué cette tâche et en quel endroit son *libellus* a-t-il été conservé par la suite ? Compte tenu du fait que les moines de l'abbaye Saint-Magloire de Paris revendiquaient au XII^e siècle¹³ la possession, entre autres reliques de saints bretons, d'une partie des corps précieux des martyrs Mélar et Trémeur (*martirum preciosorum partes corporum Melorii et Tremorii*¹⁴), nous sommes tenté de reconnaître dans cette transcription de la **Vita I^a* la conséquence du transfert des reliques de l'abbaye Saint-Magloire, quand les moines émigrèrent, vers 1138, de l'île de la Cité à l'église Saint-Georges, près de leur cimetière.

territoriale qui porte le nom de *pagus Castelli* : « Pendant ce temps la "nourrice" de ce dernier [= Mélar] s'enfuit rapidement avec lui jusqu'en Domnonée, en Poucastel, au château qu'on appelle Beuzit où demeurait sa tante paternelle ou maternelle, fille de Fortunat, avec le comte Commor » (*Tunc ejus nutrix celeriter cum eo fugit usque in Domnoniam, in pago Castelli, in castellum quod vocatur Boxidus ubi erat amita vel matertera illius filia Fortunati cum Commoro comite*). Contrairement à l'opinion que nous avons naguère exprimée, il nous semble désormais que, là encore, c'est le texte M qui pourrait bien être le plus proche de l'original de la **Vita I^a* : en effet, si l'on excepte une pièce douteuse relative à Plougasnou, le nom du *pagus Castelli* ne se trouve pas dans les actes de la pratique avant le milieu du XII^e siècle. Cette première mention est sans doute à mettre en relation avec le partage de l'évêché de Tréguier en deux archidiaconés, attesté pour la première fois en 1151 ; en tout état de cause, rien ne permet de supposer qu'une telle circonscription existait déjà dans le dernier tiers du XI^e siècle. Il est donc très vraisemblable que le *libellus*, qui est la source de P, soit sorti de la plume d'un adaptateur qui travaillait assez longtemps – une cinquantaine d'années, trois quarts de siècle peut-être – après l'époque de la composition de la **Vita I^a* de saint Mélar.

13. C'est l'époque approximative d'un manuscrit qui constitue « l'une des épaves les plus précieuses de l'ancienne bibliothèque de Saint-Magloire de Paris » et qui contient un inventaire des reliques conservées dans cette abbaye parisienne, publié par ce chercheur entre autres, voir L. AUVRAY, « Documents parisiens tirés de la bibliothèque du Vatican (VII^e-XIII^e siècles) [7. Catalogue des reliques de Saint-Magloire] », *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. XIX, 1892, p. 17 et 21-33.

14. ID., *ibid.*, p. 27.

En effet, il a fallu alors procéder à l'inventaire qui nous livre notamment cette mention relative à Mélar et à Trémeur et, en conséquence, ouvrir les authentiques qui enveloppaient les reliques pour identifier les différents personnages concernés ; il fallait également s'efforcer de mieux connaître les *gesta* de chacun des saints dont les noms étaient ainsi révélés, et donc faire procéder à des recherches dans les « trésors » des sanctuaires où leur culte était établi pour y copier les récits de leur *Vita* et de leurs *miracula*. Comme nous venons de le dire, nombreux étaient, parmi les saints en question, les Bretons : ce tropisme obligeait à effectuer une importante collecte documentaire en Bretagne armoricaine.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, c'est à la suite d'une autre translation, en 1318, des différentes reliques de l'abbaye Saint-Magloire que furent rédigés deux documents essentiels : d'une part un nouvel inventaire, dressé par frère Jean de Rozay, *chevevier*, le 2 mars 1319, qui fait apparaître que le monastère parisien s'était enrichi depuis le XII^e siècle des reliques d'un autre saint Mélar, nettement distingué du jeune prince martyr par le moine maglorien ; d'autre part le lectionnaire dont il a déjà été question, qui contenait, entre autres récits hagiographiques relatifs à des saints bretons, le texte mélarien copié sur le *libellus* antérieur.

À l'époque de la composition de la **Vita II^a* de saint Mélar qu'il faut rapporter aux années 1205-1215, quand se met en place ce qu'on pourrait appeler la vraie « légende arthurienne » de la Bretagne armoricaine – c'est-à-dire quand se développe tout un corpus de récits historico-légendaires sur les circonstances du court règne et surtout de la fin tragique du jeune Arthur I^{er} de Bretagne – le sanctuaire de Lanmeur ne disposait apparemment plus de l'original de la **Vita I^a* du jeune prince martyr. En effet, les Lanmeuriens et les pèlerins qui, au bas Moyen Âge, venaient sur place, parfois de loin, notamment du Cornwall (Grande-

Bretagne) – cette dernière région plus proche cependant que ne le fut jamais Amesbury de la Bretagne bretonnante, et particulièrement de l'évêché de Tréguier, du fait de la communauté de langue et de culture – ont entendu et transmis le seul récit donné par la **Vita II^a*, ce dont témoignent aussi bien l'adaptation donnée au milieu du XIV^e siècle par Jean de Grandisson, évêque d'Exeter¹⁵, que la *legenda* du saint consultée à la fin du XV^e siècle par Pierre Le Baud dans quelque livre liturgique d'une église du Léon¹⁶ ; ou encore le « vieux manuscrit » de Lanmeur, dont l'abbé de Gouessant à la fin du XVII^e siècle a donné d'assez larges citations et qui, entre autres pièces historico-hagiographiques, paraît avoir contenu une version abâtardie ou peut-être vernacularisée, sincère et en même temps fardée, de la **Vita II^a*¹⁷.

Cette implantation précoce et définitive, non seulement à Lanmeur mais aussi dans toute la basse Bretagne et jusqu'en Cornwall, de la tradition mélarienne incarnée par la **Vita II^a* oblige à envisager plusieurs hypothèses relatives à la destinée du vraisemblable original lanmeurien du texte de la **Vita I^a* :

– soit qu'il ait été détruit, volontairement ou accidentellement ; une telle destruction n'aurait effectivement affecté que Lanmeur puisque aussi bien, comme le montre le *libellus* maglorien, il exista très tôt une copie de la **Vita I^a* ;

– soit que cet original ait été envoyé dans un autre chef-lieu du culte de saint Mélar, comme l'étaient notamment Meaux et Amesbury, afin qu'un membre du clergé attaché au sanctuaire concerné fasse une copie de la **Vita I^a* ; mais à la suite de circonstances plus ou moins troublées, le *libellus*

15. A.-Y. BOURGÈS, *Le Dossier hagiographique...*, op. cit., p. 39-40 ; p. 81, notes 10 à 12 ; p. 82, notes 15 et 16.

16. ID., *ibid.*, p. 123-126.

17. ID., *ibid.*, p. 35 et 42-43.

lanmeurien n'aurait jamais fait retour au bercail ;

– soit enfin que cet ouvrage ait été emporté de Lanmeur par quelque pèlerin indélicat ; mais cette dernière hypothèse, qui ne peut pas être objectivement dissociée de la seconde, doit en conséquence lui être rapportée.

Quoi qu'il en soit réellement de l'époque et de la destination d'un possible transfert de l'éventuel exemplaire lanmeurien de la **Vita Ia*, un exemple bien connu confirme que de telles disparitions se sont effectivement produites, en parallèle avec les rapt de reliques, et donne d'intéressants détails sur les circonstances précises de la disparition d'un ouvrage hagiographique breton au XII^e siècle : dans le cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé, le préambule qui introduit les chartes du prieuré de l'Île-Cado¹⁸ raconte que les moines de l'abbaye ne connaissaient plus rien de la vie de saint Cado, éponyme du prieuré en question, « parce qu'un prêtre nommé Judhuarn, en quittant cette province, emporta furtivement, au-delà de la Vilaine, sa *Vie* écrite, et mourut sans l'avoir restituée. Mais ce qui a été fait de notre temps nous le joignons au Cartulaire¹⁹ ». La *Vita* en question était très vraisemblablement celle composée par Lifris de Llancarfan entre 1089 et 1104²⁰, heureusement connue par ailleurs.

II

Au témoignage de l'auteur de la *Vita* de saint Goëznou, qui nous procure un précis et précieux *terminus ad quem*, les chanoines réguliers de Notre-Dame-de-Châge, à Meaux, détenaient dès avant 1199 des reli-

ques de saint Mélar²¹. Si les chanoines n'ont pas pris le soin d'indiquer leur provenance²², la date de fondation de la communauté de Châge permet en revanche de fixer à l'année 1135 le *terminus a quo* de la réception de ces reliques à l'abbaye²³ : là encore, c'est pour servir de « mode d'emploi » de ces reliques que les chanoines se sont procurés le texte de la **Vita Ia* de Mélar et rien n'empêche qu'ils aient eu entre les mains l'original lanmeurien dont nous avons supposé l'existence ; mais on ne peut exclure la présence à Meaux, dès avant cette époque, de reliques du saint, célé-

21. ID., *ibid.*, p. 199-203.

22. Les chanoines de Châge fêtaient au second dimanche après Pâques la réception en leur église des différentes reliques que leur monastère s'honorait de posséder : voir D.-B. GRÉMONT, « Recherches sur saint Mélar, Mélor ou Méloir », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CI, 1973, p. 340, note 246. Nous ne connaissons pas le sort de ces reliques pendant les troubles du dernier tiers du XVI^e siècle, mais il est possible qu'elles aient subi à cette époque des pertes irrémédiables. En tout cas il ne restait à l'abbaye de Châge en 1656 que le crâne et plusieurs autres fragments du corps de saint Mélar conservés dans un reliquaire orné de plaques d'argent. À cette date les chanoines croyaient que ces reliques avaient été apportées de Paris, sans précision de date (ID., *ibid.*, p. 334) ; mais, puisque la tradition maglorienne au Moyen Âge ne connaissait pas, ou ne voulait pas connaître, l'existence de reliques de saint Mélar à Meaux, cette éventuelle origine parisienne ne peut se rapporter qu'aux reliques distraites du « trésor » de Saint-Magloire en 1582 pour être portées à l'abbaye des chanoines de Saint-Victor de Paris, que les victorins ont pu à leur tour céder à leurs collègues de Châge (ID., *ibid.*, p. 332).

23. L. Fleuriot, souhaitant étayer la date de 1019, d'ailleurs raturée, qui figure dans l'unique manuscrit tardif de la *Vita* de saint Goëznou, et qu'il faut restituer 1199, faisait remarquer en 1987 qu'il existait depuis l'année 1005 au moins à Meaux une église Notre-Dame-de-Châge (*Sancta Maria in Cavea*) ; mais H. Guillotel avait rappelé dès 1981 que la fondation du monastère de Châge est intervenue seulement en 1135. Il s'agissait en l'occurrence de l'établissement, par le doyen de la cathédrale, d'une maison de chanoines réguliers (*ecclesiam beatae Mariae de Cagia canonicis regularibus decorare disposuimus*) : voir le texte complet de l'acte de 1135 dans le *Gallia christiana*, t. 8, Paris, 1744, col. 549-550.

18. Commune de Belz (Morbihan).

19. B. TANGUY, « De la *Vie* de saint Cadoc à celle de saint Gurtiern », *Études celtiques*, t. 26, 1990, p. 166.

20. ID., *ibid.*, p. 160-161 et 167.

brées dans un poème anonyme attribué par dom Plaine²⁴ à Foulcoie de Beauvais²⁵.

Dans la tradition liturgique melloise, le 6 mai est présenté, dès la fin du XII^e siècle, comme la commémoration de la *translatio* de saint Mélar, tandis que les témoins de la tradition liturgique bretonne, à l'instar de celle du Cornwall, privilégient le 1^{er}, voire le 25 octobre²⁶. De même à l'abbaye Saint-Magloire de Paris, c'est au 1^{er} octobre que les moines fêtaient Mélar. Compte tenu du fait que l'abbaye de Châgé fêtait le second dimanche après Pâques la réception chez elle des reliques du saint, le 6 mai doit être l'anniver-

saire de leur arrivée à Meaux²⁷. Comme les moniales d'Amesbury, en Grande-Bretagne, honoraient saint Mélar à cette même date, c'est l'indice assez sûr qu'elles avaient trouvé à Meaux, sinon même à l'abbaye de Châgé²⁸, non pas les reliques qui depuis longtemps déjà constituaient l'ornement de leur monastère²⁹,

24. « Le martyr breton S. Melor et son ancien culte à Meaux », *Revue de Champagne et de Brie*, t. 1, 14^e année, 1889, p. 322-338.

25. Foulcoie, originaire de Beauvais, qui florissait au XI^e siècle et mourut après 1083, fut sous-diacre de Meaux et ses compositions poétiques le désignent en même temps comme le chantre de cette cité ; le poème consacré à saint Mélar, précise en outre dom Plaine, « est calqué sur la *Vie* latine dont il reproduit toute la substance ». Si l'attribution du poème à Foulcoie de Beauvais était admise, cela confirmerait que l'histoire rapportée dans la **Vita I^a* du saint était connue à Meaux dès le milieu du XI^e siècle ; mais surtout, compte tenu du fait que cette **Vita* doit avoir été composée dans les années 1066-1084 et qu'elle affirme la présence à Lanmeur des reliques de Mélar, cela permettrait de déterminer avec assez de précision l'époque de la translation à Meaux des reliques en question. De surcroît il y aurait là de précieuses indications sur la circulation de l'information hagiographique entre les différents lieux de culte d'un saint, notamment sur sa vitesse, quand bien même ces indications ne permettraient pas d'établir avec certitude que Foulcoie connaissait la **Vita I^a* de saint Mélar et l'utilisa pour son propre ouvrage. Cependant, on a contesté l'attribution proposée par dom Plaine, apparemment déduite de constatations philologiques. En retenant les arguments développés à partir de ces constatations et en admettant que le poème en question était bien d'origine melloise, il est seulement possible de conclure que le récit rapporté par la **Vita I^a* de Mélar était connu au plus tard au XII^e siècle à Meaux et que des reliques du jeune prince martyr étaient effectivement conservées en ce lieu dès cette époque.

26. A.-Y. BOURGÈS, *Le Dossier hagiographique...*, *op. cit.*, p. 134-137.

27. D.-B. GRÉMONT, « Recherches sur saint Mélar... », *op. cit.*, p. 337, note 233 ; p. 430, notes 244, 245, et 246.

28. Il n'est nullement certain que le contact entre les deux monastères ait été direct. L'abbaye de Châgé en effet entretenait avec le prieuré fontevriste de Fontaines-les-Nonnains (Douy-la-Ramée, Seine-et-Marne), à une douzaine de kilomètres au nord de Meaux, des liens de confraternité dont témoigne notamment le rouleau mortuaire que firent circuler en 1233 les religieuses après la mort de leur bienfaiteur, Guillaume des Barres, pour recommander ce dernier aux prières d'autres établissements religieux : voir A. ENDRÈS, « Le rouleau des morts de Guillaume des Barres. Itinéraire du porteur du prieuré de Fontaine-les-Nonnains (3 mai-27 août 1233) », *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1610)*. Année 1969, vol. 2, 1972, p. 749-769.

29. Aux alentours de l'an mil en effet, et dans le contexte propre à cette époque, furent apportées à l'abbaye bénédictine d'Amesbury, dans le Wiltshire, les reliques de saint Mélar ; en conséquence de l'ancienneté de cette translation, antérieure à la rédaction de la **Vita I^a*, ce Mélar doit être plutôt un homonyme sans titre particulier que le jeune prince martyrisé. D'ailleurs, Guillaume, qui était le bibliothécaire de l'abbaye voisine de Malmesbury et qui s'est livré à des recherches approfondies pour ses *Gesta pontificum Anglorum*, déclare (vers 1125) ne rien savoir de la sainteté et de la biographie du personnage qui gît à Amesbury, ce qui signifie qu'il faut abaisser à une date postérieure à la composition de cet ouvrage l'identification du saint honoré sur place avec le petit martyr de Lanmeur. Geoffroy de Monmouth qui, dans son *Historia regum Britanniae*, souligne les prestigieuses connotations arthuriennes du lieu, ne dit malheureusement rien sur le sujet qui nous intéresse. Son traducteur, ou plutôt son adaptateur, Wace, l'auteur du *Roman de Brut*, « qui connaissait bien l'Angleterre », se contente de donner une indication géographique (« es grans plaines de Salesberes / les l'abeie d'Ambresbere »). Enfin, dans la *Quête du saint Graal*, roman continental anonyme écrit vers 1225-1230, on trouve mention d'une certaine « abeie de Salesbieres », dont les archives conserveraient l'original latin de l'ouvrage en question. Cette prétendue abbaye de Salisbury, dont la réputation est alors bien établie, résulte à l'évidence d'une confusion : il s'agit en fait du monastère d'Amesbury ; mais là encore, et pour cause, rien n'est dit

mais le « mode d'emploi » de celles-ci ; grâce à Jean de Tynemouth qui nous a transmis l'essentiel du texte d'Amesbury, on peut vérifier qu'il s'agissait d'une version qui, à l'instar des *acta* conservés à Meaux, avait conservé au grand-père du saint son nom originel de *Budicus*³⁰.

Le monastère d'Amesbury avait fait l'objet d'une réforme importante en 1177 : à la suite des troubles graves et de la conduite scandaleuse de l'abbesse et de ses religieuses, le roi Henri II Plantagenêt, après avoir chassé ces dernières, avait installé sur place cette année-là des moniales venues de Fontevrault. Ce fut l'occasion d'investissements considérables, notamment dans les différents bâtiments conventuels : les travaux s'étalèrent sur près de dix années, car il fallut attendre l'année 1186 pour que fût inauguré le nouveau prieuré par le souverain. Après cette première étape de la réforme engagée à Amesbury, les moniales, dont le nombre ne cessait de croître en même temps que l'illustration des lignages auxquelles elles appartenaient, avaient souhaité doter leur maison d'une bibliothèque liturgique digne de ce nom, dont nous avons encore quelques vestiges qui ne sont pas plus anciens que le XIII^e siècle, notamment un psautier en tête duquel le calendrier à l'usage du prieuré porte à la date 1^{er} octobre le nom de saint Mélar écrit en lettres bleues³¹.

au sujet de saint Mélar. Néanmoins on peut être assuré que la suprématie du culte du jeune prince martyr était acquise en ce lieu dès cette époque puisque le martyrologe du diocèse voisin d'Exeter, rédigé avant 1228, porte à la date du 1^{er} octobre : *Ipso die, sancti Meloris martiris, filii regis Cornubie, cujus reliquie in monasterio de Amnesbury, Sarysburiensis dioecesis, venerantur* (« En ce jour [la fête de] saint Mélar martyr, fils du roi de Cornouaille, dont les reliques sont vénérées au monastère d'Amesbury, dans le diocèse de Salisbury »).

30. Voir *supra*, note 11.

31. N. R. KER, *Medieval Libraries of Great Britain. A List of Surviving Books*, 2^e éd., Londres, 1964, p. 3 ; D.-B. GRÉMONT, « Recherches sur saint Mélar... », *op. cit.*, p. 341, note 251.

Dès l'époque de Geoffroy de Monmouth, en tout cas à partir de la composition de son *Historia regum Britanniae*, l'abbaye d'Amesbury avait vu son environnement géographique immédiat pénétré par la légende arthurienne. Cette imprégnation se poursuivait pendant les siècles suivants : ainsi en est-il de la légende secondaire qui veut que la reine Guenièvre, après le trépas du roi Arthur, ait fait retraite au monastère d'Amesbury, où elle serait morte à son tour. Dans la *Mort d'Arthur*, roman continental anonyme écrit vers 1230 et attribué, par quelque copiste, à Gautier Map³², il est seulement dit que, par crainte de la vengeance des fils de Mordret, la reine se réfugia dans une abbaye, qui n'est pas nommée ; mais dès le XIV^e siècle, la version insulaire de l'œuvre, *Le Morte Arthur*, également anonyme, accrédite la tradition amesburienne, laquelle trouvera son prolongement et son développement chez Thomas Malory pour qui Guenièvre fut même abbesse du lieu³³. Il semble évident à de nombreux commentateurs que l'origine de cette fable soit à chercher dans le fait que la veuve du roi Henri III d'Angleterre, Aliénor de Provence, avait pris le voile à Amesbury en 1284 où elle mourut en 1291 : on connaît la passion nourrie par le couple royal à l'endroit de la légende arthurienne. Sa petite-fille, la princesse Marie d'Angleterre, était entrée dans ce monastère à l'âge de cinq ans, en même temps que son aïeule ; elle y demeura jusqu'à sa mort en 1332. Cet intérêt pour la légende

32. F. LOT, *Étude sur le Lancelot en prose*, Paris, 1954 (rééd. 1984), p. 127, note 4. Cette attribution est peut-être extrapolée de la *Quête du saint Graal*, où « maîtres Gautiers Map » est déjà présenté comme l'initiateur d'une traduction en français de l'original latin conservé à « l'abeie de Salesbieres ». En outre, dans l'épilogue de certains manuscrits du *Lancelot*, ce dernier ouvrage est également attribué à Map.

33. R. B. PUGH, « The Abbey, later Priory of Amesbury », dans R. B. PUGH, E. CRITTALL, *A History of Wiltshire*, Londres, 1956 (*The Victoria History of the Counties of England*, 3), p. 258.

arthurienne se doublait à Amesbury, au bas Moyen Âge, d'un goût affirmé pour la poésie dont témoigne la *Vie* rimée de saint Mélar en anglo-normand, qui a peut-être été composée sur place à l'époque de Marie d'Angleterre. En effet, cette princesse suscita, ou du moins encouragea, des vocations littéraires ; ainsi en est-il du dominicain Nicolas Trevet qui a écrit pour elle en anglo-normand un volume de *Chroniques*.

III

Le puissant cycle du *Lancelot-Graal*, dont font notamment partie la *Quête du saint Graal* et la *Mort d'Arthur*, a été composé sur le continent aux années 1215-1235. Nombreuses et brûlantes sont les questions que suscite encore une œuvre aussi monumentale et complexe, particulièrement celle qui touche à l'élaboration de l'ouvrage par un seul et même auteur, ainsi qu'à l'origine sociogéographique de ce dernier. F. Lot en son temps avait développé, contre l'opinion d'autres chercheurs (P. Paris, E. Brugger, L. J. Weston, O. Sommer, J. D. Bruce,...), la thèse « uniciste³⁴ » et croyait reconnaître dans cet auteur unique un ecclésiastique, nécessairement fort instruit, intéressé par les controverses parisiennes en matière théologique, encore que nullement novateur³⁵. Pour F. Lot, il ne s'agit pas d'un moine, car le personnage est en prise directe avec la pratique religieuse quotidienne des laïcs et d'ailleurs il connaît le monde, surtout aristocratique³⁶ ; mais il n'appartient pas non plus au clergé paroissial³⁷. Il montre une prédilection certaine pour les chanoines vivant sous la règle de

saint Augustin³⁸ et témoigne un attachement particulier au culte de la Madeleine³⁹. En outre, notre homme serait briard ou champenois, sinon même meldois, car il introduit plusieurs fois « sans le moindre propos » la ville de Meaux⁴⁰.

Il va de soi que la thèse « uniciste » ne peut-être acceptée sans discussion, car, malgré la démonstration très séduisante de Lot, l'unité de plan et d'esprit dont témoignerait l'ensemble du cycle est encore très discutée. Quand bien même cette unité est admise, on fait souvent remarquer que la complexité et le volume d'un tel ouvrage, dont l'élaboration s'est étalée sur de nombreuses années, dépassent de beaucoup les capacités d'un seul auteur : ainsi J. Frappier a supposé l'existence d'un auteur qui serait l'« architecte » de l'œuvre, désormais limitée à la trilogie *Lancelot*, *Quête du saint Graal*, *Mort d'Arthur*⁴¹, dont le plan aurait été exécuté par des auteurs qui seraient autant d'« ouvriers » sur ce vaste chantier. « Qu'il y ait eu ou non "architecte", peu importe, deux faits semblent acquis et recueillir une assez large adhésion : plusieurs auteurs ont participé à l'élaboration du cycle et ont travaillé en relation les uns avec les autres⁴². » Un tel atelier d'écriture, pour fonctionner au mieux, devait regrouper autour du maître d'œuvre ses différents compagnons. La communauté à laquelle appartenaient ceux-ci, compte tenu des traits distinctifs rapportés par Lot au

34. F. LOT, *Étude sur le Lancelot...*, op. cit., p. 7-8.

35. ID., *ibid.*, p. 162-165.

36. ID., *ibid.*, p. 154-159.

37. ID., *ibid.*, p. 152.

38. ID., *ibid.*, p. 152-154.

39. ID., *ibid.*, p. 151.

40. ID., *ibid.*, p. 150.

41. *L'Histoire du saint Graal* serait un ouvrage plus tardif, sans mérite littéraire particulier, dont le but était de fournir aux lecteurs et auditeurs du *Lancelot* le récit de la préhistoire du Graal.

42. G. HASENOHR, M. ZINK (dir.), *Dictionnaire des lettres françaises. Le Moyen Âge*, 2^e éd., Paris, 1992, p. 561-563, article « Graal. Cycle-Vulgate ou Lancelot-Graal » [par J.-M. Fritz].

profil de l'auteur réputé unique du *Lancelot-Graal*, était évidemment religieuse, sans pour autant appartenir au monde monastique *stricto sensu* : il est donc extrêmement tentant de reconnaître dans les membres de ce groupe des chanoines réguliers, que leur vie communautaire n'empêchait pas de desservir, tels des séculiers, les différentes églises paroissiales dont ils percevaient le revenu. L'origine champenoise ou briarde, ou plus précisément meloise, que Lot assignait à l'auteur du *Lancelot-Graal* n'a pas fait l'objet d'un réexamen approfondi ; cependant elle constitue toujours une hypothèse acceptable qu'il convient là encore de transposer à l'atelier d'écriture qui a travaillé à l'édification de cette œuvre. Si l'on tient compte enfin de la dévotion à la Madeleine, toute notre attention se trouve alors irrésistiblement attirée, à Meaux, vers la communauté des chanoines réguliers de Châge qui avait un office propre pour la fête de la sainte pécheresse⁴³.

43. J.-B. MOLIN, «Notre-Dame-du-Châge», *Bulletin de la Société d'histoire et d'art du diocèse de Meaux*, 1950, t. 1, p. 23. En outre, l'abbé Janvier, l'un des premiers historiens de Meaux, apporte une précision intéressante sur les rapports entre le culte de saint Mélar et celui de la Madeleine à Meaux : « Le lieu où est à présent l'Hostel-Dieu est cette chapelle St Melor qu'une comtesse de Meaux nommée Marie fonda et dota de revenus puis un [le mot manque] donna la place où est à présent

Dès lors, les connexions entre l'abbaye de Châge et le prieuré d'Amesbury autour de la *Vita* de saint Mélar prennent un relief aussi profond qu'insoupçonné. Les moniales d'Amesbury ont pu trouver à Châge, dans les années 1180, peut-être par l'entremise de leurs sœurs de Fontaine, le matériau hagiographique dont elles avaient besoin pour servir de « mode d'emploi » aux reliques méla-riennes conservées dans leur maison ; rien ne s'oppose à ce que les chanoines de Châge aient reçu en retour des informations, sans doute incomplètes, parfois fallacieuses, souvent déformées, toujours propres cependant à enflammer l'imagination, sur les traditions arthuriennes qui avaient cours à Amesbury. Il faut donc maintenant envisager la possibilité qu'aux environs de l'année 1215, un de ces chanoines, ayant conçu le projet d'une œuvre monumentale, ait su mobiliser le talent d'écriture de ses collègues, dans une perspective d'ailleurs moins littéraire que religieuse, qui surtout témoigne, au milieu du foisonnement romanesque, d'une réelle volonté d'édification morale.

l'Hostel-Dieu en 1206. [...] On appelle cette chapelle de saint Melor la Magdeleine, qui est la principale fête du lieu », extrait des *Fastes et Annales des évêques de Meaux*, 1684, par l'abbé Janvier, manuscrits Meaux, bibliothèque municipale, 78-83.

Résumé

Des réseaux unissant des établissements religieux par des liens plus ou moins informels ont existé au Moyen Âge, comme en témoigne la pratique des rouleaux des morts ; de tels réseaux impliquaient la circulation des hommes et donc celle des idées à l'échelle d'aires politiques ou culturelles qui sont parfois de grande dimension. Ce constat s'avère particulièrement heuristique, comme il se voit au travers des hypothèses présentées ici sur les origines du *Lancelot en prose* : ce texte fascinant pourrait avoir été composé à Meaux, dans le cadre de l'acclimatation locale de traditions en provenance de Grande-Bretagne, par le biais d'échanges hagiographiques autour du saint breton Mélar entre l'abbaye meloise de Châge (chanoines réguliers) et le monastère anglais d'Amesbury (religieuses de Fontevrault).

Abstract

Networks uniting various religious houses by more or less formal links existed in the Middle Ages, as witnessed by the practice known as *rouleaux des morts*. Such networks implied the circulation of men and therefore of ideas in political and cultural areas which could sometimes be very large. This is particularly telling, as the hypotheses concerning the origins of the prose *Lancelot* clearly show. This fascinating text may have been written in Meaux, giving a local touch to traditions coming from Britain, in the course of hagiographic exchanges about the Breton saint Mélar, between the Meaux abbey of Châges (regular canons) and the English convent of Amesbury (Fontevrault nuns).

Diverradur

Er Grennamzer ez eus bet darempredoù o stagañ assambles gant ereoù laoskoc'h pe startoc'h kumuniezhoù relijiel zo : diskouez a ra kement-se ar boas d'en em gemer gant rolladoù ar re varo ; bez 'e oa oc'h ober an darempredoù-se ar mont-ha-dont eus tud, ha diwar se, eus boued-spered, war-hed tachenoù politikel pe gulturel, hag a zo bet a-wechoù hirig a-walc'h. Pinvidig eo ewid an enklask an anaoudegezh eus kement-se, ar pezh a vez gwelet, da skwer, dre ar marteseadennoù kinniget amañ diwar-benn mammennoù ar skrid *Lancelot* e komz-plaen : bez 'e c'hellfe ar skrid burzhudus-se bezañ bet savet e Meaux, e-ser broiañ war an douar-bras henvoasioù zo deuet eus Breizh-Veur c'hoarvezet eo bet kement-se moarvad dre an eskemmoù a vuhezioù-sent o tennañ d'ar sant breizhad Melar, eskemmoù etre abati Châge eus Meaux (chalonied a reol) ha manati Amesbury e Bro-Saos (leanesed eus urzh Fontevrault).

La terminologie manoriale en Bretagne au bas Moyen Âge

par Bernard Tanguy

Dans sa remarquable contribution à l'ouvrage *Le Manoir en Bretagne*, Jean Kerhervé donne une définition, on ne peut plus pertinente, de ce qu'était le manoir breton : « Le manoir, au moment où la documentation permet d'en cerner les contours, se définissait, écrit-il, juridiquement comme une terre noble privilégiée d'ancienneté, suffisante pour assurer la subsistance de son occupant, sur laquelle le propriétaire, noble le plus souvent, construisait, lorsqu'il en avait les moyens, un "hostel de value", une "maison noble", remarquable par son architecture, qui prit elle-même dès cette époque le nom de manoir, justifiant ainsi les tentatives d'usurpation du statut de la terre fondées sur la seule apparence du lieu¹. » Si les spécificités du manoir se laissent appréhender à travers les sources des XV^e et XVI^e siècles notamment, la naissance aussi bien que le développement

du fait manorial en Bretagne restent, il faut l'avouer, assez obscurs. La notion même de manoir est, avant le XV^e siècle, difficile à cerner, tant les critères sont flous et la terminologie fluctuante.

Aux origines d'un mot

Dans les documents des XV^e et XVI^e siècles, il est fréquent de voir le mot « manoir » alterner avec d'autres termes comme « hebergement », « hostel », « maison », « lieu », mais aux XIII^e et XIV^e siècles, *manerium* ou « manoir » est surtout concurrencé par *herbergamentum*. Ainsi on voit, dans le cartulaire de Notre-Dame de Montonac, un lieu nommé *Villa Boccardi* qui, qualifié dans un acte de 1229 de *tenementum*², est, dans un autre de 1264, où il est concédé à Josselin

1. « Temps des ducs, temps des rois. Manoir et histoire », dans C. MIGNOT, M. CHATENET (dir.), *Le Manoir en Bretagne, 1300-1600*, Paris, 1993, p. 42.

2. P. DE BERTHOU (éd.), *Cartulaire de Notre-Dame de Montonac, prieuré augustin en la paroisse de Nivillac, diocèse de Nantes, Vannes*, 1964, p. 85.

l'évêque à Primelin²¹. Renvoyant au cartulaire, Claude Evans et Léon Fleuriot, dans le *Dictionnaire du vieux breton*, donnent : « tiguorent/tiwoorent/latier tiourent/tiurent/*manerium*, C[artulaire] de Q[uimper], 281, 232, résidence, manoir, *dwelling-place*, *manor*, contains "ti" and an obscure element²² ». Dans sa *Chrestomathie bretonne*, J. Loth, qui avait lui aussi relevé les occurrences du terme dans le cartulaire de Quimper, l'indiquait comme « nom commun de sens obscur²³ », sans autre précision.

Le terme apparaît à cinq ou six reprises entre 1326 et 1347 dans les actes du cartulaire de Quimper, noté *tigorent* ou *thiorent*, mais on le rencontre un siècle plus tôt, transcrit *tyorent*, dans deux actes de 1253 et 1255, relatifs au prieuré de l'île Tristan à Douarnenez. Le premier fait état d'une contestation entre les moines de Marmoutier et un certain Yves Tutgual, prêtre, portant sur les deux tiers des dîmes que celui-ci percevait sur son *tyorent seu domicili[um]*, à Kerguelenen, en Pouldergat²⁴. Le second porte sur le différend opposant les moines et Guillaume, recteur de Pouldergat. Celui-ci admettait que « les deux tiers des dîmes de la paroisse appartenaient aux moines, excepté dans la *villa Quantinan*, dans le *tyorent* d'Hervé Alain, excepté aussi dans deux maisons à Rosternic, Hervé Alain ayant coutume, de longue date, de percevoir dans les dites maisons et *tyorent* deux tiers des dîmes, le chapelain de Pouldergat percevant

l'autre tiers, excepté aussi dans le *tyorent* d'Yves Tutgual, prêtre, à Kerguelenen [...], excepté encore dans le *tyorent* de Morvan, fils An Born, où Daniel, prêtre et frère du prêtre Guillaume, percevait deux tiers des dîmes, sur collation dudit Morvan²⁵ ». Si une famille noble de Kerguelenen est attestée au XIII^e siècle, ces deux actes établissent une synonymie entre *tyorent* et *domicilium* ou *domus*, mais ne parlent pas de *manerium*. Sans doute influencé par l'équation établie en une occasion dans le cartulaire de Quimper, H. Bourde de la Rogerie dit que le « mot est synonyme de *manerium* » et qu'il « ne se trouve que dans les documents écrits en Cornouaille²⁶ ».

En fait, on le rencontre aussi dans ceux du Léon. Ainsi, un contrat de mariage entre Hervé Le Maucazre et Marie de Kergroadès, établi en 1419, mentionne à Ploudalmézeau « l'estaige et *thygoerent* dudit Robert [de Kergroazes] au village de Kersymont [...], o toutes les saessines, franchises et appartenances dicellui *thygoerent* tant en maisons, courttilz, parchs, clotures, terres chaudes, terres froides, prés, feniers, frotz, landes, paturages et avenant ». La formulation est identique pour « l'estaige et *thygoerent* » appartenant au même « au village et terrouer du Kerygou²⁷ ». Le mot « estaige » (habitation, demeure) est associé à *tiorent* en d'autres occasions. Ainsi, à Moëlan, en 1407, un certain Eon Gourlaouen reconnaît tenir à ligence de l'abbé de Quimperlé « l'estaige et *tigourhent* o ses appartenances ou [il] demeure apelé l'estaige Karadec en la ville de Kercloznou²⁸ ». De même, au Folgoët, en 1429, la veuve de

21. V. ROUDAUT-ADAM, *Rédition des cartulaires de l'église cathédrale Saint-Corentin de Quimper*, mémoire de maîtrise d'histoire dactyl., Brest, 1996, t. I, p. 222.

22. A Dictionary of Old Breton/Dictionnaire du vieux breton : Historical and Comparative, Toronto, 1985, p. 560.

23. J. LOTH, *Chrestomathie bretonne*, Paris, 1890, p. 233.

24. H. BOURDE DE LA ROGERIE, « Le prieuré de Saint-Tutuarn ou de l'île Tristan », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1905, t. XXXII, p. 330-345 (p. 330).

25. ID., *ibid.*, p. 332-333.

26. *Ibid.*, p. 332, note 1.

27. C. FERREYROLLE, *Transcription et étude d'un ensemble d'archives privées d'origine léonarde (XIV^e-XV^e siècle)*, mémoire de maîtrise d'histoire dactyl., Brest, 1997, p. 89.

28. Arch. dép. Finistère, 5 H 279. Nous remercions M. Pierre Hollocou de nous avoir communiqué ce texte.

Guillaume de Lescoet et son fils aîné cèdent à leur fille et sœur, à l'occasion de son mariage avec Alain An Nobletz, « leur *tyhorent* et estaige assis à Kerbrient o ses saessines et appartenances²⁹ ». Au Folgoët, en 1433, est baillé « un hôtel et *thorent* [sic] nommé an Enes³⁰ ».

On le voit, le mot *tiorent* ne dénonce pas nécessairement un lieu noble et sa traduction par *manerium* est abusive. Sans doute peut-il arriver qu'il soit appliqué à un manoir, comme dans le cas du *tyorent* appelé *Tnomelin*, à Kerlouan, où un aveu de 1437 signale « un colombier de la vueille faczon, de petit valeur³¹ », mais c'est loin d'être la règle. S'il faut trouver un dénominateur commun aux *tiorent*, c'est, semble-t-il, d'être assujettis à des rentes. Entre autres exemples, on peut citer le cas du recteur de Quimerch qui lègue, en 1305, aux moines de Daoulas, pour célébrer le service anniversaire de sa mort, cinq sous de rente annuelle *de super tiorento filii dicti Guennel*³². De même, Hervé Sayer baille à sa fille, à l'occasion de son mariage, en perpétuel héritage « le *tyorent* nommé Kerrouel en la paroisse de Ploumoguer, avec son aere, baux, courtils, clotures [...] et avec la charge due dessus ces choses à Yvon Le Drenneuc qui monte à 50 sous 8 deniers monnaie de rente payables à son manoir de Kerouryan³³ ».

Ce constat rend plausible l'étymologie proposée par André Cornec dans sa thèse, à savoir un composé du breton *ti* (maison) et

d'un second élément **guo-rent* (sous rente)³⁴. Il relève, dans la toponymie du canton de Briec, trente-six occurrences du terme, sous des graphies diverses (*ti ouront*, *ti vouront*, *ti ourom*, *ti ourn*, etc.). « Langolen, écrit-il, en compte dix répartis sur toute l'étendue de la trêve³⁵, Édern en compte huit répartis au nord et à l'ouest ; les autres sont dispersés dans la moitié nord-est de Briec et de Landrévarzec, anciennes paroisses ». Notant qu'il n'y a aucun *tiorent* « sur le fief des seigneuries importantes », il l'explique « par le fait que les *ti ouront* étaient le siège de petites seigneuries ». Et il ajoute que « leur caractère manal [manorial ?] est attesté notamment par le terme *alex* ("allée") qui leur est souvent associé, par les "bois et rabines" de Ti-Ouront de Pérenté (Langolen, section C, 258, 259) signalés dans un aveu de 1543 (Arch. dép. Finistère, A 85) et par la mention de la maison noble de Ty-Ourhant à Briec, dans les actes de réformation de la noblesse de 1536 (Arch. de l'évêché de Quimper) ; on en retrouve la qualité noble dans les descriptions de terres postérieures à cette date³⁶ ». L'équation entre *tiorent* et manoir n'étant pas vérifiée dans tous les cas, ces conclusions ne paraissent pas aussi évidentes.

Si l'étymologie proposée paraît plausible, l'origine du mot *tiorent* reste difficile à appréhender. Ses premières attestations remontent, on l'a vu, au milieu du XIII^e siècle. Le terme étant alors transcrit *tyorent*, les variantes ultérieures *tigorent* ou *tigoerent* apparaissent donc comme des archaïsmes. L'ordre des éléments de composition excluant que le mot remonte au vieux breton – on attendrait, en effet, **gorenti* –, on peut sup-

29. T. CLÉAC'H, *Les Sources de l'histoire des manoirs aux XV^e et XVI^e siècles. L'exemple du pays de Lesneven*, mémoire de DEA dactyl., Brest, 1991, p. 110.

30. H. DU HALGOUET, *Archives des châteaux bretons. Inventaire des archives du château du Grégo. 1343-1830*, Saint-Brieuc, 1913, p. 286.

31. T. CLÉAC'H, *Les Sources...*, op. cit., p. 112.

32. J.-L. DEUFFIC, « Les documents nécrologiques de l'abbaye Notre-Dame de Daoulas », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVI, 1978, p. 83-103 (p. 91-92).

33. H. DU HALGOUET, *Archives...*, op. cit., p. 203.

34. A. CORNEC, *Microtoponymie du canton de Briec*, thèse dactyl., Brest, 1996, t. II, p. 409-410.

35. A. LE DOUGET, *Langolen. Chronique d'un village de Basse-Bretagne*, Briec, 1998, p. 17, a répertorié onze lieux nobles à Langolen, mais ils sont loin d'être répartis sur l'ensemble du territoire.

36. A. CORNEC, *Microtoponymie...*, op. cit., p. 409.

poser qu'il est apparu au XII^e-XIII^e siècle. Même s'il semble être devenu très rare au XVI^e siècle dans les documents, le fait qu'il apparaisse à nombre de reprises dans la microtoponymie du canton de Brieç suggère qu'il s'y est longtemps maintenu dans l'usage vernaculaire. Aucun dictionnaire breton ne mentionne le terme, à part celui de Louis Le Pelletier, qui en donne une forme erronée : « *trowent*, écrit-il, est dans les fondations de l'abbaye de Daoulas pour dire un moulin à vent³⁷. » On peut soupçonner l'auteur d'avoir emprunté le mot à Du Cange, qui cite un court extrait du nécrologe de Daoulas, où le mot, dit-il, apparaît à plusieurs reprises : *Habemus medietatem in duobus trowentis cum pertinentiis suis apud Lanhurmél in parochia Hanfvec*³⁸. Dans la copie qu'il a faite de ces documents, le chanoine Pinson traduit le mot *troventum* par « convenant », traduction que Jean-Luc Deuffic juge « malvenue³⁹ ».

37. L. LE PELLETIER, *Dictionnaire de la langue bretonne*, Rennes, 1975, vol. III, p. 1316.

38. « Nous avons la moitié dans deux *trowent* avec leurs appartenances à Laneruel, dans la paroisse de Hanvec », DU CANGE, *Glossarium...*, *op. cit.*, t. VIII, p. 196.

39. J.-L. DEUFFIC, « Les documents nécrologiques de l'abbaye Notre-Dame de Daoulas (suite) », *Bulletin*

Conclusion

Le breton *tigorent/tiorent* disparaît de la langue, ne laissant de traces que dans la toponymie. *Maner* est le seul à perdurer. C'est l'unique terme que donne le *Catholicon* au sens de « manoir ». Et si Dom Le Pelletier mentionne, quant à lui, la forme erronée *trowent*, se méprenant sur son sens, c'est le breton *maner* qu'il retient pour désigner un « manoir, [une] maison de noblesse à la campagne ». Dans son commentaire, il précise que « la raison pour quoi on ne donne pas ce nom aux maisons des paisans, c'est qu'ils les nommoient en leur propre langage, et les autres en langue françoise formée pour la plus grande partie du latin corrompu ».

de la Société archéologique du Finistère, t. CVII, 1979, p. 104-147, p. 115, note 138. L'explication qu'il propose, pour sa part, à savoir un composé du vieux breton *tig* (« maison ») et *orente*, du latin *ora* (« limite »), qui « a dû avoir le sens de "part", avec le suffixe *-antio* » (ID., « Les documents nécrologiques de l'abbaye Notre-Dame de Daoulas », *ibid.*, 1978, p. 93, note 33), est phonétiquement indéfendable. Le mot *ora* aurait, comme le latin (*h*)*ora*, donné *eur* en breton.

Résumé

Apparu, comme substantif, pour la première fois en français en 1155 sous la plume du trouvère normand Wace, le mot « manoir » est déjà, au siècle précédent, le nom porté par deux paroisses normandes. C'est, en effet, par le canal de l'anglo-normand que le mot *maner* a été emprunté en breton. Si le terme *manerium* apparaît dès le XII^e siècle dans des documents bretons, c'est à propos des possessions de seigneurs bretons en Angleterre. Ce n'est qu'au début du siècle suivant qu'on le trouve appliqué à un lieu breton. Concurrencé parfois, en Léon aussi bien qu'en Cornouaille, par le breton *tigorent/tigorent*, il finit par s'imposer dans la langue.

Abstract

The word "manoir" first appeared as a French substantive in 1155 in the works of the Norman poet Wace, though, in the previous century, it was already the name of two Norman parishes. The word *maner* was indeed included into Breton through the channel of Anglo-

Norman. If the word *manerium* does indeed appear as early as the XIIth century in Breton documents, it always applies to the possessions of Breton lords in England. It was only used in the following century as a Breton place-name. Both in Léon and Cornouaille, it was sometimes in competition with the Breton *tiorent/tigorent*, which it eventually eliminated.

Diverradur

E galleg, e teu war wel ewid ar wech kentañ e 1155, dindan pluenn ar barzh-a-yezh-oïl normant Wace, ar ger *manoir*, med bez 'e oa dija, er c'hantved kent, ano diw barres eus an Normandi. Ewid gwir, war-boues ar saosneg-normanteg eo ez eo bet amprestet ar ger maner gant ar brezhoneg. Ma vez kavet ar ger *manerium* kerkent hag an XII^{ed} kantved e dielloù zo eus Breizh, ez eo diwar-benn madoù perc'hennet e Bro-Saos gant aotrouien eus Breizh. N'eo nemed e penn kentañ ar c'hantved da heul eo e kaver ar ger-se staget ouzh ul lec'h eus Breizh. Bet eo bet ar ger-se, ken e Leon, ken e Kernew, o stourm a-wechoù gant ar brezhoneg tiorent/tigorent, med a-benn ar fin ez eo aet ar maout gantañ. E galleg, e teu war wel ewid ar wech kentañ e 1155, dindan pluenn ar barzh-a-yezh-oïl normant Wace, ar ger *manoir*, med bez 'e oa dija, er c'hantved kent, ano diw barres eus an Normandi. Ewid gwir, war-boues ar saosneg-normanteg eo ez eo bet amprestet ar ger maner gant ar brezhoneg. Ma vez kavet ar ger *manerium* kerkent hag an XII^{ed} kantved e dielloù zo eus Breizh, ez eo diwar-benn madoù perc'hennet e Bro-Saos gant aotrouien eus Breizh. N'eo nemed e penn kentañ ar c'hantved da heul eo e kaver ar ger-se staget ouzh ul lec'h eus Breizh. Bet eo bet ar ger-se, ken e Leon, ken e Kernew, o stourm a-wechoù gant ar brezhoneg tiorent/tigorent, med a-benn ar fin ez eo aet ar maout gantañ.

La pierre et le livre. De la littérature du breton comme source historique

par Ronan Calvez et Yves Le Berre

*Et aspiciens, ait : Video homines
velut arbores ambulantes.*

« Et, ouvrant les yeux, il dit : je vois des gens
comme des arbres, mais ils marchent. »

Marc 8, 24

La littérature en breton du Moyen Âge et de la Renaissance est rarement lue. Les œuvres publiées entre le XVI^e siècle et la première moitié du XVII^e siècle sont pourtant connues¹ : elles ont fait l'objet de rééditions critiques au XIX^e siècle et au XX^e siècle² et

leur versification élaborée a été assez largement étudiée³, même si de nouvelles pistes d'analyse sont actuellement explorées⁴. Néanmoins, sous nos latitudes, ces ouvrages sont rarement considérés comme des œuvres à part entière et dignes de ce nom⁵. C'est

1. On en trouvera une liste dans l'introduction du *Catholicon de Jehan Lagadeuc. Dictionnaire breton-latin-français du XV^e siècle*, C.-J. GUYONVARCH (éd.), Rennes, 1975.

2. Texte de 1530 édité par T. HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, *Le Grand Mystère de Jésus. Passion et Résurrection*, Paris, 1865 ; de 1530 également, *Trois poèmes en moyen breton*, traduits et annotés par R. HEMON, Dublin, 1962 ; *Le Mystère de sainte Barbe : tragédie bretonne, texte de 1557*, publié avec traduction française [...] par É. ERNAULT, Paris, 1888 ; *Le Mirouer de la Mort. Poème breton du XVI^e siècle*, traduit et annoté par É. ERNAULT, Paris, 1914 ; *Les Fragments de la Destruction de Jérusalem et des Amours du vieillard*, traduits et annotés par R. HEMON, et supplément établi avec la collaboration de

G. LE MENN, Dublin, 1969 ; Y. LE BERRE, B. TANGUY, Y.-P. CASTEL, Buez Santez Nonn, *Vie de sainte Nonne. Mystère breton*, Brest-Tréflévenez, 1999 [manuscrit du XVI^e siècle].

3. Voir É. ERNAULT, *L'Ancien Vers breton*, Paris, 1912.

4. Y. LE BERRE, *Profanation et Sacralisation. Réflexion sur une traduction bretonne du Stabat Mater. Essai de sociolinguistique historique expérimentale*, Brest, 2009.

5. Voir C.-J. GUYONVARCH, « La culture bretonnante. Du breton moyen au breton moderne : langue et littérature », dans *Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*, J. BALCOU, Y. LE GALLO (dir.), 3 vol., Paris-Genève, 1987, I, p. 193-230.



Fig. 1. – Porche de l'église de La Martyre.
L'Annonce aux bergers.
Cliché R. Calvez.

peut-être ce qui explique que, curieusement, les historiens de la Bretagne ne les exploitent jamais – ou presque⁶ – comme source de connaissance des mœurs culturelles, littéraires et religieuses des Bas-Bretons. Pourtant, elles mériteraient d'être lues pour ce qu'elles sont⁷. De cette vérité, un exemple fait foi.

L'embellissement, dès la première moitié du XV^e siècle, de l'église de La Martyre témoigne de l'enrichissement d'une partie de la population du haut Léon, grâce au com-

merce notamment⁸. L'intérieur de l'église est richement paré et les sculptures qui ornent ses murs et son porche ont fait l'objet de plusieurs interprétations artistiques. Daté de la seconde moitié du XV^e siècle⁹, ce porche est l'un des plus anciens du Léon¹⁰ : à travers des scènes sculptées sur les piédroits, il « raconte » la vie de Jésus dont la Nativité est représentée sur le tympan sculpté qui domine l'ensemble¹¹. Sur le piédroit de droite, un groupe sculpté mérite peut-être une attention particulière (fig. 1).

Dans un premier temps, sur la gauche, on distingue assez nettement un homme qui regarde le ciel, un bâton à la main : au-dessus de lui, un ange tient un phylactère¹² ; à ses pieds, paissent des moutons ; près de lui, un autre personnage à genoux lève la tête également et place la main en visière au-dessus de ses yeux aveuglés afin de les protéger (fig. 3). On pense irrémédiablement à l'Annonce aux bergers de la Nativité¹³. À leur côté, un homme dont la présence sur le piédroit n'a pas manqué de susciter des interrogations : à l'évidence, il tient une crosse à la main et frappe une balle – que vient-il donc faire dans le récit de la vie exemplaire du Christ¹⁴ ?

8. Voir A. CROIX, *L'Âge d'or de la Bretagne. 1532-1675*, Rennes, 1993.

9. Voir Abbé KEROUANTON, *La Martyre. Notice*, extrait du *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, Quimper, 1933, p. 6.

10. Sur le rôle et la fonction du porche, voir C. PRIGENT, *Pouvoir ducal, religion et production artistique en Basse-Bretagne de 1350 à 1575*, Paris, 1992, p. 256.

11. Voir F. DE KORT, *La Martyre. L'église. La foire*, Morlaix, 1985, p. 12 et suiv.

12. Sur la fonction du phylactère, voir F. GARNIER, *Le Langage de l'image au Moyen Âge*, t. II, *Grammaire des gestes*, Paris, 1989, p. 229-244.

13. Luc 2, 8-11.

14. Voir l'interprétation de Fons de Kort (*La Martyre...*, *op. cit.*, p. 51) qui précise que l'« on se perd en conjectures quant à la raison de [la] représentation ici » de ce jeu de crosse.

6. Voir A. CROIX, *La Bretagne aux 16^e et 17^e siècles. La vie, la mort, la foi*, Paris, 1981, notamment t. II, p. 863 et suiv.

7. Voir C. JOUHAUD, D. RIBARD, N. SCHAPIRA, *Histoire, Littérature, Témoignage. Écrire les malheurs du temps*, Paris, 2009.

Cependant, ces deux scènes prennent un tout autre relief si l'on prend connaissance d'un extrait du *Mystère de sainte Barbe* publié en 1557¹⁵ : sainte Barbe, convertie au chris-

tianisme, est menacée de mort par son père Dioscore ; cachée dans une grande pierre miraculeusement ouverte, elle demande le secours de Dieu ; Dioscore, stupéfait de sa disparition, la fait chercher.

15. Nous suivons la leçon d'Émile Ernault (p. 86-91 dans l'édition citée *supra*, note 2), qui a eu entre les mains une copie de l'édition de 1557, dont l'exemplaire unique est conservé à Londres. Il l'a comparée au texte imprimé de la Bibliothèque nationale qui date de 1647 et que nous avons nous-même consulté (Rés Yn 16).

La traduction est de nous. Sur ce mystère, voir G. LE MENN, *Histoire du théâtre populaire breton (XV^e-XIX^e)*, Saint-Brieuc, 1983, p. 25-39 ; C.-J. GUYONVARCH, « La culture bretonnante... », art. cité, p. 218-221.

(Aman Gueguen ha Riualen a ya dan menez da mired hoz deuet.)

Riualen

« Ha ! Gueguen, Gueguen.

Gueguen

– Petra so a mall ? Riualen.

Riualen

– A ny ya, Gueguen, dan menez
Da mired hon deffuet vetez
Hac eno, dram fez, on bezo
Amser euit ober cher mat
Me meux a crenn silsiyuenn plat
Ha boutaillat a guin mat so.

Gueguen

– Ya, dempny ha me benuyo ;
Daz hem auance a te danczo
Cza ! eomp affo, non guelo den.

Riualen

– Pebez hoary on be ny quen ?
Mar bez anezy yenien
Deomp, Gueguen, don em pourmenaff.

Gueguen

– Guell eu deompny frisk diuiscaff
Da mellat ha da ebataff,
Euit hon em tommaff a mat.

Riualen

– Heman so taul sech a brech mat
A ya tizmat hac a pat pell.
Horell !

Gueguen

– A te teux affet guelet guell
Heb fellell tam gant ma cammell,
Horell !

(Ici, Guéguen et Rivallen se rendent à la montagne pour garder leurs brebis.)

Rivallen

« Ha ! Guéguen, Guéguen.

Guéguen

– Qu'y a-t-il de si pressé, Rivallen ?

Rivallen

– Allons-nous, Guéguen, à la montagne,
Garder nos brebis aujourd'hui ?
Et là, par ma foi, nous aurons
Du temps pour faire bonne chère.
J'ai de l'excellente saucisse plate
Et il y a une bouteille de bon vin.

Guéguen

– Oui, allons-y ; moi, je ferai de la musique ;
Hâte-toi et tu danseras !
Çà, dépêchons-nous, que personne ne nous voie.

Rivallen

– À quoi d'autre pourrions-nous jouer
S'il fait froid ?
Allons, Guéguen, nous dépenser.

Guéguen

– Il vaut mieux vivement quitter nos habits
Pour jouer à la balle et nous ébattre,
Afin de bien nous réchauffer.

Rivallen

– Voilà un coup sec, [donné] d'un bras vigoureux,
Qui file vite et va loin.
Hourra !

Guéguen

– As-tu en vérité vu mieux [que ce coup-ci],
Impeccable, de ma crosse ?
Hourra !

(Aman ez guelont sante Barba ouz techet rac he tat ; hac ez lauar Riualen drouc.)

– Hau ! cleu !

Lauar a te goar ma za Barba

Ac eff so hoaruezet netra

Na perac tra eu eza hy ?

Gueguen mat

– Tau, Riualen, pe laz dimp ny

Ema en he pres, ha less y,

Sco oar da hoary ha diuoe.

Riualen

– Vn tra so hoaruezet me toe

Chede peguen buan an Roe

Ez due¹⁶ en ploe quen enoet

Oar lerch he merch ha de querchat

Vn tra so groaet nac eu quet mat

Hac ez eu pep stat debatet.

Gueguen

– Nac eguit se...

Morchet az eux, me nemeux quet.

Riualen

– Vn dra a treux he deueux groaet

Hac ez eu ouz knech ditechet

Dez em cuzet nen deu quet gou

Allas ! ma car, na lauar quet

Es te hy neb quentel guelet

Ouz darempret en on metou.

Gueguen

– Ne falhe quet lauaret gou

Eff a trouche crenn hon pennou

An Autrou, euel da dou quy.

Riualen

– Me en goar breff mar he queff y

E lazo yen gant villeny

Hac e groay net espediet.

Dioscorus (a goulenn e merch)

– Leueret diff flour, pastouret,

A huy uffuel houzeux guelet

Ouz donet quet en houzeux metou

Barba ma merch mar be querzhet

Aman ouz knech, na ditechet,

Respontet, ha na compset gou.

An berger mat Riualen

– Entetet baut heb faut, Autrou,

Ha me compso plen am guenou

Mar queret sezlou en louen

(Ici, ils voient sainte Barbe fuyant son père ; et le méchant Rivallen dit :))

– Tiens ! Écoute !

Dis, sais-tu où va Barbe ?

Se serait-il passé quelque chose ?

Pour quel motif est-elle en chemin ?

Le bon Guéguen

– Tais-toi, Rivallen, que nous importe à nous autres ?

Elle est pressée ; allons, laisse-la,

Sois au jeu, sois sérieux !

Rivallen

– Il est arrivé quelque chose, j'en suis sûr.

Voici en grande hâte le roi

Qui sort dans la campagne, tout contrarié,

Poursuivant sa fille pour la ramener.

Il s'est passé quelque chose de fâcheux,

Et il est fort tourmenté.

Guéguen

– Et quand bien même...

Tu t'en soucies ? Pas moi !

Rivallen

– Elle a fait quelque chose de travers

Et s'est enfuie ici, sur les hauteurs,

Pour se cacher, c'est sûr.

Hélas ! mon ami, ne prétends pas

Que tu l'aies jamais vue

Fréquenter nos parages.

Guéguen

– Il ne ferait pas bon mentir ;

Il couperait tout net nos têtes,

Le Seigneur, comme à deux chiens !

Rivallen

– Je suis bien sûr que, s'il la retrouve,

Il la tuera froidement et brutalement,

Et s'en débarrassera pour de bon.

Dioscore (réclamant sa fille)

– Bergers, soyez assez aimables pour me dire

Si vous avez aperçu, avec évidence,

Passer dans les environs

Barbe, ma fille, qui serait venue à pied

Ici, dans les collines, et qui fuyait dans votre direction ?

Répondez, et ne me mentez pas !

Le bon berger Rivallen

– Daignez m'entendre, Monseigneur,

Et je vous parlerai franchement par ma bouche,

Si vous voulez bien m'écouter avec bienveillance :

16. Lire *deu*. Mais la faute est peut-être volontaire afin d'obtenir une troisième rime interne en /we/.

Me e neb guis ne guilis quet
Duet en menez man na goureet
Nen nachenn quet en requet den.

Dioscorus

– Me toe dam¹⁷ quil, map an bilen,
Me roy dit mau oar ann auen
Ma ne compsez plen certen diff
A te neb quentel he guelas
Euit an dez en menez bras
Mar nachez un pas ez quasiff.

(*Goudese ez goulenn ouz an drouc berger*)

– Na te ? A te goar ? lauar diff

An drouc berger Gueguen

– Mar quere sellet ha crediff
Derchell houz hent ha ma sentiff
E discueziff ne filliff quet
Rac me he guelas a pasou
Ouz tremen membry hebiou,
Secret aquetou sezlouet.

Me guelas dison ouz monet
He hunan, ha hy quen poanyet ;
An bet a calet ez rede
Ne gortose den neb heny
Na cleuet neb rout comps out y
Na dale muy ne deuruihe.

Dioscorus

– Pa he caffenn me quelennhe !

Riualen a lauar da Gueguen

– Lauar, pautr vil, map eguile,
Perac heb dellit eu dide
He discuez euelse dezaff
Bremen heb truez he canno
Heb neb abaff pan e caffo
He pourmeno maz vezo claff.

Gueguen

– Mar groa follez, dius dezaff
Me e carhe fustet mat gant aff
Na forz ne raff mar bezaff cuit.

Sante Barba

– Ma malloez quentaft a roaff dit,
Coz paillart fell dre da dellit
Maz duy gant depit da guitot
An Azrouant dicarantez
Dre da sotis ouz ma discuez
Cheden boutez a dellezsot.

Moi, je ne l'ai vue d'aucune façon
Venir en cette montagne, ni y monter.
Personne au monde ne me fera dire le contraire.

Dioscore

– Je te jure par mon cul, fils de vilain,
Que je te donnerai un bon coup sur la gueule
Si tu ne me dis pas bien sincèrement :
L'as-tu vue à un moment
De cette journée sur la grande montagne ?
Si tu t'avises de le nier, je te maudirai !

(*Il interroge ensuite le méchant berger*)

– Et toi ? Le sais-tu ? Dis-le-moi.

Le méchant berger Guéguen

– Si vous voulez bien être attentif et me faire confiance
Suivre le bon chemin et écouter mes conseils,
Je vous la ferai trouver sans faute¹⁸ ;
Car moi, je l'ai vue, il y a peu,
Assurément, passer près d'ici
Tout à l'heure, et toute seule, notez-le.

Je l'ai vue marcher discrètement,
Toute seule, l'air fort accablée ;
Elle courait très vite ;
Elle se hâtait grandement ;
Elle n'aurait voulu entendre un seul instant ce qu'on lui disait
Ni davantage s'attarder.

Dioscore

– Si jamais je l'attrape, je lui apprendrai !

Riualen s'adressant à Guéguen

– Dis-moi, croquant, bâtard,
Qu'est-ce qui t'a pris, injustement,
De la lui dénoncer ainsi ?
Il va maintenant la battre sans pitié,
Sans nulle retenue, quand il l'aura trouvée,
La tourmenter jusqu'à la rendre mal en point.

Guéguen

– Si elle fait des bêtises qu'il réprouve,
Je trouverai bon qu'elle soit bien fouettée par lui.
Et puis, cela m'est bien égal si j'en suis quitte !

Sainte Barbe

– Ma première malédiction est pour toi,
Sale gueux, traître délibéré !
Que le détestable Démon
Vienne te chercher avec mépris.
Pour m'avoir par ta mauvaise action dénoncée,
Voilà le salaire que tu mérites !

17. *Dam* = *dram* (= *dre am*).

18. Ou bien « Je montrerai que je ne faillirai pas ».

Me pe¹⁹ dre barnn ez duy oarnot
 Maledicion en un lot
 Dre da fals riot assotet
 Te ha da deuet affet pur
 Maz chanchy te hac y figur²⁰
 Pautr a drouc natur pariuret. »

(Neuse ann drouc berger so conuertisset
 en un men mabr hac e deffuet e quelhyen raden)

Dans le mystère, cette scène est une respiration : le début est burlesque et expressif – lorsque Rivallen frappe la balle de sa crosse, l'harmonie imitative obtenue grâce aux occlusives (/t/, /b/, /p/) et aux fricatives (/s/, /x/, /ð/) laisse entendre le coup et le sifflement de la balle²¹ – mais la fin est grave et tout aussi expressive – l'accumulation de fricatives (/z/, /ð/, /s/) dans la première strophe de la malédiction que lance Barbe au méchant berger laisse entendre sa colère et le sort funeste réservé au coupable²². Sans doute le berger à la crosse de La Martyre illustre-t-il la scène du mystère²³. Ou l'inverse. En effet, le porche sur lequel se trouve le groupe sculpté date de la seconde moitié du XV^e siècle et il est donc antérieur à la première édition bretonne attestée du texte. Cependant, il est difficile de connaître la date de rédaction de l'ouvrage breton, en l'absence de recherches plus poussées. Le mystère avait-il été joué régulièrement, à l'occasion de la grande foire aux chevaux de La Martyre²⁴, avant d'être

Je prie par le Jugement que tombe sur toi
 Une pluie de malédictions,
 À cause de ton bavardage irraisonné.
 Toi et tous tes moutons sans exception,
 Soyez pour toujours métamorphosés ;
 Homme ancré dans ta mauvaise nature ! »

(Alors le méchant berger est métamorphosé en un bloc de marbre et ses moutons en sauterelles.)

finalement imprimé afin de fixer ce qui relevait de la tradition²⁵ ? Dans un cas comme dans l'autre, on a là le témoignage d'une connaissance de la légende de sainte Barbe et de cet épisode tout particulièrement – il apparaît dans les deux versions de mystères français parvenues jusqu'à nous²⁶ et il figure dans la légende dorée de sainte Barbe²⁷, sans pour

25. Voir A. DE LAPPARENT, *Sainte Barbe*, Paris, 1926.

26. Sur le *Mystère de sainte Barbe en deux journées*, publié pour la première fois entre 1511 et 1517 (Bib. nat. France, Yf 1652) et publié de nouveau entre 1552 et 1585 (ibid., Yf 1651), voir M. LONGTIN, *Édition du Mystère de sainte Barbe en deux journées BN Yf 1652 et 1651*, mémoire de maîtrise dactyl., Université McGill, Montréal, Québec, 1996. Dans ce mystère, Barbe ne métamorphose pas le mauvais berger qui l'a trahie et lui accorde son pardon. Sur le *Mystère de sainte Barbe en cinq journées*, conservé dans un manuscrit unique et daté du XV^e siècle ou du XVI^e siècle, et ses différentes représentations, voir M. LONGTIN, « Chercher l'intrus : le roi de Chypre et le Mystère de sainte Barbe en cinq journées », dans *Le Théâtre polémique français 1450-1550*, M. BOUHAÏK-GIRONÈS, J. KOOPMANS, K. LAVÉANT (dir.), Rennes, 2008, p. 123-136. Mario Longtin nous a obligeamment fourni le texte des deux mystères français : en compagnie de Jacques Lemaire, il prépare une édition scientifique du *Mystère de sainte Barbe en cinq journées*.

27. Voir JACQUES de Voragine, *La Légende dorée, traduite du latin [...]* par M. G. B(runet), Paris, 1854, p. 299-300 : « Alors son père, rempli de fureur, tira son épée pour la tuer. Mais la sainte fit sa prière à Dieu, et les murailles s'entrouvrirent, et elle fut transportée sur une montagne où étaient deux bergers qui faisaient paître leurs brebis. Son père se mit à sa recherche, et il alla vers ces bergers et il leur demanda s'ils avaient vu sa fille. L'un d'eux, voyant combien le père était irrité parce qu'il ne savait point où elle était, se tut ; l'autre l'indiqua du doigt. Sainte Barbe maudit celui qui l'avait trahie, et

19. Lire *pet*.

20. figur = sigur.

21. « Heman so taul sech a brech mat / A ya tizmat hac a pat pell. »

22. « Ma malloez quentaff a roaff dit, / Coz paillart fell dre da dellit / Maz duy gant depit da guitot / An Azrouant dicarantez / Dre da sotis ouz ma discuez / Cheden boutez a dellezsot. »

23. Voir C. PRIGENT, *Pouvoir ducal...*, op. cit., p. 571, qui semble établir un lien.

24. Voir P. PEYRON, « La Martyre et sa foire », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XVIII, 1891, p. 129-139.



Fig. 2. – Église de La Martyre.
Statue de sainte Barbe.
Cliché R. Calvez.

autant que soit mentionné le jeu de crosse. De plus, contre un pilier de la nef de l'église trône une statue de sainte Barbe probablement du XVI^e siècle²⁸ : elle tient dans la main gauche une tour, et sa main droite tendue devait ser-

sur-le-champ il fut changé en statue de marbre, et ses brebis furent métamorphosées en sauterelles ; mais ce récit est apocryphe. » Cette traduction de la *Légende dorée* s'appuie sur une édition latine parue en 1483 à Cologne : cette dernière a la caractéristique de reproduire beaucoup de Vies ajoutées à la *Légende dorée* de Jacques de Voragine – ce qui est le cas de celle de Barbe ; voir l'introduction d'Alain Boureau à la traduction de *La Légende dorée*, Paris, 2004, p. LI-LII.

28. Sur l'importance en Basse-Bretagne des représentations iconographiques de Barbe, voir C. PRIGENT, *Pouvoir ducal...*, op. cit., p. 411-412.



Fig. 3. – Porche de l'église de La Martyre.
Le « mauvais » berger.
Cliché R. Calvez.

rer la palme du martyr ou bien une plume de paon²⁹, aujourd'hui disparue (fig. 2).

Ainsi la scène sculptée du porche voulait-elle dire quelque chose aux paroissiens de La Martyre qui pénétraient dans leur église, mais aussi aux visiteurs de la foire³⁰. Peut-

29. Voir L.-J. GUENEBault, *Dictionnaire iconographique des figures, légendes et actes des saints [...]*, publié par M. l'abbé Migne [...], t. 45 de l'*Encyclopédie théologique*, Paris, 1850, p. 89-90 ; A. DE LAPPARENT, R. SAULNIER, « Sainte Barbe dans la littérature et l'imagerie populaires », dans *L'Art populaire en France*, quatrième année, Paris-Strasbourg, 1932, p. 100 et suiv.

30. Voir A. CROIX, « Pour une histoire culturelle de la statuaire », dans *L'Art et la Matière. Restauration des sculptures polychromes en Bretagne*, Rennes, 1997, p. 23-27.

être même peut-on voir dans les deux bergers côte à côte une représentation de la métamorphose à venir de Guéguen, recroquevillé, aveuglé et visiblement saisi d'une « grande crainte³¹ » (fig. 3), alors que Rivallen se tient droit debout : l'ange au-dessus d'eux manifeste alors la présence et la gloire divines. Hasard ou nécessité ? Dans le *Mystère de sainte Barbe en cinq journées*, c'est l'ange Gabriel qui, à la demande de Dieu, métamorphose Bourle, le mauvais berger³². Ce couple du bon et du mauvais berger rappelle celui du bon et du mauvais larron qui figure en bonne place sur les vitraux de l'abside datés de 1535³³, mais aussi sur les gibets encadrant la croix du calvaire – daté du XVI^e siècle³⁴ – qui se trouve sur l'arc de triomphe. Mais ce n'est pas tout.

Au-dessous du groupe des bergers figure une visite des rois mages (fig. 4) ; au-dessus, dans le tympan, trône une Nativité remarquable (fig. 5). Pour tout chrétien, cette dernière scène évoque la visite des bergers à la crèche, après que l'ange leur a annoncé la bonne nouvelle³⁵. Il y a donc un premier lien intertextuel entre la scène des bergers du mystère et la Nativité du Christ : Rivallen et Guéguen ont vu Barbe ; les bergers de Bethléem guidés par l'ange ont vu Jésus. De plus, pour tout chrétien, la Passion du Christ est en germe dans la Nativité : Jésus est né pour sauver les hommes et son sacrifice rachète le péché du monde³⁶. Enfin, pour tout



Fig. 4. – Porche de l'église de La Martyre. Les bergers et l'Adoration des rois mages.
Cliché R. Calvez.

chrétien, ce sacrifice a été suivi d'exemples, ceux des martyrs qui donnent leur vie par fidélité au témoignage rendu à Jésus³⁷ : sainte Barbe est un modèle parmi d'autres³⁸, elle qui a souffert et qui est morte décapitée par son propre père parce qu'elle refusait de renier

31. Luc 2, 9.

32. *Mystère de sainte Barbe en cinq journées*, op. cit., troisième journée, v. 12689-12764.

33. Voir A. MUSSAT, *La Renaissance en Bretagne*, Châteaulin, 1961, p. 7.

34. Voir A. VIRCONDET, R. GAIN, *Les Enclos bretons. Chefs-d'œuvre de l'art populaire*, Paris, 2003, p. 36-37.

35. Luc 2, 8-11.

36. *Sicut Filius hominis non venit ministrari, sed ministrare et dare animam suam, redemptionem pro multis* (« C'est ainsi que le Fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir et donner sa vie en rançon pour la multitude »), Matthieu 20, 28 ; voir également Marc 10, 45.

37. *Et ad præsides et ad reges ducemini propter me, in testimonium illis et gentibus* (« Vous serez traduits devant des gouverneurs et des rois à cause de moi, pour rendre témoignage en face d'eux et des païens »), Matthieu 10, 18 ; voir également Marc 13, 9 ; *Et cum aperuisset sigillum quintum, vidi subtus altare animas interfactorum propter verbum Dei et propter testimonium quod habebant* (« Lorsqu'il eut ouvert le cinquième sceau, je vis sous l'autel les âmes de ceux qui furent tués pour la parole de Dieu et le témoignage qu'ils avaient rendu »), Apocalypse, 6, 9.

38. Voir H. DELEHAYE, *Les Passions des martyrs et les genres littéraires*, Bruxelles, 1966.

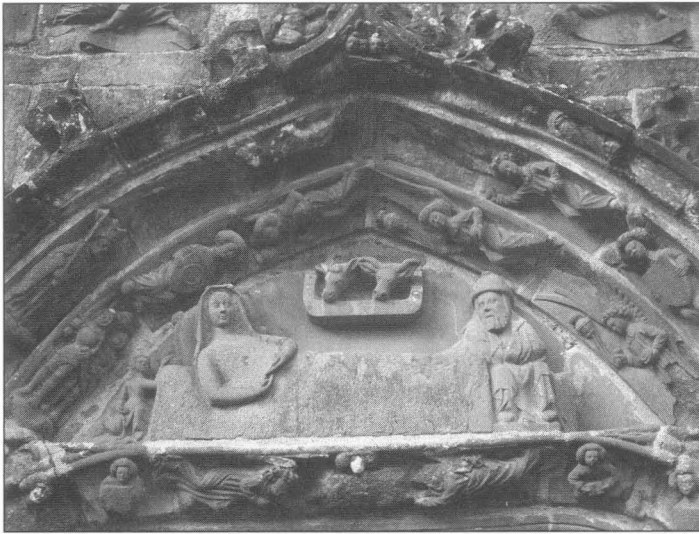


Fig. 5. – Porche de l'église de La Martyre. *La Nativité*, au tympan du porche.
Cliché R. Calvez.



Fig. 6. – Porche de l'église de La Martyre. Les scènes détaillées dans les figures 1, 3 et 4 se trouvent au bas du piédroit de droite.
Cliché R. Calvez.

sa foi chrétienne³⁹. Représenté dans l'abside sous la forme d'une statue, non loin de celle de Barbe, Salomon, le saint sous l'invocation duquel est placée l'église de La Martyre, est un autre exemple de martyr édifiant.

La scène des bergers dans la montagne rappelle la *Nativité du Christ* sculptée dans le tympan et précède la visite des mages⁴⁰ ; la Nativité est liée à la Passion, représentée par le calvaire couronnant l'arc de triomphe qu'il faut franchir pour accéder au porche (fig. 6) ; la Passion de Jésus est le modèle illustre de celle de Salomon, le saint patron de l'église de La Martyre, mais également de celle de

39. *Et vidi sedes, et sederunt super eas, et iudicium datum est illis ; et animas decollatorum propter testimonium Jesu, et propter verbum Dei, et qui non adoraverunt bestiam, neque imaginem ejus, nec acceperunt characterem ejus in frontibus aut in manibus suis, et vixerunt et regnaverunt cum Christo mille annis* (« Et je vis des trônes sur lesquels ils s'assirent, et on leur rendit le jugement ; et [je vis] aussi les âmes de ceux qui furent décapités pour le témoignage de Jésus et la parole de Dieu, et ceux qui n'adorèrent pas la bête ni son image et qui ne reçurent pas la marque sur le front ou sur la main ; ils reprirent vie et régneront avec le Christ pendant mille ans »), Apocalypse, 20, 4.

40. Matthieu 2, 1-12.

Barbe dont l'un des bergers a eu à subir le pouvoir que lui confère sa sainteté en devenir. La sculpture renvoie au théâtre, le théâtre à l'Écriture, l'Écriture à la liturgie, la liturgie à l'église, donc à l'architecture – et la boucle est bouclée : le monde entier est en La Martyre.

La littérature du breton des ^{XV}^e et ^{XVI}^e siècles parvenue jusqu'à nous mérite certainement une attention bien plus grande que celle qui lui a été prêtée, notamment parce

qu'elle s'inscrit pleinement dans l'histoire littéraire et culturelle de l'Europe et qu'elle est la sœur des autres productions artistiques du temps. Cette littérature est universelle, ce qui est admirablement résumé dans un vers du *Tremenuan an Ytron Guerches Maria* (« Trépas de dame Vierge Marie »), imprimé en 1530 : *Me so ma enep en pep bro* (« Ma face est en tout lieu »).

Résumé

La littérature en breton du Moyen Âge et de la Renaissance est peu lue, et elle est rarement exploitée comme source de connaissance des mœurs culturelles, littéraires et religieuses des Bas-Bretons. Pourtant, elle constitue une source de premier ordre. Ainsi un épisode du *Mystère de sainte Barbe* en moyen breton, imprimé en 1557, permet peut-être d'éclairer d'un nouveau jour une scène sculptée, représentant un groupe de bergers, qui figure sur un piédroit du porche de l'église de La Martyre.

Abstract

Few read the Breton literature of the Middle Ages and the Renaissance and, though a first-rate source, it is rarely used to document the cultural, literary and religious ways of the inhabitants of Lower Brittany. Thus, an episode of the *Mystère de sainte Barbe*, written in Middle Breton and printed in 1557, may throw a new light on a scene, showing a group of shepherds, carved on one of the jambs of the porch of the La Martyre church.

Diverradur

N'eus ked kalz a dud a gustum lenn al leoriou brezoneg moulet e fin ar Grenn Amzer peotramant da vare an Azginivelez, ha n'eus ked kalz a istorourien a denn gounid anezo a-benn entent gwelloc'h petra eo bet tro-spered, boued-spered ha buhez-spered an dud o chom e Breiz-Izel d'ar mare-hont. Koulskoude, diwar lenn al leoriou-se, e heller deski kalz. Eun darvoud tennet eus *Mister santex Barba*, moulet e 1557, a hell marteze rei da gompren, en eun doare nevez, oh ober petra ema ar strolladig paotred-deñved kizellet war piedroed porched iliz Ar Merzer.

Justice française et langue bretonne. Jurés et accusés monolingues bretons dans le Finistère, de la Révolution au second Empire

par Annick Le Douget

Dans ma recherche actuelle sur les violences rurales dans le Finistère au XIX^e siècle, je m'attache à faire revivre, à travers les dossiers pénaux dépouillés, l'ordinaire de la population paysanne, celui des sans-voix laissés généralement dans l'ombre. La parole de l'accusé, de sa famille ou du témoin, que je traque dans l'archive judiciaire, est l'étoffe même de ma recherche. Mais subsiste toujours une incertitude, celle de l'authenticité, de la justesse des mots tels qu'ils ont pu être employés et tels que je les retrouve consignés dans les actes de justice et les auditions, préoccupation d'autant plus justifiée que la population rurale finistérienne, à plus de 90 % bretonnante à la veille de la Révolution, pratique en grande majorité sa langue vernaculaire au cours du XIX^e siècle. Cette parole recueillie sur le gril judiciaire breton passe finalement au travers d'un double tamis : tamis social d'une part, celui du magistrat ou

du greffier transcrivant les auditions, mais cela est propre à l'ensemble de la justice rendue en France ; tamis de l'interprétation de la langue d'usage en un français obligé, d'autre part. Aussi le dépouillement des rapports trimestriels des présidents de la cour d'assises du Finistère adressés de 1821 à 1865 au ministre de la Justice, et conservés aux Archives nationales dans la série BB 20, donne-t-il un relief particulier au déroulement des procès criminels qui se tiennent dans notre région au XIX^e siècle.

Tout d'abord, il convient de s'interroger sur la situation des jurés non francophones dans le fonctionnement de la justice française. La mise en place des institutions judiciaires démocratiques sous la Révolution – jury populaire, juges de paix – se heurte en effet immédiatement dans le Finistère à un problème linguistique, ainsi que le révèle un mémoire rédigé au début du Directoire par

Louis Julien de Roujoux, accusateur public du Finistère. Ce rapport inédit s'inscrit à la croisée des débats républicains sur le jury et sur la langue bretonne, et pose la question de la mise en place d'une ambitieuse démocratie judiciaire voulue par les Constituants, confrontée au plurilinguisme de ses citoyens.

Problème linguistique soulevé par la mise en place des institutions judiciaires de la République

Il faut d'abord préciser que, lors de la mise en place des nouvelles institutions judiciaires en 1792, la préoccupation de l'État ne porte pas sur l'aspect des langues vernaculaires pratiquées par les justiciables, face à la langue exclusive de la justice, le français. En réalité, cette difficulté n'est qu'éphémère aux yeux des révolutionnaires, pour qui les progrès de l'instruction populaire, selon une politique entamée hardiment dès l'an II, doivent aboutir rapidement à l'anéantissement de tous les idiomes ou patois pratiqués, et à l'universalisation de la langue française, selon le mot de l'abbé Grégoire¹. Et en attendant la réalisation de cet objectif, perdue pour ces irréductibles justiciables bretonnants, basques ou autres Limousins, le compromis d'une justice rendue avec interprète oral,

telle que consacrée sous l'Ancien Régime par l'Ordonnance criminelle de 1670².

Mais ce qui est nouveau en 1792, c'est qu'au nom du principe de la souveraineté populaire, l'on instaure des jurés de citoyens, l'on élit des magistrats du peuple pour rendre la justice³, et cette nouvelle machine judiciaire achoppe immédiatement sur le problème des langues vernaculaires pratiquées par ces citoyens éligibles dans plusieurs régions, dont la nôtre. Comment concilier les aspirations d'une justice de la République une et indivisible, fondée sur une réelle démocratie populaire associée à l'unicité linguistique, avec le choix de ses jurés et juges porteurs d'une culture caractérisée par la diversité de ses langues ou de ses patois régionaux ? La question est d'importance car, selon l'historien Robert Allen, « la sphère de la justice était le lieu où devaient se réaliser les idéaux les plus élevés de la Révolution⁴ », c'est-à-dire, dans le droit fil de la pensée des Lumières, que la participation des citoyens au fonctionnement de leur justice devait favoriser chez eux la vertu et la raison.

Inutile de revenir sur le fait qu'à aucune période de l'histoire le breton n'a été employé, à la différence de l'occitan, par l'appareil

1. L'abbé Grégoire présente le 16 prairial an II (4 juin 1794) devant la Convention son « Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française », M. DE CERTEAU, D. JULIA, J. REVEL, *Une politique de la langue. La Révolution française et les patois*, Paris, 1975, p. 11. Le rapport de Grégoire a été diffusé dans les districts finistériens par la commission administrative du Finistère qui ajoute ce mot aux destinataires : « Le zèle que vous mettrez à en propager les principes fera disparaître du territoire français cette aristocratie de langues qui ne peut être plus longtemps tolérée chez un peuple de frères », D. BERNARD, « La Révolution française et la langue bretonne », *Annales de Bretagne*, t. XXVIII, 1912-1913, p. 227-331 (p. 292).

2. L'article 11 du titre XIV de l'ordonnance stipule que « si un accusé n'entend pas la langue françoise, l'interprète ordinaire s'il y en a un, ou s'il n'y en a point celui qui sera nommé d'office par le juge, après avoir prêté serment, expliquera à l'accusé les interrogatoires qui lui seront faits par le juge, et au juge les réponses de l'accusé ; et sera le tout écrit en langue françoise, signé par le juge, l'interprète et l'accusé, s'il veut signer, sinon sera fait mention de son refus », GUY DU ROUSSEAU DE LA COMBE, *Traité des matières criminelles, suivant l'Ordonnance du mois d'août 1670, et les Édits, Déclarations du Roi, Arrêts et Règlements intervenus jusqu'à présent*, Paris, 1778, p. 250.

3. Étaient notamment élus les juges de paix et leurs assesseurs, les accusateurs publics, les jurés des tribunaux criminels.

4. R. ALLEN, *Les Tribunaux criminels sous la Révolution et l'Empire (1792-1811)*, Rennes, 2005, p. 10.

administratif ou judiciaire, et qu'il ne bénéficie d'aucun accès à la pratique administrative, « même au Moyen Âge, même avant l'incorporation officielle au royaume de France en 1532, même au plus petit échelon⁵ », résume le linguiste Jean-François Courouau. C'est au latin puis au français que l'on recourt, étant entendu que l'objectif de la monarchie et des élites de l'Ancien Régime est bien l'affermissement de l'autorité par la promotion du français, l'exclusion du latin et secondairement l'exclusion du « vulgaire du pays »⁶. L'ordonnance de Villers-Cotterêts prescrit en 1539 le principe de la langue française pour l'ensemble des actes publics, notamment judiciaires.

Pour les révolutionnaires, le français est la langue de la liberté, et son usage est consacré comme unique et invariable dans cette République une et indivisible, renvoyant ainsi les citoyens non francophones, soit près de la moitié des Français, à régler leurs problèmes par eux-mêmes⁷. Et cette préoccupation prend tout son poids dans le Finistère où plus de 90% des habitants de la campagne des évêchés de Léon, Cornouaille et Tréguier ne parlent que le breton à la veille de la Révolution⁸.

Comment élire parmi eux des juges de paix ? Comment choisir des jurés propres à faire partie des jurys d'accusation et des jurys de jugement du tribunal criminel, aptes à rendre une justice en français ? Au départ, l'accès aux listes des jurés est restreint à ceux

qui paient assez d'impôts pour devenir des électeurs départementaux dans le nouveau système politique, un droit réservé à 7% de la population mâle française selon l'historien Robert Allen⁹. Puis la loi du 2 nivôse an II (22 décembre 1793) votée par la Convention nationale, dont fait état Louis Julien de Roujoux ci-dessous, élargit le recrutement à tous les hommes de plus de vingt-cinq ans, et confie à l'agent national le soin de la formation des listes de citoyens dignes de confiance, propres, à sa connaissance, à remplir les fonctions de jurés. La liste est visée par le directeur du district avant sa transmission au président du tribunal criminel : l'adhésion politique à la Révolution était un critère important de sélection et la méconnaissance de la langue française n'était pas un motif d'exclusion¹⁰.

Le *Mémoire* de Louis Julien de Roujoux

Cette large ouverture démocratique est contestée au début du Directoire. Rallié au régime, l'accusateur public du Finistère Louis Julien de Roujoux adresse le 4 frimaire de l'an IV (25 novembre 1795) son *Mémoire d'observation sur le Finistère* au ministre de la Justice, rapport conservé aux Archives nationales¹¹. Pour en situer le contexte, il paraît utile de décrire le parcours de son rédacteur. Né à Landerneau en 1753, cet ancien avocat et homme politique de petite noblesse bretonne, maître maçon et membre

5. J.-F. COUROUAU, *Moun Lengatge Bèl. Les choix linguistiques minoritaires en France (1490-1660)*, Genève, 2008, p. 53.

6. ID., *ibid.* p. 14-58.

7. Selon le rapport Grégoire cité plus haut, sur 26 millions de Français, 6 millions ne parlent pas la langue nationale et 6 millions la parlent à peine. M. DE CERTEAU et al., *Une politique de la langue...*, *op. cit.*, p. 302.

8. F. ROUDAUT, « Les archives judiciaires au service de la géographie linguistique : l'exemple de la Basse-Bretagne au XVIII^e siècle », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIX, 1981, p. 209-227 (p. 222).

9. R. ALLEN, *Les Tribunaux...*, *op. cit.*, Rennes, 2005, p. 15.

10. J.-B. DUVERGIER, *Collection complète des lois, décrets, ordonnances, règlements, avis du Conseil d'État*, Paris, 1834, p. 352 ; R. ALLEN, *Les Tribunaux...*, *op. cit.*, p. 159.

11. Arch. nat., BB 18/311/4291, liasse « Diverses correspondances de justice ». Outre ses observations sur les nouvelles institutions judiciaires, ce mémoire comporte de longs commentaires sur l'esprit public du département, ainsi que des annotations sur l'état des prisons finistériennes et du bagne de Brest.

de la loge *La Parfaite Union* de Quimper¹² – ce qui peut expliquer certaines de ses prises de position sur la justice et les justiciables –, a pris le parti de la République. Député à l'Assemblée législative en 1791, il est élu accusateur public près le tribunal criminel en septembre 1792 ; révolutionnaire sincère et modéré, de tendance girondiste, il abandonne ses fonctions en octobre 1793 et se tient caché jusqu'à la chute des « tyrans » – Robespierre et autres – en juillet 1794, ne reprenant son activité d'accusateur qu'en décembre 1794¹³. Dans un écrit de juin 1795, où il appelle la population à dénoncer les individus amis de la Terreur, il montre le côté « épurateur » d'un juriste attaché à l'ordre social¹⁴, aspect qu'il présente nettement dans le présent rapport par lequel il cherche sans doute à s'attirer les bonnes grâces d'un pouvoir centralisateur.

Avant d'étriller les jurés de jugement bretonnants et de faire le procès de la langue bretonne, Roujoux affiche au préalable toute sa méfiance à l'égard des juges de paix ruraux élus :

« Dans le Finistère [...] trop d'hommes inaptes ont été appelés à ce ministère qui, s'il exige moins de science que de probité, demande cependant quelques lumières générales. Les juges de paix des cantons ruraux

surtout savaient à peine écrire, plusieurs ne le savaient pas ; ils n'avaient pas la plus légère notion de leurs fonctions. Tous leurs actes étaient vicieux ou nuls. Un homme de la ville inculpé d'un délit devant un juge de paix de campagne, parlant une langue qu'il entendait à peine, lui en imposait et se faisait acquitter quelque (*sic*) fussent les présomptions ou même les preuves¹⁵. »

Mais ce sont surtout les jurés de jugement du tribunal criminel du Finistère qui sont stigmatisés par l'argumentaire de Roujoux :

« Je respecte autant que personne l'égalité politique des citoyens, je crois qu'ils ont tous les mêmes droits à l'exercice des fonctions publiques ; mais je ne crois pas qu'ils aient bien la même aptitude pour les remplir d'une manière utile. Or, si par ce défaut d'aptitude ils portent quelque préjudice à la société, il est évident que pour l'intérêt de tous il devient nécessaire d'établir des exceptions. Les fonctions de juré de jugement sont trop importantes pour être abandonnées à l'ignorance et à l'ineptie. Des sourds, des aveugles seraient-ils admis à les remplir ? Cependant, et surtout depuis la loi du 2 nivôse an II, les listes sont composées d'un grand nombre de citoyens des communes rurales qui ne parlent ni n'entendent la langue française, qui ne savent ni lire ni écrire, qui ont à peine la première notion du juste et de l'injuste, et qui sont absolument étrangers à tout ce qui ne frappe pas matériellement leurs sens. Ces citoyens ne sont point propres à remplir les fonctions délicates de jurés. Je crois même qu'ils pourraient en être exemptés sous plusieurs autres rapports.

« Un interprète est appelé pour leur traduire les déclarations des témoins et les réponses des accusés ; mais j'ai observé que l'interprétation des débats, des questions, des réponses, quelque exacte qu'elle puisse être, pêche toujours par défaut de précision et cet

12. Arch. dép. Finistère, 401 J 51, information fournie par Bruno Le Gall, que je remercie.

13. Il poursuit une carrière politique sous la Révolution, puis se rallie au Consulat et à l'Empire. Sans prendre part au coup d'État du 18 brumaire an VIII, il est nommé membre du Tribunat dès sa création, prépare le Concordat, puis est nommé préfet de Saône-et-Loire en 1802. Il perd son emploi et quitte ses fonctions à la seconde Restauration, et se retire à Brest pour se consacrer à des travaux littéraires jusqu'à sa mort en 1829, voir P. LEVOT, *Biographie bretonne. Recueil de notices sur tous les Bretons qui se sont fait un nom*, 2 vol., Vannes-Paris, 1852-1857, t. II, p. 783-784 ; P. JARRY, « Louis Julien de Roujoux (1753-1829) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXVI, 2007, p. 231-243.

14. Arch. dép. Finistère, 22 L 35 ; merci à Jean-Paul Péron de m'avoir communiqué cette référence.

15. Arch. nat., BB 18/311/4291, f°6-7.

inconvenient est surtout autant à la défaveur de l'innocent qu'à la faveur du coupable.

« Il n'est pas possible de faire passer d'une langue dans une autre les finesses, les nuances de l'expression qui, plus que les démonstrations, influent souvent sur la conscience des jurés. Comment traduire dans une langue morte et appauvrie les expressions figurées et métaphoriques d'une langue vivante qui acquiert chaque jour de nouvelles richesses ? Comment traduire les conclusions de l'accusateur public, les défenses des accusés ou de leurs défenseurs, qui développent souvent leur cause pendant des heures entières ? Comment interpréter le résumé du président du tribunal qui analyse tout le procès [...], qui rapproche toutes les probabilités, toutes les preuves pour et contre, qui les balance pour réduire ensuite l'affaire à ses points les plus simples pour y fixer l'attention des jurés et guider leur jugement ? Comment enfin le juré qui ne sait pas le français prendra-t-il connaissance à la Chambre (des délibérations) des pièces de procédure très importantes qu'il ne peut lire ? Comment méditera-t-il les expressions d'un procès-verbal ? Comment s'éclairera-t-il dans les discussions qui auront lieu entre les jurés qu'il ne peut comprendre et qu'on ne peut interpréter ? Il n'est cependant point de jury où il n'entre trois ou quatre et souvent un plus grand nombre de citoyens de cette classe.

« Des accusés adroits, presque sûrs de l'impunité savent tirer avantage de cette composition et récusent les jurés instruits pour adopter le plus grand nombre possible de jurés de campagne qui sont en majorité sur les listes.

« J'ai souvent vu plusieurs de ces jurés refuser de donner leur déclaration, disant que n'ayant rien compris aux débats, ils ne savaient que dire. J'ai éprouvé que d'autres votaient de confiance d'après les opinions manifestées dans la Chambre par quelque juré qui savait leur langue. J'en ai vu enfin

exprimer leur déclaration et donner leurs boules au hasard.

« La loi du 2 nivôse veut dans une de ses dispositions que les listes des jurés soient composées de citoyens propres à remplir ces fonctions. Ceux dont je viens de parler peuvent-ils être considérés comme propres à remplir les fonctions de jurés ? Je ne le crois pas, mais j'ai proposé cette question à la commission des tribunaux qui ne l'a pas résolue. Le ministre de la justice en sentira toute l'importance et se rappellera à cet égard ce que j'ai dit du caractère et de l'ignorance du paysan du Finistère¹⁶. »

La langue, un prétexte pour écarter le jury populaire ?

Le breton n'est pas catalogué par Roujoux, comme par bon nombre de révolutionnaires, comme langue de la réaction, mais comme langue morte. Mais c'est surtout la langue du peuple, et le mépris et la méfiance qu'il affiche à l'égard du jury populaire est de l'ordre du préjugé de classe, avec des idées bien arrêtées sur les paysans bretons, sur leur langue, et encore sur les aveugles, les sourds, etc. Le français est la langue des élites éclairées, citadines en particulier ; le breton est la langue des milieux populaires, reculés et attardés. Ici le débat a glissé sur le thème récurrent du Breton ignorant, illettré, sans intelligence¹⁷. Voilà donc la justification pour écarter les paysans et les bretonnants des cercles ou des centres de décision et de pouvoir ou des lieux d'influence comme la justice. La

16. *Ibid*, f° 9-10.

17. Roujoux écrit dans ce même rapport au sujet de l'esprit public : « Il y a très peu de paysans dans le Finistère qui parlent la langue française, presque point qui sachent lire ou écrire. Leurs connaissances ne sortent point du cercle de leurs intérêts où, sous un air niais et grossier, ils sont généralement spirituels, adroits et fins. Hors de là, leur ignorance ne peut se comparer à rien. », *ibid*, f° 5.

langue est donc le cordon de délimitation de la démocratie ; elle est ici un prétexte pour poser une frontière symbolique entre les catégories sociales d'individus.

Sans savoir s'il s'agit seulement de l'influence de Roujoux, toujours est-il que le Directoire durcit les conditions d'aptitude à être juré. Ils seront désignés par l'administration centrale sur la même liste des citoyens de plus de trente ans et l'on revient au système de cens retenu par la Constituante, moins élevé toutefois, pour retenir ainsi 10% de la population mâle française, autrement dit la minorité fortunée du département¹⁸. Le débat sur le jury se poursuit sous le Consulat et l'Empire, Napoléon n'admettant son existence qu'à la condition qu'il soit « bien composé [...] avec des jurés scrupuleusement triés sur le volet par les préfets parmi les notables sélectionnés selon leur fortune ou leurs opinions¹⁹ ». L'éphémère démocratie judiciaire a vécu...

Mais si le problème de la langue paraît écarté dans le Finistère grâce à la vigilance du préfet, il n'en est pas de même dans le département voisin des Côtes-du-Nord. Ainsi en 1838, le journal *Le Publicateur des Côtes-du-Nord* se déchaîne contre trois Trégorrois qui « ne parlent ni même n'entendent la langue française » et dont les noms figurent sur la liste des jurés du deuxième trimestre 1838 ; excusés lors du tirage de la session, ils perçoivent néanmoins les primes et avantages des jurés ordinaires. Le journal s'en indigne et propose de leur retirer les droits politiques : « Une loi qui l'ordonnerait ainsi aurait pour effet de contraindre tous les citoyens appelés

à faire partie du jury à connaître la langue de leur pays, s'ils étaient sensibles à la privation de droits si enviés, assure-t-il. On peut espérer que l'ignorance disparaîtrait au moins dans la classe aisée, conclut le journaliste²⁰. »

La seconde République fait renaître en 1848 le jury populaire mais pose d'emblée une double exclusion des jurés qui ne savent pas lire et écrire (on évince ceux qui ne possèdent pas le premier degré d'instruction) et ceux qui ne savent pas la langue française. Sont donc écartés des fonctions de jurés les monolingues bretons, soit la majorité des Finistériens²¹. Dès 1853, la composition des listes est à nouveau restreinte et confiée aux autorités. Cela n'empêche pas que dans quelques listes dressées par le préfet dans les cantons ruraux se fourvoient encore régulièrement jusqu'aux années 1870 des jurés dits « illettrés », en fait non francophones, et ce en dépit de la volonté réitérée des autorités de n'admettre dans leurs rangs que l'élite des citoyens.

Aujourd'hui, si l'établissement de la liste préparatoire des jurés se fait depuis 1978 à partir d'un tirage au sort sur les listes électorales, l'article 255 du code de procédure pénale a synthétisé cette double exclusion en affirmant que ne peuvent remplir les fonctions de jurés que les hommes ou femmes « sachant lire et écrire en français ».

18. B. SCHNAPPER, « De Thermidor à Bonaparte », dans P. BOUCHER (dir.), *La Révolution de la justice, des lois du roi au droit moderne*, Paris, 1989, p. 207.

19. J.-L. HALPÉRIN, « L'Empire hérite et lègue », dans Id., *ibid.*, p. 243. Néanmoins, un arrêt de 1812 prévoyait encore le cas d'un juré ne parlant pas français : en ce cas le président devait veiller à lui désigner un interprète personnel, P.-A. MERLIN, *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence*, Paris, 1813, t. VI, p. 477.

20. *Le Publicateur des Côtes-du-Nord*, 12 mai 1838, p. 2.

21. Selon le jurisconsulte Hélie, « on ne peut admettre qu'un juré qui, ne parlant par exemple que la langue bretonne [...], ignorerait entièrement la langue française, puisse, étranger qu'il serait aux débats qui ne peuvent avoir lieu qu'en français, devenir l'un des juges de ces débats ; et les arrêts qui déniaient dans ce cas à ce juge le secours d'un interprète ont conservé toute leur force, car ils sont l'expression de la raison même », F. HÉLIE, *Traité de l'instruction criminelle ou Théorie du code d'instruction criminelle*, t. 7, Paris, 1867, p. 170.

L'usage de la langue bretonne dans les prétoires : les accusés non francophones face à la justice

Sous l'Ancien Régime, l'ordonnance criminelle de 1670 (titre XIV, article 11) détermine irrévocablement la manière dont on doit procéder dans le cas d'un justiciable ne parlant pas le français : « Si l'accusé n'entend pas la langue française, l'interprète [...] expliquera à l'accusé les interrogatoires qui lui seront faits par le juge, et au juge les réponses de l'accusé ; et sera le tout écrit en langue française, signée par le juge, l'interprète et l'accusé²². » Il en est de même des auditions de témoins non francophones et ces règles s'appliquent même si le juge parle la langue du cru. « Cette forme d'instruction est difficile et délicate [...], il faut surtout que l'interprète soit un homme de bien et d'une probité avérée et reconnue ; autrement il pourrait sauver et tirer du dernier supplice un accusé étranger²³ » qui s'en trouverait plus heureux qu'un accusé régnicole. On en déduit donc que la mesure n'est pas là pour servir les droits de la défense, mais ceux de la justice !

Les divers textes de procédure pénale du XIX^e siècle maintiennent ces règles : quand l'accusé ou le prévenu ne parlent pas le français, l'interprète est de droit, et reste présent auprès de lui devant le juge d'instruction et le jour de son procès, même si le greffier ou le magistrat sont bilingues. De même les propos des témoins bretonnants sont traduits en français, comme les questions des magistrats ou des jurés sont traduites en breton.

C'est une règle qui, certes, alourdit les débats, mais qui est toujours scrupuleusement respectée sous peine de nullité de la

procédure. L'accusé doit assister aux débats « avec l'intelligence de ce qui se passe et ce qui se dit²⁴ », assure le législateur. Néanmoins, l'on imagine bien que, dans ce contexte, le criminel reste souvent spectateur de son propre procès. Il ne comprend pas, parce qu'on ne les lui traduit pas, les opérations de tirage du jury, la relecture de l'arrêt résumant les charges contre lui, le réquisitoire de l'avocat général, les plaidoiries des avocats. L'interprète ne lui en fait qu'un résumé sommaire s'il le demande.

Mais tout autant, la frustration des jurés non bretonnants ne doit pas être mésestimée. La correspondance d'un juré non bretonnant sous la Restauration donne un autre angle de vue du problème du bilinguisme : « Savez-vous que ce n'est pas facile de juger en Basse-Bretagne et à Quimper-Corentin, quand on est natif de la Champagne-Pouilleuse ? Ici les accusés sont bretons, les témoins bretons, les jurés bretons, les avocats bretons, le public breton, et, sauf les juges et quelquefois les avocats, nul ne sait un mot de français. Mais juger une cause sur un plaidoyer, c'est apprécier le vin d'après la couleur de la bouteille : aussi me suis-je trouvé fort empêtré²⁵ », écrit Boucher de Perthes en novembre 1820, en rentrant d'une session d'assises à Quimper.

Risques et désagréments des procès avec interprète

Les observations des magistrats sur les procès avec interprètes portent essentielle-

22. P.-A. MERLIN, *Répertoire...*, *op. cit.*, p. 477.

23. G. DU ROUSSEAUD DE LA COMBE, *Traité des matières criminelles...*, *op. cit.*, p. 250-253.

24. V. DALLOZ, A. DALLOZ, H. THIERCELIN, *Jurisprudence générale. Répertoire méthodique et alphabétique de législation, de doctrine et de jurisprudence en matière de droit civil, commercial, criminel, administratif, de droit des gens et de droit public*, 47 vol., Paris, 1845-1870, vol. 17, p. 579.

25. P.-R. GIOT, « La Bretagne sous la Restauration. Souvenirs romantiques et parfois romancés d'après les lettres de Boucher de Perthes (1816-1825) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 471-505 (p. 498).

ment sur deux points : l'allongement des audiences et le risque d'erreur des traductions. Le problème est majeur devant la cour d'assises de Quimper où, selon quelques sondages opérés par Fañch Broudic, la majorité des comparants, accusés ou témoins, doit avoir recours à l'interprète au XIX^e siècle : c'est le cas de près de 70% d'entre eux en 1811-1812, et de 57% encore en 1890²⁶.

Les plaintes récurrentes des présidents d'assises sur la durée des audiences sont relevées jusqu'aux années 1860. Il est vrai que le nombre d'affaires par session est important au XIX^e siècle, et ce marathon judiciaire est préjudiciable à la concentration des jurés, ainsi que le déplore en 1839 le président Robinot de Saint-Cyr, à l'issue d'une session de deux semaines où ont été jugées vingt-trois causes, soit trois affaires par jour en moyenne : « Dans les départements où l'on ne parle que le français, ce nombre de causes n'a rien de remarquable, mais en Bretagne, et plus particulièrement dans le Finistère, les débats sont toujours plus longs. Rien ne s'y fait sans l'assistance d'un interprète, et si d'un côté tout ce qu'on y dit en langue bretonne doit être traduit en français, de l'autre, tout ce qu'on dit ou tout ce qu'on lit, en français, doit être reporté en breton à l'accusé. Les lenteurs deviennent encore plus considérables lorsque, dans la même affaire, les accusés ne parlent pas la même langue, c'est ce qui est plusieurs fois arrivé. Non seulement alors les débats se prolongent mais les formalités se multiplient en tel nombre qu'il est à craindre que, par lassitude, les jurés ne puissent pas donner à l'instruction l'attention qu'elle mérite. Il n'est qu'un moyen pour remédier à

ce mal, c'est une prompte et bonne expédition des affaires²⁷. »

Mais c'est aussi une source de fatigue pour les magistrats eux-mêmes, assure le président Dumay en 1840 : « La nécessité d'employer dans toutes les affaires le ministère d'un interprète de l'idiome breton nuit à la rapidité des débats et en rend la direction plus fatigante²⁸. »

Par ailleurs, le risque d'erreur dans les traductions par interprète est signalé par plusieurs magistrats, et notamment par le bretonnant Huon de Kermadec, conseiller à la cour royale de Rennes qui vient souvent présider les assises finistériennes dans les années 1825-1830. Après un procès de 1826, il déclare : « J'ai senti combien il m'eût été difficile de faire parler près de cent témoins si je n'avais parlé la langue bretonne. Il y a mille choses qui échappent à la sagacité de l'interprète le plus intelligent²⁹. » En 1828, il écrit encore : « Je ferai observer que, parlant le bas-breton, j'ai été à même plus que personne de remarquer des mauvaises traductions qui peuvent causer de graves erreurs³⁰. »

Ainsi en 1827, une affaire de violences se termine par un acquittement car des divergences sont apparues sur la nature des coups portés. « Au départ les témoins avaient dit que le fils avait donné à son père des coups de pied et de poing ; à l'audience, ils ont dit qu'il l'avait touché peut-être à la poitrine. Pour expliquer ces divergences, il a été dit que le juge de paix qui avait entendu les témoins ne connaissait qu'imparfaitement l'idiome breton et qu'il avait cru cependant [pouvoir] se

26. Dans les années 1811-1812, 69% des comparants devant la cour d'assises du Finistère ont recours à un interprète ; 60% en 1843 ; 56,52% en 1863 ; 57% en 1890, F. BROUDIC, *La Pratique du breton de l'Ancien Régime à nos jours*, Rennes, 1995, p. 64-68.

27. Arch. nat., BB 20/103, rapport du 29 avril 1839 du président des assises Robinot de Saint-Cyr.

28. *Ibid.*, BB 20/108, rapport du 4 novembre 1840 du président des assises Dumay.

29. *Ibid.*, BB 20/29, compte rendu du 14 mai 1826 du président Huon de Kermadec, affaire Gourmelen.

30. *Ibid.*, BB 20/41, rapport du 21 février 1828 du même.

passer d'interprète et que de là proviendraient les inexactitudes³¹ », rapporte le président des assises. En 1858 encore, à l'origine de l'acquiescement d'un nommé Struillou, accusé d'attentats à la pudeur sur des fillettes, se trouve notamment la déposition du commissaire de police de Pont-l'Abbé qui a reçu les plaintes : « Il a le malheur de ne pas savoir le breton, dit le président des assises, et il avait mal compris les réponses que lui avaient fait (*sic*) d'abord les enfants et avait confondu certaines dates et certains faits³². »

L'interprétation de bretonnismes crée encore des malentendus dont l'impact sur la peine peut être considérable. Ainsi, dans une affaire d'empoisonnement perpétrée à Scaër en 1838, la femme Daniélou, une belle-mère peu amène à l'égard de son gendre dont elle craint la force, avait dit la veille du crime en parlant de lui : « C'est un terrible homme mais il s'adoucira ». « Je dois ajouter ici, précise le magistrat pour relever la circonstance aggravante de préméditation, que cette expression "il s'adoucira" signifie en langue bretonne "il s'affaiblira". Ces menaces semblaient annoncer plutôt un projet de mort³³. » Autre cas, les aliénistes commis en 1875 pour examiner la santé mentale de la criminelle Marie-Jeanne Bodéré, de Penmarc'h, recueillent des témoignages de ses voisins dont celui de Marie-Anne Lucas, qui leur explique que l'empoisonneuse « n'était pas une femme comme les autres, elle n'était ni folle ni sage ». Pour les experts, « sage » est synonyme de « raisonnable » dans la langue bretonne. Mais pour le président des assises Allain qui revient sur le sujet, une personne qui n'est « ni folle ni sage » est une « personne

qui ne peut se contenir³⁴ », et sa responsabilité entière doit dès lors être admise.

L'usage de la langue peut encore être source d'équivoque relevée lors des procès. Ainsi, en 1848, le Brestois Michel, lieutenant d'infanterie de marine, est poursuivi pour le viol d'une adolescente à qui il a fait avant son crime, rapporte-t-elle, des propositions déshonnêtes. Mais à l'audience, elle affirme que les propositions lui ont été faites en bas-breton, langue qu'il ignore, aussi est-il acquitté³⁵. Dans une autre affaire, Marie-Françoise Bougaran, jeune fille de quinze ans souffrant d'hallucinations, explique ses crimes par des injonctions du diable l'ayant poussée à commettre ses actes. À l'audience, l'avocat général lui demande en quelle langue cette voix s'est manifestée, et elle répond : « En idiome breton ». Satan parlant breton ne paraît crédible à personne, et cette allégation fantaisiste est pour les magistrats une preuve évidente de simulation³⁶.

Quelles ont été les solutions préconisées par les magistrats confrontés à ces problèmes et ces risques ? L'une d'elles consiste à créer un corps d'interprètes fonctionnaires en Basse-Bretagne. Mais cette solution coûteuse, qui avait été rejetée sous la Révolution au nom du principe égalitaire normalisant le recours à un citoyen ordinaire auquel on faisait prêter serment³⁷, n'eut pas davantage

31. *Ibid.*, BB 20/34, compte rendu de l'affaire François Pennec, du 4^e trimestre 1827.

32. *Ibid.*, BB 20/210/1, compte rendu de l'audience du 12 octobre 1858, affaire Struillou.

33. *Ibid.*, BB 20/98, compte rendu de l'audience des 24 et 25 juillet 1838, affaire Daniélou.

34. *Ibid.*, BB 24/2041, dossier de recours en grâce de Marie-Jeanne Bodéré.

35. *Ibid.*, BB 20/145, compte rendu de l'audience du 9 mai 1848, affaire Auguste Michel.

36. *L'Impartial du Finistère*, 20 avril 1866.

37. J.-L. DEBAUVE, *La Justice révolutionnaire dans le Morbihan, 1790-1795*, Paris, 1965, p. 484. Notons qu'en 1790 l'Assemblée constituante décide de publier ses décrets dans tous les idiomes, et qu'une loi des 14-16 frimaire an II (4-6 décembre 1793) prévoit la création de postes de traducteur pour traduire ses décrets dans les différents idiomes du territoire national ; le Directoire du département du Finistère nomme, le 12 novembre 1793, un très officiel traducteur breton chargé de traduire les

de suite ici dans les années 1830 malgré les réclamations réitérées du président des assises Huon de Kermadec au ministre : « J'attire l'attention de votre grandeur sur les interprètes ; nous sentons dans les départements de la Basse-Bretagne, dans le Finistère surtout où toutes les campagnes parlent le celtique, la nécessité qu'il y a d'avoir un interprète instruit [...]. Il serait, j'ose le dire, nécessaire de faire un état des fonctions d'interprète, de leur donner un traitement, de mettre leur place en concours, ce serait une dépense pour les départements du Finistère, du Morbihan et des Côtes-du-Nord [...], dépense que le bien à la justice demande³⁸. »

L'interprète n'est donc pas un professionnel, même si les tribunaux s'attachent le plus souvent les services d'un interprète habituel disponible, un instituteur, un retraité de l'armée, etc. Il doit avoir plus de vingt et un ans et prêter serment avant chaque audition de bien et fidèlement traduire les éléments du débat ; assimilé aux « experts ordinaires », il perçoit les émoluments prévus par les règlements³⁹.

Malgré le développement de l'instruction dans le monde rural finistérien dans le dernier quart du XIX^e siècle, les interprètes restent des figures familières des palais de justice finistériens jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

Conclusion

L'historien Pierre Barral rappelle que « les systèmes linguistiques n'ordonnent pas seulement d'autres mots, ils modulent diffé-

remment raisonnements et sensibilités. Ils délimitent ainsi des espaces de particularisme convaincu et assuré⁴⁰ ». Il faut noter que l'un des traits marquants de ce particularisme bas-breton consiste en une forte résistance culturelle au système judiciaire, au moins jusqu'aux années 1870. Les comptes de l'administration de la justice civile de France⁴¹ dégagent en effet de l'activité judiciaire finistérienne les plus faibles taux de litigiosité du pays, affichant la réticence du Bas-Breton à solliciter des tribunaux le règlement de ses conflits. L'origine de ce maigre appétit procédurier est certainement en lien avec la barrière linguistique entre le justiciable bretonnant et sa justice française, si l'on en juge par le contraste avec la statistique des zones francophones de Bretagne, de deux à trois fois plus procédurières que les zones bretonnantes. Un système d'autorégulation des conflits existe au sein des communautés rurales, dans le Finistère plus qu'ailleurs, par la mise en œuvre des procédures infrajudiciaires, de divers arrangements, tant sur le plan pénal que civil. On voit donc fonctionner dans le Finistère rural une justice communautaire, non officielle, et d'une relative autonomie, sur laquelle bute tout au long du XIX^e siècle la politique d'acculturation judiciaire voulue par l'État depuis la Révolution, d'autant plus durement qu'y persiste la langue bretonne.

décrets, lois, instructions ou proclamations diverses pour mieux propager l'esprit public dans le département, traducteur qui a exercé pendant quelques mois de l'an II, D. BERNARD, « La Révolution française et la langue bretonne », art. cité, p. 290.

38. Arch. nat., BB 20/41, rapport du 21 février 1828 du président des assises Huon de Kermadec.

39. C. MARCY, *Des juges d'instruction, de leurs délégués et de leurs greffiers*, Paris, 1901, t. II, p. 208-210.

40. P. BARRAL, « Depuis quand les paysans se sentent-ils français ? », *Ruralia*, n° 3, 1998, disponible en ligne à l'adresse : <http://ruralia.revues.org/document53.html>.

41. Dépouillement du *Compte général de l'administration de la justice civile et commerciale de France*, années 1830-1870, Paris, Bibl. de la Chancellerie. Adolphe d'Angeville, auteur, en 1836, d'une statistique de « l'esprit de chicane », établie à partir du nombre de procès civils enrôlés devant les tribunaux de première instance en 1832 et 1833, note que les Finistériens sont les habitants les moins procéduriers de France avec seulement une affaire pour 1 547 habitants, tandis que la moyenne française est d'un procès pour 261 habitants, A. D'ANGEVILLE, *Essais sur la statistique de la population française considérée sous quelques-uns de ses rapports physiques et moraux*, Paris, 1836, p. 92 et 190.

Résumé

La mise en place en 1792 d'une ambitieuse démocratie judiciaire, instaurant des jurys de citoyens, élisant des magistrats, se heurte immédiatement à la pratique des langues vernaculaires, et, dans le Finistère, à l'usage de la langue bretonne par la majorité de la population. La problématique est mise en exergue dans un mémoire inédit de l'accusateur public Louis Julien de Roujoux, rédigé en 1795 : le rapport prouve que les premiers jurés monolingues bretons peinent à trouver leur place dans cette nouvelle structure. Quant à l'usage de la langue bretonne dans le prétoire de la cour d'assises du Finistère au XIX^e siècle, les observations des magistrats qui la président rappellent les difficultés et les risques auxquels la justice est confrontée dans cette situation. Cet aspect linguistique s'inscrit plus généralement dans les résistances culturelles de la population bretonnante au système judiciaire.

Abstract

In 1792, the implementation of an ambitious judiciary democracy, with citizen jurors and elected magistrates, immediately ran against the use of vernacular languages, and, in Finistère, against that of the common use of Breton. This obstacle is clearly highlighted in an unpublished memoir written in 1795 by the accusateur public Louis Julien de Roujoux. His report shows that the first jurors who only spoke Breton found it hard to work within this new structure. As to the use of Breton by the judges of the assize courts of Finistère in the XIXth century, the observations of its magistrates underline the difficulties and the risks facing justice in such situations. This linguistic obstacle partakes, more generally, in the cultural resistance of a Breton-speaking population to the judiciary system.

Diverradur

E 1792 e klasker diasezañ, gant gred bras, un demokratiezh a lesvarn, en ur sevel jurioù sitoianed, en ur zilenn ar varnerien, med kerkent ez eus ur skoilh bras : komz a ra an dud yezhoù-pobl n'int ket ar galleg, hag e Penn-Ar-Bed e ra gant ar brezhoneg al lodenn vrassañ eus ar boblañs. Gwelet e vez splann an diaesterioù o deus stanket an hent, e-barzh ur skrid diembann savet gant an tamaller publik Loeis Juluan a Roujoux e 1795 : lakaet eo anad o deus mil boan an douidi kentañ eus Breizh, pa vezont unyezheg, o c'hoari o roll e-barzh an doare newez-se da varn. Ewid pezh a sell ouzh implij ar brezhoneg e pretordi e les-asezoù Penn-Ar-Bed en XIX^{ed} kantved, o deus graet ar varnerien a oa er penn anezi, meur a ewezhiadenn : merkañ a raont pegen diaes ha pegen risklus eo ewid ar justiss ober he labour er stad-se eus an traou. Kement ha mont pelloc'h, e tiskouez ar perzh-se eus ar yezh ar perag eus enebiezh ar vrezhonegerien d'ar barnerezh.

DU MOYEN ÂGE AU XX^e SIÈCLE :

ÉTUDES ET DOCUMENTS

Locuuan ou les difficultés d'une lecture et d'une identification

par Josick Peuziat

Depuis près de quatre siècles, un toponyme a suscité plusieurs lectures et quelques hypothèses ou affirmations concernant sa localisation. Nous voulons évoquer le nom de lieu Locuuan ou Locuvan, que l'on peut lire sur une liste épiscopale insérée dans l'un des cartulaires de l'Église de Quimper¹. La rédaction de ce cartulaire débute dès la fin du XIII^e siècle et se poursuit durant les XIV^e et XV^e siècles, selon le chanoine Paul Peyron. Pour Léopold Delisle, le catalogue des évêques a été copié vers l'année 1417, avec des notes historiques pour les évêques du XIV^e et du XV^e siècle. Le seul but de cette courte étude est de planter un jalon supplémentaire sur une carte susceptible d'être modifiée au fil du temps, en fonction de l'avancement des recherches.

Histoire d'une lecture

D'après les textes à notre disposition, c'est, semble-t-il, à partir du début du XVII^e siècle qu'apparaissent les premières notices,

plus ou moins développées, écrites sur la vie et les résidences de Robert, évêque de Cornouaille. En 1619, Augustin du Paz, de l'ordre des frères prêcheurs, hésite quant à la lecture du toponyme. Dans le catalogue des évêques de Cornouaille, l'auteur précise qu'il fut « hermite à Locinian ou Locunan² ». Albert Le Grand, dominicain de Morlaix, profès du couvent de Rennes, précise en 1637 que « Robert, hermite, [était] habitué en l'hermitage de Loc Renan Coat-Nevent³ », c'est-à-dire à Locronan, au bois de Névet.

Dans le préambule d'un aveu rendu par Jean de Nevet, le 6 juin 1644, il est écrit que cet ermitage [de Locronan], « depuis longs

2. A. DU PAZ, *Histoire genealogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne, enrichie des armes et blasons d'icelles de diverses fondations d'abbayes et de prieurez et d'une infinité de recherches ignorées jusques à ce temps et grandement utiles pour la cognoissance de l'histoire. Avec l'histoire chronologique des evesques de tous les dioceses de Bretagne*, Paris, 1619, p. 848.

3. A. LE GRAND, *Les Vies, gestes, mort et miracles des saints de la Bretagne armorique, ensemble un ample catalogue chronologique et historique des evesques des neuf eveschez d'icelle*, Nantes, 1637, p. 715.

1. Bibl. nat. France, ms. latin 9891, f° 59 r°.

siecles possédé de saints personnages a l'invitation dudit saint Ronan, est aussi toujours nommé comme à present, Loc-Renan-Coat-Nevet, duquel lieu, en 1102, sept siecles environ après le decés de saint Ronan, un saint hermite y étant, nommé Robin, pour sa vertu fut élu par le clergé de Cornouaille à la dignité d'evesque⁴ ». Jean de Nevet, qui dicte ce long aveu, a-t-il eu connaissance de l'édition des *Vies des saints* d'Albert Le Grand, antérieure de sept ans à son aveu, ou se fait-il l'écho d'une tradition locale qui aurait aussi inspiré l'hagiographe ? La différence de graphie du nom de l'évêque, Robert pour l'un, Robin pour l'autre, pourrait favoriser la seconde version.

Dans son *Histoire de Bretagne*, publiée en 1707, Guy-Alexis Lobineau note parmi les compagnons de Robert d'Arbrissel, Robert de Loc-Renan⁵ ; plus loin il ajoute qu'il fut surnommé de Loc-Renan, du lieu de sa naissance⁶. En 1724, dans les *Vies des saints de Bretagne*, à la date du 25 février, il reproduit le même texte⁷. Charles Taillandier, continuateur de l'œuvre de Hyacinthe Morice, précise en 1756, dans le catalogue des évêques et abbés de l'évêché de Quimper, que Robert était « solitaire à Locrenan⁸ ».

4. Arch. dép. Finistère, 1 G 156, f° 8.

5. G.-A. LOBINEAU, *Histoire de Bretagne composée sur les titres et les auteurs originaux*, 2 vol., Paris, 1707, t. I, p. 114.

6. ID., *ibid.* p. 115 : « ...Robert, surnommé de Loc-Renan, du lieu de sa naissance, après avoir imité l'autre Robert (d'Arbrissel) dans sa pénitence, et l'avoir secondé dans ses travaux, se retira dans une forest sur les confins de Cornoüaille, et fut ensuite evesque de Quimper. »

7. ID., *Les Vies des saints de Bretagne et des personnes d'une éminente piété qui ont vécu dans la même province*, Rennes, 1724, p. 215 ; l'auteur a remplacé « dans sa pénitence » par « dans l'austérité de sa vie », modernisé l'orthographe de « forest », qui est devenue « forêt », et celle d'« evesque », remplacé par « évêque ».

8. H. MORICE, C. TAILLANDIER, *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, t. II, Paris, 1756, catalogue historique des évêques et abbés de Bretagne, p. XXV : « Robert,

En 1850, à la demande du député du Finistère Aymar de Blois, le chartiste Alfred de Martonne effectue une copie des cartulaires de l'église de Quimper, conservés à la Bibliothèque nationale. Ces copies manuscrites sont déposées en 1851 à la bibliothèque municipale de Quimper. Dans la liste des évêques de Cornouaille, le chartiste transcrit : *Robertus episcopus qui fuit heremita apud Locinian*⁹.

Jean-Barthélemy Hauréau, continuant l'œuvre des bénédictins de Saint-Maur, édite en 1856, dans le *Gallia christiana*, une liste des évêques de Cornouaille avec leur biographie détaillée, dans laquelle il est dit que Robert choisit une vie érémitique à Locuvan¹⁰.

Louis Duchesne publie en 1890 un ouvrage consacré aux anciens catalogues épiscopaux de la province de Tours¹¹. Dans le chapitre consacré à Quimper, il soumet au lecteur la liste contenue dans le cartulaire de l'église-cathédrale et en parallèle celle figurant au cartulaire de Quimperlé. Malgré une erreur de transcription (*eremita* pour *heremita*) et quelques erreurs de lecture relatives à d'autres prélats, pour Robert, la publication est tout à fait conforme au manuscrit conser-

solitaire à Locrenan fut élu l'an 1113. » Cette formulation est reprise par l'abbé TRESVAUX, *L'Église de Bretagne depuis ses commencements jusqu'à nos jours ou histoire des sièges épiscopaux, séminaires et collégiales, publiée d'après les matériaux de dom Hyacinthe Morice de Beaubois*, Paris, 1839, p. 115.

9. Médiathèque de Quimper, *Cartulaire de l'Église de Quimper*, d'après le cartulaire n° 56 de la Bibliothèque nationale, copie d'Alfred de Martonne, achevée le 5 juillet 1850, f° 59 : *Robertus episcopus qui fuit heremita apud Locinian*.

10. J.-B. HAURÉAU, *Gallia christiana*, t. XIV, province de Tours, Paris, 1856, col. 876-877 : [...] *postea eremiticam vitam Lucuviae, rustice Locuvan* [...].

11. L. DUCHESNE, *Les Anciens Catalogues épiscopaux de la province de Tours*, Paris, 1890, p. 80 : *Robertus episcopus, qui fuit eremita apud Locuvan*.

vé à Paris. Ces listes seront reproduites dans un ouvrage édité plus tard¹².

Paul Peyron, chancelier-archiviste de l'évêché de Quimper, entreprend en 1901, à partir des copies effectuées par Alfred de Martonne, la publication des pièces des cartulaires de l'église-cathédrale, dans le *Bulletin de la Commission diocésaine d'architecture et d'archéologie*, nouvellement créé. Cette publication, à partir de copies effectuées cinquante ans auparavant, permet de comprendre les références anciennes des manuscrits alors que dans les ouvrages de Louis Duchesne, édités en 1890 et 1900, les pièces sont présentées avec la cote actuelle. Paul Peyron aurait-il été influencé par la lecture d'Albert Le Grand ? Doute-t-il de la leçon d'Alfred de Martonne ? Ignore-t-il les publications récentes de son confrère Louis Duchesne ? Toujours est-il que dans la liste des « evesques de Cornouaille », il reproduit : *Robertus, episcopus, qui fuit heremita apud Locrenan*, toponyme plus connu et doté d'une renommée que n'avait pas l'obscur Locinian. Cette interprétation est reproduite sans modification dans l'édition reliée de 1909¹³.

Henri Bourde de la Rogerie, archiviste du Finistère, après vérifications effectuées, à sa demande, par Charles de La Roncière et Philippe Lauer, retient sans contestation la lecture Locuan, dans l'étude magistrale publiée en 1905, qu'il consacre au prieuré de l'île Tristan à Douarnenez¹⁴.

La consultation de l'original du cartulaire (Bibl. nat France, ms. lat. 9891, fol. 59,

1^{re} col., lignes 20-21) suffit à lever toute ambiguïté sur la graphie originale. Pourtant, certaines études éditées depuis cette époque, sans doute inspirées en partie par la lecture de l'ouvrage d'Albert Le Grand, réédité à plusieurs reprises, études publiées dans les années 1920 et plus récemment, inspirées aussi par les publications du chanoine Paul Peyron, reprennent parfois encore la leçon fautive. Ainsi est entretenue la tradition ou la légende qui fait de Robert un ermite retiré à Locronan. L'Ordo du diocèse de Quimper et Léon note simplement, depuis 1956, « Robert l'Hermite¹⁵ ».

Qui était Robert avant son élévation sur le siège épiscopal cornouaillais ?

Comme nous l'avons dit, la liste épiscopale du cartulaire de Quimper, source la plus ancienne à notre disposition, note qu'il fut ermite près de Locuan. Le frère Bonaventure du Plesseix, moine à Sainte-Croix de Quimperlé, commença la rédaction d'une histoire de cette abbaye qu'il laissa inachevée¹⁶. Il avoue avoir lu l'ouvrage d'Albert Le Grand. On peut situer la date de sa compilation entre la parution de cette dernière œuvre en 1637 et le début de la rédaction du manuscrit de Placide Le Duc qui fut achevé en 1682¹⁷. Évoquant Robert, il s'exprime

12. ID., *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II, *L'Aquitaine et les Lyonnaises*, Paris, 1900, p. 368.

13. P. PEYRON, « Cartulaire de l'Église de Quimper », *Bulletin de la Commission diocésaine d'architecture et d'archéologie*, vol. 1, 1901, p. 33 ; ID., *Cartulaire de l'Église de Quimper*, Quimper, 1909, p. 4.

14. H. BOURDE DE LA ROGERIE, « Le prieuré de Saint-Tutuarn ou de l'île Tristan, près de Douarnenez », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXXII, 1905, p. 80 et 249-251.

15. P.-J. NÉDÉLEC, « Notice historique sur les évêques de Quimper et de Léon », dans l'*Ordo* de 1992, p. 16-17.

16. P. LE DUC, *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, publiée pour la première fois d'après le manuscrit de l'auteur, suivi de pièces justificatives et accompagnées de notes par R.-F. LE MEN, Quimperlé, 1863 (2^e éd. 1881). Au début de la préface de l'ouvrage, l'auteur écrit, p. 5 : « J'ay entrepris ce petit ouvrage, auquel deux de nos confrères avoient déjà voulu mettre la main [...] ».

17. F. AUDRAN, « Histoire particulière de l'abbaye de Sainte-Croix d'après le manuscrit de F. Bonaventure du Plesseix, continuée jusqu'en 1790 et publiée pour la première fois avec appendice et notes par Fr. Audran »,

ainsi : « Robert, évêque de Quimper, mourut le 4 novembre 1130, il estoit moine de cette abbaye et prieur de Locrenan quand on le tira du cloistre en 1113 pour le faire évêque¹⁸. » Faut-il prendre à la lettre l'expression « tiré du cloistre » qui permettrait de penser que Robert est passé de l'état de moine à celui d'évêque ou est-ce un simple rappel d'une situation religieuse antérieure ?

Plus tard, Placide Le Duc consacre, dans son *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, écrite en 1682, publiée bien plus tard, un long développement aux « hommes illustres de la maison » qui ont vécu à l'époque à laquelle l'abbé Gurhand, décédé en 1131, et ses prédécesseurs étaient à la tête de ce monastère. En priorité, « par le rang et pour le mérite », il cite « Robert, évêque de Quimper [qui] estoit religieux de céans, comme marque nostre nécrologe¹⁹ ». Les extraits de ce nécrologe édités par René-François Le Men contiennent essentiellement le nom des abbés de Sainte-Croix. Puis apparaissent Helmarc, moine à Sainte-Croix, qui devint abbé de Landévennec, et Gurheden, le scribe qui a réuni et recopié les actes contenus dans le cartulaire conservé de cette abbaye. Visiblement, Placide Le Duc s'est aussi inspiré de la lecture d'Albert Le Grand, car, comme ce dernier, il écrit que « l'on peut croire qu'il (Robert) estoit prieur de Saint-Ronan-des-Bois²⁰ », autrement dit Locronan, où fut aussi établi un prieuré de Sainte-Croix. Cependant cet auteur émet une nuance prudente quant à la localisation et à l'identification de l'ermitage de Robert²¹. En

effet, Albert Le Grand précise que l'ermitage était situé dans le bois de Névet, tandis que Placide Le Duc reste plus vague. Toutefois, ce dernier, comme son confrère Bonaventure du Plesseix, se fait un point d'honneur de noter que Robert fut moine en leur propre abbaye de Sainte-Croix, mais tait son passé anachorétique. À partir de ces témoignages, deux hypothèses sont envisageables : devint-il ermite à la suite de son séjour à Sainte-Croix, ou sa présence au monastère a-t-elle succédé à un état érémitique, seul ou avec un compagnon ?

Plusieurs religieux ont ainsi suivi le mode de vie anachorétique dans la seconde moitié du XI^e et au cours du XII^e siècle²². Saint Benoît, dans sa *Règle*, a établi une classification des moines qu'il divise en quatre groupes : en priorité les cénobites, puis viennent les ermites, enfin d'autres, moins fréquentables, concernent les sarabaites et les gyrovagues²³. Seuls les deux premiers trouvaient grâce à ses yeux, les deux autres étant dénoncés pour le refus de se soumettre à une règle ou à une résidence permanente. De plus, l'état d'ermite succédant à celui de cénobite ne constituait pas au XI^e siècle une situation nouvelle. Dès la fin du VII^e siècle, un des canons du concile dit *in Trullo*, qui se déroula à Constantinople en 692, imposa une présence de trois ans dans un monastère avant de pouvoir s'isoler dans un ermitage. Ainsi les anachorètes, après un séjour au monastère, étaient suffisamment

dans A. DE BLOIS, *Notice historique sur la ville de Quimperlé*, Quimperlé, 1881, 2^e partie, p. 89-160 (p. 95).

18. ID., *ibid.*, p.123.

19. P. LE DUC, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 195-196.

20. A. LE GRAND, *Les Vies...*, *op. cit.*, p. 715.

21. « [...] quoyque l'acte du traité que l'on fist avec Donguallon, sénéchal (peut-estre de Cornouaille), le nomme *hermite*, et luy donne Chrestien pour son

compagnon, Albert Le Grand dit qu'il estoit habitué en l'ermitage de Loc-Renan *Coat-Nevent*, à trois lieues de la ville de Quimper. Il peut peut-estre prendre le bois prochain pour le lieu mesme de Saint-Renan... », P. LE DUC, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 195.

22. L. RAISON, R. NIDERST, « Le mouvement érémitique dans l'ouest de la France à la fin du XI^e siècle et au début du XII^e siècle, *Annales de Bretagne*, t. LV, 1948, p. 1-46 (p. 7-17 en particulier).

23. A. DE VOGÜÉ, J. NEUFVILLE, *La Règle de saint Benoît*, Paris, 1972, t. I, p. 336-441 (collection Sources chrétiennes, n° 181, série des Textes monastiques d'Occident).

armés contre toute tentation ou dérive et pouvaient s'installer au désert.

Robert, moine à Sainte-Croix de Quimperlé, a sans doute suivi la règle bénédictine, puis pour des raisons inavouées, a recherché ensuite la solitude où il pouvait pratiquer une ascèse plus rigoureuse. Un acte instrumenté entre 1107 et 1112 mentionne au nombre des témoins, à la fin d'une longue liste, *Robertus*, ermite, et son compagnon *Christianus* ainsi qu'un prêtre nommé Israël²⁴. La souscription de ce Robert se retrouve encore, en 1126, au bas de la confirmation de l'acte de la donation de l'île de Saint-Tutuarn, plus tard l'île Tristan à Douarnenez, à l'abbaye de Marmoutier, qu'il a effectuée en 1118. Mais à cette époque, Robert occupe le siège cathédral de Cornouaille et Israël est devenu archidiacre²⁵. Quant à *Christianus*, il est également cité sur la liste des témoins de la confirmation, mais toujours avec le statut d'ermite. Demeurait-il encore en solitaire dans l'ermitage où il s'était retiré primitivement en compagnie de Robert à Locuan ? On peut raisonnablement admettre qu'en raison de la proximité des deux dates, celle de la période érémitique de Robert et celle de son accession au trône épiscopal de Cornouaille (1113), seule la première des deux hypothèses envisagées plus haut, c'est-à-dire celle du religieux cloîtré ayant précédé l'état érémitique, puisse être retenue.

Mais dans ce cas intervient un autre problème d'ordre canonique. La réforme prônée par Grégoire VII en 1075 semble avoir été appliquée assez lentement en Cornouaille. Antérieurement à Robert, se sont succédé en

cet évêché, de père en fils, plusieurs prélats : Benoît, comte et évêque, son fils Orscand, Benoît, fils de ce dernier, né de son union avec Onwen. Ce second Benoît était-il déjà sensibilisé aux idées de Grégoire VII ? On peut le penser. Il ne semble pas avoir connu les « écarts » de ses parents et grands-parents. À sa mort en 1113, prend fin le « lignage épiscopal » de Cornouaille. Rompant avec cet état de fait, Robert est élu au siège cathédral cette même année.

Depuis la fin du XI^e siècle, on assiste, en Bretagne, à un renouveau dans les nominations ou élections des évêques. En 1096, un archidiacre d'Angers, Marbode, devient évêque de Rennes, un autre Angevin, Hamelin, abbé de Saint-Aubin d'Angers, lui succède en 1127. Even, abbé de Saint-Melaine de Rennes, monte sur le siège archiepiscopal de Dol en 1076. Baudry, abbé du monastère Saint-Pierre de Bourgueil, accède au même fauteuil en 1107. Un bénédictin de Saint-Sauveur de Redon, Daniel, devient évêque d'Aleth et décède en 1120. Donoald, bénédictin à l'abbaye du Mont-Saint-Michel en 1116, puis abbé de Saint-Melaine, lui succède la même année. Visiblement, à cette époque, se dessine une certaine tendance à rechercher hors de Bretagne ou dans le silence des cloîtres, les futurs dignitaires épiscopaux²⁶. Était-il possible d'accéder directement à l'épiscopat à partir de l'état d'ermite ? Le séjour à l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé a sans doute facilité la transition, peut-être favorisée aussi par des liens de parenté préexistants avec la famille de Cornouaille.

La lecture de l'acte instrumenté en 1118 soulève, dans un autre domaine, une nouvelle interrogation. L'évêque Robert fait don à Marmoutier de l'île Saint-Tutuarn, de la terre qui en dépend (*Douar an enes*, la « Terre

24. L. MAÎTRE, P. DE BERTHOU, *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, 2^e éd., Rennes-Paris, 1904, acte n° LXXII, *De calumpnia Dungaloni* (1107-1112), p. 217-219.

25. Bibl. nat. France, ms. Touraine-Anjou, vol. XXI, pièce n° 58, acte souscrit par Robert, évêque, et « Israhel », qui y ont apposé chacun une croix, voir H. BOURDE DE LA ROGERIE, « Le prieuré... », art. cité, p. 249-251.

26. G. DEVAILLY, « Une enquête en cours : l'application de la réforme grégorienne en Bretagne », *Annales de Bretagne*, t. LXXV, n° 2, juin 1968, p. 293-316 (en particulier p. 300).

de l'île »), et de quelques possessions disséminées dans les paroisses de Pouldergat, Poullan, Mahalon, Beuzec-Cap-Sizun. Il lui donne aussi une maison, Hamoth, qui lui est propre²⁷. Par quelle voie cette propriété est-elle parvenue en sa possession, héritage familial ou autre ? Est-il originaire de cette région ou plutôt d'un domaine assez proche ? On ne saurait le dire. La signification du terme *Hamoth*, *Hanvot*, *Hanvoc* (« la demeure d'été²⁸ ») laisserait entendre que sa famille disposait de plusieurs résidences.

L'identification du personnage est compliquée par le fait que plusieurs *Robertus* coexistent dans les textes de ce temps. Dans un acte du cartulaire de Quimperlé instrumenté à la fin de 1112, où est cité comme témoin un *Robertus*, chapelain, avec d'autres personnalités du chapitre cathédral, l'évêque de Cornouaille Benoît utilise une expression analogue à celle dont use Robert quelques années plus tard lors de la donation d'un bien à Trégunc²⁹. Plusieurs personnes nommées *Robertus* figurent aussi comme témoins ou sont citées dans les actes du cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix, entre le milieu du XI^e siècle et 1113, date de l'accession de l'évêque Robert au trône épiscopal. Dans un texte rédigé entre 1081 et 1113, relatif à une

donation à Guiscriff, figure un *Robertus*, mais c'est un laïc³⁰. On retrouve *Robertus capellanus*, mentionné plus haut, dans un document, passé entre 1114 et 1130, concernant les ruines de l'église Saint-Hilaire à Guiscriff, cité en compagnie de Robert, évêque de Cornouaille³¹.

En 1091, dans un acte rédigé à la cathédrale Saint-Pierre de Nantes, où intervient Mathias, comte de Nantes³², relatif à une île de la Loire, figurent comme témoins Harscuet, intendant de l'évêque, des chanoines, des moines, un *medicus*, et *Robertus*, archidiacre, qui a dicté le texte de la charte. Un autre acte instrumenté en 1093³³, en présence de l'évêque de Nantes Benoît qui était aussi abbé de Sainte-Croix de Quimperlé, et relatif à des biens à Losquidic, dans la région nantaise, cite aussi comme témoin un *Robertus*, chanoine. Il figure en compagnie d'autres dignitaires du chapitre et de moines. La charte précise qu'elle a été rédigée sous sa dictée. En 1096, à l'occasion du différend qui oppose les abbayes Sainte-Croix de Quimperlé et Saint-Sauveur de Redon, à propos de Belle-Île, sont citées deux personnes répondant au même patronyme. L'un est chanoine et semble graviter dans l'orbite tourangelles, l'autre est archidiacre et fait partie des dignitaires de l'Église de Nantes. Tous deux sont accompagnés d'une cohorte de témoins rassemblant *Radulphus*, archevêque de Tours, une partie de son chapitre, et *Benedictus*, évêque de Nantes, abbé de Quimperlé, entouré aussi d'une partie de son

27. H. BOURDE DE LA ROGERIE, « Le prieuré... », art. cité, p. 249 : [...] *necnon et propriam domum meam que britannica lingua Hamoth vocatur* [...]. Ce domaine était peut-être situé à Douarnenez. Le terme a disparu de la toponymie locale, mais au XVI^e siècle il est question d'un manoir prioral situé au quartier du Guerlosquet, parfois appelé Kerlosquet ou Leslosquet, situé entre l'agglomération de l'époque et la pointe du Guet, face à l'île Tristan.

28. G. BERNIER, « Robert, évêque, qui fut ermite près de Locuuan », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVI, 1987, p. 211-215 ; Id., « *Solarium-Britica-Hanvod* », *Études celtiques*, t. XX-1, 1983, p. 261-263 (p. 262).

29. L. MAÎTRE, P. DE BERTHOU, *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix...*, op. cit., p. 203, acte LXII, *De villa Coth Caer in Treguenc* : [...] *unam villam ex mea propria hereditate in Treguenc, Coth Caer nomine* [...].

30. Id., *ibid.*, p. 186-187, acte L, *Villarum Sout Alarun in Guyscriff donatio* (1081-1113).

31. *Ibid.*, p. 187-188, acte LI, *De reconciliatione ecclesie Sancti Hilarii* (1114 environ-1130).

32. *Ibid.*, p. 227-229, acte LXXVIII, *De insula Corber quam dedit Mathias consul Nannetensis ecclesie Sancte Crucis* (1091).

33. *Ibid.*, p. 229-231, acte LXXIX, *De rebus quas Guihelmus thelonarius monasterio Kemperlegiensis dedit* (1093).

chapitre³⁴. Cette énumération d'actes permet de constater que l'anthroponyme *Robertus* se rencontre assez fréquemment au XI^e ou au début du XII^e siècle. Mais il ne semble pas que l'un ou l'autre de ces sujets corresponde au futur évêque de Cornouaille.

Essai de localisation de Locuan

La localisation de Locuan a été à l'origine de quelques tentatives d'identification et de plusieurs hypothèses. Comme on l'a vu, hormis Augustin du Paz, qui hésite quant à la lecture et donc ne se risque pas à préciser la situation de ce lieu, la plupart des auteurs des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles ont suivi la leçon d'Albert Le Grand qui s'est peut-être inspiré d'une tradition locale, assimilant Locuan à Locrenan/Loc-Ronan, et cette position est parfois encore reprise dans quelques ouvrages plus ou moins récents. Henri Bourde de la Rogerie avouait son incapacité à localiser l'ermitage, à partir des formes Locuan ou Locuvan³⁵.

Plus récemment, Gildas Bernier, relisant dans l'étude de ce dernier l'acte de la donation, explique que le toponyme « Locuan » représente l'église de Pluguffan, qui est encore de nos jours sous le patronage de saint Cuffan³⁶. Joëlle Quaghebeur, avec prudence, n'avance pas de localisation certaine, mais suggère un rapprochement éventuel entre Locuan et Loc-Amand en Fouesnant, où existaient des possessions de Sainte-Croix et où fut établi un prieuré³⁷. Pour André-Yves

Bourgès, Locuan ou Locunan serait une autre forme de Loconan, dont l'existence est attestée à un kilomètre au nord de Trébrivan, localité située à huit kilomètres au nord-est de Carhaix-Plouguer, dans l'actuel département des Côtes-d'Armor, mais anciennement en l'évêché de Cornouaille. Cette localisation revêt un certain intérêt quand on remarque la présence d'un toponyme comme le Nézet distant de deux kilomètres de Loconan, lieu-dit propice à l'implantation d'un ermitage au Moyen Âge³⁸.

À ces lieux possibles, un autre pourrait être ajouté : Locuon, à Ploërdut (Morbihan). Ce village, connu sous la forme Locuan en 1423, était une trêve située à sept kilomètres au nord de son siège paroissial³⁹, proche de la limite des évêchés de Cornouaille et de Vannes, mais en Vannetais. De plus, le toponyme Locuan-Locuon, comporte le préfixe « loc », qui signale, à partir du XI^e siècle, la présence d'un établissement religieux.

L'expression utilisée dans la rédaction du cartulaire de Quimper *apud Locuan* incite à penser que l'ermitage était assez proche du lieu-dit Locuan. Un endroit retiré, propre à implanter un ermitage, existe à une courte distance et en contrebas, au nord-est de la butte sur laquelle s'élève l'église. Ce n'est qu'une hypothèse. Mais ne pourrait-on pas voir dans une grande excavation abritée, qui a été un lieu important d'extraction de pierre dans l'Antiquité⁴⁰, l'endroit où Robert s'était

34. *Ibid.*, p. 286-288, acte CXXIX, *Exemplar iudicii inter Benedictum et Morvanum episcopos a Radulpho Turonensi et Signino episcopis super episcopio Bellae Insulae diffiniti* (1096).

35. H. BOURDE DE LA ROGERIE, « Le prieuré... », art. cité, p. 81.

36. G. BERNIER, « Robert, évêque... », art. cité, p. 213.

37. J. QUAGHEBEUR, *La Cornouaille du IX^e au XI^e siècle. Mémoire, pouvoirs, noblesse*, Quimper, 2001, p. 287.

38. A.-Y. BOURGÈS, « Robert d'Arbrissel, Raoul de la Fûtaie et Robert de *Locunan : la trinité érémitique bretonne de la fin du XI^e siècle », *Britannia monastica*, n° 10, 2006, p. 9-19 (particulièrement, p. 12-14).

39. L. ROSENZWEIG, *Dictionnaire topographique du département du Morbihan comprenant les noms de lieux anciens et modernes*, Paris, 1870, p. 167 : « Locuon, village, commune de Ploërdut. – Locuan, 1423 (principauté de Rohan-Guéméné). – Trêve de la paroisse de Ploërdut. »

40. J.-Y. ÉVEILLARD, L. CHAURIS, M. TUARZE, Y. MALIGORNE (dir.), « La carrière de Locuon en Ploërdut (Morbihan) », dans *Id.*, *La Pierre de construction*



Fig. 1. – Ploërdut, Locuon, vue générale de la carrière de l'époque gallo-romaine et de ses aménagements successifs. Cliché J. Peuziat.

retiré à la fin du XI^e ou au début du XII^e siècle et avait édifié son ermitage ? Une source jaillit en contrebas, à la faveur des réseaux de diaclases ou de failles de la carrière. Elle a été aménagée bien plus tard en fontaine. De nos jours, l'endroit respire le calme, la tranquillité. Seul le chant des oiseaux rompt le silence. La chapelle actuelle qui porte le nom de Notre-Dame-de-la-Fosse montre des éléments du XVI^e siècle, incorporés au bâtiment actuel reconstruit au XVII^e ou au XVIII^e siècle. Un édifice religieux élevé antérieurement a-t-il existé ? Une chapelle dans un tel endroit peut surprendre, distante seulement d'une soixantaine de mètres de l'église de Locuon. Elle présente en plusieurs endroits les armes des seigneurs de Kerfandol, « patrons et fondateurs d'icelle et premiers prééminenciers après leurs altesses nos seigneurs princes et

princesses de Rohan-Guémené⁴¹ ». Édifiée au XVI^e siècle, elle aurait pu aussi entretenir le souvenir lointain, plus ou moins confus, d'un oratoire ou d'un ermitage préexistant.

La carrière au bas Moyen Âge

La carrière était-elle en activité à l'époque romane ? Le cliquetis des masses frappant les coins, des massettes sur les poinçons ou les ciseaux, se faisait-t-il encore entendre, ôtant ainsi toute tranquillité, rompant un silence propre à la méditation d'anachorètes en quête de solitude et de quiétude ? La terrasse supérieure où est située l'actuelle chapelle a conservé sur ses parois les traces des enlèvements pratiqués au début de notre ère.

L'examen des matériaux utilisés dans la construction des édifices des XI^e et XII^e siècles de la région pourrait constituer un élément *a contrario*. L'église Saint-Pierre de Ploërdut,

en *Armorique romaine, l'exemple de Carhaix*, Brest, 1997, p. 43-67 ; J.-Y. ÉVEILLARD, L. CHAURIS, Y. MALIGORNE, « Extraction et utilisation des granites en Armorique romaine : l'exemple de la carrière de Locuon en Ploërdut (Morbihan) », *Gallia*, t. 59, 2002, p. 133-143.

41. Abbé LUCO, *Pouillé historique de l'ancien diocèse de Vannes*, Vannes, 1908, 2^e éd., p. 518-519.

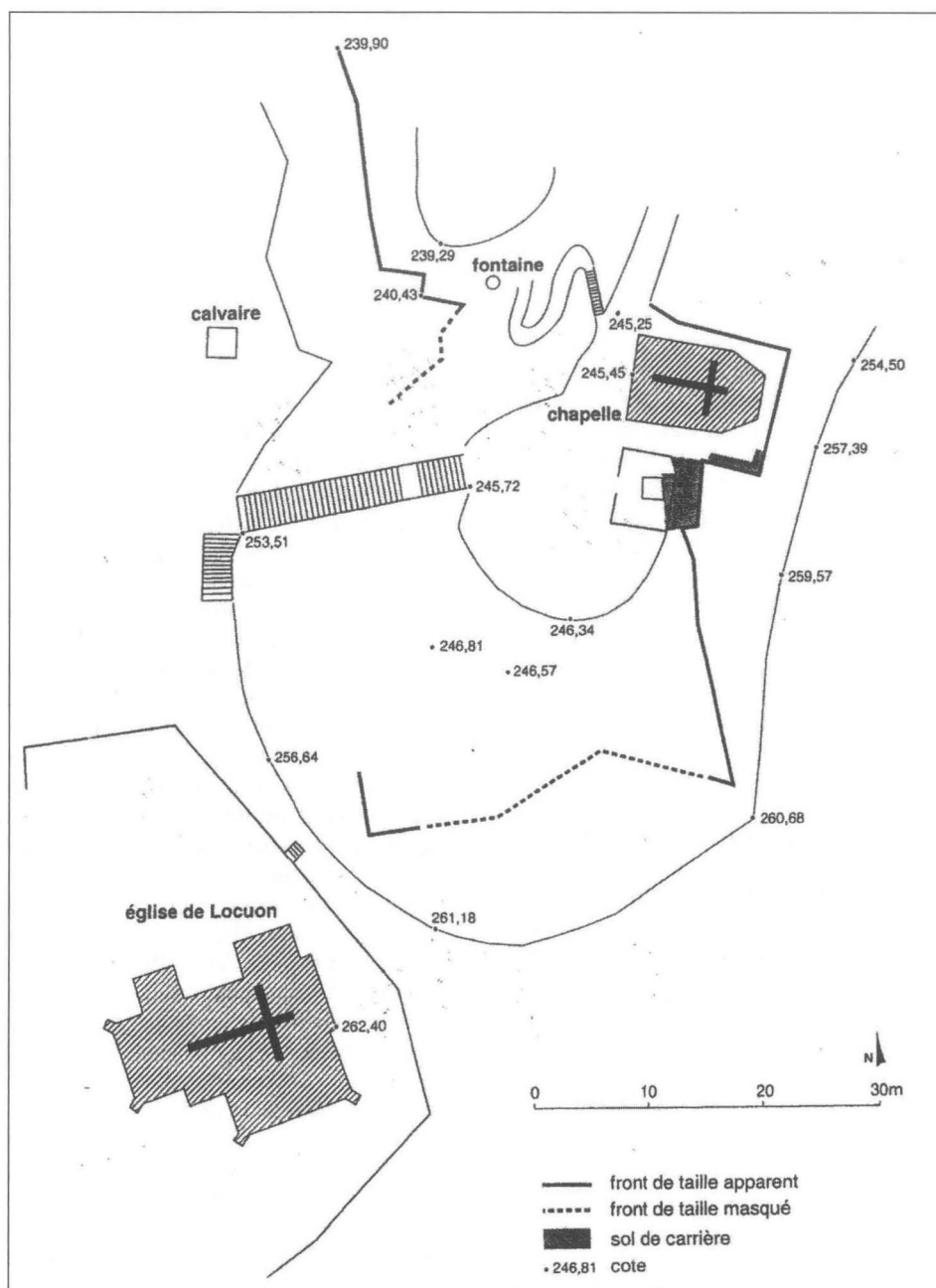


Fig. 2. – Ploërdut, Locuan, plan de la carrière.
D'après J.-Y. ÉVEILLARD et al., *La Pierre...*, op. cit., p. 47, fig. 19.

qui présente une nef (murs gouttereaux, piles, chapiteaux) édifiée à cette époque, ne montre pas d'éléments en provenance de Locuon. Dans certains parements de l'église Saint-Pierre de Plouguer à Carhaix, qui date en partie de l'époque romane, sont incorporés des blocs de mortiers de tuileaux romains retaillés et des éléments en pierre de Locuon. Proviennent-ils en droite ligne de ce site ou plus probablement de bâtiments édifiés à Carhaix à l'époque romaine, puis brisés, retaillés et remployés ? Carhaix, chef-lieu de la cité aux premiers siècles de notre ère, a beaucoup utilisé des éléments en grand appareil en provenance de la carrière principale de Locuon. Il serait intéressant d'examiner les éléments qui entrent dans la construction d'autres édifices romans, situés dans un rayon assez court, proche de Locuon, tels l'église Saint-Béneau à Priziac, celle de Saint-Pierre et Saint-Paul de Langonnet et, à la limite, ce qui subsiste de l'abbaye de Langonnet, fondée en 1136, c'est-à-dire la salle capitulaire. Ces bâtiments sont édifiés à une distance maximale de quinze kilomètres de Locuon. Par contre, dans des monuments plus récents, telle l'église de Locuon, dédiée de nos jours à saint Guy ou Guyon, dédicace qui s'explique par une altération de Cuon, cette roche locale est à nouveau utilisée, à la fin du XV^e ou au début du XVI^e siècle, signant une reprise de l'activité des carrières proximales⁴². Il semble que la carrière, en activité au début de notre ère, ait subi un arrêt de son exploitation vers la fin du haut Moyen Âge ou au XI^e siècle, tandis que d'autres excavations aux alentours de la butte où s'élève l'église étaient entreprises aux siècles suivants.

Les constructions médiévales

Le front de taille de la carrière, là où est élevée la chapelle Notre-Dame-de-la-Fosse,

outre les cicatrices laissées par l'exploitation antique primitive, présente les traces d'une fréquentation périodique du site, pluriséculaire, mais pas nécessairement en rapport avec l'activité extractive. D'autres zones situées en contrebas ont été exploitées plus tard. Dans la paroi orientale qui fait face au chevet de la chapelle se voient trois rangs de trous. L'un d'eux, disposé plus ou moins régulièrement, montre des entailles dont le fond oblique atteste qu'elles recevaient les extrémités de fermes ayant supporté un toit, qui abritait un appentis adossé à la paroi, correspondant à la construction d'un premier bâtiment peu élevé⁴³. On notera que ces cavités présentent des arêtes très émoussées, témoin d'une ancienneté relative. Une autre série de trous correspondant à des encastrements de poutres disposées horizontalement, entamant par endroit les cavités précédemment décrites, demeure énigmatique pour les chercheurs. Il semblerait aussi qu'une petite zone du front de taille se soit décrochée dans la partie droite, interrompant partiellement l'alignement des trous et des entailles, incident survenu tardivement. De plus, à peu de distance de la crête du front de taille, se voit une gorge creusée horizontalement sur toute la longueur de l'excavation. Immédiatement sous le rebord de cette gorge, se distinguent à intervalles réguliers des encastrements destinés à recevoir des pièces disposées obliquement. Cette dernière rangée d'entailles propres à soutenir les extrémités des fermes obliques associée à celle où s'inséraient les poutres horizontales correspond, selon toute vraisemblance, à une seconde construction plus récente que le premier bâtiment décrit. Les bords des cavités sont moins émoussés, moins érodés que ceux de la première série, d'autre part, elles entament parfois partiellement ces dernières ou se superposent à elles. Avant l'édification des chapelles successives, ce renforcement de la carrière a accueilli, selon toute vraisem-

42. L. CHAURIS, « Apport de la pétrographie à l'archéologie sur l'exemple de *Vorgium* », dans J.-Y. ÉVEILLARD *et al.*, *La Pierre...*, *op. cit.*, p. 29-41 (p. 39).

43. J.-Y. ÉVEILLARD *et al.*, *La Pierre...*, *op. cit.*, p. 56.



Fig. 3. – Ploërdut, *Locuan*, vue de la partie sud du front de taille faisant face au chevet de la chapelle, montrant les différents alignements d'entailles et de logements des fermes et des poutres de deux bâtiments successifs. Cliché J. Peuziat.

blance, deux constructions, l'une sommaire, longue d'environ une dizaine de mètres et large de cinq, dont la couverture ne reposait que sur des fermes ancrées à une extrémité dans la paroi à une hauteur maximale d'environ trois mètres quatre-vingts, reposant à l'autre bout sur un mur sans doute en pierre sèche. Cette construction primitive a fait place à un second bâtiment, probablement de même surface, mais nettement plus haut, dont la charpente élaborée était composée de poutres et de fermes. De plus, une gorge



Fig. 4. – Ploërdut, *Locuan*, vue de la partie nord du front de taille. Cliché J. Peuziat.

dans laquelle s'inséraient les éléments de couverture assurait une étanchéité optimale. Le mur qui s'appuyait, à chaque extrémité, sur les flancs de l'excavation, dans lequel étaient disposées les ouvertures, a disparu lors de la construction des chapelles. D'autres trous d'encastrement, entailles et niches se remarquent encore, correspondant très vraisemblablement à des aménagements, postérieurs pour certains, plus énigmatiques.

Sculptures et gravure

Plusieurs gravures sont visibles à hauteur d'homme sur ce même front de taille. Deux visages taillés grossièrement apparais-



Fig. 5. – Ploërdut, *Locuon*, vue générale de l'emplacement des sculptures et gravures d'époque médiévale (?) du front de taille oriental, face au chevet de la chapelle.

Les rainures obliques, au bas du cliché, correspondent aux traces d'escoude antiques.

Cliché J. Peuziat.

sont sculptés en réserve au fond de petites cuvettes. Les reliefs des visages sont en partie camouflés par la mousse et le lichen qui ont colonisé ces dépressions. Dans la partie nord du front, au fond d'une profonde cuvette de forme trapézoïdale, creusée à la faveur d'une diaclase, se distingue le visage avec les yeux que nous appellerons « visage numéro 1⁴⁴ ».

44. Le visage n°1 se discerne au fond d'une cuvette de forme trapézoïdale, assez profonde, large de 0,10 m à 0,16 m de haut en bas, pour une hauteur de 0,17 m,

Sur la droite, face au chevet, plus visible et creusé moins profondément, se voit, dans une cuvette en forme d'écusson, un autre visage (numéro 2⁴⁵). Les yeux et la bouche sont bien marqués, le menton est souligné par une incision curviligne. Le nez semble avoir été fracturé depuis, par un iconoclaste de passage. Leur facture semble assez ancienne, impression confirmée par l'érosion des reliefs et le caractère émoussé des arêtes bordant les cavités. Elles ne paraissent pas avoir été effectuées par la même main (fig. 6 et 7).

Enfin au milieu du front de taille, est gravée une croix potencée⁴⁶ qui, apparemment, est régulièrement débarrassée de son habillage végétal (fig. 8). Cet emblème pose un problème. L'examen des différentes incisions qui le composent semble montrer deux interventions. Dans un premier temps, aurait été gravée une croix de type grec. Les quatre bras sont d'égale longueur, les incisions en V sont assez larges, profondes, au tracé irrégulier, la traverse n'est pas tout à fait rectiligne. Un petit dépôt de mousse souligne trois petits traits placés en diagonale dans les quadrants. D'autre part, les incisions assez longues formant les potences, moins profondes et plus étroites, semblent d'une facture plus fraîche que celles de la croix. Elles ne sont pas comparables à celles qu'on peut observer sur certaines stèles armoricaines christianisées qui présentent un petit empattement des extrémités. Font-elles parties de la gravure initiale ? Elles paraissent avoir été ajoutées plus tard aux extrémités des bras de

creusée à une profondeur de 0,07 m. Par rapport au sol actuel, la sculpture est située à la cote 1,78 m.

45. Le visage n°2 est sculpté dans une cuvette en forme d'écusson, haute de 0,11 m, pour une largeur moyenne de 0,14 m et une profondeur de 0,04 m. Par rapport au niveau du sol actuel, il est situé à une hauteur d'1,70 m.

46. Les bras de la croix potencée présentent une envergure de 0,23 m pour une hauteur de 0,22 m. La traverse est située à une hauteur d'1,36 m par rapport au niveau du sol actuel.



Fig. 6. – Ploërdut, *Locuan*, visage n° 1.
Cliché J. Peuziat.

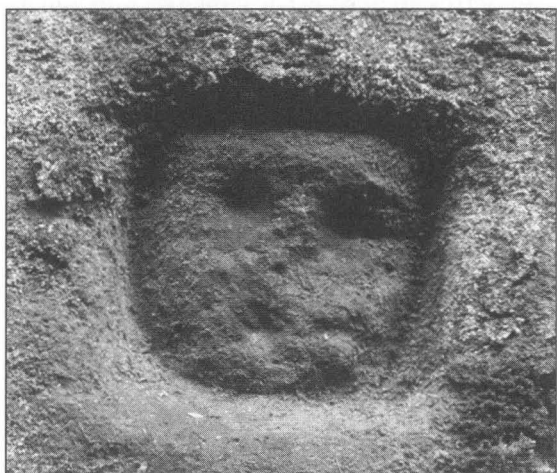


Fig. 7. – Ploërdut, *Locuan*, visage n° 2.
Cliché J. Peuziat.

la croix primitive. Par leurs proportions, ces potences ressembleraient davantage à une modification ajoutée à une croix préexistante, peut-être en rapport avec l'établissement d'un camp de jeunes installé en ces lieux, durant des vacances estivales.



Fig. 8. – Ploërdut, *Locuan*, croix potencée (sans doute primitivement une croix de type grec avec ajout des potences).
Cliché J. Peuziat.

Une autre croix d'allure potencée est aussi représentée sur le *foculus* à usage de bénitier abrité dans la chapelle Saint-Guyon⁴⁷. Le monolithe aurait été trouvé dans la carrière. L'examen montre que le motif obtenu par bouchardage représente une croix recroisetée (les potences sont en fait de petits traits placés à courte distance de l'extrémité des bras). Des symboles similaires se retrouvent gravés sur des croix monolithes à Kervihan en Carnac, à Kergoët en Erdeven⁴⁸.

À l'époque romane, sont principalement représentées, sur les chapiteaux et les couvercles de sarcophages, des croix pattées, et, en d'autres endroits, de simples croix grecques dont les branches se terminent parfois par un petit empattement, comme le montrent les monnaies contemporaines⁴⁹. Les croix

47. J.-Y. ÉVEILLARD *et al.*, *La Pierre...*, *op. cit.*, p. 55-56 et 63.

48. Y. COPPENS, « Quelques croix morbihannaises du XII^e siècle finissant », *Annales de Bretagne*, t. LVII, n°2, 1955, p. 357-364.

49. A. DIZERBO, M. DHÉNIN, « Un denier d'un comte de Cornouaille (début du XI^e siècle), *Bulletin de la Société française de numismatique*, 56^e année, n°1, janvier 2001, p. 6-7.

du type de celle représentée à Locuon sur le front de taille avec des potences assez longues semblent, à notre connaissance, assez rares aux XI^e et XII^e siècles.

Ces représentations, visages et croix dans sa forme primitive, sont-elles toutes contemporaines ? Résultent-elles de plusieurs phases d'occupation ? L'espace entre le front de taille et le parement externe du chevet de la chapelle est assez réduit. On peut penser qu'elles ont été réalisées avant l'édification du premier édifice, sans doute antérieurement au XVI^e siècle.

Ces différentes marques cruciformes dans la carrière de Locuon, attestant d'une occupation de l'endroit, sont aussi des témoins d'une christianisation des lieux, dont l'époque précise demeure toutefois difficile à appréhender.

Ermitage et/ou cabanes de carriers ?

Le petit édifice de construction assez sommaire, bas, pourrait correspondre à un ermitage aménagé à la fin du XI^e ou au début du XII^e siècle. Une source existait, l'endroit était calme, retiré, un « désert » pour utiliser un terme contemporain. La croix gravée près du milieu de la paroi n'est sans doute pas placée à cet endroit par hasard⁵⁰. Est-elle l'indice de l'existence d'un ermitage et de l'oratoire associé ? Les représentations des visages, certes peu académiques, sont-elles l'œuvre amusante des carriers, des tailleurs de pierre qui, lors d'intempéries occupaient leur temps ? Sont-ils l'œuvre de visiteurs ? Leur élaboration a nécessité un certain temps et un matériel approprié qu'on ne transporte pas dans ses poches de façon habituelle. L'état des surfaces dénote une facture ancienne. Sans sombrer dans une fiction ou dans la participation à l'élaboration d'une œuvre romanesque, certains pourraient-ils y voir la représenta-

tion, taillée dans la pierre, des deux anachorètes qui résidèrent peut-être en ces lieux, *Robertus* et *Christianus* ? Mais se représenter ou se faire représenter correspond-il à l'idéal érémitique où sont privilégiés et recherchés l'humilité, l'effacement, voire l'oubli ?

La seconde construction, plus spacieuse, dont la charpente et le toit nécessitaient des connaissances techniques plus approfondies pourrait correspondre à une installation associée à la carrière existant au niveau inférieur. À quelle époque a-t-elle été aménagée ? Certainement antérieurement à une première chapelle du XVI^e siècle dont subsistent quelques éléments en remploi incorporés au monument des XVII^e-XVIII^e siècles.

Une autre interrogation se pose. Pourquoi ces ermites dont l'un, Robert, avait été moine à Sainte-Croix de Quimperlé, ont-ils quitté l'évêché de Quimper pour s'établir à trente-six kilomètres au nord-est de l'abbaye, non loin de la limite des deux évêchés, mais en Vannetais, aux « confins » de la Cornouaille, comme le précisent certains textes, à Locuon ? Cette région de la Bretagne profonde offrait un endroit propice à l'établissement d'un ermitage, mais était-ce le seul motif ? En principe, lorsqu'un religieux choisissait l'état d'ermite, la demande était soumise à l'approbation et à un certain contrôle de l'évêque et de l'abbé. De plus, l'entrée dans l'érémitisme pouvait être marquée par la prononciation de vœux comme pour une profession religieuse⁵¹.

Le mouvement érémitique

Le mouvement érémitique a connu une certaine vogue dans la seconde moitié du XI^e et au début du XII^e siècle. Il apparaît « aux confins du Maine, de la Normandie et de la

50. J.-Y. ÉVEILLARD *et al.*, *La Pierre...*, *op. cit.*, p. 63.

51. L. GOUGAUD, « La vie érémitique au Moyen Âge », *Revue d'ascétique et de mystique*, 1^{re} année, n°3, juillet 1920, p. 209-240 (p. 212).

Bretagne⁵² ». Les ermites les plus connus sont Guillaume Firmat, mort en 1095 ; Bernard de Tiron, qui disparaît en 1117 ; Robert d'Arbrissel, qui, après s'être retiré dans la forêt de Craon (Mayenne, à une trentaine de kilomètres au sud-est de Vitré) où il fonde l'abbaye de la Roë, crée ensuite celle de Fontevraud vers 1099, où il y est inhumé en 1117 ; Vital de Mortain, qui, durant dix-sept ou dix-huit ans, se retire dans une solitude entrecoupée de visites à d'autres ermites et de participation à un concile à Londres, puis fonde en 1112 l'abbaye de Savigny (Manche) ; enfin Raoul de la Fustaye (Fûtaie), qui, après avoir séjourné en forêt de Craon, fonde vers 1100 l'abbaye de Nid-de-Merle (Saint-Sulpice-la-Forêt), près de Rennes, où il décède en 1129⁵³.

À côté de ces grandes figures de l'érémisme dont l'exemple s'est souvent concrétisé par la fondation d'une abbaye, voire deux pour Robert d'Arbrissel, ont existé d'autres ermites moins connus, des anachorètes dont le nom et l'état sont notés dans certaines chartes où ils sont souvent cités comme témoins. Dans le cartulaire de Redon apparaissent les noms de *Gundiernus*, en 1062-1070⁵⁴, ou d'*Hubertus*, en 1127 et 1133⁵⁵. Le cartulaire de l'abbaye de Saint-Sulpice-la-Forêt livre également ceux de *Bernerius*, en 1138⁵⁶,

Herveus et *Hurferus*, en 1145⁵⁷, *Juhellus*, *Gaufridus*, *Odo*, en 1181, qui étaient prêtres et ermites⁵⁸. Le cartulaire de Saint-Florent de Saumur cite un autre anachorète *Radulphus*, comme témoin d'une donation de Conan III, en 1146⁵⁹. Pour terminer cette présentation d'ermites dont la réputation n'a souvent pas dépassé les limites de l'évêché, citons Haton du Fou qui vivait dans la région de Liffré, au milieu du XII^e siècle⁶⁰.

Quelles sont les raisons qui ont poussé tant de moines ou de religieux, dans toute l'Europe chrétienne, car le phénomène n'est pas particulier à l'ouest de la France, à se retirer au désert, à renoncer du moins momentanément au monde ? L'attrait du monachisme érémitique des origines du christianisme, antérieur à la création des monastères, à l'image des Pères du désert, mais aussi la volonté de retrouver l'esprit des premiers moines constituent certainement la motivation principale. À ce constat, il est possible d'ajouter un autre élément dont il est difficile de d'évaluer l'ampleur. Dans certaines régions, le cénobitisme semble, à cette époque, traverser une crise⁶¹. Plutôt que de parler de décadence, ou d'incriminer les désordres dans certains monastères bénédictins, il faut y voir la remise en cause d'un mode de vie qui ne répond plus aux aspirations de certains religieux, à la recherche d'un type d'existence plus parfaite. Cette situation se retrouve-t-elle à l'extrémité de la Bretagne ? Est-ce une réaction marginale ?

52. L. RAISON, R. NIDERST, « Le mouvement érémitique... », art. cité, p. 5. En ce qui concerne l'érémisme en Bretagne, la notice de Bernard Tanguy dans le *Dictionnaire historique de Bretagne* (2008), p. 269, fait le dernier point sur la question.

53. L. RAISON, R. NIDERST, « Le mouvement érémitique... », art. cité, p. 7-17.

54. H. GUILLLOT, A. CHÉDEVILLE, B. TANGUY (éd.), *Cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon*, Rennes, 1998, fol. 137 v° ; A. DE COURSON, *Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne*, Paris, 1863, chartre CCLXXXVII, p. 234.

55. ID., *ibid.*, chartes CCCXLVIII, p. 300, et LXXIV, appendix, p. 395.

56. P. ANGER, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sulpice-la-Forêt, Ille-et-Vilaine*, Rennes, 1911, chartre CCXX, p. 419.

57. ID., *ibid.*, chartre CCXXI, p. 420.

58. *Ibid.*, chartre CCXXXIV, p. 433.

59. H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, 3 vol., Paris, 1742-1746, t. I, col. 597.

60. A. GUILLLOTIN DE CORSON, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, 6 vol., Rennes-Paris, 1880-1885, t. II, p. 780-781.

61. G. MORIN, « Rainaud l'Ermite et Ives de Chartres : un épisode de la crise du cénobitisme au XI^e-XII^e siècle », *Revue bénédictine*, t. XL, 1928, p. 99-115.

La correspondance échangée entre l'évêque Yves de Chartres (décédé en 1115) et Raynaud l'ermite évoque assez bien la situation. Le premier est un fervent partisan de la vie cénobitique, au cours de laquelle peut s'exercer la charité et se manifester une certaine abnégation de soi ; il est hostile à l'état érémitique qui traduit une certaine propension à un individualisme source de bien des désordres possibles⁶². Plusieurs exemples ont montré souvent une évolution déplorable chez les sujets passant de l'état de moine dans une clôture à celui d'ermite. À l'opposé, Raynaud se plaint d'un relâchement général de la vie en communauté. Mais le caractère pamphlétaire de ses écrits, le ton excessif et parfois satirique de ses attaques, ses généralisations sans doute exagérées demandent à être nuancés et jettent une ombre sur l'objectivité d'une partie de ses observations. Ils dénotent cependant, selon toute vraisemblance, un malaise latent observé dans certaines communautés monastiques. Mais est-ce aussi le hasard si la première réponse de Raynaud concerne principalement la région d'Angers, région où s'était retiré un certain nombre d'ermites ? Dans un domaine proche, Marbode, évêque de Rennes, décédé en 1123, nous fait connaître aussi les idées d'Engelger, qui, retiré à la tête d'un groupe de solitaires dans la région de Rennes, fustigeait le clergé séculier contemporain⁶³.

À la fin du XI^e et au début du XII^e, il semble donc exister un certain antagonisme entre les partisans du cénobitisme et ceux de l'érémisme. Dans certaines régions, le milieu monastique semble secoué par une crise, faut-il y déceler les prodromes de la création des divers ordres religieux qui vont se faire jour ?

Conclusion

Pour en revenir à Locuuan et à Robert, il est possible d'avancer que ce dernier est sans doute originaire de l'évêché de Cornouaille. La terre de Hamoth ou Hanvot dont il fait donation à Marmoutier, en complément des libéralités effectuées sur le domaine épiscopal, semble un bien d'origine familiale. Il a été moine à l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, puis, renonçant à la vie cénobitique, épris de solitude, à la recherche d'un mode de vie détaché des biens de ce monde, il part au « désert ». Dans un endroit retiré, une carrière semble-t-il abandonnée à la fin de l'Antiquité, il établit son ermitage où il est rejoint par un compagnon du nom de *Christianus*, à Locuuan, peut-être l'actuel Locuon, anciennement Locuan, en Ploërdut (Morbihan), jusqu'en 1113. À cette date, il quitte la solitude et son compagnon qui conserve son état d'ermite, et accède au siège épiscopal de Cornouaille. Il quitte ce monde le 4 novembre 1130.

62. J.-P. MIGNE (éd.), *Patrologie latine*, t. CLXII, Paris, 1854, *epistola* CCLVI, col. 260-262 : *Ivo Dei gratia Carnotensis Ecclesiae minister, fratri Rainaldo, salutem et dilectionem*.

63. F. DUINE, *Catalogue des sources hagiographiques pour l'histoire de Bretagne jusqu'à la fin du XI^e siècle*, Paris, 1922, p. 5.

Résumé

La lecture du terme Locuuan, noté à la suite du patronyme *Robertus* dans une liste épiscopale des évêques de Cornouaille rédigée au début du ^{xv}^e siècle, a posé très tôt un problème d'interprétation. Assez rapidement la forme « Loc Renan » a été privilégiée et ce lieu est devenu le site de l'ermitage, voire le lieu de naissance de Robert. Il fut d'abord moine à l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé, puis se retira dans la solitude avec un compagnon. À Locuon (orthographié Locuan au ^{xv}^e siècle) en Ploërdut (Morbihan), a été exploitée une carrière de granite dès l'époque romaine, dont les pierres ont servi à édifier nombre d'édifices de *Vorgium*, chef-lieu de la cité des Osismes. Abandonnée durant le haut Moyen Âge et au début du bas Moyen Âge, elle a retrouvé une activité aux ^{xv}^e-^{xvi}^e siècles. On peut se demander si l'un des fronts de taille encaissés de la carrière, dont un aménagement sommaire était propice à la construction d'un petit bâtiment, n'a pas été l'endroit choisi par Robert pour édifier son ermitage.

Abstract

Appearing in a list of bishops of Cornouaille drafted in the early years of the ^{xv}th century, the name "Locuuan", following that of Robertus, has long puzzled specialists. According to early interpretations, this should be read as "Loc Renan", meaning the hermitage, if not the birthplace of Robert. The latter was first a monk at the Sainte-Croix abbey, in Quimperlé, before retiring in the wilderness with a companion. At Locuon (spelt Locuan in the ^{xv}th century) in Ploërdut (Morbihan) a granite quarry was exploited in the Roman period, its stone being used in numerous buildings of *Vorgium*, the *civitas* capital of the *Osismii* in the Roman period. Though abandoned in the Early Middle Ages and again in the Late Middle Ages, it was reused in the ^{xv}th and ^{xvi}th centuries. One may wonder if one of the steep faces of the quarry, at the bottom of which one could easily build a small shelter was not used by Robert as the site of his hermitage.

Diverradur

Pa lenner ar pos Locuuan, o tont war-lerc'h an ano-familh Robertus en ul listennad eus eskibien Kernew savet e penn kentañ ar ^{xv}^{ed} kantved, e klasker kerkent diluziañ ar gudenn o tont da heul ar pos-se. Buan a-walc'h eo bet trec'h ar stumm « Loc Renan », hag ez eo deuet al lec'h-se da vezañ takad ar peniti, ha zokén lec'h ganedigezh Roparzh. Da gentañ e voe hemañ manac'h e abati ar Groas-Santel e Kemperle, ha goude-se en em dennas en distro assambles gant ur c'hompagnun. E Locuon (skrivet Locuan er ^{xv}^{ed} kantved), parres Pleurdud (Morbihan), ez eus bet tennet mein greunvaen eus ur vengleuz e mare ar Romaned, hag ez eus bet kasset mein anezi ewid sevel meur a savadur e Vorgium, kêrbenn an Osismed. Ar vengleuz-se, bet dileset da vare ar Grennamzer uhel hag e penn kentañ an isel, ez eus bet adtennet mein anezi er ^{xv}^{ed}-^{xvi}^{ed} kantved. Ar pezh a c'heller da glask gouzoud eo kement-mañ : hag-eñv ne vefe ket bet, e-toues an talioù tailh enkefiet eus ar vengleuz, unan prop a-walc'h da vezañ renket un tamm, ha savet eno ul loch bihan, hag-eñv ne vefe ket bet hennezh al lec'h dibabet gant Roparzh ewid sevel e beniti.

Réflexions autour des premiers seigneurs de Pont-Croix

par Régis Le Gall-Tanguy*

Le nom de Pont-Croix apparaît tardivement dans l'histoire. Il est mentionné pour la première fois dans le compte dressé entre 1306 et 1308 par Roland le Lombard pour l'exécution du testament du duc Jean II. Ce document rapporte, parmi les dépenses occasionnées par la réalisation des dernières volontés du prince, le don de 20 livres à « Guillaume de Frotnor, à Guillaume, le filz Hervé au Lart, à Haaouis, la degrepie Kaznevet an Lac, et à Jehan an Lac, pour tout le droit et l'action qu'ils avoient en l'eau qui est appelée l'eau du Vielz Moulin, qui descent en l'eau du moulin Mons. delez Pontecrois qui est appelée Oezyan¹ ». Il y a évidemment peu à dire de

cette courte évocation. Elle prouve seulement que le cours du Goyen était exploité par un moulin. Elle laisse aussi supposer que le duc possédait des droits dans cette zone ce que confirment des documents postérieurs². Voilà qui ne nous renseigne guère sur les origines de l'agglomération, mais d'autres documents permettent d'aborder ce sujet. Il est sans doute inutile de rappeler les carences documentaires dont souffre la Basse-Bretagne

* Doctorant en histoire et archéologie médiévale à l'université de Poitiers. Nous remercions J. Kerhervé d'avoir accepté de relire ce travail.

1. A. DE LA BORDERIE, « Nouveau recueil d'actes inédits des ducs de Bretagne », *Bulletin et mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XXII, 1893, p. 181-287 (n° XXVI, p. 264-265). Il est possible que cette transcription comporte un certain nombre de

cacographies : Hervé au Lart pourrait se lire Hervé an Lart ; le nom de la famille « an Lac » ne serait-il pas plutôt « an Lar » (Kaznevet et Jean seraient donc des parents d'Hervé) ? Nous n'avons pu effectuer la vérification sur le document manuscrit (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 20).

2. Les extraits de comptes du receveur du Cap-Caval recopiés au XVII^e siècle prouvent que le duc possédait des biens à Pont-Croix. Pour l'année 1385, le document évoque « la ferme des moulins de monseigneur à Pont Croix, des moulins du Pouldou », la ferme du « four de monseigneur à Pont-Croix » et « la ferme de l'arrivée de la ville de Quimper Corentin, Pont l'Abbé et Pont Croix » Arch. dép. Finistère, A 84, f° 62 r°.

pour tout ce qui concerne le Moyen Âge central. Dans le cas de Pont-Croix, la lecture croisée de plusieurs chartes des XII^e et XIII^e siècles, de l'aveu rendu par le seigneur du lieu en 1541 et du cadastre du XIX^e siècle apportent toutefois quelques précieux indices sur l'histoire ancienne de la ville et de ses premiers maîtres. Nous voudrions en faire état dans ce court essai que nous espérons utile car peu a été fait sur ce sujet depuis l'article pionnier de R. Gargadennec³.

Depuis les grands travaux généalogiques du XVII^e siècle, les historiens ont pris l'habitude d'associer le premier développement de la localité à un lignage dont le *Livre des Ostz*, en 1294, donne le dernier représentant : « Gourmailon, le fils de Sanquin⁴ » qui promettait un chevalier au duc en cas de conflit. C'était une contribution notable même si, de toute évidence, Gourmailon n'était pas le châtelain le plus puissant de la région⁵. Faute de texte, il est impossible d'en dire plus à son sujet. Rien ne permettrait de faire de lui un ancien seigneur de Pont-Croix, si A. du Paz ne nous rapportait une information supplémentaire : dans sa *Généalogie de la maison de Rosmadec*, le religieux précise, d'après le témoignage d'une enquête du 8 décembre 1403, que le portrait de Sanquin apparaissait

autrefois dans la maîtresse-vitre de l'église Notre-Dame de Roscudon⁶. Le document en question semble malheureusement perdu. Nous sommes, par conséquent, obligé de faire confiance à l'auteur. L'information qu'il apporte est d'importance car elle autorise le rapprochement entre le personnage de la verrière et le père de Gourmailon. Selon R. Couffon, il s'agirait du maître d'ouvrage du nouveau chevet construit à la fin du XIII^e siècle⁷. C'est là une hypothèse très séduisante qui offre l'avantage de s'accorder avec la chronologie de l'édifice mais aussi d'expliquer la raison de cette représentation.

Si ce personnage est bien un ancien seigneur de Pont-Croix, son *nomen*, rare en Cornouaille, apporte une véritable clé pour l'étude de l'origine du lignage. Il est très tentant de rapprocher cet homme du *Senguinus* mentionné dans un acte de juillet 1254. Le personnage y figure aux côtés de Geoffroy de Rostrenen, de Tanguy du Ry (le Ris en Douarnenez ?), et de la dame du Juch. Avec ces prestigieux alliés, Senguin entendait faire valoir ses droits sur la terre de Lanploelan (sans doute Poulhan⁸) à Poullan-sur-Mer face à Guy Taleret, nouveau titulaire du prieuré de l'île Tutuarn⁹. Ne faut-il pas recon-

3. À notre connaissance, ce travail est la seule étude parue à ce jour sur l'histoire de la ville. Il peut encore rendre service mais on peut lui reprocher son manque de précision, R. GARGADENNEC, « Monographie sommaire de Pont-Croix », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XC, 1964, p. 63-105.

4. H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1742-1746, 3 vol., rééd., Paris, 1974, t. I, col. 1114 ; nouv. éd. par F. MORVAN, « Le Livre des Ostz (1294). Un éclairage sur les rapports du duc avec la noblesse bretonne à la fin du XIII^e siècle », dans J. KERHERVÉ (dir.), *Noblesses de Bretagne du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, 1999, p. 37-88 (p. 84).

5. Il faut comparer cette aide avec celle du seigneur de Pont-l'Abbé qui promettait trois chevaliers ou celle du châtelain de Rostrenen qui en annonçait deux, ID., *ibid.*, p. 84-85.

6. A. DU PAZ, *Généalogie de la maison de Rosmadec*, Rennes, 1629. Nous n'avons malheureusement pas pu consulter cet ouvrage mais le passage que nous évoquons a déjà été cité dans R. COUFFON, « Notre-Dame de Roscudon et l'atelier de Pont-Croix », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XXXI, 1951, p. 5-36 (p. 8).

7. ID., « Pont-Croix. Notre-Dame-de-Roscudon », *Congrès archéologique de France*, CXV^e session, 1957, Cornouaille, Orléans, 1957, p. 41-50 (p. 41). Voir aussi *infra*, note 31.

8. A. DESHAYES, *Dictionnaire topographique du Finistère*, Spézet, 2003, p. 288.

9. H. BOURDE DE LA ROGERIE, « Le prieuré de Saint-Tutuarn ou de l'île Tristan, près de Douarnenez », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXXII, 1905, n° VII, p. 256-257 : *Noveritis quod cum contentio esset inter Guidonem Taleret, canonicum Corisopitensem,*

naître en lui le père de Gourmailon¹⁰ ? On peut en tout cas observer que les deux noms sont très proches, que le domaine cité se situe dans la même région que Pont-Croix et que la chronologie autorise cette proposition. Le contenu même de l'acte apporte par contre assez peu. Il laisse suggérer des alliances, peut-être des liens matrimoniaux, avec la maison de Rostrenen¹¹ et les seigneurs voi-

sins du Juch¹². L'affaire dont il est question dans le document prit fin l'année suivante. En janvier 1255, Havoise, dame du Juch, puis Geoffroy de Rostrenen et le chevalier du Ris abandonnèrent leurs prétentions¹³. Senguin n'est pas mentionné. S'était-il déjà retiré ?

Les informations fournies par l'étude de cet acte permettent d'établir un lien avec un document beaucoup plus ancien : une charte du 27 octobre 1162¹⁴. Celle-ci relate le conflit qui opposa « Gourmelon, fils de Judicaël, ses frères et ses fils, à savoir Judicaël et Seguin, et leurs parents, à savoir Rivallon et ses frè-

*procuratorem abbatis et conventus Majoris Monasterii, pro domo sua de insula Sancti Tutuarni, Corisopitensis diocesis, nomine ipsius domus ex una parte, et Gaufridum de Rostraenen et Tanguidum de Ry, milites, et dominam de Jugo et Senguin armigerum et partes suas sive sibi adherentes ex altera, super quadam terra que dicitur Lanploelan sita in parrochia de Ploelan [...] » (« Sachez que, comme un débat était survenu entre Guy Taleret, chanoine de Quimper, procureur de l'abbé et couvent de Marmoutier, à propos de leur maison de l'île Saint-Tutuarn, au diocèse de Quimper, au nom de ladite maison d'une part, et Geoffroy de Rostrenen et Tanguy de Ry, chevaliers, la dame du Juch et Senguin, écuyer, et leurs consorts ou alliés d'autre part, concernant une terre appelée Lanploelan, située dans la paroisse de Ploelan [...] »). L'établissement de l'île Tristan n'a plus de prieur au milieu du XIII^e siècle. En 1248, l'abbé de Marmoutier concède les revenus de cet établissement à Geoffroy de Loudon, évêque du Mans, qui s'engage à racheter tous les biens du prieuré et à reverser une redevance annuelle au monastère tourangeau. En 1253, le chanoine Guy de Taleret est associé à Geoffroy. Comme lui, il se voit reconnaître le droit de jouir de tous les biens du prieuré, ID., *ibid.*, n° IV, p. 203-204, et n° V, p. 255-255.*

10. R. GARGADENNEC semble être le premier à avoir fait ce rapprochement. Dans son étude sur Pont-Croix, il cite, sans précision, trois mentions de Sanquin : 1254, 1275 et 1294, R. GARGADENNEC, « Monographie sommaire... », art. cité, p. 74-75. Malgré nos efforts nous n'avons pas pu identifier le document de 1275 évoqué par l'auteur. Ne faisait-il pas simplement référence aux travaux de P. de Courcy qui indiquait que Sanquin vivait vers 1275, P. DE COURCY, *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, rééd., Mayenne, 1976, 3 vol., t. II, p. 410 ? A.-Y. Bourgès a lui aussi proposé cette identification Sanquin/Senguin dans une étude intitulée « Les antécédents familiaux d'Yves Kermartin : un lignage d'origine cornouaillaise ? », consultable à l'adresse <http://andreyvesbourges.blogspot.com>.

11. L'origine de ce lignage est malheureusement obscure. Son premier représentant connu n'apparaît qu'en 1248, H. MORICE, *Mémoires...*, op. cit., t. III, col.

1770-1771. On laissera de côté les premiers seigneurs de Rostrenen cités par la comtesse Jégou du Laz ; ils n'ont aucune consistance historique (M.-T. JÉGOU DU LAZ, *La Baronnie de Rostrenen*, Vannes, 1892, p. 5-6). Les noms portés par les quelques membres de la famille cités au XIII^e siècle – Geoffroy et Pierre – ne permettent pas d'établir de liens avec des personnages mentionnés plus anciennement. Le *nomen* Pierre était rare aux XI^e - XII^e siècles en Basse-Bretagne (comme le montre la consultation du cartulaire de Quimperlé). Au XIII^e siècle, il fut par contre porté par le premier duc de la dynastie des Dreux, Pierre I^{er}, et par un fils de Jean I^{er} le Roux. L'influence n'est pas à exclure et pourrait suggérer des rapports privilégiés avec la famille ducale comme nous l'a fait très justement remarquer J. Kerhervé.

12. Les seigneurs du Juch exerçaient leur pouvoir depuis un château situé près de Douarnenez. Ce dernier a donné naissance à une petite agglomération castrale sans doute enclose à l'origine comme le laisse suggérer la lecture du cadastre napoléonien, P. KERNÉVEZ, *Les Fortifications médiévales du Finistère : mottes, enceintes et châteaux*, Rennes, 1997, p. 88-98 ; G. LE MOIGNE, « La baronnie du Juch », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 375-401 (la première partie de la généalogie présentée par cet auteur est à utiliser avec précaution).

13. H. BOURDE DE LA ROGERIE, « Le prieuré de Saint-Tutuarn... », art. cité, n° X, p. 335-336, et n° XI, p. 336-337.

14. ID., *ibid.*, p. 252-253, n° III *Gurmilonum, filium Judicalis, fratresque ejus et filios, Judicalem videlicet et Seguinum consanguineosque eorumdem, Rivallonem scilicet et fratres ejusdem, Judicalem, filium Omnetis, et Kanivetum, filium Guigeni, Ruandelem uxorem ejusdem et filium eorumdem Alanum, Harscotum, filium Glevieni, Nenmen filium Serho, Urvoum filium Elispoi.*

res, Judicaël, fils d'Omnet, Kanivet, fils de Guiguen, Ruandel, femme de Kanivet, et leur fils Alain, Harscoët, fils de Glevien, Nemmen, fils de Serho, Urvoy, fils d'Élispoé » sur le partage de leur terre de Poulhan. Afin de faire cesser ces dissensions, ces derniers décidèrent d'un commun accord de céder l'objet du litige au prieuré de Saint-Tutuarn. La lecture de ce texte apporte plusieurs enseignements importants. Le premier est évidemment la mention d'un nouveau *Seguinus*/Seguin. Il paraît logique de reconnaître en lui l'ancêtre du précédent puisque l'affaire concerne la même terre¹⁵. Sa parentèle est nombreuse, peut-être faut-il chercher parmi ses membres l'un des aïeux des seigneurs du Juch ? L'hypothèse expliquerait l'origine de leurs revendications sur le même domaine au milieu du XIII^e siècle¹⁶. Pour notre sujet, il convient de s'attarder sur le père de Seguin, Gourmelon, fils de Judicaël, que l'on trouve d'ailleurs cité – avec son frère Godian – dans un autre acte de 1162¹⁷. Son nom est le même que celui porté par le fils de Sanquin en 1294. La constatation renforce donc l'hypothèse du lien unissant ce personnage à la maison de Pont-Croix. Gourmelon pourrait être l'un des *nomina*

caractéristiques de la famille. La mention de ce personnage permet sans doute d'aller plus en avant dans la généalogie du lignage. Un « Jedecael, fils de Gormaelon », est cité dans une charte du 18 octobre 1140 : par ce document, le duc Conan III donne aux moines de Quimperlé « le devoir de nourriture de ses chiens ». Jedecael apparaît en tête de la liste des témoins ce qui est une preuve de la qualité de sa noblesse¹⁸. Ne s'agit-il pas du père du Gurmallon de 1162 ? L'onomastique autorise le rapprochement. On trouve à nouveau mention de Jedecael dans la notice faisant état du conflit qui avait opposé l'abbé de Sainte-Croix et le duc Alain IV au sujet de leurs droits respectifs sur le *burgus* de Quimperlé¹⁹. Le texte n'est pas daté avec précision mais la présence de ce possible ancêtre des seigneurs de Pont-Croix incite à placer sa rédaction au début du XII^e siècle²⁰. L'enquête ne peut mal-

15. Notons que l'orthographe n'est pas tout à fait la même. Nous avons un *Senguinus* en 1254 et un *Seguinus* en 1162.

16. Le premier seigneur du Juch clairement attesté est un certain Hervé cité dans le *Livre des Ostz*, F. MORVAN, « Le Livre des Ostz (1294)... ». art. cité, p. 84. Pour prédécesseurs nous ne le lui connaissons que les deux femmes citées en 1254 et 1255. Leurs noms Havoise et d'Alice sont cependant peu parlants. Le fait que le fief soit alors tenu par une femme Havoise, qui agit au nom de sa mère, laisse penser que le lignage originel est tombé en quenouille au milieu du XIII^e siècle, comme l'a noté A.-Y. Bourguès dans la notule qu'il a consacrée à cette famille sur son blog. Faute d'autres informations, rien ne nous permet de rattacher avec certitude les seigneurs du Juch à l'un des personnages mentionnés en 1162.

17. Les deux hommes étaient présents lorsque Conan IV confirma les donations faites par ses ancêtres à Quimperlé, P. LE DUC, *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, Quimperlé, 1863, p. 600, n° XXI : *Germaelonus, filius Judicael, Godianus, frater ejus*.

18. *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, éd. L. MAÎTRE, P. de BERTHOU, 2^e éd., Paris-Rennes, 1904, n° XCI, p. 246 : *Ego Conan dux Britonum, debitum quod cibum canum vocatur, Sancte Cruci et ejus conventui, pro Dei amore, [...] per totam abbatiam in perpetuum condono et aquito. Hujus rei testes sunt ipse dux Conanus, Radulfus Corisopitensis episcopus, in cujus presentia hoc factum est, Jedecael mab Gormaelon [...]* (« Moi Conan, duc des Bretons, je fais don et délaisse à la Sainte-Croix et son monastère, pour l'amour de Dieu, le devoir appelé nourriture des chiens, [...] pour que toute l'abbaye en jouisse à perpétuité. Sont témoins de ce le duc Conan en personne, Raoul, évêque de Quimper, en présence duquel l'acte a été établi, Jedecael, fils de Gormaelon [...] »).

19. Jedecael figure en bonne place dans la liste des témoins. Cité en quatrième position des témoins laïques, il est seulement précédé par le seigneur d'Hennebont, le vicomte de Poher et Riou, fils de Bernard, ID., *ibid.*, n° LXXIV, p. 221 : *Cujus testimonii hi affuerunt testes : Benedictus Corisopitensis episcopus, Salomon archidiaconus et nepos ejus, Perenesius decanus, Tanki filius Guegon, Tanki vicecomes, Riou filius Bernard, Jedecael filius Gurmallon [...]*.

20. Les historiens datent habituellement cette notice de 1084-1113 (dates du règne d'Alain IV). L. Maître réduisait cette chronologie aux années 1084-1096 car il pensait que le duc avait abandonné ses prétentions avant son départ pour la croisade. Rien n'autorise cependant à reprendre cette hypothèse car le document ne fait aucune allusion

heureusement pas – nous semble-t-il – aller plus loin sans faire une trop grande part aux hypothèses²¹. Nos réflexions ne peuvent être reçues qu'à titre de pistes de travail mais si elles s'avéraient justes, elles auraient l'intérêt de faire remonter la généalogie de la maison de Pont-Croix jusqu'au début du XII^e siècle, voire la fin du XI^e siècle – période à laquelle vécut le père de Jedecaël – ce qui demeure rare pour un lignage cornouaillais²² (fig. 1).

Par des auteurs anciens, nous savons que l'agglomération passa aux mains des Tyvarlen vers la fin du XIII^e siècle ou au début du XIV^e siècle²³. Si l'on en croit leurs

indications, Plésou, épouse d'Alain (I^{er}) de Tyvarlen et sœur du Gourmailon cité en 1294, aurait hérité de l'ensemble des biens de son frère. L'histoire est crédible mais pose quelques problèmes puisque, à notre connaissance, aucune source ne permet de la vérifier. La succession des seigneurs de Tyvarlen n'est pas fixée avec assurance²⁴. Le premier membre de la famille bien attesté historiquement semble être Alain (III) de Tyvarlen qui fut enterré dans le couvent des Franciscains de Quimper en 1384²⁵. L'aveu présenté à la suite de son décès²⁶ est pour nous d'un grand intérêt car il mentionne parmi ses biens le moulin

à la guerre sainte. La présence de Tanguy I^{er}, vicomte de Poher – que l'on connaît par deux autres documents –, parmi les témoins, pourrait confirmer la datation tardive de l'acte, ID., *ibid.*, n° XCII, p. 247 ; *Cartulaire de Redon*, éd. A. DE COURSON, Paris, 1863, n° CCCLXXVII, p. 332-333. Nous ne pouvons pas déterminer avec exactitude quand ce dernier succéda à Bernard, son père, que l'on trouve cité en 1088 (*Cartulaire de Quimperlé*, *op. cit.*, n° CXI, p. 269), mais la mention du probable prédécesseur de ce dernier en 1086 amène à penser que Bernard exerçait le pouvoir à la fin du XI^e siècle, H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 460. En tout état de cause, son évocation dans le recueil d'actes de Quimperlé conduit à avancer le *terminus a quo* du texte que nous critiquons de 1084 à 1088. Sur les vicomtes de Poher voir J. QUAGHEBEUR, *La Cornouaille du IX^e au XII^e siècle. Mémoire, pouvoirs, noblesse*, Rennes, 2002, p. 379-389.

21. On trouve toutefois un « Gurmaelon, fils de Gleuuian », en 1085-1086 (*Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix...*, *op. cit.*, n° XXXV, p. 173), et un « Gormaelon, fils d'Haerveu », en 1096 (*Cartulaire de Landévennec*, éd. R.-F. LE MEN, É. ERNAULT, Paris, 1886, n° 50, p. 574-575). Il est tentant de rapprocher le premier personnage cité de notre lignage puisqu'un Glevien apparaît dans la parenté de Gourmelon en 1162. Gurmaelon, fils de Gleuuian appartient en tout cas à la maison de « Numinoe », une famille dont J. Quaghebeur a reconstitué une partie de la généalogie (*La Cornouaille...*, *op. cit.*, p. 415).

22. Il existe toutefois de notables exceptions, voir par exemple J. QUAGHEBEUR, « La maison d'Alfred : un lignage du sud de la Bretagne (IX^e-XII^e siècle) », dans *Les Pouvoirs locaux du Centre et de l'Ouest (VIII^e-XI^e siècles). Implantation et moyens d'action*, D. BARTHÉLÉMY, O. BRUAND (dir.), Rennes, 2004, p. 137-156.

23. P. DE COURCY, *Nobiliaire...*, *op. cit.*, t. II, p. 410.

24. On note la mention d'un Harscouët de Tyvarlen par l'un des témoins de l'enquête menée en 1410-1411 sur les droits du vicomte de Rohan en Cornouaille, H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. II, col. 852. À quelle époque ce personnage vivait-il ?

25. J. TRÉVÉDY, « Ce qui reste des anciens nécrologues du couvent de Saint-François de Quimper », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XIV, 1888, p. 87-124 (p. 117) : 8 iduum decembris 1384, Dominus Alanus de Tyvarlen qui multum dilexit conventum (« Le 8^e jour des ides de décembre [6 décembre] 1384, sire Alain de Tyvarlen, qui aima beaucoup ce couvent »). On trouve mention de ce personnage deux ans auparavant dans une lettre du duc Jean IV, M. JONES, *Recueil des actes de Jean IV, duc de Bretagne*, 2 vol., Paris, 1980-1983, t. I, n° 331, p. 284.

26. Sa femme Plésou, dame de Pennault, est citée dans ce document : « Ce sont les rentes et revenus des terres heritages monseigneur Alain de Thivaranlen jadis, afin que monseigneur de Bretagne doit avoir son rachat, sauf avoir dame Plesou son douaire », aveu de la seigneurie de Tyvarlen (1384), Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2024. On la retrouve bien plus tard comme témoin de l'enquête menée en 1410-1411 sur les droits des vicomtes de Rohan en Cornouaille, H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. II, col. 851-852. Nous savons qu'elle mourut en 1421 et qu'elle fut enterrée, comme son mari, au couvent des Cordeliers de Quimper, J. TRÉVÉDY, « Ce qui reste des anciens nécrologues ... », *art. cité*, p. 117 : 15 cal. januarii 1421, Plesentia de Pennault, domina de Tyvarlen, quae temporibus fecit multa bona in conventu, sepulta in habitu fratrum (« Plésou, dame de Tyvarlen, qui en ces temps apporta beaucoup de biens au couvent, fut enterrée en l'habit des frères »).

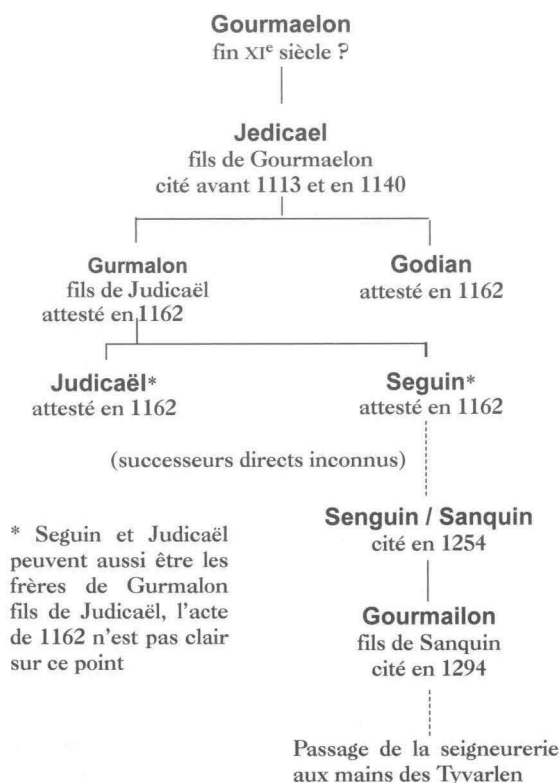


Fig. 1. – Généalogie des premiers seigneurs de Pont-Croix.
Réalisation R. Le Gall-Tanguy.

et le cens de « Pontcroes²⁷ ». Il apporte donc la preuve que la ville avait changé de propriétaire. Après la mort d'Alain (IV) de Tyvarlen en 1404²⁸, Pont-Croix entra dans le domaine

d'une nouvelle famille. Comme une centaine d'années auparavant, c'est l'époux de la sœur du défunt, Jean I^{er} de Rosmadec, qui obtint l'ensemble des biens²⁹. Nous ne connaissons pas de texte attestant l'union supposée de ce personnage avec Alix de Tyvarlen, mais le nécrologe des cordeliers de Quimper démontre que la seigneurie de Pont-Croix appartenait bien à sa maison dans le premier quart du XV^e siècle. Dans ce document, son fils, Guillaume de Rosmadec, mort en 1425, est expressément qualifié de « seigneur de Tyvarlen³⁰ ». Les familles de Rosmadec et de Tyvarlen avaient bien fusionné. Il reste certainement encore à dire sur la destinée de Pont-Croix au bas Moyen Âge mais nous ne nous y attarderons pas plus longtemps car ce serait nous éloigner de notre sujet.

Au-delà des quelques hypothèses que nous avons pu proposer sur la généalogie des premiers seigneurs de Pont-Croix, nos informations sur la situation de l'agglomération au Moyen Âge central sont, à première vue, inexistantes. L'analyse architecturale de l'église Notre-Dame de Roscudon invite pourtant à croire que la localité était en plein essor au XIII^e siècle. Le chantier, qui débuta en ces lieux dans les dernières décennies du siècle, réinterprétant « en plein XIII^e siècle gothique [...] une tradition régionale élaborée à l'époque romane » aux confins de la Cornouaille orientale et du Vannetais (Langonnet, Ploërdut, Priziac et Calan) était très ambitieux. L'influence que les partis architecturaux développés dans la

sire Alain de Tyvarlen, [mort] à Saint-Étienne près de Nantes, [fut] amené dans ce couvent »).

29. M. VULSON DE LA COLOMBIÈRE, *Généalogie succincte de la maison de Rosmadec*, Paris, 1644, p. 13.

30. J. TRÉVÉDY, « Ce qui reste des anciens nécrologes... », art. cité, p. 115 : 2 *martis* 1425, *Guillelmus de Rosmadec, dominus de Tyvarlen*. Voir également H. MORICE, *Mémoires...*, op. cit., t. II, col. 1188 (nom des seigneurs tués à la bataille de Saint-James-de-Beuvron). L'aveu de la seigneurie est rendu au duc l'année suivante, Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2024, aveu de la seigneurie de Pont-Croix (1426).

27. Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2024 : « Les cans de Pontcroes, XL livres [...], le moulin [...] de Pontcroes ».

28. J. TRÉVÉDY, « Ce qui reste des anciens nécrologes... », art. cité, p. 117 : 3 *cal. novembris* 1404, *Dominus Alanus de Tyvarlen apud Sanctum Stephanus propter Namnetes apportatus ad conventum istum* (Le « 3^e jour des calendes de novembre [30 octobre] 1404, [le corps de]

nef exercèrent sur de nombreux édifices cornouaillais jusqu'au XV^e siècle en est la preuve³¹. Nous ne connaissons pas les raisons exactes de cet enrichissement mais quelques données postérieures laissent penser que la ville connut un développement classique. À côté du sanctuaire, il existait un château. L'aveu rendu par Alain II de Rosmadec pour la seigneurie de Pont-Croix en 1541 parle d'une « maison [...] en la motte, et apparaissances de chasteau et forteresse³² ». La présence de la motte autorise à penser que l'édification de cette place remonte au Moyen Âge central³³. Nous ne savons

pas exactement où la forteresse s'élevait mais on est tenté de reconnaître sa trace dans la forme trapézoïdale que les rues Laennec et de Rosmadec et la place de la République dessinent encore aujourd'hui dans le parcellaire de l'agglomération³⁴ (fig. 2). L'aveu précise que l'ouvrage se situait près du marché³⁵. Cela paraît corroborer notre identification puisque les événements commerciaux devaient se tenir autrefois place de la République (là où étaient les halles au XIX^e siècle).

Pont-Croix appartient donc à la catégorie des bourgs castraux, un type d'agglomération dont on recense une trentaine d'exemples en Cornouaille, Léon et Trégor³⁶. La forteresse, installée sur le plateau, dominait la vallée et surveillait certainement le passage du Goyen en contrebas. Comme Pont-l'Abbé, Le Ponthou et Pontrieux, le nom que porte la localité souligne l'importance que revêtait à l'origine la traversée du cours d'eau. La ville de Pont-Croix occupe une position similaire à plusieurs établissements médiévaux de la région. Elle est installée en fond d'estuaire, sur le premier point guéable de la rivière. Pour le voyageur qui cherchait à faire au plus court, il s'agissait d'un lieu de passage obligé. C'est pour cette raison que la voie romaine de Quimper à Beuzec-Cap-Sizun passait en cet endroit. En installant sa forteresse à proximité le seigneur de Pont-Croix pouvait espérer exercer un contrôle sur la circulation des hommes et des biens.

31. La question de la chronologie et de la place de l'église de Pont-Croix dans l'histoire monumentale vient d'être renouvelée par Y. GALLET, « Pont-Croix, église Notre-Dame-de-Roscudon. Réinvention du passé et ambition architecturale en contexte paroissial », *Congrès archéologique de France*, 165^e session, 2007, Finistère, Paris, 2009, p. 243-259.

32. Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2024, aveu de la seigneurie de Pont-Croix (1541), f° 9 v°. Le château est à nouveau évoqué dans l'aveu de 1607, *ibid.*, aveu de la seigneurie de Pont-Croix (1607), f° 19 r : « maison et ses estables, jardin et la motte et apparaissances dudit chasteau et forteresse au devant et y joinainte, issues et appartenances situés sur le marcheix de ladite ville ». En 1694, Sébastien IV de Rosmadec revendique « la ligence, foy, hommage, rachats [...] et autres droits seigneuriaux sur un applacement de maison, une mazière, et jardins situées autour du chastel de ladite ville proche la venelle Noire », *ibid.*, aveu de la seigneurie de Pont-Croix (1694), f° 3 v°.

33. Des documents du bas Moyen Âge attestent l'existence originelle d'une motte dans d'autres châteaux disparus de Basse-Bretagne. Un mandement de 1490 évoque, par exemple, la présence d'une structure de ce type à Lannion, *ibid.*, B 12, registre de la chancellerie (1489-1490), f° 74. Le rentier de la sénéchaussée de Carhaix, rédigé en 1539-1541, en parle également pour la principale ville du Poher, *ibid.*, B 1103, rentier de Carhaix (1539-1541), f° 38 v°. Rappelons toutefois que les termes architecturaux employés au Moyen Âge ne correspondent pas toujours à nos réalités actuelles. La fouille récente du château de Guingamp – qualifiée de *motta* dans les textes des XII^e-XIII^e siècles – l'a bien montré, puisque les vestiges découverts ne ressemblent en rien à ce que les spécialistes appelleraient aujourd'hui une motte, L. BEUCHET, « Chronique des fouilles médiévales en France en 2002. Guingamp (Côtes-d'Armor). Le château », *Archéologie médiévale*, t. XXXIII, 2003, p. 282.

34. P. KERNÉVEZ, *Les Fortifications médiévales...*, *op. cit.*, p. 163.

35. Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2024, aveu de la seigneurie de Pont-Croix (1541), f° 9 v°, voir *supra*, note 32.

36. P. KERNÉVEZ, R. LE GALL-TANGUY, « Les châteaux et le peuplement en basse Bretagne : l'exemple des bourgs castraux de Léon, Cornouaille et Trégor », dans *Des villes à l'ombre des châteaux*, actes du colloque de Vitré, 16-17 octobre 2008, A. CHÉDEVILLE, D. PICHOT (dir.), Rennes, 2010, p. 29-41.

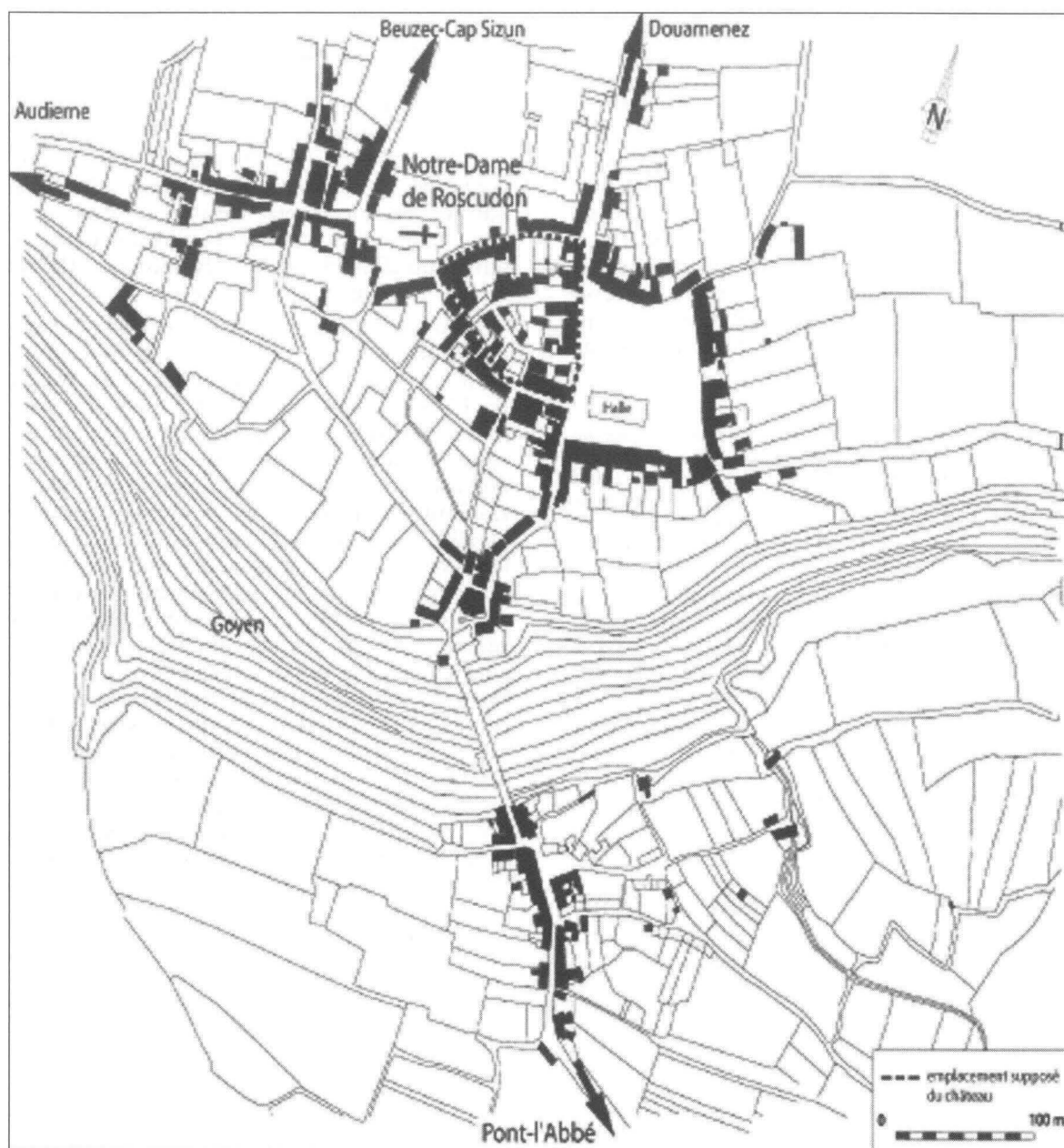


Fig. 2. – Plan de la ville de Pont-Croix au XIX^e siècle.
D'après le cadastre napoléonien (Pont-Croix, section C 2 ; Plouhinec, section B 3)
DAO, R. Le Gall-Tanguy.

La position de la localité était en outre propice aux activités maritimes. Nous savons que des navires débarquaient à Pont-Croix au ^{xv}^e siècle. Des bateaux originaires de la ville sont attestés à Bordeaux en 1409-1410³⁷. L'enquête menée sur les droits du vicomte de Rohan en Cornouaille en 1410-1411 souligne également le dynamisme de la zone. Deux témoins évoquent les coutumes perçues par le sire de Tyvarlen sur les vaisseaux qui circulaient sur le Goyen³⁸. Un mandement du duc François II, daté du 29 mai 1479, relate aussi l'ajournement d'un procès engagé contre un navigateur irlandais accusé de ne pas avoir payé les « droits de lotz et ventes » des vaisseaux au seigneur de Rosmadec³⁹. Plus tard encore, l'aveu de 1541 parle du « devoir d'issue et entree du port et haffvre⁴⁰ ». Nous n'avons pas de preuve directe de la venue des marins sur les lieux avant cette époque mais le fait semble vraisemblable. Les registres de la grande coutume de Bordeaux en 1308-1309⁴¹ et l'atlas dressé par Pietro Vesconte en 1313⁴² prouvent que la bourgade voisine d'Audierne était déjà un port actif au début du ^{xiv}^e siècle. Il est difficile de croire que les bateaux ou les

marchandises ne poursuivaient pas leur route quelques kilomètres en amont.

Conclusion

Les résultats de notre enquête sont évidemment modestes. Nous avons seulement cherché à montrer que l'étude de quelques actes des ^{xiii}^e et ^{xiii}^e siècles permettait sans doute de remonter assez loin – plus en tout cas qu'on pouvait le penser – dans les origines du lignage. C'est appréciable lorsque l'on connaît la situation documentaire de la région. L'analyse conjointe du cadastre napoléonien et des documents du bas Moyen Âge apporte aussi de précieuses indications sur la topographie ancienne de Pont-Croix, une localité qui appartient à la catégorie des bourgs castraux⁴³. Il reste cependant beaucoup à dire sur cette agglomération. Écrire une brève histoire de la localité pendant la période médiévale est envisageable mais pour mener à bien un tel projet une étude détaillée des aveux conservés aux archives de Loire-Atlantique et un éclaircissement de la généalogie des seigneurs qui se succédèrent à la tête de ce grand fief entre le ^{xiv}^e et le ^{xvi}^e siècle est indispensable.

37. H. TOUCHARD, *Le Commerce maritime breton à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1967, p. 76-77.

38. H. MORICE, *Mémoires...*, op. cit., t. II, col. 849-853.

39. Ce document est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale de France. Nous en avons pris connaissance grâce à une copie réalisée par A. de La Borderie, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 762.

40. Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2024, aveu de la seigneurie de Pont-Croix (1541), f° 9 r°.

41. J.-C. CASSARD, « Les marins bretons à Bordeaux au début du ^{xiv}^e siècle », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 86, n° 3, 1979, p. 379-397.

42. C. DE LA RONCIÈRE, « L'atlas catalan de Charles V dérive-t-il d'un prototype catalan ? », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXIV, 1903, p. 481-489 (p. 487).

43. L'analyse morphologique des premiers plans cadastraux apporte toujours de précieuses informations sur le passé d'une agglomération. Pour la région, voir les travaux que nous avons consacrés à Carhaix et Landerneau, R. LE GALL-TANGUY, « Morphogenèse de la ville de Carhaix au Moyen Âge », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXV, 2006, p. 71-91 ; Id., « Le château de Landerneau : mythe ou réalité ? », *Le Tambour. An Taboulin* (Magazine de la ville de Landerneau), n° 71, mars 2009, p. 10. Nous en présentons d'autres illustrations dans « Réflexions autour des limites des villes au Moyen Âge : l'exemple de la Basse-Bretagne », dans S. BOISSELIER, F. SABATE (dir.), *Le Rôle des frontières dans la formation des territoires médiévaux*, à paraître.

Résumé

Il ne subsiste aujourd'hui que très peu de documents nous informant sur l'histoire de Pont-Croix au Moyen Âge central. Une lecture critique de plusieurs actes des XII^e-XIII^e siècles permet cependant de reconstituer une partie de la généalogie des premiers seigneurs du lieu. L'analyse conjointe des aveux du bas Moyen Âge et du cadastre napoléonien livre aussi de précieuses indications sur la topographie ancienne de la ville. Comme nombre d'autres agglomérations de la région, la localité s'est développée autour d'une église et d'un château qui surveillait et contrôlait le passage d'une rivière. Même si ses premières attestations sont tardives, il est possible que la pratique du cabotage ait également compté dans l'essor de la petite cité cornouaillaise.

Abstract

Documentary evidence about the history of Pont-Croix in the years of the Central Middle Ages is scant. A critical examination of several XIIth and XIIIth century acts nevertheless allows a genealogy of its first lords to be reconstructed. A joint analysis of the *aveux* of the Lower Middle Ages and of the Napoleonic *cadastre* also gives precious information as to the town's early topography. Like many other townships of the region it grew around a church and a castle, the latter keeping control over a ford. Even though such mentions are late, coastal trading may also account for the growth of this small town.

Diverradur

Ne chom mui hiziw an deiz nemed nebeud tre a zielloù o lakaad ahanomp d'ober anaou-degezh gant istor Pontekroas e kreisig-kreis ar Grennamzer. Diwar lenn gant ur spered a vurutellerezh un nebeud aktoù eus an XII^{ed}-XIII^{ed} kantved, e c'heller koulskoude adsevel ul lodenn eus lignez kentañ aotrouned al lec'h. Ha ma vez graet war un dro un dielfennañ eus testenioù ar Grennamzer isel ha kadastr Napoleon kozh, e tastumer c'hoazh munudoù prissius diwar-benn topografiezh kozh kêr. Evel meur a gêr pe vourc'hadenn eus ar c'horn-bro, e kreskas homañ tro-dro d'un ilis ha d'ur c'hastell, hemañ o tiwall hag o reoliañ treizh ur stêr. Ewid d'ar re gentañ eus an testenioù-dre-skrid bezañ divezad, e c'hell bezañ en defe an aocherezh, diouzh e du, graet forzhig iwe ewid roñ lañs d'ar gêrig-se a Gernew-Isel.

Comtes, vicomtes et lignages châtelains en Bretagne au Moyen Âge

par Bertrand Yeurc'h, André-Yves Bourgès et Patrick Kernévez*

Les travaux consacrés par Arthur de La Borderie à la géographie féodale bretonne continuent, un siècle plus tard, à être fidèlement repris en dépit des mises en garde des chercheurs comme Hubert Guillotel¹. Ce dernier reprochait notamment à son prédécesseur d'avoir tenté de restituer la carte des fiefs du Moyen Âge en se fiant à des aveux tardifs de l'époque moderne sans prendre suffisamment en compte les alliances matrimoniales, les accidents généalogiques, les regroupements et les démembrements opérés durant

plusieurs siècles². L'érudit vitréen avait en outre omis de préciser combien il pouvait être redevable aux travaux réalisés sur les barons de Bretagne par dom Alexis Lobineau, dont certains sont demeurés manuscrits³. On a beaucoup écrit et disserté sur les origines et

* Nous exprimons notre gratitude à Jean Kerhervé pour ses précieux conseils et remarques ainsi qu'à Amaury de La Pinsonnais pour la cartographie.

1. A. LE MOYNE DE LA BORDERIE, *Essai sur la géographie féodale de la Bretagne avec la carte des fiefs et seigneuries de cette province*, Rennes, 1889 ; A. LE MOYNE DE LA BORDERIE, B. POCQUET, *Histoire de Bretagne*, Rennes-Paris, 1896-1914, 6 vol., t. III, p. 47-92, avec carte h. t.

2. H. GUILLOTEL, « Le poids historiographique de La Borderie », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXX, 2002, p. 343-356.

3. A. LE MOYNE DE LA BORDERIE, *Étude historique sur les neuf barons de Bretagne*, Rennes, 1895, qui compose, avec le *Recueil des blasons de Bretagne contenant 360 planches et 6 750 blasons*, dessiné par A. DE LA BIGNE-VILLENEUVE, Rennes, 1895, le quatrième et dernier tome de la troisième édition du *Nobiliaire et armorial de Bretagne* de P. POTIER DE COURCY, Rennes, 1895. Cette étude est un plagiat de celle attribuée à dom Lobineau (Bibl. mun. Rennes, ms. 498, *Traité historique des barons de Bretagne, où l'on parle aussi, par occasion, des barons en général, des fiefs de haubert et de la haute noblesse, avec les généalogies des barons*) qu'A. de La Borderie ne cite qu'une fois en note et dont il suit jusqu'à la présentation des listes des barons.

Dans la première moitié du VI^e siècle, le nord de la péninsule paraît avoir relevé au spirituel du siège épiscopal de Rennes²¹ et le sud de celui de Vannes²² ; mais l'existence, jusque dans les dernières décennies du siècle précédent, de sièges épiscopaux à Corseul et à Carhaix est d'autant plus probable que leur abandon supposé au profit respectivement d'Alet et de Brest/Quimper/Le Yaudet n'est pas avéré, au moins pour la période sur laquelle nous disposons de sources, c'est-à-dire jusqu'à « l'orée du V^e siècle²³ ». Rennes, chef-lieu de la *civitas* gallo-romaine des Riedones, était situé hors de la zone d'implantation des immigrés venus de Bretagne insulaire. C'était aussi, à l'origine, le cas de Vannes, chef-lieu de la *civitas* des Vénètes ; mais les flots de l'expansion bretonne, déferlant depuis l'ouest, venaient chaque jour battre ses murailles, les contournaient pour s'étaler beaucoup plus loin vers l'est : d'ailleurs, vers le milieu du VI^e siècle,

la dynastie comtale était elle-même d'origine bretonne. Une longue et sanglante querelle à l'intérieur de ce lignage déboucha en 577 sur la partition de ce vaste territoire²⁴ : la partie orientale, revendiquée comme son héritage par *Uarochus*/Waroch/Guerrec²⁵, fut placée officiellement sous son autorité et son nom a fini par désigner le territoire en question, *Uarrochia*, la « Warrochie », ou encore *patria Gueroci*, *Brouuerec*, la « patrie de Guerrec » ou « Broérec »²⁶. En outre, Chilpéric lui confia expressément la garde de *Venitus*, Vannes²⁷,

21. Saint Melaine intervient ès qualités, vers 511-520, avec l'appui de son métropolitain et de l'évêque d'Angers, à l'encontre de deux prêtres bretons, Lovocat et Catihern, auxquels il est reproché « outre de vivre avec des diaconesses, de ne cesser de se déplacer, de cabaner en cabane, parmi leurs compatriotes, pour, en usant d'autels portatifs, célébrer la messe ». Compte tenu du fait que le nom de la commune de Languédias (Côtes-d'Armor) doit être interprété **Lann Catihern* (« l'ermitage de Catihern »), les deux Bretons, en cherchant à rassembler en une communauté de fidèles leurs compatriotes dispersés sur le vaste territoire de la paroisse de Corseul, ont occasionné la création de Plélan, **Ploe lann* (« la paroisse de l'ermitage »), voir B. TANGUY, *Dictionnaire des noms de communes, trèves et paroisses des Côtes-d'Armor*, Douarnenez, 1992, p. 111 et 179. Plélan est aujourd'hui Plélan-le-Petit.

22. Félix, évêque de Nantes, intervient dans le premier conflit entre le comte Chanao et son frère Méliau (*Macliaius*) ; celui-ci finit par adjoindre à ses fonctions comtales celles d'évêque du lieu, c'est-à-dire Vannes, GRÉGOIRE DE TOURS, *Dix livres d'histoires*, op. cit., liv. 4, chap. 4 ; R. LATOUCHE, *Histoire des Francs*, op. cit., t. I, p. 182-183.

23. Y. MALIGORNE, « Carhaix et Corseul : deux « capitales éphémères » ? Brèves considérations sur une hypothèse mal fondée », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXIII, 2004, p. 61-68 (p. 67).

24. L. FLEURIOT, *Les Origines de la Bretagne*, Paris, 1980, p. 282. Les circonstances de cette partition étaient également connues du plus ancien des hagiographes de saint Mélar ; mais cet auteur a travaillé tardivement (XI^e siècle) et nous ignorons à quelles sources il a puisé.

25. GRÉGOIRE DE TOURS, *Dix livres d'histoires*, op. cit., liv. 5, chap. 16 ; R. LATOUCHE, *Histoire des Francs*, op. cit., t. I, p. 268-269 ; nous retenons le nom de Guerrec pour celui qui est aussi dénommé Waroc par la tradition.

26. Ce nom est attesté à de nombreuses reprises au IX^e siècle sous ces deux formes (et leurs variantes) dans A. DE COURSON, *Cartulaire de l'abbaye bénédictine de Redon en Bretagne*, Paris, 1863 ; il s'applique aussi bien au territoire du *pagus* (carolingien), au ressort de l'autorité épiscopale (charte n° 172), qu'à la *provincia* confiée à l'administration du *comes* (chartes n° 235 et n° 258). L'appellation Broérec l'emporte ensuite au Moyen Âge.

27. GRÉGOIRE DE TOURS, *Dix livres d'histoires*, op. cit., liv. 5, chap. 26 ; R. LATOUCHE, *Histoire des Francs*, op. cit., t. I, p. 288-289. Grégoire emploie ici le terme de *civitas*, ce que J. QUAGHEBEUR, « Structures politiques... », art. cité, p. 23-24, interprète comme l'ensemble du territoire de la « cité ». Cependant, comme le souligne T. DUTOUR, « La conception de la ville au VI^e siècle. Essai de glose d'un texte célèbre de Grégoire, évêque de Tours », dans G. CONSTABLE, M. ROUCHE (éd.), *Auctoritas. Mélanges offerts à Olivier Guillot*, Paris, 2006 (*Cultures et civilisations médiévales*, t. 33), p. 143-146 (p. 145), « au VI^e siècle, de plus en plus, on appelle « cité » la ville de l'évêque », tandis que le territoire de l'ancienne *civitas* est plutôt désigné par le terme polysémique de *pagus*. La langue de Grégoire de Tours n'échappe pas à ce glissement sémantique, comme le rappelle B. GISSINGER, *Recherches sur le site fortifié de Strasbourg durant l'Antiquité tardive : le castrum d'Argentoratum*, Oxford, 2002, p. 11. D'ailleurs, dans le même chapitre, Grégoire mentionne « Eunius, évêque de la ville de Vannes » (*Eunium episcopum Veneticae urbis*). Au demeurant, la singularité de la situation de Vannes n'autorise pas les conclusions tranchées.

où le nouveau potentat devait établir sa capitale²⁸. Les limites de l'ancienne *civitas* des Vénètes ont certainement connu à cette occasion des modifications importantes qui ne permettent plus d'en fixer avec certitude le tracé originel, ni à l'est, ni à l'ouest. C'est peut-être vers la même époque que l'autre branche de la dynastie « comtale » se fixa de façon permanente à Quimper. Commença dès lors de s'affirmer l'autorité spirituelle des abbés qui dirigeaient le monastère du lieu – à l'emplacement de la future abbaye de femmes de Locmaria – dont le fondateur pourrait bien avoir été plutôt saint Tugdual que saint Corentin²⁹. Grégoire de Tours s'est beaucoup étendu sur les aspects conflictuels qui, après l'épisode de la révolte de Chramme, fils de Clotaire, contre son père – révolte soutenue par « Chonoover, comte des Bretons³⁰ » – ont durablement marqué les relations de Guerec avec les Francs³¹. Derrière ce récit très « événementiel », il est malgré tout possible de reconnaître différents traits de société qui attestent localement une évolution institutionnelle comparable à ce qui s'observe ailleurs dans le *regnum Francorum*, au détriment donc de la spécificité « celtique » qui,

selon de nombreux historiens³², marquait les origines de la Bretagne continentale³³.

Au nord de la péninsule, la situation est moins bien connue, car notre principal informateur n'est guère disert : le territoire qui s'étendait de l'embouchure de la Penfeld à celle du Léguer semble avoir constitué la partie continentale d'une sorte de principauté établie des deux côtés de la mer bretonne, principauté contrôlée par la puissante famille des *Marci Aurelii*, qui accaparaient la charge de « préfet de la flotte » depuis la fin du III^e siècle³⁴. L'un des membres de cette famille n'était autre que Commor (*Marcus Aurelius Commorus*), personnage qui joue le plus souvent le rôle du « sale type » dans l'hagiographie bretonne médiévale, mais que Grégoire de Tours, qui le qualifie de « comte », nous décrit pourtant plein de sollicitude à l'égard de Méliau, père de Guerec³⁵. À la suite d'un conflit intervenu, toujours vers le milieu du VI^e siècle, entre Commor, qualifié en l'occurrence de *judex externus*, et un autre potentat local, Judual³⁶, le territoire en question avait perdu son statut particulier, puisqu'une ancienne charte, encore conservée à Saint-Pol-de-Léon à la fin du IX^e siècle, indiquait que l'autorité de Judual s'étendait dans le

28. GRÉGOIRE DE TOURS, *Dix livres d'histoires*, op. cit., liv. 10, chap. 9 ; R. LATOUCHE, *Histoire des Francs*, op. cit., t. II, p. 271-272.

29. B. TANGUY, « Hagionomastique et histoire : Pabu Tugdual *alias* Tudi et les origines du diocèse de Cornouaille », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXV, 1986, p. 117-142 ; J. QUAGHEBEUR, *La Cornouaille du IX^e au XII^e siècle. Mémoire, pouvoirs, noblesse*, Quimper, 2001, p. 84-89 et 205-211.

30. GRÉGOIRE DE TOURS, *Dix livres d'histoires*, op. cit., liv. 4, chap. 20. L'identification de Chonoover, *comes Britannorum* reste âprement discutée : faut-il reconnaître en lui le fratricide Chanao, dont le frère Méliau échappe de justesse aux menées criminelles, ou au contraire le bienveillant Commor (*Chonomor*), qui recueille et protège ce dernier ? À moins qu'il ne s'agisse d'un troisième personnage ?

31. ID., *ibid.*, liv. 5, chap. 26, 29, 31, liv. 9, chap. 18, et liv. 10, chap. 9, 11 ; R. LATOUCHE, *Histoire des Francs*, op. cit., t. I, p. 288-289, 290, 292 ; t. II, p. 203-204, 270-273, 274.

32. J. QUAGHEBEUR, « Structures politiques... », art. cité, p. 24-31.

33. Voir en particulier L. FLEURIOT, *Les Origines de la Bretagne*, op. cit.

34. A.-Y. BOURGUÈS, « Commor entre le mythe et l'histoire : profil d'un "chef" breton du VI^e siècle », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXIV, 1996, p. 419-427.

35. GRÉGOIRE DE TOURS, *Dix livres d'histoires*, op. cit., liv. 4, chap. 4 ; R. LATOUCHE, *Histoire des Francs*, op. cit., t. I, p. 183. Dans la première *Vita* de saint Mélar, Commor accueille pareillement le petit prince, présenté comme le fils de Méliau, pareillement en butte à la vindicte de son parent, le comte de Cornouaille, cf. *supra*, note 24.

36. Ce conflit, dont la nature éminemment politique est soulignée par le rôle important joué par Childebert I^{er}, nous est connu par le récit qui figure dans la *Vita I^a* de saint Samson, liv. I^{er}, chap. 53 à 59, P. FLOBERT, *La Vie ancienne...*, op. cit., p. 224-233.

nord de la péninsule jusqu'en Léon³⁷, ce que paraissent confirmer les traditions successivement rapportées par Ingomar, au début du XI^e siècle, et par l'auteur de la *Vita* de saint Judicael, vers la fin de ce même siècle³⁸. Ce qui est assuré, c'est que Judicael, prince doté à la fois de sens politique, de courage militaire et de foi religieuse, présenté comme l'un des membres de la lignée de Judual, en est véritablement la figure emblématique et que sa réputation ne paraît pas usurpée, puisqu'elle est notamment confirmée par Frédégaire, qui rapporte sa rencontre à Clichy avec le roi Dagobert I^{er} et son séjour à cette occasion chez le référendaire Dadon, le futur saint Ouen³⁹. Quelques indices, certes ténus, laissent penser que le fils et successeur de Dagobert, Clovis II, aurait lui aussi entretenu des relations amicales avec les Bretons, plus particulièrement avec ceux du Vannetais⁴⁰.

Cependant, on observe que la zone autrefois contrôlée par les *Marci Aurelii* pourrait avoir retrouvé son autonomie dès l'époque carolingienne, sans doute au fur et à mesure que s'affaiblissait la dynastie « judicaélienne »⁴¹. Cet affaiblissement progressif s'est

peut-être accompagné d'une perte d'influence du principal sanctuaire de cette dynastie, Saint-Jean-de-Gaël⁴², monastère que la tradition dit avoir été fondé par saint Méen et où le roi Judicael aurait fait retraite⁴³. Cette perte d'influence s'est opérée au profit de Dol, monastère fondé par saint Samson, et surtout d'Alet, importante station militaire au Bas-Empire, qui avait remplacé Corseul comme siège épiscopal (fig. 1).

Les temps carolingiens

À l'époque carolingienne, l'empire est divisé en comtés dirigés par un représentant désigné par l'empereur, le comte à qui est attribué un *honor*. Des marches défensives sont établies à la périphérie des territoires francs, notamment en Neustrie, afin d'interdire l'expansion des Bretons vers l'est. Cette marche est initialement constituée par les trois comtés de Nantes, Rennes et Vannes, issus de *civitates* gallo-romaines⁴⁴. Le préposé à la garde de la marche de la Neustrie contre les Bretons porte le titre de préfet, avec un rang comtal. Jusqu'au milieu du IX^e siècle, le centre de commandement du territoire est basé à Nantes. Les titulaires des com-

37. La *Vita* de saint Paul Aurélien, composée en 884 par Uurmonoc, fait en effet mention d'une donation faite au saint par Judual qualifié *Domnonensis patriae magna ex parte dux nobilissimus* ; l'hagiographe donne à Judual le surnom de *candidus*, lequel traduit peut-être le breton *Winnoc* qui ne se trouve pas dans le texte de la *Vita I^a* de saint Samson, mais qui figurait peut-être dans la charte de donation consultée par Uurmonoc.

38. A.-Y. BOURGÈS, « Le dossier littéraire des saints Judicaël, Méen et Léri », dans *Corona monastica. Mélanges offerts au père Marc Simon*, L. LEMOINE, B. MERDRIGNAC (dir.), Rennes, 2004 (*Britannia monastica*, n° 8), p. 91-101.

39. Le récit de ces événements est donné par Frédégaire, liv. 4, chap. 78 sous l'année 635 (que copie servilement l'auteur des *Gesta Dagoberti*, chap. 38).

40. A.-Y. BOURGÈS, « La Bretagne et les Mérovingiens : le témoignage de la *Descriptio reliquiarum* de la cathédrale de Vannes ? », <http://andreyvesbourges.blogspot.com/2009/11/12.html>.

41. Cet affaiblissement aboutit à ce que Roiantdreh,

ultime descendante de Judicaël, adopte en 869 le roi Salomon et lui fasse donation de tous ses biens, A. DE COURSON, *Cartulaire...*, op. cit., n° XIX, p. 82-83.

42. Cependant, Saint-Jean-de-Gaël faisait encore l'objet de toutes les attentions de la part des premiers monarques carolingiens et Hubert Guillotel l'avait désigné comme « le plus important monastère de Bretagne au IX^e siècle » lors du colloque annuel du CIRDoMoC en 2002 à Landévennec.

43. Dès 816, comme nous l'apprend un diplôme de Louis le Pieux, l'église abbatiale était dédiée à saint Méen et à saint Judicaël, H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, Paris, 1742-1746, 3 vol., t. I, col. 225-226. La dédicace à saint Jean-Baptiste est attestée par la *Vita* de saint Méen.

44. J.-P. BRUNTERC'H, « Le duché du Maine et la marche de Bretagne », dans H. ATMSA (éd.), *La Neustrie. Les pays au nord de la Loire de 650 à 850*, 2 vol., Sigmaringen, t. I, 1989, p. 29-127 (*Beihefte der Francia*, 16/2).

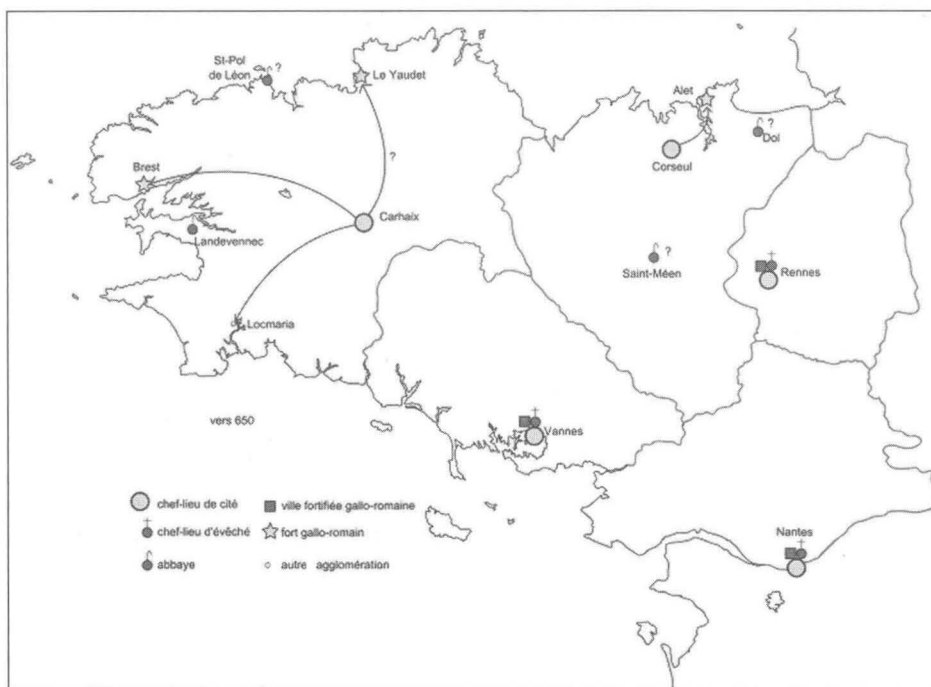


Fig. 1. – Les lieux de pouvoir vers 650.

Les flèches symbolisent le transfert de lieu de commandement. Les points d'interrogation correspondent à des hypothèses.

Cartographie A. de La Pinonnais et B. Yeurc'h.

tés composant la marche appartiennent aux lignages des Renaudiens (*Rainaldus/Renaud* et *Herveus/Hervé*) et à celui, très puissant, des Widonides (*Frodaldus/Hrodoldus*, *Wido/Gui*, *Landbertus/Lambert I^{er}* et *Landbertus/Lambert II*)⁴⁵. Nous y trouvons aussi la trace de *Ric(o)winus/Ricouin* et *Amalricus/Amaury*, comtes de Nantes, ainsi que de *Godefredus/Geoffroi*, comte de Rennes⁴⁶.

45. C. SETTIPANI, *Les Widonides du VII^e au X^e siècle*, mémoire de D.E.A. d'histoire, dactyl., Paris I, 1998 ; J.-C. CASSARD, « La résistible ascension des Lambert de Nantes », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXIII, 1986, p. 299-321.

46. A. CHÉDEVILLE, H. GUILLOTEL, *La Bretagne des saints et des rois. V^e-X^e siècle*, Rennes, 1984, p. 253, 266 et 274.

La structure administrative de la *Britannia*, la partie de la péninsule armoricaine à l'ouest de la marche de Bretagne, est moins bien connue. Une série de réorganisations militaires et religieuses a fait émerger trois évêchés dans chacune des anciennes *civitates*. La zone d'influence des Coriosolites est maintenant couverte par les évêchés d'Alet/Saint-Malo, Dol et Saint-Brieuc, celles des Osismes, par les évêchés de Cornouaille (Quimper), Léon (Saint-Pol) et Tréguier⁴⁷.

Le chef-lieu de l'évêché d'Alet a été déplacé dans l'île de Saint-Malo, dont l'évê-

47. B. TANGUY, « De l'origine des évêchés bretons », dans *Les Débuts de l'organisation religieuse de la Bretagne armoricaine, Britannia monastica*, t. III, 1994, p. 5-33.

ché a pris le nom. Ce nouveau centre de commandement, du fait de son excentricité, a préparé l'émergence, plus tardive, à l'ouest, de l'évêché de Saint-Brieuc qui est probablement un démembrement du précédent. Au IX^e siècle, ce territoire dépend du comte de Porhoët et de l'évêque d'Alet et semble avoir été le terrain d'expérimentation d'une administration directe du pouvoir franc en territoire breton⁴⁸. Ainsi, le premier comte connu est un représentant de la famille des Rorgonides : Rorgon, futur comte du Maine, *Rorigone, comite in Poutrocoet* dans un acte du cartulaire de Redon, daté de 819-820⁴⁹.

Sur le territoire des Osismes, le pouvoir temporel a pu être partiellement transféré à Brest, alors que le pouvoir spirituel a été déplacé à Saint-Pol, devenu chef-lieu de l'évêché de Léon. Au nord-est de ce territoire, le pouvoir militaire aurait été transféré partiellement à Coz-Yaudet, chef-lieu d'une éphémère *civitas*⁵⁰. Plus tardivement, le monastère de Tréguier a été érigé en évêché. Au sud, Locmaria/Quimper, ancienne agglomération secondaire et plaque tournante des voies romaines du sud-ouest, est devenue le chef-lieu de l'évêché de Cornouaille, qui englobait le Poher⁵¹, dont le premier comte, attesté par un acte daté de 844, est *Rivvallon, commes Poucaer*⁵².

Pendant cette période, les titulaires des comtés orientaux sont tous issus de l'aristocratie franque et parfois même de lignages de très haut rang. Depuis 831, Nominoe est comte de Vannes mais surtout *missus* en Bretagne. En 851, le statut de royaume est reconnu au territoire. La marche de Neustrie érigée contre les Bretons recule alors vers l'est et passe dans les mains des Robertiens⁵³. Le *regnum* breton est pourvu de nouveaux comtes à Nantes, Vannes, Rennes et en Poher ; ils sont membres de la parentèle des rois bretons (fig. 2). Le second comte de Porhoët connu, Deurhoiarn⁵⁴, est issu d'une famille de machtierns dont la zone d'influence comprend les paroisses de Campénéac, Caro, Augan et Guillac, toutes dans l'évêché d'Alet⁵⁵. Le seul comte assurément originaire du nord-ouest de la Bretagne à avoir laissé une trace qui nous soit parvenue est Withur, mentionné dans la *Vita* de saint Paul Aurélien rédigée en 884⁵⁶. Nous avons la trace d'autres comtes dont la territorialisation nous est inconnue : Bran et Morwethen⁵⁷, dans un acte de 868⁵⁸, ainsi que Tangui, dans un acte de 908⁵⁹.

Si on prend comme hypothèse que les *pagi* de la côte nord-ouest de la péninsule ont

48. J.-P. BRUNTERC'H, « Le duché du Maine... », art. cité, p. 47-49.

49. H. GUILLLOT, « L'action de Charles le Chauve vis-à-vis de la Bretagne de 843 à 851 », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LIII, 1975-1976, p. 5-32 (p. 31, n. 124 : transcription du début du XVII^e siècle par André du Chesne) ; A. DE COURSON, *Cartulaire...*, op. cit., n° CLXI, p. 127-128.

50. L. FLEURIOT, « Une *civitas* éphémère : le « Coz-Yaudet » », *Annales de Bretagne*, t. LXI, 1954, n° 2, p. 328-336 ; B. CUNLIFFE, P. GALLIOU (dir.), *Les Fouilles du Yaudet en Ploulec'h, Côtes-d'Armor*, 3 vol., Oxford, 2004-2007.

51. J. QUAGHEBEUR, *La Cornouaille...*, op. cit., p. 319.

52. A. DE COURSON, *Cartulaire...*, op. cit., n° CVII, p. 81.

53. H. GUILLLOT, « Une autre marche de Neustrie », dans K. S. B. KEATS-ROHAN, C. SETTIPANI (éd.), *Onomastique et parenté dans l'Occident médiéval*, Oxford, 2000, p. 7-13 (*Prosopographica et Genealogica*, t. III).

54. A. DE COURSON, *Cartulaire...*, op. cit., n° CXCI, p. 150 : *Deurhoiarno commite*, dans un acte du 18 janvier 856.

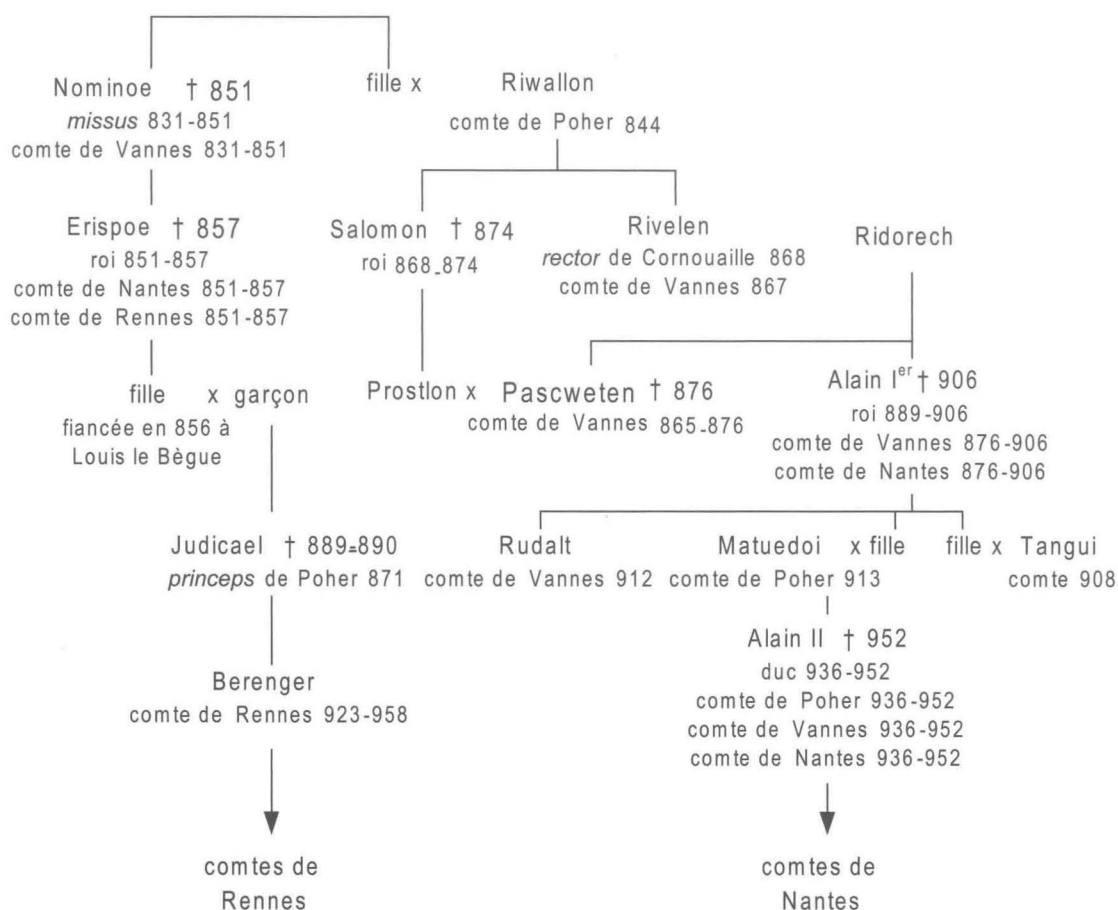
55. A. CHÉDEVILLE, H. GUILLLOT, *La Bretagne des saints et des rois...*, op. cit., p. 291.

56. B. TANGUY, J. AN IRIEN, S. FALHUN, Y.-P. CASTEL, *Saint Paul Aurélien, vie et culte*, Tréflévénez, 1991, p. 63, 65.

57. Il y a en Ploumagoar (Côtes-d'Armor) un Rumorvezen, qui pourrait désigner la sépulture de ce personnage.

58. A. DE COURSON, *Cartulaire...*, op. cit., n° XX, p. 17-18.

59. Id., *ibid.*, n° CCLXXIX, p. 226.

Fig. 2. – Liens de parenté entre les comtes bretons des IX^e et X^e siècles.

conservé les limites du « protocomté-évêché de Léon » et que l'on cherche à reconstituer sa limite orientale avec le « protocomté-évêché d'Alet », qui lui était jointif, il nous semble naturel d'y inclure les *pagi Achmensis, Doudur, Castelli* (qui englobait le *pagus Civitatis*⁶⁰) et *Treher*. Nous sommes tentés d'y adjoindre

le *pagus Guelou* pour des raisons géostratégiques – comment contrôler depuis Alet une bande de terre reculée ayant une si longue frontière avec le « protocomté-évêché de Léon » ? – et linguistiques – c'est un terroir bretonnant, tout comme les autres *pagi* mentionnés. Si cette hypothèse est correcte, elle aurait pour conséquence de placer l'abbaye qui a donné le siège épiscopal de Saint-Brieuc à la limite de deux évêchés-comtés, tout comme l'abbaye de Redon (fig. 3).

60. Ce *pagus* semble être une forgerie d'hagiographe, B. TANGUY, « Les *pagi* bretons médiévaux », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXX, 2001, p. 371-396 (p. 380-381).

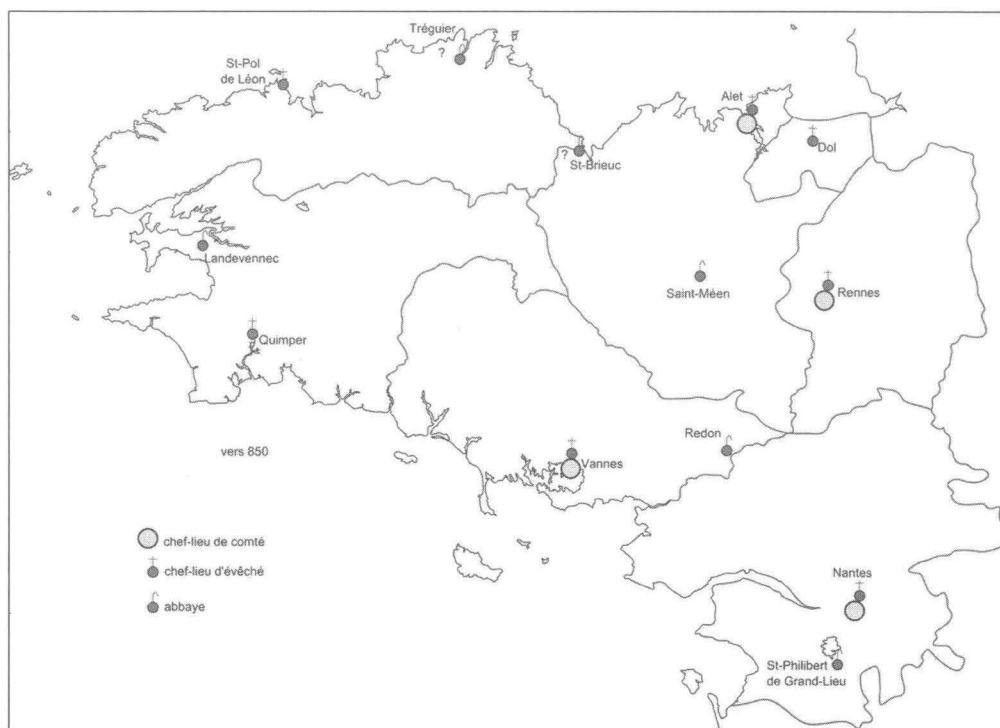


Fig. 3. – Comtés, évêchés et abbayes vers 850.
Cartographie A. de La Pinsonnais et B. Yeure'h.

Après le passage des Vikings

Vers 919-920, on assiste à la fuite des comtes, des vicomtes et des machtierns devant le péril viking⁶¹. Le calme revenu, il ne subsiste plus que deux maisons comtales d'origine carolingienne, celle de Nantes, issue d'Alain Barbetorte, qui détient aussi les comtés de Vannes et de Cornouaille⁶², et celle de Rennes, qui contrôle également le proche Porhoët. Cette dernière est probablement issue cognatiquement d'un lignage de l'aris-

tocratie franque dont un des représentants fut Berenger, chef de la marche de Neustrie contre les Normands⁶³. Le décès d'Alain Barbetorte est suivi par plusieurs décennies d'opposition entre les comtes de Nantes et ceux de Rennes, qui supplantent leurs homologues nantais et se hissent ainsi, vers 990, à la tête du *principatus* breton.

Le vide laissé par l'éloignement de ces deux maisons désormais fixées aux limites orientales de la Bretagne favorise la montée en puissance de nouvelles lignées à l'ouest, en Cornouaille, et dans le nord de la péninsule. En 1066, le lignage des comtes de Cornouaille, apparu quelques décennies

61. *La Chronique de Nantes (570 environ-1049)*, R. MERLET (éd.), Paris, 1896, p. 82 : *comites, vicecomites ac mathiberni omnes dispersi sunt per Franciam, Vurgundiam et Aquitaniam*.

62. J. QUAGHEBEUR, *La Cornouaille...*, *op. cit.*, p. 83.

63. Cf. *supra*, note 53.

auparavant, accède au trône ducal, après deux alliances consécutives avec les héritières des comtés de Nantes et de Rennes. Peu de temps auparavant, a eu lieu le plus grand démembrement du domaine ducal lorsqu'Alain III, comte de Rennes, a concédé un vaste apanage à son frère cadet, Eudes. Cette zone, dont les limites sont difficiles à établir, s'étend essentiellement dans les récents évêchés de Saint-Brieuc et de Tréguier. Les descendants d'Eudes ne prennent que tardivement le titre de comtes de Penthièvre, au début du XIII^e siècle⁶⁴, juste avant la confiscation de leurs fiefs par Pierre Mauclerc. C'est pourquoi nous préférons les appeler Eudonides. Cette branche cadette de la maison de Rennes conserve le rang de comte et s'intitule *comes Britanniae*. L'organisation de l'administration des domaines des Eudonides est calquée sur celle des deux nouveaux évêchés de Saint-Brieuc et de Tréguier, mais leurs chefs-lieux sont implantés en dehors des zones contrôlées par les évêques, à Lamballe et à Guingamp. La situation est similaire pour le vicomte de Léon, dont le principal château, au début du XII^e siècle, est Morlaix à seize kilomètres au sud-sud-est de Saint-Pol-de-Léon et de son minihi, là où vingt-cinq kilomètres séparent Guingamp de Tréguier et dix-neuf kilomètres Lamballe de Saint-Brieuc. Lamballe, contrôlée par la branche aînée des Eudonides, est érigée au rang de « capitale » du comté dit de Penthièvre, alors que Guingamp, sous l'autorité de la branche cadette, devient le centre du « comté de Guingamp »⁶⁵. Cette bipolarisation n'est pas unique dans la réorganisation administrative postérieure aux invasions scandinaves. Elle se retrouve, certes tardivement, en Cornouaille/Poher, où l'on identifie, au niveau civil, en 1210, un séné-

chal de *Cornubia et Pochaer*⁶⁶, et, au niveau ecclésiastique, vers 1330, les archidiaconés de *Cornubie et Poucher*⁶⁷. Elle se décline aussi dans les domaines des Eudonides à un niveau vicomtal.

Il ne nous reste que très peu d'indices sur la genèse féodale du nord-ouest de la péninsule. Marie de France narre, dans le *Lai de Guigemar*, la *guerra* qui a opposé Guiomarch à Meriadec, son ancien « *ami e cumpaignun* »⁶⁸. Ce conflit peut être interprété comme une rébellion d'un vassal contre son suzerain, qui finit par l'emporter et s'approprie les terres du rebelle. Le suzerain est en l'occurrence Guiomarch, car tous les chevaliers conviés au tournoi organisé auparavant par Meriadec lui prêtent hommage et font serment de lui être fidèles⁶⁹. Le lai ne donne pas le nom du « *chastel vaillant e fort* »⁷⁰ de Meriadec, situé probablement en Plougasnou⁷¹, localisé par ailleurs dans le *pagus Leonensis*⁷². Nous pensons qu'il faut comprendre cette expansion territoriale des vicomtes de Léon vers l'est comme une conséquence du droit féodal : la

64. K. S. B. KEATS-ROHAN, « William I and the Breton Contingent in the non-Norman Conquest », *Anglo-Norman Studies*, t. 13, 1991, p. 157-172 (p. 160).

65. S. MORIN, *Recherche sur la destinée de la principauté des comtes de Bretagne (1008-1215)*, thèse de droit dactyl., Université de Rennes I, 2004.

66. P. LE DUC, *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, suivie de pièces justificatives*, éd. R.-F. Le Men, Quimperlé, [1862 ou 1863], n° XXVI, p. 604-605.

67. A. LONGNON, *Pouillés de la province de Tours*, Paris, 1903, p. 301 et 303.

68. *Lais de Marie de France*, traduits, présentés et annotés par L. HARF-LANCNER, 2^e éd., Paris, 1993, vers 750, p. 62.

69. *Ibid.*, vers 857-862, p. 68 : *En la vile n'out chevaler, / ki fust venuz pur turneier, / que Guigemar n'en meint od sei. / Chescuns li afie sa fei: / od lui irunt quel part qu'il alt, / mutlt est huniz ki or li falt.*

70. *Ibid.*, vers 690, p. 60.

71. A.-Y. BOURGÈS, « L'expansion territoriale des vicomtes de Léon à l'époque féodale », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 355-374 (p. 366, note 58).

72. P. DE LA BIGNE-VILLENEUVE, « Cartulaire de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes », *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. IX, 1875, p. 127-312, n° XVIII (p. 246 : *parrochiam qui est in pago Leonensi, que vocatur Ploicathno*).

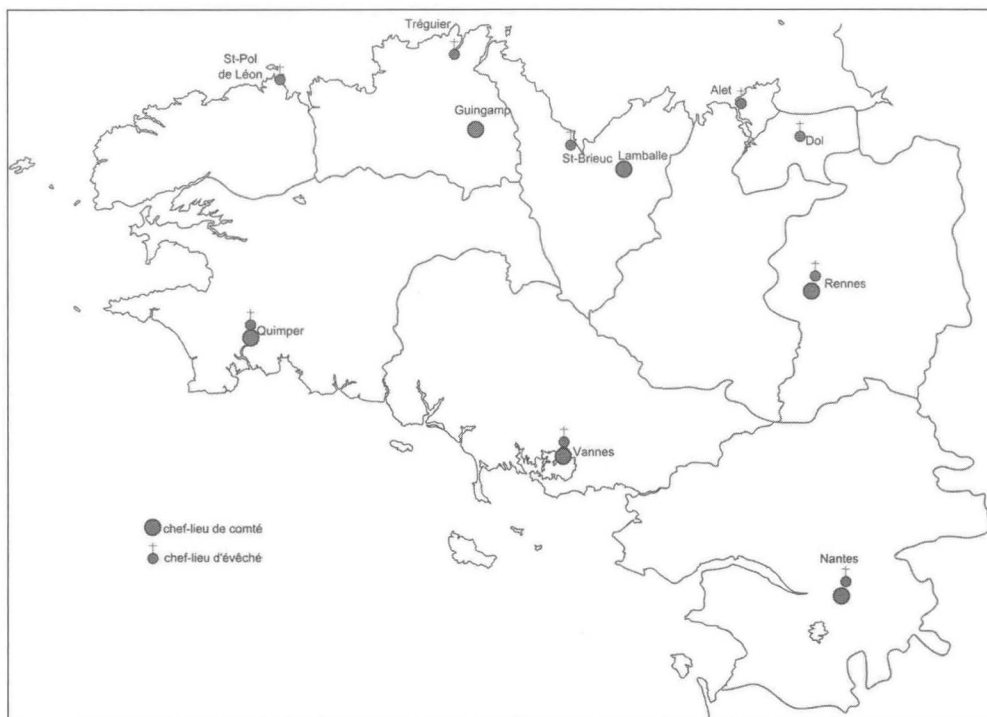


Fig. 4. – Les chefs-lieux de comtés et d'évêchés vers 1050.
Cartographie A. de La Pinonnais et B. Yeure'h.

saisie du fief d'un vassal jadis concédé par les prédécesseurs du suzerain. Il n'y aurait alors que retour à un état antérieur à la concession. Après la disparition des « comtes » de Léon, leurs vicomtes auraient essayé de s'imposer dans l'ensemble d'un comté/évêché en voie de dislocation. Le chef-lieu de cette entité serait probablement Morlaix (à cause de sa position géographique centrale au sein d'un ensemble léonardo-trégorrois), ou peut-être Castel-Beuzit en Lanmeur (fig. 4).

Avant d'évoquer les auxiliaires des comtes, il nous faut dire quelques mots sur deux comtés de l'évêché de Nantes. Au nord de la Loire, le comté de la Mée⁷³ apparaît en

1158 dans une source annalistique⁷⁴. Cette dénomination est *a priori* incongrue, mais on connaît aussi un sénéchal de la Mée en 1201⁷⁵. Or, à cette époque, les sénéchaux

le 3 septembre 1998, mais elle n'a pas été suivie d'une publication.

74. L. DELISLE, *Chronique de Robert de Torigny, abbé du Mont-Saint-Michel, suivie de divers opuscules historiques de cet auteur et de plusieurs religieux de la même abbaye*, 2 vol., Rouen, 1872-1873, t. I, p. 312 : [1158] *In festivitatem sancti Michaelis venit Conanus comes Redonensis et sui Britanni cum eo Abrincas, et reddidit regi urbem Nannetis cum toto comitatu Mediae, valente, ut fertur, LX millia solidorum Andegavensis monetæ* (« À la Saint-Michel, Conan, comte de Rennes, vint à Avranches avec ses Bretons et il rendit au roi la ville de Nantes et tout le comté de la Mée valant, comme on dit, 60 000 sous de la monnaie d'Angers »).

75. J. EVERARD, M. JONES, *The Charters of Duchess Constance of Brittany, and her Family, 1171-1221*,

73. Hubert Guillotel a fait une communication intitulée « L'énigme de la Mée » au congrès d'Ancenis

ducaux sont uniquement attestés dans les comtés de Rennes⁷⁶, Nantes⁷⁷, Vannes⁷⁸ et Cornouaille⁷⁹. C'est, pensons-nous, un argument à prendre en compte, qui renforce le fait que la Mée était bien à cette époque le nom donné à un comté. Serait-ce le comté de Nantes ? Par ailleurs, l'expansion au sud de la Loire de l'évêché de Nantes a fait rentrer une partie de l'Herbauges dans le giron breton. Nous connaissons ainsi à la fin du XI^e siècle deux frères désignés comme comtes d'Herbauges⁸⁰.

Les lignages vicomtaux⁸¹

À l'origine, le vicomte est « l'unique auxiliaire du comte pour l'ensemble du territoire que celui-ci administre⁸² ». Le comte lui délègue ses pouvoirs sur la totalité du comté ; il réside à ses côtés dans le chef-lieu de la cité, à l'instar de l'archidiacre, longtemps l'unique auxiliaire de l'évêque⁸³.

La première mention nominative de vicomtes en Bretagne est relevée dans une donation d'Alain Bartetorte à l'abbaye de Landévennec, peu après son retour d'exil, en 936, alors qu'il est occupé à restaurer son autorité et les cadres administratifs⁸⁴. Pour examiner dans quelles conditions sont apparus les lignages vicomtaux, nous bénéficions de plusieurs articles que leur a consacrés Hubert Guillotel et qui permettent d'entrevoir plusieurs *scenarii* possibles, à partir du milieu du X^e siècle. Les vicomtes profitent alors des difficultés et de l'opposition entre les maisons comtales pour s'émanciper. Ils quittent les chefs-lieux des comtés, s'installent au cœur de leurs possessions patrimoniales et engendrent des lignages vicomtaux, participant ainsi à l'émergence des châtelainies et à la dislocation des *pagi*⁸⁵. Ils sont les acteurs majeurs de la remise en cause des cadres carolingiens,

Woodbridge, 1999, n° C53, p. 79 : *G. Medie senescalco*, identifié par Judith Everard avec Geoffroi de Châteaubriant.

76. *Id.*, *ibid.*, n° C13, C16, C29, C30, C32, C50, Gu12, Gu15, Gu22, Gu29 et Ae1.

77. *Id.*, *ibid.*, n° Ge29.

78. *Id.*, *ibid.*, n° C26, C28 et Gu12.

79. *Id.*, *ibid.*, n° C58, Gu12, Gu22 et Ae7.

80. Renaud, puis son frère Hervé, K.-F. WERNER, *Enquêtes sur les premiers temps du principat français (IX^e-X^e siècle). Untersuchungen zur Frühzeit des französischen Fürstentums (9.-10. Jahrhundert)*, Instrumenta, Band 14, Sigmaringen, 2004, p. 169-171.

81. Certaines mentions de vicomtes en Bretagne nous ont sûrement échappé. Un recensement systématique des mentions onomastiques dans les sources pourrait grandement faciliter ce type de travail.

82. H. GUILLOTEL, « Des vicomtes d'Alet aux vicomtes de Poudouvre », *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo*, 1988, p. 201-215 (p. 203).

83. Nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage *Vicomtes et vicomtes dans l'Occident médiéval*, actes du colloque d'Albi des 6-8 octobre 2006, H. DÉBAX (dir.), Toulouse, 2008, qui privilégie les exemples méridionaux et n'aborde pas le

cas breton. Il a considérablement renouvelé l'approche de cet échelon du pouvoir laïque, véritable « lieutenant » du comte, à l'époque carolingienne. L'apparition du vicomte est antérieure à celle de la vicomté : à l'origine, le titre est rarement accompagné d'une localisation. Ce substitut du comte profite du regroupement de plusieurs comtés dans les mains d'un unique prince et prospère aux marges du pouvoir comtal, notamment grâce à l'implantation de forteresses. Les destinées des lignages vicomtaux sont fluctuantes : ils jouissent d'une prééminence sur les seigneurs châtelains mais si certaines grandes vicomtes ont perduré, comme celles de Léon et de Porhoët en Bretagne, d'autres familles ont rapidement renoncé à ce titre éphémère. Voir notamment dans cet ouvrage H. DÉBAX, « Des vice-comtes aux vicomtes, des vicomtes aux vicomtes. Introduction », p. 7-19, et R. VIADER, « Conclusions », p. 319-333.

84. R.-F. LE MEN, É. ERNAULT, *Cartulaire de Landévennec*, Collection des documents inédits sur l'histoire de France, Mélanges historiques, Paris, 1886, t. V, p. 533-600, n° XXV, p. 562-564 : *Iestin vicecomes, Diles vicecomes* ; l'acte est daté entre 944 et 952 par A. CHÉDEVILLE, N.-Y. TONNERRE, *La Bretagne féodale, XI^e-XIII^e siècle*, Rennes, 1987, p. 59. On trouve dès 919-920 une mention de vicomtes non nominative : cf. *supra*, note 61.

85. Sur « La crise châtelaine des principautés » en France, consulter D. BARTHÉLEMY, *L'Ordre seigneurial, XI^e-XIII^e siècle*, t. 3 de la *Nouvelle Histoire de la France médiévale*, Paris, 1990, p. 13-51.

au tout premier rang des seigneurs châtelains sur lesquels ils jouissent d'une prééminence héritée de leur fonction passée.

Les origines des lignages vicomtaux

Les premiers vicomtes sont fréquemment issus d'anciens lignages aristocratiques. Ainsi, en Cornouaille, le vicomte Diles, souscripteur d'une charte de donation d'Alain Barbetorte en faveur de l'abbaye de Landévennec, datée de 944-952⁸⁶, serait un membre d'un lignage de machtierns attesté dans le Vannetais au milieu du IX^e siècle. Il semble apparenté à deux autres *optimates*, Alfred et le vicomte Ili⁸⁷. La famille de Guethenoc est d'origine vannetaise et peut-être machtiernale⁸⁸ : son lignage est « apparenté à une, voire plusieurs familles des régions de la Loire moyenne ou du Maine⁸⁹ », comme en témoigne le *nomen* récurrent de certains de ses descendants, Josselin. Le vicomte Morvan, qui serait fils du vicomte Ehuarn⁹⁰, ancêtre des vicomtes

de Cornouaille, porte un *nomen* qui est peut-être à rattacher à Murman⁹¹, qui s'opposa à Louis le Pieux.

Bien que leurs origines restent énigmatiques, il a été proposé que l'existence des vicomtes de Léon procède de la volonté des évêques de séparer leur *militia Christi* de la *militia principis*⁹². Les vicomtes auraient ensuite dépassé en puissance les prélats et un membre issu de leur lignage, Hamon, a même occupé le siège épiscopal, au milieu du XII^e siècle. Les titulaires de l'*honor* de Léon ne se sont jamais intitulés comtes, excepté Hervé « le Grand », peut-être à cause de l'*earldom of Wiltshire*, dont il fut brièvement détenteur⁹³.

Alors que ses ancêtres et ses descendants ont porté le titre de vicomte seul, Tanguy est présenté comme vicomte « de Poher » dans un acte du début du XII^e siècle et fut le seul représentant de cette maison à revendiquer cette appellation⁹⁴. Cette « dénomination “de Poher” choisie par Tanguy n'est pas sans poser un délicat problème⁹⁵ » et rien ne garan-

86. Cf. *supra*, note 84.

87. J. QUAGHEBEUR, *La Cornouaille...*, *op. cit.*, p. 111-113 ; J.-L. DEUFFIC, « Nécrologie de Landévennec », *Britannia christiana*, fasc. 3/1, 1983, p. 6 : *Pridie idus Septembris, obiit Yli vicecomes* (Bibl. nat. France, ms. fr. 22 337, f° 55-58). Nous avons aussi la mention d'un *Hili, vicecomes*, et d'un *Menki, vicecomes*, dans un acte falsifié du cartulaire de Redon, A. DE COURSON, *Cartulaire...*, *op. cit.*, n° CCCV, p. 257-258, daté d'entre 958-960 par H. GUILLOT, « Répertoire chronologique », dans *Cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon*, A. CHÉDEVILLE, H. GUILLOT, B. TANGUY (éd.), 2 vol., Rennes, 1998-2004, t. I, p. 71-78 (p. 77). Dans ce qui suit, toutes les datations des actes du cartulaire sont données d'après ce répertoire chronologique.

88. A. BOURRIQUEN, *Les Vicomtes de Rennes et leurs descendants, les Porhoët/Rohan, face au pouvoir (fin X^e-fin XII^e siècle)*, mémoire de master 2 d'histoire, dactyl., Université de Rennes 2, 2008, p. 6-18.

89. H. GUILLOT, « De la vicomté de Rennes à la vicomté de Porhoët (fin du X^e - milieu du XII^e siècle) », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXII, 1995, p. 5-23 (p. 22) ; A. CHÉDEVILLE, N.-Y. TONNERRE, *La Bretagne féodale...*, *op. cit.*, p. 157.

90. R.-F. LE MEN, É. ERNAULT, *Cartulaire de*

Landévennec, *op. cit.*, n° XLVI, p. 573 : *Ehuarn vicecomes testis*, acte daté de 1008-1019 selon H. GUILLOT, « Les vicomtes de Léon aux XI^e et XII^e siècles », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LI, 1971, p. 29-51 (p. 37, note 49).

91. J. QUAGHEBEUR, *La Cornouaille...*, *op. cit.*, p. 368, note 82.

92. A.-Y. BOURGÈS, « L'expansion territoriale des vicomtes de Léon... », art. cité, p. 355.

93. J. EVERARD, *Brittany and the Angevins : Province and Empire, 1158-1203*, Cambridge, 2000, p. 16. Beau-fils du roi Étienne, Hervé combat en Angleterre en 1139-1141 avant d'en être chassé. Il succède à son père vers 1157 et disparaît en 1169.

94. J. QUAGHEBEUR, « Pouvoir politique et puissance symbolique à Carhaix (IX^e-XII^e siècle) », *Bulletin de l'Association bretonne*, t. CX, 2001, p. 115-130 (p. 123).

95. ID., *La Cornouaille...*, *op. cit.*, p. 381. Sur cette question des origines du vicomte Tanguy, voir aussi A.-Y. BOURGÈS, *L'Hyères, vallée de saints : Gildas, Trémur, Trifin(e), Corentin, Conan et la fondation du prieuré de Carhaix*, http://andreyvesbourges.blogspot.com/2009_10_01_archive.html.

tit qu'elle corresponde à la réalité, car dans l'acte qui suit, souvent cité comme apportant la preuve de cette titulature, le premier paragraphe ne fait pas partie du texte original et n'est qu'une note introductive postérieure.

« Nous avons souhaité insérer au sein de ce petit écrit le don digne de mémoire que Tangui, vicomte de Poher, fit à Saint Sauveur pour l'âme de ses père et mère et pour son propre salut, ainsi que celui de ses frères et fils.

Alors qu'était assemblée, comme c'était l'usage, la cour de tous les nobles de Bretagne en présence du comte Alain, le vicomte Tangui, assistant au service divin dans l'église des moines, se recommanda aux prières de ces derniers. Il leur donna toute la terre que sa mère possédait près du château, le droit sur le sel en son marché, la dime de tous les revenus qui lui appartenaient sur les blés, moulins, pannages, venaisons et brasseries. Ces dons furent faits dans la salle capitulaire et Dieu en fut témoin. Un monastère ayant été construit sur ladite terre concédée, en l'honneur du Sauveur du monde, il (Tangui) donna aux serviteurs de Celui-ci la dime de la paroisse de Cléden qu'il possédait par droit héréditaire ainsi que celle de Collorec. Son épouse Omnio donna la dime de son moulin, et à leur exemple Alfred, fils Diles, alors mourant, donna la terre qu'il possédait en face du monastère, du consentement de son frère Landran et de Madoius, qui l'occupait. De même Even, fils Halanau, dans la crainte de la mort, donna la terre qu'il possédait devant le château.

Furent témoins de ces dons : Tanguy, vicomte ; Guethenoc, Fortis, Hilare et Thibaud, ses frères ainsi que Bernard et Eli, ses fils, témoins ; Daniel Collober et ses frères Bernard et Rodalt témoins ; Gorloies témoin et ses fils Blenliuuet et Guihomarch témoins ; Killai Rufus témoin ; Dumnouallon Flo témoin ; Killai Pengan témoin ; Morvan, Nannesuc, Marchaant témoins ; Even Louor ; du côté des religieux : Eudon, abbé témoin ; Merion, scribe, témoin.

Toutes ces donations furent confirmées par le très bienveillant évêque de Quimper, Benoît, à la demande de Gauthier, vénérable abbé de Redon. Que la grâce du seigneur soit avec ceux qui les respecteront. Amen⁹⁶. »

Dans le corps du document, Tangui est cité à deux reprises sous le seul titre de vicomte. Seule l'introduction le désigne comme vicomte de Poher. Cet acte n'est donc pas la preuve suffisante d'une titulature qui serait au demeurant unique pour ce lignage. Les Bernard/Tangui/Riwallon ont ainsi porté le titre de vicomte sans adjonction toponymique. Ils ne sont donc pas vicomtes « de Poher »,

96. *Cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon, op. cit.*, f° 181 v° ; A. DE COURSON, *Cartulaire...*, *op. cit.*, n° CCCLXXII, p. 332-333, daté entre le 10 octobre 1105 et juin 1107. Nous y avons introduit des paragraphes pour en faciliter la lecture :

Donum memoria dignum quod Tangicus, vicecomes de Poher, pro anima patris sui et matris et pro salute sua et fratrum ac filiorum, Sancto Salvatore dedit, huic paginule inserere studuimus.

Congregata apud Rothonom, ut moris erat, coram Alano principe, curia omnium nobilium Britannie, Tangicus vicecomes, audiens in ecclesia Dei servicium et religionem monachorum, commendavit se orationibus eorum. Et dedit eis terram totam quam mater sua juxta castellum habuerat, et salagium merchatu sui et omnium reddituum suorum decimam, id est annonarum, molendinorum, pasnagiorum, venationum, brascimorum. Data sunt hec in capitulo, teste Deo. Edificato autem in supradicta data terra monasterio in honore Salvatoris Mundi dedit servitoribus ejus decimam parrochie Cleven, quam jure hereditario possidebat, et decimam Choloroc. Dedit et uxor sua Omnio decimam molendini sui. Exemplo quorum Alfredus, filius Dilex, moriens, dedit terram suam quam ante monasterium habebat, annuentibus Landran fratre ejus et Madoio qui eam tenebat. Similiter Evenus, filius Halenau, timens mortem, dedit suam terram quam coram castello habebat.

Horum testes : Tangicus vicecomes, Guethenoc et Fortis et Hilarius et Thebaldus fratres, filii Tangici, Bernardus et Heli testes ; Daniel Collober et fratres ejus Bernardus et Rodaldus testes ; Gorloies testis, Blenluet et Guihomarcus testes, filii ejus ; Killai Rufus testis ; Dumnouallon Flo testis ; Killai Pengan testis ; Morvan Nannesuc, Marchaant, testes ; Evenus Louor ; de clericis Eudon abbas testis ; Merionus, scriptor testis.

Hec omnia confirmavit benignissimus Benedictus Chorisopitensis episcopus, rogante eum venerabili abbate Rothomensi Walterio. Gratia Domini sit servantibus ea. Amen.

mais ont bien été vicomtes « en Poher ». En effet, Tangui donne la dime qu'il possède en héritage à Cléden-Poher et Collorec, respectivement paroisse et trêve de l'archidiaconé de Poher. L'intérêt de cet acte vient aussi de ce qu'il mentionne la large parenté de Tangui, rarement évoquée : sa mère, dont le nom n'est pas cité et qui possède une terre près d'un *castellum*, sa femme, Omnio/Hodiern⁹⁷, ses frères, Guethenoc, Fortis, Hilaire et Thibaud, ainsi que ses fils, Bernard et Eli. C'est un foisonnement anthroponymique : Bernard vient du stock onomastique de son père, Éli serait issu de celui de sa mère, Hodiern⁹⁸, Guethenoc fait penser à une alliance avec la maison de Porhoët ; mais il y existe aussi un Guethenoc, plus proche géographiquement et chronologiquement, le fils du comte-évêque de Cornouaille Benoît, qui donne vers 1063 un domaine dans le *pagus* de Trégunc et dans la paroisse de Névez⁹⁹. La dédicace de l'église paroissiale de Clohars-Fouesnant, toute proche de Trégunc, a pu influencer le choix du *nomen* d'un des frères de Tanguy, Hilaire.

Deux hypothèses existent sur l'origine de ces vicomtes : la première les donne issus d'une branche cadette des vicomtes de Vannes, improprement dénommée seigneurs d'Hennebont¹⁰⁰, qui se serait installée en Poher à la faveur d'une union matrimoniale¹⁰¹ ; la seconde fait de Tanguy un descendant

d'un certain **Alveus vicecomes*¹⁰², beau-fils de Riwallon, seigneur châtelain de la seigneurie double de Dol et Combourg¹⁰³. Cette dernière hypothèse repose sur la présence du *nomen* Riwallon dans les lignées des vicomtes d'Alet et de Poher, alors que la première est étayée par la présence du *nomen* Tanguy dans celles des vicomtes de Vannes et de Poher. Or le *nomen* Riwallon est, à cette époque, plus répandu que Tanguy et le Vannetais plus proche du Poher que d'Alet, ce qui rend l'hypothèse « orientale » moins probable. Tanguy a par ailleurs épousé Hodiern, issue d'un lignage mineur des comtes de Cornouaille, la maison d'Alfred, possessionnée dans les environs de Guiscriff, afin de renforcer sa légitimité¹⁰⁴. La première mention de la vicomté de Poher que nous connaissons ne date que de 1262¹⁰⁵.

L'émancipation des lignages vicomtaux

Ces hommes sont soucieux de s'émanciper en profitant de circonstances favorables. Ainsi, en Cornouaille, c'est la disparition d'Alain Barbetorte et de son héritier légitime

97. Qu'il faudrait identifier avec Hodiern, de la maison d'Alfred, selon J. QUAGHEBEUR, *La Cornouaille...*, *op. cit.*, p. 386, note 182.

98. *Id.*, *ibid.*, p. 322, note 312.

99. P. PEYRON, *Cartulaire de l'Église de Quimper*, Quimper, 1909, n° 13, p. 41-42, 136 ; la datation est donnée par J. QUAGHEBEUR, *La Cornouaille...*, *op. cit.*, p. 188, note 83. Il existe une édition plus récente et meilleure de ce cartulaire : V. ROUDAUT-ADAM, *Réédition des cartulaires de l'église cathédrale Saint-Corentin de Quimper*, 2 vol., mémoire de maîtrise dactyl., Université de Bretagne occidentale, Brest, 1996.

100. J. QUAGHEBEUR, *La Cornouaille...*, *op. cit.*, p. 382, note 159.

101. Hypothèse contenue dans une communication

d'Hubert Guillotel dont seul un bref compte rendu a été publié : *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXIX, 1990, p. 397-398, et rappelée dans H. GUILLOTET, « Administration et finances ducales sous le règne de Conan III », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXVIII, 1991, p. 19-43 (p. 32) : « les vicomtes de Poher, qui apparaissent au XII^e siècle, devaient à l'origine être installés à Vannes. »

102. H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 426, d'après un titre de Marmoutier : *Alvei vicecomitis*.

103. Hypothèse qui apparaît pour la première fois dans le tableau généalogique d'H. GUILLOTET, « Des vicomtes d'Alet... », art. cité, p. 214, sans aucun développement ; elle est reprise et développée dans l'étude inédite mentionnée ci-dessus, note 101.

104. J. QUAGHEBEUR, *La Cornouaille...*, *op. cit.*, p. 385-386.

105. H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 986 : « Hervé le fiuz Palemon (Salomon) de Leon [renonçant en faveur du duc Jean I^{er} à] tote la terre que nous eumes en saisine en la vicomté de Pohaer, e tote la dreiture que nous avions en icelle terre, e devons avoir ».

Drogon, suivie des luttes entre ses fils adultérins puis de la rivalité entre les maisons de Nantes et de Rennes dans la seconde moitié du X^e siècle, qui permettent au vicomte Diles de se dégager de l'autorité des comtes de Nantes. Budic, qui serait son beau-fils, se pare du titre comtal vers l'an mil¹⁰⁶. Dans le comté de Nantes, Frioul, fils du vicomte Rouaud, profite de la disparition du comte, Mathias, remplacé par son neveu, Hoel de Cornouaille, vers 1050-1054, et de la lutte avec le duc Conan II, désireux de mettre la main sur ce comté. Le comté de Porhoët passe à la fin du X^e siècle sous la domination des comtes de Rennes, ces derniers y délèguent leur autorité aux vicomtes d'Alet¹⁰⁷. À Rennes, Josselin I^{er} est très présent à la cour ducale du temps d'Alain III. Toutefois, son successeur, Eudes, paraît se replier sur ses domaines patrimoniaux, notamment durant le temps où le comté de Rennes est administré par Geoffroy Grenonat, fils adultérin d'Alain III, entre 1066 et 1084. Il s'oppose au nouveau duc Hoel qu'il capture en 1068, avant de retrouver une place prééminente à l'avènement d'Alain IV.

Pour réussir, le vicomte érige un ou plusieurs châteaux, dotés d'un ou plusieurs bourgs, autour duquel s'organise une seigneurie châtelaine, souvent au sein de ses domaines patrimoniaux, comme à Donges, Josselin, Castennec en Bieuzy, Rohan, La Roche en Clédén-Poher ou Morlaix¹⁰⁸.

Les vicomtes attestés dans la zone contrôlée par les Eudonides ont en commun, avec leurs prédécesseurs carolingiens, d'être les adjoints des nouveaux comtes. Mais, dès leur première apparition, on ne les trouve pas dans les chefs-lieux (Lamballe et Guingamp), et ils sont associés à des lieux stratégiques qu'ils cherchent à contrôler. Ainsi à l'ouest du duché, vers 1156-1158¹⁰⁹, apparaît un **vicecomes de Lamvio*¹¹⁰ identifié avec un vicomte de Lannion¹¹¹ ; un autre représentant de ce lignage serait¹¹² *Robertus vicecomes*¹¹³, en 1050. À l'est, les actes sont un peu plus nombreux et permettent d'associer en 1202 *Suhart, filius Eudonis vicecomitis*¹¹⁴, à La Roche-Suhart.

109. H. GUILLOT, « Les origines du ressort de l'évêché de Dol », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LIV, 1977, p. 31-68 (p. 35).

110. H. MORICE, *Mémoires...*, op. cit., t. I, col. 626 : *vicecomiti de Lamvio*.

111. Première identification par B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *Les Papes et les Ducs de Bretagne. Essai sur les rapports du Saint-Siège avec un État*, 2 vol., Paris, 1928, t. I, p. 37.

112. S. MORIN, « De la noblesse de Bretagne au XI^e siècle : une noblesse "bretonne" ? », *Mémoires de l'Association pour la recherche et la sauvegarde des sites archéologiques du Trégor*, 2006, p. 5-17 (p. 17, note 67). Cette hypothèse repose sur une possible filiation avec les Eudonides en se fondant sur les noms de Robert et d'Eudes (cf. note suivante). Robert apparaît une seule fois chez les Eudonides et cela après un mariage avec la maison ducale de Normandie. Il nous semble qu'Eudes est un nom alors trop répandu pour servir de marqueur fiable. De plus, l'acte en question traite de *Nulliac* (Noyal près de Lamballe ou un des Noyal de l'évêché de Rennes) et Robert est cité comme témoin après *comes Eudo et nepos ejus Gaufridus*, ce qui ne favorise pas la localisation de Robert à Lannion. Nous mentionnons donc cette hypothèse sans y souscrire.

113. P. DE LA BIGNE-VILLENEUVE, « Cartulaire de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes », art. cité, n° XIII, p. 238-239 : *Robertus vicecomes et Eudo frater ejus*.

114. J. GESLIN DE BOURGOGNE, A. DE BARTHÉLEMY, *Anciens évêchés de Bretagne. Histoire et monuments*, 6 vol., Saint-Brieuc - Paris, 1855-1879, t. IV, n° VII, p. 50.

106. Le phénomène est analogue pour les lignages vicomtaux émancipés d'Angers et de Blois qui accèdent au titre comtal dans la seconde moitié du X^e siècle. Les premiers étendent leur domination dans toutes les directions à partir du *pagus* d'Angers, notamment du temps de Foulque Nerra (987-1040) qui oblige le comte de Nantes à lui prêter hommage. Les seconds sont leurs rivaux et s'assurent le contrôle du comté de Rennes, D. BARTHÉLEMY, *L'Ordre seigneurial...*, op. cit., p. 20.

107. H. GUILLOT, « Des vicomtes d'Alet... », art. cité, p. 203.

108. Cette thématique est développée plus bas.

Des destinées variables

Les lignages vicomtaux sont notamment dépendants des aléas des successions et des alliances matrimoniales. La plus belle réussite incombe à la première dynastie vicomtale de Cornouaille qui accède au titre comtal, vers l'an mil, puis ducal, en 1066 : cette famille dirige le duché durant un siècle. Par ailleurs, Eudes II de Porhoët, époux de la veuve de Conan III, est garde du duché et porte un temps le titre de *comes*, vers 1150-1180. Toutefois, dès les années 1120, cette vicomté a été scindée, les terres situées à l'ouest de l'Oust étant octroyées à un cadet qui conserve le titre vicomtal. Cette branche des « vicomtes de Rohan » se maintient durant tout le Moyen Âge alors que le lignage vicomtal de Porhoët tombe en quenouille au XIII^e siècle¹¹⁵. Une partie de ce fief passe dans les mains des Rohan, après le mariage de Béatrice de Clisson avec Alain VIII, vicomte de Rohan, au début du XV^e siècle.

D'autres lignages vicomtaux ont rapidement périclité. Ainsi, à la suite d'un litige avec l'abbé de Redon, Savary, vicomte de Donges, est déshérité de la vicomté et son château de Donges est détruit par le duc Conan III, entre 1138 et 1148. Le duc réaffirme ainsi son autorité dans le comté et met fin au voisinage d'un vicomte qui a commis l'erreur de s'installer trop près de Nantes¹¹⁶. Le titre de vicomte de Donges continue à être porté, mais par des lignages qui ne résident plus à Donges. Il en va de même pour le lignage vicomtal du Migron sur lequel nous avons une documentation assez abondante au XI^e siècle. Le

titre est porté pendant trois générations au moins : Droaloi¹¹⁷, son fils Judicael¹¹⁸, qui est aussi moine, et enfin Fredor, neveu de ce dernier¹¹⁹. Même lorsqu'ils ne sont pas appelés vicomtes, on rappelle leur rang éminent de *nobilissimi*¹²⁰. Dès sa première apparition, ce lignage est attaché au *castellum* du Migron¹²¹, puis une branche retient le patronyme toponymique de Frossay, paroisse dans laquelle est situé ce château¹²². Leur seigneurie est réduite, victime à la fois du renforcement du

117. A. DE COURSON, *Cartulaire...*, op. cit., n° CCXVII, p. 270-271 : *Droaloius, vicecomes*, entre 1019/1041 et 1052.

118. ID., *ibid.*, n° LVIII, p. 378-380 : *Judicalis, vicecomes*, le 30 septembre 1061 ; n° LXIII, p. 386-387 : *Judicael vicecomite, filio Droaloi*, entre 1061 et 1062, selon J.-P. BRUNTERC'H, « Compte rendu de Naissance de la Bretagne de Noël-Yves Tonnerre », *Revue historique*, n° 598, 1996, p. 135-140 (p. 138).

119. A. DE COURSON, *Cartulaire...*, n° CCCLXIV, p. 316-317 : *vicecomes Fredor*, entre 1052 et 1060 ; n° CCCLXV, p. 317-318 : *Fredorius vicecomes*, entre 1052 et 1060 ; L. MAÎTRE, « Les débuts de la féodalité dans la paroisse de Saint-Viau (Loire-Inférieure) », *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, t. LIV, 1913, p. 185-202 (p. 197) : *Fredorii vicecomitis atque Rodaldi filii ejus*, entre 1092 et 1107 selon J.-P. BRUNTERC'H, « Les origines de la seigneurie de Clisson », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXXII, 2004, p. 5-58 (p. 8-9). N.-Y. TONNERRE, *Naissance de la Bretagne...*, op. cit., p. 343, propose d'identifier *Rivallonis, filii vicomitis*, qui est l'un des signataires d'une convention passée avec l'abbaye de Saint-Serge d'Angers (Y. CHAUVIN, *Premier et second livres des cartulaires de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers (XI^e et XII^e siècles)*, 2 vol., Angers, 1997, t. I, n° 28, p. 42-43), avec le fils de Droaloi.

120. A. DE COURSON, *Cartulaire...*, n° CCCXVIII, p. 271-272 : *post decessum nobilissimi Droaloi, Gauslinus, filius ejus, cum uxore sua Gauscelina*, entre 1062 et 1084 ; n° CCXCVII, p. 248-249 : *nobilissimum virum Garsinum, Gosleni filium, de Migrone*, le 20 août 1127.

121. ID., *ibid.*, n° CCCXV, p. 268-269 : *Droaloi, filius Fredur, de castello Migron*, entre 1099/1019 et 1038 ; n° CCCIV, p. 256 : *Drongualoius de Migron*, entre 1030 et 1040 ; n° CCXCVII, p. 248-249.

122. ID., *ibid.*, n° CCXC, p. 238-240 : *Paganus de Frozai, testis*, le 30 décembre 1089 ; n° CCCXIV, p. 266-268 : *Fredorius, Fruzai dominus*, le 28 octobre 1100.

115. H. DU HALGOUËT, *La Vicomté de Rohan et ses seigneurs*, Saint-Brieuc - Paris, 1921, p. 22 : la maison de Porhoët s'éteignit à la mort d'Eudon III, en 1235 ; sa fille Mathilde transmet les deux tiers du fief à son mari, Raoul de Fougères.

116. H. GUILLOT, « Les origines du bourg de Donges. Une étape de la redistribution des pouvoirs ecclésiastiques et laïques aux XI^e-XII^e siècles », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. LXXXIV, 1977, p. 541-552.

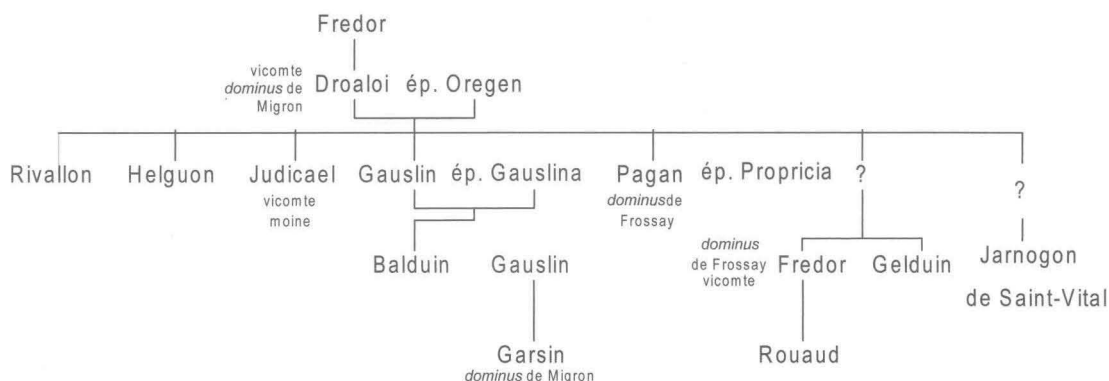


Fig. 5. – Les vicomtes du Migron et les seigneurs de Frossay.

pouvoir ducal et de l'émergence des sires de Retz (fig. 5).

En Basse-Bretagne, Riwallon serait le dernier des vicomtes dit « de Poher », en 1206¹²³ : il ne semble pas avoir laissé d'héritier. Au nord-est de la péninsule, la descendance de la branche aînée des vicomtes d'Alet disparaît après Gervais le Breton, cité vers 1120, qui est probablement le fils du dernier vicomte, Hamon III¹²⁴. Enfin, au nord-ouest du duché, Hervé IV de Léon, acculé à la ruine, vend sa vicomté au duc Jean I^{er} le Roux et renonce à son titre en 1276¹²⁵.

D'autres lignages ont réussi à se maintenir, en dépit de revers parfois sérieux. Il en est ainsi des vicomtes de Cornouaille qui,

après la guerre de 1163, ont vu leur zone d'influence territoriale se réduire au profit de leurs voisins léonards. C'est alors qu'ils prennent le titre de vicomtes du Faou, modeste chef-lieu autour duquel leurs domaines sont réorganisés¹²⁶.

La charte de fondation de l'abbaye de Lantenac¹²⁷ mentionne un vicomte jusqu'ici inconnu : *Alanus, vicecomes de Monteforti*¹²⁸. Selon une copie réalisée en 1350, l'acte daterait de 1149 ; or, une étude des épiscopats de *Gaufridus* (Saint-Brieuc) et de *Johannes* (Saint-Malo) nous pousse à déplacer d'une dizaine d'années la fondation : entre 1161

123. J. EVERARD, M. JONES, *The Charters of Duchess Constance...*, op. cit., n° Gu12, p. 15 : *Rivallonus vicecomes*.

124. H. GUILLLOT, « Des vicomtes d'Alet... », art. cité, p. 208, note 41.

125. A. LE MOYNE DE LA BORDERIE, *Recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne (XI^e, XII^e et XIII^e siècles)*, Rennes, 1888, extrait du *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XVII/1, 1885, p. 1-87, t. XVII/2, 1887, p. 341-436, t. XIX, 1889, p. 155-285, n° CLVII, p. 261-263.

126. La généalogie de ces vicomtes, la guerre de 1163 et ses conséquences sont analysés dans A.-Y. BOURGÈS, « L'expansion territoriale des vicomtes de Léon... », art. cité, p. 368-373. Le territoire qu'ils contrôlent se limite à une dizaine de paroisses et de trèves.

127. Abbaye de Notre-Dame de Lantenac, La Chèze (Côtes-d'Armor).

128. J. GESLIN DE BOURGOGNE, A. DE BARTHÉLEMY, *Anciens évêchés...*, op. cit., t. IV, 1864, n° I, p. 247 (Arch. dép. Côtes-d'Armor, H 321). Voici la liste des témoins : *testes eciam sunt Gaufridus, episcopus Briocensis, Johannes Macloviensis, Josthos et Alanus, fratres comitis, Alanus, vicecomes de Monteforti, Judicael de Malestrecto et Alanus, capellanus, et alii quamplures*.

et 1163¹²⁹. Deux hypothèses nous semblent alors possibles. La maison du vicomte Alain est à localiser soit à Montfort-sur-Meu (Ille-et-Vilaine), soit à Montfort-sur-Risle (Eure). En effet Montfort-sur-Meu n'est qu'à une soixantaine de kilomètres de La Chèze ; mais les seigneurs de Montfort/Gaël ne sont jamais qualifiés de vicomtes, alors que ceux de Montfort-sur-Risle bien que plus lointains sont mentionnés comme tels¹³⁰ et sont peut-être de proches connaissances d'Alain, ancêtre des La Zouche en Angleterre et témoin du même acte.

Nous savons peu de chose sur une autre lignée de vicomtes, attestée au XI^e siècle, qui serait liée à la maison de Rennes¹³¹. On peut proposer les filiations suivantes : à la première génération, Alain ; pour la deuxième, Guihomarch, vicomte, et Alfred, désigné comme fils d'Alain ; à la troisième, Alain, vicomte, et son frère Alfred ; à la quatrième enfin, Guihomarch, fils du vicomte Alain. La seule information supplémentaire que nous donnent ces bribes de filiation est qu'Alfred, fils d'Alain, a reçu toute la paroisse de Mordelles à l'exception de deux villages concédés à l'abbaye de Saint-Georges¹³². Il

y aurait donc, dans l'évêché de Rennes tout comme dans celui de Cornouaille, plusieurs lignées vicomtales, ne portant pas spécifiquement le nom d'une terre à laquelle les rattacher (fig. 6).

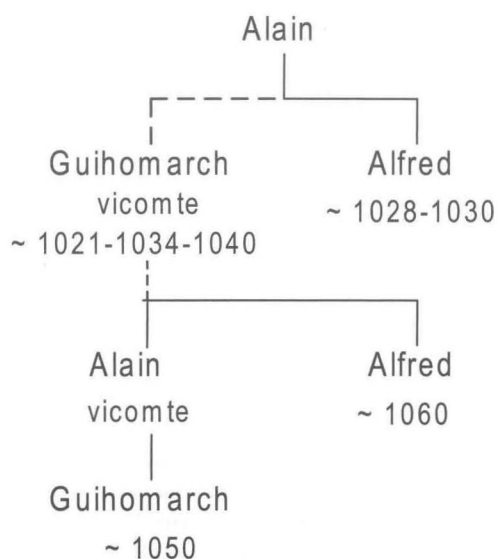


Fig. 6. – Lignage vicomtal des Alain/Guihomarch.

129. Jean transféra l'évêché d'Alet à Saint-Malo et mourut en 1163, Geoffroi commença son épiscopat à Saint-Brieuc après la mort de son prédécesseur, Judicael, en 1161, selon les *Chroniques annaulx*, H. MORICE, *Mémoires...*, op. cit., t. I, col. 5-6.

130. J. H. ROUND, *Calendar of Documents Preserved in France : 918-1206*, Londres, 1899, Touraine, acte n° 1167, daté de 1055 : *Hugonis vicecomitis de Monteforti*, d'après Bibl. nat. France, ms. Baluze, f° 44.

131. P. KERNÉVEZ, A.-Y. BOURGÈS, « Généalogie des vicomtes de Léon (XI^e, XII^e et XIII^e siècles) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXVI, 2007, p. 157-188 (p. 164, notes 45-47).

132. A. DE COURSON, *Cartulaire...*, op. cit., n° CCCLVI, p. 308 : *Guihomarcus Leonensis vicecomes*, en 1021 ; P. DE LA BIGNE-VILLENEUVE, « Cartulaire de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes », art. cité, n° I, p. 222 : *totam Mauricellie Alfrido Aaann (Alani) filio dedi*, vers 1028-1030, avec mention en note de la transcription de Du Paz : *Alfrido Alani filio* ; H. MORICE, *Mémoires...*, op. cit., t. I, col. 373 : *Guihomari vicecomitis*, vers 1034-1040 ;

Nous ne savons pas grand-chose non plus du *vicecomes Theuarhoc*¹³³, « témoin d'un jugement rendu par la cour de Conan II entre 1047 et 1066 en faveur de Saint-Georges de Rennes »¹³⁴. La datation de cet acte peut être précisée si on remarque que l'un des quatre jurés, *Eudo vicecomes*, est vicomte de Rennes au plus tôt entre 1062 et 1064¹³⁵. Quel est le ressort de *Theuarhoc* ? Il est sûrement situé

P. DE LA BIGNE-VILLENEUVE, art. cité, n° XIII, p. 239 : *Guichomarus, filius Alani vicecomitis* vers 1050 ; n° XIX, p. 249 : *Alfredus, frater Alani vicecomitis*, vers 1060.

133. ID., *ibid.*, n° XVII, p. 245.

134. H. GUILLLOT, « Des vicomtes d'Alet... », art. cité, p. 210.

135. ID., « De la vicomté de Rennes... », art. cité, p. 13.

dans le nord-ouest de la péninsule car le jugement concerne la paroisse de Pleubian et il figure en tête des témoins. Outre celui de Rennes (Eudes), l'acte mentionne également le vicomte d'Alet (Hamon III). À cette époque (1062/1064-1066), nous connaissons aussi le vicomte Alain, lié à la maison comtale de Rennes. Par ailleurs, les vicomtes de Lannion et de La Roche-Suhart n'apparaissent qu'à la fin du XII^e siècle, ce qui empêche de leur rattacher *Theuarhoc*. En revanche, le premier vicomte de Léon incontestable est Guiomarch, décédé en 1103 : l'unique possibilité restante serait donc que *Theuarhoc* soit un vicomte de Léon. Bien que ce *nomen* n'apparaisse plus ensuite dans ce lignage¹³⁶, cela pourrait renforcer l'hypothèse d'une zone d'influence des vicomtes de Léon bien au-delà de Morlaix.

Nous ne savons rien d'*Haymon le vicomte*¹³⁷ qui aurait été tué à la bataille de Conquereuil en 992¹³⁸. André Chédeville propose deux solutions : son appartenance, par sa mère, au lignage des vicomtes d'Alet qui portent ce *nomen*, ou son identification avec un « vicomte d'un des *pagi* du sud de la Loire, Herbauges, Mauges ou Tiffauges¹³⁹ ». La première hypothèse a été rejetée par Hubert Guillotel en se fondant sur une diffusion trop large de ce *nomen* à cette époque¹⁴⁰,

mais Joëlle Quaghebeur a, nous semble-t-il, montré de manière plus convaincante que la mère d'Hamon, la comtesse Judith, était une parente très proche du roi de Dyfed, Howell Dda, peut-être même la sœur de ce dernier¹⁴¹. Reste donc la seconde hypothèse que la proximité géographique rend possible, mais qui reste invérifiable vu l'état des sources.

Nous avons enfin relevé deux mentions d'un « vicomte de Bretagne » dans des documents émanant du domaine Plantagenêt : le vicomte de Rennes, Josselin I^{er}, mentionné en tant que témoin dans un acte du milieu du XI^e siècle sous le titre *Gozolinus, vicecomes Britanniae*¹⁴² ; Rolland de Dinan, cadet de sa famille et pourtant « le principal agent royal en Bretagne entre 1175 et 1181¹⁴³ », donné dans une source annalistique contemporaine comme *vicecomes domini Galfridi, filii regis Anglie, comitis Britannie*¹⁴⁴. Moins que « le reflet d'une prééminence des vicomtes de Rennes parmi ses pairs, parce que ses responsabilités s'exerçaient dans le comté patrimonial des ducs de Bretagne d'alors¹⁴⁵ », nous penchons plutôt pour l'utilisation hors de Bretagne d'une titulature reflétant un rôle proche du premier auxiliaire du prince breton, qui ne s'est vu reconnaître le titre ducal

136. Bien qu'il soit facile de faire fausse route lorsqu'on aborde l'étymologie, nous nous risquons à émettre l'hypothèse suivante : se pourrait-il que cette mention soit une forme corrompue d'un *nomen* composé dont le second terme serait **marchoc*, à rapprocher alors du *nomen* caractéristique des Léon : Guiomarch ?

137. *La Chronique de Nantes...*, *op. cit.*, p. 128 : « Haymon le vicomte, qui frère estoit desditz Hoel et Guérech, non pas d'un mesme père, mais de leur mère Judith. »

138. *Ibid.*, p. 132.

139. A. CHÉDEVILLE, « Un millénaire : la bataille de Conquereuil (992) et sa place dans l'histoire politique et militaire de la Bretagne », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXX, 1993, p. 365-384 (p. 371).

140. H. GUILLOTEL, « Des vicomtes d'Alet... », art. cité, p. 13, note 32.

141. J. QUAGHEBEUR, « Alain Barbe-Torte ou le retour improbable d'un prince en sa terre », *Bulletin de l'Association bretonne*, t. CXII, 2003, p. 143-168 (p. 160).

142. Charte en faveur de Saint-Nicolas d'Angers rédigée entre le 21 juin 1040 et le 1^{er} avril 1046, confirmée par le roi Philippe I^{er} : *Recueil des actes de Philippe I^{er}, roi de France (1059-1108)*, éd. M. Prou, Paris, 1908, n^o CLVII, p. 391-395.

143. « The principal royal agent in Brittany from 1175 to 1181 », J. EVERARD, *Brittany and the Angevins...*, *op. cit.*, p. 148.

144. P. GROSJEAN, « Vies et Miracles de S. Petroc : I. Le dossier du manuscrit de Gotha », *Analecta Bollandiana*, t. 74/1-2, 1956, p. 131-188 (p. 178).

145. H. GUILLOTEL, « De la vicomté de Rennes... », art. cité, p. 13.

par l'administration royale qu'en 1297, c'est-à-dire d'un « vice-comte » de Bretagne¹⁴⁶.

L'évocation de l'histoire de cette dizaine de lignages vicomtaux nous montre des fortunes diverses. Le vicomte apparaît fréquemment comme un homme issu d'un ancien lignage qui, soucieux de s'émanciper en profitant de circonstances favorables, érige un premier château autour duquel s'organise une seigneurie châtelaine, à partir de domaines patrimoniaux. Le destin du lignage tient à divers facteurs : les mariages qui sont l'occasion de renforcer des alliances, les successions qui, à l'inverse, provoquent un morcellement éventuel des terres du lignage vicomtal ; l'affaiblissement puis le renforcement de la puissance des pouvoirs comtaux, tout comme l'éloignement des rivaux, comtes ou autres seigneurs châtelains, contribuent encore à la diversification des destinées vicomtales.

L'émergence des seigneurs châtelains

À l'issue des invasions scandinaves et après la restauration du pouvoir par Alain Barbetorte, la Bretagne a connu une réorganisation territoriale partielle. Les structures préexistantes, évêchés et comtés, ont servi de cadre et de nouvelles circonscriptions sont apparues aux XI^e et XII^e siècles.

Les *kemenet*

Une structure en particulier retient d'abord notre attention : le *kemenet*, quelquefois traduit dans les actes par le latin *commendatio*¹⁴⁷. Un récolement rapide permet de recenser une demi-douzaine de ces topo-

nymes : Kemenet-Ily, dans l'évêché de Léon, vers la fin du XI^e siècle¹⁴⁸ ; Kemenet-Heboe, en 1029¹⁴⁹, et Kemenet-Guegant, entre 1160 et 1181¹⁵⁰, en Vannetais ; Kemenet-Maen, en Cornouaille, au plus tard au XII^e siècle¹⁵¹. Deux autres *kemenet* sont attestés : l'un, en 1208¹⁵², à l'ouest de Quimper, en Cornouaille, et l'autre, en 1287¹⁵³, dans l'évêché de Tréguier. Par contre, les vocables Guéméné-Penfao¹⁵⁴, Gouesnach, Gomené et Gommenec'h¹⁵⁵ ont une origine différente.

148. Cf. note précédente. Un acte tardif mentionne *Kaemenédili* en 1434, R. BLANCHARD, *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne (1402-1442)*, 5 vol., Nantes, 1889-1895, t. IV, p. 101, n° 2173.

149. *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, éd. L. MAÏTRE et P. DE BERTHOUE, 2^e éd., Rennes-Paris, 1904, fragment de chronique, p. 124 : *Kemenet Hebou*.

150. L. ROSENZWEIG, *Cartulaire général du Morbihan, recueil de documents authentiques pour servir à l'histoire des pays qui forment ce département*, Vannes, 1895, p. 181, n° 225 : *Kemenet-Guegant*, dont l'actuelle commune de Guéméné-sur-Scorff a conservé le nom.

151. P. PEYRON, *Cartulaire de l'Église de Quimper...*, *op. cit.*, n° 13, p. 37-42, dans une compilation de pièces rapportant des dons faits à saint Corentin aux XI^e et XII^e siècles : *Hincmon filius Saludem moriens pro anima sua cujusdam villae nomine Kaer-Uhel in Kemmenet partem S. Chorentino in perpetuum dedit* (« Hincmon, fils de Saludem, mourant, a donné à saint Corentin, pour le repos de son âme, une part de la villa nommée Kerhuel, située dans le Kemenet »). Nous identifions ce *kemenet* avec le *Kemenet Maen* de 1267, *ibid.*, acte n° 103, p. 161-163, car le lignage de Saluden a des biens patrimoniaux dans cette région, J. QUAGHEBEUR, *La Cornouaille...*, *op. cit.*, p. 162-165.

152. Bibl. mun. Rennes, ms. 498, *Traité historique des barons de Bretagne...*, p. 324 : *in quinque plebibus an Kemenet*, in *Plebe Cuvan* [Pluguffan], in *Plebe Merin* [Plomelin], in *Plebe Castelli* [Plogastel], in *Plebe Nidi* [Plonéis], in *Capite Arth* [Penhars], et in *Nemus Schyriou* [Coëtisquiriou].

153. J. GESLIN DE BOURGOGNE, A. DE BARTHÉLEMY, *Anciens évêchés...*, *op. cit.*, t. IV, 1864, n° CCCLXXVIII, p. 209 : *curie domini Golovie et Kemeneti*.

154. Il procède de *Gwen-menez pen-faou*, « à l'extrémité (lisière) d'un bois de hêtre sur la colline blanche (sacrée) ».

155. Ils ont pour origine l'expression **gou-meneh*, « sous la dépendance des moines ».

146. A. BOURRIQUEN, *Les Vicomtes de Rennes...*, *op. cit.*, p. 61, propose pour l'acte de 1040-1046 une interprétation « diplomatique, soulignant [le] possible rôle de représentant du pouvoir breton à la cour d'Anjou ».

147. R. FAWTIER, « Ingomar, historien breton », dans les *Mélanges d'histoire du Moyen Âge offerts à M. Ferdinand Lot par ses amis et ses élèves*, Paris, 1925, p. 181-203 (p. 188) : *in confinium pagi Leonum et commendatione Illi*.

L'hagiographie atteste l'existence de certains de ces *kemenet* dans le courant du XI^e siècle¹⁵⁶. Comme de nombreux toponymes, les *kemenet* sont composés de deux termes, dont le second est un anthroponyme qui conserve le souvenir de son premier détenteur. Ceux qui nous sont parvenus (Ily, Guengant, Heboe et Maen) semblent correspondre à des personnages homonymes de la haute aristocratie : Guegon (attesté au milieu du XI^e siècle) et Hepwou sont d'ascendance royale¹⁵⁷, Ily est un vicomte¹⁵⁸, Maen reste pour nous un inconnu qui paraît n'avoir laissé aucune trace autre que la paroisse de Quéménéven (Finistère).

Il faut remarquer que l'ensemble des *kemenet* ici répertoriés sont localisés à l'ouest de la frontière linguistique bretonne. Nous pensons que le terme *kemenet* procède du verbe *comyna*, (découper, détacher)¹⁵⁹ et qu'il a été traduit en latin par *commendatio* et non pas l'inverse. Il fait référence à un nouveau territoire « découpé » et concédé à une personne. C'est pourquoi nous le considérons comme le probable archétype du protofief¹⁶⁰. Il semble qu'il y ait eu deux vagues de création des *kemenet*. La première daterait du X^e siècle où se constituent de vastes entités couvrant plusieurs dizaines de paroisses lors de la dislocation des *pagi*. Ces *kemenet* ont tous été à l'origine de circonscriptions religieuses : l'archidiaconé de Kemenet-Ily ainsi que les doyennés de Kemenet-Heboe et de Kemenet-Guegant. La seconde, plus tardive (XII^e, voire

XIII^e siècle), voit la création de territoires regroupant seulement quelques paroisses qui forment des seigneuries châtelaines, semblables aux vicomtés châtelaines étudiées ci-dessous : les deux *kemenet* cornouaillais et celui d'entre le Trioux et le Leff sont dans ce cas.

Les toponymes en « roche »

Comme le remarque Bernard Tanguy, « l'usage du mot "roche" pour désigner des forteresses ne [s'est] répandu qu'à partir du début du XI^e siècle¹⁶¹ ». Nous avons effectué un rapide récolement de ces toponymes composés de deux termes, dont le second est un anthroponyme : celui-ci est le témoin de l'émergence d'un homme et d'un lignage aristocratique. Nous avons donc, par exemple, exclu Rochefort (citée pour la première fois en 1260¹⁶²), La Roche en Cléden-Poher, Roc-Castel en Saint-Goazec ainsi que Castellar-Roc'h en Goulven¹⁶³. Nous avons tenté de dater l'apparition de ces « roches » en en recherchant les premières mentions. Un premier groupe, datant des XI^e ou XII^e siècles, fait référence à des fondateurs confirmés ou probables appartenant à la haute aristocratie : Piriou, Morvan et Suhart sont issus de familles comtales ou vicomtales tandis que Bernard, Derrien, Helgomarch et Jagu sont des barons (fig. 7). C'est peut-être pour cette raison qu'ils ont laissé plus de traces dans les textes, alors que pour d'autres « roches » nous n'avons retrouvé que des mentions plus tardives. Pour ce second groupe, dont l'apparition semble postérieure d'au moins un siècle au précédent, l'anthroponyme qui les caractérise ne fait plus référence à un

156. R. FAWTIER, « Ingomar, historien breton », art. cité, p. 188, Vie de saint Judicael : *commendatione Illi* ; *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, op. cit., p. 7, Vie de saint Gurthiern : *Chemeneth Eboeu* ; *Ibid.*, p. 23, Vie de sainte Ninnoc : *Kemenet Heboeu*.

157. R.-F. LE MEN, É. ERNAULT, *Cartulaire de Landévennec*, op. cit., n° XXIV, p. 560-562.

158. Cf. *supra*, note 87.

159. G. BERNIER, *Les Chrétientés bretonnes continentales depuis les origines jusqu'au IX^e siècle*, Rennes, 1982, p. 84.

160. Nous sommes redevables à Bernard Tanguy qui a partagé avec nous son opinion sur les *kemenet*.

161. B. TANGUY, « Les *pagi* bretons médiévaux », art. cité, p. 389.

162. L. ROSENZWEIG, *Cartulaire général du Morbihan...*, op. cit., n° 311, p. 254 : *in feodo de Rupe-Forti*.

163. P. KERNÉVEZ, *Les Fortifications médiévales du Finistère, mottes, enceintes et châteaux*, Rennes, 1997, p. 177 et 82-83.

Toponyme	Localisation (commune, évêché d'Ancien Régime, département actuel)	Première mention relevée	Hypothèse de datation
La Roche-Bernard	La Roche-Bernard (Vannes, Morbihan)	1026 ¹⁶⁴	XI ^e siècle
La Roche-Pirou	Priziac (Vannes, Morbihan)	1280 ¹⁶⁵	XI ^e siècle
La Roche-Morvan	La Roche-Maurice (Léon, Finistère)	1263 ¹⁶⁶	XI ^e siècle ¹⁶⁷
La Roche-Tanguy	Trébry (Saint-Brieuc, Côtes-d'Armor)	1132 ¹⁶⁸	XII ^e siècle
La Roche-Derrien	La Roche-Derrien (Tréguier, Côtes-d'Armor)	vers 1183-1202 ¹⁶⁹	XII ^e siècle
La Roche-Jagu	Ploëzal (Tréguier, Côtes-d'Armor)	1251 ¹⁷⁰	XII ^e siècle ¹⁷¹
La Roche-Suhart	Trémuson (Saint-Brieuc, Côtes-d'Armor)	1287 ¹⁷²	XII ^e siècle ¹⁷³
La Roche-Helgomarch	Saint-Thois (Cornouaille, Finistère)	1294 ¹⁷⁴	XII ^e siècle ¹⁷⁵
La Roche-Moisan	Arzano (Vannes, Finistère)	1282 ¹⁷⁶	XII ^e siècle ¹⁷⁷

Fig. 7. – Les « roches » anthroponymiques précoces.

fondateur, mais au nom patronymique de la famille qui s'y est fixée (fig. 8). Certaines « roches » ont conservé une fonction militaire jusqu'au XVI^e siècle, comme La Roche-Maurice devenu le principal château de la seigneurie de Léon¹⁷⁸.

La localisation des « roches » de la première catégorie pas plus que celle des *kemenet* ne semblent suivre de règle particulière, sauf peut-être ceux de l'évêché de Vannes qui sont proches des frontières diocésaines, mais leur étude détaillée reste à faire. (fig. 9).

164. H. MORICE, *Mémoires...*, op. cit., t. I, col. 363 : *Simon Bernardi filius, Dominus Roche*.

165. A. DE LA BORDERIE, *Recueil d'actes...*, op. cit., n° CLII, p. 229-230 : *Roche Perio*. Le lieu doit son nom à Perio, fils de Benoît, comte-évêque de Cornouaille, qui vivait au début du XI^e siècle, J. QUAGHEBEUR, *La Cornouaille...*, op. cit., p. 279-280 ; il eut lui-même un fils, Guegon de La Roche, A. DE LA BORDERIE, *ibid.*, n° VIII, p. 17-21 : *Guigonius de Roca*.

166. H. MORICE, *Mémoires...*, op. cit., t. I, col. 989 : *Rupe Morvan*.

167. J. MARTINEAU, P. KERNÉVEZ, « Le château de La Roche-Maurice », *Congrès archéologique de France. Finistère*, 2007, Paris, 2009, p. 151.

168. H. MORICE, *Mémoires...*, op. cit., t. I, col. 569 : *rupem Tingulii*.

169. ID., *ibid.*, t. I, col. 639-640 : *Derianus Dominus de Rupe*.

170. *Ibid.*, t. I, col. 951 : *Ricardi Domini de Rupe Jaguti*.

171. Il doit peut-être son nom à Jagu, déjà décédé en 1123, *ibid.*, t. I, col. 547 : *Riou filius Jagu*, cité parmi les barons du comte Étienne.

172. R. COUFFON, « Quelques notes sur les seigneurs d'Avaugour », *Bulletin et Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. LXV, 1933, p. 81-141 (p. 108, note 86).

173. Le fondateur est Suhart, cité en 1202.

174. F. MORVAN, « Le Livre des Ostz (1294) : un éclairage sur les rapports du duc avec la noblesse bretonne à la fin du XIII^e siècle », *Noblesses de Bretagne du Moyen Âge à nos jours*, actes de la journée d'étude tenue à Guingamp le 22 novembre 1997, J. KERHERVÉ (dir.), 1999, p. 37-88 (p. 85, note 335).

175. Il doit son nom au lignage d'Haelgomarch, J. QUAGHEBEUR, *La Cornouaille...*, op. cit., p. 421-424.

176. H. MORICE, *Mémoires...*, op. cit., t. I, col. 978 : *Geffroi de la Rochemoisan, escuyer*.

177. La première mention formelle de la Roche-Moisan date de 1282, mais on trouve, dans une donation au monastère de Sainte-Croix de Quimperlé de la *villa Albi, sita in parrochia de Lebin* (aujourd'hui Pont-Scorff), la mention suivante : *prior de Rocha, Juthael capellanus de Arthnou [Arzano], Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, op. cit., n° XXVIII, p. 162-163. La proximité de Pont-Scorff et d'Arzano nous pousse à suivre P. Le Duc, *Histoire de l'abbaye...*, op. cit., p. 229, note 4, et à localiser ce *prior de Rocha* à la Roche-Moisan en Arzano. Placide Le Duc date cet acte de 1167 environ.

178. J. MARTINEAU, P. KERNÉVEZ, « Le château de La Roche-Maurice », art. cité, p. 151-166. Le nom primitif du château est *Roc'h Morvan*.

Toponyme	Localisation (commune, évêché d'Ancien Régime, département actuel)	Première mention relevée
La Roche-Droniou	Callac (Cornouaille, Côtes-d'Armor)	1300 ¹⁷⁹ ?
La Roche-Huon	Trézelan (Tréguier, Côtes-d'Armor)	1330 ¹⁸⁰
La Roche-Guézennec	Mûr-de-Bretagne (Cornouaille, Côtes-d'Armor)	1377 ¹⁸¹
La Roche-Gouyon	Plévenon (Saint-Brieuc, Côtes-d'Armor)	1379 ¹⁸²
La Roche-Hervé	Missillac (Nantes, Loire-Atlantique)	1396 ¹⁸³
La Roche-Giffard	Saint-Sulpice-des-Landes (Rennes, Ille-et-Vilaine)	1406 ¹⁸⁴ ?

Fig. 8. – Les « roches » anthroponymiques tardives.

Les vicomtés châtelaines

Les vicomtes participent à la dislocation des circonscriptions anciennes, notamment des *pagi*, et sont aussi à l'origine de la création de châtelainies. À Nantes, Frioul quitte le chef-lieu du comté et fonde une seigneurie châtelaine, au cœur de ses biens héréditaires. Elle s'étend sur une vingtaine de paroisses autour d'un donjon, un *dongio* auquel la localité de Donges doit peut-être son nom. Les moines de Marmoutier viennent y édifier un prieuré et un second bourg, entre 1065 et 1072. Les deux fils de Frioul prennent le titre de vicomte de Donges à la fin du XI^e siècle¹⁸⁵. Guethenoc, ancêtre des vicomtes de Rennes, détient des biens dans le bassin de l'Oust, à plusieurs dizaines de kilomètres à l'ouest de Rennes¹⁸⁶. Son fils, Josselin I^{er}, vicomte de Rennes¹⁸⁷, édifie un château auquel il donne son nom, vers 1030, aux confins des évêchés d'Alet et de Vannes : deux prieurés et deux bourgs y sont établis par les moines de Redon et de Marmoutier. C'est avec son

181. H. DU HALGOUËT, « Inventaires des titres des seigneuries de La Roche-Guehennec, Launay-Mûr et autres, paroisse de Mûr », *Bulletin et Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. LXXXII, 1953, p. 105-107 (p. 107) : 7 février 1377, acquêt pour cent francs d'or de la seigneurie de La Roche-Guehennec, par Jehan du Fou, de Guyon Boscher, vendeur.

182. M. JONES, *Letters, Orders and Musters of Bertrand du Guesclin 1357-1380*, Woodbridge, 2004, n° 868, p. 315-316.

183. E. DE CORNULIER, « Essai sur le dictionnaire des terres et des seigneuries comprises dans l'ancien comté nantais et dans le territoire actuel du département de la Loire-Inférieure », *Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, t. XXX, 1859, p. 479-600 (lettre K à Y, p. 560).

184. R. KERVILER, *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, 11 vol., nouv. éd., Mayenne, 1978-1985, t. IV, p. 309 : « Guillaume [de la Chapelle] épousa, vers 1406, Martine de la Lande, dame de la Roche-Giffart en Saint-Sulpice. »

185. H. GUILLOTTEL, « Les origines du bourg de Donges ... », art. cité.

186. C'est là qu'il aurait bâti un château vers l'an mil, Château-Tro, en Guilliers. Selon Hubert Guillotel, les notices du cartulaire de Redon concernant ce lignage vicomtal ont été réécrites voire falsifiées par les moines, notamment celle qualifiant Guethenoc de *vicechomes de Castello Thro*. Leur but était d'éclipser les moines de Marmoutier de ce qu'ils considéraient comme relevant de leur sphère d'influence, ID., « De la vicomté de Rennes... », art. cité, p. 16-18.

187. Ce serait lui, et non son père, qui aurait accédé au titre vicomtal, A. BOURRIQUEN, « Les origines de Pontivy et les Rohan aux XII^e et XIII^e siècles », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXXVIII, 2010, p. 31-46 (p. 31-32).

179. H. TORCHET, Y. TORCHET, *Réformation des fouages de 1426. Diocèse ou évêché de Cornouaille*, Paris, 2002, p. 181, sans référence de source.

180. *Monuments originaux de l'histoire de Saint Yves*, publiés par A. LE MOYNE DE LA BORDERIE, J. DANIEL, T. PERQUIS, D. TEMPIER, Saint-Brieuc, 1887, témoin XVII, p. 50-52 : *Alanus de Rocha Hugonis, domicellus*, de la paroisse de Trézelan, âgé de 60 ans.

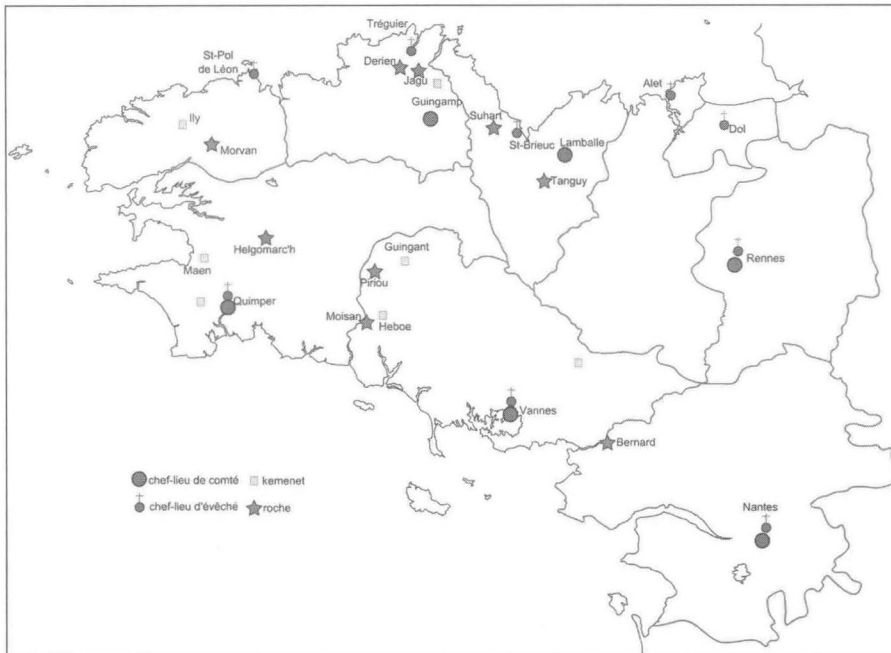


Fig. 9. – Les « roches » et les *kemenet* vers 1050.
Cartographie A. de La Pinonnais et B. Yeure'h.

fil, Josselin II, que se dessine l'essor de la seigneurie châtelaine, autour du château éponyme devenu la principale forteresse de la nouvelle vicomté de Porhoët¹⁸⁸. Un cadet de ce lignage, Alain, initialement installé dans la vieille forteresse de Castennec en Bieuzy, édifie un autre château à Rohan dont il cède le bourg aux moines de Marmoutier en 1127¹⁸⁹. Par ailleurs, la forte emprise des descendants des vicomtes d'Alet sur le nord de l'évêché

de ce nom et sur celui de Dol se traduit par le contrôle des châteaux de Dol, Combourg, Dinan et Châteauneuf-de-la-Noë.

Le château de Tanguy, vicomte dit « de Poher », semble bien avoir été l'ouvrage de La Roche en Cléden-Poher¹⁹⁰, à une dizaine de kilomètres à l'ouest de Carhaix. Il y existait une puissante motte dotée de deux basses-cours dans un site naturellement défendu mais aujourd'hui altéré¹⁹¹. Les vicomtes de Cornouaille (dont procèdent les vicomtes du Faou) semblent avoir eu la garde de la forteresse de Châteaulin¹⁹² : ils ont pu ainsi mieux

188. On retrouve dans les actes du début du XII^e siècle des mentions comme *castello Joscelini* (1105), *vicecomes de castro Joscelini* (1108), *Porehet castrum, videlicet Joscelini* (1105-1114), *vicecomes de Porrehodio castro* (1114-1118) et *vicecomes de Pourehoi*, H. GUILLOTEL, « De la vicomté de Rennes... », art. cité, p. 20-21.

189. ID., *ibid.*, p. 21, note 67. Cette donation intervient un an avant celle d'Hervé de Léon aux mêmes moines de Marmoutier, à l'origine du prieuré Saint-Martin de Morlaix.

190. Cette localisation a été pour la première fois avancée par Hubert Guillotel, cf. *supra*, note 101.

191. P. KERNÉVEZ, *Les Fortifications médiévales du Finistère...*, *op. cit.*, p. 58-60.

192. J. QUAGHEBEUR, *La Cornouaille...*, *op. cit.*, p. 144.

défendre le nord du comté de Cornouaille, face à l'expansionnisme territorial des vicomtes de Léon, attesté dès le milieu du XI^e siècle. Bien que les sources écrites ne permettent pas de l'affirmer formellement¹⁹³, la morphologie du site et la récente découverte d'un denier retrouvé sur la plage de Sainte-Anne-la-Palud combinant le nom de Budic, comte de Cornouaille, et un atelier monétaire à Châteaulin¹⁹⁴ valident la datation jusqu'alors retenue (fin du X^e siècle).

On peut enfin probablement attribuer au vicomte Morvan la construction du châ-

193. Les cartulaires de Landévennec, Quimperlé et Quimper contiennent trois copies assez similaires d'une liste « comtale » pour la Cornouaille. Elles ont été respectivement transcrites en 1047-1055, en 1124-1128 et au milieu du XIII^e siècle, H. GUILLOT, « Cartulaires bretons médiévaux », dans *Les Cartulaires*, O. GUYOTJEANNIN, L. MORELLE, M. PARISSE (dir.), actes de la table ronde organisée par l'École nationale des chartes et le G.D.R 121 du C.N.R.S. (Paris, 5-7 décembre 1991), Genève-Paris, 1993, p. 325-341 (p. 336-337). Celle de Landévennec donne Budic *bud berhuc*, alors que celles de Quimperlé et de Quimper lui donnent le surnom de *Castellin*. Or nous relevons que « les mots *Bud Berhuc* sont une addition d'une autre main, probablement du douzième siècle » (R.-F. LE MEN, É. ERNAULT, *Cartulaire de Landévennec*, op.cit., n° LIV, p. 576), tandis que La Borderie indique que la liste « est en écriture du XII^e siècle [...], *Bud Berhuc*, d'une écriture plus récente qui semble du XIII^e siècle » (J. QUAGHEBEUR, *La Cornouaille...*, op.cit., p. 144). Tout cela tend à montrer que la liste initiale ne comportait pas de déterminant au Budic qui suit Diles. Les ajouts (*Bud Berhuc* et *Castellin*) dateraient au plus tôt du XII^e siècle. Nous pensons dès lors que la mention de *Castellin*, dans cette liste, ne peut pas être utilisée pour dater l'apparition de cette place forte au X^e siècle. Le cartulaire de Quimperlé (Quimper s'inspirant de Quimperlé pour cette liste) est la seule source écrite qui emploie ce qualificatif. Nous considérons donc cette mention comme tardive. Il faut de plus remarquer que « l'essentiel de leurs possessions patrimoniales [celles de comtes de Cornouaille] n'était pas situé à proximité du *castrum* » (Id., *ibid.*, p. 203), ce qui est en opposition avec la pratique des autres lignées vicomtales qui érigent leurs forteresses au cœur de leurs biens patrimoniaux.

194. A. DIZERBO, M. DHÉNIN, « Un denier d'un comte de Cornouaille (début du XI^e siècle) », *Bulletin de la Société française de numismatique*, 56^e année, n° 1, 2001, p. 6-9 ; l'avvers donne : + *BVDICOCOCON'S*, et le revers : + *NINOCASTELLO*.

teau de La Roche-Maurice, l'ancien *Roc'h Morvan*, sur l'Élorn, à l'est de Landerneau, dans le second quart du XI^e siècle. Ce nid d'aigle a pu servir de « verrou », tout comme les mottes de Daoulas et peut-être de Pont-de-Buis, destinées à contrôler le franchissement de la Mignonne et de la Douffine sur la route menant de Landerneau à Châteaulin. L'installation du lignage vicomtal au Faou pourrait être plus tardive ; il ne prend ce nom que dans la seconde moitié du XII^e siècle.

La plupart des châteaux apparaissent dans nos sources au XI^e ou au XII^e siècle (fig. 10 et *infra*, en annexe, liste des forteresses) : l'apparition de bourgs castraux¹⁹⁵ créés par les vicomtes paraît contemporaine de la territorialisation de leur titulature. Ils ont ainsi contribué à la dislocation des *pagi* bretons, à part dans le Vannetais et le Rennais, où l'émiettement de la puissance publique semble plutôt avoir profité à l'émergence de châtellenies n'ayant pas de lien avéré avec des vicomtes. Un panorama des lignages identifiés ci-dessus permet de s'en rendre compte.

L'héritage des comtes et vicomtes au XIII^e siècle

Des filiations parfois incertaines

Les familles comtales et vicomtales ont, dans leur quasi-totalité, essaimé en dehors du chef-lieu de leurs domaines patrimoniaux, et les lignées châtelaines du XIII^e siècle en sont en partie issues. Comme le constatait déjà Michael Jones il y a près de trente ans, « beaucoup de seigneurs châtelains étaient issus de familles comtales dont les origines peuvent remonter aux temps carolingiens, alors que le processus d'établissement des châtellenies héréditaires peut être suivi avec un certain degré de certitude [...]. Il est

195. Sur la notion de bourg castral, voir A. DEBORD, « Les bourgs castraux dans l'ouest de la France », dans *Châteaux et peuplement en Europe occidentale du X^e au XVIII^e siècle*, Flaran 1 (1979), Auch, 1980, p. 57-74.

possible que des recherches futures révèlent qu'en Bretagne beaucoup de châtelains qui ne sont pas aujourd'hui reliés à des familles comtales ne sont pas tout à fait les hommes nouveaux qu'ils semblent être vers l'an mil et que leurs titres de vicomtes, vicaires, etc., suggèrent parfois qu'ils ont pu avoir des antécédents carolingiens comme ceux de certaines familles en Anjou et en Touraine¹⁹⁶. » La pauvreté archivistique, en particulier en Basse-Bretagne, ne permet pas toujours de se prononcer sur les hypothèses de filiations énumérées ci-dessous.

Des descendants d'Alain le Grand perdirent le contrôle du comté de Vannes accaparé par les comtes de Rennes mais se seraient repliés sur le site de Rieux pour donner naissance à la maison du même nom¹⁹⁷, tandis que d'autres auraient fondé le lignage d'Elven¹⁹⁸.

Les héritiers des vicomtes d'Alet ont exercé de hautes fonctions dans l'évêché de Dol. Leurs successeurs seraient les vicomtes de Poudouvre, avec pour premier représentant *Rodulfus vicecomes*¹⁹⁹. Le titre vicomtal semble ensuite s'être attaché à la terre de

la Bellière²⁰⁰. Nous relevons parmi les descendants agnatiques des vicomtes d'Alet les détenteurs de la double seigneurie de Dol/Combours, les Châteaubriant ainsi que les Dinan. Ces derniers, bien que cadets, ont porté le titre vicomtal. À la différence des Rohan, ils l'ont perdu une ou deux générations plus tard²⁰¹.

À la fin du XII^e siècle, la maison vicomtale de Léon a donné une branche cadette qui a prospéré, celle des seigneurs de Léon ou Hervéides²⁰².

Ses représentants n'ont jamais porté le titre de vicomte de Léon ; cette maison aurait aussi donné, par descendance agnatique, les Lesquélen, les Kermavan et les Languéouëz.

Les fiefs des Eudonides furent confisqués par Pierre Mauclerc au nom de sa femme, Alix de Thouars, duchesse de Bretagne, qui revendiquait l'héritage d'Alain le Noir. Le jeune comte Henri II, spolié de ses biens familiaux, prit alors le nom d'un des châteaux resté en sa possession, celui d'Avaugour. Des Eudonides, sont issus en juveigneurie, au XIII^e siècle, les Coëtmen et les Quintin.

La proximité géographique nous pousse à voir dans les vicomtes de Tonquédec les

196. [...] *many of the first lords of castles were descended from comital families whose origins can be traced back to Carolingian times, whilst the process of establishing the hereditary castellanies can be followed with a fair degree of certainty [...]. It is possible future research will reveal that in Brittany many of the castellans who are yet not clearly linked with comital families were not quite the new men they appear to have been c. 1000 and that as their titles, vicecomes, vicarius, etc., sometimes suggest, they did indeed have Carolingian antecedents like those of certain families in Anjou and Touraine*, M. JONES, « The Defence of Medieval Brittany : A Survey of the Establishment of Fortified Towns, Castles and Frontiers from the Gallo-Roman Period to the End of the Middle Ages », dans *The Creation of Brittany : A Late Medieval State*, Londres, 1988, p. 13-68 (p. 28-29) ; initialement publié dans *Archeological Journal*, t. CXXXVIII, 1981, p. 149-204.

197. N.-Y. TONNERRE, *Naissance de la Bretagne...*, *op. cit.*, p. 355-356.

198. ID., *ibid.*, p. 354-355.

199. H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 627 : *Rodulfo vicecomiti*.

200. H. GUILLLOT, « Des vicomtes d'Alet... », art. cité., p. 214.

201. Le vicomte Josselin, ancêtre des Dinan, est cité comme témoin avec le titre vicomtal dans trois actes, H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 369, 372 et 375 ; OGÉE, *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, 2 vol., 2^e éd., 1845, t. I, p. 221 : « En 1066, Olivier, vicomte de Dinan, fonda pour huit moines le prieuré de Saint-Malo de Dinan, dans un des faubourgs de ce nom » (sans référence de source).

202. Nous les appellerons désormais Hervéides, à la suite d'A.-Y. BOURGÈS, « La cour ducale de Bretagne et la légende arthurienne au bas Moyen Âge : prolégomènes à une édition critique des fragments du *Livre des faits d'Arthur* », dans G. BURON, H. BIHAN, B. MERDRIGNAC (dir.), *À travers les îles celtiques, A-dreuz an inizi keltiek, Per insulas scotticas, Mélanges à la mémoire de Gwenaël Le Duc (Britannia monastica, 12)*, Rennes, 2008, p. 79-119 (p. 111, note 150).

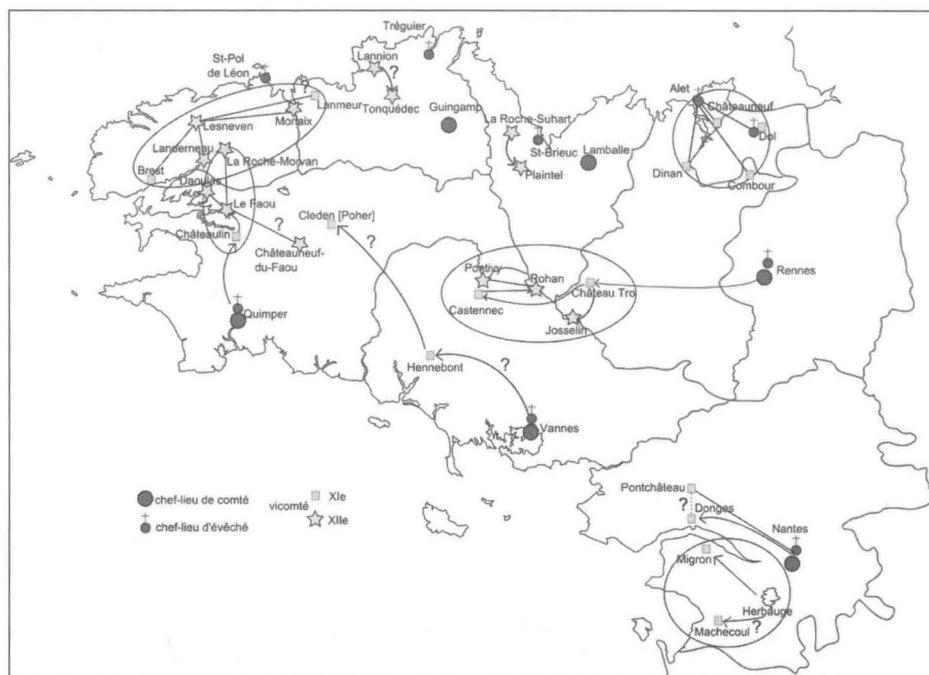


Fig. 10 – Carte des châteaux liés à l'enchâtellement des vicomtes.

Les flèches symbolisent le transfert de lieu de commandement ainsi que le déplacement des lieux de pouvoir vicomtaux. Les liens sans flèches tentent de reconstruire l'essaimage châtelain des lignages vicomtaux. Les points d'interrogation correspondent à des hypothèses. Les ellipses recouvrent les zones d'influences des plus grands lignages vicomtaux.

Cartographie A. de La Pinsonnais et B. Yeurc'h.

successeurs des vicomtes de Lannion²⁰³. Les vicomtes de Plaintel ainsi que la famille Le Vicomte trouveraient leur origine dans les descendants de Suhart, fils du vicomte Eudes²⁰⁴.

Dans le Nantais, au sud de la Loire, les premiers seigneurs de Retz/Machecoul et de

Chéméré ont vraisemblablement une origine commune²⁰⁵, qui remonterait aux vicomtes d'Herbauges²⁰⁶. Les vicomtes du Migron ont abandonné le titre vicomtal au profit de celui de seigneur de Frossay ; au nord, les vicomtes

203. ID., « Comtes de Lannion et princes de Lanmeur : deux exemples d'un mytheme récurrent dans les généalogies nobiliaires bretonnes », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXI, 2002, p. 313-321 (p. 314).

204. ID., « Notes sur les origines de la vicomté de Plaintel », *Bulletin et mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. CXV, 1987, p. 3-13.

205. J.-P. BRUNTERC'H, « Puissance temporelle et pouvoir diocésain des évêques de Nantes entre 936 et 1049 », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXI, 1984, p. 29-82 (p. 51, note 148).

206. N.-Y. TONNERRE, « Quelques remarques sur les origines de Machecoul », dans C. LAURENT, B. MERDRIGNAC, D. PICHOT (dir.), *Mondes de l'Ouest et villes du monde. Regards sur les sociétés médiévales. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville*, Rennes, 1998, p. 155-164 (p. 159).

de Donges seraient de proches parents des seigneurs du Pellerin²⁰⁷ et de Sion²⁰⁸.

Des vicomtés tardives

Les premières mentions de Gourin remontent à la fin du XII^e siècle²⁰⁹. La seule mention de la vicomté de Gourin que nous connaissions date de 1294²¹⁰, mais cette terre, sans le titre de vicomté, est déjà dans les mains du duc, vers 1262-1267²¹¹. Cette mainmise ducale est sans doute récente et a sûrement un lien avec l'achat par le duc de droits sur la vicomté de Poher en 1262²¹², date qui correspond à la première mention, bien tardive, de cette dernière vicomté.

Selon Stéphane Morin, « malgré les efforts de René Couffon et François Merlet²¹³,

l'ancienneté de la vicomté de Pléhédel ne paraît pas remonter au-delà du XIII^e siècle, si ce n'est du XIV^e²¹⁴ ».

« La terre au visconte de Pomerit a Ploengonual » est attestée dans le bailliage de Penthievre en 1294²¹⁵. La première citation de la paroisse de *Pumurit* daterait de 1160²¹⁶ et sa qualification comme vicomté (*vicecomitis*) apparaît en 1330²¹⁷. Les premières mentions associant les Du Chastellier à la terre de Pommerit avec le titre de vicomte datent de 1329²¹⁸, 1407²¹⁹, 1412²²⁰ et 1420²²¹. Les Du Chastellier sont également associés à cette même terre mais sans

207. F. MORVAN, « Au cœur de l'entourage des ducs de Bretagne, Thibaud de Derval (vers 1289-vers 1330), vicomte de Donges, seigneur de Rochefort », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXXVII, 2009, p. 5-47, (p. 14).

208. ID., *ibid.*, p. 15, note 41, citant l'abbé JOSNIN, « La terre de Sion et ses seigneurs », *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, t. XXIV, 1885, 2^e semestre, p. 89-107 (p. 89), qui ne donne ni source ni argument pour étayer cette hypothèse.

209. Entre 1163 et 1186 (abbatiate de Riwallon), *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, *op. cit.*, n° XCV p. 250 ; in *Gorurein* ; *ibid.*, n° XCVI, p. 251, *ad hostium ecclesie de Goruurein*, dans une donation du vicomte Tanguy.

210. F. MORVAN, « Le Livre des Ostz (1294)... », art. cité, p. 86, note 350 : *le visconte de Gourbrin*.

211. B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, « Le plus ancien rôle des comptes du duché, 1262 », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XXVI, 1946, p. 49-68 ; article 33, p. 67, notes 39 et 40 : *Recepta de Kemperlé [...] x lb. de cappelano de Gorvrein* [Gourin, corrigé à tort en *cappelano de Guesgnii* (Guissény)]. L'article 30 renvoie à l'année 1262, et le 41 au vendredi après l'octave de l'Épiphanie 1266, c'est-à-dire le 19 janvier 1267 (n. s.). L'article 33 est donc à placer entre ces deux dates, certainement plus près de la première.

212. H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 986 : « Hervé le fiuz Palemon [Salomon] de Leon [renonçant en faveur du duc Jean I^{er} à] tote la terre que nous eumes en saisine en la vicomté de Pohaer, e tote la dreiture que nous avions en icelle terre, e devons avoir. »

213. R. COUFFON, F. MERLET, « Notes sur les origines de la vicomté de Pléhédel », *Bulletin et Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. LXIV, 1932, p. 5-90.

214. S. MORIN, « De la noblesse de Bretagne au XI^e siècle... », art. cité, p. 17, note 70.

215. F. MORVAN, « Le Livre des Ostz (1294)... », art. cité, p. 80.

216. B. TANGUY, *Dictionnaire des noms de communes, trèves et paroisses des Côtes-d'Armor*, *op. cit.*, p. 240.

217. A. DE LA BORDERIE, *Recueil d'actes...*, *op. cit.*, témoins LXII (p. 132) : *Plebe Pouereut Vicecomitis* et CXVI (p. 182) : *Pomerit Vice Comititis*. Indications aimablement fournies par Jean-Luc Deuffic qui projette de donner une nouvelle édition augmentée de l'enquête de canonisation de saint Yves dans la revue *Pecia* sous le titre *Yvo Haelori. Saint Yves*.

218. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1294 : accord entre *episcopus Trecorensis* et *Alanum de Castellano, militem, vicecomitem de Pommerit*, au sujet du patronage de l'église de Pommerit, *Anno Domini M^o CCC^o vicesimo nono*.

219. Prise de possession des places et forteresses du comte de Penthievre du nom du duc pour quinze jours seulement, à titre de rachat, sauf à en jouir l'année entière, à la mort du comte de Penthievre, H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. II, col. 796-797 : « messire Alain du Chastellier, vicomte de Pommerit. »

220. Arrêt du parlement de Paris pour Julienne de Montauban, dame de Pommerit, ID., *ibid.*, t. II, col. 868-870 : *fidelem nostrum Johannem du Chastellier militem Vicecomitem de Pommerit Vicecomite*.

221. Capitulation des bourgeois de Guingamp, ID., *ibid.*, t. II, col. 1003 : « messire Jehan du Chastellier, vicomte de Pomerit ».

ce titre, en 1381²²² et 1426²²³, alors qu'à ces mêmes dates des Coëtmen sont qualifiés de vicomtes. Les choses se compliquent encore lorsqu'on sait que, le 7 octobre 1420, un mandement du duc Jean V cite « en la parroisse de Planguenoual [...], une tenue appelée la viconté de Pommerit²²⁴ », appartenant à Robert de Dinan, baron de Châteaubriant. Nous ne savons pas expliquer cette situation complexe. Il est par contre certain qu'il y a eu au début du XIV^e siècle, et probablement dès le XIII^e siècle, un vicomte qui a tenu une terre appelée Pommerit.

Les Laval, héritiers des Vitré, ont pris le titre de vicomte de Rennes en se référant, semble-t-il, à une affirmation de Pierre Le Baud dans les *Chroniques de Vitré* : « Et ainsi pour ses coutumes de Rennes et autres debvoirs qui appartindrent en ladite cité (Rennes) à Ruivallons par le droict de sa femme, lesquels droicts et coutumes l'on appeloit Vicaireries ; et aussi, pour la garde du chasteau de Rennes et autres privileges, fut Ruivallon appelé Vicaire de Rennes ; lequel nom fut apres continué par plusieurs ans à ses successeurs et depuis appelez Vicomtes, qui est un mesme²²⁵. » La date la plus basse mentionnée dans ces chroniques est 1493, Le Baud est décédé en 1505. Moins d'un demi-siècle plus tard, on trouve la première mention d'un Laval portant le titre de vicomte de Rennes dans le testament de Guy XVII (1544)²²⁶.

D'autres terres encore prennent le titre de vicomté, mais plus tardivement. Cela peut s'expliquer par différents phénomènes. Tout d'abord par captation, comme ce fut le cas pour les Coëtmen : la qualification de vicomté, tout d'abord attachée à la terre de Tonquédec, le fut ensuite à celle de Coëtmen après une alliance, puis à celle de Plestin, possession des Coëtmen²²⁷. De même, le titre vicomtal des Rohan a été transporté sur les terres de l'évêché de Léon qu'ils ont reçues en héritage lors de leur alliance avec la branche cadette de Léon, alors que le véritable détenteur du titre de vicomte de Léon était le duc de Bretagne puis le roi de France. Les proximités géographiques et onomastiques entre la vicomté de Pommerit en Planguenoual et la terre de Saint-Denoual rendent probable la captation du titre de vicomté. Une autre explication est l'usurpation, lorsque les documents prouvent qu'à une époque antérieure les terres ne sont pas titrées et qu'elles n'ont pas été promues régulièrement entre-temps, comme c'est le cas pour Quemper-Guézennec, châtelanie en 1405²²⁸, Coëtquenan (Plouguerneau, Finistère), seigneurie en 1458²²⁹, Goarlot (Kernével, Finistère), seigneurie en 1496²³⁰ ou encore Troguindy (Penvénan, Côtes-d'Armor), seigneurie en 1554²³¹.

L'apparition de vicomtés au XII^e et XIII^e siècles, surtout dans les domaines des

222. Signataires du traité de Guérande ratifié à Guingamp, ID., *ibid.*, t. II, col. 277-278 : « Jehan du Chastelier, sire de Pommerit », alors que les Coëtmen, Dinan et du Faou y sont appelés vicomtes.

223. H. TORCHET, *Réformation des fouages de 1426. Diocèse ou évêché de Tréguier*, Paris, 2003, p. 70-73 : à « Pomerit le Viconte », on trouve trois mentions du « sire de Pommerit », alors que les Coëtmen portent, lors de cette réformation, le titre de vicomte.

224. R. BLANCHARD, *Lettres et mandements de Jean V...*, *op. cit.*, t. III, n° 1455, p. 44.

225. P. LE BAUD, *Histoire de Bretagne avec les chroniques des maisons de Vitré et de Laval*, éd. P. D'HOZIER, Paris, 1638, seconde partie, p. 6 des *Chroniques de Vitré*.

226. A. BERTRAND DE BROUSSILLON, « La maison de Laval », *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, t. XVII, 1901, p. 187-246 (acte n° 2569, p. 188).

227. Y. BOTREL, *Les Justices seigneuriales de l'évêché de Tréguier*, Guingamp, 2002, p. 43 : « La confusion a pu venir de ce que Plestin a appartenu, de la fin du XIII^e siècle au moins à celle du XV^e, aux Coatmen. »

228. ID., *ibid.*, p. 43.

229. Comte DE ROSMORDUC, *La Noblesse de Bretagne devant la Chambre de la réformation, 1668-1671. Arrêts de maintenue de noblesse*, 4 vol., Saint-Brieuc, 1896-1905, t. III, p. 397.

230. Arch., dép. Finistère, 1 E 244.

231. Y. BOTREL, *Les Justices seigneuriales...*, *op. cit.*, p. 43.

Eudonides, est contemporaine de la période de domination de l'empire angevin sur la Bretagne. Ne peut-on pas alors envisager que certains de ces vicomtes bretons soient comparables aux vicomtes normands et aux shérifs anglais d'alors ? L'exemple le plus probant pourrait être la lignée des seigneurs de La Roche-Suhart. En effet, dans le cadre de cette hypothèse, une mutation de la première maison de Craon (dont deux représentants ont porté le *nomen* Suhart) par les Plantagenêts pourrait expliquer l'apparition d'un vicomte homonyme en Goëlo²³².

Il est remarquable de constater à l'issue de cette étude que nous trouvons, dès la fin du XIII^e siècle, le duc titulaire de tous les *honores* comtaux (Rennes, Porhoët, Vannes, Cornouaille et Nantes) et de la quasi-totalité des *honores* vicomtaux, par captation (Rennes, Vannes, Nantes, Alet et Quimper) ou par achat (Léon²³³, Dinan²³⁴ et Hennebont²³⁵). Il s'agit ici, pensons-nous, d'une action délibérée qui a en partie guidé la politique d'accroissement du domaine ducal qu'ont initiée les ducs de la maison de Dreux. Les lignages vicomtaux attestés au XI^e siècle se sont implantés sur leurs terres patrimoniales, mais avec diverses fortunes. Certaines familles déclinent

(vicomtes de Donges, de la Bellière et du Faou, seigneurs d'Hennebont et de Frossay), d'autres se maintiennent (familles de Porhoët, Rieux et Dinan), et quelques-unes connaissent un accroissement de leur rayonnement (Léon²³⁶ et Rohan). En 1294, dans le *Livre des Ostz*, n'apparaissent plus que deux vicomtes (Donges et Rohan²³⁷), ainsi que quatre vicomtes (Rohan, Pommerit, Tonquédec et Gourin²³⁸). Le titre de vicomte devient alors en Bretagne un marqueur hiérarchique de la haute aristocratie positionnée entre un niveau princier hors d'atteinte (duc et comtes) et l'aristocratie représentée par les barons.

Pour approfondir la question, il faudrait, à partir d'un catalogue des actes et des mentions littéraires des vicomtes en Bretagne²³⁹, rendre compte en détail de l'évolution des lignées vicomtales sur plusieurs générations. La territorialisation de leur titulature, leurs fondations, notamment dans les sanctuaires qui leur servent de nécropoles, la cartographie de leurs donations, ainsi que la reconstitution de leur entourage vassalique sont quelques pistes de recherche qui permettront assurément de mieux les cerner²⁴⁰. Puisse cet article servir de prolégomènes à cette étude.

232. M. BRAND'HONNEUR, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes. Habitat à motte et société chevaleresque (XI^e-XII^e siècles)*, Rennes, 2001, p. 122, note 228, a déjà proposé cette identification sans fournir de raison pouvant expliquer ce déplacement.

233. A. DE LA BORDERIE, *Recueil d'actes...*, *op. cit.*, p. 238-274.

234. H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 991-992 et 1066-1067 : vente de la partie sud de la seigneurie de Dinan par Alain d'Avaugour à Pierre de Bretagne en 1264, qui n'est définitivement validée qu'en 1283 par Henri d'Avaugour et le duc Jean I^{er}.

235. Hennebont est aux mains du duc au plus tard en 1265, *Id.*, *ibid.*, t. I, col. 998-999 : cession de toute la terre d'Hennebont à Jean I^{er} par son fils Pierre. En août 1264, ce dernier possédait déjà Hennebont en indivis avec

Hervé de Léon, A. DE LA BORDERIE, *Recueil d'actes...*, n° CXXXV, p. 214-216.

236. A.-Y. BOURGÈS, « L'expansion territoriale des vicomtes de Léon... », art. cité.

237. F. MORVAN, « Le *Livre des Ostz* (1294)... », art. cité, p. 73 : « vicomté de Donges » ; p. 78 : « visconté de Rohan ».

238. *Id.*, *ibid.*, p. 78 : « le visconte de Rohan » ; p. 80 : « la terre au visconte de Pomerit à Ploengonual » ; p. 81 : « le visconte de Tonquedeuc » ; p. 86 : « le visconte de Gourbrin ».

239. P. KERNÉVEZ, A.-Y. BOURGÈS, « Généalogie des vicomtes de Léon... », art. cité, pour une première approche de ce type en ce qui concerne les vicomtes de Léon.

240. Arnaud Bourriquen prépare un doctorat d'histoire à l'université de Rennes 2 intitulé : *Les Vicomtes en Bretagne, X^e-XV^e siècle*.

ANNEXE			
Châteaux ([commune], évêché)	Première occurrence	Hypothèse de datation	Constructeur
Donges (Nantes)	1064-1072 ²⁴¹	début XI ^e s.	vicomte de Nantes
Pontchâteau (Nantes)	1096 ²⁴²	fin XI ^e s. ?	parents du vicomte de Donges ²⁴³ ?
Le Migron ([Frossay], Nantes)	1009/1019-1038 ²⁴⁴	début XI ^e s.	descendants du vicomte d'Herbauges ²⁴⁵
Machecoul (Nantes)	1055 ²⁴⁶	début XI ^e s.	<i>id.</i> ? ²⁴⁷
Châteaubriant (Nantes)	1028/1037-1049 ²⁴⁸	début XI ^e s.	descendants du vicomte d'Alet
Hennebont (Vannes)	1057/1059-1127 ²⁴⁹	début XI ^e s.	vicomte de Vannes ? ²⁵⁰
Château-Tro ([Guilliers], Saint-Malo)	1008/1009-1032 ²⁵¹	début XI ^e s.	vicomte de Rennes
Josselin (Saint-Malo, Vannes)	1105 ²⁵²	début XII ^e s. ²⁵³	<i>id.</i>
Castennec ([Bieuzy], Vannes)	1118-1128 ²⁵⁴	fin XI ^e s.	vicomte de Porhoët
Rohan (Vannes)	1127 ²⁵⁵	début XII ^e s.	<i>id.</i>
Les Salles ([Pontivy], Vannes)	1160-1181 ²⁵⁶	XII ^e s.	vicomte de Rohan
Dol (Dol)	1064-1066 ²⁵⁷	fin IX ^e s.	descendants du vicomte d'Alet
Combour[g] (Saint-Malo)	1053 ²⁵⁸	début XI ^e s. ²⁵⁹	<i>id.</i>
Dinan (Saint-Malo)	1070-1118 ²⁶⁰	début XI ^e s. ? ²⁶¹	<i>id.</i>
Châteauneuf-de-la-Noë ([Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine], Saint-Malo)	1047-1057 ²⁶²	fin XI ^e s.	<i>id.</i>
Clédén-Poher (Cornouaille)	1081-1114 ²⁶³	XI ^e s. ²⁶⁴	vicomte dit « de Poher »
Châteaulin (Cornouaille)	1089-1114 ²⁶⁵	X ^e s.	vicomte de Cornouaille ²⁶⁶
La Roche-Morvan ([La Roche-Maurice], Léon)	1263 ²⁶⁷	XI ^e s.	<i>id.</i>
Le Faou (Cornouaille)	1173 ²⁶⁸	XII ^e s. ?	<i>id.</i>
Daoulas (Cornouaille)	1163 ²⁶⁹	XII ^e s.	<i>id.</i>
Châteauneuf-du-Faou (Cornouaille)	1186 ²⁷⁰	XII ^e s.	<i>id.</i> ?
Morlaix (Léon, Tréguier)	1128 ²⁷¹	XII ^e s.	vicomte de Léon
Brest (Léon)	1240 ²⁷²	XI ^e s. ?	<i>id.</i>
Lesneven (Léon)	1192 ²⁷³	XII ^e s.	<i>id.</i>
Landerneau (Léon, Cornouaille)	1206 ²⁷⁴	XII ^e s.	<i>id.</i>
Lanmeur (Dol)	XI ^e s. ²⁷⁵	XI ^e s.	<i>id.</i> ?
Lannion (Tréguier)	1188 ²⁷⁶	XII ^e s.	vicomte de Lannion
Tonquédec (Tréguier)	1209-1212 ²⁷⁷	XII ^e s.	<i>id.</i> ? ²⁷⁸
La Roche-Suhart (Saint-Brieuc)	1287 ²⁷⁹	XII ^e s.	vicomte Suhart
Plaintel (Saint-Brieuc)	1202 ²⁸⁰	XII ^e s.	<i>id.</i>

Fig. 11. – Tableau des châteaux liés à l'enchâtellement des vicomtes.

241. H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 435-6 (Arch. dép. Loire-Atlantique, 4 H 132) : *castellum suum Dongium*. La datation est donnée par H. GUILLOTET, « Les origines du bourg de Donges.... », art. cité, p. 541.
242. H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 471-473, et un résumé daté de cette chartre dans E.-F.-C. DE BREHIER, « Chartes relatives au prieuré de Pontchâteau (diocèse de Nantes) », *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, t. III, 1863, p. 17-40 (p. 18-19, de *Ponte Castelli*).
243. Hypothèse avancée par N.-Y. TONNERRE, *Naissance de la Bretagne...*, *op. cit.*, p. 345, note 4.
244. *Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne*, *op. cit.*, n° CCCXV, p. 268-269 : *de castello Migron*, acte daté par H. GUILLOTET, « Répertoire chronologique », art. cité, p. 77.
245. H. GUILLOTET, « Les origines du bourg de Donges ... », art. cité, p. 544.
246. A. DE COURSON, *Cartulaire...*, *op. cit.*, n° CCCXII, p. 264-265 : *opidum Sancte Crucis*.
247. N.-Y. TONNERRE, « Quelques remarques sur les origines de Machecoul », dans *Mondes de l'Ouest...*, *op. cit.*, p. 155-164 (p. 158-160).
248. H. GUILLOTET, « La place de Châteaubriant dans l'essor des châtellenies bretonnes (XI^e-XII^e siècle) », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXVI, 1989, p. 5-46 (p. 37) : *castro Briencii*.
249. *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, *op. cit.*, p. 45, d'après la *Vita Gurthierni* : *Castro Henpont*. Datation d'après A.-Y. BOURGÈS, « Propagande ducale, réforme grégorienne et renouveau monastique : la production hagiographique en Bretagne sous les ducs de la maison de Cornouaille », *Le Pouvoir et la Foi au Moyen Âge, en Bretagne et dans l'Europe de l'Ouest*. Mélanges en mémoire du professeur Hubert Guillotel, J. QUAGUEBEUR, S. SOLEIL (dir.), Rennes, 2010, p. 145-166 (p. 159, note 70).
250. *Supra*, note 100.
251. A. DE COURSON, *Cartulaire...*, *op. cit.*, n° CCXCII, p. 241 : *Guethenocus de castello Thro*, acte falsifié daté par H. GUILLOTET, « Répertoire chronologique », art. cité, p. 77.
252. L. ROSENZWEIG, *Cartulaire général du Morbihan...*, *op. cit.*, n° 185, p. 149 : *cellam de Castello Joscilini*.
253. *Supra*, note 251, qui évoque le transfert de Château-Tro vers ce qui deviendra Josselin.
254. A. DE COURSON, *Cartulaire...*, *op. cit.*, n° CCCXCI, p. 349 : *illustris vicecomes castri Noici Alanus [...]*, daté par H. GUILLOTET, « Répertoire chronologique », art. cité, p. 78.
255. L. ROSENZWEIG, *Cartulaire général du Morbihan...*, *op. cit.*, n° 204, p. 165 : *ad portam castri sui novi quod vocatur Rohan*.
256. ID., *ibid.*, n° 225, p. 181 : *hospitale de Pontivy elemosine Alani vicecomitis, scilicet unus burgensis in unoquoque castello suo* (« hôpital de Pontivy, aumônes d'Alain, vicomte, à savoir un bourgeois dans son château »). Le nom du château n'est pas mentionné, mais il s'agit de l'ancien château des Salles en Pontivy.
257. M. BRAND'HONNEUR, *Manoirs et châteaux...*, *op. cit.*, p. 58 : *castrum Dolensi*, probablement d'après H. GUILLOTET, *Les Actes des ducs de Bretagne (944-1148)*, thèse d'histoire du droit dactyl., Université de Paris II, 1973, n° 66.
258. M. BRAND'HONNEUR, *Manoirs et châteaux...*, *op. cit.*, p. 57 : *castellum Comborno*, probablement d'après le livre noir de Saint-Florent de Saumur, Bibl. nat. France, nouv. acq. lat. 1930, fol. LXIV v^o et LXV, cité par H. GUILLOTET, « Combour : protohistoire d'une seigneurie et mise en œuvre de la réforme grégorienne », dans *Family Trees and the Roots of Politics: The Prosopography of Britain and France from the Tenth to the Twelfth Century*, éd. K. S. B. Keats-Rohan, Woodbridge, 1997, p. 269-298 (p. 286, note 57).
259. M. BRAND'HONNEUR, *Manoirs et châteaux...*, *op. cit.*, p. 131.
260. ID., *ibid.*, p. 148, note 88, d'après Arch. dép. Maine-et-Loire, H 3357. Autre mention, entre 1123-1124, J. GESLIN DE BOURGOGNE, A. DE BARTHÉLEMY, *Anciens évêchés...*, *op. cit.*, t. IV, n° IX, p. 397 : *excepto castello Oliverii [de Dinanno]*.
261. La première mention de Dinan date du début du XI^e siècle : *Costulinus de Dinam*, P. DE LA BIGNE-VILLENEUVE, « Cartulaire de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes », art. cité, n° XVIII, p. 246-247. Cette mention a été rajoutée au XV^e siècle, et la datation (1040) est de l'éditeur.
262. ID., *ibid.*, n° XIII, p. 238-239 : *castellum [...]* in *Nulliaco*. Identification et datation, M. BRAND'HONNEUR, *Manoirs et châteaux...*, *op. cit.*, p. 106-107.
263. *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, *op. cit.*, n° LXXI, p. 216 : *apud Rupem Cletguenn*, datation des éditeurs. Deux autres mentions sont contemporaines : *apud Roch Cletguenn*, entre 1107 et 1112 (*ibid.*, n° LXXII, p. 218), et *parrochie Cleven*, entre 1105 et 1107 (cf. note 96).
264. Ce site fait partie du groupe des « roches », composées avec un anthroponyme, étudiées plus haut.
265. R.-F. LE MEN, É. ERNAULT, *Cartulaire de Landévennec*, *op. cit.*, n° L, p. 574-575 : *juxta Castrum, quod vocatur Castellin*. Datation d'après H. GUILLOTET, *Les Actes des ducs de Bretagne...*, *op. cit.*, n° 119, p. 374.
266. Les vicomtes du Faou, bien qu'ils ne soient pas les constructeurs du château de Châteaulin, semblent en avoir la garde, au plus tard en 1162, J.-L. DEUFFIC, « Nécrologe de Landévennec », *Britannia christiana*, fascicule 3/1 (1983), notice n° 68, p. 6 : *V idus Augusti*

obierunt vicecomites Eudo et Alanus fratres de Castrolini, anno M^o C^o LX^o II^o, ou 1163, d'après *Gesta Philippi Augusti Guillelmi Armorici liber*, dans *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, éd. H.-F. DELABORDE, 2 vol., 1882-1885, t. I, p. 178 : *Anno ab incarnatione Domini MCLXIII*.

267. *Supra*, note 169.

268. H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 669 : *vicecomes du Fou*, acte dans lequel *Nobilis*, femme du vicomte de Léon Guiomarch est qualifiée de *vicecomitissae* ; acte daté de 1173 par une chronique de Daoulas contenue dans le cahier de notes attribué à Pierre Le Baud, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1003.

269. *Gesta Philippi Augusti...*, *op. cit.*, t. I, p. 178 : *apud Douglasium* ; H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 669 : *in capella castri Daoulas*.

270. *Gesta Regis Henrici Secundi Benedicti Abbatis : The chronicle of the reigns of Henry II. and Richard I., A.D. 1169-1192, known commonly under the name of Benedict of Peterborough*, 2 vol., éd. W. STUBBS (*Roll Series*, vol. 49), Londres, 1867, t. I, p. 357 : *Castellum Novum*.

271. H. GUILLIOTEL, « Les vicomtes de Léon aux XI^e et XII^e siècles », art. cité, p. 47 : *castrum meum, quod vocatur Mons Relaxus*.

272. Le *castellum* est bien antérieur, mais la première mention du château féodal semble être celle rencontrée dans un acte de mars 1240, Arch. dép. Loire-Atlantique, E 161 n° 2 ; M. JONES, *Le Premier Inventaire du trésor des chartes des ducs de Bretagne (1395) : Hervé Le Grant et les origines du Chronicon Briocense*, Rennes, 2007, n° 228, p. 136.

273. P. ANGER, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sulpice-La-Forêt*, Rennes, 1911, extrait de *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XXXV, 1906, p. 325-388 ; n° LXXII, p. 380 (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 2 H 2). Cette référence ne concerne pas le château mais l'onomastique du lieu renvoie à un lieu de pouvoir ; H. GUILLIOTEL, « Les vicomtes de Léon aux XI^e et XII^e siècles », art. cité, p. 33, date l'acte de 1192 alors que P. Anger transcrit : *anno ab Incarnatione Domini M C nonagesimo I*.

274. H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 897 : *apud Landergneau*. L'existence d'un château à Landerneau reste discutée, consulter P. KERNÉVEZ, R. LE GALL-TANGUY, « Les châteaux et le peuplement en Basse-Bretagne : l'exemple des bourgs castraux de Cornouaille, Léon et Trégor », dans A. CHÉDEVILLE, D. PICHOT, *Des villes à l'ombre des châteaux. Naissance et essor des agglomérations castrales en France au Moyen Âge*, p. 29-41.

275. A.-Y. BOURGÈS, *Le Dossier hagiographique de saint Melar...*, *op. cit.*, p. 99, date l'époque de composition de la **Vital I^a* de saint Melar du « dernier tiers du XI^e siècle » ; cette *Vita* donne au paragraphe 1 f (texte P) : *in Domnoniam, in pago Castelli, in castellum quod vocatur*

Boxidus qui a été identifié avec le lieu-dit Beuzit ou Castel-Veuzeit, alias La Boissière, dit encore *Douvejou Sant Melar* en Lanmeur, ID., « L'expansion territoriale des vicomtes de Léon... », art. cité, p. 358.

276. J. GESLIN DE BOURGOGNE, A. DE BARTHÉLEMY, *Anciens évêchés...*, *op. cit.*, t. IV, n° VII, p. 281 : *ecclesiam Sancte Marie de Castello*.

277. P. LE BAUD, *Histoire de Bretagne...*, *op. cit.*, p. 213 : « Auquel Henry la plus part des Barons fistrent hommaige en l'an 1209 à Lamballe, present ledit Comte Allain pere Henry, qui leur promist pour luy, parce qu'il n'avoit pas eaigne, qu'il garderait pendant la minorité de son fils ausdits Barons leurs droicts et privileges, et les [f]eroit confirmer et accorder ausdits Henry et Alix quand ils seroient en eaigne ». Cet hommage de 1209 des barons à Alain est repris par R. COUFFON, « Quelques notes sur les seigneurs d'Avaugour », art. cité, p. 88-89 : « Fiancé à Alix, héritière du duché de Bretagne, par contrat dressé à Paris le 7 décembre 1209 en présence de Philippe Auguste, il reçut peu après à Lamballe, malgré son jeune âge, mais à la demande de son père très malade, l'hommage de ses barons : Prigent de Tonquédec, Guehennoc de Kemper et le Viguier de Minibriac entre autres ». René Couffon cite pour la date du mariage l'acte suivant : H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 812-3 qui a été récemment réédité dans J. EVERARD, M. JONES, *The Charters of Duchess Constance...*, *op. cit.*, n° Gu19, p. 159-60, et qui n'indique en fait que le millésime : *Actum Parisius anno Domini M. CC. IX*. La source donnée par R. Couffon pour les barons est un acte de 1235 transcrit par A. LE MOYNE DE LA BORDERIE, *Nouveau recueil...*, *op. cit.*, n° IV (172), p. 18-33, qui mentionne bien un hommage de barons (p. 18-19) : *Et fuit presens quando idem Alanus fecit homagia isti Henrico filio suo a baronibus suis istius terre, videlicet, domino Prigencio de Tonguedec, domino Guehenoco de Kemper et Vigerio de Minib' et multis aliis*. Cet hommage n'est pas clairement daté. Nous pensons qu'il faut le placer entre 1209 et 1212, probablement juste avant le décès d'Alain. En effet, nous relevons encore dans la même enquête, ID., *ibid.*, p. 25 : *Dixit etiam quod iste Henricus, quando pater ejus erat in extrema egritudine, de mandato ejus recepit et habuit homagia omnium baronum istarum terrarum* (« Il dit aussi que ce même Henri, quand son père était gravement malade, reçut et obtint les hommages de tous les barons de cette terre. »). L'acte de 1235 mentionne donc un *domino Prigencio de Tonguedec* qui fait hommage à Henri, entre 1209 et 1212.

278. *Supra*, note 203.

279. *Supra*, note 173.

280. J. GESLIN DE BOURGOGNE, A. DE BARTHÉLEMY, *Anciens évêchés...*, *op. cit.*, t. IV, n° VIII, p. 51 : *apud Plenevenitre*.

Recherches sur les prieurés de *Megnemus* et *Maguguennus* en l'évêché de Léon au ^{xiv}^e siècle

par Jean-Paul Soubigou

Les pouillés de la province ecclésiastique de Tours, notamment celui rédigé vers 1330¹, constituent une source documentaire précieuse pour l'étude de l'histoire des anciens diocèses de Bretagne. Ils reproduisent pour chacun d'eux les comptes des décimes de tous les bénéfices ecclésiastiques. Pour l'évêché de Léon, le pouillé de 1330 en mentionne deux à Ouessant : *Sanctus Melanus de Ossa insula* et *Maguguennus de Ossa insula*. Ce document, qui recense les bénéfices par archidiaconé, nous apprend également le rattachement de *Megnemus indechis*, situé dans l'archidiaconé de « Kemedenedili » (Quéménét-Ily), au prieuré d'*Ousseto*, terme rectifié en *Ousse(n)to* et identifié par A. Longnon avec Ouessant, île à laquelle renvoie aussi l'expression *Ossa insula*.

La désignation *Ossa insula* est apparue dans la vie de saint Paul Aurélien, rédigée

en 884, et a été reprise dans une charte du cartulaire de l'abbaye Saint-Melaine de Rennes datée de 1185 : *in Ossan insula ecclesiam de Lanna Pauli*. Cette abbaye possédait en effet un prieuré à Ouessant et cette appellation continua d'être utilisée dans les documents de l'abbaye jusqu'au ^{xvii}^e siècle². Concurrément, on trouve une forme proche d'*Ousseto* dans un acte de 1331 (donc contemporain du pouillé de 1330) : à propos de l'exploitation de pêcheries à Ouessant³, l'île est appelée *insule Duschene*, graphie fautive d'*insule d'Ushent*, Ouessant.

On peut avancer une explication à la double appellation donnée à l'île dans le pouillé de 1330 : le terme *Ousseto* a pu être

1. A. LONGNON, *Pouillés de la province de Tours*, Paris, 1903, p. LXVI-LXXXIII et 333-338, d'après le manuscrit conservé aux Archives du Vatican.

2. J.-P. SOUBIGOU, *L'Influence des abbayes extérieures en Basse-Bretagne aux ^x^e et ^{xii}^e siècles*, mémoire de DEA dactyl., Brest, Université de Bretagne occidentale, 1993, p. 70 à 78.

3. P. PEYRON, J.-M. ABGRALL, « Diocèse de Quimper et de Léon, Notices sur les paroisses, Ouessant », *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1911, p. 390.

utilisé par l'archidiacre de Quéménéet-Ily, lors du recensement des bénéfices de son ressort réalisé par les envoyés de l'archevêché de Tours, et apparaît comme la forme latinisée d'Ouessant sous la forme **Oussent-o* ; celui d'*Ossa insula* aurait été donné par son homologue de l'archidiaconé d'Ach, et correspond au nom breton de l'île (*Eussa* en breton moderne)⁴.

Quant à la localisation de *Megnemus indechis*, rattaché (*adjunctus*) au prieuré de *Ousseto*, une hypothèse a été émise au début du XX^e siècle, par le chanoine Peyron, qui identifie ce bénéfice avec la paroisse de Saint-Méen (canton de Lesneven), située sur le territoire de l'ancien archidiaconé de Quéménéet-Ily dans le compte de 1330 du pouillé⁵. Nous allons examiner les éléments qui pourraient corroborer cette hypothèse. Il restera à rechercher à quel prieuré d'Ouessant *Megnemus* a été rattaché.

Megnemus ou *Meguennus* ?

La lecture d'A. Longnon – *Megnemus* –, qui correspond au texte original (fig. 1), est corrigée par P. Peyron en *Meguennus*. Nous avons sollicité l'avis d'Hervé Martin, qui propose : *Megnemus* (ou *Megnenius*) *in dechis*, et *Magugnennus* (ou *Maguguennus*)⁶. La forme *Megnemus* pourrait inclure le mot latin « *nemus* » (forêt) et correspondre à un toponyme breton en « *coat* », la forme la plus proche étant « *Mescoat* », mais aucun sanctuaire

Megnemus indechis
adjunctus est prioratu de ousseto -

Sanctus melanus de ossa insula
magugnennus de ossa insula

Fig. 1. – Fac-similés du pouillé de l'archevêché de Tours.

Megnemus indechis / *adjunctus est prioratu de Ousseto* (en haut) ; *Sanctus Melanus de Ossa insula* / *Maguguennus de Ossa insula* (en bas). D'après le manuscrit des Archives du Vatican.

comportant ce terme n'a pu être identifié, ni dans les sources documentaires, ni dans la toponymie de l'archidiaconé de Quéménéet-Ily. Il est fréquent cependant que les copistes du Moyen Âge confondent « n » et « u », comme dans *Lanna Pauli* écrit *Launa Pauli* dans le pouillé de 1330, et « nn » avec « m ou mi ». De plus, des textes anciens nomment le personnage de saint Méen *Meguinne*, dans le manuscrit de Saint-Martial de Limoges (XI^e siècle)⁷, ou *Mevennus*, en 1074⁸. Si l'on examine la liste des bénéfices du pouillé de 1330 pour l'archidiaconé de Quéménéet-Ily, on peut constater un classement géographique, suivant un itinéraire qui part du sud (Plounéventer) pour remonter jusqu'à Plouguerneau au nord, et se poursuit avec les paroisses littorales, avant de rejoindre Trégarantec, Plouider puis Tréfléz. Le circuit

4. Renseignements étymologiques aimablement communiqués par A. Deshayes (courrier du 28 décembre 2009).

5. P. PEYRON, J.-M. ABGRALL, « Diocèse de Quimper... », *ibid.*, 1913, p. 454. Cette hypothèse a été reprise par L. PLANCHAIS, *Géographie paroissiale de l'ancien diocèse de Léon, des origines au XV^e siècle*, mémoire de maîtrise dactyl., 2 vol., Brest, 1992.

6. Courrier du 31 mars 2010, dont je le remercie sincèrement.

7. B. TANGUY, « Anciennes litanies bretonnes des X^e et XI^e siècles », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXI, 2002, p. 453-479 (p. 471-472 et 477-479) : celles de Limoges étant « empruntées à quelques psautiers péninsulaires du X^e siècle, sans doute faut-il en attribuer la paternité à l'abbaye de Saint-Méen-de-Gaël [Ille-et-Vilaine] ».

8. H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1742-1746, t. I, col. 4.

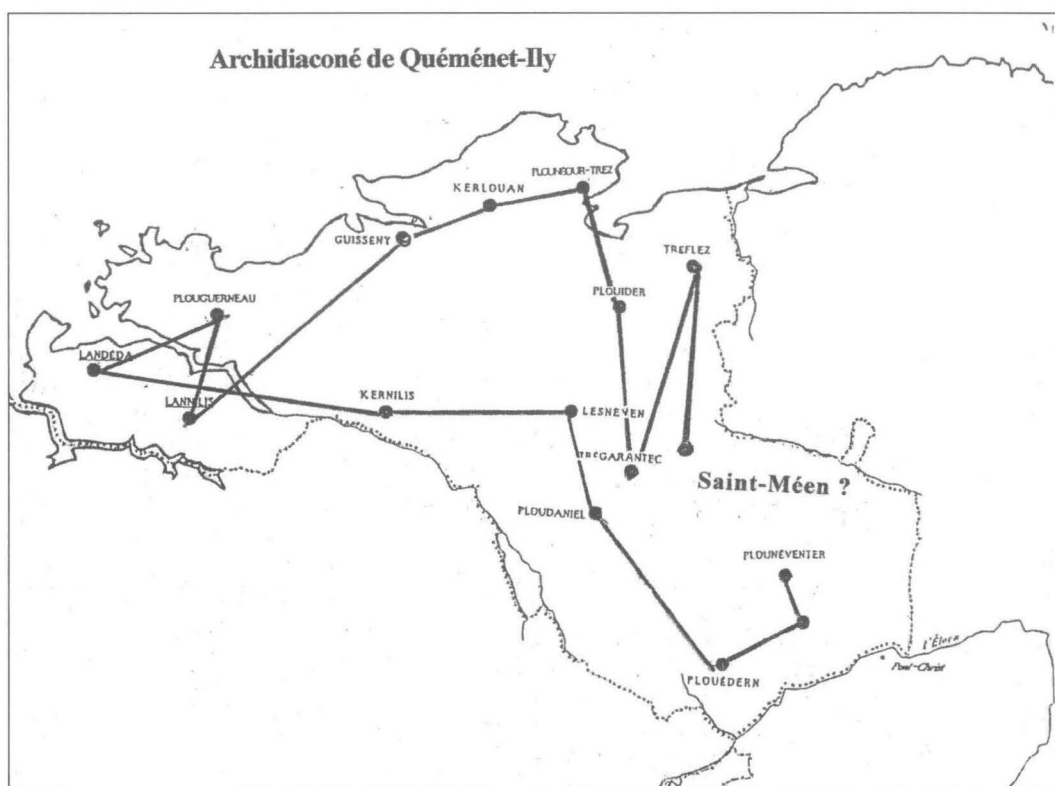


Fig. 2. – Ordre d'énumération des paroisses de l'ancien archidiaconé de Quéménet-Ily inscrites dans le pouillé, de Plouneventer à Tréfléz puis à Megnemus (Saint-Méen ?).

se termine par *Megnemus*, dernier sanctuaire cité ; or, la commune actuelle de Saint-Méen est située entre les trois précédentes au nord et Plouneventer, au sud, ce qui conforte l'hypothèse d'une erreur de lecture émise par P. Peyron.

Il reste à justifier l'absence du mot *Sanctus* devant *Megnemus/Meguennus* (et devant *Maguguennus*), qui pose problème. Cette situation n'est, semble-t-il, pas unique : quelques paroisses bretonnes sont désignées par le seul nom du saint éponyme, telles que Carantec, Beuzec, Édern ou Gouézec. On peut également avancer des raisons pratiques : le rédacteur du pouillé aurait supprimé *Sanctus* par manque de place sur son

registre pour y porter les précisions utiles à l'identification de ce bénéfice, et aurait conservé *indechis* et ajouté la mention *adjunctus est*. Cette explication n'est pas pertinente pour *Maguguennus de Ossa insula*, sachant que l'autre prieuré de l'île est appelé *Sanctus Melanus de Ossa insula*. Ou alors, il aurait voulu traiter *Maguguennus* de la même façon que son établissement récemment rattaché. En tout cas, les deux bénéfices ont en commun cette particularité qui sera à nouveau évoquée plus loin.

Une autre réserve peut être apportée à la proposition du chanoine Peyron, notamment si l'on considère le fait que l'appellation primitive de la paroisse de Saint-Méen est

Saint-Néven : dans un acte de 1478 (donc postérieur au compte du pouillé de l'archevêché de Tours), il est fait mention de maisons et de terres situées dans la trêve de « Saint Neven⁹ », subdivision de la paroisse de Ploudaniel. Le compte de 1467 du pouillé ne cite ni *Megnemus/Meguennus*, ni la trêve de Saint-Néven, mais en 1505 un aveu des seigneurs du Chastel évoque la trêve de « Saint Neven » et « Saint Nevenen ». L'adoption officielle du vocable de Saint-Méen n'est attestée qu'à partir de 1596¹⁰. Cette trêve reçut des fonts baptismaux en 1644, d'après un document qui rapporte une requête de ses habitants¹¹.

Cette réserve peut être surmontée, car on constate que la désignation de certains bénéfices peut varier. Il en est ainsi du prieuré de *Sanctus Melanus de Ossa insula* (en 1330) qui était appelé *ecclesiam de Lanna Pauli* en 1185. La situation de la trêve de Ploudaniel doit être rapprochée de celle de deux chapelles de l'ancien évêché de Tréguier, portant le nom de Lannéven et situées sur le territoire des paroisses de Plouégat-Moysan et de Bégard. La première était la chapelle de la frairie de Lannéven, qui est un ancien *Lan Neven* ; elle était dédiée conjointement aux saints Méen et Judicaël, et on y priait le premier pour la guérison des maladies de la peau (c'était la thérapeutique constante de ce saint). La chapelle existe toujours et est antérieure à 1570, au vu d'un écusson encastré dans le chevet, au nom de Jean de Pensornou, seigneur de Trogoff, vivant à cette date¹². À Bégard, dans l'ancienne paroisse de Botlézan, il y avait

aussi une trêve de Lannéven, dont le patron était également saint Méen¹³, mais l'étymologie est moins assurée : il pourrait s'agir de *Lan Even* ; si les graphies de *Lanneven* en 1582 et de *Laneven* en 1641 ne permettent pas de trancher, la prononciation bretonne oriente vers saint Éven¹⁴.

On connaît un autre cas de remplacement de saint Éven par saint Méen, mais dans le diocèse de Cornouaille, à Ploéven (dans le Porzay). Saint Méen en est le patron, depuis 1368, date à laquelle on trouve la graphie *Plemeguen* (*Ploemeguen* en 1405), mais la forme *Ploeven* en 1410 dénonce les précédentes comme des réfections, d'autant qu'une chapelle Saint-Éven existait dans la paroisse voisine de Plonévez-Porzay¹⁵. Il en résulte en tout cas que l'implantation du culte de saint Méen dans les diocèses de Basse-Bretagne remonterait au moins au milieu du XIV^e siècle et que la forme *Meguenn*, proche de *Meguennus*, était connue à la même époque, ce qui permet également d'accréditer la substitution de saint Méen à saint Néven en Léon, vers 1330.

Il convient d'ajouter que son culte devait y être implanté antérieurement, comme en témoignent deux lieux appelés Locméven, à Glomel (Cornouaille) et Ploumoguer (Léon) : datant probablement du XVI^e siècle, la chapelle Saint-Méen à Ploumoguer porte la date de sa restauration (1819) ; son pardon a continué d'être célébré jusqu'en 1850¹⁶. Les toponymes en *loc* ayant été formés entre le

9. F. JOURDAN DE LA PASSARDIÈRE, « Topologie des paroisses du Léon », *Revue de Bretagne et Vendée*, 1913, p. 56.

10. A. DESHAYES, courrier du 28 décembre 2009.

11. F. JOURDAN DE LA PASSARDIÈRE, « Topologie... », art. cité, p. 56.

12. J.-A. QUINIOU, *Histoire d'un village bas-breton. Plouégat-Moysan*, Morlaix, 1923, p. 18.

13. R. LARGILLIÈRE, *Les Saints et l'Organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne*, Rennes, 1925, p. 80-81.

14. B. TANGUY, *Dictionnaire des noms de communes, trêves et paroisses des Côtes-d'Armor*, Douarnenez, 1992, p. 22.

15. L. ÉLÉGOËT, *Saint-Méen. Vie et déclin d'une civilisation paroissiale dans le Bas-Léon*, Paris, 1981, p. 65-66.

16. *Le Patrimoine des communes du Finistère*, Charenton-le-Pont, 1998, t. II, p. 1458.

XI^e et le XIII^e siècle¹⁷, il est plausible que ce sanctuaire soit contemporain de *Megnemus/Meguennus* et *Maguguennus*. Toujours est-il qu'à Saint-Méen, en Léon, le nom breton du saint patron de la paroisse est resté *sant Neven*, qui se prononce en fait *sant Nenven*.

Mdechis, indechis / in dechis ou ludechis ?

Le pouillé de l'archevêché de Tours fait suivre *Megnemus* du terme *mdechis* qu'A. Longnon écrit *in dechis*. Il convient de préciser que le compte de 1330 de ce pouillé est connu par un manuscrit du XV^e siècle qui reproduit pour chaque diocèse de la province de Tours le texte d'un compte de décimes rédigé entre 1329 et 1332, et que la transcription du XV^e siècle est tellement inexacte que Longnon a dû rejeter en note bien des formes fautives¹⁸.

Plusieurs solutions peuvent être avancées pour identifier ce terme, la première étant de considérer qu'il s'agit d'un toponyme, mais après de vaines recherches nous pensons qu'elle ne peut être retenue : *mdechis* présente en effet une particularité par rapport à d'autres bénéfices du même pouillé tels que *Ploe Neour in Littore* (Plounéour-Trez) ou *prioratus Sancti Ronani in Luto* (Saint-Renan), dans lesquels *in* est clairement séparé du terme qu'il précède. La seconde hypothèse serait de voir dans le terme une mauvaise graphie de *Judichelis*, saint associé à Méen, notamment à l'abbaye Saint-Méen-de-Gaël et à Cancale, où ce double culte est attesté en 1032 par une charte de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, citant l'église de *sancti Mewen Judichel*¹⁹.

Quelques observations peuvent être faites en faveur de cette thèse :

– *mdechis* semble être un génitif – plutôt qu'un ablatif pluriel, « *m* » ou « *in* » étant attaché à *dechis* – comme dans d'autres exemples du pouillé : *Locus Michaelis* (Locmiquel-Penzé), *Lanna Pauli Ploe-Arzmel* (Lampaul-Plouarzel), *Lanna Ecclesie* (Lannilis) ;

– *mdechis* a pu être amputé d'une syllabe par contraction ; dans l'exemple précédent, la graphie de *Ecclesie* est en fait *Ecclie* dans le pouillé

– le préfixe « *m* » a le même jambage que « *iu* » (= « *ju* »). Ainsi, en supposant une abréviation par contraction, on aurait une transformation de *iudich-el-is* (« Judichel ») en *iudechis* (sachant qu'en langue bretonne Judicaël se dit « Jezechel », le « *e* » remplaçant le « *i* », forme proche de celle employée dans la charte du Mont-Saint-Michel citée *supra*. En faveur de cette hypothèse, on peut faire valoir que Judicaël est le dénominateur commun des saints honorés dans la paroisse primitive de Ploudaniel, à laquelle appartenait la trêve de Saint-Méen. En effet, le patron de la paroisse de Ploudaniel est saint Gwinien, qui selon la tradition locale serait un frère de saint Judicaël et l'oncle de saint Théarnec ou Ternoc, patron de Trégarantec, autre trêve. C'est sans doute pour avoir été assimilé à Touinian (To-Winian), saint confesseur fêté à l'abbaye Saint-Méen, où se retira saint Judicaël, que saint Gwinien passa pour un frère de ce dernier²⁰. Ces cultes ont pu s'implanter à une époque ancienne sur le territoire de cette paroisse, sous l'influence probable des évêques de Léon qui possédaient, à deux kilomètres du bourg de Saint-Méen, en Trégarantec, au lieu dit Porsléac'h, un manoir dont l'existence est attestée dès 1342²¹.

17. R. LARGILLIÈRE, *Les Saints...*, *op. cit.*, p. 27.

18. A. LONGNON, *Pouillés...*, *op. cit.*, p. VII.

19. H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 372.

20. B. TANGUY, *Dictionnaire des noms de communes, trêves et paroisses du Finistère*, Douarnenez, 1990, p. 156.

21. H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 7.

Mais on peut aussi envisager la lecture *in dechis*, qui pourrait faire du mot un qualificatif (à l'ablatif pluriel dans ce cas), ce qui conduit à suggérer quelques pistes : si aucun mot latin classique ne se rapproche de *dechis*, on trouve, en latin médiéval, *decheium*, signifiant « rabais » (XIII^e siècle)²² ; *decheium* pourrait correspondre au vieux français « decheit », « chute, diminution », connu à la fin du XIII^e siècle²³ ; l'équivalent, en moyen breton, serait *deche*, selon le commentaire de J. Feutren, dans sa réédition du *Catholicon*²⁴. Ces pistes convergent vers une notion de dépréciation, ou de déchéance, qui caractériserait le bénéfice de *Megnemus/Meguennus*, vers 1330.

Origines du prieuré de *Megnemus/Meguennus*

Les protagonistes de l'union des deux prieurés peuvent être d'une part l'évêque de Léon, qui était seigneur temporel de l'île d'Ouessant et possédait à cette époque le manoir de Porsléac'h situé à deux kilomètres environ du bourg de Saint-Méen (en direction de Lesneven)²⁵, et d'autre part l'abbaye Saint-Mathieu. Cette dernière en effet percevait au XVII^e siècle des dîmes dans l'île d'Ouessant²⁶ et possédait des biens au bourg de Saint-Méen : en 1793, Salomon Le Roux acheta, « pour la somme de 1 510 livres, une petite

maison couverte de gleds (chaume), deux courtils et un champ dépendant de l'abbaye de Saint-Mathieu²⁷ ». L. Élégoët apporte les indications suivantes : « Je pense vraiment que la maison qui dépendait de l'abbaye de Saint-Mathieu au début de la Révolution était celle qui jouxte aujourd'hui la fontaine dédiée à Saint-Méen. Ce bâtiment, qui passe pour avoir été un oratoire ou une chapelle, est très ancien. J'ai d'ailleurs constaté à nouveau que cette tradition, qui en fait un ancien oratoire, est très forte²⁸. »

Ces biens pouvaient constituer les dépendances du prieuré de *Megnemus/Meguennus* que l'abbaye avait conservées jusqu'à sa disparition à la Révolution. Ils étaient situés à peu de distance de l'église actuelle, datée de 1838 (inauguration de l'église)-1867 (achèvement du clocher), et construite à l'emplacement d'un édifice précédent. On peut envisager deux possibilités : ou bien le prieuré et l'église ancienne (à l'emplacement de l'actuel édifice) ont coexisté, ou bien il n'existait, vers 1330, que le prieuré, situé près de la fontaine et désaffecté par la suite, lors de la création de la trêve, quand une première église tréviale a été construite, remplacée au XIX^e siècle par l'actuel édifice, qui a conservé la cuve baptismale du XVII^e siècle. Dans le pouillé de 1330, en dehors de *Megnemus/Meguennus*, aucun bénéfice de l'archidiaconé de Quéménét-Ily ne pouvant être identifié avec la trêve de Saint-Méen, qui n'existait donc pas à l'époque, c'est la deuxième solution qui est la plus vraisemblable.

La portion de territoire de la paroisse primitive de Ploudaniel, sur laquelle était implanté le prieuré, serait devenue une trêve, dont la mention la plus ancienne est de 1478. La question reste posée de savoir quand les autorités religieuses ont décidé la substitution

22. J. F. NIERMEYER, *Mediae Latinitatis Lexicon minus*, Leiden, 1976, p. 306.

23. A. J. GREIMAS, *Dictionnaire de l'ancien français*, Paris, 1992, p. 149.

24. Jehan LAGADEUC, *Le Catholicon armoricain*, présenté et transcrit par J. Feutren, Mayenne, 1977, p. 56.

25. Voir *supra*, note 21 : en 1342, lors de la guerre de Succession de Bretagne, Hervé de Léon, partisan de Charles de Blois, s'y réfugia et y fut assiégé par des alliés de Jean de Montfort.

26. P. PEYRON, J.-M. ABGRALL, « Diocèse... », art. cité, 1913, p. 306-307.

27. L. ÉLÉGOËT, *Saint-Méen...*, *op. cit.*, p. 112.

28. Courrier du 16 février 2010, dont je le remercie vivement

entre le saint local et saint Méen : avant ou après le rattachement au prieuré d'Ouessant, voire consécutivement à ce rattachement ?

Quelles peuvent être les raisons du rattachement de ce prieuré rural à un autre prieuré ? Nous ne pouvons que faire un rapprochement avec la situation du prieuré de Lochrist en Plounévez, vraisemblablement concédé à Saint-Mathieu à la même époque. C'est ce que l'on peut déduire d'un acte passé devant la cour de Lesneven, en 1331, entre Guillaume de Kerlec'h, abbé de Saint-Mathieu, et Yvon de Palust, « prieur de Saint-Christ », d'une part, et Hervé de Kermavan, d'autre part : cet acte précise les obligations réciproques des deux parties²⁹. Plusieurs indices permettent de considérer le prieuré de Lochrist comme une fondation située dans la mouvance des templiers, qui serait passée sous la juridiction de l'abbaye Saint-Mathieu peu après la suppression de l'ordre, en 1312, par le pape Clément V. Ce transfert de propriété aurait été réglé par l'accord passé entre l'abbé de Saint-Mathieu et Hervé de Kermavan, seigneur du lieu³⁰.

La célébration des fêtes de l'Invention de la Croix, le 3 mai, et de l'Exaltation de la Sainte-Croix, le 14 septembre, est caractéristique du culte que les templiers vouaient à la sainte Croix et à la Passion du Christ. La chapelle de Lochrist était en relation étroite avec une autre toute proche, à quelques kilomètres au nord, Pont-Christ : chaque année, le 3 mai, une procession y portait les reliques de la Vraie Croix. À Lochrist, le 14 septembre, la fête religieuse était l'occasion d'une foire très ancienne : les Carman (ou Kermavan) s'en firent confirmer les revenus

par le duc François II en 1482³¹. Ces deux fêtes religieuses, doublées de foires, ont aussi existé à La Feuillée, qui fut siège d'une commanderie des hospitaliers de Saint-Jean, un ordre militaire proche de celui du Temple³².

Le sanctuaire de *Megnemus/Meguennus indechis* avait-il, comme celui de Lochrist, un lien avec l'ordre du Temple ? La concomitance de ces deux transferts constitue un indice qu'on ne peut écarter. D'autres constatations peuvent être faites, qui tendent à renforcer cette hypothèse. Le bourg de Saint-Méen est situé sur le tracé d'une ancienne voie romaine allant de Carhaix à Plouguerneau, et passant par Le Folgoët, non loin de Lesneven³³ ; au bord de cette même voie, près de Porsleac'h, sur le territoire de la paroisse de Trégarantec, à deux kilomètres du bourg de Saint-Méen, existe une chapelle Jésus, bâtie entre 1696 et 1714, dont le transept sud semble être ancien et qui possédait une statue du *Christ à la colonne*, un des emblèmes des templiers³⁴. Par ailleurs, un toponyme, la « Croix-Rouge », indice de la présence ancienne de ces derniers³⁵, est attesté sur l'ancienne voie allant de Carhaix à Plouguerneau, sur le territoire de la paroisse du Folgoët, à quatre kilomètres à l'ouest du bourg de Saint-Méen, lui-même placé sur cet axe. Sur le territoire de cette dernière paroisse, cinq croix monolithes présentent l'un des symboles caractéristiques des templiers, une croix pattée curviligne gravée dans

31. J.-L. ROUDAUT, *Pour servir à l'histoire de Plounévez-Lochrist*, Saint-Thonan, 1988, p. 113, 115.

32. A. GUILLOTIN DE CORSON, *Les Templiers et les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, dits chevaliers de Malte, en Bretagne*, Nantes, 1902, p. 5.

33. L. ÉLÉGOËT, *Saint-Méen...*, *op. cit.*, carte, p. 28.

34. L. LE GUENNEC, *Le Finistère monumental*, t. II, Brest et sa région, Quimper, 1981, p. 417. On relève dans le cadastre, près de Porsleac'h-Bian, une parcelle appelée « Kergrist ».

35. J.-P. LEGUAY, H. MARTIN, *Fastes et malheurs de la Bretagne ducale*, Rennes, 1982, p. 68.

29. L. OGÈS, « Le prieuré de Lochrist-an-Izelvet en Plounévez-Lochrist », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XLIII, 1916, p. 135-172 (p. 151-152).

30. M. SIMON, « En Plounévez-Lochrist, un vénérable sanctuaire », *Pax*, n° 95, juillet 1973, p. 83-92.

un cercle. Ce motif se retrouve notamment sur une croix à Carentoir (Morbihan), siège d'une commanderie templière, et à Plerguer (Ille-et-Vilaine)³⁶.

L'une de ces croix est érigée à quelques centaines de mètres de l'église, au lieu-dit Boulouarn ; sur chaque bras est figuré un clou de la Passion et au revers un motif en forme de croissant. Les quatre autres se trouvent le long d'une route ancienne menant de Landerneau (ou Pont-Christ, en amont) vers Plouider, au nord de Saint-Méen, qui passait pour être « la route du sud » de l'important pèlerinage de Lochrist, en Plounévez, chapelle dont les origines viennent d'être évoquées³⁷. Nous pensons que c'est postérieurement à leur érection que le motif de la croix pattée à l'intérieur d'un cercle a été gravé sur ces croix³⁸. Le même motif est gravé sur un gisant placé devant le cœur de la chapelle de Lochrist, qui porte l'inscription : « Alain de Kermavan, mort l'an du Seigneur 1263³⁹. »

Enfin il existe une autre chapelle de Pont-Christ, sur le trajet de la route du pèlerinage de Lochrist, près d'un gué sur l'Élorn, et le chemin antique se dirige au sud vers le bourg de La Martyre : sa foire très renommée, remontant au Moyen Âge, se déroulait le 22 juillet, jour de la fête de sainte Madeleine, dont le culte est très fréquemment associé à l'ordre des hospitaliers, contemporains puis successeurs des templiers dans leur mission de protection et d'accueil des pèlerins⁴⁰.

Entre Pont-Christ et La Martyre, à quelques kilomètres au sud de l'Élorn, l'antique chemin n'est plus visible au-delà du lieu-dit « Valy-Cloistre » (Valy désignant une voie romaine en breton⁴¹), mais il passait près du hameau de Guerrand (*Goarem Hent*, signifiant « garenne de la route »), avant de rejoindre le bourg, et il se prolonge actuellement jusqu'au Tréhou, en limite des monts d'Arrée⁴².

À Pont-Christ subsistent les vestiges d'une chapelle fondée en 1533 par le seigneur de Brézal, en l'honneur de Dieu et de Notre-Dame-de-Bon-Secours, selon une inscription qu'on peut y voir, mais le lieu portait sans doute déjà le nom qu'on lui connaît⁴³. Il s'y trouvait autrefois une statue du Christ en croix revêtue d'une robe rouge, motif fréquent dans des chapelles consacrées au Christ⁴⁴. Une parcelle du cadastre de cette ancienne trêve de la paroisse de Ploudiry (aujourd'hui, commune de La Roche-Maurice) était appelée « Liorz-an-Hospital » à proximité d'autres parcelles « Saint-Christ⁴⁵ » : ces microtoponymes, ainsi que la double dédicace à Dieu et à Notre-Dame-de-Bon-Secours de la chapelle du XVI^e siècle, tendent à rappeler la vocation primitive de ce sanctuaire.

En résumé, le bourg de Saint-Méen se trouve à mi-chemin des deux Pont-Christ, à La Roche-Maurice, au sud, et à Plounévez-

36. M. DUMONTIER, N. VILLEROUX, G. BERNAGE, T. BARREAU, *Sur les pas des templiers en Bretagne, Normandie, Pays-de-Loire*, Paris, 1980, p. 48.

37. L. ÉLÉGOËT, *Saint-Méen...*, *op. cit.*, p. 69.

38. Voir Y.-P. CASTEL, *Atlas des croix et calvaires du Finistère*, Quimper, 1980, p. 326-329, n° 2760, 2761, 2764.

39. M. SIMON, « En Plounévez-Lochrist, ... », art. cité, p. 87.

40. Les revenus des nombreuses foires placées sous le patronage de sainte Madeleine étaient en partie destinés à

entretenir des hôpitaux, aujourd'hui disparus, M. DUVAL, *Foires et marchés en Bretagne de l'Antiquité à la fin du Moyen Âge*, Mayenne, 2001, p. 23 et 120.

41. A. DESHAYES, *Dictionnaire étymologique du breton*, Douarnenez, 2003, p. 89 : « bali », avenue, esplanade.

42. S. LE PENNEC, « Voies et habitats antiques au sud et à l'est de l'Élorn », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 1995, p. 117-133 (p. 120).

43. B. TANGUY, *Dictionnaire des noms de communes, trêves et paroisses du Finistère*, *op. cit.*, p. 191.

44. R. LARGILLIÈRE, *Les Saints...*, *op. cit.*, p. 22, note 13 : cet auteur prête à ce site une origine templière.

45. Cadastre de La Roche-Maurice, section A 2 « Des deux bourgs », parcelle 457.

Lochrist, au nord, près du littoral de la Manche. Dans notre hypothèse, il pourrait être une halte pour les pèlerins ; le chemin antique coupait la voie Carhaix-Lesneven-Plouguerneau au lieu-dit Coz-Castel, distant de quelques centaines de mètres du bourg, situé en contrebas en direction de Lesneven (mais la présence d'une fontaine, dont le prieuré ou l'établissement monastique avait besoin pour exister, peut expliquer cette implantation). Le pardon annuel de la paroisse de Saint-Méen se tient le troisième dimanche de juillet, date très proche de la fête de sainte Madeleine, le 22 juillet. La fête de saint Méen, à l'abbaye Saint-Méen-de-Gaël, était célébrée le 21 juin, comme en Cornouaille britannique, où il est connu sous le nom de saint Mewan ou Mevan⁴⁶.

En outre, la paroisse de Saint-Méen présentait l'une des caractéristiques des trèves d'origine monastique, à savoir l'exiguïté de son territoire, qui ne couvrait en 1800 que 427 hectares. Il fut agrandi au détriment de Ploudaniel, en 1846, et de Plouider, en 1954, pour atteindre une superficie de 1 174 hectares⁴⁷.

Enfin, la question du rattachement de *Megnemus/Meguennus* à un autre prieuré au début du XIV^e siècle est un indice de son origine monastique : c'est une règle illustrée par le fait que de nombreux ermitages furent restitués à des abbayes, au cours des deux siècles précédents. Les revenus du prieuré, taxé dix sous (alors que celui d'Ouessant n'en devait que six), sont comparables à ceux de quelques bénéfices recensés par le pouillé de la province de Tours, vers 1330, dont on sait qu'ils étaient des prieurés⁴⁸.

Maguguennus de Ossa insula

La disparition du prieuré de *Megnemus/Meguennus* est antérieure à 1478, date à laquelle il est fait mention dans un acte de la trêve de Saint-Neven ; ce sanctuaire serait ainsi passé du statut de prieuré à celui de trêve de la paroisse de Ploudaniel. Celui dénommé *Maguguennus de Ossa insula* était déjà supprimé en 1467, car il n'est plus cité dans le deuxième pouillé de l'archevêché de Tours. Il reste à examiner l'hypothèse de l'appartenance de ce prieuré à l'abbaye Saint-Mathieu entre le début du XIV^e siècle (avant 1330) et les deux dates précitées : au XVII^e siècle (selon un acte de 1664), cette dernière percevait en effet des dîmes à Ouessant, comme d'ailleurs l'abbaye Saint-Melaine de Rennes, et en 1786 les décimateurs de l'île étaient l'évêque de Léon, le chapitre collégial de Kersaint-Trémazan, les deux abbayes précitées et le prieuré de Beuzit-Conogan, près de Landerneau, lui-même dépendant de Saint-Mathieu⁴⁹.

À partir de ces données, il n'est pas simple de localiser les deux prieurés cités en 1330 par le pouillé, d'autant que trois sites insulaires peuvent être considérés comme ayant connu un établissement monastique :

– le bourg de Lampaul, qui doit son nom à saint Paul Aurélien, fondateur de l'évêché de Léon, et dont parle la *Vita* du saint, écrite en 884, en utilisant également les termes d'*Ossa insula* ; l'église Saint-Paul – *in Ossan insula ecclesiam Lanna Pauli* – est mentionnée dans

46. F. JOURDAN DE LA PASSARDIÈRE, « Topologie... », art. cité, p. 55.

47. L. ÉLÉGOËT, *Saint-Méen...*, op. cit., p. 7, 9, 21, 22.

48. Par exemple : dans l'archidiaconé de Léon, *Locus Michaelis* (Penzé), 8 sous, *Locus Brandani* (Locpreden à Plouénan), 12 sous, tous deux possessions de l'abbaye

Saint-Melaine de Rennes ; dans l'archidiaconé d'Ach, *Maguguennus de Ossa insula*, 6 sous (à l'abbaye Saint-Mathieu ?), Coat-Méal, 14 sous (abbaye de Daoulas), *prior de Brenguentoc* (Bréventec, prieuré de Saint-Mathieu), 16 sous.

49. P. PEYRON, J.-M. ABGRALL, « Diocèse... », art. cité, p. 306 (« décimateurs chargés de la portion congrue », p. 307 : un acte du 27 juillet 1664 cite « dame Symon, douairière de Kerlezren, fermière des dîmes appartenant au prieuré de La Boissière »).

une charte du cartulaire de Saint-Melaine datée de 1185⁵⁰ ; c'était déjà un prieuré de cette abbaye ;

– le site de Locqueltas, dans la presqu'île du même nom, au nord-ouest, qui rappelle un lieu de culte consacré à saint Gildas ; sa fondation pourrait être liée au séjour que fit dans l'île, à la fin du X^e siècle, le moine Félix, qui serait devenu par la suite abbé de Saint-Gildas-de-Rhuys, entre 1008 et 1038, selon la vie de saint Gildas, écrite vers 1045 par Vitalis, successeur de Félix à la tête de cette abbaye⁵¹ ; le cadastre napoléonien révèle des toponymes qui attestent l'origine monastique du sanctuaire : *Monaster*, *Cloastr*, *Parcar-Vennach* (« champ des moines ») ; il est tout à fait concevable que ce prieuré ait été concédé à l'abbaye Saint-Gildas-de-Rhuys ; la chapelle actuelle, consacrée à Saint-Gildas ou à Notre-Dame-du-Bon-Voyage, date de 1884-1886 ;

– au-delà de la baie de Lampaul, en face de la presqu'île de Locqueltas, le lieu-dit le « Cloastre », situé dans la presqu'île de Feunteun-Velen, près de l'emplacement d'une chapelle disparue, dédiée à saint Guénolé ; l'examen du cadastre montre qu'une parcelle portant ce nom existe près du hameau de Ru, dont le nom complet est *Ru Feunteun-Velen* (« tertre de la Fontaine-Velen »). Il est tentant de considérer que ce cloître et sa chapelle, qui anciennement possédaient un cimetière, constituaient un prieuré, et que, par déduction, il aurait appartenu à l'abbaye saint Mathieu, décimateur direct et indirect (par le prieuré de Beuzit). La dédicace de la chapelle à saint Guénolé, qui se différencie du nom porté par le site et l'ensemble de la presqu'île (Feunteun-Velen), impliquerait que

ce culte ne soit pas le plus ancien, mais que la chapelle ait pu remplacer un autre sanctuaire. L'attribution du nom du saint fondateur de l'abbaye cornouaillaise de Landévennec pourrait être le fait du prieur de Beuzit-Conogan. Ce prieuré, situé sur la rive nord de l'Élorn, en aval de Landerneau, était en effet une ancienne possession de Landévennec (vers 1050, date de compilation du cartulaire de Landévennec), avant d'être une possession de Saint-Mathieu⁵², et nous avançons l'hypothèse selon laquelle le choix de saint Guénolé témoignerait de cette ancienne affinité. Enfin, dans le pouillé de 1330, le prieuré de Beuzit-Conogan est situé dans l'archidiaconé d'Ach, comme Ouessant, et présente la particularité d'avoir non pas un, mais au moins deux prieurs, car le texte l'évoque sous la forme *Bosit, pro se et pro prioribus suis* ; on ignore pourquoi, mais ne peut-on suggérer qu'il y ait eu un « prieur délégué » dans l'île, d'autant que la situation de ce prieuré au bord de l'estuaire de l'Élorn permettait une liaison maritime avec Ouessant ?

Au XIX^e siècle, lors du pardon de la chapelle Saint-Guénolé, le deuxième dimanche de septembre, une procession allait jusqu'à la fontaine Saint-Guénolé, et comportait trois stations sur des rochers où était gravée une croix. Une stèle gauloise du second âge du fer, trouvée tout près de la chapelle, atteste l'ancienneté de l'occupation du site, et on peut penser qu'un autre sanctuaire a pu précéder celui de Saint Guénolé⁵³.

Le toponyme Feunteun-Velen en rappelle d'autres désignant des fontaines consacrées à des saints dans l'évêché de Léon : Feunteun-Baol⁵⁴, Feunteun-Sané (Plouzané). Le topo-

50. J. LEVRON, « Les possessions de l'abbaye Saint-Melaine de Rennes en Basse-Bretagne », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. X, 1929, p. 67-102 (p. 84).

51. F. LOT, « *Vita Sancti Gildae* », dans *Mélanges d'histoire bretonne*, Paris, 1907, p. 436 et suiv.

52. M. SIMON, « Du temporel au spirituel », dans *Saint-Mathieu-de-Fine-Terre à travers les âges*, Brest, 1995, p. 159-160.

53. F. PÉRON, *Ouessant, l'île sentinelle*, Douarnenez, 1997, p. 239.

54. J. AN IRIEN, « Le culte de saint Paul Aurélien et de ses

nyme pourrait ainsi résulter d'une évolution de *feunteun melen* : le mot « fontaine », féminin en breton, entraîne la lénition à l'initiale du terme suivant, s'il est un déterminant (*melen* [jaune] devient *velen*) ; de même, associé à un nom de saint, *Melanus* / Melaine, on aura *feunteun Velen* (« fontaine de Melaine⁵⁵ »). Quelles peuvent donc être les traductions possibles de *Feunteun-Velen* ?

– À Ouessant, on traduit ce toponyme par « fontaine jaune », ce qui indique que la mémoire collective n'a pas conservé le souvenir du culte de saint Melaine, mais cette étymologie est sujette à caution, car rien dans l'aspect ou les caractéristiques de la fontaine ne permet de la confirmer⁵⁶.

– « Fontaine de Melaine » ? L'appellation *Sanctus Melanus de Ossa insula*, vers 1330, est la seule qui soit connue ; dans les comptes de 1467 et de 1516 du pouillé de l'archevêché de Tours, on trouve pour Ouessant : *Rector de Ossa insula* (1467) et *Vicariatus de Ossa insula* (1516), expressions qui désignent la paroisse, dont le desservant (recteur ou vicaire perpétuel) était nommé par l'abbé de Saint-Melaine, jusqu'en 1686, année de l'annexion du vicariat au séminaire de Léon, c'est-à-dire, à l'évêché⁵⁷. C'est après le désengagement de l'abbaye Saint-Melaine qu'une chapelle Saint-Guérolé aurait été bâtie non loin du « cloastre » de Feunteun-Velen, car on ne voit

pour quelles raisons l'abbaye aurait consacré une chapelle à saint Guénolé, non loin d'une fontaine de saint Melaine. La qualification « fontaine de Melaine » oblige en outre à rechercher la localisation du sanctuaire de *Maguguennus* ailleurs que dans les trois sites que nous venons d'évoquer, recherche qui est restée vaine.

– Nous avançons une autre proposition, qui est de considérer une évolution de *feunteun Mewen* en *feunteun Vewen*, suivie d'une substitution du qualificatif (*melen*) à l'hagionyme. Dans ce cas, le culte de saint Méen, suggéré par *Maguguennus de Ossa insula*, aurait été implanté dans cette presqu'île, située au sud-ouest de l'île, et cela antérieurement à 1330 : cette hypothèse est plausible, car saint Méen est honoré à Locmeven, chapelle située sur le territoire de la paroisse littorale de Ploumoguier, en face d'Ouessant. Cette chapelle remonterait au XVI^e siècle, mais le préfixe *loc* indique plutôt une fondation des XI^e-XIII^e siècles. Cette substitution par attraction paronymique ne serait pas un cas isolé : ainsi, l'île Tristan, en face de Douarnenez, était à l'origine appelée Saint-Thutuarn, nom d'un ancien prieuré de l'abbaye de Marmoutier, fondé au XII^e siècle⁵⁸ ; des toponymes tels que *porz meur* (« grande anse, abri ») et *porz bihan* (« petite anse, abri ») sont devenus « Port-Mer » et « Port-Pican », près de Cancale, région anciennement bretonnisée.

En fait, l'expression *feunteun Velen* (plutôt que *sanctus* ou *loc*, suivi du nom du saint) pourrait corroborer l'hypothèse de l'implantation d'un culte de saint Méen à Ouessant, car celui-ci possédait le pouvoir de guérir les maladies de peau : l'importance d'une fontaine l'aurait emporté sur le souvenir du saint éponyme dans la mémoire collective et dans les traditions insulaires. Ces dernières nous apprennent que saint Paul, saint Gildas (ou

disciples », dans *Sur les pas de saint Paul Aurélien*, Brest-Quimper, 1997, p. 93 (en Landunvez et en Plouvien).

55. Courrier d'A. Deshayes, du 17 février 2000.

56. J'ai obtenu de L. Savina, habitant Ouessant et animateur d'une association de sauvegarde du patrimoine, les précisions suivantes, dont je le remercie vivement : « La fontaine Saint-Guérolé du Prat se trouve à 800 m environ de la chapelle ; la procession devait suivre un sentier longeant la côte pour rejoindre la fontaine, la seule de la presqu'île de Feunteun-Velen. L'eau de la fontaine est bien claire, elle ne paraît pas ferrugineuse », courriers du 14 avril et du 3 juillet 2010.

57. P. PEYRON, J.-M. ABGRALL, « Diocèse... », art. cité, 1913, p. 262.

58. J. QUAGHEBEUR, *La Cornouaille du IX^e au XII^e siècle. Mémoire, pouvoirs, noblesse*, Quimper, 2001, p. 322-326.

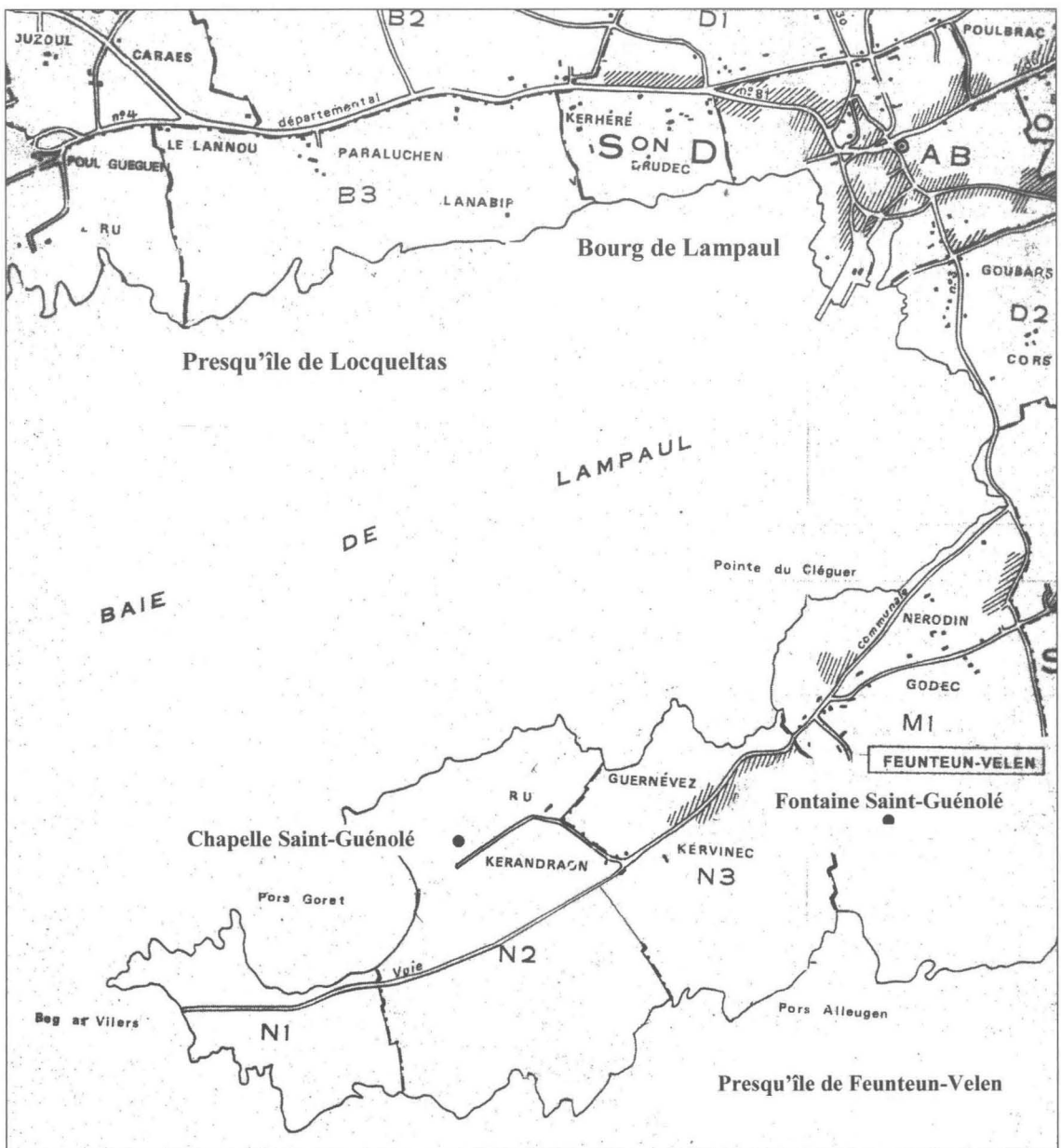


Fig. 3. – Carte de l'île d'Ouessant : les presqu'îles de Locquetas et de Feunteun-Velen. D'après le cadastre rénové d'Ouessant (1982).

Gweltas) et saint Guénolé étaient honorés dans l'île au XIX^e siècle. Le pardon de saint Guénolé était célébré le second dimanche de septembre (on peut noter que ce dernier est proche du 14 septembre, fête de la Vraie-Croix dans la tradition des ordres militaires, comme à Lochrist en Plounévez).

Enfin, l'association de *feunteun* et d'un hagianyme semble plus archaïque que celle qui inclut le terme « saint », comme à Saint-Méen, où la fontaine est appelée *Feunteun Sant-Neven*. On la retrouve dans plusieurs grands monastères d'époque romane, comme Fontevraud en France. En définitive, l'absence des termes *sanctus* ou *locus* dans le pouillé de l'archevêché de Tours ne pourrait-elle pas s'expliquer par le fait que *feunteun* n'aurait pas été compris par le rédacteur vers 1330 ?

On peut s'interroger sur l'utilisation par l'archidiacre d'Ach d'un archaïsme pour désigner le bénéfice d'*Ossa insula*, car cette forme primitive du nom est brittonique et remonterait à la période de l'émigration bretonne en Armorique. Le cas ne serait pas unique, car certaines *Vitae* du XI^e siècle conservent des formes primitives d'hagianymes. Celle de saint Guénolé (manuscrit de Quimper, rédigé vers 1050) reprend l'orthographe *Maglus*, *Conomagli filius* (livre I, c, XVIII) : Conomaglus avait élevé Fracan, père de saint Guénolé ; parallèlement *Maglus*, prince, était déjà remplacé par *Mael* dans certains actes du cartulaire de Redon, rédigés entre 838 et 849⁵⁹. La *Vita* de saint Briec (XI^e siècle) contient une forme *Briomaglus*, dont est issu *Bri-mael*, puis la forme hypocoristique « Brioc » : ce saint est le patron de la paroisse disparue de Plonivel, orthographiée *Ploe-rimael* en 1330 (cette paroisse a été englobée dans celles de Plobannalec et Loctudy⁶⁰).

Ne peut-on envisager que le rédacteur du compte de l'évêché de Léon ait pu avoir lu, vers 1330, dans le *scriptorium* de Saint-Pol-de-Léon ou dans celui de l'abbaye Saint-Mathieu, le nom de *Maguguennus* dans quelque manuscrit aujourd'hui disparu ? Ce terme pourrait se décomposer d'une part en *magu*, mot brittonique qui a évolué en vieux breton en *mau* (« jeune garçon ») et en *mao* en breton moderne (féminin : *maouez*, « femme »)⁶¹, et d'autre part en *gwenn* (« blanc ») avec le sens ancien de « sacré ». *Mauwen* aurait évolué en *Mewen*. La forme *Mewen* est attestée, parallèlement à celle de *Meguinne* et de *Mevennus*, dans la première moitié du XI^e siècle, par un acte du duc Alain III en faveur de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, concernant l'église de *Cancaven* (Cancalle), appelée *Mewen Judichel*⁶². L'hagianyme *Maguguennus*, qui serait la forme primitive de *Mewen*, aurait au moins un équivalent dans le cas de Maudez, autre saint très honoré en Bretagne, qui serait une évolution de *Magu-tid*⁶³.

Nous connaissons le goût des hagiographes de l'époque romane (XI^e-XIII^e siècle) pour l'étymologie : c'est le cas dans les *Vitae* des saints Gouesnou, Hervé et Thénénan⁶⁴. Il pourrait s'agir d'une particularité léonarde, qui se serait perpétuée jusqu'au début du XIV^e siècle, dans le souci d'érudition que révèle l'utilisation d'une forme archaïque. Une autre

59. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Préface du cartulaire de Landévennec, *Britannia christiana*, fasc. 5/4, 1985, p. 544-545.

60. B. TANGUY, *Dictionnaire des noms de commune, trèves et paroisses du Finistère*, op. cit., p. 147.

61. L. FLEURIOT, *Le Vieux Breton, éléments d'une grammaire*, rééd. Genève-Paris, 1989, p. 59 ; J. LOTH, *Chrestomathie bretonne*, Paris, 1890, p. 151, note 7 : « Mewinn, probablement dérivé de mau » ; A. DESHAYES, *Dictionnaire des prénoms celtiques*, Douarnenez, 2000, p. 91 : « Mewen dérive de mau, jeune homme, serviteur ».

62. H. MORICE, *Mémoires...*, op. cit., t. I, col. 372.

63. A. DESHAYES, *Dictionnaire des prénoms...*, op. cit., p. 88 : « serviteur du jour ».

64. A.-Y. BOURGES, « Guillaume le Breton et l'hagiographie bretonne aux XII^e-XIII^e siècles », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 101, 1994, p. 35-45, et « Bestiaire hagiographique de saint Hervé », *Britannia monastica*, n° 7, p. 75-97.

hypothèse serait de voir dans *Maguguennus* une forme fautive de *Meguennus*, dans laquelle le rédacteur de 1330 ou le copiste du ^{xv}^e siècle aurait redoublé le « gu » ; dans ce cas, on aurait une variante *Maguenus*⁶⁵. L'auteur de la *Vita* de saint Méen ne disposait sans doute pas d'une Vie antérieure rédigée en breton⁶⁶.

Dans ces différents cas de figure, on constate que *Maguguennus de Ossa insula* renvoie vers saint Méen, et que les autres possibilités d'identification sont bien moins assurées : *Loc-Weltas*, ou *Guingualeus* (plus ressemblant, mais cette dernière implique plusieurs erreurs de copie⁶⁷).

Comment expliquer la présence du culte de saint Méen à Ouessant ? Nous proposons d'y voir une conséquence des relations nouées entre l'abbaye Saint-Méen et les premiers vicomtes de Léon vers le deuxième tiers du ^{xi}^e siècle. Selon Pierre Le Baud, qui écrivait à la fin du ^{xv}^e siècle, « Judicael, abbé de Saint-Méen, lui fit (à Conan, duc de Bretagne) complainte de l'inquiétude d'aucuns Léonnois, laquelle il promit de corriger, et ordonna audit Judicael la restauration de la cité de Brest, située es fins Legionense ainsi que du fossé dont elle était environnée, afin qu'il y fît édifier une église en l'honneur de la Trinité, de la Vierge et de Saint Mathieu, des reliques de laquelle (*sic*) la cité avait été jadis décorée⁶⁸ ». À l'appui de son affirmation, l'historien indique qu'il fait référence à la chronique de Gaël ; en outre,

l'authenticité de ce passage est renforcée par le fait que l'existence d'un abbé Judicaël de Saint-Méen semble attestée : le nécrologe de cette abbaye mentionne son décès, sans date (mais son existence serait attestée vers 1050⁶⁹). Nous suggérons que l'intervention de l'abbé de Saint-Méen ne se soit pas limitée à « la cité de Brest », mais qu'elle ait pu également être à l'origine de la dédicace d'un sanctuaire au saint patron de l'abbaye, à Ouessant et à *Lok-Mewen*, à Ploumoguer (qui est le bénéfice suivant celui de *Maguguennus de Ossa insula*, dans le pouillé de 1330).

Ainsi, une chapelle dédiée à saint Méen, à Ouessant, dans la presqu'île de Feunteun-Velen, face à Locmeven, en Ploumoguer, aurait coexisté avec le prieuré de Locqueltas et celui de Lampaul. Ces deux dernières entités ont peut-être fusionné au profit de l'abbaye Saint-Melaine de Rennes avant 1330, en échange d'une autre fusion entre les prieurés de Saint-Melaine et de Saint-Gildas de Rieux, au bénéfice de l'abbaye Saint-Gildas-de-Rhuys : un acte de 1218 du cartulaire de Saint-Melaine suggère un échange entre les deux abbayes portant sur ces prieurés implantés à Rieux ; en tout cas, le prieuré de Saint-Melaine de Rieux, attesté en 1185, est devenu prieuré de Saint-Gildas-de-Rhuys avant le ^{xvi}^e siècle⁷⁰. On aurait eu à Ouessant la même situation qu'à Rieux, à savoir la coexistence d'un prieuré de Saint-Melaine et d'un autre dépendant de Saint-Gildas-de-Rhuys, si du moins la supposition d'une dépendance de Locqueltas envers l'abbaye Saint-Gildas-de-Rhuys était avérée. Les traditions ouessantines semblent refléter les liens ayant existé entre les deux sanctuaires de l'île, car saint

65. F. JOURDAN DE LA PASSARDIÈRE, « Topologie... », art. cité, p. 55.

66. B. MERDRIGNAC, *Les Saints bretons entre légende et histoire. Le glaive à deux tranchants*, Rennes, 2008, p. 30.

67. J.-Y. LE MOING, « Évolutions phonétiques du nom de saint Guénolé dans un contexte plurilingue », dans *Corona monastica. Mélanges offerts au père Marc Simon*, Rennes, 2004, p. 239-248.

68. Pierre LE BAUD, *Histoire de Bretagne avec les chroniques des maisons de Laval et de Vitry*, éd. P. D'HOZIER, Paris, 1638, p. 156-157.

69. A. GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, Rennes-Paris, 6 vol., 1882-1886, rééd. Mayenne, 1997, t. II, p. 129 : d'après cet auteur, il serait contemporain d'Airard, évêque de Nantes, et de Pérennès, abbé de Redon.

70. J. LEVRON, « Les possessions... », art. cité, p. 101-102.

Gildas y est présenté comme entretenant des relations d'amitié et de fidélité avec saint Paul, à qui il rend visite quotidiennement⁷¹.

Conclusion

L'abbaye Saint-Melaine était largement possessionnée en Léon, et ce depuis la première moitié du XII^e siècle au moins, avec six prieurés : Ouessant et l'île de Batz, Saint-Melaine de Morlaix, ainsi que Lochrist (que nous pensons pouvoir identifier avec le lieu-dit Lochrist en Plourin-Ploudalmézeau, *prioratus de Plebe Rin*, en 1330), Loc-Préden en Plouénan, et Penzé⁷². Cependant, en dehors de Morlaix, qui est une création *ex nihilo*, le culte de saint Melaine ne s'est pas implanté en Léon, ni à Ouessant, malgré la mention de *Sanctus Melanus de Ossa insula* en 1330 (qui recouvrait en fait le prieuré primitivement appelé *Lanna Pauli* en 1185).

Inversement, à Saint-Méen (comme ailleurs en Trégor et Cornouaille), le culte de saint Méen a perduré, grâce sans doute au pouvoir de guérison des fontaines consacrées au saint, mais aussi grâce aux saints locaux préexistants, et la double appellation s'y est même conservée : Saint-Méen et *Sant-Neven*. À Ouessant, nous pensons qu'il s'agit d'une situation intermédiaire : le culte de saint Méen serait attesté par la mention du pouillé de 1330 et la fondation d'un établissement monastique du même nom pourrait être antérieure (le culte du saint étant également implanté à Locmeven, en Ploumoguier). Si ce culte ne s'y est pas perpétué, on ne peut pas écarter formellement l'hypothèse qu'il ait laissé une trace dans le toponyme Feunteun-

Velen, qui désigne la presqu'île sud-ouest. Du moins celle-ci a-t-elle connu un site appelé « cloastre », qui constitue une localisation plausible du prieuré de *Maguguennus*, site comparable à celui de Locqueltas, dans la presqu'île du nord-ouest. Une autre proposition serait de considérer la désignation donnée au prieuré d'Ouessant comme étant la conséquence de son rattachement à *Megnemus/Meguennus indechis*, effaçant provisoirement la dédicace à saint Guénolé, mais on peut se demander alors pour quelles raisons une forme archaïsante a été utilisée : au contraire, cette dernière renforce l'idée que l'établissement d'Ouessant est antérieur à celui du continent.

Malgré l'influence des abbayes extérieures au diocèse de Léon, le monastère Saint-Mathieu se vit octroyer de nombreuses églises : le prieuré de Lochrist en Plounévez, de même que trois établissements monastiques anciennement attachés à Landevennec, parmi lesquels celui de Beuzit-Conogan, mais aussi ceux de Saint-Mathieu de Morlaix, des Sept-Saints de Brest, de l'île Molène, et enfin cinq prieurés ruraux qui sont tous cités dans le pouillé de 1330, sauf un⁷³. En raison de sa position géographique, on peut envisager qu'elle ait pu détenir, avant 1330, le bénéfice de *Maguguennus* à Ouessant, auquel il fut décidé d'adjoindre *Megnemus/Meguennus* en Quéménet-Ily. Ces deux bénéfices n'existaient plus en tant que tels en 1467, année de rédaction du second pouillé de l'archevêché de Tours, mais l'abbaye y conserva des droits sous forme de dîmes et de biens fonciers jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Au terme de cette étude, qui ne pourra apporter de réponses définitives à la problématique posée, il nous apparaît que l'hypothèse du chanoine Peyron s'avère plausible, et que ces deux sanctuaires auraient ainsi été d'éphémères prieurés de l'abbaye Saint-Mathieu.

71. A. LE BRAS, « Traditions populaires de l'île d'Ouessant », *Bulletin de l'Association bretonne*, t. 14, 1896, p. 191 à 197 (notamment p. 193-194).

72. J.-P. SOUBIGOU, « Les origines de l'abbaye de Saint-Mathieu », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXV, 1996, p. 247-261 (p. 257-258).

73. M. SIMON, « Du temporel au spirituel... », art. cité, p. 153-167.

Résumé

Le pouillé de l'archevêché de Tours, rédigé vers 1330, révèle pour le diocèse de Léon le rattachement du prieuré de *Megnemus/Meguennus* à celui de *Maguguennus de Ossa insula* (Ouessant). La proposition d'identification du premier avec la paroisse de Saint-Méen repose sur l'existence du culte du saint éponyme en Léon avant le XIV^e siècle, *Meguennus* étant le nom ancien du saint. La cause du rattachement pourrait être la situation de déchéance, suggérée par le terme *indechis* associé au nom du prieuré, ou la réorganisation liée à la fin de la présence des templiers dans cette région du Léon, attestée par plusieurs indices rappelant les particularités de cet ordre. C'est à l'abbaye Saint-Mathieu, dont l'influence est constatée à Saint-Méen comme à Ouessant, qu'auraient appartenu les deux prieurés, qui n'existaient plus en tant que tels à la fin du XV^e siècle ; à Ouessant, le site de Feunteun-Velen peut être proposé pour la localisation du prieuré disparu de *Maguguennus*.

Abstract

The *pouillé* of the Tours archbishopric, composed c. 1330, shows that in the bishopric of Léon, the priory of *Megnemus/Meguennus* was incorporated into that of *Maguguennus de Ossa insula* (Ushant). The proposed identification of the former with the parish of Saint-Méen rests upon the evidence of the cult of the saint in Léon before the XIVth century, *Meguennus* being his early name. Such a fusion may be due to the dereliction of that priory, implied by the term *indechis* attached to its name, or to a reorganization linked to the presence of Templars in this part of Léon, several clues being linked to this particular religious order. Both priories may have belonged to the Saint-Mathieu abbey, influencing both Saint-Méen and Ushant, but they had disappeared as such before the end of the XIVth century. In Ushant, the site of *Feunteun-Velen* may be that of the lost priory of *Maguguennus*.

Diverradur

Pa furcher e-barzh roll leveoù-ilis arc'heskopti Tours, e kaver, ewid eskopti Leon, ez eo staget prioldi *Megnemus/Meguennus* ouzh heni *Maguguennus de Ossa insula* (Eussa). Ma vez ken-niget peurheñvellaad an heni kentañ ouzh parres Sant-Neven, dre ma 'z eo bet ar sant o tougen an ano-se enoret e Bro-Leon a-raog ar XIV^{ed} kantved, *Meguennus* o vezañ ano kozh ur sant. Ar perag eus ar stagidigezh a c'hellfe bezañ kement-mañ : ar stad a ziskar ma oa enni ar prioldi, un diskar damveneget gant ar pos *indechis* o tont da heul ano ar prioldi, pe c'hoazh, an adkempenn o vont da heul bezañ ar venec'h ruz er c'hornad-se eus Bro-Leon, ar fin-se testeniet gant forzhig sinoù o tennañ da berzhioù ispissial an urzh-se. Da abati Sant-Vazhe, ma weler ez ae he leveson betek Sant-Neven ha kenkoulz all betek Eussa, eo e vefe bet perc'hentiezh an daou brioldi-se, na vefe ket bet mui anezo evel prioldioù e fin ar XV^{ed} kantved ; e Enes-Eussa, e c'heller selled ouzh an dachenn anvet *Feunteun-Velen* al lec'h ma oa eno ar prioldi aet diwar wel, *Maguguennus* e ano.

La franc-maçonnerie à Quimper dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*

par Bruno Le Gall et Jean-Paul Péron

La franc-maçonnerie philanthropique et spéculative – pour la distinguer de la franc-maçonnerie opérative des anciens maîtres constructeurs – naît en Angleterre et en Écosse, à la fin du XVII^e siècle. La Grande Loge de Londres est fondée en 1717. Désormais, les loges ne rassemblent plus de simples maîtres artisans mais agrègent dans leurs ateliers des membres des trois ordres de la société. Dans le secret des temples, des aristocrates se joignent à leurs frères roturiers, hommes de sciences, négociants et ecclésiastiques libéraux. Tous sont à la recherche d'un idéal d'égalité et de fraternité qui ne peut se faire ouvertement jour dans la société civile, religieuse et politique du temps. Pour les maçons du siècle des Lumières, qui évoluent

dans un univers aux fondements chrétiens, Dieu est le Grand Architecte de l'univers qui a créé le monde, mais les loges françaises, d'inspiration anglaise et protestante, prônent surtout un esprit de tolérance et condamnent donc toutes les formes de fanatisme.

Les idées généreuses voyagent vite des deux côtés de la Manche – l'anglomanie est alors générale – et les Britanniques exportent les premières loges en France vers 1725. La première obédience française, La Grande Loge de France, est fondée dès 1737. En 1773, une seconde lui succède, le Grand Orient de France ou G.O.D.F¹.

* Cet article est accompagné d'un catalogue prosopographique rassemblant les notices de quelque cent soixante-treize maçons quimpérois. Son volume nous oblige à en renvoyer la publication dans le *Bulletin* de l'année prochaine.

1. Une obédience maçonnique réunit généralement au plan national plusieurs centaines voire plusieurs milliers de loges. Elle délivre les constitutions ou patentes nécessaires à l'installation et à la régularité des ateliers, certifie les diplômes individuels permettant aux frères de circuler d'une loge à l'autre, arbitre les conflits entre les ateliers et tend finalement à organiser et homogénéiser les travaux, les règlements et les fonctionnements internes

La plupart des villes importantes de Bretagne possèdent dès le milieu du XVIII^e siècle une loge constituée. La loge *L'Union* apparaît dès 1744 à Lorient. La même année, la loge *Saint-Jean-de-Jérusalem* est créée à Nantes. Les feux de *L'Heureuse Rencontre* de Brest sont allumés l'année suivante. *La Parfaite Union* de Rennes est probablement constituée en 1758. Il faut ensuite attendre les années 1760 pour que des villes de moindre importance voient naître en leur sein des temples maçonniques. *La Tendre Fraternité* est organisée à Dinan en 1760. Redon possède un atelier dès 1762. *La Vertu Triomphante* de Saint-Brieuc est régulièrement installée en septembre 1765. Dès 1774 des maçons s'assemblent au Croisic. Morlaix figure à partir de 1775, avec *La Noble Amitié*, parmi les villes bretonnes possédant une loge², tandis qu'à Quimper, depuis une décennie déjà, un petit cercle d'initiés travaille avec assiduité à « l'art royal »³.

De l'apparition des loges à la guerre de *L'Heureuse Maçonnerie* contre *La Parfaite Union*

Les origines et l'organisation des loges quimpéroises

La Consolante Maçonnerie

Les commencements de la première loge quimpéroise demeurent, faute de documenta-

tion, dans une relative obscurité⁴. La maçonnerie témoigne il est vrai, depuis 1766, d'une organisation anarchique qui ne cesse qu'en 1771 avec la mort du comte de Clermont⁵. Un peu partout des maçons installent, au gré

4. Les chercheurs s'intéressant à l'histoire des loges quimpéroises sont confrontés à une difficulté majeure : la faiblesse des sources d'archives. Les premiers documents témoignant de la création de *La Consolante Maçonnerie* ont disparu lors du vol de 1768. Le démantèlement de *L'Heureuse Maçonnerie* ordonné par la chambre des provinces du Grand Orient en juillet 1776 a eu pour conséquence la destruction de tous ses papiers. Ceux-ci sont remis en dépôt par des maçons de *L'Heureuse Maçonnerie* qui sollicitent leur affiliation à *La Parfaite Union* subsistante. Nul doute que le mandement de la chambre provinciale a été appliqué avec rigueur. Quant à *La Parfaite Union* ou *P.U.*, lorsque débute la Révolution, nombre de ses dignitaires sont girondistes et bientôt victimes des persécutions de la Terreur. Les archives de l'atelier (registres des délibérations et de réceptions, correspondances, rituels, constitutions, etc.), sont probablement dispersées, détruites ou perdues à cette époque, comme en témoignent les recherches – demeurées vaines, semble-t-il – menées par les francs-maçons quimpérois lors de la réouverture de leur atelier sous le Directoire. De fait, seules les pièces adressées par eux à leur obédience parisienne ont subsisté : quelques tableaux nominatifs des effectifs des loges, de rares extraits des planches à tracer (délibérations) et des correspondances. Ces documents sont conservés dans le fonds des papiers maçonniques du Grand Orient à la Bibliothèque nationale de France. Il convient néanmoins de leur ajouter quelques pièces adressées en 1829 par Clément de La Hubaudière, ancien maçon quimpérois, au député de la loge brestoise *L'Heureuse Rencontre*, Guilhem aîné, négociant et président du tribunal de commerce. Ces documents figurent dans le fonds maçonnique des Archives départementales du Finistère (40 J). Le même fonds comprend les papiers de *L'Heureuse Rencontre* de Brest qui contiennent quelques informations précieuses éclairant les relations ayant existé entre les loges des deux villes avant la Révolution, notamment lors du conflit opposant les deux loges quimpéroises.

5. Louis de Bourbon-Condé, comte de Clermont (1709-1771), prince du sang, est élu en 1737 grand maître de la Grande Loge de France, charge qu'il conserve jusqu'à sa mort. À son décès, une nouvelle Grande Loge est installée sous la maîtrise de son fils le duc de Chartres, futur Philippe Égalité. Cette réorganisation aboutit en juin 1773 à la création du Grand Orient de France, J. BRENGUËS, *Les Francs-Maçons dans la ville*, Saint-Brieuc, 1995, p. 23, note 1.

des différents orients, notamment en ce qui concerne les échelles des hauts grades. L'obédience perçoit un certain nombre de revenus (dons gratuits ou capitations) provenant des cotisations versées par l'ensemble des ateliers et des maçons.

2. Y. ROME, *250 ans de Franc-Maçonnerie en Bretagne*, Le Faouët, 1997.

3. « L'art royal » est l'expression générique par laquelle les initiés désignent à la fois la franc-maçonnerie et le travail que tout maçon doit accomplir dans sa loge, aussi dénommée atelier, pour parvenir à la perfection de l'art.

de leurs rencontres, de nouveaux ateliers, décernent des grades, s'arrogeant des prérogatives normalement réservées à la seule Grande Loge de France. Un grand nombre d'ateliers sont donc frappés d'irrégularité dès leur apparition.

Une première loge quimpéroise, irrégulière dans sa fondation, apparaît – entre 1763 et 1765 probablement – sous le nom de *La Consolante Maçonne*⁶. Cette loge reçoit, à une date non précisée, selon son dernier vénérable, Derenière, ses premiers actes constitutifs (patentes) de la loge normande de Granville⁷. Elle est placée sous la conduite d'un maître chirurgien de la marine, d'un officier des milices garde-côtes et de quelques négociants et avocats du cru. Ses effectifs sont des plus limités, moins d'une vingtaine de membres. On peut citer parmi ces pionniers le marchand Philibert Philippe, les lieutenants des

milices Mathurin Derenière et Jean-Baptiste Bérardier (second surveillant), Marcelin-Louis Derenière, frère cadet de Mathurin et caissier des foudres de l'évêché, le maître chirurgien Élie Cocquerel, le médecin Augustin Bouvard, les avocats Vincent Le Blond de Saint-Aubin (premier surveillant) et Louis Coroller du Moustoir. Pour des raisons mal définies mais certainement liées à la faiblesse de son organisation interne et à son manque d'unité, cette première loge périclite rapidement⁸. Peu avant sa dispersion en 1768, un mémoire, certifié par une petite douzaine de frères, rapporte que la loge eut à subir vers cette époque les indécidables de deux frères indignes⁹ :

« Un serpent se trouvait parmi nous. Il cachait sous les beaux dehors d'une vertu solide une âme scélérate. Il entraîne un autre frère dans sa cabale maudite. Le complot se fait. Aucun n'eût osé le soupçonner. Il faut, disent ces traîtres, leur tout enlever. La nuit prête son ombre pour couvrir leur forfait. L'un s'empare des meubles et bijoux, l'autre emporte notre coffre (c'était le lieu précieux qui renfermait les constitutions que nous avions reçues de l'orient de Granville). Notre jour d'assemblée arrive. Nous voyons nos désastres. Nous pleurons, nous gémissons. Les deux traîtres n'y étaient point venus. On les soupçonne, on les cherche, on les trouve,

6. L'historien Gustave Bord avance, sans préciser sa source, la date de fondation du 27 août 1763 mais donne pour nom au premier atelier quimpérois celui de *L'Heureuse Maçonnerie*. Cette première datation est-elle fiable ? Si *La Consolante Maçonne* avait obtenu dès 1763 des constitutions de la Grande Loge, pourquoi lors de la reconstitution de l'atelier n'a-t-elle pas pris rang à cette date ? Aucun des documents que nous avons pu consulter ne fait mention d'une date précise de reconnaissance de *La Consolante Maçonne* par la Grande Loge de France. Toutefois, Bord possédait dans ses archives personnelles un traité manuscrit du maçon quimpérois Duchesnay, remontant à 1769, qui aurait pu contenir cette information de première main. Dans ce cas, la date du 27 août 1763 correspondrait vraisemblablement à la première réunion maçonnique de la loge irrégulière. Voir sur l'histoire de ce manuscrit la notice consacrée à Duchesnay dans le catalogue prosopographique à paraître, et G. BORD, *La Franc-Maçonnerie en France des origines à 1815*, tome I, *Les Ouvriers de l'idée révolutionnaire*, Paris, 1909, p. 464.

7. Bibl. nat. France, FM² 360, lettre du 23 mars 1768. La loge de Granville *L'Interprète Maçonne* rejoint l'obédience du Grand Orient de France en 1786 seulement et en obtient à cette époque de nouvelles constitutions. On peut donc douter de la régularité maçonnique de *La Consolante Maçonne* à l'époque de son installation par un membre d'une loge reconnue seulement vingt ans plus tard par le Grand Orient, E.-M. REBOLD, *Histoire des trois grandes loges de Francs-Maçons en France*, Paris, 1894, p. 85.

8. Bibl. nat. France, FM² 360-361 Une lettre de 1768 du maçon Étienne de Lannegrie assure que pendant plusieurs années les Quimpérois travaillèrent sans statuts et sans règlement, à telle enseigne que Le Gat de La Villerouillé, maçon régulier, en visite dans la loge, fit sentir aux membres de l'atelier quimpérois « le vide de leurs travaux ».

9. *Ibid.*, FM² 360, lettres du 18 juillet et 10 août 1768. On peut ainsi identifier ces deux frères indécidables. Il s'agit de Le Blond de Saint-Aubin, premier surveillant de *La Consolante Maçonne*, et Coroller du Moustoir, tous deux avocats (voir leur notice dans le catalogue prosopographique à paraître). Le premier est exclu « à perpétuité » en juillet 1768, le second quitte Quimper avec les papiers de la loge à la suite du cambriolage nocturne. Le vénérable le croit dès lors installé à Lorient.

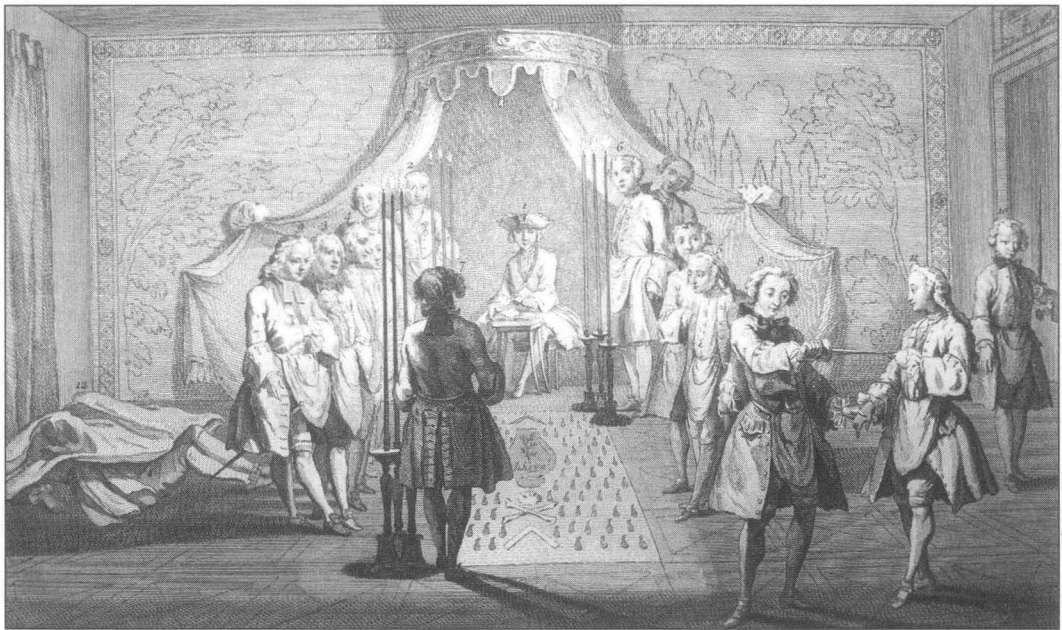


Fig. 1. – Scène d'initiation dans une loge française au XVIII^e siècle.
Gravure de Gabanon, Arch. dép. Finistère, 100 J 1623, fonds de Kernuz. Cliché B. Le Gall.

on les interroge. Ils se coupent, on les mène au point de conviction. Ils s'attribuent l'un à l'autre ce coup abominable et promettent. Bref, l'un d'eux quitte notre ville, prend sa résidence à neuf lieues de Quimper, croit faire merveille avec nos dépouilles et notre précieux trésor, confie ces trésors à une loge de Lorient. On les lui retient fort ordinairement. La récompense d'un ravisseur est de ne pas jouir longtemps du fruit d'un crime¹⁰. »

Sans doute faut-il voir dans les origines de ce méfait un conflit opposant Coroller au clan des Derenière sur la question de la direction de la loge. Coroller contesta-t-il à l'officier des garde-côtes sa charge de vénérable et la direction de son atelier ? À ce prétexte s'arrogea-t-il le droit de conserver les archives de la loge et ses précieuses constitutions ?

10. Bibl. nat. France, FM² 360.

L'Heureuse Maçonne

À la suite de ce larcin, les maçons quimérois quelque peu désarmés interpellent un maçon dénommé Vernin, membre de *La Constante Maçonne* de Brest qui les encourage à solliciter leur régularisation auprès de la Grande Loge de France¹¹. Le 12 avril 1768, la loge obtient du prince Louis de Bourbon-Condé, grand maître de la Grande Loge, des lettres de constitution sous le nom de *L'Heureuse Maçonne*, après avoir envisagé celui d'*Heureuse Rencontre*, déjà employé

11. *La Constante Maçonne* est créée à Brest en 1761 par des comédiens. *L'Heureuse Rencontre* demande la suppression en août 1773 de cet atelier d'acteurs dont les membres sont jugés maçons peu vertueux en raison de leur profession. Destin identique à celui de *L'Heureuse Maçonne*, *La Constante* est démantelée en 1776, J.-Y. GUENGANT, *Brest et la Franc-Maçonnerie. Les Amis de Sully des origines à nos jours*, Brest, 2008, p. 388-389.



Fig. 2. – L'avocat Coroller du Moustoir, membre turbulent de l'éphémère *Consolante Maçonne* **.

Cliché Arch. mun. Quimper.

par les maçons brestois et finalement abandonné¹². Les « pères fondateurs » sont au nombre de sept, soit les sept maîtres de *La Consolante Maçonne*, et le premier vénérable maître de la nouvelle loge quimpéroise est Derenière¹³, ancien maître écossais du chapi-

** D'après R. KERVILER, *Cent ans de représentation bretonne. Galerie de tous les députés envoyés par la Bretagne aux diverses législatures [...] depuis 1789 jusqu'à nos jours*, Paris, s. d., p. 20.

12. E. RUAAULT, D. BERNARD, « Les loges maçonniques de Quimper au XVIII^e siècle », *Les Cahiers de l'Iroise*, 5^e année, n°4, octobre-décembre 1958, p. 212-217.

13. Bibl. nat. France, FM² 360. À l'époque de la constitution de *L'Heureuse Maçonne*, Derenière, maître écossais irrégulier du chapitre de Clermont, s'autoproclame vénérable de la loge et dans le même élan se fait attribuer par le frère Burgevin, maçon lui aussi bâtard, le haut-grade de prince de Jérusalem. Derenière introduit à la même époque son frère cadet et les frères Cornu, ses beaux-frères, dans la loge. Ainsi se constitue le « clan du vénérable » bientôt contesté.

tre de Clermont¹⁴, lequel s'autoreconduit dans sa charge, sans aucune élection, et impose son frère et ses beaux-frères aux principaux offices de l'atelier. En mai 1768, il commande à un orfèvre parisien un sceau en cuivre et un timbre pour l'usage de la loge. Cette nouvelle structure agrège autour d'elle quelques nouveaux membres. La même année l'état nominatif de l'atelier comprend désormais quatorze initiés. La quasi-totalité de ces maçons est d'origine quimpéroise. Derenière, vénérable et lieutenant du bataillon des milices de Pont-Croix, recrute dans un premier temps dans son réseau immédiat de sociabilité professionnelle. La loge ne compte pas moins de sept officiers des milices garde-côtes, un record ! Deux négociants, un chirurgien et son élève, un prêtre complètent les maigres effectifs de l'atelier.

Le tableau de loge de 1768, qui est le plus ancien de l'histoire maçonnique quimpéroise, est intéressant à plus d'un titre. Il nous présente l'organisation interne de *L'Heureuse Maçonne* et précise les charges des différents officiers de l'atelier ainsi que les qualités civiles et grades maçonniques de ses membres. La loge est présidée par un vénérable (Derenière) ou maître de loge. Deux surveillants l'aident dans la direction du temple maçonnique (le « premier surveillant » est l'avocat Le Blond de Saint-Aubin bientôt exclu et le « second surveillant » est Bérardier, officier des garde-côtes). Le premier surveillant a la charge des compagnons, le second, celle d'instruire les apprentis. La loge possède un secrétaire, charge importante car les ateliers échangent une

14. Derenière est revêtu d'un grade préparatoire inclus dans le rite maçonnique du chapitre de Clermont qui connut en Allemagne, en Belgique et en France un certain succès à partir du milieu du XVIII^e siècle. Selon D. LIGOU, *Dictionnaire de la Franc-Maçonnerie*, Paris, 1987, p. 1050, il existait dans le rite écossais du chapitre métropolitain de France un grade d'Écossais de Granville. L'influence de la franc-maçonnerie jacobite (liée aux partisans des Stuart exilés) serait ainsi seulement symbolique à Quimper.

correspondance fournie avec d'autres loges ainsi qu'avec leur obédience parisienne. La fonction de secrétaire devait aussi se confondre, en raison du faible nombre des maîtres, avec celles de garde des sceaux et d'archiviste. Un prêtre, l'abbé Le Méhauté, détient à cette époque la fonction d'« orateur ». Celui-ci a en charge les discours prononcés à l'occasion des réceptions et des promotions de grades. Le tableau signale également l'existence d'un « frère terrible » dont le rôle doit se confondre avec celui de « grand expert », fonction alors habituellement rencontrée dans les tableaux nominatifs des dignitaires des loges. Cet officier joue probablement un rôle important lors des cérémonies d'initiation. Un autre frère assure la fonction de « trésorier », charge indispensable à l'existence de toute association. Un second prêtre, Charuaut, occupe l'office de « tuileur ». Ce terme surprenant signifie que le religieux est chargé de « tuiler » les personnes se présentant à la porte de la loge, c'est-à-dire de vérifier l'appartenance et la régularité maçonniques des maçons étrangers qui se présentent au temple.

En 1774, la loge compte désormais dix-sept initiés. La moyenne d'âge de ses membres est de trente-cinq ans. Le plus jeune maçon en affiche vingt-trois, le plus âgé cinquante-cinq. Mais à cette époque l'atelier a déjà été victime d'un essaimage subit qui lui a fait perdre ses membres les plus notables et explique la faible progression de ses effectifs.

Si les francs-maçons quimpérois comptent dans leurs rangs certaines personnalités brillantes et généreuses du temps, ils attirent aussi dès leur origine, comme toute association humaine faillible, quelques lys moins éclatants. La refondation conflictuelle de la loge a révélé rapidement des pratiques internes peu vertueuses, en opposition avec l'idéal maçonnique proclamé. Ce conflit ne tarde pas à ébranler le jeune temple quimpérois jusque dans ses fondements.

Scission et dissidence. Création de *La Parfaite Union*

À partir de 1768, la conduite de quelques maçons prête, à l'intérieur de la loge, le flanc à la critique et bientôt au scandale. Des oppositions apparaissent que le vénérable tente en vain de limiter par des mesures autoritaires d'exclusions (Le Blond de Saint-Aubin, Lannegrie). Un groupe de sept maçons entre en conflit ouvert avec le clan du vénérable. Ne parvenant pas à se faire entendre, ces maçons désertent leur loge vers mars 1769. Il s'agit de Duchesnay, Lannegrie, La Hubaudière, Saint-Furcy, Moro, Bérardier et Le Gorgeu. Ils forment dans les mois qui suivent le noyau fondateur de la seconde loge quimpéroise. Ces dissidents organisent un nouvel atelier sous le titre distinctif de *La Parfaite Union* dont le nom symbolise la fraternité maçonnique que ses membres souhaitent voir insuffler à leur atelier. Le 25 mars 1772, les sept exclus obtiennent des lettres de constitution de la Grande Loge de France. Puis *La Parfaite Union* s'affilie au Grand Orient récemment constitué (juin 1773) qui lui décerne des lettres de reconstitution, en date cette fois du 10 février 1774. La loge *L'Heureuse Maçonne* doit, elle aussi, à la suite de la création du Grand Orient, solliciter le 16 mars 1774 de nouvelles patentes. Elle nomme le frère Buisson de Basseville pour député à Paris auprès de la chambre des provinces, commission chargée de statuer sur les demandes de reconnaissance des loges provinciales¹⁵.

15. À cette époque le Grand Orient de France a entrepris de mettre un terme à l'anarchie qui a longtemps été la règle dans le développement des loges. Des règlements uniformes sont peu à peu imposés. Les ateliers doivent présenter au G.O.D.F. de nouvelles demandes de constitutions pour être reconnus ou régularisés. En cas de refus, ils sont menacés d'être radiés et de ne plus être reconnus comme réguliers par les autres loges installées par l'obédience.

La chambre des provinces exhorte à cette époque *L'Heureuse Maçonnerie* à faire certifier ses tableaux d'effectifs par ses proches voisins de *La Parfaite Union*. Ceux-ci refusent évidemment. Le conflit entre les deux ateliers entre alors dans une phase aiguë. Les maçons de *L'Heureuse Maçonnerie* précisent le 15 juillet 1774¹⁶, dans un mémoire adressé au frère Alexandre Pingré, second surveillant à la chambre des provinces, les raisons de leur opposition :

« Ne nous blâmez pas sur les motifs de notre délicatesse à l'égard de *La Parfaite Union*. Cette délicatesse existe et existera toujours entre nous. Elle n'est fondée que sur les moyens de nous soustraire à une soumission que nous ne nous sommes jamais persuadés de devoir lui faire¹⁷. [...] Suivant son rapport, une loge de notre province qui prétend nous connaître a refusé son consentement et fondé son refus sur la dépravation des mœurs de quelques-uns d'entre nous et sur les scènes scandaleuses que nous avons données plus d'une fois à Quimper. Vous ajoutez ignorer les détails qui ne vous ont point été communiqués. Ne vous aurait-on point fait ignorer aussi le nom de cette loge à nous contraire, serait-elle éloignée de nous ou l'aurions-nous élevée dans notre Orient ? C'est à cette dernière question que nous nous arrêtons plus volontiers. [...]. Relativement à la dépravation des mœurs de quelques-uns de nos membres, nous répondons avec vérité ne point connaître parmi nous de frères entachés. S'il y en a eu, la loge *La Parfaite Union* sait que nous les avons sacrifiés au bien de l'ordre, nous requérons même qu'un de nos tableaux soit envoyé à cette loge pour lui prouver que nous ne cherchons point à

en imposer à la religion du Grand Orient, et qu'elle en prenne note dans le scrutin le plus rigoureux, et qu'elle veuille bien désigner deux d'entre nous qui ne serions point ornés des qualités de ces mœurs réunies à celles qui caractérisent les vrais maçons en l'honnête homme. Lorsqu'elle rendra compte de ces recherches scrupuleuses, sur votre avis, très vénérables frères, nous nous y conformerons et promettons d'expulser de nos assemblées ceux d'entre nous qui n'en seront point dignes, si cette loge prouve toutefois ne point en imposer le sacrifice ni celui de l'honneur, et il ne nous coûtera rien. Nous le ferons avec la plus grande satisfaction pour lui prouver avec force combien nous sommes jaloux de notre réputation.

« Le second objet regarde les scènes scandaleuses que nous avons données à Quimper. Sans entrer dans des détails circonstanciés sur cette flétrissure, nous osons dire que dans le commencement d'ordre à Quimper, lors même que les frères Duchesnay, de Lannegrie, de La Hubaudière, Furcy, Moro, Bérardier et Le Gorgeu faisaient corps avec nous, une désunion marquée de la part de ces frères excita une rumeur assez considérable parce que le sieur de Lannegrie et le frère Furcy avaient fomenté une cabale dont ils confieraient le secret aux choses profanes. Cette cabale prenait sa source dans le renvoi du sieur frère de Lannegrie accusé de grande indiscretion pour l'espace de quelques mois, et ce frère adroit s'insinua si bien dans l'esprit de ses partisans, qui se trouvèrent cependant au nombre de ses juges, qu'ils ne balancèrent point à nous signifier leur retraite. Nous eûmes le plaisir de leur représenter avec modération la peine qu'ils nous faisaient de perdre d'aussi bons frères en les engageant d'orner notre loge de leurs lumières et de continuer leurs travaux. Ils furent sourds à notre représentation. Ils demandèrent notre consentement de manière à être refusés et

16. Bibl. nat. France, FM² 360.

17. Les maçons de *L'Heureuse Maçonnerie* se prévalent de l'antériorité de leur atelier. À ce titre, ils estiment qu'il appartient aux maçons de *La Parfaite Union*, leur « loge-fille » et non « mère », de leur adresser ses tableaux pour avis.

mendièrent du frère de La Chaussée¹⁸, pendant la suspension des travaux du Grand Orient, des constitutions qui leur furent aisément accordées, au désir desquelles et sur les ordres du Grand Orient nous les avons installés. Depuis ce temps une haine implacable nous sépare dont nous avons voulu adoucir l'aigreur par des déférences que nous leurs avons faites¹⁹. »

La loge *L'Heureuse Rencontre* de Brest, sollicitée par *La Parfaite Union* pour rendre un avis impartial, juge, quant à elle, dès le 27 juin 1774, que :

« 1^{er}. La ville de Quimper est trop petite pour que deux loges bien composées puissent y subsister en même temps : à peine y trouve-t-on quarante citoyens d'un état libre et décent et la R. L. (respectable loge) *La Parfaite Union* de Quimper en compte parmi ses membres une vingtaine, le surplus se croirait déplacé dans la société de ceux qui composent *L'Heureuse Maçonne*. Cette dernière ne peut donc subsister qu'en recevant des hommes auxquels le caractère et les mœurs ôtent l'espoir d'être admis dans la première.

« 2^e. *L'Heureuse Maçonne* a dans tous les temps donné au public les scènes les plus scandaleuses et telles qu'elles forcèrent en 1769 plusieurs membres honnêtes qui s'y étaient engagés sans en connaître l'esprit et le régime à s'en séparer avec éclat et à demander au G. O. (Grand Orient) des constitutions particulières qu'ils obtinrent et qui furent l'époque de la formation de la R. L. *La Parfaite Union* [...]

« 5^e. L'examen seul du tableau que vous nous avez fait passer présente des raisons

d'exclusions, et vous en conviendrez lorsque vous saurez que les Derenière, dont l'un après une banqueroute frauduleuse a été obligé de quitter les garde-côtes dont on allait le chasser, et dont le cadet qui se dit caissier de la recette des fouages n'est qu'un commis de Gazon à 200 livres par an, et que cette famille déshonorée à plus d'un titre ne peut jamais prétendre à se voir associer à d'honnêtes gens ; que les mêmes observations sont fondées sur les Cornu, et que l'on voit dans ce tableau un avocat que les mœurs ont décrié malgré des talents reconnus, quatre maîtres en chirurgie dont un n'a aucune connaissance et les autres ni vertus ni confiance, un procureur ci-devant échevin que l'inconduite à réduit à être scribe à tant par rôle²⁰. »

Il est certain que la loge de Brest a complaisamment forcé le trait et dressé un tableau à charge contre *L'Heureuse Maçonne*, ainsi qu'en témoigne la lettre adressée le 4 juin 1774 à *La Parfaite Union*²¹. Le 17 juin les frères Du Boisguéhennec et Souché de La Brémaudière sont en effet venus frapper à la porte du temple de Brest. Nul doute que le rapport accusatoire qui scelle le destin de *L'Heureuse Maçonne*, adressé au Grand Orient le 27 juin 1774, est le fruit de cette visite inopinée et quelque peu intéressée !

Pour achever ce curieux procès introduit devant la chambre des provinces, les maçons de *La Parfaite Union* concluent le 26 novembre 1775, à propos de *L'Heureuse Maçonne* : « Elle ne mérite aucunement votre attention, elle est composée de membres perdus, banqueroutiers, et un autre qui se trouve aujourd'hui sous le coup d'une procédure

18. Henri-Joseph Brest de La Chaussée, directeur de la Loterie royale, est garde des sceaux et des archives de la Grande Loge de France de 1761 à 1772. En 1773, il se rallie au Grand Orient de France, D. LIGOU, *Dictionnaire...*, op. cit., p. 169.

19. Bibl. nat. France, FM ² 360-361, et Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

20. *Ibid.*

21. « [...] ci-jointe la copie de notre planche à tracer adressée au G.O. de France relativement aux informations qu'il nous a demandées sur *L'Heureuse Maçonne* de votre ville : vous reconnaîtrez que les observations que nous établissons pour raisons d'exclusion sont les mêmes que celles que vous nous avez alléguées [...] », Arch. dép. Finistère, 40 J 29.

criminelle et qui ne saurait éviter une peine afflictive et diffamante²². »

Désormais deux loges ennemies qui ne se reconnaissent plus voisinent dans la ville. La chambre des provinces ne peut laisser cette pomme de discorde désunir des maçons. Une enquête est instruite. Dans un premier temps la chambre temporise. Le frère Tissot, rapporteur, conclut temporairement, le 18 avril 1776, « à ce que le dossier soit déposé aux archives jusqu'à ce que le zèle de quelques bons frères soit venu à bout de rétablir la bonne harmonie entre les loges de l'orient de Quimper ».

Dès le 20 mai 1776, trois maçons de *L'Heureuse Maçonne*, les frères Duval de La Poterie, Philippe et Duhard, pressentant la sentence du G.O.D.F., sollicitent et obtiennent leur affiliation à *La Parfaite Union*, en « offrant de remettre les sceaux, timbre, registres, titres, papiers et archives dont ils se trouvaient saisis par la dispersion des membres de la loge ».

Le 24 juin 1776, les membres de *La Parfaite Union* s'opposent, dans une nouvelle lettre adressée au frère Tissot, au rétablissement de *L'Heureuse Maçonne* : « [...] cette loge est composée pour la plupart de banqueroutiers, de gens sans mœurs, et dernièrement un de leurs membres venait de commettre un vol avec effraction. On instruit actuellement sa procédure en crime ; heureusement il a pris la fuite ; aujourd'hui un autre membre de cette même loge vient d'abuser de la maçonnerie pour faire de fausses lettres de change qu'il tirait sur le Grand Orient au profit de paysans grossiers et crédules qui lui don-

naient une somme modique pour en obtenir une plus considérable dans un temps limité ; il les a même signées. Ses parents, ses amis se sont heureusement emparés des faux billets et ont remboursé les différentes sommes qu'il avait touchées. »

Après examen d'un nouveau rapport détaillé du frère abbé Jardin, la chambre des provinces rend sa décision finale dans sa « planche » n° 139, du 18 juillet 1776²³ :

« 1. Le temple de *L'Heureuse Maçonne* sera et demeurera démoli irrévocablement. Les constitutions et certificats et autres pièces de ladite loge et de ses membres seront annulées et comme nulles seront remises au G.O pour être supprimées.

« 2. Aucune loge située en Bretagne ne sera reçue à demander des constitutions ou toute autre patente du G.O. sous le titre de *L'Heureuse Maçonne*. »

Tout souvenir de l'existence passée de *L'Heureuse Maçonne* doit donc disparaître. Seule subsiste désormais à Quimper *La Parfaite Union*²⁴. L'annonce du décret du Grand Orient est accueillie avec enthousiasme à *La Parfaite Union* : « Nous avons reçu en son temps la faveur de votre planche avec la délibération du décret de suppression de la loge *L'Heureuse Maçonne* ; nous avons parcouru ces deux esquisses au bruit des

22. Les membres de *La Parfaite Union* ont eu d'autant moins de difficultés à convaincre leurs congénères brestois de la nécessité de démanteler *L'Heureuse Maçonne* que plusieurs de ses membres visitent à l'occasion la loge de Brest. Plusieurs Quimpérois y ont été d'ailleurs affiliés (Reymond, La Hubaudière, Souché de La Brémaudière, Hernio, Duchesnay...). *A contrario*, aucun maçon de la loge concurrente n'a été admis parmi les frères brestois.

23. On appelle « planche » toute pièce à caractère maçonnique manuscrite ou imprimée adressée par une obédience, une loge ou un franc-maçon.

24. Gustave Bord écrit que *L'Heureuse Maçonne* fonctionnait encore en 1780, soit quatre ans après son démantèlement officiel. Un petit groupe de maçons non reconnus, autour de Derenière, a pu continuer à travailler isolément mais la chose est en elle-même peu vraisemblable. Tous les papiers de l'atelier ayant été déposés à *La Parfaite Union* dès 1776, il était difficile aux anciens maçons de *L'Heureuse Maçonne* de continuer leurs travaux sans leur précieuse documentation. Enfin, aucun des documents rencontrés ne vient conforter les propos de cet auteur sur une éventuelle poursuite de l'activité maçonnique de la loge après sa destruction officielle, G. BORD, *La Franc-Maçonnerie... op. cit.*, p. 464.

acclamations les plus vives, nous avons unanimement applaudi au zèle des respectables membres du Grand Orient qui ont rendu à la maçonnerie une justice bien méritée et tant désirée²⁵. » Le triomphe de *La Parfaite Union* est donc complet.

La Parfaite Union triomphante



Fig. 3. – Sceau de *La Parfaite Union* (1774).
Arch. dép. Finistère, 40 J 51.
Cliché B. Le Gall.

La loge *La Parfaite Union* voit le jour dans une société où chaque classe – nobles, bourgeois, jusqu'à la moindre des corporations de métier – possède ses armoiries. Dès sa création, les membres fondateurs adoptent un curieux blason maçonnique d'une grande richesse héraldique. Le sceau de la loge *La Parfaite Union* reprend un grand nombre d'outils et de symboles maçonniques. Il est utilisé pour authentifier les actes, les certificats et les correspondances émanant de la loge. Sur le plan de l'héraldique, il présente dans un ovale sur une muraille, entre deux

colonnes surmontés de grenades, portant sur leur fût les lettres J et B, placées sous une couronne radiée entourée de figures représentant la lune et le soleil, un lac d'azur chargé au cœur d'un triangle avec une étoile flamboyante au centre, accompagnée d'une équerre en bas et d'un compas en haut entremêlés. Au chef, immédiatement sous la couronne, figure une petite pyramide, à moins que ce ne soit une pierre taillée symbolique. Au-dessous, un escalier de sept marches permet d'accéder à un tapis de loge semé de lys. Il doit s'agir d'une représentation symbolique du temple maçonnique, reprenant ses principaux éléments architecturaux et décoratifs. Une chaîne d'union comprenant plusieurs lacs ou nœuds entoure les principaux éléments. Le sceau porte gravé en son pourtour l'inscription « LA PARFAITE UNION A L'ORIENT DE QUIMPER ».

Le recrutement des membres

Désormais un seul atelier peut initier et agréger en Cornouaille de nouveaux membres. Pourtant seuls vingt-six frères participent régulièrement aux travaux de la loge *La Parfaite Union* en 1783. À ceux-ci viennent s'ajouter, il est vrai, onze autres maçons qui, bien qu'affiliés à la loge de Quimper, demeurent à quelques lieues de la cité et fréquentent très rarement les tenues de la loge. En 1784, on compte vingt-neuf affiliés assidus et cinq dilettantes ou membres honoraires. En 1785, trente-deux initiés, plus six affiliés rarement présents, maçonnent à Quimper. L'année suivante, les frères peuvent se compter au nombre de trente-six. En 1787, la loge compte cinquante-six membres, ce qui est un record. En 1789, on en recense encore quarante-trois. Parmi eux, pas moins de onze militaires dont trois officiers de la marine, quatre médecins et chirurgiens et deux étudiants en médecine ; des juristes, des négociants et des marchands complètent les effectifs. À titre de comparaison la principale loge de Rennes, dénommée également *La Parfaite Union*, formée pourtant depuis 1758, ne compte qu'une

25. Bibl. nat. France, FM² 360-361.

soixantaine de membres vingt ans plus tard et seulement une trentaine en 1789, tandis que *La Parfaite Amitié* rennaise ne rassemble qu'une petite dizaine de frères à la même époque. Or *La Parfaite Union* de Quimper affiche en 1789 une bonne quarantaine de membres résidants dont sans doute une trentaine est assidue aux assemblées, tandis que les cent soixante-treize frères comptabilisés sur la longue période 1769-1789 sont pour une bonne partie d'entre eux ou bien des non-résidants qui ne font que de brèves apparitions – quelques tenues dans l'année, aux beaux jours – ou bien des officiers membres de loges militaires des régiments qui fréquentent l'atelier le temps d'une garnison et s'évanouissent ensuite.

À Brest (25 000 habitants), la situation des loges est encore plus mouvante par le fait que les officiers de marine et de l'infanterie ne peuvent participer qu'occasionnellement aux travaux de l'atelier. Si *L'Heureuse Rencontre* dispose de soixante-dix affiliés à la veille de 1789, *Les Élus de Sully* et *Les Amis Intimes* totalisent environ quatre-vingts membres, cela sans y comprendre la loge militaire de la marine²⁶. Aussi, rapportée à l'importance de sa population et aux autres loges de Basse-Bretagne, peut-on considérer comme une réussite le développement de *La Parfaite Union* à Quimper à la veille du grand chambardement révolutionnaire. Il faut cependant tempérer cette affirmation car, rapportée à l'ensemble de la classe dirigeante, la loge ne rassemble finalement qu'une petite oligarchie citadine. Force est de constater que *La Parfaite Union* à la veille de la Révolution ne compte pas dans ses rangs beaucoup des représentants locaux de la bourgeoisie éclairée voire de la noblesse libérale qui devaient rejoindre la Révolution puis la République, entre autres le président du directoire du département en 1793, François-Louis de

Kergariou, ancien lieutenant-colonel d'infanterie, époux d'une sœur du maçon Alain de Kernafflen de Kergos, qui fréquentait pourtant la chambre de lecture quimpéroise. Dans nombre de familles nobles, l'engagement d'un membre n'a pas fait nécessairement école. Chez les Silguy qui tiennent le haut du pavé quimpérois, sur les trois frères – un ancien sénéchal, un officier de marine, un officier de cavalerie à la carrière médiocre – seul ce dernier, probablement déjà initié dans une loge militaire, a rejoint la loge quimpéroise. Or son frère aîné incarne l'image même du noble éclairé, ouvert à la modernité, qui se révèle en 1789 partisan de la révolution libérale²⁷.

Enfin, si les membres du clergé sont relativement bien représentés au début de l'histoire maçonnique quimpéroise, on se rend bien vite compte qu'il ne s'agit que de quelques personnalités du chapitre cathédral (trois chanoines) et de quelques membres du clergé régulier (cordeliers du couvent Saint-François, en pleine décrépitude à la veille de la Révolution). L'immense cohorte des prêtres des paroisses (plus de huit cents prêtres probablement pour le seul diocèse de Quimper) demeure absolument étrangère à la franc-maçonnerie. Il est vrai que les obligations d'assiduité se conjuguent assez mal avec celles de l'activité pastorale. Peut-être faut-il également mettre cette absence du clergé paroissial en lien avec le milieu d'origine (rural et modeste) de la grande majorité des prêtres séculiers. Le respect du clergé paroissial à l'égard de la hiérarchie épiscopale qui voue aux gémonies les maçons quimpérois explique aussi cette situation. Le « triomphe » de *La Parfaite Union* doit donc être relativisé sur de nombreux points.

26. J. QUÉNIART, *Culture et société urbaines dans la France de l'Ouest au 18^e siècle*, Paris, 1978.

27. Arch. dép. Finistère, 49 J 208, lettre du 10 janvier 1787. Kergariou et Silguy aîné sont membres de la chambre littéraire de Quimper, J.-P. PÉRON, « Une famille de magistrats de Quimper au XVIII^e siècle : les Silguy », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXII, 1993, p. 471-503, et t. CXXIII, 1994, p. 353-387.

Quant aux chemins par lesquels les frères recrutent de nouveaux initiés, on a vu que les réseaux de sociabilité professionnelle ont eu une grande importance : le monde des officiers garde-côtes est un vivier important, celui des anciens étudiants du collège de Quimper et de la faculté de droit à Rennes en est un autre. Les médecins ou chirurgiens parrainent leurs jeunes confrères. Enfin les réseaux matrimoniaux entrent eux aussi en jeu. On est surpris du nombre de frères, beaux-pères, proches parents qui agrègent à la fois un nouveau membre à leur famille et à leur loge par suite d'un mariage²⁸.

L'existence d'une chambre de lecture à Quimper a pu permettre également et partiellement de recruter tel ou tel nouveau membre. Les chambres littéraires ont constitué partout où existaient des loges le vestibule au sein duquel on pressentait de nouveaux initiés. Si à Morlaix, où coexistent trois loges, la chambre de littérature et de politique fondée dix ans avant la Révolution a certes été fréquentée par le médecin Bouestard de La Touche, membre de deux loges morlaisiennes, ainsi que par Hervé-Louis de Kerléan et César Le Gac de Lansalut, affiliés à *La Parfaite Union* de Quimper, *a contrario* le futur évêque constitutionnel du Finistère Louis-Alexandre Expilly, recteur de Saint-Mathieu de Morlaix et membre de la dite chambre, s'est tenu à l'écart des loges²⁹.

À Douarnenez existe aussi une chambre littéraire forte de trente-six membres à la veille de 1789 ; un seul d'entre eux, Corentin Madezo, s'affilie à la loge quimpéroise : or une bonne vingtaine de ses collègues de chambre figurent dans la mouvance patrioti-

que douarneniste au début de la Révolution³⁰. À Quimper, les archives de la chambre littéraire ayant totalement disparu, on ne peut tirer de conclusion sur la densité des relations avec la maçonnerie. Des exemples ont certainement existé. Ainsi le sieur Eudel, commissaire des poudres et salpêtres de la poudrerie royale de Pont-de-Buis de 1772 à 1787, vient en 1777 déposer devant la chambre littéraire de Quimper un mémoire sur un projet d'établissement de salpêtrières artificielles pour la fabrication des poudres. Le même personnage rejoint quelques années plus tard la loge quimpéroise tout comme deux autres employés des poudreries royales.

La difficile localisation des temples maçonniques

Cette question est loin d'être résolue, les incertitudes en la matière demeurent nombreuses. Il est vrai que les francs-maçons ne doivent s'assembler qu'en un lieu connu des seuls initiés. Les loges maçonniques, à leur début, se réunissent généralement dans des arrière-salles d'auberges ou de cabarets, choix qui s'impose sans doute à des loges sans grands moyens mais qui rend difficile le maintien du secret dont doivent s'entourer les réunions des ateliers. Le Grand Orient y met définitivement un terme en 1785 en interdisant ces pratiques jugées dangereuses.

À Quimper, si l'on se rapporte à un mémoire du chirurgien Lannegrie, les premières assemblées de *L'Heureuse Maçonne* ont lieu dans une auberge puis, sans doute par souci de discrétion, chez le vénérable Derenière³¹. Cette situation était probablement peu satisfaisante car le vénérable charge au début de 1768 deux de ses frères maçons, Lannegrie et La Hubaudière, de trouver un appartement pour la loge. La Hubaudière, nouvellement

28. Une énumération serait fastidieuse. On constatera simplement ce phénomène à la lecture des notices prosopographiques.

29. O. LE VASSEUR, *La Bourgeoisie morlaisienne à la veille de la Révolution*, mémoire de maîtrise dactylographié, Rennes, 1989.

30. Arch. dép. Finistère, 45 J 27.

31. À noter que le sieur Philippe tenait lui-même un café, et que les premières réunions furent peut-être organisées dans son établissement.

affilié, ne peut alors répondre favorablement étant donné « que sa fortune et ses affaires ne lui permettent pas de se charger d'un appartement³² ». De fait, c'est Lannegrie qui met, vers mars 1768, et peu avant son exclusion temporaire, un appartement à la disposition de la loge pour 60 livres de loyer annuel³³. L'immeuble est probablement situé paroisse Saint-Julien au domicile du chirurgien. Son épouse travaille à la décoration des lieux, indice précieux que les femmes des frères n'étaient pas totalement exclues du temple et que *L'Heureuse Maçonne* a bien possédé un local particulier³⁴.

En 1774, *La Parfaite Union* loue elle aussi un appartement mais la nouvelle loge tente néanmoins de trouver un autre local, plus vaste et plus éloigné de l'agitation de la cité. Elle s'adresse, en juin ou juillet, à Denis Bérardier, principal du collège, dont le frère Jean-Baptiste est un maçon assidu. La demande porte sur une maison entière, située sur le quai neuf (actuel débouché de la rue de Pont-l'Abbé, au Cap-Horn) et libérée par le transport à Rennes du dépôt de mendicité ou maison de force qui s'y trouvait³⁵. La loge offre à payer un loyer annuel de 400 livres³⁶.

Mais Bérardier, après avoir consulté son frère et sa sœur, finit par refuser. Ayant eu connaissance de propos injurieux tenus par un membre de *La Parfaite Union* à l'encontre des frères de *L'Heureuse Maçonne* devant les professeurs du collège, et de l'appui apporté par la loge de Brest pour exécuter *L'Heureuse Maçonne*, le principal Bérardier, homme d'esprit et de vertu, répond « qu'étant instruit de l'ancienneté de *L'Heureuse Maçonne*, il ne pouvait se persuader que la *P. U.* pût lui porter préjudice en aucune manière et que cette politique de la *P. U.* ne donnait pas une grande idée de la maçonnerie³⁷ ».

En 1776, la loge possède pourtant un temple qui comprend, outre une bibliothèque, une pièce destinée aux banquets et une salle principale où se tiennent les réunions. Le local comporte également une antichambre dénommée « salle des pas perdus » où patientent les maçons visiteurs venus frapper à la porte de l'atelier.

Beaucoup connaissent à Quimper l'ancien hôtel de René Madec, situé dans la rue du même nom. Une autre maison, plus basse, qui lui fait suite, à droite sur le quai, possède un heurtoir de fer forgé ancien qui figure une tête de dauphin, fixé au bois de la porte par un triangle maçonnique très caractéristique avec trois points de fixation. On peut, comme Louis Le Guennec, supposer que cette maison a hébergé *La Parfaite Union* à partir de 1774 ou que son propriétaire était un maçon fervent qui affichait ainsi hardiment son appartenance à l'ordre maçonnique³⁸.

32. Bibl. nat. France, FM² 360.

33. Ce loyer de 60 livres doit correspondre à un simple appartement. À cette date, celui d'un hôtel particulier se monte à plusieurs centaines de livres.

34. Contrairement à Brest, il n'existe pour Quimper aucun document pouvant laisser supposer qu'une loge d'adoption ait pu exister à Quimper (loge féminine rassemblant les épouses des francs-maçons).

35. À la fin de l'année 1772 le dépôt de mendicité, lieu de réclusion des mendiants et des filles de mauvaise vie baptisé « Petit-Bicêtre », d'abord installé en 1768 dans une partie de l'hôpital général puis déplacé à partir de 1770 dans cet immeuble, est transféré à Rennes.

36. Le montant du loyer exigé par Bérardier pour mettre sa propriété à la disposition de l'Intendance en 1770 s'élevait à 1 200 livres. Celui que se proposent de régler les francs-maçons ne se monte plus en 1774 qu'au tiers du précédent. Bérardier aurait-il trouvé dans la querelle peu glorieuse des deux loges une échappatoire pour refuser

un bail peu rémunérateur qui, en le montrant comme l'hôte des supposés adversaires de l'Église, l'aurait placé en situation bien délicate vis-à-vis de l'évêque Farcy de Cuillé, qui, en juin 1770, était intervenu auprès de l'intendant de Bretagne pour soutenir le principal du collège dans ses prétentions à percevoir un loyer de 1 200 livres ?

37. Bibl. nat. France, FM² 360.

38. Arch. mun. Quimper, 16 J 21. Jean-Yves Guengant désigne également l'immeuble de la rue Madec comme

L'hôtel de Madec voisin est acquis en 1778 par le célèbre « nabab », de la veuve d'un riche négociant du nom de Raby, qui l'avait fait bâtir en 1771³⁹. Pourtant, la vente Raby-Madec n'inclut pas, semble-t-il, l'immeuble maçonnique mitoyen⁴⁰. Il n'existe aucun indice que René Madec à son retour des Indes ait été initié ou affilié à l'une des loges quimpéroises. *L'Heureuse Maçonne* est déjà démantelée lorsqu'il achète son hôtel particulier et s'y installe avec sa famille en novembre 1779. Le personnage, décédé en 1784, n'apparaît pas non plus dans les tableaux subsistants de loge de *La Parfaite Union*. Enfin, si Madec entretient des liens avec certains membres de la loge détruite, ces relations rendent peu vraisemblable son intégration à la seconde loge⁴¹. Il demeure

néanmoins possible que *La Parfaite Union* ait été hébergée un certain laps de temps avant la Révolution dans ce lieu mais nul acte formel n'a pu être retrouvé pour venir l'attester.

Le rôle de capitation de Quimper pour 1790 précise d'autre part que le propriétaire de cet immeuble, portant le numéro de parcelle 159 du cadastre napoléonien, est un certain Louis-Marie Charuel, avocat, employant une servante et payant 24 livres de capitation⁴². Ce Charuel n'appartient à aucune des loges quimpéroises. Aucun maçon ne semble d'ailleurs lui être prochainement apparenté. Il n'a pas été possible de retrouver le bail de location concernant les lieux mais la chose n'est guère étonnante. Un grand nombre de contrats de location d'appartements ou d'immeubles revêt à cette époque la simple forme verbale.

Un doute raisonnable demeure donc permis sur l'installation de la loge dans cet immeuble, d'autant qu'à Locmaria un autre lieu peut prétendre l'avoir hébergée. Le maçon Caussey apparaît vers 1772 dans la loge. On peut imaginer que, sollicité par Bérardier et La Hubaudière, il ait mis à sa disposition, à la suite du refus de Denis Bérardier de louer les locaux de l'ancien Petit-Bicêtre, une partie de l'immeuble de la place du Stivel alors sans occupants et lui appartenant, jusqu'à son décès en 1786. Ces appartements sont occupés par la loge et la Société pantomatique⁴³ à partir de 1798, mais rien ne s'oppose

temple de *La Parfaite Union* avant 1790, dans *Brest et la Franc-Maçonnerie...*, op. cit., p. 397. Toutefois on peut aussi avancer l'hypothèse d'une porte utilisée en réemploi, peut-être dès l'époque révolutionnaire. Les francs-maçons tiennent secret le lieu de leur réunion. Pourquoi dans ces conditions auraient-ils affiché les outils maçonniques sur une porte visible de tous, choix qui les auraient immédiatement signalés aux partisans de l'évêque Conen de Saint-Luc ? Ce dernier n'aurait alors certainement pas manqué de placer en observation quelques-uns de ces partisans zélés afin de dénombrer précisément le nombre et la qualité de ses adversaires.

39. Il peut être intéressant de noter que cet Antoine Raby, marchand drapier et négociant, premier échevin de Brest en 1742, épouse à Saint-Mathieu de Quimper, en 1738, Marie-Anne Horellou, qui, devenue veuve, cède sa propriété au sieur Madec. Les tableaux de loge de *L'Heureuse Rencontre* de Brest précisent également que Jean-Marie Raby, négociant, probablement leur fils, était membre en 1775 de l'atelier brestois. Simple coïncidence ? Voir Arch. mun. Quimper, 1 GG 48, BMS Saint-Mathieu, 1732-1741, J.-Y. GUENGANT, *Brest et la Franc-Maçonnerie...*, op. cit., p. 317.

40. La vente du 19 décembre 1778 passée devant maître Gaillard concerne « une maison, cour, jardin, appartenances et dépendances, située rue du Quai, alors occupée par le sieur et dame Perrin, fermier du domaine du roi », Arch. mun. Quimper, 23 J 45.

41. Marcelin Derenière épouse le 15 novembre 1774, à Saint-Mathieu, Marie-Jacquette Poullier, fille de Nicolas Poullier de Kervaziou et de Marguerite Madec, tante du

nabab René Madec, qui reçoit procuration pour acquérir en son nom cette propriété. Pendant la Révolution, Derenière administre la fortune de la riche veuve Madec et de ses enfants mineurs. On imagine donc assez mal Madec rejoignant la loge des adversaires de sa parentèle qui en est demeurée exclue à la suite du démantèlement de *L'Heureuse Maçonne*.

42. Arch. mun. Quimper, fonds 9 J 8, photocopie d'une transcription du rôle de capitation de Quimper pour l'année 1790, provenant des Archives départementales du Finistère dont l'original n'a pu être localisé.

43. Pour la Société pantomatique, voir *infra*.

à ce qu'ils aient abrité dès 1775 *La Parfaite Union*.

L'organisation interne de la loge de La Parfaite Union

– Conditions d'admission

On connaît finalement assez peu les conditions minimales exigées pour devenir membre de la loge. Sans doute sont-elles semblables à celles de la plupart des loges de France. Les constitutions maçonniques d'Anderson imprimées en 1723 définissent ce que doivent être les francs-maçons : « Être des hommes bons et véridiques ou des hommes d'honneur et d'honnêteté, quelles que soient les dénominations et les croyances qui puissent les distinguer⁴⁴. »

Pour résumer et compléter cette définition, précisons qu'il faut être âgé de plus de vingt et un ans, être de bonne vie et mœurs et de condition honorable (ce qui exclut normalement les négociants faillis, les criminels mais aussi les domestiques et autres gens de maison). Il faut encore posséder une certaine aisance car le nouvel initié doit payer 120 livres de droits d'entrée (cela sans compter les capitations annuelles, les frais de banquets, de certificat, les dons au « tronc de la veuve »...) ⁴⁵. Le montant global est élevé. Pour mémoire, un négociant payant 100 livres de capitation en 1790 possède un revenu annuel de 4 000 livres environ tandis qu'un ouvrier des faïenceries Caussy peut gagner par an entre 400 et 500 livres s'il est qualifié comme fourrier ou vernisseur, par exemple. Précisons encore qu'un ouvrier agricole (journalier nourri et logé) est rétribué de 50 à 100 livres au maximum en 1790. Un compagnon travaillant chez un artisan reçoit de 250 à 300 livres. Une famille

de six personnes – les parents et quatre enfants – dépense près d'une livre par jour pour se nourrir. À la veille de la Révolution, une vache productive (lait, veaux) peut être vendue 50 livres et un bon cheval de selle 150 livres. Cette énumération, un peu fastidieuse, démontre que ce droit d'entrée rejette d'office les candidats appartenant aux classes modestes ou pauvres (ouvriers, artisans modestes, simples commis, militaires du rang, prêtres réduits à la portion congrue).

– Les nouvelles charges de la loge

Les principaux offices de *L'Heureuse Maçonne* ont déjà été abordés dans l'étude du tableau de 1768. Le développement de *La Parfaite Union* permet d'élargir le nombre de ces charges. Celles de garde des sceaux et des archives y sont désormais dissociées de celles de secrétaire et de membre correspondant. La loge comprend également des maçons musiciens, aussi appelés « frères à talent », placés sous la direction d'un maître de musique, car la musique accompagne un certain nombre de travaux et de rituels maçonniques. On trouve par ailleurs un petit nombre de frères « servants ». Recrutés pour la plupart par le clan La Hubaudière, ce sont des ouvriers de la manufacture de Locmaria ayant la confiance de leur patron. Ils ont probablement en charge la préparation de la loge et assurent peut-être des fonctions de gardien. Ils ne dépassent jamais, malgré leur ancienneté, le grade de compagnon. On peut supposer qu'ils ont été exemptés du versement des droits d'entrée, à moins que leur employeur et parrain ne les ait versés pour eux. Quelques maçons sont aussi recrutés pour leur qualité de traiteur ou d'aubergiste. Ils sont certainement les fournisseurs des banquets qui clôturent régulièrement les réunions fraternelles. L'intégration des classes populaires à la franc-maçonnerie demeure donc à cette époque, malgré les valeurs affichées d'égalité et de fraternité qui la fondent, fort limitée pour ne pas dire inexistante.

44. D. LIGOU, *Dictionnaire de la Franc-Maçonnerie*, Paris, 1987, p. 306.

45. Arch. dép. Finistère, 45 J 60.

– Les grades maçonniques

À Quimper, la même organisation de base des grades maçonniques se retrouve dans les trois ateliers. C'est celle de la maçonnerie symbolique, dite des « loges bleues », qui comprend les trois premiers grades, soit ceux d'apprenti, de compagnon et de maître.

La maîtrise obtenue, le maçon peut exercer la plénitude de ses droits, notamment participer aux élections, être éligible aux offices de son atelier, représenter comme député sa loge dans d'autres orients ou devant son obédience mais aussi accéder aux grades supérieurs, dénommés « hauts grades », d'inspiration chevaleresque. Des réunions particulières appelées « chapitres » réunissent exclusivement ces maçons de haut grade. Cette multiplicité des grades symboliques constitue un écheveau compliqué dans lequel se perdent les maçons eux-mêmes. Un mémoire de *La Parfaite Union*, daté de juillet 1773, implore justement la Grande Loge de réaliser une réforme des hauts grades afin que soit précisé « le nombre des grades maçonniques qu'on jugera à propos de conserver ou de refondre, car nous les croyons trop multipliés, leurs noms, la manière dont chaque loge devra les conférer, les privilèges et prérogatives de chacun, les interstices de rigueur et qu'il faudra observer pour passer de l'un à l'autre, la manière dont on procédera au scrutin pour recevoir ou refuser les sujets proposés soit pour être reçus apprentis soit pour passer à des grades supérieurs⁴⁶ ».

Dans *La Parfaite Union*, la progression des grades la plus habituellement constatée est la suivante : apprenti, compagnon, maître, maître bleu (« MB »), maître parfait, écossais, irlandais, royal arche ou arche maître, élu des Neuf, élu des Quinze, chevalier d'orient, prince de Jérusalem, souverain prince de Rose-Croix (« SPRC » ou « SPR+ »). Les maçons ayant parcouru l'ensemble de ces grades sont

parfois qualifiés de « RDTG » (revêtus de tous les grades). Un délai variant de quelques mois à une année est généralement nécessaire pour accéder à un grade supérieur. Ce délai peut être plus long pour les maçons peu assidus. À *L'Heureuse Maçonne*, le passage vers les grades supérieurs semble s'être parfois déroulé avec une rapidité déconcertante, du moins pour certains de ses membres. Ainsi Derenière prétend, après deux ou peut-être trois années seulement de maçonnerie, au grade élevé de souverain prince de Jérusalem. Tandis que, à *La Parfaite Union*, en moins d'un an, le sieur Rateau fils, initié comme apprenti en 1786 dans la loge paternelle, apparaît dès l'année suivante comme maître bleu, et ce malgré son absence avérée.

Les maçons dans la cité

Tentative de décentralisation

Sous l'égide de Kervélégan

Quatre ans après sa fondation, *La Parfaite Union* se mobilise autour d'un projet qui semble avoir fait l'unanimité au sein de la loge, l'union, appelée la « Triple Alliance », entre *L'Heureuse Rencontre* brestoise, la loge quimpéroise – cette fusion est accomplie en septembre 1773 – et la loge militaire du régiment de Beaujolais. Lors de la réunion de loge du 22 septembre 1774, les frères de *La Parfaite Union* se félicitent du « bonheur de se lier par les nœuds les plus étroits avec des frères dont les lumières, les vertus et les talents étaient le modèle le plus achevé de la perfection à laquelle l'art sublime que nous professons peut conduire les hommes⁴⁷ ».

Une année auparavant, en novembre 1773, Bobet de Lanhuron, premier surveillant, et le chanoine Reymond, secrétaire, avaient été délégués à Brest par leur loge quimpéroise

46. Bibl. nat. France, FM² 360-361.

47. *Ibid.*, FM² 360.

pour convenir de la fusion des trois loges avec le maçon Du Dézerseul, vénérable de la loge brestoise. Il fut ainsi convenu que les frères de l'une des deux loges qui se présenteraient à l'autre ne seraient pas reçus comme visiteurs mais en tant que membres et y auraient voix délibérative sur toutes les affaires. Lors du banquet d'union, le frère Lannegrie, orateur, « d'une manière digne des talents que tout le monde lui connaît⁴⁸ », fut l'interprète de ses collègues. Fut évoqué ensuite le « choix lumineux fait des frères du régiment de Beaujolais, [...] illustres maçons ». Il semble que le banquet fraternel scellant la triple union ait eu lieu le 8 septembre 1774, au retour d'Augustin Le Goazre de Kervélégan de Paris, où il avait passé quatre mois, séjour lié à l'obtention de ses provisions de sénéchal de Quimper, mais aussi au règlement des questions pendantes avec le Grand Orient et d'abord celle de la reconnaissance par celui-ci de *La Parfaite Union*⁴⁹.

En effet le jeune magistrat n'est pas tendre à l'égard de l'obédience. Une lettre de mai 1774 adressée à ses frères quimpérois le montre particulièrement irrité – le mot est faible – à l'égard des Parisiens. Peut-être a-t-il été reçu assez fraîchement à la chambre des provinces à la suite de la réception par celle-ci, en septembre 1773, lors de la demande d'affiliation au Grand-Orient, d'un mémoire rédigé par la loge quimpéroise, réclamant pour les anciens vénérables des loges provinciales « d'être reçus au G.O. avec voix consultative, outre la constitution d'une obédience garante de l'harmonie entre les loges et de l'uniformisation de leurs travaux, contrôlables par une institution de liaison⁵⁰ ». Par ailleurs, les Quimpérois déplorent l'absence d'un code

pour harmoniser les élections des officiers et la discipline interne des loges. Il est vrai qu'à ce moment le torchon brûle entre les deux loges quimpéroises.

Il est tout aussi vrai que Le Goazre, dans sa lettre, met d'abord en cause la rapacité financière du Grand Orient. Selon lui les loges de provinces ne serviraient qu'à l'entretien de nombreux parasites du Grand Orient, gens de lettres et/ou académiciens désargentés. Écoutons le Quimpérois, fort en colère contre les Parisiens : « L'atelier des provinces [...] est l'assemblée la plus indécente possible [...]. J'ai vu traiter avec un singulier mélange d'étourderie et de prudence, de légèreté et d'importance, d'orgueil et de fraternité, les différentes questions que les loges de province ont la bonhomie de soumettre aux décisions d'un groupe de gens que nous faisons vivre. Je vous assure que je n'avais pas cette idée du Grand Orient, et ce qui m'étonne davantage c'est de voir au rang de ses officiers des savants, ou prétendant l'être, des membres de l'académie ; mais vous savez tous que le lot de la plupart de ces docteurs est de mourir de faim [...], nous ferions la plus grande sottise du monde de leur envoyer jamais un sol. Ce qui est donné est donné mais que ce soit pour la première et la dernière fois. Il n'y a jamais d'avantages à passer pour dupes [...]. Les grands noms nous en imposent en province [...]. Quand on voit un "baron" pour secrétaire, on est ravi de plaisir. Mais quand vous savez que ce baron de Toussaint⁵¹ est un homme qui a fait tous les métiers, qui est noté sur toutes les pages des registres de la police, qui finira à Bicêtre ou va-nu-pieds, moins vêtu que nos domestiques et dont l'air seulement serait un avertissement si je le trouvais dans un grand chemin [...], vous direz

48. *Ibid.* Le projet de triple entente fait long feu, car le régiment de Beaujolais est transféré à Tours en novembre 1775, Arch. dép. Finistère, 40 J 14.

49. *Ibid.*, 40 J 51.

50. *Ibid.*

51. Joseph-Félix Toussaint, « libre baron du Saint-Empire », joue un rôle important en 1773 lors de la création du Grand Orient. En 1773 il occupe la charge de secrétaire général de la chambre d'administration de la Grande Loge, D. LIGOU, *Dictionnaire...*, op. cit., p. 1213.

comme moi : "Nous payons les débauches de cet homme." Quand vous savez que le duc de Chartres méprise la maçonnerie [...], qu'un tas de freluquets qui viennent aux travaux s'y comportent avec l'air de la plus impertinente supériorité [...], quelle idée conserverez-vous de ces assemblées célèbres ? [...] Le meilleur parti de la loge c'est de procéder à son installation immédiate [...], sans attendre la réponse à son mémoire. C'est marquer trop de soumission, c'est s'avilir enfin [...]. Sans une réforme générale, je me croirais déshonoré de concourir avec les officiers du Grand Orient. Mais concentrons-nous un peu sur nous-mêmes [...], employons plutôt à aider les malheureux les sommes que nous consacrons au libertinage d'une foule de mauvais sujets⁵². »

Ainsi Le Goazre est nettement partisan de l'autonomisation de la maçonnerie bretonne, d'une décentralisation des loges en quelque sorte. Le Quimpérois a fort probablement eu des contacts avec *La Parfaite Égalité* de Rennes, loge turbulente et également soucieuse de prendre ses distances par rapport à l'autoritarisme supposé du Grand Orient, dans laquelle il a vraisemblablement des amis, anciens condisciples à la faculté de droit. Deux ans plus tard du reste, la loge rennaise, par la voix de son vénérable, propose un plan de décentralisation maçonnique, selon lequel une loge provinciale dirigerait depuis Rennes ses sœurs de Bretagne, du Maine et de l'Anjou⁵³.

Il est certain que le vénérable quimpérois, aveuglé par une animadversion dont les motifs peuvent paraître légitimes à des patriotes provincialistes, n'a pas fait dans la nuance et que sa diatribe recèle, par la force des



Fig. 4. – Le sénéchal Augustin Le Goazre de Kervélégan.

Bibl. nat. France, portraits de Quenedey, n°2, tome 919.

Cliché Arch. mun. Quimper

choses, des allégations peu crédibles. Entre autres le prétendu mépris affiché par le jeune duc de Chartres – le futur duc d'Orléans ; le Philippe Égalité de la Révolution, cousin de Louis XVI – pour une société de pensée dont il fut l'un des promoteurs et des piliers, relève d'une volonté de désinformation. Et assurer que les frères du Grand Orient sont des rapaces, des crève-la-faim et des libertins est un tissu d'allégations diffamatoires : Kervélégan, emporté par un ressentiment dû sans doute à l'impression de mépris éprouvée par le provincial regardé de haut par quelques frères parisiens arrogants, s'est laissé aller à de regrettables écarts de langage pour ancrer dans l'esprit de ses frères quimpérois la nécessaire indépendance de leur loge. Tant il est vrai que la contribution annuelle versée au Grand Orient par les loges de provinces – et pour ne parler que de cela –, soit plusieurs centaines de livres, a l'apparence d'un tribut,

52. Arch. dép. Finistère, 40 J 51.

53. *Ibid.* ; voir aussi J. BRENGUËS, « Les loges maçonniques bretonnes à l'aube de la Révolution », dans *La Bretagne, une province à l'aube de la Révolution*, Brest, 1989, p. 325-333.

le fameux « don gratuit », terme usité aussi par l'ordre maçonnique que rien ne justifie aux yeux du Quimpérois de bonne souche.

Le refus des Quimpérois de s'affilier au Grand Orient aurait inévitablement plongé leur loge dans une dangereuse irrégularité. Pour éviter cet écueil, Kervélégan, La Hubaudière et quelques autres maçons envisagent au mois de juin 1774 de demander, avec l'appui de *L'Heureuse Rencontre* brestoise, des constitutions au Grand Orient d'Angleterre. Le coût en était d'environ 240 livres. Ce choix devait surtout assurer une large autonomie à la loge quimpéroise⁵⁴. Mais il faut croire que la tentative de Kervélégan pour convaincre les frères quimpérois n'a pas eu leur aval puisque l'affiliation au Grand Orient de France a été effective et maintenue. Retenons de l'épisode que la sécession provincialiste souhaitée par le jeune Quimpérois et quelques émules éventuels de sa loge est une sorte de prélude à l'expression de ses convictions fédéralistes à l'époque de la République jacobine, vingt ans plus tard.

Des statuts peu contraignants, reflets d'une vaine et fausse prétention à l'autonomie ?

Et il faut croire aussi qu'à *La Parfaite Union*, les premières années – 1768-1773 – connurent un fonctionnement quelque peu irrégulier. Les statuts définitivement mis au point en décembre 1773 en présence de dix-sept frères assidus, sous la houlette du vénérable Le Goazre, commencent par rappeler la nécessité de « rendre les tenues de notre loge plus régulièrement ». Les trente-quatre articles ne recèlent rien de bien original : ils prévoient les règlements et mesures pour que les réunions soient suivies plus régulièrement – l'absentéisme devait donc être un fait courant – et que les ordres du jour soient définis précisément, ce qui laisse supposer qu'il y avait des tenues où régnait une aimable

confusion. Quant à l'indisponibilité, les frères qui en sont frappés devront prévenir de leur absence par écrit, à l'avance : à défaut, une amende sera prélevée sur le fautif et versée dans la caisse des pauvres à destination de la bienfaisance (aumônes), en faveur des Quimpérois miséreux, la même caisse recevant les dons en argent des frères faits lors de chaque réunion.

Un membre dont les absences auront couvert trois mois consécutifs sans justification est menacé d'exclusion temporaire. S'il ne se présente à l'assemblée après invitation, son nom sera rayé du tableau ; et après trois invitations successives, sans y avoir déféré, il ne pourra participer à la loge suivante. En fait il s'agit de sanctions vénielles. Une trop grande sévérité eût probablement réduit les effectifs par des démissions. C'est dire combien parmi les maçons prennent des libertés avec la régularité des réunions, surtout ceux qui ne résident pas à Quimper. Le gros problème reste celui de l'assiduité. Quant aux absences régulièrement fondées – avec maintien des inscriptions des frères excusés au tableau de la loge, – elles n'excluent pas le paiement annuel de six livres pour contribuer aux dépenses de la loge et du Grand Orient, ce qui donne le droit de participer au banquet de la Saint-Jean d'été dont le repas est malgré tout payant. Quatre banquets sont organisés dans l'année. Enfin, s'agissant de la promotion des frères aux grades supérieurs, il est prévu de la retarder si les candidats se sont absentés sans motivation à trois assemblées consécutives et/ou s'ils n'ont pas honoré le paiement afférent au grade supérieur.

Rien n'est dit sur les procédures d'exclusion des frères ayant violé le code moral maçonnique soit par une condamnation judiciaire infamante, soit par un comportement délictueux ou violent au sein ou à l'extérieur de la loge⁵⁵. Quant à la loge rivale *L'Heureuse*

54. Arch. dép. Finistère, 40 J 14.

55. *Ibid.*, 40 J 51.

Maçonne, en voie de décrépitude dès la fondation de *La Parfaite Union*, elle maintient sur ses listes un meurtrier gracié par le roi aussitôt après la commission du délit criminel – liée probablement à une situation de légitime défense – ainsi que des frères déshonorés par une faillite frauduleuse de leurs affaires commerciales. De même, à *La Parfaite Union*, à la veille de 1789, semble toujours inscrit un jeune avocat escroc dont il sera parlé plus loin. Les sanctions au sein des loges étaient-elles revêtues de compromis moralement discutables ? Déjà, en 1776, époque du conflit avec l'évêque Conen de Saint-Luc, *La Parfaite Union* avait gardé dans ses rangs Jean-Corentin Bréhier, ex-frère de *L'Heureuse Maçonne*, compromis dans l'abus de confiance qui déclencha les foudres anti-maçonniques de l'évêque de Quimper. Il est vrai que ledit Bréhier avait restitué immédiatement les sommes escroquées.

Le conflit avec l'évêque

Des frères respectueux à l'égard du catholicisme

Les maçons quimpérois n'ont guère marqué d'hostilité, on le redira, à l'égard de la religion. Au contraire bon nombre d'entre eux ont dans leur parentèle proche ou éloignée des serviteurs de l'Église. Claude Derenière a vu deux de ses fils, Jean et Corentin, recevoir la tonsure cléricale en 1727 et 1729⁵⁶. Marie-Corentine Furic a pris l'habit aux Ursulines de Pont-Croix en 1732 : elle est la tante du côté paternel de Jean-René Furic de Kerguiffinan, maçon⁵⁷. Alain-Jacques Kernaflfen de Kergos est, quant à lui, issu d'une famille dévote. Deux de ses tantes, Marie-Corentine et Marie-Charlotte, sont devenues professes aux Ursulines de

Landerneau en 1735⁵⁸. Son oncle, Guy-Marie Kernaflfen, est chanoine de la cathédrale de Quimper au milieu des années 1720⁵⁹. Un de ses grands-oncles l'a précédé comme chanoine : il s'agit de Maurice Corentin⁶⁰ ; un autre, jésuite celui-là, est devenu missionnaire au Canada et y est mort⁶¹. La famille Kernaflfen a été prolifique pour l'Église.

Du côté des Bréhier, Julien a consacré une de ses filles à Dieu en faisant d'elle une hospitalière au couvent-hospice de Sainte-Catherine, en décembre 1773⁶². Chez les Le Goazre de Kervélégan, on découvre qu'Augustin et François ont un oncle maternel, Alain Billy, né en 1691, recteur de Cléguérec au diocèse de Vannes en 1727⁶³, tandis que quarante ans plus tard leur frère Louis, 22 ans, reçoit son titre cléricale avant de devenir prêtre en 1770. Enfin, Jean-François Le Gorgeu a un frère qui se destine à l'état d'ecclésiastique⁶⁴. D'autres exemples ne manquent pas : une tante de Michel-René Bobet de Lanhuron, Anne-Catherine, a fait profession en juin 1716 au couvent de Locmaria, où elle est morte en 1728. Chez les Du Boisguéhenneuc, Charles-Nicolas est le neveu de deux religieuses ; l'une, professe à Locmaria en mars 1733, y décède en 1774, l'autre entre à l'hôtel-Dieu de Quimper (Sainte-Catherine), où elle prononce ses vœux en 1737⁶⁵. Un grand-oncle de Charles-Nicolas est mort recteur de Peumerit en

56. *Ibid.*, 4 E 208-40 et 208-42.

57. *Ibid.*, 29 C 3-4.

58. *Ibid.*, 35 H 3.

59. *Ibid.*, 4 E 208-19 et 39, 2 G 26 f°20 v° et 80 v°. Maurice Corentin est lui-même le neveu d'Alain Kernaflfen, chanoine, mort en 1697, *ibid.*, 2 G 25.

60. *Ibid.*, 66 J 64.

61. *Ibid.*, 50 H 3.

62. *Ibid.*, 31 C 1-50.

63. *Ibid.*, 31 C1-170.

64. *Ibid.*, 31 C1-156, titre cléricale de janvier 1763. Un oncle, Jean Le Gorgeu, est chanoine de Quimper.

65. *Ibid.*, 4 E 208-46 et 50.

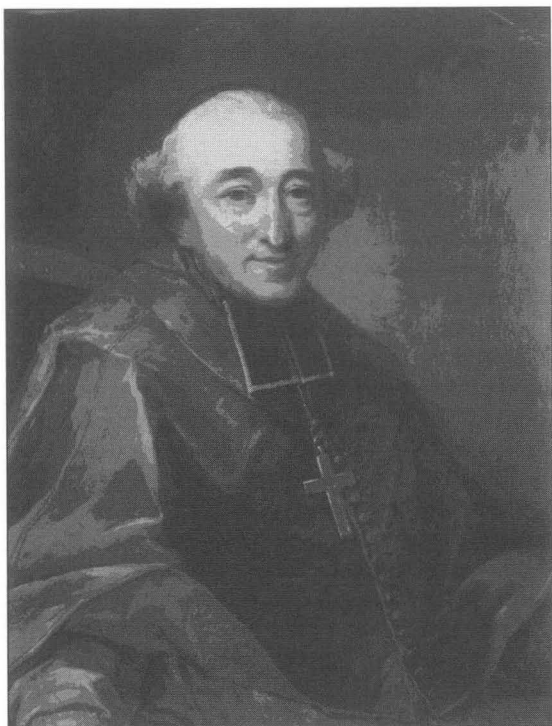


Fig. 5. – Portrait de Toussaint Conen de Saint-Luc, évêque de Quimper^{***}.
Collection de l'évêché de Quimper.
Cliché Arch. mun. Quimper.

1735⁶⁶. Dans la famille Moëllien la fécondité cléricale est également notable : trois religieuses, grand-tantes de Guy de Moëllien, maçon, officier de marine, toutes trois du couvent des dames de la Retraite à Quimper, reçoivent leur sépulture en 1739 (Élisabeth de Moëllien, 39 ans), en 1767 (Thérèse de Moëllien, 71 ans) et en 1777 (Marie-Corentine de Moëllien, 77 ans). Le même Moëllien a un oncle paternel, César-Marie, recteur de Pouldreuzic dans les

années 1730⁶⁷. Les Aléno de Saint-Alouarn n'échappent pas à la règle : en juillet 1731, meurt recteur de Plozévet François Aléno, dit de Kersalic, grand-oncle de Hyacinthe Marie Marcelin, officier de marine, maçon dans les années 1780, comme son parent Guy de Moëllien⁶⁸. Leur frère de loge, Jean-François de Penfentenyo, a deux tantes du côté paternel religieuses au couvent du Calvaire à Penhars⁶⁹. Quant à François et Jean-Yves Larbre de Lépine, deux de leurs sœurs, Françoise et Marie-Louise, ont pris le voile, la première aux Ursulines, la seconde à l'hôpital Sainte-Catherine⁷⁰.

Contre l'évêque intransigeant, le raidissement

Il se peut cependant que les maçons aient pris quelque distance avec les pratiques de dévotion héritées du siècle précédent, ainsi qu'avec tel ou tel dogme, comme celui de la suprématie pontificale. L'opposition de beaucoup d'entre eux aux jésuites – bien dans l'esprit des Lumières –, dont ils ont cependant été les élèves, et donc leur adhésion aux thèses gallicanes, outre ce qui a été dit ci-dessus, ont pu incliner l'évêque Toussaint Conen de Saint-Luc, parangon du prélat ultramontain, nommé au siège de Quimper en 1773, à considérer la maçonnerie quimpéroise, à l'instar de la « Société » en général, comme une entreprise de destruction sournoise du catholicisme romain. Cette conviction a pu tourner à l'obsession chez le vertueux mais intraitable évêque, persuadé qu'une œuvre satanique de déchristianisation se perpétrait au sein des loges.

Avec Toussaint Conen de Saint-Luc, le siège de Quimper accueille en effet un anti-

*** Petite ironie de l'histoire, ce portrait d'un prélat qui a tant combattu la franc-maçonnerie est dû au peintre François Valentin, qui a appartenu à *La Parfaite Union* reconstituée.

66. *Ibid.*, 3 E 198-4, BMS Peumerit, 1735.

67. Arch. mun. Quimper, GG 48, 51-52, sépultures Saint-Mathieu, 1732-1784.

68. Arch. dép. Finistère, B 51, f° 117.

69. *Ibid.*, 31 C, 1-60, f 70.

70. *Ibid.*, 61 L 1, f°s 65-66.

philosophe combatif, digne épigone des jésuites dont il déplore l'interdiction, antigallican avéré. Aussi, peu de temps après l'installation du prélat, l'ancien secrétaire de l'évêché, Le Guillou, devenu recteur d'Elliant, se charge-t-il de lui rappeler, non sans forcer le trait, que « M. de Kervélégan est franc-maçon outré et notoire [...]. S'il devenait sénéchal il ne manquerait pas de favoriser avec succès cette misérable société qui depuis quelques temps fait beaucoup de progrès [...]. Presque tous les ordres y fournissent des associés et notamment le présidial [...] ; on assure même que M. l'abbé de Reymond est du nombre ainsi qu'un ou deux autres de vos chanoines⁷¹ ».

Le prélat entre en lice peu après son arrivée. Si, à l'origine de l'affrontement, il y a une affaire sordide de collecte de fonds tentée au printemps de 1776 par quelques frères escrocs, membres de *L'Heureuse Maçonnerie* en déconfiture, qui ont su abuser des petits bourgeois de Quimper ou des paysans des environs en leur soutirant quelque argent, l'essentiel tient dans l'animadversion que l'évêque nourrit à l'encontre de la franc-maçonnerie en général, et à Quimper c'est *La Parfaite Union* qui est visée puisque c'est elle qui triomphe de la loge rivale. Conen de Saint-Luc, hanté par les progrès de l'impiété à Quimper – en relation avec les mauvaises mœurs dont il s'exagère l'ampleur –, donc ceux d'un athéisme sournois, avec la complicité de notables et de membres du clergé égarés dans une aventure pernicieuse, se fait un devoir de réagir avec fougue. En outre la franc-maçonnerie condamnée par Rome est réputée avoir applaudi à la suppression des jésuites et à la transformation de leurs collèges en établissements municipaux, comme à Quimper où, depuis 1762, le maire est devenu l'administrateur du collège, ayant sous son contrôle le principal et ses adjoints, prêtres séculiers nommés par les municipaux et le

sénéchal ; rétribués par la ville, ils peuvent nourrir des velléités d'indépendance à l'égard d'un prélat qui acquiert bien vite une réputation d'autoritarisme qui s'ajoute à son ultramontanisme avéré⁷².

Or, depuis septembre 1774 le nouveau sénéchal Augustin Le Goazre de Kervélégan est à la tête de la municipalité – le mandat dure deux ans – et est reconduit en 1777, avant de démissionner. En 1779, c'est Jacques-Louis Charpentier, également maçon à *La Parfaite Union*, qui devient le premier magistrat municipal et directeur du collège. On imagine aisément que l'évêque, d'une redoutable intransigeance – et peut-être saisi d'un complexe obsidional – ait pensé que son siège allait devenir une citadelle assiégée. De plus, un procès devant le parlement de Rennes, ex-bastion des antijésuites, est intenté depuis peu par la communauté de ville contre l'avocat Laennec, ancien maire (1763-1765), protégé de l'évêque et membre de droit de la municipalité, projésuite avéré, pour les tracasseries qu'il aurait causées aux professeurs du collège, vexations mesquines qui ont failli entraîner le départ du principal Bérardier – dont le frère Jean-Baptiste est l'un des maçons les plus en vue à Quimper – et de professeurs d'un mérite reconnu⁷³.

Les déclamations antimaçonniques de l'évêque en chaire (8-9 juin 1776), en français et en breton, en présence de quarante

72. À propos de la condamnation de la franc-maçonnerie par l'Église, on rappellera simplement l'excommunication lancée contre les francs-maçons, le 24 avril 1738, par le pape Clément XII, dans la bulle *In Eminentissimis*.

73. Arch. dép. Finistère, 2 E 106, délibération du 30 août 1775. Laennec est le grand-père du célèbre médecin. Ses collègues municipaux dénoncent en lui un « intrigant notoire » ; voir aussi Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 556-557, lettre de Royou-Kerliézec à l'intendant sur Laennec (1762). Les professeurs sont des gallicans patentés, comme le principal Denis Bérardier, J.-L. LE FLOCH, « Conflits entre Denis Bérardier et l'évêque de Quimper (1776-1778) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVIII, 1980, p. 225-234.

71. *Ibid.*, 1 G 437, lettre du 22 juillet 1774.

prêtres missionnaires, agrémentées d'accusations imprudentes de malhonnêteté générale et de mauvaises mœurs, déclenchent aussitôt la réaction des maçons sous la houlette de Kervélégan et Bobet de Lanhuron. Dès le 9 juin au matin un exploit d'huissier signifie à l'évêque qu'un procès lui est intenté devant le présidial, affaire qui risquait de durer longtemps. Le pouvoir royal y met bon ordre en proposant au prélat son transfert au siège vacant de Saint-Flour (Auvergne), ce qu'il refuse, tandis que le présidial et le parlement de Rennes qui s'apprête à prendre fait et cause pour la juridiction quimpéroise se voient imposer de renoncer à l'instance. *La Parfaite Union*, qui vient d'obtenir du Grand Orient la suppression de sa rivale *L'Heureuse Maçonne*, dont la réputation avait fortement souffert de quelques scandales, met une sourdine à son ressentiment à l'égard de l'évêque. Mais l'animosité réciproque ne pouvait s'éteindre sur un compromis artificiel et forcément bancal⁷⁴.

Aussi les règlements de compte perdurent-ils après l'alerte de 1776 et le torchon continue-t-il de brûler entre l'évêché et la loge. Conen subit quelque temps après une humiliation orchestrée par les deux plus vigilants et pugnaces représentants de la loge, les frères Kervélégan, entourés de quelques fidèles. Cette escarmouche a pu renforcer chez l'évêque un sentiment de persécution déjà latent qui le conduit, dans trois lettres adressées en janvier, mars et avril 1777 aux agents généraux du clergé, à se plaindre aussi bien du principal du collège Denis Bérardier, suspecté de tenir dans sa main les Kervélégan et une partie des magistrats du présidial, que d'un chanoine – Reymond probablement – animé lui aussi d'un esprit de cabale. Par ailleurs, le prélat mande à ses correspondants que l'avocat Girard, franc-maçon fort actif,

« a la manie d'écrire contre l'Église et les prêtres et fait des émules. C'est une épidémie qu'il faut réprimer⁷⁵ ».

Un nouveau conflit surgit en mai 1777. Le 20 mai, le jeune comte d'Artois, frère du roi Louis XVI – le futur Charles X – s'arrête à Quimper au retour de sa visite à la flotte de Brest. Lors de la réception du prince, le maire Kervélégan et le présidial ont, selon l'évêque, délibérément violé l'ordre des préséances en enlevant la priorité au prélat, et ce dans le palais épiscopal même où le prince était reçu. Il y eut aussi, semble-t-il, quelques propos injurieux contre Conen. Le comte d'Artois irrité par l'outrecuidance de la magistrature locale – le maire est aussi sénéchal – n'a salué qu'avec réticence cette dernière, au moment de son départ, après le souper à l'évêché. Le maître des lieux, dans une lettre du 22 mai au garde des sceaux, se plaint vigoureusement de cette conduite répréhensible⁷⁶. Quelques années plus tard, au début des années 1780, l'évêque refuse le projet municipal d'installer un hôpital-hospice dans le manoir de la Retraite des femmes dévotes, l'hôpital Sainte-Catherine étant non seulement surchargé de malades mais délabré et malsain, véritable foyer d'infection. Or la municipalité de Quimper est animée par une dizaine de maçons et, même si Kervélégan n'est plus à sa tête, leur influence y est encore réelle. On comprend que Conen ait nourri quelques rancunes qui l'aveuglent au point de négliger une mesure de bien public⁷⁷. Le persévérant mais téméraire évêque saisit toutes les occasions pour dénoncer aux autorités supérieures les mauvaises mœurs, celles-là mêmes dont, selon lui, la maçonnerie est infectée. À l'été de 1785 et au début de 1786 il

74. P. CHEVALIER, « Une affaire maçonnique sous Louis XVI », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. II, 1955, p. 212-218.

75. Arch. nat., G 8-647.

76. *Ibid.*, H 614-1. Le comte d'Artois passe pour être méprisant à l'égard des gens du tiers état, Arch. dép. Finistère, 100 J 1666.

77. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 561.

part en guerre, dans des lettres à l'intendant Bertrand de Molleville, contre une salle de spectacle proche de l'évêché et attenante à un café, dans laquelle se produisent régulièrement des comédiens devant une clientèle de spectateurs formée de notables et de collégiens qui se dévergonderaient à la fois par la prétendue obscénité des représentations et la consommation d'alcool à l'issue de celles-ci. Qui plus est, la salle en question a été ouverte par un sieur Philippe, membre de *La Parfaite Union*, et le sénéchal Kervélégan et sa camarilla de complices fermeraient les yeux sur les mauvaises fréquentations, les jeux et l'alcoolisation des collégiens qui, plutôt que d'aller aux cours, viennent s'encanailler, aux dires de l'évêque, en ce lieu malfamé⁷⁸.

Dans une réplique, cinglante pour le prélat, adressée à l'intendant, le subdélégué de Quimper, frère du sénéchal, met en cause la mauvaise foi de Conen, ses outrances, son comportement à l'égard des professeurs du collège qu'il n'hésiterait pas à humilier. Le pacifique Bertrand de Molleville, soucieux de calmer les esprits, clôt l'affaire fermement en faisant savoir à l'évêque que ses craintes sont exagérées par la rumeur publique⁷⁹. Bornons-nous à constater que des deux côtés les rancunes demeurent tenaces et que l'évêque n'a peut-être qu'une audience limitée en haut lieu par le fait de son intransigeance irrépressible. Déjà lors de son procès au présidial il n'avait guère eu le soutien de sa hiérarchie : l'archevêque de Tours dont Conen de Saint-Luc est un suffragant avait lui-même tourné le Quimpérois en dérision⁸⁰. On serait tenté de le considérer comme un esprit étroit à la lecture d'une missive de Le Guillou, recteur d'Elliant, en butte aux tra-

casseries de son évêque à propos d'un droit que ce dernier a exigé lors de la visite épiscopale dans la paroisse en 1776. Le 2 mars 1779 le recteur accable Conen, après lui avoir servi de conseiller occulte, auprès de son avocat rennais – il y a un procès pendant au parlement entre le recteur et son évêque – en se répandant en sarcasmes sur les études peu brillantes, assure-t-il, de son supérieur, qui ferait montre d'obstination dans ses prétentions autoritaires⁸¹. Mais la colère du recteur peut être perfide.

On conviendra qu'il était quelque peu aventuré de la part d'un prélat rigoriste d'assimiler tous les maçons à autant d'ennemis de la religion, déistes, agnostiques ou athées. Toutes les loges accueillent des membres du clergé catholique et bon nombre de frères laïques font profession d'une foi sincère, à l'exemple d'Augustin Bouvard, médecin mort en 1765, affilié brièvement à *La Consolante Maçonne*, loge-mère de *L'Heureuse Maçonne*, qui dans son testament proclame sa foi catholique ardente et, en bon maçon, lègue à son fidèle serviteur l'essentiel de ses biens⁸². Et comme l'histoire sociale et mentale transcende les ruptures révolutionnaires et les aléas politiques, il suffit de prolonger l'enquête pour découvrir que les Kernaflfen de Kergos – issus du révolutionnaire Alain-Jacques – ont fourni dans la première moitié du XIX^e siècle des serviteurs zélés à l'Église, comme un siècle plus tôt les ascendants dudit maçon. Théodore de Kernaflfen, l'un des fils d'Alain-Jacques, a convolé avec Justine Hersart de La Villemarqué, fille d'un légitimiste éprouvé : à sa mort en 1856, il a quatre filles religieuses du Sacré-Cœur, dont trois à Quimper⁸³.

Les maçons quimpérois ne sont pas hostiles, on l'a dit, tant s'en faut, à la religion

78. *Ibid.*, C 152.

79. *Ibid.*

80. Arch. nat., G 8-658, Agence générale du clergé ; voir aussi D. MORNET, *Les Origines intellectuelles de la Révolution française. 1715-1787*, Paris, 1933, p. 361.

81. Arch. dép. Finistère, 1 G 437.

82. *Ibid.*, 4 E 216-58.

83. *Ibid.*, 3 Q 13 403, f^{os} 66-68v^o ; 3 Q 13 410, f^o 15.

catholique, même si des aspects anticléricaux peuvent être perçus au travers des conflits avec l'évêque, mais il ne s'agit pas pour eux de saper des dogmes, de promouvoir l'impiété. Aucun de ces maçons, même le plus vilipendé par l'évêque, Guillaume Girard, ne s'engage dans la tentative de déchristianisation dirigée par les ultra-montagnards en 1794. L'anticléricisme occasionnel ne concerne que l'Église-institution qui veut régenter la vie sociale et morale par le truchement d'évêques et/ou de prêtres agressifs à l'égard de l'esprit des Lumières et de la libre pensée naissante. Mais si le prestige grandissant de la raison et la pratique des vertus naturelles se substituant aux théologiques peuvent conduire au déisme qui borne le christianisme à la croyance en un Dieu démiurge, Premier Moteur du monde cartésien ou newtonien, au rejet des révélations surnaturelles et au doute quant à l'immortalité de l'âme, tous les maçons ne sont pas pour autant devenus déistes ; beaucoup sont restés fidèles aux croyances orthodoxes et aux pratiques extérieures du culte catholique. Sinon, comment expliquer l'accueil fait dans quasi toutes les loges aux membres du clergé ou à un adversaire des philosophes comme Élie Fréron, qui fut initié dans une loge parisienne dès le milieu des années 1740⁸⁴ ?

Maçonnerie et esprit citoyen, ou l'influence maçonnique sur la vie urbaine

Point de manifestations antireligieuses chez la très grande majorité des maçons quimpérois, respectueux du christianisme. L'idéal maçonnique, fait de perfectionnement moral individuel, de compagnonnage vertueux

et de bienfaisance sociale, à l'écart de l'Église-institution, rejoint du reste certains aspects de la morale chrétienne et bon nombre de frères, sans être dévots, demeurent dans le giron de l'Église avec des nuances diverses. Il est vrai que pour maintenir l'union fraternelle au sein de la loge les ateliers se doivent d'exclure toutes formes de controverses entre catholiques réguliers (pratiquants), catholiques plus ou moins détachés, déistes affirmés et, fort rares probablement, agnostiques ou athées déclarés. De même sur le plan purement politique, ici comme dans toutes les loges de France, la fidélité à la monarchie est affirmée, une monarchie que les maçons ambitionnent d'éclairer pour qu'elle initie des réformes allant dans le sens du progrès moral général, de la justice et de la bienfaisance sociale.

À Quimper l'une des préoccupations majeures de la loge fut urbanistique et hygiénique, et c'est là une des formes de la bienfaisance publique. Comme les frères de *La Parfaite Union* animent les pouvoirs locaux dès le milieu des années 1770, on peut déceler leur activité édilitaire à travers les délibérations du conseil municipal, les mémoires du présidial ou telle lettre de notable local adressée à l'intendant.

Ainsi se pose dans les années 1780 la question impérieuse de bâtir une nouvelle prison, celle qui est sise au croisement de la rue Verdelet et de la rue Obscure – actuellement rue Élie-Fréron – étant dans un état de délabrement tel qu'il est non seulement facile de s'en évader, mais que, faute de place, y sont entassés dans des conditions d'insalubrité effroyables les petits délinquants, les criminels patentés, les prostituées et les soldats déserteurs. Cette promiscuité, contraire aux sentiments les plus élémentaires d'humanité, génère aussi la floraison des vices... et des maladies. Dans une lettre à l'intendant de Bretagne, les juges du présidial, sous la houlette du sénéchal Le Goazre et de Bobet de Lanhuron, mandent à Bertrand de Molleville, le 26 juillet 1784, que « les cris de l'humanité

84. D. LIGOU, *Dictionnaire...*, op. cit., p. 505 : reçu apprenti en décembre 1743, maître trois mois plus tard à la loge *Procope*, Fréron devient en avril 1745 grand orateur de la Grande Loge de France. Il fait partie, comme son confrère Le Franc de Pompignan, du clan antiphilosophique. A-t-il continué à fréquenter la maçonnerie après 1746 ?

toujours souffrante dans nos prisons se font entendre sans cesse, et il est cruel que ceux qui en sont journellement témoins ne puissent tranquilliser les malheureux qui y gémissent sur les accidents dont ils sont menacés ». Les municipaux de Quimper, par la voix du maire Legendre, trois ans auparavant, ont tenu les mêmes propos à l'intendant (lettre du 22 août 1781⁸⁵).

Individuellement les maçons – ou futurs maçons – se manifestent aussi au sujet du bien public. Julien Le Thou, peu avant de devenir maire de Quimper (1768-1770), signale à l'intendance les graves problèmes d'insalubrité dans sa ville, sources d'infection pour ses administrés. La cité est sale, des cloaques pestilentiels occupent les déformations des chaussées, les fontaines sont polluées, les immondices humaines sont jetées indifféremment dans les caniveaux et dans l'Odet qui reçoit aussi les sanies de l'hôpital Sainte-Catherine⁸⁶.

Des questions sociales peuvent également être agitées par tel maçon. Ainsi l'avocat Guillaume Girard publie, en 1774, un mémoire sur le domaine congéable à propos duquel il dénonce les injustices à l'égard du domanier qui peut être congédié à la volonté du propriétaire-bailleur. En 1791 le même rédige une adresse aux administrateurs des départements des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan sur un projet d'organisation de l'instruction publique. Il est possible que le rédacteur ait lu le plan (1738) de l'abbé Castel de Saint-Pierre, sur l'instruction universelle et laïque – donc enlevée au clergé – autre aspect du bien public. Mais Girard est le plus « avancé » idéologiquement des maçons quimpérois⁸⁷.

Autre exemple de dévouement qu'on peut qualifier d'humanitaire, celui du médecin maçon Corentin Vinoc – ses confrères et frères de loge surent aussi se montrer exemplaires lors des épidémies récurrentes d'avant et d'après 1789 – qui se dépense corps et âme à l'hôtel-Dieu de Quimper auprès des malades, vieillards et soldats blessés (depuis la fin de 1792 pour ces derniers, la République étant en guerre), et cela gratuitement, et qui propose ses services à l'hôpital militaire que l'administration s'apprête à installer au printemps de 1793 dans une aile du couvent des Ursulines⁸⁸.

Ce dévouement prend désormais un aspect idéologique : les maçons qui ont choisi la Révolution puis la République ont, à l'instar de Vinoc, des raisons supplémentaires de se consacrer au bien commun et au salut de la nation.

Radicalisation des idées en loge à la veille de 1789

Inévitablement les années de la « prérévolution » n'ont pu que faire surgir ou renaître des antagonismes. Les frères Kervélégan et leurs amis – Souché de La Brémaudière, Bérardier, La Hubaudière et autres Silguy – se sont clairement prononcés, dès avant 1789, en faveur d'une réforme de l'État, à commencer par la justice – l'amputation des prérogatives des parlements et le projet de « grands bailliages » (tribunaux d'appels) – et les finances (fin des privilèges fiscaux)⁸⁹. La loge se divise ici aussi entre patriotes et aristocrates. Les seconds comptent dans leurs rangs Saint-Alouarn qui, enseigne de vaisseau, a démissionné de la marine en 1784 par hostilité à la création du grade de capi-

85. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 7.

86. *Ibid.*

87. Voir le catalogue prosopographique.

88. Arch. dép. Finistère, 14 L 7, lettre du 18 avril 1793.

89. A. DU CHATELLIER, *Histoire de la Révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne*, Paris-Nantes, 1836, rééd. Berrien, 1977, t. I, p. 36-37.

taine d'équipage réservé aux officiers bleus (roturiers), ou encore Du Boisguéhenneuc et Léziart du Dézerseul qui ont signé la protestation de la noblesse bretonne en 1789 et rejoignent Keratry dans son adhésion au maintien des prérogatives des parlements du royaume et des états de Bretagne, assemblée qui, à l'instar des cours souveraines, se dresse contre la suppression des privilèges. Le chanoine Reymond s'associe à ces protestataires – il tâte de la prison en août 1788 – ainsi que Michel Bobet de Lanhuron. En 1789 ils ne fréquentent déjà plus la loge où le mouvement – on dit aussi « parti patriote » – l'emporte largement et où, parmi les inspireurs et rédacteurs du cahier des doléances de la sénéchaussée de Quimper, figurent Souché de La Brémaudière et Le Baron de Boisjaffray.

Aussi les maçons nobles se sont-ils éloignés de la loge qui désormais est aux mains du clan Kervélégan – Augustin est élu à la députation aux états généraux en avril 1789 – donc de la bourgeoisie éclairée de Quimper. Ainsi la noblesse maçonne, lettrée et éclairée elle aussi, passe, à l'exception de quelques individualités comme Ambroise du Haffond ou Hervé-Gabriel de Silguy, d'un libéralisme au moins de façade à la défense crispée de ses intérêts de classe, ce qui montre la fragilité du compagnonnage intellectuel et fraternel qui occultait des tensions latentes sous un habillage trompeur d'idéaux d'entente et de sociabilité formalistes.

Rien d'exceptionnel par rapport à la quasi-totalité des loges du royaume. Au Grand Orient, l'un des maçons les plus éminents, Charles-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, député du Bas-Poitou aux états généraux, pourtant prêt à accepter la disparition des privilèges fiscaux de la noblesse, mais hostile à la Révolution, n'a-t-il pas émigré dès la mi-juillet 1789, tandis que le duc d'Orléans qu'il parraina en maçonnerie s'est jeté à corps perdu dans l'aventure révolutionnaire et a été guillotiné.

Sociologie des maçons quimpérois

Essai de classement socioprofessionnel

Une tentative de répartition socioprofessionnelle des frères quimpérois relève presque de la gageure. En effet un certain nombre d'entre eux déclare une double profession, par exemple « avocat et négociant » ou « lieutenant d'infanterie des garde-côtes et marchand ». D'autres signalent qu'ils sont anciens officiers d'active mais omettent de préciser s'ils jouissent d'une pension du trésor royal et/ou s'ils vivent de leurs rentes de propriétaires. Plutôt que de diviser les catégories à l'excès, une dizaine d'entre elles ont-elles été retenues pour construire un tableau. Ainsi les militaires en activité ou retirés ont été réunis dans le même groupe tout comme les marchands – souvent de simples détaillants – et les négociants, qui se déclarent tels mais sont dans la plupart des cas des marchands-boutiquiers employant deux ou trois personnes. Les marchands-artisans (les orfèvres entre autres) y ont été agrégés. Les fonctionnaires civils de l'administration royale, ingénieurs et receveurs des impôts et des fermes forment un autre ensemble, de même que les médecins, chirurgiens, et les étudiants se destinant à ces professions. Par contre ont été séparés les officiers civils de judicature (magistrats) et les professions libérales judiciaires ou notariales (avocats, avoués, notaires). Ici aussi les choses se compliquent, du fait que des avocats peuvent exercer un office notarial. Enfin, où classer un chanoine de la cathédrale qui est aussi conseiller au présidial ?

Cela dit, on comprend que réaliser une statistique précise sur les cent soixante-treize maçons qui ont fréquenté les deux loges de 1763 à 1789 est quelque peu illusoire⁹⁰.

90. Cent soixante-treize maçons ont pu être identifiés entre 1763 et 1789 ; nous sommes persuadés que des lacunes existent mais elles ne concernent, selon nous,

Contentons-nous d'une approximation raisonnable. Les militaires de carrière ou pensionnés sont au nombre de quarante-trois, soit le quart des affiliés, dont près des trois quarts sont d'origine nobiliaire. Suivent les marchands et les négociants qui ont fourni 20 % des maçons. Les avocats, avoués et notaires arrivent en troisième position (10 % des membres) au même rang que les « fonctionnaires », soit une proportion à peine supérieure à la catégorie « professions médicales ». Toutefois, si on agrège dans un même groupe, dit « hommes de lois », les officiers civils et les professions libérales judiciaires et annexes (notaires), on obtient 17 % du total des maçons, ce qui avec les militaires donne plus de 40 % des affiliés et initiés pendant cette période de vingt années. Et s'agissant des nobles, officiers civils et militaires, membres du clergé et rentiers confondus forment un ensemble de quarante-trois personnes soit le quart des frères. C'est dire que l'élément nobiliaire est surreprésenté à Quimper, ce qui est somme toute banal dans une petite ville où la noblesse cultivée destine sa progéniture au service du roi. Sur les trente et un maçons issus de la noblesse militaire, dix sont officiers de marine, ce qui, avec les sept officiers de la marine marchande, fait de la catégorie « officiers de marine » un ensemble relativement étoffé (10 % du total). Enfin, les maçons d'origine bourgeoise constituent un peu moins des trois quarts des frères sur les deux décennies retenues.

En 1789, les proportions ont quelque peu évolué du fait des défections et des décès. Par ailleurs, il est plus démonstratif de s'en tenir à ceux qui résident dans la ville ou à proximité et sont peu ou prou assidus aux tenues de la seule loge subsistante. Si on exclut les quelques frères servants, on dénombre une bonne

quarantaine de membres dont un peu plus du cinquième sont des aristocrates – y compris deux ecclésiastiques – tandis que la bourgeoisie locale est toujours largement maîtresse du terrain (près de 80 % des frères).

Sur les cent soixante-treize maçons quimpérois résidants ou non résidants de 1763 à 1789, un bon tiers est né à Quimper ou dans les paroisses proches, et près de 40 % sont étrangers à la Bretagne, taux qui s'explique par le nombre relativement important de militaires de passage, encasernés pour quelque temps, mais aussi par la présence en ville de négociants étrangers à la province de Bretagne (Normands, Bordelais, etc.). Quant à la moyenne d'âge des francs-maçons, elle dépasse de peu 43 ans en 1789 et à peine un tiers d'entre eux a moins de 40 ans, ce qui est peut être le signe d'un moindre recrutement. On a donc affaire à des hommes d'âge mûr, initiés depuis une bonne dizaine d'années. Mais il faut reconnaître que les archives sont si lacunaires qu'on ne peut en attendre que quelques indications globales.

Il en va de même pour le niveau de fortune des maçons. Bornons-nous à ceux qui animent la loge à la veille de la Révolution. On dispose de renseignements sur le patrimoine d'une partie d'entre eux ainsi que sur leur cote d'imposition à la capitation de 1789. Sur une douzaine de nobles, huit peuvent être rattachés à la riche noblesse (Aléno de Saint-Alouarn, Du Bot du Grégo, Du Haffond aîné, Keratry, Moëllien, Plœuc...), tandis que, sur une quarantaine de frères sortis des rangs de la bourgeoisie, les deux tiers au moins appartiennent à la petite et moyenne bourgeoisie. Quant aux frères servants issus du menu peuple, il est inutile de préciser qu'ils vivent aux confins de la pauvreté⁹¹.

qu'un pourcentage modeste des effectifs déjà dénombrés. À titre de comparaison, à Nantes, six cents frères ont été dénombrés entre 1773 et 1789, F.-G. HOURTOULLE, *Franc-Maçonnerie et Révolution*, Paris, 1989, p. 42.

91. Le lecteur voudra bien se référer aux notices biographiques (à paraître dans le prochain *Bulletin*) pour plus ample information. Il ne faut pas oublier que les déclarations de revenus sont délibérément inexactes par défaut, en ce qui concerne à la fois les successions

Il y a donc des différences de « classe », pour user d'un terme banalisé au XIX^e siècle. Ces différences jouent infailliblement au temps des clivages opérés par la radicalisation de la Révolution après 1792 (chute de la monarchie constitutionnelle) et sans doute dès l'été 1789, avec la mise en cause et la suppression des privilèges, le surgissement d'une contestation populaire du régime « féodal » et les revendications égalitaires des clubs démocratiques, toutes choses qui finissent par effrayer la noblesse et la riche bourgeoisie libérale. Les principes égalitaires adossés à une philanthropie spéculative et abstraite mis en avant par bon nombre de maçons n'ont pas résisté à l'ébranlement et à l'effondrement d'une société au sein de laquelle ils se pensaient comme une élite destinée à impulser des réformes par le haut, sorte de groupe de pression intellectuelle orientant la monarchie « éclairée » par ses initiatives vers le bonheur des sujets-citoyens (le « bien public ») progressivement généralisé. Cet idéal imprégné de religiosité camouflait en fait une diversité sociale qui peut jeter le doute sur la cohé-

sion réelle (« fraternelle ») au sein des loges et en quelque sorte occulter des antagonismes latents. Certes les Lumières, la raison, la liberté et le rejet des traditions figées armaient cet idéal, mais le mot « révolution » ne vient probablement jamais à l'esprit de ces francs-maçons. Et quand celle-ci surgit, les ambiguïtés se découvrent et l'homogénéité maçonnique, reflet d'une communauté simplement morale et spirituelle, s'effondre en partie devant la divergence radicale des intérêts politiques et sociaux.

Les maçons entre eux

Est-ce à dire pour autant que la fraternité maçonnique n'a pas réussi à occulter ces différences, à gommer l'appartenance au tiers état ou au « second ordre » ? Un indicateur intéressant est fourni par les alliances matrimoniales : les liens de sociabilité formés au sein de la loge semblent avoir permis parfois de transcender l'appartenance de classe – et éventuellement l'esprit de caste chez les nobles francs-maçons réputés libéraux –, du moins en apparence.

Nous constatons simplement que les maçons issus de la noblesse convolent généralement au sein de leur milieu d'origine. En 1787, Charles du Bot du Grégo accueille pour gendre Antoine d'Amphernet, vicomte, capitaine de cavalerie, son jeune collègue de loge. Hyacinthe Aléno de Saint-Alouarn épouse en 1789 une fille de François de Kerjean, capitaine de vaisseau, également de noblesse titrée. Charles du Boisguéhenneuc a pour femme une Gouyquet de Botcozel qui est aussi de bonne noblesse. Hervé-Louis de Kerléan a convolé avec une fille Billoart de Kerlérec, issue de Louis, ex-gouverneur de Louisiane, fils d'un magistrat, secrétaire du roi, tardivement anobli par son office. Guy de Moëllien a conduit à l'autel une petite-cousine de Moëllien (1776).

Mais ces exemples sont contrariés par d'autres qui démentent l'endogamie nobi-

et les contrats de mariage, et même l'assiette de la capitation. Les séquestres révolutionnaires eux-mêmes recèlent souvent une sous-évaluation des revenus des familles des émigrés, du fait de complicités au sein de l'administration chargée du séquestre, ou chez les fermiers et autres locataires des immeubles saisis. Par contre les déclarations de succession, mieux contrôlées par les services de l'enregistrement dès le Consulat, sont globalement fiables après 1800.

Pour le quart de siècle retenu pour le sujet, sur une centaine de maçons d'origine bourgeoise pour lesquels on dispose de quelques renseignements fiscaux ou patrimoniaux, à peine 20% peuvent être agrégés à la riche bourgeoisie, quimpéroise ou extérieure, comme les Bérardier, Caussy, La Hubaudière, le notaire Calloch-Kerillis, les Kervélégan et autres Le Baron de Boisjaffray, Le Gat de La Villerouillé, etc. Les hasards du recrutement font inmanquablement évoluer les statistiques.

À Quimper – 8 000 habitants, globalement à la veille de 1789 – résident 25 ou 30 familles de noblesse, soit à peine 200 personnes, 150 ou 160 familles bourgeoises, dont une trentaine de la bourgeoisie riche ou aisée, soit environ un millier d'individus, tandis que plus de 6 000 Quimpérois peuvent être inclus dans le menu peuple.

liaire. Les quatre Du Haffond – issus de deux lits – ont pour mère deux riches bourgeoises de Quimper : Ambroise se marie en 1782 avec la sœur d'un de ses ex-condisciples maçons à la noblesse douteuse. Jean-François de Penfentenyo a pour mère une Bobet de Lanhuron, de bonne bourgeoisie quimpéroise. Hervé-Gabriel de Silguy, issu d'une lignée noble sur huit générations, a choisi pour femme une fille de riche robin et négociant, sœur d'un confrère maçon. Certes il y a des traditions familiales qui perdurent mais elles sont plus ou moins entamées par de nouveaux comportements qui semblent transgresser les préjugés.

Le réseau des amitiés qui se nouent au sein de la loge explique bien des alliances matrimoniales, de même que des maçons chevronnés ont pu recruter des novices dans leur parentèle rapprochée ou éloignée. Ainsi Julien Le Goazre de Toulgoët épouse en 1781 une fille de son frère de loge Michel Bobet de Lanhuron, magistrat au présidial, tous deux étant entrés en maçonnerie la même année (1773). Et le second a sans doute été le parrain de son neveu Jean-François de Penfentenyo, initié en 1786. Le même scénario est envisageable pour le chirurgien Nicolas Poullier qui, en 1782, entre par son mariage dans la famille de l'épicier Bonnet et devient ainsi le beau-frère d'un autre Louis Bonnet, futur franc-maçon (initié en 1787), et par alliance celui de Michel Rateau, marié à une Bonnet, maçon depuis 1773, qui a dû parrainer ses deux beaux-frères pour leur entrée dans la loge, que Nicolas intègre peu après son mariage. À la même époque (1788) Joseph François de Kerguelen de Kerbiguet convole avec Marie-Thérèse, sœur des Kervélégan, ses frères maçons éprouvés, qui très certainement ont présidé à sa réception un an avant son mariage. Un dernier exemple clôt cette série : celui de François-Noël Souché de La Brémaudière, maçon confirmé depuis plus de 20 ans, qui, en 1795, veuf d'Hélène du Haffond, sœur d'Ambroise, forme un nouveau foyer avec Jacqueline, fille

d'Alain de Kernafflen de Kergos ; le gendre et le beau-père avaient eu le temps de fraterniser à *La Parfaite Union* et les événements révolutionnaires – ils sont tous deux girondistes devenus thermidoriens – n'ont pas manqué de renforcer les liens de solidarité entre les deux familles. Les liens durables tissés entre les frères en maçonnerie peuvent continuer entre les familles au-delà de la sphère maçonnique. En mai 1813 a lieu à Quimper le mariage d'Hervé-Théodore, fils d'Alain-Jacques de Kernafflen de Kergos, 34 ans, lieutenant de vaisseau, avec une nièce d'Ambroise du Haffond. En juillet 1820, Charles-Joseph du Boisguéhenneuc, maire de Pont-Aven, 39 ans, fils de Charles-Nicolas, le franc-maçon, épouse à Quimper Thaïs de Kerléan, petite-fille d'Hervé-Louis, frère de loge du père du marié. De même les affinités politiques ont contribué à élargir le cercle amical des maçons pendant la Révolution – la loge étant en sommeil – en y agrégeant des « alliés » qui pouvaient s'affilier une fois passé le temps des troubles. Ainsi le 3 prairial de l'an II (22 mai 1794) est célébré à Quimper le mariage de Marie-Thérèse de Kerguelen de Kerbiguet, fille du défunt Joseph-François, avec Étienne Detaille, ingénieur des travaux publics. À la noce sont présents Ambroise du Haffond, oncle de la mariée, secrétaire du district de Quimper, ancien confrère du père de l'épouse à *La Parfaite Union*, ainsi qu'Alain Kernafflen de Kergos. Onze ans plus tard, Étienne Detaille, ingénieur en chef du département, apparaît dans la loge reconstituée.

Toutes les cérémonies familiales chez les maçons – mariages, baptêmes, funérailles – se font avec la participation des frères de loge. En avril 1779, au mariage du médecin Jean-Baptiste Le Breton sont présents les Bonnet, Rateau, Pierre Caussy et son gendre La Hubaudière, le médecin Larbre de Lépine, un Bréhier. Le Breton épouse la fille d'un marchand quimpérois apparenté aux Cornu et Derenière. Ces derniers ne sont pas de la noce : ex-membres de *L'Heureuse Maçonne* dissoute par décision du Grand Orient, ils ne

sont pas en odeur de sainteté parmi les frères de la loge rivale. Le souvenir du conflit entre les deux loges ne s'est pas estompé et les animosités perdurent.

Ces agapes et réunions fraternelles permettent d'introduire dans le cercle familial des parrains maçons influents, surtout s'ils sont nobles et riches, dont on veut conserver l'amitié et les bonnes grâces pour l'avenir : de 1764 à 1775, Michel Rateau, époux Bonnet, est onze fois père à Saint-Julien. Il choisit une bonne partie des parrains et marraines de ses enfants parmi ses frères maçons ou leurs épouses, les Bréhier, les Caussy, et il invite Pierre-Guillaume Hernio aux baptêmes. Il serait fastidieux de multiplier les exemples.

Le réseau des parentèles par agnats et cognats, les croisements matrimoniaux et autres parrainages font que la cinquantaine de maçons plus ou moins assidus aux séances de leur atelier se répartit entre une douzaine de clans ou coteries – il en va de même du reste pour la communauté de ville régie par cinq ou six clans – et ces assidus sont avant tout des Quimpérois ou des résidents de proximité. Par ailleurs, ces frères « trois points » sont des hommes dont le comportement peut parfois être en contradiction avec les exigences de la moralité maçonnique : probité, bonne vie et mœurs.

Les manquements à l'idéal maçonnique

A déjà été évoqué l'antagonisme entre les deux loges et l'exemple quimpérois n'est au fond qu'une banale illustration des conflits plus ou moins feutrés, pour le profane s'entend, qui ont animé les rivalités au sein des élites citadines qui, très majoritairement, ont nourri les effectifs maçonniques. Le maçon a l'obligation, dans le temple comme dans le monde, de se comporter en honnête homme, idéal bourgeois hérité du XVII^e siècle et diffusé par les collèges jésuites (entre autres). Il doit s'exercer au contrôle de soi et déployer en toute circonstance la sérénité d'âme qui est

l'une des manifestations de la vertu. Vœux pieux dont l'observance ne pouvait qu'être écornée par quelques brebis galeuses, dont les loges quimpéroises ont abrité quelques échantillons révélés par une documentation hélas réduite.

Il y a d'abord les « traîtres » dont un exemple accompli est Louis-Jacques Coroller qui abandonne brutalement la loge *La Consolante Maçonne* en emportant avec lui les constitutions, les bijoux, sceaux, rituels et peut-être aussi le trésor (mars 1768). L'année précédente la même loge avait été ébranlée par une affaire criminelle mettant en cause le frère Buisson de Basseville, officier de la Compagnie des Indes, qui, se prenant de querelle dans un café-billard quimpérois avec un joueur, avait occis ce dernier d'un coup d'épée. Le roi lui accorda le pardon par lettres de rémission : le meurtrier avait sans doute des circonstances atténuantes ou de solides protections. La réputation de la loge était déjà passablement ternie par la présence du frère Le Blond de Saint-Aubin, marchand et avocat sans cause, fâcheusement connu dans la ville comme ivrogne notoire, violent et querelleur, qui finit par être exclu comme complice de Coroller⁹².

À *La Parfaite Union*, il semble qu'il y ait eu moins de personnages douteux à proportion du nombre de frères pendant les deux décennies retenues. Retenons simplement les deux figures les plus marquantes de mal-

92. Arch. dép. Finistère, B 97, f° 98, et B 911. Et n'insistons pas sur quelques faiblesses humaines chez certains de nos maçons qui nouèrent des relations préconjugales avec l'élu de leur cœur, faits réparés par le mariage. Jean-Pierre Moro, maître de la psalette de la cathédrale, fait, à 60 ans, un enfant à une veuve de 40 ans qu'il se résout à épouser un an après la naissance du bébé (1796). Vingt-trois ans plus tôt (1773), au moment de son mariage, Jean-Corentin Bréhier, chirurgien, 26 ans, initié à *La Parfaite Union*, reconnaît un enfant naturel qu'il a fait à une fille Derenière, sœur des deux maçons du même nom, qu'il épouse. Il n'y a là rien d'original. À Quimper les conceptions prénuptiales sont choses presque banales au XVIII^e siècle.

honnêteté. Et d'abord Jean-Marie Pennec, avocat, ex-sénéchal de la barre royale de Châteauneuf, qui eut maille à partir avec la justice pour diverses malversations. Quant à Claude Royou – dit Royou-Guermeur –, avocat de formation, il a laissé une réputation de spéculateur occasionnel et négociant failli, débauché et cynique, trublion, escroc patenté, mouton noir d'une famille de robins pont-l'abbistes et quimpérois ; n'étant pas à une trahison près, il devait, sous la Révolution, lâcher ses amis jacobins modérés pour rallier les « maratistes », avec des ardeurs de guillotonneur sans vergogne ni remords. Loutrance du comportement de quelques égarés, profanateurs de l'idéal maçonnique, ne doit pas faire douter de la grande majorité des frères qui furent gens honnêtes et consciencieux, même si quelques dérapages ont pu se produire, probablement étouffés pour ne pas ébranler le temple. Oublions ainsi les invectives et menaces du maçon Louis Le Héricy contre son frère de loge, Charpentier, à propos de la répartition des charges de casernement des troupes en septembre 1781, le second, maire de Quimper, étant chargé d'établir le rôle de répartition. Et passons sur la négligence indélicate de Jean-Louis Fortuné de Plœuc, si riche pourtant, qui, en mars 1794, se voit rappeler à l'ordre par le tribunal du district de Quimper qui le condamne à rembourser un emprunt à son ancien frère en maçonnerie Hervé-Gabriel de Silguy, auquel il avait oublié de payer des annuités d'intérêts⁹³.

En revanche, une affaire qui fait quelque bruit à Quimper à la veille de 1789 implique le sénéchal Augustin Le Goazre, du moins indirectement. Les événements révolutionnaires permirent d'ailleurs d'évacuer l'affaire des instances judiciaires bouleversées par la réorganisation des juridictions et des corps judiciaires après la disparition des présidiaux et des parlements. Du reste, le fautif, en l'oc-

currence Tanguy Yvonnet du Run, magistrat du présidial, mourut en 1789, à point nommé pour faire différer puis abandonner la procédure en cours à Rennes.

Le magistrat en question est accusé d'avoir produit un faux en écriture et d'avoir spolié les mineurs Keratry dont il a été institué tuteur en 1779 au décès du comte Jean-François de Keratry, leur père. Le fils, aussi prénommé Jean-François, cheval-léger de la garde royale à Versailles, maçon à *La Parfaite Union*, est encore mineur lors des faits, en 1782. À ce moment six magistrats du présidial ont pris fait et cause pour la partie lésée et, devant l'inertie de leurs collègues, dont le sénéchal, ont rédigé en 1787 un mémoire adressé au procureur général du roi près le parlement de Bretagne, pièce transmise par le ministère public à la grand-chambre. Le chef de file des « anti-Yvonnet » est l'alloué, lieutenant général du présidial, Guyomar de Coatidreux, c'est-à-dire l'adjoint immédiat du sénéchal. Selon le mémoire, Kervélégan aurait couvert Yvonnet dont il est devenu l'ami et l'hôte occasionnel ; le dit Yvonnet a aussi dans ses accointances Le Coz, principal du collège. Kervélégan est donc accusé de complicité dans une malversation puisqu'il s'est employé à différer l'instance à Quimper⁹⁴.

93. *Ibid*, 75 L 2.

94. Arch. nat., H 614-1 ; Arch. dép. Finistère, B 911, 31 C 1-191 et 31 C 1-212 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1828, fonds Guillet. Il existe assurément un clan Kervélégan dans la loge et dans la municipalité. L'ambitieux Augustin, dénoncé comme un intrigant par l'évêque Conen de Saint-Luc, n'est en odeur de sainteté ni chez certains magistrats quimpérois, ni en plus haut lieu. En outre, il serait perdu de dettes selon une missive adressée par Bertrand de Molleville au garde des sceaux de la loge, le 8 mai 1788. Pourtant, par son mariage avec une riche héritière en mai 1775, Augustin a dû renflouer ses finances par l'apport d'une dot substantielle. Aussi, en septembre 1775, le couple achète-t-il une belle maison sur le quai, à Quimper, vendue 14 000 livres par la veuve d'un négociant aux abois. Elle est revendue 28 000 livres en 1782. La plus value a-t-elle servi à honorer une dette importante ?

Les magistrats présidiaux plaignants comptent dans leur rang le chanoine Reymond, l'un des piliers ecclésiastiques de la loge. Or le chanoine n'apparaît plus guère dès 1786 aux réunions : le fait ne serait-il pas à relier à ses démêlés avec Le Goazre concernant cette peu reluisante affaire⁹⁵ ? Il est vrai que le sénéchal peut tirer argument du fait que le fils de Keratry – le maçon –, après avoir fort malmené verbalement son tuteur, a désavoué ses propos, et que sa parentèle proche souhaite, semble-t-il, ne pas ouvrir d'instance. L'affaire se termine en quelque sorte en « queue de poisson ». Il dut en résulter de solides inimitiés qui ébranlèrent non seulement le présidial mais aussi *La Parfaite Union* où, avec Reymond, le frère Bobet de Lanhuron, parent du côté paternel des Keratry, eut certainement des états d'âme qui l'ont éloigné du clan Le Goazre. Cela est d'autant plus probable que le sieur Yvonnet a pour gendre un affidé des Kervélégan, Gabriel Clémencin, maçon chevronné, qui, avec éventuellement des maçons de son clan, a pu tenter d'influencer le jeune Keratry, son frère de loge, pour qu'il renonce à la procédure⁹⁶.

Ainsi dès avant la Révolution la loge connaissait des risques potentiels de troubles et de dissensions : les événements de 1789-1792 firent le reste. Mais même au sein des partisans de la Révolution, des clivages ont opéré lorsque l'irruption du petit peuple sur la scène politique a mis à mal l'idéal humaniste de certains maçons qui n'était qu'une façade vite écroulée lorsque les intérêts de

classe l'emportèrent sur les notions de liberté, d'égalité, de fraternité et de justice : la liberté des uns nécessitait la soumission des autres. Le sens social de bon nombre de maçons se payait de mots !

Une sensibilité sujette à caution ?

On a vu que l'une des préoccupations maçonniques est la bienfaisance en direction des pauvres et que cette charité semble être vigilante puisque bien inscrite dans les statuts et règlements de *La Parfaite Union* de décembre 1773. Mais la charité maçonnique n'est pas le vestibule d'une idéologie égalitaire, loin s'en faut, et si quelques frères, plus proches du peuple, ont embrassé les thèses ultrajacobines après 1792, la masse des autres éprouve à l'égard des classes populaires de la méfiance, voire de l'indifférence devant les problèmes sociaux.

Ainsi les maçons issus de la bourgeoisie négociante des ports de pêche des environs de Quimper, Concarneau, Douarnenez, qui arment des chaloupes pour la pêche de la sardine et font le négoce des sardines salées et pressées et de la roque, s'entendent entre eux pour fixer les prix. Deux exemples sont révélateurs. En juillet 1771, un montreur de marionnettes de passage à Concarneau ose chanter un poème-libelle contre les marchands de roque : aussitôt Dupont de Bodélio père, Morineau père, Jean-Marie Le Coq et Michel Rateau portent plainte devant la sénéchaussée locale. Or Le Coq et Rateau sont membres de *La Parfaite Union* et les deux autres ont un fils à la loge⁹⁷.

Mais le mépris affiché à l'égard des marins-pêcheurs et de leurs intérêts est aussi

95. Le retrait du temple du chanoine Reymond (1785-1786) précède de peu l'intégration du jeune Claude-Michel Royou, initié au grade d'apprenti en 1786, à l'encontre de qui Reymond nourrissait, non sans de solides motifs, une profonde aversion. L'entrée en loge de ce jeune débauché, visiblement souhaitée par le clan Kervélégan, n'aurait sans doute pas été possible avant le retrait de l'abbé qui l'aurait blackboulé sans remords.

96. Arch. dép. Finistère, B 911.

97. *Ibid.*, B 1328, cour royale de Concarneau. On n'a pas pu découvrir l'arrêt de jugement par suite des lacunes documentaires. Christophe Morineau, fils d'Yves-Louis, négociant failli, devient un montagnard zélé, affidé de Royou-Guermeur. Voir la notice prosopographique de ces personnes.

perceptible à Douarnenez vingt ans plus tard lorsque le jeune et nouveau maçon Corentin Madezo, membre de la municipalité de sa ville, négociant en sardines – et bientôt gendre de Michel Rateau – vilipende les pêcheurs en les accusant d'être des contre-révolutionnaires par ignorance et par asservissement aux nobles et aux prêtres⁹⁸.

Le seul contre-exemple digne d'être retenu comme marquant un intérêt certain pour les marins-pêcheurs est celui de Julien Le Goazre de Toulgoët, membre de la Société d'agriculture et de commerce de Bretagne, qui produit un mémoire destiné à l'intendance (1772) dans lequel, pour faire pièce à la rapacité des négociants qui s'arrogent l'exclusivité de l'importation de la rogue norvégienne (danoise), il propose la fixation par l'État d'un juste prix qui n'obère pas les coûts de revient des campagnes sardinières au détriment des matelots.

Ces faits montrent que dans les deux ports existent potentiellement un « parti des bourgeois » (négociants) et « un parti des matelots » – qui comprend aussi les maîtres de chaloupe – aux intérêts opposés. La dichotomie est consommée dès 1789. Les bourgeois « capitalistes », maçons, partisans de la liberté d'entreprise et du commerce pouvaient-ils comprendre les légitimes revendications populaires ?

Dans la tourmente révolutionnaire

Les frères favorables à la Révolution

Composée majoritairement de bourgeois aisés mais modérés, les maçons du Tiers

quimpérois sont favorables aux réformes initiées au début de la Révolution. Le clan Kervélégan prend largement sa part dans l'organisation des assemblées, dans la préparation et la rédaction des cahiers de doléances de 1789, puis dans l'installation des nouvelles institutions municipales. Gabriel Clémencin, les frères Kervélégan, Duval de La Poterie, figurent comme membres de la Société des Amis de la constitution où l'on retrouve l'ex-maçon Derenière. Kervélégan, Coroller du Moustoir sont élus députés de leur sénchaussée aux états généraux. Bébin père, Le Goazre frère, Souché de La Brémaudière, Du Haffond, Girard, Hervé-Gabriel de Silguy, pour ne citer qu'eux, participent activement à l'installation des comités permanents puis des nouvelles municipalités en 1790. Madezo, à Douarnenez, Mermet, à Plonéour, sont élus dans la garde nationale et Abraham accède au grade de capitaine de la légion des volontaires nationaux de Quimper délégués à Paris pour la fête de la Fédération, en juillet 1790.

Dans les autres administrations révolutionnaires, les maçons sont également présents. Louis-Marie Bonnet devient, de 1791 jusqu'au commencement de l'année 1794, administrateur du directoire du district de Quimper. Ambroise du Haffond et Jean-Baptiste Le Breton rejoignent, eux aussi, l'administration du district. Salomon Bréhier, Du Haffond et Antoine de La Hubaudière travaillent activement à l'organisation des ventes des biens nationaux de première origine. Dernier exemple, Daniel du Colloë, le Brestois franc-maçon, débute lui aussi comme administrateur du Finistère avant de faire carrière dans la gendarmerie nationale.

Majoritairement partisans de la Gironde, ces fédéralistes modérés sont bientôt les victimes des excès de la Terreur. En effet, lorsqu'à la suite du coup d'État du 31 mai 1793 la Montagne s'empare du pouvoir, les députés girondins de la Convention sont rapidement déclarés proscrits. Les administrations acquises à la Gironde sont épurées. Les admi-

98. Les doléances et les griefs des marins (1789) appuyés par la population dénoncent la spéculation des négociants sur la rogue, L.-P. LE MAÎTRE, « Sébastien-Claude Quelennec, prêtre de Concarneau (1735-1826). Un fils de curé chez les matelots », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CI, 1973, p.199-259.

nistrateurs du département sont décrétés d'accusation le 19 juillet 1793 et remplacés par une commission administrative siégeant désormais à Landerneau, dès le 30 du même mois. Parmi les administrateurs, on retrouve les maçons quimpérois Le Pennec et Le Thou qui sont guillotins en mai 1794 à Brest avec les autres membres de l'assemblée départementale. Les frères Kervélégan ne doivent leur salut qu'à leur fuite. Antoine de La Hubaudière, qui s'était lui aussi échappé de Quimper, tombe finalement sous les balles des chouans⁹⁹.

D'autres, plus chanceux, sont plus ou moins longuement incarcérés en raison de leurs anciennes activités mais aussi de leurs liens de parenté ou d'amitié avec les principaux girondins quimpérois (Bobet de Lanhuron, Daniel du Colloë, Kernafflen de Kergos, Souché de La Bremaudière, Vinoc). Thermidor leur permet de sauver leur tête puis de recouvrer rapidement la liberté.

Quelques maçons s'engagent néanmoins plus radicalement en 1792-1793. Moro devient membre du comité de surveillance montagnard tandis que Geslin, lui aussi partisan de la Montagne, est brièvement détenu comme suspect de « maratisme » en septembre-octobre 1792. Morineau devient, à Concarneau, l'affidé de Royou-Guermeur et dénonce le rôle de son ancien frère de loge, La Hubaudière, dans l'évasion par mer des députés girondins. Prévost de Pressigny prend en charge le dépôt des prisonniers de guerre installé dans l'ancien couvent des Ursulines, véritable univers concentrationnaire. Il est remercié à la fin de la Terreur. Royou-Guermeur est la principale figure des maçons de *La Parfaite Union* qui rejoignent les rangs les plus ultras. L'ancien apprenti de la loge déploie dans le département une rage révolutionnaire, vouant une haine implacable aux administrateurs du Finistère, et par la

même occasion à ses anciens frères. Il est en effet délégué par le Comité de salut public pour réprimer les traîtres et suspects, épurer les administrations et régénérer les comités révolutionnaires locaux. Il est ainsi à l'origine d'une cinquantaine d'arrestations à Quimper. La mort des administrateurs du département, guillotins le 22 mai 1794 à Brest, est en partie le résultat sanglant de son zèle épurateur.

La sinistre figure de Royou apparaît cependant comme une exception, tant l'esprit de modération semble avoir habité la grande majorité des francs-maçons issus de la bourgeoisie quimpéroise. Cet esprit, ajouté à une certaine prudence générale de la classe négociante, explique à la fois le retrait ou l'absence d'un grand nombre de maçons de la scène politique révolutionnaire, mais ils se rallient avec une belle unanimité au Directoire, puis au Consulat et enfin à l'Empire.

Les partisans de l'Ancien Régime

Désertion de la noblesse maçonne

La loge quimpéroise était, on l'a dit, investie par la noblesse citadine. Mais les années précédant la Révolution ont été marquées par l'apparition d'une fracture entre certains frères aristocrates et leurs commensaux du tiers état. Dès 1787-1788, un certain nombre de nobles francs-maçons, laïcs ou clercs, désertent les réunions de leur atelier. En effet ces aristocrates souvent fortunés, préoccupés d'idées nouvelles – philanthropiques, libérales et réformatrices – et probables partisans d'une monarchie tempérée, se considèrent comme la seule élite apte à porter ces réformes et ne sont pas pour autant des partisans de la Révolution, surtout quand celle-ci prend un tour radical qui menace après leurs privilèges, leur fortune et leur influence locale. Pourtant, le 10 août 1789, cette noblesse franc-maçonne quimpéroise (et sa parentèle) avait encore proclamé sur le Champ-de-Bataille, où se tenait l'assemblée générale des citoyens de la ville, ses

99. Voir la notice de ces maçons.

sentiments patriotiques et son adhésion aux décrets de l'Assemblée nationale du 4 août. Étaient notamment présents les trois frères Silguy, Auguste-Hilarion de Keratry, frère de Jean-François sans doute absent, les Du Haffond, Jean-Marie de Keroulas, Plœuc, Saint-Alouarn, Penfentenyo... Cet enthousiasme fut de courte durée¹⁰⁰.

Quelques engagements plus ou moins radicaux

Les deux chanoines, Reymond et Rocquancourt, adversaires déclarés de la Constitution civile du clergé, se retirent dans une prudente retraite pendant l'orage révolutionnaire. D'autres choisissent la relative tranquillité des îles Anglo-Normandes. Saint-Alouarn peut ainsi retrouver à Jersey en 1793 son ancien frère de loge, le maître chirurgien Kerjean, lui aussi émigré par crainte de la répression montagnarde.

Beaucoup d'officiers abandonnent leur commandement pour rejoindre les rangs de l'armée des princes. Fuient ainsi le franc-maçon et colonel de dragons Le Gac de Lansalut, le capitaine de vaisseau Guy de Moëllien, le lieutenant de vaisseau François-Marie de Penfentenyo, les lieutenants de dragons Du Boisguéhenneuc et Louis-Charles du Haffond (ce dernier est fusillé à Quiberon), ainsi que son frère Joseph-Marie. Chez les D'Ampherney, Éléonor, engagé dans l'armée catholique et royale, est finalement fusillé à Quimper en 1796, tandis que son parent Antoine tombe sous les balles républicaines lors du désastre de Quiberon.

D'autres ont un parcours plus difficile à saisir. L'ancien cheveu-léger du roi Jean-François de Keratry devient au début de la Révolution lieutenant de la maréchaussée de Bretagne. Rejoint-il finalement le camp des contre-révolutionnaires ? Il est en tout cas arrêté à Paris en pleine Terreur et condamné à mort le 27 germinal an II (17 avril 1794),

sous l'accusation surprenante de « fabricant de faux assignats ». A-t-il rallié réellement le camp contre-révolutionnaire ou n'est-il qu'une victime malheureuse d'un procès expéditif ?

Certains, s'ils n'émigrent pas, en raison notamment de leur âge et de leur santé, comme l'aîné des Du Haffond, laissent leur progéniture emprunter pour eux les chemins de l'exil. D'autres, comme le jeune libertin Jean-Louis René de Plœuc, semblent plutôt indifférents au cours des événements. Quant au marquis Du Bot du Grégo, s'il répugne à émigrer, il envisage de prendre les armes, rassemblant le 29 juin 1791, au château de Trévarez (Saint-Goazec) des groupes d'aristocrates armés, sous le prétexte de parties de chasse, afin d'être prêts à soutenir une éventuelle descente anglaise sur les côtes de Bretagne, alors que la fuite de Louis XVI vient d'être annoncée. L'échec de la fuite royale sonne le glas de ce rassemblement qui déclenche néanmoins l'alarme parmi les autorités révolutionnaires¹⁰¹. L'activité clandestine du marquis du Grégo lui vaut d'être porté en octobre 1792 sur la liste des émigrés par le directoire du district de Quimper. Il ne semble cependant pas avoir quitté la région. Sans doute s'est-il caché et a-t-il pu chouanner un peu dans le centre de la Bretagne.

La franc-maçonnerie ou l'esprit de modération ?

À l'opposé de ces engagements radicaux, d'autres nobles francs-maçons, moins nombreux il est vrai, choisissent, contre leur caste d'origine, de prolonger leur engagement maçonnique en faisant le pari du nouveau régime révolutionnaire puis celui de la République. Ainsi, le lieutenant de vaisseau Furic de Kerguiffinan continue de servir dans la marine jusqu'à son retrait du service actif à la fin de 1792, pour cause de

100. Arch. mun. Quimper, DD I.

101. Arch. dép. Finistère, 10 L 100.

blessure. Autre exemple, le capitaine d'infanterie, Jean-Louis Dominique, ci-devant marquis de Penfentenyo, accède finalement au grade d'adjudant général des armées de la République. D'autres enfin, tels Ambroise du Haffond et Hervé-Gabriel de Silguy, savent s'adapter aux nécessités du moment et parviennent, au sein des nouvelles administrations, à traverser l'orage révolutionnaire sans grand dommage, malgré leur parentèle émigrée. Mais comment distinguer dans ces parcours individuels la part d'opportunisme de celle du soutien sincère au nouveau régime révolutionnaire ?

Extinction et rallumage des feux de *La Parfaite Union*. La secrète Société pantomatique

Les derniers feux de la maçonnerie de l'Ancien Régime

L'accélération du mouvement révolutionnaire est fatale aux loges françaises qu'il vide littéralement de leurs membres. Pour comprendre le phénomène, il faut, d'une part, considérer le fait que les membres de la noblesse et du clergé – qui se sentent désormais menacés – ont été les premiers à se retirer majoritairement des temples maçonniques, même s'ils n'émigrent pas tous. D'autre part, les maçons, représentant l'élite de la bourgeoisie éclairée du temps, se lancent désormais, hors du temple, dans l'action politique et publique. Notables de leur cité, ils participent à la rédaction des cahiers de doléances, sont parfois élus députés de leur ville, voire de leur sénéchaussée. Plus tard, ils participent activement à la création et à l'organisation des nouvelles municipalités. Nombre de ces maçons sont alors élus au sein de leur commune, deviennent officiers de la garde nationale, juges, secrétaires, instituteurs, experts chargés d'évaluer les biens nationaux ou membres des nouvelles administrations (districts, départements), toutes charges de plus en plus accaparantes. Les

maçons radicaux désertent ainsi leur loge pour tenter de concrétiser leur idéal d'égalité et de progrès dans la nouvelle société née dans le creuset de juillet 1789.

La loge quimpéroise suspend son activité selon toute vraisemblance dès 1790¹⁰². Rappelons qu'il est habituellement nécessaire de réunir sept maçons au moins pour ouvrir les travaux d'une réunion maçonnique et en valider les délibérations. Ce quorum est certainement de plus en plus difficile à réunir après le 14 juillet 1789.

Tout au début de l'année 1790, les dignitaires de *La Parfaite Union* adressent une lettre à l'Assemblée nationale, lettre qui figure à la date du 7 janvier sur le registre des dons patriotiques offerts à l'Assemblée ; elle forme en quelque sorte le testament politique de la loge d'Ancien Régime :

« Tout Français digne de ce nom admire et bénit les travaux de l'Assemblée nationale, tout Français doit être prêt à sacrifier sa fortune, sa vie même pour le maintien de la Révolution naissante, tels sont du moins les sentiments des frères de la loge *La Parfaite Union* de Quimper. Ce qui depuis des siècles n'était la devise que de la société maçonnique, l'Assemblée nationale, monsieur le président, en va faire la juste devise de la France, peut-être de l'Europe entière – Liberté, Égalité –, ces mots sacrés que jusqu'ici nos bouches seules avaient le vrai droit de prononcer, vingt-six millions d'hommes vont les répéter dans l'ivresse de l'enthousiasme et du bonheur [...] ¹⁰³. »

102. Bibl. nat. France, FM¹ 33 ; le fonds maçonnique de la Bibliothèque nationale ne comprend pas, pour la période révolutionnaire et les loges quimpéroises, de pièces postérieures à l'année 1790.

103. Arch. dép. Finistère, 45 J 35 ; voir aussi Y. ROME, *250 ans..., op. cit.*, p. 125. La lettre est signée par Ambroise du Haffond, vénérable maître, Souché de La Brémaudière, premier surveillant, Le Goazre, second surveillant.

Il s'agit à notre connaissance de la seule prise de position « profane » et politique de la loge avant sa dispersion. Le 16 juin 1790, la chambre symbolique du Grand Orient adresse deux certificats destinés à des membres de *La Parfaite Union*. Les travaux de la loge sont probablement déjà suspendus à cette date¹⁰⁴.

La Terreur rend bientôt dangereuse sinon impossible toute réunion d'association privée et transforme en fugitifs les principaux francs-maçons girondistes, membres du clan Kervélégan, qui ornaient les colonnes de l'atelier. Il n'y a donc pas eu de loge « clandestine » pendant la Terreur. La fermeture de l'atelier quimpérois n'a rien que de très banal : sur les mille deux cent cinquante loges du royaume de France en activité en 1789, seules seize ou dix-sept ateliers du Grand Orient ont poursuivi leurs travaux jusqu'en 1792¹⁰⁵. Il faut attendre l'après-Thermidor pour constater une timide résurrection de la franc-maçonnerie.

La Société pantomatique

Sous le Directoire Quimper connaît une reprise de l'activité maçonnique, et à l'époque où *La Parfaite Union* relance ses travaux une autre société « secrète » apparaît dans le paysage quimpérois. Cette société étonnante semble avoir fonctionné dans son giron, comme un reflet mi-profane mi-symbolique de la loge régulière. Son apparition doit être replacée dans un contexte général d'effondrement des établissements organisant les études et délivrant les savoirs (collèges), conséquence du naufrage du projet éducatif révolutionnaire pourtant courageux et ambitieux, que le contexte de guerre a ruiné. Certaines loges et parmi elles des plus prestigieuses, telle la loge parisienne de Voltaire, *Les Neuf Sœurs*, donnent naissance après la Révolution à des

sociétés essentiellement composées de francs-maçons, « chercheurs de vérité », mais consacrées à l'étude des Muses, qui ne sont pas non plus sans rappeler les « loges d'adoption » de l'Ancien Régime¹⁰⁶.

L'un des membres de la Société pantomatique, Armand Derrien, a laissé un curieux mémoire manuscrit, daté du 6 décembre 1830, qui rapporte l'histoire de cette société dédiée à l'amour de la poésie, à l'étude et à la fraternité des lettres¹⁰⁷.

On sait que, dès le Directoire, Jean-Baptiste Bérardier, maçon assidu, héberge chez lui à Locmaria, au manoir de Rosmaria où il réside, la société de lecture reconstituée après la Terreur¹⁰⁸. Elle compte alors près d'une vingtaine de membres, la plupart d'entre eux appartenant à la loge maçonnique. Bérardier, l'un des sept fondateurs de la loge, est l'un des seuls maçons suffisamment fortunés pour pouvoir disposer d'un local. Un second cercle, plus restreint encore, se réunit en ville à la même époque. Dénommé « Consistoire », il rassemble autour de deux distingués magistrats (dont le maçon Bobet de Lanhuron) sept à huit autres membres.

Le 1^{er} prairial an VI (30 mai 1798), la fusion des deux cercles donne naissance à la Société pantomatique (« qui étudie tout »). Cette société fonctionne selon des rituels souvent très proches de ceux alors en usage dans une loge maçonnique. Les membres appartiennent à des commissions spécialisées. Ils présentent en séance leurs études

106. Voir L. AIMABLE, *Une loge d'avant 1789*, la R. L. Les Neuf Sœurs, Paris, 1897, p. 187-205, et D. LIGOU, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 862-863.

107. Arch. dép. Finistère, 2 F 44, mémoire manuscrit d'A. Derrien sur la Société pantomatique de Quimper ; ce mémoire a été publié un siècle plus tard, assorti de notes par « J. S. (Jean Savina), l'un des érudits qui connaissent mieux l'histoire du vieux Quimper », A. DERRIEN, *Une société secrète à Quimper. La Société Pantomatique, 1795-1809*, Quimper, 1938.

108. Arch. dép. Finistère, 2 F 44.

104. Bibl. nat. France, FM¹ 33.

105. D. LIGOU (dir.), *Histoire des francs-maçons en France, 1725-1815*, Toulouse, 2000, p. 202.

sur des sujets variés (littérature, sciences, histoire naturelle, langues) qui font l'objet de discussions¹⁰⁹. La nouvelle société s'installe dans un local prêté par MM. de La Hubaudière, frères, négociants manufacturiers à Locmaria¹¹⁰. Son but est, dans le cadre de l'étude des belles-lettres, de « multiplier les relations, resserrer les liens de la confiance et de l'intimité entre des hommes faits pour s'aimer et s'estimer, assurer entre eux la concorde par l'exécution inexorable que chacun fut élu par tous et par conséquent adopté par tous et agréable à tous [...] ». Le même secret que celui des loges s'applique à cette société : « Convaincu que le bonheur est dans l'obscurité, que, sans la discrétion il n'est point de confiance et sans la confiance point d'amitié, la Société décida sagement que le secret absolu serait gardé sur tout ce qui se passerait en son sein [...] »¹¹¹.

La Société choisit, pour rappeler les silences imposés à ses membres, le symbole du poisson. Chacun des « pantomates », qui se qualifient entre eux de frères, est baptisé du nom d'une espèce aquatique. Pour garantir leur secret et se donner les moyens de se reconnaître, les membres conviennent de signes, d'attouchements, de mots de passe et de reconnaissance. Ils adoptent également une manière particulière de frapper pour

obtenir l'entrée dans le lieu des séances, autant de pratiques éminemment maçonniques. Les officiers portent des écharpes et des bijoux symboliques. La Société pantomatique tient une séance obligatoire tous les dix jours ; elle correspond avec d'autres sociétés affiliées et établies à Paris, Brest, Morlaix, Rennes et Landerneau, toutes villes également maçonniques. L'ouvrage de Derrien donne une description précieuse des locaux de l'institution qui sont très vraisemblablement ceux qu'utilise *La Parfaite Union* à cette époque :

« Le lieu des séances, précédé de plusieurs pièces qui mettaient à couvert de l'approche des profanes, était orné avec simplicité. Aucun artiste étranger à la Société n'y avait mis la main. La décoration, toute en grisaille, offrait des encadrements où se lisaient des sentences en l'honneur de l'amitié et de la discrétion telles que celles-ci :

Qu'un ami véritable est une douce chose !

Mon secret est mon esclave; s'il m'échappait il deviendrait mon maître.

À droite et à gauche du bureau des commissaires, deux figures peintes à fresque représentaient le Silence et la Sagesse agitant les grelots de la Folie. Devant l'épistate¹¹² s'élevait un piédestal circulaire surmontant un faisceau lié par une guirlande de fleurs surmontée d'une couronne d'immortelles et composée d'autant de baguettes que la société comptait de membres. Chaque baguette portait le nom (de poisson) d'un frère et la date de sa réception. La baguette d'un frère décédé était retirée du faisceau et déposée aux archives. La baguette d'un membre expulsé était brisée. Derrière l'épistate était placé un tableau symbolique où la pantomacie était représentée par une jeune fille voilée

109. La politique et la religion sont des sujets de discussion interdits en réunion. Le même interdit pèse sur le contenu des travaux maçonniques.

110. Il doit s'agir des deux fils aînés d'Antoine de La Hubaudière, Clément et Jean-Marie. Clément débute sa carrière comme conducteur des ponts et chaussées puis devient entrepreneur de travaux publics, négociant, banquier, juge, enfin président au tribunal de commerce, conseiller de préfecture. Il préside la chambre de lecture réactivée en 1820. Jean-Marie, manufacturier et banquier, également juge et président de la chambre de commerce, devient maire adjoint de la municipalité Astor. Il meurt à Landerneau en 1841. Les deux frères figurent dans la loge reconstituée après la Révolution.

111. A. DERRIEN, *Une société secrète...*, p. 7, d'après Arch. dép. Finistère, 2 F 44.

112. L'épistate est le nom du président de la Société pantomatique. Il doit correspondre à celui de vénérable de la loge. Les bureaux des deux commissaires doivent correspondre à ceux des surveillants d'une loge. Le terme est emprunté au vocabulaire administratif de la Grèce ancienne.

seulement par sa longue chevelure, réfugiée dans une grotte marine et contemplant avec un sourire de complaisance des poissons qui se jouaient à ses pieds. Ce tableau était dû à l'ingénieux pinceau d'un pantomate habile artiste dont ses frères ont vivement déploré la perte¹¹³. La salle était éclairée par un lustre formé d'un poisson suspendu par la queue et laissant échapper de sa bouche des branches recourbées de corail supportant des bobèches en forme de coquilles. Séparé par un rideau de la salle des séances était un petit théâtre où, à diverses occasions, étaient représentées des pièces pantomatiques [...] ¹¹⁴. »

113. Il peut s'agir d'une œuvre du peintre François Valentin, décédé en 1805. Beau-frère d'Olivier Perrin et de Charles Le Baron de Boisjaffray, tous deux francs-maçons, Valentin, membre de la secrète Société pantomatique, appartient lui aussi à *La Parfaite Union* reconstituée. Ce tableau ne figure pas dans le répertoire des œuvres du peintre dressé par F. de MASSOL, *François Valentin. Vie et œuvre du peintre*, mémoire de maîtrise dactyl., Université de Haute Bretagne, 1987. L'œuvre semble perdue.

114. A. DERRIEN, *Une société...*, *op. cit.*, p. 11-12, et Arch. mun. Quimper, 2 F 44. La présence de ce théâtre permet de situer le local abritant la Société pantomatique. Derrien signale qu'elle fut hébergée à partir de 1798 dans un immeuble à Locmaria prêté par les manufacturiers (les frères La Hubaudière). Il doit s'agir des appartements occupés auparavant par les Bérardier, mère et enfants, après la mort du père, au Bout-du-Pont, en 1743 ; ils se trouvent actuellement au-dessus d'un restaurant de la place du Stivel. L'entrée en était discrète, puisqu'elle s'effectuait par l'escalier que seule la famille empruntait, menant à droite, au premier palier, aux appartements des Bousquet et des Bellevaux, à gauche à ce vaste espace indépendant, situé dans un autre corps de bâtiment, toujours existant et servant aujourd'hui encore de salle de réunion. Des écuries pouvaient en toute discrétion héberger les montures des membres non résidents. Du temps des Bousquet, les chambres des enfants se situaient au second à droite, au-dessus du logis, tandis que cette vaste salle accueillait les tables de jeu et de trietrac, sofas et fauteuils de salon et un petit théâtre comme le décrit si bien M. Christian de La Hubaudière dans un tableau de son premier roman *La Vierge de faïence*. Tout cela figure dans l'inventaire après décès de Pierre Bousquet, qui couvre une quarantaine de pages. Cet appartement est entièrement vacant dès l'époque de *L'Heureuse Maçonne*. Les fenêtres, donnant sur l'Odéon, sans vis-à-vis, et prenant

Derrien décrit ensuite une initiation type à la Société pantomatique.

« Les initiations étaient des fêtes. C'était un nouvel ami qu'on se donnait, une nouvelle baguette ajoutée au faisceau, un acteur de plus pour ces réunions où régnaient l'abandon et la concorde. »

Le candidat devait être accepté par un vote unanime des membres. Le postulant était alors « conduit et renfermé par son patron dans le *cabinet de Réflexion*. C'était un local offrant, pour toute décoration, des sentences morales et allégoriques. Sur une table était ouvert le traité de l'*Amitié* de Cicéron, près d'une conque remplie d'une liqueur limpide mais très amère et sur les bords de laquelle on lisait : *Les profanes ne la boiront jamais toute*. »

« De ce moment le théleste choisi par l'épistate devenait l'intermédiaire par lequel la Société communiquait (par écrit) avec l'élu. Si celui-ci exprimait la résolution d'aller plus loin, le théleste, de retour près de lui, s'emparait de la conque au mystérieux breuvage et lui faisait signe de marcher sur ses pas.

« À l'entrée de la première pièce, et dans l'obscurité, l'archiviste-trésorier se présentait et couvrait d'un voile la tête de l'élu en lui disant : « Ne craignez pas de marcher dans les ténèbres car vous avez l'amitié pour guide. » Pendant ce cours intervalle le théleste échangeait la conque qu'il portait contre une autre absolument semblable, ayant la même inscription mais pleine d'une eau pure, puis il conduisait l'élu en présence de l'assemblée qui observait le plus profond silence : « Épistate, s'écriait-il, j'ai ponctuellement exécuté vos ordres. Voici le candidat ! »

leur jour au nord-ouest, cette pièce était tout indiquée. Nous remercions M. Christian Le Comte (*alias* Christian De la Hubaudière, en littérature), descendant de la famille La Hubaudière-Caussy, qui a bien voulu nous communiquer ces précieux renseignements sur l'organisation de ces lieux à l'époque des loges.

« Alors l'épistate interpellant le patron : "Votre candidat est-il digne de voir la lumière ? Son âme est-elle pure ? Son esprit est-il avide de connaître ? Son cœur est-il ouvert à l'amitié ? Sait-il garder un secret ?" »

« Sur la réponse affirmative du patron¹¹⁵, l'épistate s'adressant à l'élu : "Confirmez-vous les engagements que vient de prendre votre patron ? Répondez oui ou non." »

« L'élu avait à peine répondu oui que le théleste lui enlevait son voile, pendant que l'épistate s'écriait : "Connaissez donc vos amis¹¹⁶ !" »

Il est évident que l'initiation pratiquée par la Société pantomatique, qui décline à la fin de l'Empire et cesse d'exister dès 1809, est très largement inspirée de celle en usage dans la plupart des loges maçonniques de cette époque¹¹⁷.

Derniers feux de La Parfaite Union

À l'époque où apparaît la Société pantomatique renaît la loge maçonnique *La Parfaite Union*¹¹⁸. On dispose de peu de certitudes sur la date précise de cette renaissance, mais le 28 mars 1797, Louis Feilla, ancien prêtre abdicataire (1794), devenu secrétaire de la commune de Quimper (le vénérable de la

loge, Corentin Vinoc, en est le maire), y est initié¹¹⁹. Elle doit n'être que partiellement réorganisée à ce moment car, le 7 thermidor an VI (25 juillet 1798), alors qu'elle est présidée par J.-Y.-P. Daniel du Colloë, elle délègue à la loge de Brest l'un de ses membres, le frère Pelletier, avec mission de lui « offrir les témoignages soutenus des sentiments fraternels qui nous unissent, de [lui] remettre notre tableau, de [lui] demander la communication du vôtre et, si vous le jugez convenable, celle de vos règlements. Depuis la reprise des travaux maçonniques longtemps interrompus par les orages de la Révolution, occupés en ce moment à préciser nos anciens statuts, nous trouverons dans le travail déjà fait par vous un modèle à combiner avec ceux que nous recueillons de toute part dans la même intention¹²⁰ ».

Ce travail de reconstitution de la loge a certainement été long et difficile pour de nombreuses raisons : archives perdues ou dispersées, trésorerie sans doute exsangue, locaux non pourvus du mobilier nécessaire aux travaux maçonniques..., cela sans compter qu'il a peut-être été difficile de convaincre certains frères de remettre leur tablier¹²¹.

115. Le « patron » est vraisemblablement le parrain de l'impétrant.

116. A. DERRIEN, *Une société...*, op. cit., p. 12.

117. Il est intéressant de rapprocher l'époque de la disparition de la Société pantomatique de celle de création le 21 octobre 1810 de la société La Hubaudière juniors qui comptait à sa tête les cinq plus jeunes fils d'Antoine, dont aucun, contrairement aux deux frères aînés, ne fit partie de la loge. Les nouveaux manufacturiers, sans attache personnelle avec les membres de la loge, ont pu décider rapidement de reprendre la jouissance des locaux occupés par la Société pantomatique.

118. *La Parfaite Union* doit ainsi avoir partagé après 1798, et pour plusieurs années, les mêmes locaux que la Société pantomatique avant de s'installer rue Keréon, lorsque les manufacturiers propriétaires réclamèrent l'usage des lieux.

119. Louis Feilla, né à Bothoa en 1766, est ordonné prêtre dans l'Église constitutionnelle. Professeur au collège de Quimper puis curé de Poullan, il est abdicataire en 1794 et bientôt marié avec Jeanne-Joseph Girard. Secrétaire de mairie de Quimper, réconcilié et sécularisé en 1804, il décède à Quimper en 1806, Y. ROME, *250 ans...*, op. cit., p. 125, et J.-L. LE FLOC'H, « Le Clergé constitutionnel du Finistère », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXIX, 1990, p. 293-336 (p. 309).

120. Arch. dép. Finistère, 40 J 51 et 45 J 60. Il a certainement fallu plusieurs mois de travaux discrets pour aboutir à cette démarche. La renaissance de *La Parfaite Union* n'a cependant pas pu se produire avant les premiers mois de l'année 1797.

121. Sur les soixante frères que compte la loge en 1805, dix seulement appartenaient à *La Parfaite Union* en 1789. C'est dire combien la Révolution a conduit à une hécatombe parmi les maçons. En 1805, la répartition sociologique est la suivante : neuf militaires, six médecins ou officiers de santé, onze négociants, trois avocats et

Il faut attendre le 15 avril 1803 pour que le vénérable maître de *La Parfaite Union*, Corentin Vinoc, annonce solennellement au Grand Orient de France le rallumage des feux de la loge et la reprise de ses travaux.

La Parfaite Union ne s'est pas longtemps abritée derrière les façades des manufactures de Locmaria. Signe d'un repli subi plutôt que voulu, de 1804 à 1807, les réunions de l'atelier ont lieu désormais dans la maison particulière du maçon Duhard, au numéro 64 de la rue Keréon¹²². Duhard partage à cette époque son logement avec son beau-frère Bérard, un médecin. Son épouse ayant un commerce d'épicerie au rez-de-chaussée, les appartements de l'étage devaient abriter les réunions maçonniques. La loge était probablement à l'étroit dans son nouveau local. Trait d'esprit des francs-maçons, le tableau de loge de 1807 indique pour adresse postale : « Monsieur PANAFET JUNIOR, poste restante Quimper ». « Panafet junior » est l'anagramme de *La Parfaite Union*.

Le tableau de loge de 1810, le dernier que nous ayons pu retrouver, ne mentionne malheureusement plus l'adresse du temple où s'assemblent les maçons quimpérois. Duhard y exerçant toujours la même charge de frère hospitalier, on peut légitimement se demander si cette hospitalité continue à s'exercer au bénéfice du local abritant sa loge¹²³. *La Parfaite Union* éteint probablement ses « der-

niers feux » en décembre 1813. Pour quels motifs ? Il semble que la même désunion qui scella le sort de la Société pantomatique, amplifiée par le départ ou le décès de plusieurs de ses membres¹²⁴, mais aussi des problèmes financiers aient par addition pu aboutir à cette disparition¹²⁵. Le docteur Jean Mabit en est le dernier vénérable connu. La franc-maçonnerie disparaît alors pour longtemps de Quimper¹²⁶.

Ce n'est qu'en 1887 que des francs-maçons constituent une nouvelle loge fondée cette fois sous le titre distinctif de *L'Étoile Armoricaine*, à l'orient de Quimper¹²⁷. Ne parvenant pas à se développer, victime de dissensions internes, ce nouvel atelier ne subsiste que quelques années. Il faut attendre 1949, soit cinquante-sept ans après la disparition de *L'Étoile Armoricaine*, pour voir une nouvelle loge apparaître à Quimper. Le 23 janvier 1949, la loge *Cornouaille*, du Grand Orient de France, inaugure ses premiers travaux maçonniques. Une seconde loge issue de la même obédience est organisée en 1989 sous le nom d'*Humanisme et Laïcité*. Signe de l'attrait que continue d'exercer au début du

notaires, seize employés des différentes administrations, deux rentiers et deux officiers de marine marchande, Arch. dép. Finistère, 110 J 46, fonds Daniel Bernard.

122. *Ibid.*, bibliothèque historique, 8°bb 45 (5), tableau de loge de *La Parfaite Union*, 1807, Imprimerie Barazer.

123. *Ibid.*, 40 J 51 En 1810, Jean Mabit, vénérable, dirige les travaux d'une loge comprenant quarante et un membres sédentaires (dont neuf apprentis), auxquels il faut ajouter trente membres honoraires, plus ou moins ou absents pour raison de service : militaires aux armées, fonctionnaires mutés, négociants en voyage, etc. Les effectifs de l'atelier, malgré les pertes consécutives à sept longues années de suspension, sont donc supérieurs à ceux de 1789.

124. Le médecin Vinoc, ancien vénérable et maire de Quimper de 1801 à 1808, apparaît dans cette histoire comme le véritable pilier de l'atelier. Il décède en décembre 1809. Sa fin a-t-elle précipité la disparition de la loge ?

125. Signe du temps, en décembre 1813, le propriétaire profane du temple se plaint au Grand Orient de la difficulté qu'il rencontre à se faire payer son loyer par la loge, Bibl. nat. France, FM² 361, et Y. ROME, 250 ans..., *op. cit.*, p. 126.

126. Arch. dép. Finistère, 40 J 51. On aurait pu supposer à la lecture de la planche de *La Parfaite Union* du 23 mars 1811, consacrée à la célébration en loge de la naissance du roi de Rome et imprimée chez Derrien, que la loge fut victime à la Restauration d'un soutien trop appuyé au régime impérial, mais la suspension des travaux de l'atelier quimpérois intervient bien avant la chute de l'Empire. Il faut donc rechercher ailleurs et dans des causes probablement internes les explications de cette disparition.

127. Y. ROME, 250 ans..., *op. cit.*, p. 126-127.

XXI^e siècle cette association humaine, placée sous le signe de la Fraternité universelle, pas moins de six loges, certaines mixtes, comme *Le Droit Humain*, ou féminines, comme la loge *Amer de Lumière*, se partagent désormais le paysage maçonnique quimpérois. Ces loges rassembleraient dans leurs temples environ

deux cent cinquante francs-maçons, hommes et femmes¹²⁸.

128. ID., *ibid.*, p. 129. L'estimation des effectifs actuels des loges provient de l'article du journal *Ouest-France*, « Active et discrète, c'est Quimper la franc-maçonne », édition de Quimper, 28 mai 2009.

Résumé

Si à Quimper la franc-maçonnerie apparaît au début de la décennie 1760-1770, elle est presque immédiatement empêtrée dans une ambiance conflictuelle entre deux loges rivales – *L'Heureuse Maçonne* et *La Parfaite Union* –, dont la première disparaît vers le milieu des années 1770. La seconde connaît deux décennies d'un relatif essor, non sans devoir s'affirmer contre un adversaire pugnace, l'évêque diocésain, finalement contraint au silence.

À Quimper, où la maçonnerie a entraîné une partie restreinte de l'élite sociale, les effectifs ont fluctué au hasard d'engagements plus ou moins durables de « militants », locaux ou de passage. Le catalogue prosopographique qui sera publié dans le prochain bulletin de la Société comporte cent soixante-treize entrées, plus ou moins détaillées compte tenu de l'inégalité de la documentation, mais suffisantes pour autoriser une analyse sociologique de la maçonnerie quimpéroise.

Il a été possible aussi de tenter une reconstitution de l'organisation des ateliers maçonniques, forcément partielle puisque les « frères Trois-Points » ont cultivé le goût du secret et n'ont pas fait état des débats philosophico-politiques qui ont animé leurs réunions et ont pu générer des dissensions. Apparaissent ainsi, à la veille de 1789, les prémices d'une rupture au sein de *La Parfaite Union*, vouée à une inévitable disparition au temps de la première radicalisation révolutionnaire (1791-1792) lorsque les engagements idéologiques antagonistes font voler en éclats une fragile fraternité de façade. Ranimée à la fin du siècle, la loge végète sous l'Empire, flanquée d'une autre organisation secrète, la Société pantomatique. L'une et l'autre disparaissent avant la Restauration.

Abstract

Freemasonry appeared in Quimper in the early days of the 1760-1770s but was almost immediately embroiled in a quarrel between two rival lodges – *L'Heureuse Maçonne* and *La Parfaite Union* –, the former disappearing in the mid-1770s and the latter faring relatively well during two decades, though it had to fight uphill against a pugnacious opponent, the local bishop, who was eventually forced to pipe down.

Masonry, in Quimper, only concerned a small part of the social elites, its numbers varying according to the more or less durable commitment of local or foreign militants. The prosopographic catalogue to be published in the next issue of this *Bulletin* lists 173 more or less detailed items, the local documentary sources being of unequal value, though sufficient to draw a socio-logical analysis of the local freemasonry.

A reconstruction of masonic workshops has also been attempted. As its members cultivated a taste for secrecy and never reported the philosophical and political debates taking place in their meeting and probably generating disagreements, such reconstruction can only be incomplete. It nevertheless shows that, just before 1789, the first signs of a split had appeared in *La Parfaite Union*, the lodge being bound for destruction at the time of the first revolutionary radicalization (1791-1792), when opposite ideological commitments shattered a fragile pretence to fraternity. Born again at the end of the century, the lodge vegetated during the Empire, a time when it was run in parallel with another secret society, the *Société pantomatique*. Both disappeared before the Restauration.

Diverradur

Bez 'ez eus bet eus ar frañmassonerezh e Kemper e penn kentañ ar bloawezhioù 1760-1770, hag a-boan diasezet e savas bec'h etre diw logell, imor e peb heni anezo ouzh eben, o anoioù *Ar Vassones Eürus* hag *An Unaniezh Peurvad*, an heni gentañ o vont diwar wel wardro kreis ar bloawezhioù 1770. Berzh bravig a-walc'h a ra an eil avad e-pad un ugent vloaz bennag, petra bennag ma rank stourm a-eneb un enebour tagus, eskob Kernew, red da hemañ a-benn ar fin roiñ peuc'h.

E Kemper, n'eus bet nemed ul lodenn vihan eus begenn kêris a gement a zo aet er frañmassonerezh ; a-hend-all, cheñch-dicheñch a ra niver ar re a ya da frañmasson, dre ma vezont enrollet ewid prantadoù berr pe hir, ha diouzh ma vezont eus kêr, pe tud o chom e Kemper ewid un tremen. Ar rollad-trolinennañ-an-dud a vo embannet en niverenn a zeu eus *Bulletin de la Société archéologique* ez eus ennañ 173 a zigoroù, ar re-mañ displeget muioc'h pe nebeutoc'h, dre ma 'z eo disingal tre an dielloù, med trawalc'h zo anezo evelkent ewid ma vo gellet sevel un distroll sossilogel eus frañmassoned Kemper.

Klasket ez eus bet, peogwir e oa possubl henn ober, adlakaad war wel frammadurezh an atel-hieroù frañmassonel, daoust ma c'hell ket an enklask-se bezañ klok, dre ma plije d'ar « Vreudeur Tri Fik » chom kuzhet ; e-se n'o deus ket miret dre skrid danvez an divisoù filosofikel-ha-politikel a vese en o bodadegoù ; n'eus roud ebed kennebeud eus an tabutoù c'hoarvezet, ma 'z eus bet anezo. Pa darzh ar bloaz 1789, ez eo anad e torro an traou di-zale *En Unaniezh Peurvad* : tonket eo homañ, en un doare red, da vont d'an traoñ adal ma krogo kentañ reutadur an Dispac'h (1791-1792), pa strinko e meur a damm ar frammadur bresk diasezet war spered a vreudeuriezh diwar c'horre, diwar lusk an enrolladurioù ideologel enebet-krenn. E fin ar c'hantved, e kav al logell un tamm buhez bennag en-dro ; dindan ren Napoleon kozh, ne ra nemed krakvewañ, hag hi staget ouzh un urzhiadur kuzh, ar *C'hevredad pantomatik*. Mont a raont d'an traoñ an eil hag eben a-raog Adsavidigezh ar ren kozh.

Interrogatoires relatifs aux émeutes de Plabennec de mars 1793

par Jean-Louis Autret

La bataille de Kerguidu du 24 mars 1793, qui mit aux prises les soldats de Canclaux avec les paysans révoltés contre la conscription obligatoire, ne fut pas un événement isolé dans le Léon¹. Plusieurs communes se soulevèrent pour la même raison. Ainsi, les journées des 18 et 19 mars furent très agitées à Plabennec. Il en reste plusieurs interrogatoires, conservés aux Archives départementales du Finistère dans une liasse intitulée : « Liasse an 2. Des interrogatoires des prévenus détenus au château de Brest relativement aux attroupements qui ont eu lieu à l'occasion du recrutement² ».

1. Nous avons publié des interrogatoires concernant cet événement dans ce même bulletin, voir J.-L. AUTRET, « Documents judiciaires relatifs à la bataille de Kerguidu du 24 mars 1793 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXIII, 2004, p. 341-351, et t. CXXXV, 2006, p. 349-359.

2. Arch. dép. Finistère, 67 L 19. Tous les interrogatoires de cet article se trouvent sous cette cote. Le texte a été transcrit conformément aux prescriptions de l'École

Transcription des Interrogatoires

Jacques Morvan, 18 avril 1793

L'an mil sept cent quatre vingt treize, l'an second de la République française, le dix huit avril, devant le tribunal criminel du département du Finistère séant extraordinairement à Brest, composé des citoyens le Guillou Kerincuff, président, Creach, Charuel et Le Flo, juges, ayant pour adjoint Henry Roullain, greffier audit tribunal, et pour interprète de la langue bretonne, Jean René Guenegant, de lui le serment pris de faire bon et fidèle rapport, en présence du citoyen Roujoux, accusateur public, a été conduit de la maison de justice

nationale des chartes relatives à l'édition des textes de la période moderne (<http://theleme.enc.sorbonne.fr/document28.html>) ; voir aussi B. BARBICHE, M. CHATENET, *L'Édition des textes anciens, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, 1990 (2^e éd. 1993), coll. « Documents et méthodes », n° 1. L'orthographe des documents a été respectée.

un particulier, lequel interrogé de ses nom, surnom, âge, profession et demeure avant sa détention, répond se nommer Jacques Morvan, cultivateur, âgé de cinquante un ans, demeurant au village de Kerdanné, paroisse de Guipavas.

Depuis quand et à requête de qui êtes-vous détenu en la maison de justice ? Répond qu'il a été pris chez lui le premier avril, environ dix heures du soir, par la force armée.

N'êtes-vous pas un de ceux qui prêche la contre Révolution dans votre canton et qui ait aidé à former les attroupemens qui se sont fait à Plabennec et dans les environs les dix huit et dix neuf mars derniers, et dites-nous quels sont les auteurs, chefs et instigateurs de ses attroupemens ? Répond que les loix nouvelles lui plaisent autant qu'aux autres, qu'il n'a contribué en aucune manière aux attroupemens et qu'il ne connaît aucun de ceux qui en ont été les auteurs ou les instigateurs.

N'avez-vous pas engagé plusieurs de vos voisins à se rendre à ces rassemblemens, n'y avez-vous point fait aller vos enfans et vos domestiques et ne leur avez-vous point donné des armes pour y aller ? Répond négativement.

Avez-vous exercé quelque fonction publique sous l'ancien gouvernement ou sous le régime actuel ? Répond n'en avoir exercé aucune, ni sous l'ancien ni sous le nouveau.

Tels sont ses interrogatoires desquels lecture lui donnée il a déclaré y persister et a signé avec les membres du tribunal, le greffier et l'interprète.

Signatures : Jacques Morvan, Guennégan, L. M. Charuel, Le Flo, Le Guillou Kerincuff, Creach, H. Roullain.

Paul Severe, 19 avril 1793

L'an mil sept cent quatre vingt treize, l'an second de la République française, le dix neuf avril, devant le tribunal criminel du département du Finistère, séant extraordinairement

à Brest, composé des citoyens le Guillou Kerincuff président, Creach, Charuel et le Flo, juges, ayant pour adjoint Henry Roullain, greffier audit tribunal, et pour interprète de la langue bretonne le citoyen Jean René Guennégan, de lui le serment pris de faire bon et fidèle rapport, en présence du citoyen Roujoux, accusateur public, a été conduit de la maison de justice un particulier, lequel interrogé de ses noms, surnom, âge, profession et demeure avant sa détention, répond se nommer Paul Severe, âgé de vingt huit ans, ménagé demeurant à Kerezen en Plabennec.

Qu'étiez-vous allé faire à Plabennec le dix huit mars ? Répond qu'il s'y était rendu pour tirer au sort.

Pourquoi vous opposâtes-vous au tirage ? Répond qu'il ne s'y opposa pas.

Qui sont ceux qui s'y opposèrent ? Répond qu'il ne les connaît pas.

Si vous étiez à l'assemblée, il n'est pas possible que vous ne connaissiez pas quelqu'un des opposants. Répond qu'il y avait plusieurs qui s'opposèrent au recrutement mais qu'ils lui sont inconnus.

Ces opposants étaient-ils de votre commune ou des paroisses circonvoisines ? Répond qu'il a oui dire qu'ils étaient des autres paroisses.

N'avez-vous pas été pris dans la même auberge que tout les prévenus ici presens ? Répond qu'il a été arrêté par des dragons près la porte de l'auberge.

N'étiez-vous pas armé dans ce moment-là, ou ne l'étiez-vous pas précédemment ? Répond que non.

N'est-il pas à votre connaissance que deux militaires ont été maltraités dans votre bourg avant le dix huit mars ? Répond qu'il n'a nulle connaissance de ce fait.

Ne vous êtes-vous pas trouvé dans quelque attroupement, soit en arme ou sans arme ? Répond que non.

Avez-vous rempli quelque fonction publique ? Répond que non.

Tels sont ses interrogatoires desquels lecture lui donnée il a déclaré y persister et ne savoir signer. Fait et arrêté sous les seings des membres du tribunal, du greffier et de l'interprète lesdits jour et an que devant.

Signatures : Le Guillou Kerincuff, Creach, Le Flo, L. M. Charuel, Guennegan, H. Roullain.

Thénénan Creachcadec, 19 avril 1793

L'an mil sept cent quatre vingt treize, l'an second de la République française, le dix neuf avril, devant le tribunal criminel du département du Finistère, séant extraordinairement à Brest, composé des citoyens le Guillou Kerincuff, président, Creach, Charuel et Le Flo, juges, ayant pour adjoint Henry Roullain, greffier audit tribunal, et pour interprète de la langue bretonne Jean René Guennegan, de lui le serment pris de faire bon et fidèle rapport, en présence du citoyen Roujoux, accusateur public, a été conduit de la maison de justice un particulier, lequel interrogé de ses nom, surnom, âge, profession et demeure avant sa détention, répond se nommer Tenenan Creachcadec, âgé de trente quatre ans, ménager demeurant au lieu de Saint Elven, paroisse de Plabennec.

N'avez-vous pas connaissance que deux militaires, l'un nommé Michel Cote, sergent au 4^e bataillon des Côtes du Nord, et le second nommé Gerault, soldat de la 3^e compagnie du 3^e bataillon de l'Isle et Vilaine, ont été désarmés et assommés de coups au bourg de Plabennec ? Répond qu'il n'en a aucune connaissance.

N'avez-vous pas entendu parler des excès commis sur ces deux militaires et n'avez-vous pas ouï nommer ceux qu'on soupçonne d'en être les auteurs ? Répond négativement.

À quelle heure arrivèrent les dragons de Lesneven au bourg de Plabennec le dix huit mars ? Répond qu'étant occupé à ce moment à payer à l'aubergiste chez lequel il avait dîné ce qu'il devait pour son écot il fut saisi par

les dragons sans avoir su auparavant qu'ils fussent au bourg.

N'étiez-vous pas alors dans l'attroupement qui s'y était formé ? Répond que non.

Les dragons qui vous ont pris assurent cependant vous avoir vu dans l'attroupement parmi ceux qui excitèrent le plus à la révolte. Répond en contestant les faits avancés par les dragons.

N'avez-vous pas été blessé ce jour là à Plabennec ? Répond que non.

Tels sont ses interrogatoires desquels lecture lui faite par l'organe de l'interprète a déclaré n'avoir rien à y changer et y persister. Interpellé de signer, a répondu ne le savoir faire et ont tous les membres du tribunal signé avec l'interprète et le greffier.

Signatures : Guennegan, Le Guillou Kerincuff, Creach, Le Flo, H. Roullain, L. M. Charuel.

François Kerlerous, 19 avril 1793

L'an mil sept cent quatre vingt treize, l'an second de la République française, le dix neuf avril, devant le tribunal criminel du département du Finistère, séant extraordinairement à Brest, composé des citoyens le Guillou Kerincuff, président, Creach, Charuel et Le Flo, juges, ayant pour adjoint Henry Roullain, greffier audit tribunal, et pour interprète de la langue bretonne Jean René Guennegan, de lui le serment pris de faire bon et fidèle rapport, en présence du citoyen Roujoux, accusateur public, a été conduit de la maison de justice un particulier, lequel interrogé de ses noms, surnom, âge, profession et demeure avant sa détention répond se nommer François Kerlerous, âgé de vingt un ans, domestique laboureur, demeurant à Kergaradec en Gouenou.

Étiez-vous assujeti à tirer au sort dans la paroisse de Plabennec ? Répond que c'était à Gouenou.

Pourquoi vous trouvâtes-vous donc au bourg de Plabennec le dix huit mars, jour fixé

pour tirer au sort ? Répond qu'il y était allé chercher l'ouvrage.

Depuis quand aviez-vous quitté alors le particulier chez lequel vous avez dernièrement servi ? Répond qu'il était hors condition seulement depuis huit jours.

Sur quelle commune avez-vous passé ces huit jours ? Répond qu'il a travaillé quatre jours chez un nommé Le Page à Labezellec, mais que l'ordre étant venu de tirer au sort il se rendit à Gouenou pour devoir participer à ce tirage.

Avez-vous tiré au sort dans la paroisse de Gouenou ? Répond non.

À quel jour avait-on fixé l'assemblée pour tirer au sort à Gouenou ? Répond que c'était un dimanche dont il ne peut donner la date.

Pourquoi les dragons de Lesneven s'emparèrent-ils de vous ? Répond qu'il fut pris fort tard en arrivant au bourg et qu'il en ignore le motif.

Tels sont ses interrogatoires desquels lecture lui faite par l'organe de l'interprète a déclaré n'avoir rien à y changer et y persister, et interpellé de signer, a répondu ne le savoir faire et ont tous les membres du tribunal signé avec l'interprète et le greffier.

Signatures : Guennégan, Le Guillou Kerincuff, Creach, Le Flo, L. M. Charuel, H. Roullain.

Prigent Farouel, 19 avril 1793

L'an mil sept cent quatre vingt treize, l'an second de la République française, le dix neuf avril avant midi, devant le tribunal criminel du département du Finistère, séant extraordinairement à Brest, composé des citoyens le Guillou Kerincuff, président, Creach, Charuel et Le Flo, juges, ayant pour adjoint Henry Roullain, greffier audit tribunal, et pour interprète de la langue bretonne Jean René Guennegant, de lui le serment pris de faire bon et fidèle rapport, en présence du citoyen Roujoux, accusateur public, a été

conduit de la maison de justice un particulier, lequel interrogé de ses nom, surnom, âge, profession et demeure avant sa détention répond se nommer Prigent Farouel, âgé de vingt deux ans, domestique laboureur, demeurant au lieu du Questel, paroisse de Guipavas.

Qu'étiez-vous allé faire au bourg de Plabennec le dix huit mars ? Répond qu'il y fut pour voir un de ses parens qui était très mal.

Quel nom a ce parent ? Répond qu'il se nomme François Toulgoat.

Est-ce chez ce parent que vous avez été pris ? Répond que non et que c'est en s'en retournant de chez ce parent qu'il fut pris au bourg.

Ne vîtes-vous pas beaucoup de personnes de Guipas³ au bourg de Plabennec le dit jour dix huit mars ? Répond qu'il n'y vit personne de la paroisse de Guipavas.

Observé au prévenu qu'il ne dit pas vrai puisqu'au moins il avait dû voir à Plabennec Jean Pallier, de Guipavas, qui avait été pris avec lui dans la même auberge. Répond qu'il reconnu Jean Pallier pour être de sa paroisse au moment où on le tira pour le conduire à Lesneven.

Ne vous trouvâtes-vous pas armé au bourg de Plabennec ? Répond que non.

Ne convîntes-vous pas en présence des dragons qui vous avaient saisi que vous aviez été un des plus ardents à vous opposer au recrutement ? Répond négativement.

Avez-vous rempli quelque fonction publique, soit sous l'ancien gouvernement soit sous le nouveau régime ? Répond que non.

N'avez-vous pas un fusil et n'en étiez-vous pas armé à Plabennec le dix huit mars ? Répond qu'il n'a pas de fusil et qu'il ne portait aucune espèce d'arme à Plabennec, ajoute que le sort lui est tombé.

3. Lire « Guipavas ».

Tels sont ses interrogatoires desquels lecture lui faite par l'organe de l'interprète a déclaré n'avoir rien à y changer et y persister. Interpellé de signer a répondu ne le savoir faire et ont tous les membres du tribunal signé avec l'interprète et le greffier.

Signatures : Guennégan, Le Guillou Kerincuff, Creach, Le Flo, L. M. Charuel, H. Roullain.

Jean Pallier, 19 avril 1793

L'an mil sept cent quatre vingt treize, l'an second de la République française, le dix neuf avril avant midi, devant le tribunal criminel du département du Finistère, séant extraordinairement à Brest, composé des citoyens le Guillou Kerincuff, président, Creach, Charuel et Le Flo, juges, ayant pour adjoint Henry Roullain, greffier audit tribunal, et pour interprète de la langue bretonne le citoyen Jean René Guennegant, de lui le serment pris de faire bon et fidèle rapport, en présence du citoyen Roujoux, accusateur public, a été conduit de la maison de justice un particulier, lequel interrogé de ses nom, surnom, âge, profession et demeure avant sa détention répond se nommer Jean Pallier, âgé de vingt deux ans, ménager, demeurant à Kerverset en Guipavas.

Quel jour était fixé l'assemblée pour tirer au sort dans votre paroisse ? Répond ne savoir le jour.

Vous êtes-vous présenté à l'assemblée de votre commune pour tirer au sort ? Répond que oui.

Est-ce avant le dix huit ou après que l'assemblée avait été fixée ? Répond que c'était avant le dix huit.

Avez-vous tiré au sort le jour de cette assemblée ? Répond que non.

Pourquoi n'aviez-vous pas tiré ? Répond qu'il consentait personnellement à tirer, mais que les autres s'y refusèrent.

Pourquoi, n'ayant pas tiré au sort dans votre commune, vous étiez-vous rendu au

bourg de Plabennec le jour que l'on devait y tirer au sort ? Répond qu'ayant acheté un cheval du lieu du Cosquer au delà du bourg de Plabennec et que ce cheval ayant quitté il était allé le dix huit le chercher dans ce village.

N'est-ce pas plutôt parce que vous aviez été engagé tant par les jeunes gens de votre commune que par ceux de Plabennec que vous vous rendîtes à cette dernière commune pour devoir vous opposer à l'exécution de la loi du recrutement ? Répond que personne ne lui avait parlé et ne l'avait engagé à s'opposer au recrutement, et qu'il parut au bourg de Plabennec sans aucun mauvais dessein.

Pourquoi n'ayant nulle mauvaise intention et ne faisant route que pour chercher votre cheval vous arrêtâtes-vous dans les auberges de Plabennec ? Répond qu'y étant allé boire une bouteille de vin chez Louis le Moal les dragons se saisirent de lui.

N'étiez-vous pas armé d'un fusil quand vous fûtes arrêté dans cette auberge ? Répond que non.

Tels sont ses interrogatoires desquels lecture lui faite par l'organe de l'interprète a déclaré n'avoir rien à y changer et y persister. Interpellé de signer a répondu ne le savoir faire et ont tous les membres du tribunal signé avec l'interprète et le greffier.

Signatures : Guennégan, Creach, Le Guillou Kerincuff, Le Flo, L. M. Charuel, H. Roullain.

Yves Cloarec fils, 20 avril 1793

L'an mil sept cent quatre vingt treize, l'an deuxième de la République française, le vingt avril, devant le tribunal criminel du département du Finistère séant extraordinairement à Brest, composé des citoyens le Guillou Kerincuff, président, Creach, Charuel et Le Flo, juges, ayant pour adjoint Henry Roullain, greffier audit tribunal, et pour interprète de la langue bretonne le citoyen Jean René Guennegant, de lui le serment pris de

faire bon et fidèle rapport, en présence du citoyen Roujoux, accusateur public, a été conduit un particulier, lequel interrogé de ses nom, surnom, âge, profession et demeure avant sa détention répond se nommer Yves Cloarec, âgé de dix huit ans, laboureur, demeurant chez son père à Gorebeuzit⁴, paroisse de Landerneau.

Depuis quand et pour quoi avez-vous été mis en état d'arrestation ? Répond qu'il a été pris le vingt mars dernier relativement à l'affaire de Plabennec.

Avez-vous été à l'attroupement qui a eu lieu à Plabennec et accompagné de qui y fûtes-vous ? Répond qu'il a été environ une lieue ou une lieue et demie de Plabennec, accompagné d'Ollivier Pelliquant et de Corentin Kerlizien.

Qui est-ce qui vous avait été chercher pour y aller ? Répond que personne n'avait été le chercher.

Pourquoi donc dans vos premiers interrogatoires avez-vous déjà déclaré qu'Allain Roud, boucher de Gorebeuzit, et quelques autres avaient été vous chercher et vous inviter de vous mettre en route pour Plabennec ? Répond qu'il ne l'a jamais dit.

On vous représente les interrogatoires que vous avez subis devant le directoire du district de Landerneau dans lesquels je trouve littéralement inséré votre premier aveu ; quels raisons vous porte à vous rétracter dans ce moment ? Répond et persiste à dire qu'il n'a jamais fait l'aveu dont est cas.

Ne vous étiez-vous pas armé d'un pistolet pour vous mettre en route pour Plabennec ? Répond que oui.

D'où aviez-vous eu ce pistolet ? Répond qu'il l'avait pour garder le fil.

À lui représenté que les habitants des campagnes ont rarement des pistolets et qu'il est à présumer qu'il avait enlevé celui dont on l'a trouvé saisi ou que quelqu'un l'en avait armé pour se rendre à l'attroupement de Plabennec, répond que le pistolet appartient à son père, qu'il en a deux avec quatre fusils et que ces armes sont nécessaires pour garder le fil dont il fait commerce.

Depuis quand votre père a-t-il tant d'armes chez lui ? Répond que depuis sa tendre enfance, il lui connaît ces armes.

N'y avait-il pas eu quelqu'un de Plabennec, de Guipavas ou des paroisses voisines, vous instruire de l'émeute de Plabennec pour vous engager à vous y rendre ? Répond qu'il n'en a nulle connaissance, qu'il était au lit quand le tocsin sonna.

Tels sont ses interrogatoires desquels lecture lui faite par l'organe de l'interprète a déclaré n'avoir rien à y changer et y persister. Interpellé de signer a répondu ne le savoir faire, et ont tous les membres du tribunal signé avec l'interprète et le greffier.

Signatures : Guennégan, Le Guillou Kerincuff, L. M. Charuel, Creach, Le Flo, H. Roullain.

François Camus, 20 avril 1793

L'an mil sept cent quatre vingt treize, l'an deuxième de la République française, le vingt avril, devant le tribunal criminel du département du Finistère, séant extraordinairement à Brest, composé des citoyens le Guillou Kerincuff, président, Creach, Charuel et Le Flo, juges, ayant pour adjoint Henry Roullain, greffier audit tribunal, et pour interprète de la langue bretonne le citoyen Jean René Guennégan, de lui le serment pris de faire bon et fidèle rapport, en présence du citoyen Roujoux, accusateur public, a été conduit de la maison de justice un particulier, lequel interrogé de ses nom, surnom, âge, profession et demeure avant sa détention répond se nommer François Camus, âgé de

4. Aujourd'hui Gorré-Beuzit, sur les hauteurs au nord de Landerneau, lieu-dit relevant de l'ancienne paroisse de Beuzit-Conogan, rattachée à la Révolution, pour la majeure partie, à Landerneau, et pour le reste, à Saint-Thonan.

quarante ans, domestique cultivateur chez Yves Gloaguen, demeurant à Gorebeuzit, paroisse de Landerneau.

Ne vous êtes-vous pas trouvé à l'attroupement qui a eu lieu les dix huit et dix neuf mars derniers dans le bourg de Plabennec et ne vous étiez-vous pas armé d'un fusil pour y aller ? Répond qu'il était seulement armé d'un pistolet et qu'il n'avait été qu'à moitié chemin de Plabennec.

Qui vous avait engagé à vous armer ainsi pour vous rendre à l'attroupement ? Répond qu'il n'avait été engagé par personne et qu'il y était allé au son du tocsin.

Quelqu'un n'avait-il pas été dans votre village vous prévenir qu'il devait y avoir un rassemblement à Plabennec ? Répond négativement.

Partîtes-vous seul pour vous rendre à Plabennec ? Répond qu'il était accompagné de deux ou trois qu'il ne connaît pas.

Ces particuliers étaient-ils armés comme vous et avaient-ils été vous chercher dans votre village ? Répond qu'il les avaient trouvés en route et qu'ils n'étaient armés que de bâtons.

D'où aviez-vous eu le pistolet que vous portiez ? Répond qu'il l'avait eu d'Yves Cloarec, son maître, à qui il appartenait.

Yves Cloarec ne vous avait-il pas dit qu'il vous aurait mis hors de chez lui si vous n'alliez pas à l'attroupement ? Répond que non.

Pouvez-vous prouver que vous n'aviez été qu'à demi chemin de Plabennec ? Répond qu'il lui serait facile de faire cette preuve.

Par qui la pourriez-vous faire ? Répond, par les trois personnes qui l'accompagnaient, qu'il les connaît bien de vue mais qu'il en ignore les noms.

N'étiez-vous point accompagné de Jean Cloarec, fils d'Yves, Francois Le Hir, domestique chez ledit Cloarec, de Jean Marie et d'Yves Kerdelan, de Germain Madec et de Jean Rodes, tailleur ? Répond affirmativement.

Vous avez donc dit faux en accusant que vous n'étiez accompagné que de trois personnes que vous ne connaissiez pas ? Répond que la dernière réponse est la vérité.

Quel était votre but en vous armant d'un pistolet ? Répond qu'il n'avait aucun but et qu'il n'était pas sorti de chez lui pour aller plutôt à Plabennec qu'ailleurs.

Tels sont ses interrogatoires desquels lecture lui faite par l'organe de l'interprète a déclaré n'avoir rien à y changer et y persister. Interpellé de signer a répondu ne le savoir faire et ont tous les membres du tribunal signé avec l'interprète et le greffier.

Signatures : Le Guillou Kerincuff, Guennegan, L. M. Charuel, Le Flo, H. Roullain, Creach.

Goulven Beyer, 20 avril 1793

L'an mil sept cent quatre vingt treize, l'an second de la République française, le vingt un avril devant le tribunal criminel du département du Finistère séant extraordinairement à Brest, composé des citoyens le Guillou Kerincuff, président, Creach, Charuel et Le Flo, juges, ayant pour adjoint Henry Roullain, greffier audit tribunal, et pour interprète de la langue bretonne, Jean René Guennegan, de lui le serment pris de faire bon et fidèle rapport, en présence du citoyen Roujoux, accusateur public, a été conduit de la maison de justice un particulier, lequel interrogé de ses nom, surnom, âge, profession et demeure avant sa détention, répond se nommer Goulven Beyer, meunier de Beau Repos, paroisse de Guipavas, âgé de quarante cinq ans.

Ne vous êtes-vous pas trouvé à la révolte qui a eu lieu le dix neuf mars au bourg de Plabennec ? Répond non.

Où étiez-vous ce jour-là ? Répond qu'il était chez lui.

N'aviez-vous pas été chez la dame Hervé et qu'y aviez-vous fait ? Répond qu'il y avait

été pour savoir si le domestique de cette dame était resté à la maison comme lui, prévenu.

N'y aviez-vous pas été armé d'un fusil ? Répond que oui.

Pourquoi, si vous n'aviez d'autre but que de vous informer si le domestique de la dame Hervé était chez lui, l'étiez-vous allé chercher armé d'un fusil ? Répond qu'il portait un fusil parce qu'on avait entendu sonner le tocsin.

N'aviez-vous pas fait usage de votre fusil pour devoir forcer le domestique de la dame Hervé de se rendre à l'attroupement de Plabennec ? Répond non.

N'étiez-vous pas accompagné de votre femme et de votre fille, et l'une et l'autre n'était-elles pas également armées de pistolets ? Répond que sa femme seulement était armée d'un pistolet.

N'aviez-vous pas voulu contraindre le domestique de la dame Hervé à vous suivre à Plabennec ? Répond que non.

N'insultâtes-vous pas la dame Hervé et ne l'obligeâtes-vous pas avec ses enfans et ses domestiques à quitter la maison ? Répond négativement, en avouant cependant qu'il avait dit quelque chose à la femme de chambre qui traitait de badinage ce que lui, prévenu, disait relativement à Plabennec.

Qui vous avait instruit qu'il y avait une révolte à Plabennec ? Répond qu'ayant été le dimanche dix sept promener au Cloître, il apprit de la femme de Philippe Bihand qu'on avait été chercher les hommes de ce village pour se rendre à Plabennec, le lundi soir, parce que la force armée devait s'y trouver.

N'avait-on pas été chez vous pour vous engager à vous trouver à Plabennec le même jour ? Répond non.

Connaissez-vous quels ont été les moteurs des attroupements de Plabennec ? Répond n'en connaître aucun.

Quels sont les armes que vous avez chez vous ? Répond avoir un grand pistolet, un fusil et deux autres pistolets achetés à Brest depuis environ trois semaines avant l'affaire de Plabennec.

À quel usage avez-vous tant d'armes ? Répond qu'il est fermier de deux moulins, qu'il reçoit de Brest presque toutes les semaines cent soixante boisseaux de grins pour moulin et qu'il n'a pas trop des armes qu'il a déclarées pour la deffense de ces moulins.

Pourquoi dans vos premiers interrogatoires avez-vous avoué avoir voulu forcer le domestique de la dame Hervé à vous suivre à Plabennec, pendant que vous dites le contraire à présent ? Répond qu'il ne croit pas avoir fait cet aveu dans ses premiers interrogatoires à Landerneau, mais qu'au surplus il était très épouvanté lorsqu'il fut interrogé au directoire du district.

Tels sont ses interrogatoires desquels lecture lui donnée il a déclaré y persister et a signé avec les membres du tribunal et le greffier.

Signatures : Goulven Beyer, Le Guillou Kerincuff, Creach, Le Flo, L. M. Charuel, H. Roullain.

Anne Simon, femme Beyer, 21 avril 1793

L'an mil sept cent quatre vingt treize, l'an deuxième de la République française, le vingt un avril, devant le tribunal criminel du département du Finistère séant extraordinairement à Brest, composé des citoyens Le Guillou Kerincuff, président, Creach, Charuel et Le Flo, juges, ayant pour adjoint Henry Roullain, greffier audit tribunal, et pour interprète de la langue bretonne, Jean René Guénégan, de lui le serment pris de faire bon et fidelle rapport, en présence du citoyen Roujoux, accusateur public, a été conduit de la maison de justice une femme, laquelle interrogée de ses nom, surnom, âge, profession et demeure avant sa détention répond se nommer Anne Simon, femme de Goulven Beyer, meunier de Beau Repos, âgée de quarante huit à cinquante ans, demeurant sur la paroisse de Guipavas.

Pourquoi le dix neuf mars dernier aviez-vous été chez la dame Hervé armée d'un pistolet ? Répond que le pistolet n'était pas

chargé, qu'il avait été acheté nouvellement et qu'elle ne l'avait porté chez la dame Hervé que pour le lui faire voir.

Pourquoi, si votre déclaration est vraie, menaçâtes-vous de ce pistolet la femme de chambre de madame Hervé ? Répond qu'elle ne lui avait fait aucune menace.

N'est-il pas vrai qu'après la sortie faite par vous et votre mari chez la dame Hervé celle-ci et tout son domestique furent obligés d'abandonner dans ce jour leur demeure ? Répond et conteste l'interrogat⁵.

Avez-vous payé le prix de votre ferme à la dame Hervé ? Répond qu'elle n'a rien payé depuis le décret qui deffend de payer aux émigrés.

N'est-ce pas de vous que votre mari avait appris qu'il y avait une révolte à Plabennec ? Répond non.

Ne l'aviez-vous pas engagé à se rendre à la révolte et n'étiez-vous pas allé l'un et l'autre armés chez la dame Hervé pour forcer le domestique de cette dame à suivre votre mari à Plabennec ? Répond négativement.

N'avez-vous pas été sollicité par la dame Hervé à lui payer le prix de votre ferme ? Répond qu'elle n'en sait rien.

Comment avez-vous su qu'il y avait du tumulte à Plabennec. Répond qu'elle l'ignorait.

Avez-vous entendu sonner le tocsin à Plabennec ? Répond qu'elle l'avait oui sonner à la Forêt⁶.

Dans votre premier interrogatoire vous avez dit qu'il y avait guerre à Plabennec et que malheur arriverait à ceux qui n'y se rendraient pas. Pourquoi ces différences entre vos premières réponses et celles-ci ? Répond qu'à la vérité des enfans lui avaient annoncé qu'il y avait du bruit à Plabennec et qu'il arriverait malheur à ceux qui ne s'y rendraient pas.

N'est-ce pas en rendant compte de ces bruits à votre mari que vous l'engageâtes à se rendre chez la dame Hervé pour contraindre son domestique à suivre votre mari à Plabennec ? Répond qu'elle avait rapporté ces faits à son mari, mais que celui-ci ne s'était transporté chez la dame Hervé que pour engager le domestique de cette dame à le suivre jusqu'à la Forêt afin d'y prendre des instructions relativement à Plabennec.

Quel âge a la fille qui vous suivit chez la dame Hervé et était-elle armée comme vous d'un pistolet ? Répond qu'elle est âgée de seize à dix sept ans, qu'elle était sans armes et qu'elle n'avait fait que passer près la demeure de la dame Hervé pour aller prendre ses vaches.

Ajoute la prévenue après lecture lui faite de ses interrogatoires qu'elle a déclaré véritables, que la dame Hervé lui dit le dix neuf mars avoir envoyé un de ses ouvriers s'informer de ce qui faisait sonner le tocsin à la Forêt, de crainte que des malveillants n'eussent formé le projet de la venir assassiner ou d'incendier sa maison.

Tels sont ses interrogatoires, desquels lecture lui faite par l'organe de l'interprète a déclaré n'avoir rien à y changer et y persister. Interpellée de signer a répondu ne le savoir faire et ont tous les membres du tribunal signé avec l'interprète et le greffier.

Signatures : Guennégan, Le Guillou Kerincuff, Creach, Le Flo, L.M. Charuel, H. Roullain.

Jean Boulic, 23 avril 1793

L'an mil sept cent quatre vingt treize, l'an second de la République française, devant le tribunal criminel du département du Finistère séant extraordinairement à Brest, composé des citoyens Le Guillou Kerincuff, président, Creach, Charuel et Le Flo, juges, ayant pour adjoint Henry Roullain, greffier audit tribunal, et pour interprète de la langue bretonne, Jean René Guennégan, de lui le serment pris

5. Lire « interrogatoire ».

6. Aujourd'hui La Forest-Landerneau.

de faire bon et fidèle rapport, en présence du citoyen Roujoux, accusateur public, a été conduit de la maison de justice un particulier, lequel interrogé de ses nom, surnom, âge, profession et demeure avant sa détention, répond se nommer Jean Boulic, âgé de vingt neuf ans, cultivateur, demeurant au village de Kervadous, paroisse de Guipavas.

Où étiez-vous le dix neuf mars ? Répond qu'il était chez lui.

N'aviez-vous pas paru ce jour là au bourg de Plougastel dans l'intention d'engager les citoyens de cette commune à se rendre avec vous à l'attroupement de Plabennec ? Répond négativement.

Êtes-vous quelquefois vêtu en palteau ? Répond qu'il y a plus de six mois qu'il n'a porté d'autre costume que celui qu'il porte actuellement.

Le dix neuf mars ne tirait-on pas au sort dans votre commune ? Répond que le tirage au sort ne se fit que le vingt trois.

Ne s'était-on pas assemblé avant ce jour là pour le recrutement ? Répond que cinq ou six jours auparavant il y avait eu une assemblée.

Étiez-vous à cette première assemblée et ne vous opposâtes-vous pas à l'exécution de la loi sur le recrutement ? Répond qu'il y était, mais qu'il ne s'opposa en rien à l'exécution de la loi.

N'avez-vous pas été à l'attroupement de Plabennec ? Répond non.

Avez-vous beaucoup de relation à Plougastel ? Répond qu'il y est connu de quelques personnes, mais qu'il n'a pas beaucoup de relation dans cette paroisse.

N'est-il pas à votre connaissance que vingt cinq ou trente hommes armés se rendirent de Plougastel sur la paroisse de Guipavas par le passage de Saint Jean, le dix neuf mars dernier ? Répond qu'il n'en a aucune connaissance.

Connaissez-vous le maire de Plougastel et avez-vous quelque relation d'affaire avec lui ? Répond que non.

Avez-vous rempli quelques fonctions publiques dans l'ancien ou le nouveau gouvernement ? Répond n'en avoir rempli aucune.

Tels sont ses interrogatoires, desquels lecture lui faite a déclaré y persister et a signé avec tous les membres du tribunal et le greffier.

Signatures : Jean Boulic, Le Guillou Kerincuff, L. M. Charuel, Creach, Le Flo, H. Roullain.

François Le Coant, 27 avril 1793

L'an mil sept cent quatre vingt treize, l'an second de la République française, le vingt sept avril, devant le tribunal criminel du département du Finistère séant extraordinairement à Brest, composé des citoyens Le Guillou Kerincuff, président, Creach, Charuel et Le Flo, juges, ayant pour adjoint Henry Roullain, greffier audit tribunal, et pour interprète de la langue bretonne, Jean René Guennegan, de lui le serment pris de faire bon et fidèle rapport, en présence du citoyen Roujoux, accusateur public, a été conduit devant nous un particulier, lequel interrogé de ses nom, surnom, âge, profession et demeure avant sa détention, répond se nommer François Le Coënte, âgé de quarante ans, meunier, demeurant au moulin de Pentres, paroisse de Plabennec.

N'avez-vous point été armé d'un fusil dans les attroupemens de Plabennec, les dix huit, dix neuf et vingt mars ? Répond que non.

N'avez-vous pas empêché le recrutement lors de l'assemblée qui a eu lieu le dix huit au bourg de Plabennec, et n'y avez-vous point⁷ le citoyen Bergevin ce jour là ? Répond qu'il consentait à tirer au sort et qu'il pensait qu'il n'aurait pas tiré à cause d'un doigt de la main gauche, et qu'il y a vu le citoyen Bergevin le jour qu'il fallait tirer au sort.

7. Un mot a été oublié : sans doute le mot « vu ».

N'arrachâtes-vous pas des papiers des mains du citoyen Bergevin, ou du moins n'avez-vous pas vu quelqu'un les lui arracher ? Répond qu'il arriva tard ce jour là et que le citoyen Bergevin partait.

Avez-vous vu le citoyen Bergevin partir de Plabennec ? Répond qu'il l'a vu l'autre côté du bourg.

N'étiez-vous pas du nombre de ceux qui le poursuivaient jusqu'à la maison de Bougarant et connaissez-vous ceux qui le poursuivaient ? Répond négativement.

Ne fûtes-vous pas au bourg de Plabennec le dix neuf ou le vingt mars, armé d'un fusil ? Répond non.

Le dix neuf mars ne parlâtes-vous pas au bourg de Plabennec à Yves Bourhis ? Répond non.

Ne sonnâtes-vous point le tocsin à Plabennec le dix neuf ou le vingt mars ? Répond que non, qu'il n'avait été au bourg que le vendredi.

On vous avait cependant vu accompagné de Jean Le Roux entrer à l'église de Plabennec, le mercredi à sept heures du matin, armé chacun d'un fusil. Répond qu'il est en état de prouver qu'il ne fut pas ce jour là au bourg.

Comment pourriez-vous faire cette preuve ? Répond que tout le mercredi matin il fut occupé à porter du grin et de la farine, et qu'à l'annonce de l'arrivée un détachement de Brest, il se rendit avant midi sur la grande route.

Comment vous rendîtes-vous sur la grande route et n'étiez-vous pas armé d'un fusil, accompagné de quelqu'autre ? Répond qu'il y était allé armé d'un fusil parce qu'on avait menacé d'incendier sa maison, mais que son fusil n'était point chargé.

N'étiez-vous pas en faction auprès de la porte de l'église de Plabennec pendant que l'on brisait les portes, et ce le vingt mars dernier ? Répond qu'il ne fut au bourg que le vendredi.

N'avez-vous pas été à la tête des révoltés chez le curé Caille, et n'avez-vous point brisé les meubles, enfoncé les barriques de vin dans sa cave, bu et donné à boire aux autres ? Répond en contestant.

Avez-vous rempli quelque fonction publique, soit sous l'ancien ou le nouveau régime, ou agent de prêtre ou émigré ? Répond que non.

Quel jour avez-vous été arrêté ? Répond qu'il a été pris chez lui lorsqu'il était occupé à moudre.

Avez-vous vu briser le pont auprès de Plabennec et avez-vous aidé à le défaire ? Répond que non.

Savez-vous si ce pont a été défait ? Répond qu'il a été défait mais qu'il ne sait pas s'il l'a été ce jour là.

Vous et Jean Le Roux ne dîtes-vous pas au Bourhis que, pendant que vous alliez faire sonner le tocsin, les révoltés étaient occupés à démolir le pont ? Répond et persiste à dire qu'il ne fut pas au bourg de Plabennec ce jour là.

Tels sont ses interrogatoires, desquels lecture lui faite par l'organe de l'interprète, a déclaré n'avoir rien à y changer et y persister. Interpellé de signer a répondu ne le savoir faire, et ont tous les membres du tribunal signé avec l'interprète et le greffier.

Signatures : Guennegan, Le Guillou Kerincuff, L. M. Charuel, Le Flo, Creach, H. Roulloin.

Commentaires

Le soulèvement de Plabennec de mars 1793

L'abbé Peyron consacre plusieurs pages au soulèvement de Plabennec du 17 au 21 mars 1793. Il cite une lettre des administrateurs du directoire du district de Brest, en date du 19 mars 1793 : « Hier (lundi 18) était le jour fixé pour l'enrôlement de Plabennec. A 3 heures de l'après-midi, un cavalier national de Lesneven, venant à Brest, rencontra à

quelque distance de la première ville le curé constitutionnel de Plabennec [M. Jacques Le Caill, élu curé de Plabennec le 27 mars 1791] qui lui dit qu'il avait fui de sa maison, les scélérats attroupés s'y étant portés, l'ayant pillée et dévastée, il ajouta que le citoyen Bergevin, commissaire départi pour le canton de Plabennec, avait été forcé de fuir également à travers champs pour échapper à la fureur de ces brigands⁸. »

Dans son interrogatoire, François Le Coant est effectivement soupçonné d'avoir « enfoncé les barriques de vin » dans la cave du curé Caill. Il est également soupçonné d'avoir arraché « des papiers des mains du citoyen Bergevin ». Le 20 mars, François Camus est arrêté et fait la déposition suivante :

« François Camus, âgé de 40 ans, originaire de La Martyre, domestique d'Yves Cloarec à Goré-Beuzit, paroisse de Landerneau, dit qu'il partit de chez son maître hier (19), à 6 heures du matin pour aller à Plabennec [...]. Il partit avec Jean Cloarec, fils de son maître, François Le Hir, maître valet, et Jean-Marie Kerdélan, laboureur audit Goré-Beuzit, Yves Kerdélan, frère de Jean-Marie, Germain Madec, domestique chez Ollivier Pelligaut, et Jean Roguer, tailleur, ils n'allèrent qu'à moitié chemin au bourg de Kersaint⁹. »

Manifestement, cette déposition fut utilisée le 20 avril suivant par le tribunal criminel du Finistère pour mettre en difficulté François Camus, qui prétendait « qu'il était accompagné de deux ou trois qu'il ne connaît pas ».

Le Guillou de Kerincuff, président du tribunal criminel du Finistère

Le Guillou de Kerincuff a été une per-

sonnalité importante dans le Finistère : « Le Guillou de Kerincuff (Joseph Jean Marie), député en 1789, né à Coray (Finistère) le 19 mars 1748, mort à Quimper le 2 juillet 1823, était avocat à Quimper et échevin de cette ville (1786) avant la Révolution. [...] Il revint à Quimper, fut nommé maire (1790) [...]. Élu juge au tribunal de Quimper en 1791, il fut encore élu, en janvier 1792, président du tribunal criminel du Finistère. [...] Il fut créé chevalier de l'Empire le 24 juin 1809, et [...] devint (14 avril 1811) premier président à la cour impériale de Rennes¹⁰. »

Le citoyen Roujoux, accusateur public

Roujoux a également eu des fonctions importantes dans le Finistère : « Roujoux (Louis Julien Buxeul, baron de), député en 1791, [...] né à Landerneau le 7 mars 1753, mort à Brest le 1^{er} février 1829, [...] fut nommé lieutenant-maire de cette ville [Landerneau] en 1780. [...] Élu, le 11 septembre 1791, député du Finistère à l'Assemblée législative, [...] il fut élu (11 septembre 1792) accusateur public près le tribunal criminel de Quimper. [...] Il termina ses jours à Brest, occupé de littérature et de poésie¹¹. »

Le commissaire Bergevin

Le commissaire Bergevin fut également député du Finistère : « Bergevin (Olivier), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Brest, le 26 novembre 1750, mort à Brest, le 4 septembre 1818, était magistrat lors de son élection [...] comme député du Finistère au conseil des Cinq-Cents. [...] Il se fit une sorte

8. Abbé PEYRON, « Documents touchant l'insurrection du Léon en mars 1793. Seconde partie. Soulèvement de Plabennec du 17 ou 21 mars 1793 », *Revue de Bretagne*, t. XXVII, 1902, 1^{er} semestre, p. 191-199 (p. 192).

9. ID., *ibid.*, p. 198.

10. A. ROBERT, E. BOURLOTON, G. COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires français*, t. IV, Paris, 1889-1891, p. 76

11. ID., *ibid.*, t. V, p. 204 ; voir aussi P. JARRY, « Louis Julien de Roujoux (1753-1829) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXVI, 2007, p. 231-244.

de spécialité, dans l'Assemblée, de traiter les questions maritimes [...] ¹². »

Les signatures

Dans les douze interrogatoires précédents, neuf accusés déclarent ne pas savoir signer. En revanche, si l'on considère les interrogatoires des notables et officiers municipaux de Plabennec, une seule personne sur treize déclare ne pas savoir le faire ¹³.

12. A. ROBERT *et al.*, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, t. I, p. 269.

13. J.-L. AUTRET, « Documents judiciaires relatifs au soulèvement de Plabennec de mars 1793 », *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 205, 2007, p. 3-15.

Conclusion

Les interrogatoires qui précèdent montrent que la révolte contre la conscription était très étendue dans le Léon : des personnes de Guipavas, Gouesnou, Landerneau et Plougastel sont soupçonnées d'avoir participé au soulèvement de Plabennec. Les raisons alléguées pour leur présence à Plabennec sont très diverses : l'un y venait pour « chercher de l'ouvrage », un autre pour « voir un de ses parents qui était très mal », un troisième pour chercher un cheval qu'il venait d'acheter. Il est probable que plusieurs des révoltés des 18 et 19 mars à Plabennec se sont retrouvés quelques jours plus tard, le dimanche 24 mars, dans la fameuse bataille de Kerguidu.

Résumé

La bataille de Kerguidu, du 24 mars 1793, qui mit aux prises les soldats de Canclaux et les paysans révoltés contre la conscription obligatoire, ne fut pas un événement isolé dans le Léon. Plusieurs communes du Léon se soulevèrent pour la même raison. Ainsi, les journées des 18 et 19 mars furent très agitées à Plabennec, comme le montrent les interrogatoires du tribunal criminel de Brest conservés aux Archives départementales du Finistère, dans lesquels les accusés s'efforcent, non sans peine, de justifier leur présence à Plabennec et de minimiser leur participation au soulèvement.

Abstract

The battle of Kerguidu (March 24th 1793), opposing the soldiers of general Canclaux and the peasants revolting against compulsory conscription, was by no means an isolated incident in Léon, since there were similar uprisings in several neighbouring parishes. As the minutes of the questionings held before the criminal tribunal at Brest clearly show, both 18th and 19th of March were very violent days in Plabennec. The accused tried, as best they could, to justify their presence in the town and to minimize their participation in the uprising.

Diverradur

D'ar 24 a vis Meurzh 1793, e c'hoarvezas ur c'hrogad, e ano emgann Kergidu, etre soudarded Canclaux hag ar beisanted en em savet a-eneb an enrolladur red ; med n'eo ket bet krogad Kergidu an heni nemetañ e Bro-Leon. C'hoarvezoud a reas kemend-all e meur a barres eus

Bro-Leon, ewid ar memes digarez. Da skwer, e Plabenneg, d'an 18 ha d'an 19 a vis Meurzh, e voe bec'h bras : kement-se a weler splann pa studier atersadennoù les-varn an torfederezh eus Brest : gwelet e vez, ouzh o lenn, e klask an damallidi, ha n'eo ket heb poan, difenn ar reizh ma oa dezo en em gavoud e Plabenneg d'an deizioù-se ; hag e klaskont iwe disterraad ar perzh kemeret ganto en emsavadenn.

La route des vins vers le Finistère au XIX^e siècle

par Emmanuel Plat

La Bretagne actuelle, et plus spécifiquement le département du Finistère, est une des deux seules régions non viticoles de France avec le Nord-Pas-de-Calais. Les quelques vignobles septentrionaux donnent des rendements très irréguliers, les raisins n'arrivent le plus souvent pas à maturation, ne donnant alors qu'un vin de médiocre qualité¹. Il faut donc l'importer des régions productrices, et c'est très tôt dans l'histoire qu'apparaissent des mentions de vins, déchargés sur les côtes finistériennes.

La discrétion de la bibliographie sur le sujet pour le XIX^e siècle, qui contraste avec la richesse de celle de l'époque moderne, abondamment pourvue de travaux, mémoires et thèses d'histoire², est seulement significa-

tive du déficit de recherche spécialisée en ce domaine, ce qui a permis de conclure hâtivement à une « éclipse relative³ » du commerce des vins dans le département pour cette période. En réalité, non seulement le trafic du vin ne disparaît pas mais il reste toujours actif et important, s'adaptant aux difficiles conditions politiques, économiques et agricoles du siècle, comme l'étude qui suit vise à le montrer. Retracer les grandes étapes de ce commerce au cours du XIX^e siècle permet de dégager les différents liens entre les régions atlantiques. L'accès à la mer est un fait majeur pour ce département qui n'est que tardivement relié par un réseau de communications terrestres aux autres régions de France.

1. R. DION, *Histoire de la vigne et du vin en France des origines au XIX^e siècle*, Paris, 1959, p. 242.

2. Voir, entre autres, M.-A. LUBE, *Le Commerce des vins des ports finistériens avec Bordeaux au XVII^e siècle*, mémoire dactyl., Brest, 1992 ; É. BOUTIN, *La Baie de Bretagne et sa contrebande : sel, vin, tabac, indiennes*, Nantes, 1993 ; P. BUTEL, *Les Négociants bordelais, l'Europe et les Îles au XVIII^e siècle*, Paris, 1974 ; N. MAINET-DELAIR, *Vins*

et négociants d'Aquitaine vers la Bretagne finistérienne de 1660 à 1795, Nantes, 2007.

3. G. MAINET, « La piste des vins de Bordeaux à Brest », dans *Des vignobles et des vins à travers le monde*, P. ROUDIÉ, C. LE GARS (dir.), Bordeaux, 1996, p. 97. Pour replacer les choses dans leur contexte, cet auteur parle ici plus spécifiquement des vins de Bordeaux, et nous verrons le rôle prépondérant de ce vignoble dans les échanges viticoles tout au long du XIX^e siècle.

La périodisation retenue englobe un « grand » XIX^e siècle et débute dans les premières années du premier Empire. Ce choix est guidé par une situation nouvelle qui, elle-même, résulte de la période révolutionnaire et ouvre une voie difficile au commerce des vins entre les régions bordelaise et finistérienne, contrastant ainsi avec l'âge d'or de ces relations entre le Finistère, riche en manufactures de toiles et en produits agricoles, et l'Aquitaine qui irriguait de ses vins les côtes finistériennes aux XVII^e et XVIII^e siècles. L'étude s'arrête à la veille de la Première Guerre mondiale car l'après-guerre accélère la transformation des circuits de distribution. Résistant encore au début du XX^e siècle, le petit cabotage décline inexorablement et fait place à la marine marchande moderne, où la vapeur est maîtresse absolue. Il s'agit donc bien d'une rupture par rapport au siècle précédent pendant lequel le petit cabotage est toujours indispensable dans la distribution locale.

Le commerce des vins vers le Finistère dans la première moitié du XIX^e siècle

Une continuité difficile (avant 1815)

Lorsque Napoléon I^{er} instaure sa politique du blocus continental en 1806, à laquelle s'ajoutent les mesures adoptées par la Grande-Bretagne et les États-Unis, les conséquences pour les économies portuaires sont dramatiques. Le commerce des vins parvient à se maintenir vers le Finistère et s'adapte aux nouvelles contraintes émanant de l'état de guerre, en développant des moyens alternatifs qui permettent d'alimenter le département en produits vinicoles. La pression anglaise sur Brest et Morlaix profite aux ports et havres du Sud-Finistère. Concarneau et surtout Quimper constituent alors des ports de relâche et connaissent une prospérité inattendue.

La municipalité de Quimper exprime sa satisfaction : « Depuis le mois de messidor

an VI (19 juin-18 juillet 1798), le port de Quimper a été l'entrepôt de toutes les marchandises provenant de Bordeaux, de Nantes et de tous les autres ports situés sur le golfe de Gascogne. Toutes les marchandises ayant la destination de Brest, Morlaix et de la majeure partie du département des Côtes-du-Nord provenaient par mer jusqu'à Quimper et étaient reversées par terre dans toutes les villes maritimes de la Manche, où les vaisseaux marchands français ne pouvaient aborder à cause des flottes anglaises qui bloquaient Brest et l'entrée de la Manche⁴. »

Il est difficile de s'imaginer l'agitation qui devait régner dans ce petit port situé à l'intérieur des terres sur les rives de l'Odé. Cette économie de nécessité est cependant fragile car soumise aux aléas du blocus anglais. Ainsi, aussi bien à l'arrêt provisoire des hostilités, lors de la paix d'Amiens en 1802, qu'en 1807, lors du blocage des côtes de Cornouaille, Quimper perd immédiatement ce statut de port commercial car plusieurs facteurs la desservent. L'accès à la ville par la rivière est soumis au rythme des marées et son port est exigu même s'il pouvait accueillir « jusqu'à deux cents navires qui se serraient sur trois rangs entre les quais⁵ ». Les temps de chargement et déchargement devaient donc y être très longs. De plus, les centres de commande en vins se situaient essentiellement à Brest et dans sa rade, beaucoup plus accessibles par mer.

Aucune des sources consultées ne permet de quantifier les importations de vins vers le Finistère pendant cette période. Tout au plus peut-on retrouver les lieux de production et les grands circuits d'approvisionnement vers leurs destinations finales. L'analyse des « rapports d'avaries » enregistrés au tribunal de

4. Arch. mun. Quimper, 1D 08, délibération du conseil municipal de Quimper, datée du 18 mai 1808.

5. R. DUPUY, *La Bretagne sous la Révolution et l'Empire (1789-1815)*, Rennes, 2004, p. 270.

commerce de Quimper⁶, à partir de l'an IX et tout au long de la période du premier Empire, est très riche en informations. Sur les soixante-quatre rapports exploités, on comptabilise trente-huit bateaux chargés à Bordeaux, sept à Libourne et trois à Blaye. Les vins proviennent à plus de 70 % de la région bordelaise, tels les médoc, les vins de Libourne et de Blaye. La nette prédominance de ces vins prolonge les liens existant depuis l'Ancien Régime entre cette région et le Finistère. Ce rapport reste écrasant tout au long du siècle, au moins jusqu'à la crise phylloxérique. L'arrière-pays est également souvent représenté dans les cargaisons, notamment les bergerac et les cahors ; toute la vallée de la Garonne est concernée lorsque les stocks bordelais sont insuffisants. Quelques bateaux venant de Marennes, Noirmoutier et La Rochelle, chargés de vins charentais, ont également enregistré des déclarations. Ces rapports d'avaries nous renseignent également sur le devenir des cargaisons de vins qui sont en majorité destinées à des négociants de Brest ou de Landerneau, voire directement, dans plus de la moitié des cas, à la marine de guerre.

Brest attire toujours une part importante du commerce des vins, certes par des voies détournées. La production de l'arsenal dans ces temps de guerre exige des marchés de matières premières mais également de grandes quantités de vins pour la consommation des ouvriers et des marins. « Une armée navale considérable, de fortes garnisons existaient à Brest et dans le Finistère, et une grande consommation de vin et d'eaux-de-vie avait lieu, toutes les boissons sortaient de Quimper où elles avaient payé l'octroi, au moins le droit d'entrepôt⁷. »

6. Arch. dép. Finistère, 65 U 16 ; cette série comprend neuf liasses (1-9) couvrant la période de 1801 à 1903. Toutes sont manuscrites avec, parfois, des difficultés de déchiffrement. De plus, il existe des lacunes pour certaines années, notamment 1806.

7. Arch. mun. Quimper, 1 D 08, voir *supra* note 4.

Quimper joue donc un rôle de plateforme de redistribution. Dans les cas de relâche prolongée dans son port, le vin pouvait être acheminé par roulage jusqu'à Port-Launay⁸. Il était ensuite rembarqué sur des navires et arrivait à Brest et Landerneau par la rade. Mais d'autres préféraient attendre le départ des Anglais pour reprendre la mer. Parfois, le vin devait être mis en dépôt chez un commissionnaire de la ville, le navire, pour des raisons matérielles ou autres, ne pouvant reprendre sa navigation. Il est fortement probable que ce vin devait alors être vendu sur place ou bien rembarqué sur un bateau allant à destination.

Certaines cargaisons sont destinées à Morlaix qui subit de plein fouet le blocus. Grand port exportateur de toiles et de grains, importateur régulier de vins de Bordeaux, il est victime de la conjoncture et peu de caboteurs dans cette période prennent le risque d'y acheminer leurs cargaisons. Les assurances ne s'y trompent pas et refusent même leurs services pour cette destination⁹.

La parenthèse de la Révolution et du premier Empire a provoqué un changement des routes commerciales du vin dont le Finistère n'a donc pas eu trop à souffrir. Le vin continue à être déchargé dans ses ports et le département reste un débouché indispensable pour les filières viticoles bordelaise et charentaise.

Les permanences retrouvées et les premiers changements (1815-1848)

L'absence de changements structurels dans les voies commerciales permet aux habitudes commerciales et aux anciens pôles

8. *Ibid.*

9. J. BARTHOUX, « Le transport des vins de Bordeaux vers la Bretagne par les marins du quartier de Blaye sous la Révolution et l'Empire », dans P. ROUDIÉ, C. LE GARS (dir), *Des vignobles...*, *op. cit.*, p. 60.

	1821	1831	1834	1840	1845	1850
Brest			88 344 hl	76 045 hl	59 379 hl	80 290 hl
Morlaix		8 566 hl	18 593 hl	14 390 hl	11 059 hl	11 699 hl
Landerneau		77 000 hl	13 420 hl	12 281 hl	8 563 hl	7 868 hl
Quimper			13 385 hl	9 177 hl	7 991 hl	5 923 hl
Département	162 579 hl	180 000 hl	162 361 hl	137 390 hl	106 948 hl	125 480 hl

Fig. 1. – Les importations de vin dans les principaux ports du Finistère dans la première moitié du XIX^e siècle.

N. B. Les chiffres correspondant à la ligne « département » incluent les vins débarqués dans les ports cités et les autres ports secondaires du département.

d'influence de retrouver leurs places d'antan une fois passés les temps difficiles.

La rade de Brest recouvre une activité soutenue dans les importations de vin grâce à son principal débouché : l'arsenal. L'activité commerciale du port est secondaire, soumise aux laissez-passer et aux contrôles de la marine royale, toujours prioritaire en matière de débarquement : « On met quinze à vingt jours avant de commencer le déchargement de cargaisons dont le transport n'a souvent exigé que... 24 heures¹⁰. » Pour cette raison, bon nombre de bateaux déchargent leurs cargaisons de vins au Fret, à Port-Launay et surtout à Landerneau, qui voit passer sur ses quais quasiment autant de vins que Brest¹¹. Ils sont ensuite partiellement redirigés vers Brest par voie d'eau ou par route.

Landerneau située sur la seule route terrestre reliant les deux villes principales du département – Brest et Quimper – constitue un véritable verrou géographique entre les pays de l'Iroise, le centre du Finistère et la Cornouaille. La ville, à la croisée des che-

mins, retrouve donc partiellement la place dans le commerce du vin qu'elle avait avant la Révolution. Elle conserve également, à la différence de Brest, un rapport étroit avec son arrière-pays qui lui permet de garder une activité d'exportation. Son port, malgré sa situation de fond de ria, est spacieux et commode pour décharger.

Au début de cette période le commerce des vins dans le Finistère connaît une nette progression jusqu'à trouver un niveau d'équilibre dans les premières années de la Restauration : en 1821, les importations s'élèvent à quelque 162 579 hectolitres, et en 1831, ce sont approximativement 180 000 hectolitres qui entrent dans les quartiers de Brest, Quimper et Morlaix. En revanche en 1834, les importations reviennent sous le niveau de 1821 puisqu'elles ne s'élèvent qu'à un peu moins de 162 361 hectolitres¹². Ces chiffres sont impressionnants, un peu plus de cinq ans après la bataille de Waterloo, puisqu'ils sont supérieurs ou équivalents à ceux des années 1860, lors de la mise en route du port de commerce à Brest¹³. Relèvement d'autant plus rapide que l'absence de politique de développement des voies ferrées pendant la Restauration laisse le département du

10. P. ROGER, « Le vieux port marchand de Brest », *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 34, 1962, p. 64-68 (p. 67).

11. En 1831 Landerneau importe 77 000 hectolitres de vins contre approximativement 80 000 pour Brest, A. DUCHATELLIER, *Recherches statistiques sur le département du Finistère*, 3 tomes, Nantes, 1835-1837, t. 2, p. 98 et 100.

12. ID., *ibid.*, t. 2, p. 96.

13. Voir *infra*.

Finistère dans un enclavement important. Il faut donc rester prudent dans l'interprétation de ces données certainement trop optimistes.

Pendant la période allant de 1815 à 1845¹⁴, on recense 1 393 affrètements de vins effectués par les caboteurs du quartier de Brest (comprenant Landerneau et Port-Launay). Ils se destinent pour environ 71 % d'entre eux au Finistère. La Guyenne constitue toujours le pôle principal d'origine des vins avec 1 089 cargaisons (environ 78 %). Les échanges se font principalement avec Bordeaux (694 frets), Libourne (318 frets) et Blaye (73 frets). Le nombre de voyages par navire dans l'année entre le Finistère et Bordeaux est variable mais il n'excède généralement pas cinq allers et retours¹⁵. Le temps de rotation d'un petit caboteur est en moyenne d'un mois, mais il reste dépendant des conditions météorologiques.

Mais si les vins aquitains tiennent toujours le haut du pavé, une autre région de France dont le vignoble est en pleine expansion apparaît sur les entrées du port de Brest dès le début de la Restauration. Plusieurs bateaux du quartier de Brest effectuent la liaison entre les ports du Finistère et les ports de « Cette » (Sète) et de Marseille et leur cargaison est exclusivement composée de vin¹⁶. On dénombre 146 affrètements de Provence et Languedoc (soit 10,5 %), en provenance de Marseille (47 frets) et Sète (84 frets) principalement¹⁷. Le développement de l'activité viti-

cole du Languedoc et de la région provençale, s'il représente encore peu de choses quantitativement par rapport à Bordeaux et ses environs, constitue une alternative à coût moindre lors des mauvaises récoltes en Aquitaine¹⁸.

Brest, Landerneau, Morlaix et Quimper sont, par ordre décroissant, les principales places d'importation de vins sous la monarchie de Juillet. La dispersion portuaire est toujours importante mais on assiste à un début de polarisation de la distribution locale des vins, directement liée au renouvellement de la marine marchande vers de plus forts tonnages que seuls quelques ports peuvent accueillir.

Dans cette première moitié de siècle c'est, après la période de troubles des débuts, une situation que l'on pourrait qualifier de « retour à la normale ». Les circuits d'Ancien Régime se remettent en place et la rade de Brest redevient le centre d'échange des vins qu'elle était autrefois. Mais des fissures sont apparues, et les relations entre le Finistère et la Guyenne, affectées par l'émergence des vignobles méditerranéens et les premières innovations de la révolution industrielle (navires à vapeur, train, grands ports de commerce), ne sont plus exclusives.

Sur ce socle renforcé, la période suivante bénéficie de la mise en place de nouveaux moyens de communications. Des ports plus grands et plus modernes ainsi que des routes et des chemins de fer apparaissent dans le paysage finistérien à partir des années 1860, dont il importe de mesurer l'impact réel sur les importations de vin vers le département.

14. Les chiffres de 1815 à 1830 sont repris de P. COLIN, *L'Armement brestois sous la Restauration 1814-1830*, mémoire de maîtrise dactyl., Brest, 2000. De 1831 à 1845, les statistiques sont effectuées à partir des rôles conservés à Brest, Service historique de la Défense, 2 P 7.

15. *Ibid.*, il s'agit du maximum d'allers et retours comptabilisés dans cette série.

16. *Ibid.*

17. Les autres ports exportateurs de Méditerranée sont Toulon, Bandol, Collioure et Port-Vendres. P. Colin (*L'Armement...*, *op. cit.*) ne détaille pas les frets de Méditerranée pour la période 1815-1830. De 1831 à 1845,

on enregistre respectivement trois frets venant de Toulon, deux de Bandol, un de Collioure et de Port-Vendres.

18. Le canal du Midi joue un rôle important jusqu'en 1850 dans le transport des vins vers Bordeaux, principale place de départ des vins languedociens vers le grand Ouest et le Nord par mer. Béziers est un entrepôt important, d'où est chargé le vin en direction de Bordeaux par le canal et la Garonne.

Le commerce des vins dans la seconde moitié du XIX^e siècle (hors crises viticoles)

L'activité morose du nouveau port de commerce de Brest

Le port Napoléon¹⁹ ouvre ses quais en 1865, mais ses installations ne sont complètes qu'au début des années 1880, retard dus à des prêts difficiles à obtenir et à la défaite de 1870. En 1865, le port se situe au cinquième rang des ports français pour les importations et au dix-septième pour les expéditions²⁰. Cette relative embellie est de courte durée. L'activité portuaire stagne en effet très rapidement. Les prévisions optimistes de la chambre de commerce se trouvent en décalage par rapport aux espérances, ce qui souligne des ambitions parfois déconnectées de la réalité.

Il faut dire que, vu sa construction tardive, le nouveau port ne bénéficie que de quelques années pour se développer avant de connaître les difficultés liées à la guerre de 1870 et aux débuts difficiles de la troisième République. Brest perd progressivement son rang et surtout son tonnage de marchandises importées ; en 1875 il est au septième rang national avec 56 562 tonnes de marchandises importées contre 90 453 en 1865²¹. C'est tout le problème d'un port quasi uniquement importateur, lié à une activité militaire prédominante et coupé de son arrière-pays. La période de forte activité de l'arsenal à Brest, au XIX^e siècle, a été très ponctuelle, limitée aux premières années du second Empire et l'activité du port de commerce lui est globalement superposable.

En termes quantitatifs, les volumes de vins sont plus importants que dans les années précédant la mise en service du nouveau port.

Ils arrivent en deuxième position des marchandises importées, juste après le bois²². La moyenne annuelle, d'environ 60 000 hl pour la période allant de 1845 à 1855, passe à un peu plus de 100 000 hl pour la décennie 1865-1875²³. Brest centralise alors entre 60 et 70 % des vins importés dans le département.

Mais à l'échelle des flux nationaux, ce trafic est peu important et, en 1865, considérée comme une année « normale » pour le commerce du vin, il ne représente que 6,7 % environ de l'ensemble des vins entrés par voie de mer dans les ports français²⁴.

D'une manière générale, les régions exportatrices de vins vers le Finistère ne subissent pas de grands changements jusqu'à la crise phylloxérique. En dehors de la zone méditerranéenne, l'Aude et l'Hérault essentiellement, qui prennent une part croissante du gâteau finistérien à partir des années 1850, les principaux exportateurs sont toujours situés sur la façade atlantique. Le numéro un, et de loin, est toujours le vignoble aquitain autour de Bordeaux, Blaye et Libourne. Ces trois ports fournissent encore à cette époque, après la sévère crise de l'oidium²⁵, près de 70 % des vins consommés et distribués par Brest²⁶, proportion considérable qui permet de mesurer l'influence encore immense des négociants bordelais et du maillage étroit de leurs réseaux dans ce département. Il ne faut cependant pas limiter cette zone viticole aux seuls environs de Bordeaux mais l'étendre

19. Voir M.-T. CLOÏTRE-QUÉRÉ, *Brest et la mer, 1848-1874*, [Brest], 1992, p. 151 et suiv., et p. 244 et suiv.

20. Arch. nat., AD XIX f 3, 1865.

21. Arch. nat., AD XIX f 3, 1865-1875.

22. Pour la variété des marchandises importées à Brest, bois, produits agricoles, houille, métaux, voir M.-T. CLOÏTRE-QUÉRÉ, *Brest et la mer...*, *op. cit.*, p. 245-246.

23. Arch. nat., AD XIX f 3, 1865, 1867, 1870, 1872, 1875.

24. *Ibid.*

25. Voir *infra*.

26. P. ROUDIÉ, *Vignobles et vigneron du Bordelais (1850-1980)*, Paris, 1988, p. 131. L'auteur évalue à 90 000 hl les exportations de vins de Bordeaux à Brest pour l'année 1865.

	1865	1867	1870	1872	1875
Brest	123 609 hl	128 171 hl	85 884 hl	108 802 hl	105 651 hl
Département	172 203 hl	169 088 hl	132 729 hl	152 015 hl	156 384 hl

Fig. 2. – Entrées des vins dans le port de commerce de Brest et dans le département (1865-1875).

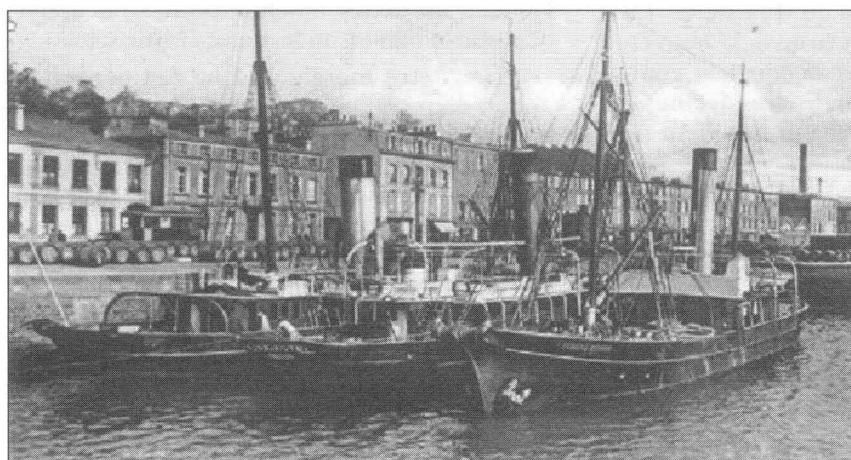


Fig. 3. – Navires à voile et à vapeur dans le port de commerce de Brest ; sur les quais de nombreuses barriques. Carte postale du début du XX^e siècle. Arch. mun. Brest, 3 Fi 083-027.

à l'ensemble de la vallée de la Garonne qui en est dépendante. Ainsi, les vignobles de Bergerac, Cahors et Montauban, pour ne citer que les plus connus, se retrouvent dans les registres comptables de certains négociants en vins du Finistère²⁷. Viennent ensuite les vins charentais, principalement ceux de l'île de Ré, chargés dans les ports de La Flotte ou de Saint-Martin. On retrouve également des vins provenant d'Oléron, Rochefort, Marans. L'ensemble représente environ 10 % des importations vinaires de Brest en 1865.

Une autre part, moins importante, est représentée par les vins de la vallée de la Loire, d'Anjou et de Touraine qui s'embarquent à Nantes vers les côtes finistériennes. Plusieurs maisons et magasins de commerce

affichent également du champagne à la vente. La publicité de l'époque, notamment dans la presse, en apporte confirmation²⁸. En revanche, aucune mention de vin bourguignon, alsacien ni de la vallée du Rhône n'a été retrouvée dans les fonds privés des négociants²⁹.

De nouveaux moyens de transport

À partir du second Empire, on assiste à une modernisation importante des infrastructures de commerce. Le contexte général de prospérité économique, au moins jusqu'au milieu des années 1870, permet l'émergence de nouveaux moyens de transport entraî-

27. Arch. dép. Finistère, 91 J 14, fonds Bazin, correspondance datée du 11 février 1862.

28. Arch. mun. Brest, *La Dépêche de Brest*, 1Mi 1 à 30 (1886-1900).

29. Peu de fonds existent et restent consultables, il n'est donc pas impossible que les Finistériens aient aussi apprécié ces vins.

nant une rupture significative avec la période précédente. Le développement de la vapeur entraîne une mutation profonde dans le monde de la marine marchande. Le vin emprunte de nouvelles routes, notamment vers les ports de la Manche et Paris. La régularité et la rapidité croissantes dans les transports participent à l'ouverture et à l'expansion du marché des régions viticoles éloignées du Finistère. Le port de commerce de Brest trouve de nouvelles escales et de nouveaux débouchés commerciaux pour ses vins. Progressivement, des lignes se mettent en place et s'étoffent de plusieurs frets réguliers.

À la fin de 1854, une ligne Brest-Le Havre est mise en service. Le paquebot *Hambourg* assure ainsi l'extension de la ligne Morlaix-Le Havre exploitée par la Compagnie des paquebots à vapeur du Finistère. Cette liaison est renforcée en 1862 par un autre bateau le *Ville du Havre*. Selon les comptes rendus des mouvements du commerce et de l'industrie dans l'arrondissement de Brest établis par la chambre de commerce, en 1866, d'autres lignes sont également actives. On trouve par exemple une liaison hebdomadaire entre Bordeaux et Brest par vapeur : *Le Brestois*, jaugeant 192 tonneaux, armé au port de Brest et effectuant la liaison avec Bordeaux, transporte régulièrement, environ deux fois par mois, des cargaisons de vins. Progressivement, d'autres correspondances régulières se mettent en place³⁰. Une nouvelle escale à Brest sur la ligne Dunkerque-Bordeaux est créée à cette époque : « Brest devient [...] une étape pour les services de paquebots à vapeur qui relient entre eux les ports de l'Océan et de la Manche³¹. »

L'arrivée du chemin de fer ouvre des horizons terrestres au trafic des marchandises³².

Même si ce réseau national a le mérite d'exister, les espérances qu'il avait suscitées sont loin d'être satisfaites. La plus grande partie du réseau est à une voie, le matériel de piètre qualité, et la vitesse n'excède pas les vingt kilomètres-heure. Il faut plus de treize heures pour effectuer le trajet entre Brest et Nantes, au moins jusqu'en 1906, date à laquelle de nettes améliorations sont apportées sur la ligne Landerneau-Bordeaux³³.

Sans être marginal, il ne fait cependant aucun doute que le transport du vin par train est dérisoire avant la Première Guerre mondiale, comparativement aux quantités importées par voie maritime dans le port de Brest. Il augmente cependant légèrement dans les premières années du XX^e siècle, mais il reste inférieur à 1 % des importations totales de vin par cette ville³⁴. La voie royale pour les vins au XIX^e siècle reste donc maritime.

Les ports secondaires

Les ports secondaires constituent le pôle exportateur du département. Leur balance d'exportations est cependant nettement inférieure à celle des importations, caractéristique chronique des ports finistériens, à l'exception de Port-Launay certaines années. Pour tous ces ports, c'est la liaison avec l'arrière-pays qui assure leur pérennité. L'activité exportatrice principale reste surtout centrée sur les produits du secteur primaire (farines de seigle, froment et méteil ; grains ; légumes verts ; pommes de terre ; cidres et poirés ; viande ; fourrages ; lin et encore poisson, huîtres et roque). Brest est bien sûr une destination qui compte dans les échanges mais les

30. Arch. dép. Finistère, 5 P 283, manifestes de cabotage du port de Brest pour l'année 1908.

31. M.-T. CLOÛTRE-QUÉRÉ, *Brest et la mer...*, op. cit., p. 166.

32. Lignes Brest-Paris, 1865, et Quimper-Paris, 1863.

33. Arch. dép. Finistère, JAL 323/1, *Le Réveil du débitant*, 30 juin 1906, p. 3.

34. Chambre de commerce et de l'industrie de Brest, comptes rendus annuels de la chambre de commerce pour les années 1898 à 1901 et 1906 à 1913 ; un volume relié par année.

principales exportations des ports finistériens se dirigent vers le grand port de Bordeaux.

Les relations avec le Bordelais sont donc durables. Le vin constitue un produit d'importation important, en moyenne le troisième produit en tonnage annuel pour Quimper par exemple. Au cours du XIX^e siècle, Morlaix est le deuxième importateur de vin derrière Brest et devant Port-Launay, Quimper est au quatrième rang.

Plusieurs familles de négociants en vins émigrent de Bordeaux vers le Finistère au début du XIX^e siècle et gardent une importance considérable dans le monde du commerce³⁵. Même à partir de 1876 et au début de la crise phylloxérique, le trafic avec Bordeaux et les vignobles au sud de la Loire ne s'interrompt pas. De 1875 à 1886, soixante-neuf navires déchargent leurs cargaisons de vin au port de Quimper³⁶.

35. Les Darnajou en sont l'exemple-type à Quimper, G. ALLE, G. POULIQUEN, *Le Vin des Bretons*, Morlaix, 2004. À Brest, on peut citer les Guilhem, de Libourne, Y. LE GALLO, *Brest et sa bourgeoisie sous la monarchie de Juillet*, Paris, 1978, t. 1, p. 290-292.

36. C. PETIT, *Le Port de Quimper de 1840 à 1939*, mémoire de maîtrise dactyl., Brest, 1996, p. 35. Le cabotage est un terme générique utilisé pour définir toute forme de navigation commerciale sur les côtes européennes. C'est le mode de transport principal au moins jusqu'aux années 1850. On distingue, sur le tableau page suivante :

- le « petit cabotage », qui englobe la navigation au sein d'une même mer ; il s'agit d'un repère plutôt théorique car ces caboteurs peuvent naviguer en haute mer ; pour reprendre la définition de G. Le Bouëdec, « le cabotage reste une navigation de zone entre deux seuils, entre les ports d'un même espace maritime, le golfe de Gascogne ou la Manche-mer du Nord », par exemple ; on peut évidemment y ajouter la Méditerranée.

- le « grand cabotage » s'affranchit de ces limites ; le rayon d'action des navires couvre l'ensemble des mers, de la Baltique à la Méditerranée.

La distinction entre le petit et le grand cabotage trouve sa limite dans une zone comme le Finistère, où les caboteurs passant du nord au sud du département ne sont évidemment pas considérés comme des « grands ». Quant au terme de « bornage », il désigne une navigation côtière, à faible distance, effectuée par des navires de médiocre tonnage.

Morlaix entretient des relations avec la Guyenne grâce à des liaisons régulières et très actives par steamers. Parallèlement, la Compagnie des paquebots à vapeur du Finistère poursuit également ses échanges avec le port du Havre, nouveau port de transit des vins du Midi, à partir de la deuxième moitié du siècle. Par ces deux grands ports – Bordeaux et Le Havre –, Morlaix s'approvisionne donc en vins. Mais les frets maritimes de vins méditerranéens ne sont pas en reste et représentent environ 16 % en moyenne annuelle des entrées de vins dans le port de 1850 à 1880³⁷.

Pour la décennie 1840-1850, les importations cumulées de ces deux ports totalisent un peu moins de 30 % des entrées de vin du port de Brest. Elles passent à moins de 20 % en moyenne à partir de 1865 et ce jusqu'en 1875. Mais cette diminution apparente traduit surtout l'augmentation relative des importations en vins à Brest. En réalité, les importations de vin à Quimper restent, à peu de choses près, au même niveau moyen pendant toute la période. À Morlaix, c'est Roscoff qui court-circuite les importations. D'accès plus facile et plus rapide, son port épargne aux navires la remontée des six kilomètres de rivière et l'attente des éclusages. La liaison ferroviaire entre Roscoff et Carhaix, en passant par Morlaix à partir du début des années 1890, n'arrange pas les choses. Le port de commerce de Brest a donc peu d'influence immédiate sur le commerce des vins des ports secondaires qui gardent une autonomie certaine.

Les ports des estuaires de la rade de Brest connaissent des évolutions différentes. Landerneau voit son activité portuaire globale décliner et par conséquent ses entrées de vins par voie d'eau. Port-Launay, en revanche, connaît une croissance relativement vigoureuse, profitant tout d'abord paradoxalement de son isolement, puis de l'ouverture

37. Arch. nat., AD XIX f 3.

Au petit cabotage	Au grand cabotage	Au bornage
23 navires de Bordeaux 9 navires de La Rochelle 9 navires de Saint-Pierre-d'Oléron 7 navires de La Flotte (île de Ré) 4 navires de Libourne 3 navires de Charente 1 navire de Dahouët	6 navires de La Savine (Marseille) 1 navire de Sète	2 navires de Lorient 2 navires de Pont-l'Abbé 1 navire de Brest 1 navire de Concarneau

Fig. 4. – Répartition et nombre des navires débarquant du vin à Quimper de 1875 à 1886.

	1860	1865	1870	1875	1880
Morlaix	8 950 hl	15 090 hl	12 495 hl	11 915 hl	7 291 hl
Quimper	1 935 hl	6 874 hl	6 151 hl	9 154 hl	5 278 hl

Fig. 5. – Importations de vin dans les ports de Morlaix et Quimper dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

	1860	1865	1870	1875	1880
Landerneau	6 589 hl	5 430 hl	4 058 hl	3 883 hl	-
Port Launay	2 173 hl	3 283 hl	6 190 hl	10 205 hl	6 000 hl

Fig. 6. – Importations de vins dans les ports de Landerneau et de Port-Launay dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Les données manquent pour Landerneau en 1880.

du canal de Nantes à Brest (vers 1830, pour la partie finistérienne). Alors que pendant de nombreuses années Landerneau constitue le port de débarquement des vins de Bordeaux pour le compte de Brest qui ne peut tout accueillir, les rôles s'inversent et c'est cette dernière ville qui alimente Landerneau.

Les problèmes landerneu et morlaisiens présentent des similitudes. Le déclin de l'activité linière en est la cause principale. Mais la mise en fonction du port de commerce de Brest, qui étend sa zone d'influence, et l'évolution des voies ferrées secondaires, mettent à mal l'activité de Landerneau. Gêné par un envasement récurrent, sans capacité évolutive, ce port décline lentement. Les crises viticoles jouent également un rôle dans ce proces-

sus ; les importations de vins constituaient son activité principale avant la crise de l'oïdium. Après le milieu des années 1870, Landerneau ne reçoit quasiment plus de vin par mer. Les arrivages qu'assuraient les liaisons régulières par la Compagnie des vapeurs de la rade se font alors par fer. Les entrées de vin par la gare supplantent désormais les arrivages par mer et annoncent le grand changement dans les réseaux de distribution qui s'affirment au XX^e siècle dans le Finistère.

Port-Launay est un port-carrefour situé en fond de rade, très en avant dans les terres, ainsi qu'une porte d'entrée vers le centre du département. Situé à proximité d'importantes carrières d'ardoises, qui sont à la base de son activité principale, il voit transiter d'autres

matériaux mais aussi divers produits. C'est le cas du vin, redistribué vers les villes et villages du centre du département. Les importations connaissent une croissance inédite, y compris durant la crise phylloxérique. On peut attribuer ce phénomène non seulement au dynamisme économique important du port durant la période, mais surtout à ce que Stéphane Thomas appelle « l'âge d'or du canal de Nantes à Brest³⁸ ».

Port-Launay se situe dans le classement des cinq ports du département les plus actifs dans le commerce général et, fait non négligeable, il est un des seuls havres excédentaires aux exportations pour la période du second Empire. Les entrées de vin le mettent en troisième position derrière Brest et Morlaix, et même au second rang devant ce dernier à partir des années 1880. Là encore, Bordeaux est au centre des échanges car ce sont ses vins qui sont importés en retour des fournitures d'engrais, de bois et autres produits agricoles. Ce verrou entre l'hinterland finistérien et l'Océan est un centre de négoce important qui compte dans le département.

Les crises viticoles comme catalyseurs de changements

L'oïdium et ses conséquences

L'oïdium, première maladie cryptogamique venue du nord de l'Angleterre, attaque les vignes de France dès 1848. Elle s'étend rapidement à partir de 1850 vers le sud et le sud-est du pays. La maladie n'épargne pas le Bordelais, touché après l'été 1851. Il en résulte une importante chute de la production de vin³⁹.

L'exportation des vins vers le Finistère s'effondre ; les comptes rendus des mouve-

ments du commerce et de l'industrie dans l'arrondissement de Brest parlent de « quantités minimales⁴⁰ ». En 1856, le port de Brest enregistre seulement 19 106 hl de vins aquitains et charentais importés, et seulement 462 hl de vins en provenance de Sète, contre respectivement 66 250 hl et 14 040 hl en 1850⁴¹, soit une diminution de plus de 70 %. À l'échelle du département c'est le même constat, les importations de vins s'effondrent dans tous les ports finistériens. Durant cette crise viticole, les répercussions sur le petit cabotage sont telles que « Bordeaux et Libourne qui nous envoyaient ordinairement jusqu'à quinze navires par mois ne nous en expédient pas aujourd'hui plus d'un, dont le chargement ne se compose même pas entièrement de boissons⁴² ».

Le prix du vin ordinaire à Brest, entre 1854 et 1856, fluctue ainsi entre soixante centimes et un franc le litre certains mois⁴³, le paroxysme étant atteint à la fin de l'année 1856 et pendant une partie de l'année 1857, avec une moyenne annuelle pour cette dernière de soixante et onze francs l'hectolitre de rouge et soixante-quatorze francs pour le blanc. Dans un article du périodique *L'Armoricaïn* on peut lire, au début de l'année 1854 : « [...] la seule cause à laquelle on pût raisonnablement attacher la possibilité d'une baisse [de prix], le ralentissement de la consommation, est enrayée aujourd'hui par la rareté des vins vraiment potables et par les quantités considérables de foudres qu'on est contraint de livrer aux flammes⁴⁴. »

40. Arch. dép. Finistère, 8 M 14 (année 1856).

41. Arch. nat., AD XIX f 3, mouvements de cabotage, années 1850 et 1856.

42. Arch. dép. Finistère, 8 M 14 (année 1855).

43. Arch. mun. Brest, 4 F 12, mercuriales de la ville de Brest, années 1854, 1855 et 1856.

44. *Ibid.*, 1Mi 193, *L'Armoricaïn*, article du 12 janvier 1854.

38. S. THOMAS, *La Vie du canal de Nantes à Brest 1826-1914*, mémoire de master dactyl., Brest, 2007, p. 140.

39. P. ROUDIÉ, *Vignobles et vigneron...*, op. cit., p. 51.

Le vin est donc qualifié, à juste titre, au cours de cette période, de produit de luxe par la toute nouvelle chambre de commerce de Brest créée en 1851. Effectivement, si l'on prend en compte le salaire journalier des ouvriers généraux de l'arsenal, bien souvent considérés comme des « privilégiés », qui est approximativement de 1,50 franc en 1856, on conçoit bien qu'il s'agisse d'un produit de consommation exceptionnelle.

À partir 1859, les importations de vins de Bordeaux reprennent doucement mais la situation ne se normalise réellement qu'au début des années 1860. Les récoltes devenues nettement meilleures, les prix diminuent, la consommation augmente et les marchés de gros peuvent refaire leurs stocks et ainsi approvisionner les magasins. Bordeaux est toujours le fournisseur historique qui compte, mais la pression économique, conséquence de l'oïdium, ouvre les marchés aux vins de Méditerranée, moins chers. L'influence des vins du Midi méditerranéen apparaît clairement dans l'après-crise. Le formidable potentiel de production mis en place par les bourgeois et les paysans pendant cette période bouscule les habitudes dans les circuits de commerce traditionnels⁴⁵.

La fin de l'état de grâce des vins bordelais

Le phylloxéra dit « vastatrix », insecte originaire d'Amérique du Nord, produit d'autres effets, bien plus profonds, à court comme à long terme. La durée de la crise et son remède touchent à l'identité même de la vigne française. Il apparaît dans le Midi au cours de l'année 1863, plus précisément dans le Gard, et à la fin des années 1860 dans le Bordelais. La nouveauté de ce fléau est qu'il s'attaque au cep, à la différence de l'oïdium qui touchait seulement le fruit. S'ensuit une phase de latence relative jusqu'en 1873, date

à laquelle il se répand de manière inexorable, de sorte qu'au début des années 1880 tout le vignoble français est touché par cet insecte. Ces destructions fragilisent la vigne et la rendent vulnérable à de nouvelles maladies cryptogamiques : mildiou et black-rot.

Le retentissement de la maladie sur la production viticole du pays est significatif à la fin des années 1870. Elle passe ainsi de cinquante-deux millions d'hectolitres en moyenne annuelle pour la décennie 1870, à trente millions de 1880 à 1889⁴⁶. En Bordelais, la moyenne annuelle de production entre 1876 et 1885 est de 1 774 000 hl, elle était de 2 558 000 hl dans la décennie 1860-1869. L'activité d'exportation du port de Bordeaux au cours de cette période se réduit de moitié⁴⁷. Mais le Bordelais ne connaît de véritables difficultés qu'à la fin des années 1870 et les rendements ne chutent pas de manière catastrophique. Les récoltes annuelles durant cette période ne descendent jamais au-dessous du million d'hectolitres⁴⁸, conséquence de la lente propagation de la maladie et d'une certaine efficacité des moyens de lutte. De plus, Bordeaux importe une grande partie de la production des vins espagnols et les redistribue vers les diverses régions de France et à l'étranger. Ce n'est pas un trafic mineur car Philippe Roudié avance les chiffres de plus d'un million d'hectolitres de vins importé à Bordeaux à partir de 1881, les deux millions étant atteints en 1886⁴⁹. Cette politique permet au port de rester le principal fournisseur national en vins.

Comme les autres départements français, le Finistère doit élargir son horizon de commandes afin de satisfaire la demande. Logiquement, l'importation à partir de régions

45. R. PECH, *Viticulture et société en Languedoc (XIX^e-XX^e siècles)*, Toulouse, 1993, p. 39.

46. M. LACHIVER, *Vins, vignes et vigneron*, Paris, 1988, p. 415-416.

47. P. ROUDIÉ, *Vignobles et vigneron*..., *op. cit.*, p. 174.

48. ID., *ibid.*

49. *Ibid.*, p. 178.

non encore dévastées s'avère la solution pour pallier la diminution de la production, en attendant un remède à la crise. L'Espagne, au plus fort de la crise phylloxérique, apparaît comme le principal fournisseur, mais on trouve également des traces de vins italiens, grecs, turcs, tunisiens ou encore algériens. À ces pays s'ajoutent le Portugal et Madère qui exportent également leurs vins en France. À Brest, les quantités importées de ces pays quadruplent entre 1878-1882 et 1888-1893.

Le recouplement de plusieurs sources permet de mettre en lumière l'importance du trafic des vins espagnols vers le Finistère. C'est le port de Brest qui concentre ces arrivages, transportés par des navires de gros tonnage. Toutes les régions d'Espagne sont concernées, qu'il s'agisse de vin andalou, catalan ou navarrais. On comptabilise par exemple, pour l'année 1887, huit arrivages du port de Pasajes, six de Valence, trois de Barcelone, trois frets de Tarragone, un d'Alicante⁵⁰. On retient la prépondérance des vins chargés au port de Pasajes, situé dans le Pays basque espagnol. Plusieurs facteurs expliquent l'exceptionnel développement de ce port : naturellement protégé par une anse et proche de Saint-Sébastien, il est desservi par une ligne de chemin de fer active qui relie Irun à Madrid et qui se prolonge vers la France. Cette ligne dessert également les régions viticoles de la Rioja et de Navarre ce qui fait que l'ensemble des vins du nord-ouest de l'Espagne y convergent.

Les quantités exportées apparaissent relativement marginales avant les années 1870. À la fin des années 1870 et au début de la décennie 1880, les exportations de vins ordinaires explosent mais se situent toujours en deçà des traditionnels vins nationaux.

50. Arch. mun. Brest, 1 Mi 2 et 3, *La Dépêche de Brest*, année 1887. Ce quotidien publie très fréquemment une rubrique intitulée « Mouvement du port de commerce », au sein de laquelle sont détaillés les navires entrant et sortant avec la nature de leur chargement.

Année	Importations en hl	Origine
1882	17 562	Espagne, Italie
1883	28 496	Espagne
1885	42 799	Espagne
1886	68 536	Espagne
1887	73 306	Espagne, Italie

Fig. 7. – Entrées de vins étrangers dans le port de Brest dans les années 1880*.

La chambre de commerce se félicite de l'accroissement de la navigation au grand cabotage : « Ce progrès est dû, en grande partie, au développement progressif des relations entre le port de Brest et les ports d'Espagne, relations ayant pour objet principal le commerce des vins⁵¹. » Les années 1890 se caractérisent par un repli marqué des importations de vins ibériques. Le traité commercial franco-espagnol sur les vins n'est plus renouvelé et les mesures protectionnistes se renforcent.

Mais alors que le vignoble français se reconstitue, les entrées de vins nationaux ne décollent pas. Le principal responsable en est la politique de préférence du vin algérien. Rapidement, après les premiers retentissements du phylloxéra, la métropole appuie en effet et met en place les structures nécessaires au développement du vignoble algérien. Celui-ci était jusqu'alors très limité, non seulement par des mesures douanières restrictives mais surtout par manque de volonté et de capitaux. L'Algérie importait donc la quasi-totalité de son vin de métropole. À partir de 1880, d'année en année, les capi-

* Bibl. mun. Brest, Annuaire statistique, commercial et administratif de la ville et de l'arrondissement de Brest, J.-B. et A. Lefournier, libraires éditeurs, Brest. Un tome par année ; les importations de vins se trouvent dans la rubrique « Renseignements statistiques relatifs à la ville de Brest ».

51. Arch. mun. Brest, 2 F 19.

taux augmentent, encouragés par l'État, et le savoir-faire des « émigrés du phylloxéra » provoque un véritable bouleversement dans l'agriculture algérienne. Le vignoble local passe ainsi de moins de huit cents hectares en 1850 à quarante mille environ en 1882, même cent mille en 1885⁵². Cette phase de plantations intensives porte à deux cent mille hectares ce vignoble à la fin de la Première Guerre mondiale⁵³. Les principales régions productrices se situent sur la zone littorale, quelques vignes se cultivent dans la région du Tell mais restent marginales par rapport à l'Algérois et surtout l'Oranais qui représentent respectivement 43 et 48 % de la surface cultivée en vigne en 1914⁵⁴.

La première mention concernant le déchargement de vins algériens apparaît en 1887 dans le rapport annuel de la chambre de commerce de Brest. Deux navires chargés de vins provenant d'Oran sont recensés dans le port de Brest⁵⁵. En 1895, quatre navires arrivent d'Oran, deux d'Alger, un de Philippeville et un de Mostaganem⁵⁶.

Ces navires ont tous des tonnages importants, supérieurs à 600 tonnes, atteignant même 1 250 tonnes pour le *Jeanne-Conseil*. L'augmentation des tonnages permet le ravitaillement de plusieurs ports. Il s'agit ici des seuls navires effectuant des voyages directs depuis l'Algérie ; or de nombreux autres navires déchargent ces vins coloniaux après plusieurs escales, par exemple à Lorient ou à

Saint-Nazaire, ou encore à Sète, qui centralise une grande partie des vins algériens.

Là encore, il s'agit de vins ordinaires qui présentent le double avantage d'être « riches en couleurs et en alcool mais inférieurs à 15° [et de ne pas payer] plus de droits que les vins ordinaires ». De plus, ces vins « sont offerts à 7, 8 et 9 francs l'hectolitre, nus, pris sur place. Le fret n'augmente pas sensiblement leur prix et on peut les avoir rendus à Brest à 14, 15 ou 16 francs l'hectolitre, logés. Additionnez-les de l'eau nécessaire pour les réduire à 8°, c'est-à-dire de moitié, et vous aurez du vin à 0,08 francs le litre. Huit centimes le litre de vin équivalent à celui qu'on vend 15, 20 et 25 centimes ! Il est vrai que pour un litre de vin vous payez au même prix un demi-litre d'eau⁵⁷. » L'absence de taxes supplémentaires, un fret bon marché et du mouillage à l'arrivée, voilà les principaux ingrédients pour obtenir des vins très bon marché, à l'origine de leur succès.

1906	112 479 hl
1907	97 764 hl
1909	93 806 hl
1910	136 114 hl
1911	127 210 hl
1912	103 184 hl
1913	93 074 hl

Fig. 8. – Importations de vins algériens dans le port de Brest au début du XX^e siècle.

Les quantités importées vont croissant et, fait exceptionnel pour la période, elles dépassent les importations de vins de métropole dès les premières années du XX^e siècle⁵⁸.

52. C. LE GARS, P. ROUDIÉ (dir.), *Des vignobles...*, op. cit., p. 645.

53. M. LARNAUDE, « La vigne en Algérie, d'après H. Isnard », *Annales de géographie*, t. 57, n° 308, 1948, p. 356-359 (p. 358).

54. A. HUETZ DE LEMPS, *Boissons et civilisations en Afrique*, Bordeaux, 2001, p. 314.

55. Arch. mun. Brest, 1 Mi 2 et 3, *La Dépêche de Brest*, année 1887.

56. *Ibid.*, 1 Mi 18 et 19, *La Dépêche de Brest*, année 1895.

57. Arch. dép. Finistère, JAL, 56/1, *La Bretagne commerciale*, article daté du 17 juillet 1901.

58. Chambre de commerce et de l'industrie de Brest, *comptes rendus annuels...* (voir *supra*, note 34), années 1906 à 1913.

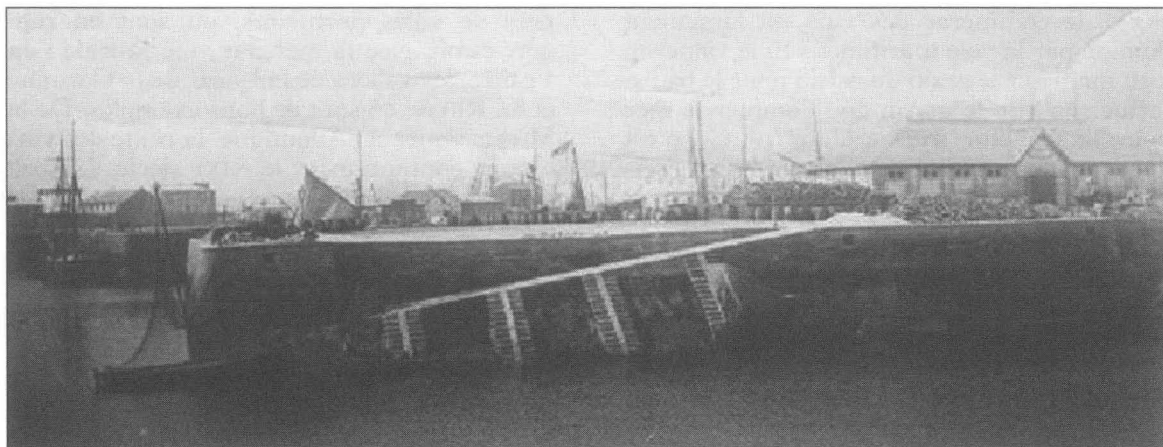


Fig. 9. – Port de commerce de Brest, deuxième bassin. Les tonneaux de vin sur le quai. Photographie datée de 1885. Source : Arch. mun. Brest, 2 fi 04456.

Conclusion

Le XIX^e siècle est un siècle de changements, parfois radicaux et brutaux. L'histoire des importations de vin dans le Finistère connaît elle aussi des mutations profondes au cours de ce siècle.

La place de Bordeaux, tout d'abord, est incontournable depuis le XIII^e siècle dans le commerce atlantique des vins. Elle perdure durant toute la période classique, drainant et verrouillant les réseaux viticoles de l'arrière-pays et ceux du Languedoc, organisant ainsi la production et l'écoulement des stocks. Les réseaux de négoce sont très anciens et bien ancrés. Bordeaux, dans la première moitié du XIX^e siècle, est un grand port français et même le premier port mondial en ce qui concerne le trafic des vins. Les crises révolutionnaires et le premier Empire n'ont pas suffi à effacer cette prééminence. Mais à partir des années 1850, cette priorité s'essouffle, le Bordelais étant concurrencé par d'autres régions viticoles. Il s'agit d'une longue période de transition, rythmée par des phénomènes politiques, économiques, militaires mais également agricoles. Les crises viticoles apparaissent, dans

ce contexte, comme de puissants facteurs de changements. L'oïdium stimule la poussée des vins du Midi, tout comme le phylloxéra qui permet l'ouverture de la métropole à des vins étrangers. Assurément, ces crises clôturent une époque, celle de la toute-puissance de Bordeaux dans les échanges de vins.

Autre facteur non négligeable de changement, la révolution industrielle met au service des transports les navires à vapeur et le train. Le commerce des vins profite de ces avancées et mute en conséquence. Ce siècle apparaît donc comme une transition vers un véritable commerce moderne, régulier, organisé qui, même s'il reste limité vers le Finistère, a changé d'échelle. Les puissantes compagnies maritimes et ferroviaires se dressent face au petit cabotage aux capitaux médiocres. Des lignes régulières de commerce se mettent en place, empruntées par des navires de plus en plus gros.

Mais plus généralement, se sont les rapports entre le vin et la mer qui transparaissent. Sans l'élément maritime, il n'y a pas d'extension possible des vignobles, et cela depuis que le vin existe. Depuis le temps des civilisations méditerranéennes jusqu'au XX^e

siècle, le commerce des vins est largement dominé par la voie maritime. « Si le vigneron a su maîtriser le grain du raisin pour le transformer en vin, le marin doit dominer la mer pour la franchir sans crainte⁵⁹. » Ce n'est donc pas un hasard si les grandes régions viticoles qui perdurent et s'étendent se situent

près de villes portuaires, ou sont en rapport étroit avec la mer par voie fluviale : en France, les vallées de la Loire, de la Garonne et du Rhône en sont de bons exemples. De la Méditerranée à l'Atlantique, la route des vins est un continuum et le XIX^e siècle s'inscrit dans cette permanence, malgré toutes les transformations dont il est le témoin.

59. M. LAGRANGE, *Le Vin et la Mer*, Bordeaux, 2009.

Résumé

Dépourvu de vignoble, le Finistère a toujours été importateur de vins depuis l'époque romaine. L'étude de leur commerce à travers les siècles permet de mettre en évidence l'importance des échanges entre les différentes régions de la façade atlantique. Bordeaux y joue un rôle prépondérant depuis le Moyen Âge. Dans la première moitié du XIX^e siècle, les importations de vins dans les ports finistériens, malgré les difficultés du temps, restent calquées sur les circuits traditionnels. Les crises viticoles ouvrent une phase de changement et les circuits d'importation s'élargissent vers l'horizon méditerranéen. À la fin du siècle, Bordeaux perd sa prépondérance au profit des vins algériens.

Abstract

Having no vineyards, Finistère has imported wine since the Roman period. A study of such imports shows the importance of trade with various regions of the Atlantic façade. Bordeaux has played a major part in this commerce since the Middle Ages. In the first half of the XIXth century, in spite of military and economic difficulties, the imports of wine in the ports of Finistère followed traditional routes. The crisis in the vineyards opened a new phase, the new trade routes aiming at Mediterranean sources. At the end of the century, Bordeaux lost its preponderance, as most imports were Algerian wines.

Diverradur

Dre ma n'eus ket a winiennoù e Penn-Ar-Bed, ez eo bet red a-viskoazh eno, abaoe amzer ar Romaned emporzhiañ gwinoù. Diwar studiañ koñvers ar re-mañ a-hed ar c'hantvejoù, e teuer a-benn da weled ar stank m'eo bet an eskemmoù-koñvers gant oll rannvroioù talbenn ar Meurvor atlantel. Gant Bourdel ez eo bet aet ar maout abaoe ar Grennamzer. E hanterenn gentañ an XIX^{ed} kantved, e chom an emporzhiañ gwin e perzhier Penn-Ar-Bed, en desped da ziaesterioù ar prantad-amzer-se, heñvel ouzh ar pezh e oant boas da vezañ abaoe kantvejoù. War-lerc'h ar barradoù o tagañ ar gwiniennoù, e teu cheñchamant hag e krog ar c'helc'h-koñvers da vont war ledannaad, beteg tapoud douaroù ar Mor Kreis-an-douaroù. War fin ar c'hantved, e koll Bourdel an tu-kreñv a oa ganti, ewid gounid gwinoù an Aljeri.

Entre le roi et la République : les historiens bretons du premier vingtième siècle (1914-1945)

par Frédéric Bargain

Le premier vingtième siècle qui, pour les historiens contemporanéistes, s'ouvre en 1914 avec le début de la Première Guerre mondiale et s'achève en 1945, est une période importante en Bretagne. En effet, si la République s'est imposée de façon institutionnelle à partir de 1879, elle est bien loin d'apparaître comme une norme sociale dans toute la France, et en particulier en Bretagne. Dans cette dernière, les notables ruraux traditionnels conservent tout leur pouvoir et de nombreux conflits apparaissent entre eux et les tenants du républicanisme, comme lors de l'affaire des inventaires en 1902. Cette lutte pour le pouvoir ne s'est pas uniquement manifestée sur les plans politique et social, mais elle a également concerné le domaine intellectuel, et en particulier celui de la perception de l'histoire. Si, tout au long du XIX^e siècle, l'historiographie bretonne est essentiellement monarchiste et aboutit à l'œuvre monumentale d'Arthur de La Borderie achevée par Barthélemy Pocquet¹, il n'en

va pas de même pour la période suivante durant laquelle les intellectuels républicains, à la suite d'Ernest Renan, développent leurs idées. La courte synthèse d'Henri Waquet clôt symboliquement cette époque, en 1943². L'étude qui suit prend donc pour base première les différentes histoires de Bretagne éditées pour la première fois pendant ces trente années, mais elle s'appuie également sur les principales monographies publiées, voire sur quelques articles généraux, qui tous englobent l'ensemble de la Bretagne. Sont exclus les ouvrages qui traitent d'histoire locale ou de thèmes particuliers³, et ceux qui sont destinés aux écoliers, à l'image des écrits d'Henri Poisson ou des enseignants et inspecteurs

Cette histoire, dont la conception se situe pour l'essentiel en dehors de la période retenue pour cet article, n'a donc pas vocation à être prise en compte dans le corpus qui suit.

2. H. WAQUET, *Histoire de la Bretagne*, Paris, 1943.

3. Sont donc exclus de l'étude la quasi-totalité des articles parus dans les revues des sociétés savantes départementales ou régionales.

1. A. LE MOYNE DE LA BORDERIE, B. POCQUET, *Histoire de la Bretagne*, 6 vol., Paris-Rennes, 1896-1914.

Auteur	Titre	Lieu et date d'édition	Genre
A. COCHIN	- <i>Les Sociétés de pensée et la Révolution en Bretagne (1788-1789)</i>	Paris, 1925	Étude thématique
J. COROLLER-DANIO	- <i>Histoire de notre Bretagne</i>	Dinard, 1932	Histoire générale
A. DUPOUY	- <i>Le Breton Yves de Kerguelen</i> - <i>Histoire de Bretagne</i>	Paris, 1929 Paris, 1932	Biographie Histoire générale
DUBREUIL (L.)	- <i>Les Vicissitudes du domaine congéable en Bretagne à l'époque de la Révolution</i> - <i>Histoire des insurrections de l'Ouest</i>	Rennes, 1915 Paris, 1929-1930	Étude thématique Étude thématique
A. DU CLEUZIQU, C. DE LA LANDE	- <i>Histoire de Bretagne</i>	Saint-Brieuc, 1941	Histoire générale
M. DUHAMEL	- <i>Histoire du peuple breton</i>	Paris, 1939	Histoire générale (jusqu'en 1532)
DUINE (F.)	- <i>Le Schisme breton</i> - <i>La Métropole de Bretagne. Chronique de Dol composée au XI^e siècle et catalogue des dignitaires jusqu'à la Révolution</i>	Rennes, 1915 Paris, 1916	Étude thématique Étude thématique
E. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR	- <i>Histoire de la Bretagne des origines à nos jours</i>	Rennes, 1935	Histoire générale
R. LARGILLIÈRE	- <i>Les Saints et l'Organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne</i>	Rennes, 1925	Étude thématique
Y. LE FEBVRE	- <i>Considérations sur l'histoire bretonne</i>	Morlaix, 1916	Histoire générale
C. LE GOFFIC	- <i>Dixmude</i> - <i>Bourguignottes et pompons rouges</i> - <i>La Chouannerie. Blancs contre Bleus (1790-1800)</i>	Paris, 1916 Paris, 1916 Paris, 1930	Étude thématique Étude thématique Étude thématique
C. LE MERCIER D'ERM	- <i>L'Étrange Aventure de l'armée de Bretagne. Le drame du camp de Conlie et du Mans</i>	Dinard, 1937	Étude thématique
B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ	- <i>Les Papes et les Ducs de Bretagne. Essai sur les rapports du Saint-Siège avec un État</i> - <i>François II, duc de Bretagne et l'Angleterre (1458-1488)</i>	Paris, 1928 Paris, 1929	Étude thématique Étude thématique
A. RÉBILLON	- <i>Les États de Bretagne de 1661 à 1789. Leur organisation, l'évolution de leurs pouvoirs, leur administration financière</i>	Paris-Rennes, 1932	Étude thématique
H. SÉE	- « Le rôle de la bourgeoisie en Bretagne à la veille de la Révolution »	Rennes, 1919-1920, <i>Annales de Bretagne</i> , t. XXXIV, p. 405-433.	Article de synthèse
H. WAQUET	- <i>Histoire de la Bretagne</i>	Paris, 1943	Histoire générale

Les historiens et leurs œuvres.

Jean Le Lay, Eugène Corgne et Edmond Le Béhec⁴, car les sources seraient alors trop volumineuses et de qualité trop inégale. Cette lutte symbolique entre monarchistes et républicains a généré un certain nombre d'ouvrages – nous en avons recensé vingt-deux. Cependant, on peut se demander si, au-delà de ce combat idéologique, l'historiographie bretonne n'a pas pour objet de répondre à une question fondamentale à l'époque : comment recevoir le nouveau monde issu de la Révolution industrielle, tout en conservant ses racines culturelles ? Pour analyser cette question, nous partirons de la perception du travail historique. En effet, ce dernier reflète les références intellectuelles des historiens et permet de comprendre comment se situe l'historiographie bretonne par rapport à celle du reste de la France. Puis nous aborderons la question de la perception de l'histoire, car c'est à travers elle que l'on peut entrevoir les idées d'un historien, qu'il s'agisse d'identité bretonne ou des rapports entre la Bretagne et la France. Enfin, ayant fait le tour des questions d'ordre purement historiographique, nous tenterons d'établir une typologie des historiens, susceptible de mesurer le degré d'acceptation de la société nouvelle par le mouvement intellectuel breton.

Le travail historique en Bretagne dans le premier vingtième siècle

Corpus des travaux historiques

Les travaux de première main

Les travaux de première main sont les plus nombreux, avec seize œuvres sur les vingt-deux retenues, soit près des trois quarts,

4. H. POISSON, *Histoire de Bretagne pour les enfants*, Vannes, 1930 ; J. LE LAY et E. CORGNE, *Histoire de Bretagne*, Paris, 1943 ; E. LE BÉHEC, *Petite Histoire de Bretagne*, Saint-Brieuc, 1943.

auxquelles on peut ajouter les productions d'histoire locale que nous avons évacuées de notre corpus. Le travail historique en Bretagne est alors dynamique, la production originale abondante, sans que l'on puisse cependant, faute d'étude comparative, faire de parallèle avec les autres régions de France pour en mesurer l'importance quantitative. Ces travaux émanent en particulier d'universitaires rennais comme Barthélemy-Amédée Pocquet du Haut-Jussé, chartiste et enseignant à la faculté des lettres (1891-1988)⁵, Armand Rébillon (1879-1974), doyen de cette même faculté⁶, ou Léon Dubreuil (1880-1967), docteur ès lettres et inspecteur d'académie⁷. Si l'on trouve une domination des littéraires, leurs études portent plutôt sur des questions institutionnelles, comme les états de Bretagne, ou sur des questions juridiques plus précises, comme le domaine congéable, voire les relations internationales. Sur le plan institutionnel, on observe donc une bonne présence de la faculté des lettres de Rennes – le seul établissement de la région dispensant alors un enseignement scientifique de l'histoire –, qui apparaît particulièrement dynamique pour l'historiographie bretonne, fait notable, car c'est la marque que la décentralisation universitaire entamée à la fin du XIX^e siècle progresse et que même si Paris, forte de ses grandes institutions comme la Sorbonne ou le Collège de France, regroupe la plupart des historiens français qui comptent dans le cadre universitaire, par le biais des revues, notamment les *Annales de Bretagne*, la recher-

5. B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *Les Papes et les Ducs de Bretagne. Essai sur les rapports du Saint-Siège avec un État*, Paris, 1928, nouv. éd. Spézet, 2000, et François II, *duc de Bretagne et l'Angleterre (1458-1488)*, Paris, 1929.

6. A. RÉBILLON, *Les États de Bretagne de 1661 à 1789. Leur organisation, l'évolution de leurs pouvoirs, leur administration financière*, Paris-Rennes, 1932.

7. L. DUBREUIL, *Les Vicissitudes du domaine congéable en Bretagne à l'époque de la Révolution*, Rennes, 1915, et *Histoire des insurrections de l'Ouest*, Paris, 1929-1930, 2 vol.

che universitaire de première main se développe en dehors de la capitale, et en Bretagne en particulier.

Cependant, il est une autre catégorie d'historiens particulièrement productifs, ce sont les professeurs de lycée en poste ou retirés, ayant bénéficié d'une formation universitaire poussée. On trouve dans ce cas Auguste Dupouy (1879-1967), normalien et agrégé de lettres⁸, et surtout Charles Le Goffic, candidat malheureux à l'agrégation (1863-1932), qui rédige à lui seul trois des vingt-deux ouvrages historiques de ce temps⁹. Ces deux enseignants ne se sont d'ailleurs pas cantonnés dans le seul domaine de l'histoire, contrairement à ceux qui évoluent dans un cadre plus institutionnel.

Ainsi, paradoxalement, même si l'institution universitaire n'est pas encore suffisamment développée pour générer une production historique de première main dense, les universitaires et les enseignants du secondaire prennent de plus en plus de place dans la rédaction des travaux d'histoire régionale, et ce, à la différence du siècle précédent. L'évolution est donc sensible dans ce domaine, ce qui peut expliquer l'émergence d'un courant républicain qui accepte les institutions du régime en place. De plus, les historiens appartiennent globalement à la même génération, celle des trois dernières décennies du XIX^e siècle, qui a vu la République s'installer durablement et se dérouler les premiers grands débats intellectuels qui l'ont secouée, comme l'affaire Dreyfus.

Les travaux de seconde main

Les travaux de seconde main sont des plus limités à l'époque, car on en dénombre simplement sept, et tous concernent la publication d'une histoire générale de Bretagne, œuvre d'un seul auteur. D'un point de vue sociologique, on retrouve globalement les mêmes caractéristiques que pour les travaux de première main. En effet, on rencontre à nouveau des enseignants, Auguste Dupouy, déjà cité, qui publie son œuvre en 1932, Edmond Durtelle de Saint-Sauveur (1881-1956), professeur à la faculté de droit de Rennes, qui publie la sienne en 1935¹⁰, et Charles de La Lande de Calan (1869-1944), chargé d'un « cours libre » d'histoire de Bretagne à la faculté des lettres de Rennes de janvier 1902 à mars 1906, succédant ainsi à La Borderie, qui en cosigne une autre avec Alain Raison du Cleuziou en 1941. Une quatrième histoire de Bretagne déjà citée, éditée en 1943, sans être assimilable à un travail d'universitaire, car son auteur, Henri Waquet (1887-1958), ancien élève de l'École nationale des chartes, est directeur des Archives départementales du Finistère, montre l'importance des institutions républicaines dans cette production¹¹. Les autres auteurs n'appartiennent pas à la mouvance universitaire : Jeanne Coroller-Danio (1892-1944), qui publie son livre en 1932, comme A. Dupouy, n'exerce pas d'activité professionnelle, mais évolue dans l'orbite du groupe des *Seiz Breur*¹² ; Yves Le Febvre (1874-1959) relève lui aussi d'une institution républicaine, puisqu'il est juge de paix à Morlaix, mais sans lien avec la recherche ni l'enseignement ; Maurice Duhamel (nom de plume de

8. A. DUPOUY, *Le Breton Yves de Kerguelen*, Paris, 1929.

9. C. LE GOFFIC, *Dixmude*, Paris, 1916 ; *Bourguignottes et pompons rouges*, Paris, 1916 ; *La Chouannerie. Blancs contre Bleus (1790-1800)*, Paris, 1930. L'ouvrage *Les Bonnets rouges*, Paris, 1906, en dépit de son titre, est présenté par l'auteur lui-même comme un roman et non comme un véritable livre d'histoire ; il est donc exclu de notre sélection.

10. A. DUPOUY, *Histoire de Bretagne*, Paris, 1932 ; E. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR, *Histoire de la Bretagne des origines à nos jours*, Rennes, 1935.

11. H. WAQUET, *Histoire de Bretagne*, op. cit.

12. J. COROLLER-DANIO, *Histoire de notre Bretagne*, Dinard, 1932, rééd. Saint-Vincent-sur-Oust, 1997.

Maurice Bourgeaux, 1884-1940), musicien, journaliste et politique engagé dans le mouvement fédéraliste de gauche au sein de *Breizh Atao*, publie son œuvre en 1939, sans avoir eu le temps d'en rédiger le second volume ; enfin Alain Raison du Cleuziou (1866-1955), l'associé de C. de La Lande de Calan, semble graviter en dehors du milieu institutionnel, mais nous n'avons pu retracer précisément son itinéraire¹³. L'unité générationnelle n'apparaît pas clairement, mais on peut remarquer que tous sont formés intellectuellement dans le contexte de l'affaire Dreyfus, sauf J. Coroller-Danio, qui fait partie de la génération ayant atteint la maturité intellectuelle et se lançant dans l'action après la Grande Guerre. Ainsi, on retrouve dans les travaux historiques de seconde main une réelle unité qui rejoint, dans une certaine mesure, celle des travaux historiques de première main.

Réurrence des thèmes et des périodes

Le corpus est limité car on ne recense que seize ouvrages en dehors des histoires générales de Bretagne. Si le XIX^e siècle est le siècle des études médiévales, il n'en va pas de même du premier XX^e siècle. En effet, à l'exception des cinq études de René Largillière, François Duine et Barthélemy-Amédée Pocquet du Haut-Jussé, qui s'attardent sur la période médiévale, les travaux traitent tous de la période moderne. Comment expliquer ce phénomène ? D'abord, ce dernier champ

de recherche n'avait pas vraiment été abordé durant la période précédente. Ensuite, les thèmes traités sont en lien avec la situation et les préoccupations de la majorité des historiens. Il s'agit de montrer comment les institutions bretonnes, comme les états de Bretagne, s'intègrent dans l'ensemble français avec leurs spécificités, et comment le peuple breton tient à conserver sa liberté face aux empiètements de l'État central, en particulier à travers la chouannerie étudiée à la fois par C. Le Goffic et L. Dubreuil. De plus, les études sur les sociétés de pensée avant la Révolution ou la bourgeoisie¹⁴ permettent de montrer que la Bretagne n'est pas la terre arriérée que l'image d'Épinal développe, mais qu'elle est bien à la pointe des idées modernes. Le seul cas original est l'ouvrage d'A. Dupouy sur Kerguelen, qui cependant tient plus de l'histoire maritime, conséquence de l'intérêt particulier de son auteur pour les choses de la mer, même s'il intègre le découvreur dans son contexte breton, en titrant d'ailleurs son livre : *Le Breton Yves de Kerguelen*.

D'autre part, chose nouvelle, l'histoire contemporaine fait son entrée dans l'historiographie bretonne. Au siècle précédent de nombreux auteurs considéraient que l'histoire de la Bretagne s'arrêtait au moment de la Révolution, date où elle perd ses institutions provinciales. Pour C. Le Goffic, elle continue au-delà, et il n'hésite pas à produire deux comptes-rendus sur l'engagement des Bretons de la navale durant la Première Guerre mondiale, un an tout au plus après les faits, ce qui fait de lui le père de l'histoire immédiate en Bretagne, des décennies avant que cette dernière n'apparaisse de façon plus officielle dans le cadre institutionnel. D'ailleurs, cette absence de codification institutionnelle, tout

13. A. DU CLEUZIOW, C. DE LA LANDE, *Histoire de Bretagne*, Saint-Brieuc, 1941. Alain Raison du Cleuziou, après des études de droit à l'université catholique d'Angers, se retire à Saint-Brieuc et se consacre à des études d'histoire qu'il mène en parallèle avec une action politique dans le cadre de l'Action française ; du début des années 1890 aux années 1920, il est l'un des piliers de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, comme secrétaire général (1896-1919) puis président (1924), voir J.-Y. GUIOMAR, *Le Bretonisme. Les historiens bretons au XIX^e siècle*, Rennes-Mayenne, 1987, p. 339, et M. LAGRÉE (dir.), *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, 3. *La Bretagne*, Paris-Rennes, 1990, p. 355-356.

14. A. COCHIN, *Les Sociétés de pensée et la Révolution en Bretagne (1788-1789)*, Paris, 2 vol., 1925 ; H. SÉE, « Le rôle de la bourgeoisie en Bretagne à la veille de la Révolution », *Annales de Bretagne*, t. XXXIV, 1919-1920, p. 405-433.

comme le format des ouvrages et la démarche de l'auteur, donnent au lecteur l'impression de se trouver en présence d'une enquête journalistique, mais son souci est bel et bien de faire l'histoire des héros bretons de l'époque, non un simple reportage. L'autre livre qui concerne la période contemporaine est celui de Camille Le Mercier d'Erm (1888-1978), journaliste-éditeur, engagé politiquement aux côtés des nationalistes jusqu'au lendemain de la Première Guerre mondiale, qui évolue en dehors du jeu des institutions universitaires et républicaines. Il analyse l'armée de Bretagne en 1871, lorsqu'elle se retrouve parquée dans le camp de Conlie¹⁵. Tous les ouvrages concernant la période contemporaine étudient donc l'engagement des Bretons auprès de la France et de la République. On peut se douter que ces choix, loin d'être neutres, sont porteurs d'une idéologie qu'il conviendra d'analyser ultérieurement.

Quant aux travaux sur la période médiévale qui se poursuivent malgré tout, ils sont des plus classiques. B.-A. Pocquet du Haut-Jussé étant professeur à la faculté de Rennes et ancien membre de l'École française de Rome, il est fort compréhensible qu'il s'intéresse aux relations de la Bretagne avec la papauté puis l'Angleterre. François Duine (1870-1924) étant homme d'Église, il est tout aussi logique que ses travaux concernent l'histoire religieuse de la Bretagne, en particulier la singularité de son organisation ecclésiastique¹⁶. On retrouve là l'esprit du siècle précédent qui voit dans la Bretagne un État libre face à la France durant la période médiévale. Les travaux de R. Largillière paraissent, quant à eux, plus originaux, car ils étudient la place de l'Église bretonne en

Armorique au moment de l'immigration¹⁷, mais on peut voir également dans ce thème le prolongement des études de la période précédente, celles de J. Loth, en particulier, car cette émigration, dans l'esprit de ses historiens, crée une société bretonne à part, distincte de la société française.

Ainsi, les thèmes et les périodes étudiés par les historiens bretons de ce temps se situent entre les repères traditionnels liés aux études médiévales et une vision nouvelle tournée vers l'histoire moderne et contemporaine. Outre cette évolution, on constate que toutes les histoires générales de Bretagne se prolongent désormais jusqu'à la période contemporaine, contrairement au siècle précédent ; seule celle de M. Duhamel s'arrête en 1532, en raison du décès de son auteur, dont le projet était de la continuer jusqu'à nos jours. Ainsi, la Révolution et la fin des institutions bretonnes d'Ancien Régime ne sont plus considérées comme le terme final de l'histoire régionale. C'est là une évolution primordiale, que l'on doit certainement aux républicains et que les monarchistes ont fini par suivre.

La démarche historique. Les sources

Avant de commencer l'étude de la démarche des historiens, il convient d'apporter quelques précisions. En effet, à l'exception d'A. Dupouy, dont les archives sont consultables aux Archives départementales du Finistère¹⁸, leurs papiers ne sont pas accessibles au grand public. Leur démarche historique doit donc être principalement étudiée à partir de l'exploitation de leurs écrits.

Si durant le XIX^e siècle cette démarche reflète largement celle de leur époque en général, elle suit également les évolutions

15. C. LE MERCIER D'ERM, *L'Étrange Aventure de l'armée de Bretagne*, Dinard, 1937.

16. F. DUINE, *Le Schisme breton*, Rennes, 1915, et *La Métropole de Bretagne. Chronique de Dol composée au XI^e siècle et Catalogue des dignitaires jusqu'à la Révolution*, Paris, 1916.

17. R. LARGILLIÈRE, *Les Saints et l'Organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne*, Rennes, 1925.

18. Arch. dép. Finistère, 175 J.

de la recherche historique en France durant le premier vingtième siècle, où s'exercent l'influence de l'école méthodique puis celle de l'école des *Annales*. Ainsi, à chaque fois que l'auteur fait un retour sur sa pratique historique, on voit que le document-source est pour lui fondamental¹⁹. C'est le cas pour F. Duine²⁰, A. Cochin²¹, B.-A. Pocquet du Haut-Jussé²² ou A. Dupouy²³. Les sources en latin, quant à elles, font l'objet d'un traitement critique, marqué par la volonté de les exploiter le plus objectivement possible²⁴. Pour cela, les traditionnelles notes infra-paginales permettent de donner des éclaircissements et d'introduire des discussions critiques visant à mieux prendre la mesure d'un document qui est forcément le reflet de son temps²⁵. Le seul cas d'écrit historique où l'objectivité ne soit pas volontairement recherchée est celui des travaux de C. Le

Goffic sur la Première Guerre mondiale, car il s'agit pour lui de faire œuvre patriotique dans une période où le pays est en guerre²⁶. Néanmoins, cela n'enlève rien au sérieux de sa recherche qu'il veut aussi approfondie que possible.

Les documents étudiés sont divers. Il y a d'abord les sources manuscrites, notamment les cartulaires, fondamentaux pour l'étude de la période médiévale²⁷, les minutes de procès ou les livres de bord²⁸. Les sources imprimées sont moins fréquentes et il s'agit surtout de journaux et d'affiches²⁹, ce qui peut s'expliquer par le fait qu'elles n'apparaissent en Bretagne qu'à partir du XVI^e siècle, et que les études sur la période moderne n'en font qu'un usage restreint. Cependant, des sources moins traditionnelles sont également mises en œuvre : le cadastre napoléonien, qui permet à R. Largillière de réaliser son étude toponymique ou topo-hagio-onomastique, comme il le précise lui-même et, dans une moindre mesure, la carte d'état-major³⁰. C'est C. Le Goffic qui introduit une des formes documentaires les plus originales : les témoignages oraux ou la correspondance des personnes ayant vécu un événement important, comme les batailles de la Première Guerre mondiale³¹.

19. On peut penser que le travail des archivistes départementaux (eux-mêmes souvent historiens et auteurs de nombreuses monographies inscrites dans les limites de leur département d'affectation), occupés en ce temps à la rédaction d'inventaires détaillés de leurs fonds, a facilité la mise en œuvre des sources documentaires par les historiens.

20. F. DUINE, *La Métropole de Bretagne...*, *op. cit.*, p. 5 : « Le latin 14617 est un manuscrit qui mérite d'être édité. »

21. A. COCHIN, *Les Sociétés de pensée...*, *op. cit.*, t. I, p. 19, référence à ses sources.

22. B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *François II, duc de Bretagne...*, *op. cit.*, p. 5, évoque la multitude de sources concernant son étude.

23. A. DUPOUY, *Le Breton...*, *op. cit.*, p. 48, référence au journal de Kerguelen et à ses mémoires intitulés « état de mes services ».

24. F. DUINE, *La Métropole de Bretagne...*, *op. cit.*, p. 6 : « L'histoire n'est pas à nos yeux un instrument de polémique ou d'apologie [...]. L'histoire est pour nous la science du souvenir, au moyen de faits recueillis, contrôlés, rapprochés, et, quand il se peut, enchaînés. »

25. ID., *ibid.*, p. 36-37 : « Les notes qui accompagneront le texte latin fourniront au lecteur les éclaircissements utiles et les éléments d'une discussion critique. »

26. C. LE GOFFIC, *Bourguignottes...*, *op. cit.*, p. 152 : « Je crois seulement qu'il y a des heures où l'histoire, sans s'écarter de la vérité, doit tendre à nourrir la ferveur patriotique et qu'à ces heures-là, même une ombre de critique, même une réserve serait impie sur les lèvres de l'historien. »

27. F. DUINE, *La Métropole de Bretagne...*, *op. cit.*, p. 6, évoque le *Chronicon Ecclesie Dolensis*.

28. A. DUPOUY, *Le Breton...*, *op. cit.*

29. A. COCHIN, *Les Sociétés de pensée...*, *op. cit.*, t. I, p. 19.

30. R. LARGILLIÈRE, *Les Saints...*, *op. cit.*, p. 10 et 12.

31. C. LE GOFFIC, *Bourguignottes...*, *op. cit.*, p. 20 et 153.

L'écriture de l'histoire

Derniers feux de l'histoire romantique ou « romantisation » de l'histoire ?

L'écriture de l'histoire a connu de multiples transformations depuis le XIX^e siècle, mais l'histoire romantique, dont on trouve les exemples dans l'œuvre de Jules Michelet au niveau national et celle d'Arthur La Borderie au niveau régional³², n'est plus le modèle dominant à cette époque, loin de là. Pour définir brièvement cette écriture, on peut dire qu'elle donne la priorité à la dimension littéraire plutôt qu'à la dimension scientifique, et qu'elle n'hésite pas à romancer l'histoire pour lui donner un souffle épique, sans chercher toutefois à la travestir. En réalité, les travaux de type monographique ne donnent guère lieu à ce genre d'écriture, à deux exceptions près, ceux d'A. Dupouy et de C. Le Goffic. Cela peut s'expliquer par leur formation littéraire, qui passe par l'obtention de l'agrégation de lettres pour le premier, après son séjour à l'École normale supérieure, et par des tentatives avortées à ce même concours pour le second. Cependant, leur manière relève davantage de l'écriture littéraire que de l'écriture romantique car, comme on l'a déjà remarqué, ils tendent à se mouler dans la démarche historique de leur époque.

Chez C. Le Goffic cette inclination littéraire se traduit par une certaine volonté de mise en scène des événements. Ainsi, cette évocation de l'action de Jean Chouan, « un soir d'août 1793, quand un bruit sorti de terre ou de marée montante arrive jusqu'à lui. Il applique son oreille contre terre et se relève fou de joie : [...], l'armée royale vient à nous. En route pour Laval, mes gars ! Et se reprenant : achevons d'abord notre cha-

pelet³³. » La description des personnages est également réaliste, comme celle de l'amiral Ronarc'h, que l'on entend quasiment parler sous sa plume³⁴. Cela accentue également la « romantisation » de l'œuvre. À l'occasion, C. Le Goffic se réfère aussi à ses propres souvenirs pour mieux dramatiser le récit³⁵. Il fait appel aux auteurs tragiques de l'Antiquité, comme Eschyle, afin de lui donner encore plus de poids³⁶ et pour s'inscrire dans l'héritage antique et humaniste, référence absolue à l'époque. Cette écriture emphatique se double du souci de glorifier le sujet, en faisant des personnages historiques des héros, comme les fusiliers marins de l'amiral Ronarc'h³⁷ ou les officiers français qui savent, selon lui, galvaniser au mieux leurs troupes³⁸. Mais dans ce dernier cas, n'oublions pas qu'il s'agit d'un discours patriotique. Dans cette même logique, C. Le Goffic n'hésite pas à faire de l'Allemand un personnage sans scrupules qui « ne respecte même pas ses morts³⁹ ». Le seul qui s'essaie à une écriture de l'histoire du même

33. C. LE GOFFIC, *La Chouannerie*, op. cit., p. 44.

34. ID., *Dixmude*, op. cit., p. 36-37 : « L'amiral Ronarc'h est breton, son nom guttural et puissant équivaut à un certificat d'origine. Et l'homme se révèle exactement tel qu'on l'imagine d'après son nom et ce que l'on sait de sa race. »

35. ID., *Bourguignottes...*, op. cit., p. 99 : « Je reverrai toujours Nieuport comme je l'ai vue pour la première fois, entre onze heures et minuit, au clair de lune, un des soirs du mois de décembre 1915. »

36. ID., *ibid.*, op. cit., p. 4 : « Et maintenant, comme dit le vieil Eschyle, voici l'heure d'Arès à l'arc redouté, devant qui tout se tait. »

37. *Ibid.*, p. 152 : « Et j'ai une trop haute idée enfin de la confraternité des armes pour me figurer qu'exalter les marins est faire tort à leurs émules de gloire. »

38. ID., *Dixmude*, op. cit., p. VIII : « Rien ne montre mieux, à mon sens, le degré d'exaltation sublime, de complet oubli de soi, où nos officiers avaient porté le moral de leurs hommes. Tels étaient les élèves qu'avaient formés ces maîtres d'héroïsme que souvent leurs élèves surpassaient. »

39. ID., *Bourguignottes...*, op. cit., p. 203.

32. C. GUIOMARC'H, *Le Bretonisme...*, op. cit., p. 412, pour ce qui concerne A. de La Borderie, et F. BARGAIN, *Auguste Dupouy et l'histoire de la Bretagne*, mémoire de maîtrise dactyl., Brest, 1996, p. 86, pour J. Michelet.

type est L. Dubreuil, mais de façon plus discrète, et on ne trouve chez lui que quelques exemples de cette manière de faire⁴⁰.

Chez A. Dupouy, le traitement littéraire de l'histoire se limite à son travail sur Kerguelen, mais sa démarche historique se veut rigoureuse, ce qui ne fait pas de son travail une biographie romancée en dépit des apparences⁴¹. La mise en scène est bien moins emphatique que chez C. Le Goffic, comme on peut le voir par exemple dans l'évocation du cadre quimpérois, dans lequel Kerguelen passe sa jeunesse et qui est ainsi décrit : « Quimper : le bout du monde pour un fabuliste champenois [...]. En réalité, une charmante ville [...]. Le caractère breton lié à la politesse française. On lisait à Quimper autant qu'à Château-Thierry, on y étudiait davantage⁴². » Cette conception des choses est d'abord liée au fait que l'auteur ne cherche pas, dans ce cas, et contrairement à C. Le Goffic, à rédiger une œuvre patriotique engagée, et qu'il entend bien faire un travail d'historien, même si ses informations restent parfois incomplètes⁴³. De plus, la mise en scène est renforcée par des dialogues, peu nombreux chez C. Le Goffic. Enfin, la poésie est plus présente chez A. Dupouy qui se réfère aux poètes latins Virgile (*l'Énéide*⁴⁴) et

Horace⁴⁵. Ainsi, autant l'écriture littéraire de l'histoire est glorification héroïque chez C. Le Goffic, autant elle fonde, chez A. Dupouy, la valorisation du personnage non pas sur la virilité, mais sur la poésie et l'harmonie de l'homme avec la nature⁴⁶. Il est vrai que les études de C. Le Goffic portent toutes sur des questions délicates de l'histoire de Bretagne, et qu'elles cherchent à en donner une présentation réaliste, qui s'appuie sur des recherches sérieuses. On peut donc dire que les études historiques se sont débarrassées des scories romantiques, ce qui permet au discours de gagner en rationalité et en objectivité.

Les histoires générales de Bretagne, quant à elles, qui sont des synthèses et non pas des travaux de première main, sont écrites dans une optique quelque peu différente. L'idéologie y apparaît prédominante, et l'auteur ne cherche pas toujours à faire seulement un travail de recherche, comme on le verra. C'est pour cela qu'il arrive que le parti pris littéraire y revienne en force, comme chez A. Dupouy. En revanche, les dernières histoires générales, celles d'E. Durtelle de Saint-Sauveur et d'H. Waquet, ne rentrent pas dans cette logique et ambitionnent une écriture purement scientifique, tandis que M. Duhamel assume un discours politiquement engagé qui consiste à « brosser une fresque plutôt qu'[à] accumuler des faits et des dates⁴⁷ », cela dans une démonstration de dialectique marxiste quand il explique que « le plan mental, circonscrit et stimulé par les

40. L. DUBREUIL, *Histoire des insurrections...*, op. cit., t. II, p. 118-119 : « On était chouan, on voulait le roi, et surtout, ses prêtres, mais on n'aimait pas les nobles. »

41. A. DUPOUY, *Le Breton...*, op. cit., p. 12 : « Vie romanesque peut-être, mais non pas romancée. »

42. ID., *ibid.*, p. 27.

43. Ainsi, la réalité de Quimper à l'époque où naît Kerguelen (1737) est sans doute moins glorieuse que celle que décrit Dupouy ; les ouvrages qui sortent des presses locales sont ou religieux ou juridiques, rien d'historique ni de littéraire. Il faut attendre la seconde moitié du XVIII^e siècle pour voir les Lumières pénétrer quelque peu les hôtels nobles et bourgeois de Quimper et les premiers ouvrages des encyclopédistes apparaître dans les inventaires après décès de quelques nobles.

44. *Ibid.*, p. 100.

45. *Ibid.*, p. 125.

46. *Ibid.*, p. 47, le bateau de Kerguelen, le *Sage*, est décrit comme « un être », pourvu de nombreuses caractéristiques. On peut aussi comparer l'image de Kerguelen et celle de Ronarc'h, quand l'historien fait référence au fait que « sa tête bretonne est tenace autant qu'imaginative », *ibid.*, p. 77.

47. M. DUHAMEL, *Histoire du peuple breton*, Paris, 1939, rééd. 2000, p. 13.

nécessités économiques, réagit à son tour sur le plan matériel⁴⁸ ».

Les thèmes des historiens bretons

Il est impossible, dans le cadre de cet article, de référencer et d'analyser toutes les grandes questions historiques abordées par les historiens, et on se contentera d'en relever les plus significatives, sachant que certaines ne concernent que les histoires générales de Bretagne.

Les origines d'un peuple

Avant de développer l'histoire du peuple, l'étude de la terre bretonne apparaît comme un passage obligé pour ceux qui rédigent une histoire complète de la Bretagne. Dans l'ensemble, cette terre qu'ils analysent d'un point de vue géographique et non plus littéraire, à l'image d'A. Dupouy⁴⁹, constitue pour eux une patrie : « La patrie, est-ce autre chose que la terre de nos pères⁵⁰ ? » Cependant, cette même terre, avant de devenir la Bretagne, a une histoire, généralement abordée de façon succincte. Trois périodes se dessinent alors avec force. C'est d'abord la civilisation des mégalithes qui est parfois tenue, comme chez E. Durtelle de Saint-Sauveur, pour un monde ouvert à l'image de celui des Bretons⁵¹, mais plus généralement décrite comme peu évo-

luée, voire sauvage⁵². Pour M. Duhamel, il s'agit surtout, par le biais de cette description, de mettre à bas les théories racistes en montrant « qu'en un lieu, par l'accumulation des peuples qui se sont succédés ou fondus sur un même sol, quelle chimère est la recherche, à notre époque, d'une race "pure" ». Avec l'arrivée des Celtes, deuxième étape incontournable de l'histoire bretonne, le consensus se fait plus grand chez les historiens qui les décrivent comme un peuple « de race aryenne comme les Grecs et les Latins⁵³ ». L'unité de cette civilisation réside dans la religion⁵⁴, et on distingue là comme une préfiguration de la spécificité du christianisme celtique insulaire et continental du haut Moyen Âge. M. Duhamel, cependant, dans une logique plus laïque, insiste surtout sur l'unité linguistique⁵⁵. Enfin, dernier cliché qui caractérise la civilisation celtique, tant chez les historiens de la Bretagne que chez ceux de la France, sa ruralité⁵⁶, M. Duhamel y rajoutant l'idée que « la propriété privée du sol n'existe pas⁵⁷ ».

48. ID., *ibid.*, p. 21.

49. A. DUPOUY, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 1-5, pour cette présentation rationnelle qui s'inspire de Paul Vidal de La Blache, en particulier de son *Tableau de la géographie de la France* (Paris, 1903), et bat en brèche les poncifs de Michelet.

50. A. DU CLEUZIOU, C. DE CALAN, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 12.

51. E. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR, *Histoire de Bretagne des origines à nos jours*, Rennes, 1934, 2 vol., rééd. 1957, t. I, p. 17.

52. A. DU CLEUZIOU, C. DE CALAN, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 13 : « Les premiers habitants de notre pays, venus, croit-on, de l'Asie centrale, berceau probable du genre humain, menèrent une vie aussi misérable que celle des sauvages qui vivent de nos jours en Amérique et en Océanie. »

53. J. COROLLER-DANIO, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 23.

54. A. DU CLEUZIOU, C. DE CALAN, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 16 : « Les Celtes étaient très religieux et croyaient fermement à l'immortalité de l'âme. » Voir aussi R. LARGILLIÈRE, *Les Saints...*, *op. cit.*, p. 136 : « Cette unité du monde celtique, si parfaite au point de vue religieux. »

55. M. DUHAMEL, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 24 : « sans autre unité que celle qu'il devait à sa langue ».

56. A. DU CLEUZIOU, C. DE CALAN, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 19 : « Les Celtes n'avaient pour demeures que des huttes en pierre et en branchages, leurs forteresses consistaient uniquement en haut talus de pierre ou de terre. » Voir aussi E. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR, *Histoire...*, *op. cit.*, t. I, p. 26 : « Il y a prédominance très nette de la vie rurale sur la vie urbaine. »

57. M. DUHAMEL, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 28.

Cependant un certain nombre d'historiens, tel E. Durtelle de Saint-Sauveur, voient, « avec Jules César et la conquête romaine [...], le grand jour de l'histoire » se lever⁵⁸. Il s'agit là d'un nouveau point de rupture idéologique fondamental, car M. Duhamel a une tout autre analyse de la conquête : « Une civilisation ne mérite d'être appelée telle que lorsqu'elle résulte de l'évolution naturelle d'un peuple. Mais lorsqu'elle est imposée à la pointe des javalots par une soldatesque dont le rôle est de frayer la route aux percepteurs et aux mercantis, elle est, pour les masses qui la subissent, synonyme d'exploitation et de misère⁵⁹. » Il ne s'agit plus là de se placer dans l'héritage de Rome, mais de dénoncer les conquêtes futures, de l'Afrique⁶⁰, mais aussi, sans doute, de la Bretagne.

Le troisième et grand moment qui marque l'histoire de ces temps reculés est l'immigration bretonne. Tous les auteurs s'accordent à reconnaître que l'arrivée des migrants de l'île de Bretagne a contribué à renforcer la dimension celtique du pays, que la romanisation et le temps auraient fini par occulter, ce qui conduit E. Durtelle de Saint-Sauveur à écrire que « l'immigration bretonne marque une date capitale dans l'histoire de notre pays dont elle a profondément changé les destinées⁶¹ ». Cependant, les avis divergent sur la forme que prend cet événement. Pour A. Dupouy, c'est un phénomène pacifique, original dans l'Europe des grandes migrations, lié au fait que la Bretagne est quasi vide

d'hommes⁶². M. Duhamel partage cette vision pacifique de l'émigration⁶³. Pour d'autres, au contraire, il s'agit d'une action qui s'est déroulée dans la violence et qu'il convient de ne pas mythifier en raison de sa dimension sanguinaire⁶⁴. Parmi eux, Y. Le Febvre en profite pour ruiner le mythe de la notion de race en rappelant qu'« il n'y a pas de race bretonne à proprement parler, mais bien un mélange extraordinaire⁶⁵ ». Le rôle structurant de la religion réapparaît également chez certains⁶⁶.

L'époque médiévale : l'âge d'or de la Bretagne ?

Trois grands thèmes font débat pour cette période : l'indépendance et la royauté, les relations avec l'étranger, le duché et son annexion par la France.

Pour ce qui concerne l'indépendance, si le rôle de Nominoë est indéniablement reconnu, le sens de son action fait débat. Les uns, comme J. Coroller-Danio, n'hésitent pas à le considérer comme « le père de la patrie » bretonne⁶⁷, tandis qu'Y. Le Febvre parle seulement de rébellion d'un représentant de l'État contre l'autorité légitime de l'empereur et

58. E. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR, *Histoire...*, op. cit., t. I, p. 19. Voir aussi A. DU CLEUZIOW, C. DE CALAN, *Histoire...*, op. cit., p. 19 : « Les Romains leur enseignèrent [aux Celtes] à maçonner leurs constructions et à bâtir des villes. »

59. M. DUHAMEL, *Histoire...*, op. cit., p. 39.

60. ID., *ibid.*

61. E. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR, *Histoire...*, op. cit., t. I, p. 11, et p. 33 : « Comme la Gaule tout entière, elle [la Bretagne] était devenue romaine, elle redevient celtique. »

62. A. DUPOUY, *Histoire...*, op. cit., p. 21 : « Les insulaires auraient profité, non de la disparition des Armoriciens mais de leur dispersion. »

63. M. DUHAMEL, *Histoire...*, op. cit., p. 42 : « L'installation des Bretons s'effectua dans la paix. »

64. E. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR, *Histoire...*, op. cit., t. I, p. 42 : « Tout porte à croire que les Bretons s'imposèrent avant tout par la force. »

65. Y. LE FEBVRE, *Considérations sur l'histoire bretonne*, Morlaix, 1916, p. 1.

66. J. COROLLER-DANIO, *Histoire...*, op. cit., p. 37 : « Les monastères étaient des foyers de civilisation et le refuge des traditions nationales. »

67. ID., *ibid.*, p. 48 ; A. DU CLEUZIOW, C. DE CALAN, *Histoire...*, op. cit., p. 11, évoquent une « nation jadis gouvernée par ses souverains ».

voit en Nominoë un usurpateur⁶⁸. C'est aussi l'opinion de M. Duhamel⁶⁹. Un autre courant historiographique, le plus nombreux, admet bien la notion de révolte mais rappelle que son chef défend les intérêts du peuple breton, car « Nominoë [était] à la fois fonctionnaire impérial et chef national⁷⁰ ». Le rôle de la religion apparaît important vu la place accordée à l'affaire de l'archevêché de Dol⁷¹, même si l'existence de ce dernier fait débat, certains, comme H. Waquet, n'y croyant pas⁷². Il s'agit là encore de montrer que la spécificité du peuple se manifeste dans la religion qui organise la société en retour⁷³. L'indépendance peut être alors considérée comme l'un des éléments les moins neutres qui soient dans l'exposé de l'histoire bretonne.

L'analyse des relations avec l'étranger est également riche d'enseignements. Trois peuples sont en contact direct avec la Bretagne à cette époque et jouent un rôle important dans son histoire : les Normands, les Anglais et les Français. Les deux premiers apparaissent

systématiquement avec une image négative de pillards et d'assassins et les auteurs considèrent qu'en aucun cas leur domination sur la terre bretonne ne peut être vue comme légitime⁷⁴. Il est vrai que l'historiographie de l'époque présente toujours les Vikings sous les traits de vandales et les historiens bretons ne font que reprendre un poncif qui s'appuie sur la documentation monastique, les établissements religieux ayant été les plus touchés par les raids. La domination des Plantagenêts est quant à elle assimilée à une hégémonie anglaise – les choses sont plus complexes en réalité –, mais en ce domaine aussi les historiens bretons reprennent les grandes idées de l'historiographie française de l'époque. Si la plupart d'entre eux donnent des relations avec la France une image plus nuancée – car elle est considérée comme l'alliée naturelle –, ils insistent cependant sur le fait qu'elle doit respecter la Bretagne⁷⁵, sachant que « nulle sympathie préconçue ne portait les ducs bretons vers les Anglais⁷⁶ ». On comprend bien le sens de cet exposé des faits. Il s'agit de montrer que les liens entre la Bretagne et la France sont considérés comme des plus légitimes et qu'ils prennent leur source dans l'histoire lointaine, ce qui explique l'image dévalorisée de l'Angleterre et de l'empire plantagenêt. Il n'y a que M. Duhamel pour rappeler que « ces royaumes ne sont pas des nations » et battre en brèche cette idée⁷⁷.

68. Y. LE FEBVRE, *Considérations...*, p. 4 : « C'est seulement l'acte d'usurpation d'un gouverneur de province. »

69. M. DUHAMEL, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 50 : « Nominoë base sa fortune sur une félonie. »

70. E. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR, *Histoire...*, *op. cit.*, t. I, p. 61. Voir aussi A. DU CLEUZIQU, C. DE CALAN, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 37 : « Nominoë se montra loyal serviteur de son maître, mais lorsque les fils de Louis se partagèrent l'empire et que la nation bretonne passa dans la part de Charles le Chauve, Nominoë ne se soumit qu'avec peine à l'autorité de Charles. »

71. F. DUINE, *Le Schisme breton*, Rennes, 1915, p. 14, se prononce pour la réalité de cet archevêché. Voir aussi B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *Les Papes...*, *op. cit.*, p. 685.

72. H. WAQUET, R. de SAINT-JOUAN, *Histoire de Bretagne*, 1943, nouv. éd., Paris, 1980, p. 22.

73. E. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR, *Histoire...*, *op. cit.*, t. I, p. 94 : « Le particularisme religieux reste ancré dans les cœurs des Bretons d'Armorique [...]. Pour les uns comme pour les autres, il est une forme du sentiment national. »

74. A. DU CLEUZIQU, C. DE CALAN, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 42 : « Les chefs normands [...] s'abattirent sur la Bretagne comme des oiseaux de proie », et p. 101 : « Les Anglais, devenus maîtres d'une grande partie de la Bretagne, se livrèrent au pillage et commirent de nombreux crimes. »

75. E. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR, *Histoire...*, *op. cit.*, t. I, p. 106 : « Menacée par la Normandie, la Bretagne devait tout naturellement s'appuyer sur le royaume franc. »

76. B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *François II...*, p. 2-3.

77. M. DUHAMEL, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 68.

La présentation de l'histoire du duché et de son annexion par la France recoupe également une ligne de fracture importante, l'existence même d'un duché et d'un État bretons faisant débat à l'époque. Si les historiens, à l'image d'A. Dupouy, la reconnaissent⁷⁸, Y. Le Febvre la nie⁷⁹. En effet, on l'a vu, l'alliance française est préconisée et toute tentative d'éloignement trop important, à plus forte raison d'indépendance, est rejetée, dans la mesure où « l'union de la Bretagne et de la France était réalisée en fait bien avant son union politique⁸⁰ ». Seuls M. Duhamel⁸¹ et J. Coroller-Danio ne reprennent pas cette thèse⁸². L'appartenance à l'ensemble français possède en outre une vertu essentielle, c'est d'engendrer la paix et son corollaire, la prospérité⁸³. C'est pour cela que Pierre Landais et les partisans de l'indépendance apparaissent soit comme des héros de la nation, soit plus généralement comme des fauteurs de troubles⁸⁴. M. Duhamel défend un point de

vue différent, car pour lui, pendant la durée de l'État breton, « cette unification politique est grandement profitable à la paix intérieure aussi bien qu'à l'explosion de la culture intellectuelle. Elle répond aux souhaits ardents du peuple⁸⁵ ». Le rôle d'Anne est alors systématiquement magnifié parce qu'elle a voulu défendre la spécificité bretonne. Mais son action est diversement jugée : tantôt on la décrit comme le rempart contre les volontés hégémoniques françaises, car « devenue reine de France, Anne sut avant tout rester duchesse de Bretagne⁸⁶ » ; tantôt on la présente comme l'incarnation de la conciliation des deux ensembles, breton et français, pour parvenir à une unité dans la diversité⁸⁷. Ainsi, deux grandes interprétations de l'histoire s'opposent : celle qui approuve avec plus ou moins d'enthousiasme l'intégration définitive du duché dans l'ensemble français, et celle qui la rejette. Le cas de M. Duhamel est encore particulier : il la voit d'un mauvais œil car elle entraîne de « terribles abus [sous] la monarchie absolue⁸⁸ ». Mais en même temps, dans la logique dialectique de l'auteur, il s'agit d'une étape nécessaire vers des « fédérations continentales⁸⁹ », appelées à voir le jour quand les « anciennes communautés nationales seront à même de reprendre les libertés politiques et culturelles dont elles ont dû se dépouiller temporairement⁹⁰ ».

78. A. DUPOUY, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 92, évoque « l'autorité ducale ».

79. Y. LE FEBVRE, *Considérations...*, *op. cit.*, p. 3 : « L'essentiel, à mon sens, est qu'il n'y a jamais eu, organiquement parlant, de duché breton. »

80. ID., *ibid.*, p. 9.

81. M. DUHAMEL, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 68, sur un mode neutre.

82. J. COROLLER-DANIO, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 118 : « La Bretagne, encore une fois, se dresse tout entière. »

83. Y. LE FEBVRE, *Considérations...*, *op. cit.*, p. 9 : « Seule une telle solution pouvait mettre un terme aux guerres qui dévastaient et ruinaient le duché. » Voir aussi E. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR, *Histoire...*, *op. cit.*, t. II, p. 31 : « Appauvrie par la guerre, la Bretagne n'avait pas tardé à se relever dès que le mariage de la duchesse Anne avec Charles VIII lui eut rendu la paix. »

84. B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *François II...*, *op. cit.*, p. 328, « Ainsi donc, pour avoir essayé d'échapper à l'autorité de la France, pour en avoir renié la suzeraineté traditionnelle, la Bretagne, soi-disant libre, n'aurait été qu'un vassal à la dévotion de l'Anglais. Tel était le point d'aboutissement fatal de la ligne de conduite suivie par François II et son trésorier général. »

85. M. DUHAMEL, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 81.

86. J. COROLLER-DANIO, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 125.

87. E. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR, *Histoire...*, *op. cit.*, t. I, p. 395 : « Elle pouvait cependant espérer que, grâce aux précautions accumulées par elle, la Bretagne gardait toujours son existence distincte. » Voir aussi B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *François II...*, *op. cit.*, p. 328, qui parle d'une « alliance nouvelle ».

88. M. DUHAMEL, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 81-82.

89. ID., *ibid.*, p. 106.

90. *Ibid.*, p. 106-107.

La Bretagne province : la défense de la spécificité

L'époque moderne est l'objet du plus grand nombre d'études durant cette période, mais c'est celle qui suscite le moins de controverses. Trois épisodes retiennent principalement l'attention des historiens : la Ligue, la révolte des Bonnets rouges et la défense des droits de la Bretagne par le parlement voire les états face au pouvoir central. Pour ce qui concerne la Ligue, Mercœur apparaît plutôt comme un séditionnaire qui ne s'occupe que de ses intérêts personnels et qui nuit à la Bretagne en y important les guerres de religion, alors qu'elles lui avaient été épargnées jusque-là⁹¹. Concernant la révolte des Bonnets rouges, les choses sont plus nuancées. Le fait que le peuple breton défende ses intérêts et rejette toute soumission à l'autorité du pouvoir central suscite les sympathies d'un E. Durtelle de Saint-Sauveur, comme s'il s'agissait d'un début d'expression démocratique⁹². La lutte entre l'État central et le parlement prolonge cette analyse. Elle se déroule dans un cadre institutionnel, contrairement à celle des Bonnets rouges. Mais, si certains l'exaltent sans nuance car elle marque pour eux le retour à une volonté d'indépendance et le souci de préserver le particularisme breton⁹³, la plupart estiment que les nobles confondent les droits de leur province et ceux de leur ordre⁹⁴. L'analyse

des états de Bretagne par A. Rébillion procède de la même logique⁹⁵. Cette lutte fait que « les Bretons se maintinrent à l'avant-garde » du mouvement révolutionnaire⁹⁶, et qu'au bout du compte, « bien que la plupart des cahiers [de doléances] eussent demandé la conservation des *droits, privilèges et immunités de la province*, la grande espérance éveillée par la Révolution faisait oublier le passé⁹⁷ ».

La Révolution est en effet l'événement qui soulève le plus de débats passionnés, à cause de l'utilisation de son image dans la vie politique française de l'époque. Tous les historiens développent l'idée d'une adhésion sans partage des Bretons au changement, car il apporte la liberté⁹⁸, et par la suite, « un état voisin de la démocratie directe⁹⁹ ». On y voit, avec H. Sée, un rejet de la noblesse et une mise en avant des « classes populaires [qui] commencent à faire entendre leur voix.

« La bourgeoisie des villes [...] comprit d'instinct que la victoire de la noblesse bretonne serait son abaissement et que ces bouches suspectes de juristes, les privilèges et les franchises du duché signifiaient l'arbitraire de la justice, l'injustice dans l'impôt, et le retour au despotisme féodal. »

95. A. RÉBILLON, *Les États de Bretagne...*, *op. cit.*, p. 30, pense que c'est au « plus ou moins grand succès de leur résistance aux exigences fiscales de la royauté que l'on peut mieux juger de la puissance qu'ils conservaient », et, p. 127, il estime que « la politique bretonne était subordonnée à la protection des intérêts de la noblesse », d'où le conflit entre noblesse et tiers état. H. SÉE, « Le rôle de la bourgeoisie... », *art. cité*, p. 408, rappelle également ce problème, et note que, « depuis près de vingt ans, des conflits éclataient sur la question des pouvoirs fiscaux ».

96. H. WAQUET, R. DE SAINT-JOUAN, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 109.

97. *Id.*, *ibid.*, p. 108.

98. A. DU CLEZIOU, C. DE CALAN, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 151 : « Mais les députés du Tiers État et du bas-clergé, sans oublier complètement ces revendications, étaient préoccupés surtout par des idées nouvelles d'égalité des droits, et la volonté de supprimer des charges fiscales trop lourdes. »

99. A. COCHIN, *Les Sociétés de pensée...*, *op. cit.*, t. I, p. 3.

91. A. DUPOUY, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 220-221, analyse les buts de guerre de Mercœur liés à la succession au trône de France, non à l'indépendance bretonne.

92. E. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR, *Histoire...*, *op. cit.*, t. II, p. 100 : « Mais plus que la fiscalité royale, la fiscalité seigneuriale apparut détestée. En Bretagne, la révolte prit avant tout un caractère social. »

93. J. COROLLER-DANIO, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 139 : « La Bretagne, à l'encontre de la monarchie absolue qui sévissait en France, jouissait de ce que l'on appelle aujourd'hui un gouvernement constitutionnel ou parlementaire. »

94. Y. LE FEBVRE, *Considérations...*, *op. cit.*, p. 12 :

[Mais] c'est bien la bourgeoisie qui a déclenché le mouvement révolutionnaire¹⁰⁰ ». Et L. Dubreuil rappelle que « tout comme les membres du bas clergé, les paysans de l'Ouest se montrèrent à l'origine partisans déterminés de la Révolution. Ce qu'ils en attendaient, [c'était] une amélioration matérielle de leur sort¹⁰¹ ». Cependant, à l'exception d'Y. Le Febvre, pour qui « la vieille histoire de Bretagne est close désormais, [et] l'histoire de la France moderne commence, en apothéose, sur ces ruines¹⁰² », tous regrettent la perte des droits de la province et de son existence politique¹⁰³. La chouannerie n'apparaît pourtant pas comme la défense des spécificités bretonnes, même si certains y voient encore « un soulèvement de caractère national¹⁰⁴ », mais plutôt comme une réaction contre les abus de « la centralisation intense, pratiquée par le comité de salut public¹⁰⁵ », notamment la levée en masse et surtout « la Constitution civile du clergé et la manière dont on prétendit l'imposer en Bretagne¹⁰⁶ ». C. Le Goffic est le premier à faire une analyse approfondie de

la chouannerie dans ce sens¹⁰⁷. C'est, selon L. Dubreuil, « un des épisodes engagés entre l'esprit d'autorité et l'esprit de liberté »¹⁰⁸, mais pour lui, c'est « l'ancienne bourgeoisie des marchands et hommes de loi, [...] alliée avec l'ancienne noblesse, [et] échangeant son argent contre des titres », qui en est responsable en raison de l'influence qu'elle exerce sur les paysans¹⁰⁹. Fait relativement nouveau, la distinction entre la chouannerie et les guerres de Vendée est souvent affirmée, pour bien montrer que la Bretagne n'est en rien monarchiste ni cléricale, contrairement au département voisin¹¹⁰. Seul L. Dubreuil fait exception en parlant des « insurrections de l'Ouest¹¹¹ ». Les débats sur la Révolution ne sont donc pas encore suffisamment apaisés à l'époque pour entrer sereinement dans la sphère de l'analyse scientifique. En effet, tous les auteurs, en étudiant les faits, tentent de leur donner une signification qui corresponde à leur vision de la Bretagne et de la société.

La Bretagne depuis la Révolution : comment écrire l'histoire d'une terre déchue ?

Si les historiens du XIX^e siècle considéraient que l'histoire de la province s'arrêtait à la Révolution, synonyme de perte de son

100. H. SÉE, « Le rôle de la bourgeoisie... », art. cité, p. 405.

101. L. DUBREUIL, *Histoire des insurrections...*, op. cit., t. I, p. 46.

102. Y. LE FEBVRE, *Considérations...*, op. cit., p. 18.

103. Voir C. Le Goffic, qui rappelle que « le Tiers se souciait bien de la duchesse Anne et de son contrat gothique ! Mais tout lui était bon qui pouvait affaiblir la couronne et favoriser sa propre ascension », *La Chouannerie...*, op. cit., p. 16.

104. J. COROLLER-DANIO, *Histoire...*, op. cit., p. 175.

105. H. WAQUET, R. DE SAINT-JOUAN, *Histoire...*, op. cit., p. 109. A. COCHIN, *Les Sociétés de pensée...*, op. cit., t. I, p. 4, l'assimile même au terrorisme.

106. ID. *ibid.*, p. 174. H. WAQUET, R. DE SAINT-JOUAN, op. cit., p. 116, parlent des « préoccupations religieuses, qui avaient tant contribué à brouiller certains Bretons avec la Révolution ». Voir aussi A. DU CLEUZIOU, C. DE CALAN, *Histoire...*, op. cit., p. 156 : « Pour protéger leurs prêtres, les paysans bretons firent preuve d'un grand sang-froid et de dévouement. »

107. C. LE GOFFIC, *La Chouannerie...*, op. cit., lui attribue les causes déjà évoquées et rappelle qu'« à l'origine, la Révolution n'a pas plus chaud partisan que ce rustique qui va lui planter sa fourche dans le dos » (p. 7-8), car « la Révolution ne trouve contre elle, en Bretagne, jusqu'en 1791, que les *coquins d'aristos* » (p. 16).

108. L. DUBREUIL, *Histoire des insurrections...*, op. cit., t. I, p. 20.

109. ID., *ibid.*, t. II, 331-332.

110. H. WAQUET, R. DE SAINT-JOUAN, *Histoire...*, op. cit., p. 111.

111. Ce sont les mots mêmes qu'il emploie dans le titre de son ouvrage, où il affirme que « La chouannerie n'avait pas cessé d'entretenir des liens avec la Vendée », L. DUBREUIL, *Histoire des insurrections...*, op. cit., t. II, p. 185.

identité politique, ceux du premier XX^e siècle réagissent autrement. Il est vrai que le temps a fait son œuvre et que les faits ont montré la continuité de cette histoire, sous une forme différente. D'ailleurs, comme l'écrit H. Waquet, « en la divisant en cinq départements, la Constituante n'avait pas privé la Bretagne de son unité d'ensemble, puisque ces départements la contenaient entière et ne contenaient qu'elle¹¹² ». Et E. Durtelle de Saint-Sauveur ajoute que la « Bretagne qui avait survécu au duché survit à la province. Elle subsiste toujours, à titre idéal, dans la conscience et le cœur de ses fils. Une période nouvelle de son histoire s'est seulement ouverte¹¹³ ». Il est vrai que cet auteur adhère ouvertement au nouveau régime, car, pour lui, « le libéralisme en Bretagne est profondément imbu des traditions de la Révolution. La bourgeoisie urbaine lui est en grande partie acquise¹¹⁴ ».

Deux thèmes majeurs sont alors abordés par les historiens pour la période contemporaine : la participation des Bretons aux guerres de 1870 et de 1914-1918 ainsi que le mouvement breton.

Le premier est le plus délicat à traiter car deux conceptions de la participation des Bretons s'opposent. Il y a d'abord ceux qui considèrent que l'action du gouvernement républicain était volontairement antibretonne et que la République méprisait les Bretons, malgré leur volonté de défendre leur pays, l'affaire du camp de Conlie justifiant à leurs yeux cette analyse¹¹⁵. J. Coroller-Danio n'hésite

pas à faire preuve de parti pris monarchiste en évoquant le fait que la majorité des députés bretons à l'Assemblée nationale étaient alors monarchistes et que le prétendant au trône, le comte de Chambord, promettait « à chaque province une autonomie au moins relative¹¹⁶ ». Il y a ensuite ceux qui, tout en reconnaissant la faute du gouvernement à Conlie, rappellent, à la suite des travaux de C. Le Mercier d'Erm, que la République a reconnu ses erreurs en confiant, dès 1873, à deux députés bretons le soin de mener une enquête parlementaire à ce sujet¹¹⁷. Ces deux conceptions de l'histoire récente sont importantes, car elles constituent une ligne de rupture idéologique fondamentale entre les historiens et reflètent bien leur vision des rapports entre la Bretagne et la France.

La perception de la guerre de 1914-1918 va dans le même sens, et cela d'autant plus qu'on se trouve alors confronté à un passé très proche et qu'on travaille beaucoup à partir des souvenirs des anciens combattants. Les débats sont encore plus violents, car certains évoquent un sacrifice délibéré des Bretons par la France, alors que d'autres sont plus nuancés. C'est le cas d'A. Dupouy, qui, dans l'édition de 1941 de son *Histoire de Bretagne*, divise par deux environ le nombre des hommes tombés au combat avancé par certains historiens, en parlant de 140 000 morts, total qui reste impressionnant¹¹⁸.

s'en est méfié en y voyant une armée de chouans, et ne lui a pas fourni les armes nécessaires pour se battre, la laissant croupir au camp de Conlie, près du Mans, dans des conditions de vie terribles.

112. H. WAQUET, R. DE SAINT-JOUAN, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 116.

113. E. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR, *Histoire...*, *op. cit.*, t. I, p. 8.

114. ID., *ibid.*, t. II, p. 420.

115. Le député républicain Keratry avait réuni durant la guerre de 1870 une armée de volontaires bretons. Mais c'était un mélange de républicains et de monarchistes, ce qui l'a conduit à ne pas faire crier : « Vive la République ! ». Du coup, le gouvernement Gambetta

116. J. COROLLER-DANIO, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 192.

117. C. LE MERCIER D'ERM, *L'Étrange Aventure...*, *op. cit.*, p. XII, évoque A. de La Borderie, député de Vitré, « membre de la commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale et chargé par cette commission de préparer un rapport sur l'armée de Bretagne et le camp de Conlie ».

118. A. DUPOUY, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 420 ; A. DU CLEUZIQU, C. DE CALAN, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 177, penchent pour 240 000 morts.

Finalement, comme pour la Révolution au siècle précédent, c'est le grand événement récent qui fait le plus débat entre les historiens, sans doute parce qu'ils y sont liés d'une façon plus ou moins directe et que l'émotion empêche encore de prendre le recul qui donne l'objectivité.

Le second thème privilégié est le mouvement breton. Chose étonnante, malgré les divergences idéologiques, tous les historiens se réclament de deux grands noms qui, sur le plan intellectuel, apparaissent comme les pères fondateurs de la Bretagne contemporaine, à savoir Chateaubriand et Renan¹¹⁹. C'est lorsqu'ils évoquent les intellectuels de second plan que l'on prend la mesure de leur engagement. Ainsi, certains, comme J. Coroller-Danio, insistent sur le mouvement breton, son histoire et ses développements contemporains, à l'image du *Bleun-Brug*¹²⁰, tandis que d'autres, comme A. Dupouy, privilégient les intellectuels qui évoluent plutôt dans un cadre institutionnel et régionaliste à l'image de Renan¹²¹. M. Duhamel se réfère lui aussi étrangement à Renan, mais c'est pour évoquer son idée de fédération internationale, à l'image de l'URSS¹²². Par ailleurs les monarchistes semblent considérer que l'histoire récente de la Bretagne ne doit pas susciter d'intérêt, car aucun n'étudie cet aspect des choses. Les thèmes défendus par le mouvement breton, en plus des questions institutionnelles, se rejoignent, mais chacun insiste également sur tel ou tel point en fonction de sa vision du monde. Ces points

sont, de façon assez classique, la défense de la langue bretonne d'abord, qui, sans être considérée comme menacée à l'époque, manque de reconnaissance officielle¹²³, la religion ensuite, qui, comme on l'a déjà noté, apparaît comme le ciment du peuple pour beaucoup¹²⁴, enfin, fait récent, le savoir-faire technique des Bretons, ce qui témoigne de la volonté de défendre une économie artisanale face à la montée du machinisme¹²⁵. Dans ce cas, le recul historique n'est pas non plus assez grand pour que l'on tende vers l'objectivité, et l'histoire est avant tout un discours idéologique.

Une historiographie révélatrice des idéologies propres au mouvement breton

Le discours historique est donc fortement teinté d'idéologie, ce qui autorise à classer les historiens par catégories et à tenter de distinguer les principaux courants intellectuels du mouvement breton.

Les provincialistes

C'est le courant le plus puissant traditionnellement, mais il a disparu des grandes études historiques à ce moment. Il regroupe, à la suite de Chateaubriand, les monarchistes conservateurs comme A. Cochin, qui n'acceptent ni la République ni les bouleversements de la Révolution. Nostalgiques d'une société rurale traditionnelle, s'appuyant sur des valeurs organicistes et faisant de la reli-

119. A. DUPOUY, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 403-404.

120. J. COROLLER-DANIO, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 203-205.

121. A. DUPOUY, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 417.

122. M. DUHAMEL, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 107 : « ce fédéralisme international, entrevu par Montesquieu au XVIII^e siècle, doctriné par Proudhon et prôné par Renan au XIX^e siècle, réalisé en partie par la fondation de la confédération suisse, en grand par Lénine ».

123. J. COROLLER-DANIO, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 195, insiste sur la « campagne contre le breton, tantôt sournoise, tantôt déclarée, [qui] prit en 1902 la forme d'une véritable proscription ».

124. A. DUPOUY, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 413 : « Il (le peuple du Léon, et par extension, breton) est catholique et cléricale. »

125. ID., *ibid.*, p. 421, ces productions apparaissent comme des « signes extérieurs de sa personnalité ».

gion un ciment spirituel et politique, ils considèrent la Bretagne comme une province.

Les régionalistes et les centralistes

Les régionalistes sont les plus nombreux à l'époque. Ce sont des bourgeois ralliés à la République et à la modernité sociale, à l'image d'A. Dupouy, C. Le Goffic, H. Waquet, E. Durtelle de Saint-Sauveur, pour ne citer qu'eux. Ils justifient systématiquement l'appartenance de la Bretagne à la France. Ils défendent des valeurs humanistes et se caractérisent par un esprit d'ouverture au monde. Ils se disent girondins et leur modèle intellectuel breton est Jacques Cambry, auteur du *Voyage dans le Finistère*, effectué en 1794 et publié en 1799, où il développe ses idées girondines, décentralisatrices et acquises au progrès social¹²⁶. De fait, ils parlent de la Bretagne comme d'une région et non plus comme d'une province. Politiquement, on retrouve parmi eux des radicaux-socialistes, des libéraux et des catholiques progressistes. Ils sont majoritaires à cette époque, et plusieurs d'entre eux occupent des responsabilités institutionnelles. Le cas d'Y. Le Febvre est particulier, car sa vision jacobine de l'histoire fait de lui plutôt un centraliste. D'ailleurs, son histoire de Bretagne « vise à donner des armes sérieuses aux républicains pour la défense du libéralisme et du rationalisme en Bretagne¹²⁷ ».

Les régionaux-nationalistes

Le courant régional-nationaliste est lui aussi en gestation à ce moment dans le domaine de l'écriture historique. À l'image

des nationalistes, il considère que le peuple de Bretagne constitue une nation qui, de façon objective, se définit en particulier par ses liens culturels. Mais, tout en acceptant la République, l'ancrage dans la France et la modernité sur des bases humanistes ou religieuses, comme les régionalistes, ses membres rejettent la forme centralisée de l'État, et souhaitent un régime fédéral. Ainsi, tout en acceptant la Révolution pour les acquis que les citoyens en ont tirés, ils la récusent pour la nouvelle définition de la nation française qu'elle donne, car alors les corps intermédiaires, et donc les régions, ne peuvent avoir d'existence officielle. Ce courant parcourt le spectre des idées politiques, avec une dominante des idéaux socialistes ou encore catholiques, dans le cas de J. Coroller-Danio. C'est aussi l'évolution récente de C. Le Mercier d'Erm, après sa phase nationaliste, et telle qu'elle apparaît dans son travail historique.

Les nationalistes

Le courant nationaliste est à ce moment des plus confidentiels dans l'historiographie bretonne, même si son existence est bien réelle sur le plan intellectuel. C'est pour cela qu'il convient de l'aborder pour avoir un panorama complet des idées en Bretagne à l'époque. Il emprunte ses thématiques à ses concurrents : du régionalisme, il retient le souci d'ancrer la Bretagne dans la modernité ; du provincialisme, il adopte surtout une certaine lecture de l'histoire, celle d'une terre soumise par les armes à l'État français depuis 1491 et non pas, comme pour les régionalistes, intégrée volontairement à lui en 1789. Ainsi, les nationalistes conçoivent la Bretagne comme une nation vaincue qui doit se défendre face à l'État centralisateur, qui ne prend pas conscience de ses intérêts culturels et économiques, ce qui la bloque dans son développement. La solution apparaît alors, selon eux, dans le séparatisme et la création d'un État-nation en Bretagne. La conception de la nation n'est à ce moment

126. A. DE MATHAN, « De l'intérêt scientifique d'une biographie pluridisciplinaire de Jacques Cambry », dans *Jacques Cambry, un Breton des Lumières au service de la construction nationale*, Brest-Quimperlé, 2008, p. 11-20 (p. 15-18).

127. Y. LE FEBVRE, *Considérations...*, op. cit., p. 1.

pas celle, déjà ancienne, du provincialisme, mais celle, moderne, du régionalisme, avec son peuple souverain adapté à la Bretagne et non plus seulement à la France. Cependant, alors que le régionalisme s'appuie sur l'idée du vouloir-vivre ensemble pour définir les Français, quand les nationalistes définissent le Breton, ils parlent de « race » bretonne, ce qui renvoie à la conception allemande de Fichte, qui, dans ses *Discours à la nation allemande* (1807), considère que les peuples se définissent de façon objective par leur culture, leur histoire et leur langue. Ceux qui développent ces idées sont fréquemment des intellectuels portés vers les extrêmes, dans une logique internationaliste pour l'extrême-gauche, comme l'était à la base C. Le Mercier d'Erm avant son évolution intellectuelle¹²⁸ ; avec une vision de la nation fermée et raciste pour l'extrême-droite, qui est développée par des hommes comme François Debauvais ou Olivier Mordrelle.

128. C. Le Mercier d'Erm s'est toujours vu comme l'arrière-petit-fils d'un officier chouan de la division de Cadoudal, et un Breton en exil, comme en terre étrangère. En 1911, dans *La Revue de l'Ouest*, il publie un article remarqué sur le nationalisme breton. Son texte intitulé « Traditionalisme et séparatisme » est reproduit dans les journaux *Ar Pobl*, *Le Pays breton* et *Breton de Paris*. Il devient un collaborateur régulier du journal *Ar Pobl* dont il rédige à cette époque les *Carnets d'un exilé* où il présente, prenant pour modèle l'exemple irlandais, son idée d'une reconstitution intégrale de la nation bretonne. En octobre 1911, passant de la réflexion à l'action politique, il participe à la fondation du Parti nationaliste breton et collabore à la rédaction du manifeste politique du nouveau mouvement. Le 29 octobre 1911, il est brièvement arrêté pour avoir manifesté à Rennes contre l'inauguration du monument symbolisant l'union de la Bretagne à la France. En juillet 1912, le P.N.B. crée à son initiative un journal mensuel, *Breiz Dishual* [La Bretagne libre] organe officiel de propagande du jeune mouvement breton séparatiste.

Conclusion

Ainsi, les historiens bretons tiennent un double discours sur la Bretagne. C'est d'abord celui de l'histoire, lorsqu'ils décrivent les grandes étapes qui l'ont constituée. C'est ensuite celui des enjeux qui leur sont contemporains. Finalement, deux grands principes s'imposent : reconnaître la modernité ou la rejeter. Le rejet vient des provincialistes, dont le courant intellectuel s'étiole tout au long de la période pour finalement devenir confidentiel après la Seconde Guerre mondiale. Mais l'acceptation de la modernité ne se fait pas de façon unanime. Il y a ceux qui acceptent l'évolution sans réserve, comme les régionalistes, et ceux qui préconisent une autre voie comme les nationalistes ou les régional-nationalistes. Dans cette optique, la mise en avant des débats historiographiques n'est pas neutre. Il s'agit de montrer ce qui fait la spécificité bretonne, comme la religion ou l'organisation sociale, d'où l'intérêt porté à la période médiévale, pour justifier ou non les liens avec la France dans le monde moderne. L'insistance sur la période moderne s'explique peut-être aussi à la lumière de ce dernier point. Finalement, il faut attendre la fin des années soixante, qui voient la parution de l'histoire de Bretagne de Jean Delumeau¹²⁹ et l'institutionnalisation de la recherche historique bretonne dans le cadre universitaire, pour atteindre une écriture apaisée. Mais alors les débats idéologiques glissent vers d'autres domaines, en particulier celui de la préservation de la langue¹³⁰.

129. J. DELUMEAU (dir.), *Histoire de la Bretagne*, Toulouse, 1969, et *Documents de l'histoire de la Bretagne*, Toulouse, 1971.

130. Je remercie Tanguy Daniel, Jean Kerhervé et Bruno Le Gall pour leur relecture attentive et les informations complémentaires qu'ils m'ont fournies.

Résumé

L'histoire de la Bretagne est depuis la Révolution le reflet des enjeux intellectuels qui traversent la société bretonne, que ce soit en ce qui concerne sa modernisation, mais aussi ses rapports avec l'État français et, de fait, sa place dans la nation. Si la démarche scientifique ne diffère pas de celle des historiens nationaux de l'époque, que ce soit dans la collecte des informations ou dans l'écriture de l'histoire, le choix des différentes périodes étudiées est loin d'être neutre, de même que celui des thèmes développés. Cinq grands courants intellectuels – provincialistes, régionalistes, centralistes, nationalistes, régionaux-nationalistes – s'approprient l'histoire régionale et tentent de faire prévaloir leur vision des choses pour parvenir à des prolongements dans le champ politique.

Abstract

Since the French Revolution, the history of Brittany has mirrored the intellectual debates crisscrossing Breton society, both those dealing with its modernization and those concerned with its relationships with the French state, and, hence, its place in the French nation. If the scientific process used is not different from that of contemporary French historians, either in the collecting of information or in the writing of history, the choice of the periods and themes to be studied is far from being neutral. Five major intellectual trends – provincialist, regionalist, centralist, nationalist and regionalist-nationalist – have appropriated Breton history and tried to impose their views so as to further them in the political field.

Diverradur

Bez 'ez eo istor Breizh, abaoe an Dispac'h, an adsked eus an divisoù-spered ma vez hejet ganto ar gevredigezh vreton, kenkoulz ewid ar pezh a sell ouzh ar modernaad anezi, hag ouzh he darempredoù gant ar Stad frañses ha, diwar se, ouzh he flass e-barzh ar vroad. Ma n'eo ket an doare skiantel d'en em gemer disheñvel diouzh heni istorourien vroadel ar maread, ken ewid an dastum eus an enklaskoù, ken ewid ar mod d'en em gemer a-benn skrivañ an istor, ewid an dibab a vez graet eus ar mareadoù studiet avad, ema pell hemañ diouzh bezañ neptu, ha ken pell all an dibab eus an temoù displeget. Bez 'e kaver pemp red-spered pennañ o tapoud krog war istor ar rannvro, pemp rummad tud eta : proviñsialourien, rannvroelourien, kreisennelourien, broadelourien, rannvro-ha-broadelourien ; poaniañ a ra kement heni eus ar rummadoù-se da lakaad da dalvezoud e savpoent, kement ha dont a-benn da gaoud un astenn war leurenn ar politik.

Henri Queffélec (1910-1992)

L'homme des îles

par Éric Auphan*

Ad augusta per angusta

V. HUGO, *Hernani*, acte IV, scène 3

Le chemin du succès emprunte souvent des voies étroites. Laisser à la littérature une œuvre marquante en se consacrant à des lieux très précis n'est pas chose aisée. On peut tomber dans le roman régionaliste à audience limitée ou dans le best-seller de qualité médiocre. Pourtant, en chantant avec des mots fraternels la vie rude et exaltante des pêcheurs bretons, l'écrivain brestois Henri Queffélec (1910-1992) a mérité sa place parmi les auteurs français du XX^e siècle. Son ami Yves La Prairie (né en 1923) lui a consacré en 1994 une biographie détaillée et chaleureuse¹.

Nul mieux que lui n'a su rendre la vie quotidienne des populations côtières armoricaines, dans toute sa lucidité et sa minutie, en se rapprochant de la démarche balzacienne. Une thèse entière pourrait lui être consacrée. La seule qui existe à ce jour est celle de William B. Smith (né en 1942). Cet universitaire britannique a d'abord soutenu un mémoire de maîtrise de lettres à l'université de Durham en 1974, puis une thèse de doctorat ès lettres en français à l'université de Lille en 1978. On lui doit également deux analyses fondamentales qui témoignent d'une connaissance approfondie de l'œuvre et de l'homme². Je reviendrai sur l'idée qu'il

* Professeur d'histoire en classes préparatoires littéraires au lycée de Kerichen à Brest. Le sous-titre « L'homme des îles » est une référence à une œuvre de Tomas O' Crohan (1856-1937), voir T. O' CRIOMHRAIN, *An t'Oileanach*, Dublin, 1929, traduit du gaélique par R. Flower sous le titre T. O' CROHAN, *The Islandman*, Dublin-Londres, 1937, traduit de l'anglais par J. Bühler et U. Murphy, sous le titre *L'Homme des îles*, Lausanne, 1989, rééd. Paris, 1994. L'action est située aux îles Blasket, au large de la péninsule de Dingle, dans l'ouest du comté de Kerry (Irlande).

1. Y. LA PRAIRIE, *Henri Queffélec*, Grenoble, 1994.

2. W.B. SMITH, *The Sea Novels of Henri Queffélec*, mémoire dactyl., Université de Durham, 1974 ; ID., *Le Catholicisme dans l'œuvre de Henri Queffélec*, Lille, 1978 ; ID., « Henri Queffélec et l'histoire bretonne : à propos de *La Mouette et la Croix* et *La Faute de monseigneur* », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. LXXXVI, n° 3, 1979, p. 479 à 486 ; ID., « Henri Queffélec : La foi d'un homme », *Cahiers Henri Queffélec*, n° 3, 1995, p. 35 à 61.

défend. De mon côté, j'ai consacré ma maîtrise d'histoire en 1987 à quelques aspects de son œuvre prolifique ; ses romans m'ont ensuite conduit à organiser mon diplôme d'études approfondies autour des populations insulaires armoricaines ; enfin, son œuvre tient une place majeure dans mon doctorat d'histoire, soutenu en 1996³.

Par la qualité de son écriture et sa vision d'ensemble des sociétés insulaires armoricaines, Henri Queffélec représente la source la plus riche et la plus fiable dont nous disposions actuellement. La relève ne semble pas poindre à l'horizon, et le déclin démographique des îles coïncide avec une attente d'un renouveau littéraire. Depuis 1992, l'Association des amis d'Henri Queffélec a perpétué le souvenir de « l'écrivain des îles » en publiant des *Cahiers*⁴ et en organisant deux colloques, en liaison avec le Centre d'étude des correspondances et des journaux intimes des XIX^e et XX^e siècles, de l'université de Bretagne occidentale (Brest)⁵.

Je rappellerai d'abord les grandes étapes de la vie privée et littéraire d'Henri Queffélec, marquée par un attachement indéfectible à la Bretagne et à la mer, puis je tenterai

une étude plus approfondie de ses différents romans insulaires.

Un écrivain historien. Itinéraire d'un homme

« Rappelle-toi,... » Henri (1910-1942)

« Barbara », le célèbre poème de Jacques Prévert, parle de Brest en 1945, une ville ravagée par les bombardements alliés. Queffélec a toujours gardé au fond de son cœur le souvenir de la cité de son enfance, et le château comme la tour Tanguy ont agi sur son esprit comme la madeleine de Proust.

Henri François Adolphe Queffélec est né à Brest le 29 janvier 1910, premier garçon d'une famille qui compte déjà quatre filles, et où naîtront encore un garçon et une fille⁶. Il n'a presque pas connu son père (Joseph), ancien élève de Polytechnique, capitaine d'artillerie coloniale mort aux Épargés (Meuse), le 26 avril 1916, « d'une pleurésie contractée après être resté sur le front beaucoup trop longtemps sans avoir été relevé⁷ ». Élevé en Bretagne par une mère pieuse (Henriette, née Guyader), il a eu une enfance paisible qui évoque un peu celle de Renan. Mais, à la différence du maître de Tréguier, il ne semble pas avoir été destiné au sacerdoce ni avoir envisagé cette voie. Dès sa plus tendre enfance, Henri Queffélec passe ses vacances d'été sur la côte finistérienne. À l'occasion d'excursions à la journée au départ de Brest,

3. É. AUPHAN, *Les Types sociaux des pêcheurs bretons dans l'œuvre de Henri Queffélec*, mémoire dactyl., Université de Paris IV-Sorbonne, 1987 ; ID., *Les Types sociaux des pêcheurs et des populations des îles armoricaines dans diverses œuvres littéraires*, mémoire de D.E.A. dactyl., Université de Paris IV-Sorbonne, 1988 ; ID., *Les Îles de la mer d'Ouest. Approche historique des sociétés insulaires de l'Armor d'après le témoignage de la littérature régionale*, Villeneuve-d'Ascq, 1999.

4. Voir en particulier, ID., « Henri Queffélec : Un royaume sur la mer », *Cahiers Henri Queffélec*, n° 1, 1993, p. 101-111 ; « Histoire d'un film : D'Un recteur de l'île de Sein à Dieu a besoin des hommes », *ibid.*, n° 2, 1994, p. 31-51 ; « Il était une foi en Bretagne... », *ibid.*, n° 3, 1995, p. 13-34 ; « Le héros queffélecien : Un homme à la mer », *ibid.*, n° 4, 1996, p. 13-36.

5. « Henri Queffélec, écrivain humaniste », 1999 ; « Henri Queffélec, un Breton écrivain », 2010, pour le centenaire de la naissance de l'écrivain.

6. La famille Queffélec a peut-être des origines insulaires, ce qui expliquerait en partie la « nésophilie » de l'écrivain. Il écrit en effet lui-même en 1975 : « Des recherches généalogiques entreprises par un homme de loi de ma famille et qui ont remonté au début du XVIII^e siècle me permettent de dire qu'à cette époque des gens de ma parenté habitaient aux îles Glénan », H. QUEFFÉLEC, *Ar Mor : marins, ports et bateaux en Bretagne*, Grenoble, 1975, rééd., sous le titre *Marins de Bretagne*, Saint-Malo, 1994, p. 65.

7. Y. LA PRAIRIE, *Henri Queffélec*, op. cit., p. 22.



Fig. 1. – Henri Queffélec à 4 ans, en costume marin, sur les genoux d'une de ses grands-mères. Son père et sa mère entourent ses quatre sœurs ; son frère Jean est sur les genoux de son autre grand-mère. Cliché collection particulière.

il découvre Ouessant et Sein. Pendant vingt ans, chaque année, il vient se ressourcer auprès d'un océan qui ne l'a jamais abandonné. Même dans le silence de son internat parisien, il entend le ressac chargé d'écume et le cri des mouettes dans le vent de suroît. Grâce à son biographe Yves La Prairie et à ses propres souvenirs (*Un Breton bien tranquille*, 1978, et *Mémoires d'enfance*, 1988), nous pouvons suivre ses pérégrinations estivales entre 1910 et 1930.

En 1910, la famille Queffélec s'installe à Portsall pour les vacances. Pour Henri, c'est

le premier contact avec la mer, à un âge qui ne laisse pas de souvenirs conscients. À partir de 1911 et jusqu'en 1921, les Queffélec séjournent chaque été à Morgat, dans le hameau de Lesquiffinec, dont le nom symbolise pour toujours « la douceur et la guerre ». Son univers marin d'enfant se restreint à la plage du Portzic, et en particulier à ce qu'il nomme « le trou des gobies ». Il apprend, le lundi de Pâques 1916, que son père Joseph est « mort pour la France » et que lui-même devient « pupille de la Nation ». Sa mère se retrouve veuve avec sept enfants à élever. Quand la propriétaire de la maison de Lesquiffinec lui annonce son désir de vendre, c'est un coup de tonnerre pour Henri ; Morgat devient à jamais le « paradis perdu » de l'enfance.

En 1922, toute la famille se transporte pour l'été à Lampaul-Plouarzel, dans le pays des Abers. Malgré les îles de Molène et Ouessant au large et la sauvagerie des lieux, le charme n'opère pas sur Henri, qui a des accès de mélancolie. L'année suivante, M^{me} Queffélec loue à nouveau près de Lesquiffinec. Tout le monde « retrouve ses marques », mais déplore l'afflux des touristes. Pour Henri, sans qu'il s'en aperçoive vraiment, l'adolescence pointe et l'enfance s'éloigne. Le plaisir de jouer avec des bateaux de liège dans le « trou des gobies » laisse la place à des émotions lamartiniennes au contact des jeunes filles. En fait, le « grand Keff » est désormais mûr pour découvrir l'infinie variété des côtes bretonnes. En 1924, les Queffélec passent leurs vacances à Beg-Meil. C'est avec délices que l'adolescent du Léon découvre la Cornouaille méridionale. Il s'extasie longuement « devant cette petite contrée qui est le jardin d'Éden » et se met à lire *À la recherche du temps perdu*. L'été suivant, retour en presqu'île de Crozon, à Quélern précisément. M^{me} Queffélec a eu la riche idée de louer pour pas cher quelques pièces sommairement meublées dans une grande caserne désaffectée, le « pavillon Sourdis ». Pour Henri, ce retour dans la Presqu'île est inespéré. Avec

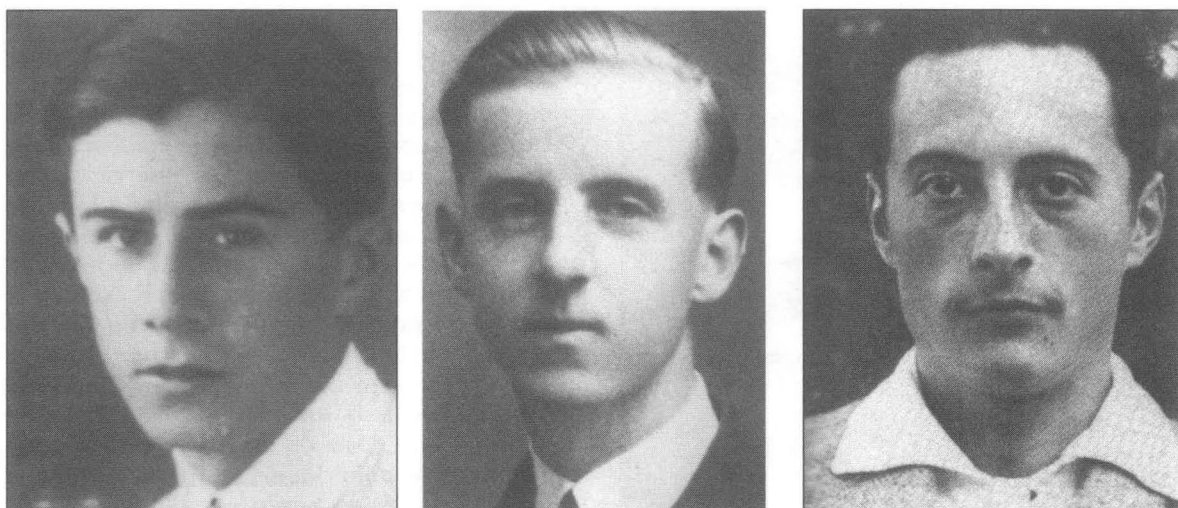


Fig. 2.- Henri Queffelec en 1929. Ses amis normaliens, Victor Debidour, à gauche (promotion 1932) et Georges Bonnefoy, à droite (promotion 1929).
Collection École normale supérieure.

son frère Jean, il explore la baie de Roscanvel (il contemple l'île des Morts, l'île Trébéron et l'île Longue depuis la cale de Quélern) et l'anse de Camaret (à partir de la plage de Trez-Rouz). Il dévore *Le Rouge et le Noir* et s'émeut au contact d'une certaine Juliette, de trois ans son aînée. En 1926, Henri profite à nouveau de Quélern. À bord d'une baleinière, avec son frère Jean, il complète sa connaissance de la côte. Il joue au tennis avec Juliette, retourne à Morgat pour constater que « trop de villas se sont construites au-dessus du Portzic » et se souvient d'« une rencontre impromptue du poète Saint-Pol Roux (alors âgé de 65 ans) devant une épicerie-café ».

Mais, déjà, le Finistère (ou plutôt le « Commencement », comme l'écrivain se plaisait à nommer son département natal) s'éloigne, puisque l'hypokhâgne du lycée Louis-le-Grand attend l'enfant de Brest. Jusqu'en 1930 les vacances d'été le ramènent à Quélern, comme le flux rapporte les épaves à la côte. Et à jamais, la presqu'île de Crozon restera dans ses souvenirs comme un lieu et un

temps perdus mais sans cesse retrouvés⁸. À l'automne 1931, il reçoit chez lui à Brest son ami de Normale Sup., Louis Poirier, qui n'a pas encore pris son nom de plume, Julien Gracq. Il lui fait découvrir les coins et recoins de sa chère Bretagne, notamment la presqu'île de Crozon⁹.

Ses camarades de classe, au lycée Louis-le-Grand, ont pour nom Léopold Sédar Senghor, Robert Merle, Jacques Talagrand (futur Thierry Maulnier), Paul Guth. Il échoue au concours d'entrée à l'École normale supérieure de la rue d'Ulm en 1928, mais il est reçu en 1929 ; il y côtoie Georges Bonnefoy, Jacques Soustelle, René Étiemble, le philosophe Mikel Dufrenne, Roger Dumaine (futur président de la Paroisse universitaire, association catholique de l'enseignement public), René Brouillet (proche collaborateur de De Gaulle, puis ambassadeur au Vatican), Paul Gadenne,

8. *Un Breton bien tranquille*, p. 86 à 90.

9. Y. LA PRAIRIE, *Henri Queffelec*, op. cit., p. 59 à 62.

Louis Poirier, déjà cité, Georges Pompidou, Maurice Bardèche et Robert Brasillach¹⁰.

Recalé à l'agrégation de lettres classiques en 1933, il est reçu en 1934 et nommé professeur au lycée Victor-Duruy à Mont-de-Marsan. Pour s'imprégner de l'atmosphère des Landes, il fait des randonnées à pied et lit François Mauriac. L'année suivante, il part comme lecteur à l'université d'Uppsala, en Suède, où il demeure en poste jusqu'en 1939. Il met à profit ces quatre années pour visiter, souvent à bicyclette, les îles et les fjords. Pendant l'été 1939, il passe ses vacances en Bretagne et fait la connaissance d'Yvonne Péneau. Les deux jeunes gens se marient le 11 janvier 1940. Surviennent la « drôle de guerre » puis la « débâcle ». Malgré le souhait pressant du gouvernement suédois, l'occupant allemand refuse le visa diplomatique qui aurait permis aux époux Queffélec de retourner à Uppsala. Henri est finalement nommé par le ministère de l'Instruction publique au lycée Thiers à Marseille : il prend ses fonctions le 1^{er} décembre 1940. Mais le Breton, dont les jeunes années ont été bercées par l'« océan d'Armorique », ne s'acclimate pas sur les bords de la Méditerranée, « cette mer sans marées, qui donne l'impression d'être vingt-quatre heures sur vingt-quatre à marée haute, et lèche le bord des quais¹¹ ».

« La perspective, en cet été 1941, d'avoir à poursuivre son métier de professeur de lycée dans l'ambiance de Marseille lui déplait au point qu'une idée commence à le tarauder. Il en fait part à sa femme : il a envie de se faire mettre en congé de l'Enseignement et de quitter la Zone Sud pour la France occupée. Paris, plutôt que Brest, car il ne supporte pas l'image de "sa" ville souillée par l'occupant nazi. Yvonne approuve. Quand il lui

rapporte que l'inspecteur d'Académie, tout en lui accordant un "congé sans traitement renouvelable pendant cinq ans", lui a dit : "Vous allez manger de la viande enragée", elle a commenté en riant : "Alors, ça ne nous changera pas." Au fond, trois raisons semblent avoir poussé le grand Keff à prendre cette décision. La première est qu'il ne supporte plus Marseille dans le contexte de l'époque. La deuxième réside dans son désir, il l'a écrit, de "partager le sort de la majorité de nos compatriotes". La troisième, plus confuse sans doute, vient de son sentiment qu'à Paris, sans obligations professionnelles, il pourra écrire plus librement, plus aisément, et que l'environnement culturel et éditorial y est plus favorable que partout ailleurs. Son congé prend effet du 31 décembre 1941. Dès lors, cap sur Paris. Et "À Dieu Vat !" ¹² ».

Le choix de Paris (où l'écrivain demeure pendant cinquante ans) a de quoi surprendre quand on connaît son attachement presque charnel à la mer et à la Bretagne de son enfance. Mais il s'en explique lui-même de façon très claire : « [...] j'ai trop admiré Balzac pour me sentir indéfiniment mal à l'aise dans un lieu si chargé, bourré d'histoire humaine et dont la population follement variée nourrit sans cesse par son imprévu un ami de la découverte, un sauvage demeuré tout de même, je crois, très sociable¹³. »

Henri Queffélec a 32 ans. Ses options littéraires se dessinent, mais ses opinions politiques sont déjà bien marquées. S'il fut dans son adolescence (à 14 ans !) sympathisant de l'Action française, il s'en détourne rapidement, le cours d'histoire de « Roubal » (Alphonse Roubaud), en hypokhâgne, lui ayant fait apercevoir que la Révolution avait été le moment fondateur de la nation française. Sous l'impulsion de Dumaine, il entre

10. Voir J.-F. SIRINELLI, *Génération intellectuelle. Khâgneux et normaliens dans l'entre-deux-guerres*, Paris, 1988.

11. Y. LA PRAIRIE, *Henri Queffélec, op. cit.*, p. 89.

12. ID., *ibid.*, p. 90 et 91. Les citations dans le texte sont empruntées à H. Queffélec.

13. ID., *ibid.*, p. 94, citant H. Queffélec.



Fig. 3. – Henri et Yvonne Queffélec en 1942. Cliché collection particulière.

au début des années trente dans les « équipes sociales » de Robert Garric, où il fait la connaissance de D'Estienne d'Orves. Il se dit dès lors « naturellement chrétien » et le reste toute sa vie, sous l'influence du « groupe tala¹⁴ » de la rue d'Ulm, du christianisme social du Sillon de Marc Sangnier, du personnalisme d'Emmanuel Mounier (créateur de la revue *Esprit* en 1932), de Bernanos et de

Mauriac. Son patriotisme s'affiche intransigeant : il est fils d'officier mort pour la France et il s'est engagé sans hésiter dans l'armée dès septembre 1939. L'exemple des Sénans refusant de prendre leur parti de la défaite en juin 1940 est une leçon qu'il médite certainement. Dans un de ses derniers romans (*Convoi pour Oslo*), il rend hommage à la bravoure des artilleurs des batteries côtières norvégiennes, coulant le croiseur allemand *Blücher* à l'entrée du fjord d'Oslo en avril 1940, retardant ainsi l'avance de la flotte d'invasion et donnant au roi Haakon VII et à ses ministres le temps de se réfugier en Écosse.

Sur le plan littéraire, Queffélec a fait son diplôme de fin d'études sur Villiers de l'Isle-Adam, auteur né à Saint-Brieuc en 1838, ami de Mallarmé, admirateur de Poe et de Wagner. Il marque déjà ses idées en préférant *L'Ève future* ou encore *L'Intersigne*, influencé par Hegel, aux *Contes cruels*. Il se penche sur « l'idéalisme de l'auteur » et juge le Breton comme un être à la fois « irréaliste et imaginaire ». Il lit Chateaubriand, Lamennais et Renan, et reçoit le souffle de la spiritualité bretonne du XIX^e siècle. Mais pour la démarche créatrice, son maître devient très tôt Balzac. Il s'intéresse aux groupes humains et aux rapports sociaux, dans la perspective unanimiste récemment élaborée par Jules Romains en France et John Dos Passos aux États-Unis. La conception de ses personnages et la peinture des paysages se compliquent de l'influence de Proust, Michelet et Montaigne. Il a beaucoup voyagé, découvrant des villes cosmopolites, s'ouvrant à des cultures insoupçonnées et enrichissantes : Alger en 1930, avec un groupe de quinze normaliens, Budapest en 1931, avec son ami Julien Gracq, l'Italie par deux fois en solitaire, sur les traces de Stendhal (Rome, Florence, Venise), Liège pour disputer un match de football, Stockholm, lors de son séjour en Suède, dont il profite pour se rendre à Oslo, Copenhague, Hambourg, Amsterdam, Anvers, Londres. Dans le courant de sa vie d'homme, il est toujours avide de rencon-

14. Le « groupe tala », dans le jargon des pensionnaires de la rue d'Ulm, désigne ceux qui vont « tala messe ».

trer des peuples différents, de contempler de nouveaux paysages : il parle avec passion de l'Écosse, de l'Irlande¹⁵, de la Grèce, du Canada, de l'Afrique noire, de l'Europe centrale (il visite la Yougoslavie en 1949 en compagnie de Domenach et Baboulène), du Portugal (avec Madère et les Açores), du Chili, de la Polynésie (qui pourtant, d'après lui, ne soutient pas la comparaison avec les îles de l'Armor, que j'ai nommées dans ma thèse l'« Armonésie »).

Quant à la révélation insulaire, elle se produit à la faveur de son premier véritable séjour à Sein. « À la fin de décembre 1937, je m'étais rendu à l'île de Sein, que je connaissais de plusieurs rapides visites estivales, pour "voir". J'étais tout jeune. Je m'éveillais à l'amour des îles. Je voulais débarquer dans une île sans touristes ni soleil brûlant, qui ne serait sans doute pas tout ce qu'elle pouvait être au long d'une année climatique, mais une île comme réduite, comme restituée à son essence de petite île, petit monde clos par la mer et livré à une solitude. Un film japonais s'appelle *L'Île nue*. C'est elle que je cherchais¹⁶. » Il avoue plus tard : « Ce voyage d'hiver marquerait toute ma vie d'écrivain¹⁷. » Dans l'île, il sympathise avec le recteur Guillermin, qui eut en charge la paroisse dans des temps troublés, de 1937 à 1944.

15. Queffélec est profondément marqué par la « communion irlandaise », et notamment par son expérience aranaise : « Je reviens des îles d'Aran. Je ne savais pas, en m'y rendant, quelle était à leur égard la dette de ma province natale ; je ne savais pas non plus quelle amitié pour la Bretagne je trouverais là-bas. Par gros temps, l'hiver, des unités bretonnes relâchent à Kilronan, le petit port de l'île principale. *Great men ! Great fishermen !* m'a dit de mes compatriotes un vieux pêcheur. Et un autre : *Great navigators !* », H. QUEFFÉLEC, *Marins de Bretagne*, op. cit., p. 254 et 255.

16. Postface à la réédition d'*Un recteur de l'île de Sein*, Paris, 1982, p. 173. *L'Île nue* fut réalisé en 1960 par Kaneto Shindo.

17. H. Queffélec, cité par Y. LA PRAIRIE, *Henri Queffélec*, op. cit., p. 83.

Ce dernier lui raconte l'histoire du sacristain devenu prêtre, dont il avait déjà appris l'existence deux ans plus tôt par un article d'Auguste Dupouy paru dans *La Dépêche de Brest*. Plus tard, à Hoëdic, l'écrivain se lie d'amitié avec le recteur Rio (desservant de la paroisse de 1954 à 1960). C'est à ce dernier qu'il doit l'histoire de l'abbé réfractaire sous la Révolution. Dans les deux cas, Queffélec n'oublie pas : il transpose ses souvenirs dans *Un Recteur de l'île de Sein* et dans *La Mouette et la Croix*.

Dieu a besoin des îles (1942-1970)

Les années quarante sont pour Henri Queffélec les années décisives. Il est profondément marqué par les propos de Lucien Rebatet dans *Les Décombres*. Au délabrement de la conscience française que décrit l'auteur, il souhaite opposer une vision optimiste de la condition humaine. C'est ainsi que naît *Un Recteur de l'île de Sein*, publié chez Stock en 1944. Cet éditeur fait également paraître la même année *Journal d'un salaud* (le personnage de Georges Renaut de La Motte, « un jeune homme peu scrupuleux, joueur, prétentieux, qui trompe son monde, vit d'expédients¹⁸ », se place aux antipodes des héros traditionnels de Queffélec, mais témoigne avec force de l'aversion de l'auteur pour les petits escrocs marseillais) et *La Fin d'un manoir* (le récit est situé en Bretagne, et l'histoire de cette vieille fille avare ressemble étrangement à une nouvelle balzacienne). Les trois romans remportent un vif succès auprès de la critique et du public, et l'année de la Libération représente la pierre de soutènement de l'édifice queffélecien. En 1945, l'écrivain adhère à la revue *Esprit* aux côtés de Mounier, Domenach, Béguin et Baboulène : il y tient la rubrique « La vie quotidienne », et signe de nombreux articles jusqu'en 1963. Il est influencé par un existentialisme chrétien, plus près de

18. ID., *ibid.*, p. 96.

Merleau-Ponty et de Gabriel Marcel que de Jean-Paul Sartre. A-t-il étudié Kierkegaard lorsqu'il était en Scandinavie ? Ce n'est pas certain. Le christianisme de Queffélec reste fondamentalement serein alors que celui de l'auteur du *Traité du désespoir*, sans cesse en lutte contre l'aliénation ecclésiastique, paraît profondément tourmenté. Stock publie successivement *Un homme à la côte* en 1945, *La Culbute* (suite de *Journal d'un salaud*) en 1946, et *Chemins de terre* en 1948, qui obtient le prix Max Barthe. Et en 1949, *Au bout du monde* est couronné par celui du Renouveau français¹⁹. Mais la situation matérielle de la famille Queffélec demeure fragile : les cours particuliers de français, latin et grec et les droits d'auteur suffisent à peine à faire vivre le couple et ses trois jeunes enfants²⁰. Les propositions de mise en scène d'*Un recteur de l'île de Sein* n'ont pas abouti.

Les années cinquante voient la consécration d'Henri Queffélec en tant que « romancier cinégénique », avec la sortie sur les écrans en 1950 de *Dieu a besoin des hommes*, film que Jean Delannoy a réalisé sur des dialogues de Jean Aurenche et Pierre Bost. Pierre Fresnay y campe de façon magistrale Thomas Gourvennec, le « recteur de l'île de Sein »²¹. Le public est enthousiaste, et le prix de l'OCIC (Office catholique interna-

tional du cinéma) au festival de Venise vient récompenser cette adaptation plus ou moins fidèle du livre, qui du même coup devient un best-seller. L'écrivain est entré dans un cercle vertueux, et les succès littéraires se succèdent. Petit à petit, les ouvrages d'inspiration régionale deviennent prépondérants : Queffélec a trouvé sa voie en se faisant la « voix » de la Bretagne. Certes, les préoccupations théologiques ne le quittent pas : en témoignent *Saint Antoine du désert* (1950), *François Malgorn, séminariste* (1952), *Celui qui cherchait le soleil* (1953), *Le jour se lève sur la banlieue* (1954), *Combat contre l'invisible* (1958) ou *Ce petit curé d'Ars*, hagiographie de saint Jean-Marie Vianney (1959). Mais sa région natale l'appelle : dans sa collection des *Guides bleus*, Hachette lui commande *Bretagne* (1956), *Évangile des calvaires bretons* (1957)²² et *La Bretagne des îles* (1959). Et de plus en plus s'affirme la vocation maritime et insulaire : *Tempête sur Douarnenez* (1951)²³, *Un homme d'Ouessant* (1953), *Un feu s'allume sur la mer* (1956, situé à Sein) et *Un royaume sous la mer* (1957, situé à Douarnenez)²⁴, qui obtient le Grand prix du roman de l'Académie française. C'est aussi à cette époque qu'Henri Queffélec commence ses célèbres « préfaces », tant recherchées par la suite : en 1950, il accepte de préfacer l'édition de *La Vieille Fille* de son maître Balzac, et, en 1957, il présente la plaquette hors commerce *Finis Terrae*, ensemble de « Notes sur Ouessant » écrites par son ami le graveur Jean Chièze.

19. Pour une présentation détaillée de ce roman, qui raconte la difficile insertion d'une jeune institutrice (Geneviève Bars) dans un hameau de la côte du bas Léon, entre Le Conquet et Lampaul-Plouarzel, pendant la Première Guerre mondiale, voir É. AUPHAN, *Les Types sociaux des pêcheurs bretons...*, op. cit., p. 70 à 74.

20. Hervé, né le 15 avril 1946 ; Anne, née le 17 janvier 1948 ; Jean-Marie (futur Yann), né le 4 septembre 1949. Un quatrième enfant, Tanguy, naît le 24 septembre 1953.

21. Sur les violentes polémiques suscitées par le titre du film et le « protestantisme larvé » du scénario (Delannoy et Bost) et de l'interprétation (Fresnay), voir É. AUPHAN, « Histoire d'un film... », art. cité, p. 31 à 51, et Y. LA PRAIRIE, *Henri Queffélec*, op. cit., 1994, p. 115 à 120.

22. Pour une analyse détaillée de cet ouvrage, voir É. AUPHAN, « Il était une foi en Bretagne... », art. cité, 1995, p. 13 à 34.

23. Ce roman raconte les luttes sociales dans le Douarnenez de l'entre-deux-guerres entre les patrons de chaloupes sardinières (tel Étienne Masson) et les directeurs de conserveries, voir ID., « Les types sociaux des pêcheurs bretons... », art. cité, p. 75 à 86.

24. Le livre évoque la douloureuse reconversion dans la pêche au chalut des patrons douarnenistes (symbolisés par Jean Modénou), dans les années cinquante, voir ID., *ibid.*, p. 87 à 98.

Mais *Et Dieu créa la femme*, le film de Roger Vadim qui lança Brigitte Bardot, bouscule le box-office en 1956, et l'adaptation prévue de *Tempête sur Douarnenez*, avec Jean Gabin dans le rôle principal, ne voit jamais le jour. Quand la Nouvelle Vague déferle sur la France l'année suivante, Henri Queffélec n'est plus à la mode dans le monde du cinéma. Il n'en reste pas moins toute sa vie un cinéphile critique et passionné.

Dans les années soixante, il fait preuve d'une créativité débordante. Son amour de la mer jaillit dans de nombreux romans (tous publiés aux Presses de la Cité), depuis *Frères de la brume*, qui obtient le prix Louis Jungman (Arts et Industrie) en 1961, jusqu'à *La Mouette et la Croix* (dont l'action se déroule à Hoëdic) en 1969, en passant par *Tempête sur la ville d'Ys* en 1962, *Solitudes* en 1963, *Quand la terre fait naufrage* en 1965, *Trois jours à terre* en 1966 et *La Voile tendue* (qui aborde Bréhat) en 1967. Il va jusqu'à s'embarquer pour trois mois de pêche sans escale sur un chalutier de Fécamp, à destination des bancs du Labrador et de l'ouest du Groenland, en 1962. Et il reprend l'incantation de Lautréamont : « Je te salue, vieil océan ! », comme titre d'un essai en 1968. « La performance est d'autant plus stupéfiante que non seulement chacun de ses romans est d'une rare qualité, littéraire et émotionnelle, mais, entre-temps, si l'on peut dire, le grand Keff trouve le moyen de publier plusieurs autres ouvrages²⁵. » Certains traitent de la Bretagne, dans la collection des *Guides bleus* Hachette (*Ports de pêche en Bretagne*, en 1960, *La Bretagne intérieure*, en 1961, *La Bretagne des pardons*, en 1962²⁶), ou chez d'autres éditeurs (*Franche et secrète Bretagne*, en 1960, *Images de Bretagne*, en 1963, *Promenades en Bretagne*, en 1969). D'autres abordent des thèmes mystiques ou

philosophiques, comme *La Technique contre la foi* (1962), *La Peine capitale* (1962), *Celui qui cherchait le soleil* (1963), *La Faute de monseigneur* (1969). En 1965, Henri Queffélec devient président (président d'honneur en 1969) de l'Association des écrivains de langue française de la mer et de l'outre-mer. En 1966, il entre au Haut Comité pour la défense et l'expansion de la langue française.

Les illusions maintenues (1970-1992)²⁷

Les années soixante-dix confirment ce lyrisme marin que rien ne semble devoir arrêter, même si, le 15 mai 1970, la disparition de son épouse est pour Henri Queffélec et ses quatre enfants une perte irremplaçable. Désormais veuf, l'écrivain se donne totalement à l'autre grand amour de sa vie, l'écriture. Il met en scène les îles de l'Armor. Il offre leurs lettres de noblesse à Quessant et Molène avec successivement *Les Îles de la miséricorde*, en 1974, *Le Phare*, en 1975 et *La Lumière enchaînée*, en 1976, et il aborde aussi Groix en 1979 dans *Ils étaient six marins de Groix... et la tempête*. Il achève la trilogie du Salaud dans *Le sursis n'est pas pour les chiens*, en 1972. Il n'oublie pas la spiritualité : la même année paraissent *Le Folgoët ou le lys aux lettres d'or* (hagiographie de Salomon, « le fou du bois ») et *Celui qui n'était pas appelé* (réédition de François Malgorn, séminariste). Il chante encore et toujours la Bretagne et la mer : *La Cache éternelle* et *À fonds perdus*, en 1973, *Laissez venir la mer*, en 1974, *Ar Mor : marins, ports et bateaux de Bretagne*, en 1975, *Le Grand Départ : Charcot et le Pourquoi pas ?*, en 1977. Il obtient surtout, en couronnement de son œuvre, le Grand prix de littérature de l'Académie française en 1975, à défaut d'une élection parmi les « immortels »

25. Y. LA PRAIRIE, *Henri Queffélec*, op. cit., p. 133.

26. Pour une analyse détaillée de cet ouvrage, voir É. AUPHAN, « Il était une foi en Bretagne... », art. cité.

27. Ce sous-titre reprend celui que Queffélec a failli donner à son autobiographie (parue en 1978), en référence à Balzac.

qui lui préfèrent Roger Caillois²⁸. Il publie ses mémoires chez Stock en 1978 sous le titre *Un Breton bien tranquille* (entretiens à Belle-Île avec Maurice Chavardès).

Les années quatre-vingt restent fertiles sur le plan de la création romanesque. La fougue, le souffle épique des œuvres antérieures s'effacent au profit d'une sagesse, d'une philosophie tranquille propres aux personnes qui ont connu l'immensité de la mer et savent ainsi l'importance de chaque chose et de chaque instant. Parmi les œuvres marquantes, on retient deux vies de saints (*François d'Assise, le jongleur de Dieu*, 1982 ; *Saint Yves*, 1987), des récits maritimes (*Le voilier qui perdit la tête*, 1980 ; *Les Enfants de la mer*, 1980 ; *De par les sept mers*, 1982 ; *À quoi rêvent les navires*, 1983 ; *Ce sont voiliers que vent emporte*, 1984 ; *Les vivres vinrent à manquer...*, 1985 ; *La Boudeuse ou le tour du monde de Bougainville*, 1986 ; *Le Cargo*, 1989), un roman sur le régime soviétique (*Et les enfants joueront jusqu'à la nuit*, 1987), un livre de souvenirs (*Mémoires d'enfance : la douceur et la guerre*, 1988), et la préface de l'ouvrage de Jean-François Henry, *La Dame du grand mât : une cap-hornière en 1900*, en 1984. Queffélec connaît surtout de grandes joies familiales : la reconnaissance internationale de sa fille Anne comme pianiste virtuose, le prix Goncourt obtenu par son fils Yann pour

Les Noces barbares en 1985, enfin « l'art d'être grand-père »²⁹.

Il aborde avec sérénité les années quatre-vingt-dix. Il est unanimement reconnu et apprécié. Beaucoup de critiques spécialisés n'hésitent pas à voir en lui le plus grand écrivain maritime de langue française du XX^e siècle. Il est président d'honneur de multiples associations, officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre national du Mérite et de l'ordre des Arts et des Lettres. Il ne



Fig. 4. – Henri Queffélec le jour de ses 80 ans, chez sa fille Anne à Maisons-Laffitte. Cliché A. Queffélec.

28. À propos de cette élection manquée, Bertrand Poirot-Delpech, lui-même académicien, écrit dans le n° 1 des *Cahiers Henri Queffélec* (1993, p. 12) : « L'Académie, Henri Queffélec y a songé. Son classicisme et son humanisme l'y destinaient. Il aurait fallu qu'il insiste. Après tout, Hugo a échoué quatre fois. La Vieille Dame du Quai Conti aime se faire prier, surtout par ceux qui reviennent de loin. Ce n'était pas le genre d'Henri Queffélec de toquer deux fois aux portes. Les regrets, c'est l'Académie qui doit les avoir, pas lui. La Coupole n'est pas un endroit pour les Publicains de son espèce. De plus, aucun hublot n'y ouvre sur le large, à peine sur le ciel. Le vrai domaine d'Henri Queffélec, c'est le vent quand on doit, pour s'y tenir debout, marcher penché ; c'est le large, où c'en est fini, il le dit quelque part avec délivrance, "des ruelles, des maisons, des racontars". »

29. Il a cinq petits-enfants : Dominique et Clémence, filles d'Hervé, Gaspard et Arthur, fils d'Anne, Léonore, fille de Yann et de la grande concertiste Brigitte Engerer.

lui reste que deux années à vivre, mais cet auteur fécond trouve encore le temps et la force de publier quatre livres qui résument à eux seuls toute sa vie et son œuvre : *Aimer les îles bretonnes* (1991) résonne comme un dernier hommage rendu à ses chères îles armoricaines ; *Convoi pour Oslo* (1991) résume dans ses pages dramatiques l'attachement indéfectible au monde scandinave ; *Mon beau navire, ô ma mémoire !* (posthume, 1992) se présente comme une ultime introspection poétique à travers un titre emprunté à Apollinaire ; *Brest* (posthume, 1992) devient un temps perdu et enfin retrouvé, après une longue souffrance issue de la guerre, dans une nostalgie proustienne.

« Le destin a voulu que cinq cents ans après que Christophe Colomb partit à la découverte d'un nouveau monde, Henri Queffélec nous quittât pour un autre monde où le temps, à l'image de la mer, ne se mesure plus³⁰. » « [...] Le 13 janvier, au cours de l'après-midi passée chez sa fille Anne, entouré de ses deux petits-fils, il eut un malaise d'origine cardiaque. Il mourut au cours de la nuit qui suivit, dans la clinique de Maisons-Laffitte où on l'avait transporté et où il avait paru tout à fait hors de danger³¹. » La cérémonie funèbre fut célébrée le 17 janvier 1992, jour-anniversaire de la naissance d'Anne, à l'église Saint-Pierre-de-Montrouge, place d'Alésia. Le corps d'Henri Queffélec fut ensuite inhumé dans le cimetière de Montrouge, tout près de la porte d'Orléans. Il a désormais la réponse à la question qu'il se posait sérieusement au crépuscule de son existence : « Pour prêt, je suis prêt... Quand même, monsieur le recteur, là-haut, de l'autre côté, est-ce qu'il y aura des îles³² ? ».

William Smith a rédigé une synthèse lumineuse³³ sur l'*homo queffelecus*, à la fois honnête homme du XX^e siècle, homme de bonne volonté et homme dont Dieu a besoin. Ses remarques éclairent d'un jour nouveau les héros littéraires et leur créateur. Si l'on abonde dans son sens, il nous faut ramener la foi au concept judéo-chrétien du « shalom » (paix, harmonie), dans une triple acception. Le « shalom » personnel permet à chaque individu de se connaître soi-même : « La vie de chaque homme n'est pas un fragment de terre familiale, indissolublement lié à la glèbe commune, soumis aux mêmes secousses et aux mêmes intempéries que les mottes voisines, la vie d'un homme est une île lointaine, où l'on n'accède qu'après une traversée, plus ou moins périlleuse³⁴. » Cette connaissance doit nécessairement précéder le « shalom » communautaire : « Au cours de sa longue carrière d'écrivain, plusieurs critiques qualifièrent Henri Queffélec d'unanimiste. À mon avis, c'est se méprendre sur le sens réel de son œuvre et de sa foi. Dans l'œuvre de Jules Romains, la vie collective prend beaucoup plus de réalité que la vie individuelle [...]. Par contre, la vision d'Henri Queffélec insiste sur l'unité personnelle comme condition préalable essentielle de toute unité communautaire³⁵. » Enfin, l'édifice se cimente naturellement de lui-même par le « shalom » cosmique : « Comment l'homme peut-il s'intégrer pleinement dans la communauté humaine, dans la création entière qu'illumine la présence de Dieu ? Selon Queffélec, si l'homme parvient à se mettre en contact avec les forces cosmiques, et notamment avec la mer, il viendra à apprécier son rôle dans l'univers

30. É. AUPHAN, « Henri Queffélec : Un royaume sur la mer », art. cité, p. 101.

31. Y. LA PRAIRIE, *Henri Queffélec*, op. cit., p. 148.

32. H. QUEFFÉLEC, *Aimer les îles bretonnes* (postface), Rennes, 1991, p. 127.

33. W. B. SMITH, « Henri Queffélec : La foi d'un homme », art. cité, p. 35 à 61.

34. H. QUEFFÉLEC, *Un recteur de l'île de Sein*, rééd., Paris, 1982, p. 71.

35. W. B. SMITH, « Henri Queffélec : La foi d'un homme », art. cité, p. 47.

et ressentira la présence de Dieu³⁶. » C'est parce que Queffélec s'est efforcé tout au long de sa vie de respecter ce triple « shalom » qu'il a pu rendre avec autant d'exactitude les joies et les peines, les doutes et les aspirations du pêcheur, du marin, du prêtre, du bâtisseur de phare ou de la veuve, le long des côtes et des îles de Bretagne. Le « grand Keff » n'est pas tombé dans le piège de l'intellectualisme parisien : toujours, il a su se faire petit pour regarder, écouter, respirer et raconter.

L'écrivain des îles, ou l'œuvre au blanc

Ce titre est un clin d'œil au livre de Marguerite Yourcenar, le blanc de l'écume marine valant bien le noir des recherches alchimiques³⁷. Après avoir évoqué la vie de Queffélec, je présenterai les principaux de ses romans « historico-insulaires », en suivant le fil des siècles plutôt que le cours des îles. Je mettrai toujours en parallèle les faits historiques, à la source de l'inspiration de l'écrivain, et la trame romanesque, issue de son imagination fertile.

Les îles sous l'Ancien Régime et la Révolution

On peut recenser trois romans, à la fois d'une grande qualité littéraire et d'une valeur historique de premier ordre, concernant cette période : *Un recteur de l'île de Sein*³⁸, *Un homme d'Ouessant*³⁹, *La Mouette et la Croix*⁴⁰.

36. W. B. SMITH, « Henri Queffélec : La foi d'un homme », art. cité, p. 52.

37. M. YOURCENAR, *L'Œuvre au noir*, Paris, 1968. Le livre retrace la vie d'un personnage fictif, Zénon, médecin, alchimiste, philosophe, dans les années 1510-1569.

38. Paris, 1944, rééd. 1965, 1982, 1994, 1994, 1997 et 2005.

39. Paris, 1953, rééd. 1968, 1974 et 2005.

40. Paris, 1969, rééd. 1969 et 2005.

Un recteur de l'île de Sein

L'arrière-plan historique

Le sacristain Thomas Gourvennec est la transposition romanesque de François Guilcher, dit Le Su, qui est né vers 1580 et mort en 1648. Devant la vacance de la cure de Sein, Charles du Liscouët, évêque de Cornouaille de 1582 à 1614, envoie dans l'île le missionnaire Michel Le Nobletz en 1613. Ce dernier remarque le jeune sacristain qui, en l'absence de prêtre officiel, devient peu à peu « recteur de l'île de Sein ». En 1641, quand les pères Maunoir et Bernard débarquent dans l'île, ils y trouvent une communauté chrétienne solide, vivante et saine. En dépit du droit canon qui interdit d'affecter un prêtre dans sa paroisse d'origine, François Guilcher est finalement ordonné prêtre au début de 1642. La continuité presbytérale est désormais rétablie à Sein et subsiste jusqu'en 1989. Aujourd'hui, une plaque commémorative sur le café « Chez Bruno », quai des Français-Libres, rappelle qu'ici a vécu François Guilcher. Et la place de l'église se nomme désormais la place François-Le-Su.

L'histoire a été racontée à Henri Queffélec en décembre 1937, lors de son séjour dans l'île, par l'abbé Jean-Louis Guillermin, recteur de Sein de 1937 à 1944, qui joua un rôle essentiel dans l'enrôlement des Sénans sous le drapeau de la France libre en juin 1940. On en trouve déjà trace dans *Amice du Guermeur* d'Hippolyte Violeau en 1853. Queffélec souhaite réagir face à l'idée de décadence française développée par Lucien Rebatet dans *Les Décombres* en 1942. Le personnage du « sacristain-recteur » lui revient alors en mémoire.

La trame romanesque

En 1944, la publication d'*Un recteur de l'île de Sein* plante un décor neuf dans le paysage littéraire français, en rompant avec le pessimisme des années sombres et en préparant le renouveau de l'après-guerre. Ainsi que nous l'avons vu, Henri Queffélec n'était

plus le jeune khâgneux en rupture d'Action française, indifférent à la politique, des années 1927-1929. Influencé de longue date par le personnalisme d'Emmanuel Mounier, il était aussi acquis depuis peu aux théories unanimistes de Jules Romains. Ce ralliement de Queffélec à la philosophie unanime ne pouvait que l'opposer violemment aux théories de la décadence nationale. Il restait persuadé qu'en dépit de certains reculs momentanés, de retours de flamme de la barbarie, toutes les sociétés sont en perpétuel progrès, le monde étant rempli d'« hommes de bonne volonté ».

À l'appui de cette thèse, il choisit l'exemple de l'île de Sein, qui l'a subjugué lors de son séjour de 1937. Si la foi perdure en ce lieu déshérité, c'est que l'homme ne doit pas perdre confiance en son avenir. Nous avons déjà évoqué la « révélation sénane » qui marque profondément l'écrivain. Il retient de ses longs entretiens avec l'abbé Guillermin, recteur de Sein avant et pendant la guerre, l'histoire de François Guilcher. De même que Bernanos avait « tenu son saint » avec le pauvre curé de Lumbres, dans le Boulonnais, personnage central de *Sous le soleil de Satan*, Queffélec tenait son héros avec la figure de François Le Su, « prêtre par intérim » de la paroisse sénane. Il se lance alors dans un tableau vivant de l'île sous l'Ancien Régime.

Les personnages n'ont pas de véritable réalité historique. L'aventure du vrai « recteur de l'île de Sein » dans la première moitié du XVIII^e siècle ne sert que de point de départ à des ramifications purement romanesques. Queffélec baptise son sacristain Thomas Gourvennec, et réutilise le patronyme du recteur qu'il a rencontré pour nommer le « rival de Thomas », François Guillermin. Le roman nous montre une communauté chrétienne sénane qui, depuis le départ de son recteur et la vacance de la cure, se trouve dans le plus grand désarroi et se sent délaissée par l'Église de Quimper, voire par le continent

tout entier⁴¹. Dans ce contexte d'abandon, le sacristain, un homme pieux, respecté pour sa vie digne, peut-être relativement instruit (il sait lire...), est amené presque malgré lui, sous la pression des éliens ses semblables, à prendre en main les destinées de la paroisse. Pour les Sénans, l'affaire se résume au problème assez trivial du commandement d'une barque de pêche dont le patron serait tombé à la mer. Élu *a populo*, mais non investi canoniquement, Thomas va donc suppléer le pasteur absent en accomplissant les actes les plus ordinaires du culte. Il baptise les nouveau-nés, célèbre mariages et funérailles. Emporté par la logique du personnage dont il joue le rôle, sans doute gratifié de ce que le chrétien Queffélec eût appelé des « grâces d'état », il s'acquitte avec humilité de sa lourde tâche. Une tâche qui l'effraie en même temps qu'elle l'exalte. Mais le service de Dieu lui commande de se dévouer à ses frères, insensiblement devenus ses paroissiens. Après le « suicide » de la mère Le Berre (en fait poussée à la mer par son fils René), Thomas sent que la foi ilienne vacille et pense qu'il faut « provoquer la grâce de Dieu⁴² » : il franchit donc l'étape ultime en célébrant l'eucharistie et en entendant ses coreligionnaires en confession. Pour les Sénans, plus rien ne distingue dès lors Thomas d'un recteur véritable, si ce n'est le fait qu'ils l'ont choisi eux-mêmes. L'ancien sacristain réussit ainsi à maintenir vivantes la parole de Dieu et la vie spirituelle dans l'île. Persuadé finalement qu'il se trouve investi

41. Le dernier recteur, M. Pennanéach, est retourné sur le continent après avoir accompli dix années de « mission » à Sein. Envoyé dans l'île par son évêque pour expier quelque faute, il ne s'imaginait pas à son arrivée que l'apostolat insulaire fût aussi difficile. Il lui a fallu lutter contre les éléments naturels, la tentation du paganisme, les pratiques des naufrageurs, peu compatibles avec la charité chrétienne, la force d'une communauté silencieuse et soudée quand l'avenir de l'île est en jeu. Il estime donc « avoir fait son temps » et envisage sans amertume son retour dans le monde « civilisé ».

42. *Un recteur...*, op. cit., p. 143.

d'une mission divine, il résiste aux tentations de l'orgueil et des femmes et pratique le pardon des offenses. C'est ainsi qu'il célèbre les obsèques de son adversaire déclaré François Guillerme qui s'est donné la mort et que le recteur de Lescoff, l'abbé Kerhervé, aurait voulu faire inhumer dans le cimetière des pestiférés.

François représente l'antithèse parfaite de Thomas. C'est un gaillard vigoureux, sans doute un peu moins pauvre que les autres îliens, quelque peu enrichi par ses pillages d'épaves (les principes moraux ne l'étouffent pas), redouté de beaucoup d'hommes pour sa force, peut-être admiré des filles : il fait figure de « coq de village » et représente un contre-pouvoir, celui de la puissance et de la gloire (ou plutôt des glorioles périssables de ce monde qui passe) par rapport au frêle gardien de l'église, dépositaire des valeurs de l'esprit. Le roman nous fait assister à la confrontation d'une autorité spirituelle fondée sur la compréhension et l'amour du prochain et d'un pouvoir physique fondé sur la force et la crainte. Pourtant, François et Thomas éprouvent l'un pour l'autre une sorte d'admiration, chacun enviant chez l'autre les qualités qui lui manquent. François reconnaît la sagesse de Thomas, et ce dernier rend hommage au courage de François.

Mais pendant que l'île vit en « autarcie spirituelle », des rumeurs courent sur le continent : les gens de la terre ferme, prompts à stigmatiser le paganisme insulaire, ne l'entendent pas de cette oreille. Après bien des péripéties, tout prend fin avec l'ordination sacerdotale de Thomas, désormais titulaire en droit de la paroisse qu'il dirige en fait depuis longtemps. Henri Queffélec est familier des tempêtes de l'Atlantique. Analyste précis des éléments naturels, il est aussi un extraordinaire sondeur des âmes. Dans *Un recteur de l'île de Sein*, il nous propose une

véritable « tempête sous un crâne⁴³ ». Mais alors que l'archidiacre Claude Frolo dans *Notre-Dame-de-Paris* se laissait séduire par le Mal, le sacristain Thomas Gourvennec marche vers le Bien : là réside toute la différence entre le personnage hugolien et le héros queffélecien.

Je soulignerai seulement quelques anachronismes de détail, que Queffélec lui-même a fort humblement reconnus et qui n'enlèvent rien à la portée générale de l'œuvre. Les allusions nombreuses aux « diables rouges » de la pointe du Raz situeraient historiquement le livre à une époque plus tardive, postérieure en tout cas à la révolte des Bonnets Rouges qui éclate en Bretagne en 1675. Le cimetière des pestiférés, où le recteur de Lescoff aurait voulu faire inhumer Guillerme, le suicidé, ne date que de 1849. Situé sur la route du phare, proche de l'endroit où a été élevé le monument aux Sénans libres, il servait à inhumer les cholériques, tuberculeux, varioliques et autres victimes d'épidémies. Avec les progrès rapides de la médecine dans la première moitié du XX^e siècle, il perd peu à peu sa raison d'être et est définitivement désaffecté dans les années cinquante. Queffélec parle également de la coiffe noire des veuves (la *jibilenn*), mais celle-ci n'apparaît dans l'île qu'au moment de l'épidémie de choléra de 1886. Enfin, il se trompe quand il parle des menhirs appelés les *Causeurs* devant l'église, car l'église actuelle qui se trouve à côté des deux pierres ne date que de 1902. Auparavant, elle était située à l'emplacement de la mairie actuelle, attenante au presbytère.

Le film *Dieu a besoin des hommes* de Jean Delannoy (1950), avec Pierre Fresnay, Madeleine Robinson et Daniel Gélin, s'est heurté aux mêmes obstacles. Les premiers extérieurs ont été tournés à Sein du 1^{er} au

43. Titre d'un chapitre de *Notre-Dame de Paris* de Victor Hugo. Il est intéressant de noter que les deux romans ont été portés à l'écran par Jean Delannoy à six années d'intervalle.



Fig. 5. – Affiche du film *Dieu a besoin des hommes*.

15 septembre 1949. Très vite s'est posé le problème du phare de l'île, mis en service en 1837. Pour pallier cet inconvénient, les auteurs ont décidé de situer l'action non pas au XVII^e ni au XVIII^e siècle, mais en 1850. En réglant cette question par une transposition temporelle, ils n'aplanissent pas pour autant toutes les difficultés. D'une part, l'anachronisme des coiffes noires et de la nouvelle église persiste. D'autre part, la sauvagerie insulaire qui traverse le roman « passe mal » au XIX^e siècle, époque où l'île inspire plus de pitié que de terreur et où se profile déjà à l'horizon l'épopée de la construction du phare d'Ar-Men (elle débute en 1867). Cela explique en partie les réactions hostiles que le film déclenche dans l'île (il ne faut pas pour autant oublier que le livre lui-même n'a pas reçu un accueil triomphal, loin s'en faut). Il n'en est

pas moins un grand succès public et obtient le Lion d'argent et le Grand prix de l'Office catholique du cinéma au festival de Venise.

Un homme d'Ouessant

L'arrière-plan historique

La datation est cette fois-ci très précise. Nous sommes en 1783, alors que la guerre d'Indépendance américaine vient de prendre fin. Rousseau et Voltaire sont morts cinq ans plus tôt. Ils ont laissé une postérité intellectuelle immense. Diderot et Condorcet ont pris la relève et les idées nouvelles se propagent à travers le royaume de France, sous le règne de Louis XVI. Par ses marins revenus des campagnes d'Amérique, Ouessant s'ouvre sur le monde des révolutions à venir. Avec la minutie dont il est coutumier, Queffélec dépeint de façon réaliste la société ouessantine des dernières années de l'Ancien Régime. « La guerre d'Amérique [...] avait dépeuplé l'île. Des hommes hardis, vigoureux et fidèles, que la marine avait prélevés pour ses équipages, un grand nombre n'étaient pas revenus [...]. À sa spécialité des moutons noirs, Ouessant, désormais, en joignait une autre : les veuves de matelots, le tiers-ordre des sœurs de l'Infélicité Marine [...]. Presque toutes les maisons pleuraient un mort sans sépulture, époux, fils, père, gendre [...]. Six années pleines, à la dernière fête de la Vierge, qu'Augustin Méar était parti de l'autre côté de la mer chercher le boulet qui lui romprait la tête ! Quatre années à la future Saint-Jean que son parrain, le vieux Lhostis de Kernenen, avait porté au cimetière sa petite *proella*⁴⁴ ! »

44. *Un homme d'Ouessant*, p. 10, 11 et 29. Il convient de dire ici un mot de la pratique ouessantine de « l'enterrement fictif ». Le rituel de la *proella* est attesté dès le XVIII^e siècle. Il consistait à remplacer le corps absent par une petite croix de cire ou d'osier. Le mot peut provenir du breton *bro ella* (retour de l'âme au pays), mais certains y voient le premier mot déformé d'une prière latine, *Pro illa anima*. Au fil du temps s'élabore

La trame romanesque

Dans *Un homme d'Ouessant* comme dans *Un recteur de l'île de Sein*, le personnage central est un homme. Laurent Brenterch, connu sous le surnom de *Miserere*, est un « Américain », qualificatif sous lequel on désigne les matelots vétérans de la guerre d'Indépendance américaine. Riche de l'expérience de ses voyages, il cherche à améliorer les rendements des maigres cultures ouessantines : il donne l'exemple en plantant des pommes

une dramaturgie funèbre qui trouve sa forme achevée au début du XX^e siècle. L'annonce du décès était en général faite au syndic des gens de mer ou au maire qui prévenait immédiatement un parent du défunt, oncle ou parrain. Celui-ci se chargeait d'annoncer le décès à la parentèle. Ce n'est qu'à la nuit tombée, après être allés quérir à l'église la croix d'argent et avoir fait confectionner la *proella*, que parents, amis et voisins se rendaient par groupes en disant des prières chez la mère ou la veuve à qui l'on annonçait simplement : « Il y a *proella* chez toi ce soir. » Pendant ce temps, des voisins disposaient la *proella* sur deux *koricher* (pièce d'étamine rectangulaire entrant dans la composition de la coiffe) posés en croix sur la table du *penn brao* (« belle extrémité », côté de la maison réservé aux cérémonies), recouverte d'un drap blanc. Une soucoupe d'eau bénite, un rameau au pied de la croix de cire, la croix d'argent à l'autre bout de la table, deux bougies de part et d'autre et une photographie du défunt constituaient le décor funèbre. Une sœur tertiaire du Carmel commençait alors la veillée. Le lendemain, le parrain du défunt portait dans la paume de ses mains en procession jusqu'à l'église la *proella* que l'on déposait à l'issue de l'office dans une urne près de l'autel de Saint-Joseph. Dans *Finis Terrae*, écrit en 1957 (avec une préface d'H. Queffélec), Jean Chièze précise : « À la prochaine mission, toutes ces petites croix de l'urne rejoindront au cimetière, en un petit monument de granit, celles, nombreuses, qui y sont déjà. Sur ce caveau est gravée l'inscription suivante : "Ici nous déposons les croix de *proella* en mémoire de nos marins qui meurent loin de leur pays dans les guerres, les maladies et les naufrages". À Molène, il n'y a pas de croix de cire et pas de monument au cimetière. » Le petit caveau existe toujours, et l'épithaphe est toujours lisible. Mais le rituel a peu à peu disparu au début des années soixante, avec le déclin irrésistible de la marine marchande et le coup fatal porté aux veillées populaires par la télévision. La dernière cérémonie de *proella* a eu lieu en 1962. Pour plus de précisions, on peut se reporter aux travaux de Françoise Péron (notamment *Ouessant, l'île sentinelle*, Brest-Paris, 1985, rééd. augmentée, Douarnenez, 1997).

de terre dans son lopin du Clos-l'Évêque. Dans sa chaloupe, il a remonté la rivière de Châteaulin pour gagner le manoir d'un gentilhomme, un compagnon d'armes qu'il a secouru dans la Chesapeake. Cet officier retiré du service lui fournit des semences ainsi que du bois de chauffe et de charpente pour les Ouessantins. Mais Laurent, qui héberge le matelot Jean Scouarnec, se comporte en célibataire endurci, une attitude qui compromet l'avenir démographique d'une île où la surpopulation féminine atteint un seuil critique. Chapitré par le recteur, M. Hamon, menacé d'être mis au ban de la communauté, il se plie après mûre réflexion au sort commun et finit par céder aux avances matrimoniales de sa voisine Françoise Méar, une veuve chargée de famille. Le roman débute par ces phrases puissantes :

« L'île où tu es né, c'est là que tu dois vivre. On peut t'obliger à partir, il faudra que tu reviennes. L'eau de ton baptême a été fournie par le ciel au-dessus de ces falaises et, durant que ta mère te portait, les voilà ces brisants qui ont plusieurs fois soutenu le choc de la tempête, ces rochers, ces herbes rases sur lesquels a glissé la brume. Respire : ne reconnais-tu pas l'odeur de cet air ? Marche : la peau de tes pieds a-t-elle oublié ce sol ? Contemple : y a-t-il parmi ces moutons une bête étrangère qui ne sache pas se protéger du vent ? Écoute : le hennissement des chevaux, la chanson des moulins, la clameur des vagues de la marée montante, ne sont-ils plus les mêmes ? Ne dis rien. Des enfants nés de ta chair courront aussi dans les limites de cet espace et, lorsque les enfants de tes enfants commenceront de songer au mariage, toi tu seras allé dormir dans une de ces vieilles tombes. Les forêts américaines, les rivières américaines, les montagnes américaines, laisse tout cela sur le vaisseau du roi avec les armes et la poudre. L'homme ne doit pas employer des mots que ses parents ne puissent comprendre. Tu as fait la guerre, navigué sur les océans, fort bien : calefutre-toi dans cet horizon qui t'attend avec les mille repères lente-

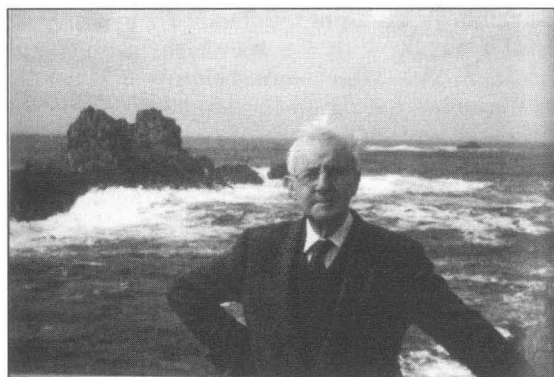


Fig. 6. – À Ouessant en 1990.
Cliché J.-M. Malgorn.

ment choisis par tes yeux. Les hauteurs de la mâture, le roulis dans l'entrepont, oubliés. Que les us et coutumes d'une île qui existait avant les premières escadres t'enveloppent. Grande et admirable, c'est ainsi que tu la verras désormais, dans sa misère et dans sa solitude » (p. 5-6).

Ainsi *Miserere* consent finalement à prendre la place qui lui revient dans la communauté insulaire ancestrale : il rappelle en cela Thomas Gourvennec (comme ce dernier, il sait lire). Mais il s'identifie aussi à François Guillerm lorsque, par une mémorable nuit d'équinoxe, l'*Arthémise*, barque pansue de Nantes ou de Bordeaux, lourde de denrées pour les hanses, dérivant dans le Fromveur, est drossée sur les récifs d'Ouessant⁴⁵. Sans se disperser en vaines spéculations, *Miserere* conduit les îliens vers le navire en perdition coulant bas et déjà abandonné par son équipage. Il s'agit d'arracher aux vagues et aux courants le plus de richesses que l'on pourra en trompant la vigilance du surveillant des bris,

45. Queffélec s'est vraisemblablement inspiré d'un naufrage véritable survenu dans les eaux molénaïses en 1779, celui de la frégate anglaise l'*Aréthuse* : entre l'événement historique et le récit de fiction, on relève en effet une troublante similitude dans le nom du navire, le lieu, la date et les circonstances de la catastrophe.

Simon Fourn, et celle des Molénaï, toujours aux aguets. Mais le garde-côte est l'époux d'une Ouessantine qui, par solidarité avec les siens, lui a administré une tisane soporifique. De son côté, le recteur, conscience morale de l'île, s'est assoupi sur son bréviaire (il recevra d'ailleurs une part du butin sans l'avoir sollicitée). Les Molénaï ont repéré le bâtiment en dérive, mais le canot qu'ils ont poussé à la mer pique encore du nez dans les lointains. Voyant la partie perdue, ils se résignent à virer de bord. Les Ouessantins peuvent vaquer en paix à leur activité de repêchage. Les différends particuliers entre îliens sont oubliés au profit de l'intérêt général. Dictée par l'instinct de conservation, la communion des hommes et des femmes tendus vers un même but représente un des temps forts de la sociabilité insulaire.

Avec Laurent Brenterch, Queffélec a composé une personnalité ambiguë. Cet ancien de la « Royale » est solidaire de tous les gens de mer pour lesquels il éprouve un sentiment de fraternité. Il lui arrive de servir de pratique aux navires en difficulté dans les chenaux du Four et de la Helle. Ayant aperçu au large un brick qui louvoie péniblement et a hissé la flamme à losange bleu (la lettre S) pour demander un pilote, il répond : « J'arrive. » Mais il ne peut ignorer l'aubaine que représente un naufrage pour la communauté ouessantine, qui vit alors dans le dénuement le plus extrême. « Fais que leur bateau contienne beaucoup de choses et qu'on puisse les attraper [...]. Fais que la mer ne gâte pas la farine et que les courants n'emportent rien sur Molène » (p. 163 et 164). Chrétien sincère, il pense que nourrir les affamés est simplement un devoir de charité. Son esprit s'insurge contre les rigueurs administratives et il reste sourd à toute autre logique que la sienne. Son discours plonge sans doute le recteur Hamon dans la plus grande perplexité. « Vous interdisez les épaves et vous voulez qu'on se marie ? Y a pas de raison. Les chrétiens n'ont pas été mis sur

la terre pour manger des cailloux et boire de l'eau salée » (p. 47).

La Mouette et la Croix

L'arrière-plan historique

Le recteur Jacques Andro est la transposition romanesque de l'abbé Marion, prêtre réfractaire d'Hoëdic sous la Révolution. Celui-ci desservait la petite île pendant trente-quatre ans (de 1786 à 1820), prenant également Houat sous sa responsabilité quand cette dernière paroisse restait vacante. « Seigneur tout-puissant » de son petit royaume, il faisait vraiment figure d'un *Lord of the isles* descendu des Hébrides. Henri Queffélec effectue plusieurs séjours à Hoëdic dans les années cinquante. Il a des entretiens avec Jean-François Marie Rio, recteur de l'île de 1954 à 1960, qui lui montre les quelques archives du presbytère et évoque son prédécesseur de la période révolutionnaire. Le personnage réel séduit le romancier, qui fait de lui un de ses grands héros.

La trame romanesque

Dans le roman, histoire et fiction s'entremêlent sans cesse. Une fois de plus, le récit repose entièrement sur un personnage masculin. C'est d'ailleurs le cas dans la plupart des œuvres de Queffélec, qui pouvait sans doute projeter plus facilement ses doutes et ses espoirs sur des compositions à tendance autobiographique. Comme toutes les créations romanesques de l'écrivain, Jacques Andro est un personnage complexe et attachant. L'homme a 26 ans en 1788. En 1790, il n'est plus recteur en titre d'Hoëdic, puisque la charge a été supprimée par la Constitution civile du clergé⁴⁶. Ancien moine bénédictin

de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys, il s'est trouvé rendu à la vie séculière par la suppression des vœux monastiques (décret de la Constituante du 13 février 1790). Mais cet homme profondément religieux est scandalisé par les campagnes de déchristianisation lancées par la Convention montagnarde. Il entend rester prêtre avant tout, et c'est ainsi qu'ayant rejoint les rangs du clergé réfractaire il est devenu desservant d'Hoëdic. Le voici donc responsable de la petite théocratie insulaire. Celle-ci n'a pas encore reçu sa constitution écrite (la « Charte d'Hoëdic », texte inédit et original qui régit les us et coutumes des habitants de l'île, ne fut rédigée qu'en 1822 de la main même du recteur), mais il ne commet aucun abus de pouvoir. À travers lui, Queffélec réhabilite l'image de beaucoup de ces prêtres non jureurs qui n'étaient nullement des suppôts de l'obscurantisme et de l'arriération⁴⁷. Jacques Andro ne répugne à aucun changement qui pourrait améliorer les conditions de vie de ses paroissiens. On le classerait aujourd'hui parmi les prêtres progressistes. Pénétré de l'esprit des Lumières, d'un niveau de culture très supérieur à celui de la moyenne de ses confrères du clergé diocésain (dans la tradition des fils de saint Benoît), il incarne pour Queffélec l'idéal de l'« honnête homme » de l'époque moderne. Ce prêtre qui a su conquérir le cœur de ses ouailles doit sans cesse déjouer les recherches lancées contre lui par les comités de surveillance de Palais, de Quiberon et de Sarzeau. Il n'y parvient que grâce aux ruses inventées par ses paroissiens.

À cette époque comme par le passé, la petite île (appelée par le romancier Loadic) est livrée sans défense aux incursions anglai-

46. La Constitution civile avait considérablement réduit le nombre des cures, et à cette fin avaient été supprimées de nombreuses petites paroisses de village pour ne laisser que les plus importantes, parfois de l'étendue d'un canton. Houat et Hoëdic n'étaient plus que des succursales de la paroisse de Palais, à Belle-Ile.

47. Les travaux de Bernard Plongeron (notamment *La Vie quotidienne du clergé français au XVIII^e siècle*, Paris, 1989) ont fait apparaître que les prêtres réfractaires faisaient dans l'ensemble preuve de plus de tolérance, notamment à l'égard des protestants et des israélites, que leurs confrères constitutionnels, qui avaient pourtant adhéré aux principes de 1789.

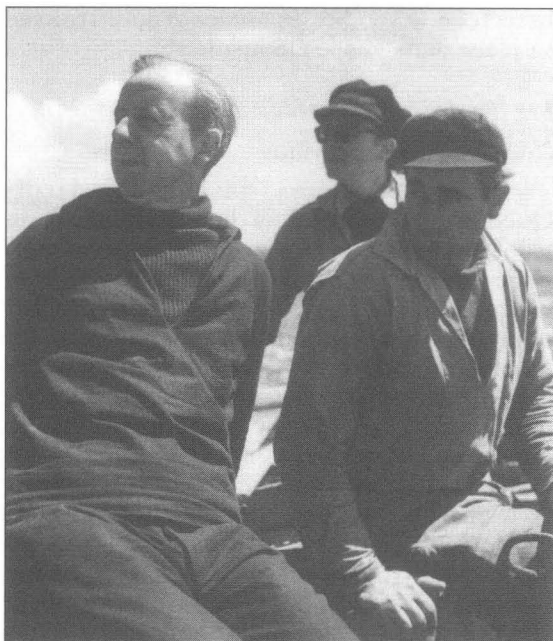


Fig. 7. – Au large d'Hoëdic.
Cliché collection J. Boulas.

ses. Le continent semble lui valoir plus de maux que de bienfaits. On éprouve donc quelque peine à suivre l'auteur quand il évoque le bonheur primordial dans lequel auraient vécu les insulaires avant la Révolution. Queffélec semble avoir sacrifié au mythe rousseauiste du « bon sauvage », peut-être pour se rapprocher du genre utopiste en vogue dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Bernardin de Saint-Pierre venait de triompher avec *Paul et Virginie*⁴⁸, et Billardon de Sauvigny avait transformé Ouessant en « île idéale » dans *L'Innocence du premier âge en France*⁴⁹.

48. L'ouvrage paraît en 1788. L'action est située à l'île Maurice.

49. L'ouvrage paraît en 1768. L'auteur, Edme-Louis Billardon de Sauvigny (La Rochelle, 1736-Paris, 1812), conquis par les idées de Rousseau, devient un fervent partisan de la philosophie des Lumières.

À la lecture de l'ouvrage, on acquiert rapidement la certitude que son auteur connaît bien les lieux qu'il décrit. Les informations précises fournies sur les îles qu'il choisit contribuent grandement à la crédibilité des fictions de Queffélec. Si le lecteur connaît au préalable l'île en question, il prend plaisir à retrouver ses points de repère. Si, au contraire, il la découvre après avoir lu une narration s'y rapportant, il donne une importance particulière aux endroits qu'il a imaginés. Ainsi, à Hoëdic, en remontant du port de la Croix vers le bourg, on longe les marécages qui bordent l'étang : instinctivement, on cherche alors l'ombre légère de Jacques Andro, dissimulé dans les roseaux...

Les îles au XIX^e siècle

On peut, pour cette période, recenser deux romans qui tiennent véritablement le lecteur en haleine : *Un feu s'allume sur la mer*⁵⁰ et *Les Îles de la Miséricorde*⁵¹

Un feu s'allume sur la mer

L'arrière-plan historique

Passionné par la construction des phares de mer, Henri Queffélec entreprend de raconter celle du phare d'Ar-Men, dans la chaussée de Sein, entre 1867 et 1881. Il témoigne ainsi de son attachement à la petite île, qui lui a inspiré son roman le plus célèbre, et de ses qualités de narrateur, quand il s'agit de rendre par des mots l'héroïsme des hommes. Un siècle plus tard, il reste admiratif devant les ingénieurs et les ouvriers qui ont réussi à élever un phare de 35 m sur un rocher de 100 m². Une fois de plus, l'écrivain se fait historien pour rappeler la précarité de l'existence des îliens. Ainsi, il cite une lettre du maire de Sein adressée au préfet du Finistère le 8 avril 1856 : « Je viens vous annoncer avec douleur

50. Paris, 1956, rééd. 1977, 1993, 2001.

51. Paris, 1974, rééd. 1996 et 2005.

qu'une partie de ma commune a été submergée par la mer dans la grande marée le 7 du courant » (p. 116). Et il rappelle qu'« en ce temps-là, 1865 fut pour les îliens une année terrible » (p. 13), et qu'il est courant de perdre ici « trois enfants en bas âge, un grand fils enlevé par une épidémie, une grande fille [...] enlevée par un accouchement » (p. 92).

La trame romanesque

Le personnage central est le phare d'Ar-Men. Autour de lui s'organisent deux intrigues qui s'entrecroisent : l'une décrit les angoisses des pouvoirs publics quant à l'achèvement du phare, l'autre dépeint la vie quotidienne des Sénans. Entre les deux, le lien est fait par un jeune marin-pêcheur, Alain Le Gonidec, embarqué à bord de la *Jeune-Adèle*, commandée par le patron Matthieu Louarn. Quand Alain est sauvé par Pierre Guivarch, un maçon de la pointe du Raz, c'est tout l'antagonisme séculaire entre Sein et le Cap-Sizun qui s'écroule d'un coup. Comme pour balayer les objections qui lui avaient été faites à propos des « sauvages » de son premier roman, Queffélec réhabilite complètement les Sénans. Ce ne sont pas des naufrageurs⁵², mais tout le contraire, de courageux sauveteurs⁵³.

Queffélec a encore peu étudié les pêcheurs quand il imagine son personnage : Thomas Gourvennec symbolise l'Église, Laurent Brenterch la marine ; Alain Le Gonidec résume les conditions et les traditions de la pêche côtière dans les îles. Le jeune homme a fait son service militaire sur les bateaux de guerre, et revient à Sein avide de bousculer la hiérarchie. Il comprend petit à petit qu'il doit respecter les pouvoirs établis (le maire,

le recteur, le syndic, les anciens) pour trouver sa place dans la société insulaire.

Les Îles de la Miséricorde

L'arrière-plan historique

Dans les années soixante-dix, Henri Queffélec entreprend la composition d'une trilogie consacrée à l'archipel d'Ouessant. Paru en 1974, *Les Îles de la Miséricorde* en constitue le premier volet. L'auteur part d'une tragédie authentique, le naufrage du *Drummond Castle* le 16 juin 1896. Ce paquebot appartenait à la société de transport maritime *Castle Line*. C'était un bâtiment âgé de quinze ans et jaugeant 3 663 tonneaux. Avec à son bord cent cinq hommes d'équipage et cent quarante-six passagers, il était vraisemblablement chargé de peaux et se rendait de Capetown à Londres. Sous une forme romancée, Charles Le Goffic s'était déjà emparé de la catastrophe dans *Les Pierres Vertes*, paru en 1931, où le paquebot devenait pour la circonstance le *Richmond Castle*. Mais tandis que, pour *Un recteur de l'île de Sein*, les patronymes et les dates avaient été modifiés, Queffélec conserve ici les noms des acteurs de l'époque (notamment celui du recteur), donnant à son roman une véritable valeur de reportage. Il suit la même démarche dans la suite du triptyque moléno-ouessant, *Le Phare* et *La Lumière enchaînée*.

Le drame, dans sa soudaineté et sa violence, a fortement impressionné les contemporains⁵⁴. Certes, *a posteriori* et malgré la brume, l'erreur de cap commise par le commandant Pierce semble incompréhensible dans son énormité. Mais les ingénieurs du Service des phares et balises prennent néanmoins conscience de l'urgence de baliser l'entrée du Fromveur. Du côté ouessant, c'est le phare de la Jument, bâti de 1904 à 1911 : Henri Queffélec raconte son histoire

52. « Je répète qu'à Sein nous ne vivons pas des naufrages des autres (p. 37). »

53. « Elle n'avait donc pas sauvé en 1777 le vaisseau le *Magnifique*, sauvé et hébergé en 1796 les 800 hommes du *Séduisant*, sauvé le lougre l'*Écureuil*, sauvé le brick anglais *Bellissima* dans une terrible tempête ? » (p. 34-35).

54. Anatole Le Braz donne un compte rendu émouvant du naufrage dans le *Journal des Débats* du 19 juillet 1896.

dans *Le Phare* et *La Lumière enchaînée*. Du côté molénais, le phare de Keréon est édifié de 1907 à 1916.

La catastrophe a également projeté les feux de l'actualité sur la petite île de Molène, jusque-là inconnue de la majorité des Français et même des Bretons. Subitement, preuve éclatante a été donnée au monde entier que les îles de la mer d'Iroise n'étaient plus (si tant est qu'elles l'aient été un jour) le repaire de farouches naufragés ! À des visions de vaches promenant des torches attachées à leurs cornes se sont substituées des images d'humbles chrétiens conduits par l'abbé Guillaume Le Jeune (recteur de 1892 à 1898). Dans l'église de Molène, on peut lire encore aujourd'hui la plaque suivante : « À l'ombre de cette église reposent 29 personnes qui ont péri dans le naufrage du paquebot anglais, le *Drummond Castle*, perdu dans le passage du Fromveur pendant la nuit du 16 juin 1896. En mémoire reconnaissante des soins pieux prodigués par les habitants de l'île Molène aux malheureuses victimes de cette catastrophe, l'horloge de cette église et la citerne avoisinante ont été données par le peuple anglais. » L'hommage rendu par les sujets de la reine Victoria est en effet unanime : à son échelle, il s'inscrit dans le rapprochement franco-britannique du tournant du siècle. L'horloge offerte est de même forme que celle de l'église de Westminster. La citerne (aujourd'hui désaffectée, derrière l'église) comporte vingt-quatre dalles entières et deux demi-dalles (en souvenir des vingt-quatre adultes et des deux enfants enterrés dans un coin particulier du cimetière ; par la suite, trois femmes ont été inhumées parmi les tombes molénaïses ; les autres corps découverts sont ensevelis sur le Ledenez de Molène, par manque de place dans le cimetière communal). L'île reçut du gouvernement de Sa Majesté quatre-vingt-deux médailles en argent et huit mille livres sterling⁵⁵. Les tombes

des naufragés du *Drummond Castle* sont toujours régulièrement fleuries dans le cimetière. Le dimanche 16 juin 1996, cent ans après, Molène a revécu l'événement en inaugurant le musée du *Drummond Castle*.

La trame romanesque

En cette fin de XIX^e siècle, les étrangers imaginent encore « trop facilement les Ouessantins [comme] des sauvages, vivant sous la tente d'épaves et d'œufs de mouettes » (p. 169). Et alors que l'île haute a toujours laissé la pêche à Molène, les touristes sont persuadés qu'« Ouessant est une île sauvage, un repaire de vents et de pluies, absolument pas le lieu pour un voyage de noces. Il ne vit là que de pauvres pêcheurs et les gardiens d'un grand phare » (p. 83). Le livre se lit comme un roman à suspense. Dans la première moitié, on appréhende le drame que l'on sent se profiler. La soirée dansante donnée à bord du paquebot anglais n'en apparaît que plus tragique dans sa futilité. Elle vient célébrer la dernière nuit en mer. La fête se termine vers 22 h 15. À 23 h, comme un assassin ayant préparé son crime avec méthode et incapable d'attendre l'heure fatidique de minuit, les Pierres-Vertes (redoutables têtes de récif à l'ouest de Molène) éventrent le bateau qui coule à pic en quelques minutes. Dans la deuxième moitié du roman, on suit avec anxiété la recherche des disparus par les insulaires de Molène et Ouessant. Les rescapés sont rares (trois personnes sur deux cent cinquante et une embarquées). Nous n'en sommes que plus attentifs au sauvetage de deux hommes d'équipage (Wood et Godbolt)

décernées à la suite du naufrage. Une cérémonie, présidée par l'ambassadeur d'Angleterre, eut lieu à Ouessant et la ville de Brest prêta cinquante drapeaux tricolores pour décorer l'île. Lors d'un lunch à l'hôtel de ville de Brest, le 29 avril 1897, dix-neuf décorations furent remises par l'ambassadeur.

L'écomusée des Phares et Balises, inauguré au phare du Créac'h en 1988, rassemble plusieurs objets provenant du *Drummond Castle*.

55. La *London Gazette*, n° 26 857 du 28 mai 1897, publia la longue liste des Finistériens qui reçurent des médailles

par « Mathieu Masson, le patron de la barque molénaise la *Couronne-de-Marie*, canot à deux mâts non ponté » (p. 207). Parmi les passagers, seul un survivant (Charlie Macquardt) est recueilli par un habitant d'Ouessant. Mathieu Masson, par son patronyme et son métier, rassemble sur sa personne les liens familiaux et les valeurs sociales qui cimentent la société molénaise. Aujourd'hui, le patron de l'hôtel *Kastell an Daol* se nomme Robert Masson⁵⁶.

Les îles au début du XX^e siècle

Deux romans, qui viennent compléter *Les îles de la Miséricorde*, concernent cette période : *Le Phare*⁵⁷ et *La Lumière enchaînée*⁵⁸.

L'arrière-plan historique

Les deux livres constituent les deux parties d'une même histoire, celle du phare de la Jument. Ils viennent clore la trilogie sur Ouessant et Molène (en donnant nettement la priorité à la seconde). Ils présentent ces îles entre 1904 et 1940, et témoignent une fois de plus de l'invincibilité des hommes dans leur acharnement.

Henri Queffélec a effectué au préalable un long travail de collecte d'informations auprès de la direction des Phares et Balises à Brest. Il a tissé des relations amicales avec l'ingénieur René Simon. Dans la postface de *La Lumière enchaînée*, il raconte comment il a été treuillé à la Jument un 1^{er} novembre, pour appréhender de l'intérieur le grandiose

du monument. L'écrivain s'est laissé guider par une réalité qui dépasse la fiction. En 1904, un voyageur, Charles-Eugène Potron, lègue une somme de 400 000 francs-or à l'État pour l'édification d'un phare dans les parages d'Ouessant. Craignant les retards et les attermolements des ministères, il avait assorti sa donation d'une clause qui l'annulait dans le cas où, au bout de sept années, le phare ne serait pas achevé⁵⁹. Nous suivons donc les péripéties qui jalonnent la jeunesse de la Jument : sa mise en fonctionnement le 20 mars 1911, son extinction le 28 décembre 1917, pour cause d'oscillations anormalement fortes, la consolidation de ses fondations dans les années vingt et trente. Nous vivons aussi les tempêtes des mois noirs⁶⁰ et les deuils de la Grande Guerre⁶¹.

59. Il était courant à l'époque que, dans les constructions d'intérêt national, les fonds publics soient substantiellement complétés par des legs privés, presque toujours assortis de clauses spéciales, concernant notamment la dénomination du futur édifice. Queffélec rappelle la donation faite en 1892 par M^{me} de Blocqueville (fille du maréchal Davout, prince d'Eckmühl) pour l'érection d'un feu à la pointe de Penmarc'h, en plein pays bigouden. Achevé en 1897, le phare d'Eckmühl est toujours ouvert au public.

60. « De mémoire de centenaire, jamais les îliens n'ont vécu une période aussi longue de mauvais temps, un automne-hiver, avec une telle absence de soleil, un acharnement aussi continu des suroîts, et voilà maintenant que les gabares et les petits caboteurs étant obligés de désertir Lampaul depuis des mois, l'approvisionnement commence à faire défaut. Le sucre, le café, le tabac, les allumettes. À quoi pense le gouvernement ? Tous les matins, sur la côte, les gens ramassent des épaves. Les phares, hein, ils peuvent en construire, ils ne suppriment jamais les naufrages », *Le Phare*, p. 332. « Les tempêtes de novembre 1915 et de novembre 1916 n'avaient rien laissé à envier à la tempête de décembre 1911 », *ibid.*, p. 362.

61. À Molène, « une cinquantaine de femmes, groupées et comme serrées dans le haut de la nef, côté femmes, récitaient le chapelet en breton. Côté hommes, le désert, un cimetière de bancs. C'était déjà une image de la guerre », *ibid.*, p. 356. À Ouessant, « il faudrait se taire en passant devant chez les Marzin et les Le Cam, ils venaient d'apprendre à leur tour que leurs fils étaient morts », *ibid.*, p. 370.

56. L'hôtel *Kastell an Daol* constitue une escale hors du monde, grâce au calme environnant. Les dix chambres portent toutes le nom d'un des îlots de l'archipel de la Chimère. Queffélec était un familier de l'établissement, dans lequel il occupait toujours « Litiry », la chambre n° 8 au deuxième étage, avec vue sur le Ledenez. Cette chambre avait également la préférence de Martine Charcot, fille du commandant du *Pourquoi-Pas ?*, dont Queffélec retraça le tragique périple dans *Le Grand Départ : Charcot et le Pourquoi-Pas ?*, Paris, 1977.

57. Paris, 1975, rééd. 2005.

58. Paris, 1976, rééd. 2005.

La trame romanesque

Comme le phare d'Ar-Men et le *Drummond Castle*, celui de la Jument, construit dans le suroît d'Ouessant, devient un personnage à part entière. C'est comme « un morceau de sucre piqué droit dans le gosier du Fromveur » (*Le Phare*, p. 316). Mais selon le principe inauguré dans *Un feu s'allume sur la mer*, deux histoires se développent en parallèle : la naissance d'un phare et celle d'un amour. En effet, un pêcheur molénaï, Alain Creignou, fonde un foyer avec la fille d'un agriculteur ouessant, Françoise Mescam. Il doit pour cela vaincre les réticences du père de celle-ci, Francis Mescam, dont le fils aîné Célestin s'est enrôlé dans la marine de guerre et le fils cadet Gildas est parti dans la marine de commerce⁶². Comme Alain Le Gonidec face à Ar-Men, Alain Creignou est subjugué par la Jument. À bord du *Sant-Mikkaël*, il initie son fils François, qui rêve de devenir gardien de phare. Il croit à un pouvoir quasi surnaturel de ces tours de mer qui revivent dès que tombe la nuit ou la brume⁶³. Mais le héros reste fidèle à son île natale. Il ne veut pas s'en éloigner, même pour aller vivre à Ouessant toute proche⁶⁴. C'est donc à Molène que s'installe le jeune ménage⁶⁵.

62. « Ouessant, Molène, hein, ça faisait deux îles très différentes et les habitants de chacune souhaitaient se classer à part. On ne parlait jamais de mariage entre un Ouessantin et une Molénaise, une Ouessantine et un Molénaï », *ibid.*, p. 21.

63. « Cette construction durera jusqu'à ce que la fourmi ait bu la mer et que la tortue ait fait le tour de la terre », *ibid.*, p. 91.

64. Ouessant est semblable à « une peau de mouton desséchée qui se disloque [...], une pieuvre mutilée rejetée par les vagues [...], une feuille d'érable que les pluies et les gels déchirent contre le sol », *ibid.*, p. 100. Le « charme tragique des nuits d'Ouessant (est) mauvais pour le sommeil », *ibid.*, p. 128.

65. « Rien n'est plus beau que le port de Molène et les jeux continuels de la marée sur son visage », *ibid.*, p. 167.

Avec cette trilogie, Queffélec a œuvré à sa manière pour la gloire de l'archipel moléno-ouessant et la fraternisation entre ces deux îles si proches et pourtant si différentes l'une de l'autre.

Les îles depuis 1930

On peut enfin recenser deux romans, qui élargissent l'horizon insulaire queffélecien, *Ils étaient six marins de Groix... et la tempête*⁶⁶ et *La Voile tendue*⁶⁷.

Ils étaient six marins de Groix... et la tempête

L'arrière-plan historique

Ce n'est que tardivement qu'Henri Queffélec a abordé Groix. Mais l'hommage rendu aux pêcheurs de thon est vibrant⁶⁸. Le roman décrit la lutte entre la flotte des dundées et la terrible tempête d'équinoxe des 19 et 20 septembre 1930. Cette dernière détruit vingt-huit bateaux sur les côtes atlantiques et cause deux cent onze noyades. La province la plus touchée est bien entendu la Bretagne. À Groix, on compte six navires coulés et quarante morts (dont les noms sont gravés sur le monument aux péris en mer dans le cimetière). Le grand centre d'armement pour la pêche au thon, qui fut doté de la première conserverie de France en 1864 et armait 286 dundées avant 1914, se remettait difficilement des tempêtes de 1883, 1896 et 1922. Celle de 1930 porte le coup de grâce (les derniers dundées disparaissent à la fin des années quarante). Queffélec, alors âgé de 20 ans, est élève à l'École normale supérieure. Il est profondément touché par un drame qui frappe

66. Paris, 1979, rééd. 1992 et 2005.

67. Paris, 1967.

68. L'écrivain (qui résida lors de ses travaux à l'hôtel *Ty Mad* de Port-Tudy) s'imprégna petit à petit de l'âme groisillonne au cours de longs entretiens avec Albert Boterf, une des figures de l'île. Ce dernier, né à Groix en 1913, est décédé en 1998.

de plein fouet l'Armor de ses souvenirs et n'épargne pas le Morgat de son enfance.

« En septembre 1930, une tempête soudaine, détectée beaucoup trop tard, assaillit sur les lieux de pêche une flottille thonière qui s'y trouvait presque au complet. Ce fut une catastrophe dans le style primitif de celles qui, autrefois, coulaient dans le Raz de Sein par dizaines les petits bateaux sardiniers. Les belles coques et les belles voilures tant admirées des peintres dans le calme des ports de Concarneau ou de Douarnenez, de Port-Tudy ou d'Étel, d'Audierne ou de Morgat, ne comptaient pour les lames que leur stricte force matérielle. Une vingtaine de thoniers périrent corps et biens, plus d'une centaine d'autres furent sauvagement maltraités ou perdirent des hommes, deux cents pêcheurs environ ne revinrent pas de tous ceux qui étaient partis pour une belle marée bleue et féconde⁶⁹. »

La trame romanesque

Le roman est construit à la manière de *Typhon* de Joseph Conrad. Le lecteur suit le thonier *l'Aviateur-Blériot* dans son combat titanesque contre les éléments déchaînés. À chaque page, on croit que l'auteur a épuisé son répertoire de termes pour décrire la furie de la tempête. Mais il n'en est rien⁷⁰. En se penchant sur un équipage précis,

69. H. QUEFFÉLEC, *Marins de Bretagne*, op. cit., p. 220.

70. « Épargnée par les tremblements de terre, la Bretagne avait ses tremblements de mer (p. 26). [...] L'ouragan traite Groix comme il traiterait les Glénan et l'île de Sein, les îles-récifs toutes petites et toutes plates (p. 124). [...] Ô plateau d'Ar-men ! Ô les Glénan ! Et toi, pointe de Penmarc'h, et toi île d'Ouessant, tous ces noms dont nous aimons à nourrir nos phrases, grands ponts merveilleux que nous lançons entre nous et l'inconnu du monde, lieux aussi du déchirement sournois dans les rochers brumeux, de la folle dérive et du naufrage [...]. Ô les étoiles ! Ô les remous ! (p. 194). [...] À l'image de celle qui a fait rêver Shakespeare, la tempête de septembre 1930 était au point de départ un événement climatique. Ensuite, elle a été bien autre chose (p. 248). »

Queffélec réussit à « typiser » les individus pour leur donner une portée universelle : le patron Médée Le Diberder (47 ans), les matelots (Olivier-Marie Tonnerre, dit « graine de patron » ; Corentin Urvoas, le doyen de 53 ans ; Jean-Louis-Gabriel Jégo, dit « Gaby », « Jeannot », « l'élégant marin » ou encore « la marchande », un coureur de filles de 31 ans ; Clet Lozac'hmeur, le marin bègue) et le mousse Yves-Marie Douarinou (14 ans). L'écrivain désire faire revivre un des derniers temps forts de la marine à voile. Il choisit de centrer la narration sur Médée Le Diberder, archétype de « l'amiral » de Groix. Amoureux de son bateau, celui-ci se sent investi d'une responsabilité par rapport à ses hommes : il doit donc lutter jusqu'au bout pour les ramener au port.

Par la puissance de la narration, nous embarquons à bord d'un dundée, comme aux temps héroïques. À l'arrière, trois lignes pêchent : à bâbord, le « bonhomme » ; à tribord, la « bonne femme » ; au milieu, le « trou du cul » ou « rikiki » ; elles déclenchent une sonnette quand le poisson mord. Avec ses tangons de chaque côté, le dundée oscillant sur la vague ressemble à un funambule en équilibre sur son fil. Sur chaque tangon, sept lignes pendent, nommées, à partir de l'extrémité du tangon, la « première », le « grand plomb », la « deuxième », la « troisième », le « petit plomb », la « quatrième » et la « cinquième ». En tout, le navire est donc équipé de dix-sept lignes. Nous sommes dans le royaume des pêcheurs⁷¹. Au fil des lignes (celles du texte et celles de la pêche) monte un chant magnifique à la gloire des dundées⁷².

71. « Si la mer est un cimetière des pêcheurs, se disait-il, mon bateau est un cimetière des poissons (p. 193). [...] Pas des pêcheurs avec un accent aigu, des vilains qui vont en enfer, mais de braves pêcheurs avec un circonflexe. Des types qui attrapent le poisson pour le reste des hommes (p. 197). »

72. « La voilure et la silhouette des dundées contribuaient à la joie de vivre de toute la côte atlantique. Avec leur

C'est toute l'île de Groix qui communie avec ses hommes dans la tempête⁷³, même si le romancier sait que cet hymne est le chant du cygne de la flotte groisillonne, bientôt anéantie par la concurrence des chalutiers⁷⁴.

La Voile tendue

Si les îles de l'Atlantique, avec Hoëdic, Groix, Sein, Molène et Ouessant, sont très bien représentées dans l'œuvre d'Henri Queffélec, celles de la Manche apparaissent très peu. En 1967, *La Voile tendue* ne fait qu'effleurer Bréhat. Le livre constitue le dernier volet d'un triptyque intitulé *Le Livre de la Peine-aux-Poissons*, qui raconte l'histoire d'une famille de marins, les Sirbin, ancrée en Normandie (à Rennetot, quelque part du côté de Fécamp). L'ouvrage fait suite à *Solitudes* (1963) et *Quand la terre fait naufrage*

pelage multicolore se reflétant et se brouillant dans l'eau des bassins qui les enveloppait, les dundées étaient les plus belles des maisons de la mer que l'humanité eût jamais contemplées. Les constructeurs les taillaient avec un soin de diamantaires (p. 147). »

73. « Port-Tudy [...], la capitale sans le dire non seulement de l'île de Groix, mais de tout le Pays des Dundées. C'était là que la Force de la Bretagne maritime, de la Côte Atlantique, embarquait pour le germon. Port-Tudy les dégottait, les Port-Louis et les Port-Joinville, les Concarneau et les Étrel, les Douarnenez et les Sables, qui luttèrent pour le rattraper [...]. Il apparaissait à son tour comme minuscule pour les besoins de la flotte thonière groisillonne, la première de France, 290 bateaux [...] (p. 43). La nuit groisillonne enveloppe la maison et le hameau, tout le groupement des feux qui avec un port et une église symbolise le mieux, pour les marins en mer, l'île du départ et du retour (p. 220). »

74. « *L'Alligator* est un bateau lorientais dont les propriétaires, émoussés par l'exemple de La Rochelle et de certains ports allemands, ont opté pour une pêche moderne, une production accrue. Fini le temps des pêches saisonnières ! Finis les petits bateaux en bois ! La mer contient du poisson toute l'année. L'humanité en consomme hiver comme été. Rien ne doit donc suspendre, sinon pour la seule durée des tempêtes trop fortes, l'extraction du poisson par les mêmes puissants bateaux [...] » (p. 136).

(1965). Seul le premier chapitre traite de l'île. L'auteur y fait profusion de superlatifs⁷⁵.

Le livre raconte les aventures de Jacques Sirbin, un Cachois, qui gagne l'Angleterre dans les derniers jours de la débâcle française de 1940 et s'engage dans les Forces françaises navales libres. Réalité et fiction se mêlent autour de l'île des rochers roses. L'écrivain rappelle que Paul Langevin, Frédéric et Irène Joliot-Curie ont séjourné à Bréhat et se sont baignés à « Sorbonne-Plage ». Le jeune marin sert surtout d'alibi à Queffélec pour dépeindre l'émerveillement du visiteur qui débarque à Bréhat⁷⁶.

Conclusion : Faire de l'histoire et écrire des histoires

« Faire de l'histoire, c'est raconter comment ça s'est passé⁷⁷. »

« Les hommes font l'histoire, mais ils ne savent pas l'histoire qu'ils font⁷⁸. »

Ces deux phrases me semblent parfaitement concorder avec la démarche quefféléciennne. Au fil de ses romans insulaires, l'écrivain brestois a toujours eu à cœur de raconter la vie des hommes et des femmes sur ces terres au milieu de la mer. Il a voulu célébrer les travaux et les jours de ces populations qui, souvent sans le savoir (par manque d'information) ou sans le vouloir (par absen-

75. « Vision conjointe de Tahiti, de Naxos et d'Aran, [...] antichambre du paradis (p. 13), [...] Bréhat fait penser à Ogygie, l'île de Calypso (p. 16). »

76. « Qui n'a jamais vu l'anse de la Corderie doit réparer son ignorance [...] (p. 17). L'étran que découvrait le reflux sur des centaines d'hectares renouvelait ici les perspectives de l'île, dont les criques minuscules se transformaient en larges vallons, les écueils invisibles en blocs de roches et collines chevelues (p. 35). »

77. L. von RANKE (historien allemand, 1795-1886), *Histoire d'Allemagne au temps de la Réforme* (1847).

78. R. ARON (philosophe et sociologue français, 1905-1983), *Introduction à la philosophie de l'histoire* (1948).

ce d'ambition), ont écrit certaines des pages les plus glorieuses de l'histoire maritime française. Toute son œuvre peut véritablement être appréhendée comme une « défense et illustration des îles bretonnes ». Ensuite, elles émanent d'un Français et d'un Allemand, deux nationalités que l'histoire a tragiquement opposées, mais que Queffélec a toujours voulu réconcilier : il admire ainsi tout particulièrement Bernhard Kellermann, l'auteur de *La Mer* (1910), écrit il y a tout juste un siècle, qui contient des pages magnifiques sur les tempêtes ouessantines. Enfin, elles sous-entendent une immense ouverture : chaque homme apporte sa pierre, même modeste, à l'édifice historique de son pays, et l'histoire n'est pas une discipline réservée à un cercle fermé d'universitaires de renom.

Henri Queffélec n'avait pas une formation d'historien, et je pense qu'il se considérait lui-même « plus romancier qu'historien », justement parce que le genre romanesque lui laissait plus de libertés que la science historique pure. Mais cette liberté ne nuit en rien à la valeur sociologique de ses témoignages, bien au contraire : elle leur permet d'éviter l'écueil majeur de bon nombre de livres d'histoire, l'aridité. Michelet lui-même s'en rendit compte à la fin de sa vie, lorsqu'il rédigea la préface de sa monumentale *Histoire de France* en 1869 : « J'avais une belle maladie qui assombrit ma jeunesse, mais bien propre à l'historien. J'aimais la mort [...]. Poussant toujours plus loin dans ma poursuite ardente, je me perdis de vue, je m'absentai de moi. J'ai

passé à côté du monde, et j'ai pris l'histoire pour la vie. » Queffélec au contraire aimait passionnément la vie, cette vie qui jaillit de tous ses personnages par la magie de l'écriture. Aussi bien Marc Bloch et Lucien Febvre que Jacques Le Goff et Paul Veyne estiment en substance que l'historien doit faire revivre les événements du passé à la lumière des événements du présent pour éclairer les événements de l'avenir. C'est bien ce qu'a réalisé Henri Queffélec en ce qui concerne les îles bretonnes. Certains spécialistes ont pu écrire que M. Bertin, tel que le peignit Ingres en 1832, est devenu l'image emblématique de la bourgeoisie louis-philipparde, ou que Michel Bouquet, filmé par Claude Chabrol, restera l'image emblématique du bourgeois pompidolien. J'estime pour ma part que Thomas Gourvennec, né sous la plume d'Henri Queffélec et personnifié par Pierre Fresnay devant la caméra de Jean Delannoy, représente l'image emblématique de la spiritualité insulaire.

À tout seigneur tout honneur, je laisserai le mot de la fin à Queffélec lui-même : « Entre le roman et la réalité, il n'y a pas de cloisons étanches [...]. La lecture, comme la vie, doit apporter en même temps une nourriture de faits réels et de rêves. Imagination n'est pas forcément trahison. Pour dire la complexité du monde, le genre du roman n'a pas démerité⁷⁹ »

79. *La Lumière enchaînée*, Paris, 1976, postface, p. 281.

Résumé

Henri Queffélec est un écrivain majeur dans le domaine du roman maritime au XX^e siècle. Il est né à Brest le 29 janvier 1910 et décédé à Maisons-Laffitte le 13 janvier 1992. Normalien, agrégé de lettres, il vécut de nombreuses années à Paris (d'abord étudiant de 1926 à 1934, puis romancier de 1942 à sa mort). Pourtant, même quand il ne parle pas de la Bretagne, c'est bien en « Celte » qu'Henri Queffélec porte un regard aiguisé sur le monde qui l'entoure et qu'il n'a cessé de parcourir tout au long de sa vie. Influencé très tôt par les grands auteurs bretons et par la démarche balzacienne, ami de Julien Gracq, il élaborait peu à peu une œuvre d'une grande cohérence au fil de presque quatre-vingt-dix livres. À travers sa passion pour les îles de l'Armor, auxquelles il consacra neuf de ses romans, parmi les plus aboutis, c'est l'historien qui sommeille en lui que le lecteur peut appréhender au gré de pages inspirées.

Abstract

Henri Queffélec was a major XXth century writer of maritime fiction. He was born in Brest on the 29th of January 1910 and died in Maisons-Laffitte on the 13th of January 1992. A former student at the École normale supérieure and an agrégé in French literature, he lived for a long time in Paris, where he studied from 1926 to 1934 before becoming a novelist (1942 to his death). Even when he didn't write about Brittany, he looked at the world, which he repeatedly visited, with the sharp eyes of a true "Celt". Influenced by the major Breton writers and by Balzac, and a friend of Julien Gracq, he gradually elaborated a strongly coherent work, including almost ninety books. A great lover of the western Breton islands, to which he devoted nine of his most successful novels, he was also a lover of history, as his readers will find out when reading his inspired prose.

Diverradur

Bez 'ez eo Herri Queffélec en XX^{ed} kantved ur skrivagner eus an troc'h kentañ war dachenn ar romant o tennañ d'ar mor. Ganet e Brest d'an 29 a vis Genveur 1910, ez eo aet da Anaon e Maisons-Laffitte d'an 13a vis Guenveur 1992. Normalian, skolveuriek aet war al Lizhiri, ez eo bet o chom e Paris e-pad meur a vloawezh (studier da gentañ, eus 1926 da 1934, ha romantour war-lerc'h, eus 1942 betek e varo). Koulskoude, zoken pa ne vez ket ano gantañ eus Breizh, ez eo evel « Kelt » avad eo e sell Herri Queffélec, gant e lagad lemm, ouzh ar bed a zo tro-dro dezañ, evel « Kelt » adarre eo en deus baleet warnañ e vuhez-pad penn-da-benn. Abred tre eo bet levesonet gant ar re vrassañ eus skrivagnerien Vreizh, ha gant stumm-skrivañ Balzac, mignon ma oa ouzhpenn da Juluan Gracq. Tamm-ha-tamm en deus savet ur pezh oberenn, peb tra ennañ kenstaget dreist, ma 'z a d'ober anezhañ un deg levr ha pewar-ugent bennag, war-boues nebeud. En tu all d'al lusk entanet a zo ennañ ouzh inisi an Arvor (ma tenn dezo naw eus e romantoù, hag ez int eus ar re wellañ), en istorour hag a zo o vorgousked ennañ e c'hell c'hoazh al lenner tapoud krog, a drugarez da veur a bajennad awenet.

DOCUMENTATION

Chronique des archives et des bibliothèques du Finistère (année 2009)

par Yann Celton (coord.)*

BREST

Archives municipales et communautaires

Les Archives municipales et communautaires ont poursuivi leur politique de numérisation entamée en 2001.

Un vaste chantier transversal associant le service de l'état civil de la ville, la direction Informatique et Télécommunications, les Archives, sous la houlette de la direction Organisation, a permis la numérisation des actes non informatisés (naissances de 1908 à 1922, mariages de 1908 à 1969, décès de 1908 à 1987, tables décennales de 1903 à 1992). Courant 2010, il sera donc possible, *via* le module web d'Avenio, de consulter tous ces actes dans le respect des délais de communicabilité, soit environ trois cent cinquante mille images.

Le travail de numérisation des cassettes vidéo provenant de la direction Communication s'est également poursuivi en collaboration étroite avec la Cinémathèque de Bretagne. Une convention a été passée pour

que ces images numérisées soient accessibles depuis le site Internet de cette dernière.

À signaler, pour cette année 2009, le travail de réflexion mené en collaboration avec la direction Culture de la ville de Brest autour de la partie basse de l'abri Sadi-Carnot. Les Archives municipales et communautaires ont été chargées de constituer un comité scientifique, pour alimenter le fond de la scénographie autour du thème de la catastrophe qui s'y est produite dans la nuit du 8 au 9 septembre 1944¹, mais aussi autour de la vie quotidienne

* Cette chronique est ouverte à tous les établissements qui le désirent. Les textes sont à transmettre par courriel avant la fin de l'année à Yann Celton : bibliotheque@quimper.cef.fr.

1. Dès 1943, dans différents quartiers de Brest, cinq abris souterrains sont occupés par les civils lors des alertes. Après le 7 août 1944, début du siège, l'abri Sadi-Carnot devient un lieu de vie à plein temps. Il est réquisitionné dans sa partie basse, donnant sur l'arsenal, par les Allemands ; une cloison en bois les sépare de la partie française, à laquelle on accède par un escalier de cent cinquante-quatre marches. L'abri accueille ce qu'il reste des services

de la population pendant la période de l'Occupation. MM. Yvon Tranvouez et Christian Bougeard, professeurs d'histoire contemporaine à l'université de Bretagne occidentale, ont accepté de présider les travaux de ce comité, qui se sont achevés en décembre. Dix panneaux ont été élaborés, concernant les thèmes des bombardements, des abris, de la défense passive, de la vie quotidienne, des évacuations, de la vie religieuse, de l'esprit de résistance, du siège, de la Libération et de la catastrophe elle-même. Cette scénographie devrait être, en principe, visible début mai 2010.

Concernant les achats et les dons de cette année 2009, il faut d'abord signaler l'achat sur Internet de trois albums ayant appartenu à des soldats allemands passés par Brest. La particularité de ces albums et l'émotion qui s'en dégage tient essentiellement au côtoïement dans un même objet de photographies familiales et de photographies de campagnes militaires suivant l'avancement et le positionnement des régiments.

administratifs, sanitaires et religieux de la ville : dirigeants de la Délégation spéciale, infirmières de la Croix-Rouge, dirigeants du Secours national, assistantes sociales, religieuses, des membres de la Défense passive, des notables brestois ainsi que des habitants qui sont restés là faute de pouvoir aller ailleurs, ou encore qui « préférèrent » rester dans la ville assiégée. Du côté allemand se trouvent des soldats de l'organisation Todt, constituant une réserve de main-d'œuvre, et des parachutistes de la compagnie de réserve. Dans la nuit du vendredi au samedi 9 septembre, à 2 h 30, résonnent de violentes explosions du côté Tourville. La forme du lieu en faisant une sorte de canon, le tunnel s'embrase. Sur les causes de cette catastrophe, les témoignages des rescapés diffèrent : une altercation entre officiers allemands, une cigarette mal éteinte, une fausse manœuvre pour allumer le groupe électrogène ; en tout cas, les conséquences sont désastreuses. Pour preuve, les flammes qui s'échappent des deux accès de l'abri : le tunnel s'est transformé en une véritable fournaise asphyxiant et brûlant tout. De nuit, dans cet abri surpeuplé, seules quelques dizaines de personnes ont pu fuir. Le nombre de victimes du côté français – presque quatre cents – ne peut être établi précisément puisque de nombreux restes de corps n'ont pas été identifiés ; du côté allemand, une estimation d'environ cinq cents victimes a été avancée mais aucune identification n'a été dressée.

Le don des archives de l'antenne de Brest de la Fédération nationale des déportés, internés, résistants et patriotes (FNDIRP) mérite aussi de retenir l'attention. Ce don, très important, comporte, outre des panneaux d'exposition sur la Déportation et la Résistance, des documents originaux touchant à cette période sombre de notre histoire (papiers de la vie quotidienne, affiches, tracts, journaux d'époque, etc.). Ce don a fait l'objet d'une signature officielle, en présence du président brestois de la FNDIRP, Philippe Philbé, et du conseiller délégué aux Anciens Combattants, Marc Coatanéa, en octobre dernier. Il a aussi été l'occasion de faire appel à la population dans la presse pour que ne restent pas inexploitées les archives familiales liées à ces mêmes thèmes. Cela nous a valu, en décembre, le don d'une sacoche d'un médecin de Plounéour-Ménez, le docteur Perper, déporté avec toute sa famille dans le camp de Sobibor en Pologne.

M. Joël Le Bras a bien voulu nous faire don des archives du colonel Faucher, acteur important de la Résistance dans le Finistère. Le fonds comporte des copies et notes issues des recherches de M. Le Bras mais également une part importante du fonds du colonel Faucher, tout particulièrement la correspondance et les attestations de service dans la Résistance (accompagnées de notes sur lesdits services). Il s'agit d'un complément précieux sur l'histoire des réseaux de Résistance dans le Nord-Finistère.

Enfin, nous avons également acheté des pièces isolées, suivant nos axes de collecte :

– *Les édifices et lieux brestois* : vues de l'église de Kerbonne en 1961, de la cité commerciale dans les années 1950, d'un lavoir en 1947, de la salle à manger de la préfecture maritime ; vues stéréoscopiques de la rade et du Goulet, ainsi que de l'entrée du port prise des hauteurs du château ; plaque de verre d'un sous-marin dans la Penfeld vers 1920 ; photo-carte de la piscine découverte de Tréornou ; lot de photographies sur la

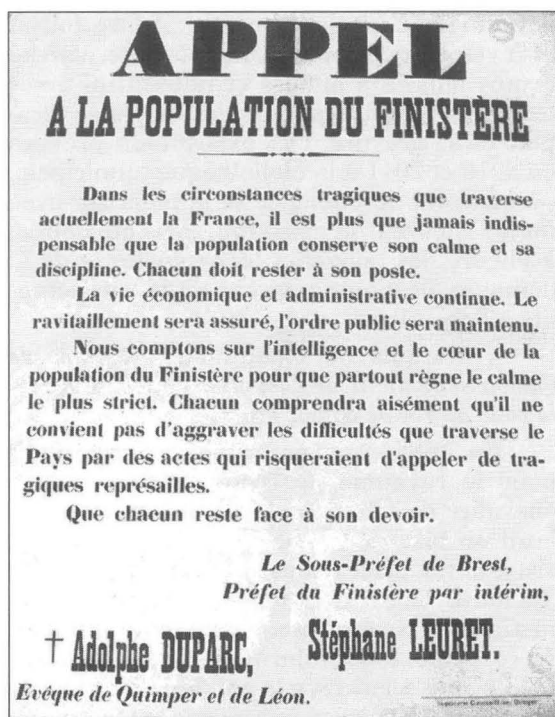


Fig. 1. – Affiche placardée sur les murs finistériens en 1941.

Arch. mun. Brest, fonds de la Fédération nationale des déportés, internés, résistants et patriotes, section brestoise.

construction de la Caisse d'épargne, le port de commerce.

– *La ville de Brest* : guide de visite et horaires des transports à Brest en 1933 ; plan général de la ville en 1958.

– *Le commerce et les établissements industriels à Brest* : chromolithographies de divers magasins brestois ; étiquettes de la Confiserie de Bretagne Marty ; almanach du Grand-Bazar de 1913 ; deux photographies et un menu du Petit-Jardin ; panneau technique de la brasserie de Lambézellec ; carte postale de l'Exposition internationale de Brest en 1913 ; facture à en-tête de la Casserie de sucre de l'Ouest ; pochettes en papier de disques,

aux sigles des magasins d'Armor-Phono, 42, rue de Siam, et Kerdoncuff, 131, rue Jean-Jaurès.

– *La Seconde Guerre mondiale* : six photographies de soldats allemands dans la presqu'île de Crozon ; un cuirassé allemand dans les bassins de Laninon ; quatre photographies d'un camp de la *Luftwaffe*, sans doute à Guipavas ; l'arrivée des soldats allemands en juin 1940.

– *L'enseignement à Brest* : quatre photographies de classe du lycée de jeunes filles des années scolaires 1933-1938 et une photographie de fête de fin d'année de ce même lycée.

– *Le sport* : une carte postale de l'Avenir de Saint-Martin ; un lot de photographies de l'Étoile sportive kerbonnaise.

– *La marine, en lien avec la vie de la cité* : des comptes pour la construction du sloop *Le Brestoï* ; une lettre sur la répression de la traite des Noirs en 1842 ; un lot de correspondances sur la marine et les fortifications de Brest (1766-1852).

– *La mémoire interne de la collectivité* : boutons d'uniforme de l'octroi et de la police municipale ; cravate siglée du nœud de marin symbolisant la communauté urbaine de Brest, deux stylos siglés de ce même nœud.

Les archives contemporaines ont reçu 87 versements des services des collectivités, représentant 322 mètres linéaires. Parmi ces versements, on peut noter : un fonds important de photographies de l'Agence d'urbanisme du pays de Brest (ADEUPa de Brest) sur les aménagements au sein de la communauté urbaine depuis les années 1980 et des photographies aériennes de 1958, 1974 et 1980 ; une maquette de projet d'aménagement de la gare de Brest, dans les années 1980 ; les permis de construire de la ville de Brest de l'année 2000.

Christine Berthou-Ballot

BREST

Bibliothèque d'étude

Politique d'acquisition

La politique d'acquisition mise en œuvre en 2009 a suivi les orientations adoptées depuis 2005. Huit livres d'artistes dont les auteurs et illustrateurs ou la thématique ont un lien avec le Finistère, deux documents concernant Saint-Pol Roux, trois documents ou ensembles de documents sur la thématique de la littérature bretonne, et quatre documents concernant l'histoire et la littérature maritimes ont été acquis.

On notera l'importance accordée aux manuscrits (trois documents), liée à la nécessité d'utiliser les subventions du pôle associé pour l'acquisition de documents qui ne figurent pas au catalogue de la Bibliothèque nationale de France. Peu de publications imprimées ayant échappé au dépôt légal, le choix a été fait, depuis 2005, de privilégier l'acquisition de manuscrits de marine ; d'autre part, l'accent est porté sur la documentation concernant Saint-Pol Roux afin de compléter un fonds existant de manuscrits, de correspondances et de documents divers.

Acquisitions de l'année 2009

– Donations Picquet et Jolivet

Les collections patrimoniales de la bibliothèque municipale de Brest se sont enrichies de deux collections importantes de livres d'artistes. Les peintres et éditeurs Yves Picquet (né en 1942, résidant à Plouédern) et André Jolivet (né en 1964, résidant à Plougonven) ont en effet souhaité confier leur production bibliophilique à la ville, afin qu'elle soit conservée dans de bonnes conditions et mise à disposition du public.

Les livres d'artistes (voir aussi *infra*) sont des ouvrages à caractère bibliophiliques : la forme y occupe une place fondamentale, car la typographie, les illustrations, le papier utilisé, l'emboîtement réalisés font de ces livres

des œuvres d'art à part entière. André Jolivet et Yves Picquet ont développé cette activité depuis plusieurs années et utilisent diverses techniques d'impression telles que la sérigraphie ou la gravure. Des expositions, prévues en 2010 et 2011 à la bibliothèque municipale, permettront au public de se familiariser avec un art encore trop méconnu, mais qui donne, à l'heure des nouvelles technologies et de la dématérialisation du savoir, toute son actualité à l'objet-livre.

– Marquis de Chaumont, *Relation de l'ambassade de M. le chevalier de Chaumont à la cour du roy de Siam*, Paris, 1686.

En 1685, une ambassade quitta Brest pour le royaume de Siam. Dirigée par le chevalier de Chaumont, elle comptait à son bord un historiographe, l'abbé de Choisy, et six jésuites placés sous la direction du père Tachard. Cette délégation, à la fois diplomatique et scientifique, avait pour mission de recueillir toute information utile au commerce, aux sciences, à la politique ou à la religion. Après avoir été reçus avec les honneurs par le roi de Siam, les émissaires revinrent en France en décembre 1685, accompagnés d'une ambassade siamoise qui marqua fortement les esprits.

– Émile Carot, *Algues marines. Souvenir d'une campagne autour du monde pendant les années 1858, 1859, 1860 et 1861, sur la corvette de 1^{er} rang la Thisbé*, vers 1861.

Album constitué de 162 échantillons d'algues marines, réunis par le lieutenant de vaisseau Émile Carot au cours de la campagne de circumnavigation de la corvette la *Thisbé*, qui quitta Lorient le 25 mars 1858 avec 265 hommes à bord, à destination de la Nouvelle-Calédonie, puis de la Polynésie. Le retour à Lorient eut lieu le 23 juin 1861 (ouvrage acquis avec l'aide de la Bibliothèque nationale de France, dans le cadre du pôle associé « Mer »).

– [Henri Sbonski de Passebon], *Cahier de vaisseaux et galères*, Paris, J.-Fr. Chereau, vers 1780.

Recueil de huit planches reprenant plusieurs planches dessinées et gravées par Claude Randon pour l'ouvrage de Passebon intitulé *Plan de plusieurs batimens de mer*, publié à Marseille vers 1690. Lieutenant de galère, Passebon participa à de nombreuses campagnes navales, en particulier l'expédition de Messine (1674-1678) et le bombardement de Gênes (1684). Il fut également dessinateur et peintre de marine. Il mourut en 1705 à Marseille alors qu'il était commandant en second du navire la *Princesse* (ouvrage acquis avec l'aide de la Bibliothèque nationale de France, dans le cadre du pôle associé « Mer »).

– Fonds Auguste Bergot

Auguste Bergot est né à Portsall en 1891, mort à Brest en 1966. Auteur de nombreux livres, romans et témoignages, Bergot fut également adjoint au maire de Brest, chargé des beaux-arts. En 1924, il créa les « Jeux floraux de Bretagne » et se lia d'amitié avec de nombreux poètes et écrivains locaux, dont Jeanne Perdril-Vaissière et Saint-Pol Roux. Le fonds Bergot permet de retracer l'itinéraire intellectuel de ce personnage et apporte un nouvel éclairage sur le paysage littéraire brestoïse de la première moitié du XX^e siècle. Il complète par ailleurs un premier ensemble de manuscrits relatifs à Saint-Pol Roux, acquis en 2003 avec l'aide du FRAB Bretagne. Cet ensemble documentaire (vers 1915-vers 1965) est composé de manuscrits, de correspondances, de photographies, de périodiques et de livres relatifs à l'activité littéraire et politique d'Auguste Bergot. Plusieurs centaines de pièces actuellement réparties dans trois cartons constituent ce fonds, dont un inventaire a été réalisé pendant l'été 2009.

– Livres d'artistes

Le fonds breton de la bibliothèque municipale de Brest est régulièrement enrichi de livres d'artistes dont les caractéristiques doivent obéir à l'une des trois conditions suivantes : le texte est composé par un écrivain finistérien ; il porte sur le Finistère ou

la mer ; les illustrations sont réalisées par un artiste finistérien. Les trois ouvrages suivants entrent dans cette rubrique.

• Marc Le Gros, *Éloges de la palourde*, Gorniès (Hérault), Éditions de la Canopée, 2009.

Livre d'artiste enrichi de onze tirages argentiques ; illustrations de Sylvain Girard, texte composé par Thierry Le Saëc, emboîtement de Jeanne Frère. Tirage de tête, exemplaire n°4/15. Marc Le Gros est né en 1947 à Morlaix. Disciple de Georges Perros, il a participé aux « cours d'ignorance » de ce dernier et rédigé une thèse de doctorat sur André Breton. Il est l'auteur de nombreux recueils de poésies et d'ouvrages à caractère littéraire aux accents maritimes. Les *Éloges de la palourde* furent écrits en 1993 à Térénez en Plougasnou et rendent hommage, à la mode pongienne, à ce bivalve très répandu sur les côtes bretonnes. L'ouvrage fut publié en 1996 aux éditions Flammarion et obtint de nombreux prix littéraires (prix Grandgousier, prix des Écrivains bretons, prix de la Mer de l'Association des écrivains de langue française). Cet exemplaire des éditions de la Canopée est enrichi de tirages photographiques de Sylvain Girard, photographe quimpérois.

• Erwann Rougé, *Ineffable vent*, Gorniès (Hérault), Éditions de la Canopée, 2008.

Poème d'Erwann Rougé, enrichi de cinq sérigraphies dans le texte, accompagné d'une suite de cinq sérigraphies hors texte et d'un dessin original de François Dilasser. Ouvrage composé par Thierry Le Saëc, emboîtement de Jeanne Frère. Exemplaire n°4/5 (tirage de tête).

François Dilasser est né en 1926 à Lesneven (Finistère). Autodidacte, il ne se consacre à la peinture qu'à partir de 1966, tout en se réclamant de Rembrandt, Gauguin, Klee ou Picasso. Peintre non figuratif, il procède par intuition et ne cherche pas à restituer de la réalité une image fidèle. Il recherche en effet avant tout l'émotion dans l'acte même de créer. Son œuvre, désormais connue et

reconnue, a fait l'objet de très nombreuses expositions personnelles et collectives en France comme à l'étranger. Le musée des Beaux-Arts de Brest, qui lui a consacré une exposition en 2008, possède plusieurs œuvres de cet artiste finistérien.

Erwann Rougé est né en 1954 à Rennes. Responsable des éditions Dana, il est également l'auteur de nombreux recueils de poésies.

• Georges Perros, *Le Cimetière de Tréboul*, Huelgoat, Galerie Les Stèles, 2008.

Le Cimetière de Tréboul est un livre d'artistes réalisé en hommage à Georges Perros par sept poètes (dont Marc Le Gros, Daniel Kay, Gilles Plazy) et deux plasticiens (Thierry Le Saëc et Olivier Puibaraud). Livre d'artiste tiré à trente exemplaires, celui-ci étant le n° 21. Emboîtement de Jeanne Frère.

Acteur, puis écrivain, Georges Perros est né à Paris en 1923 et mort à Douarnenez en 1978. Après quelques années passées sur les planches, notamment dans le cadre du festival d'Avignon, il s'installe à Douarnenez en 1959. Auteur d'une œuvre poétique majeure, il a entretenu une abondante correspondance avec ses contemporains, en particulier Jean Paulhan, Michel Butor et Gérard Philipe.

• Alphonse de Châteaubriant, *La Brière*, Paris, Société des Amis des livres, 1942.

In-4°, maroquin saumon, tranches dorées, étui de Lobstein ; 74 pointes-sèches originales de Frélaut ; tirage à 104 exemplaires, celui-ci enrichi de 12 croquis originaux au crayon.

Depuis de nombreuses années, la Bibliothèque s'attache à rassembler les livres illustrés par Jean Frélaut, auquel elle a consacré une exposition en 1978. Peintre et graveur né à Grenoble en 1879, il a longuement résidé à Vannes où il est décédé en 1954. Cet ouvrage est l'un des seuls qui manquaient à la collection de la Bibliothèque.

• Louis Hémon, *Maria Chapdelaine*, Paris, Mornay, 1933.

In-4°, maroquin vert, filet doré d'encadrement, gardes moirées, tête dorée, couverture et dos de Rombaldi ; un des cent exemplaires sur papier blanc nacré du Japon ; illustration de Clarence Gagnon. La bibliothèque municipale possède l'essentiel de l'œuvre de Louis Hémon et une partie des éditions de *Maria Chapdelaine*. L'ouvrage acheté récemment, qui ne figurait pas au catalogue, complète par conséquent cette collection.

Né le 12 octobre 1880 à Brest, Louis Hémon est surtout connu pour le roman *Maria Chapdelaine*, rédigé au Québec, dont l'action se situe à Péribonka. La bibliothèque municipale s'attache à enrichir son fonds local en acquérant les ouvrages écrits par des Brestois ou des Finistériens. Certains auteurs, comme Louis Hémon, font l'objet d'une attention particulière en raison de leur notoriété ou de la qualité de leur production littéraire. Aussi des livres de bibliophilie (premières éditions, ouvrages illustrés, tirages limités) sont-ils régulièrement achetés.

Numérisation

Afin d'obéir à un impératif de conservation, de répondre aux demandes des chercheurs et de valoriser ses propres collections sur Internet, la bibliothèque municipale a procédé en 2009 à la numérisation de trente-huit manuscrits de marine (opération réalisée avec l'aide du FRAB Bretagne et de la Bibliothèque nationale de France).

Conservation des fonds patrimoniaux

Mise en place d'un protocole de réparation des documents patrimoniaux conforme aux techniques en usage à la Bibliothèque nationale de France : huit documents du XVI^e siècle ont été traités.

Mise en valeur des collections patrimoniales

Diverses expositions se sont déroulées à la Bibliothèque en 2009, dont : Yann Gautron, Installation trans-spatialiste « Je me suis fait rouler » (18 mars-11 avril) ; Saint-Pol

Roux (17 décembre 2008-15 mars) ; Saint-Exupéry, séjour à Brest, printemps 1929 (12 mai-6 juin ; documents et objets relatifs à Saint-Exupéry) ; Henry de Monfreid, Abyssinie-mer Rouge (5 juin-29 août ; photographies d'H. de Monfreid, conférence-débat avec Guillaume de Monfreid et Claude Geiss) ; Histoires d'animaux (19 septembre-30 novembre) ; Louis Hémon (1^{er} octobre-15 octobre) ; Économie solidaire et sociale (17 novembre-21 novembre) ; Livres d'artiste de la galerie Stèles (1^{er}-30 décembre) ; Brest en bulles (15 décembre-15 mars, planches originales de bandes dessinées).

La revue *Patrimoines brestois*, publiée conjointement par la bibliothèque municipale, les Archives municipales et communautaires, et le musée des Beaux-Arts, a fait l'objet en 2009 de quatre livraisons : *Il y a 150 ans, le bain de Brest fermait*, n°6, hiver 2008-2009 ; *La Franc-Maçonnerie à Brest*, n°7, printemps 2009 ; *L'Enfance*, n°8, automne 2009 ; *Brest et le Québec*, n°9, hiver 2009-2010. La Bibliothèque a édité également *Brest en bulles*, catalogue d'exposition, Brest, coédition Bibliothèque municipale Brest-Éditions Le Télégramme, 2009.

Enfin, sept visites des réserves ont été organisées en 2009, soit un nombre total de cinquante visiteurs.

Nicolas Tocquer

BREST

Centre de recherche bretonne et celtique, bibliothèque Yves-Le-Gallo

Autour d'une équipe de chercheurs qualifiés, le Centre de recherche bretonne et celtique dispose d'une documentation exceptionnelle accessible à tous. Elle rassemble près de cinquante-deux mille volumes et plus de deux mille titres de revues. Une priorité est donnée au domaine breton et celtique (cinq mille titres en langue bretonne). À côté des livres, le CRBC a également collecté des manuscrits (P.-J. Helias, A. Le Braz, Y. Lefebvre,...), des

cartes, des affiches et des documents sonores. Universitaires ou non, trois mille lecteurs fréquentent sa bibliothèque, dont l'accès à tous a été facilité par l'informatisation.

De l'année 2009, il faut tout d'abord retenir la réinformatisation de la bibliothèque Yves-Le-Gallo, avec le passage au logiciel de gestion KOHA, le 13 janvier 2009 (<http://portailcrbc.univ-brest.fr>). Le catalogue donne accès à plus de cinquante mille références bibliographiques. Le menu « Recherche avancée » permet d'accéder aux fichiers des mille six cent vingt mémoires de maîtrise et de master, des quatre cents thèses de doctorat, des neuf mille trois cents articles d'ouvrages collectifs...

Durant l'année 2009, mille quatre cents ouvrages sont venus enrichir les collections de la bibliothèque, qui est aussi abonnée à quatre cents périodiques : deux cent soixante-dix titres locaux ou régionaux, cent trente titres nationaux ou étrangers (dont soixante-dix titres édités dans les pays celtiques d'outre-Manche : Irlande, Écosse, Pays de Galles.)

Le centre documentaire a continué à alimenter le *Catalogue collectif régional des fonds patrimoniaux et locaux de Bretagne*, dans le cadre d'une opération pilotée par la bibliothèque municipale de Rennes qui possède le label de « Bibliothèque municipale à vocation régionale » (BMVR, <http://bm-rennes.fr>).

En 2009, ce sont aussi mille sept cent quarante titres de périodiques possédés par le CRBC qui sont signalés dans le catalogue national *Système universitaire de documentation (SUDOC)*, piloté par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (<http://www.sudoc.abes.fr>). Cette opération a été rendue possible par l'étroite collaboration entre l'équipe de la bibliothèque du CRBC et le Centre régional 12 (Sudoc-Bretagne).

La bibliothèque a également collaboré au catalogue du réseau des bibliothèques d'ethnologie du CNRS (<http://www.mae.u-paris10.fr/bibethno/reseauethno1.htm>).

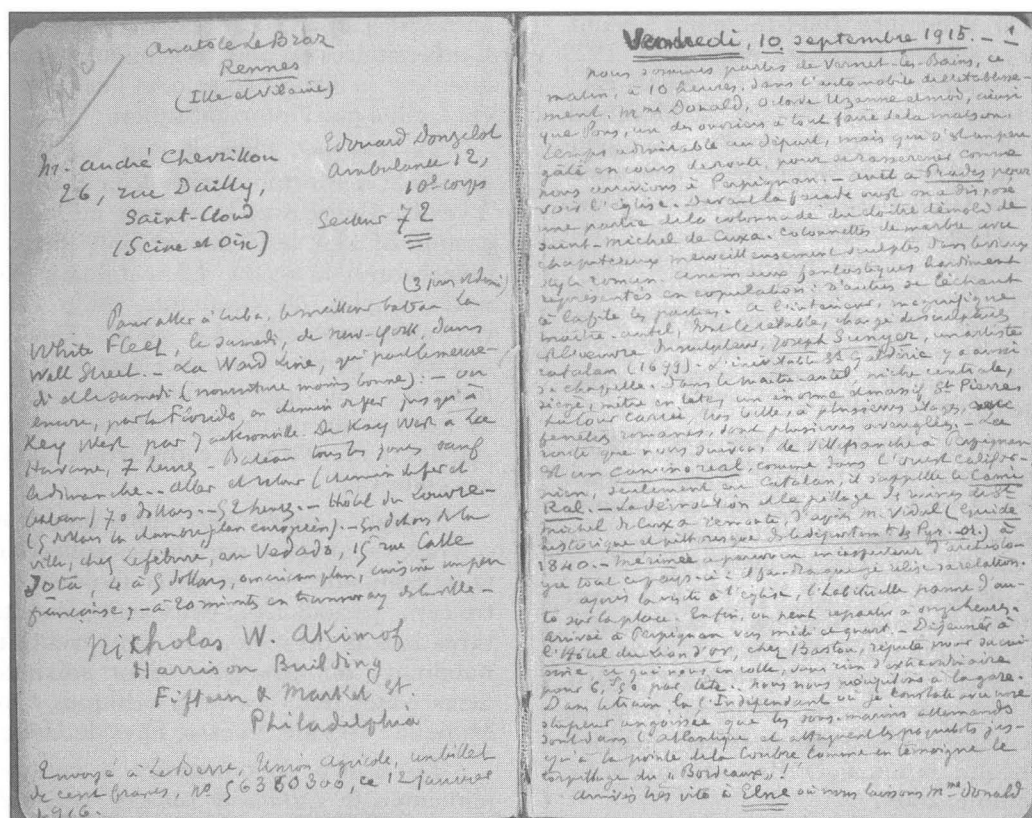


Fig. 2. – Carnet d'Anatole Le Braz (1915).
Cliché CRBC, fonds Anatole Le Braz, ALB M 103.

Les quarante ans du CRBC, célébrés le 28 septembre 2009, ont été l'occasion de publier une plaquette : *Le CRBC. 40 ans au service de la recherche sur la Bretagne et les pays celtiques*. À cette brochure qui décrit les activités documentaires du CRBC est associé un CD-audio « Diafonik », création musicale réalisée par Pierre Stéphan et Yann Madec, mettant en valeur des chants bretons collectés par Donatien Laurent en Basse-Bretagne dans les années 1950-1960.

Fonds Anatole Le Braz

Le fonds Anatole Le Braz (1859-1926) conservé au CRBC est constitué d'une cen-

taine de pièces d'archives : album de photographies, carnets, manuscrits, etc. En 1986, Donatien Laurent obtient de l'un des petits-enfants d'Anatole Le Braz, retiré à Alicante, le dépôt pour inventaire, analyse et publication de l'ensemble des carnets et notes diverses de l'auteur de *La Légende de la mort*. Plus tard, les carnets d'Amérique de l'écrivain sont remis au CRBC par Yann-Ber Piriou. Tout récemment, en avril 2009, au décès de son épouse, ultime petite-fille d'Anatole Le Braz, l'amiral Ralph Weymouth a fait don au CRBC des derniers carnets qu'elle détenait encore : un carnet de 1915, deux carnets de 1916 et un agenda de 1920.

Fonds Bernard de Parades

À la suite d'une convention signée entre le CRBC et l'Association des Amis de Bernard de Parades, les archives de B. de Parades (1921-2000) ont été déposées au CRBC au printemps 2009. Ces documents complètent la bibliothèque de B. de Parades déposée à l'abbaye de Landévennec et d'autres collections remises à la bibliothèque de l'évêché de Quimper (voir *infra*).

Le fonds Bernard de Parades conservé au CRBC rassemble des dossiers de presse, textes de conférences, photographies, périodiques des années 1950, manuscrits, etc. Dans cet ensemble hétéroclite, on compte quinze mètres linéaires d'archives consacrées au cinéma, au théâtre, aux pays celtiques, à la ville d'Is, aux villes de Quimper et Redon, à l'écrivain Max Jacob, à la marine et à l'actualité culturelle bretonne dans les années 1970.

Marie-Rose Prigent

BREST

*Service historique de la Défense, département Marine à Brest*²

Depuis l'origine de la marine de guerre française, le port de Brest est la plus grosse base navale du littoral atlantique. À ce titre, le Service historique dispose à Brest de l'une de ses implantations les plus importantes, d'autant plus que le port militaire produit des archives toujours plus volumineuses. Il reçoit les versements d'archives de 183 services versants, de la préfecture maritime de l'Atlantique et des bateaux basés à Brest, des services d'outre-mer (Nouvelle-Calédonie et

Océanie), ainsi que de la plus grande partie des services de Lorient.

Les archives occupent actuellement plus de treize mille mètres linéaires de rayonnages, avec un accroissement annuel d'environ quatre cent cinquante mètres linéaires. Les archives anciennes remontent à la création des Archives de la marine, à la fin du XVII^e siècle. Les séries A et E contiennent les lettres de la cour, puis du ministère central et de l'intendant de la Marine, puis du préfet maritime à Brest. Elles reflètent l'activité du port de Brest, jour après jour, et constituent une source incomparable pour l'histoire maritime. Les séries P et M retracent les carrières des inscrits maritimes et des marins de l'État depuis le XVIII^e siècle. La série O, bague de Brest, donne le détail des condamnés au bagne. À noter également le don par l'amiral Adam d'une très riche collection de photographies de bateaux. Sans oublier les séries postérieures à la Seconde Guerre mondiale, dont une partie est encore en cours de classement, qui renseignent sur l'organisation de la marine militaire après 1945, sur les événements de mer et l'action de l'État en mer, sur les infrastructures de l'arsenal et leur reconstruction après-guerre, et de nombreux autres sujets inédits restant à exploiter par les historiens. En 2009, ont été classés et mis à disposition du public plusieurs sous-séries des dossiers de la préfecture maritime de Brest après 1945, les dossiers du contrôle résident, les séries 1 F et 3 F, service de santé et hôpital maritime pour le XIX^e et le début du XX^e siècle.

La Seconde Guerre mondiale et les bombardements de Brest ont occasionné des pertes dans les archives, particulièrement pour la période de l'entre-deux-guerres dont les documents étaient restés dans l'Amirauté complètement détruite. Les documents les plus anciens, conservés alors au château de Brest, ont été pour la plupart préservés des bombardements.

2. Informations pratiques : Service historique de la Défense, département Marine ; adresse : 4, rue du Commandant-Malbert, 29200 Brest ; adresse postale : BCRM de Brest, CC 46, 29240 Brest cedex 9 ; téléphone : 02 98 22 05 39 ; télécopie : 02 98 22 04 89 ; adresse électronique : shdbrest@orange.fr. Le Service est ouvert de 8 h 30 à 18 h, du lundi au vendredi (juillet-août, 8 h 30-17 h) ; il est fermé les deux premières semaines d'août.

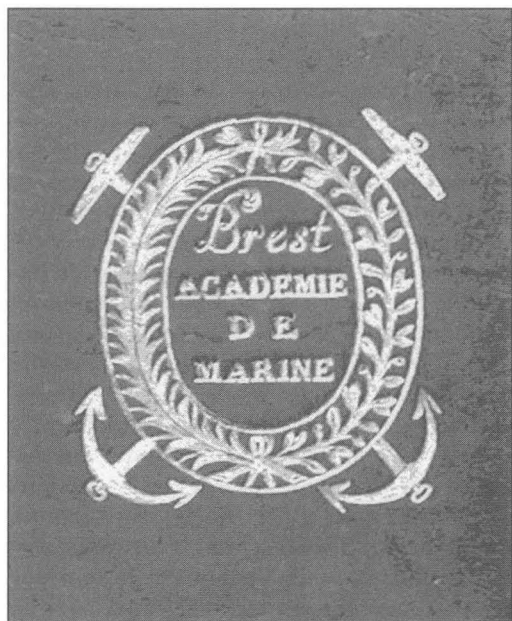


Fig. 3. – Fer de l'Académie de marine.

Fig. 4. – Étienne DENISSE, *Flore d'Amérique* (1833-1846).

Clichés Service historique de la Défense, Brest.



La bibliothèque du Service historique de Brest a la particularité de conserver la bibliothèque de l'Académie de marine. Fondée à Brest en 1752 par un groupe de savants et de navigateurs, l'Académie de marine s'est donné pour vocation d'accroître les connaissances en matière scientifique, en particulier les sciences de la navigation, mais aussi toutes les sciences, et de les diffuser largement. Elle a attaché une grande importance à la constitution de sa bibliothèque par l'enrichissement raisonné de ses collections. Aux achats systématiques des parutions scientifiques, aux acquisitions faites lors de ventes aux enchères, s'est ajoutée la générosité de ses membres qui ont pris l'habitude de faire don de leurs productions. Ainsi s'est constitué un fonds exceptionnel d'ouvrages traitant de toutes les sciences connues au XVIII^e siècle,

mais aussi d'histoire, de philosophie et de littérature. Ont également été acquis des ouvrages anciens, déjà rares à cette époque, tels des incunables dont le *Sphaericum Opus* de Joannes de Sacrobosco, ainsi que des ouvrages du XVI^e siècle tels le *De re metallica* de Georgius Agricola (1556), le *Theatrum orbis terrarum* d'Abraham Ortelius (1595), la *Cosmographie* de Pierre Apian (1581), etc. En 1771, la bibliothèque de l'Académie de marine s'ouvre aux officiers civils et militaires de la marine. La guerre d'Amérique disperse les académiciens qui ont beaucoup de mal à reprendre le cours de leurs travaux. L'Académie est supprimée en 1793 et sa bibliothèque versée à la bibliothèque du port. Cette dernière a également bénéficié des versements des ouvrages saisis dans les communautés religieuses à la Révolution et conserve

des Bibles anciennes et des textes des pères de l'Église. Au moment de la Seconde Guerre mondiale, la bibliothèque de l'Académie de marine a été évacuée et a pu ainsi être sauvée des destructions.

À ce fonds ancien s'ajoute le fonds Levot, constitué de la bibliothèque de Prosper Levot, bibliothécaire du port, érudit, auteur d'une *Histoire de Brest*, qui en a fait don au Service historique. Les ouvrages modernes de la bibliothèque sont acquis en fonction d'une charte des collections qui souligne sa spécialisation en histoire maritime, avec l'accent mis sur l'histoire des sciences, en complément de la bibliothèque de l'Académie de marine. Tous les ouvrages anciens et modernes sont consultables à la salle de lecture du Service. Des opérations de valorisation de ces collections sont régulièrement menées pour mieux faire connaître la bibliothèque et les archives : conférences des « Rendez-vous maritimes » (sept conférences en 2009), expositions thématiques, Journées du Patrimoine...

En 2009, le Service historique a présenté trois expositions :

- En avril, au Salon du livre maritime « L'Ancre et la Plume », *La botanique au XVIII^e siècle*.

- À l'été, au Service historique, *Brest en gravures, photos, cartes postales et objets de marine*.

- De septembre à décembre, au Service historique, dans le cadre des manifestations pour la commémoration du 205^e anniversaire de la mort du marquis de Montcalm devant Québec, *Brest et le Québec, la guerre de Sept Ans en Nouvelle France (1756-1763)*.

Marie-Andrée Guyot

ERGUÉ-GABÉRIC

Archives communales

Les archives d'Ergué-Gabéric ont fait l'objet de deux missions d'archivage consécutives en 2004 et 2005, au terme desquelles un

inventaire complet et détaillé en a été dressé. Si le fonds communal ne révèle aucune particularité signalée, la municipalité gabéricoise a cependant souhaité poursuivre son effort d'archivage par une campagne de restauration des documents les plus endommagés. Ainsi, les planches du cadastre dit napoléonien et quelques autres documents ont été confiés à l'atelier de restauration Pergamena (La Trinité-sur-Mer, Morbihan) à l'issue de ces missions.

Soucieuse de pérenniser cette première action ponctuelle, la commune s'est ensuite assurée que l'effort d'archivage entrepris serait poursuivi plus régulièrement. À cet effet, Gaëlle Martin, agent communal chargée du Patrimoine, s'est vu confier la responsabilité de reprendre le flambeau et d'assurer à la fois la poursuite de l'archivage, la mise à disposition et la valorisation du fonds archivistique de la commune. Ce travail, qu'elle mène de front avec ses autres activités, devrait permettre à Ergué-Gabéric de disposer d'un outil optimisé durablement, au service à la fois de son administration, des autres administrations et des chercheurs, institutionnels ou non.

Si le fonds gabéricois ne possède pas de documents exceptionnels, il dispose cependant d'un petit trésor d'humanité qui a fait son entrée dans les archives par l'intermédiaire des agents des services techniques : retrouvée par les employés communaux dans une poubelle, alors qu'une maison était vidée, la correspondance envoyée par Yves Allenou à ses parents et sa sœur a été versée intégralement aux Archives communales, ce qui lui a évité de disparaître définitivement. C'est une collection de lettres, cartes et diplômes, qui permet de vivre au jour le jour les années de guerre de l'aspirant Allenou, qui a fini sa courte carrière au grade de sous-lieutenant. Blessé sur le front de l'Oise, le 22 juin 1918, il meurt des suites de ses blessures quatre jours plus tard à l'âge de 21 ans.



Fig. 5. – Citation du sous-lieutenant Yves Allenou à l'ordre de la 123^e division d'infanterie, avec attribution de la croix de guerre, 9 mars 1918.

Arch. mun. Ergué-Gabéric, 1 S.

Cliché N. Calvez.

Yves Allenou était natif de Callac ; son père étant mort alors qu'il n'était qu'un nourrisson, sa mère s'est remariée rapidement à un commerçant, du nom de Lecoq. De cette seconde union est née une fille, Joséphine, demi-sœur d'Yves. Ce sont les enveloppes à en-tête contenant la précieuse correspondance qui nous livrent les informations les plus larges sur la famille d'Yves et son passé : en-têtes des fournisseurs, adresse de sa sœur à l'école ménagère et surtout, enveloppes de la faculté des sciences de Rennes, dont l'une mentionne qu'il s'agit du service de convocation aux examens. Alors qu'Yves est au front, Joséphine passe son brevet, se lance quelques mois dans l'enseignement, puis se forme à l'école ménagère de Gouarec. Nous prenons conscience aussi d'un peu de frivolité, tandis

que son frère est sur le front. Un frère qui ne cherche qu'à la gâter et lui reproche à peine le peu de nouvelles qu'elle lui envoie.

Les cartes et lettres d'Yves Allenou sont remplies de charme, pittoresques et pleines d'humour bien souvent. Elles sont l'œuvre d'un garçon instruit. Si nous y sentons la détestation du « Boche », nous ne suivons la guerre qu'en arrière-plan. C'est à peine si l'on y trouve mention de quelques coups de mains, de l'entrée en guerre de la Roumanie, de l'Italie, des États-Unis. On lit l'émotion qui traverse les tranchées à l'annonce de chaque nouvelle. On imagine aisément la vitesse à laquelle peut se propager le découragement et l'on s'explique facilement les mutineries de Craonne.

Les seuls ennuis de santé d'Yves furent une rage de dents, les fièvres consécutives aux vaccinations, à une angine et à la fatigue et, surtout, à un cor au pied. Le ton badin et détaché de l'année 1916, le désintérêt d'Yves pour sa propre vie, laissent la place, en 1917, à une demande de nouvelles de sa famille, principalement de sa sœur. On y sent le plus grand besoin de colis, pour la nourriture du corps, et de lettres, pour la nourriture de l'espoir. On lit aussi entre les lignes la gestion des deniers des soldats par leur famille... Le cafard, consécutif aux permissions, est également plus présent cette année-là. On attend les grands repos pour quitter le froid, la boue des tranchées qui vient au dégel ou après les orages.

Combien précieuse, l'amitié entre « pays », qui se donnent des nouvelles mutuellement, se souviennent des bons moments et connaissent les mêmes personnes ! Ils se recherchent, s'écrivent, se soutiennent. Amusantes parfois, les étourderies qui montrent l'action de la censure : le nom est remplacé par l'initiale et des points sur le premier feuillet de la lettre, pour mieux s'étaler tout au long au verso. D'un courrier à l'autre, on peut remplacer R.... E... par Robert Espagne, V.... par Verdun, B... l... D... par Bar-le-Duc, N... par Nancy. On sent aussi que toute une technique d'indications codées s'est mise en place entre le front et l'arrière, technique d'autant plus élaborée qu'Yves peut se servir des lieux dans lesquels se fournissent ses parents pour alimenter leur commerce, la quincaillerie Lecoq.

On découvre également toute la diaspora bretonne, qui se retrouve à Paris et chez laquelle on fait halte en se rendant au front ou en permission. Peu à peu, on apprend, avec les poilus, à lier les mouvements prévus au pourcentage de permissionnaires ou à la suppression pure et simple de ces permissions. On partage la joie d'Yves à sa nomination au grade de sous-lieutenant et l'on sent à quel point son maintien au statut d'aspirant

lui est difficile à supporter, tant les soupçons de ses parents, qui le tiennent pour une tête brûlée, incapable d'avancement de ce fait, le taraudent (correspondance du 21 septembre 1917).

Les espoirs, les expressions, la langue des poilus, l'humour parfois caustique, la croyance en l'existence d'une bonne étoile, qui a pourtant abandonné Yves quatre mois avant l'arrêt des combats, nous rendent sympathique ce jeune officier, que ses expressions favorites – « chic », « épatant », « intéressant » – nous permettent, en définitive, de qualifier et dont il ne reste plus que ces quelques lettres, conservées précieusement et soigneusement liées jusqu'à ce jour par de petits rubans du magasin de ses parents, un nom sur un monument aux morts, des états de service et, peut-être, quelque part, quelques photographies... La découverte de ces petits feuillets bleus ou jaunés, ces cartes, ce diplôme, ces rubans et quelques photos furent probablement le moment le plus intéressant et le plus émouvant de cette mission d'archivage.

Nathalie Calvez

LANDERNEAU

Service du patrimoine historique

Durant l'année 2009 le Service du patrimoine historique de la ville de Landerneau a maintenu ses efforts en matière de conservation et de valorisation du patrimoine. Les efforts de restauration d'archives se poursuivent, notamment les registres paroissiaux, pour certains très dégradés, dont le sauvetage est ainsi assuré.

Depuis quelques années, un particulier effectue des dons au Service : ouvrages, dessins, cartes postales ayant un rapport direct avec la ville de Landerneau. Cette année encore ces dons se sont poursuivis, avec la volonté de les mettre à la disposition du public. Les collections ont également pu s'enrichir de quelques pièces, comme la médaille réalisée

pour un concours de pompiers à Landerneau en 1906 ou une carte humoristique illustrée par Benjamin Rabier (1864-1939), « Le fils d'un boucher de Landerneau... ».

Une première exposition a été réalisée en juin 2009, à l'occasion de la réouverture de la salle le « Family », salle de spectacle construite en 1932 et transformée en centre culturel : une dizaine de panneaux ont ainsi



Fig. 6. – B. Rabier (1864-1939), carte humoristique, « Le fils d'un boucher de Landerneau faisant un cours d'anatomie professionnelle », non datée. Cliché Service du patrimoine historique Landerneau.

retracé les activités diverses qui ont pu se tenir dans ce lieu. Le fonds d'archives municipales n'ayant pas ou peu de documentation sur ce lieu d'histoire et notamment sur sa programmation culturelle, cette exposition a nécessité de faire un appel général à la population : de nombreux programmes et photographies nous ont été confiés ; l'ensemble a été numérisé avant restitution et vient enrichir nos bases de données pour lesquelles existe un projet de mise en ligne.

L'exposition historique annuelle, intitulée « De vignes en villes. Le vin dans le pays de Landerneau, des origines à nos jours », a permis de valoriser de nombreux travaux de recherche sur le sujet et de les faire connaître à un large public. Un sujet passionnant et assez novateur dans le Finistère, qui a amené le Service à faire des recherches en Gironde, aux Archives départementales ainsi qu'aux Archives municipales de Libourne. Un partenariat a été établi avec le domaine de Malagar, ou Centre François-Mauriac, à Saint-Maixant : ce domaine viticole était au XVII^e siècle la propriété d'un négociant landerneen. Un catalogue a été édité pour valoriser ces recherches. Des conférences ont enfin permis de développer certains points de l'exposition : Guy Saindrenan a présenté un « Panorama de la vigne et du vin en Bretagne des origines à nos jours », tandis que Thierry Fillaut, dans « Ami d'hier, ennemi d'aujourd'hui, le vin face à l'antialcoolisme de 1870 à nos jours », a abordé la question de l'alcoolisme. Une soirée de conférence-dégustation a pu être mise sur pied sur le thème « Les vins d'Aquitaine à Landerneau aux XVII^e et XVIII^e siècles », avec les géographes Nicole Mainet-Delair et Philippe Roudie. Enfin, lors des Journées du Patrimoine, une compagnie théâtrale a proposé un spectacle intitulé « Moi, Marie-Josèphe Bohay-Rivière, négociante en vins à Landerneau en 1758 » : ce spectacle a été réalisé à partir de la correspondance de cette négociante, conservée dans le fonds des négociants aux Archives départementales de Gironde. Des visites guidées

alliées à des dégustations de vin de « Château Malagar », une démonstration de tonnellerie ont également contribué à faire vivre et à animer cette exposition.

Les précédentes expositions du Service ont une deuxième vie puisqu'elles voyagent et sont présentées dans d'autres structures : l'exposition « L'or bleu », consacrée à l'histoire de l'industrie linière dans le pays de Landerneau, a été présentée en avril 2009 à l'écomusée des Monts-d'Arrée à Commana ainsi qu'en septembre suivant à la médiathèque de Plouguerneau ; une ancienne exposition consacrée au cheval breton a également été présentée en mai 2009 à Landerneau.

Marie-Pierre Cariou

QUIMPER

Archives municipales et communautaires

Public et communications en salle de lecture

Pendant l'année 2009, quatre cent treize lecteurs ont effectué des recherches en salle de lecture à l'occasion de six cent soixante-dix-sept séances de travail. Quelque six mille trois cent trente-deux documents ont été communiqués pendant cette période. Le Service a également répondu à trois cent soixante-huit demandes de recherches par correspondance.

Fonds publics : enrichissement et classement des fonds

– Archives contemporaines : le Service des archives a reçu, en 2009, quarante-deux versements d'archives contemporaines, représentant 165,8 mètres linéaires, issus de l'ensemble des directions de la ville et de Quimper-Communauté. Ils sont classés essentiellement en série W (archives contemporaines postérieures à 1960). À noter particulièrement, parmi les fonds contemporains, les archives restituées par l'ancienne DDE, concernant des dossiers délégués par la ville aux services de l'État. Il s'agit des versements

523 W, 547 à 549 W. Ces fonds comprennent des dossiers de création de lotissements, d'aménagement de la ZUP de Kermoisan, et d'autres concernant la voirie, les ouvrages d'art (ponts et passerelles) et la gestion du port de Quimper pendant la période 1940-2000.

– Fonds 22 Fi

Le fonds photographique de l'urbanisme réglementaire a été inventorié et reconditionné en 2009. Ce sont ainsi près de 3,90 mètres linéaires de documents qui sont désormais identifiés, soit plus de sept mille huit cents photographies en noir et blanc et en couleur, deux mille cinq cents négatifs et plus de deux mille cinq cents diapositives qui retracent les travaux du Service de l'urbanisme de la ville de Quimper entre 1962 et 2001. Grâce aux nombreuses prises de vues aériennes de la ville et aux clichés réalisés avant et pendant les travaux, il est possible de suivre les transformations urbaines : l'aménagement des rues piétonnes, l'agrandissement ou la création de zones d'activités (commerces, entreprises), l'apparition de lotissements ou encore l'amélioration des voies de circulation. Ce fonds est divisé en seize thèmes renvoyant aux différents secteurs d'intervention du Service de l'urbanisme et aux différentes missions de celui-ci (prospection avant travaux, suivi des travaux, expositions). Le fonds du Service peut être complété par des recherches dans le fonds photographique ouvert (3 Fi) et dans le fonds du cabinet du maire (18 Fi), car certains sujets communs y sont abordés.

– Fonds d'affiches 10 à 17 Fi

L'inventaire des collections a été poursuivi et près de cinq cents nouvelles affiches (essentiellement contemporaines) ont ainsi été inventoriées en 2009.

– Conservation préventive et restauration

Les collections de l'état civil des quatre communes du Grand-Quimper ont été microfilmées pour la période allant de 1906 à 1939. La campagne de conditionnement général des

séries modernes (1790-1959) a été poursuivie. La série J (fonds privés entrés par voie extraordinaire) a été l'objet principal de ce travail courant 2009. Par ailleurs, vingt-deux ouvrages anciens de la bibliothèque historique des Archives ont été restaurés et reliés ; vingt et un registres et documents (plans et affiches) des séries M (bâtiments communaux, 1789-1959) et 4 N (cimetières communaux) ont été l'objet d'une restauration. Cette campagne de restauration sera poursuivie en 2010.

Fonds privés : enrichissement et classement

- Classement du fonds Jean-Paul Péron (23 J)

Les notes de recherches données en 2008 par M. Jean-Paul Péron ont été inventoriées et reconditionnées en 2009. Ce fonds de 0,70 mètre linéaire comprend notamment des notes de recherches relatives à l'histoire du clergé sous l'Ancien Régime, l'histoire de la franc-maçonnerie à Quimper, la démographie quimpéroise, les prisons, les anciennes familles d'Ancien Régime présentes dans la capitale de la Cornouaille. L'ensemble forme ainsi une documentation particulièrement intéressante.

- Fonds Le Roy (24 J)

Cet ensemble de quatorze documents a été remis aux Archives municipales en décembre 2009 par M. Le Roy, de Paris. Couvrant la période 1624-1882, il est composé d'actes de ventes, d'aveux, d'extraits de procédures civiles de différentes familles présentes à Quimper à cette période.

- Fonds Le Bihan, trois générations de maîtres verriers quimpérois (25 J)

M. Antoine Le Bihan a fait don en septembre 2009 aux Archives d'une importante collection d'archives provenant de son atelier. Les maîtres verriers Le Bihan-Saluden, longtemps brestois, ont installé leur atelier en 1947 à Quimper. Héritiers d'une tradition familiale remontant à la Révolution, Yves, Jean-Pierre puis Antoine Le Bihan ont poursuivi cette

tradition et sont intervenus pendant trois générations sur les vitraux de la plupart des édifices religieux et civils du département. Le fonds de quinze mètres linéaires de documents avant reclassement se compose de nombreux dossiers communaux comportant des informations sur les restaurations réalisées, mais cet ensemble comprend aussi des calques, cartons et études de restauration ou de création de vitraux. Une collection de plusieurs centaines de photographies consacrées aux vitraux des édifices religieux est également présente dans ce fonds, dont le travail de tri, de classement et de reconditionnement devrait débuter en 2010.

Enrichissement des fonds par achats et dons

Pendant l'année, cinq gravures anciennes et cent soixante-treize cartes postales et photographies anciennes ont été acquises auprès de différents marchands ou à la suite de dons de particuliers. L'ensemble a été numérisé. Le Service dispose désormais d'une collection de plus de mille cent cartes postales anciennes sur Quimper. La bibliothèque historique du Service a été enrichie de cent vingt-six ouvrages par achats ou par dons.

Mise en valeur des fonds d'archives

Le Service des archives a organisé avec l'aide de divers partenaires (Archives départementales, enseignants universitaires, bibliothèque et Archives de l'évêché) une importante exposition consacrée à l'histoire des Ursulines de Quimper de 1621 à 2009. Elle a été présentée en septembre 2009 à la médiathèque des Ursulines. Cette exposition a retracé, au travers de l'occupation du site, une large part de l'histoire de la ville (présence religieuse, prison révolutionnaire, casernement militaire...). Un catalogue gratuit a été diffusé à cinq mille exemplaires à cette occasion.

Un nouveau dépliant présentant le Service des archives, ses missions et les prin-

cipaux fonds conservés a été réalisé par le Service en 2009.

À signaler également la création d'une nouvelle rubrique dans le journal municipal et communautaire de Quimper *Le Mag* consacrée à un aspect de l'histoire quimpéroise ou communautaire vue au travers des documents d'archives : les « poilus » de Penhars, les crues historiques de l'Odet, le camp de prisonniers de Lanniron, les maquis quimpérois, l'armorial de Quimper-Communauté ont été des sujets abordés en 2009.

La rubrique intitulée « Trésor d'archives » – sur le site Internet de la mairie de Quimper – qui propose de mettre en valeur les pièces d'archives importantes ou significatives de l'histoire de la ville s'est enrichie de nouvelles pièces : l'histoire du monument de la Libération ou celle de la statue de Laennec ont été deux des sujets abordés. La rubrique du « Grenier de la mémoire » a également été enrichie. Plus de quarante-cinq mille pages Internet des archives ont été lues sur le site de la ville de Quimper en 2009.

Bruno Le Gall

QUIMPER

Archives et bibliothèque de l'évêché

L'année 2009 a vu l'entrée de plusieurs fonds de prêtres : le fonds René Quentel (1927-2007), concernant ses fonctions de directeur d'école à Locmaria-Plouzané et de recteur de L'Hôpital-Camfrout, et comportant une importante collection de films fixes ; le fonds Jean Quentel (1892-1965), rassemblant des sermons et documents iconographiques des années 1920-1950 ; le fonds Pierre Cariou (1910-2009), riche de nombreux documents manuscrits préparatoires à ses ouvrages sur son passage à Dachau et à ses monographies sur Plogonnec, Notre-Dame du Relec, contient également des pièces concernant son activité au patronage *Stella-Maris* à Douarnenez et sa fonction d'aumônier sur le croiseur d'application *Jeanne-d'Arc*, dans les

années 1950. Les archives du P. Jean Kerrien, provenant du presbytère Saint-Louis de Brest, ont été également versées ; elles contiennent de nombreuses partitions manuscrites de sa main ou de celle de Gérard Pondaven (organiste de la cathédrale de Quimper) et des papiers sur l'univers musical du diocèse dans la deuxième moitié du XX^e siècle. Des diapositives du P. André Mocaër et du P. Jean Crenn viennent également enrichir les fonds iconographiques, ainsi qu'un jeu de photographies de Louis-Pierre Le Maître et une bannière de la Ligue patriotique des Françaises, canton de Concarneau.

Concernant les archives des paroisses, les fonds de Lamber et Ploumoguier ont été collectés et classés, ainsi que ceux de Cast et Quéménéven. La collecte des journaux historiques des paroisses a été poursuivie, avec l'entrée des cahiers des paroisses de Bourg-Blanc, Coat-Méal, Kersaint-Plabennec et Plouvien. Un travail sur les archives de ce secteur a également permis l'enrichissement du dépôt diocésain des titres de propriétés et des registres des conseils de fabrique des paroisses de Coat-Méal, Kersaint-Plabennec et Plabennec pour les XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles. Petit dépôt également de Loqueffret, contenant entre autres des cartons de vitraux et des jeux de films fixes. Venant du presbytère du Cloître-Pleyben, a été déposé un jeu de plaques de verre stéréoscopiques commerciales illustrant la vie des tranchées pendant la guerre de 1914. Ces plaques, découvertes en 2005, ont fait l'objet d'un tirage et d'une exposition au château de Trévarez en 2008, « Armée des terres, Le Cloître-Pleyben et le Centre-Finistère dans la guerre 14-18 ».

Le Mouvement rural de la jeunesse chrétienne (MRJC) a complété le dépôt d'archives effectué en 2008, relatif aux années 1970, en confiant ses archives des années 1980 et 1990. Les dossiers concernent les deux fédérations, nord et sud, du département, avec davantage de documents pour la fédération du Nord-Finistère. Ces dossiers témoignent

des activités des diverses équipes locales, des manifestations organisées en fonction de l'actualité. La fédération du Nord-Finistère de Chrétiens en monde rural (CMR) a également transféré ses archives pour les années 1980-1990. S'y trouvent l'organisation des conférences et soirées-débats et les prises de position du mouvement à l'occasion des différentes crises agricoles.

Plusieurs registres sont venus compléter les archives du grand séminaire de Quimper, essentiellement des registres de notes d'élèves pour le début du XX^e siècle.

Le collège Saint-Alain de Scaër, à l'occasion d'une fusion, a effectué un versement important d'archives (série J). Cet ensemble, couvrant les années 1927-2000, est d'autant plus remarquable qu'il est rare et que les recherches historiques sur les établissements scolaires privés sont souvent problématiques. On n'y trouve pas de dossiers personnels d'élèves, mais il contient des dossiers administratifs, des plans, une iconographie riche, des dossiers de presse.

Enfin, le Service diocésain de communication a effectué son premier versement. Il s'agit des dossiers concernant les activités du Centre diocésain de l'information et de l'association Chrétiens-Média 29, dans les années 1980-1990. Le fonds comprend notamment une série de dossiers de presse et une importante collection de photographies sur les événements catholiques diocésains des années 1990.

La bibliothèque diocésaine a reçu une petite partie de la bibliothèque personnelle de l'érudit quimpérois Bernard de Parades. Plus de deux cents ouvrages viennent ainsi, avec bonheur, compléter le fonds breton : des études sur les traditions populaires et le pays nantais en particulier. L'inventaire exhaustif est téléchargeable sur le site Internet (<http://quimper.cef.fr>), en attendant une mise en ligne totale du catalogue de la bibliothèque.

Deux conférences de présentation de la bibliothèque et des archives ont été présentées, pour l'Association historique de Saint-Pol-de-Léon et pour celle des Amis de la Légion d'honneur du Finistère-Nord, à Brest. Une première session d'initiation à l'archivistique s'est déroulée sur une journée à Châteaulin, destinée aux responsables des Archives paroissiales. Les archivistes et le chancelier ont participé également à une journée d'étude du CRBC, sur le thème général « Le catholicisme en Bretagne à l'époque contemporaine » (contributions à paraître dans *Kreiz*).

Le Service archives a prêté quelques documents pour la réalisation des expositions de Sainte-Anne d'Auray, « Les anges musiciens », de la ville de Landerneau, « De vignes en villes », et pour la belle exposition historique installée à la médiathèque des Ursulines, « Les Ursulines de Quimper, du couvent des religieuses à la médiathèque, 1621-2009 » (voir *supra*).

Yann Celton, Kristell Loussouarn

Comptes rendus bibliographiques

Patrick GALLIOU *et al.*, *Morbihan, 56. Carte archéologique de la Gaule*, pré-inventaire archéologique publié sous la responsabilité de Michel Provost, Académie des inscriptions et belles-lettres, Ministère de l'Éducation nationale, Ministère de la Recherche, Ministère de la Culture et de la Communication, Maison des sciences de l'homme, Paris, 2009, 445 p., ill., cartes.

Pour qui a essayé un jour de réaliser un inventaire du patrimoine archéologique d'un canton, à plus forte raison d'un département ou d'une région, il est aisé de constater que c'est un travail à compléter régulièrement. Force est d'admettre que cela ne constitue que l'état des connaissances à un moment donné, en fonction de l'information, de la qualité ou de la répartition des prospecteurs, des travaux d'urbanisation en cours, ce qui implique la remise à jour nécessaire de ce genre de travail. En archéologie, un inventaire à peine sorti des presses est déjà à compléter, ce qui justifie l'expression de « pré-inventaire » utilisée en sous-titre pour la collection.

Cette nouvelle publication consacrée au département du Morbihan fait suite aux travaux déjà publiés sur la Bretagne : l'Ille-et-Vilaine, les Côtes-d'Armor, et le Finistère en cours de réédition. Elle couvre le territoire de la *civitas* des Vénètes, assez bien délimitée par des cours d'eau, sans oublier les îles. Dans le temps, l'inventaire couvre la période qui va de la fin de l'âge du bronze au haut Moyen Âge, soit environ mille cinq cents ans.

L'ouvrage s'ouvre par une bibliographie abondante réalisée à partir du dépouillement des revues de sociétés savantes, des sources imprimées, mais aussi de documents plus « confidentiels », tels que les rapports de fouilles et les documents finaux de synthèse. L'introduction débute par une description du cadre géologique. On peut regretter que la carte ne soit pas reproduite en couleurs, les différentes teintes de grisés n'étant pas toujours assez nuancées. De plus ce type de document a aussi un certain intérêt esthétique, ce qui agrmente avantageusement la lecture. De même, une carte montrant les particularités du relief, que l'on pressent à

l'observation du document précédent et du réseau hydrographique, n'aurait pas été sans intérêt. Suit un rappel très développé des périodes concernées, illustrées de plusieurs cartes.

En raison de l'abondance des monuments mégalithiques, de l'existence d'importants *tumuli*, ce département a éveillé précocement l'intérêt scientifique et suscité, dès 1826, la création d'une société d'études regroupant des amateurs éclairés, dans divers domaines, d'où son nom de Société polymathique. Nombreux sont les passionnés qui ont alimenté le corpus des études et découvertes morbihannaises. Depuis les années 1950, la création d'un Service des fouilles, de circonscriptions archéologiques, de Directions des antiquités préhistoriques et historiques a réglementé les interventions. À la suite de changements d'organisation, d'autres institutions ont vu le jour, tel le Service régional de l'archéologie (SRA), puis l'Association pour les fouilles archéologiques nationales (AFAN), enfin l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), services professionnalisés assurant des diagnostics avant travaux et pratiquant des fouilles selon l'intérêt des sites, d'où la multiplication des découvertes.

Comme le montre la lecture de l'ouvrage, l'utilisation de photos aériennes d'une remarquable qualité, dues au talent de M. Gautier et P. Naas, a été mise largement à contribution et constitue une grande partie de l'illustration. Que de sites, toutes époques confondues, repérés par leurs fossés comblés, allant du plan le plus simple à des ouvrages complexes, dont l'interprétation ne saute pas toujours aux yeux en raison de la superposition de structures d'âges différents, fermes indigènes, habitats, enclos ! C'est toute une occupation spatiale, s'étalant sur des millénaires, qui fait son apparition et remet en question des schémas anciens de peuplement du territoire. Pour les établissements des premiers siècles de notre ère, ce sont quasiment les plans des

bâtiments qui surgissent du sol, même dans les zones en culture.

Le plan du livre reprend la liste des communes selon l'ordre alphabétique. Ensuite, pour chaque commune, une notice de longueur variable – quelques lignes, un bon paragraphe, voire plusieurs pages – décrit les découvertes connues par les dépouillements bibliographiques, les rapports de fouilles. Sont parfois adjointes les reproductions de plans ou d'élévations, anciennes ou récentes, suivies de la ou des références. Éventuellement, il est fait mention d'un monument disparu ou déménagé. Curieusement, quelques localités n'ont livré aucun témoin d'une occupation ancienne, d'après les sources bibliographiques, situation sans doute due à un défaut d'informateur, comme c'est le cas de Bohat, La Chapelle-Gaceline, Guéméné-sur-Scorff, Helléan, Keryado (en Lorient), Locminé (les travaux de P. Naas, cf. carte p. 216, infirment cette assertion), Montertelot, Sainte-Brigitte, Saint-Martin, Saint-Perreux, ce qui ne veut pas dire que nous sommes en présence d'un désert archéologique ; les recherches à venir sur le terrain ou par prospection aérienne devraient combler ces vides apparents.

Certaines communes, telles Arradon, Carnac, Locmariaquer, dont les vestiges sont attestés anciennement, bénéficient d'un long développement, tout comme Plouhinec, qui a bénéficié des récentes fouilles d'Alain Provost, ou Le Hézo, connue par les travaux de Sébastien Daré. La « cerise sur le gâteau » est placée à la fin du volume. Soixante-cinq pages nous font prendre conscience de l'importance du chef-lieu de la *civitas*, l'antique *Darioritum* (Vannes). Aux reconnaissances anciennes s'est ajoutée une surveillance attentive, effectuée depuis plusieurs décennies par Patrick André, Alain Triste, Sébastien Daré, qui a permis de compléter l'organisation antique et force l'admiration.

Les clichés des collections de la Société polymathique ont, dans une large mesure, contribué à l'illustration de l'ouvrage.

Plusieurs index thématiques (communes, lieux-dits et hameaux, rues, figures et illustrations) achèvent l'ouvrage.

Ce volume, comme les autres de la série, se révèle être un outil indispensable pour toute recherche relative aux périodes concernées, en évitant parfois des lectures ou des dépouillements fastidieux pour le chercheur ou l'amateur. Sa consultation est un préambule aux études historiques communales. Dans un autre domaine, les services culturels et d'urbanisme des communes auraient tout intérêt à l'acquérir. En portant ainsi à leur connaissance les éléments d'un patrimoine souvent méconnu, pourtant côtoyé – ce petit patrimoine qui, avec les moyens de manutention actuels, est si vite démolé ou déménagé –, le livre permet une première approche lors des études d'urbanisme, de permis de construire, etc. Les découvertes fortuites existeront toujours, d'autres resteront sous le boisseau, dans bien des cas, avec l'aide de ce pré-inventaire et de la couverture aérienne, on évitera la réponse : « On ne savait pas. »

Josick Peuziat

Joseph-Claude POULIN, *L'Hagiographie bretonne du haut Moyen Âge. Répertoire raisonné*, préface par François Dolbeau, Martin Heinzelmänn et Joseph-Claude Poulin, Ostfildern, éd. Thorbecke, 2009, 493 p.

Joseph-Claude Poulin a rassemblé dans ce volume les dossiers qu'il a constitués sur quatorze saints bretons dont les premiers *Acta* sont antérieurs à l'an mil et y adjoint, pour quelque trente-quatre autres, un complément sous forme de notices plus succinctes, quand leur hagiographie est postérieure à cette époque. Un certain nombre de ces dossiers avaient été publiés dans la revue *Francia* de l'Institut historique allemand de Paris, le premier, en 1987, consacré à saint Samson de Dol. L'auteur les a remis à jour et, pour deux d'entre eux, ceux de saint Malo et de saint Samson, les a refondus en profondeur.

L'ouvrage découle des recherches entreprises, dans le cadre de l'Institut historique, sur les « Sources hagiographiques de la Gaule ».

Dans son introduction, l'auteur explicite l'architecture de chacun des dossiers qu'il a constitués (p. 45-60). En tête figure une bibliographie spéciale indiquant « les numéros d'ordre donnés aux éléments textuels par les principaux catalogues ou répertoires applicables (autres que BHL) » – c'est-à-dire autres que la *Bibliotheca hagiographica latina* des bollandistes –, et, par ordre alphabétique de leurs auteurs, les travaux qui ont été consacrés à chacun des saints concernés. Ensuite, il recense les divers manuscrits existants, dans l'ordre décroissant de leur ancienneté, puis dans l'ordre alphabétique des lieux où ils sont aujourd'hui conservés. En second lieu sont présentées les éditions qui ont été données du texte, à commencer par l'édition de référence, avec l'identification de ses appuis sur la tradition manuscrite, ses qualités ou défauts éventuels par rapport à celle-ci, et les corrections proposées depuis sa parution, puis sont confrontées et évaluées par rapport à elle les principales autres éditions. L'auteur signale également, quand elles sont complètes et systématiques, les traductions en langue moderne. Il consacre une troisième partie à un examen critique où sont analysés les résultats acquis après discussion, puis fait un résumé analytique de l'œuvre, présentant la trame narrative et les principaux éléments de son contenu. Il aborde ensuite l'identification des sources tant orales qu'écrites invoquées par l'auteur ou celles que les chercheurs modernes ont cru déceler et achève son propos par une discussion critique, où sont récapitulés et réévalués les arguments principaux utilisés par la critique pour établir le moment et le lieu de composition, l'identité et les intentions des auteurs ; après quoi, il fait une mise au point sur les moyens utilisés, les résultats obtenus et la valeur générale de chaque œuvre ; il termine par une clarification des rapports de chaque œuvre avec les autres pièces anciennes du dossier du même

saint ou d'autres saints qui lui sont reliés par des liens littéraires ou historiques. Dans une brève conclusion, l'auteur porte un jugement global sur une œuvre ou un dossier esquissant la fortune ultérieure des écrits consacrés à un saint.

L'introduction s'achève par une réflexion sur l'ancienne hagiographie bretonne dont l'auteur a cherché à « décloisonner le traitement historien » et à « mieux raccorder deux mondes qui s'ignorent trop souvent », celui des médiévistes « continentaux », « trop enclins à laisser de côté la production hagiographique bretonne, comme phénomène marginal » et celui des chercheurs bretons, « trop obnubilés par la recherche de brevets d'authenticité celtique originelle ». Il estime avec raison que la « mise en scène hagiographique » des origines bretonnes « mobilise des moyens d'expression littéraire plus proches des manières de faire continentales qu'insulaires », en partie du fait d'une mise en écriture relativement tardive et du « degré d'acculturation des élites cléricales bretonnes dès l'époque carolingienne ». Dans une brève postface, l'auteur, qui évoque le passage à une présentation informatisée de l'hagiographie bretonne, juge que les essais tentés à ce jour n'ont pas été concluants, mais qu'il peut s'agir d'une voie d'avenir.

En annexe, il donne, d'une part, un tableau chronologique de l'hagiographie bretonne jusqu'au IX^e siècle, d'autre part, un schéma des dépendances internes à l'hagiographie bretonne, à l'exclusion des *Vitae* de saint Guénaël, de saint Turiau et de saint Conwoion.

Le répertoire raisonné (p. 73-445) s'ouvre sur le dossier consacré à saint Briec (*Briocus*) pour se clore par celui sur saint Guénolé (*Winwaloeus*). La plupart des dossiers comportent des annexes. Ainsi, celui sur saint Briec présente les « emprunts formels, échos et imitations » dans sa *Vita*, celui sur saint Guénolé, les « épisodes parallèles entre la *Vita longior s. Winwaloei* par Gurdisten et les deux premières Vies de s. Samson »,

la « concordance de la *Vita s. Winwaloei* d'Arezzo avec ses hypotextes » et une « table de concordance générale des principales Vies de s. Guénolé ».

Les notices brèves (p. 452-466) s'achèvent pour chacun des saints concernés sur une esquisse bibliographique, qui « s'ouvre par un renvoi aux répertoires courants ». L'annexe finale (p. 467-482), qui commence par évoquer brièvement six historiens (à savoir L. Duchesne, F. Duine, R. Fawtier, A. de La Borderie, F. Lot, et F. Plaine) qui ont joué un rôle majeur dans le débat hagiographique au tournant du XX^e siècle, avec pour chacun d'eux une bibliographie-relais, s'achève sur un tableau récapitulatif des différentes éditions de textes hagiographiques depuis le milieu du XIX^e siècle.

Trois index (p. 483-493) viennent clore le volume : l'*index manuscriptorum*, où l'auteur démarque en caractères gras les manuscrits examinés en détail, l'*index personarum* et l'*index sanctorum*. L'ouvrage, qui bénéficie par ailleurs d'un appareil critique très développé, fera date, à n'en pas douter, tant par sa richesse que par sa rigueur.

Bernard Tanguy

Louis-Christian GAUTIER, *Histoire des Templiers en Bretagne*, Fouesnant, éd. Yoran Embanner, 2008, 194 p., ill.

Louis-Christian Gautier, qui a déjà publié *Les Templiers en Creuse* et *Les Templiers en Allier*, aborde le sujet pour la Bretagne avec un ensemble de connaissances générales précieuses mais se heurte à la médiocrité des sources archivistiques bretonnes. En Bretagne, il a mené de nombreuses enquêtes de terrain.

Dans une première partie l'auteur, se référant aux sources les plus établies et aux auteurs anciens et récents, retrace l'histoire générale des templiers. Une deuxième partie est consacrée à la Bretagne médiévale et à l'implantation templière en Occident, L.-C

Gautier s'efforçant de faire la lumière sur les sources dont on dispose. Une troisième partie tente l'inventaire des possessions templières en Bretagne, étude difficile faute d'archives à l'exception des chartes ducaltes confirmant des donations anciennes et de quelques procès concernant ces possessions. L'auteur donne la traduction des chartes à la fin de l'ouvrage. Il essaie de trier dans le maquis des légendes, des traditions orales et du marketing touristique. On lui saurait gré d'élaguer les fausses possessions ou présences templières, en particulier en Bretagne occidentale, s'il n'accompagnait son étude de photos qui produisent un effet contraire. C'est le cas pour la chapelle Sainte-Marie du Ménez-Hom, où il n'y a eu ni templiers ni hospitaliers mais qui a droit à quatre photos dont une en pleine page et une autre à la légende totalement erronée (p. 139). L'insistance sur les moines rouges et les croix rouges – qui ne sont pas une preuve de la présence templière – nuit à la qualité de l'ensemble.

Dans la quatrième partie, L.-C. Gautier évoque la fin du Temple en Bretagne. Il se réfère à un document, cité par dom Morice dans ses *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, qui montre les bourgeois de Nantes s'opposant aux gens du roi chargés de saisir les biens des templiers (p. 130). L'auteur estime que le nombre de chevaliers du Temple en Bretagne en 1307 ne dépassait guère deux douzaines de frères.

L'ouvrage a le mérite de la clarté, surtout sur l'histoire générale des templiers. Des précisions de dates et de terminologie seront appréciées des lecteurs. L'auteur a conscience des zones d'ombre qui entourent la présence de biens ou d'une maison du Temple en divers endroits de Bretagne. Lui-même se pose la question : « Que sait-on de certain à propos de l'ordre du Temple en Bretagne ? Finalement peu de chose par rapport à d'autres régions. » (p. 141).

Dans une partie annexe, l'auteur fournit, avec un sens pédagogique appréciable, une documentation géographique et chronologique puis une présentation de l'organisation de l'ordre du Temple. Cet ouvrage fort bien illustré est d'une lecture aisée et aide à clarifier une histoire qui, dès la fin de l'ordre du Temple, frappa l'imaginaire du peuple et donna lieu à de nombreuses légendes.

Guy Leclerc

Priscille ALADJIDI, *Le Roi, père des pauvres. France XIII^e-XV^e siècle*, préface de Colette Beaune, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, 439 p., ill.

L'ouvrage est la version remaniée de la thèse que Priscille Aladjidi a soutenue en 2006. À la rencontre de l'histoire religieuse, politique et sociale, il s'inscrit dans le prolongement des travaux sur la pauvreté, initiés par Michel Mollat dans les années 1960, dont le bilan historiographique est d'ailleurs exposé de manière très détaillée dès le début de l'introduction. Il s'agit pourtant de proposer une approche tout à fait originale : explorer l'attitude des rois (mais aussi des reines) à l'égard des pauvres entre le XIII^e et le XV^e siècle. En choisissant de centrer son propos sur la pauvreté involontaire, l'auteur étudie l'évolution et l'imbrication des dimensions religieuses et politiques de la charité royale.

La première partie analyse la place que tient l'assistance aux pauvres dans les préceptes théoriques, notamment dans les œuvres morales et les Miroirs des princes, qui associent bon gouvernement politique et foi chrétienne. Le XIII^e siècle constitue une rupture dans les réflexions sur la charité avec Thomas d'Aquin qui intègre la pensée d'Aristote, selon laquelle il s'agit de garantir le bien commun tout en assurant la paix. Le discours présente alors la charité royale comme partie intégrante de l'exercice du pouvoir politique. La pauvreté est une voie d'accès privilégiée à la sainteté et l'obligation de charité est

une vertu qui conduit à Dieu. La référence à Dieu est primordiale dans la construction d'un idéal de gouvernement : le roi doit aimer les pauvres car il gouverne à l'image de Dieu. Comme Lui, il doit être aimé et craint, il lui faut bien administrer les richesses et rendre une justice équitable. En se rapprochant de Dieu, le roi se rapproche de son peuple, et le royaume tout entier en sort renforcé. Le pauvre renvoie donc à l'origine divine du pouvoir royal et aux obligations du roi envers tout son peuple. Le règne de Louis IX constitue un tournant majeur dans la construction de la représentation d'un roi exemplaire.

La deuxième partie s'intéresse aux gestes de la charité royale qui reflètent cet idéal et s'intègrent à un discours officiel. L'auteur s'attache à différencier les gestes publics de ceux qui relèvent de la piété personnelle. Elle analyse avec beaucoup de finesse la richesse et la diversité des pratiques charitables et des comportements. D'origine biblique, le don de vêtements et de nourriture relève ainsi d'une grande variété de gestes et renvoie à la fonction protectrice et nourricière du roi. L'assistance apportée aux prisonniers constitue un autre moyen d'imiter le Christ. Les aumônes royales témoignent d'une institutionnalisation de la charité, avec la création d'un service d'aumônerie à partir des années 1190 et le soutien apporté aux établissements hospitaliers. Elles témoignent également d'une individualisation des pratiques comme le montrent les aumônes d'Anne de Bretagne qui marquent un profond attachement à la Bretagne.

Les pauvres ne sont pas seulement des objets de charité, ils sont aussi des participants à un cérémonial destiné à mettre en scène et à renforcer la puissance royale, ce qui constitue la troisième partie de cette étude. Ils peuvent être au cœur de certaines cérémonies. C'est le cas de la pratique très significative du lavement des pieds qui apparaît dans le riche dossier iconographique (dont on ne peut que regretter l'édition en noir et blanc).

Bon exemple de générosité institutionnalisée et ostentatoire d'origine biblique, l'acte est très symbolique : le roi fait preuve d'humilité puisqu'il doit s'abaisser jusqu'au pauvre pour atteindre le Christ. Il est en contact direct avec le pauvre, et en même temps, il le reconnaît comme son sujet. Les pauvres sont associés à d'autres moments essentiels de la vie du roi, notamment lors des funérailles royales, où ils sont invités à accompagner le défunt dans son cheminement vers l'au-delà. Ils servent par exemple comme porteurs de torches à partir de la fin du XV^e siècle et participent aux repas servis devant le cercueil ou devant l'effigie, le premier témoignage datant de la mort d'Anne de Bretagne en 1514.

L'un des intérêts majeurs du livre est de poser le problème délicat de la définition du pauvre au Moyen Âge, à partir d'une bonne exploitation des sources théoriques et des actes de la pratique. Si l'évocation des indigents relève souvent du stéréotype, l'auteur met en lumière la multiplicité des visages de la pauvreté dont les caractéristiques et les perceptions évoluent au gré des transformations économiques et sociales. Mais le pauvre n'est pas seulement un assisté. Expression de la charité chrétienne, il a une fonction spirituelle, celle d'intercesseur entre le souverain et Dieu, utile au salut des puissants et du royaume tout entier. Mais l'ambiguïté est permanente. On le voit notamment avec les lépreux, dont le nombre diminue à partir du milieu du XIV^e siècle. Si leur divagation est condamnée, ils restent pourtant des intercesseurs particulièrement recherchés et les léproseries sont d'ailleurs davantage des lieux de prière que des espaces d'accueil. Le pauvre a également une fonction sociale et politique. L'aumône permet aux nécessiteux de s'intégrer à une société qui les exclut. Ce qui circule, ce sont des vêtements, de la nourriture, de l'argent, mais c'est aussi et surtout du lien social. La charité n'est pas une simple pratique personnelle, elle est conçue et mise en œuvre pour être vue et non pour éradiquer la pauvreté. Il n'y a pas de remise en cause

de la hiérarchie sociale ou de l'inégale répartition. Il s'agit de servir la stabilité du corps social pour que règne la paix. Les gestes charitables s'adaptent à la volonté de maintenir les différences de statuts et les destinataires ne sont pas toujours les plus pauvres. En effet, ceux qui ont un statut élevé reçoivent les sommes les plus importantes pour les aider à tenir leur rang.

C'est finalement un très beau livre, au style très agréable, qui témoigne d'un travail de grande qualité, mené avec beaucoup de « patience et d'intuition » pour reprendre les mots de Colette Beaune, qui en signe la préface. En s'intéressant à la manière dont la notion de charité participe à la construction d'un idéal de la fonction royale, Priscille Aladjidi contribue à faire mieux comprendre la société et les mentalités dans les derniers siècles du Moyen Âge.

Laurence Moal

Hervé TORCHET (éd.), *Réformation des fouages de 1426. Diocèse ou évêché de Léon*, introduction d'Albert Deshayes, notices biographiques et généalogiques par H. Torchet, illustrations héraldiques par Annick Chauvel, Paris, éd. de La Pérenne, non daté (2010), 280 p. et XLVI p. de planches, ill., cartes hors texte en couleur.

C'est un très beau livre que publie Hervé Torchet, tellement beau qu'on hésite presque à en découper les pages de papier épais, présentées non reliées sous un emboîtement cartonné. Il s'agit en fait du quatrième volet d'une série commencée en 2001 et destinée à en compter neuf (un par diocèse d'Ancien Régime) : après ceux des évêchés de Cornouaille, de Tréguier et de Saint-Malo, l'auteur publie, pour la première fois, les textes concernant la « réformation » des fouages en Léon, dont le principe a été décidé au début de 1426 par le duc de Bretagne Jean V (1399-1442). L'objectif du prince et de son administration était d'évaluer ou plutôt de

réviser (« réformer ») la capacité fiscale du duché, mise à mal par la grande crise de la fin du Moyen Âge, au moment même où se stabilisait et se pérennisait la fiscalité publique en Bretagne. Comme le fouage, expression du monopole fiscal de l'État, qu'il convient de distinguer des « taillées » relevant de la fiscalité seigneuriale ou paroissiale, était un impôt annuel, théoriquement perçu par feu ou foyer (d'où son nom initial, *focagium*, du latin *focus*, foyer), il importait de connaître le nombre des unités imposables pour en estimer le rendement potentiel et établir le budget prévisionnel de la principauté. Cette estimation était d'autant plus nécessaire que la fiscalité bretonne reposait alors sur cet impôt direct, qui apportait au prince les deux tiers de ses ressources ; le reste provenait d'une fiscalité indirecte pesant essentiellement sur la taxation des boissons alcoolisées et les taxes de circulation des marchandises (douanes portuaires).

Dans les années 1426-1430, des équipes d'enquêteurs locaux, mandatés par la chambre des comptes ducale de Vannes, qui chapeautait l'entreprise, visitèrent la quasi-totalité des paroisses de la péninsule, diocèse par diocèse, entreprise gigantesque vu les moyens du temps. Le choix de ces cadres administratifs – paroisses et diocèses –, aux limites bien connues et le plus souvent linéaires (sauf dans le cas de Dol), qu'on pourrait croire mieux adaptés au domaine ecclésiastique ou religieux, s'explique par la volonté du prince d'affirmer le caractère étatique de l'impôt et de rompre avec le morcellement antérieur de la levée, dicté par le découpage féodal traditionnel, qui compliquait les choses, favorisait la fuite vers les puissants et engendrait de fortes inégalités dans l'assiette et le prélèvement de l'impôt. L'ensemble des informations détaillées, recueillies par les enquêteurs sur des cahiers de papier, fut résumé et récapitulé, par diocèse et par paroisse, dans un livre synthétique connu sous le nom de

« réformation générale¹ ». C'est à ce matériel documentaire, jusqu'ici souvent exploité par les chercheurs mais jamais édité, que s'intéresse l'auteur.

Sa tâche a été compliquée par la disparition de pans entiers des sources : les rapports d'enquêtes particulières partiellement conservés, en original ou en copie, pour la Cornouaille et surtout pour le Trégor, n'existent plus pour le Léon (il en va de même pour le diocèse de Saint-Malo). Seules ont survécu des copies partielles plus ou moins fiables, réalisées à l'époque moderne, qui se contentent de noter les noms des nobles et des métayers, privant le chercheur de la connaissance de l'identité des simples « contributifs ». Cette manière de faire s'explique essentiellement par les objectifs des copistes, soucieux avant tout de relever l'identité des privilégiés et de fournir aux familles de leur temps les « preuves » incontestables de l'antiquité de leur ascendance noble, ce qui a fait passer ces documents pour des « réformations de la noblesse », alors qu'il s'agissait de simples enquêtes fiscales. De plus, les copies subsistantes, dispersées dans divers dépôts, en Bretagne ou à Paris, ne s'accordent pas toujours entre elles, les dates des enquêtes et les listes de noms différant de l'une à l'autre, le nombre des nobles et des métayers ne concordant pas toujours avec ceux du registre général, car les opérations de réformation se sont prolongées au-delà des années 1420, jusqu'au règne du duc François I^{er} (1442-14450). Le choix fait par H. Torchet de compiler leurs informations aboutit à des listes de personnes forcément composites, démarche d'autant moins satisfaisante pour le chercheur que ni les dates ni les références des sources compilées ne sont données dans le détail des analyses paroissiales.

Son inventaire n'en est pas moins précieux puisqu'il parvient à donner une image plus

concrète du travail de réformation – même si elle n'est que partielle en raison des lacunes des sources – que celle qui ressort de l'étude du seul registre général. Les enseignements de ce dernier sont d'ailleurs notés pour chaque paroisse, sous le nom de « sommaires »², ce qui permet à l'auteur de relever nombre de divergences entre les différents types de documents mis en œuvre, souvent difficiles à expliquer, notamment dans les noms d'enquêteurs et le nombre des individus recensés. Quelque quatre-vingts paroisses sont passées en revue, regroupées par châtellenies et non dans l'ordre du registre général, dont la composition répond à une logique différente de la nôtre et qui ne les cite d'ailleurs pas toutes. Leur repérage s'en trouve facilité pour le lecteur d'aujourd'hui qui peut aussi s'aider de la carte grand format publiée en hors-texte ; on aurait cependant aimé que cette dernière soit plus complète et plus fidèle à la réalité médiévale et qu'elle distingue plus systématiquement les centres paroissiaux et les trèves, même si ces dernières sont rarement mentionnées par les enquêtes de réformation. On se demande aussi pourquoi H. Torchet a tenu à republier les informations concernant les trois paroisses de Morlaix, dont une seule (Saint-Martin) relève du Léon et qui sont déjà présentes dans le livre consacré à l'évêché de Tréguier. L'aridité de cette partie de l'ouvrage se trouve atténuée par l'insertion dans le texte d'un grand nombre de photographies en noir et blanc – monuments, tombeaux, objets d'art – dont la qualité de reproduction n'est malheureusement pas excellente.

2. Le registre indique aussi le nombre des « feux anciens » de chaque localité, c'est-à-dire le total des foyers fiscaux enregistrés à la chambre des comptes à la suite d'une précédente enquête, remontant très probablement à la fin du XIV^e siècle. On ne saurait trop recommander à H. Torchet, dont les « sommaires » notent ces « feux anciens », de s'intéresser aussi, dans ses prochaines publications, à ce type d'information, importante pour l'histoire démographique du duché, qui n'est pas des plus faciles à interpréter et qui a suscité maints débats.

1. Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2988 (et non 2488, comme indiqué p. 4).

Comme le montre fort bien le livre, les informations fournies à l'historien par les enquêtes ne se cantonnent pas à la sphère fiscale. Dans l'esprit des administrateurs ducaux, il s'agit certes de faire le bilan des foyers imposables, mais aussi de déterminer le nombre et la qualité de tous ceux qui peuvent prétendre à l'exemption. Le registre général procède donc au décompte, localité par localité, des uns et des autres : à côté des imposables se trouvent ceux qui peuvent se targuer d'un statut privilégié – nobles, métayers, gens d'Église –, d'une part, et ceux que leur misère empêche de soumettre à l'impôt, les pauvres ou encore les femmes veuves (« degrepies ») lorsqu'elles ne disposent pas de ressources suffisantes. Les choses ne sont d'ailleurs pas si simples, car l'impôt n'est pas en fait levé par foyers réels mais par unités fictives (feux fiscaux), qui regroupent chacune environ trois familles, la paroisse étant taxée globalement au prorata de sa population ; ce système permet certes de rendre moins inégalitaire la perception de l'impôt (« le fort aidant le faible »), mais aussi de compter les pauvres pour un nombre forfaitaire de foyers fiscaux, dès lors qu'ils ne sont pas qualifiés de « mendicants », c'est-à-dire dénués de tout.

L'ensemble ainsi inventorié, reflet de la totalité des familles de chaque paroisse, présente un incontestable intérêt démographique, mais aussi économique, qui n'a pas échappé à H. Torchet. Pour la première fois depuis qu'il s'intéresse à la « réformation générale », il en traduit les enseignements en cartes suggestives, fort éclairantes sur la distribution géographique de la noblesse, d'une part, de la pauvreté, d'autre part (p. 31-32). Ces cartes montrent que les nobles (et leurs métayers, non distingués sur le schéma) se concentrent essentiellement dans les paroisses de la frange nord du diocèse, de l'Aber-Benoît à la rivière de Morlaix, où ils peuvent représenter de 20 à plus de 30 % des habitants (il en va de même à Guipavas), plus de 7 % de l'ensemble de la population du diocèse, chiffre record pour la Bretagne ; quant à la

pauvreté, dont la carte est moins significative en raison des lacunes de la documentation, elle semble culminer dans la zone médiane de l'évêché, entre l'embouchure de l'Élorn et la Manche. Ce voisinage de pourcentages élevés de nobles, disposant de nombreux métayers, et de pauvres conduit l'auteur à voir dans le diocèse de Léon « une terre bien plus inégale que ses voisines ».

L'ouvrage d'H. Torchet ne se limite pas aux enseignements directs ou indirects des enquêtes fiscales. En fait, les documents de la réformation, dont la publication n'occupe que quelques dizaines de pages (p. 53-128), servent de prétexte à une étude beaucoup plus ambitieuse. Ils sont précédés par des « remarques préliminaires », nettement plus développées que dans les volumes précédents (p. 9-38). Elles traitent de la géographie féodale du diocèse, de l'héraldique des familles mentionnées dans les sources, de la société et de l'économie, comme on l'a dit, du mécanisme de l'assiette et de la levée du fouage, enfin des relations entre l'aristocratie locale et les princes de Bretagne. L'étude héraldique – une nouveauté dans la série – mérite de retenir l'attention, même si elle n'a pas de rapport évident avec le sujet du livre, puisqu'elle concerne essentiellement le XIII^e siècle. Elle apparaît comme une réponse à Michel Pastoureau, qui, dans son introduction au registre de la réformation du diocèse de Tréguier, s'étonnait de ne pas rencontrer de regroupements héraldiques dans la partie de la Bretagne qu'il avait étudiée. La prise en compte du Léon prouve le contraire, et H. Torchet, dans quelques pages bien venues, appuyées par des cartes en couleur malencontreusement reportées à la fin du livre (sans doute pour des raisons éditoriales), démontre comment l'analyse de la répartition des principales figures et couleurs de blasons – le lion de Léon, l'azur des ducs capétiens, le fascé des Du Chastel ou des Penhoët – peut aider à comprendre les jeux du pouvoir et la circulation des influences dans un espace géographique donné. L'étude est à poursuivre, de

toute évidence, dans les volumes à venir, et sa reprise pour les diocèses déjà couverts pourrait réserver des surprises.

Les « remarques préliminaires » sont suivies d'une « introduction », rédigée par Albert Deshayes, spécialiste de l'onomastique bretonne, dont on aurait aimé qu'elle soit moins générale dans son propos et qu'elle exploite de plus près les données de la réformation pour marquer éventuellement les particularités linguistiques du diocèse étudié (p. 39-47). Un ensemble d'index anthroponymiques et toponymiques fort précieux, et une courte présentation de la bibliographie et des sources d'archives mises en œuvre, rédigée de manière assez peu scientifique et plutôt bizarrement placée (p. 149-158), font charnière entre les documents publiés et le « morceau de gloire » du livre, une impressionnante série de notices biographiques et généalogiques concernant toutes les familles nobles mentionnées dans la réformation, depuis leurs origines jusqu'au milieu du ^{xv}^e siècle (574 notices, p. 161-280). Quarante-six planches de blasons, la plupart en couleur, et les quatre cartes de répartition des écus, déjà citées, terminent l'étude, l'ensemble des notices et des blasons, que l'on retrouve dans les publications antérieures de l'auteur, composant un nobiliaire et armorial médiéval, appelé à s'étendre à l'ensemble de la Bretagne.

L'entreprise d'H. Torchet dénote donc une remarquable puissance de travail, doublée d'un esprit de créativité tout à fait stimulant. Compte tenu de l'état des sources pour le diocèse, on peut même dire qu'elle relève un peu de la gageure. On regrette tout de même qu'il ne se soit pas toujours astreint à la discipline d'une véritable démarche scientifique, dont il n'ignore pas les exigences mais qu'il a jadis délibérément écartée, arguant de son souci de mettre son travail à la disposition d'un public élargi. Outre un certain désordre dans le plan général de l'ouvrage, un morcellement excessif du propos et un manque de hiérarchisation logique des titres et des sous-titres dans les

remarques préliminaires et l'introduction, c'est l'absence de véritable référence aux sources archivistiques et bibliographiques qui pose problème. Non seulement ces dernières ne sont pas indiquées dans le texte de la réformation, comme on l'a dit, mais elles ne sont que suggérées de manière très vague dans les notices, ce qui interdit toute vérification : l'auteur se contente d'un jeu d'abréviations évasives : « AO », pour renvoyer à « un acte original qu'il a eu dans les mains » ; « BM », pour citer la collection des Blancs Manteaux à la Bibliothèque nationale de France, dont on connaît l'immensité ; « DM » pour les *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne* de H. Morice ; « Lo » pour l'*Histoire de Bretagne* de G. Lobineau, etc., sans fournir de mention de cotes, de colonnes ni de pages... Ailleurs, il évoque « un relevé des archives de Keroulas, lu au CRBC » (p. 12) ou encore « les archives du chapitre de Léon dans l'une des séries G des Archives départementales » (p. 17)... Les erreurs de lecture des archives restent minimales et fort excusables, de même que les fautes dans le report des « sommaires » de la réformation générale, qui se voient parfois dotés de compléments absents du document original, mais il est difficile de comprendre qu'un travail de publication de texte de cette envergure n'ait pas cru bon de respecter les règles d'édition des textes d'archives définies par l'École nationale des chartes, oscillant entre une modernisation partielle, dans les documents paroissiaux, et une transcription littérale, sans restitution des abréviations (réduites à des apostrophes), dans les six actes édités en annexe – une lettre de Jean V, inédite *in extenso*, et des « minus » de quelques prévôtés féodales de la châtellenie de Brest et Saint-Renan –, ce qui rend ces derniers un peu hermétiques pour les non-spécialistes (p. 134-146).

Ces faiblesses formelles ne sauraient suffire à minimiser l'importance du travail accompli par H. Torchet, inlassable fouilleur, découvreur et éditeur d'archives, paléographe confirmé que ne rebutent ni les difficultés

de lecture réelles des textes médiévaux ou modernes, ni l'ampleur de la tâche qu'il s'est fixée. Ses recherches contribuent à mettre en relief la qualité et la minutie des enquêtes réalisées par l'administration ducal au temps de Jean V. Ses « remarques préliminaires » denses et stimulantes témoignent à la fois d'un enthousiasme réel et d'une véritable passion pour l'histoire et ses documents, qui l'entraînent parfois à émettre des hypothèses audacieuses, encore qu'il sache aussi faire preuve d'une prudence de bon aloi, qui le conduit à s'exprimer plus d'une fois au conditionnel. Ses travaux rendront les plus grands services aux historiens comme aux généalogistes. Il reste à souhaiter qu'il mène à terme, en s'astreignant seulement à un peu plus de rigueur éditoriale, une œuvre monumentale qui arrive tout juste au milieu de son parcours.

Jean Kerhervé

Tugdual de KERROS, *Un singulier prisonnier de guerre anglais. Watkin Tench, major des troupes de marine, raconte..., des bateaux-prison de Brest, 1794, au quotidien quimpérois, 1795, et au rêve de Lapérouse, 1797*, Combrit, Tugdual de Kerros – Mein ha dour, 2008, 206 p.

En 1796, Watkin Tench, major de la marine anglaise, publie ses souvenirs de captivité en Bretagne. La période évoquée s'étend de novembre 1794 à mai 1795. Il donne à son récit la forme de « Lettres écrites en France à un ami de Londres », suivant un procédé littéraire alors en vogue. Tugdual de Kerros livre une traduction de ces douze documents en les accompagnant de notes explicatives.

En novembre 1794, le HMS Alexander escortait un convoi revenant de Gibraltar vers l'Angleterre lorsqu'il fut capturé au large de Brest par l'escadre du contre-amiral Nielly au terme d'un violent combat. Le major Tench, officier du bord, et son commandant, l'amiral Bligh, furent aussitôt transférés sur le Marat aux ordres du capitaine Le Francq. Ils eurent

la chance de ne pas subir la terrible mesure décrétée le 7 prairial an II (26 mai 1794) par le Comité de salut public qui prévoyait l'exécution de tous les captifs britanniques. Écrite à bord du Marat, la première lettre donne une description surprenante de la vie sur un navire de la marine révolutionnaire. Le laisser-aller le disputait à un engouement patriotique que le major brocarde, non sans une pointe d'admiration toutefois.

L'évocation de son séjour sur le *Normandie*, bateau-prison amarré dans la rade de Brest, préfigure la vie des malheureux captifs des terribles *hulks*, ces « sépulcres flottants » mouillés à Plymouth, Portsmouth ou Chatham, sur lesquels plus de vingt-sept mille prisonniers français perdront la vie.

Accompagnant l'amiral Bligh comme interprète, le major fut ensuite transféré à Quimper et détenu sur parole. Tandis que des centaines de ses compatriotes dépérissaient au couvent des Ursulines, transformé en prison, dans des conditions qui relèveraient maintenant d'un crime contre l'humanité, il put louer un logement chez l'habitant et jouir d'une presque totale liberté de mouvement. Ce séjour lui permit de décrire la vie quotidienne à Quimper au lendemain de la chute de Robespierre et de dresser des portraits nuancés de quelques personnages, comme les députés conventionnels Guezno et Guermeur ou le représentant Prieur de la Marne.

Les lettres furent publiées à Londres peu de temps après la libération de leur auteur. T. de Kerros a fait une œuvre utile en nous livrant ces textes qui présentent le plus grand intérêt pour ce qui touche à la marine révolutionnaire et à la société finistérienne. À ces pages parfois poignantes, comme la description de la cathédrale de Quimper, tombes éventrées et vitraux brisés, l'auteur joint des *Fragments du dernier voyage de la Pérouse*, édités à Quimper en prairial de l'an V (mai-juin 1797). Ce document anonyme, parfois attribué au major Tench lui-même, présente un intérêt moindre. Il fut sans doute écrit par

un émule de Jean-Jacques Rousseau, un peu rêveur, qui, à l'inverse de l'officier britannique, n'avait sans doute jamais navigué dans les mers australes.

Philippe de Kermadec

LOUIS LE GUENNEC, *Carnets du Finistère. Choix de dessins et de textes*, publié par Alain Le Grand-Vélin, avec la collaboration de Yann Celton et Bruno Le Gall, Quimper, éd. Palantines-Société des Amis de Louis Le Guennec, 2009, 191 p.

La Société des Amis de Louis Le Guennec [LLG], présidée par Alain Le Grand-Vélin, vient de publier un nouvel ouvrage qui complète, du point de vue iconographique, l'immense moisson de dessins de l'érudit morlaisien, en partie connue déjà par les publications qu'en fit l'auteur lui-même de son vivant, puis par celles que ses amis firent paraître après sa mort (1935). En particulier, les volumes de *Nos vieux manoirs à légendes* et du *Finistère monumental* regorgent de dessins, et l'on pouvait croire qu'ils représentaient la majeure partie de son œuvre. Erreur : Alain Le Grand-Vélin affirme que LLG a produit « plusieurs milliers de dessins, sinon dizaines de milliers » dont on ne possède qu'une partie, l'auteur ayant « beaucoup donné de ses dessins, en a vendu tout autant, en a aussi perdu auprès d'éditeurs ou d'imprimeurs, au gré de ses multiples publications » (p. 12). Grâce aux recherches chez des particuliers (Hervé et Erick Le Guennec, petits-fils de LLG, d'Yvonne Le Goaziou, d'Annick Le Douget) et dans des établissements publics (archives, bibliothèques, musées), la Société des Amis de Louis Le Guennec a réussi à rassembler une collection impressionnante de dessins inédits, et à les publier en un ouvrage particulièrement précieux pour la connaissance des édifices anciens (dont certains ont disparu ou ont été transformés), mais aussi pour la mise en évidence des talents artistiques de leur auteur.

En effet, c'est l'originalité essentielle de ce beau livre que d'étudier l'œuvre de LLG plus du point de vue artistique que du point de vue documentaire. Alain Le Grand-Vélin définit parfaitement le sujet dans une longue introduction intitulée « Louis Le Guennec, l'homme complet du Livre » : « Nous souhaitons [...] mettre en lumière une facette évidente mais à notre sens demeurée méconnue des talents de LLG : nous voulons parler de ses qualités de dessinateur, de graphiste, voire d'artiste au plein sens du terme, qualités toujours reconnues de façon implicite, certes, mais qui n'ont jamais été évoquées pour elles-mêmes. » (p. 9).

Trois chapitres abondamment illustrés retracent les étapes de la vie de LLG. « 1878-1914 : la période morlaisienne » est un long récit de souvenirs (p. 24-117), écrit par LLG lui-même, qu'il publia dans *La Résistance*, hebdomadaire de Morlaix, en 1934-1935. Ces textes, jusqu'à ce jour, n'avaient pas été rassemblés en un livre. « 1914-1919 : la période brestoise » (p. 118-159) reproduit un article de LLG – qui était alors mobilisé à la poudrerie du Moulin-Blanc – publié dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* (t. XLIII, 1916, p. 263-289). « 1919-1935 : la période quimpéroise » (p. 160-177) est une étude de Bruno Le Gall, archiviste municipal de Quimper, sur les dernières années de LLG. L'auteur, se fondant sur des documents conservés aux Archives de Quimper, apporte d'utiles précisions sur ce que l'on savait de « l'artiste et érudit breton devenu libraire puis conservateur »³. L'ouvrage s'achève sur un chapitre (p. 178-187) dû à la plume de Yann Celton, archiviste et bibliothécaire de l'évêché

3. Pour la petite histoire, on retiendra que LLG se fit tancer par le maire de Quimper pour avoir accueilli une réunion de la Société archéologique dans la salle de lecture de la bibliothèque municipale : « le 4 juillet 1934, le maire lui rappelle [...] par lettre que la salle de lecture n'est pas une salle de réunion publique. » (p. 176). Le maire était alors Auguste Ménardeau, retraité de la gendarmerie.

de Quimper et de Léon, et consacré à l'étude de « Le Guennec illustrateur ». S'appuyant sur des documents conservés aux Archives de l'évêché, Y. Celton se penche sur l'aspect sans doute le plus méconnu du dessinateur : l'illustration d'ouvrages et de périodiques. On découvre ainsi une facette particulière du talent de LLG : des bandeaux ou en-têtes pour des revues d'associations, des couvertures de bulletins paroissiaux, des ex-libris, des vignettes diverses, des scènes d'inspiration médiévale – pour ne pas dire moyenâgeuse... Des développements intéressants concernent la collaboration inattendue entre LLG et Jeanne Malivel dans la revue *Feiz ha Breiz* de l'abbé Perrot.

Une table des illustrations et une bibliographie des œuvres de LLG complètent cet ensemble d'un très grand intérêt, fort agréablement présenté. On pourra pointer quelques noms et mots incorrectement orthographiés (Pérénnes pour Pérennès, Frottier de la Messelière pour Frotier de la Messelière, Dobble pour Doble, Plonéour-Trez pour Plounéour-Trez, Saint-Guérolé pour saint Guérolé, *ralabousenn* pour *kalabousenn*), mais cela n'enlève rien à la valeur documentaire d'un ouvrage de grande qualité.

Tanguy Daniel

Christophe CARICHON, *Scouts et guides en Bretagne (1907-2007)*, Fouesnant, éd. Yoran Embanner, 2007, 448 p., ill., cartes.

Il n'existait aucune synthèse sur le scoutisme en Bretagne. La thèse de Christophe Carichon, soutenue en 2002⁴, et son ouvrage, publié l'année même du centenaire du

scoutisme, viennent combler cette lacune. En s'appuyant sur une documentation riche et souvent inédite provenant des classiques fonds institutionnels mais aussi de plus de vingt fonds personnels (il n'existe pas de dépôt central pour le scoutisme), l'auteur brosse un portrait précis et vivant du mouvement en Bretagne, évoquant les troupes protestantes et laïques, mais surtout le développement du scoutisme catholique. Son étude s'articule en trois grandes parties chronologiques, les années 1910-1939, 1940-1950, 1950-1970.

La première partie évoque naturellement la création du mouvement par Baden-Powell en 1907. En Bretagne, la première troupe scout protestante serait fondée à la mission populaire de Nantes en 1909, puis Rennes voit naître une autre troupe protestante en 1914. Le scoutisme, dit neutre, des Éclaireurs de France (ÉDF) apparaît en France en 1911, et l'année suivante Lorient se dote d'une troupe ÉDF. Pendant la guerre, inspirées par un patriotisme vif dans l'arrière-pays, les fondations se multiplient ; en 1925, on estime à quatre cents le nombre d'éclaireurs présents en Bretagne, témoin d'un début fragile d'implantation du scoutisme. Le mouvement reçoit le soutien de l'État, les préfets y sont favorables : il apparaît comme un lieu de développement des valeurs civiques.

Dans le même temps, l'Église catholique juge défavorablement l'arrivée de ces nouveaux mouvements laïques de jeunesse soutenus par l'État. Jusqu'en 1914, le mouvement est attaqué, considéré comme par trop anglican, une sorte de « franc-maçonnerie pour enfants ». Mais les papes lui donnent progressivement leur appui. En 1920 se crée un Office international des scouts catholiques, dans l'idée de faire de cette organisation une force de reconquête et de conversion spirituelles. En 1923, une première troupe scout catholique est implantée en Bretagne, à Rennes. Puis, les évêques, acquis à l'idée, laissent progressivement se développer le mouvement des Scouts de France (SDF). En

4. C. Carichon est l'auteur de plusieurs études sur le sujet, en particulier *Les Scouts de France dans le diocèse de Quimper et de Léon des origines à la veille de la Deuxième Guerre mondiale (1924-1939)*, mémoire de maîtrise dactyl., Brest, 1990, ou encore « La Bretagne à travers les revues et la littérature scout (vers 1930-vers 1960) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, Rennes, t. 111, 2004, n° 2, p. 145-166.

1924 naît la branche féminine, les Guides de France. Différents camps de préparation sont organisés : en 1926, à La Forêt-Fouesnant, se tient un premier camp des chefs de patrouille de la province de Bretagne. Au début des années 1930 le mouvement est bien installé en Bretagne.

À travers la présentation de l'expansion du mouvement, l'auteur réalise de très beaux portraits des figures du scoutisme, comme celui du docteur quimpérois Charles Armand Picquenard, auteur breton, secrétaire (1907-1912) puis vice-président de la Société archéologique du Finistère (1913-1928), botaniste distingué sillonnant les routes de Bretagne en vélo et entraînant dans sa roue les premiers scouts de la région. « Les difficultés de manquent pas et le regard des Quimpérois est au début fort circonspect quand ils croisent les filles du docteur Picquenard, en gros souliers et pèlerines, qui courent le jeudi avec les garçons. » De très nombreux responsables du mouvement, chefs et cheftaines, sont évoqués, dont l'auteur dresse des portraits vivants et pittoresques, provenant de sources souvent inédites.

La deuxième partie aborde le temps de la guerre et de la reconstruction. Dès 1940, le mouvement est interdit mais poursuit clandestinement ses activités. L'auteur précise que de nombreux scouts s'engagent activement au service de la patrie, au risque de leur sécurité et de leur vie. Il note aussi que les « sources sont muettes concernant des engagements auprès des mouvements collaborationnistes français, tant dans les fonds d'archives qu'auprès des témoins ». Des scouts entrent dans la Résistance, pour échapper au STO ou encore pour rejoindre les Forces françaises libres, comme Gustave Lespagnol (5^e Brest), âgé de 16 ans, cadet de la France libre, qui meurt au combat en novembre 1944. L'auteur insiste plus spécialement sur les portraits de la Vannetaise Agnès

de Nanteuil, arrêtée et torturée en 1944⁵, et du chanoine Kerbrat qui s'occupe des cheftaines du Léon et appartient à l'Organisation de résistance de l'armée (ORA). Avec quatre-vingt-douze décès chez les Scouts de France, vingt-six chez les Éclaireurs de France, la guerre frappe durement le mouvement, mais il n'y a pas de changement profond à la Libération. La hiérarchie est rajeunie, de nouvelles figures apparaissent, comme celle de Jos Le Doaré, photographe à Châteaulin. Le mouvement progresse très fortement, la région comptant 4 490 membres des Scouts de France dès 1945, soit une hausse de 60% par rapport à l'effectif de 1939. « Refaire la France chrétienne, donner au pays les hommes qu'il lui faut », le programme des origines est réaffirmé, déployé en trois axes : rétablir le contact, trouver et inventer la technique et rechristianiser la cité.

À ce moment certains cadres tentent de créer un scoutisme plus spécifiquement breton, et l'auteur met en évidence les interventions des différents acteurs et les enjeux idéologiques soulevés par ces questions⁶. Pierre-Louis Gérin, commissaire national éclaireur, a souhaité développer le thème régionaliste, et Polig Montjarret a déjà tenté, en 1942, la création d'un scoutisme breton, sans grand succès. Au jamboree de Moisson (Yvelines), les organisateurs bretons donnent un aspect nettement régionaliste au sous-camp « Bretagne » : décorations, fanions... Jos Le Doaré et Georges Le Merdy créent en 1946 un Centre d'expression breton, tandis que les Parisiens Pierre et Lucienne Géraud mettent sur pied la même année le Centre scout d'expression bretonne, mieux connu sous le nom

5. Assistante à la meute 1^{re} Vannes, elle entre dans la Résistance et devient agent de liaison du général Audibert. Elle meurt le 13 août 1944 en gare de Paray-le-Monial. Christophe Carichon vient d'ailleurs de consacrer un ouvrage biographique à cette jeune femme : *Agnès de Nanteuil. 1922-1944. Une vie offerte*, Perpignan, 2010.

6. Voir aussi *Scoutisme en Bretagne, scoutisme breton ? (vers 1930-vers 1960)*, Brest, 1997 (*Kreiz 7*).

de Bleimor (« loup de mer »). Bientôt ce sont des revues – *Sturier-Yaouankiz*, *Sked* –, des bagads – bagad Bleimor, bagad San Patrig – qui viennent compéter le dispositif et donnent au scoutisme de l'Ouest une « Breizh touch », idéale aux yeux des Parisiens, qui finalement ne prend pas sur le terrain.

Dans une dernière partie, C. Carichon traite des années 1950-1970 et des dernières évolutions du mouvement. L'euphorie de la Libération ne dure pas, de nombreux groupes n'ont qu'une vie éphémère. Face aux transformations de la société, une des difficultés du scoutisme est de pouvoir garder les jeunes de 15 ans, attirés désormais par de très nombreuses sollicitations extérieures. L'auteur évoque longuement la figure de l'abbé Le Moigne, aumônier « raider » à Saint-Yves (Quimper) ; il analyse aussi des spécificités bretonnes comme les scouts marins.

Quelles sont les caractéristiques particulières du scoutisme breton ? Le nombre des adhérents assurément, mais aussi une certaine adaptation du mouvement à la région, principalement sensible en Basse-Bretagne. S'il ne parvient pas à effectuer une étude globale du devenir des anciens scouts, l'auteur cite néanmoins quelques exemples d'hommes politiques, de tendances différentes, qui furent scouts dans leur jeunesse. C'est le cas de trois maires de Quimper, les gaullistes Marc Bécarn et Alain Gérard, et le socialiste Bernard Poignant. En Ille-et-Vilaine, 70% des responsables socialistes ont été scouts.

Au total, l'ouvrage de C. Carichon offre une histoire inédite du scoutisme, solide et extrêmement bien documentée, pourvue de riches annexes (même si l'on aurait aimé trouver une liste des aumôniers scouts pour les différents diocèses). Le grand mérite de l'auteur est, en s'appuyant sur un réseau qu'il connaît bien, d'avoir exploité de multiples documents d'archives inédits, qui permettent de broser de très nombreux portraits, sans pour autant se noyer dans l'anecdote. Il « a donc réussi à relever le défi d'un sujet fondé

sur des sources aléatoires, mais il a su également dominer et exploiter une bibliographie aussi riche que dispersée, vis-à-vis de laquelle il a pu, précisément, situer l'originalité de son apport », précise Yvon Tranvouez dans la préface de l'ouvrage. Il parvient ainsi à faire la synthèse d'un mouvement international et à en décliner les réalités locales. À propos du livre de C. Carichon, Gérard Cholvy souligne pour sa part que, « en cette année du centenaire du scoutisme, se publient des ouvrages sérieux et d'autres qui ne sont que de circonstance. L'essentiel de cette thèse de doctorat soutenue en 2002, ici bien reproduit, relève de la première catégorie, qu'il s'agisse du contenu scientifique, du style, des illustrations, des annexes ou de l'index. Il n'est pas facile d'interpréter le scoutisme, la raison principale tenant aux divergences suscitées dans les années 1960 par les réformes pédagogiques au sein du mouvement. C. Carichon se situe souvent en rupture avec les travaux de Philippe Laneyrie⁷ et surtout de Christian Guérin⁸. Il doit donc appuyer sa thèse sur une documentation de terrain (fonds privés et un très grand nombre de témoignages oraux). De ce fait, il retient l'attention⁹. »

Yann Celton

Jean-Yves PLOURIN, Pierre HOLLOCOU, *De Quimperlé au port de Pont-Aven. Les noms de famille et leur histoire. Quimperlé, Mellac, Baye, Bannalec, Le Trévoux, Riec-sur-Bélon, Moëlan-sur-Mer, Clohars-Carnoët*, préface de Fañch Morvannou, Brest, éd. Emgleo-Breiz, 2010, 441 p.

7. P. LANEYRIE, *Les Scouts de France, l'évolution du mouvement des origines aux années quatre-vingt*, Paris, 1985.

8. C. GUÉRIN, *L'Utopie Scouts de France, histoire d'une identité collective, catholique et sociale, 1920-1995*, Paris, 1997.

9. G. CHOLVY, « Scouts et Guides en Bretagne », *Esprit et Vie*, n°215, septembre 2009, p. 62-63.

Avec son complice Jean-Yves Plourin, qui signe l'avant-propos, son collègue Fañch Morvannou ayant, quant à lui, rédigé la préface, M. Pierre Hollocou poursuit son investigation sur les noms de famille de Quimperlé au port de Pont-Aven, soit sur le territoire des huit communes actuelles qui composent un secteur dont il avait étudié les noms de lieux en 2008. Alors que ce dernier ouvrage avoisinait les 300 pages, la présente étude en comporte 441. Ce sont, en effet, 1 332 patronymes différents des XIV^e, XV^e et XVI^e siècles qui sont ici examinés.

L'auteur a suivi la même démarche que celle qu'il avait privilégiée dans son ouvrage sur les noms de famille de Quimperlé aux Montagnes Noires, paru en 2007. Il commence, dans une longue introduction (p. 17-62), par présenter ses sources, qui, impressionnantes par le nombre, sont en majorité inédites. Le bilan qu'il dresse de sa collecte est on ne peut plus éloquent puisque ce ne sont pas moins de 7 524 noms de personnes qu'il a rencontrés dans ces sources. Il les a fait figurer, regroupés par commune et dans l'ordre alphabétique, à la fin de l'ouvrage et en donne le dénombrement dans son second tableau (p. 23). À l'exception de ceux des anciennes paroisses de Saint-Michel *intra-muros* et de Saint-Colomban de Quimperlé, il a pu les localiser dans leurs villages et ainsi parer aux carences des registres paroissiaux. Quand ceux-ci existaient pour la période étudiée, ce qui est le cas pour l'ancienne paroisse de Lothéa et sa trêve Trélivalaire, il a pu mesurer les conséquences désastreuses des guerres de la Ligue : entre 1593 et 1600, la baisse moyenne des baptêmes atteint 61% (tableau 3). L'examen des 1 332 patronymes différents rencontrés entre Isole-Laïta et Aven met en évidence l'importance du fait urbain s'agissant de Quimperlé, puisqu'on y rencontre plus de vingt noms différents par kilomètre carré (tableau 4). La carte 2, qui recense, commune par commune, leur nombre, permet de constater que dans des communes aussi étendues que Bannalec,

Riec-sur-Bélon ou encore Moëlan-sur-Mer se rencontrent entre 311 et 393 patronymes différents, quand on atteint 648 à Quimperlé.

L'auteur se penche ensuite sur l'évolution des patronymes depuis l'époque du cartulaire de Quimperlé – soit du milieu du XI^e au début du XIII^e siècle –, qui en fournit 1 044 différents, jusqu'au XV^e siècle, et il constate qu'à part une cinquantaine il s'agit de *nomina* directement issus du vieux breton et que le cartulaire fournit une cinquantaine de « sur-noms ». Des 1 332 patronymes repérés dans les sources des XIV^e, XV^e et XVI^e siècles, seulement un sur six correspond à un prénom biblique ou à un *nomen* vieux-breton, alors que les patronymes d'origine toponymiques en représentent un sur quatre.

Après un court développement consacré aux patronymes issus des anciens noms vieux bretons et à ceux d'origine germanique ou biblique, l'auteur aborde l'examen des surnoms, qui représentent plus de la moitié des patronymes. Le plus souvent, il s'agit de sobriquets liés à l'aspect physique et aux qualités ou défauts de leurs porteurs, dont certains peu flatteurs comme *An Caillarec* (« crotté »), *Dogan* (« cocu »), *Scuizmintin* (« fatigué du matin ») ou encore *Troetrux* (« pied rouge »). D'autres font allusion à différents métiers, à la hiérarchie religieuse, à des activités culturelles ou administratives, etc. Un plus long développement est consacré aux noms d'origine toponymique. Si plus d'une centaine d'entre eux appartenaient à des bourgs ou à des villages de la zone étudiée (carte 3), plus d'une soixantaine étaient originaires de villages ou de paroisses parfois très éloignés. L'auteur, qui les a consciencieusement répertoriés, observe aussi que 360 patronymes sont empruntés à des villes, bourgs ou villages de la région, et qu'inversement 295 ont donné leur nom à 530 toponymes dans le passé (tableau 8), ce qui fait que près d'un tiers des noms de lieux rencontrés ne peut s'expliquer que par la connaissance des patronymes en

usage du XIV^e au XVI^e siècle. À cette époque, 72 % du total sont des formations en *ker-*.

L'auteur traite ensuite de la répartition des patronymes dans les huit communes actuelles. Il constate que près des deux tiers d'entre eux étaient présents dans une seule, 80% au maximum dans une ou deux et seulement un sur seize dans plus de la moitié de ces communes. Dans le tableau 10, il présente les 115 patronymes rencontrés dans au moins la moitié des communes, et remarque que les prénoms et *nomina* de la période du vieux breton sont encore majoritaires. Il avait fait le même constat pour les patronymes entre Ellé et Isole. Examinant le poids respectif des différents patronymes dans le secteur concerné (tableau 11), il observe que les surnoms sont nettement plus nombreux que les anciens prénoms et *nomina*, et qu'en poussant la curiosité jusqu'aux patronymes présents dans huit à onze villages, on assiste à une multiplication des surnoms. Après avoir mis en évidence les particularités patronymiques de chaque commune, s'interrogeant sur la pérennité de ces patronymes, il s'aperçoit qu'à plus de quatre siècles de distance, près de 45% d'entre eux sont encore présents dans le secteur, Quimperlé constituant un conservatoire puisque 75% des patronymes anciens y sont encore attestés. En conclusion, il s'est intéressé aux patronymes actuels originaires des huit communes étudiées, aux surnoms « additionnels » repérés dans ses sources (voir tableau 26) et aux prénoms en usage du XIV^e au XVI^e siècle (tableaux 27 et 28). Précédée d'un glossaire, d'un avertissement, d'une liste des abréviations et d'une bibliographie succincte, l'étude proprement dite des patronymes occupe près de 250 pages (p. 71-319). Elle est suivie d'un index des noms de famille aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles par commune (p. 321-405) et s'achève par un index alphabétique des patronymes (p. 407-439). Un bel ouvrage, dont on ne peut que féliciter les auteurs.

Bernard Tanguy

Bernard MERDRIGNAC, *La Bretagne des origines à nos jours*, Rennes, éd. Ouest-France, 2009, 127 p., ill. en couleurs.

Encore une Histoire de Bretagne, pourrait-on dire ! C'est vrai, mais celle-ci se distingue par la conjugaison de deux avantages majeurs : d'une part, elle est rédigée par un universitaire (ce n'est pas une nouveauté...) au courant des dernières recherches de l'archéologie et de l'histoire bretonnes, et, d'autre part, elle offre une richesse iconographique qu'aucune autre Histoire générale de la Bretagne n'a présentée jusqu'à présent.

L'auteur, Bernard Merdrignac, originaire de Dinan, est professeur d'histoire médiévale à l'université de Haute-Bretagne (Rennes 2). Spécialiste de l'hagiographie et de l'histoire religieuse et culturelle de la Bretagne du haut Moyen Âge, il est membre du CeRHIO (Centre de recherches historiques de l'Ouest, Rennes) et vice-président du CIRDoMoC (Centre international de recherche et de documentation sur le monachisme celtique, Landévennec). Il a soutenu en 1982 une thèse de doctorat préparée sous la direction d'André Chédeville, thèse publiée en 1985-1986 sous le titre de *Recherches sur l'hagiographie armoricaine du VII^e au XV^e siècle*. Outre de nombreux articles dans les *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, dans *Britannia monastica*, etc., il a publié plusieurs ouvrages, parmi lesquels *Les Vies des saints bretons durant le haut Moyen Âge* (1993), *Le Sport au Moyen Âge* (2002), *La Vie religieuse en France au Moyen Âge* (2005), *Les Saints bretons entre histoire et légendes. Le glaive à deux tranchants* (2008), *Le Fait religieux. Une approche de la chrétienté médiévale* (2009). Il a également collaboré à plusieurs ouvrages collectifs, en particulier, avec Pierre-Roland Giot et Philippe Guigon, *Les Premiers Bretons d'Armorique* (2003).

La matière, classiquement, est divisée en quatre périodes : « L'Armorique avant les Bretons » (21 pages), « La Bretagne au Moyen Âge » (30 pages), « La Bretagne, pro-

vince » (30 pages), « De la Bretagne pittoresque à la Bretagne du XXI^e siècle » (40 pages). Le texte est d'une grande densité, très au fait des publications les plus récentes, et l'on peut savoir gré à l'auteur d'avoir tenté de ne négliger aucune des données essentielles de l'histoire bretonne dans un cadre limité par l'abondance des illustrations. Celles-ci, d'une grande qualité, font la part belle au Finistère (34 illustrations), à l'Ille-et-Vilaine (31) et au Morbihan (27), les Côtes-d'Armor et surtout la Loire-Atlantique étant moins favorisées (avec respectivement 22 et 11 illustrations). L'ouvrage se ferme sur une courte chronologie et une brève bibliographie.

On peut naturellement déplorer certaines lacunes (une seule petite ligne sur l'école de Pont-Aven, mais sans illustration ;

pas même une mention de Pierre-Jakez Hélias et de son *Cheval d'orgueil* qui ont fait au moins autant que Stivell ou Glenmor pour le regain de l'identité bretonne dans la seconde moitié du XX^e siècle, sans parler des excès de violence du FLB...). On s'étonnera aussi de retrouver Paule (p. 19) et Le Faouët (p. 104) dans le Finistère, ainsi que Lanmeur (p. 36) dans les Côtes-d'Armor, mais ce sont là des fautes vénielles, faciles à corriger dans des éditions ultérieures. Souhaitons que ce livre connaisse une grande diffusion et donne aux lecteurs ce qu'ils sont en droit d'en attendre : des connaissances très sérieuses sur l'histoire de notre pays, agrémentées par une iconographie remarquable.

Tanguy Daniel

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ

Procès-verbaux des séances et des excursions (année 2009)

SÉANCE DU 31 JANVIER 2009

Brest

Présidence de M. Patrick Galliou, président

Adhésions. – Quatre nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. Guillaume DENNIEL, étudiant en droit, présenté par MM. Patrick Galliou et Guy Leclerc ;

– M. Éric KERRÉNEUR, fonctionnaire, de Rouen, présenté par MM. Yves-Pascal Castél et Patrick Galliou ;

– M. Gilbert et M^{me} Marie-Annick LENNON, cadres (E.R.), de Pleuven, présentés par MM. Tanguy Daniel et Patrick Galliou.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Bibliographie. – Le président de séance rend compte de la parution des ouvrages sui-

vants : *Manoirs et châteaux du Finistère*, par Serge Duigou, Quimper, Palantines, 2008 ; *Pouvoirs, Église, société. Conflits d'intérêts et convergence sacrée (IX^e-XI^e siècle)*, par Myriam Soria-Audebert et Cécile Treffort, Rennes, PUR, 2009.

Exposition. – « Marjatta et Jean-Claude Taburet, céramistes quimpérois », au Musée départemental breton jusqu'au 22 février.

Le musée des Beaux-Arts de Brest. – M^{me} Françoise Daniel, conservateur en chef au musée des Beaux-Arts de la ville de Brest, après nous avoir fait découvrir la belle exposition temporaire consacrée à Saint-Pol Roux, nous a offert une passionnante visite commentée de collections malheureusement trop souvent ignorées des Brestois. Des relations

unissant, aux XVII^e et XVIII^e siècles, les écoles française, italienne et flamande à la Venise de Canaletto, de l'école de Pont-Aven – un *Bord de mer* d'Émile Bernard – aux toiles des nabis Pierre Bonnard et Maurice Denis, c'est un remarquable panorama de la peinture européenne, éclairé par l'érudition sans

défaut de M^{me} Daniel, qui est ainsi proposé à nos sociétaires. Est-il besoin d'ajouter que, au-delà de l'incitation au voyage de l'esprit, nous est donnée l'envie de revenir dialoguer à loisir, encore et encore, avec des œuvres qui nous ouvrent l'infini d'un monde meilleur ? (Patrick Galliou)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2009

Quimper

Présidence de M. Patrick Galliou, président

I. Assemblée générale

Rapport moral de l'année 2008. – Arrêtée au 31 décembre, la liste des membres s'élève à 1 230 personnes physiques et 123 personnes morales (sociétés correspondantes, universités, bibliothèques, communes, associations...), soit un total de 1 353 membres. Il a été enregistré 54 adhésions de personnes physiques. 84 membres ont été retirés du fichier, à la suite de changements d'adresses (6), de démissions (29), de non-paiements de cotisation depuis trois ans (37), de décès (12).

Ont été signalés à la Société les décès de M. Michel Berder, de Brest, M. Jean-Pierre Bernard, de Brest, M^{me} Renée Friedel, de Plomeur, M^{me} Odette Goasguen, du Faou, M. Jean Le Coz, de Tréméoc, M. Jean Peuziat, de Douarnenez, M. Michel Turpin, de Saint-Pol-de-Léon.

Sept séances d'étude se sont tenues à Brest (2), Concarneau (1), Lesneven (1), Quimper (2), Saint-Pol-de-Léon (1). Les communications ont traité de sujets variés : La route de l'étain, mythes et réalité (Patrick Galliou) ; Le carnet de voyage de l'artiste suisse Fritz de Niederhäusern. Traversée en Bretagne en

1858 (Erwann Le Franc) ; Les stalles médiévales de l'ancien duché de Bretagne, XIV^e-XVI^e siècle (Florence Piat) ; Les débuts du tourisme à Concarneau (Michel Guéguen) ; Les vitraux de la cathédrale Saint-Corentin de Quimper (Yves-Pascal Castel et Jean Kerhervé) ; Au pays de Lesneven, une ville romaine oubliée (Patrick Galliou) ; La destitution de Bernard Besret, prieur de l'abbaye de Boquen (Béatrice Goascoz).

Quatre excursions à caractère historique et archéologique ont été organisées par plusieurs membres du conseil d'administration : en mai, autour de Châteaulin, sur les traces d'un modèle de statue de l'ostension d'un sein par la Vierge (Guy Leclerc) ; en juin, dans la presqu'île de Crozon, sur les traces des fortifications (Patrick Kernévez) ; en juillet, autour de Lanhouarneau, sur le thème de la seconde Renaissance dans le haut Léon (Dany Guillou et Christian Millet) ; et en septembre, sur le thème des églises et chapelles restaurées ou en cours de restauration (Camille Goujon et Josick Peuziat).

Le conseil d'administration s'est réuni à deux reprises à Châteaulin, les 1^{er} mars

et 8 novembre, et le bureau le 8 septembre 2008.

Don d'ouvrages. – Nous exprimons tous nos remerciements pour le don d'ouvrages à la Société fait par la famille Derrien de Quimper.

Le rapport moral est lu et approuvé à l'unanimité des sociétaires présents. Puis le trésorier Philippe de Kermadec détaille le bilan global des comptes 2008 de la Société archéologique ; ce bilan fait apparaître un solde négatif de 597 euros. Christian Millet, trésorier adjoint, présente l'évolution des bilans des trois dernières années. Le rapport financier est proposé au vote et approuvé à l'unanimité.

II. Séance ordinaire

Adhésions. – Deux nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M^{me} Marie-Edmée COURTOIS, retraitée, du Faou, présentée par M. André Auffret et M^{me} Marie-Claire Maréchal ;

– M^{me} Liliane LE ROUX, retraitée, de Brest, présentée par M. Maurice Étienne et M^{me} Maryvonne Jouanno.

Le président rend hommage à notre ami Louis-Pierre Le Maître, ancien membre du conseil d'administration de la Société, décédé à Concarneau le 3 février 2009.

La tradition chantée contemporaine en langue bretonne. – La parole est donnée à Patrick Malrieu, fondateur de l'association Dastum et président du Conseil culturel de Bretagne. Il souligne le foisonnement des chansons collectées depuis 1972 par l'association ; actuellement 75 000 textes sont numérisés, autant sont dans les réserves. L'ampleur du fonds de documents sonores ainsi recueilli et pérennisé prouve la grande richesse du répertoire oral de notre région.

Pour démontrer le caractère renouvelé de la chanson traditionnelle, il convient

d'abord d'écarter quelques clichés. Souvent la chanson dite traditionnelle est vue comme le fruit d'une transmission orale, venant d'un passé vague et lointain, témoin d'une société qui n'existe plus, indatable, patinée par le temps. « C'est du passé, donc c'est beau ! », voilà ce que l'on entend souvent. Mais en réalité, rien n'est figé, la chanson fait partie de la société intégrante qu'elle représente, et son évolution est le fruit d'une pratique qui se renouvelle. Il y a invariablement un contexte communautaire pour la faire vivre et pour se l'approprier, voire dans une étape suivante pour la réinterpréter. L'on observe que point n'est besoin d'un temps long pour s'approprier une chanson et la folkloriser, c'est le cas du répertoire de Théodore Botrel dont on peut trouver aujourd'hui des versions « folklorisées ».

Qu'en est-il aujourd'hui de la pratique de la chanson traditionnelle ? Se renouvelle-t-elle dans notre société contemporaine toujours en mouvement, dans le cadre de l'internationalisation de la culture, et dans un contexte de recul de la langue bretonne ? La réponse est positive. Plusieurs secteurs culturels permettent le renouveau de la création orale et des pratiques de chant : *festou-noz*, *bagadoù* connaissent une belle vitalité, qui est autre chose qu'un phénomène de mode ; la mise en place d'un département de musique traditionnelle dans certaines écoles de musique est un autre aspect du développement du patrimoine musical breton. Plusieurs manifestations favorisent l'émulation dans les échanges et la diffusion des créations, à l'instar du concours *Kan ar Bobl*.

Actuellement, l'on recense un volume non négligeable de compositions chantées contemporaines, peu connues du grand public, œuvres de chanteurs « souterrains » ; il faut se souvenir que le compositeur trégorrois René Le Gac, diffusant ses feuilles volantes, n'est décédé que dans les années 1960. Les thèmes d'aujourd'hui sont toujours en lien avec un moment fort d'émotion popu-

laire, on pense à l'affaire Léon-Gourvennec en 1961, à la marée noire de l'Amoco-Cadiz en 1978, aux événements de Plogoff au début des années 1980, à la tempête de 1987 ou encore à l'incendie du Parlement de Bretagne en 1994, autant d'événements régionaux marquants qui ont suscité de nombreuses créa-

tions. Leur structure rappelle celle des chants anciens, notamment par la précision des lieux et des dates. Mais ces chansons ont souvent une diffusion réduite au stade du village, d'où l'importance de leur collectage à la source. (Patrick Malrieu).

SÉANCE DU 21 MARS 2009

Saint-Pol-de-Léon

Présidence de M. Christian Millet, trésorier adjoint

Adhésions. – Deux nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M^{me} Alexandra COATMEN et M. Jean-Michel HÉLIAS, de Penmarc'h, représentés par MM. Yves-Pascal Castel et Bernard Tanguy.

Bibliographie. – Le président de séance rend compte de la parution de l'ouvrage suivant : *La Bretagne des origines à nos jours*, par Bernard Merdrignac, Rennes, Ouest-France, 2009.

Numismatique et archéologie en Armorique occidentale à la fin de l'âge du fer. Le monnayage des Osismes. – Enseignant dans le domaine scientifique à l'université de Bretagne occidentale (Brest) et auteur de nombreux articles de numismatique armoricaine, Philippe Abollivier nous présente le livre issu de sa thèse de doctorat soutenue à l'université Lumière-Lyon 2, en avril 2008. Le compte rendu de l'ouvrage a été publié l'an passé dans le bulletin de la Société (t. CXXXVII, 2008-2009, p. 381-382).

C'est l'intérêt porté aux analyses métallurgiques des monnaies gauloises et différentes rencontres, lors des réunions de la

Société bretonne de numismatique et d'histoire ou lors des Journées numismatiques de la Société française de numismatique, à Rennes et à Blois, qui a conduit l'auteur à engager ce travail universitaire. Il a fait le choix d'une aire géographique correspondant à la *civitas* des Osismes à la fin de l'Indépendance, pour une période couvrant le passage de la protohistoire à l'histoire. Cette aire géographique correspond environ aux départements du Finistère, à l'ouest des Côtes-d'Armor, et à quelques cantons occidentaux du Morbihan.

Les monnaies gauloises armoricaines ont fait l'objet de nombreuses études principalement à partir du XIX^e siècle. Le travail de M. Abollivier doit beaucoup au fonds inédit de Pascal-Louis Lemièrre conservé aux Archives départementales des Côtes-d'Armor. Ce numismate breton est passé à la postérité par son *Essai sur les monnaies gauloises de la Bretagne armoricaine*, publié en 1851, qui reste une référence par la précision des mentions d'origine des trouvailles, la fidélité des descriptions et des illustrations, la modernité et la finesse des intuitions. Des documents, datés de 1873 et retrouvés par Jean-Baptiste Colbert de Beaulieu, prouvent

qu'il avait préparé une suite considérable à son *Essai*. Le fonds Lemièrre conserve en effet d'importants travaux consacrés à des études anthropologiques (Celtses et Gaulois, Gaulois et Germains). On y trouve en fait les éléments de son futur ouvrage de numismatique celtique dont un atlas de vingt planches avec les descriptions. Ce volet « anthropologie et archéologie préhistoriques » a ralenti considérablement la production numismatique du chercheur. Il a cependant été le premier à émettre l'hypothèse d'une altération progressive des alliages comme moyen de classement. Mais il a fallu attendre l'évolution des techniques pour passer des analyses avec prélèvement aux méthodes non destructrices. En 1981, Katherine Gruel inaugure ce type d'analyse des monnaies gauloises lors de l'étude de la trouvaille de Trébry dans les Côtes-d'Armor.

Cent seize nouvelles analyses ont été réalisées, regroupant des monnaies de l'Armorique – dont soixante-seize exemplaires osismes –, de la Gaule Belgique et de l'île de Bretagne. Le choix des exemplaires significatifs a nécessité l'élaboration préalable de catalogues des monnaies osismes des principales collections publiques. L'auteur doit beaucoup aux découvertes récentes des archéologues armoricains et plus particulièrement au mobilier numismatique des sites du Yaudet, de Quimper et de l'île d'Ouessant. Il a fait le choix de déborder sur le monnayage romain afin de mieux situer chronologiquement le monnayage osisme. C'est pourquoi le champ d'investigation a été prolongé jusqu'à la fin du I^{er} siècle apr. J.-C. Cette date butoir a permis d'appréhender l'étude de la fin du monnayage osisme et la montée en puissance du monnayage romain en Armorique. Avant toutes choses, un catalogue critique a été réalisé, prenant en compte tous ces éléments afin d'étudier le faciès des trésors et d'élaborer des cartes de répartition.

Deux phases chronologiques peuvent être distinguées. La chronologie relative des

trois groupes monétaires mis en évidence pour la première phase du monnayage osisme est fondée sur la dévaluation progressive du titre en or, avec passage de l'or allié au billon aurifère. Daté des années 120-80 av. J.-C., le groupe 1 de cette première phase est constitué par des statères, dont le poids n'excède pas 7,50 g, et des quarts de statères, dépassant rarement 1,90 g. Leur titre en or varie entre 60 et 40 % environ. Ces espèces se retrouvent essentiellement dans le nord du territoire. Elles n'ont jamais encore été signalées dans les trésors armoricains, mais seulement par des trouvailles isolées. Pour cette période, il ressort que la mise en place d'un monnayage osisme spécifique est un acte politique d'affirmation de souveraineté, permettant de stocker la richesse plutôt que de faciliter les échanges. C'est à partir de 80 av. J.-C. (groupe 2 de la première phase) que s'opère le véritable développement du monnayage osisme, dans un contexte de forte diffusion des monnaies coriosolites. On commence à trouver des monnaies osismes sur les îles du littoral armoricain (Belle-Île, Glénan, Ouessant, Callot et Jersey), en Armorique orientale, dans le sud de l'île de Bretagne, et exceptionnellement dans le reste de la Gaule. À la fin de La Tène D2a (60-50 av. J.-C.), le groupe 3 de la première phase présente une large répartition sur l'ensemble du territoire et donne une bonne image de son occupation au temps de la guerre des Gaules. La carte de répartition des trouvailles fait apparaître clairement la mixité « osisme-coriosolite » et indique des relations économiques bien établies entre ces deux peuples. La récente et très médiatique trouvaille de Laniscat (Côtes-d'Armor), dont les principaux types appartiennent à ce groupe, constitue actuellement l'ensemble le plus volumineux, comprenant 545 exemplaires.

Les « petits billons armoricains » spécifiques caractérisent la deuxième phase du monnayage osisme au cours de La Tène D2b-fin GR1 (50-15/10 av. J.-C.). Certains d'entre eux empruntent indiscutablement des

éléments à des types précédents des groupes 2 et 3 de la première phase (taureau-enseigne, personnage ailé, barrière et sanglier-enseigne). Ces petits billons présentent deux concentrations littorales notables dans les zones « baie de Morlaix-baie de Lannion » et autour de Douarnenez. Cependant, la faible valeur de ce petit numéraire, d'un poids très variable (autour de 0,55 g environ), retrouvé principalement dans des niveaux datés de la première partie du règne d'Auguste, conduit à y voir un monnayage de nécessité, frappé localement en cette période d'après-guerre pour alimenter l'économie très ponctuellement.

Finalement, ces analyses ont permis de mettre en évidence les différentes phases du monnayage osisme. Globalement, il s'agit, d'un point de vue métallurgique, du passage d'un alliage ternaire d'or, d'argent et de cuivre à un alliage ternaire d'argent, de cuivre et d'étain. Il restait cependant à dater ces différentes phases, c'est pourquoi les données métallurgiques ont été croisées avec celles de l'archéologie, notamment la stratigraphie. En ce qui concerne les exportations armoricaines vers l'île de Bretagne, elles sont connues depuis le début du XX^e siècle. Pour l'aspect monétaire, ce sont au moins 150 monnaies armoricaines qui ont pu être répertoriées dans l'île de Bretagne, les monnayages des Coriosolites et ceux des peuples de la Basse-Normandie constituant la grande majorité des exemplaires. Il semble que les monnaies mises au jour en contexte archéologique aient été importées entre la conquête de la Gaule et celle de l'île de Bretagne. La répartition du monnayage osisme est restreinte à l'intérieur des frontières du peuple et sa diffusion en Armorique comme à Jersey reste relativement limitée, rare dans le sud de l'île de Bretagne et exceptionnelle dans le reste de la Gaule. La compréhension de ce qui se passe en Armorique est intimement liée aux relations entre Rome et la Gaule, et l'évolution

du monnayage osisme à la fin de l'âge du fer reste à l'image de l'intégration de l'Armorique dans le grand commerce maritime. Il ne fait pas de doute que les nombreuses importations en Armorique, en provenance du Bassin méditerranéen comme les amphores vinaires, ont créé des besoins en infrastructures portuaires, en réseaux de communication et de distribution.

Le développement des relations marchandes explique généralement l'essor des pratiques monétaires. En fait, à la fin de l'âge du fer, en Armorique comme dans le reste de la Gaule, la réalité monétaire doit également être mise en rapport avec la sphère religieuse comme le démontrent les nombreuses études de sites à vocation culturelle. La quasi-absence des premiers monnayages en or allié sur les sites d'habitat incite à les exclure du secteur économique au quotidien et à les réserver à une élite. La fonction de la monnaie a cependant progressivement évolué. C'est du moins ainsi que l'on peut interpréter la baisse continue de la valeur intrinsèque de l'alliage, plus compatible avec un usage monétaire quotidien, et la présence quasi systématique d'unités et de divisions pour un type donné. Mais, chez les Osismes, les monnaies isolées trouvées sur les sites d'habitat fortifié sont peu nombreuses ; elles sont également rares sur les sites d'habitat ouvert, alors qu'elles sont parfois présentes en quantité significative sur les sites à vocation culturelle avérée. La fonction économique de la monnaie apparaît sur les sites d'habitat fortifié, comme le prouvent à la fois l'arrivée d'espèces provenant du trafic trans-Manche et la pénétration significative du monnayage coriosolite. Cependant, son utilisation pour un usage religieux reste encore importante. Le partage n'est pas toujours facile à établir entre les divers usages d'un objet qui peuvent évoluer avec le temps et les emplois que l'on peut en faire. (Philippe Abollivier).

SÉANCE DU 25 AVRIL 2009

Le Faou, Centre départemental d'archéologie

Présidence de M. Josick Peuziat, vice-président

Michel Le Goffic, chef du service, conservateur en chef du patrimoine, nous fait l'honneur de recevoir les membres de la Société dans des locaux fonctionnels et spacieux édifiés récemment, à l'initiative du conseil général. Le Centre départemental d'archéologie a été inauguré le 30 juin 2006. Il abrite des bureaux, une bibliothèque, un grand hall de stockage constituant le dépôt de fouilles du département du Finistère, avec un local climatisé pour préserver les objets fragiles ou nécessitant des conditions rigoureuses de conservation.

Adhésions. – Cinq nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. et M^{me} Patrick et Margot ALLAIN-LAUNAY, *executive director* d'un armement japonais (E.R.) et chargée d'études documentaires au ministère de la Culture (E.R.), de Tréfléz, présentés par M. Guy Basset et M^{me} Elisabeth Caill ;

– M. Romane CAUMARTIN, commercial, de Guipavas, présenté par M^{me} Éliane Morvan et M. Bruno Thépot ;

– M. et M^{me} Noël et Nicole COROLLEUR, de Plogonnec, présentés par M^{lle} Valérie Corolleur et M. Josick Peuziat ;

– M. Laurent GRALL, délégué médical, de Landerneau, présenté par MM. Philippe de Kermadec et Christian Millet.

La presse a fait état de la disparition de deux membres de la Société : MM. Serge Mollet, de Loperhet, et Gwennole Le Menn, de Saint-Brieuc, chercheur au CNRS (E.R.),

éditeur et linguiste qui a beaucoup publié sur la matière bretonne.

L'art gravé à l'air libre en Bretagne du Néolithique à l'âge du fer. – La parole est alors donnée à Michel Le Goffic. L'expression « à l'air libre » peut étonner, beaucoup de monuments étant de nos jours ouverts à tous les vents, mais pour la communication ont été retenus principalement les idoles taillées, les stèles et les menhirs ornés, érigés dans un but cultuel et ostentatoire. Le décor intérieur, invisible (sauf lors des cérémonies d'inhumation), qui agrmente les dalles des parois des dolmens à couloir et des allées couvertes, a été écarté.

Dès le Néolithique, l'homme a gravé de grandes stèles et représenté des motifs tels que les « haches-charrues », interprétées parfois de nos jours comme des « cachalots ». Ces hautes stèles ont été tôt abattues, puis débitées, et les morceaux remployés, incorporés à d'autres monuments mégalithiques comme la *Table des Marchand* (Locmariaquer, Morbihan), dont le décor est connu depuis bien longtemps. La face inférieure de la couverture de la chambre est constituée d'un élément décoré portant une grande hache emmanchée, le train avant d'un quadrupède et l'amorce de la tête. Le cairn édifié sur l'îlot de Gavrinis, dans le golfe du Morbihan, abrite un dolmen à long couloir dont la chambre est recouverte d'une grande dalle. Lors des fouilles effectuées par Charles-Tanguy Le Roux, au début des années 1980, qui ont consisté à dégager le parvis du monument, la

façade et le sommet de la butte, on a constaté que la dalle en question était à mettre en relation avec celle qui recouvrait la chambre de la *Table des Marchand*. De plus, le décor figuré sur la face supérieure représentait le corps d'un animal dont on connaissait déjà l'avant-train et la tête, et il y avait aussi un second bovidé et une « hache-charrue ». Ces éléments se raccordaient à un troisième existant aussi à proximité, au tumulus d'Er-Vinglé à Locmariaquer. À proximité de ces ensembles, la *Grand Menhir brisé* porte aussi sur l'un des morceaux un décor de « hache-charrue ». La dalle de fond de la *Table des Marchand* correspond à un autre mégalithe. Toujours à Locmariaquer, d'autres stèles moins volumineuses ont été remployées en guise de couverture.

À Mané-Rutual (Locmariaquer), une grande stèle, avec décor en écusson, a été utilisée pour couvrir partiellement la chambre mégalithique. Deux autres plus petites recouvrent l'antichambre et le couloir. Lors de fouilles du cairn de Mané-er-Hroëck, plusieurs morceaux d'une même stèle portant un décor en écusson, des crosses et haches emmanchées furent trouvés dans le blocage du caveau. À côté de ces œuvres mutilées par des mains tenant des masses iconoclastes, mais néanmoins protégées par un enfouissement précoce, d'autres mégalithes, toujours en situation, montrent un décor souvent altéré par une exposition multiséculaire engendrée par la météorisation. Le menhir incliné de La Tiemblais, à Saint-Samson-sur-Rance (Côtes-d'Armor), présente un décor abondant disposé en panneaux encadrant des bêtes à cornes, des crosses, une possible « hache-charrue ». À Sarzeau, dans la presqu'île de Rhuys, au lieu-dit Kermaillard, le menhir appelé la *Motte de beurre*, relevé, a montré, lors de son redressement, la présence d'un cartouche et d'un croissant accolés. Quant au menhir de Kermarquer à Saint-Jean-Brévelay (Morbihan), il conserve une composition à motifs de crosses. À Porspoder (Finistère), trois menhirs constituent le petit

alignement de Saint-Denec ; un quatrième, allongé à leurs pieds, quand il n'est pas recouvert de dépôts de diverses provenances, porte un décor constitué de deux haches emmanchées.

Le sol armoricain a livré plusieurs représentations de déesses féminines. Pierre-Roland Giot n'avait-il pas, en son temps, récupéré les fragments d'une « femme coupée en morceaux », dans le cairn de Kermené à Guidel (Morbihan) ? Plus récemment une statue du même type, mais entière, a été exhumée au Trévoux (Finistère). De telles représentations se voient aussi à Jersey et Guernesey. Ces idoles se trouvent représentées à l'intérieur de certaines allées couvertes, symbolisées par la paire de seins et le collier. À l'âge du bronze, des idoles néolithiques sont aussi réutilisées pour recouvrir les tombeaux. Ainsi, sous le tumulus de Kersandy à Plouhinec (Finistère), Jacques Briard a eu la surprise de découvrir que la dalle de couverture du caveau était un remploi de statue de l'époque mégalithique.

À l'âge du fer, apparaissent plusieurs monuments taillés, souvent en granite, à destination funéraire. Lorsqu'ils sont trouvés à leur emplacement d'origine, ce qui est assez rare, ils signalent la présence d'un cimetière à incinération, groupant les urnes contenant les cendres des individus. Ces monolithes portent des motifs plus ou moins apparents de nos jours. Ce sont les stèles armoricaines, lisses ou cannelées, dressées parfois de nos jours sur les placitres de chapelles et d'églises. Les motifs représentés sont inspirés de l'art grec ou de l'art celtique, telle la stèle exilée au musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines) qui abrite le petit monument exhumé à Kermaria à Pont-l'Abbé. Sur les faces du monolithe sont gravés un svastika, des motifs cruciformes, d'autres en forme de larmes disposées entre une frise d'esses et de grecques. Un autre monument porte un décor d'inspiration celte : la stèle de Sainte-Anne à Trégastel

(Côtes-d'Armor). L'une des faces est ornée d'une série de trois doubles spirales. Au musée de Saint-Guérolé-Penmarc'h sont conservées les parties sommitales décorées de plusieurs stèles – Kerru à Douarnenez, Tréguennec (Finistère) – ornées d'une succession de frises réunissant grecques, spirales, chevrons emboîtés. Plus exceptionnel est le décor du monument de Coat-an-Tour, à Brélès (Finistère). Pour Michel Le Goffic, la gravure évoque un char à quatre roues comme ceux qui sont enfouis, démontés, dans certaines tombes de l'époque gauloise. Aussi étonnante est la stèle basse exhumée récemment à Ploujean (Finistère), dont le décor peut être comparé à un test d'oursin.

Les cupules fréquemment observées sur diverses pierres demeurent un problème et suscitent bien des interrogations, qu'il s'agisse de leur datation ou de leur signification. Elles apparaissent au Néolithique et se voient à l'intérieur des couloirs ou des chambres de sépultures collectives. Au Rheun à Treffiagat (Finistère), un affleurement rocheux porte

de nombreux signes gravés, énigmatiques, dont des cupules. Dans les fossés du château de Saint-Germain-en-Laye gît le menhir à cupules provenant de Saint-Urnel ou Saint-Saturnin à Plomeur (Finistère), acquis jadis par Paul du Chatellier. Quelques stèles de l'âge du fer portent aussi de telles traces comme celle dite le *Fuseau de sainte Barbe* à Ploéven (Finistère) ou l'une des stèles christianisées du *Gibet des moines* à Plougouvelin (Finistère), dont la face orientale est constellée de petites cupules et d'autres dépressions allongées. Mais ces énigmatiques cavités se remarquent aussi sur certains bancs de porche d'églises, comme à Locronan ou à Locmaria-Quimper au XV^e siècle, sur des marches de calvaire ou sur des plaques de schiste d'échaliers, isolées ou en groupe. Quelle que soit l'époque, les cupules, par leur situation ubiquiste, leur permanence ou leur réapparition périodique (avec une signification sans doute fluctuante), conservent encore, de nos jours, leur part de mystère. (Josick Peuziat).

EXCURSION DU 17 MAI 2009

Argol

Sous la direction de Joël Hascoët,
avec la participation d'Annie Bardel, Yves-Pascal Castel, Guy Leclerc et Ronan Pérennec

Adhésions. – Cinq nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. et M^{me} Alain BAUMARD, cadres (E.R.), de Paris, présentés par MM. Yves-Pascal Castel et Patrick Galliou ;

– M. et M^{me} Jean-Claude JIFFRELOT et Michèle CHIROUZE, retraités, de Douarnenez, présentés par MM. Patrick Galliou et Guy Leclerc ;

– M^{lle} Nicole SIMIER, militaire retraitée, du Drennec, présentée par M. Yves-Pascal Castel et M^{me} Marie-Louise Kersébet.

Cette excursion, regroupant plus d'une centaine de participants, s'est déroulée le matin dans le bourg d'Argol à la découverte de l'église paroissiale puis de la Maison des vieux métiers vivants. Nous avons déjeuné au *Relais de la Presqu'île* à Argol, puis nous



Fig. 1. – Argol, statue du roi Gradlon fuyant la ville d'Is avec sa fille Dahut (détail).
Cliché Y. Autret.

avons rejoint Landévennec pour la visite de l'après-midi, qui a commencé par le musée de l'ancienne abbaye et s'est poursuivie par celle de l'église paroissiale. Malgré l'incertitude de la météo en début de matinée, la journée fut une réussite.

L'église paroissiale d'Argol. – Sur la place d'Argol, la statue équestre du roi Gradlon fuyant la furie des flots en compagnie de sa fille Dahut rappelle la légende de la ville engloutie d'Is. La visite, guidée par Y.-P. Castel, commence à l'arche triomphale de l'enclos paroissial. Construite en pierre de Logonna, en 1659, restaurée en 1906, elle est de composition classique, cantonnée de pilastres ioniques, et surmontée d'une autre statue équestre, en kersanton, du roi Gradlon ; au sommet du monument, les vestiges d'une statue géminée où saint Pierre se reconnaît à sa clé. Dans le cimetière, au revers du calvaire érigé en 1593, l'année même de la conversion d'Henri IV, l'exorde qui surmonte la figure du Seigneur assis en gloire – « GARDE QU'IL FERA, LE ROI ESTANT JUGERA » – trahit de manière à peine voilée le sentiment partagé par nombre de Bretons face au retournement jugé plus politique que religieux du Béarnais. Le véritable roi, sachez-le bien, est le Seigneur

Jésus ! La pluie menaçant, l'église accueille le groupe à point nommé. Sur l'autel est déposé un calice ciselé par Jean-Marie Amblard, maître orfèvre à Quimper de 1738 à 1765. La grande pierre gisant devant la marche du sanctuaire est une pierre d'autel, exemple de « désacralisation » des objets liturgiques. La nef date de 1575, mais le style des transepts, des bas-côtés et du chevet atteste la transformation radicale de l'édifice en 1641. Après la lecture du vitrail de 1952, où Pierre Toulhoat illustre la vie de sainte Geneviève, et une station aux retables de Sainte-Anne (au nord) et de la Vierge (au sud), on découvre aux murs du chœur les fresques dégagées il y a quelques années, où l'ocre jaune et rouge magnifie sainte Élisabeth de Portugal et sainte Barbe. La statue de saint Jean-Baptiste, à l'entrée du bas-côté, présente une « main énigmatique » (ouverte, doigts écartés, majeur et annulaire joints), type de représentation repérable dans nombre de statues, de bas-reliefs, de vitraux, ainsi que sur des tableaux des musées de Brest et de Quimper. Aucune des explications avancées pour cette main, dont la position des doigts est loin d'être naturelle, ne paraît satisfaisante (voir l'article d'Y.-P. Castel dans ce Bulletin).

Maison des vieux métiers. – Cette ancienne ferme aménagée en structure d'exposition, que nous fait découvrir Marguerite Le Lann, aurait pu tout aussi bien s'appeler « musée des Arts et Traditions populaires », adaptation locale du musée national (M.N.A.T.P.) fondé en 1937 par Georges-Henri Rivière. En 1978, une « fête des moissons » est organisée pour aider l'ADMR-Presqu'île à reconstituer sa trésorerie ; la fête ayant réussi au-delà des espérances, elle est renouvelée deux ans plus tard, élargie aux « vieux métiers » et s'est tenue depuis lors à Tal-ar-Groaz tous les deux ans jusqu'en 1998. Une association, baptisée *Micherious koz ar vro* (« Vieux métiers du pays »), est créée en 1985. M. François Godoc, maire d'Argol, a alors proposé un espace de stockage et d'animation¹. Une animation hebdomadaire est mise en place, rapidement passée à deux, puis trois fois par semaine dans les années 1990. En 1987, les *Micherious koz ar vro* recevaient la visite d'environ 5 000 personnes, 15 000 à la fin des années 1990 ; aujourd'hui la fréquentation se situe aux alentours de 28 000 visiteurs par an. À la disparition de M. Louis Capitaine, ancien propriétaire de l'actuel corps de ferme abritant les activités de l'association, la communauté de communes se porte acquéreur des bâtiments, l'association participant à l'achat à hauteur de 30 000 €. Chemin faisant, la Maison des vieux métiers vivants a traversé la route, emménageant dans de nouveaux locaux en 2000. L'association, restée propriétaire des collections, a confié la billetterie à la mairie d'Argol, qui a créé depuis deux emplois. L'association intervient régulièrement pour des fêtes extérieures dans le département et aussi dans la région parisienne.

La Maison est animée par des bénévoles, majoritairement des retraités, qui reproduisent les gestes de métiers manuels aujourd'hui

disparus dans notre monde industriel : la forge (forge et cerclage des roues), la ferme (battage au fléau et battage mécanisé, écrémage du lait et fabrication du beurre), les métiers de la mer, le tissage. D'autres ateliers présentent des occupations occasionnelles et saisonnières : vannerie, cordage, filage de la laine, broderie... Près de soixante bénévoles viennent animer les différents ateliers, à tour de rôle, plusieurs après-midi par semaine, durant les mois d'avril à octobre, d'où le qualificatif de « vivant » associé à cette muséographie des métiers populaires. Lors d'ouvertures programmées, de nombreux animateurs sont présents sur le site, ce qui est le cas pour la visite réservée à notre Société. Douze personnes nous ont fait découvrir les jouets d'autrefois, le travail du lin, le filage de la laine à la quenouille, la broderie, la dentelle aux fuseaux, l'art du sabotier, travaillant avec ses outils à main ou à la machine, celui du vannier, les métiers de la mer, la fabrication des cordes, les travaux de la ferme à la maison, et les objets insolites.

Bien que la Maison des vieux métiers vivants ne possède ni titre de musée, ni conservateur formé aux écoles nationales, elle remplit une double mission : muséographe ce patrimoine populaire et associer les anciennes catégories professionnelles, aujourd'hui en retraite, au travail d'animation. Les collections servant directement dans les animations, se pose la question de la conservation des objets. Il faut parfois les réparer, les traiter, les repeindre, ajouter ou changer des pièces, ce qui est en contradiction avec la démarche de conservation habituelle d'un musée. L'association existe depuis une génération et elle vivra tant qu'il y aura des bénévoles, le programme dépendant de leur savoir-faire et de leur disponibilité.

Musée de l'ancienne abbaye de Landévennec.

– La visite est guidée par Annie Bardel et Ronan Pérennec. L'abbaye a été fondée, selon la légende, par saint Guénolé à la fin du V^e siècle, au creux d'une boucle de l'Aulne,

1. Cet espace, anciennement dédié aux activités agricoles, est aujourd'hui à l'usage du peintre et sculpteur Carlo Aventuriero.



Fig. 2. – Les membres de la Société dans l'ancienne abbaye de Landévennec.
Cliché Y. Autret.

au fond d'un vallon décrit comme un petit paradis. Sous la protection des comtes de Cornouaille, elle s'élève, prospère et embellit. En 913, un raid viking ravage les bâtiments conventuels, et au fil des siècles de nouvelles épreuves se succèdent, jusqu'à ce que les tourbillons de la Révolution française dévastent irrémédiablement le monastère. Un jour de 1950, l'abbaye reprend vie un peu plus haut sur la colline.

Depuis 1978, un chantier archéologique en fait parler les pierres. Cette longévité des campagnes de fouilles est due aux particularités historiques et archéologiques du site qui contribuent à faire de Landévennec un lieu majeur de l'archéologie médiévale en Europe. L'excellente conservation des vestiges tient à la nature même des sols : la conservation

des bois et matériaux organiques, d'ordinaire périssables, permet de reconstituer la vie quotidienne au Moyen Âge et l'évolution des cultures et des modes de vie du VII^e au XII^e siècle. La superposition des édifices depuis l'époque mérovingienne jusqu'au XVIII^e siècle permet de suivre les campagnes de construction successives de cette abbaye durant treize siècles.

De 1984 à 1987, devant la richesse historique exceptionnelle du site, une première campagne de restauration-consolidation est entreprise afin de l'aménager en vue d'une présentation au public. Reprenant des extraits de la règle de saint Benoît, un parcours d'interprétation guide le visiteur à travers le monastère, classé monument historique depuis 1992. Cette réalisation a obtenu un

prix européen destiné à récompenser un projet visant à préserver le patrimoine. Le musée, bâti à proximité des vestiges du monastère, se fait l'écho intime du site archéologique, et l'un et l'autre se renvoient mutuellement les fragments d'un passé chaque jour mis en lumière au gré des découvertes archéologiques. L'exposition permanente présente un parcours historique de l'abbaye, retraçant le contexte géopolitique de la Bretagne, auquel le monastère est lié, depuis l'implantation des premiers Bretons en Armorique, la christianisation et le développement du monachisme au Moyen Âge, jusqu'à la période révolutionnaire. La visite se poursuit par la découverte du jardin des simples à l'ancienne, créé en 2008. Inspiré des recherches carpologiques menées par les archéologues et du capitulaire *De Villis*, document dans lequel Charlemagne prescrit, entre autres, une liste de plantes à cultiver dans les monastères, ce jardin du haut Moyen Âge offre le bouquet des plantes qui s'épanouissaient ici, avant l'an mil, et continuent de le faire aujourd'hui.

L'église paroissiale Notre-Dame de Landévennec. – C'est la dernière visite de la journée, conduite par Guy Leclerc. Une première présentation a lieu à l'extérieur. L'église, entourée de son cimetière, s'élève dans un cadre grandiose sur les rives de la rade de Brest. La paroisse de Landévennec était une vicairie de l'abbaye, le recteur étant à la présentation de l'abbé. L'édifice actuel date pour l'essentiel du XVII^e siècle. Sur les arêtes de la flèche octogonale du clocher, daté de 1652, des têtes humaines remplacent les crochets habituels. Ce fait s'observe également aux églises des bords de l'Aulne, à Trégarvan et Saint-Coulitz. Sur la tour figurent les armes de Pierre Tanguy, abbé de

1630 à 1666. La date de 1699 se lit au-dessus de l'arcade du porche méridional. La sacristie a été construite au siècle suivant, en 1740.

À l'intérieur, on découvre le plan original de l'église. La nef sans bas-côtés est séparée par un arc-diaphragme d'un chœur à chevet en faible saillie, s'ouvrant au nord, par deux arcades, sur une chapelle. Le retable à fuseaux du maître-autel a été restauré en 1739. Deux autres autels en tombeau galbé avec retables plats sont surmontés, l'un, dans la chapelle nord, par la statue d'une Vierge à l'Enfant, l'autre, dans la nef, par celle de saint Jean-Baptiste. Un groupe en bois polychrome de sainte Anne et Marie, tenant toutes les deux un livre à la main, est considéré comme une œuvre du XV^e siècle. Le visage de saint Anne est enserré dans une guimpe à mentonnière.

Dans la nef sont suspendus cinq tableaux. Contre le mur nord, une vaste composition, de six mètres sur trois, représentant la Cène, semble avoir été réalisée à partir d'un modèle savant. Elle proviendrait du réfectoire de l'ancienne abbaye. Un des autres tableaux est consacré à saint Corentin, premier évêque de Quimper. Sur le même panneau, quatre scènes forment une sorte de polyptyque : on trouve successivement, de gauche à droite, le port de Quimper, la cathédrale qui a encore, au-dessus du transept, sa flèche de plomb détruite en 1620, saint Corentin coiffé de la mitre, tenant la crosse et le poisson, enfin le pont Sainte-Catherine. Le tableau consacré à saint Jacques le Mineur est composé de la même manière. Les deux dernières œuvres représentent, l'une, le martyr de saint Sébastien, et l'autre, le baptême du Christ. (Joël Hascoët).

EXCURSION DU 28 JUIN 2009

Pont-l'Abbé et le haut pays bigouden

Sous la direction de Josick Peuziat, vice-président, et de Serge Duigou

Adhésions. – Six nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. Étienne DE BLOIS, cadre, et M^{me} Joëlle DE BLOIS, de Paris, présentés par M. et M^{me} Busquet de Caumont ;

– M. Mathieu GLAZ, étudiant en histoire, de Plovan, présenté par MM. Patrick Galliou et Michel Le Goffic ;

– M. et M^{me} Jean-Claude et Josiane LE GUILLOU, professeur des universités (E.R.), membre senior honoraire de l'Institut universitaire de France, et assistante sociale (E.R.), d'Annecy, présentés par MM. Patrick Galliou et Christian Millet ;

– M^{me} Nicole PETIT, retraitée de la Fonction publique, de Confort-Meilars, présentée par M. Josick Peuziat et M^{me} Andrée Rault.

À la suite d'ennuis mécaniques, l'un des cars n'a pu rejoindre le point de ralliement à l'heure convenue. Le rendez-vous, fixé à l'église Saint-Jacques ou Notre-Dame de Lambour, réunit une centaine de membres prêts à affronter une chaleur éprouvante.

L'église de Lambour. – Sous l'Ancien Régime, Lambour était une trêve de la paroisse de Combrit, sur la rive gauche de la rivière de Pont-l'Abbé. En 1790, ce quartier est réuni à la commune de Pont-l'Abbé. Le culte de saint Jacques, comme celui de saint Julien, est, selon certains, souvent invoqué aux lieux de passage de rivière. Les parties les plus anciennes de l'église visibles de nos jours sont la nef et l'intérieur du chœur. De larges mas-

sifs carrés en moellons supportent les bases et les fûts des colonnes à section polylobée. Ces piles ont été rattachées par René Couffon à l'école ou atelier de Pont-Croix. À la différence de l'église de cette dernière localité, des chapelles de Languidou à Plovan ou de Kerinec à Poullan-sur-Mer qui présentent des arcades semi-cylindriques, hormis les reconstructions ultérieures, ici les arcades sont en arc brisé dans la nef et semi-circulaires dans le chœur qui est plus récent. Les piles de ce dernier, de section plus simple, reposent sur un massif aménagé en forme de banc. Les corbeilles des chapiteaux de la nef sont inspirées en partie de celles de Pont-Croix et Languidou, à l'exception de l'un d'entre eux, historié, sur lequel sont représentées des scènes de chasse. Dans la nef comme dans le chœur, les arcades sont simples, épannelées. Cet ensemble peut être daté de la fin du XIII^e ou du début du XIV^e siècle.

À la fin du XV^e ou tout au début du XVI^e siècle a été élevée la façade occidentale de type cornouaillais. Les voussures du porche reposant sur de petits chapiteaux, ainsi que celles de la porte sud, témoignent de cette campagne de construction. La tour supportait une flèche et était accostée de deux tourelles. Comme dans bien d'autres édifices, un escalier inclus dans la tourelle nord menait à une galerie extérieure faisant balcon au-dessus du porche qui permettait d'accéder à un second escalier dans la tourelle sud pour gagner la chambre des cloches. Un bateau de pêche est représenté sur la face sud-ouest de cette tourelle, soulignant le caractère mari-



Fig. 3. – Pont-l'Abbé, église de Lambour.
Cliché Y. Autret.

time de la population. Le petit porche sud, jadis voûté, semble un peu plus récent que la porte elle-même.

La tour, comme quelques autres du pays bigouden, a été découronnée en 1675 sur ordre du duc de Chaulnes, en représailles de la révolte des Bonnets rouges. Comme dans quelques édifices de Cornouaille et du Léon, on note l'existence, au bas du collatéral sud, d'une cheminée que certains détails permettent de dater de la même époque que l'édification du pignon. Presque rien ne subsiste des remplages des fenêtres qui sont en grande partie obturées.

Désaffectée à la Révolution, l'église se dégrade. Le dernier pardon a lieu en 1896. Le monument est classé monument historique la même année et la municipalité républicaine fait enlever le toit dans le but, semble-t-il, de le restaurer. La mort d'un ouvrier chargé du démontage provoque l'arrêt des travaux. La municipalité suivante considère que le monument est sans intérêt et abandonne l'édifice à son sort. Le dernier projet de restauration, prévoyant de coiffer Lambour d'un toit de verre, date de 1987, mais la municipalité conservatrice de l'époque a préféré y renoncer.

Le château de Kernuz. – La suite de la visite mène les participants au château de Kernuz où, malgré notre retard, nous attendent M. et M^{me} Danguy des Déserts. Cette propriété fut la résidence d'Armand du Chatellier qui le restaura et en modifia l'aspect en ajoutant des éléments aux extrémités. Primitivement, comme beaucoup de manoirs bretons, celui de Kernuz était constitué d'une cour carrée assez étroite autour de laquelle étaient disposés le corps principal et ses bâtiments en ailes dont l'un s'adossait à la tour carrée visible en façade, sur la droite. La cour ainsi délimitée était fermée au sud par une muraille dans laquelle s'ouvrait la porte d'accès. Au XVI^e siècle, l'ensemble fut inscrit dans un périmètre plus vaste. Un important pavillon à usage de corps de garde, édifié à l'est, défendait l'entrée protégée aussi par une douve en eau. Il fut doté un peu plus tard d'embrasures pour petites bouches à feu disposées sur ses trois flancs.

Parmi les familles qui habitèrent les lieux, on note les Kerouant, Plœuc, Riou, Lohéac, Esclabissac qui y étaient encore à l'époque de la Révolution. Par son mariage avec la fille d'un notable pont-l'abbiste, Armand du

Chatellier hérite en 1842 de la propriété de Kernuz, bien dégradée, semble-t-il. Il entreprend la restauration, voire la reconstruction, en 1843. Pour ce faire, il se met en relation avec Joseph Bigot, architecte départemental et diocésain, qui donne plus d'ampleur à la façade primitive, allonge vers l'est le bâtiment et crée une aile à l'ouest, alliant créations personnelles et copies de détails architecturaux du XVI^e siècle, utilisant aussi des éléments en remploi qui proviennent de manoirs ruinés, d'églises ou de chapelles.

Le pavillon d'entrée a été bien restauré récemment par les propriétaires. Le bâtiment manorial lui-même a conservé son imposante allure depuis la fin du XIX^e siècle. À Armand du Chatellier, historien et restaurateur des lieux, succéda son fils Paul, célèbre archéologue finistérien, qui, dans la galerie sud du manoir, nouvellement construite, aménagea un musée pour exposer dans les vitrines les pièces exhumées lors de ses fouilles, mais aussi celles d'autres départements, qui proviennent d'échanges ou de dons. Paul du Chatellier fut président de la Société archéologique du mois de juillet 1897 à mars 1911, date de son décès. Les collections furent acquises par l'État en 1924 et déposées au musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, ce qui évita leur dispersion. Dans le parc, les membres visitent la chapelle funéraire de la famille, dont la façade n'est autre que celle du porche sud, daté de la fin du XV^e siècle, de l'église Saint-Guérolé à Penmarc'h, qui tombait en ruine. C'est aussi l'occasion de voir un beau colombier doté d'un encadrement de porte étrange, de style orientalisant, et une bizarre construction remontée non loin du manoir.

Chapelle Notre-Dame de Languivoa à Plonéour-Lanvern. – Après le repas pris à Saint-Jean-Trolimon, les participants se retrouvent dans l'enclos de la chapelle Notre-Dame de Languivoa. Cet édifice, qui avait perdu son toit, a retrouvé son aspect initial grâce à la persévérance d'un professeur de dessin de Nantes, Denis Ménardeau, qui

consacra, à partir de 1967, son énergie et ses vacances à sa restauration ainsi qu'à celle du pavillon contigu où était logé le chapelain. M^{me} Ménardeau présente l'œuvre du restaurateur décédé. Cette chapelle est une fondation de la famille de Lescoulouarn. Le plan est à chevet plat avec chapelles en aile et nef constituée de trois travées bordées de collatéraux. Les parties les plus anciennes sont de la fin du XIV^e siècle, et de cette époque subsistent les arcades proches du chœur, la petite porte ouverte dans l'aile. Puis, au XVII^e siècle, ont été reconstruits la nef et le mur sud, y compris le porche latéral et la façade occidentale fondée en 1636. Tous ces travaux sont compris entre 1634 et 1638. Comme à Lambour, la flèche a été abattue sur ordre du duc de Chaulnes en 1675. Plusieurs statues proviennent de la chapelle de Lanvern. De Languivoa, est une Vierge allaitante, en pierre calcaire. Les vitraux, modernes, sont de l'artiste hollandais Piet Evers (fig. 4 et 5).

Chapelle Saint-Philibert à Plonéour-Lanvern. – Les frondaisons du placître sont les bienvenues pour s'abriter des rayons du soleil, autour d'une chapelle dépourvue de couverture. L'édifice et les abords sont néanmoins bien entretenus par une active association qui a assuré la consolidation de l'arc-diaphragme, d'autres parties de l'édifice, et la réfection du pavement. Ces murs sont les vestiges de la chapelle d'un ancien prieuré de l'abbaye de Landévennec, dont l'existence est attestée au début du XI^e siècle. L'endroit peut sembler de nos jours presque désert, mais au XIV^e siècle le lieu-dit, à l'origine un *lann* ou lieu consacré, création du haut Moyen Âge, devint un bourg, puis une paroisse. À la suite de longues procédures, Lanvern fut réuni définitivement à Plonéour en 1825.

En réalité, il y avait deux monuments contigus : l'église paroissiale, dédiée à Notre-Dame-du-Folgoët, jouxtant au nord le bâtiment actuel, détruite vers 1747, et la chapelle priorale, seule subsistante. Cette dernière épouse un plan irrégulier constitué d'une nef

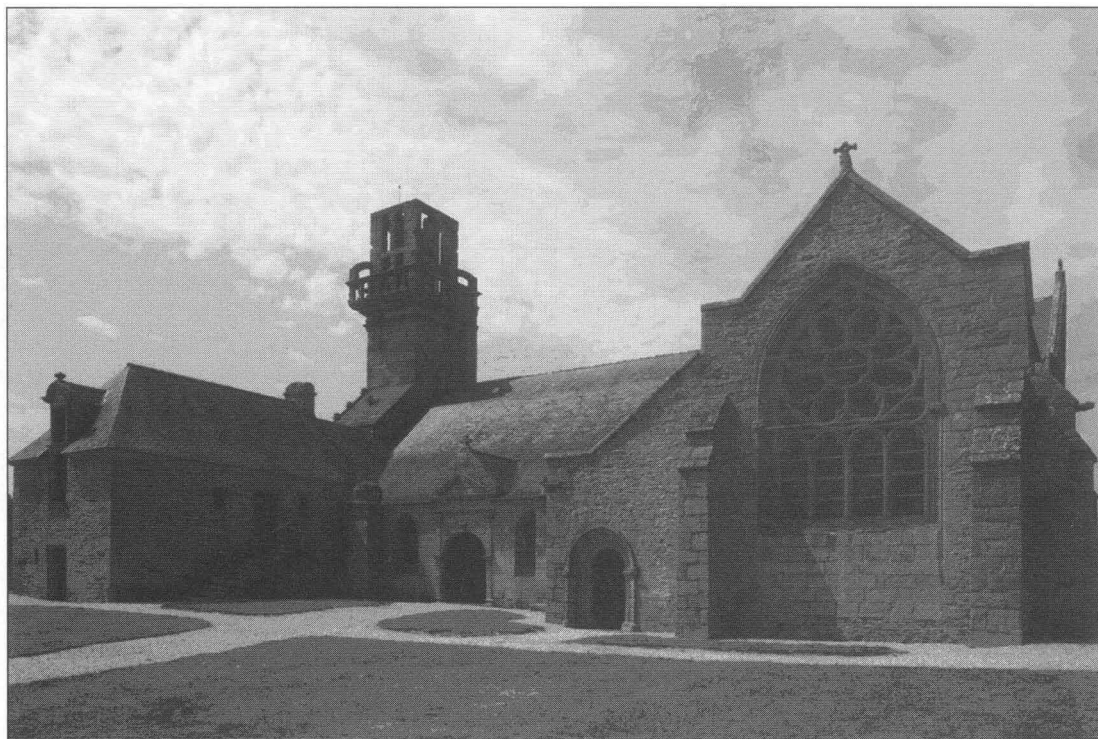


Fig. 4 et 5. – Plonéour-Lanvern, *chapelle Notre-Dame de Languivoa*.
Cliché Y. Autret.

À droite, le monument vers 1967.

de quatre travées avec un seul collatéral au sud, construite au XVI^e siècle. Du côté nord se trouvent le porche latéral voûté et une chapelle en aile. Un arc-diaphragme sépare la nef du chœur formé de deux travées avec bas-côtés et fermé par un chevet plat. Ce chœur, éclairé par une belle rosace que l'on compare à celle de Tronoën, a été édifié antérieurement et date du XV^e siècle. Du XVI^e siècle date le pignon occidental. Comme dans les deux édifices précédents, le clocher a été découronné à la suite de la révolte des Bonnets rouges en 1675. Une fontaine de dévotion est incorporée au sud-ouest du mur méridional (fig. 6).





Fig. 6. – Plonéour-Lanvern, *chapelle Saint-Philibert*, vue de l'arc-diaphragme et de la rosace. Cliché Y. Autret.

Chapelle Saint-Honoré à Plogastel-Saint-Germain. – Toujours sous la même chaleur, les participants se dirigent ensuite vers cet édifice, encore en ruine il y a quelques années. L'activité d'une association a permis son sauvetage et la restauration de plusieurs parties des élévations. Cette chapelle constituait jadis une trêve de la paroisse de Lanvern et fut rattachée ensuite à Plogastel. L'édifice adopte un plan rectangulaire avec une nef à trois travées et collatéraux au nord et au sud. La disposition des piles révèle une certaine dis-

symétrie. Le chevet actuel, plat, a remplacé un autre, greffé jadis sur le même mur, dont les fondations sont encore visibles. Une petite sacristie a été ajoutée plus tard. Sur le mur sud se voient les ouvertures d'un ossuaire, amputé lors du recul de la reconstruction du pignon en 1668. Un petit campanile couronné d'un dôme et doté d'une modeste chambre de cloches date de cette époque. Quelques pierres tombales exhumées au cours des dégagements sont exposées à l'intérieur et hors de l'édifice. (Josick Peuziat).

EXCURSION DU 20 AOÛT 2009

La rade de Brest

Adhésions. – Trois nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. Patrick BERNARD, de Quimper, présenté par MM. Patrick Galliou et Guy Leclerc ;

– M. Jean COGNARD, ingénieur, de Sainte-Geneviève-des-Bois, présenté par MM. Patrick Galliou et Michel Le Goffic ;

– M^{me} Marie-Louise TERTU-HASCOËT, retraitée, de Brest, présentée par M. Yves-Pascal Castel et M^{me} Jacqueline Millet.

C'est à une excursion originale que sont conviés les membres de la Société archéologique en ce 20 août : une croisière-déjeuner dans la rade de Brest. Le trajet s'effectue à bord du grand catamaran l'*Azénor*, le personnel du bord se chargeant du service à table et des commentaires sur les lieux à proximité desquels nous passons.

Le départ a lieu au port de plaisance du Moulin-Blanc, à proximité d'Océanopolis. Le terre-plein sur lequel a été construit, par l'architecte Jacques Rougerie, en 1989-1990, ce Centre de culture scientifique et technique de la mer, a été gagné sur la mer en 1964-1966 : il sert de base non seulement à Océanopolis, mais aussi au port de plaisance, sans cesse agrandi depuis cette date, pour offrir environ mille cinq cents places.

Notre navire, à petite allure, laisse tout loisir d'observer attentivement les activités du port de commerce qui est, lui, de création plus ancienne, puisque le comblement de l'anse de Porstrein date du second Empire. Après avoir vu s'évanouir l'espoir d'un port transatlantique à la fin du XIX^e siècle, puis au XX^e siècle

les projets de port charbonnier et pétrolier, le port de commerce, géré par la chambre de commerce et d'industrie de Brest, se situe aux environs du quinzième rang des ports français.

C'est de plus loin que l'on aperçoit le port militaire : le château (siège de la préfecture maritime), au pied duquel est en construction un deuxième port de plaisance, et l'arsenal, établi pour une part sur les rives de la Penfeld dont on voit l'embouchure ; il s'étend d'autre part à l'ouest de celle-ci, des bassins de Lanninon jusqu'à la base sous-marine créée par les Allemands en 1941-1942, surplombée par l'ancienne École navale, construite de 1929 à 1935.

Sortant de la rade-abri, constituée d'une digue de 1 500 mètres parallèle au rivage et d'une jetée perpendiculaire de 400 mètres, implantées en 1889 à l'instigation de l'ingénieur naval Gustave Zédé pour protéger un avant-port, l'*Azénor* se dirige vers la Presqu'île : nous passons à proximité de la pointe des Espagnols, ainsi nommée en raison du fort construit en 1594 par les Espagnols venus au secours de la Ligue et battus en ce lieu la même année par les troupes royales du maréchal d'Aumont. À la base de la falaise (la vue de mer met en évidence l'abrupt taillé à l'occasion des importants travaux de déroctage effectués entre 1690 et 1695) a été aménagée, à l'époque de Vauban, la batterie basse de la pointe des Espagnols, croisant ses feux, comme celle de Cornouaille, avec les batteries et les canons de la côte nord du goulet (Mengant, parfois appelée de Léon, Portzic).

Cette batterie a subi des réaménagements en 1888 et 1940.

Dans la baie de Roscanvel, le passage entre l'île de Trébéron (où l'on peut apercevoir les vestiges d'un lazaret édifié en 1720) et l'île des Morts (qui fut à l'origine le cimetière des morts venant du lazaret, et où subsiste aujourd'hui une ancienne poudrière construite entre 1808 et 1814 par le directeur des Travaux maritimes Jean-Nicolas Trouille) conduit à longer l'île Longue (où a été construite entre 1967 et 1972 la base des sous-marins nucléaires de la Marine nationale, après avoir, dans le passé, servi de carrière de microgranite, et avoir été fortifiée vers 1776 par l'ingénieur Louis-Lazare Dajot).

Un crochet vers Lanvéoc permet de voir de loin les bâtiments de l'École navale inaugurés en 1965 par le général de Gaulle, avant de remonter vers le nord pour passer entre

la pointe de l'Armorique, au bout de la presqu'île de Plougastel, et l'île Ronde (dont on dit, à Brest, que lorsqu'on ne la voit pas, c'est qu'il pleut, et quand on la voit, c'est qu'il va pleuvoir !). De là, l'*Azénor* passe sous les deux ponts qui franchissent parallèlement l'Élorn : l'ancien « pont Albert-Loupe », construit entre 1927 et 1930 par l'ingénieur Eugène Freyssinet, qui porte le nom du président du conseil général à l'origine de cet ouvrage, et le « pont de l'Iroise », pont à haubans édifié entre 1991 et 1994 pour permettre le passage de la voie express reliant Brest à Quimper.

C'est la dernière étape avant de rejoindre le port de plaisance du Moulin-Blanc, après une journée ensoleillée qui a permis – chose rare dans nos excursions – de voir, de loin il est vrai, des sites et des monuments, non de la terre mais de la mer. (Tanguy Daniel et Josick Peuziat).

EXCURSION DU 3 OCTOBRE 2009

Autour du Faouët

Sous la direction d'Alain Pennec, secrétaire

Adhésions. – Un nouveau membre est admis dans la Société :

– M^{me} Geneviève LIOT, retraitée, de Concarneau, présentée par MM. Bruno Le Gall et Jean-Paul Péron.

À la suite d'un quiproquo, le guide présenté par Alain Pennec n'a pu venir et c'est André Lucas, érudit faouétais et fondateur de l'université du temps libre des Trois-Rivières (Le Faouët, Scaër, Quimperlé, Guéméné), qui a assuré les visites, aidé par Guy Leclerc à Saint-Nicolas de Priziac. Soixante-dix sept adhérents ont participé à cette journée, excep-

tionnellement organisée un samedi en raison des obligations d'un conférencier.

La journée a permis de découvrir trois chapelles qui sont de véritables joyaux de l'art gothique, pour Saint-Fiacre et Sainte-Barbe du Faouët, et de la Renaissance, pour Saint-Nicolas de Priziac, moins connue. La comparaison du jubé de cette dernière chapelle, décoré de cartouches, de cariatides et d'autres motifs mais aussi de scènes traitées à la « mode médiévale », avec celui de Saint-Fiacre a permis à tous de se rendre compte de la qualité des œuvres d'art nichées au



Fig. 7. – Le Faouët, *chapelle Sainte-Barbe*.
Cliché Y. Autret.



Fig. 8. – Le Faouët, *chapelle Saint-Fiacre*.
Cliché Y. Autret.

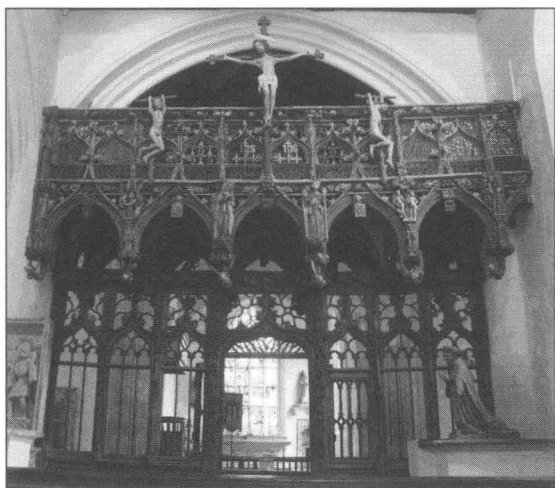


Fig. 9. – Le Faouët, *chapelle Saint-Fiacre*, jubé de la fin du XV^e siècle.

cœur des campagnes bretonnes (voulue il est vrai par de grandes familles nobles comme les Boutteville au Faouët), preuve supplémentaire de l'ouverture de la Bretagne aux modèles artistiques européens. Le gothique flamboyant de Saint-Fiacre mériterait des développements bien plus longs. Quant à Sainte-Barbe, son site extraordinaire, à flanc de versant, sous un encorbellement rocheux, valorisé par des volées d'escaliers et une voûte du XVIII^e siècle, a surpris ceux qui la découvraient pour la première fois. À l'in-

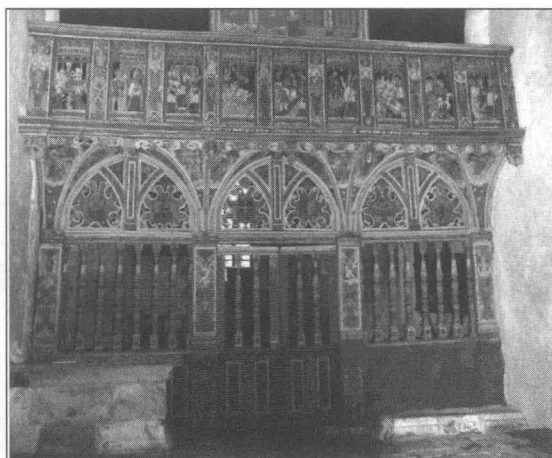


Fig. 10. – Priziac, *chapelle Saint-Nicolas*, jubé du XVI^e siècle.
Clichés Y. Autret.

térieur, la magnificence des vitraux du XVI^e siècle, le jubé-galerie et les statues ont été une autre source d'émerveillement.

La fin de la journée a été consacrée aux halles du XVI^e siècle (les plus grandes de Bretagne après celles de Rennes ?) et à l'histoire du Faouët. Pour cette dernière sortie de l'année 2009, ce fut une journée particulièrement riche dans la découverte de la Cornouaille morbihannaise et de ses bordures vannetaises, qui dépendaient du fief de Rohan. (Alain Pennec).

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2009

Paris, CARAN (Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales),
salle d'Albâtre

Présidence de M. Patrick Galliou, président

Universalité française et particularité bretonne. – C'est un rare bonheur, pour une société historique départementale comme la nôtre, de pouvoir accueillir, le temps d'une conférence foraine à Paris, une grande chercheuse doublée d'une conteuse de grand talent. La parution, en 2009, de *Composition française. Retour sur une enfance bretonne* fut l'occasion, pour notre Société, d'inviter son auteur, M^{me} Mona Ozouf, directrice de recherche au CNRS, à nous donner les clefs de ce dilemme entre l'universel et le singulier, la superstructure politique et l'infrastructure culturelle, qui a traversé sa vie et sous-tendu la majeure partie d'une œuvre d'une remarquable richesse. Après avoir esquissé à grands traits le récit de ses années bretonnes de jeunesse et de formation, où elle fut veillée par ces « trois fées qui ne s'aimaient guère, l'école, l'Église et la maison » et en conçut une réelle « disquiétude » quant à ce que masquaient les termes de « liberté » et d'« égalité » figurant en lettres d'or au fronton de notre République, M^{me} Ozouf s'attacha à montrer, à partir d'exemples pris dans une période qui lui est particulièrement chère, celle qui s'étend de la Révolution française, dont elle est une incontestable spécialiste, à la fin de la troisième République, à laquelle

elle a consacré plusieurs beaux ouvrages (*L'École, l'Église et la République* [1962], *La République des instituteurs* [1989, cosigné avec Jacques Ozouf], *Jules Ferry* [2005]), combien ce siècle et demi a été traversé par d'incessantes tensions entre les tenants d'un jacobinisme outrancier et ceux qui, avec et après Brissot, croyaient encore que l'unité d'une nation n'était pas contradictoire avec les particularismes régionaux ou individuels. Entre ces deux philosophies arc-boutées en un affrontement séculaire, le choix de M^{me} Ozouf apparut clairement, tant elle dénonça avec vigueur le principe réducteur – « Pareille conception, si on la pousse à son extrême logique, est vertigineuse, car elle tient que toutes les attaches sont des chaînes [...]. Mais que serait un individu sans déterminations ? [...] Ce sont elles qui constituent et nourrissent notre individualité. » – et souligna, avec l'intelligence lucide qui est sa marque, combien la défense et l'illustration de l'identité individuelle et collective constituent d'efficaces barrières contre les systèmes politiques qui ont tenté de réduire l'homme à des schémas théoriques. Une belle et limpide conférence, particulièrement bienvenue en des temps où l'on a trop joué du sens qu'il fallait donner à l'« identité nationale ». (Patrick Galliou).

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2009

Brest, Archives municipales et communautaires

Présidence de M. Patrick Galliou, président

Adhésions. – Quatre nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M^{lle} Charlotte CORNEC, employée commerciale, de Fouesnant, présentée par MM. Patrick Galliou et Patrick Kernévez ;

– M. Alain GÉRAULT, pharmacien, et M^{me} Françoise GÉRAULT, de Brest, présentés par MM. Patrick Galliou et Jean Kerhervé ;

– M. Jean-Gildas OLIVIER, retraité, de Quimper, présenté par MM. Bernard Charton et Guy Leclerc.

Les nouvelles acquisitions des Archives municipales et communautaires de Brest. – M^{me} Christine Berthou-Ballot présente à une assistance très intéressée la politique d'acquisition du service qu'elle dirige. Après une introduction sur les sources d'enrichissement des collections (versements administratifs, dons ou dépôts, legs, acquisitions en salle des ventes, chez des bouquinistes ou auprès de particuliers), la conservatrice expose les axes de cette politique : ils sont définis en concertation avec les autres partenaires culturels de la ville (Réseau des bibliothèques, et plus particulièrement la bibliothèque patrimoniale, musée des Beaux-Arts et Service historique de la Défense) et concernent tous les documents et objets en rapport avec la vie administrative et quotidienne des Brestois. Tous ces documents sont consultables sur le site Brest.fr/archives.

Des acquisitions régulières sont faites autour des thèmes qui suivent :

– L'architecture à Brest : fonds G. Chabal, S. Crosnier, et plus récemment M. Ouchakoff et M. Philippe ; les représentations de Brest : albums de la restructuration du quartier des Sept-Saints à la fin du XIX^e siècle, du fond de la Penfeld et du plateau des Capucins à la même époque, ou encore de photographies de Brest prises par des soldats allemands pendant la Seconde Guerre mondiale.

– Les écoles à Brest : École pratique de commerce et d'industrie ; anciens élèves du collège technique ; le service a aussi acquis un ensemble de photographies déclassées, rassemblé par les anciens élèves du lycée de Brest.

– La franc-maçonnerie : les Archives conservent les papiers de la loge brestoise *Les Élus de Sully*. Il n'a malheureusement pas été possible d'acquérir un lot complémentaire des archives de la loge chez un libraire parisien, faute de crédits suffisants.

– Les associations : archives du comité Brest-Transatlantique, du CRIF, aujourd'hui devenu ABAAFE (Association brestoise d'alphabétisation et d'apprentissage du français pour les étrangers), de la coopérative Guérin.

– La vie culturelle brestoise : un fonds particulièrement riche et attachant, le fonds de Maurice Marchand sur le théâtre à Brest dans les années 1920 ; le fonds Tarquis, concernant l'écrivain Saint-Pol Roux, enfin un fonds, extrêmement riche également, provenant de Léocadie Salaün-Penquer, épouse

d'un maire de Brest, poétesse qui a tenu un salon littéraire à Brest au XIX^e siècle.

– La politique à Brest : un fonds du XIX^e siècle, le fonds de Bourgues, adjoint au maire et maire par intérim sous la monarchie de Juillet ; et, plus près de nous, les archives de Yannick Michel, adjoint au maire de 1977 à 2000, et celles de Marie-Jacqueline Desouches, adjointe au maire en 1989 et conseillère générale du canton de Kerichen, de 1973 à 1998.

– Les syndicats : le fonds Arousseau ; enseignant d'histoire au lycée de Kerichen, Paul Arousseau a collecté durant toute sa carrière des tracts syndicaux qu'il a donnés aux Archives.

– Les familles brestoises : les archives de Georges-Michel Thomas, fondateur de la Société d'études de Brest et du Léon, celles de Charles Peslin, passionné d'aviation, ou encore, dans le domaine économique, celles de l'ancienne scierie Gilvestre, à Penfeld.

Par ailleurs, les Archives municipales et communautaires achètent des pièces isolées aussi nombreuses que diverses (photographies, cartes postales, en-têtes de factures, papiers d'emballage des commerces brestoises....).

La séance s'est terminée par la présentation de quelques pièces originales, en lien avec les thèmes évoqués. (Christine Berthou-Ballot).

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2009

Quimper

Présidence de M. Jean Kerhervé, vice-président

Adhésion. – Un nouveau membre est admis dans la Société :

– M^{me} Régina CHEVRIER, pharmacien (E.R.), de Douarnenez, présentée par M^{me} Rault et M. Josick Peuziat.

Bulletin. – Le président de séance montre la maquette du prochain bulletin, t. CXXXVII, 2008-2009, qui sera distribué aux adhérents au début du mois de janvier 2010 et explique la raison d'être du double millésime, qui se justifie par la volonté de mettre fin au décalage d'une année existant entre l'année de parution et le millésime. Le bulletin suivant sera daté de 2010, sans qu'il y ait bien sûr d'année « blanche ».

Le monde ouvrier quimpérois à la fin du XIX^e siècle. – La parole est alors donnée à

Lucie Guirriec, professeur d'histoire et de géographie.

Au milieu du XIX^e siècle, Quimper est une ville de 10 000 âmes, somnolente ou presque autour de sa préfecture et de son port en déclin, où l'industrie semble se cantonner à la tradition de la faïence. Mais c'est sans compter avec les travailleurs des multiples ateliers artisanaux et ceux des fabriques et usines qui s'installent au cours de la seconde moitié du siècle dans le cadre d'un incontestable développement industriel. La ville, dont la population double, attire une main-d'œuvre importante et voit se constituer une véritable société du travail.

Dans les années 1850, l'industrie végète autour des trois manufactures de faïence de Locmaria et de quelques tanneries, brasse-

ries ou fabriques de chandelles, qui stagnent dans une logique clairement préindustrielle, caractérisée par une implantation faubourienne et dispersée. Mais les années 1860 constituent un véritable tournant : la visite de l'empereur en 1858, l'arrivée du train en 1863, les travaux d'urbanisme décidés par la municipalité et le zèle de quelques industriels (Porquier-Beau, Marie-Catherine Cornic) donnent une impulsion déterminante à l'industrialisation locale. À la fin du siècle, si les nombreux petits ateliers artisanaux du centre ville regroupent toujours plus de la moitié des ouvriers du textile et de l'alimentation, apparaît également une nouvelle génération de moyennes et grandes industries plus rationnelles dans leur organisation (entreprises à main-d'œuvre concentrée dans le bâtiment ou dans les ouvroirs), leur équipement (machines à vapeur) et leur localisation périphérique (proche des débouchés extérieurs) et concentrée (plus compétitive), comme c'est le cas dans le nouveau quartier de la Providence où s'installent à la fin du siècle la conserverie Gantier et la glacière Courtois.

Forte de ces nouvelles infrastructures industrielles, Quimper voit se développer une petite société ouvrière, guère prééminente (25% de la population active) mais facilement identifiable par son mode de vie. Reconnaissable à ses vêtements ravaudés et à son usure physique précoce liée à une carence alimentaire, l'ouvrier semble porter les stigmates du travail et de la misère. La baisse de la natalité (qui passe de 4 à 2,2 %) cache en réalité les blessures des naissances illégitimes et de la mortalité infantile ; le mariage, souvent contracté au sein d'une même condition, est perçu comme une étape nécessaire à l'indépendance économique familiale, tandis que la mort, très prégnante, fauche en moyenne vers 53 ans. Face aux malheurs de la vie, certaines formes de solidarité s'exercent. Ainsi, à côté des familles nucléaires et de quelques formes de solitude liées au célibat ou à l'abandon, les ménages complexes sont nombreux, accueillant un parent veuf, un neveu orphelin

ou même un apprenti, tandis que les plus démunis recourent parfois à la colocation ou à la pension. Écartés des quartiers bourgeois du centre, 90% des ouvriers de la ville se concentrent en périphérie, dans les secteurs insalubres de la rue Neuve (25%) et de la rue de la Providence, dans le quartier neuf de la Gare ou le long des voies d'accès (rues de Douarnenez, de Kerfeunteun) sans oublier le quartier de Locmaria. S'il est encore très difficile de sortir de sa condition dans un milieu où l'hérédité du métier reste dominante, malgré certains cas de reconversion dans les branches touchées par l'industrialisation ou d'ascension sociale dans les faïenceries, la mobilité géographique peut être une solution pour les hommes sans attache professionnelle ou familiale qui migrent en masse vers les ports des façades ouest et sud de la Bretagne ainsi que vers la capitale et les villes du Grand-Ouest, pourvoyeuses d'emploi.

Pour ceux qui restent ou arrivent, les conditions de vie et de travail sont souvent difficiles et tendent à se détériorer dans la seconde moitié du siècle. Si la surveillance des ouvriers par le biais du livret napoléonien disparaît rapidement, l'évolution la plus marquante est bien la dégradation du travail, liée à la mécanisation croissante qui entraîne une prolétarianisation des femmes et des enfants ainsi qu'une crise du système corporatif et notamment de l'apprentissage. En outre, aux longues journées de travail s'ajoutent un fort chômage saisonnier (morte-saison hivernale), une fréquence des salaires à la tâche et des accidents de travail accrus et aggravés. Les conditions matérielles sont tout aussi précaires. Les inventaires après décès mentionnent quelques rares exemples d'ouvriers propriétaires disposant d'une petite épargne, mais la majorité d'entre eux vit aux marges de l'indigence, pratiquant dans le pire des cas la mendicité ou la prostitution pour survivre. Éternel peuple de locataires, les ouvriers quimpérois vivent souvent dans des conditions déplorables de promiscuité et d'insalubrité, à l'exemple des douze taudis de

la rue de la Providence qui, bien que déclarés inhabitables par la commission des logements insalubres et voués à la destruction, voient se succéder des familles ouvrières pendant toute la période.

Peuple de laissés-pour-compte dans cette phase de développement industriel, les ouvriers font violemment entendre leur voix pendant les événements de 1848 et de la Commune qui posent la question de leur encadrement. La période voit le début d'une amélioration des conditions de vie pour laquelle l'État a donné une impulsion décisive par les lois de 1892, l'une limitant le travail des enfants de plus de treize ans à dix heures quotidiennes et l'autre rendant obligatoire la déclaration des accidents du travail. De même, l'élite ouvrière quimpéroise a pu profiter de l'envoi de délégations aux expositions universelles et découvrir la machine à vapeur en 1867 ou la tour Eiffel en 1889. En dehors d'une augmentation croissante des salaires (qui passent de 1,5 à 3 francs par jour en moyenne), limitée par celle du coût de la vie, les patrons montrent souvent une certaine réticence à appliquer le droit du travail, à laquelle s'ajoutent souvent la complicité des parents concernant le travail des enfants et un laxisme des autorités. Le mouvement ouvrier quimpérois en est quant à lui encore à ses balbutiements : après la loi de 1884, peu de syndicats sont créés, tandis que les rares grèves se heurtent à une résistance patronale forte, à l'image de celle de M^{me} de Bérus, de la Grande Maison, qui profite de la grève de ses peintres sur faïence en 1898 pour organiser un voyage extérieur, les contraignant ainsi à une « grève forcée ».

En parallèle, de véritables politiques sociales se mettent en place afin d'assister et de secourir les plus faibles. S'il existe quel-

ques cas de générosité privée, comme celui de Camille Mouton, médecin dévoué aux indigents dans les années 1850, l'initiative est d'abord religieuse, avec les visites à domicile qu'offre la Société Saint-Vincent-de-Paul, en plus d'une action moralisatrice. Après 1891 et l'encyclique *Rerum Novarum* du pape Léon XIII, l'assistance s'inscrit dans la veine du catholicisme social, développant les patronages de jeunesse (patronage d'enfants et placement des apprentis par la Société Saint-Vincent-de-Paul) ou la mutualité (Société de secours mutuel Sainte-Anne). L'assistance municipale est, quant à elle, assurée par un dépôt de mendicité, l'hospice, l'asile Saint-Athanase et surtout par le bureau de bienfaisance, entachée toutefois par l'escroquerie du Fourneau économique de Virginie Bourgeois, en 1876. À la fin du siècle, les pouvoirs publics diversifient leurs actions par la création d'un atelier de charité pour occuper les chômeurs par des travaux d'utilité publique, d'une salle d'asile et d'un ouvroir, l'éducation devenant le nouveau cheval de bataille du bureau de bienfaisance, tandis qu'apparaît enfin une assistance publique d'État favorisant la mutualité et la retraite ouvrière et instaurant une assistance médicale gratuite à partir de 1895.

Au terme de cette étude, l'ouvrier quimpérois reste encore difficilement saisissable, se distinguant à peine du bas peuple et constituant un ensemble très hétérogène du point de vue des activités, des qualifications ou des salaires. Mais l'unité du monde ouvrier semble toutefois se faire autour de la précarité de l'emploi, de la vie au jour le jour, ainsi que des réseaux de sociabilité tissés au sein du quartier, dans les cabarets ou au travail. (Lucie Guirriec).

Nécrologies

Gwennole Le Menn (1938-2009)

Dès sa naissance, le 14 juin 1938, Gwennole Le Menn est intégré aux cercles des Bretons de Paris grâce à son père, Hervé, originaire d'Hanvec, fondateur de la KAV (*Kenvreurezh ar viniaouerien* « Confrérie des sonneurs de biniou [cornemuse] ») et introducteur du *biniou bras* dans la musique bretonne. Bien que ce dernier soit un excellent bretonnant, il n'élève pas son fils en breton mais lui donne, en accord avec sa mère, Viviane Masson, l'amour de la Bretagne où il fait de nombreux séjours.

Membre du groupe scout Bleimor à Paris, où il côtoie notamment Alan Stivell et Donatien Laurent, il est un moment *pennsoner* (« chef sonneur ») du bagad du même nom. Très tôt intéressé par la langue bretonne, son étude et sa sauvegarde, il l'apprend dans les livres grâce aux cours de *Skol Ober* et en la pratiquant sur le terrain, à la ferme et avec tous les locuteurs possibles.

Ayant obtenu son diplôme d'ingénieur en électricité (ESME-SUDRIA) en 1962

et terminé son service militaire, il choisit de rentrer en Bretagne rejoindre sa future femme, Garmenig Ihuellou, qu'il a connue à Bleimor, et il trouve du travail à Saint-Brieuc comme professeur de sciences et de breton au lycée du Sacré-Coeur, où il enseigne de 1964 à 1977. De leur union naissent quatre fils qu'ils élèvent en breton : Brieg, Riwall, Tangi et Malo, aujourd'hui actifs au service de la culture bretonne. Conscients qu'il est important que des enfants bretonnants en rencontrent d'autres dans la même situation, à une époque où la majorité des familles abandonne la langue et où les écoles Diwan n'existent pas encore, Gwennole et Garmenig fondent, avec d'autres familles, le mouvement laïque ABEG (*Ar brezhoneg er gêr*, « Le breton à la maison »), afin que les enfants puissent jouer ensemble, découvrir et voyager en breton.

Aussi loin que remontent nos souvenirs, il a toujours étudié, cherché, noté, recueilli et classé tout ce qui a trait à la langue bretonne. La moindre minute d'attente, où que ce soit, est mise à profit pour ses notes, mais cela ne l'empêche nullement d'être présent à la maison et de participer attentivement, pédagogi-

quement et de façon ludique, à l'éducation de ses enfants, conscients de cette double chance.

Assez vite après avoir appris le breton, parallèlement à son travail de professeur de sciences, et tirant notamment profit des enseignements de Léon Fleuriot, il s'engage dans l'étude et la recherche sur la langue bretonne : il obtient un diplôme d'études celtiques en 1971, publie de nombreux articles, dont certains pour le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*¹. Il entre au CNRS en 1977, dans la section *Langues et littératures étrangères* (sic !), et y travaille sur la matière bretonne, comme chargé de recherche, jusqu'à sa retraite, en 2004. Il n'en continue pas moins à assurer (jusqu'en 1992) le cours de civilisation bretonne qu'il dispense depuis 1972 à l'université de Rennes 2 Haute-Bretagne, dans la section d'études celtiques. Il s'intéresse plus particulièrement aux noms de personnes et aux dictionnaires bretons. En 1981, il soutient une thèse de doctorat intitulée : *Contribution à l'étude de l'histoire des dictionnaires bretons*.

1. « Où en sont les études sur la langue bretonne ? », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCIX, 1972/2, p. 889-935 ; « Bibliographie bretonne. Qui furent les premiers imprimeurs de Quimper (XVII^e siècle) ? Leurs impressions », *ibid.*, t. CVI, 1978, p. 161-181 et t. CVII, 1979, p. 283-314 ; « Les poèmes en breton et en français du Quimpérois François Moeam (1553, 1554) », *ibid.*, t. CVIII, 1980, p. 317-336 ; « Le Père Julien Maunoir (1606-1683) et la langue bretonne », *ibid.*, t. CXIII, 1984, p. 271-297 ; « *Sell pe ri ou Sell petra ri* : au sujet d'une devise en breton », *ibid.*, t. CXXIII, 1994, p. 464-465 ; « L'inscription en moyen breton de la cloche de Plouézoc'h (1545) », *ibid.*, p. 465-468 ; « Une ancienne devinette bretonne... et une expression grossière (1706) », *ibid.*, t. CXXV, 1996, p. 344-347 ; « Notes sur l'inscription bretonne de Cléden-Cap-Sizun (1538) », *ibid.*, t. CXXXV, 2006, p. 226-231 ; « Christophe de Cheffontaines (1532-1594). À propos de quelques phrases en breton dans une correspondance de la fin du XVI^e siècle », par Jean-Luc Deuffic (avec la collaboration de Gwennole Le Menn), *ibid.*, t. CXXXVI, 2007, p. 207-223 ; « L'expression *tennañ korveenn d'unan bennak*, enlever une lanière de peau à quelqu'un », *ibid.*, t. CXXXVII, 2009, p. 199-211.

Conscient à la fois de l'importance de la rigueur scientifique et de celle de la vulgarisation, il a toujours cherché à transmettre le fruit de ses recherches. L'édition de *Grand choix de prénoms bretons*, régulièrement réédité depuis 1971, puis sa chronique onomastique, diffusée toutes les semaines sur *Radio Armorique*, de 1976 à 1984, le font connaître du grand public. Il reprend cette chronique, toutes les semaines, de 1986 à 1993, sur le petit écran (FR3 Bretagne et Pays de la Loire). Son premier ouvrage sur les noms de famille, *Noms de famille bretons (1700 noms et variantes)*, édité en 1982, est vite épuisé. Ses travaux savants ne l'empêchent pas de converser en toute simplicité avec des néophytes, lors des nombreuses conférences qu'il donne, en Bretagne et ailleurs. Les contacts sont pour lui des échanges.

Parallèlement à ses travaux de recherche, il s'engage dans plusieurs associations, y donnant des conférences (Société d'émulation des Côtes-d'Armor) ou des cours de breton (*Oaled Abhervé*, à Saint-Brieuc), qu'il considère comme le meilleur moyen de faire profiter les autres des résultats de ses recherches. Il publie également pour *Musique bretonne* (Dastum), *Al Liamm* et d'autres revues accessibles au grand public. Dégagé des contraintes de la thèse après 1981, il adhère à l'Institut culturel de Bretagne dès sa fondation en 1982 ; il devient membre de son conseil scientifique et d'animation et dirige pendant vingt ans les travaux de la section « Langues et linguistique ». Il participe aussi aux travaux d'autres associations, comme le CIRDoMoC (Centre international de recherche et de documentation sur le monachisme celtique) ou la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne (SHAB).

Au début des années 1980, il crée sa propre maison d'édition, Skol², structure asso-

2. Jean-Yves Le Moing et Erwan Vallerie sont les deux autres membres fondateurs de Skol.

ciative et bénévole qui lui permet de publier, en coédition avec Dastum, une *Histoire du théâtre populaire breton. XV^e-XIX^e siècle* (1983), puis *La Femme au sein d'or. Des chants populaires bretons... aux légendes celtiques* (1985). En utilisant d'importants fichiers informatisés, il édite, en 1993, *Les Noms de famille les plus portés en Bretagne (5000 noms étudiés)*. Ce livre, fondé sur des données statistiques, est le premier à traiter des noms de l'ensemble de la Bretagne, donnant pour chacun d'entre eux des renseignements sur son origine, sa fréquence, sa localisation, son étymologie, etc.

Persuadé de l'intérêt futur des nouveaux outils technologiques, il est conduit à promouvoir, avec l'aide de son fils Tangi, l'usage des moyens informatiques dans les recherches culturelles bretonnes et crée en 1984, avec Loeiz Laurent, Jean-Yves Le Moing et Pierre Pétour, l'Association pour l'application de l'informatique aux études celtiques (AAIEC). C'est grâce à l'outil informatique qu'il peut réaliser en 1992, en collaboration avec J.-Y. Le Moing, l'ouvrage *Bretagne et pays celtiques*, en hommage à Léon Fleuriot, dont le décès en 1987 fut une grande perte pour la recherche culturelle bretonne (coédition Skol-Presses universitaires de Rennes).

En 1996, Gwennole inaugure la collection « Bibliothèque bretonne » de Skol qui lui permet de rééditer dix-sept ouvrages rarissimes dont il assure lui-même, pour presque tous, l'étude, la plus grande partie des commentaires et la saisie sur le clavier de son ordinateur. Chacun de ces volumes, tirés à trois cents exemplaires, est le résultat de longues recherches et met en œuvre de vastes connaissances linguistiques. Le dix-septième et dernier volume de cette collection, paru à la fin de 2008, pour lequel il dirige et coordonne le travail de douze collaborateurs, est consacré, comme plusieurs autres, à la réédition des travaux du linguiste Émile Ernault.

Très tôt dans sa carrière de chercheur, il a recherché et encouragé les collaborations interdisciplinaires, par intérêt, et par goût. Il

a collaboré avec Roparz Hemon (qui habitait en Irlande et qu'il n'a jamais rencontré), par exemple, en 1969, pour le supplément aux *Fragments de la Destruction de Jérusalem et des Amours du vieillard (textes en moyen breton), traduits et annotés*. Associé à Jean-Yves Le Moing, il publie, en 2001, *Pontivy vers 1820. Cité impériale dans un pays breton*, coédité par Skol et Coop Breizh. Grâce à Internet, il peut intensifier ses recherches, notamment dans les bibliothèques étrangères, et multiplier les échanges, en particulier avec l'équipe d'Hor Yezh. Sa gentillesse et son sens de la convivialité ont valu à sa famille et ses amis d'accueillir de multiples visiteurs de tous horizons, venus expliquer et partager leurs savoirs et leurs passions.

Spécialiste reconnu dans les domaines de la lexicographie, de l'onomastique, du moyen breton et du breton prémoderne, Gwennole a toujours fait preuve d'une curiosité sans limites quand elle s'appliquait à la langue bretonne, persuadé que chaque expression ou

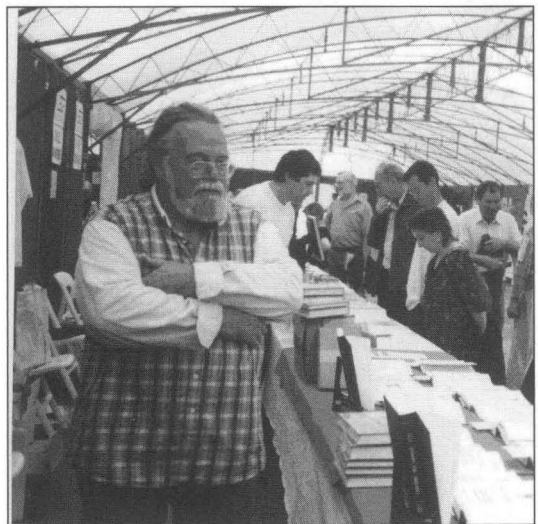


Fig. 1. – Gwennole Le Menn, au stand de Skol à *Devezh ar brezhoneg* (Journée de langue bretonne), Carhaix, 6 juin 2004. Cliché G. Ihuellou.

inscription, ancienne ou nouvelle, vaut qu'on s'y intéresse, qu'on l'atteste et qu'on la fasse vivre. Le champ de la langue et de la culture bretonne est, en effet, si vaste, qu'il s'agisse de recueillir, de transmettre, d'inventer ou de construire, qu'il a ouvert d'innombrables chemins sur lesquels il est possible de s'engager avec passion.

Il continue maintenant – depuis le 15 avril 2009 – ses recherches dans un autre monde... *Kenavo, Tad. Kenavo, Gwennole. Ha trugarez.*

Brieg Le Menn et Jean-Yves Le Moing

Jean-Louis Le Floc'h (1920-2009)



Fig. 2. – Jean-Louis Le Floc'h.
Cliché CRBC.

« Tu as du pétrole pour rentrer chez toi ? », « Tu veux vingt sous ? », « Tue la lumière ! ». Toujours avec humour, l'œil malicieux, le chanoine Le Floc'h, archiviste diocésain de Quimper et Léon, interrogeait ses interlocuteurs, jeunes chercheurs à l'évêché de Quimper, tutoyant à l'ancienne les garçons mais vouvoyant les filles, distribuant des liasses d'archives – sauf celles incommunicables réservées dans le « saint des saints » ou « le frigo » – au gré des besoins, devançant même les demandes. Mais rien dans son parcours ne le destinait à de telles fonctions ni à un tel rayonnement.

Né le 4 décembre 1920 dans l'ancienne paroisse de Plonivel en Plobannalec, il est bigouden, « mais bigouden du sud », comme le précise M^{gr} Guillon, le détail ayant toute son importance. Neveu du prêtre instituteur Yves Paul, « Youenn Baul, le pittoresque recteur de Saint-Jean-Trolimon³ », dont il avait gardé la faconde et aimait souvent à évoquer le souvenir, il est l'aîné d'une famille de dix enfants. Après ses études primaires à Plobannalec, puis Plonéour-Lanvern, et ses classes secondaires au petit séminaire de Pont-Croix, il entre pendant la guerre au grand séminaire, à Lesneven puis à Quimper. Ordonné prêtre le 29 juin 1946, il tâte de la réalité paroissiale une première fois au Faou, puis en 1948 à Douarnenez, un vicariat conservé treize ans où il met en œuvre l'action catholique sous toutes ses formes. Modeste d'allure, il a laissé aux Douarnenistes le souvenir de sa triste soutane élimée, de son scooter puis – prenant du grade – de sa 2 CV... Cet apostolat aboutit logiquement en 1961 à un poste d'aumônier diocésain de l'Action catholique indépendante à Brest. En 1965 il accède à la fonction de directeur des œuvres, intégrant alors le groupe des « chefs

3. Discours d'Yves Le Gallo lors de la remise de l'insigne de chevalier des Palmes académiques au chanoine Le Floc'h au Centre de recherche bretonne et celtique, Brest, 20 juin 1986, Arch. évêché Quimper et Léon, 76 Z 7.

d'œuvres », comme cela se disait alors dans le clergé. La même année il est nommé vicaire général – faisant sévèrement régner la loi diocésaine – et chanoine honoraire, archidiacon pour Quimper et Quimperlé. Ces lourdes fonctions le retirent progressivement de l'action catholique. En 1969 il cesse d'être directeur des œuvres et il est nommé aumônier REPSA (Religieuses dans les professions de santé). Mais en janvier 1973 un grave accident d'automobile l'oblige à modifier radicalement son rythme de vie. M^{gr} Barbu lui rend un bel hommage devant les responsables de secteur de l'archidiaconé de Quimper, le 23 juin 1973 : « Je tiens à lui rendre témoignage près de vous, comme je l'ai fait près des membres du conseil presbytéral, de la qualité de sa collaboration, la netteté de sa ligne pastorale, ténacité, courage, humour, sens du détail pittoresque...⁴ ». Il se retire à l'évêché et prend en charge les archives historiques, le poste étant vacant à la suite du décès, en 1971, du chanoine Per-Yan Nédélec, chercheur investi dans la langue bretonne et président de la Société archéologique du Finistère en 1965-1969. C'est tout naturellement que J.-L. Le Floc'h entre à la Société archéologique en 1973 et en devient vice-président en 1976⁵. Il conserve ce poste d'archiviste diocésain pendant 23 ans, qu'il cumule avec la fonction de vice-official à partir de 1977.

Sans réelle formation professionnelle, il affine le classement ébauché par son prédécesseur, fait l'acquisition progressive de près de quatre mille boîtes d'archives et classe inlassablement les documents, utilisant le nouveau cadre de classement pour les archives diocésaines mis en œuvre en 1980 par M^{gr} Molette et l'Association des archivistes de l'Église de France, association dont le chanoine devient en 1983 l'un des adminis-

trateurs⁶. Les répertoires, tapés à la machine, demeurent rudimentaires mais permettent de structurer le fonds. Retrouvant le goût du contact qui avait marqué ses temps d'action catholique, le chanoine Le Floc'h parvient à valoriser et à faire rayonner cet ensemble documentaire, l'ouvrant toujours plus aux étudiants de l'université, à une époque où ce style de coopération n'allait pas forcément de soi. Les étudiants qui l'ont fréquenté se souviennent de l'indispensable rituel : un premier entretien préalable dans son bureau où, au filtre de quelques questions, le fin connaisseur du terroir qu'il était discerne la personnalité de l'interlocuteur, cornouaillais ou léonard – grand terrain de plaisanteries –, et surtout les motivations du novice qui aspire à approcher le monde bien gardé des archives. Une écoute attentive permet ensuite de confirmer l'étudiant dans son axe de recherche ou de le réorienter vers un secteur plus propice. « Aller aux archives » signifie alors entrer à l'évêché, accéder à un temple mystérieux sentant l'encaustique et le papier chiffon, y passer ses journées sous de méchants néons et recevoir la visite régulière du chanoine, écouter ses précieux conseils, sourire de quelques bons mots accompagnés inmanquablement d'un chapelet de jurons en français ou en breton (auxquels la langue elle-même ôtait toute vulgarité)⁷. Régulé comme un moine, il disparaissait vers quatre heures et revenait, le paletot orné de reliefs de

6. Dès 1975, il se manifeste auprès de l'Association des archivistes de l'Église de France, faisant des remarques sur les projets de plans de classement. En juillet 1993, il reçoit à Quimper ses collègues pour le huitième stage de formation archivistique spécialisée : « Merci encore à nos hôtes de Quimper, au père Le Floc'h, si passionné et si passionnant », *Bulletin de l'Association des archivistes de l'Église de France*, n°40, automne 1993, p. 4.

7. Parmi les plus fameux jurons, dignes du capitaine Haddock, retenons : « Tonnerre de mille bombes ! » ; « Vache de mouche ! » ; *Gurun !* (« Tonnerre ! ») ; *Pellgomz brein !* (« Téléphone pourri ») ; « Clair et net comme le derrière d'Alfred ! ».

4. *Ibid.*, 163 Z 2.

5. Il est nommé vice-président honoraire en 1996, après son problème de santé.

« Petits Beurre », collation nécessaire pour tenir jusqu'en fin d'après-midi et assister à sa messe quotidienne. Toujours en chaussons, il reparait un peu avant dix-neuf heures, pour chasser les derniers chercheurs, alors que les sœurs de Kermaria refermaient l'évêché et servaient le dîner de Monseigneur et des autres prêtres résidents, public attentif pour un chanoine qui distillait les derniers bons mots d'une journée bien remplie.

Les archives sont alors ouvertes de 8 h le matin jusqu'à 19 h, tenues par un homme seul ; pour une génération de chercheurs et le grand public, à l'évêché de Quimper on trouve des archives et rien d'autre. Les années 1986-1990 connaissent un pic de fréquentation du dépôt avec un millier de visiteurs par an⁸. Reste, en témoignage de cette faste période de recherche, sous la houlette bienveillante du chanoine, quelque quatre cents mémoires de maîtrise d'histoire et thèses conservés, fait unique par son ampleur pour un centre d'archives diocésain en Bretagne. Les sujets concernent tous les pans de l'histoire religieuse – les épiscopats les plus marquants, la démographie des paroisses, l'action catholique ou les mouvements de jeunesse proches de l'Église, etc. – mais aussi les travaux des ethnologues que le chanoine considère avec circonspection⁹. L'histoire s'arrête alors à la Grande Guerre, il est bien difficile d'aller au-delà, les dossiers se trouvant placés « sous embargo », selon la terminologie conciliaire qu'il affectionne.

Yves Le Gallo ne manque pas de le féliciter pour le travail accompli, lui dédiant même sa thèse : « À monsieur le chanoine Jean-Louis Le Floc'h, archiviste diocésain exem-

plaire¹⁰ ». Il lui écrit lors des vœux de début d'année : « Je souhaite naturellement que l'année 1985 vous apporte de grandes satisfactions, en vous permettant de poursuivre le classement de cette magnifique bibliothèque qui est votre œuvre. Et je ne parle pas de vos travaux personnels, dont je regrette que vous n'ayez pas le temps de les multiplier¹¹. » Une longue collaboration se met ainsi en œuvre entre le chanoine et l'université de Bretagne occidentale, particulièrement le CRBC. Yves Le Gallo raconte que, lors de ses plongées d'exploration dans le monde abyssal des archives diocésaines, il a ramené lui-même à la bibliothèque du CRBC une collection de l'*Encyclopédie* de Diderot et D'Alembert, provenant de la paroisse de Ploaré. D'autres pêches miraculeuses de ce genre ont lieu par la suite, permettant – modestement – à la jeune bibliothèque brestoise de se développer. Le chanoine Le Floc'h participe lui-même de nombreuses fois aux soutenances de maîtrise d'histoire à Brest, associé aux enseignants spécialisés dans l'histoire religieuse, tout particulièrement Fañch Roudaut, Marie-Thérèse Cloître, plus tard Yvon Tranvouez. C'est donc dans les locaux de l'Université, et non dans un univers plus clérical, que Jean-Louis Le Floc'h est décoré de l'insigne de chevalier des Palmes académiques, cérémonie couronnée par le discours majestueux de son ami Le Gallo, en présence de l'évêque M^{gr} Barbu, mais aussi du député Louis Le Pensec.

Les travaux de recherche du chanoine s'orientent vers plusieurs grands domaines, comme en témoigne la centaine d'articles de fond qu'il a produits. Pour la fin de l'Ancien Régime il publie, en collaboration avec Fañch Roudaut et Daniel Collet, une enquête sur la mendicité dans le Léon, demandée en son

8. J.-L. LE FLOC'H, « Consultations dans un service d'archives diocésaines », dans *L'Histoire des croyants, mémoire vivante des hommes*, mélanges offerts à Charles Molette, Abbeville, 1989, p. 421-426.

9. Les titres conservés sont consultables sur la base THEO : <http://services.univ-rennes2.fr/theo/>.

10. Y. LE GALLO, *Clergé, religion et société en Basse-Bretagne de la fin de l'Ancien Régime à 1840*, Paris, 1991, 2 vol.

11. Arch. évêché de Quimper et de Léon, 5 L 2-4, lettre d'Y. Le Gallo à J.-L. Le Floc'h, 12 janvier 1985.

temps par M^{gr} de La Marche¹². Pour la période révolutionnaire, il dresse la liste du clergé constitutionnel et concordataire (semblant toujours marquer une certaine sympathie – provocatrice ? – pour Expilly, premier évêque constitutionnel de France, élu à Quimper). Traitant de la vie des séminaires, des prêtres, des paroisses, du culte marial, des pardons, des cantiques bretons, etc., il étudie toujours avec rigueur l'histoire de l'apport du catholicisme dans le diocèse et son influence dans la vie quotidienne de tous. Sous la direction de Michel Lagrée, il rédige plusieurs notices du précieux dictionnaire *La Bretagne*¹³ ; à la demande de Gérard Cholvy, il renseigne les *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français, XIX^e-XX^e siècles*¹⁴. C'est naturellement à lui qu'est confié l'article « Quimper et Léon » dans l'encyclopédie *Catholicisme*¹⁵, synthèse historique écrite par un homme totalement imprégné de son sujet.

Les *taolennou* (« tableaux [de mission] ») tiennent une place à part dans l'ensemble hétéroclite de documents confiés à ses soins. Par leur format, leur sens profond, ils incarnent l'ombre tutélaire des pères Le Nobletz et Maunoir qui plane sur les lieux et donne à l'ensemble de la collection sa singulière originalité. Le chanoine Le Floc'h use alors toujours d'une introduction oratoire, à ses yeux indispensable pour la découverte de ces témoins : « Ce sont des documents à

caractère religieux, écrit-il dans une note manuscrite, ils ont été conçus, créés pour des exercices spirituels, pour l'instruction religieuse, ce sont des objets fonctionnels. Leur raison d'être : devenir le support d'une prédication et d'une démarche spirituelle. Évacuer cette dimension serait trahir leurs auteurs et leurs utilisateurs et trahir l'intégrité de l'histoire¹⁶. »

En 1996, après une attaque cérébrale, il se retire à la maison de retraite des prêtres âgés de Missilien, puis en 2007 à l'Hôtel-Dieu de Pont-l'Abbé. Il revient cependant à l'évêché le temps d'un instant, en juillet 1998 : « Vendredi soir, écrit le journaliste d'*Ouest-France*, l'évêché avait des allures de fête. Le chanoine Le Floc'h avait rendez-vous avec ses amis et confrères universitaires de la Société archéologique du Finistère pour se voir remettre ses « Mélanges¹⁷ ». On ne pouvait mieux fêter la retraite de cet archiviste aimé de tous¹⁸ », occasion d'une ultime rencontre avec Yves Le Gallo et de retrouvailles avec le monde de la recherche en histoire. « Vous n'êtes pas resté avare de vos connaissances ! », déclare Tanguy Daniel, président de la Société archéologique. Le volume de « Mélanges » resta avec fierté toujours bien en vue dans l'indescriptible accumulation de

12. D. COLLET, J.-L. LE FLOC'H, F. ROUDAUT, 1774 : les recteurs léonards parlent de la misère, Quimper, 1988.

13. M. LAGRÉE (dir.), *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, 3, *La Bretagne*, Paris, 1990. Arch. évêché Quimper et Léon, 76 Z 9, lettre de M. Lagrée à J.-L. Le Floc'h, 24 juin 1981 : « Je vous remercie [...] pour vos propres articles, dont la lecture est toujours pour moi très stimulante. »

14. F. BOULARD, G. CHOLVY, Y.-M. HILAIRE (dir.), *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français, XIX^e-XX^e siècles : Bretagne...*, Paris, 1982.

15. « Quimper et Léon (diocèse de) », dans *Catholicisme : hier, aujourd'hui, demain*, Paris, 1990.

16. Arch. évêché Quimper et Léon, 76 Z 9, note manuscrite [vers 1990]. Il évoque ces mêmes craintes *a posteriori* lors de l'exposition de Buhez, « Les Bretons et Dieu » : « Ces documents iconographiques ne sont pas muets ; ils avaient un sens pour ceux qui les ont produits et utilisés ; mais comment ce sens va-t-il être présenté aux visiteurs ? C'est l'éternelle et grave question posée par toutes ces expositions » (dans *L'Histoire des croyants...*, *op. cit.*).

17. Y. CELTON, T. DANIEL, Y. TRANVOUEZ (dir.), *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs : les archives au risque de l'histoire*, mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h, Quimper, 1998. Le volume contient la liste des articles publiés par le chanoine, ainsi que la reprise du discours de remise des Palmes académiques d'Y. Le Gallo.

18. *Ouest-France*, édition Quimper, 13 juillet 1998.

documents de toutes espèces sur son bureau de la maison de retraite... Des connaissances abondamment répandues, toujours au service d'une foi solide et structurée, dans l'esprit de la constitution *Gaudium et Spes* du concile Vatican II favorisant le dialogue de l'Église avec le monde. En témoignent ses mots de conclusion en 1979 devant ses collègues de l'Église de France, à Paris : « Mais nous touchons ici à un autre sujet, le rôle pastoral de l'archiviste diocésain ou religieux, responsable, dans l'exercice de ses fonctions, d'aider les historiens à faire la vérité sur le profil du visage de l'Église à travers son histoire¹⁹ ».

C'est aussi le sens d'une de ses homélies, lors d'une messe rassemblant les historiens et érudits de l'Association bretonne. Ses mots de conclusion sont alors : « Dans les temps difficiles que vivent nos vieilles chrétiens, la contemplation du cheminement d'un peuple de chrétiens, nos ancêtres, à travers les cahots, les vicissitudes de l'histoire, et y retrouvant à diverses reprises, contre toute attente parfois, la ferveur et l'éclat de sa jeunesse, cette contemplation peut devenir, pour nous qui cheminons aujourd'hui, un soutien de l'espérance²⁰. »

Yann Celton

19. J.-L. LE FLOC'H, « Les archives religieuses et le patrimoine (artistique et culturel) religieux, témoins conjoints de la vie spirituelle », *Bulletin de l'Association des archivistes de l'Église de France*, actes du 4^e congrès national, Paris, 26-28 novembre 1979.

20. Arch. évêché Quimper et Léon, 76 Z 9, Homélie à la messe du congrès de l'Association bretonne à Notre-Dame de Kerdévot, 1^{er} juillet 1990.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Notices d'archéologie finistérienne (année 2009)

Fig. 1. – Cléder, <i>An Amied</i> , pointe en silex, à extrémité distale brisée	10
Fig. 2. – Cléder, <i>Leslaou</i> , plan des parties visibles du souterrain de l'âge du fer	11
Fig. 3. – Guimaëc, <i>Keroriou</i> , stèle réutilisée puis abandonnée	12
Fig. 4. – Landéda, <i>Kerafrayant</i> , stèle de l'âge du fer et petit autel romain en granite	13
Fig. 5. – Locronan, <i>rue Moal</i> , fragment de poterie des Temps modernes	14
Fig. 6. – Loctudy, <i>Kerandouret</i> , petite stèle de l'âge du fer	15
Fig. 7. – Plouézoc'h, <i>Roc'houl</i> , colonne de granite	16
Fig. 8. – Plouézoc'h, <i>Roc'houl</i> , vue du chapiteau de la colonne	16
Fig. 9. – Plouézoc'h, <i>île Stérec</i> , rebord de sigillée (Drag 24/25)	17
Fig. 10. – Plouézoc'h, <i>île Stérec</i> , fibule dérivant du type d'Aucissa	18
Fig. 11. – Plounéventer, <i>Coatalec</i> , élément lithique, probablement antique	19
Fig. 12. – Pont-l'Abbé, <i>église Notre-Dame-des-Carmes</i> , bénitier et son support	20
Fig. 13. – Détail du support	20

Musée départemental breton. Une année d'enrichissement des collections (2009)

Fig. 1. – Trésor monétaire (Saint-Pol-de-Léon), monnaies d'or, XIV ^e siècle	26
Fig. 2. – Paul Hagemans (1884-1959), <i>Bretonne à la grenouille</i>	28
Fig. 3. – Louis Ruet (1861 - ?) d'après Alfred Guillou, <i>Deux jeunes Bretonnes</i>	28
Fig. 4. – Maximilien Luce, <i>Camaret, les roches rouges</i> ou <i>La Mer à Camaret</i>	29
Fig. 5. – Pascal Jaouen (1962), vêtement haut de gamme, bustier	30

Monuments et objets d'art du Finistère. Études, découvertes, restaurations (année 2009)

Fig. 1. – Brest, <i>manoir de Kerisbian</i> , façade principale	32
Fig. 2-4. – Châteaulin, <i>chapelle de Kerluan</i> , Vierge à l'Enfant	35
Fig. 5. – Commana, <i>église Saint-Derrien</i> , dôme des fonts baptismaux	35
Fig. 6. – Commana, <i>église Saint-Derrien</i> , fonts baptismaux restaurés	35
Fig. 7. – Landrévarzec, <i>chapelle de Quilinen</i> , groupe de l'Annonciation (détail)	36
Fig. 8. – Loqueffret, <i>église Sainte-Geneviève</i> , groupe de la Trinité	37
Fig. 9. – Plomodiern, <i>chapelle Notre-Dame du Ménez-Hom</i> , retable du maître-autel	38
Fig. 10. – À l'atelier Le Ber de Sizun, les restaurateurs au travail	39
Fig. 11. – Jean Fréour	39
Fig. 12. – Fouesnant, <i>chapelle de Beg-Meil</i> , crèche de Noël, par Jean Fréour	40
Fig. 13-15. – Vitrail de la Passion, <i>églises de Gouézec, Guengat et Guimiliau</i>	41
Fig. 16. – Guilers, <i>fort de Penfeld</i> , la porte monumentale d'accès	42
Fig. 17. – Guilers, <i>fort de Penfeld</i> , moellons de gneiss et pierres de taille	43
Fig. 18. – La Forest-Landerneau, plan du <i>château de Joyeuse-Garde</i>	44
Fig. 19. – La Forest-Landerneau, <i>château de Joyeuse-Garde</i> , portail d'entrée	44

Fig. 20. – La Forest-Landerneau, <i>château de Joyeuse-Garde</i> , à l'entrée	45
Fig. 21. – Lampaul-Guimiliau, <i>chapelle Sainte-Anne</i> , élévation méridionale	47
Fig. 22-23. – Porte méridionale et œil-de-bœuf du transept nord	47
Fig. 24. – Lampaul-Guimiliau, « Maison du Patrimoine », en face de l'église	48
Fig. 25. – Dans une ruelle à proximité de l'église, porte avec linteau à accolade	49
Fig. 26. – Petite fenêtre en granite de Plounéour-Ménez	49
Fig. 27. – « Espace Anne-de-Bretagne », encadrement d'une porte	50
Fig. 28. – Pleyben, <i>chapelle Notre-Dame de Lannélec</i> , rinceau du maître-autel	51
Fig. 29. – Jean Lepautre (1618-1682), gravure de rinceau	51
Fig. 30. – Porte des anciens moulins du pont de Landerneau	54
Fig. 31. – Château de Kervéatoux (Plouarzel), porte des moulins remontée	54
Fig. 32. – Plouvorn, <i>manoir de Kergoulouarn</i> , balustres en granite	56
Fig. 33. – Plouzané, <i>batterie de Quillihouarn</i> , niche double en kersanton	58
Fig. 34. – Pont-Croix, <i>église Notre-Dame de Roscudon</i> , autel Notre-Dame-de-Pitié	59
Fig. 35. – Jean Lepautre (1618-1682), gravure pour un retable (détail)	59
Fig. 36. – Saint-Thégonnec, <i>calvaire (Résurrection)</i> , granite et kersanton)	61
Fig. 37. – Saint-Thégonnec, <i>Christ aux liens</i> en kersanton gris-bleu à grain fin	62

Christian MILLET, *Construire dans la région de Morlaix (1450-1600)*

Fig. 1. – Lanhouarneau, <i>église Saint-Hervé</i> , porche sud, ordre français	69
Fig. 2. – Plestin (Côtes-d'Armor), <i>manoir de Leslac'h</i> , travée d'escalier	69
Fig. 3. – Plouzévédé, <i>chapelle Notre-Dame de Berven</i>	73
Fig. 4. – Plougasnou, <i>église Saint-Pierre</i> , tour-clocher, 1582	75
Fig. 5. – Bodilis, <i>église Notre-Dame</i> , porche, 1585	76
Fig. 6. – Trémel (Côtes-d'Armor), <i>manoir de Kermerzit</i> , début du XVI ^e siècle	80
Fig. 7. – Élévation du reliquaire de Saint-Mathieu de Morlaix	83
Fig. 8. – Origine et emploi des pierres mises en œuvre dans le pays de Morlaix	85
Fig. 9-10. – Deux procédés constructifs utilisés dans l'architecture rurale trégoroise : la pierre de Locquirec et les « quenouilles »	89
Fig. 11. – Morlaix, <i>église Saint-Melaine</i> , 1489	94
Fig. 12. – Saint-Jean-du-Doigt, <i>oratoire</i> , 1577	96
Fig. 13. – Plestin (Côtes-d'Armor), <i>chapelle Saint-Jagut</i> , 1496	97
Fig. 14. – Un tailleur de pierre, Adam Kraft de Nuremberg (1493-1496)	100

Guy LECLERC, *La pietà dans l'art en Bretagne*

Fig. 1. – Sceau de la collégiale Notre-Dame du Folgoët (1426-1439)	111
Fig. 2. – Pont-l'Abbé, <i>église Notre-Dame des Carmes</i> , pietà	112
Fig. 3. – La Chapelle-des-Fougeretz (Ille-et-Vilaine), <i>église Saint-Joseph</i> , pietà	113
Fig. 4. – Quimperlé, <i>chapelle Notre-Dame de Kerbertrand</i> , pietà	113
Fig. 5. – Plouarzel, <i>église Saint-Arzel</i> , pietà	114
Fig. 6. – Plonévez-du-Faou, <i>église Saint-Herbot</i> , pietà	115
Fig. 7. – Plescop (Morbihan), <i>église Saint-Pierre-aux-Liens</i> , pietà	116
Fig. 8. – La Feuillée, <i>église Saint-Jean-Baptiste</i> , pietà	116

Fig. 9. – Saint-Jean-Trolimon, calvaire de Tronoën, pietà	116
Fig. 10. – Loperhet, église Sainte-Brigitte, pietà	117
Fig. 11. – Visages de la Vierge de pitié. Ploudaniel, cimetière	118
Fig. 12. – Malestroit (Morbihan), église Saint-Gilles	118
Fig. 13. – Ergué-Gabéric, chapelle Notre-Dame de Kerdévot	118
Fig. 14. – Clohars-Fouesnant, église Saint-Hilaire, vitrail du transept nord	119
Fig. 15. – Sérent (Morbihan), église Saint-Pierre, pietà	119
Fig. 16. – Mellac, église Saint-Pierre-aux-Liens, pietà	120

Yves-Pascal CASTEL, Joël LUBIN, *La main énigmatique : main ouverte, majeur et annulaire joints. Une curiosité iconographique*

Fig. 1. – Le Greco, <i>Le Chevalier à la main sur la poitrine</i>	124
Fig. 2. – Le Faou, église Saint-Sauveur, tableau du <i>Repas des disciples d'Emmaüs</i>	130
Fig. 3. – Le Faou, église de Rumengol, statue du Saint Sauveur	131
Fig. 4. – Roscoff, église Notre-Dame de Croaz-Batz, statue de sainte Barbe	134
Fig. 5. – Saint-Pol-de-Léon, cathédrale, tombeau de Mgr J.-F. de La Marche	136
Fig. 6. – Saint-Thégonnec, église Notre-Dame, statue de saint Pierre au livre	137
Fig. 7. – Sibiril, église Saint-Pierre, retable du Rosaire, sainte Catherine de Sienne	140
Fig. 8. – Dirinon, chapelle Sainte-Nonne, statue de sainte Nonne	141
Fig. 9. – Kernilis, église Sainte-Anne, statue de sainte Haude	142
Fig. 10. – Landrévarzec, église Saint-Guérolé, statue de saint Isidore	142
Fig. 11. – Plouzévédé, église Notre-Dame de Berven, jubé, crucifix	143
Fig. 12. – Bodilis, église Notre-Dame, retable, saint-Pierre	144
Fig. 13. – Brennilis, église Notre-Dame, bas-relief de l'Annonciation	144
Fig. 14. – Landerneau, église Saint-Thomas, martyre de saint Thomas Becket	145
Fig. 15. – Saint-Pol-de-Léon, chapelle du Kreisker, bas-relief des Pèlerins d'Emmaüs	146

Louis CHAURIS, *Modalités de la reconstruction partielle au XIX^e siècle d'un édifice du XIII^e siècle : l'église Saint-Thomas-Becket à Bénodet*

Fig. 1. – Plan schématique au sol de l'état actuel de l'église paroissiale de Bénodet	152
Fig. 2. – Projet de clocher par J. Bigot (15 novembre 1873)	153
Fig. 3. – Clocher et flèche du XIX ^e siècle	153
Fig. 4. – Contreforts du chœur (XIII ^e siècle)	154
Fig. 5. – Dans le chœur (XIII ^e siècle), colonnettes	155
Fig. 6. – Contraste entre les contreforts du XIII ^e siècle et ceux du XIX ^e siècle	155
Fig. 7. – Façade occidentale. Remploi de l'ancienne porte au XIX ^e siècle	157

Louis CHAURIS, *Interruption dans la reconstruction d'un édifice religieux : l'église de Cléder (Finistère)*

Fig. 1. – Plan au sol de l'église de Cléder, établi par Robinet en 1776	160
Fig. 2. – Coupe de l'église de Cléder, établie par Robinet en 1776	161
Fig. 3. – Contreforts en pierre de taille et pignons	164
Fig. 4. – Façade occidentale	165

Fig. 5. – Contreforts de la tour en granite de Cléder	166
Fig. 6. – Hauts piliers érigés lors de la reconstruction dans les années 1830	166
Fig. 7. – Quelques exemples remarquables d'emploi du granite de Cléder	167
Fig. 8. – Partie inférieure de l'élévation méridionale	168

Ronan CALVEZ, Yves LE BERRE, *La pierre et le livre. De la littérature du breton comme source historique*

Fig. 1. – Porche de l'église de La Martyre. <i>L'Annonce aux bergers</i>	192
Fig. 2. – Église de La Martyre. Statue de sainte Barbe	197
Fig. 3. – Porche de l'église de La Martyre. Le « mauvais » berger	197
Fig. 4. – Porche de l'église de La Martyre. Les bergers et l' <i>Adoration des rois mages</i>	198
Fig. 5. – Porche de l'église de La Martyre. <i>La Nativité</i> au tympan du porche	199
Fig. 6. – Porche de l'église de La Martyre	199

Josick PEUZIAT, *Locuon ou les difficultés d'une lecture et d'une identification*

Fig. 1. – Ploërdut, <i>Locuon</i> , vue générale de la carrière	222
Fig. 2. – Ploërdut, <i>Locuon</i> , plan de la carrière	223
Fig. 3. – Ploërdut, <i>Locuon</i> , vue de la partie sud du front de taille	225
Fig. 4. – Ploërdut, <i>Locuon</i> , vue de la partie nord du front de taille	225
Fig. 5. – Ploërdut, <i>Locuon</i> , vue générale des sculptures et gravures	226
Fig. 6. – Ploërdut, <i>Locuon</i> , visage n° 1	227
Fig. 7. – Ploërdut, <i>Locuon</i> , visage n° 2	227
Fig. 8. – Ploërdut, <i>Locuon</i> , croix potencée	227

Régis LE GALL-TANGUY, *Réflexions autour des premiers seigneurs de Pont-Croix*

Fig. 1. – Généalogie des premiers seigneurs de Pont-Croix	238
Fig. 2. – Plan de la ville de Pont-Croix au XIX ^e siècle	240

Bertrand YEURC'H, André-Yves BOURGÈS, Patrick KERNÉVEZ, *Comtes, vicomtes et lignages châtelains en Bretagne au Moyen Âge*

Fig. 1. – Les lieux de pouvoir vers 650	249
Fig. 2. – Liens de parenté entre les comtes bretons des IX ^e et X ^e siècles	251
Fig. 3. – Comtés, évêchés et abbayes vers 850	252
Fig. 4. – Les chefs-lieux de comtés et d'évêchés vers 1050	254
Fig. 5. – Les vicomtes du Migron et les seigneurs de Frossay	261
Fig. 6. – Lignage vicomtal des Alain/Guihomarch	262
Fig. 7. – Les « roches » anthroponymiques précoces	266
Fig. 8. – Les « roches » anthroponymiques tardives	267
Fig. 9. – Les « roches » et les <i>kemenet</i> vers 1050	268
Fig. 10. – Carte des châteaux liés à l'enchâtellement des vicomtes.....	271
Fig. 11. – Tableau des châteaux liés à l'enchâtellement des vicomtes	275

Jean-Paul SOUBIGOU, *Recherches sur les prieurés de Megnemus et Maguguennus en l'évêché de Léon au XIV^e siècle*

Fig. 1. – Fac-similés du pouillé de l'archevêché de Tours	282
Fig. 2. – Énumération des paroisses de l'ancien archidiaconé de Quéménét-Ily	283
Fig. 3. – Carte de l'île d'Ouessant : les presqu'îles de Locqueltas et de Feunteun-Velen ...	292

Bruno LE GALL, Jean-Paul PÉRON, *La franc-maçonnerie à Quimper dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*

Fig. 1. – Scène d'initiation dans une loge française au XVIII ^e siècle	300
Fig. 2. – L'avocat Coroller du Moustoir, membre de <i>La Consolante Maçonne</i>	301
Fig. 3. – Sceau de <i>La Parfaite Union</i> (1774)	306
Fig. 4. – Le sénéchal Augustin Le Goazre de Kervélégan	314
Fig. 5. – Portrait de Toussaint Conen de Saint-Luc, évêque de Quimper	317

Emmanuel PLAT, *La route des vins vers le Finistère au XIX^e siècle*

Fig. 1. – Les importations de vins dans le Finistère (première moitié du XIX ^e siècle) ...	358
Fig. 2. – Entrées des vins à Brest et dans le département (1865-1875)	361
Fig. 3. – Navires à voile et à vapeur dans le port de commerce de Brest	361
Fig. 4. – Navires débarquant du vin à Quimper de 1875 à 1886	364
Fig. 5. – Importations de vins, Morlaix et Quimper	364
Fig. 6. – Importations de vin, Landerneau et Port-Launay	364
Fig. 7. – Entrées de vins étrangers dans le port de Brest dans les années 1880	367
Fig. 8. – Importations de vins algériens dans le port de Brest (début du XX ^e siècle)	368
Fig. 9. – Port de commerce de Brest, tonneaux de vin sur le quai	369

Éric AUPHAN, *Henri Queffélec (1910-1992). L'homme des îles*

Fig. 1. – Henri Queffélec à 4 ans, en costume marin	393
Fig. 2. – Henri Queffélec en 1929, Victor Debidour, et Georges Bonnefoy	394
Fig. 3. – Henri et Yvonne Queffélec en 1942	396
Fig. 4. – Henri Queffélec le jour de ses 80 ans	400
Fig. 5. – Affiche du film <i>Dieu a besoin des hommes</i>	405
Fig. 6. – À Ouessant en 1990	407
Fig. 7. – Au large d'Hoëdic	409

Chronique des archives et des bibliothèques du Finistère (année 2009)

Fig. 1. – Affiche placardée sur les murs finistériens en 1941	423
Fig. 2. – Carnet d'Anatole Le Braz (1915).....	428
Fig. 3. – Fer de l'Académie de marine	430
Fig. 4. – Étienne Denisse, <i>Flore d'Amérique</i> (1833-1846)	430
Fig. 5. – Citation du sous-lieutenant Yves Allenou, 9 mars 1918	432
Fig. 6. – B. Rabier (1864-1939), « Le fils d'un boucher de Landerneau faisant un cours d'anatomie professionnelle »	434

Séances et excursions (année 2009)

Fig. 1. – Argol, statue du roi Gradlon fuyant la ville d'Is avec sa fille Dahut (détail)	468
Fig. 2. – Les membres de la Société dans l'ancienne abbaye de Landévennec	470
Fig. 3. – Pont-l'Abbé, église de Lambour	473
Fig. 4. – Plonéour-Lanvern, chapelle Notre-Dame de Languivoa	475
Fig. 5. – Plonéour-Lanvern, chapelle Notre-Dame de Languivoa, vers 1967	475
Fig. 6. – Plonéour-Lanvern, chapelle Saint-Philibert, arc-diaphragme et rosace	476
Fig. 7. – Le Faouët, chapelle Sainte-Barbe	479
Fig. 8. – Le Faouët, chapelle Saint-Fiacre	479
Fig. 9. – Le Faouët, chapelle Saint-Fiacre, jubé de la fin du XV ^e siècle	480
Fig. 10. – Priziac, chapelle Saint-Nicolas, jubé du XVI ^e siècle	480

Nécrologies

Fig. 1. – Gwennole Le Menn, au stand de Skol à Devezh ar brezhoneg	489
Fig. 2. – Jean-Louis Le Floch'h	490

Couverture, page 1. – Pascal Jaouen (1962), vêtement haut de gamme, bustier

Achevé d'imprimer
sur les presses de Cloître Imprimeur
29380 Saint-Thonan

Dépôt légal 4^e trimestre 2010

Directeur de la publication : Patrick Galliou